
UNIV. OF MD COLLEGE PARK
31430028284950

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LE

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

ET LE COMITÉ DU MAROC

ANNÉE 1914

N° 1

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

RÉFLEXIONS

SUR NOTRE POLITIQUE COLONIALE

EN TUNISIE

Un des problèmes les plus délicats de notre politique en Tunisie est certainement celui que soulève l'avenir de la future société qui se forme à l'abri de notre protectorat.

Sa composition est des plus hétérogènes :

Indigènes musulmans	1.730.000
— israélites	50.000
Français	50.000
Italiens	109 000
Maltais	12.000
Divers	5.700

L'élément français est en minorité et ce que nous savons des possibilités d'émigration française ne peut nous autoriser sérieusement à espérer que le « peuplement » français soit jamais une réalité.

Les inconvénients de cette composition hétérogène tiennent à ce que ces éléments sont non seulement étrangers les uns aux autres, mais encore qu'ils ont une tendance à le rester, à vivre dans des compartiments étanches, à s'isoler, à s'ignorer, et par conséquent à évoluer dans des voies particulières qui forcément s'écartent de celle de la politique française.

Les Français sont divisés entre un exclusivisme qui leur suscite des animosités, et un altruisme exagéré et non moins nuisible à leurs intérêts.

Les Italiens, repliés sur eux-mêmes dans un sentiment de défiance, forment une cité à part où s'entretient l'italianité.

Les Israélites, souples et habiles, travaillent opiniâtrement, accroissent leur puissance économique, et visent à y ajouter des droits politiques français avec l'arrière-pensée de posséder un jour une influence prépondérante.

Les Musulmans, apathiques, restent désarmés au milieu d'une société ouverte à la concurrence; la masse, résignée, accepte son sort, mais quelques-uns, peu nombreux encore et sans grand crédit sur leurs compatriotes, instruits dans nos écoles, souffrent de cette infériorité et s'en plaignent.

Les Maltais, numériquement faibles, ont plutôt une tendance à diminuer. Laborieux, économes, ils constituent un excellent élément de colonisation dont il n'y a pas à attendre de difficultés.

N'existe-t-il pas de lien social entre les habitants d'un même pays qui vivent en paix et peut-on soutenir que la diversité des origines, des religions, des traditions sont des causes irréductibles d'antagonisme que l'extension de la colonisation mettra fatalement en mouvement, sans espoir d'apaisement? Pour ma part, je ne le crois pas.

Les habitants d'un même pays, en dépit des différences ataviques, ont des intérêts communs. Le fait de vivre sur le même sol, de le cultiver, de respirer le même air, de bénéficier ou de souffrir du même climat, crée déjà une solidarité naturelle dont un gouvernement avisé saura encourager les manifestations et tirer le principe de liens sociaux plus solides et plus intimes. L'essentiel, c'est d'établir l'harmonie entre ces différentes parties, d'apaiser les antagonismes, de provoquer les rapprochements. Le temps fera le reste.

Le gouvernement du Protectorat ne saurait à cet égard être accusé d'avoir manqué de prévision, d'avoir méconnu ses responsabilités. Il a rempli son devoir jusqu'ici avec une conscience qui nous rassurerait complètement sur l'avenir s'il était entièrement libre d'agir.

Le principe de l'association des indigènes aux colons a été inscrit au frontispice de la loi foncière de 1885 et mis en pratique. Avant que les succès du Japon n'aient éveillé chez les peuples soumis à l'Europe un souffle de revendications que leurs maîtres ont estimé juste de prendre en considération, les indigènes tunisiens ont été admis à participer à la gestion des affaires publiques, dans les municipalités d'abord et ensuite à la Conférence consultative.

Les Italiens ont été traités en Tunisie avec justice et équité : le nombre et la vitalité de leurs institutions publiques ou privées attestent la loyauté avec laquelle nous avons exécuté les engagements inscrits dans les traités, ainsi que l'esprit libéral dont nous sommes animés à leur égard.

Mais dans un pays démocratique comme la France il ne suffit pas que le gouvernement et ses représentants tracent une ligne de conduite sage et s'y tiennent résolument, il est non moins indispensable que l'opinion fasse preuve, elle aussi, de clairvoyance, de sang-froid, et de suite dans les idées, afin qu'il y ait entre les deux facteurs politiques accord étroit d'où l'action des pouvoirs publics tirera son maximum d'efficacité.

Or cette condition essentielle est loin d'avoir toujours été réalisée. Si les étrangers qui visitent la Tunisie jugent notre œuvre avec bienveillance et souvent même avec admiration, nos compatriotes oscillent entre les critiques les plus sévères et des éloges non moins vifs. L'autorité française, dans la personne de ses représentants, a été attaquée avec une violence qui n'a, je crois, été dépassée nulle part ailleurs. Aucun des résidents généraux qui se sont succédé à Tunis n'a été épargné. Ils ont eu, il est vrai, la satisfaction de voir les enquêtes dont ils ont été l'objet tourner à la confusion de leurs adversaires et l'avenir justifier leurs actes. Personnellement, fatigues mises à part, ils n'y ont point perdu. Seule l'autorité française, le mandat dont ils sont investis au nom de la métropole, en ont souffert.

Voici le mal dont nous pâtissons et que nous devons guérir avant qu'il ne cause des lésions incurables. Un peu de bonne volonté et d'équité nous le permettront aisément.

Bien que le Protectorat n'ait jamais perdu de vue sa tâche sociale, comme je le rappelais plus haut, il est bien certain que durant les vingt premières années de son existence il ne s'y est pas appliqué comme il l'a fait depuis peu et comme il en aura l'obligation à l'avenir. Il devait d'abord assurer son existence : la levée des hypothèques dont le pays était grevé au profit des étrangers, la solution des problèmes économiques, traités de commerce, ports, voies de communication, régime de la propriété, loi minière, impôts, etc... étaient des besognes urgentes qui ne souffraient aucun délai et absorbaient presque toute l'activité du gouvernement. C'est seulement après avoir acquis la complète liberté de ses mouvements et obtenu la solidité de ses finances que la Tunisie fut en état de se consacrer aux problèmes sociaux dont l'étude avait été d'ailleurs préparée partiellement.

Posons d'abord les données de ces problèmes.

La Tunisie en voie de rénovation, est habitée par une population indigène composée de deux races foncièrement différentes. Toutes deux sont perfectibles mais à des degrés et par des moyens différents. Le musulman (1) progresse lentement, a besoin d'être soutenu, défendu, voire même contraint, car son apathie le voue à la déchéance sous le régime de la libre concurrence, le désigne à la cupidité de ses voisins plus énergiques. L'Israélite, au contraire, doué d'assimilation au plus haut degré, travailleur opiniâtre, évolue rapidement. Séparés par une antipathie profonde, ils sont cependant à ce point solidaires qu'ils ne peuvent vivre l'un sans l'autre, le plus fort exploitant le plus faible.

Deux éléments étrangers sont les principaux facteurs de la transformation du pays. Les Français possèdent la prépondérance politique et morale, la puissance des capitaux; les Italiens fournissent de nombreux ouvriers dont beaucoup se fixent au sol et acquièrent de la fortune. Ici encore des fossés sont creusés. La Tunisie fut une pomme de discorde entre l'Italie et la France et le souvenir des anciennes rivalités est encore trop récent à Tunis pour être effacé. D'un côté un irrédentisme à peine dissimulé a longtemps subsisté, de l'autre on y a répondu par l'ostracisme. Aujourd'hui la paix règne sous l'influence du rapprochement franco-italien, mais on n'oserait affirmer que les germes de ressentiment soient extirpés complètement.

Durant les premières années du Protectorat, années de luttes contre les influences contraires à la nôtre, d'explorations, d'études, années d'incertitudes quant à l'avenir économique, le gouvernement ne pouvait viser d'autre objectif que d'asseoir définitivement notre prépondérance, tout en accordant cependant aux indigènes et aux Italiens des garanties et des franchises conformes à nos principes libéraux et à nos engagements. On ne saurait à cet égard lui reprocher aucune défaillance grave, mais il n'en est pas moins vrai que l'influence d'une opinion nerveuse ou mal renseignée retarda parfois sa marche ou parut l'en faire dévier.

Que nos actes n'aient pas toujours témoigné du même esprit généreux que celui dont nous faisions montre dans la presse, dans nos écoles, dans les déclarations gouvernementales, parfois inconsidérément, il n'y a là rien de surprenant si l'on songe à la chaleur de la lutte. Quoi de plus naturel que la colonie française ait accaparé à son profit exclusif les forces vives de l'adminis-

(1) Pour simplifier l'exposé je ne tiens pas compte des différences qui existent entre les Berbères et les Arabes.

tration du Protectorat tant que son avenir ne fut pas assuré?

Mais si le gouvernement du Protectorat fut parfois entraîné à dépasser les limites qu'il s'était fixées, sous la pression combinée de l'opinion dans la colonie et dans la métropole, ne l'oublions pas, il eut soin d'éviter toute mesure qui aurait compromis l'avenir. Aussi la Régence a-t-elle jusqu'ici résisté aux doctrines pernicieuses de l'assimilation qui appliquées ailleurs avec un zèle aveugle ont causé des conséquences irréparables.

Le temps a marché et les conflits ont perdu leur acuité; sûrs de l'avenir nous observons avec plus de calme; nous relevons dans notre politique coloniale des contradictions entre nos actes et nos paroles, et nous entendons des avertissements qui nous avaient laissés jusqu'ici insensibles. Le moment est propice à la réflexion et à l'action.

La Tunisie se prêtant à la colonisation par peuplement, l'idée nous est venue naturellement de *peupler* le pays de Français. Formule simple et par conséquent séduisante, qui nous paraissait résoudre élégamment tous les problèmes de la colonisation en même temps qu'elle apparaissait comme un dérivatif à certaines crises métropolitaines et aussi comme un stimulant pour notre natalité en décroissance.

Peupler la Tunisie de Français n'était-ce pas la transformer en un pays organisé socialement, politiquement et économiquement sur le modèle de la France? N'était-ce pas réaliser complètement cet idéal d'assimilation qui fut longtemps et, malgré toutes les déceptions, reste encore le dogme de notre politique coloniale? Et pour le colon français souffrant du dépaysement, de la privation des institutions administratives métropolitaines qu'il maudit et recherche tout à la fois, n'était-ce pas l'assurance de retrouver le milieu familier, les appuis, les protections, la tutelle qu'il réclame et repousse tour à tour?

Il fut donc admis que la colonisation de la Tunisie devait être réalisée par le peuplement français et on fit de cette formule le criterium de notre politique.

C'était une erreur et une grave erreur, ayons le courage de l'avouer, puisqu'on négligeait ce fait que l'expérience a mis en évidence : l'émigration française n'est pas en état de peupler la Tunisie, pas plus qu'elle n'a réussi à peupler réellement l'Algérie et aucune autre de nos colonies. L'aveu peut être pénible, mais le dissimuler ne changerait rien à la chose et nous ne tromperions que nous-mêmes. L'émigration française peut annuellement donner et donne effectivement, quelques centaines de familles appartenant généralement à la petite et à la moyenne bourgeoisie, quelquefois à la classe ouvrière; ce mouvement varie suivant les circonstances qui le gouvernent, mais à aucun moment il n'a pris et, à moins d'événements imprévus, on peut ajouter, il ne pourra prendre l'ampleur d'un « peuplement ».

Comparé à l'émigration italienne, il en diffère d'ailleurs profondément. Celle-ci sort d'un réservoir humain alimenté par une natalité intarissable. C'est un courant constant dont la misère règle le débit et qui jette sur les pays à défricher un flot de manœuvres durs à la fatigue, résistants aux climats dévorants, résignés à toutes les besognes, car ils n'ambitionnent pas la fortune ni même le bien-être, mais seulement le pain quotidien qu'ils ne trouvent pas chez eux.

La « douce France » accorde à ses enfants les moins favorisés des conditions d'existence qui sont en général supérieures à celles qu'offrent les pays neufs. Tout homme qui a résidé à l'étranger et y a eu la charge de ces questions le sait. Aussi le Français montre-t-il peu de goût à s'expatrier et, s'il s'y résout, n'a-t-il qu'un but suprême, revenir au pays natal le plus tôt possible. L'attrait des aventures, les excitations de l'imagination, l'idée de tenter fortune provoqueront seuls quelques départs. L'ouvrier français est d'ailleurs d'une autre qualité que son camarade italien : plus habile mais plus cher, son emploi est forcément restreint dans l'état actuel de la Régence, moins bien préparé au climat il a besoin pour y résister de conditions hygiéniques d'existence quelquefois difficiles et coûteuses à lui procurer.

Enfin oublie-t-on que nos campagnes se dépeuplent et ont besoin chaque année pour les travaux des champs de milliers d'ouvriers venus de Belgique, d'Italie, d'Espagne et même de Pologne? Par quel miracle réussirions-nous à « peupler » nos colonies tandis que la métropole se dépeuple? Attaquons-nous d'abord aux causes de cette dépopulation si nous voulons réussir dans une pareille entreprise et lorsque notre sang aura retrouvé son ancienne fécondité il débordera naturellement de nos frontières; jusque-là gardons-nous de baser notre politique coloniale sur le « peuplement » français, ce serait la vouer d'avance à un échec irrémédiable.

Mais entendons bien qu'en renonçant au « peuplement français » il ne s'agit à aucun degré de se désintéresser de l'immigration française, de cesser de la stimuler, de l'encourager comme nous le faisons actuellement. Cela signifie seulement qu'en présence de l'obstacle insurmontable créé par la faiblesse momentanée de notre population il n'y a pas lieu de s'obstiner à voir dans ce « peuplement » *le but essentiel de nos efforts auquel tout doit être subordonné, le moyen qui seul nous permettra d'enraciner notre civilisation dans nos possessions, autrement dit de les franciser*. Cela signifie encore qu'il faut nous défendre d'un exclusivisme que nos traditions et nos tendances réprouvent et que l'état de nos forces nous interdit.

Et si, abandonnant cette utopie, nous nous interrogeons sur la voie à suivre, la réponse est facile. Ecoutons l'histoire coloniale, jetons les yeux sur le monde où règne l'idée française. Nous verrons qu'en dépit de notre faible émigration nous avons réussi à former l'âme de peuples éloignés de nous par la distance et la race, et nous constaterons aussi que la communauté de

sang n'a pas empêché certains groupes coloniaux de se séparer violemment de la mère patrie en lui témoignant la plus vive hostilité. Une politique habile qui sait concilier les intérêts de la métropole et ceux de la colonie, qui les traite sur le pied de la plus scrupuleuse équité et leur assure le maximum de sécurité et de développement, est seule la condition nécessaire et suffisante du succès de la colonisation, elle seule crée entre les deux pays des liens solides et durables.

Une colonie possède une personnalité du fait de sa création et par conséquent des intérêts et des droits qui lui sont propres. Aucune raison ne permet à la métropole de les ignorer, au contraire tout lui commande de les prendre en considération. On soutiendra que les sacrifices supportés pour la conquête, l'organisation, la mise en valeur de ces territoires autorisent la mère patrie à les régir à sa convenance. Oui, au regard de l'étranger, non vis-à-vis de la colonie elle-même. Nous avons payé en Tunisie de notre sang et de notre or le privilège d'y fonder une société française, mais encore une fois aucun principe d'équité, aucun souci d'intérêt national ne nous donne le droit de traiter arbitrairement cette enfant de notre sang et de notre idéal.

Des parents se livrent parfois à de semblables calculs : soit égoïsme, faiblesse ou inintelligence, ils négligent l'éducation de leurs enfants et sacrifient les droits et les intérêts de ceux-ci à leurs tranquillité, à leur bien-être. Ils portent généralement la peine de cette mauvaise éducation qui ne leur vaut, de leurs fils arrivés à l'âge d'homme, que déboires, reproches et animosité. Du petit au grand c'est ce qui a lieu en matière de colonisation.

Que le jeune organe reçoive une formation matérielle et morale correspondant exactement à ses besoins, capable de développer ses forces harmonieusement et suivant l'idéal familial de façon à devenir un jour une personne robuste et saine, la prospérité et la durée de la famille seront assurées dans la mesure permise aux calculs humains.

Il est inévitable que des conflits de droits et d'intérêts surgissent, qu'il faille transiger, temporiser, recourir à des détours au lieu de suivre le droit chemin, compter avec les contingences; et ce sera précisément à l'opportunité de ces mouvements, aux étapes qu'ils permettront de gagner que se mesurera l'habileté de la politique.

Il doit donc être admis que la solution du problème colonial en Tunisie est soumise aux conditions suivantes.

Rapprocher les éléments indigènes et immigrés de la population, cultiver et développer leur solidarité, orienter leur évolution dans des voies qui convergent vers le but de nos efforts : création sur ce sol africain d'une société d'âme française avant tout, et de sang français dans toute la mesure de nos forces. But lointain, il est possible, mais qui n'est pas hors de la portée de notre génie national.

Nous n'envisagerons ici que la partie sociale du problème, mais en passant et afin de rassurer ceux qui se méprendraient sur la portée de la condamnation de la formule du « peuplement français », nous déclarons que nous entendons que la France ait la part la plus large dans l'exploitation industrielle, celle qu'elle détient actuellement et dont la légitimité ne saurait d'ailleurs être contestée. Encore une fois les Français ont acquis une situation privilégiée et il ne saurait être question de la discuter. Ces privilèges n'ont d'autres limites que les droits des populations indigènes et ceux que des immigrés non Français peuvent obtenir légalement. Ceci dit pour établir une fois pour toutes que nous ne voulons rien sacrifier de ce qui nous appartient à un sentimentalisme dont nous sommes très éloignés. Nous avons la prétention d'être positifs et nous considérons que le proverbe : les bons comptes font les bons amis, s'applique aux peuples comme aux individus.

La justice, l'éducation et l'organisation politique et administrative sont les trois moyens dont dispose le gouvernement pour la réalisation de sa politique sociale. Le premier prévient, amortit ou supprime les chocs d'intérêts résultant de la juxtaposition d'éléments hétérogènes. Le second prépare les jeunes générations à vivre côte à côte, et à profiter de leur travail et de leur intelligence. Le dernier, enfin, met en œuvre les éléments de solidarité existants et les développe pour le bien de la société et de l'individu.

La justice en Tunisie déroute nos habitudes coloniales rectilignes. Il y en a deux : la justice française, la justice tunisienne, et celle-ci est administrée dans trois sortes de tribunaux. Aussi ne manque-t-il pas de censeurs pour s'élever contre un pareil état de choses offensant gravement l'égalité, infligeant un préjudice aux justiciables, et pour recommander une unification sur la base française afin, disent-ils, d'assurer à tous une égale justice.

Quelle erreur est la leur! Combien par là montrent-ils leur ignorance des besoins de la population et à quel point perdent-ils de vue les conditions que doit remplir une bonne justice. La nature et la politique ont créé cette diversité, n'en pas tenir compte ne la supprimerait point, mais lui ferait violence. Cette apparence d'égalité aboutirait à une suprême injustice contre les indigènes dont les besoins et les conditions d'existence exigent un système judiciaire particulier.

La justice française mal adaptée à la Tunisie dans une période de hâte présente à cet égard de très sérieux inconvénients dont la gravité est encore augmentée par ce fait qu'il est extrêmement difficile d'y apporter des améliorations. Elle relève en effet de la souveraineté française, elle est étroitement liée à notre système judiciaire métropolitain et personne n'ignore les obstacles auxquels se heurtent chez nous des réformes de ce genre.

La justice tunisienne, au contraire, malgré des

imperfections que personne ne nie et que d'ailleurs on travaille activement à corriger, est, même dans son état actuel, mieux appropriée aux hommes et aux choses de la Tunisie et par conséquent remplit plus efficacement son rôle social de pacification. Emanant de la souveraineté beylicale elle se prête aisément à tous les progrès. Elle permet en quelques circonstances d'atténuer les inconvénients de la justice française et lui prépare la voie pour des réformes nécessaires.

Les reproches adressés à la justice française portent sur les lois et la procédure. Ils sont connus de tous les coloniaux et en Algérie notamment ont été formulés souvent par les hommes les plus autorisés.

Faut-il répéter que des lois faites en France sont rarement bonnes pour l'étranger? Qu'étant l'expression des mœurs, le reflet du milieu il y a en quelque sorte impossibilité à ce qu'elles conviennent à une société, à un pays différent?

Devons-nous invoquer Montesquieu? « Les lois doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre. »

Comment persévère-t-on dans les pratiques si mauvaises de l'assimilation? Si la loi n'atteint pas son but, si en particulier l'indigène en souffre, la solution du problème social en est retardée ou même compromise. Toute politique qui vise le rapprochement des deux éléments et n'a pas le moyen de prévenir les conflits ni de panser les blessures qu'ils causent est d'avance frappée de stérilité.

Dans son enquête sur l'Algérie, qui est un monument de politique coloniale, Jules Ferry a prononcé sur l'introduction de la justice française en Algérie un réquisitoire sévère :

« En important en Algérie tout l'appareil de notre justice, toutes les garanties, toutes les méthodes qui entourent chez nous la recherche des délits, nous nous flattions d'assurer par des moyens perfectionnés la sécurité des personnes et des biens. Et voici que de tous les coins du Tell algérien, des rives de la mer aux confins des Hauts-Plateaux, s'élève une clameur universelle contre le fléau grandissant de l'insécurité; le bétail et les récoltes sont chaque nuit mis au pillage; la piraterie agricole s'exerce avec impunité, perçant les murs des fermes, vidant les écuries et les engrangements, également redoutée des cultivateurs indigènes et des colons, audacieuse et toujours échappant à cette police judiciaire à la française qui n'a ni les moyens d'information rapides, ni les procédés sommaires, ni les habitudes du commandement, par lesquels on pénètre et l'on domine le monde arabe. Nous reviendrons sur cette plaie sociale dont les Algériens n'exagèrent pas la gravité, et qui témoigne, d'une façon quelque peu humiliante pour le conquérant, de l'impuissance de notre Code. »

Plus tard, le gouverneur général de l'Algérie, M. Jonnart, déclarait : « En voulant appliquer sans ménagement, sans transition, la plupart de nos lois, nos règlements, notre procédure aux populations indigènes, nous avons commis une faute dont les conséquences pèsent lourdement sur la situation actuelle et que nous devons nous appliquer à réparer. »

Au cours de la séance de la Chambre des députés du 3 avril 1903, un membre du Parlement, M. Flandin, ancien procureur général à Alger, n'hésitait pas à dire que de toutes les erreurs que nous avions commises en Algérie, il n'en est pas de plus lourde que celle d'y avoir introduit l'appareil compliqué de notre justice criminelle. Les indigènes ne comprennent rien aux formalités et aux lenteurs de notre justice criminelle.

Ces conclusions ne s'appliquent pas intégralement à la Tunisie grâce à l'autonomie du Protectorat qui a permis d'atténuer ou d'éviter quelques fautes et aussi à la justice tunisienne dont l'action discrète a, dans certains cas, réussi à corriger les inconvénients de la justice française. Mais il n'en reste pas moins que celle-ci, par son coût, sa lenteur, la complexité de sa procédure et l'extension maladroite à la Régence, de certaines lois métropolitaines, remplit mal ou imparfaitement son rôle social.

L'enseignement, lui aussi, n'offre pas moins de diversité que la justice et pour les mêmes causes déjà mentionnées. Là encore les programmes et les méthodes de France sont appliqués concurremment avec des programmes et des méthodes adaptés spécialement à la Tunisie et cela doit être ainsi.

L'instruction qui permettra à chacun de gagner sa vie, de tirer profit de son intelligence et de son travail, dans cette société ouverte à la concurrence doit inévitablement se mettre à la mesure de chaque groupe ethnique; mais elle comportera un fonds commun de notions morales et scientifiques afin de préparer les divers éléments de cette population à se connaître, à se témoigner une mutuelle confiance sous l'égide de la pensée française. Appliquons-nous à créer des énergies intelligentes et déposons dans chacune d'elles une parcelle au moins de l'âme française.

La tâche est malaisée, reconnaissons-le. Si l'on en doute qu'on veuille bien se reporter aux discussions interminables soulevées en France par la question de l'enseignement aux colonies. Elles durent depuis trente ans et, à en croire certains critiques, on ne serait guère avancé. Peut-être sont-ils enclins à trop de pessimisme. On a d'abord prétendu appliquer au problème des solutions françaises. L'erreur reconnue on a encore tenté de le résoudre sur place sans se dépouiller complètement des funestes doctrines de l'assimilation. Aujourd'hui on semble enfin vouloir le résoudre sans idée préconçue.

A cet égard la Tunisie est certainement en avance, sa souveraineté autonome lui a permis de marcher la première dans la voie rationnelle. Elle ne s'y est décidée d'ailleurs que timidement et n'y a progressé un peu plus rapidement que depuis peu.

Jusqu'à ces derniers temps l'enseignement y était trop inégalement réparti puisque sur 1.000 individus il y avait chez les Français 170 enfants allant à l'école, 130 chez les Italiens et les Maltais, 90 chez les Israélites et 4 seulement chez les musulmans. C'était méconnaître nos traditions et oublier que notre intérêt bien compris est de préparer nos protégés aux nouvelles conditions d'existence qui leur ont été imposées si soudainement. C'était entretenir l'inégalité, favoriser l'exploitation des faibles par les forts et par conséquent compromettre notre action sociale. L'inconvénient n'était pas moindre vis-à-vis des Italiens; en effet la moitié seulement de leur population scolaire fréquentait nos établissements, le reste s'élevait dans des centres de culture italienne. Aussi le gouvernement du Protectorat s'empressa-t-il de remédier à cette situation dès que ses ressources financières le lui permirent.

Mais il ne suffit pas de bâtir des écoles, de les peupler, quel enseignement y distribuerons-nous?

Pour les immigrés l'embarras n'est pas grand : les programmes de France modifiés d'après les particularités du pays conviennent parfaitement, l'expérience l'a prouvé. La difficulté commence avec les indigènes. Allons-nous encore ici procéder par assimilation et traiter le jeune Bédouin comme le jeune Français en négligeant les différences physiques et morales? Les adeptes de cette idée saugrenue ont disparu heureusement et on admet aujourd'hui qu'il faut donner à l'Arabe l'instruction qui lui convient, c'est-à-dire celle qui lui permettra non seulement de vivre, mais encore de prospérer dans son milieu transformé. Ainsi, lui apprendre à manier habilement des outils, à travailler le bois, la pierre ou les métaux, à cultiver son champ n'est pas assez pour que notre devoir soit rempli, nous avons encore la charge d'adapter l'âme musulmane aux conditions morales de la vie moderne, de rattacher son hérédité à la nôtre, de combler le fossé qui les sépare.

Notre instruction, notre éducation devra donc atteindre la mentalité musulmane jusqu'à ses racines. Elle en prendra comme point de départ les éléments constitutifs, morale, littérature, art, industrie, organisation sociale, les combinera adroitement avec les principes des sociétés modernes et ainsi jettera un pont entre le passé musulman arrêté à quelques siècles en arrière et le présent, ménageant de la sorte la transition nécessaire entre deux états si différents qu'il est impossible de passer brusquement de l'un à l'autre. Elle n'oubliera pas que l'homme ne saurait être isolé de ses ascendants sous peine de devenir un déclassé. La tâche est délicate, mais on ne saurait dire qu'elle est au-dessus d'un génie national qui en tant de pays, chez tant de peuples a su être assez pénétrant, assez délié pour établir son influence et marquer les hommes et les choses à son empreinte. Elle exige des qualités que nous possédons.

Le Protectorat s'est proposé cette tâche et depuis quelques années surtout y a consacré toutes les ressources de son autonomie. Regénérer la vie indigène sous ses divers aspects matériels et moraux par des méthodes rationnelles introduites progressivement avec la prudence que comporte l'entreprise, s'appliquer à la rapprocher de la vie des immigrés en observant les ménagements indispensables, tel a été son but. Il a eu la satisfaction de voir ses efforts appréciés par les indigènes et de recueillir leurs remerciements (1).

L'école verrait les difficultés de son œuvre singulièrement aggravées, si la famille lui marquait de l'hostilité ou seulement de l'indifférence. Car l'enfant obéissant à l'une et à l'autre de ces deux influences, le succès de sa formation dépend de leur coordination. En pays d'Islam ce défaut d'harmonie est plus fréquent qu'ailleurs : entre le passé que représente le milieu familial, sanctuaire des traditions, de l'idéal de la race et l'avenir de progrès, de nouveautés qu'élabore l'école moderne le conflit est presque inévitable.

Rentré chez lui, l'élève respire une atmosphère où s'affaiblit, si elle ne s'efface point, l'influence de l'enseignement qu'il vient de recevoir. Ou bien c'est la vertu éducatrice de la famille qui s'éteint, le jeune homme perd la morale héréditaire avant d'avoir assimilé la morale enseignée et ne conserve qu'une instruction plus ou moins mal digérée; c'est un déraciné, un déséquilibré lancé dans le monde sans frein moral et par conséquent d'autant plus dangereux qu'il est plus instruit.

Voici l'écueil à éviter. La Tunisie semble, là encore, avoir trouvé le bon chemin. En associant les colons, les industriels, les commerçants, les ingénieurs, tous les détenteurs de la force économique et du savoir pratique, à l'organisation et à la distribution de l'enseignement professionnel, ou mieux de l'apprentissage, elle a montré qu'elle considérait qu'à ce point de vue l'école n'était pas une enceinte fermée ayant son existence particulière, mais au contraire une maison largement ouverte à tous, aux enfants comme aux

(1)

Années	Budget	NOMBRE D'ÉLÈVES (FILLES ET GARÇONS)				
		Français	Italiens et divers	Musulmans *	Israélites	Total
	francs					
1885...	263.000	387	1.640	738	1.879	4.654
1890...	728.000	1.270	5.888	579	3.707	10.744
1900...	1.190.000	3.425	5.769	3.394	4.622	17.210
1911...	3.303.000	6.608	9.419	8.197	7.132	31.356

* Les élèves des écoles coraniques ne sont pas compris dans ces chiffres; ils étaient au nombre de 22.636 en 1911.

adultes, où, sous la direction du maître, s'accomplit la préparation des générations futures avec le concours des bonnes volontés du dehors. Est-il exagéré de supposer que cette formule puisse être étendue? Ne verrait-on pas le moyen d'associer d'une façon à déterminer les familles à l'action de l'école? Intéresser les parents à ce qui s'y passe, n'est-ce pas la fortifier?

Enfin et pour en finir avec ce sujet, disons ici qu'en parlant de l'enseignement des indigènes, nous n'avons pas distingué entre les sexes. C'est qu'aussi bien le Protectorat tunisien a voulu dès qu'il en a eu les moyens, ne pas négliger l'instruction des filles, sachant que par là il travaillait à donner à la famille musulmane les éléments de solidité qui lui manquent pour tenir son rang dans la nouvelle société.

La paix intérieure basée sur une justice égale pour tous, chaque habitant pourvu des moyens de vivre de son travail, de profiter de son intelligence, l'œuvre sociale n'est pas encore édifiée solidement. Les éléments sont bien préparés, mais il reste à créer les institutions politiques qui favoriseront leur activité.

Ici encore la Tunisie tient de son régime politique une double armature sociale : celle des indigènes que nous avons trouvée en arrivant et celle que nous y avons importée. Ni l'une ni l'autre n'étaient exactement adaptées aux besoins nouveaux du pays, la première était arriérée et la nouvelle n'était pas accommodée aux convenances du milieu. Le Protectorat, fidèle à sa doctrine, s'est appliqué à les rapprocher l'une de l'autre, à les ajuster dans une harmonieuse combinaison qui entraîne par la force des choses l'association de leurs tenants.

L'Etat qui recommande aux particuliers de pratiquer le respect mutuel des droits et des intérêts est tenu de prêcher d'exemple et de pratiquer la même impartialité à l'égard des éléments sociaux qui représentent eux aussi des droits et des intérêts collectifs. Détruire brutalement l'organisation indigène sous prétexte qu'elle ne répond pas à nos conceptions européennes est un acte de violence exercé sous l'empire du fanatisme administratif; il apparait au bout de quelques années comme une œuvre d'ignorance et d'injustice et le gouvernement qui abuse ainsi de sa force, amoindrit son autorité morale. Ce sera l'honneur du Protectorat tunisien d'avoir, dès ses débuts, compris ses obligations et de s'y être conformé.

Dans l'organisation de la justice, de la Conférence consultative, des municipalités, de nombreuses administrations, du crédit rural, de l'assistance publique, de l'instruction publique, du corps d'occupation, le souci d'obéir à ces principes d'équité, d'associer Français et indigènes, dans une collaboration aussi étroite que possible à la gestion des intérêts généraux, apparaît clairement. Et l'exemple parti de haut a été imité par les particuliers : associations mutuelles, œuvres philanthropiques, entreprises agricoles, industrielles, sociétés scientifiques, etc. utilisent pour le bien de tous les facultés et les bonnes volontés des Français, des Italiens et des indigènes.

Il ne s'agit donc pas d'innover, mais de tirer de nouvelles conséquences de principes déjà éprouvés. A cet égard la Tunisie qui doit tant déjà à l'autonomie de sa souveraineté peut en attendre davantage encore.

L'année 1907 a marqué dans cette voie une étape considérable par l'admission à la Conférence consultative des indigènes qui ont été ainsi associés aux colons dans la délibération du budget, l'examen des lois et règlements et le contrôle de fait que cette assemblée exerce dans une certaine mesure sur le pouvoir exécutif. Cette réforme a soulevé des difficultés. On s'y attendait et les correctifs nécessaires ont été appliqués. D'autres le seront demain sans doute, à mesure que le besoin s'en révèlera.

En 1913, les colons français ont accompli spontanément un geste qui fait honneur à leur sens politique et leur vaudra la reconnaissance des indigènes : ils ont proposé et voté la suppression de l'impôt de capitation, la Medjba, qui pesait lourdement sur une catégorie d'indigènes et son remplacement par une cote personnelle moins élevée frappant indistinctement tous les contribuables. Ainsi s'accomplit le rapprochement des deux races.

L'éducation politique si longue à réaliser dans un pays comme la France, unifié depuis des siècles, l'est bien davantage en Tunisie où des divergences morales et matérielles éloignent indigènes et Français à de telles distances qu'on pourrait craindre de ne jamais réussir à les rapprocher. Et cependant il faut y arriver. Remarquons que ces divergences s'aggravent d'autant plus fortement que les questions débattues sont plus générales et plus complexes. Au contraire, elles tendent à s'affaiblir lorsque des intérêts régionaux ou locaux sont en jeu. Les habitants d'un village, d'une ville, d'un douar, d'une tribu, d'une région, se mettront facilement d'accord sur ce qui touche à leurs intérêts privés, car il y a connexité visible et sensible entre ceux-ci, qu'il s'agisse de l'édilité, de mesures de police, de constructions d'écoles, d'hôpitaux, etc... Le cas est pareil pour ceux qui exercent la même profession, se livrent aux mêmes études, s'exposent aux mêmes risques. Français et indigènes ont donc un certain nombre d'intérêts où la communauté est assez évidente pour que l'accord se fasse rapidement.

Cette observation saute aux yeux à la Conférence consultative par exemple, où l'on voit les questions d'intérêt local prendre dans les préoccupations des élus une importance de plus en plus prépondérante. Cette tendance fâcheuse dans une pareille assemblée n'est-elle pas la manifestation d'un état d'esprit qu'un gouvernement soucieux des réalités saurait prendre en considération? N'apparaît-il pas que dans le corps électoral et chez les élus le sens de l'intérêt régional est plus développé que celui de l'intérêt général? Faut-il d'ailleurs s'en étonner et le mieux ne serait-il pas de profiter de l'existence de cette notion élé-

mentaire du bien public pour en tirer des développements profitables à l'éducation politique du pays?

Puisque cette vie régionale se révèle de la sorte, donnons lui les moyens d'exercer son activité, grâce à des institutions spéciales où se traiteront les intérêts communs. La solidarité y gagnera, voilà l'essentiel. L'étude des problèmes qui concernent à la fois Français et indigènes, tels que la recherche des meilleures méthodes d'agriculture tunisienne, de débouchés pour les produits du pays, etc... sera une excellente préparation au travail social à accomplir. Les œuvres de mutualité joueront à ce point de vue un rôle prépondérant. Elles peuvent être le creuset où se fondront les défiances et où s'élaboreront des sympathies puissantes. Leur travail est déjà assez avancé pour inspirer confiance.

L'action de la solidarité est encore susceptible d'apporter à l'implantation des Français en Tunisie un appui sérieux. La meilleure réclame qui attirera le colon est le succès de ceux qui l'ont précédé, disons mieux, c'est le seul procédé efficace. En Tunisie on trouve des groupements composés de parents, d'amis qui ont suivi l'exemple d'un des leurs plus audacieux et que la fortune a favorisé; les traditions du pays natal y sont apportées, l'aide mutuelle y est pratiquée et ainsi s'exerce une attraction puissante sur les compatriotes restés en France. Combinés avec des sociétés mutuelles d'achats, de ventes et d'études ces groupements sont susceptibles d'aider l'immigration française mieux que la propagande la plus ingénieuse, car ils supprimeront l'ennemi du nouveau colon, l'isolement. Aussitôt débarqué celui-ci sera encadré et trouvera le soutien moral et matériel dont il a besoin.

Pour être efficace, cette organisation sociale appellera inévitablement une décentralisation. En Tunisie la congestion se manifeste comme partout dans le domaine colonial français, entraînant avec elle son cortège de maux habituels, retards dans l'expédition des affaires, complications, pertes de temps et d'argent, mauvais emploi des valeurs individuelles, les chefs absorbés par des détails, leurs inférieurs privés de toute initiative s'habituant à l'irresponsabilité. Pour être moins grave que dans d'autres possessions françaises cet abus de centralisation n'en existe pas moins et doit être combattu comme un obstacle, et non des moindres, à la tâche sociale car il aggrave le choc des intérêts entre indigènes et colons.

Nous devons nous borner et cependant il est difficile de passer sous silence le rôle des contrôleurs civils et des caïds, les deux autorités qui régissent la vie des colons et des indigènes; la première représentant précisément l'autorité importée, la seconde l'autorité indigène. En Algérie ces deux autorités sont également en présence, mais la première sous le nom d'administration de commune mixte a absorbé tous les pouvoirs et le caïd n'est en somme que son subordonné, j'allais dire son serviteur. En Tunisie, rien de semblable : le caïd reste le chef de la circonscription indigène, il est responsable vis-à-vis du Secrétariat général du gouvernement tunisien — le ministère de l'Intérieur. Un fonctionnaire français tenant son autorité non point de la souveraineté beylicale, mais de la souveraineté française, est placé à côté de lui avec la mission de surveiller ses actes, de l'aider, de le conseiller; son rôle est particulièrement délicat et voici pourquoi.

Les attributions du résident général n'ont pas changé; il reste comme toujours le représentant de la puissance protectrice chargé de conseiller le gouvernement tunisien, d'inspirer ses actes, sans cependant lui enlever son autonomie. Les deux souverainetés qui s'incarnent dans le résident général et le gouvernement tunisien sont distinctes l'une de l'autre. Entre elles aucune confusion. Il n'y a que des rapports de subordination. Si en fait l'action du chef du Protectorat, à mesure que l'organe se perfectionne, se développe, se rapproche de la complexité technique des états modernes, doit être plus directe, elle n'en a pas moins conservé ses caractères essentiels. Le résident général ne gouverne pas, il conseille les détenteurs de la souveraineté beylicale maîtresse de la Tunisie.

D'aucuns verront peut-être là de vaines subtilités, et cependant c'est à l'observation de ce principe que la Tunisie doit sa vitalité si souple, si active. Mais l'apprendre et l'expliquer à ceux qui l'ignorent serait sortir du cadre de cette étude.

A son rôle de conseiller le résident général joint encore celui d'arbitre entre les nécessités de la vie indigène et la poussée des immigrés, entre le traditionalisme local, l'hérédité tunisienne et l'envahissement des idées modernes Avec le temps ce conflit s'étend et se complique. Le cours des événements entraîne la colonisation, c'est-à-dire l'évolution du pays d'après le concept français, à élargir son domaine, à pénétrer de plus en plus profondément jusqu'aux sources de toutes les énergies locales où elle rencontre les forces de la civilisation musulmane et celles du milieu africain sur des points de plus en plus nombreux et intimes. Au résident général de trouver les transactions qui préviendront les violences et feront à ces deux mouvements d'action et de réaction la part équitable; au résident général de savoir user du temps avec mesure pour adoucir les heurts. Ce rôle d'arbitre est certainement la partie la plus délicate de sa tâche puisqu'elle échappe à toute technique et relève seulement de son tact, de son expérience, de sa prudence, de sa fermeté. Il en est aussi la plus importante car de la façon dont elle sera conduite dépendra le succès de notre politique sociale sans lequel notre colonisation manquerait de base solide.

Son action sur le gouvernement tunisien lui permet d'en orienter la marche dans les voies qu'il a choisies et suivant les étapes qu'il a réglées; l'élément français qui s'y trouve assure à cet égard la parfaite exécution technique de ses

conseils, mais l'origine et les tendances de celui-ci l'exposent précisément à dépasser le but, et à imprimer à l'évolution une précipitation nuisible. Aussi faut-il que sur le terrain où les transformations s'accomplissent, au milieu des populations qui en sont l'objet, le résident général ait ses agents d'information et de renseignement. Les contrôleurs civils ne sont donc pas seulement les conseillers des autorités tunisiennes et spécialement de celles qui sont représentées par des indigènes, ils sont sur place, les agents de l'arbitrage qui doit se faire constamment entre les nécessités de la colonisation et le souci des intérêts traditionnels, des conditions du milieu. Et chez eux aussi cette fonction est la plus délicate de celles qu'ils ont à remplir et la plus importante également pour la paix sociale.

Si l'on cède à la tendance de les charger d'occupations bureaucratiques qui les immobilisent et les transforment en fait, sinon en droit, en agents du gouvernement tunisien, on commet une grave erreur, car le résident général privé des moyens d'information qui lui appartiennent en propre, voit sa tâche arbitrale se compliquer et devenir plus difficile; la congestion des administrations centrales avec toutes ses conséquences fâcheuses s'aggrave encore.

Voudrait-on aller plus loin, et glissant sur la pente de l'assimilation, déciderait-on de rattacher les contrôleurs civils au gouvernement tunisien et de leur donner la haute main sur toutes les autorités de la circonscription, de les muer en quelque chose d'analogue aux sous-préfets algériens, on détruirait radicalement le Protectorat en ravalant les caïds et les chefs indigènes à un rôle secondaire d'exécution où ils perdraient rapidement le don de commandement, la conscience de leur responsabilité, l'esprit d'initiative toutes qualités morales dont nous ne saurions nous passer pour assurer le cours régulier de l'existence de nos protégés.

Certes, la situation des contrôleurs civils est délicate par cela même qu'elle est difficile à préciser dans ces règlements et ces circulaires qu'affectionne tout particulièrement notre bureaucratie, car elles permettent de tracer des lignes de conduite rectiligne, d'arrêter des instructions qui ne laissent pas de place à l'imprévu et, le croit-on, jugulent l'initiative. A ces agents on demande avant tout le tact, la prudence et l'expérience des hommes et des choses du pays. Les qualités qu'on exige d'eux sont plus encore d'ordre moral que technique et si un jour le Protectorat se décidait à organiser la vie publique régionale à laquelle nous faisions allusion plus haut, le succès de la réforme dépendrait dans une large mesure des contrôleurs civils. Leur passé permet, à cet égard, de regarder l'avenir avec confiance. Simples de vie, modestes de goûts, intelligents et dévoués, attachés à leurs fonctions qu'ils remplissent avec cœur, ce sont de braves gens à qui la Tunisie doit beaucoup car ils ont été les meilleurs pionniers et les instruments les plus actifs de la colonisation. Leurs rapports avec les indigènes sont paternels, dénués de hauteur, et si parfois il s'y mêle quelque brusquerie elle est compensée par beaucoup de bienveillance. Tuteurs des indigènes, appuis et conseillers des colons, arbitres de leurs intérêts lorsqu'il y a opposition, ils sont les auxiliaires précieux de la transformation sociale du pays et l'on peut attendre d'eux davantage encore, surtout si dans leur recrutement on tient compte de la valeur morale de l'homme au moins autant que de sa valeur technique.

Cette observation s'applique également aux chefs indigènes à qui nous demandons de seconder notre colonisation avec intelligence et autorité. A eux aussi les qualités de commandement sont indispensables et représentent les meilleures garanties que nous puissions exiger d'eux. Jusqu'ici la Tunisie a été assez heureuse sous ce rapport, car l'autorité réelle que son gouvernement délègue aux caïds et aux cheiks entretient chez eux le sentiment de la responsabilité, le goût de l'initiative. Mais l'avenir, fait prévoir des difficultés. Nos écoles, en effet, excellentes pour former des intelligences, pour instruire, sont moins bonnes pour l'éducation des caractères; et cependant c'est à la force du caractère que se mesure la valeur des chefs. Les administrations centrales sont des pépinières de fonctionnaires instruits, mais ceux-ci sortis généralement de familles citadines ignorent la vie du « bled ». Les grandes familles de l'intérieur où se perpétuent les traditions héréditaires, possèdent encore le prestige et le don du commandement, mais leurs membres sont souvent trop ignorants de la technique administrative moderne.

Il n'est point aisé, comme on le voit, de trouver réunies l'éducation et l'instruction que l'on doit exiger des dépositaires de l'autorité. Et cette tâche déjà si difficile l'est davantage encore lorsque se produisent des interventions métropolitaines sous forme de recommandations. La désignation et l'avancement du personnel indigène exigent chez ceux qui en ont la charge une connaissance parfaite des hommes et des besoins du pays; toute immixtion du dehors risque d'être incompétente et de favoriser des intrigues dont souffre la colonisation.

Résumons cette étude. La composition hétérogène de la population tunisienne impose l'obligation d'en rapprocher les divers éléments pour en assurer l'harmonie et préparer leur union de plus en plus étroite. C'est une nécessité que l'on ne saurait négliger sans compromettre de la façon la plus grave l'œuvre que nous poursuivons dans la Régence. Durant les premières années de notre intervention elle a été au second plan de nos préoccupations. Il fallait vivre d'abord, doter le pays de moyens d'existence, y organiser la propriété, le travail, la sécurité des biens et des personnes.

Cette tâche poursuivie avec succès est aujourd'hui assez avancée pour assurer au pays une santé robuste, une énergie puissante. Reste à créer sa vie morale. Il s'agit de faire éclore une conscience nationale, fille de la pensée française

et du milieu tunisien, il faut que parmi ces hommes d'origines différentes la communauté des intérêts devienne chaque jour plus sensible et que de la variété de leurs tendances traditionnelles sorte progressivement un idéal commun.

Pour atteindre son but cette politique sociale a besoin du concours de tous, de l'Etat et des particuliers, en Tunisie comme dans la métropole. L'Etat doit y subordonner tous les actes législatifs et exécutifs; à lui de donner l'exemple qui s'imposera aux particuliers. A ceux-ci d'imiter sa conduite, de soutenir son autorité de toutes leurs forces, en premier lieu en la respectant. Il va de soi que si nous voulons que les dépositaires de l'autorité française en Tunisie soient respectés par les indigènes et les étrangers, qu'ils aient le prestige dont ils ont besoin, c'est à la condition que les Français donnent l'exemple.

La partie qui se joue dans l'Afrique du Nord est décisive pour l'avenir de notre influence extérieure. Le génie français qui a conquis de nombreux pays étrangers par ses vertus propres et le pouvoir de son rayonnement est capable de rénover les peuples arriérés dont nous avons assumé la direction. L'entreprise n'est pas au-dessus de ses forces, certes, mais elle exige de notre part à tous, gouvernement, opinion, particuliers, de la méthode et de l'esprit de suite.

A. d'Anthouard,

Ministre plénipotentiaire, ancien délégué à la Résidence générale de France à Tunis

LE STATUT
DES
MUSULMANS DE L'AFRIQUE DU NORD
EN TURQUIE

M. Doumergue a fait, le 25 décembre, à la commission des Affaires extérieures de la Chambre, un exposé de notre politique en Orient qui contenait un passage intéressant pour notre Afrique du Nord. On sait que jamais jusqu'ici la Turquie n'avait voulu traiter nos protégés tunisiens ni même nos sujets algériens comme des ressortissants français. Musulmans, ils ne devaient relever que du Calife; telle était la thèse que nous ne reconnaissions pas, mais dont les autorités ottomanes s'inspiraient dans tous les cas qui se produisaient. On sait d'ailleurs que tel était le système que le Maroc s'était toujours efforcé d'appliquer aux Algériens, jusqu'au moment où Moulay el Hassan dut s'incliner devant les représentations de la France.

Désormais cette situation absurde cessera d'exister en Turquie non seulement en ce qui concerne les Tunisiens et les Algériens, mais même les Marocains, pour lesquels la question n'aurait pas tardé à se poser. Voici en effet comment le ministre des Affaires étrangères a résumé la manière dont le statut des Tunisiens, Algériens et Marocains sera fixé en Turquie, en vertu de l'accord franco-turc qui a été récemment paraphé :

Par le même accord, nous avons obtenu pour les Marocains et pour les Tunisiens, sujets de nos pays de protectorat, l'assimilation en Turquie avec nos sujets algériens, au point de vue si important de la juridiction. Pour les Tunisiens en particulier, cet accord constitue un appréciable bienfait, car jusqu'ici la Porte, n'ayant pas reconnu notre protectorat, les considérait comme ses propres sujets et déniait à nos consuls le droit de les protéger et de les juger.

Un autre intérêt moral français a enfin reçu satisfaction dans cet accord. Des règles précises sont fixées pour les cas où se produiraient l'arrestation et l'incarcération de Français dans l'empire ottoman. En présence de l'imprécision des textes anciens en ces matières, des coutumes instables étaient suivies, variant même suivant les localités et donnant lieu à d'insolubles conflits entre les autorités consulaires et l'administration ottomane. L'accord assure désormais aux Français dans l'empire ottoman des garanties précieuses en cas d'arrestation et de détention préventive.

Nous n'avons pas à examiner ici si l'accord franco-turc est entièrement satisfaisant pour nos intérêts dans le Levant; le fait qui nous concerne est qu'il nous donne pleine satisfaction pour nos intérêts africains.

La Compagnie des chemins de fer Paris-Orléans vient de publier les résultats de la mission d'études commerciales au Maroc dont elle a été l'organisatrice. Cette mission a recueilli un grand nombre de statistiques économiques.

A signaler notamment les chiffres des importations et des exportations par les huit ports ouverts au commerce pendant les années 1911 et 1912. Il en ressort que si l'Angleterre tenait toujours la tête en 1912, avec un commerce général de 66.342.555 fr., ses progrès sur 1911 n'avaient été que de 17 millions, tandis que le commerce général de la France atteignait en 1912 65.493.055 francs, en progrès de 20 millions sur l'année précédente.

L'Allemagne venait au troisième rang avec 31.048.438 fr. pour 1912, en progrès d'un peu moins de 6 millions sur 1911. En quatrième rang, l'Espagne avec un commerce général de 14.140.130 francs. en 1912, en progrès de 2 millions sur 1911.

Il est juste de reconnaître que si le mouvement commercial déterminé par les dépenses militaires françaises donne à ces chiffres globaux un caractère un peu factice, l'essor du commerce marocain depuis notre occupation n'en est pas moins frappant.

Les annexes de la brochure renferment des renseignements commerciaux détaillés sur les principaux produits d'importation et d'exportation. Elles indiquent avec précision l'importance relative de chacun des ports marocains selon la nature des exportations : Tanger vient en tête, pour l'exportation des œufs; Casablanca, pour celle des blés, des orges et des laines; Mazagan, pour celle du maïs.

En prenant l'initiative de cette enquête économique la Compagnie, dont le réseau se relie au Maroc par les voies espagnoles, a voulu montrer que le commerce français est le principal intéressé dans les transactions par la variété de ses exportations et par la capacité du marché marocain à l'importation en France. Cette mission ne sera pas inutile et nos industriels comme nos commerçants ne peuvent manquer d'en tirer le plus grand profit. Elle sert leurs intérêts les plus immédiats et présente encore l'avantage de suggérer de fécondes initiatives. Il faut donc louer sans réserves MM. Cornilleau, agent commercial, et Fourgous, inspecteur des affaires commerciales, qui ont recueilli sur place les éléments de cette contribution pratique au commerce franco-marocain.

VILLES D'AFRIQUE

RABAT

LES DÉBUTS D'UNE MUNICIPALITÉ AU MAROC

Au moment où les discussions sur le centre administratif du Maroc français appellent l'attention sur la ville de Rabat, l'intéressante étude qu'on va lire montre l'importance déjà prise par la ville où a été établie la Résidence générale.

A côté des grands faits de guerre qui ont capté l'attention générale de la France, il s'est fait au Maroc, depuis dix-huit mois, une œuvre administrative considérable, dont le public n'a généralement été informé que par de courts entrefilets de journaux. Parmi celle-ci, il en est une qui est même, sauf pour Fez peut-être, passée presque inaperçue, la création des municipalités. Nous nous bornerons, dans cet article, à donner quelques précisions sur les débuts de celle de Rabat.

Lorsque, le 28 avril 1911, les troupes françaises traversèrent Rabat pour la première fois, se portant sur Fez assiégée par les tribus rebelles, où notre mission militaire était sérieusement menacée, elles trouvèrent une ville indigène ayant conservé, avec tout son cachet oriental, son administration musulmane et ses antiques coutumes locales : mais tout y était à faire, hygiène, voirie, budget, etc.

Depuis 1907, et en exécution de l'Acte d'Algésiras, Rabat avait reçu un tabor de police composé d'une compagnie d'infanterie, d'un peloton de cavalerie, d'une section de mitrailleuses et d'une section d'artillerie, le tout commandé par des officiers français. C'était un premier pas vers notre prépondérance et, grâce à l'activité de chefs de ce tabor, le capitaine Brémond, puis le capitaine Michaud, notre influence en tira grand bénéfice, quoique la pénétration indigène demeurât difficile.

Il existait, en effet, à côté d'une bourgeoisie aisée et fermée, une administration indigène qui devait, en principe, suffire à tous les besoins. Mais, indigène, elle avait deux faiblesses : elle était sans autorité sur les Européens, elle avait les habitudes de lenteur et d'indifférence coutumières aux musulmans.

Malgré cela, il était non seulement contraire à l'esprit du protectorat, aux débuts de son application, mais même opposé à nos intérêts de supprimer ces institutions familières aux indigènes, intermédiaires commodes à l'occasion en présence des Européens de toutes nationalités, puisque notre autorité n'était encore reconnue par aucun pays étranger. Nous eussions d'ailleurs été fort embarrassés pour trouver d'emblée tout le personnel nécessaire à notre administration française.

Le principe fut donc, non pas le remplacement, mais le contrôle de l'administration indigène : c'était, selon les moments, une aide ou une gêne, On doit de déclarer, à l'honneur des Marocains. que ce fut ordinairement le premier.

Lorsqu'il s'était agi de créer, vers 1906, à Tanger, une organisation municipale, devenue aussi nécessaire pour l'hygiène que pour les transformations de la ville, l'obligation d'une représentation internationale avait conduit le corps diplomatique à en charger un Conseil sanitaire, formé de délégués de toutes nationalités.

Après la signature du traité de protectorat, le général Lyautey put dès son arrivée songer à confier des fonctions analogues à une administration exclusivement française; il en était ainsi, d'ailleurs, depuis 1908 à Casablanca, où un officier du Service des renseignements en avait été chargé, sous les ordres du consul de France, dans des conditions d'autorité un peu précaires toutefois. Faute de personnel civil immédiatement disponible et préparé, il fallut faire cette fois encore appel à l'armée. Quoique prenant contact ainsi avec une vie publique très inattendue et des fonctions administratives ou techniques nouvelles, les officiers affectés aux Services municipaux de Fez, Rabat et Salé, dès juin 1912, de Mazagan, Mogador, Marrakech, Saffi ultérieurement (1912), firent de leur mieux pour suffire à leur tâche complexe, toujours absorbante et souvent scabreuse, mais où il leur était aisé de déployer à plein toutes leurs aptitudes. C'était d'ailleurs là, à côté d'une tâche purement civile, une importante branche du Service des renseignements, non seulement pour la surveillance de l'administration indigène, mais aussi en vue d'une politique locale stable avec ces populations chez qui débutait l'autorité française.

Il semblait, d'ailleurs, dans le rôle de l'armée, et comme une sorte de prolongement de sa conquête, d'ouvrir la voie aux colons ainsi qu'à l'administration civile, et de s'attaquer résolument aux premières difficultés sans se soucier des inévitables critiques qui attendent tous ceux qui agissent. En outre, l'activité, la décision voire même le caractère parfois un peu rude, mais toujours juste et ferme de l'administration militaire semble souvent favorable aux débuts d'une occupation, avec les éléments de nature si diverse qui se présentent, et l'importance des intérêts de l'armée.

Programme d'ensemble.

La base, l'essence même du protectorat, était le maintien des autorités indigènes qui, jusqu'à ce jour, n'avaient guère connu comme ressources que les abus, comme pouvoir que l'arbitraire.

Le rôle de la nouvelle administration était donc le contrôle et l'orientation de ces autorités, l'appui aux colons, l'organisation de la vie publique au point de vue européen, et le respect des traditions.

Mais le problème était loin d'être simple.

Il fallait, en effet, tenir compte de l'état politique du pays, payer la rançon de l'Acte d'Algésiras et d'un demi-siècle d'hésitations, se soumettre au régime des capitulations et au contrôle de la Dette.

Le régime des *capitulations* faisait entièrement échapper à notre autorité, à nos taxes, à notre police, non seulement les citoyens étrangers, mais même les protégés et leur famille, et dans une certaine mesure, les associés agricoles. Ainsi, même en présence d'un crime, un de nos agents de police ne pouvait arrêter un indigène fils de protégé, et seul son consul avait action sur lui; il pouvait impunément narguer nos décisions d'utilité publique, et certains ne s'en faisaient pas faute, surtout au début.

Parfaitement justifié aux époques makhzen où il suffisait de posséder quelque bien pour se voir exposé à toutes les spoliations, le régime des capitulations viciait dans sa base tout notre effort pour faire régner la justice et l'ordre dans le pays. Aussi le bureau diplomatique de la Résidence chercha-t-il à en obtenir l'évolution le plus tôt possible.

L'administration du *Contrôle de la Dette* avait pour tâche d'appliquer les clauses du contrat garantissant les deux emprunts du Maroc (1904 et 1910); représentant des intérêts financiers internationaux, elle était donc intangible. Or, dans les huit ports du Maroc ouverts au commerce européen, c'est-à-dire entre autres Rabat — mais non Salé — cette garantie comportait la gestion de tous les terrains et immeubles makhzen et l'accaparement de toutes les recettes des marchés (sauf les droits d'abattoir). Dépouillée de tout (environ 400 000 pesetas par an), la Ville ne pouvait plus vivre que d'expédients; en outre, la Dette ne bénéficiant pas de ses excédents de recettes qui étaient reversés au protectorat, n'était pas intéressée au meilleur rendement. La Ville, qui se vit obligée de louer à la Dette certains de ses terrains véritablement urbains (même une place publique) (1), se décida à soumissionner certains marchés pour en tirer bénéfice comme simple adjudicataire. C'était là une situation anormale, à laquelle le contrat international accordait cependant vingt-cinq ans d'existence.

Parfaitement conçue à une époque où le programme pouvait être de ruiner le Maroc pour mieux le dominer, cette institution devenait de nos jours une gêne considérable, faussant le budget municipal et interdisant tout progrès dans l'importante question des marchés (2).

Quelque prudentes que dussent être les réformes, pour ne pas brusquer de vieilles habitudes et porter un préjudice trop grand à des situations acquises, la base de toute organisation devait être un *budget*. Or, le principe exclusif d'une subvention, quelque juste qu'il puisse paraître pour une ville privée de toutes ses recettes, eût été opposé à une sage administration, qui doit intéresser tout service à une bonne gestion. Les services municipaux eurent donc à cœur de chercher à se rapprocher de l'équilibre des recettes et des dépenses. Mais il ne fallait pas songer à établir aucun impôt nouveau, la convention de Madrid dispensant étrangers et protégés de les payer; il eût été illogique de prendre pour base des ressources un principe d'injustice, et par suite, de mécontentement. Donc pas de patente, pas de cote personnelle, pas de taxe sur la vie normale. Par contre, rien n'empêchait de tarifer les abus qu'on pouvait interdire, et comme ils étaient nombreux, on réussit, tout en les limitant, à en tirer de sérieuses ressources : tels furent les empiètements sur rues, la vente de sable et de pierre, qui jusque-là s'extrayaient librement et devenaient l'objet de spéculations nuisibles aux progrès de la ville, l'exploitation de certains marchés dont la municipalité seule jusqu'alors ne tirait rien, etc. Il en résulta en moins d'un an une recette normale de 20.000 à 24.000 pesetas hassani par mois, et, le 1er octobre 1913, l'encaisse était de 81.000 pesetas hassani, le crédit de 85.000 pesetas hassani. L'équilibre des recettes et des dépenses était sensiblement atteint.

Mais pour établir ces droits et fournir une base à l'organisation administrative, il convenait de prendre un certain nombre d'*arrêtés municipaux*, fixant les droits et les devoirs de chacun. De juillet 1912 à octobre 1913, il en fut fait 25, au nom du pacha, gouverneur de la ville, et concernant les sujets suivants :

Ouverture des débits, dépôts d'ordure et propreté, encombrement des rues et taxes sur les étalages et marchands ambulants (6 juillet 1912), registre à tenir par les hôteliers, surveillance exercée sur les constructions neuves et les vérandas, avec obligation d'une demande préalable aux travaux, réglementation de la circulation en ville, taxe sur les fêtes de nuit et les cafés-concerts, prostitution, permis de chasse, interdiction de vente d'alcool aux musulmans (juillet 1912); puis : organisation d'un enclos d'équarissage et d'une fourrière, surveillance de la conduite d'eau, obligation de la remise d'un reçu extrait d'un carnet à souche pour toute perception officielle, réglementation de l'affichage, du passage de l'oued, de la visite vétérinaire aux abattoirs, des coups de mine, surveillance des chiens, des jeux, hygiène des latrines et égouts, stationnement des voitures (avec taxe), limitation du nombre des débits (un par 200 habitants non musulmans, périmètre protecteur autour des casernes, mosquées, écoles, prisons, etc.), répression des fraudes alimentaires, garanties pour les professions de médecin et de pharmacien, interdiction des clôtures en fil de fer ronce, prophylaxie contre les mouches.

Pour faire respecter ces mesures autant que pour surveiller la ville en pleine transformation il était de toute exigence de créer une *police*.

La police ne pouvait être exclusivement indigène. Outre que les Européens se pliaient mal aux observations, souvent maladroites, d'ailleurs

(1) Devant Bab-el-Alou.

(2) Droits des portes, marchés des bestiaux et bêtes de somme, des fruits secs, de l'huile et du beurre, des bois et tacaout, des peaux fraîches, des peaux tannées, des étoffes, tapis, etc.

faites par les agents de police marocains ou algériens, il était indispensable, autant pour dresser ces novices que pour exercer la surveillance qui s'impose sur tout indigène investi d'une autorité quelconque, de disposer d'un encadrement européen digne de toute confiance.

En outre, l'accroissement considérable de la population européenne devait attirer, à côté de colons des plus précieux pour le pays, constituant une véritable élite de Français, un certain nombre d'éléments peu désirables de toutes origines et toutes nationalités. Il fallait un personnel apte à remplir immédiatement ces fonctions en semblable pays : la Tunisie, pays de protectorat, nous offrit heureusement d'excellents éléments.

Parallèlement, Européens autant qu'indigènes avaient un besoin pressant d'un Service des *Travaux publics* affecté à la ville. Faute de personnel, il ne put être organisé avant mai 1913, et ne fonctionna complètement qu'en octobre. C'était incontestablement là une tâche des plus délicates. Outre la difficulté de recruter, à traitement à peine rémunérateur, un personnel idoine, également apte à conduire des travaux en régie qu'à établir des projets pour entrepreneurs, aussi prêt à faire de la comptabilité française qu'à réparer ou même exécuter des travaux « hassani » c'est-à-dire à la mode indigène, il convient de remarquer que la besogne était aussi considérable que les difficultés inattendues, le public aussi impatient que les ressources modiques. La double nécessité de préparer la création de nouveaux quartiers — où les constructions apparaissaient comme dans une véritable ville-champignon, avant d'avoir même eu le temps d'effectuer les tracés — et d'améliorer l'ancienne cité arabe, encore centre de la vie, où tout était à faire ou à refaire, mais dont chacun, et avant tous le général Lyautey, tenait à conserver le cachet indigène local, tout ce programme représentait une tâche presque surhumaine, en présence des besoins d'une population qui se montrait d'autant plus exigeante qu'elle ne contribuait pour ainsi dire pas à la dépense.

En outre, il fallait pour toutes choses obtenir l'approbation du Directeur général des Travaux publics, et là encore, l'Acte d'Algésiras apportait son hypothèque en décrétant l'obligation de mettre en adjudication tous travaux publics atteignant le chiffre de 15.000 francs, — décision toutefois très discutable pour les travaux municipaux, qui sont d'intérêt presque privé et qui présentent surtout un caractère d'urgence ne permettant pas les délais nécessaires pour une adjudication.

A côté de ces grands organes de la vie municipale, il fallait aussi songer à d'autres services divers; si les écoles échappaient à peu près à l'action des Services municipaux, auxquels on ne faisait guère appel que pour leur installation (1), par contre les questions d'hygiène, d'assistance publique, la fixation du cours des denrées et des salaires et surtout la solution des interminables questions indigènes ou les réponses aux nombreuses demandes de renseignements et les discussions diverses avec les Européens incombaient à la Municipalité.

Services municipaux.

Pour cette tâche multiple, le Résident général confia l'administration de Rabat, Salé et de leurs banlieues, à des services municipaux dirigés par des officiers, sous la dépendance du consul de France.

Le capitaine du génie Normand reçut ainsi, en fin juin 1912, ces fonctions à Rabat, le lieutenant Rigot à Salé, sous l'autorité de M. Martin



BUREAU DES SERVICES MUNICIPAUX

secrétaire d'ambassade, assurant l'intérim du consulat tout en représentant le Résident général auprès du sultan Mouley Hafid.

La banlieue de Rabat comprenait trois tribus (Arab, Oudaïa, Haouzia) et s'étendait sur environ 30 kilomètres le long de la côte, celle de Salé deux tribus (Schoul et fraction des Ameur) et englobait une partie de la forêt de Mamora.

C'était intentionnellement que le général Lyautey faisait ainsi fonctionner ces municipalités militaires sous l'autorité des consuls. Outre l'avantage qu'il y voyait de faciliter les relations avec les colonies étrangères, il « amalgamait » civils et militaires, selon son expression, et, conformément à sa doctrine coloniale, empêchait ainsi toute dualité d'efforts.

(1) Trois écoles françaises neuves s'ouvraient en octobre 1913. Il existait en outre à Rabat une école franco-arabe, une école école arabo-berbère, une école libre et une école de l'Alliance israélite.

En réalité, depuis plusieurs mois déjà, le bureau des renseignements de Rabat, avec le commandant Blondont et le lieutenant Leclerc, s'était préoccupé des innombrables progrès à réaliser en ville, mais il manquait un organisme spécial et des crédits pour donner quelque amplitude à ce service.

Au milieu de juillet 1912, M. Martin fut remplacé par M. Barré de Lancy, consul de France, qui conserva ces fonctions un an; en juillet 1913, M. Forcioli, vice-consul, fut chargé pendant plusieurs mois d'un nouvel intérim.

Entre temps, tout en laissant les chefs des services municipaux à leur poste, un nouvel organe avait été créé (20 octobre 1912), le chef de bataillon adjoint au consul de France, sorte de commandant supérieur destiné à aider ce dernier dans l'administration des deux villes et de leurs banlieues, les fonctions consulaires étant très absorbantes. Rabat et Salé ne pouvaient en effet vivre indépendamment, toute mesure prise dans l'une ayant une répercussion sur l'autre, malgré une situation générale non comparable, due à ce que Rabat seule était soumise au Contrôle de la Dette et recevait presque exclusivement les colons européens (1).

Au milieu d'avril 1913, le lieutenant Rigot était remplacé à Salé par le lieutenant Marion, et au milieu d'octobre, le capitaine Normand, après seize mois à Rabat, y était remplacé par le lieutenant Riottot, auquel on adjoignit deux rédacteurs civils en sous-ordre, premier pas vers la suppression de l'administration militaire.

Rabat reçut en outre, à partir de janvier 1913, un officier (capitaine Coudert) pour s'occuper plus spécialement de sa banlieue.

On voit, somme toute, avec quelle économie de personnel les services municipaux fonctionnèrent du milieu de 1912 à fin octobre 1913, à la période où tout y était en transformation : police des plus réduites, travaux publics n'apparaissant que lentement, un sous-officier caissier en septembre 1912 seulement (jusque-là les officiers avaient dû eux-mêmes tenir la caisse), 3 ou 4 mokhaznis, une brigade de gendarmerie municipale (1 brigadier et 5 gendarmes, dont 3 à cheval), voilà tout le bilan de la municipalité de Rabat à ses débuts.

Administration.

La tâche essentielle des services municipaux consistait dans l'organisation générale de l'administration de la ville, à assurer les besoins présents, préparer l'avenir. Ils devaient, tout en favorisant l'arrivée des Européens, préserver, mais surveiller les indigènes, sauvegarder la vieille comme la nouvelle ville, régler les litiges et marcher vers le progrès.

(1) En fin septembre 1913, on comptait environ 3.800 Européens à Rabat contre 235 à Salé : d'où faible circulation de voitures, peu de constructions neuves, administration exclusivement indigène, c'est-à-dire conservatrice; enfin la présence de la résidence et du Makhzen à Rabat y compliquait la situation.

Mais tout ceci était à faire sous une façade indigène.

L'*administration indigène* comprenait :

Un *caïd* (ou pacha) gouverneur de la ville, Si Seddik Bargach; précédemment investi d'une autorité sans traitement, on lui fixa le chiffre de 20.000 pesetas hassani par an, ses mokhaznis restant à sa charge; depuis, on étudia le moyen de régler ces derniers en dehors de lui. Toutes les décisions concernant la ville avaient à être approuvées par le pacha; il avait aussi dans ses attributions la justice indigène, mais ses pouvoirs à cet égard étaient limités par la surveillance d'un délégué du consul, à partir de 8 jours de prison ou 15 pesetas hassani d'amende, et il devait en outre rendre compte. Personnage vieux-makhzen, d'une famille ayant fourni de nombreux fonctionnaires au sultan, ancien pacha de Tanger, fils de l'ambassadeur marocain qui avait signé la convention de Madrid, le caïd de Rabat nous servait avec lenteur et sans enthousiasme, quoique avec correction et dignité.

A côté de lui, était un *khalifa* (Si Larbi Zebdi) qui détenait des sultans Abd el Aziz et Mouley Hafid des dahirs précisant ses attributions, qui étaient en tous points les mêmes que celles du caïd : vieux procédé makhzen, qui consistait à établir côte à côte deux autorités égales, pour empêcher chacune de trop « manger » et provoquer ainsi une surveillance réciproque. Mais ce système était incompatible avec notre mentalité d'Européens, exigeant l'unité de direction et de responsabilité. Le khalifa devint donc le second du caïd. Mais, homme intelligent et à décision prompte, il nous rendit longtemps de grands services en prenant les mesures d'exécution chaque fois que le caïd s'y refusait. Inutile de dire que ces deux personnages, quoique de la même famille, étaient au plus mal ensemble. Le traitement du khalifa fut fixé à 12.000 pesetas hassani par an.

Le *cadi*, chef du « Chraa » ou tribunal indigène, avait pour fonction de régler les litiges entre indigènes, ou entre Européens et indigènes lorsqu'un Européen portait plainte : justice généralement expéditive et juste, parce que basée sur le bon sens et l'expérience, et dépourvue de formalisme. Nous déclarons ici, à l'honneur du cadi de Rabat, Si el Mekki Betaouri, qu'il n'y eut jamais de plainte contre lui, ce qui semble une garantie d'intégrité rare; digne vieillard respecté de tous, réputé pour sa science, auteur de nombreux ouvrages théologiques, el Mekki Btaouri sut allier, à une réserve naturelle chez un vieux personnage makhzen, une droiture complète à notre égard et une grande régularité dans son service qui se compliquait de jour en jour. Il ne recevait aucun traitement, en dehors des rétributions dues pour ses jugements.

Le *mohtasseb*, ou prévôt des marchands, était chargé de la surveillance des corporations, de la fixation du cours des denrées (1), de la chaux, etc.

(1) La fixation du cours des denrées ne pouvait s'appliquer

et de toute l'administration urbaine de détail en général. Excellent intermédiaire entre la municipalité et les « amin » (ou chefs) des corporations (1), il pouvait évidemment faire la fortune de la ville ou la sienne propre. Le second système était seul pratiqué avant notre arrivée ; le premier devait être notre but. Aussi commença-t-on par fixer un traitement au mohtasseb, 6.000 pesetas hassani par an, avec promesse d'augmentation jusqu'à 12.000 éventuellement, selon la manière dont il servirait. Mais en février 1913, un arrêté résidentiel fixa ce chiffre à 3.600 pesetas hassani, avec interdiction pour lui de faire aucun commerce. Ceci rabaissait au rang d'un petit fonctionnaire sans surface le mohtasseb, qui jusque-là était un notable de la ville.

A Rabat, le mohtasseb administrait en outre la taxe urbaine.

L'amin mostafad, chargé de l'administration des biens makhzen et des recettes du marché, dépendait comme tel, à Rabat surtout, du Contrôle de la Dette, dont il était l'agent rétribué. Mais comme aucune opération de terrain n'avait lieu sans son visa, pour réserver éventuellement les droits de l'Etat, nous avions souvent affaire à lui.

Le *nadir des habous*, administrateur des fondations habous, d'ordre religieux, échappait en principe à notre autorité, les habous ayant été explicitement reconnus, par le traité de Protectorat, sous la dépendance directe du sultan. Toutefois les habous étaient propriétaires d'une quantité de terrains d'un intérêt capital pour la ville, y compris de places publiques, des fontaines et de la conduite d'eau ; leurs intérêts se trouvaient donc constamment liés aux nôtres. En outre, un incroyable désordre s'y manifesta, surtout un peu avant le départ du sultan Mouley Hafid, qui laissa les profiteurs monnayer tout ce qu'ils purent avant notre intervention ; aussi la Résidence dut-elle mettre bon ordre à ces opérations illicites qui révoltaient tous les bons musulmans, et exiger des registres et des comptes. Nous nous trouvions par suite en contact constant avec le nadir, tout en respectant son indépendance. Celui-ci se payait sur les habous un traitement mensuel de 45 douros, qu'il fixa lui-même en août 1912, à la suite du renchérissement de la vie, à 75 douros.

D'autres habous, dit privés, fonctionnaient sous la direction de nadirs secondaires.

Il existait encore certains agents indigènes d'ordre inférieur, qui, très importants dans l'administration de Fez ou de Marrakech, ne purent malheureusement nous être que de faible utilité à Rabat : c'étaient les « mokaddem el houma », c'est-à-dire les chefs responsables des quartiers. Leur influence disparaissait en effet peu à peu devant l'intrusion de l'élément européen, leur rôle s'effaçait de jour en jour et nous cessâmes bientôt de les utiliser.

— Il ne s'agissait donc pas ici de bâtir sur le vide ; il existait une vie publique complète, organisée, et même si on l'estimait défectueuse, on ne pouvait y toucher qu'avec la plus grande prudence, en « conseillant et soutenant », selon la formule du général Lyautey. Notre tempérament pressé devait être modéré par le milieu calme où il intervenait, et c'est en cela que l'aide indigène nous était absolument indispensable. Bien souvent ce qu'on aurait pu considérer comme un progrès tentant se serait retourné contre celui qui l'aurait entrepris.

Un exemple : Un soumissionnaire offrait de prendre à son compte un marché, en versant à la ville un taux supérieur à ce qu'elle y gagnait jusqu'à ce jour. Même en admettant que l'exploitation soit honnêtement faite, contrôle toujours facile, et malgré l'avantage qu'il peut y avoir à être déchargé du souci de la perception, il y avait lieu de craindre qu'en trafiquant sur la denrée dont il deviendra maître, l'entrepreneur ne se procurât des bénéfices irréguliers. Et du coup, non seulement le prix en aurait augmenté exagérément en ville, mais les petits marchands pouvaient même être ruinés (1).

Autre exemple : les habous, à la suite du gâchis des derniers temps, étaient très appauvris ; or le prix de la vie renchérissant considérablement, les nombreux fonctionnaires ou employés de cette administration, au nombre de plusieurs centaines, réclamaient des augmentations devenues nécessaires. On songea donc à accroître les recettes en mettant en adjudication la location des nombreuses boutiques et fondouks habous de la ville. Mais il était à craindre que les petits commerçants ne soient privés de leur gagne-pain par des Européens venant avec de gros capitaux. Or il n'était nullement dans notre intérêt de ruiner les petits au bénéfice de personne.

D'une manière générale, l'administration indigène fit preuve d'une pleine bonne volonté et de

---

qu'aux indigènes, car si des Européens non Français ne s'y étaient pas ralliés, qu'eût-on pu faire ?

Aussi, lorsqu'il fallut à certains moments établir certains taux, par exemple pour le prix du pain, les tarifs de voitures, etc., la municipalité opéra-t-elle toujours par accord entre les intéressés. Lorsque l'un d'eux venait à changer d'idée, des affiches et les crieurs publics annonçaient en ville ceux qui continuaient à se conformer à l'entente établie.

(1) Toutes les professions dans les villes musulmanes sont organisées en corporations, ce qui en facilite beaucoup l'administration (bouchers, cordonniers, forgerons, barcassiers, meuniers, boulangers, tanneurs, menuisiers, charpentiers de barcasses, maçons, marchands de bois, de chaux, de charbon, boutiquiers chleuhs, etc.).

(1) L'offre fut faite pour le marché de la paille, qu'on pouvait faire venir de loin en gros au détriment des détaillants de la campagne ; pour le marché de l'huile, dont il était facile de truquer la qualité, etc. Toute cette surveillance rentrait dans les attributions du mohtasseb. Celui-ci d'ailleurs connaissait jadis mille procédés ingénieux pour se procurer des gains illicites : en haussant légèrement le prix de la viande, il se faisait remettre 1 ou 2 douros par animal abattu ; en décrétant un jour ou deux par semaine qu'il était interdit de cuire du pain frais pour pouvoir écouler le pain restant des boulangers, il s'arrogeait le droit de fournir la farine et de faire cuire à son compte ces jours-là tout le pain de la ville, ce qui lui assurait une recette de 1.000 pesetas au moins par mois ; il se faisait aussi verser une redevance pour toute nouvelle boutique ouverte ou pour certains changements du cours des denrées, etc. Aussi les services municipaux exigèrent-ils d'approuver toute modification de ces cours, qui furent rendus publics ; à un moment donné, le commandant Brémond avait même institué une commission de notables pour surveiller la gestion du mohtasseb, mais ces fonctions, gratuites, sont peu recherchées.

***

beaucoup d'intelligence. Le marocain est d'ailleurs doté d'une remarquable aptitude aux affaires, d'un esprit vif et n'est nullement rebelle au progrès; il semble à tous égards supérieur à l'Algérien, et il constituera sans peine un excellent aide dans notre action. La presque unanimité des habitants de Rabat se montra soumise de bon gré, et sembla avoir une réelle inclination pour se rallier définitivement à notre autorité, qui leur parut bienveillante. Notre programme ne pouvait être évidemment que de laisser place au soleil à tous les indigènes : c'était juste, c'était politique, c'était français.

Mais, à côté, le but des services municipaux devait être, après avoir assuré la vie publique de la ville, de faciliter avant tout la colonisation, et notamment l'installation des Français. Sans tolérer l'exploitation éhontée à la mode de certains peuples dits colonisateurs, ce qui eût été contraire à tous les principes de notre métropole, on pouvait prendre pour base, conformément à la doctrine coloniale anglaise, l'exploitation du pays. Mais ceci n'impliquait pas l'exploitation de l'indigène. Tout en favorisant l'arrivée des colons, il fallait donc protéger l'indigène contre ses propres imprudences, qui lui inspirent ensuite souvent un remords fatal pour notre influence et lui causent des torts matériels parfois irréparables; il fallait même lutter contre les spéculateurs ayant pour unique pensée de s'enrichir par un travail improductif, intermédiaires ruineux pour l'Européen, immoraux pour le Marocain; si l'homme d'affaires qui, moyennant une commission, renseigne le nouvel arrivant, peut rendre les plus précieux services, par contre celui qui achète à bon compte à l'indigène pour revendre cher à autrui est nettement à combattre. L'agio sur les terrains faillit faire échec à l'avenir de Rabat, en décourageant les vrais colons; il aurait pu lui faire manquer son histoire en l'empêchant de profiter de son heure de popularité; pareil exemple s'est vu. C'était une phase de l'éternelle lutte de l'intérêt privé contre l'intérêt général. Le rôle de l'autorité est de soutenir le second, dont bénéficie d'ailleurs le premier, dans un avenir, il est vrai, souvent incertain ou indifférent à beaucoup.

Tandis qu'à Casablanca l'élément indigène était pour ainsi dire noyé dans la masse des intérêts européens, et n'apparaissait guère que chez les manœuvres et petites gens — la physionomie d'ensemble tendant vers celle d'Alger — à Rabat au contraire, la vie indigène avait conservé toute son intensité, et nous nous attachions à lui laisser son organisation, qui satisfaisait à tous les besoins sans nuire en rien à ceux, accolés, des Européens dans la ville neuve. Colonisation par protection, non par substitution.

A côté des déboires que procurait souvent la défense des intérêts européens, l'administration indigène constituait la contre-partie facile et agréable. Il est juste de déclarer que le Marocain, musulman ou israélite, habitué depuis des siècles à être pressuré et à payer sans jamais rien recevoir en échange, conserva une gratitude très réelle à l'autorité française de ses efforts pour donner satisfaction aux multiples besoins, de sa régularité à payer ce qu'elle prenait et de sa conscience à ne demander que pour le bien public. L'Européen au contraire, habitué, dans des villes civilisées, à être servi par des organes constitués fonctionnant selon ses idées et ses besoins, était parfois surpris que l'embryon d'administration existante ne lui servît pas tout ce qu'il eût rêvé, et l'empêchât cependant de se conduire comme en pays conquis. A cet égard le contraste était grand entre Rabat, où la liberté de chacun était restreinte pour le bien public, et Casablanca, où l'on avait bien plus grande latitude pour construire à son gré, sans règle aucune, pour ouvrir des débits de boisson, voire même pour encombrer les rues. Certaines mesures préservatrices prises à Rabat parurent tracassières aux Européens, parce que gênantes. Il est toujours ingrat de défendre l'ordre contre la licence.

Commission municipale.

La direction des affaires de la Ville devait être facilitée par la création d'une *Commission municipale*, représentant les divers intérêts en cause. Mais, tandis qu'elle devait être inévitablement une aide à Fez, où il n'y avait que des indigènes, dont beaucoup fort capables, et où la ville disposait de toutes ses ressources, d'ailleurs considérables (1), il n'en était pas de même à Rabat, où la commission, qui était forcément mixte, pouvait avoir pour effet de gêner l'administration, avec des vœux plus ou moins difficiles à réaliser, faute de moyens, puisqu'il était impossible de songer aux impôts. Toutefois elle pouvait aussi devenir une sorte de Conseil représentant la population, aidant de son expérience pour les décisions, appuyant de son autorité morale pour l'exécution; à cet égard, rien ne pouvait être plus précieux que la coopération de la subtilité et la bonne volonté des indigènes, avec l'autorité et l'esprit de réalisation des Européens.

La commission de Rabat, présidée par le pacha et le consul de France, comprenait, outre tous les fonctionnaires européens et musulmans de la ville (Services municipaux, Travaux publics, Contrôle de la Dette, Santé, Trésor) 8 indigènes non protégés étrangers (dont 6 musulmans et 2 israélites) et 4 Français. Créée par arrêté du 27 juin 1913, elle tint sa première séance le 4 août suivant.

A Salé, on créa deux commissions municipales, une pour les Musulmans, une pour les Israélites, habitant deux quartiers distincts dont les intérêts ne se mélangeaient pas.

Hygiène.

Les premiers soins des Services municipaux se portèrent d'abord vers l'hygiène urbaine.

(1) V. à ce sujet les détails donnés sur le medjliss de Fez par M. Auguste Terrier. (*Afrique française*, juillet 1913, p. 256.)

Enlèvement des ordures. — Et d'abord la voirie. Les *ordures* formaient par leur amoncellement séculaire à l'entrée des villes marocaines de véritables collines, portant le nom de zebala (du mot zebel : fumier), qui constituaient parfois, comme à el Ksar, un des meilleurs points de vue sur la cité. On commença par employer les prisonniers — qui jusque-là croupissaient pendant des années dans des locaux à peine aérés — à les déraser, ce qui du même coup nivela certains cloaques (Souk el Had ou place du marché du dimanche, berges de l'oued, Souk el Ghezel, etc...)

A notre arrivée existait un primitif système d'enlèvement des ordures par des ânes porteurs de chouari (paniers doubles tressés en palmier); beaucoup de débris tombaient en route de ces paniers que les indigènes chargeaient à refus; de peu agréables odeurs s'en dégageaient, et les mouches s'y donnaient rendez-vous; enfin il y en avait un nombre insuffisant, car le balayage, payé par l'unique recette de la ville, la taxe d'abattoir, ne pouvait, même malgré la légère augmentation de cette taxe décidée par le sultan en juin 1912, être bien généreusement assuré; aussi seules les personnes versant en sous-main une « fabour » : (faveur, c'est-à-dire pourboire) aux balayeurs si maigrement payés et trop peu nombreux, étaient-ils sûrement atteints par le service journalier. En cas de pluie — ce qui durait parfois plusieurs jours — le service était suspendu; de même les jours de fête.

Tout en laissant subsister le système des bourricots, seul procédé pratique dans les rues étroites indigènes, on y adjoignit des tombereaux et des arabas aménagées dans les rues carrossables (2 dès juillet 1912, et progressivement jusqu'à 8 en octobre 1913); le nombre des bourricots passa peu à peu de 14 à 32. Il fut malheureusement impossible à cette époque, pour différentes causes, d'obtenir l'enlèvement des ordures de nuit, ce qui eût été l'idéal. Mais le service fut assuré de manière à accélérer les transports, à rendre les gratifications inutiles, à balayer les rues journellement, et, dans une certaine mesure, à arroser jusqu'à l'époque où on pouvait le faire sans priver d'eau la population, c'est-à-dire fin juin. L'arrosage à l'eau de mer eût en effet exigé une coûteuse installation pour l'accès des voitures, la côte étant partout précédée d'un escarpement rocheux, et la marée (d'amplitude approchant de 3 mètres) produisant un retrait qui rendait difficile la pose des pompes.

Dépotoir. — En même temps fut organisé un *dépotoir* au bord de la mer, dans une anse rocheuse où chaque marée enlevait les ordures; l'escarpement fut précédé d'une surface cimentée d'environ 120 mètres carrés, avec deux butoirs (dépense d'environ 1.500 francs) et l'on obtint ce résultat presque paradoxal d'un dépotoir urbain où, tout au moins l'hiver, l'odeur de l'air marin dominait celle des détritus.

Magasin de ville. — Enfin pour toutes ces voitures et le matériel de voirie fut construit un *magasin de la ville*, dans un endroit isolé, avec logement pour les balayeurs et écuries pour les chevaux.

Abattoir. — Un deuxième point capital pour la ville, était la construction d'un *abattoir*. Les animaux étaient jusqu'à ce jour abattus sur une place publique accolée à l'enceinte de la ville (Souk el Had) où les restes dégageaient des miasmes nauséabonds.

La première opération consista à transporter les perches qui tenaient lieu d'abattoir au bord de la mer, où les odeurs sans être plus agréables, étaient du moins écartées; mais le rocher caverneux forme des cuvettes où les détritus subsistaient, et il était de toute nécessité de construire des hangars avec sol cimenté.

Or on manquait d'argent. Il fallut donc s'ingénier, et nous eûmes recours à l'artifice suivant : nous proposâmes aux bouchers de doubler la taxe d'abat (1) pendant toute la période qui serait utile pour recueillir l'argent nécessaire à la construction ; pour ne pas retarder, la ville ferait sur son budget l'avance nécessaire en attendant un recouvrement progressif. Mais comme il n'était pas naturel que les bouchers seuls payent un progrès qui intéressait toute la population, le prix de la viande devait être majoré de 4 oujou (soit un demi-sou) par retal (kilo de 800 grammes), ce qui, insensible pour le public, suffisait cependant à couvrir la taxe supplémentaire payée par les bouchers. Ce droit spécial rapporta environ 3.000 p. h. par mois, ce qui permit de rembourser en moins d'un an l'abattoir qui n'avait coûté que 28.000 p. h. Comme d'autre part, l'avance avait été faite sur le budget 1912, cela devint une vraie recette exceptionnelle en 1913 (2).

Pour l'abattoir israélite toutefois, qui devait être absolument séparé (le sacrifice des animaux étant différent et l'abat constituant une sorte de cérémonie religieuse faite par les rabbins) cette taxe était inapplicable : les droits déjà perçus à ce titre, très élevés d'ailleurs et non susceptibles d'augmentation, servaient à la communauté israélite, non seulement pour le balayage du Mellah, mais aussi pour différentes fondations, bienfaisance, école de l'alliance israélite, etc. Aussi, les notables israélites décidèrent-ils, après étude de la question, d'effectuer un versement basé sur leurs propriétés, et dont la somme fut fixée à 125 p. h. par mois. Il leur fallait donc plusieurs années pour se libérer de leur dette. Heureusement on put profiter d'une forte amende qui dut être imposée à un notable israélite, fournisseur de l'armée, pour vol de denrées militaires (en remplacement du Conseil de guerre, qui présen-

(1) 2 p. h. 50 par bœuf, 1 p. h. par mouton, 0 p. h. 50 par chèvre.

(2) Nous y trouvions d'ailleurs encore un autre avantage. Le paiement de cette taxe s'effectuait consciencieusement, les bouchers se réjouissant d'avoir un abattoir; comme elle était égale à la taxe normale d'abat, nous pouvions en conclure ce que celle-ci donnait. Or ce marché étant, comme les autres, mis en adjudication, nous possédions ainsi des éléments d'appréciation sur les bénéfices de l'entrepreneur. Ceci nous permit de mettre, au moment du renouvellement de l'adjudication, un prix limite minimum sous pli cacheté pour empêcher toute collusion et la recette monta du coup considérablement.

fait des inconvénients politiques, surtout avec la tendance des Israélites alors à se faire naturaliser espagnols) pour décider que la communauté n'effectuerait son paiement qu'aussi longtemps que les musulmans le continueraient, et qu'à ce moment le reste de la dette serait prélevé sur cette amende.

C'est ainsi que les abattoirs, commencés en août 1912, furent terminés en fin septembre de la même année, et complètement remboursés fin septembre 1913.

Ils comprenaient deux hangars de 40 mètres, coupés en deux par un mur séparant les Musulmans (32 mètres) des Israélites (8 mètres) et donnant au total 150 mètres de ligne d'abat ; un puits, dans le roc, commun, mais où une murette empêchait également tout contact entre les deux races, donnait une eau claire et abondante. Le tout était complété par un bassin, des crochets de suspension, deux chambres de gardien et deux enclos pour les bœufs et pour les moutons ; le sol était cimenté jusqu'à la mer, où chaque marée enlevait les détritus, constituant ainsi le meilleur agent d'hygiène.

Ultérieurement, l'installation fut l'objet de quelques agrandissements, on fit des enclos supplémentaires et un abattoir aux porcs, animaux qu'on ne pouvait tuer ni près des Musulmans, ni chez les Israélites, ni sacrifier partout (taxe d'achat 2 p. h. 50).

En décembre 1912, le commandant Brémond organisa la visite sanitaire du bétail sur pied et abattu, mesure constituant alors une véritable innovation au Maroc. Faute de vétérinaire civil, on confia le service à un médecin, le Dr Gréhant. La viande visitée était timbrée, et des enclos distincts furent créés pour les animaux avant ou après réception.

Dès lors, la fourniture de la viande en ville ne donna plus aucun mécompte, quoique les tentatives entreprises pour exiger le transport par les voitures à viande aménagées par la municipalité n'aient pu être poursuivies, les bouchers installés dans les rues carrossables étant la minorité.

Enclos d'équarrissage. — C'était une vieille habitude marocaine d'abandonner les animaux morts, soit à l'endroit ou les bêtes tombaient, soit au hasard de la bonne volonté des juifs qui avaient le monopole du transport des dépouilles en les traînant par terre. Généralement, cette bonne volonté ne dépassait guère les environs de l'enceinte ; et l'emplacement que les bêtes choisissaient pour leur tombe était trop souvent fâcheux. Aussi était-on généralement saisi, à l'entrée des villes, par les émanations repoussantes de charognes nombreuses. La modeste police dont nous disposions était impuissante à réagir contre ces vieilles habitudes de négligence indigène. Le mieux était d'intéresser un entrepreneur à l'enlèvement des cadavres d'animaux. C'est ce qu'on chercha dès juillet 1912, ce qu'on n'obtint qu'un peu plus tard, et qui devint l'objet de la concession d'*équarrissage*.

La jouissance d'un terrain rocheux d'environ 800 mètres carrés situé au bord de la mer était donnée à un entrepreneur pour dix ans, avec autorisation pour lui d'y faire les constructions nécessaires à son industrie, en extrayant les pierres sur place, pourvu qu'il se charge d'enlever les bêtes mortes à un prix fixé légèrement en dessous de celui demandé par les juifs. Quoique ces conditions fussent rémunératrices, l'entrepreneur tint fort mal ses engagements et considéra surtout sa concession comme un entrepôt commode pour son propre commerce de peaux ; aussi dut-on songer à résilier le contrat.

Fourrière. — Dans les magasins de la ville fut installée une *fourrière* pour les objets trouvés et les animaux errants, principalement les chiens. Des morsures répétées ayant été causées par des chiens parfois enragés, des battues périodiques furent faites, et tous les animaux non porteurs d'une plaque (1) étaient enfermés, puis vingt-quatre heures après, abattus en cas de non-réclamation. Les droits de fourrière laissaient un petit bénéfice. Ces opérations amenaient d'ailleurs régulièrement des incidents désagréables, soit que les propriétaires de chiens estimaient l'autorité trop dure, soit que les personnes mordues la jugeaient trop tendre.

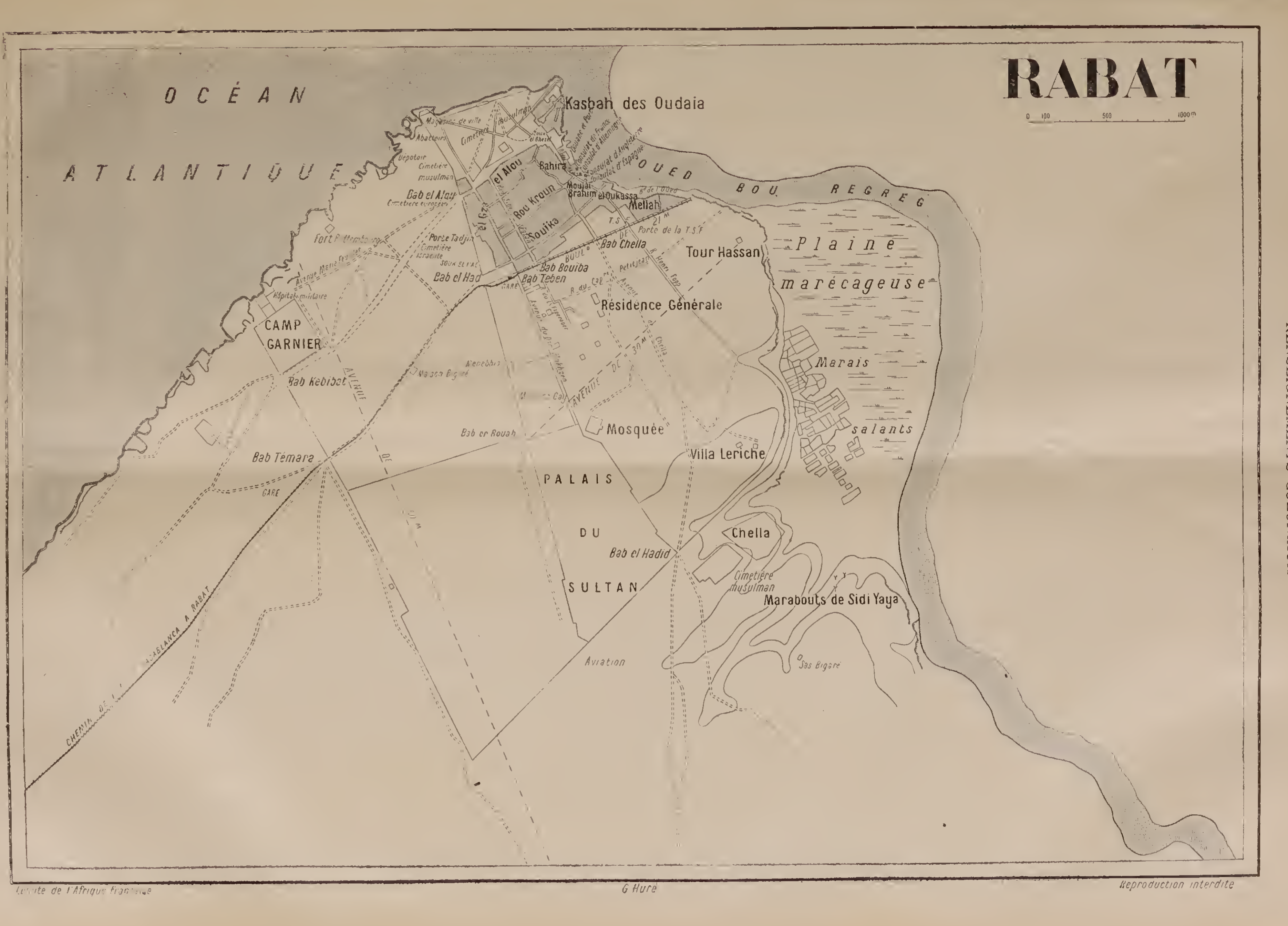
Egouts. — Les *égouts* méritaient une attention particulière. La ville de Rabat possédait un réseau d'égouts indigènes fort bien compris pour les besoins de l'époque où il avait été construit, et qui se déversait dans l'oued par deux grands collecteurs, sauf le Mellah qui formait un ensemble particulier. Mais ces égouts d'abord ne desservaient ni toutes les rues, ni même une bonne partie des maisons en bordure des rues où ils passaient, et de plus, construits en pierres plates tendres, suffisantes pour supporter le passage des animaux de bât, ils ne résistaient plus sous la charge des voitures, et s'écroulaient à tout instant, parfois d'une manière fort dangereuse sous les voitures ou les autos. Comme procédé de fortune, après avoir rétabli la circulation, on rechargeait les rues chaque fois qu'on le pouvait.

Mais la vraie solution était la refonte complète du réseau. On refit en tuyaux de grès et de ciment la rue des Consuls (environ 350 mètres), on restaura et on compléta la rue El Gza (environ 500 mètres), enfin on créa de toutes pièces l'égout au pied du Mellah (égout des tanneurs) pour éviter l'ancien déversement sur la plage de l'oued de plus en plus fréquentée.

Sur les égouts se branchaient un certain nombre de latrines privées et toutes les latrines publiques (au nombre de 12 ; on en fit 2 supplémentaires).

Alimentation en eau. — Mais ce qui prédominait tout dans l'hygiène de la ville était la ques-

(1) Cette plaque numérotée était vendue aux services municipaux et permettait de retrouver le propriétaire, mais n'était pas obligatoire, car tout impôt sur les chiens se serait heurté à des résistances impossibles à vaincre avec les étrangers Chacun néanmoins était intéressé à la prendre.


RABAT
0 100 500 1000m
OCÉAN
ATLANTIQUE
OUED BOU REGREG
Kasbah des Oudaia
Plaine marécageuse
Marais salants
Tour Hassan
Résidence Générale
Villa Leriche
Chella
Cimetière musulman
Marabouts de Sidi Yaya
Mosquée
PALAIS DU SULTAN
Bab el Hadid
Aviation
Mellah
Bab Chella
Bab Bouiba
Bab Teben
Bou Kroun
Souika
el Alou
Bahira
Bab el Alou
Bab el Had
Bab er Rouah
CAMP GARNIER
Bab Kebibat
Bab Témara
Sas Bigaré
G Huré
Reproduction interdite

tion d'eau. Ce grave problème avait été habilement solutionné à Rabat par les indigènes, qui avaient établi deux conduites en maçonnerie amenant l'eau de deux sources situées à environ 18 kilomètres de la ville. L'une, *Aïn-Attig*, desservait à proprement parler la cité ; l'autre, *Aïn-Reboula*, le palais du sultan. La première avait été déclarée habous, la seconde était makhzen, mais en principe réservée au sultan. Ces sources étaient excellentes ; l'eau arrivait pourtant très souillée en ville, par suite d'abus commis sur le parcours des conduites. Les canalisations étaient en effet toutes deux en maçonnerie à ciel ouvert, jusqu'à environ 2.500 mètres de l'enceinte intérieure pour la première, jusqu'à l'enceinte extérieure même pour la seconde ; le tracé suivait les horizontales du terrain, par mille détours habiles ; toutefois, l'eau d'Aïn-Attig franchissait un grand ravin à 4 kilomètres de Rabat sur un important aqueduc appelé Lakouas (du mot espagnol : agua), véritable ouvrage d'art de plus de 200 mètres de longueur, avec arceaux en maçonnerie atteignant 20 mètres de hauteur. Différents points de franchissement et des abreuvoirs publics avaient été ménagés sur le parcours des conduites, les uns et les autres assez délabrés.

En ville, Aïn-Attig avait un tracé encore plus sinueux qu'à l'extérieur, entrant dans les murs des maisons, coupant et recoupant les rues, avec de fréquents châteaux d'eau, quoiqu'il n'y eût que cinq maisons en ville possédant l'eau courante (en outre des cinq bains maures) et qu'on n'y connût en principe que les fontaines publiques.

Les services municipaux n'étaient en réalité maîtres d'aucune des deux conduites, mais leur répercussion sur la vie publique était bien trop considérable pour qu'ils puissent s'en désintéresser. Ils exercèrent donc sur elles une surveillance suivie et assurèrent l'entretien avec les faibles ressources dont ils pouvaient disposer. Les conduites furent fréquemment nettoyées, les tortues enlevées ; des patrouilles fréquentes circulèrent pour empêcher les indigènes de continuer leur antique coutume, non seulement d'y abreuver les troupeaux, mais même d'y laver et s'y baigner eux-mêmes ; quelques amendes modifièrent ces mœurs, et les tribus de la banlieue furent en outre invitées à forer dès maintenant des puits, qui devaient d'ailleurs devenir indispensables le jour où la conduite d'eau serait souterraine. Enfin, des procès-verbaux vinrent attaquer certains Européens qui, ayant entrepris des cultures ou des travaux près de la conduite, se conduisaient comme en pays conquis, faisaient des prises d'eau, des dérivations, parfois mettaient des tampons de fumier pour faire déborder l'eau de nuit dans leurs champs, puis d'un coup de fourche le matin envoyaient le tout aux habitants de la ville ; d'autres plus industrieux employaient des siphons mobiles ne laissant pas de trace, mais n'en portant pas moins de tort aux fontaines publiques. Malgré cette surveillance soutenue, l'eau, si belle aux sources, arrivait en ville tout à fait impure, terreuse, et en quantité très insuffisante. Aussi ne toléra-t-on, provisoirement, que les fontaines publiques, car en dépit d'affirmations que la perte serait moindre en prenant l'eau dans les maisons qu'en dehors, il n'y avait pas d'exemple que l'arrivée d'eau à discrétion ne causât immédiatement une consommation exagérée, pour arrosage, jardinage, etc., ce qui, si intéressant que ce puisse être, était prématuré dans l'état de nos ressources. Chaque jour, en effet, apparaissaient des besoins nouveaux, officiels ou autres (camp Garnier, hôpital, état-major de la région, gendarmerie, douane, port, etc.), ou des demandes de grands personnages makhzen auxquelles il nous fallait résister poliment. C'était, certes là, une tâche des plus ardues, toute tolérance devant engendrer mille abus ou exigences supplémentaires.

Si l'entretien de la conduite d'Aïn-Attig par les Habous déchargeait les services municipaux d'une dépense, il lui augmentait par contre ses difficultés ; les Habous étaient lents, coupaient l'eau sans prévenir malgré nos avertissements, tardaient à la rendre malgré nos injonctions, et demeuraient hors de notre atteinte ; leur unique ouvrier indigène (kouatsi) connaissant la conduite, finançait son savoir pour favoriser certains bains maures au détriment des fontaines publiques, ou diminuait artificiellement la quantité d'eau de la ville pour faire apprécier ensuite ses services ; il fallut le congédier, ce qui fut cause d'un nouveau trouble. Certains travaux indispensables (1) durent même être faits par la Ville, et la meilleure solution à prévoir était certainement le rachat de la conduite ; mais c'était là une grosse opération.

Au contraire, Aïn-Reboula, étant makhzen, put être améliorée par les Travaux publics, qui refirent d'abord la captation de la source dans un grand bassin couvert, avec abreuvoir et lavoir extérieurs à distance, pour les tribus voisines, au lieu de laisser libre accès à la source même (13.400 kilomètres) ; on cura le grand tunnel de plus d'un kilomètre par lequel la conduite traversait une colline presque au départ, et on fit dans l'Aguedal (en amont du palais du sultan) une prise d'eau prélevant 1 litre par seconde pour la Résidence, avec bassin de décantation et de stérilisation (2) ; enfin au début d'octobre 1913, la municipalité fit prolonger la conduite jusqu'au souk Teben, sur une place publique à l'intérieur de l'enceinte, donnant ainsi une nouvelle fontaine, d'eau pure cette fois, en pleine ville. La conduite d'Aïn-Reboula permettait dans ces conditions d'alimenter les nouveaux quartiers Sud-Est de Rabat, avec le palais du sultan et la casba de Temara. Cette casba, située à 12 kilomètres de la ville, avait été transformée en jumenterie, haras et sorte de

(1) Exemple : le réservoir de Bab-el-Alou (4.000 p. h.), destiné à emmagasiner l'excédent du débit de nuit et à le rendre de jour (120 mètres cubes). On songea même à installer la distillation de l'eau par l'ozone ou par les rayons ultra-violets, mais on dut reculer devant les frais.

(2) Ce travail fut fait par le capitaine du génie Basset. Jusque-là la résidence était alimentée d'une manière coûteuse avec de l'eau de Chella apportée par bêtes de somme.

ferme modèle, où on tentait des cultures et entreprenait même des prairies artificielles ; cette création entraînait une consommation d'au moins 5 litres par seconde, ce qui était considérable.

Les travaux exécutés augmentèrent le débit d'Aïn-Reboula, qui passa de 25 litres à 32 litres à la seconde. Mais on eut la surprise de constater en même temps que le débit d'Aïn-Attig, située à 4 kilomètres de là, diminuait et passait de 25 litres à 17 litres à la seconde ; or, cette dernière source était essentiellement celle fournissant la ville, et avec 1.400 mètres cubes par jour on demeurait loin de compte pour l'alimentation, l'arrosage, les constructions, les divers prélèvements militaires, etc. Les études, poursuivies plusieurs mois, semblèrent prouver qu'une sorte d'équilibre s'établissait entre les deux sources, donnant à la saison sèche un total voisin de 49 litres à la seconde. C'était tout à fait insuffisant pour l'avenir, et même pour le présent, dans une ville en plein peuplement, qu'on espérait voir devenir une capitale, et où on prévoyait de nombreuses plantations d'avenues et de jardins. Aussi dut-on se préoccuper d'une *adduction* sérieuse d'*eau potable* en ville.

Plusieurs solutions étaient en présence :

1° Amener par une conduite moderne l'une ou l'autre de ces deux sources, ou toutes les deux ensemble ;
2° Elever la source de Chella, située à 3 kilomètres de la ville ;
3° Faire un barrage à l'oued bou Regreg, en amont du point où la marée se faisait sentir ;
4° Elever artificiellement, en un point bien choisi, l'eau de la nappe souterraine qui existait à peu près partout, à une vingtaine de mètres de profondeur moyenne, sous Rabat et sa banlieue, et qui alimentait de nombreux puits dans la région.

1° La captation des deux sources d'Aïn-Attig et Aïn-Reboula ne pouvait fournir que 4.000 mètres cubes environ par jour, en été, quantité trop faible pour les besoins à prévoir, la population atteignant déjà 33.000 habitants, et la surface à desservir 600 hectares.

Cette solution ne pouvait donc constituer qu'un pis-aller.

2° La source de *Chella*, située à 1 kilomètre environ de l'enceinte extérieure, donnait une eau excellente, assez abondante, mais à part une petite quantité prise avec des animaux de bât pour quelques indigènes aisés ou des Européens, elle était entièrement absorbée par les cultures créées en contrebas (jardins potagers et arbres fruitiers, surtout des orangers). Comme on ne pouvait songer à supprimer cette merveilleuse oasis, que d'autre part la source était propriété privée, partagée entre plus d'un millier d'indigènes qui avaient chacun le droit de disposer du débit selon une proportion et pendant un laps de temps déterminés, on ne pouvait songer à capter cette source pour l'amener en ville ; il eût d'ailleurs fallu une machine élévatoire. Toutefois, nous tînmes à faciliter, au moins provisoirement, la vie publique en ville, et, comme de tout temps les gens aisés de Rabat s'approvisionnaient d'eau de boisson à Chella, avec des tonnelets, amphores ou récipients quelconques, nous donnâmes à un entrepreneur le monopole de la vente d'eau de Chella en ville, en nous basant sur un récent dahir chérifien qui décrétait propriété makhzen les forêts, rivières, sources, etc. Ceci n'excluait pas l'alimentation privée, que chacun pouvait continuer comme par le passé. Mais le monopole de la vente était nécessaire pour permettre une organisation d'ensemble convenable, devant entraîner des frais. Les indigènes ne se plièrent pas sans résistance à ce qu'ils considéraient comme un empiètement, mais, malgré leurs réclamations, qu'ils portèrent jusqu'à la Résidence, notre décision fut maintenue ; le prélèvement n'atteignit d'ailleurs que 10 mètres cubes par jour, quantité insignifiante par rapport au débit total. On n'eut qu'à s'en louer ultérieurement, car lorsque, l'été, les fontaines débitaient à peine, l'entrepreneur put livrer une eau constamment pure, puisée dans un bassin spécial, à la pompe, présentant toutes garanties, et souvent analysée sur des échantillons prélevés en ville. Une redevance minime (75 p. h. par mois) lui était imposée.

Mais ce n'était là qu'un palliatif, non un remède à la situation.

3° Le barrage de l'*oued bou Regreg* paraissait la solution la plus séduisante quoique la plus coûteuse, car on pouvait espérer ainsi alimenter abondamment à la fois Rabat et Salé. Mais il fallait remonter à une quinzaine de kilomètres en amont pour échapper à la marée, tout en restant en aval du confluent de l'oued Korifla, grossi de l'oued Grou. Les premières estimations firent craindre un débit insuffisant, mais des mesures plus précises montrèrent qu'en fin septembre, époque du plus faible débit, on pouvait compter sur 300 litres à la seconde, soit 26.000 mètres cubes par jour. C'était donc là une situation satisfaisante, mais elle exigeait une machine élévatoire dans une région où régnait encore l'insécurité.

4° L'élévation de la nappe souterraine pouvait également constituer une solution du problème, car sa profondeur (de 15 à 30 mètres) et les couches traversées assuraient l'immunité de l'eau. Il fallait donc trouver un moyen d'obtenir avec certitude un débit suffisant. M. Gentil se préoccupa de cette question au début d'octobre 1913.

Mais il appartenait au Service des Travaux publics de la Résidence de prendre une décision entre ces différentes solutions, qui devaient engager fortement les finances du Protectorat, bien au delà des ressources de la ville. Il semble qu'en inclinant vers un concessionnaire, qui acceptât d'exécuter les travaux et de passer une convention par abonnement avec la ville, en prévoyant des tarifs pour les particuliers, on pût réaliser un grand progrès, en engageant au minimum le budget du Protectorat.

Prostitution. — Une autre question d'hygiène et de morale très délicate était celle de la prostitution. Dès le 1er août 1912, les Services municipaux ouvrirent un dispensaire spécial, où la visite fut assurée par un médecin militaire au début, par un médecin civil dès qu'on le put. Il donna les

meilleurs résultats et fonctionna sans à-coup. Mais la police, dont le contrôle nous échappait, quoique ce sujet eût exigé le plus grand tact et une connaissance parfaite du caractère indigène, commit parfois quelques maladresses qui provoquèrent des difficultés, car les musulmans sont très susceptibles sur ce chapitre.

Le dispensaire fonctionnait par une taxe payée par les intéressées à la visite, constituant ainsi une véritable mutualité. On hospitalisa parfois plus de trente malades simultanément.

Dispensaire. — Il existait également un autre dispensaire, entretenu depuis 1906 par le ministère des Affaires étrangères, à la suite des crédits votés pour la pénétration pacifique. Il était dirigé par le D[r] Mauran, et quoiqu'il n'hospitalisât pas comme celui du D[r] Murat à Fez, il était très fréquenté par les indigènes.

En 1913, le Résident général décida que les malades civils pourraient être admis à l'hôpital militaire du camp Garnier, comme cela se pratiquait déjà à Casablanca, en attendant la création d'hôpitaux civils.

Le D[r] Péan succéda au D[r] Mauran au milieu de 1913 et l'on construisit pour le dispensaire de nouveaux baraquements hygiéniques, dans un jardin habous (Rahmania, non loin de la Résidence).

Pour combattre les épidémies, notamment la peste, qui apparaissait habituellement au début de chaque automne, sous une forme bénigne heureusement, la municipalité commanda dès 1912 tout un matériel d'hygiène, notamment une étuve à désinfection.

Commission d'hygiène. — Le conseil sanitaire de Tanger, qui avait un délégué à Rabat, assurait tout ce qui concernait, en cas d'épidémie, les relations de ce port avec les autres du Maroc.

Mais il manquait une organisation locale, pour étudier toutes les mesures de préservation et de prévoyance en ville : cette lacune fut comblée le 1[er] novembre 1912 par un arrêté du Résident général, qui créa un bureau d'hygiène, chargé sous la présidence du consul et du chef des Services municipaux, d'étudier toutes les questions concernant l'hygiène locale. Il comprenait le médecin principal chef du Service de santé, le chef du Service du génie de la région, le médecin local de l'Assistance publique, le pacha et un notable indigène. Il décida dès sa première séance la création d'une salle publique d'hygiène, où les Services municipaux devaient réunir, pour les faire connaître aux indigènes, les différents modèles d'installations susceptibles de protéger contre les odeurs malsaines (latrines, égouts), les moustiques, les mouches, etc. Il s'occupa aussi d'améliorer les conditions d'habitabilité du Mellah surpeuplé.

Travaux publics.

Mais c'est principalement par les travaux d'intérêt général que devaient être sensibles au public les progrès réalisés.

Il convient de distinguer à cet égard deux périodes, celle de juillet 1912 à mai 1913, où le chef des Services municipaux avait à s'occuper des travaux lui-même, et celle où le Service des Travaux municipaux, prévu par arrêté résidentiel du 9 septembre 1912, fut suffisamment organisé pour prendre en main cette tâche. Le 15 octobre 1913, le Service des Travaux municipaux de Rabat comptait un sous-ingénieur, deux conducteurs, trois commis des ponts et chaussées et des surveillants, et put assurer seul la charge de la préparation des projets et des budgets, de l'exécution des travaux et leur paiement, et des règlements de voirie.

Dès juillet 1912, lorsqu'on n'avait ni argent, ni personnel technique, ni outillage, la base de la main-d'œuvre employée fut constituée, avec des outils prêtés par le génie, par les *prisonniers* de la ville, dont le fonds était formé par un lot de 60 hommes provenant des émeutes de Fez, et dont l'effectif présent au travail oscilla autour de 80 à 100. L'air et la nourriture qui leur étaient ainsi régulièrement assurés furent cause d'un excellent état sanitaire, tandis qu'on conservait le souvenir de terribles épidémies dans ce sombre cachot d'où ils ne sortaient jamais auparavant. On acheta tout un *outillage* de travail et de transport, pelles, pioches, masses, pinces, brouettes, voitures à bras, etc. Peu à peu d'ailleurs, les prisonniers furent constitués en équipes professionnelles, avec des chefs de chantier ; gardés par des soldats chérifiens, ils furent dressés à des métiers variés, selon leurs aptitudes ; il y eut notamment des casseurs de pierres, deux menuisiers, des carriers surtout; ceux-ci extrayèrent à peu près toute la pierre employée par la ville et permirent même d'en vendre, ce qui contrebalança la hausse exagérée provoquée par certains entrepreneurs (sur concessions de l'Etat pourtant), pour le plus grand dommage du public. Au moment de la libération, ces hommes avaient ainsi un gagne-pain assuré, et des réductions de peine venaient périodiquement récompenser leur zèle. Les prisonniers fournissaient aussi presque tous les manœuvres nécessaires aux ouvriers d'art employés par la ville. D'ailleurs, autant pour permettre l'exécution des travaux municipaux à bon compte que pour combattre une hausse absolument exagérée des salaires (1), la municipalité établit d'un commun accord avec les différents chefs de services de l'armée, le mohtasseb et les « amin » des corporations, un barème des salaires d'ouvriers, comprenant plusieurs classes pour certaines professions. Ainsi un maçon put gagner de 6 p. h. à 8 p. h., un menuisier 8 p. h., etc. De plus la municipalité invitait instamment tous les services publics à adopter ces tarifs et s'engageait à assurer la main-d'œuvre à ce taux à toute personne qui le demanderait.

C'est sur la voirie, qui était de toute urgence

(1) Un maçon indigène qui gagnait précédemment 2 p. h. 50 à 5 p. h. atteignait normalement 10 p. h. et 12 p. h. ; un menuisier de même. Les blanchisseurs en bâtiments demandaient également 10 p. h. Les prix avaient sensiblement triplé. Quant aux ouvriers européens, ils étaient payés en moyenne 15 francs par jour.

avec le nombre croissant des véhicules en ville, que porta notre principal effort.

Toutefois en l'absence du vote de l'emprunt du Maroc, en suspens depuis plus d'un an, il fallait renoncer à toute subvention sérieuse, et on ne pouvait songer qu'à « vivre » avec quelques prélèvements sur la caisse spéciale (1) et les recettes urbaines. Aussi dut-on se contenter des matériaux d'empierrement locaux, qui étaient très médiocres, et ne pouvaient permettre, pour une même peine, qu'un travail provisoire. Toutefois pour certaines artères, les crédits alloués sur la caisse spéciale suffirent pour faire immédiatement une opération sérieuse.

Les rues de la ville arabe étaient installées, selon la coutume indigène appropriée aux bêtes de somme, en forme concave avec creux axial. Or, pour le roulage des voitures, il convenait d'avoir la forme inverse bombée au centre. Il s'ensuivit la nécessité d'une transformation complète, au moins pour les quatre principales artères carrossables (rue des Consuls, rue Sidi-Fatah, rue el-Gza, rue Souika), la cinquième (boulevard el-Alou) étant à moitié cimetière, à moitié pacage, d'où le simple retrait des bestiaux suffit à faire un large passage commode. On obtint en octobre 1912 les crédits pour l'empierrement de la rue des Consuls avec réfection des égouts (40.000 fr.) et en août 1913, ceux pour la rue el-Gza (24.000 fr.). Avec des petites sommes prélevées sur le budget de la ville, on améliora les autres rues avec les prisonniers. En particulier au Mellah, on ouvrit un nouveau boulevard longeant l'escarpement de l'oued qui donnait un merveilleux coup d'œil sur la rivière, et on fit déboucher quatre rues qui, jusque-là fermées en impasses, améliorèrent dès lors grandement l'état hygiénique de ce quartier par l'aération due à la brise de mer ; on installa aussi un marché à l'entrée du Mellah en élargissant la route d'entrée par un important mur de soutènement.

On ouvrit également quatre portes nouvelles dans l'enceinte ; celle de la Télégraphie-sans-fil, qui dégageait le Mellah, de Bouiba, de la rue Tadjin et de Bab-el-Alou. Toutes ces portes furent faites dans le style du pays et donnaient des accès directs, au lieu des anciennes entrées coudées si gênantes pour les automobiles et les lourds charrois. Par contre, l'enceinte fut l'objet de diverses restaurations; on reconstruisit trois bastions, on boucha toutes les brèches, et on fit un mur de soutènement à la tour de Sidi-Makhlouf.

Pour l'extérieur de la ville, on reçut 60.000 fr. pour le boulevard extérieur aux remparts (2), et on exécuta également l'empierrement partiel de l'avenue de Chella et des deux routes de la résidence.

Mais à l'extérieur de la petite enceinte, tout en améliorant de nombreuses routes (route du Camp Garnier, route Razia, boulevard Front de mer, avenue du Dar Makhzen, etc.), on songea surtout à préparer et réserver les futurs tracés projetés, qui d'ailleurs absorbaient presque tous nos moyens. Pour éviter les erreurs irréparables commises à Casablanca, où on avait négligé de restreindre la liberté de chacun, ce qui avait causé des rues de 2 mètres, des avenues courbes sans motif, etc., le général Lyautey prescrivit l'étude d'un vaste plan d'ensemble, avec une avenue capitale de 50 mètres, plusieurs de 30 m., des rues normalement de 12 à 15 mètres, parfois de 20 à 25 mètres, aucune inférieure à 8 mètres (1).

Avec les prisonniers, nous fîmes d'abord élargir au maximum, sans empiéter sur les voisins, tous les passages existants entre les différents terrains, bordés de cactus et d'aloès; ces passages primitivement à peine assez larges pour des animaux chargés, furent rendus accessibles aux voitures. Puis peu à peu, on établit sur le terrain le canevas du tracé de la ville par des bornes cimentées et des jalons directeurs, de manière à permettre de donner rapidement les alignements demandés. La propriété était en effet très morcelée, et on était obligé de décider séparément chaque propriétaire aux cessions nécessaires. Dans l'état de nos finances, on ne pouvait songer à racheter les terrains ainsi absorbés par les voies publiques, car une exception eût amené des exigences de tous ; on en était donc réduit à s'efforcer de convaincre séparément chacun des avantages qu'il retirerait à être desservi par une voie digne de ce nom ; que plus la rue était large, plus le terrain limitrophe augmenterait de valeur, et qu'une surface de quelque étendue demeurait peu utilisable sans passages convenables. Il fut d'ailleurs décidé en principe, entre la municipalité et un groupe de notables propriétaires, que lorsque la partie cédée ne dépassait pas le tiers du terrain, il n'y avait lieu à aucune indemnité. A partir de cette proportion, il convenait de rechercher, faute de crédits, une compensation en nature, soit par des terrains à conquérir en bordure de l'oued où devait tôt ou tard se faire le port, soit dans l'Aguedal (terrain vague contigu au palais du sultan), côté où on désirait voir la ville se porter. Ces questions de compensation furent toujours très délicates à régler, et beaucoup plus difficiles même que les cessions pures et simples, auxquelles Européens et indigènes consentaient généralement sans trop de peine.

Les noms des rues furent indiqués sur des plaques en tôle émaillée, en français et en arabe. On conserva tous les anciens noms, en unifiant ceux des rues qui en changeaient plusieurs fois sur moins de 300 mètres, et en prenant pour les

(1) La caisse spéciale était principalement alimentée par la taxe de 2 1/2 0/0 *ad valorem* à l'entrée en douane, instituée par l'Acte d'Algésiras (le droit total d'entrée avait été porté de 10 0/0 à 12 1/2 0/0, sauf toutefois pour certaines marchandises, tissus de soie, bijoux, pierres et métaux précieux, vins et spiritueux, pâtes alimentaires qui passèrent de 5 0/0 à 7 1/2 0/0).

(2) Le premier projet prévoyait que les 10.000 mètres cubes de remblai nécessaires seraient fournis par la démolition des vieux remparts bastionnés du moyen âge. Ce fut en juillet 1912 le premier acte des Services municipaux, d'accord avec le Service des beaux-arts, d'empêcher cet acte de vandalisme.

(1) On ne tolérait pas de rue inférieure à 8 mètres. Tout propriétaire, qui sur un lotissement, n'acceptait pas cette largeur était tenu de barrer ce chemin qui, non seulement n'était pas public ainsi, mais ne devait pas même entrainer de police.

rues neuves les noms d'officiers tués à l'ennemi ou de personnages décédés qui s'étaient signalés dans la région de Rabat (exemple : Henri Popp, etc...).

Mais à côté des questions de voirie, de nombreux autres travaux divers occupèrent l'attention des services municipaux.

Et d'abord l'organisation des *bureaux* de la ville et de la banlieue, du service des travaux municipaux, du commissariat de police. Les premiers purent être installés dans l'ancienne « Dar el Arouka », maison makhzen où le caïd rendait précédemment la justice, joliment décorée en mosaïques indigènes avec sculptures sur stuc, plafonds peints et grilles en fer forgé aux fenêtres; une petite cour à arcades y était animée par une fontaine, et un péristyle voûté sur la rue constituait un excellent lieu d'attente pour les nombreux visiteurs. Mais ces locaux, à peine suffisants pour le chef de bataillon adjoint au Consul et la salle du Conseil municipal, les services municipaux, le tribunal du caïd, ne purent, avec le développement des services, continuer à conserver la banlieue de Rabat et les Travaux municipaux, pour lesquels on loua à la Dette une ancienne écurie qu'on transforma en locaux convenables, décorés également de mosaïques, avec stuc sculpté, à la mode indigène; pour le commissariat de police, on loua en ville, près du Consulat de France dont il dépendait, une maison privée. Enfin on loua encore à la Dette une cour qu'on organisa en écurie avec chambres d'ordonnances. Et un autre local en ruines à la Kasbah des Oudaïa fut transformé en logement pour la brigade de *gendarmerie municipale*, qui était encore jusqu'au mois de juin 1913, situation vraiment paradoxale, la dernière troupe de la garnison abritée sous la tente.

Quant au personnel civil et militaire, officiers, mokhaznis, agents de police, etc.., tous étaient logés en ville à leurs frais, faute de locaux disponibles.

— Nous avons déjà parlé de divers travaux effectués, abattoirs, magasins de ville, dispensaire municipal, etc...

Il nous reste à en mentionner encore quelques autres :

1° Les *prisons* de Rabat, qui comportaient deux groupements : la prison du caïd, en ville, et la prison de la Kasbah des Oudaïa.

La première, qui devait recevoir les prisonniers non employés aux travaux, condamnés politiques, détenus en prévention ou de courte durée, Européens, etc... reçut quelques installations complémentaires. Les guérites des guetteurs et des portes qui barraient les petites rues aux alentours furent supprimées et remplacées par un logement pour le gendarme gardien de prison.

La seconde comportait deux grandes salles voûtées qui avaient été obtenues en murant l'ancienne porte d'entrée de la Kasbah des Oudaïa, qui était une œuvre d'art musulman magnifique, malheureusement en partie gâchée par un badigeon de chaux et par l'adjonction d'un passage voûté en avant. Cette prison pouvait contenir jusqu'à 150 hommes. De petits locaux voisins furent installés comme magasins et poste de police, mais pouvaient servir de cellules ou de chambres d'isolement (1).

Mais autant pour rendre à sa destination pri-



ESTACADE DE L'OUED

mitive ce beau monument que pour constituer une prison unique ne prenant pas seulement jour par la voûte, comme les précédentes, mais aérée et sûre, il convenait de rechercher un emplacement pour une nouvelle construction répondant à tous les besoins nouveaux. L'installation pour les Européens notamment était en effet des plus insuffisantes. Faute de crédits, on ne put entreprendre immédiatement ce travail.

2° *L'estacade* consistait en une jetée en bois



ESTACADE DE L'OUED

de 84 mètres de longueur et 4 mètres de largeur qui fut faite à frais communs avec les services municipaux de Salé, sur la rive gauche du Bou Regreg, pour faciliter aux piétons la traversée de Rabat à Salé, dont l'embarquement se faisait jusqu'à ce moment à dos d'homme (octobre 1912). Une porte spéciale fut créée dans l'enceinte, et

(1) La prison des femmes était confiée en ville, à une « ariffa », qui assurait tout le service moyennant rétribution à la journée.

la descente pour y accéder fut réparée. Une autre jetée analogue devait être établie à Salé, mais dès le lendemain des premiers travaux, entrepris au bord même de l'eau, la rive se trouvait subitement transportée à 50 mètres plus loin, par l'effet du courant sur le sable. La berge sablonneuse de Salé étant fréquemment sujette à ces variations, qui déplacent d'ailleurs également la barre, on renonça provisoirement à la jetée de Salé.

Le 14 juillet 1913, le général Lyautey inaugurait en outre, un *bac à vapeur*, construit par un entrepreneur français, M. Noël, à ses risques et périls; le service des Travaux publics établissait la route d'accès nécessaire sur la rive de Rabat, mais les mêmes difficultés se reproduisirent du côté de Salé. Ce bac permettait, aux mêmes tarifs que précédemment la traversée rapide et facile des personnes, animaux, véhicules; jusqu'à ce jour les barques, les voitures étaient obligées d'emprunter les portières du génie, qui avaient déjà un service surchargé.

3° *L'éclairage des rues* fut à Rabat l'objet de mécomptes sur mécomptes. Après une installation sommaire de lampes à pétrole, la municipalité fit appel à des entrepreneurs pour un éclairage plus moderne. Trois Français successivement, après des traités formels, ne purent tenir parole et ne commencèrent même pas l'exécution. Les services municipaux se procurèrent alors cent lampes à acétylène; mais ce devint une plaisanterie courante, de la part d'Européens comme d'indigènes, de les voler ou de les casser à coups de pierre ou de revolver. A certaines époques, par suite des difficultés de débarquement, les approvisionnements s'épuisèrent et on manqua en ville de pétrole comme de carbure. On prit toutefois des dispositions pour l'avenir.

Les lanternes adoptées étaient du modèle courant d'Europe, simple, robuste, peu esthétique, mais peu coûteux; on l'avait choisi parce que pratique et provisoire, car dès juillet 1912, nous escomptions l'éclairage électrique prochain, pour lequel des propositions sérieuses nous étaient faites, et qui existait d'ailleurs déjà à Tanger. Mais les admirateurs du cachet oriental y virent une profanation; aussi demanda-t-on au service des beaux-arts un dessin de lanterne artistique; les ferblantiers indigènes, habitués à faire toujours les mêmes modèles, ne purent ni comprendre, ni exécuter le spécimen, malgré toutes les explications et des prix abusifs. On finit par se contenter de ce qui existait, en attendant l'électricité, que le service des Travaux publics désirait étudier d'une manière d'ensemble, en y liant la vente d'énergie électrique aux particuliers et, éventuellement, une concession de tramways.

4° L'*asile d'indigents*, destiné à remplacer deux installations provisoires que nous avions faites au Souk-Teben, comportait une importante construction à véranda, séparée en deux parties, Européens et indigènes; mais en 1913, la ville n'obtint qu'un crédit de 30.000 francs pour l'exécution de la première moitié (environ 60 places), avec le mur de clôture du tout et les locaux accessoires. La maçonnerie était à peu près achevée en octobre 1913.

5° Une autre question qui s'imposait à nous consistait à garantir la ville contre tout acte de *vandalisme*, à lui conserver son charme oriental qui en faisait la plus délicieuse escale de la côte, et même à contribuer dans une certaine mesure à son *embellissement*. C'est dans cet ordre d'idées que, malgré notre détresse financière, nous tenons à faire tous nos travaux définitifs dans le style local. Les nouvelles *portes* de l'enceinte conservèrent l'aspect des voisines; une porte de quartier, celle de la rue *El-Gza*, fut même rehaussée d'un étage avec balcons genre oriental, de manière à donner meilleur coup d'œil en un point important de l'Alou, tout en créant ainsi un utile local supplémentaire (1). On mit en valeur, en les plaçant à certaines de ces portes, les ma-



BATTERIE DU RAMADAN SUR LE SOUK EL GHEZEL

gnifiques *canons en bronze* armoriés de tous pays et de tous siècles qui étaient jusque-là abandonnés dans des bordj interdits au public.

On entreprit également des *plantations* le long de diverses avenues : les mûriers réussirent particulièrement bien sur l'avenue de Chella, les platanes passablement au Souk-el-Had, mais les ormeaux donnèrent des mécomptes sur l'Alou. On fit aussi des *jardins*, plantés d'arbres et de fleurs, au Souk-el-Ghezel, de plantes grasses à la kasbah des Oudaïa (exposée au vent de la mer), de palmiers et bananiers dans le fondouk des bibelots indigènes. On prépara l'avenir en semant plus de 2.000 graines d'arbres de toute nature, et on installa une *pépinière* commune avec les services municipaux de Salé, dans cette dernière ville, faute de pouvoir trouver à Rabat le terrain nécessaire.

Un autre travail qui, pour une dépense minime, devait contribuer à rehausser sensiblement

(1) Certaines personnes demandaient la destruction de cette porte, mais on fit remarquer avec juste raison qu'il n'y avait aucun intérêt à attirer ainsi sur l'intérieur de la ville une circulation qu'on désirait voir se porter sur les nouvelles et larges avenues de l'extérieur.

e cachet de la ville, consista dans la *décoration des fontaines*. Les petites bouches d'eau des fontaines, entourées généralement d'un arc en maçonnerie très simple, étaient toujours fréquentées par un public nombreux. Il parut intéressant



JARDIN DU SOUK EL GHEZEL

autant pour ne pas laisser disparaître un art à encourager que pour soutenir la réputation de la ville, d'orner un certain nombre de ces fontaines de mosaïques et de sculptures faites par les artisans indigènes. Huit fontaines furent ainsi décorées, selon des dessins et des combinaisons variées (1). Les indigènes apprécièrent beaucoup ces travaux, où ils voyaient un effort d'intérêt public; certains Européens, par contre, ne ménagèrent pas leurs critiques sur ces embellissements « inutiles » qui n'augmentaient évidemment pas la faible quantité d'eau en ville, due à la baisse des sources.



FONTAINE DÉCORÉE, RUE DES CONSULS

Enfin, un *Musée des Arts décoratifs* du pays fut entrepris pour profiter de la période où on pouvait encore se procurer, à des prix admissibles, les productions d'art locales en broderies, tapis, cuirs, cuivres, menuiseries, faïences, dessins, lanternes, armes, etc., qui devenaient de plus en plus rares devant la demande générale. Beaucoup d'indigènes d'ailleurs y contribuèrent par des dons parfois très intéressants. En fin octobre 1913, ce musée comptait plus de 300 pièces, provisoirement déposées dans les bureaux des services municipaux, en attendant leur transfert dans la Médersa de la kasbah des Oudaïa,



DÉCORATION DE FONTAINE, RUE SOUIKA

ruine charmante que le service des beaux-arts restaurait dans ce but.

En ce qui concerne la *préservation de la ville* au point de vue esthétique comme hygiénique, il avait été pris, dès le 11 septembre 1912, un arrêté municipal pour interdire d'entreprendre aucune construction en ville sans l'autorisation préalable des services municipaux, autant pour faire respecter les alignements projetés que pour protéger la ville contre tout acte susceptible d'en dénaturer le charme. C'est ainsi que dans les quartiers arabes, on limita la hauteur des maisons selon leur situation et la largeur des rues, qu'on n'autorisa de saillies que sous la forme des élégants balcons indigènes avec contrefiches en bois (à l'exclusion de fers à T apparents), qu'on interdit les baraques en planches (notamment sur les terrasses), les vérandas et toitures en tôle ondulée,

(1) Souk-el-Ghezel (avec contribution du journal *la Vigie marocaine*), rue Sidi-Fatah, rue El-Gza, rue Souika (deux), rue des Consuls, Souk-Sbat, rue Bou-Kroun.

Les mosaïques sont obtenues en taillant des carreaux de faïence de toutes couleurs avec un marteau tranchant, selon des formes géométriques rituelles; on pose sur la paroi à décorer ces « zelij » selon un dessin très varié. Les sculptures sont faites sur du plâtre frais, avec une grande variété de dessins également.

et qu'on recommanda partout la forme des terrasses indigènes.

L'aspect de la ville fut également garanti contre l'*affichage*, par l'interdiction de toute affiche ayant plus de 0 m. 50 de côté, ou de réclames en travers des rues, et sur les monuments publics, enfin par une taxe assez élevée sur les panneaux-réclames fixes. Par contre, pour ne pas gêner le commerce, les enseignes étaient laissées libres sur les maisons personnelles des commerçants.

Dans la nouvelle ville, les hauteurs furent plus libres, mais on s'attacha à conserver la physionomie orientale, notamment sur la crête si bien située s'étendant de la tour Hassan à la Menebhia, et beaucoup de constructeurs tinrent à honneur, devant l'exemple et sous l'impulsion du général Lyautey, de faire des bâtiments cadrant avec le paysage.

Enfin, deux *zones de servitude* furent créées : l'une militaire, de 200 mètres autour de l'enceinte intérieure, avait pour but de faciliter la défense de la ville en cas d'insurrection, et présentait en outre l'avantage de réserver une zone d'air entre les villes indigène et européenne; l'autre, de 200 mètres autour de la tour Hassan, avait pour objet d'empêcher toute atteinte, par une construction intempestive, à l'aspect de ce chef-d'œuvre de l'art musulman. Dans la zone de servitude militaire, on autorisait les travaux dans certaines conditions, toujours aux risques des propriétaires en cas de destruction pour cause de troubles, et seulement à une distance d'au moins 80 mètres de l'enceinte; dans la zone de servitude artistique, on n'admettait que des constructions sans ornements, blanchies à la chaux à la mode indigène, sans étage, et à terrasse.

Toutes ces restrictions nécessaires étaient difficiles à faire respecter d'un public de toutes nationalités, et rendait assez malaisée la tâche des services municipaux.

Police.

Dès les premiers jours de juillet 1912, les services municipaux demandèrent au tabor de police (1) six soldats marocains, pour remplir les fonctions d'agents de police, en attendant leur titularisation, qui eut lieu en novembre 1912. L'effectif en fut, dès le mois de septembre 1912, porté à dix. Un commissaire de police (M. Vascovacci, remplacé en avril 1913 par M. Ruffey) en prit la direction. Mais il fallut attendre jusqu'à septembre 1913 pour que l'unique agent de police français, nommé en avril 1913, fût renforcé de quatre autres.

Or les agents indigènes, livrés à eux-mêmes, non seulement font le service minimum et ne parviennent pas à imposer leur autorité aux Européens, mais ils succombent trop souvent aux tentations multiples auxquelles ils sont exposés : de sorte que leur service exige d'être surveillé et que le personnel, objet de changements constants, n'arrive jamais à être dressé. D'autre part, le commissaire de police, très absorbé par ses fonctions judiciaires résultant du régime des capitulations, qui donnait au consul pleine autorité sur les citoyens français (1), ne pouvait suffire à la tâche. Ce n'est que fin octobre 1913 qu'un juge de paix prit ces fonctions à Rabat, et dès lors le commissaire put se consacrer entièrement à la police urbaine. A cette même époque, la police de Rabat comprenait 18 agents indigènes, dont 2 montés, 4 agents européens (devant passer à 8 incessamment) et un sous-inspecteur français. Le traitement des indigènes, primitivement fixé à 80 francs par mois, passait à un minimum de 1.100 francs par an, l'habillement en sus.

La police avait en réalité mis plus de seize mois à s'organiser, quoiqu'elle fût la cheville ouvrière de toute discipline en ville et de la bonne exécution des arrêtés municipaux. Ce n'est également qu'en octobre 1913 qu'elle fut placée sous les ordres du chef des services municipaux, dont une des principales tâches était pourtant cette dernière surveillance. Jusque-là, celui-ci ne disposait guère que de la brigade de gendarmerie municipale, qui comptait 1 brigadier, 4 gendarmes français dont 2 à cheval, 1 gendarme indigène; mais cette unité ne pouvait constituer qu'un secours provisoire et inapplicable aux étrangers.

D'une manière générale, on se trouva en présence de peu de crimes, mais d'un nombre appréciable de vols et de beaucoup de contraventions. Il se produisit même parfois des événements dignes de feuilletons sensationnels; tel ce spahi qui, s'installant coupeur de route à l'entrée de Rabat, exigeait une redevance de toutes les caravanes de passage; ou tel ce soldat indigène du train qui, espérant sans doute se procurer un mouton à bon compte, confisqua tout le troupeau de la ville à côté du camp, sous prétexte qu'il était interdit de paître en cet endroit. Les marchés également exigeaient une surveillance soutenue pour éviter des malhonnêtetés.

Mais une des importantes occupations résidait dans l'application des arrêtés municipaux, notamment en ce qui concerne les constructions et les débits de boisson.

Pour les *constructions*, la situation était souvent difficile, car fréquemment des propriétaires entreprenaient sans autorisation ce qu'ils craignaient de se voir interdire : baraques en planches

(1) Les tabors de police avaient été institués par l'Acte d'Algésiras dans les huit ports ouverts au commerce; celui de Rabat, commandé par des officiers français, reçut pour premier chef, en 1907, le capitaine Brémond, auquel succéda en 1910 le capitaine Michaud; le 1er janvier 1913, ce tabor se transforma en compagnie auxiliaire marocaine. Les tabors de police avaient pour rôle, non d'exercer la police urbaine proprement dite, mais d'assurer la sécurité des villes, de fournir les postes et les patrouilles, d'intervenir chaque fois que l'ordre était troublé à l'intérieur ou à l'extérieur.

A Casablanca, les premiers agents de police furent fournis, non par le tabor, mais par des tirailleurs algériens.

(1) Toutes les questions indigènes restaient dans les attributions du pacha, celles concernant les citoyens étrangers dans celles de leurs consuls respectifs.

La police de Salé était indépendante et comprenait un personnel exclusivement indigène, sous les ordres d'un commissaire de police français.

sur terrasses, vérandas en tôle ondulée, constructions en zone de servitude, empiètements divers, etc. Les procès-verbaux n'arrêtaient pas le cours des travaux, surtout chez les étrangers, et une condamnation, fort longue à obtenir, douteuse en cas d'étrangers, remettait difficilement les choses en l'état. On vit ainsi des baraques préparées en secret se dresser en une matinée, des vérandas se construire la nuit.

Or, si le protectorat posait le principe de l'égalité pour tous, il ne pouvait par contre admettre de laisser les Français en état d'infériorité par rapport aux étrangers. C'est là que l'administration indigène nous était d'un secours précieux : une intervention rapide faite au nom du Makhzen exigeait, au besoin par la force, la soumission aux lois et transformait en plaignants ceux dont on avait à se plaindre : dès lors on avait le dessus, et l'exemple ne risquait certes plus d'être suivi.

L'élément français tout entier aurait dû, semble-t-il, cesser dans ces conditions ses doléances sur le prétendu régime de faveur auquel étaient soumis les étrangers ; il aurait dû aussi soutenir l'autorité prenant ces responsabilités. Malheureusement, certains de nos compatriotes n'en faisaient rien, et ce n'étaient pas toujours eux, certes, les plus faciles à manier.

En ce qui concerne les *débits de boisson*, qui, dès 1912, et surtout au milieu de 1913, devinrent de plus en plus une des formes principales de la colonisation, pour le plus grand tort des indigènes, il avait été prévu, dès le 6 juillet 1912, qu'avant d'ouvrir un de ces établissements, il fallait en demander l'autorisation. Malheureusement, l'absence de police européenne et le manque d'appui auprès des consuls étrangers empêchèrent de tenir complètement la main à cette décision. Or, les indigènes n'avaient que trop de penchant pour l'ivrognerie, vice très marocain. En août 1912, le pacha prit un arrêté radical, interdisant aux débitants de vendre aucune liqueur alcoolique aux indigènes musulmans, aux musulmans de boire aucune liqueur alcoolique dans un débit, et punissant, en cas de faute, vendeur comme acheteur, d'amende et éventuellement de prison. Le 27 janvier 1913, le grand vizir renouvela ces mesures par un arrêté d'ensemble pour tout le Maroc, qu'on appliqua intégralement dès que la police fut en état de le faire, c'est-à-dire en septembre 1913. Constamment, en effet, des débitants, pour ouvrir, nous mettaient en présence du fait accompli et s'écriaient ensuite qu'on voulait ruiner d'honnêtes marchands, lorsqu'on intervenait. Aussi le pacha prit-il, le 13 septembre 1913, un arrêté limitant le nombre des débits à un par 200 habitants non musulmans, fixant des rayons d'interdiction de 20 mètres autour des mosquées, églises, cimetières, de 50 mètres autour des hospices, prisons, écoles, de 200 mètres autour des casernes et agglomérations militaires — sauf autorisations données antérieurement. Le chiffre total pour Rabat se trouva ainsi ramené de 83 à 50 (33.000 habitants, dont 23.000 musulmans).

La fermeture des établissements non autorisés ne se fit naturellement pas sans peine.

Recensements.

Pour ces mesures des recensements étaient nécessaires. On en exécuta à trois reprises à Rabat, tous faits à domicile, par des gendarmes en août 1912 et mars 1913, par un interprète en août 1913; quoique annoncées par des crieurs publics, ces opérations ne manquaient pas d'émotionner la population indigène qui voulait y voir des signes précurseurs d'impôts. En voici le résultat :

	Août 1912	Mars 1913	Août 1913
	—	—	—
Musulmans marocains.		21.036	22.906
Israélites		2 397	2 851
Français	850	1.239	2.518
Espagnols	295	371	449
Italiens	66	226	489
Anglais	26	40	48
Suisses	16	31	
Portugais	15	23	44
Allemands	15	12	55
Divers		4	490
Total		25.376	
Population militaire...		non recensée	3.770
Total général..		»	33.620

Comme Salé comptait environ 17.000 habitants (dont 235 Européens), l'ensemble des deux villes représentait une agglomération de 50.000 âmes.

Le rapide accroissement des populations indigène et européenne provoqua naturellement une crise intense sur les *logements*.

Une *spéculation* acharnée s'abattit sur cette pauvre ville. Les terrains passèrent couramment de 0 fr. 20 à 15 francs le mètre carré ; il y en eut même qui, achetés 0 fr. 40 le mètre, atteignirent jusqu'à 35 francs en moins de dix-huit mois. Bénéfices d'intermédiaires inutiles pour la communauté, donc nuisibles; immoraux aussi vis-à-vis des propriétaires indigènes primitifs, qui s'estimaient lésés. Comme conséquences : départ de beaucoup de colons sérieux obligés de renoncer à toute affaire, arrêt du développement de la ville à son heure même de plus grande popularité, renchérissement général de la vie avec toutes ses suites, attrait des gros bénéfices sans peine et sans rendement, etc. En mettant le sol en valeur ou bâtissant, le gain était moindre en effet, le mal et les risques plus grands.

La maçonnerie passa de 16 francs à 35 francs le mètre cube, et même davantage. Les loyers suivirent le mouvement : on paya 300 francs par mois pour une baraque en planches de quatre pièces, 500 francs pour la plus modeste villa. Certaine construction, qui avait coûté 24.000 fr. achat de terrain compris, fut louée, en deux parties, 19.200 francs par an, avec promesse par un des locataires de louer l'ensemble, s'il l'obtenait seul, 24.000 francs. Ce même locataire, entrant en pourparlers pour une unique pièce supplémentaire contiguë, se la vit offrir 100 francs

par mois. En réalité, la demande dépassant de beaucoup l'offre, avait vicié les prix.

Il fallut préserver de la spéculation même les terrains makhzen, et notamment la *kasba des Oudaia*, dont le sol, appartenant au sultan, avait été prêté en jouissance aux Oudaïa, parce que tribu guich (c'est-à-dire fournissant des cavaliers au sultan); mais la location des maisons de la kasba se transforma bientôt en baux de longue durée rendant illusoires les droits du Makhzen. Aussi exigea-t-on l'approbation de tous les baux avant de les considérer comme valables, puisque le sol n'appartenait pas aux propriétaires des constructions; en outre, on en limita la durée, on prévint que la construction seule serait payée en cas d'expropriation, et, pour conserver à la kasba tout son cachet de ruines pleines de charme oriental, on interdit en principe les travaux neufs.

La construction d'ailleurs battait son plein à Rabat, quoique trop souvent sous forme de mauvaises baraques en planches, parce qu'elles étaient plus vite finies qu'en maçonnerie. En août et en septembre 1913, les services municipaux délivrèrent une cinquantaine d'autorisations de constructions (dont une pour 40 villas), en octobre, 64, et nul doute que ces chiffres n'eussent été bien plus forts si les nouvelles contradictoires venues de France n'avaient laissé un doute sur l'emplacement futur du centre administratif du Maroc.

Assistance publique.

Nous avons déjà parlé de l'assistance médicale indigène, dirigée à Rabat successivement par les Drs Mauran et Péan. Une doctoresse, Mlle Broïdo, qui remplissait ces mêmes fonctions à Salé avec le Dr Roques, rendait en outre souvent visite aux femmes indigènes.

Mais à côté de cette œuvre médicale, existait une double organisation de la *charité*, officielle et privée. Les Marocains, si compatissants pour les malheureux, si généreux pour les pauvres, furent très sensibles à tout ce que nous fîmes pour soulager les misères épouvantables provoquées par l'insouciance ou le dénuement du peuple. Ce n'est jamais en vain qu'un mendiant frappe à la porte d'un musulman. Chez les israélites existe aussi une très intéressante organisation de la bienfaisance. Les services municipaux ne pouvaient rester indifférents à ce devoir, et ils inscrivirent au budget de 1913 un crédit de 4.000 pesetas hassani avec lequel ils firent des distributions de pain et donnèrent parfois quelques secours en argent; mais le plus possible de ce crédit était en principe réservé pour l'*asile d'indigents*.

Il existait près d'une des portes de la ville, avant notre arrivée, au marabout de sidi Ghandour, quelques chambres donnant sur un gentil petit jardin, servant d'asile à une quinzaine de malheureux, nourris par les habous. Une sorte d'hôpital indigène, installé et entretenu par les habous de Sidi el Ghazi, avait été ouvert également avant notre arrivée, dans la rue Sidi-Fatah, pour une vingtaine de personnes; il abritait notamment les fous dangereux, les autres ayant toute liberté de circuler en ville, conformément à la vieille tradition musulmane qui respecte les « possédés » (1). Une autre mosquée près Mouley Brahim avait encore une petite installation pour femmes. Le mohtasseb, les notables, distribuaient également des secours. Mais, d'une manière générale, ces soins étaient livrés au hasard et étaient insuffisants. Aussi songea-t-on à l'organisation d'un asile d'indigents, avec distribution de nourriture le jour où les moyens le permettraient.

Pour parer au plus pressé, dès avril 1913, on fit construire par les habous de nouveaux locaux à Sidi-Ghandour, portant à une trentaine le nombre d'indigents susceptibles d'y coucher. Presque en face, un local habou inutilisé, le Bit-el-Melzouma, fut ensuite reblanchi et organisé pour servir de refuge à une cinquantaine de pauvres.

Les israélites avaient, dans le même but, installé des chambres près de leurs synagogues.

Mais il fallait mieux que cela, et ce fut dans ce but qu'on entreprit l'asile de *Dar-Raï-el-Begri*. Le terrain, ancien enclos des bœufs de la ville (d'où son nom), avait environ 30 mètres de côtés, et fut donné gratuitement par les habous, ce qui rentrait dans leurs attributions de bienfaisance. Le plan comporta deux parties semblables, une pour Européens, une pour indigènes, comprenant des pièces avec veranda, une cuisine et les locaux accessoires. Le Protectorat ne put assurer en 1913 que les crédits nécessaires pour la première moitié (30.000 francs), qui fut entreprise en août. Situé près du marché de la ville (Souk-el-Had), isolé et cependant presque central, aéré par le voisinage d'un vieux cimetière musulman abandonné, cet asile devait pouvoir offrir immédiatement soixante places, ultérieurement le double, et il était susceptible d'être agrandi en outre par des étages semblables.

Parallèlement, l'initiative privée n'était pas restée inactive dans ce domaine où elle est particulièrement indiquée. Une *Société de bienfaisance* avait été créée sous la présidence et l'impulsion active de Mme Lyautey. Son budget, alimenté par des cotisations, le produit de fêtes et de quêtes fut grossi presque dès le début par un legs important. Et des dames eurent à cœur de faire des travaux et de porter leurs secours au domicile même des pauvres.

(1) Il y avait une trentaine de fous à Rabat. Quatre étaient enchaînés par le cou dans les cellules de Sidi el Ghazi. Une vieille négresse avait choisi comme refuge un autre sur l'avenue du Dar-Makhzen, où elle collectionnait les vieilles boîtes de conserve vides; elle allait journellement en ville, très légèrement vêtue, pour demander l'aumône. Les autres étaient généralement l'objet des quolibets des enfants, mais recevaient la charité de tous les musulmans.

Budget.

Malgré l'établissement d'un budget le 1er août 1912 pour cette fin d'année, puis d'un autre plus complet pour l'année 1913, il était difficile de faire des prévisions exactes dans une ville où apparaissaient constamment des besoins inattendus, dus à l'intensité de la colonisation, et à la nécessité de travaux urgents provoqués par les transformations de la vie publique. Les premiers exercices budgétaires d'une cité en plein développement et en quelque sorte en effervescence sont inévitablement soumis à de nombreux aléas, et il faut avant tout parer à tous les besoins. Aucune stabilité n'existait d'ailleurs ni pour les recettes, ni pour les dépenses, et il ne se passait pas de mois où il ne fallût demander l'approbation d'une modification (1).

Nous n'établissions en principe de taxe que sur les abus : il nous était par exemple loisible d'interdire à un commerçant ou à un débitant, quelle que fût sa nationalité, de s'installer dans la rue sans payer redevance, et nous faisions rétablir la circulation par force en cas de refus. Cette *taxe d'encombrement* fut une de nos grosses recettes (6.000 pesetas hassani en août 1913).

Une autre ressource sérieuse fut donnée par l'exploitation de trois *marchés* pris en adjudication à la dette (peaux fraîches, peaux tannées, bois et tacaout) ; l'entrée en ligne des services municipaux présentait divers avantages :

Elle empêchait entre les autres soumissionnaires toute collusion, ce qui était courant auparavant ;

Elle fournissait à la dette, et par suite au protectorat, une meilleure recette, puisque la ville ne pouvait être déclarée adjudicataire que si elle offrait le taux le plus élevé ;

Elle donnait en outre à la ville une recette appréciable, d'où un deuxième bénéfice pour le protectorat ;

Enfin elle permettait à la municipalité la répression de nombreux abus antérieurs, et lui facilitait la connaissance plus complète des conditions économiques locales.

Dès le mois de septembre 1912, les recettes atteignirent 20.000 pesetas hassani. En septembre 1913, elles étaient de 26.000 pesetas hassani, sans compter la taxe urbaine (dépenses du même mois : 31.000 p. h.).

Du 1er janvier au 31 juillet 1913, les recettes totales furent de 155.500 pesetas hassani, les dépenses de 167.500 pesetas hassani. L'équilibre était obtenu par une subvention du protectorat, fixée en principe à 10.000 francs par mois, mais dont on n'avait touché jusqu'au 1er novembre 1913 que 67.500 francs.

Une importante recette supplémentaire, non comprise dans les chiffres précédents, consistait dans la taxe sur les constructions urbaines, prévue par l'acte d'Algésiras : une taxe de 5 0/0 sur la valeur locative des immeubles en 1911 et 1912, de 8 0/0 à partir de 1913, était applicable à toutes les constructions, enropéennes et indigènes, sauf pour certains édifices publics et les logements pauvres. 50 0/0 du produit net étaient versés au Makhzen, le reste était mis à la disposition de la ville pour l'hygiène et la voirie. Un recensement triennal fait par une commission mixte (européenne et indigène) devait faire l'estimation des valeurs locatives, mais on recensait en outre annuellement les constructions nouvelles imposables.

Ces fonctions honorifiques durent être prises en 1913 par la municipalité, car les estimations précédemment faites différaient trop des taux formidablement accrus des loyers. Il était prévu en effet que les organisations municipales prendraient en main l'administration de la taxe urbaine dès que leur création, qui devait être effectuée dans un délai de deux ans à partir de 1908, serait reconnue par le corps diplomatique ; en septembre 1913, les services municipaux se substituèrent en conséquence à Rabat au délégué du conseil sanitaire.

Les deux années 1910 et 1911 réunies apportèrent au budget municipal, en 1912, une recette de 24.000 pesetas hassani. L'année 1912 procura 26.000 pesetas hassani. Quant aux prévisions pour 1913, elles étaient d'environ 40.000 pesetas hassani comme seule part de la ville.

La taxe urbaine put être également appliquée à Salé, sans difficulté et instantanément, grâce à l'indépendance où l'on s'y trouvait du corps diplomatique.

En réalité, la ville de Rabat montra, ainsi qu'à peu près partout ailleurs le Maroc, une remarquable faculté de paiement. Peuple habitué à être imposé, le Marocain se soumet sans peine aux taxes qui lui semblent justes et ne lèsent pas son commerce, et il fait de plus entièrement crédit à notre honnêteté.

Commerce. Industrie.

Nous sortirions de notre cadre d'historique des services municipaux en pénétrant dans des détails sur le commerce local et l'activité du port. Nous ne pouvons cependant négliger de dire quelques mots sur cette importante question qui démontre mieux que tout la prospérité de la ville.

Les indigènes avaient différentes petites industries artistiques locales : tapis, broderies (1), babouches, menuiseries en bois tourné et gravé;

(1) Exemples. 1° Recettes : la création du bac à vapeur annulant les recettes de l'estacade établie pour les barques ; l'ouverture d'une fourrière ; les taxes perçues à la suite d'arrêtés nouveaux sur les affiches, les voitures, etc., dont le nombre augmentait chaque jour ; les marchés pris en adjudication au cours de l'année ; les crises commerciales diverses, etc. ;

2° Dépenses : l'extension du balayage et de l'éclairage dans la nouvelle ville ; un entretien de voirie inattendu, dû à l'accroissement considérable des charrois ; la nécessité d'augmenter les salaires en raison du renchérissement général ; les augmentations de personnel ; les dégâts provoqués par des raz de marée ; les mesures à prendre contre la peste, etc.

(1) Une école d'art décoratif fut organisée, sous la direction de Mme ben Gnaoui (Française, fille d'un ancien consul, mariée à un Arabe), pour conserver et développer chez les enfants les bonnes traditions de tapisserie et de broderie. On en a montré d'intéressantes productions au Pavillon du Maroc de l'Exposition universelle de Gand.

en outre, ils produisaient le sel dans des marais salants appartenant aux habous : enfin, il y avait de belles cultures de céréales à Rabat, à Chella et à l'Ouldja (9 kilomètres de Rabat) : on y admirait notamment des orangers superbes et des vignes donnant d'excellent raisin.

Mais les Européens vinrent naturellement avec d'autres ambitions. Si parmi les 500 ou 600 Européens arrivant chaque mois, il y avait une proportion importante d'ouvriers, d'artisans ou de petits commerçants, il en était aussi qui apportaient de sérieux capitaux pour toutes sortes d'industries. Nous signalerons parmi les principales :

Deux minoteries (M. Bigaré, Français ; M. Gay, Suisse) ;

Deux imprimeries, dont une avec linotype, pour les journaux de Rabat, qui étaient au nombre de trois (le *Maroc*, le *Journal de Rabat*, l'*Echo du Maroc*), sans compter le *Journal officiel* et le journal arabe *Es Saada*, qu'on répandait le plus possible ;

Deux briqueteries mécaniques, semblant appelées à un grand avenir (M. Gibaud, Français ; M. Legard, Français) ;

Des carrières, des scieries, des hôtels, puis tous les genres de commerce et de représentation, épiceries, bazars, magasins de nouveautés, forge, savonnerie, entrepôts de matériaux de construction, services d'automobiles et de charrois, quelques cultures maraîchères, etc.

La pêche mit longtemps à s'établir, à cause des difficultés de la barre et du monopole des habous sur les aloses à la saison.

Le chemin de fer réunissant Casablanca à Rabat, ainsi que celui de Salé à Kenitra-Darb el Hamri (et bientôt Meknès) étant stratégiques, et les transports par chameaux ou voitures étant hors de prix (20 pesetas le chameau), la voie normale d'arrivée des marchandises était le port.

Le *port* de Rabat comprenait deux mouillages : l'un en rivière, pouvait abriter des navires calant moins de 3 mètres, au nombre d'une douzaine (moyenne habituellement atteinte d'avril à novembre 1913) ; l'autre, à un mille environ au large, avait généralement une douzaine de navires à l'ancre en été, 4 à 6 en hiver.

Plusieurs lignes de navigation du Maroc desservent Rabat, mais les grandes compagnies (Paquet et Transatlantique) envoient leurs bons bateaux directement sur Casablanca, port de beaucoup plus actif et facile.

L'intensité des affaires provoqua un encombrement sérieux en l'été 1913. Une importation considérable de matériaux de construction (bois du Nord, fers, briques, chaux et ciments, tôles ondulées) et de denrées alimentaires (vins et spiritueux, épicerie, semoules) obligea la douane, qui employait 200 marins et 450 portefaix, à s'agrandir d'abord aux dépens de la kasba des Ouadaïa, puis à envahir la place du Marché (Souk el-Ghezel), et la plage de l'oued. On commença même, sur la demande d'une firme allemande, à faire des débarquements sur la plage de Salé, quoique cela exigeât un service supplémentaire de douane, mais on y renonça bientôt en présence des frais nécessités par le transport à Rabat, où se trouvaient les principales installations de commerce.

Pour faciliter les conditions de débarquement des bateaux en rivière et des barcasses, on mit en adjudication un quai long d'environ 400 mètres sur la rive gauche du bou Regreg (travail d'environ 800.000 francs) qui vient d'être commencé par un entrepreneur français, M. Gérard.

Quant au port lui-même, il exigerait, d'après certaines estimations 15 millions, pour permettre la suppression de la barre. Ce n'est sans doute qu'après toute décision prise à son sujet qu'on pourra songer à entreprendre le pont, qui aura vraisemblablement 220 mètres de portée, avec piles d'une vingtaine de mètres au-dessus de l'eau.

Tous ceux qui ont vécu au Maroc savent la distance qui sépare, là plus que partout, un projet et son exécution, le rêve et la réalité. On voit les commandes les plus pressées arriver en rade, les navires qui les portent flotter plus d'un mois devant la barre, puis remporter à Marseille pour des temps meilleurs, lointains, les précieux colis attendus ; on finit par les découvrir plusieurs mois après sans qu'on sache pourquoi, au milieu d'un encombrement, à la douane de Casablanca, incomplets ou détériorés ; il ne reste alors qu'à s'assurer un entrepreneur pour les apporter à prix d'or à Rabat, où ils arrivent parfois inutilisables, et un an après la commande (1). Il faut donc au Maroc une bonne dose de volonté et de persévérance ; aussi pouvons-nous admirer sans réserve les colons qui viennent si nombreux dans ce difficile pays, et qui n'y trouvant à leur arrivée ni logement, ni métier, réussissent à force de patience et d'énergie à se faire sur la place une part souvent très belle. Ils se montrent les dignes successeurs des soldats qui, en six ans, ont donné à la France un pays aussi grand qu'elle, plein d'avenir, et réputé à juste titre pour les qualités guerrières de sa population.

R. Normand.

Capitaine du génie.

(1) Histoire véridique, ayant eu lieu notamment pour un cylindre destiné à l'empierrement des rues de Rabat.

CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMITÉ

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins vingt francs devient membre adhérent et recevra pendant l'année le Bulletin mensuel *publié par le Comité.*

Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à quinze francs *pour les fonctionnaires coloniaux, l'armée et les membres de l'enseignement.*

Ces prix ne s'appliquent point aux souscriptions antérieures au 1er *janvier* 1906 *qui sont maintenues à leur chiffre, quel qu'il soit.*

LES TRAVAUX
DE LA
MISSION TÉLÉGRAPHIQUE DU TCHAD
(1910-1913)

PAR LE CAPITAINE P. LANCRENON
DE L'ARTILLERIE COLONIALE

L'Afrique Equatoriale avait toujours souffert des difficultés et de la lenteur imposées par la nature à ses communications intérieures. Une part importante de l'emprunt de 21 millions accordé à la colonie en 1910 fut donc consacrée à la construction des lignes télégraphiques les plus urgentes, et les premiers efforts furent orientés de manière à tirer de son isolement la région qui en souffrait le plus : le territoire militaire du Tchad.

Le but à atteindre était de relier Fort-Lamy le plus rapidement possible, d'une part avec Bangui et Brazzaville, d'autre part avec le réseau de l'Afrique Occidentale, et par lui avec Dakar et la France.

Même en utilisant la ligne belge déjà construite le long du Congo, depuis le Stanley-Pool jusqu'en face de Liranga, au confluent de l'Oubangui, il restait encore à combler un intervalle de 2.200 kilomètres entre ce poste et N'Guigmi, premier bureau télégraphique de l'Afrique Occidentale Française au Nord du Tchad.

Les travaux commencèrent partout en 1910 et se poursuivirent sans interruption; la T. S. F. fut installée entre Fort-Lamy et N'Guigmi dans le courant de 1912, et enfin le 11 octobre de cette même année, j'ai eu la satisfaction de passer le premier télégramme de Kabo à Fort-Crampel, soudant ainsi le dernier maillon de cette chaîne immense qui relie le câble Brest-Dakar aux points les plus méridionaux de notre Afrique Equatoriale.

Au Sud de Fort-Crampel, dans les colonies de l'Oubangui-Chari et du Moyen Congo, la ligne à construire a été partagée en sections dont furent chargés officiers ou administrateurs les mieux placés pour s'en occuper.

La construction du plus gros morceau, de Fort-Crampel à Fort-Lamy, presque entièrement situé sur le territoire militaire, fut confiée à une mission spéciale dont, en mars 1910, M. le Gouverneur général me confia le commandement.

Parti de Bordeaux le 25 février 1910, aussitôt après avoir préparé les commandes de matériel, je me rendais bien compte que j'entreprenais une lourde tâche, mais je ne me doutais pas qu'elle serait si rude; car c'est seulement le 13 mars 1913 que j'ai revu les rives de la Gironde, après avoir rempli ma mission et lui avoir consacré pendant ces trois années tout mon temps et toutes mes forces.

Le projet établi par le Service des Travaux publics de la colonie avait évalué à 1.008 kilomètres la longueur de la ligne à construire. C'étaient donc 120 tonnes environ de matériel dont il fallait organiser le transport à pied-d'œuvre.

Connaissant déjà par expérience les avantages de la ligne de ravitaillement Niger-Bénoué-Toubouri-Logone, sachant que tous les moyens de transport sur le Congo et l'Oubangui allaient être encombrés par le matériel destiné aux autres lignes et à la mission de la route du Chari, je demandai à tout recevoir autant que possible par la Nigéria. Mais, pour ne pas gêner le ravitaillement du territoire militaire, il fut décidé que 60 tonnes seulement seraient expédiées en mai 1910 pour arriver en Afrique à la saison des hautes eaux, et que le reste suivrait en 1911 à la même époque.

Un mois passé à Brazzaville, où vint me rejoindre le maréchal des logis Perret, puis quelques jours à Bangui me permirent de fixer dans ses grandes lignes le programme des travaux à entreprendre, conformément aux instructions des autorités de la colonie; le 14 mai je quittais M. le Gouverneur Fourneau pour aller rejoindre ma zone d'opérations.

J'ai dû, dès le début, reprendre une habitude déjà acquise lors de mon premier séjour au territoire : dans ce pays, chacun fait, non seulement ce qu'il a à faire, mais bien d'autres choses encore.

Ces travaux supplémentaires compliquent évidemment l'existence; cependant, il est bien rare qu'on ne puisse pas les mener à bien, en même temps que sa tâche principale. C'est ce qui m'est constamment arrivé : tout en ne perdant jamais de vue la mission télégraphique proprement dite, j'ai eu à aborder et souvent à résoudre de nombreux problèmes fort intéressants pour l'avenir du pays, et presque toujours d'une utilité pratique immédiate.

Pour commencer, ce fut une étude détaillée des rivières Kémo et Tomi entre Fort-de-Possel et Fort-Sibut.

La route du Chari, dont les études étaient alors très avancées sous la direction du capitaine Veyrier, devait améliorer les communications sur la partie la plus difficile de la ligne de portage entre Fort-Sibut et Fort-Crampel. Mais elle commençait ainsi à 100 kilomètres de l'Oubangui.

Pour atteindre Fort-Sibut, il fallait suivre quatre jours un sentier médiocre, franchir de nombreux ruisseaux sur des ponts de fortune; et cependant on attendait prochainement tout le gros outillage, un cylindre à vapeur, des tonnes de ciment, trois automobiles. Il y avait donc urgence à rétablir la navigation à peu près abandonnée depuis quelques années sur la tortueuse et rapide Tomi, qui descend de Fort-Sibut vers la Kémo et l'Oubangui.

Quinze jours d'études me permirent de confirmer l'opinion déjà exprimée auparavant par plusieurs camarades : la Kémo et la Tomi sont navigables aux hautes eaux pour des baleinières ou des chalands, et même pour des embarcations à moteurs ; les pirogues peuvent suivre ces rivières presque toute l'année. Mais il faut entretenir constamment le chenal souvent encombré par des branches, des troncs immergés, ou même des arbres entiers tombés d'une rive à l'autre. Ce travail n'avait pas été fait depuis plusieurs années ; la végétation intense qui borde la Tomi avait repris ses droits, mais sans cependant m'empêcher de passer et de rapporter une carte avec des indications précises sur tous les obstacles à détruire.

Les crédits furent accordés immédiatement, les travaux entrepris par la mission Veyrier, et depuis, la voie fluviale a été de plus en plus utilisée pour les transports de marchandises entre Fort-de Possel et Fort-Sibut. Le cylindre à vapeur et les automobiles sont arrivés sur chalands à ce dernier poste sans aucune difficulté.

A deux étapes au delà de Fort-Sibut, j'ai trouvé mon camarade Veyrier travaillant avec acharnement pour achever les études de sa route. Il avait trouvé un tracé satisfaisant sur la moitié du parcours jusqu'à Dékoa, mais de ce point à Fort-Crampel, l'itinéraire étudié le long de la rivière Nana présentait de nombreux inconvénients. J'ai accepté immédiatement d'en chercher un autre en passant, et c'est à Dékoa que nous avons pris réellement la brousse pour ne plus guère la quitter avant le jour du retour.

Je note cet événement, car il me donne l'occasion de faire comprendre l'énorme dépense d'énergie physique que doivent se résigner à faire tous ceux qui, en Afrique particulièrement, cherchent à tracer des voies de communication. Dans tous les pays, les hommes utilisent des sentiers ou des routes. Même sur notre sol de France dont toutes les parcelles ont été aplanies par le travail des générations successives, l'expérience prouve qu'une troupe, escouade ou corps d'armée, voit sa marche considérablement retardée dès qu'elle quitte les chemins pour passer à travers champs.

En Afrique Centrale, si l'on s'éloigne des plantations qui entourent les villages, sans suivre les sentiers frayés, on trouve le terrain parsemé d'embûches. Les grandes herbes, souvent reliées entre elles par de petites lianes tenaces, sont trempées le matin d'une rosée glaciale, puis interceptent tout souffle d'air dans la journée, entretenant une chaleur étouffante.

Elles dissimulent les crevasses laissées par l'inondation dernière, les termitières traîtresses, des bois tombés à terre. Aussi les bêtes elles-mêmes ont-elles leurs sentiers, souvent très bien frayés. Les singes et les éléphants sont plus particulièrement soigneux pour entretenir les leurs.

Après les incendies annuels malheureusement trop fréquents, les herbes sont quelquefois suffisamment brûlées pour ne plus entraver la marche. Mais ordinairement les grosses tiges restent, durcies par le feu, rendant la circulation encore plus difficile, donnant au Blanc la couleur de ses Nègres au bout d'une heure de route.

Si l'on s'avance vers le Nord, les herbes diminuent de hauteur, mais les arbres et buissons deviennent de plus en plus dangereux à frôler. Finalement, quand on arrive au Kanem, il faut se résigner à trouver des pointes partout : petites graminées fines qui pénètrent par tous les interstices pour se piquer dans les chaussettes du voyageur pédestre ; « cram-cram », qui s'attachent à ses genoux et à ses jambes ; épines crochues, traitreusement disposées, qui déchirent ses vêtements.

Je connaissais tout cela, mais je ne m'en étais jamais beaucoup occupé parce qu'à mon premier séjour au Congo, j'avais toujours recherché les sentiers pour circuler. Cette fois, il a fallu les éviter par principe, et souffrir tous les jours de la lutte avec la brousse hostile. Nous avons fini par en prendre l'habitude, mais nos vêtements n'ont jamais pu s'y faire.

Entre Dékoa et Fort-Crampel, le maréchal des logis Perret a été bien servi pour ses débuts : région inhospitalière, presque désertique, fourrés impénétrables qu'il a fallu percer à la hache sur plusieurs kilomètres de long ; nous avons une fois sérieusement souffert de la soif, mais nous sommes arrivés le sixième jour ayant réussi au delà de nos espérances. Le tracé ainsi reconnu s'est trouvé tellement supérieur à l'ancien qu'il a été adopté immédiatement. Et en rentrant en France, ma mission terminée, j'ai eu la satisfaction de revoir les mêmes coins de brousse, mais en circulant sur une route magnifique qui m'a permis de refaire en deux jours, sans fatigue, ces 80 kilomètres dont j'avais gardé bien mauvais souvenir.

C'est aussi au cours de cette première reconnaissance que j'ai pu apprécier réellement à l'œuvre le maréchal des logis Perret. Il était déjà un bon militaire ; il est devenu un vrai colonial de valeur exceptionnelle. Pendant deux ans, il m'a secondé en tout et m'a remplacé souvent complètement pendant de longues périodes où j'ai dû abandonner la direction immédiate des travaux. Partout et toujours, il a admirablement réussi et de tous mes collaborateurs, c'est à lui que revient la plus grande part du succès final.

C'est donc seulement le 20 juin 1910 qu'ont commencé de Fort-Crampel les études proprement dites de la mission.

J'ai souvent pensé, au cours de ces journées interminables où je comptais mes pas dans la forêt ou sur les savanes (il faut bien penser à quelque chose), à ce qui serait arrivé si les Romains avaient appliqué nos méthodes de colonisation, et s'ils avaient connu le télégraphe.

Evidemment, César, après avoir conquis la Gaule, serait allé s'installer quelque part pour faire noircir beaucoup de parchemins. Il aurait très probablement choisi Lutèce comme capitale

et se serait empressé de faire assurer ses communications avec Rome.

Je m'imagine très bien les impressions du camarade auquel on aurait dit ceci il y a vingt siècles :

« Vous allez établir une ligne télégraphique de Marseille à Paris ; mais comme nos moyens de transport sont encombrés sur les routes d'Italie, on vous enverra tout votre matériel par mer jusqu'à la Loire. D'un point bien choisi sur votre fil, vous ferez partir une ligne optique qui devra atteindre Bruxelles. Enfin vous vous arrangerez pour étudier en profitant d'un moment libre le prolongement de la ligne électrique depuis Paris jusqu'à Lorient.

« Vous n'aurez pas à vous préoccuper de construire à Marseille, mais vous bâtirez des maisons pour abriter vos postes : une à Paris et quatre autres échelonnées sur la ligne principale. On vous donne pour cela 8 centurions et soldats, mais vous pourrez employer des Gaulois tant que vous voudrez à condition de les payer. »

Par expérience, je sais parfaitement ce qu'aurait fait le Romain chargé d'un pareil travail, car nous avons achevé en trois ans une œuvre absolument analogue.

La longueur de la ligne électrique posée de Fort-Crampel à Fort-Lamy a été ramenée à 860 kilomètres par un tracé rationnel de la piste. Une ligne optique de 400 kilomètres a commencé à fonctionner en mai 1912 entre Miltou, bureau télégraphique sur le Chari, et Ati, poste important au bord du Batha, sur la route d'Abécher. La ligne de Fort-Lamy à Mao et N'Guigmi était entièrement étudiée, et son tracé déjà piqueté jusqu'à Rig-Rig sur 375 kilomètres au moment où est arrivé l'ordre d'interrompre les travaux pour installer la télégraphie sans fil dans cette région.

Cinq bâtiments permanents en briques ont été construits pour installer les bureaux télégraphiques.

Enfin, pour faciliter l'arrivée du matériel, j'ai dû rechercher les améliorations que l'on pouvait apporter à notre voie de communication principale, notamment en faisant les études du canal entre Toubouri et Logone.

Généralement, quand on veut poser une ligne télégraphique, on la met le long des routes existantes. Dans notre cas, la seule route régulièrement suivie était le fleuve : Gribingui et Chari ont toujours été exclusivement employés pour le transport du personnel et des marchandises.

Le projet primitif avait donc tout simplement prévu que le fil suivrait le bord de l'eau.

Mais cette solution a dû être abandonnée immédiatement : en raison des pluies, les cours d'eau inondent leurs rives à de grandes distances et rendent impraticables les vastes plaines qui les bordent ; ils se perdent en détours qu'il eût été bien inutile de faire suivre à la ligne. Enfin les insectes dangereux, la tsé-tsé en particulier, élisent plus volontiers domicile sur leurs bords.

Il a donc fallu se lancer résolument à travers les terres. Mais là, aucune autre route n'existait que les pistes indigènes. Celles-ci étaient déjà en partie connues, suffisamment en tout cas pour montrer qu'elles étaient inutilisables. La nécessité s'imposait donc de tracer entièrement une voie nouvelle aussi courte et aussi praticable que possible reliant les différents postes à desservir.

J'ai eu heureusement, pour la fixer dans ses grandes lignes, le secours précieux de trois reconnaissances effectuées auparavant par des camarades.

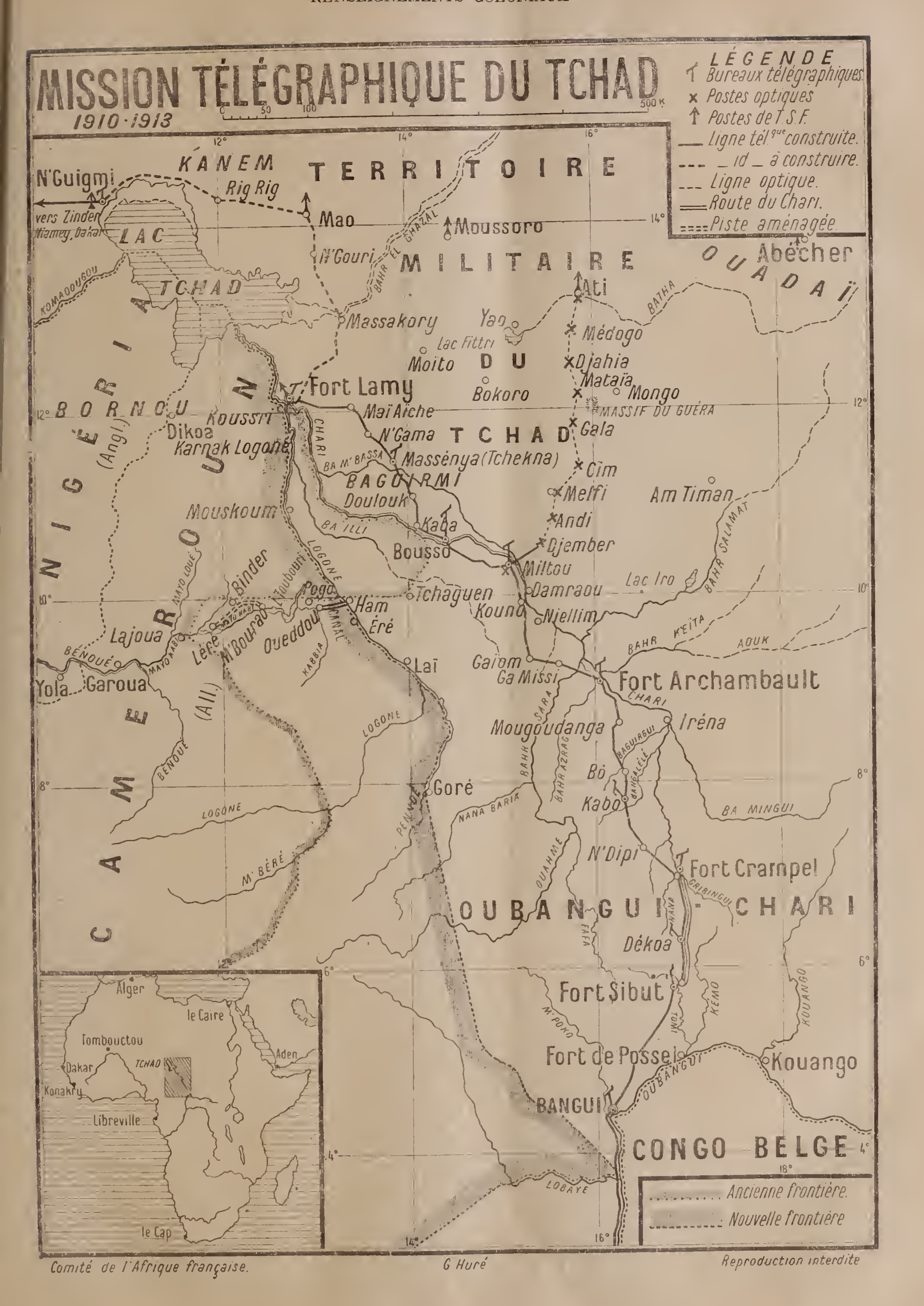
Le capitaine Blard et l'adjoint à l'intendance Boissel avaient étudié chacun un itinéraire de Fort-Crampel à Fort-Archambault, l'un longeant d'assez près le Gribingui, l'autre s'en écartant complètement. Le lieutenant Ferrandi avait de son côté reconnu les zones les plus favorables à la pose de la ligne entre Fort-Lamy et Fort-Archambault. Ces travaux m'ont fait gagner beaucoup de temps et m'ont permis d'orienter suffisamment mes recherches dès le début pour ne pas faire trop de chemin inutile.

La ligne devait évidemment desservir autant que possible les postes militaires ou administratifs. C'est pourquoi le passage par Kabo, Fort-Archambault et Massénya s'imposait. Mais entre ces deux derniers postes l'on pouvait : ou passer le plus haut possible sur la rive droite du Chari, ce qui eût pu se faire sans grands travaux d'une seule portée de fil ; ou profiter des terrains plus favorables de la rive gauche jusqu'à Bousso et franchir le fleuve seulement en ce point à l'aide d'ouvrages d'art assez considérables.

Le colonel Moll préférait d'abord la première solution. Mais j'avais reçu des instructions de M. le lieutenant-gouverneur Fourneau pour étudier d'abord la deuxième, et je lui ai trouvé des avantages assez nets pour obtenir du colonel qu'il approuvât le nouveau projet. L'année suivante, le colonel Largeau ayant décidé de transférer à Miltou l'ancien poste de Damraou, ce tracé fut approuvé définitivement, et j'eus ainsi la chance de pouvoir utiliser complètement pour ouvrir la piste télégraphique tous les travaux topographiques entrepris précédemment.

Car les points de passage principaux une fois choisis, il fallait encore de l'un à l'autre déterminer exactement sur le terrain où seraient plantés les poteaux.

Sans avoir la prétention de faire un projet de route complet, j'ai cherché cependant à obtenir une piste rationnelle pouvant être utilisée dans les meilleures conditions par les commerçants et les passagers voyageant par terre. L'intérêt général était en effet d'accord avec l'intérêt particulier du service télégraphique, tout ce qui faciliterait la circulation le long de la ligne devant permettre plus tard une surveillance plus active et des réparations plus rapides.


MISSION TÉLÉGRAPHIQUE DU TCHAD
1910-1913
LÉGENDE
Bureaux télégraphiques
Postes optiques
Postes de T.S.F.
Ligne tél.que construite.
_ id _ à construire.
Ligne optique.
Route du Chari.
Piste aménagée.
TERRITOIRE MILITAIRE DU TCHAD
KANEM
N'Guigmi
vers Zinder Niamey, Dakar
Rig Rig
Mao
Moussoro
N'Gouri
LAC TCHAD
Massakory
Yao
Lac Fittri
Moito
Bokoro
Ati
Médogo
Djahia
Mataïa
Mongo
MASSIF DU GUÉRA
Gala
Cim
Melfi
Andi
Djember
Abécher
OUADAÏ
BATHA
Am Timan
BAHR SALAMAT
Lac Iro
Fort Lamy
Maï Aïche
N'Gama
Massénya (Tchekna)
BAGUIRMI
Doulouk
Kaba
Bousso
Miltou
Damraou
Tchaguen
Kouno
Niellim
Fort Archambault
Gaïom
Ga Missi
Iréna
Mougoudanga
Bô
Kabo
N'Dipi
Fort Crampel
OUBANGUI-CHARI
Dékoa
Fort Sibut
Fort de Possel
Kouango
BANGUI
CONGO BELGE
BORNOU
Kousseri
Dikoa
Karnak Logone
Mouskoum
Binder
Pogo
Ham
Éré
Laï
Lajoua
Léré
M'Bourao
Oueddou
Yola
Garoua
Goré
NIGÉRIA (Angl.)
CAMEROUN (All.)
BÉNOUÉ
LOGONE
CHARI
BA ILLI
BA M'BASSA
BAHR KÉÏTA
AOUK
BA MINGUI
NANA BARIA
OUAHME
M'BÉRÉ
PENDÉ
KEMO
KOUANGO
OUBANGUI
LOBAYE
M'POKO
Alger
le Caire
Tombouctou
Dakar
TCHAD
Aden
Konakry
Libreville
le Cap
Ancienne frontière.
Nouvelle frontière
Comité de l'Afrique française.
G Huré
Reproduction interdite

Les travaux à effectuer ont donc été les suivants :

1° Reconnaître toute la zone que devait traverser la ligne, en cherchant la position des villages, puits, etc., près desquels il y avait intérêt à passer, et celle des collines trop abruptes, zones désertiques ou marécageuses, qu'il fallait absolument éviter. Déterminer tout cela par des opérations topographiques aussi exactes que possible, soit en levant les sentiers existants, soit en faisant des itinéraires à travers brousse;

2° Etablir avec ces données une carte à grande échelle, et la réduire ensuite pour avoir une vue générale de la région étudiée;

3° Fixer sur cette carte le tracé le plus logique;

4° Reporter celui-ci très exactement sur le terrain et piqueter la piste en coupant seulement les arbres gênant les visées utiles pour le travail topographique;

5° Déboiser la piste sur la largeur nécessaire pour mettre le fil à l'abri de toute chute d'arbres ou de branches;

6° Couper les poteaux, les porter à leur place et enfin poser la ligne.

Il serait trop long d'exposer ici les méthodes topographiques assez originales employées.

Celles-ci seront discutées plus tard dans une autre étude. Je dois cependant dire que tous les sentiers intéressants ont été chaînés au cours des premières reconnaissances avec un cordeau ou un fil métallique de 50 mètres, l'azimut de chaque portée étant pris à la boussole (1).

Les levés à travers brousse ont été faits à la boussole et au double pas.

Le tracé définitif de la piste a été déterminé sur le terrain à l'aide de la planchette déclinée et de l'alidade nivelatrice, et sa longueur a été chaînée avec un fil métallique de 75 mètres.

J'ai comparé précédemment à celles de la France les dimensions du pays où nous avons travaillé. Il ne faudrait pas cependant pousser trop loin l'analogie.

Aux environs de Fort-Crampel, le sol est assez accidenté; dans la région au Nord de Miltou, des pitons rocheux se sont trouvés à point pour servir à l'installation des postes optiques; au Kanem les dunes de sable dominent quelquefois de 50 à 60 mètres le fond des oueds. A part ces exceptions, toute la région qui nous intéresse est uniformément plate. Par conséquent, les points de passage obligés ayant été déterminés comme nous l'avons vu plus haut, la piste devait aller en ligne droite de l'une à l'autre.

Je n'ai pas manqué de la tracer ainsi toutes les fois que c'était possible, ce qui s'est trouvé le cas général.

Le Romain dont j'ai parlé n'aurait pas fait autrement.

Assez courts dans la région très marécageuse du Bas-Chari, les alignements droits s'allongent souvent jusqu'à 15 et 20 kilomètres dans le Baguirmi et la circonscription de Fort-Archambault. Le plus grand aboutit au Bahr-Sara et sa longueur atteint 36 kilomètres.

Mais nous ne voyions pas encore si loin en quittant Fort-Crampel le 21 juin 1910. La saison des pluies battait son plein, et le moment était bien mal choisi pour faire de la topographie. Les tornades nous ont souvent retardés, nous avons pataugé dans l'eau et dans la vase, mais nous sommes passés. Généralement Perret faisait le levé du sentier et moi un itinéraire dans la brousse. Passant par Kabo, Fort-Archambault, Niellim, Bousso, Massénya, nous sommes arrivés à Fort-Lamy le 25 août, ayant rempli bien des feuilles de papier millimétré. Le plus gros de la reconnaissance générale était en somme terminé, et mon second en avait appris assez pour pouvoir terminer seul les morceaux à refaire. Je pouvais donc m'occuper d'autre chose.

Le ravitaillement était signalé sur la Bénoué, et il fallait aller surveiller l'arrivée des caisses. J'attendais en effet par cette voie tout l'outillage, la baleinière en acier destinée à la mission, la moitié des appareils et du matériel de la ligne.

Le vieux et brave vapeur *Léon-Blot* partait pour le Logone le 3 septembre et je profitai de l'occasion. Après avoir revu avec plaisir les rives du Logone et les cases en forme d'obus du pays Mousgou, je débarquais six jours plus tard sur l'îlot de Eré en compagnie de mon camarade Bouhaben et de quatre sous-officiers.

J'avais déjà vu ce village aux basses eaux sans me douter de ce qu'il devenait à l'époque des crues. Nous y avons trouvé les habitants serrés par l'inondation sur les parcelles de terre émergeant au-dessus de l'eau. Pour sortir, il fallait descendre dedans jusqu'au cou. C'est ainsi que nous avons commencé la première étape vers le Toubouri, pour la parcourir ensuite presque entièrement dans 20 à 40 centimètres d'eau, à pied naturellement. Plus loin on rencontre des seuils moins mouillés, puis de nouvelles dépressions où l'on repatauge.

Au total, marche très pénible et fatigante, route presque impraticable pour le portage : et cependant le ravitaillement avec tout mon matériel devait prochainement passer par là. Dès les premiers jours j'ai commencé à réfléchir pour chercher une solution, que j'ai enfin trouvée plus tard.

Peu encombré de bagages, j'ai filé devant par Binder, pour arriver à Léré le 19. Une grosse déception m'y attendait : les avis d'expédition annonçaient bien au complet l'outillage, la baleinière, les appareils, le fil, mais seulement quelques isolateurs sans un seul tirefond pour les fixer sur les poteaux !

J'ai su plus tard que le fournisseur s'était mis en retard et que, son envoi ayant manqué le départ du bateau pour les bouches du Niger, on avait dirigé les caisses sur Brazzaville par Matadi.

La simple conséquence de ce changement de direction devait être un retard de six mois dans l'ouverture des travaux.

Ayant mis en route vers le Logone, les caisses les plus urgentes et la baleinière très bien divisée d'avance en charges faciles à porter, j'avais le temps de descendre aux nouvelles à Garoua; je

(1) L'écart de fermeture d'un circuit levé par cette méthode n'a jamais dépassé 1/100e de la longueur du circuit.

n'y ai malheureusement rien appris de consolant, mais j'ai fait un voyage fort intéressant.

Le poste allemand de Garoua est actuellement sur la Bénoué le point terminus de la navigation des vapeurs, qui s'arrêtent au beau quai en pierre construit devant les factoreries. Quand le trafic se développera vers le haut pays, il perdra certainement ce privilège, car aucune raison sérieuse n'oblige le moteur mécanique à céder en cet endroit la place au moteur humain.

La Niger Company a le monopole des transports par eau sur la rivière et c'est elle qui s'est toujours chargée de monter le cargo français jusqu'à Léré.

Pour cette courte campagne portant en somme sur un faible tonnage, elle n'avait pas intérêt à employer de grands moyens, et elle s'est contentée de mettre en service entre Garoua et Léré les barges qui lui servent aux basses eaux à remplacer entre Lokodja et Yola ses grands vapeurs, quand ceux-ci ne peuvent plus circuler.

Mais, descendant le Mayo-Kabi en pirogue, et tout en admirant ses rives pittoresques, j'ai cherché en vain l'obstacle capable d'arrêter le patron énergique d'un bon bateau. Ayant vu les vapeurs français passer vaillamment au milieu des rapides et des remous de l'Oubangui, j'affirme qu'un remorqueur pas trop poussif arriverait sans courir aucun danger au moins jusqu'à Lajoua, à l'ancienne frontière allemande, pendant plusieurs mois chaque année. Quand ce perfectionnement se sera imposé, le transport des marchandises vers le Tchad par la Bénoué sera sensiblement plus rapide, plus sûr et plus économique.

Les maisons de commerce de Garoua sont achalandées et semblent faire des affaires importantes, mais tout est vendu à des prix exorbitants.

Le poste allemand est assez convenable ; cependant la profondeur de l'énorme fossé qui l'entoure étonne un peu si l'on connaît le caractère éminemment pacifique des Foulbés de cette région. Reçu très correctement par le capitaine résident, je suis d'ailleurs reparti le soir même du jour où j'avais débarqué. Le voyage de retour par terre s'est effectué rapidement, me mettant en contact pour la première fois avec les populations Peul. Je connaissais trop la saleté des villages arabes ou Moundans pour ne pas admirer ici les allées bien garnies de sable blanc, des cases très soignées et surtout du lait frais dans des calebasses propres ! Les Foulbés du Cameroun m'ont laissé un souvenir extrêmement sympathique.

Après un arrêt trop court à Léré, j'ai filé de nouveau vers le Logone, mais en profitant cette fois d'une embarcation pour visiter le lac Toubouri et la rivière Kabbia par laquelle toutes les caisses remontent jusqu'au village de Pogo. Les pièces de la baleinière et le sapeur Julien, venu sur mon ordre de Fort-Lamy pour les assembler, m'attendaient en ce point; j'installai le chantier à l'endroit qui me parut le plus favorable au bord de la zone d'inondation du Logone.



LÉRÉ. — UNE RUE DU VILLAGE MOUNDAN

Mon intention était de faire avec Julien le montage complet sur boulons, puis de partir pour Fort-Lamy, le laissant seul avec quelques indigènes pour terminer le rivetage.

En quatre jours, les 100 et quelques pièces déposées par les porteurs sous un arbre se trouvèrent donc réunies pour former un joli bateau, de forme gracieuse; mais quand j'ai voulu partir, j'ai appris qu'il n'y avait aucune embarcation disponible sur le Logone. Ayant hâte de rentrer à Fort-Lamy retrouver mon personnel qui venait d'arriver, j'ai dû adopter la seule solution possible: partir par nos propres moyens, donc nous mettre au travail; nous avons pris chacun le marteau et la bouterolle, commençant par river

le maître couple suivant les recommandations du constructeur; puis Julien s'est chargé de l'arrière, moi de l'avant. Je n'aurais jamais cru qu'il y avait tant de rivets dans une baleinière; nous fournissions dix ou onze heures de travail par jour mais je ne me suis pas révélé trop mauvais mécanicien puisque le huitième jour j'ai atteint l'étrave, pendant que Julien dont c'était le métier rivait les supports du gouvernail.

Malheureusement, l'inondation s'était retirée pendant ce temps, si bien qu'il a fallu un bon coup d'épaule donné par les Bananas pour pousser notre embarcation sur les eaux libres du Logone, en face de Ham.

Mais nous n'avions pas le temps d'admirer longtemps notre œuvre. Tout de suite elle a reçu une tente sur un cadre de bambous, ses flancs se sont remplis de toutes les caisses qui ont pu y tenir et le courant a commencé à nous porter vers le Nord, peu secondé dans son action par de nonchalants pagayeurs.

Le 8 novembre je débarquais enfin à Fort-Lamy.

Mes instructions avaient été bien suivies et tout mon personnel arrivé en octobre s'était mis au travail sous la direction du maréchal des logis Perret. Une crue exceptionnelle du Chari inondait encore tous les environs et empêchait de commencer aucune opération à l'extérieur. Mais l'ouvrage ne manquait pas sur place, et c'est pendant ces derniers mois de 1910 que chacun fit son apprentissage de briquetier, maçon, menuisier, mécanicien, etc...

Les ouvriers indigènes formés pendant cette période ont constitué le noyau des diverses équipes utilisées plus tard. Les murs du bureau télégraphique sont bien vite sortis de terre et en décembre tout était assez avancé pour me permettre de partir sans crainte.

Le mois de novembre fut égayé à Fort-Lamy par l'arrivée et le séjour d'une sympathique caravane anglaise: M. et Mme Talbot, accompagnant miss Mac Leod, la fiancée du malheureux lieutenant Boyd-Alexander (1). J'avais déjà eu le plaisir de les trouver à Garoua et de faciliter leur voyage. Une entente cordiale s'établit tout à fait entre eux et la garnison dès leur arrivée au chef-lieu, et j'ai eu moi-même la chance de les rencontrer encore plusieurs fois au cours de mes pérégrinations.

J'espère que nos aimables hôtes n'auront pas gardé trop mauvais souvenir de leur séjour au territoire.

Mais ce fut aussi l'époque où nous parvint la terrible nouvelle du combat de Doroté, et je ne peux penser sans émotion à ce soir où le commandant Maillard nous annonça la perte immense que nous venions de faire.

J'avais rencontré le colonel Moll sur la Sanga en 1905, arrivant alors du Haut-Logone qu'il se préparait à étudier avec sa mission de délimitation. J'avais eu l'honneur de collaborer à ses travaux et c'est avec joie que j'étais revenu au territoire pour servir sous ses ordres. Mon excellent camarade Joly venait à peine de quitter Fort-Lamy, rêvant de glorieux combats, et le même jour tous deux étaient tombés avec tant d'autres braves!

En Afrique on cherche l'oubli de ses peines dans le travail. Le 9 décembre, les premiers arbres tombaient pour dégager la piste télégraphique, tandis que je commençais le piquetage avec le maréchal des logis Perret.

Les débuts furent particulièrement difficiles. Fort-Lamy est entouré d'une zone basse toute sillonnée de Bahrs entre lesquels s'étendent des champs d'argile noire, crevassée profondément dès qu'elle est sèche, où chevaux et bœufs enfoncent souvent jusqu'au poitrail quand elle est détrempée.

Après bien des recherches, nous sommes arrivés à trouver un tracé, très brisé malheureusement, mais à peu près praticable jusqu'au Bahr-Ligna.

A l'Est de cette dépression, le terrain, tout en restant assez difficile dans le Baguirmi, s'améliore un peu. Les tâtonnements sont ainsi devenus plus courts et le travail du piquetage put commencer à marcher plus vite, pour prendre bientôt l'allure normale de 6 à 7 kilomètres par jour qu'il a conservée par la suite.

(*A suivre.*)

Cap. P. LANCRENON.

(1) *Afrique française*, 1913, p. 62.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, tome Ier, par STÉPHANE GSELL. Un vol. in-8°, broché, 10 francs. Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain.

La contrée qu'il est convenu d'appeler l'Afrique du Nord et qui comprend la Tunisie, l'Algérie et le Maroc est aujourd'hui terre française. Le passé de cette vaste région éveille donc en France une curiosité légitime. Il peut aussi apporter d'utiles enseignements au présent et à l'avenir. Aussi bien, il n'est pas sans intérêt de savoir comment les conquérants d'autrefois ont administré les indigènes et ont fait adopter à beaucoup d'entre eux leurs mœurs et leur langue; de connaître d'une manière précise les cultures et les procédés d'exploitation qui ont enrichi pendant des siècles un pays que nous avons trouvé en pleine décadence.

M. Gsell, qui a résidé plus de vingt ans en Algérie, et qui occupe au Collège de France, la chaire, récemment créée, d'Histoire de l'Afrique du Nord, a entrepris d'écrire cette histoire, depuis les temps les plus lointains jusqu'à la conquête arabe.

L'ouvrage — digne pendant de la magistrale *Histoire de la Gaule* de Camille Jullian — comptera six volumes. Le premier qui vient de paraître contient une longue introduction où sont exposées les conditions du développement historique et économique. L'auteur recherche ensuite les origines des populations primitives, dont les descendants sont appelés les Berbères; il reconstitue d'après les découvertes archéologiques, leur civilisation, en indiquant ce qu'elle a eu de commun avec celles des autres contrées méditerranéennes. Enfin il raconte les débuts de la colonisation phénicienne et montre comment s'est édifié, au VIe siècle et au Ve siècle, l'empire de Carthage.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 2

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA TROUÉE DE TAZA

PAR LE LIEUTENANT LAFAYE

CHEF DE BUREAU DU CERCLE DE M'SOUN

A 40 kilomètres environ à l'ouest de la Moulouïa, l'immense plaine morne et brûlée, qui sépare le massif riffain des lourds contreforts du Moyen-Atlas, se resserre brusquement.

Le massif des Ghiata, énorme bastion de la seconde chaîne, à laquelle il paraît d'ailleurs assez faiblement rattaché, ferme presque entièrement, à l'Ouest, la série de plaines désertiques qui se succèdent depuis la frontière algéro-marocaine jusqu'à la kasbah de M'soun, sur une longueur de 200 kilomètres environ.

En même temps, le massif riffain, dont les principaux soulèvements se présentent avec une orientation est-ouest, envoie franchement vers le Sud-Ouest, entre les importantes vallées de l'oued M'soun, de l'oued Larbàa et de l'oued Laddar, d'épaisses ramifications qui s'avancent vers le pays de Taza, comme deux caps.

Alors que, sur un méridien voisin de la Moulouïa, on peut évaluer à 80 kilomètres la distance qui sépare le Mesgout du djebel Igli, le point culminant de l'avant-chaîne du Riff du sommet le plus septentrional du Moyen-Atlas, il est permis d'estimer qu'à vol d'oiseau, il n'y a pas plus de 20 kilomètres entre le djebel Tisliouine, dans le massif des Ghiata, et le Saff el Louza, promontoire avancé du soulèvement riffain.

C'est entre ces deux bornes élevées que s'ouvre la trouée de Taza. Mais tandis que la seconde surplombe le bas pays et le domine assez fièrement, la première envoie au loin vers le Nord toute une série de collines confuses, d'un relief assez faible, mais qui n'en sont pas moins un obstacle sérieux, et qui viennent finir en hautes falaises sur la rive gauche de l'oued Bou-Ladjeraf, de telle sorte que la trouée qui paraissait large, vue de loin, se réduit, quand on approche, à un défilé assez étroit dont l'ouverture peut varier, suivant notre estimation, de 6 à 8 kilomètres tout au plus.

Les deux expressions que l'on a employées, jusqu'ici indistinctement, de trouée et de défilé, sont donc parfaitement justifiées, les deux existent et s'appliquent avec exactitude, la première à la profonde dépression qui sépare deux massifs montagneux, la seconde au passage plus étroit qui en occupe le fond et sur lequel se concentre tout l'intérêt, que l'on se place au point de vue historique, militaire ou économique.

L'expression de seuil de Taza, que l'on rencontre fréquemment aussi, n'est pas moins exacte. En travers de l'échancrure que nous avons définie plus haut, et non pas à l'endroit où elle est le plus étroite, mais à une dizaine de kilomètres plus à l'Est, court un soulèvement médiocre, mais très nettement marqué, qui rejette les eaux d'une part vers l'Innaouen et l'Atlantique, d'autre part vers l'oued M'soun, la Moulouïa et la Méditerranée et qui masque l'entrée de la trouée de Taza du côté oriental.

Le massif des Ghiata se présente comme une longue chaîne orientée de l'Est à l'Ouest, dont le développement peut être évalué à environ 80 kilomètres. Sa largeur, difficile à apprécier, est beaucoup moindre et ne doit pas dépasser une

trentaine de kilomètres ; abrupt sur le versant nord, il domine de ses pentes boisées la vallée de l'Innaouen. Le versant sud, d'après des renseignements assez précis, est beaucoup moins incliné ; c'est une sorte de haut plateau où de vastes étendues très arrosées se prêtent merveilleusement à la culture et à l'élevage.

Il se rattache au Moyen-Atlas par une série de hauteurs qui constituent le pays des Ahl-Telt (fraction des Beni-Ouaraïn) et qui affectent la forme d'un fer à cheval avec, à l'une des extrémités, le pic de l'Aouirerth, témoin gigantesque et isolé, déchiqueté et dénudé. Ces hauteurs sont elles-mêmes séparées de l'Atlas par la profonde coupure de Mlelou, autre trouée, autre grand'route qui fait communiquer les plaines de la Moulouïa avec le pays de Sefrou, le Maroc oriental avec le Maroc central.

Le massif des Ghiata, beaucoup moins imposant que l'Atlas dont, en somme, il n'est qu'une avant-chaîne, porte cependant quelques fiers sommets parmi lesquels il faut citer, en partant de l'extrémité orientale, le djebel Azekkour, le djebel Tisliouine (1.792 m.), le Guern-el-Kebir (1.778 m.), la Koubba Tissidelt, le Lebchen et le Tazekka, point culminant, qui atteint 1.976 mètres (1).

Toute une série de sommets moins élevés s'étagent sur le revers nord, au-dessus du pays de Taza. Il faut citer le Misker, le Toumzit, le Taoughlamet, et le Karn Nasrani.

Massif médiocre, en somme, cette chaîne des Ghiata n'en est pas moins un obstacle formidable qui semble interdire tout autre passage que l'étroite coupure que nous avons appelée trouée de Taza.

Les communications transversales ne sont pas moins difficiles. Les cols sont rares et très élevés. Il faut citer parmi les plus importants Bab Azekkour, Bab Tisliouine, Bab Mitkh, Bab Tifalouatin, Bab Kelâa, Bab Chiker. Presque tous ces passages, difficilement praticables, faisant communiquer entre elles d'étroites et courtes vallées, présentent un intérêt purement local.

En face de ces montagnes boisées, qui rappellent, par de nombreux caractères, les flancs sauvages et si pittoresques où sont adossés Tlemcen et Sidi-Bou-Mediène, en face de ce pays qui se révèle dès l'accès riche et beau, s'avancent les deux chaînes obliques qui enserrent l'étroite et profonde vallée de l'oued Larbâa.

Rien de plus curieux que le contraste des deux massifs que sépare la trouée de Taza — d'une part pentes orientées vers le Nord, couvertes de bois et de jardins, vallées agrestes, ruisseaux clairs et rapides, nombreux villages ; c'est le pays des Ghiata — d'autre part versants gris et pierreux s'offrant largement au soleil de midi, pentes dénudées, collines sans un arbre, rivières indigentes, populations reléguées, en majeure partie, sur le versant septentrional plus riche et plus arrosé : c'est le pays des Branès.

(1) Mission géodésique du capitaine Viviez.

Contraste identique à celui qu'on saisit en traversant du Sud au Nord les soulèvements alpestres de la Provence et du Dauphiné.

Les deux chaînes qui constituent les monts des Branès semblent partir d'une origine commune, autour des sources de l'oued Larbâa, dans le pays des Gzenaya.

La chaîne méridionale qui court sur la rive gauche de la rivière est de beaucoup la moins élevée. C'est un soulèvement médiocre dont les sommets sont compris entre 900 mètres et 1.200 mètres. Mais les passages en sont presque tous très élevés, ce qui en fait une sorte de rempart, un boulevard du pays berbère au-dessus de la plaine dont les Arabes nous ont livré l'accès.

Ces sommets sont, du Nord-Est au Sud-Ouest, le djebel Bou-Miriz, dôme gris qui porte au creux de ses ravines, parmi les touffes pauvres de jujubiers sauvages et les fourrés de cactus, les villages des Megraoua ; le Goribis, piton dénudé, qui regarde à la fois l'oued M'soun et l'oued Larbâa ; le Ras Agbat Mouka, le djebel Ouennagh, enfin le Saff el Louza, table horizontale qui finit en pentes abruptes en face du pays de Taza.

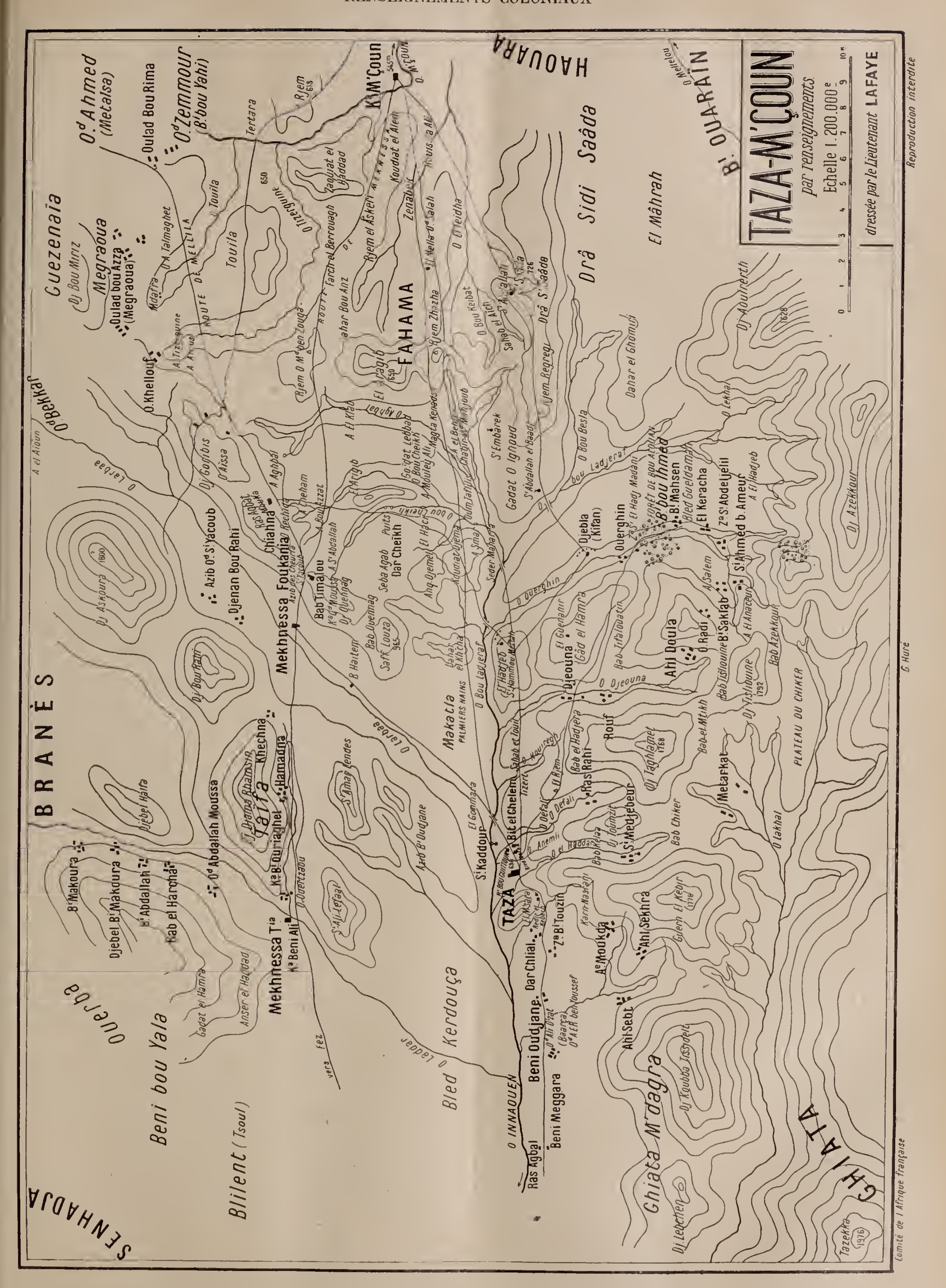
Un seul col très marqué, d'accès relativement facile, fait communiquer la vallée du M'soun et celle de l'oued Larbâa, c'est Bab Timalou entre le Ras Agbat Mouka et le djebel Ouennagh. Une route très importante, que nous suivrons plus loin, passe par cette coupure. Bab Ouennagh, un peu plus au Sud, est d'un accès beaucoup plus difficile et n'a aucune importance commerciale.

Sur la rive droite de l'oued Larbâa s'allonge une chaîne épaisse beaucoup plus imposante que la première. C'est une série de lourds massifs, dont le plus élevé est le djebel Askoura au Nord de Mekhnessa Foukania. Son altitude n'a pas encore été déterminée, mais il paraît atteindre 1.800 mètres. Le djebel Bou-Rahi, qui le prolonge, se présente comme un dôme bleu parfaitement arrondi, à l'Ouest de Mekhnessa. Enfin le djebel Djâma Rhamsin, plus découpé, domine à la fois, de ses contreforts, les vallées de l'oued Larbâa, de l'Ouertzaou et de l'oued Laddar.

De hautes passes, difficiles et sauvages, séparent ces trois massifs ; elles font communiquer la vallée de l'oued Larbâa avec les affluents de l'oued Laddar et mènent au pays de Senhadja, à travers les vallées très peuplées qu'habitent les Ouerba et les Beni bou Yala (fraction des Branès).

Deux petits massifs détachés au Sud de cette chaîne, retrécissent la trouée de Taza. Ce sont, de l'Est à l'Ouest, les hauteurs connues sous le nom de Sidi Amar Lendès et de Sidi Ali Lefaâl. Ces collines, d'un bleu gris, exactement situées au Nord de Taza, en limitent l'horizon et font pendant au Karn-Nasrani et à la Gara-Msara. Entre ces deux séries de hauteurs la plaine s'étale sur une largeur moyenne de 8 kilomètres à peine.

Le drâ Sidi-Saâda semble, lui aussi, placé en


TAZA-M'ÇOUN
par renseignements
Echelle 1.200.000e
dressée par le Lieutenant LAFAYE
Reproduction interdite
Comité de l'Afrique française
G. Huré
HAOUARA
Bt OUARAÏN
Sidi Saâda
El Mâhrah
Drâ Sidi Saâda
FAHAMA
BRANÈS
Guezenaïa
Megraoua
Od Ahmed
(Metalsa)
Od Zemmour
(Bt bou Yahi)
Oulad Bou Rima
Oulad bou Azza
(Megraoua)
Od Bekkar
TAZA
Kt M'Çoun
Mekhnessa Foukania
Mekhnessa Tia
Tafta
Makacla
PALMIERS NAINS
Bt bou Ihmed
Ahl Doula
Djeouna
Bab Timalou
Dar Cheikh
Djebla
(Kifan)
Ouerghin
Bt Mahsen
El Keracha
St Ahmed b. Ameur
Bt Saklab
Metarkat
PLATEAU DU CHIKER
Dj Azekkour
Bab Azekkour
Dj Aouireth
St Kaddour
Bit el Chelem
Dar Chilal
Beni Oudjane
Beni Meggara
Ras Agbal
O INNAOUEN
Bled Kerdouça
Beni bou Yala
Blilent (Tsoul)
Ouerba
SENHADJA
Ghiata M'dagra
GHIATA
Dj Lebeten
Tazekka
1976
Dj Koubba Tissrdelt
Ahl Sebt
Ahl Sekhra
Dj Taghlamet
1768
Djebel Bt Makoura
Bt Makoura
Bt Abdallah
Bab el Haroud
Djebel Haira
Od Abdallah Moussa
Azib Od St Yacoub
Djenan Bou Rahi
Dj Bou Rahi
Dj Askoura
1800
Chiahna
Khechna
Hamadna
vers Fez
Route de Mellila
O. Khellouf
Touila
Tertara
Rjem
618
650
Dj Bou Mriz
Ahl Rahi
Rouf
O Larbaa
O Ladjeraf

avant des hautes montagnes pour limiter et rétrécir la trouée. Large pâté confus qui s'étale entre l'oued M'soun et l'oued Bou-Ladjeraf, venus l'un du Nord, l'autre du Sud, il est la borne qui les fait dévier et les rejette le premier vers l'Est et le second vers l'Ouest. Absolument dénudé, c'est une série de collines grises ou rougeâtres, coupées de ravines profondes et désolées. Rien de plus sauvage, ni de plus triste, que cet amoncellement de terrains deshérités, où les hommes ne cultivent point, sorte de zone neutre dont la pauvreté n'a tenté personne et qui n'appartient ni aux Beni-Ouaraïn, ni aux Haouara, ni aux Ghiata.

Il porte à son point culminant (726 m.) la koubba de Sidi-Saâda, antique monument élevé par de pieux musulmans à la mémoire d'un personnage vénéré dont nul ne sait plus l'origine ni l'histoire.

Le pays de Fâhma est une vaste cuvette de 18 à 20 kilomètres de diamètre qui s'appuie au Sud, sur les pentes du drâ Sidi-Saâda, et que limite, au Nord, la courbe des monts des Branès. Il commence à l'Est sous les murs de la kasba de M'soun et s'étend vers l'Ouest jusqu'à l'éperon du Saff-el-Louza.

Le fond est loin d'en être uni et plat; c'est, au premier abord, un enchevêtrement assez confus de mamelons arrondis et de bas-fonds horizontaux. On y reconnaît toutefois un soulèvement bien marqué, espèce de dorsale, qui s'appuie au Nord sur le mamelon de Goribis et au Sud sur le drâ Sidi-Saâda. Cette arête étroite et découpée, cet isthme qui unit les contreforts du Rif à ceux du Moyen-Atlas, porte une série de mamelons dont l'altitude semble se maintenir entre 600 et 700 mètres. Sur chacun d'eux, au voisinage de toutes les pistes qui sillonnent ce pays de passage, s'il en fut, s'élèvent des tas de pierres, des kerkours (ou redjems).

C'est là qu'en prononçant la formule consacrée : « Génies de ce pays, soyez-nous favorables! » chaque passant superstitieux, voyant s'ouvrir devant lui une région nouvelle, a déposé pieusement une pierre. Chaque berger, poussant lentement ses moutons et rêvant sur les collines brûlées par l'été, au temps où les campements se pressent dans les bas-fonds, chaque sokhrar fouaillant ses chameaux silencieux et se hâtant sur les pistes devenues désertes et terriblement dangereuses quand les tribus hivernent sur les rives de « l'Oued » (1), s'est arrêté là, un instant, pour déposer son tribut. Ces mamelons et ces kerkours jalonnent le seuil de Taza; c'est le kerkour Ould Mohammed ben Zouga, les Aragib, le kerkour Zhazha.

La partie orientale du Fâhma se divise en trois bassins ou bas-fonds, orientés de l'Ouest à l'Est. C'est le ravin de Touïla, le Farch-el-Berrouagh (bas-fonds des asphodèles), où coule le ruisseau de Tizerguine, et la Feïdha. Ces trois vallons parallèles sont séparés par des hauteurs aux formes molles, les deux premiers par la gara Touïla, le second et le troisième par le dahar Bou Anz.

La partie occidentale du Fâhma se présente comme un plateau très accidenté, coupé par deux ravines profondes et étroites, orientées du Nord au Sud : l'oued Aghbal, qui coule au pied du versant occidental du seuil de Taza, et l'oued Bou-Cheikh, son affluent, qui lui est presque parallèle. Ce plateau mouvementé s'incline doucement vers le pays de Taza et finit à l'oued Bou-Ladjeraf.

L'ensemble de cette curieuse région du Fâhma se présente comme une mer agitée, dont les vagues sont restées figées. Il est vraisemblable que ces soulèvements sont le résultat d'une compression violente entre les lourds contreforts du Rif et le massif des Ghiata.

Son aspect varie suivant la saison. Dans les premiers mois de l'année, toutes ses croupes arrondies sont couvertes d'orges en herbe; tout ce pays est d'un beau vert, du Goribis au drâ Sidi-Saâda. Quand vient l'été, le vent brûlant fait ondoyer à perte de vue les épis dorés dans les bas-fonds et sur les coteaux. Seuls les gros chardons violets qui naissent dans les sillons et dont les indigènes sont très friands, parsèment l'étendue des moissons mûrissantes.

C'est l'époque où toute la grande tribu nomade des Haouara se transporte dans le Fâhma, grenier du Maroc oriental; les campements s'installent par grands douars dans les fonds ou sur les pentes; les troupeaux couvrent les collines; les chameaux immobiles dessinent sur le ciel leur silhouette hiératique; toute la campagne s'anime de la qasba (1) des bergers, du bêlement des agneaux, de l'aboiement des chiens et du verbiage des femmes qui, par grandes bandes, ployant sous le poids des outres pleines ou poussant leurs ânes surchargés, viennent de la source lointaine.

Après la récolte, quand les troupeaux avides ont rasé les derniers chaumes, quand les tribus sont reparties vers l'Est, ce pays, si riche, ne présente plus que des horizons désolés et grisâtres et qu'une morne solitude où passe un vent froid.

Après avoir traversé le Fâhma de l'Est à l'Ouest, on arrive dans une région moins accidentée, de forme triangulaire, comprise entre l'oued Larbâa et l'oued Bou Ladjeraf. Les pentes pierreuses du Saff-el-Louza le dominent au Nord; c'est le pays du Makatla (2), appellation saisissante, que les siècles ont consacrée! Qui sait quelles luttes terribles, quelles journées sanglantes se sont déroulées dans cet étroit horizon, où les races humaines, dans leur perpétuel mouvement de flux et de reflux, se sont entrechoquées et entre-tuées? Qui dira, dans ce coupe-gorge où s'embusquent les goums des pillards Ghiata, toutes les caravanes attaquées, tous les marchands détroussés, tout le sang versé?

(1) L'oued par excellence : la Moulouya.

(1) Qasba : flûte de roseau.
(2) Makatla : pays de l'extermination.

Dans cette région maudite, où le sol est pourtant fertile, nul ne cultive plus; les pentes des gadas et les fonds de ravins sont couverts de palmiers dums.

La plaine qui s'étend à l'Ouest du Makatla et que limitent l'Innaouen, l'oued Larbâa, l'oued Laddar et les hauteurs de Sidi Amar Lendès et de Sidi Ali Lefâl, la plaine qui s'étend au Nord de Taza et que le regard embrasse, du haut de la ville, porte le nom de Bled Kerdouça. C'est une vaste étendue plate, beaucoup moins accidentée que les plaines que nous avons parcourues jusqu'ici, plus large aussi et plus découverte. Le palmier nain y couvre encore de vastes espaces; mais on y trouve aussi des cultures; ce sont les Beni-Oudjane (fraction des Ghiata) qui, débordant au Nord de l'Innaouen, y ont établi leurs « azbaouat » (1).

***

Quatre rivières importantes intéressent la trouée de Taza. Ce sont : l'oued M'soun, l'oued Bou-Ladjeraf (ou Innaouen), l'oued Larbâa et l'oued Laddar.

Le M'soun ne la traverse point. Il limite seulement, à l'Est, le pays de Fâhma et reçoit les ruisseaux que nous avons déjà nommés : l'oued Touïla, l'oued Tizerguine, la Feïdha. Chacun de ces thalwegs marque une voie de pénétration dans la trouée; c'est ce qui en fait l'unique intérêt. Aucun d'eux n'a de l'eau en permanence. En été, ce sont des ravines sauvages et brûlantes sans végétation aucune; l'hiver même, seul le Tizerguine coule habituellement. Issu de sources médiocres, qui sourdent au pied des collines des Megraoua (Aïne Tizerguine, Aïne Arous), il roule une faible quantité d'eau saumâtre et magnésienne, où les moutons s'abreuvent volontiers.

L'oued Bou-Ladjeraf (2) se forme de tous les ravins qui sillonnent la vaste courbe comprise entre l'Aouirerth et le massif des Ghiata. Ses deux sources principales portent le nom d'oued Lekhâl et d'Aïne el Hadjeb; elles viennent toutes deux d'altitudes très médiocres, et leur débit, d'ailleurs assez faible, ne tarde pas à s'appauvrir.

Dans la première partie de son cours, qui s'oriente du Sud au Nord, la rivière encaissée entre de hautes berges argileuses, ravinées, travaillées par les pluies, sans cesse modifiées dans leurs formes, n'a qu'un filet d'eau, que l'été fait parfois tarir. L'eau s'écoule et serpente sur un lit sablonneux et caillouteux, souvent très large, parfois très étroit, qu'encombrent, en maint endroit, des fourrés de lauriers-roses. Profonde et large coupure, obstacle très sérieux qui défend les approches du pays de Taza, à l'Est.

Butant contre les premiers mamelons du drâ Sidi-Saâda, l'oued Bou Ladjeraf s'infléchit vers l'Ouest par un vaste demi-cercle et se dirige désormais vers l'Atlantique. Non loin de Taza, il confond ses eaux avec l'oued Larbâa et prend peu après le nom d'oued Innaouen (1).

(1) De azib : enclos pour les troupeaux, ferme (par extension).
(2) Djeraf : pluriel de djorf, falaise.

Dans son cours supérieur, il reçoit l'oued Aghbal, grossi de l'oued Bou-Cheikh. Ces deux affluents descendent de l'avant-chaîne des Branès et sont de faibles rivières; le premier, issu de la belle source d'Aghbal, ne tarde pas à s'appauvrir, le sable des ravines l'absorbe presque entier; il ne reparait que de loin en loin en médiocres points d'eau (Aïne el Klab, Aïne el Behira, Aïne Smar) où boivent les nomades quand ils sont dans le Fâhma.

Ces affleurements d'oueds, dont le cours est souterrain et que les indigènes améliorent en creusant dans le sable, portent le nom générique de « cherria ».

L'oued Bou Cheikh recueille l'eau des faibles sources qui naissent aux environs de Bab-Timalou (Aïne Lechâam, Aïne Sidi Abdallah). Comme l'oued Aghbal, il ne coule qu'à la saison des pluies; mais son thalweg présente quelques points d'eau : les puits de dar Cheikh et l'Aïne Mouley Ali.

Quelques touffes maigres de lauriers-roses jalonnent ces ravins désolés.

Un affluent beaucoup plus important du Bou Ladjeraf lui vient bientôt sur la rive gauche, c'est l'oued Ouerghin, rivière claire et rapide à débit constant, sinon très régulier. Il naît au fond de la combe de Gueldaman, à la magnifique source d'El-Anaçeur, arrose les jardins des Ghiata, passe au pied de leurs dechours (2) éparses sur les berges, traverse la belle forêt de Bou Allouan, peuplée de chênes et de thuyas, et tombe dans le fossé du Bou Ladjeraf, entre deux gadas aplaties et sans arbres, qui portent alternativement de beaux terrains de culture et des fourrés de palmiers nains.

Dans ce sillon de l'Ouerghin s'est concentrée une population assez dense. Plusieurs fractions y ont construit leurs demeures et y possèdent des jardins. La haute combe de Gueldaman surtout, abritée des grands vents d'Ouest, jouissant d'un climat délicieux, passe pour la partie la plus riche et la plus heureuse de cette région privilégiée. Un peu excentrique par rapport aux grandes routes de la trouée, à l'abri des agitations et des dangers des lieux trop fréquentés, comme il est abrité des intempéries, le pays de Gueldaman est à part et la population s'isole volontiers.

Sur la rive gauche le Bou Ladjeraf reçoit encore quelques affluents: successivement l'oued Djeouna, l'oued Bouiregh, l'oued Defali, simples ruisseaux très brefs, mais roulant une eau claire et pure qui arrose les beaux jardins et les riantes campagnes de l' « haouz Taza (3). »

Sous les murs même de la ville, dans un fossé profond, court un ruisseau clair et bruyant, dont l'eau est en grande partie dérivée dans l'impor-

(1) La majorité des indigènes le considèrent comme un simple affluent de l'oued Larbâa. C'est celui-ci qui prendrait le nom d'oued Innaouen à l'Ouest de Taza.
(2) Plur. de dechra : village.
(3) Haouz Taza : les environs de Taza.

tante séguia qui distribue l'eau aux habitants : c'est l'oued El-Haddar.

L'oued Larbâa prend sa source dans le pays des Gzenaya. Sa longueur totale peut être évaluée à une cinquantaine de kilomètres, tout au plus. Il coule du Nord-Est au Sud-Ouest, dans une étroite vallée, entre les deux gros chaînons, que nous avons appelés Monts des Branès ; dans ce couloir il reçoit de médiocres affluents, de pauvres ruisseaux, nés eux-mêmes dans un pays assez aride, parmi lesquels il faut citer toutefois la belle source d'Aïne el Aïoun, sur le territoire des Oulad-Bekkar.

Sous les murs de Mekhnessa Foukania, où il reçoit encore quelques sources, il arrive dans la plaine et s'étale dans un lit de sables et de graviers, parmi les lauriers-roses. C'est une maigre nappe d'eau que l'été diminue encore. Il serpente alors dans le plat pays du Makatla et va confluer avec le Bou Ladjeraf, presque aux portes de Taza, au lieu dit El Gommara, sous le marabout de Sidi Kaddour.

L'oued Laddar nous est encore peu connu. Coulant presque parallèlement à l'oued Larbâa, à douze ou quinze kilomètres plus à l'Ouest, il paraît avoir avec lui de nombreux caractères communs. Il est toutefois un peu plus abondant, et reçoit des affluents importants comme l'Ouertzaou, qui conflue aux environs de Mekhnessa Tahtania. Comme l'oud Larbâa, coupure profonde dans un pays très accidenté, il marque une voie de pénétration très importante dans le massif riffain et vers la mer. C'est une vallée relativement riche et très peuplée.

* * *

Un même climat donne un caractère d'unité à cette région de la trouée de Taza, qui paraît à première vue, n'être qu'un lieu de passage et de contact et servir de limite commune à deux régions distinctes.

Abritée de l'influence méditerranéenne par un massif montagneux large et confus, dont les sommets atteignent 2.000 mètres et que pénètrent seules des vallées étroites et tortueuses; abritée de même, vers le Sud, par les hautes croupes du massif des Ghiata, des ondes glacées qui tombent de l'Atlas vers la plaine, la trouée de Taza s'ouvre par contre, largement à l'influence lointaine mais continue de l'Atlantique. Aucun obstacle, aucun massif montagneux n'arrête les vents chargés d'humidité qui se précipitent dans le couloir unique; la distance seule atténue cette humidité.

Le pays de Taza s'ouvre également aux influences climatériques qui lui viennent de l'Est, à travers la vaste plaine. Parfois, les soirs d'été, le vent sec et chaud, qui vient du haut plateau algérien, expire en tièdes effluves sur le pays de Fâhma et l' « haouz Taza »; parfois aussi l'on y sent les vents humides venus de la Méditerranée par la basse Moulouya et l'aride pays du Djel.

Mais ces influences orientales le cèdent presque continuellement à celles qui viennent en sens inverse.

Le régime habituel est donc un vent d'Ouest, légèrement humide, froid l'hiver, souvent très violent.

En conséquence, les localités, les jardins, les cultures se rencontrent dans les sillons abrités, dans les vallées orientées du Sud au Nord.

Le régime des pluies est peu différent de celui que nous avons déjà observé dans d'autres parties du Maroc oriental, particulièrement sur la Moulouya, et qui se caractérise par deux saisons des pluies, l'une à l'automne (octobre, novembre), l'autre au printemps (mars-avril), la seconde étant de beaucoup la plus marquée. Ici toutefois ces saisons pluvieuses sont sensiblement plus prolongées et la hauteur d'eau tombée bien plus considérable.

L'altitude de la kasba de M'soun est de 545 mètres ; celle de Taza est de 631 mètres (d'après de Foucauld). L'influence combinée du courant régulateur, venu de l'Océan, et de l'altitude, donne à cette région un climat tempéré tout différent du climat sec et rude qui prédomine dans les steppes du Maroc oriental. Là c'était une température d'été excessive, un hiver rigoureux, des écarts brusques et considérables, en toute saison, entre les maxima diurnes et nocturnes. Ici c'est un été délicieux qu'anime une brise rafraîchissante, des nuits tièdes et douces qu'embaument les orangers en fleur et la menthe poivrée ; et si l'hiver est encore froid sur les gadas, si le Tisliouine et le Tazekka sont parfois couronnés de neige, d'ailleurs bientôt fondue, que de vallées abritées sillonnent ce doux et beau pays !

* * *

Aussi, quoi d'étonnant que dans les beaux jardins des Ahl-el-Oued, sur l'Innaouen, de Taza et de Gueldaman, la vigne se rencontre à côté de l'oranger et du citronnier, de l'olivier, du grenadier, du figuier, du jujubier, du caroubier?

Leurs fruits sont le principal objet du commerce et de l'industrie des gens de Taza. Autant que le leur permet leur condition d'opprimés et de serfs, ils se répandent sur les pistes du Maroc oriental, de Fez à Oudjda, de Debdou à Melilla, exportant, en hiver, une importante quantité d'oranges, en été des fruits de toutes sortes, des pastèques, des figues, des pommes, des pêches, des abricots et surtout du raisin en abondance. C'est un raisin noir, très sucré, à peau épaisse, un peu fade.

Dans leurs chouaris (1) on trouve aussi des légumes variés, principalement le navet, la courgette, l'oignon et le poireau.

Les oliviers de Gueldaman et de Taza donnent une récolte importante. A Taza toute une rue était occupée, autrefois, par les moulins à huile. Cette huile excellente, à goût fruité marqué, est malheureusement recueillie dans des outres ou

(1) Larges couffes de sparterie, dont ils chargent leurs mulets.

guerbas que jamais Tazi n'a pensé à nettoyer et qui donnent au meilleur des produits un relent de rance et de moisi.

A signaler enfin dans les jardins de Taza et des Ghiata, la culture du tabac qui se vend en paquets de feuilles à demi séchées; du kif, dont les indigènes font une énorme consommation, et de la menthe, verte et si parfumée, indispensable à la préparation du thé, breuvage national.

Les jardins de Mekhnessa sont loin d'égaler ceux du pays de Taza; médiocres par leur étendue et par leurs produits, ils ne donnent que quelques rares légumes; seuls le figuier et la vigne s'y trouvent en abondance.

Les vastes gadas qui séparent les ruisseaux des Ghiata, de même que le pays de Fâhma tout entier et la vallée de l'oued Larbâa, se prêtent merveilleusement à la culture des céréales. Une terre excellente, un peu trop argileuse peut-être, des pluies suffisantes et bien réparties, conviennent parfaitement à l'orge et au blé. Les indigènes, dans des terres bien défrichées, obtiennent, avec leurs charrues primitives, de très beaux résultats. A la kasba de M'soun, sur le vieux chemin de ronde qu'abritent les créneaux branlants de Mouley Ismaïl, ces charrues légères sont alignées; chacun possède la sienne; elles frappent les regards du voyageur qui comprend qu'il entre ici dans une région nouvelle, où la terre produit, où l'agriculture constitue la principale richesse de l'habitant.

Les indigènes sèment le blé et l'orge dans la proportion de un à cinq. Ils se contentent généralement de l'orge et mangent très peu de kessra de blé, sauf dans les maisons très fortunées qui sont rares.

Un chiffre donnera l'idée de la richesse actuelle et future de ce pays: la superficie des terrains mis en valeur, dans la Fâhma seulement, a été évaluée par nous à 20.000 hectares.

Les plaines du Makatla et du Kerdouça, aussi fertiles certainement, mais d'où la guerre, le pillage, l'insécurité ont éloigné les cultivateurs, où les terres défrichées sont l'exception, où le palmier nain recouvre encore de vastes espaces, peuvent donner une superficie productrice au moins égale. Et comment évaluer, dès maintenant, les terres à céréales (1) des collines des Branès, de la vallée de l'oued Larbâa, des gadas des Ghiata, qui fournissent, à des tribus populeuses, des ressources parfois supérieures à leurs besoins!

En 1913, année médiocre, année de peu de pluie, les champs du Fâhma ont rendu de six à huit fois la semence; les indigènes ne cachent pas que le chiffre de dix à douze est le plus habituel.

De belles forêts recouvrent une notable superficie dans le pays des Ghiata. Il faut citer la forêt du Guern el Kebir, dont les beaux arbres se découpent en silhouette noire, sur les ciels d'or des soirs d'été; la forêt du Tisliouine et de Khreben Neçara, et surtout les beaux bois de Bou-Allouan, que traverse l'oued Ouerghin dans des gorges sauvages.

C'est le chêne vert et le thuya qui dominent dans ces forêts. Le pin, au contraire, y serait très rare. Sous ces beaux arbres une brousse épaisse recouvre le sol, on y distingue le chêne kermès, le myrte, le romarin et le lentisque. Dans le bas pays les fonds d'oueds sont envahis par le laurier-rose.

* * *

Les communications sont très faciles dans la trouée de Taza; mais bien qu'on puisse passer partout, il existe des pistes bien tracées, très fréquentées, qu'il est intéressant de connaître. Les deux plus importantes partent de la kasba de M'soun et se dirigent, l'une vers Taza, l'autre vers Mekhnessa-Foukania.

La piste de Taza franchit l'oued M'soun sous les murs même de la kasba, par un gué des plus faciles. La rivière s'étale, en cet endroit, sur un lit de graviers et de cailloux. Jamais, même après les grandes pluies du printemps, le passage ne devient impraticable; de l'autre côté la piste prend pied sur la berge argileuse et se dirige franchement vers l'Ouest par le bas-fonds connu sous le nom d'El-Feïdha. Le sol y est absolument horizontal pendant les huit premiers kilomètres; le chemin ne traverse que quelques ravins, à peine indiqués, dont le passage n'offre aucune difficulté.

Peu à peu, par une pente presque insensible, la piste s'élève sur les mamelons du Fâhma, qui forment le seuil de Taza et passe au Redjem Zhazha, à environ neuf kilomètres de M'soun. Le col, assez marqué quand on l'aperçoit de loin, s'accuse à peine quand on l'atteint.

Le voyageur voit, tout à coup, devant lui, un horizon nouveau, de faibles hauteurs confuses, des montagnes boisées, et, sur les flancs des collines, des villages berbères; le plus grand, le plus lointain, c'est Taza, avec ses maisons grisâtres et les minarets de ses mosquées.

Le chemin descend vers l'oued Bou Ladjeraf; la piste bien marquée franchit les rives du cours d'eau par des raidillons assez inclinés — c'est l'obstacle principal de la route. Mais ces berges d'argile sont faciles à entamer; la pioche de nos travailleurs y pratiquera, sans peine, des rampes d'accès pour l'artillerie et pour les convois — (16 kilomètres de M'soun).

Presque aussitôt après, le chemin arrive à l'oued Ouerghin, qui roule une eau claire et peu profonde dans un lit sans obstacle, et conflue, non loin de là, avec le Bou Ladjeraf. Puis il franchit successivement les molles ondulations qui descendent des montagnes des Ghiata; laissant, à droite, la gada d'El-Hadjeb, qui porte la Koubba de Sidi Hammou Meftah, il suit une sorte de dépression peu profonde que les Taziïn appellent le Sahab-et-touil, le long ravin. Il n'est pas très long à la vérité, mais c'est un des passages les plus

(1) Bled bour.

dangereux de la route; rien d'étonnant que les pauvres commerçants, toujours sur le qui-vive, le trouvent interminable.

La piste franchit successivement plusieurs ravins dont le passage est aisé; presque tous contiennent de l'eau, c'est l'oued Djeouna, l'oued Bouiregh, l'oued Defali ; aucun d'eux n'offre d'obstacles sérieux.

Sur la rive de l'oued Defali se groupent quelques maisons d'assez belle apparence. C'est Bit-Ghoulem, une des dechours des Beni-bou-Guittoun (à 26 kilomètres de M'soun).

Puis la route monte lentement vers Taza, en traversant le bled Berka, couvert de jardins et de bosquets d'oliviers; elle franchit sur un petit pont le ruisseau d'Anemli et entre dans la ville par Bab Djemah (à 28 kilomètres de M'soun).

Elle ressort de Taza par Bab-er-Rih et se dirige sur Fez par les bourgades des Beni Oudjane.

En temps de paix cette route est très fréquentée par les petits commerçants de Taza, qui exportent leurs produits agricoles, leurs fruits, leurs légumes, leur huile, et, quand ils campent dans le Fàhma, par les Haouara qui portent leurs céréales au marché du lundi et du jeudi.

Mais ces périodes de paix sont bien rares; en temps normal la piste de M'soun-Taza est celle où le voyageur fait le plus de mauvaises rencontres. Les Métarkat, fraction montagnarde, qui s'est établie, il y a quelques années à peine, sur l'oued Ouerghin, à Djebla, sont les écumeurs de cette région. Pas une caravane, si modeste soit-elle, ne passe sous leur repaire sans payer un droit de passage souvent fort élevé, sans se voir, quelquefois, enlever toute sa marchandise; la moindre résistance entraîne une effusion de sang; les victimes sont innombrables.

Les infortunés marchands voyagent généralement de nuit. Il importe surtout de franchir dans les ténèbres l'endroit dangereux, les abords de l'Ouerghin et du Bou-Ladjeraf.

La piste de Mekhnessa franchit également l'oued M'soun sous les remparts de la Kasba de Mouley Ismaïl, elle le remonte ensuite quelques centaines de mètres avant de grimper sur l'éperon pierreux de Zaouiat el Haddad. A partir de ce point elle suit la grande coulée de Fareh el Berrouagh que dominent au Sud les formes arrondies du Dahar bou Anz et, au Nord, les hautes collines grises de Goribis. A dix kilomètres de M'soun elle franchit le seuil du Fàhma près du Kerkour ould Mohammed ben Zouga, puis redescend sur l'oued Aghbal ; elle traverse cette ravine desséchée et rencontre presque aussitôt l'oued Bou Cheikh. Le passage de ces oueds n'offre pas de difficultés.

Mais, peu après, le terrain s'incline fortement et la piste commence à monter vers Bab Timalou. C'est un col assez élevé; il est permis d'estimer qu'il est à 200 mètres environ au-dessus du niveau moyen du Fàhma. Il est, de plus, étroit et commandé d'assez près, au Sud par les escarpements du Djebel Ouennagh qui portent la kasba et la dechra des Oulad Moussa, au Nord par le Ras Agbat Mouka.

Après avoir franchi ce mauvais passage, le chemin dégringole dans les pierres, vers l'oued Larbaa et la dechra de Mekhnessa Foukania.

Au delà de cette localité, il passe au Nord des hauteurs de Sidi Amar Lendès et de Sidi Ali Lefâal, gagne l'oued Ouartzaou et Mekhnessa Tahtania.

Plus loin, il atteint la région de Fez par le pays des Tsoul et des Hayaïna.

Cette route présente surtout un intérêt commercial ; elle offre une plus grande sécurité que la piste de Taza; passant à proximité du pays des Branès, laboureurs et commerçants, fidèles à la parole donnée, elle est beaucoup plus avantageuse pour les petits commerçants. Nombre de Taziin s'en vont passer par Mekhnessa pour gagner la kasbah de M'soun.

Une troisième grande route emprunte la trouée; c'est celle de Melilla à Taza. Après avoir franchi les plaines de la zone espagnole, elle passe les montagnes des Metalsa à Bab Aïne Zohra, descend l'oued Bou-Souab, puis l'oued M'soun, longe la base des collines des Magraoua et de Goribis et rejoint la précédente, non loin de Bab-Timalou.

Cette route, toujours très fréquentée, a pris une importance commerciale considérable depuis que l'occupation française a interdit aux tribus non soumises de l'intérieur — Beni Ouaraïn et Ghiata notamment — les routes de Guercif et de M'soun. C'est par là que les caravanes s'en vont se réapprovisionner en sucre, thé, café, savon et bougies. Nul doute aussi qu'une contrebande de guerre assez active ne s'effectue par cette unique porte vers le littoral.

Il est à remarquer que ces grandes routes commerciales ne rencontrent presque point de localités. Nous trouverons les villages échelonnés sur les hauteurs et reliés par une sorte de route en corniche; les uns, semblables à des repaires sur les croupes les plus hautes; les autres, simplement à l'écart sur des mamelons isolés. Mais ceci nous amène à parler d'abord des populations qui habitent cette curieuse région.

***

Dans la partie orientale de la trouée et jusqu'à l'éperon du Saff el Louza, nous trouvons deux groupes ethniques très différents.

En premier lieu, dans le bas pays, la grosse tribu des Haouara, fortement arabisée, nomadisant avec des tentes de flidjs et ses gallas de chameaux.

En second lieu, sur les hauteurs qui dominent le Fahma, au Nord, la petite tribu des Megraoua, avec ses maisons dispersées sur les flancs du djebel Bou Miriz, et les groupes des Oulad Bou Roumia, des Oulad Khellouf, des Bouzerianat, des Chiahna, abritant leur faiblesse sous leurs prétentions maraboutiques et se réfugiant sur les sommets les plus élevés, où ils ont construit de pauvres villages. Refoulés par les Arabes de la plaine qu'ils redoutent, ils attendent chaque

année que l'éloignement de ceux-ci leur assure l'impunité et sortent de leurs repaires pour tenter maint mauvais coup dans la plaine. Au cours de ces dernières années, les Chorfas Bouzerianat de Goribis se sont signalés comme les plus âpres au pillage et les plus turbulents. Ils avaient attiré à Goribis un certain nombre de dissidents des tribus de l'amalat d'Oudjda (Larbâa, Kérarma) et avaient laissé se former, autour d'eux, une bande de malfaiteurs dangereux, qui leur assuraient une protection précieuse et une part dans leurs bénéfices illicites.

Les Haouara constituent un groupe important qui peut mettre en ligne pour la guerre 1.500 fantassins et 300 cavaliers. Cette tribu se trouvant aujourd'hui complètement ralliée, nous ne l'étudierons pas davantage. Nous signalerons simplement qu'elle possède environ 150 maisons bâties à la kasba de M'soun et à Chiahna, par où elle révèle un mélange incontestable de sang berbère.

La tribu des Megraoua comprend six fractions ayant chacune son village. Les Oulad Chérif possèdent 30 maisons, les Keradna 25, les Mahammda 60, les Oulad Ali ou Mansour 20, les Oulad Bou Azza également, les Melkiouène une dizaine.

Les Megraoua possèdent quelques bœufs et mulets, peu de moutons, presque point de chevaux. Ils peuvent armer environ 200 combattants.

Les Oulad Khellouf, sous-fraction du groupe maraboutique des Oulad Sidi Saïd, occupent deux dechours sur les cols élevés qui séparent le Bou Miriz du Goribis; chacun de ces villages comprend une quinzaine de maisons assez bien construites. Ils s'abreuvent à l'Aïne Arous, petite source qui descend vers l'oued M'soun, mais ne tarde pas à se perdre sur les confins du Fâhma.

De l'autre côté du même col, les marabouts Oulad Bou Roumia ont une petite dechra cachée de la plaine; ils ont là une cinquantaine de maisons d'assez belle apparence.

Une seconde branche du même groupe habite un autre village, à quelque distance de là, chez les Branès.

Au-dessus d'Aïne Talmaghet, dont le thalweg conflue dans le ravin de Touïla, on remarque un groupe de quelques maisons : c'est la dechra des Mdafra, fraction dissidente des Oulad-Raho. On y compte 5 ou 6 habitations tout au plus.

Si nous suivons, maintenant, les hauteurs qui bordent, au Nord, le pays de Fâhma, nous trouvons bientôt les deux hameaux des chorfas Bouzérianat du Goribis. Ce sont deux groupes de maisons basses et pauvres, séparés par un ravin aride; les habitants de l'un portent le nom d'Oulad Moulay Idriss; ceux de l'autre sont les Oulad Bou Arriki.

A l'Ouest du Goribis et un peu plus bas, dominant peu le pays de Fâhma, une dechra plus importante frappe nos yeux : c'est Chiahna. Ce village compte une trentaine de maisons. Les chorfas Oulad Sidi Yagoub (1) en possèdent cinq; le reste appartient à leurs serviteurs religieux : Zorgane (fraction des Haouara) et Chiahna. Ces Chiahna étaient, à l'origine, une petite sous-fraction des Oulad Akkoun Djebaïr (Métalsa), serviteurs religieux et khammès des Oulad Sidi Yagoub, ils s'expatrièrent pour venir se fixer autour des « azibs » des chorfas.

La population totale peut être évaluée à 120 habitants. Ils puisent leur eau à l'excellente source d'Aghbal, qui sourd en contrebas, à quelques centaines de mètres de la dechra.

Il n'y a pas de jardins et pas d'arbres autour de Chiahna, dont l'aspect est particulièrement désolé ; mais sur toutes les croupes, peu inclinées, qui entourent le petit village, s'étendent des terrains excellents pour la culture des céréales.

Il faut citer enfin entre Goribis et Chiahna, la dechra insignifiante des Oulad Aïssa, sous-fraction sédentaire des Haouara.

Dans le bas pays de Fâhma, il n'existe d'autre trace d'habitation que les ruines connues sous le nom de Dar Cheikh. C'est là, dit-on, qu'un caïd des Ahlaf, aux temps de la puissance de cette tribu, avait fait élever sa demeure au milieu des terrains de labour qu'il s'était appropriés. Le temps a fait justice de son iniquité : il ne reste là que des ruines et un souvenir presque effacé.

Tous les villages que nous avons énumérés sont à peu près construits de la même façon. Les pauvres habitants qu'on y trouve, à quelques exceptions près, sont analogues à ceux des Haouara à la kasbah de M'soun. Les maisons sont éparses sans ordre et sans régularité, rarement elles sont contiguës, rarement les espaces vacants qu'elles laissent entre elles prennent la forme d'une rue.

Une maison comprend généralement deux ou trois chambres disposées autour d'une sorte de cour irrégulière, ou « haouch », fermée par une murette ou par une zeriba (1).

Les murs sont bâtis en petites pierres, unies par un mortier de terre. Cette terre étant généralement prélevée sur place, les habitations sont toujours en contrebas et s'élèvent rarement à plus de 2 ou 3 mètres au-dessus du sol naturel.

Quand la pierre fait totalement défaut les murs sont construits en tabia (2). Ce sont des spécialistes, généralement originaires du Tafilelt ou du Figuig, qui connaissent ce dernier mode de construction. On dispose une sorte de caisson formé de deux planches, maintenues par des piquets verticaux fichés dans le sol et reliés à leur sommet par des cordes solides. Le caisson, qui mesure environ 2 mètres de long et 0 m. 80 de hauteur est rempli d'un baghli (3) de terre bien malaxée avec de l'eau, et d'un peu de paille hachée; le maçon, debout dans le caisson, dame vigoureusement avec des « han » sonores.

(1) Fractions des Oulad-Sidi-Mohammed-ben-Bouderra et des Oulad-Charef.

(1) Zériba : haie de broussailles épineuses.
(2) Tabia : terre damée.
(3) Baghli : mortier.

**

La toiture, quel que soit le type adopté pour les murailles, est toujours faite de perches de chêne ou de thuya, achetées très cher chez les Ghiata et chez les Branès. On les place jointives, si possible ; sinon on leur fait supporter une claie de roseaux. On dispose au-dessus un amalgame de brousse fraîchement coupée et de terre glaise. Cette brousse est généralement du « metnan », très commun dans le bas pays ; dans les villages de la montagne on emploie du feuillage de thuya. C'est ce qui a lieu chez les Megraoua, dont les maisons, en raison de l'abondance du bois de construction, passent pour les plus belles de la région. La toiture atteint ainsi une épaisseur totale de 25 à 30 centimètres. Elle se prolonge de 2 mètres environ, en avant de l'habitation formant ainsi un vaste auvent que supportent des troncs de thuya verticaux, noircis et durcis par le temps. Sous cette sorte de vérandah, on abrite les animaux et les provisions, on y voit de grandes couffes d'alfa qui contiennent la paille, les g'raras (1) pleines d'orge ou de farine et les ustensiles de cuisine. C'est là que se tiennent les femmes pendant la journée.

Chaque chambre a une ouverture par où l'on pénètre, mais il n'y a généralement pas de porte pour la fermer. Il n'y a presque jamais de fenêtre.

Souvent une tente de nomade est dressée dans la cour de la maison ; elle sert à loger une partie de la famille quand celle-ci est trop nombreuse.

(1) G'rara : sac en laine tissée,

* * *

La tradition rapporte que la large zone qui s'étend à l'Ouest du Saff el Louza, entre les crêtes du Tislouine et du Guern el Kebir, d'une part, le djebel Askoura et le djebel Djemâ Rhamsin, d'autre part, en un mot, toute la partie occidentale de la trouée de Taza fut jadis habitée par une tribu unique, puissante et riche, par les Ahl-Mekhnessa. La vallée de l'Innaouen et celle de l'Ouerghin, le cours inférieur de l'oued Larbâa et de l'oued Laddar leur appartenaient. Ils auraient construit tous les villages que nous voyons aujourd'hui dans cette région : Djebla, Djeouna, les dechours de Blad Gueldaman, celles de Mekhnessa-Foukania et de Mekhnessa-Tahtania, Bab-Timalou et Taza.



KASBA DE M'SOUN (TYPE D'HABITAT) — Phot. Cap. Malvy.

Si Hachem, chérif de la zaouïa d'Ouerghin, nous rapporte que non loin de sa demeure s'élève le Koudiat et Tebeul (1). C'est là, dit-il, que le chef des Ahl-Mekhnessa avait bâti sa demeure, c'est là qu'aux sons d'un grand tam-tam, qui résonnait puissamment dans la vallée, il assemblait les notables pour le miad ou les combattants pour la guerre.

Dans cette situation unique, privilégiée, à cheval sur l'une des plus grandes routes du Maroc, la tribu des Ahl-Mekhnessa était toute puissante. Mais elle abusait de sa force et ses iniquités amenèrent sa ruine.

A une époque mal déterminée — il y a plu-

(1) La colline du tambourin.

sieurs siècles — à la suite d'on ne sait quel différend, les Ghiata, qui comptaient dans la confédération des Beni-Ouaraïn et qui occupaient le revers sud des montagnes, l'oued Lekhâl et le plateau du Chiker, se ruèrent dans la vallée, battirent les Mekhnessa et s'installèrent chez eux jusqu'à l'Innaouen. Ils ne purent absorber les occupants du sol et jugèrent inutile de les chasser entièrement, mais ils firent leurs vassaux de ceux qui restèrent. Les habitants des villages virent s'ouvrir une longue période de tyrannie et de vexations qui se poursuit encore sous nos yeux. En vain les liens du sang rapprochèrent-ils les deux éléments; en vain les émigrants de Fez et de Tlemcen vinrent-ils se mêler aux anciens Mekhnessa; ceux-ci sont demeurés dans une condition très dure, voisine du servage.

La grande tribu de jadis, réduite à la zone qui s'étend de Bab-Timalou à l'oued Laddar, sur une longueur de 15 kilomètres environ et sur une largeur à peu près équivalente, n'a fait que péricliter, jusqu'au jour où, mêlée de nouveau aux grands événements qui agitaient le pays, elle subit encore une fois les lois de la guerre.

Au mois de mai 1903, la mahalla de Mouley Abd el Aziz s'installait à Mekhnessa Foukania, obligeait les gens de la ville à marcher avec elle et, pénétrait dans Taza de nuit, à la suite de cinquante Mekhnassa entrés les premiers par surprise et qui tenaient une brèche. Le rogui Bou Hamara fit payer durement cette intervention aux malheureux Mekhnessa; ils furent razziés, dépouillés et durent fournir une abondante mouna à la mahalla du prétendant installée à son tour chez eux.

Enfin, dans ces dernières années, les Branès abusant, de l'impuissance de leurs voisins, débordèrent de leur territoire et vinrent labourer sur la rive gauche de l'Ouertzaou, entre Mekhnessa Foukania et Mekhnessa Tahtania.

Ils asservissaient en même temps les habitants de ces localités à leur influence politique, leur enlevant tout ce qui pouvait leur rester d'indépendance.

Ainsi fut consommée la ruine de cette grande tribu des Mekhnessa, réduite aujourd'hui à trois villages.



KASBA DE M'SOUN (TYPE D'HABITAT) Phot. Cap. Malvy.

Sur le col de Bab Timalou, regardant à la fois le Fâhma et le pays de Taza, par la basse vallée de l'oued Larbâa, s'élève la kasba des Oulad Moussa. L'agglomération compte une quarantaine de maisons et deux cents habitants; elle comprend une petite kasba crénelée, avec un bastion au-dessus de la porte. Elle est habitée par le cheikh des Oulad Moussa et sa famille et contient une dizaine de maisons.

Un peu au-dessous, on compte une trentaine de maisons appartenant toutes aux Oulad Moussa. Un peu à l'écart, on en remarque deux qui appartiennent aux Chorfas Oulad Sidi Yagoub de Rechida (fraction des Oulad Sidi Ahmed ben Taleb) qui possèdent là quelques jardins et de vastes terrains de culture.

Sur le col même, en dessous du village, on remarque une construction carrée, blanchie à la chaux, c'est Sidi-Fers.

Mekhnessa-Foukania (ou Foukia) est le plus grand des trois villages. Il est situé dans la vallée de l'oued Larbâa, sur une gada pierreuse, mais complètement masqué du côté de l'Est. Il n'a donc pu être reconnu jusqu'à présent. Les renseignements que nous avons recueillis nous le représentent comme une agglomération importante comprenant quatre cents maisons environ. Il n'y a pas d'enceinte autour de la dechra qui paraît compter 1.500 à 1.800 habitants. Ils appartiennent tous à la fraction des Beni Tmaït (qui se subdivisent en Douba, Oubadja et Beni bou Rah) et à celle des Mernissa.

On remarque, à l'intérieur de la ville, trois mosquées : djamâ Kebir, la djamâ des Oulad Bou Ali et celle des Oulad-Tahla.

A l'Ouest, un peu en contrebas, et à une distance de 200 ou 300 mètres, coule l'oued Larbâa dont les eaux sont excellentes, quoique très légèrement salines; mais les habitants n'y descendent pas; ils puisent leur eau à deux sources bien aménagées et toutes proches, l'Aïne Taghrout et l'Aïne Mokkadem.

Dans les jardins, qui sont loin d'égaler ceux de Taza, on trouve des figuiers, des oliviers et des vignes en treille, mais très peu de légumes.

Le marché se tient deux fois par semaine : le mercredi et le samedi; cinq ou six cents étrangers s'y réunissent; on y voit des Ghiata qui apportent du bois et des fruits, des Branès et des Tsoul qui apportent des céréales et des figues sèches et amènent de nombreux bestiaux. Mekhnessa-Foukania est un des gros marchés de bœufs de la région.

La fraction des Beni Ali habite le troisième village, la kasba de Mekhnessa-Tahtania (ou Tahtia). Leur dechra, enclose de murs, est située sur la rive droite de l'oued Laddar et tout près de son confluent avec l'Ouertzaou. On y compte une centaine de maisons assez pauvres. Elle peut renfermer au total 400 ou 500 habitants.

L'importante fraction des Branès se divise en quatre grosses fractions : les Ouerba, les Beni bou Yala, les Taïfa et les Beni Feggous.

Les deux premières, assez loin de la trouée de Taza, se cantonnent dans la haute vallée de l'oued Laddar et dans les vallées adjacentes.

Les Beni Feggous, habitant les hautes vallées de l'oued Larbâa et de ses affluents, n'intéressent la région qui nous occupe que par leurs villages les plus méridionaux, qui avoisinent Mekhnessa-Foukania, à savoir les dechours d'Askoura et de Bou Rahi.

Les Taïfa, au contraire habitent presque tous les confins de la trouée de Taza. Ils occupent des villages et des mechtas (1) sur l'oued Ouertzaou, en amont de Mekhnessa-Tahtania, parmi lesquels nous citerons les dechours des Khechna, des Hamadna et la kasba des Beni-Ouriaghel, qui font partie de l'haouz Taza.

La tribu des Tsoul doit être aussi mentionnée. Les B'lilent, une de ses fractions les plus populeuses, habitent les villages de l'oued Laddar, en amont et à proximité immédiate de Mekhnessa-Tahtania. Ce sont les dechours des Beni-Makoura, des Beni-Abdallah, d'El-Khendeg, de Bab el Harcha, et des Oulad Abdallah Moussa, à une distance de Taza que nous estimons de quinze à dix-huit kilomètres tout au plus.

(1) Mechta : ferme isolée.

Les Ghiata se divisent en deux grands groupes : les Ghiata M'dagra et les Ghiata Sefllia.

Le premier groupe, seul, occupe la région de Taza et nous intéresse actuellement; il comprend les Beni bou Ihmed et Ahl Doula, les Beni bou Guitoun, les Beni-Oudjane, enfin les Métarkat, fraction montagnarde descendue dans la plaine, il y a une trentaine d'années à peine, et qui se rattache désormais au groupe oriental.

Toutes ces fractions, sauf les deux premières, habitent les environs immédiats de Taza qu'elles fréquentent journellement et où elles tiennent notamment les assemblées (1) des notables.

Le groupe des Ghiata Sefllia comprend les Beni Meggara, les Ahl el Oued et la grosse fraction des Ahl Tahar.

L'ensemble forme une riche et puissante tribu guerrière qui se fait redouter non seulement des Tazins qu'elle opprime, mais encore de toutes les tribus environnantes et qui peut mettre en ligne pour la guerre près de 4.000 fantassins et 500 à 600 cavaliers.

Les évaluations du chiffre total de la population fournies jusqu'ici sont assez contradictoires; nous nous en tenons au chiffre de 18.000 à 20.000 qui est le plus probable.

Les Ghiata sont manifestement des Berbères; mais leur situation, à proximité de la grande route des invasions, les a soumis largement à l'influence arabe. Presque tous parlent l'arabe et très purement. En descendant de leurs montagnes pour s'installer dans la vallée, ils se sont trouvés, d'autre part, en contact avec des populations déjà très affinées et ont subi l'influence incontestable de la civilisation de la capitale dont les commerçants de Fez et de Taza leur ont fait connaître l'attrait.

A voir sur leurs beaux chevaux les notables Ghiata vêtu de la « rabadj (2) » ou du burnous de drap bleu, avec leur teint pâle et leurs barbes légères, on a peine à retrouver sur leurs visages les caractères rudes et sauvages des Berbères de l'Atlas dont ils sont issus. Les gens de pauvre condition s'en rapprochent davantage; ils portent comme eux la djellaba grossière de laine grisâtre à raies noires, vêtement national du Berbère marocain.

Les Ghiata M'dagra habitent vingt-cinq villages répartis en demi-cercle au pied des montagnes. En règle générale chaque sous-fraction a son village, mais il y a des exceptions. C'est ainsi que les Métarkat, en venant s'établir dans le bas-

(1) Miad.
(2) Rabadj, vêtement de drap très ample, à manches larges et capuchon pointu.

pays, se sont tous rassemblés dans une même localité.

Les Beni bou Ihmed possèdent cinq villages échelonnés sur les deux rives de l'oued Ouerghin, dans cette combe fortunée qui a pris le nom de Bled Gueldaman.

Ce sont des groupes d'une cinquantaine de maisons chacun, bien construites, et que n'entoure aucune enceinte. Sur un mamelon s'élève la koubba blanche de Sidi Ahmed ben Ameur; des bosquets d'oliviers, de beaux jardins où se mêlent le figuier, le grenadier et la vigne en treilles; beaucoup d'eau, un aspect de calme et d'aisance, caractérisent ce pays privilégié.

En descendant l'oued Ouerghin par les bois de Bou-Allouan, nous arrivons bientôt à la zaouïa de Sidi el Hadj Madani; cinq ou six maisons à peine, groupées sur le bord de la rivière. C'est une zaouïa sans histoire. Sidi Mohammed ben Abdallah el Idrissi el Semlali, venu du Sous vers 1830, s'établit parmi les Ghiata et y acquit une grande réputation de sainteté.

Ses petits-fils, Sidi Hachem et Sidi Driss, ont été les premiers à discerner, dans la région, que la progression de nos armes était inéluctable et ils s'en sont faits les auxiliaires dévoués. Grâce à leur influence chez les Ghiata-M'dagra, ils ont pu nous rendre déjà les plus grands services.

Auprès de la zaouïa s'élève la petite dechra de Knafer, qui appartient aux Beni-bou-Guitoun.

On arrive presque aussitôt après, en descendant toujours la rivière d'Ouerghin, à Djebla qui est une agglomération assez importante, appartenant aux Métarkat; on n'y remarque, à la vérité, guère plus d'une vingtaine de maisons bâties. Le reste de la population loge dans les « kifan ». Ce sont des habitations creusées dans le tuf (1); on en compte plus d'une centaine.

Devant l'habitation, l'occupant a commencé par creuser une espèce de cour, qu'il ferme avec une zériba et où il parque ses animaux. Au fond de la cour, dans la paroi verticale, s'ouvre une porte par où l'on pénètre dans le logement. Celui-ci comprend habituellement deux ou trois chambres séparées par les cloisons de tuf qu'on a ménagées. Une sorte de couloir permet de gagner ces chambres. Ce sont des logements que les habitants estiment très confortables; ils les meublent de nattes et s'y trouvent beaucoup mieux que dans les maisons dont les terrasses laissent passer l'eau de pluie.

Des environs de M'soun, nous avons aperçu souvent cette curieuse localité, perchée sur une sorte de falaise, toute rose aux premiers rayons du soleil.

La population totale de Djebla peut être évaluée à 600 ou 800 habitants.

Les mêmes habitats troglodytes se retrouvent aux lieux dits Rouden et Guermoud, en amont de Djebla, et dans la gada de Sidi-Hammou-Meftah. Ces derniers sont occupés par les Beni bou Ihmed quand ils viennent dans cette région pour effectuer leurs labours.

(1) Tafezza.

Enfin, on trouve encore des Kifan à Taza même, sous la vieille enceinte. Ceux-là sont occupés par les pauvres gens de la fraction des Beni bou Guitoun et passent pour avoir été creusés jadis par les Ahl-Mekhnessa. Toute la région comprise entre l'oued Ouerghin et Taza est peuplée par les Beni bou Guitoun, qui y possèdent plusieurs villages. A part ceux que nous avons déjà vus dans l'oued Ouerghin, nous citerons Rouf et Djeouna, Beni-Hemmad, Teraïad, Ras-Rahi, Bit-Ghoulem et le hameau de Kelâa, dans les gorges sauvages de la montagne.

Les deux premiers sont les plus importants; voisins l'un de l'autre, on les voit s'étager sur deux mamelons jumeaux, à l'Est du pays de Taza. On compte à Djeouna environ soixante-dix maisons bâties, mais on n'y voit pas de kifan. Les habitations sont réparties en plusieurs groupes et séparées par des jardins qui sont loin d'être aussi beaux que ceux de Taza. Ces maisons se font remarquer par leur aspect d'aisance et de confort; elles sont mieux bâties que toutes celles que nous avons rencontrées jusqu'à présent; plusieurs sont blanchies à la chaux; les toitures sont faites de rondins de thuya et recouvertes d'un mélange de terre et de feuillages.

Rouf compte trente à quarante feux. Ces deux villages renferment ensemble cinq à six cents habitants.

Bit-Ghoulem comprend quelques maisons bien bâties sur la rive de l'oued Defali, à moins de 2 kilomètres de Taza.

Les Beni Oudjane, quatrième fraction des Ghiata-Sefflia, occupent les environs de Taza du côté de l'Ouest. Une partie de leurs villages sont échelonnés dans le bas pays, sur la route de Fez; d'autres sont bâtis sur les contreforts de la montagne. Nous citerons, parmi les premiers, aux portes de Taza, la dechra des Oulad-Ali-Dzal, celle des Oulad-Abd-el-Kader-ben-Youssef, etc., dans le second groupe les villages des Ahl-Sabt, des Ahl-Allal et des Ahl-Sekhra.

La zaouïa des Beni-Touzin se trouve également sur la route de Fez, sur le territoire des Beni-Oudjane.

* * *

Taza s'élève sur un plateau qui domine de ses pentes abruptes l'oued Innaouen du côté du Nord et l'oued El Haddar du côté de l'Ouest. Vers l'Est, et surtout vers le Sud-Est, l'accès en est beaucoup plus facile. La longue pente, qui sépare la ville de l'oued Defali, est couverte de jardins et de bouquets d'oliviers; c'est le bled Berka. En le gravissant on traverse sur un vieux pont le ruisseau d'Anemli, qui sort d'une source claire, au pied de l'haouïta (1) de Sidi-Aïssa et se jette dans l'oued Defali, à Bit-Ghoulem.

Sur le promontoire, au Sud de la ville, une éminence légère porte les cimetières: c'est le Bled-el-Guebour; il se rattache aux premières pentes du djebel Toumsit qui domine la ville

(1) Petite muraille: marabout sans koubba.

d'assez près; vers l'Ouest le Karn Nasrani domine également la ville.

L'oued Larbâa prend le nom d'Innaouen en passant à Taza. Mais la rivière est encore assez loin de la ville, 1.500 à 1.800 mètres au moins. Dans le terrain pierreux qui s'étend entre la falaise et la rivière, on voit encore quelques jardins, mais le sol est peu fertile de ce côté : c'est le bled Bou-Hadjer.

Une importante séguia, où sont dérivées les eaux de l'oued El Haddar, accède dans la ville par le Sud, à travers le Bled-el-Guebour, et se déverse dans une sorte de réservoir à l'intérieur des murailles; de là elle est distribuée aux habitants par plusieurs canalisations, couvertes en partie, et dans lesquelles ont été ménagés des regards pour puiser l'eau.

Les Beni bou Guitoun qui occupent les dechours de Ras-Rahi et de Kelâa, ne manquent pas d'utiliser aussi les eaux de l'oued El Haddar qu'ils détournent dans leurs jardins et font subir, de ce chef, aux pauvres Taziins toutes les petites vexations qu'on peut imaginer.

A la distance d'où nous l'avons vue — environ 15 kilomètres — Taza se présente comme un ensemble confus d'habitations grisâtres, au milieu des arbres, d'où jaillissent deux minarets élevés.

La ville, qui donne l'impression d'une importante localité, est entourée de trois enceintes; la plus vaste, dont le périmètre est très étendu, est à peu près entièrement ruinée; on en retrouve quelques pans encore debout dans les jardins; elle rappellerait, suivant nos renseignements, les murs de Mansourah et daterait de la même époque. C'est le sultan Mouley Yagoub Mansour qui l'aurait fait bâtir.

La seconde enceinte, bastionnée et crénelée, aurait été construite sous le même règne; elle est mieux conservée, mais présente cependant de nombreuses brèches. Aux quatre angles de cette vaste kasba, on remarque une porte : le chemin de M'soun entre dans la ville par Bab-Djemâ, à l'angle nord-est; à l'angle sud-est s'ouvre Bab-el-Guebour (la porte des tombeaux). Au Sud-Ouest Bab-Titi laisse passer la route qui mène à Fez; la quatrième porte s'appelle Bab-er-Rih.

Cette seconde enceinte enveloppait une ville très importante; la guerre, le pillage, le meurtre, les exactions en pleine paix ont fait diminuer la population dans de telles proportions qu'il a fallu bâtir une enceinte plus étroite. « Ce sont les caïds qui l'ont construite », disent les Taziins que nous interrogeons. Il n'y a d'ailleurs que trois côtés qui leur soient attribuables, la face nord de la nouvelle ville est restée adhérente à la vieille enceinte.

A l'intérieur de cette muraille on voit encore les ruines du Mellah, quartier des juifs, jadis populeux, pillé, détruit en 1902 et 1903, successivement par Bou Hamara et par la mahalla de Mouley Abdelaziz. Sidi Hachem, ancien caïd-er-Reha à l'armée du sultan, nous raconte ce qui suit :

Nous entrâmes dans la ville à la faveur de la nuit; c'était au mois de mai 1903, — cinquante gaillards de Meknessa, entrés par surprise, semaient la panique dans la ville et facilitaient notre entrée. On se précipita vers le Mellah pour le piller; plusieurs juifs furent tués; toutes les filles furent violées — deux jours après, la mahalla se remit en route; tous les juifs de Taza se joignirent à elle, avec leurs femmes et leurs enfants, implorant notre protection. Ils craignaient que Bou Hamara ne revînt dans la ville et ne leur fît subir bien d'autres abominations.

Les juifs ne rentrèrent plus dans Taza. Ils se dispersèrent à Melilla, à Debdou, à Oudjda. Le Mellah n'est plus, aujourd'hui, qu'un amoncellement de ruines.

En entrant dans la ville par Bab Djemâ on se trouve sur une esplanade comprise entre la deuxième et la troisième enceinte. On y voit encore les vestiges des anciennes habitations qui en occupaient la surface.

Sur ce vaste espace, appelé El Aharrache, se tient aujourd'hui le marché du lundi et du jeudi.

La zone comprise entre les deux enceintes du côté du Sud s'appelle Beïn-Esstaïr; on y voit quelques arbres; celle de l'Ouest s'appelle Sab-el-Ma. C'est sur ces trois esplanades que le sultan faisait habituellement camper sa mahalla.

A chaque porte de la seconde enceinte correspond une porte de l'enceinte intérieure, qui porte le même nom, sauf à l'angle sud-est, où l'on remarque deux issues, Bab Chaoui et Bab Guennaoua qui toutes deux mènent à Bab el Guebour.

Le quartier où l'on accède par Bab Djemâ est le plus populeux et le plus commerçant. On trouve successivement, dans une rue étroite et tortueuse, les boutiques des Gezarin (1), des Terrafin (2), des Attarin (3). On arrive enfin à une place centrale, la Keïssaria, autour de laquelle s'ouvrent les magasins des marchands d'étoffes.

On peut citer encore la rue des menuisiers, la rue des moulins à huile, la rue des juifs qui mène au Mellah.

On n'est pas encore très fixé sur le chiffre exact de la population de Taza. Les appréciations indigènes restent toujours vagues sur ce point. Il y a vingt ans, de Foucauld l'évaluait à trois ou quatre mille habitants. Depuis, elle a sensiblement diminué.

Les indigènes de la région estiment qu'environ trois cents chefs de famille se sont expatriés entre le règne de Mouley el Hassan et l'apparition de Bou-Hamara, pour échapper aux vexations des Ghiata; d'autre part, la population israélite, évaluée à trois cents âmes, a quitté la ville en bloc, en 1903.

Tous les renseignements recueillis par nous jusqu'à ce jour, nous représentent Taza comme une ville de huit cents feux, qui se dénombrent comme il suit :

300 Taziïn.
100 Khammès des Ghiata.
200 étrangers parmi lesquels figurent des Tsoul, des Bra-

(1) Gezarin : bouchers.
(2) Terrafin : savetiers.
(3) Attarin : épiciers.

nès, quelques Haouara, des indigènes de l'Ouest Marocain, quelques Ksouriens d'Aïne Chair et les descendants des émigrants de Tlemcen qui quittèrent cette localité au moment de l'occupation française.

Mais les familles sont peu nombreuses, surtout celles des étrangers, dont certains, récemment arrivés, n'ont qu'une installation assez précaire. Il en résulte que la population actuelle dépasse peu deux mille cinq cents habitants.

Les Taziin sont presque tous commerçants. Les plus riches s'intéressent à d'importantes opérations sur le marché aux bestiaux. Les plus pauvres vont vendre au loin les fruits et les légumes des jardins; ils se déplacent de souk en souk; par petites caravanes de mulets, ils se rendent chaque semaine à Mekhnessa-Foukia ou à la kasbah de M'soun.

Mais la grande majorité possèdent une boutique qui rappelle à s'y méprendre celle des mozabites d'Algérie, où l'on vend des cotonnades et des soieries, des chaussures, des comestibles, du savon, des bougies et toutes les pièces nécessaires au harnachement et à la ferrure des chevaux. On y trouve à volonté housses et feutres pour la selle, brides, courroies, boucles, arçons, étriers.

Le Tazi a d'ailleurs plus d'un caractère commun avec le M'zabi. Comme lui il s'expatrie volontiers pour tenir une boutique dans les villes lointaines. On le voit s'établir à Fez et à Oudjda, à El-Aïoun-Sidi-Mellouk, à Debdou, à Melilla et à la kasbah de M'soun. On retrouve en lui communément l'intelligence très vive, l'habileté aux affaires, l'indolence physique et les mœurs inverties.

Les Taziin, sauf de rares exceptions, font profession de souhaiter ardemment l'occupation de leur pays par les troupes françaises. Comme jadis les Juifs de Debdou, qui accueillirent nos soldats en libérateurs, ils espèrent que l'entrée des Français dans leur ville marquera la fin de leurs tribulations en les affranchissant à jamais de la tyrannie des Ghiata. Ils ne cachent point trop ces sentiments xénophiles et ils y ont un certain mérite, car c'est prétexte à une recrudescence de vexations de la part de leurs maîtres arrogants.

Le premier effet de l'occupation de Taza, quand elle se réalisera, sera donc de rendre à la liberté toute une population laborieuse et digne d'intérêt.

Elle comportera d'autres résultats.

La jonction du Maroc Occidental et de l'Oriental, dont on a déjà tant parlé, sera un fait accompli; et, sans se bercer d'illusions chimériques, on ne peut s'empêcher de penser que ce sera peut-être le fait le plus considérable de l'histoire de notre expansion coloniale, que l'ouverture de cette grande route, joignant toutes nos possessions de l'Afrique du Nord : Tunis à Marrakech.

Il ne nous appartient pas de mesurer ici toute l'importance économique de cet événement, ni d'établir quels sont les fruits qu'en retireront nos provinces algériennes ou notre Protectorat marocain. Il nous apparaît seulement très nettement, qu'il y aura profit des deux côtés.

Une conséquence immédiate de l'occupation de Taza, dont on ne peut saisir qu'ici même toute l'importance, sera de couper les communications des tribus insoumises de l'intérieur marocain avec la Méditerranée : avec Melilla, centre d'approvisionnement, avec les ports riffains, Bades et N'Kour, portes de la contrebande de guerre.

Beni Ouaraïn, Ghiata, Aït-Youssi, Oulad Elhadj, toutes les tribus redoutables du Moyen-Atlas et de la Haute-Moulouya, à qui nous aurons fermé successivement les routes de Guercif, de M'soun et de Taza, se trouveront en face de ce dilemme : mourir de faim, ou s'approvisionner sur les marchés français, c'est-à-dire se soumettre.

N'aurons-nous pas, alors, fait un pas décisif vers l'hinterland marocain, en pensant le faire seulement dans la vallée de l'Innaouen?

Enfin, ce qui ne saurait échapper, c'est que l'ouverture de cette grande route d'impérialisme — pareille aux voies de pierre qu'établissaient jadis les légions romaines — tant que la présence d'un corps d'occupation relativement important et toujours actif sera nécessaire dans ce pays, nous assurera la maîtrise parfaite de notre action, une domination facile, intégrale et sans aléa.

Lieutenant Lafaye.

Janvier 1914.

LES TRAVAUX
DE LA
MISSION TÉLÉGRAPHIQUE DU TCHAD
(1910-1913)

PAR LE CAPITAINE P. LANCRENON
DE L'ARTILLERIE COLONIALE

(*Suite et fin*) (1).

A la fin de novembre 1910, les travaux préparatoires étaient terminés et la mission télégraphique pouvait enfin commencer à faire œuvre utile.

Tous les chantiers ayant été mis en train vers cette époque, je profite de l'occasion pour donner une vue d'ensemble sur l'organisation adoptée.

1° *Le chantier de piquetage*, dirigé par un sous-officier assisté d'un autre Européen, faisait les opérations topographiques nécessaires à la détermination des alignements, et plantait un piquet à l'emplacement de chaque poteau, coupant juste les arbres qui gênaient les visées. Son travail se trouvait très facilité le long des grandes lignes droites qu'il suffisait de suivre en alignant des mires, une fois la première direction trouvée. Le

(1) *Rens. col.*, 1914, p. 34.

chef de chantier laissait à son aide la direction immédiate de l'équipe (20 ou 30 hommes), et était constamment en reconnaissance en avant, à travers la brousse.

Il était ainsi le mieux placé pour découvrir les bois pouvant fournir des poteaux. Aussi le chantier était-il chargé en même temps de couper ceux-ci et de les réunir par tas. On les laissait ensuite sécher à leur aise en attendant l'arrivée des manœuvres qui devaient les transporter sur la piste.

La direction de ce travail était particulièrement délicate et j'avais cru d'abord que je serais obligé de l'assurer moi-même. Mais j'ai trouvé tant de bonne volonté, d'intelligence et de conscience chez mes subordonnés, que je n'ai pas hésité à les livrer à leur initiative après un court apprentissage. Le maréchal des logis Perret a fait presque tout le piquetage et le levé de la piste à la planchette de Fort-Lamy à Fort-Archambault; le brigadier Violante a mené à bien la même tâche de Fort-Archambault à Fort-Crampel. Tous deux ont admirablement réussi et peuvent être fiers de l'œuvre accomplie.

Je leur dois les périodes de liberté pendant lesquelles j'ai pu entreprendre de fructueuses tournées.

2° *Le chantier de débroussement* suivait, dirigé par un sous-officier employant en moyenne une centaine de travailleurs. Le but à atteindre était de mettre la future ligne à l'abri de toute rupture causée par la chute d'un arbre ou d'une branche. On aurait donc pu laisser les buissons, mais, par contre, il aurait fallu abattre tous les arbres dont la distance au fil était inférieure à leur hauteur.

Or, il était nécessaire de rendre la piste praticable, et également de ne pas tomber dans l'exagération, en s'attaquant à de gros arbres n'ayant aucune chance de tomber.

J'ai admis une cote mal taillée et fixé à 20 mètres uniformément la largeur du débroussement. Cette dimension s'est montrée très suffisante et dès les premiers hivernages nous avons constaté que la ligne était ainsi très bien protégée.

Mais un petit calcul à l'usage des écoles primaires montre que cette allée large de 20 mètres et longue de 860 kilomètres a une superficie de 1.720 hectares. Ceux-ci ont été défrichés en 372 jours. A lui seul, le chantier de débroussement a utilisé près de 40.000 journées de travailleurs (la journée n'était pas de huit heures, mais plutôt de douze ou treize heures). Le maréchal des logis Bocabarteille, puis le brigadier Violante, et enfin le caporal Strappe ont assumé successivement la lourde charge de sa direction. L'avenue, presque toujours en droite ligne à perte de vue, a été dès les premiers jours très appréciée des voyageurs blancs et noirs. Elle a été kilométrée d'un bout à l'autre pour le plus grand plaisir des passagers. Mais beaucoup de camarades, tout en reconnaissant ses avantages, l'ont trouvée bien monotone à suivre, et ont regretté l'ancien sentier tortueux et pittoresque. Je suis entièrement de leur avis, mais nous avons ainsi raccourci la ligne de 150 kilomètres. Le résultat était assez appréciable pour compenser la peine éprouvée par les amoureux de la belle nature.

Et puis souvent l'œuvre ne manque pas de grandeur. A l'Est de Fort-Archambault, j'étais passé plusieurs fois sous les arbres sans découvrir aucune pente appréciable à noter sur mon carnet d'itinéraires, ne comprenant pas l'utilité d'un petit ravin desséché qu'il fallait toujours franchir. Quand la piste a été ouverte, une immense vallée est apparue, dont les versants sont inclinés en pente insensible vers le fameux ravin, et compris entre deux crêtes éloignées de 16 kilomètres.

Si bien qu'à peine sortis de Gaïom pour se diriger vers l'Est, les porteurs montrent au Blanc qu'ils convoient son prochain gîte d'étape, Ga-Missi. Enchanté de rencontrer une étape si courte, le voyageur se croit arrivé, ne se doutant pas que pendant quatre heures il va pester contre les lignes droites de la mission télégraphique.

3° *Transport des poteaux.*

Nous avons vu que les poteaux étaient coupés par le chantier de piquetage là où il en trouvait. Avant de dire toutes les difficultés qu'a rencontrées leur transport, je dois répondre à une objection qui m'a été faite cent fois :

Pourquoi n'avez-vous pas immédiatement construit la ligne sur des poteaux en fer, au lieu de vous donner tant de mal pour planter des bois qui servent maintenant de « repas aux termites »?

Réponse : Pour poser la ligne sur poteaux en bois, il a fallu importer de France 120 tonnes de matériel; les moyens de transport à notre disposition nous les ont péniblement fournies en deux années.

Si nous avions voulu employer des poteaux métalliques, le poids total se fût élevé à 650 tonnes; pour les amener au Tchad il eût fallu ou travailler une dizaine d'années ou attendre la construction du chemin de fer.

Je suis cependant absolument d'avis de faire progressivement la substitution en équipant d'abord sur appuis en fer les portions de ligne qui traversent les régions dépourvues de beaux bois : les environs de Miltou et le Baguirmi.

En attendant, nous avons pris toutes les précautions possibles pour assurer la conservation des poteaux plantés. Ceux-ci ont été choisis avec soin parmi les essences extrêmement dures que nous avons heureusement trouvées dans le pays. Tous ont été brûlés à la base sur la partie qui devait se trouver en terre. J'estime qu'ils devront être en moyenne remplacés tous les quatre ans.

Mais ces bois, même bien secs, sont d'une densité exceptionnelle. Quand nous avons pu en transporter par eau, ils étaient maintenus avec des chaînes sous la coque de la baleinière qui en avait sa bonne charge quand elle en supportait une douzaine. Pour transporter par terre un seul poteau, il fallait généralement 6 ou 8 hommes. Or, nous avons rencontré souvent des zones de

30 à 40 kilomètres couvertes seulement de gommiers ou d'arbustes en bois tendre inutilisables. Si l'on songe que nous avons planté environ 12.000 appuis, on peut se rendre compte du travail formidable qu'a exigé leur transport.

J'avais demandé des triqueballes, mais je ne les ai jamais reçus. Il a donc fallu s'en tirer avec les moyens du pays et utiliser principalement le portage à tête d'homme. Cependant, dans la région au Nord de Miltou où les animaux domestiques peuvent travailler sans souffrir du climat, les poteaux ont pu être traînés à leur place par des attelages de bœufs. Après bien des tâtonnements, nous sommes arrivés à construire un joug assez robuste adapté à ce service particulier.

La mission a eu jusqu'à 20 attelages travaillant à la fois sous la direction d'un contremaître sénégalais et les résultats ont été excellents. Mais, quand plus tard nous avons reçu au Tchad les photographies de l'*Illustration* représentant l'exode des peuples balkaniques pendant la guerre, j'ai eu la surprise de voir leurs chariots attelés avec ce même joug primitif que nous avions été si fiers de trouver.

4° *Construction de la ligne.*

C'est seulement le 1er juillet 1911, précisément au début de la saison des pluies, que nous sont parvenues par le Congo, avec six grands mois de retard, les caisses d'isolateurs et de tire-fonds. A ce moment, le débroussement était déjà très avancé, presque tous les poteaux étaient en place, et nous avons cherché à rattraper le temps perdu. Le sergent Pénard et le sergent Schmit s'y sont employés successivement avec une activité remarquable. On construit une ligne en Afrique tout comme en France, mais les conditions de la vie sont beaucoup plus dures, surtout quand on choisit comme nous la plus mauvaise saison pour la passer dehors. Souvent les manœuvres chargés de faire les fouilles devaient épuiser l'eau à mesure qu'ils creusaient leur trou, en se protégeant par de petites digues pour ne pas être envahis par le marais voisin. En arrivant dans le Sud se sont présentés de fréquents bancs de latérite très compacte que les barres à mine avaient peine à attaquer. Malgré tout, l'équipe (50 hommes environ) a fait à peu près 100 kilomètres par mois en moyenne, tant qu'elle n'a pas été arrêtée faute de matériel.



UN MONTEUR TÉLÉGRAPHISTE AU SOMMET D'UN POTEAU



BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE DE BOUSSO

5° *Construction des bâtiments.*

La mission avait aussi à assurer la construction de six bâtiments permanents dans les postes suivants où devait être installé un bureau télégraphique : Fort-Lamy, Massénya, Bousso, Miltou, Fort-Archambault et Kabo.

Nous n'étions pas assez riches pour faire venir des toitures en tôle ondulée.

Je m'étais donc résigné d'abord à couvrir en chaume tous les bâtiments. Mais arrivé sur place, ayant vu brûler deux fois une partie du poste à Fort-Lamy, ayant constaté les terribles dégâts souvent commis par la foudre, j'ai renoncé à cette solution si simple pour entreprendre une expérience qui a enfin réussi après m'avoir donné bien des ennuis.

La toiture en terrasse couverte simplement d'argile bien damée est couramment adoptée au Soudan, et même au Kanem où elle tient bien parce qu'il ne pleut pas beaucoup.

Quelques essais avaient été faits à Fort-Lamy et avaient généralement échoué. On n'avait jamais tenté d'utiliser ce système plus au Sud. J'ai bâti des cases à toit plat jusqu'à Fort-Archambault, mais en les couvrant par-dessus la couche d'argile avec des carreaux en terre cuite. Pour réussir, il faut: 1° employer pour soutenir ce toit très lourd, des bois assez forts pour ne pas fléchir, même légèrement ; 2° fabriquer des

carreaux compacts, imperméables à l'eau; 3° les rejointoyer soigneusement; 4° ne mettre aucun obstacle à l'écoulement des eaux, ce qui oblige à supprimer toute corniche ou couronnement au-dessus des murs.

Je n'ai appris cela que par expérience : à Fort-Lamy, des bois ont fléchi, les gargouilles se sont trouvées insuffisantes pour évacuer rapidement les eaux au delà de la corniche. Il y a donc eu des réparations à faire, mais l'ensemble a tenu parce que les matériaux étaient de très bonne qualité. A Massénya, nous n'avons pu trouver de bonne terre à brique; un hivernage précoce est venu surprendre les maçons avant l'achèvement de la construction, et il a fallu presque tout reprendre à la saison sèche suivante. A Bousso, le l'expérience acquise en montant les précédentes. Le résultat final a été le suivant: en 104 jours de travail effectif, le bâtiment de Fort-Archambault a été terminé.

Main-d'œuvre indigène. — Les ouvriers permanents ont toujours été engagés volontaires. Leur solde a varié de 0 fr. 30 à 1 franc par jour, ne montant qu'exceptionnellement à un taux plus élevé.

Ce très beau résultat doit être attribué en grande partie à ce que la ration (mil et viande) a toujours été donnée en nature.

Chaque chef de chantier gérait un ordinaire, se ravitaillait sur le pays ou recevait ses vivres d'un camarade mieux placé pour faire les achats. Quelques femmes de travailleurs étaient même

Tableau indiquant la marche des chantiers.

	Sections	Longueurs	Date du commencement des travaux	Date d'achèvement
		Kilomètres		
Piquetage et coupe des poteaux	Fort-Lamy-Massénya	168,500	9 décembre 1910	14 janvier 1911
	Massénya-Bousso	137,000	30 janvier 1911	26 février 1911
	Bousso-Miltou	86,700	13 mars 1911	7 avril 1911
	Miltou-Fort-Archambault	177,600	9 avril 1911	19 mai 1911
	Fort-Archambault-Kabo	184,800	6 février 1912	20 mars 1912
	Kabo-Fort-Crampel	104,800	21 mars 1912	18 avril 1912
Débroussement	Fort-Lamy-Massénya	168,500	9 décembre 1910	19 février 1911
	Massénya-Bousso	137,000	24 février 1911	26 mars 1911
	Bousso-Miltou	86,700	28 mars 1911	1er mai 1911
	Miltou-Fort-Archambault	177,600	3 mai 1911	19 juin 1911
	Fort-Archambault-Kabo	184,800	12 février 1912	24 mai 1912
	Kabo-Fort-Crampel	104.800	14 juin 1912	30 août 1912
Construction de ligne	Fort-Lamy-Massénya	168,500	5 juillet 1911	31 août 1911
	Massénya-Bousso	137,000	4 septembre 1911	6 octobre 1911
	Bousso-Miltou	86,700	10 octobre 1911	27 octobre 1911
	Miltou-Fort-Archambault	177,600	2 novembre 1911	19 janvier 1912
	Fort-Archambault-Kabo	184,800	14 février 1912	21 juin 1912
	Kabo-Fort-Crampel	104,800	22 juin 1912	30 août 1912

type d'architecture était trouvé, et il a été adopté presque sans modification à Miltou et à Fort-Archambault.

Par suite d'un malentendu, le bureau de Kabo n'a pu être construit par la mission, et le bâtiment a été fait par les soins de l'administrateur, chef de poste.

Les architectes et maçons ont été le maréchal des logis Colombiès, le brigadier Ognier et aussi, successivement, tous les autres sous-officiers qui venaient de temps en temps se reposer de leurs longs séjours dans la brousse en dirigeant les chantiers sédentaires.

Dans chacun des cinq postes, il a fallu construire les fours à briques, couper, équarrir, travailler tous les bois de charpente, fabriquer les portes, les fenêtres, leurs encadrements et le mobilier, mouler et cuire environ 120.000 briques et 16.000 carreaux, enfin monter le tout.

De même que les matériaux, la main-d'œuvre a toujours été trouvée entièrement sur place. Les Européens ont dressé patiemment leurs ouvriers, qui ont fait des progrès rapides. Pour chaque construction nouvelle, on profitait de

payées pour faire la cuisine et chacun, sa journée finie, n'avait plus qu'à manger et à dormir.

Les plus gros travaux, principalement le débroussement et le transport des poteaux, ont été faits par des manœuvres temporaires. Ceux-ci ont très généralement été fournis sans aucune difficulté par les chefs indigènes. Le sultan du Baguirmi s'est particulièrement distingué pour assurer leur recrutement. Chaque village fournissait pour une dizaine de jours une corvée dont l'importance était proportionnée à ses moyens. Chacun était nourri et payé, puis rentrait chez lui, sa tâche accomplie.

Deux fois seulement, j'ai dû demander le secours de quelques tirailleurs ou gardes régionaux pour éviter des pertes de temps.

Nous avons ainsi bénéficié de l'œuvre considérable accomplie depuis la conquête pour l'organisation et la pacification du pays.

Partout règne la confiance et chacun en profite. En toutes circonstances, d'ailleurs, au territoire militaire, nous avons eu pour faciliter notre tâche le concours le plus absolu des com-

mandants de circonscriptions et de subdivisions. Je leur en garde à tous une profonde reconnaissance.

La direction des divers chantiers a donc pu être confiée presque constamment aux sous-officiers de la mission, ce qui laissait à leur chef le temps de faire face à des préoccupations d'ordre général.

Celles-ci furent souvent très absorbantes, mais j'ai pu, heureusement, m'en dégager plusieurs fois pour entreprendre autre chose. Après avoir fait avec Perret, en février 1911, le piquetage de la piste sur une section qui m'intéressait particulièrement entre Massénya et Bousso, je me suis trouvé dans ce dernier poste pour voir arriver le colonel Largeau et prendre ses instructions. J'étais alors très préoccupé de la manière dont allaient être organisés les prochains transports de matériel. On annonçait par la Bénoué, au mois de septembre, 500 tonnes à transporter au territoire. Les 60 tonnes destinées à la mission ne pouvaient avoir la prétention de passer avant les autres; tous les retards dont j'avais souffert dans la campagne précédente, beaucoup moins chargée, allaient donc se renouveler et je craignais fort de voir ainsi compromise la bonne marche des travaux. Le colonel m'autorisa à aller passer quelque temps sur le Logone pour étudier les améliorations qu'il était possible d'apporter à la voie de ravitaillement.



ÉTABLISSEMENT D'UN POTEAU TÉLÉGRAPHIQUE

A la suite de mon voyage à Garoua, en 1910, le commandant Maillard m'avait demandé un rapport. Je m'étais trouvé absolument d'accord avec tous les camarades qui s'étaient occupés de cette question, en préconisant les moyens auivants :

Navigation de Garoua à Léré;

Portage ou roulage de Léré à M'Bourao sur 80 kilomètres environ pour contourner les chutes du Mayo-Kabi.

Navigation sur le Toubouri, la Kabbia et la dépression de Pogo, de M'Bourao jusqu'à Pogo.

De Pogo jusqu'au Logone, aucun moyen pratique de faire passer les charges n'avait encore été trouvé. J'ai déjà décrit la route de 50 kilomètres environ aboutissant à Eré. Une autre, préférable à première vue, puisqu'elle n'avait que 30 kilomètres environ, rejoignait le fleuve en face de Ham en longeant au plus près la frontière allemande.

J'étais revenu par là en novembre 1910 et ayant déjà une certaine expérience des mauvais chemins, j'avais dû reconnaître n'en avoir jamais découvert d'aussi détestable. A chaque pas, l'on enfonçait dans des fondrières. Ayant une peine infinie à avancer moi-même, je souffrais de voir les malheureux porteurs trébucher dans la vase infecte et marcher ainsi souvent pendant 2 ou 3 kilomètres sans trouver une motte de terre sèche pour y déposer leur caisse et souffler un instant. On n'avait d'ailleurs pu faire passer ainsi que les charges les plus urgentes; les autres avaient attendu à Pogo que le soleil eût un peu séché la route.

Or le Logone, qui sert ensuite au transport du ravitaillement jusqu'à Fort-Lamy, est parfaitement navigable pour les vapeurs et les chalands jusqu'en novembre. Mais déjà, à cette saison, ses eaux baissent très rapidement et dès le mois de décembre on ne peut plus y faire passer que des baleinières peu chargées.

Le problème était donc nettement posé : si l'on voulait attendre en 1911 l'assèchement des marais du Logone pour porter les charges au fleuve, il fallait se résigner à les voir s'accumuler à Ham

et descendre péniblement à Fort-Lamy en traînant sur les bancs de sable.

Si, au contraire, on voulait profiter de la crue pour charger la plus grande partie du ravitaillement sur les vapeurs et les chalands de la flottille, il fallait trouver le moyen de faire passer les caisses entre Pogo et Ham en plein hivernage.

Des crédits étaient prévus pour les travaux, mais quelle était la vraie solution?

Chaussée, canal, ou combinaison des deux? Seul, un nivellement de précision pouvait permettre de la déterminer.

Le 22 mars 1911, muni d'un niveau à lunette prêté par la mission Veyrier, je rencontrais à Ham le capitaine Varigault. Nous avions ordre de travailler ensemble pour établir le projet définitif des travaux à entreprendre.

Cette fois, le sol était sec et on n'enfonçait plus, mais l'eau en se retirant avait laissé des crevasses,



LE CANAL DE L'ATLANTIQUE AU TCHAD

des cavités souterraines bien désagréables encore. S'il avait fallu élever un remblai sur un pareil terrain, je crois qu'il se serait enfoncé dès le premier hivernage.

Varigault s'est chargé des levés topographiques, je me suis mis au niveau, et nous avons commencé par lever et niveler une piste déjà tracée jusqu'à la dépression de Pogo. Le résultat se trouva plus favorable que je n'aurais osé l'espérer : le pays était suffisamment plat pour qu'un canal fût possible à creuser sans grands frais; le niveau du Logone étant plus élevé que celui de la dépression de Pogo, le canal serait alimenté par le fleuve et pourrait être utilisé même après la baisse des eaux dans la Kabbia, et dans les dépressions tributaires.

Restait à trouver le tracé du canal et à établir le profil en long. J'avais déjà trop fait de lignes droites pour changer mes habitudes. Après avoir cherché le point de départ le plus favorable en utilisant encore sur 2 kilomètres une petite dépression voisine du village de Oueddou, nous sommes donc partis en alignement droit vers l'Est. La chance nous a extraordinairement favorisés. Le tracé est passé du premier coup entre les mamelons, coupant les seuils à leur point le plus bas, et aboutissant juste sur la boucle la plus prononcée vers l'Ouest de la rivière Kolobo, faux bras du Logone communiquant avec le fleuve. Les opérations sur le terrain se sont ainsi poursuivies sans arrêt pour se terminer le 4 avril. Le canal exactement rectiligne devait avoir 24 kilomètres. Le cheminement complet au niveau se refermait avec une erreur de 0 m. 15 après 417 stations réparties sur 68 kilomètres.

Il ne restait plus qu'à faire le calcul des terrassements; voici les chiffres trouvés :

56.000 mètres cubes pour un canal provisoire utilisable soixante-quinze jours par an.

164.000 mètres cubes pour un canal mieux établi utilisable cent vingt jours par an.

410.000 mètres cubes pour le canal définitif utilisable neuf mois chaque année.

Une bonne partie du canal provisoire a pu être creusée avant l'hivernage au travers de la région la plus difficile, et quand les caisses ont commencé à arriver à Pogo, elles ont été dirigées immédiatement vers les chalands qui les attendaient sur le Logone.

Plus de 200 tonnes ont ainsi transité par le canal sur des pirogues en acier, et le ravitaillement de 1911 s'est trouvé par là même en avance de plus de deux mois sur les dates de passage observées en 1910.

L'histoire du canal de l'Atlantique au Tchad s'arrête malheureusement sur ce succès. Les dépêches annonçant la conclusion de l'accord franco-allemand sont venues arrêter les travaux, la colonie ne pouvant continuer à engager des dépenses dans un pays qui allait être perdu pour elle.

J'ai eu en même temps la peine personnelle de voir échapper à notre influence la belle région du Haut-Logone dont j'avais dressé la première carte en 1905-1906. Mais les sentiments n'ont pas à se faire entendre en ces sortes de choses. Nous avons fait un énorme sacrifice; cependant j'estime que l'on peut envisager sans crainte pour plus tard l'abandon de la voie de ravitaillement Bénoué-Toubouri-Logone.

Le territoire du Tchad est essentiellement un pays agricole. Sauf en cas de découvertes minières bien improbables, il ne pourra jamais exporter autre chose que du grain (riz ou mil) et des bestiaux. Je mets à part les plumes d'autruches pour le transport desquelles il n'est pas besoin de prévoir des moyens bien perfectionnés.

La distance énorme qui sépare le Tchad de la mer s'oppose à l'expédition en Europe des produits du territoire, mais celui-ci a des clients tout trouvés dans la zone équatoriale, précisément dépourvue de tout ce qui abonde dans les plaines fertiles du bassin du Chari.

L'avenir économique du pays est donc dans ses relations commerciales avec le Congo et tous les efforts doivent tendre à les rendre plus faciles. C'est dans ce but qu'ont été prévus les prochains travaux projetés : construction du chemin de fer de Bangui à Fort-Crampel et amélioration des voies navigables Chari-Gribingui, Oubangui et

Congo. Si l'on songe qu'au cours de l'année 1911, la seule circonscription du Moyen-Chari a exporté 300 tonnes de mil à l'aide des moyens précaires dont elle disposait, si l'on considère les immenses progrès faits immédiatement par toutes les colonies de l'Afrique Occidentale, dès qu'elles ont eu leurs chemins de fer, on peut prévoir avec certitude qu'après l'achèvement des travaux en projet le tonnage des produits exportés vers le Sud par le territoire du Tchad dépassera celui du fret importé d'Europe.

Le chemin de fer français de Brazzaville à la mer sera alors terminé. Les quelque mille tonnes de marchandises, vivres européens, etc., nécessaires à la vie du territoire, pourront donc parvenir sur le Chari par une voie exclusivement française, fournissant aux bateaux et aux voies ferrées un fret de retour rémunérateur.

Tout cela, c'est l'avenir, mais il faut cependant considérer les nécessités présentes. Or, si nous sommes fermement résolus à ne pas laisser toujours aux colonies anglaise et allemande le bénéfice que leur procurerait le transit des marchandises françaises à travers leurs territoires, nous devons vivre en attendant. Les chemins de fer de l'Afrique Equatoriale Française ne sont pas commencés; pendant plusieurs années tous les moyensde transport vont être encombrés au Congo par le tonnage formidable du matériel qui devra être importé de France pour la construction des voies ferrées. Sur la route de terre entre Bangui et Fort-Crampel, les travaux du chemin de fer utiliseront toute la main-d'œuvre disponible, et il sera bien difficile de trouver en même temps les porteurs ou convoyeurs nécessaires pour assurer le passage des marchandises depuis l'Oubangui jusqu'au Gribingui.

Nous aurons donc intérêt à profiter encore, pour ravitailler le territoire militaire, des avantages incontestables que présente la voie de la Bénoué, en faisant reconnaître les droits formels qui nous ont été réservés sur elle. Par suite des opérations de la délimitation, nous avons renoncé momentanément à l'utiliser; mais il est certain que dans un proche avenir le pavillon français flottera de nouveau sur les gîtes d'étape que nous aurons choisis entre Léré et le Logone. Et les chefs de poste pourront utiliser leurs loisirs en causant avec nos anciens sujets pour faire d'intéressantes comparaisons entre les méthodes de colonisation françaises et la manière allemande.

Je n'avais pas perdu mon temps entre le Logone et le Toubouri, mais je ne pouvais prolonger mon séjour dans cette région. Aussitôt après avoir expédié à Fort-Lamy le projet du canal, je suis donc parti par Laï sur Bousso, puis vers Fort-Archambault, en visitant les chantiers alors en pleine activité. Il y avait en effet urgence à profiter de la saison sèche pour étudier le passage de la ligne à travers la zone d'inondations du Bahr-Sara, puis aux environs immédiats de Fort-Archambault. J'ai donc fait encore dans cette région une vingtaine de kilomètres en cheminant au niveau à lunette, ce qui a permis au capitaine Cros, commandant la circonscription du Moyen-Chari, de faire construire peu de temps après des chaussées améliorant définitivement ces deux passages délicats.


BOUSSO. — LE PYLÔNE CENTRAL AUX HAUTES EAUX (HAUTEUR 32 MÈTRES)

Puis, toujours courant, je suis rentré à Bousso à la fin du mois de mai 1911. C'était en effet, le moment de commencer en ce point la construction des trois ouvrages d'art devant supporter le fil à la traversée du fleuve. Après avoir fait une triangulation assez étendue au théodolite, j'ai cherché pour les établir l'emplacement le plus favorable qui s'est trouvé heureusement à proximité immédiate du poste.

Les largeurs mesurées ont été les suivantes : entre les berges extrêmes à l'époque des crues,

1.800 mètres; entre les berges du lit principal, aux basses eaux, 745 mètres.

Sur les 1.000 mètres de la zone d'inondation, il suffisait de planter de forts poteaux protégés par des pieux contre les chocs des corps flottants, mais au-dessus du lit principal, le fil devait être élevé à une hauteur suffisante pour permettre en toutes circonstances le passage des vapeurs. Ce résultat a été obtenu en le supportant sur trois pylônes, les deux extrêmes reposant sur les berges et celui du milieu étant fondé en plein fleuve sur un banc de sable découvert seulement aux basses eaux. Le fil devait pouvoir prendre une flèche de quinze mètres entre les isolateurs éloignés de 375 mètres. Les données connues sur l'importance des crues, le nivellement et les sondages faits aux points où devaient être construits ces ouvrages, ont déterminé leurs hauteurs respectives qui ont été fixées ainsi, y compris les fondations :

Pylône rive droite, 22 mètres.
Pylône central, 32 mètres.
Pylône rive gauche, 25 m. 60.

Or le passage de la ligne par Bousso n'avait été décidé qu'en mars 1911. Le projet primitif ayant admis que le fil franchirait le fleuve près de Fort-Archambault, en un point où il est beaucoup moins large, rien n'avait été prévu pour la construction d'ouvrages importants. Il était trop tard pour commander en France des pylônes métalliques.

Nous avons donc dû nous contenter des moyens disponibles sur place : 400 gros écrous avec quelques barres de fer rond, primitivement destinés à jumeler des poteaux d'angles, et un gros palan que j'avais apporté à tout hasard de Brazzaville. Seuls les paratonnerres et leurs câbles conducteurs ont été demandés d'urgence à Paris et ont pu arriver avant les premières tornades de 1912. Tout le reste a été trouvé sur le pays. Commencés en juin 1911, les trois pylônes ont été achevés en février 1912. Depuis ce moment, ils subissent sans broncher les assauts des ouragans qui décapitent à chaque hivernage les arbres du poste. Le soubassement du pylône central a déjà vu passer trois fois la crue annuelle, dont la hauteur dépasse 5 mètres. Les trois ouvrages sont toujours debout, et s'ils sont bien soignés, si l'on empêche les insectes d'attaquer les bois extrêmement durs dont ils sont construits, je ne vois pas pourquoi ils tomberaient avant de longues années.

César s'est étendu avec complaisance dans ses *Commentaires* sur les moyens qu'il a choisis pour bâtir en dix jours un pont sur le Rhin. C'est sans doute parce qu'il était très fier de son œuvre. Celle-ci ne lui inspirait cependant guère confiance puisqu'après dix-huit jours passés en Germanie il s'est hâté de ramener ses légions sur le sol gaulois et de rompre son pont pour lui éviter le malheur de partir seul au fil de l'eau.

En employant les mêmes méthodes, nous avons mis plus de temps à planter moins de pieux, mais nous avons été très fiers aussi quand nous avons eu fini.

Le sapeur Gaudin a eu tout le mérite de l'exécution. Nous avons battu ensemble les 12 pilots nécessaires aux fondations du pylône central à l'aide d'une sonnette construite sur place; puis j'ai arrêté avec lui les plans des charpentes à établir, et je l'ai laissé seul se débrouiller avec son équipe d'ouvriers indigènes. Il a dû faire couper aux environs les bois nécessaires, les faire transporter et équarrir, tracer et exécuter les assemblages.

Aucune belle forêt ne se trouvant à proximité, il a fallu souvent aller chercher très loin les matériaux. Un des trois mâts de 10 mètres a fait 75 kilomètres porté à têtes d'hommes pour parvenir à l'atelier.

Pendant ce temps, les forgerons arabes de Fort-Lamy soudaient ensemble les petites barrettes de fer provenant des hauts fourneaux primitifs du Logone pour fabriquer 300 gros boulons qui étaient ensuite filetés à Bousso. Quand je suis revenu dans ce poste en décembre, tout était prêt pour le montage qui s'est effectué en un mois, sans un accident, grâce au soin apporté par Gaudin dans son travail antérieur.

Pendant que les charpentiers travaillaient à Bousso, les chantiers de piquetage et de débroussement continuaient leur marche sur Fort-Archambault, la mission construisait les bâtiments de Massénya et de Bousso, et faisait des briques à Miltou. Et nous espérions recevoir vers le 1er juillet les caisses d'isolateurs et de tirefonds venues par le Congo. Le chantier de construction de ligne allait donc enfin pouvoir commencer à fonctionner aussi. C'est pour le mettre en train que j'ai rejoint rapidement Fort-Lamy au commencement de juin. Bien entraîné moi-même, j'ai sans doute conduit un peu vite sur ces 300 kilomètres, M. Jean Merlou, correspondant de l'*Excelsior*, qui avait profité de l'occasion pour m'accompagner et visiter le Baguirmi. Il a eu l'élégance de ne pas se plaindre, m'a regardé avec résignation compter les piquets de la piste télégraphique, mais a été récompensé par une interview sensationnelle prise au sultan Gaourang.

En route, j'avais passé des conventions avec les chefs de villages pour leur faire assurer les transports du matériel de ligne. Dans les délais fixés, des centaines de bœufs porteurs sont venus chercher les caisses d'isolateurs et les couronnes de fil aux dépôts constitués sur le fleuve, et les ont réparties le long de la piste. Le recrutement et le dressage de l'équipe de construction de ligne ont occupé la fin de juin, et le 13 juillet j'ai définitivement abandonné à lui-même le sergent Pénard, le laissant planter ses poteaux et dérouler son fil vers Massénya.

J'ai reçu heureusement à ce moment un supplément de personnel européen : sept télégraphistes que l'on envoyait pour exploiter la ligne. Or, ils sont arrivés avant le premier tirefond.

En attendant le jour où ils ont pu s'installer à leur manipulateur, le travail ne leur a pas

manqué, car il y en avait pour toutes les bonnes volontés.

Ayant donné à chacun sa tâche, ayant confié au maréchal des logis Perret la direction des chantiers, à Bousso et aux environs, j'ai pu sans inconvénient consacrer trois mois à l'étude de la ligne projetée entre Fort-Lamy et N'Guigmi.

Celle-ci n'avait pas été prévue en 1910 dans l'ensemble des travaux à exécuter sur fonds d'emprunt. En effet, le réseau de l'Afrique Occidentale n'était pas encore prolongé jusqu'au lac Tchad; l'Afrique Equatoriale avait surtout pensé à mettre Brazzaville en communication avec Bangui, Fort-Lamy et Ouesso, comptant sur son câble de Loango à Libreville pour relier le chef-lieu même de la colonie au réseau des câbles de la côte occidentale.

Ceci supposait que Bangui pourrait être mis en communication régulière avec Brazzaville. On comptait, pour obtenir ce résultat, utiliser la ligne française en construction de Bangui à Liranga, puis passer les télégrammes au bureau belge voisin à l'aide de deux postes optiques.

Les Belges devaient transmettre les dépêches par fil jusqu'à Léopoldville, et enfin par voie optique à Brazzaville.

Mais nos voisins montrèrent peu d'enthousiasme à assurer le service du poste optique au confluent de l'Oubangui. La construction, et surtout l'entretien de la ligne française le long du fleuve rencontrèrent de grandes difficultés, si bien qu'encore en 1913, au moment de mon départ, la confirmation des télégrammes envoyée par les vapeurs postaux arrivait quelquefois avant les dépêches elles-mêmes.

Or, dès 1910, l'Afrique Occidentale avait repris les travaux pour pousser son fil jusqu'à N'Guigmi, poste situé au Nord-Ouest du Tchad. Les graves événements qui marquèrent la fin de cette même année firent encore ressortir plus clairement l'isolement dont souffrait le territoire militaire, si bien qu'en mai 1911 parvint à Fort-Lamy un ordre du ministre des Colonies prescrivant de commencer « sans aucun retard » la construction d'une ligne entre Fort-Lamy et N'Guigmi.



LE VILLAGE D'EL-BIRNI. — VUE DU SOMMET DE LA MONTAGNE DU MÉDOGO

Disponible, puisque j'avais assez de confiance en mon personnel pour le livrer à son initiative, je reçus du colonel Largeau l'ordre de me consacrer à cette nouvelle tâche.

Le plus pressé était de reconnaître la piste à suivre et de la piqueter. Je choisis pour m'aider le soldat télégraphiste Delestre, et le 28 juillet nous quittions Fort-Lamy par la route du Kanem.

Le travail à exécuter était en somme analogue à celui que nous avions entrepris précédemment

sur les 800 kilomètres entre Fort-Crampel et Fort-Lamy.

J'ai appliqué les mêmes principes, mais en profitant de l'expérience acquise.

En particulier, j'ai utilisé en grand pendant ce voyage la méthode topographique dont j'ai parlé, qui, bien mise au point, a donné d'excellents résultats. Après quelques jours de pratique, Delestre se l'est parfaitement assimilée, si bien qu'en arrivant à Mao, je l'ai envoyé seul lever plus de 200 kilomètres d'itinéraires pendant que je poussais moi-même jusqu'à Rig-Rig.

Il s'en est admirablement tiré, fermant tous les circuits qu'il a décrits avec un écart inférieur au centième de la distance parcourue.



TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS PASSANT UN TÉLÉGRAMME (POSTE OPTIQUE DE DJEMBER)

Ce succès tout à son honneur est aussi une bonne note pour le procédé.

Mais, pressé de retourner sur le Chari, j'ai dû renoncer à atteindre N'Guigmi ; d'ailleurs un travail récent du lieutenant Legrand entre ce poste et Rig-Rig aurait pu suffire à la rigueur pour guider le télégraphiste chargé de poser la ligne sur cette section. Je me suis donc arrêté au blockhaus de Rig-Rig et ai commencé en partant de ce point à planter mes piquets vers Fort-Lamy.

Jusqu'à N'Gouri, en passant par Mao, le pays se prêtait à l'exécution d'un tracé simple, et le principe des grands alignements droits a triomphé. Il y en a tout juste onze pour un parcours de 160 kilomètres.

La région comprise entre N'Gouri et Massakory est parsemée de dunes entres lesquelles se trouvent des cuvettes profondes, souvent marécageuses, ou couvertes d'une végétation assez touffue. Le tracé de la piste a donc été plus souvent brisé, de manière à éviter les passages difficiles ou les zones dans lesquelles un débroussement important eût été nécessaire.

Enfin, à partir de Massakory jusqu'à Fort-Lamy, nous avons retrouvé le pays plat et boisé, coupé de dépressions marécageuses, auquel j'avais été habitué sous des latitudes plus méridionales. Il a fallu recommencer à couper du bois pour aligner les piquets et notre marche en a été sensiblement ralentie.

Nous sommes rentrés au chef-lieu le 23 octobre, notre tâche terminée.

La longueur totale de la piste tracée était de 520 kilomètres. Tout était prévu pour commencer le débroussement et pour réunir les poteaux ; le personnel chargé de la construction était désigné, et je voyais déjà cette nouvelle ligne terminée avant la fin de 1912.

Un nouveau télégramme du ministre des Colonies est venu arrêter ces beaux projets.

Nous avons appris, en effet, la constitution d'une nouvelle mission chargée d'installer la télégraphie sans fil.

Avec des crédits peu supérieurs à ceux qu'aurait exigés la pose du fil entre Fort-Lamy et N'Guigmi, le capitaine Chaulard a réussi dans un temps très court, non seulement à faire communiquer ces deux postes, mais encore à lancer ses ondes jusqu'à Mao, Moussoro, Ati et Abécher.

Attaché à mon système terre à terre et rétrograde, je me suis incliné devant le progrès, j'ai admiré sans réserves. Et cependant, j'ai aussitôt demandé au colonel de vouloir bien prescrire aux circonscriptions d'entretenir la piste que nous avions tracée.

Ce n'était pas avec l'intention de faire suivre ce chemin par les ondes hertziennes, c'était un peu pour en faire profiter les passagers dont il devait raccourcir et faciliter les étapes, c'était surtout parce que j'étais certain de voir un jour prochain cette piste servir précisément à l'usage auquel nous l'avions destinée.

Je sais trop ce que coûte la pose d'une ligne en Afrique pour ne pas reconnaître les avantages de la télégraphie sans fil.

Sur mer, elle rend des services immenses qui s'affirment de jour en jour plus précieux. Sur terre, on l'emploiera beaucoup à la guerre, on s'en sert quelquefois pour envoyer des messages de grandes villes à grandes villes, mais on con-

tinue toujours à tisser plus serrée l'immense toile d'araignée en fil de fer ou de cuivre qui recouvre notre vieux continent.

La T. S. F. n'a pas tué le fil, pas plus que l'aéroplane ne tuera le chemin de fer et l'automobile.

En Afrique, le Morse est toujours prêt à fonctionner, et son service n'est interrompu que par les forts orages. Toute la surveillance des lignes peut être confiée à des indigènes qui ne coûtent pas cher, et dans chaque poste, si le trafic n'est pas trop considérable, un seul télégraphiste suffit. Quand il est malade, ou bien on met le fil direct et le poste seul est isolé sans interrompre le service général, ou bien un Européen quelconque se met en peu de jours au courant pour recevoir et transmettre. On n'hésite donc pas à multiplier le nombre des bureaux le long de la ligne et à en installer un dans chaque poste intéressant à desservir.

Un poste sans fil est un organisme compliqué qui surprend les profanes.

Seuls, les initiés peuvent se mêler d'y toucher, de mettre la machine en route, de manipuler ces fils effrayants devant lesquels on prévient charitablement le public qu'il court un danger de mort.

Il faut par poste au moins trois Européens spécialistes que personne ne peut remplacer s'ils viennent à manquer. Ces hommes étant difficiles à recruter et coûtant cher, on les économise fatalement en diminuant le nombre des points desservis.

A certaines heures, les courants parasites de l'atmosphère empêchent tout travail.

Le problème du ravitaillement en combustible n'est pas insoluble, mais il faut avoir vu ce qui reste dans une touque de pétrole quand elle parvient à Ati ou à Abécher pour se rendre compte des difficultés qu'il présente.

De tout cela, j'ai tiré des conclusions personnelles :

Dans la forêt équatoriale, il est presque impossible de protéger un fil contre des ruptures fréquentes ; la T. S. F. doit donc être employée de préférence. La même solution s'impose s'il s'agit de relier deux postes très éloignés (500 kilomètres ou plus), entre lesquels il n'existe aucun point intéressant à desservir ; même conclusion si le but à atteindre est d'établir les communications le plus rapidement possible.

Dans la zone des forêts claires qui commence au-dessus de Bangui, et *a fortiori* plus au Nord, il est toujours possible d'établir une ligne solide quand on veut s'en donner la peine.

Si le trafic prévu doit être important ou si sur le parcours existent plusieurs postes qu'il paraît utile de relier au réseau, on a certainement intérêt à poser le fil.

Dans les cas douteux, il faut comparer les deux solutions, en ajoutant pour chacune d'elles les frais annuels d'exploitation à l'annuité qui devra être versée pour amortir le capital engagé dans la construction. On constate ainsi bien souvent que le fil coûte moins cher.

En raisonnant sur le cas particulier de la ligne Fort-Lamy-N'Guigmi, j'ai conclu sans parti pris qu'on planterait certainement un jour des poteaux le long de ma piste.

En rentrant du Kanem, j'ai trouvé à Fort-Lamy ma case confortable ; étant par le fil en communication avec tous les chantiers de la mission, ayant sur place assez d'ouvrage pour ne pas redouter l'ennui, je suis donc resté 52 jours sans charger mes cantines sur des bœufs, et j'ai trouvé cela délicieux.

Puis en janvier 1912, nous avons monté les pylônes de Bousso ; en février, il a fallu commencer la fabrication des briques à Fort-Archambault et mettre en train les trois chantiers de ligne au Sud de ce poste. Mais au mois de mars j'ai repris une dernière fois ma liberté pour aller installer la ligne optique entre Miltou et Ati.

Au moment de mon départ de France, on venait d'apprendre le massacre de la compagnie Fiegenschuh sur l'Ouadi-Kadja.

Les circonstances montraient qu'un effort urgent était nécessaire pour faciliter les communications entre Fort-Lamy et Abécher. Et cependant le projet d'emprunt était arrêté, ne prévoyant rien pour obtenir ce résultat.

M. le Gouverneur général décida donc de commander 10 appareils optiques qui devaient être payés, partie sur les crédits de la mission télégraphique, partie sur le budget local du territoire du Tchad.

Je fus chargé d'étudier la question, étant bien prévenu que la ligne établie avec ces appareils devrait fonctionner avec le minimum de frais indispensables, et que le service en serait fait par un personnel uniquement indigène.

Aux Invalides, les hommes de l'art m'ont conseillé de choisir l'héliographe de 0 m. 20. L'appareil m'a séduit, il a été commandé à 10 exemplaires, et je suis parti, réfléchissant aux moyens à trouver pour mettre utilement entre les mains des Nègres ces instruments nouveaux. A Fort-Lamy, j'ai trouvé déjà rassemblés sur l'ordre du colonel Moll un certain nombre de tirailleurs choisis dans les compagnies parmi les plus intelligents. J'ai fait fabriquer des appareils d'exercice en attendant les vrais et on a commencé à transmettre chaque jour des points et des traits.

Je crois qu'on peut apprendre beaucoup de choses aux indigènes en se mettant à leur portée. Commandant la section d'artillerie du Tchad, j'ai toujours marché et tiré sans un seul servant européen, pointeurs, tireurs et déboucheurs sachant parfaitement lire les graduations de leurs appareils. Cependant, pour transformer des hommes analogues en télégraphistes, il fallait non seulement leur apprendre à lire et à écrire les chiffres et les nombres, mais encore leur enseigner l'usage d'appareils compliqués, les mettre en état d'assurer plus tard leur service loin de toute surveillance. Le sergent Pénard surtout

s'est consacré à cette tâche avec patience et dévouement. Les progrès de l'instruction furent lents; nous avons tâtonné longtemps avant de trouver les règles de service les plus pratiques, mais quand les héliographes sont arrivés, le règlement était rédigé et le personnel était en état de l'appliquer. On transporta l'école d'instruction à Miltou, et pendant quelques jours la ligne fonctionna à blanc sur les rives du Chari, les dix postes se répondant mutuellement d'un banc de sable à l'autre. Il ne restait plus qu'à la déployer et à voir si les télégraphistes travailleraient aussi bien avec leurs correspondants placés à 40 ou 50 kilomètres qu'en les apercevant à 2.000 mètres.

Le colonel Largeau avait décidé que la ligne optique partant de Miltou passerait par Melfi pour atteindre le poste d'Ati, situé presque aux deux tiers du chemin sur la route de Fort-Lamy à Abécher.

L'installation ne devait d'ailleurs être que provisoire, puisqu'un poste sans fil allait être monté à Ati au début de 1913. Si les résultats de l'expérience tentée se montraient suffisants, il était entendu que les appareils optiques seraient plus tard transportés au Ouadaï pour assurer les communications avec Abécher des divers postes militaires répartis sur la frontière du Dar-Four.

Je me suis donc rendu de Miltou à Ati en recherchant successivement la position de tous les postes. Le pays se prêtait très bien à leur installation, étant parsemé de massifs rocheux qui semblaient placés exprès pour élever les appareils au-dessus de la plaine. Un télégraphiste européen suivait à une étape en arrière et nous nous portions tous deux ensemble en avant dès que la communication était établie entre le dernier et l'avant-dernier poste installés.

Je suis tombé malheureusement sur la saison la plus chaude, et cette circonstance a souvent rendu très pénibles les ascensions sur les rochers brûlants. Ayant bien travaillé toute la journée, il m'est arrivé plusieurs fois de faire dans la nuit l'étape de 40 ou 50 kilomètres nécessaire pour atteindre la montagne suivante, et de faire aussitôt l'ascension de celle-ci, pour profiter d'une belle journée avec temps clair. Car les premières tornades sèches soulevaient fréquemment des brumes de poussière masquant complètement les vues. Il fallait alors attendre, et j'en profitais pour faire bâtir les cases des télégraphistes.

Aux environs de Melfi, j'ai passé cinq jours entiers à gravir matin et soir les divers sommets avant de découvrir le bon. L'avant-dernier poste, situé sur la montagne du Médogo, n'a trouvé son emplacement définitif qu'après huit jours de recherches.

Enfin, le 2 mai 1912, le premier télégramme a été passé d'Ati à Miltou et à Fort-Lamy.

Les dix postes étaient séparés par des intervalles variant de 30 à 50 kilomètres, la longueur totale de la ligne installée atteignant 371 kilomètres.

J'ai profité du voyage de retour pour déterminer au théodolite par latitudes et azimuts les coordonnées géographiques des sommets de cette immense ligne polygonale, tout en mesurant aussi les altitudes de nombreux points intéressants (le poste optique le plus élevé est à 340 mètres au-dessus de la plaine environnante; le point culminant de la région est le massif du Guéra dont l'altitude absolue atteint 1.790 mètres).

Les résultats pratiques de cette expérience un peu osée ont été souvent excellents, puisque Fort-Lamy a pu obtenir en deux jours la réponse à des télégrammes expédiés à Ati, mais ils se sont trouvés très irréguliers. L'héliographe est un appareil extraordinairement puissant par temps clair et beau soleil; j'ai aperçu parfois son feu à 80 kilomètres de distance. Mais dès que le ciel est brumeux, il ne donne plus rien.

Le parcours choisi était vraiment trop long; quand il faisait beau temps à une extrémité, les nuages gênaient souvent les communications à l'autre bout de la ligne.

Enfin les télégraphistes indigènes étaient trop isolés et livrés à eux-mêmes.

Je suis persuadé qu'au Ouadaï où les postes à desservir sont beaucoup plus rapprochés, ce système éminemment économique a dû rendre de très bons services.

D'ailleurs, sitôt terminée l'organisation de cette œuvre nouvelle, j'en ai remis la direction aux camarades commandant les subdivisions voisines, car d'autres soucis me rappelaient d'urgence sur le Haut-Chari.

Plusieurs sous-officiers de la mission, surmenés par deux ans de travail intensif, avaient dû être rapatriés en mon absence. La plupart des télégraphistes, qui s'étaient d'abord trouvés disponibles pour les travaux de construction, avaient été successivement installés dans les divers bureaux livrés à l'exploitation.

Rentré à Fort-Archambault en juin 1912, j'ai dès lors consacré tout mon temps à l'achèvement de la ligne.

Le sergent Schmit et le caporal Strappe, l'un débroussant la piste, l'autre plantant les poteaux avançaient alors péniblement vers le Sud, et avaient à peine dépassé Kabo. La forêt devenait plus dense, le terrain plus accidenté; les populations moins nombreuses fournissaient difficilement les travailleurs nécessaires; et surtout la famine menaçait les équipes.

Cependant, deux baleinières circulaient constamment sur le Gribingui pour monter du mil pris à Fort-Archambault jusqu'aux points de débarquement les plus favorables. Mais les tornades mouillaient le grain en route, et les porteurs chargés de le conduire ensuite jusqu'aux chantiers pillaient dans les paniers ce qui n'était pas encore pourri. Comme le pays ne fournissait rien, tout le monde souffrait de la faim, et le travail n'avançait plus.

Si les mêmes inquiétudes m'avaient surpris deux ans plus tôt, je me serais probablement précipité sur place; mais l'expérience m'avait appris à rester calme. Au fond, rien ne nous pressait, car la ligne ne pouvait être ouverte

avant l'arrivée du dernier lot des isolateurs, qui était encore cette fois à la traîne sur le Congo. Si le travail avait été fini trop tôt à Fort-Crampel, il eût fallu licencier l'équipe, ou la nourrir sans rien faire en attendant les caisses.

Je me suis donc contenté d'envoyer aux chefs de chantiers de bonnes paroles avec des renforts, des bœufs et du mil; j'ai fait appel par lettres à toutes les bonnes volontés qui pouvaient hâter l'arrivée des isolateurs; et je suis resté à Fort-Archambault pour achever toutes les installations dans ce poste et aux environs.

A cette époque ont été montés les deux mâts de 16 mètres qui soutiennent le fil au-dessus du Bahr-Sara. L'opération assez délicate eût été un jeu pour le sapeur Gaudin et ses charpentiers, si la corde du palan n'avait refusé tout service au dernier moment. On s'en est tiré tout de même.

Les maçons du brigadier Ognier ayant terminé leur travail sont allés pendant ce temps dérouler le fil et l'accrocher au sommet des poteaux déjà plantés, de manière à réduire au strict minimum ce qui resterait à faire au moment de l'arrivée des isolateurs.

Quand à la fin de juillet les caisses attendues m'ont été annoncées de Bangui, j'ai pu partir pour Fort-Crampel, laissant tout achevé derrière moi. Même Gaudin avait trouvé le temps de construire un bateau en bois dont l'aspect étonna fort les fabricants de pirogues.

Mais les derniers Européens qui restaient de l'ancien personnel de la mission étaient au bout de leurs forces. Je ne pouvais leur demander un nouveau séjour dans la brousse, et j'ai dû les mettre en route pour la France.

J'ai eu la satisfaction d'apprendre plus tard que tous étaient rentrés chez eux sans encombre.

La mission télégraphique a eu ainsi le bonheur, que je n'osais presque espérer au départ, d'achever sa tâche sans perdre aucun des siens. Et cependant la mort avait frappé souvent autour de nous; le 26 juin encore, nous avions tristement rendu les derniers honneurs au malheureux Hubert Latham, tué par un bœuf sauvage deux jours après avoir reçu gaiement nos souhaits de bon voyage!

Arrivant à Fort-Crampel le 7 août, j'ai trouvé l'accueil le plus cordial et un secours précieux chez les administrateurs de la circonscription. Les populations ont vite compris qu'il fallait en finir, la route du Chari m'a prêté du mil, pris sur ses approvisionnements, et les travaux ont repris une nouvelle activité.

Mais, n'ayant plus personne pour tenir le bureau télégraphique à Fort-Archambault, j'ai dû renvoyer le sergent Schmit dans ce poste, et prendre moi-même sa place le 15 août comme chef de chantier. J'avais déjà une haute estime pour mes collaborateurs qui avaient eu la constance de faire ce métier pendant si longtemps; j'ai apprécié encore davantage les services rendus par eux, après avoir vécu la même vie pendant quinze jours.

Les dernières caisses d'isolateurs sont enfin parvenues à Fort-Crampel le 7 septembre, contenant malheureusement beaucoup de verre cassé. Soigneusement triés au fur et à mesure de leur arrivée, tous les isolateurs utilisables étaient envoyés directement à l'équipe des monteurs. Celle-ci était partie de nouveau vers le Nord dès le 1er septembre, sous la direction du caporal Strappe qui devait s'installer à Kabo; je comptais que, dès son arrivée dans ce poste, il communiquerait avec Fort-Crampel et j'espérais l'appeler moi-même bien vite de Fort-Archambault.

Car il fallait encore sceller des cloches neuves sur les consoles en fer dont les verres avaient été brisés pendant les transports. J'avais fait préparer en dépôt dans un village sur le Haut-Chari tout ce qu'il fallait pour entreprendre ce travail. Installé dans une baleinière chargée de consoles, j'ai rapidement descendu le Gribingui pour aller organiser l'atelier de scellement. J'ai appris un nouveau métier, celui de plâtrier, prenant comme auxiliaires bénévoles tous les enfants du village; vingt-quatre heures après mon arrivée, plus de 1.000 isolateurs étaient prêts à partir, bien emballés dans des paniers. Ils ont été transportés immédiatement sur la ligne au-devant des monteurs, qui les ont reçus au moment où allait être épuisé le matériel venu de Fort-Crampel.

Ayant pris le temps de faire une visite au colonel Largeau sur le vapeur qui le ramenait vers la France, je suis parti ensuite retrouver mes ouvriers qui avec une ardeur remarquable couraient avec leurs échelles de poteau en poteau.

Le 28 septembre à midi, tout était terminé. La ligne aurait donc dû fonctionner, et en arrivant à Fort-Archambault le 30 je pensais goûter enfin la joie du succès.

Or, j'ai appris en entrant au poste que Kabo restait sourd aussi bien aux appels lancés du Nord qu'à ceux venant du Sud !

Croyant d'abord à une rupture du fil, accusant bien à tort les girafes de m'avoir joué un mauvais tour, j'ai envoyé des surveillants indigènes sur la ligne ; puis, le 6 octobre, j'ai perdu patience et me suis décidé à partir. Le tirailleur qui m'a suivi a fait à pied, souvent dans l'eau, 200 kilomètres en moins de quatre jours ; et j'ai trouvé à Kabo mon caporal malade, désespéré devant ses appareils muets.

Il n'y avait cependant pas grand'chose à faire pour réparer le dérangement ; une heure après mon arrivée, je causais avec Fort-Archambault et le lendemain 11 octobre 1912, à 9 heures, Fort-Crampel me répondait.

Il était temps, car la T. S. F. venait de commencer son service entre Fort-Lamy et N'Guigmi ; les lignes de l'Oubangui-Chari étaient aussi terminées ; on n'attendait plus que moi pour donner enfin la vie à tout cet immense réseau. Mes premiers télégrammes ont donc été bien accueillis.

Depuis ce moment, le fil travaille tous les jours toute la journée ; on se demande comment on avait fait pour s'en passer auparavant; les indi-

gènes ne sont pas les derniers à s'en servir et trouvent tout naturel de verser 0 fr. 10 par mot pour envoyer des amitiés à leurs femmes ou renseigner un ami sur le cours des kolas.

Au point de vue technique, nous avons eu un succès à enregistrer: Bangui et Fort-Lamy travaillent chaque jour directement ensemble. Or la distance qui sépare ces deux villes est de 1.200 kilomètres.

La suite du récit n'intéresserait guère que les bureaux de la colonie. Au lieu de rentrer en France, j'ai dû me rendre à Fort-Lamy, établir des comptes, inventaires, rapports, etc., séjourner encore à Bangui, puis à Brazzaville. Le total général des dépenses de la mission a pu ainsi être déterminé exactement et arrêté à 490.000 francs. Enfin, quand tout a été mis au point, on m'a laissé partir et c'est le 13 mars 1913 que j'ai revu la terre de France, un peu plus de trois ans après l'avoir quittée.

La campagne avait été dure ; nous avions tous beaucoup travaillé et même souffert; j'avais fait pour ma seule part près de 12.000 kilomètres à pied ou à cheval, sans compter les voyages sur les fleuves ; mais le succès avait couronné toutes nos entreprises. J'ai déjà dit le dévouement, l'intelligence et l'énergie dont ont fait preuve constamment les Européens que j'ai eus sous mes ordres. Je veux insister encore sur le mérite du personnel indigène, qui a accompli toute la besogne matérielle. Nous avons demandé à ces hommes de rudes efforts, et jamais ils ne les ont trouvés trop pénibles. Sénégalais, Arabes, Niellims, Saras ont rivalisé d'ardeur pour concourir à l'achèvement de notre œuvre, qui était un peu devenue la leur. Ils ont vécu dehors de longs mois, recevant les tornades sans se plaindre, travaillant souvent des journées entières dans l'eau ou dans la boue, désolés quand la maladie ou une blessure obligeait leur chef à les mettre au repos. Ce deuxième séjour au Tchad a encore fortifié mon estime pour les populations que j'y ai connues.

L'indigène de ce pays est perfectible ; il comprend ce qu'on lui enseigne et ne demande qu'à apprendre s'il y voit son intérêt. J'estime qu'on peut avoir confiance dans l'avenir du territoire militaire. Son sol est peut-être moins riche que celui d'autres colonies, mais il porte des hommes qui sauront bien le mettre en valeur un jour. Le chemin de fer projeté entre Bangui et Fort-Crampel ne servira donc pas seulement des intérêts militaires ou administratifs ; il sera une voie commerciale qui donnera la vie économique à un immense pays dès maintenant prêt à se développer.

En attendant le jour où ils pourront prendre le train, les camarades qui nous ont succédé là-bas se contentent de recevoir des nouvelles. La ligne télégraphique, entretenue avec sollicitude par les circonscriptions, leur apporte en deux jours les dépêches venues de Paris par Brest, Dakar et N'Guigmi ; j'espère qu'en les lisant ils pensent parfois un peu à ce qu'a fait pour eux, pour la colonie, pour la France, la mission télégraphique.

LANCRENON.

Lorient, décembre 1913.

La mission télégraphique avait eu le bonheur de rapatrier tout son personnel en bonne santé; le climat de l'Afrique vient de prendre sa revanche. Plusieurs de mes anciens collaborateurs étaient repartis sur l'Oubangui après un court séjour en France. Deux d'entre eux sont morts là-bas en décembre 1913.

Le caporal Marchand avait travaillé à la construction de la ligne, puis tenu le bureau télégraphique de Massénya. Le caporal Delestre s'était montré un auxiliaire dévoué en toutes circonstances. Il avait fait œuvre personnelle au cours des études de la ligne Fort-Lamy-N'Guigmi et en piquetant la piste de Fort-Archambault à Fort-Crampel. Tous deux sont morts à la tâche, mais ils laissent une œuvre durable et ont bien rempli leur vie.

Je souhaite que ce témoignage soit une consolation pour leurs familles si durement éprouvées.

LANCRENON.

LE CERCLE DE BANDIAGARA

Lorsqu'au mois d'avril 1893 le colonel Archinard, poursuivant, avec la prodigieuse rapidité que l'on sait, la conquête des royaumes du Soudan, aborda le Macina, il ne rencontra devant lui que quelques centaines de sofas mal armés et mal disciplinés, qu'Ahmadou, roi de Bandiagara, avait envoyés l'attendre dans le défilé de Kori-Kori. Le colonel leur infligea le 28 avril un si rude échec que, sans tenter de s'opposer encore à notre marche et jugeant sans doute toute résistance superflue, Ahmadou s'enfuit vers Douentza et la région du Niger où il périt, quelques années après, d'une mort misérable, ayant vu ruiner définitivement son influence et s'écrouler tout espoir de revanche.

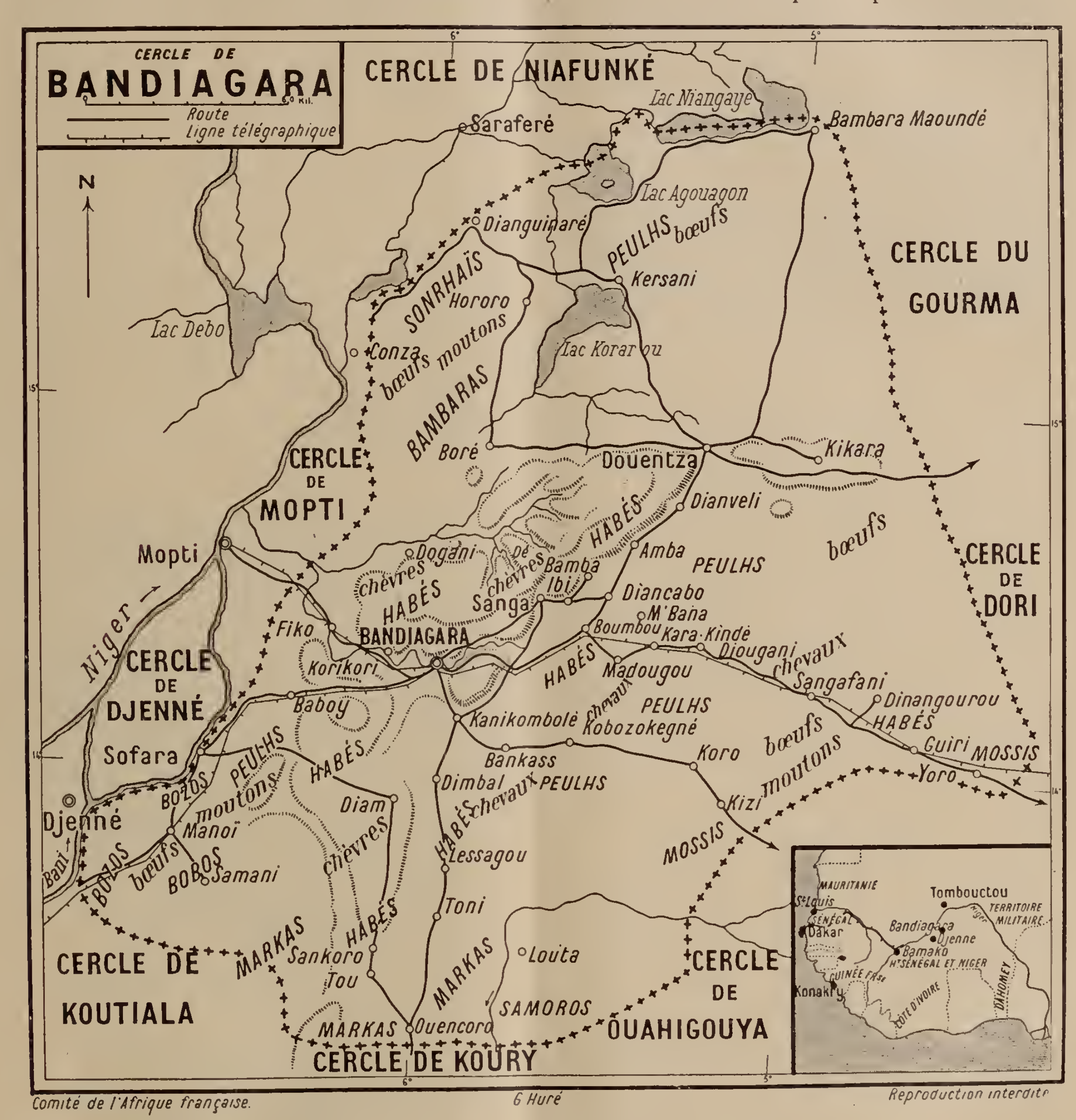
La France avait conquis par cette seule victoire toutes les immenses régions qui composent à l'heure actuelle les cercles de Bandiagara, de Hombori, de Mopti et une partie de celui de Niafunké.

Nos troupes n'ayant plus devant elles de forces constituées, de Bandiagara au pays Mossi, le colonel songea à organiser les régions conquises. Il avait amené avec lui un frère d'Ahmadou, depuis longtemps rallié à notre cause, Aguibou Tall, fama de Dinguiraye; il l'établit roi du pays et lui donna le titre de « fama du Macina », avec résidence à Bandiagara. Il plaça à côté de ce chef indigène un résident et quelques troupes pour maintenir l'ordre et assurer notre autorité; mais dans sa pensée il constituait surtout ainsi une marche solide qui ne retiendrait pas trop son attention et lui permettrait, en conservant Bandiagara comme base d'opérations, de poursuivre ses conquêtes, de pénétrer le Mossi, peut-être de s'élancer sur le Liptako, le pays Haoussa, de soumettre l'intérieur de la boucle du Niger, dont

l'organisation ne nous était encore à cette époque qu'imparfaitement connue.

Durant neuf ans Aguibou administra, perçut les impôts, distribua la justice, presque sans aucun contrôle, mais son autorité n'était pas facilement acceptée des indigènes. Comme tous les chefs noirs livrés à eux-mêmes, Aguibou, trop enclin à céder aux sollicitations de ses amis et de les grands commandements lui aliénèrent les chefs et les notables indigènes de toutes les races, sans qu'il parvînt d'ailleurs à faire accepter ses protégés.

L'attention du délégué du gouvernement ayant été attirée sur cette situation, M. Ballay décida de retirer au fama Aguibou l'autorité qu'il tenait de nous et de le remplacer par une administra-



ses nombreux parents, livrait le pays à un véritable pillage et créait en peu de temps un mécontentement général. Ses percepteurs, non contrôlés, gardaient pour eux la plus grosse part de l'impôt et n'en donnaient que la moindre au fama ; ses sofas, toujours en route à travers le pays, constituaient, par leurs pillages continuels, une lourde charge pour la population ; sa partialité pour les Foutankés et sa tendance générale à vouloir les substituer aux chefs du pays dans tion directe, comme pour les autres cercles de la colonie. Une pension lui fut servie, et un arrêté du 26 décembre 1902 créait le cercle civil de Bandiagara, qu'il détachait du premier territoire militaire. Le cercle de Bandiagara englobait alors les régions de Hombori, Mopti, Saraféré, aujourd'hui cercles indépendants ou rattachés à d'autres circonscriptions.

Le colonel Archinard, en se créant une base d'opérations, lorsqu il installa Aguibou à Ban-

diagara, s'inspirait du principe, qu'alors la diplomatie internationale venait tout fraîchement d'admettre, « que le continent noir appartiendrait à qui l'occuperait réellement ». Aussi à peine étaient-elles arrivées à Bandiagara, qu'y laissant un léger noyau pour leur ravitaillement, nos troupes continuèrent leur raid magnifique, qui



POSTE DE BANDIAGARA
Ph. Admin. Jeannet.

nous valut la plus grande partie des immenses territoires de la boucle et nous permit de devancer les colonies côtières étrangères, pourtant plus rapprochées que nous, dans l'occupation du Gourma, du Mossi, de la région de Koury, etc.

Le capitaine Bonaccorsi dès 1894 partait de Bandiagara pour Bossé, résidence d'un marabout fameux, qu'il réduisait rapidement; quelques mois après, le commandant Destenave préparait à Bandiagara l'occupation du Mossi; dans le cercle même, des colonnes de police faisaient cesser les incursions des Toucouleurs et des Touaregs, et la dernière en date, sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir, qui eut lieu de décembre 1909 à mars 1910, assura définitivement la soumission du pays Habé.

Populations.

Le cercle de Bandiagara comprend les populations les plus diverses; les races qui y dominent sont : les Habés, les Foulbés, les Samorohs, les Markas; quelques colonies de Bozos, de Bobos, de Bambaras, de Songhaïs, se rencontrent en outre dans les centres importants.

Les Habés. — M. Delafosse, dans son très remarquable ouvrage sur le Haut-Sénégal-Niger, range les Habés dans la famille voltaïque; il les désigne sous le nom de « Tombo ». Je n'ai que très rarement entendu désigner sous ce nom les Habés de la région de Bandiagara, et j'ai dû interroger de nombreux notables habés pour en rencontrer quelques-uns qui connussent la signification de ce mot qui voudrait dire « étranger », eux-mêmes se donnant le nom général de « Dogon ». A mon avis, les Habés désignés sous le nom de « Tombo » seraient ceux habitant les cantons de Tomboko-Dé, de Tomboko-Ningari et de Tomboko-Ningari-Mori, et ce nom de « Tombo » servirait tout simplement à les différencier des « Dogon » habitant les autres cantons de la falaise qui ont la même origine qu'eux.

Je ne pense pas non plus que les Habés soient, comme le dit M. Delafosse, d'origine voltaïque. Une légende, très répandue parmi eux, les fait venir du Mandingue, qu'ils auraient abandonné, il y a environ 450 ans, pour échapper aux pillages continuels qui désolaient leur pays. Cette version sur leur origine est celle donnée par toute la falaise habé, de Douentza à Sankoro (canton de Bougoundié), et chez les Habés de la plaine du Séno. Leur type d'ailleurs semble indiquer une origine mandé.

Les Habés, au nombre de près de 130.000, habitent principalement les falaises qui vont de Hombori au Bani et leurs villages, construits sur les éboulis de rochers ou abrités dans les gorges profondes de la montagne, présentent de loin l'aspect pittoresque de petites fortifications. Rien n'est plus curieux que ces cases cubiques, flanquées de greniers de même forme, mais les dépassant de beaucoup en hauteur, qui les font ressembler à de petits burgs moyenageux hardiment construits au bord de l'abîme.

Les Habés, grâce à la situation de leurs villages, ont résisté, depuis leur installation dans le Macina, aux incursions de tous les conqué-



TYPES HABÉ
A Sanga.
Ph. Admin. Jeannet.

rants noirs; Foutankés, Foulbés, Mossis se sont heurtés vainement aux défilés de leurs falaises, et nous-mêmes n'avons obtenu leur soumission complète qu'au début de 1910, après une colonne de police assez dure, qu'avait motivée l'assassinat du résident de Douentza, M. Vieyres.

Les Habés sont de très bons cultivateurs. Ils tirent remarquablement parti des minces étendues cultivables de leurs montagnes; parfois même, ils rapportent des terres pour leurs cultures de tabac, d'oignons, de piments, etc., etc. Au pied de la falaise, ils possèdent de beaux champs de cotonniers et d'arachides parfaitement enclos et dans lesquels on peut voir par endroits quelques menus travaux d'irrigation.

D'un caractère fier et indépendant, les Habés, pratiquant volontiers le mépris des droits d'autrui, n'accueillent les étrangers qu'avec méfiance, et bien que, ces dernières années, les jeunes gens soient allés chercher du travail dans les villes européennes, parfois jusqu'à Dakar et Conakry, il ne semble pas que cet état d'esprit se soit sensiblement amélioré. Une école française avec internat, créée par M. le gouverneur Clozel à Sanga, au centre même du pays habé, et qui compte actuellement plus de cent élèves, ne peut manquer d'apporter bientôt de profondes modifications dans le caractère méfiant de cette race.

Une des conséquences de cet état d'esprit a été d'amener les Habés à se suffire à eux-mêmes; ils fabriquent tout ce qui leur est matériellement nécessaire, depuis leurs vêtements, leurs instru-



RÉSIDENCE DE SANGA

Phot. Admin. Jeannet

ments de culture et de cuisine, jusqu'à leurs armes.

Les Habés sont fétichistes; le chef religieux, le Hogon, jouit chez eux d'une indiscutable autorité. Ils se moquent volontiers, dans leurs tams-tams allégoriques, des pratiques religieuses des musulmans qu'ils détestent. L'Islam n'est pas près de les pénétrer, si même il parvient jamais à percer cette société fermée, qui reste si fidèle aux pratiques fétichistes, grâce à l'autorité dont jouissent les chefs religieux auprès des jeunes générations.

Plus travailleurs que la plupart des autres Noirs, les Habés ne peuvent manquer de contribuer au développement de la richesse agricole du cercle, le jour où, ayant tout à fait pris confiance en nous, ils quitteront leurs rochers abrupts pour cultiver les fertiles et immenses plaines qui s'étendent au pied de leurs falaises. Cet exode est d'ailleurs commencé dès maintenant et ne peut que s'accentuer rapidement, favorisé par la politique que nous avons suivie dans ce sens depuis 1910.

Les Foulbés. — D'après les derniers recensements, les Foulbés sont au nombre de 80.178, dans le cercle de Bandiagara. Ils y vivent tantôt groupés par villages, comme dans le Gondo-Séno, tantôt accolés aux autres populations. Le plus généralement ils installent leurs cases en paille à proximité de villages d'agriculteurs, auxquels ils vendent leur lait et leurs bœufs destinés à la boucherie. Mais ces installations ne sont que leurs principales habitations, car le plus souvent ils errent à la suite de leurs troupeaux à la recherche de pâturages.

Race rachitique, que l'absence de tout travail a débilitée, fourbes, menteurs et envieux, musulmans et parfois musulmans fanatiques, les Foulbés sont, à mon sens, le peuple qui supporte le plus difficilement notre domination.

Anciens maîtres du pays, ils prélevaient sur les autres races, au temps de leur occupation, ce qui leur était nécessaire, sans se soucier d'établir une égalité quelconque devant l'impôt. Propriétaires du sol, ils n'autorisaient les cultures qu'autant qu'elles ne gênaient en rien leurs nombreux troupeaux, qui saccageaient les champs de mil ou de cotonniers de leurs vassaux, sans que jamais ceux-ci eussent le droit de se plaindre. Ils possédaient de nombreux captifs qu'ils ne nous pardonnent pas d'avoir libérés. Nous n'avons à attendre d'eux aucun loyalisme, mais trop craintifs et trop lâches, malgré leur nombre, pour oser s'attaquer à nous, les Foulbés se contentent de nous vouer une haine sans merci, qu'ils s'efforcent de dissimuler sous les apparences les plus soumises et les plus dévouées.

RÉPARTITION DE LA POPULATION DU CERCLE DE BANDIAGARA

Races	Bandiagara	Douentza	Sanga	Totaux
Habés	74.703	15.300	39.084	129.087
Foulbes,	48.468	31.710	»	80.178
Foutankés	1.290	»	»	1.290
Samorohs	15.182	»	»	15.182
Songhays	210	590	»	800
Diawandos	1.884	»	»	1.884
Bobos	7.598	»	»	7.598
Bozos	2.259	»	»	2.259
Foulankriabés	»	1.650	»	1.650
Mossis	1.800	800	»	2.600
Achanti	5	»	»	5
Marocains	4	»	»	4
Malinkés (Markas et Bambaras)	12.671	1.300	»	13.971
	166.074	51.350	39.084	256.508

Organisation administrative.

Dès qu'Aguibou fut installé au nom de la France à Bandiagara, il administra provisoirement le pays avec l'embryon d'organisation politique qu'il avait trouvé tout établi par Ahmadou. Cette organisation consistait en une division par

cantons et provinces, dont les chefs étaient responsables, vis à vis du fama, de l'ordre et de la perception des taxes. Aguibou ne fit rien pour modifier ou améliorer cet état de choses. Il se borna à remplacer les chefs du pays par ses parents ou par ses amis, qui la plupart du temps ne furent acceptés que très difficilement par les populations qu'ils étaient censés représenter auprès du fama. La majorité d'entre eux ne prenaient même pas la peine de se rendre dans leurs circonscriptions, préférant rester auprès d'Aguibou à Bandiagara. Par contre, les exigences de ces nouveaux maîtres étaient d'autant plus considérables qu'aucun contrôle réellement efficace ne s'exerçait sur leur administration. De petites révoltes locales se produisirent, suscitées par les anciens chefs dépouillés de leurs prérogatives; Aguibou cherchait à les étouffer toutes, mais le prestige de son autorité en fut chaque fois diminué d'autant.

Lorsque M. le gouverneur Ballay créa le cercle civil de Bandiagara, notre premier soin fut de faire cesser d'abord ce mécontentement des populations, et de rétablir dans leur autorité les chefs naturels des cantons ou des provinces, choisis dans les pays qu'ils étaient appelés à commander. Seuls furent maintenus, parmi ceux qu'avait nommés Aguibou, deux ou trois chefs de provinces, au loyalisme éprouvé, dont le commandement s'exerçait sur des régions dont la population manquait d'homogénéité.

Le cercle de Bandagiara qui compte, d'après les derniers recensements, 256.508 habitants se répartissant en 98.164 musulmans et 158.344 fétichistes, comprend à l'heure actuelle 107 cantons répartis de la façon suivante :

73 cantons administrés directement par le chef-lieu du cercle, 26 dépendant de la circonscription de Douentza, et 8 de celle de Sanga, résidence créée en 1910 à la suite de la colonne contre les Habés et dont l'utilité principale est d'assurer le contact permanent avec des populations tout récemment soumises.

L'impôt annuel de capitation est perçu par village à un taux qui varie de 1 franc à 2 fr. 50, suivant la richesse des populations. Il est payé aux caisses des trois postes du cercle.

La justice, récemment réorganisée en Afrique Occidentale Française par le décret du 16 août 1912, est rendue, dans le cercle de Bandiagara, par quatre tribunaux de subdivision qui statuent, tant au civil qu'au correctionnel, sur toutes questions où des indigènes non citoyens français sont seuls en cause. Un tribunal de cercle, ayant son siège à Bandiagara, reçoit les appels des tribunaux de subdivision ; il exerce en même temps la juridiction criminelle.

Les coutumes locales ou la loi coranique sont seules appliquées d'après les statuts des plaideurs.

La police est assurée par une brigade de 57 gardes de cercle et par des agents politiques, qui sont surtout agents de renseignements. Dans un cercle de l'étendue de celui de Bandiagara, il est indispensable de recourir aux agents secrets, si l'on veut être tenu au courant de ce qui se passe, et assurer une bonne surveillance des personnages religieux.

Il n'est pas toujours facile d'avoir des renseignements précis sur les agissements des marabouts et des musulmans influents. Leurs adeptes leur sont généralement dévoués et les non-musulmans sont tenus par eux en suspicion et ne sont pas admis dans leur entourage. Les mêmes difficultés se présentent pour les Hogons fétichistes et les sorciers de quelque renom. Est-ce à dire pour cela qu'il faille nous résigner à vivre en présence de la société noire comme en face d'un mur impénétrable? Certes non, mais je crois que, pour savoir ce qui se passe, il faut plus compter sur les haines des races entre elles, sur des jalousies ou des rivalités de voisins et sur des rancunes personnelles qui cherchent à se satisfaire, que sur des agents permanents de renseignements.

Ce qu'on appelle ailleurs le cléricalisme musulman n'existe pas encore à Bandiagara; l'action des marabouts est ici isolée et n'obéit nullement à un mot d'ordre général. Il existe bien des sectes religieuses, ou plutôt certains marabouts se disant Kadria ou Tidjania, mais ces mots n'ont pas ici la même signification que dans le nord de l'Afrique, et leur raison d'être même est toujours ignorée des fidèles et le plus souvent de leurs chefs religieux. Les marabouts ne sont pas groupés sous l'autorité d'un chef de religion, ils ont à peine quelques relations avec leurs voisins immédiats. Tout au plus, dans une même ville, reconnaissent-ils l'autorité d'un almamy, mais celle-ci ne franchit jamais les limites de la ville elle-même. La politique musulmane est dès lors des plus simples, elle se borne à la surveillance des personnages religieux et à empêcher la circulation des marabouts errants.

L'Islam, avons-nous dit, a dans le cercle 98.164 adeptes. On peut dire que, depuis notre occupation, il n'y a pas progressé. Chez les Habés de la falaise on ne trouve pas un musulman, et j'ai pu constater bien souvent que, loin d'être accueillis, les marabouts qui vont faire du prosélytisme dans la montagne sont toujours éconduits et parfois même malmenés. Bien que, depuis un temps assez long, les Habés de la plaine vivent en contact avec les Foulbés, leurs vieilles traditions fétichistes ne semblent pas avoir été sérieusement entamées par la religion de leurs voisins. Un conquérant du Macina, Ahmadou Cheïkou, dit Chéïkou Maoundo, avait forcé un certain nombre de villages habés de la plaine, sous peine de captivité ou de mort, à se faire musulmans; ces villages, depuis notre occupation, sont tous revenus aux pratiques religieuses de leurs pères. Ce simple exemple montre quelle aversion profonde l'Islam inspire aux Habés.

Enfin, dans le reste du cercle, chez les Bobos, les Mossis, les Samorohs, le fétichisme est fortement enraciné, et l'amour excessif du dolo ou bière de mil est peut-être une des raisons prin-

cipales de leur antipathie pour l'islamisme, qui interdit formellement l'usage des boissons alcoolisées. Mais il y en a encore une autre, plus sérieuse : le Peulh et le Malinké, qui représentent ici l'élément musulman, sont profondément haïs par ces populations, parce que c'est pour elles l'ennemi d'hier, celui qui leur a fait de tous temps la guerre, dans le but de les piller et de les réduire en captivité, pour les vendre aux quatre coins de l'Afrique.

RÉPARTITION DES RELIGIONS DANS LE CERCLE DE BANDIAGARA

Régions	Musulmans	Fétichistes	Totaux
—	—	—	—
Bandiagara......	59.014	107.060	166.074
Douentza	39.150	12.200	51.350
Sanga	»	39.084	39.084
Totaux.....	98.164	158.344	256.508

Renseignements économiques.

Mil. — Le mil, surtout le petit mil, est la principale culture du cercle de Bandiagara. Il est fait de ce produit une grosse exportation sur Tombouctou, Bamako et la Guinée française. On peut évaluer à 100.000 hectares environ la superficie cultivée dans le Macina.

Arachide. — L'arachide vient bien dans presque toutes les parties du cercle, mais malheureusement l'indigène en limite la production à ses besoins, l'exportation de ce produit n'étant pas possible par suite du manque de moyens de transport. Ces dernières années, le service de la navigation du Niger ayant fait acheter 5.000 à 6.000 litres d'huile, extraits par les procédés indigènes, la culture de l'arachide s'était quelque peu étendue; mais, par suite, je crois, du manque de certitude de la quantité achetable annuellement, ce service a suspendu ses achats, et les indigènes ont alors restreint l'étendue de leurs champs. L'huile d'arachide de fabrication indigène vaut à Bandiagara de 0 fr. 40 à 0 fr. 60 le litre.

Riz. — Le riz est cultivé dans les terrains des provinces du Fakala et du Bobo-Fakala qu'inonde le Bani et sur les bords des mares de la région de Douentza.

Fonio. — Beaucoup d'indigènes cultivent un petit champ de fonio, mais cette culture ne donne lieu à aucun commerce.

Sésame. — Des essais de culture de sésame, pratiqués progressivement depuis deux ans, paraissaient avoir donné d'assez intéressants résultats. En 1912, il avait été exporté, à titre de premier essai, environ une dizaine de tonnes de cet oléagineux. Il eût été désirable que cette culture prît de l'extension, mais il sera très difficile, je le crains, de maintenir ce rendement ; car, à en croire les indigènes, qui ne voient dans le sésame qu'un simple condiment réservé à l'assaisonnement de leur cuisine, et qui ont l'habitude de faire cultiver cette plante par leurs femmes dans de petits jardins, le manque de régularité des pluies dans ces régions et les grands vents qui y règnent durant l'hivernage font que cette culture en grand est très aléatoire pour eux et d'un rendement moindre et moins sûr que le mil; pourtant, jusqu'à ce jour, le mil se vend trois fois moins cher que le sésame.

Karité. — On trouve du karité dans le sud du cercle et dans la falaise. Les noix de cet arbre n'ont encore donné lieu à aucun commerce, mais j'ai lieu d'espérer que cette année, en raison de l'exceptionnelle abondance de la récolte, les indigènes en apporteront quelques tonnes aux négociants européens. Il semble facile d'accroître les plantations de karité; je suis convaincu que les indigènes, qui prennent déjà le plus grand soin de ces arbres aux environs des villages, n'hésiteront pas à protéger même ceux de la brousse, lorsqu'ils auront compris quel profit ils peuvent tirer de leurs fruits.

Coton. — Le cotonnier est cultivé avec plus ou moins de réussite dans tout le cercle, mais sur des étendues fort restreintes. Au pied des falaises, du côté est, à proximité du marigot qui les borde sur plus de 50 kilomètres de long, il existe une bande de terrain de 30 à 300 mètres de large, exclusivement plantée en cotonniers. Le coton récolté est entièrement employé dans le pays et donne lieu à une industrie importante : celle de la fabrication des bandes de coton. Ces bandes, qui ont de 0 m. 10 à 0 m. 12 de large, valent 0 fr. 20 le mètre courant ; elles servent à confectionner des vêtements, des couvertures, des tapis de selle, etc. Elles tiennent aussi lieu de monnaie d'échange en pays Mossi et Samoroh.

Les indigènes cultivent le cotonnier sans prendre aucune des plus élémentaires précautions employées partout ailleurs dans les pays de grande production de ce textile, et ne se donnent même pas la peine de choisir les meilleurs grains pour leurs semences. Il n'est pas douteux que la production du coton augmentera considérablement le jour où l'on obtiendra du Noir une culture rationnelle du cotonnier; des conseils répétés leur sont donnés fréquemment, et il est à croire qu'avec le temps on arrivera aux résultats désirés.

Bovidés. — L'élevage du bœuf et du cheval se fait avec beaucoup de succès dans les pâturages naturels du Niger et du Bani, qu'emploient les indigènes pendant la saison sèche, ainsi que dans les plaines du Boré, de l'Ilam, du Gondo et du Séno, qu'ils utilisent durant l'hivernage. Le cercle possède un troupeau de 45 000 bovidés environ. Leur nombre s'augmentera d'années en années, si les épizooties ne viennent pas y exercer trop souvent leurs formidables ravages, les Foulbés, qui en possèdent la plus grande partie, ne se défaisant jamais de leurs vaches, qu'ils laissent généralement mourir de vieillesse.

Chevaux. — On peut évaluer à 9.000 environ le nombre des chevaux (dont les quatre cinquièmes se composent de femelles) que possède le cercle.

Le cheval de la région de Bandiagara, sauf

celui du Gondo-Séno, qui est très fin, manque d'élégance bien qu'harmonieux ; il est remarquable par son énergie, sa rusticité, qui en font un excellent cheval de guerre. Tout dernièrement, une mission présidée par le capitaine Beugnot, des spahis sénégalais, vint à Bandiagara remonter en chevaux l'escadron des spahis de Saint-Louis ; elle y trouva très largement ce dont elle avait besoin et à des conditions très avantageuses.



« SANS NOM »
Produit de Khaleb. Etalon de remonte d'une jument du Gondo-Séno. Taille : 1 m. 47. Age : 3 ans. Sexe mâle.

Un cheval d'armes vaut en effet, à Bandiagara, de 250 à 300 francs, et un cheval de tête de 350 à 450 francs. Au Sénégal, le prix d'un cheval de troupe de valeur égale varie de 800 à 900 francs, et celui d'un cheval d'officier de 1.000 à 1.500 fr. Les chevaux importés d'Algérie, rendus à Saint-Louis, atteignent, paraît-il, ce dernier prix et les risques de mortalité chez eux sont très grands, par suite du changement radical de climat et de nourriture. Le transport des chevaux de Bandiagara à Saint-Louis coûte de 250 à 300 francs par tête ; le déchet en cours de route est à peu près nul. Le cheval du Macina peut, aussitôt rendu à destination, être mis dans le rang ; il retrouve en effet au Sénégal un habitat presque identique à celui où il est né et une nourriture analogue ; en outre, il a presque toujours été acheté avec un dressage suffisant, qui sera du reste continué par des cavaliers ayant les mêmes défauts et les mêmes qualités que celui qui l'aura élevé et monté le premier. L'escadron de spahis de Saint-Louis réaliserait donc une sérieuse économie, en se remontant ainsi chaque année dans le Macina.

L'administration locale a installé ici, il y a déjà cinq ans, un dépôt de trois étalons, achetés dans le cercle et choisis parmi les beaux types du pays; ces étalons, dont les saillies ne coûtent rien, sont très appréciés par les propriétaires indigènes ; malheureusement leur petit nombre empêche l'administration de satisfaire à toutes les demandes qu'on lui adresse.

A mon avis, il serait très intéressant de créer à Bandiagara un véritable centre de remonte, qui serait dirigé par un personnel compétent, ou qui ferait partie d'un dépôt de spahis à créer ; on y mettrait 7 ou 8 étalons, dont 1 ou 2 de sang barbe, qui amélioreraient encore la race locale. Ces étalons seraient répartis à l'époque de la monte dans les centres principaux d'élevage, où les juments ne seraient plus livrées aux saillies de chevaux entiers quelconques, que le hasard plus que la volonté des propriétaires fait se rencontrer en liberté dans les pâturages du Macina ; il pourrait aussi en être envoyé dans les cercles voisins, où il existe de beaux types de juments en assez grande quantité. On remonterait ainsi, dans quelques années, tous les escadrons de spahis sénégalais, que la métropole pourrait être appelée à créer pour le Maroc; l'Etat y trouverait un intérêt appréciable, car on sait que le prix des chevaux de troupe en Algérie a augmenté dans des proportions énormes, par suite des besoins toujours plus grands de notre cavalerie et des vides effrayants qu'ont faits ces dernières années, dans notre élevage de l'Afrique du Nord, les acheteurs français, italiens et espagnols chargés d'acheter à tout prix des chevaux pour combler les déficits causés par les campagnes du Maroc et de la Tripolitaine.



BIRGA
Etalon né à Birga, canton du Seno-Togol.
Taille : 1 m. 49. Age : 9 ans. Race montagnarde. Sabots hauts et durs.

J'ajouterai, enfin, que l'Etat serait assuré de trouver ici, non seulement les animaux qui lui seraient nécessaires pour ses escadrons, mais aussi des cavaliers pour les monter, car on recrutera facilement dans la nombreuse population du

cercle de Bandiagara tous les engagés dont on aura besoin; le pittoresque de la veste rouge et du grand sabre exerce un attrait tout particulier sur le Noir de ces régions; en outre la possession d'un cheval est pour lui, comme pour beaucoup de Blancs, une marque de supériorité sur l'homme qui va à pied, surtout quand il s'agit de faire la guerre.

Moutons. — Une autre richesse du cercle est formée par les troupeaux de moutons et de chèvres, dont le chiffre est de 56.000 pour les premiers et de 70.000 pour les seconds; les moutons à poils ras sont en majorité, et la laine des autres se vend à raison de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le kilogramme aux agents indigènes des maisons de commerce européennes de Mopti ou de Niafunké.

Chèvres. — Quant aux chèvres, qu'elles meurent de leur mort naturelle ou qu'elles soient abattues pour la boucherie, leur peau, préalablement tannée, sert à fabriquer des récipients à eau ou à grains, que l'on utilise dans les déplacements. Un gros commerce de ces peaux ainsi préparées se fait avec les populations du sud de la colonie.

Anes. — Le nombre des ânes existant dans le cercle s'élève à 7.500 têtes. Cet animal est identique à celui d'Algérie comme taille et comme qualité; il rend aux cultivateurs du Macina, dont il est très apprécié, les mêmes services pour les transports, qu'aux indigènes de l'Afrique du Nord, et sa valeur varie de 25 à 50 francs, suivant le sexe et la taille.

* * *

De ce bref exposé des principales ressources du cercle de Bandiagara, on peut, sans être taxé de présomption, tirer des conclusions favorables à l'avenir économique de ce pays.

Les fortes qualités agricoles des races qu'on y rencontre, races si prolifiques qu'elles deviendront bientôt assez denses pour mettre en valeur les immenses étendues cultivables actuellement inexploitées, permettent d'affirmer que, si des voies de communications rapides, nécessaires pour exporter les produits du sol vers le Niger, étaient ouvertes dans cette région, le cercle de Bandiagara verrait s'accroître rapidement sa fortune et son activité commerciale. Il suffirait pour cela qu'un simple decauville à voie de 0 m. 50 ou 0 m. 60 pût être établi entre Bandiagara et Mopti. Je ne sais quand pourra être examinée cette idée, mais j'ai foi dans sa réalisation le jour où seront terminés les travaux plus importants entrepris dans l'ouest de la colonie. Ces 70 kilomètres de rails auraient de plus l'avantage de contribuer presque autant au développement économique du nord du pays Mossi qu'à celui de Bandiagara; indépendamment des progrès qu'ils feraient accomplir à la civilisation dans les régions traversées, ils faciliteraient une pénétration plus importante de l'élément commercial, ainsi que des rapports fréquents de peuplades encore arriérées avec d'autres de mentalité plus avancée, qui les rapprocheraient de plus en plus de nous.

Administrateur FAWTIER.

Août 1913.

VILLES D'AFRIQUE

CASABLANCA
LA COMMERÇANTE

Les villes naissent, assure-t-on, avec une surprenante rapidité aux Etats-Unis. Géographes et économistes prétendent que la découverte d'une mine, l'établissement d'une voie ferrée ou simplement une entreprise de spéculateurs hardis, suffisent à créer une de ces villes nées du jour au lendemain que les Américains appellent « mushroom-cities » (villes-champignons). Ce n'est pas un phénomène propre aux Amériques. Le continent africain, malgré sa réputation de sauvagerie et d'aridité, nous offre, lui aussi, des spécimens de villes-champignons. Sans parler des cités de l'Union Sud-africaine, rapidement écloses autour d'un gisement minier, ni même de nos coquettes et riantes capitales de la côte occidentale d'Afrique, dont quelques descriptions ont été déjà données, dans ce bulletin, nous trouvons près de nous une mushroom city, toute nouvelle, née on ne sait comment, depuis cinq ou six ans, sur une rive plate, sablonneuse, loin de l'embouchure d'un fleuve ou d'un gisement minier quelconque, reliée à l'intérieur par de mauvaises pistes et ne connaissant d'autre locomotive que celle d'un petit chemin de fer stratégique uniquement destiné aux besoins militaires. C'est cependant dans ce cadre peu engageant et peu fait, semble-t-il, pour assurer le rapide développement d'une ville, que vit, d'une vie intense Casablanca, notre futur grand port marocain de l'Atlantique, la « reine de l'Ouest » pour employer une expression chère aux fondateurs de villes américains.

Sans doute, tout n'est pas parfait dans le royaume de cette majesté de l'Occident marocain. Mais ne doit-elle pas avoir pour elle l'excuse même de son jeune âge! Et avant de critiquer faut-il encore savoir apprendre. Or, le passant est toujours bien mal placé pour pouvoir porter une appréciation saine sur le pays qu'il visite, surtout quand il s'agit d'une ville naissante dans laquelle tout ou à peu près tout reste encore à faire, malgré les bonnes volontés et les efforts de ceux qui président à ses destinées. C'est bien le cas, semble-t-il, pour Casablanca dont personne ne soupçonnait l'importance actuelle, chacun étant hypnotisé par une seule idée : la spéculation sur les terres.

Il y a eu et il y a encore spéculation, on ne peut en disconvenir, mais on ne saurait pousser trop loin en disant qu'elle constitue la vie économique de Casablanca : ce serait une erreur et une injustice. Erreur, parce que, comme nous allons le voir, d'importantes industries sont en train de faire la fortune de l'ancienne Dar Beida ; injustice, parce que c'est méconnaître les efforts des colons sérieux et leur causer préjudice en jetant le discrédit sur la valeur de leur travail si souvent exécuté dans des circonstances pénibles.

Aussi les résultats de l'enquête commerciale et industrielle menée récemment par la *Vigie marocaine* nous ont-ils agréablement surpris (1). Leur publication est une révélation et aussi un argument à opposer à tout ce qui a été écrit contre Casablanca. Sans entrer dans les détails qu'une série de conférences vient d'exposer à l'opinion française sur l'importance actuelle et future de cette ville, il nous suffira d'enregistrer les totaux. Ils sont éloquents :

Capitaux engagés dans les entreprises industrielles : plus de 15 millions de francs ;
Main-d'œuvre employée : près de 2.000 ouvriers dont 800 indigènes ;
Force motrice animant les rouages de ces industries : 2.500 H. P.

L'exposé de ces chiffres tient peu de place et cependant ils font honneur à l'activité des gens de Casablanca en général et à celle de nos nationaux en particulier. Car sur une population de 60.000 habitants dont 30.000 musulmans, 12.000 sont français (recensement de juin 1913).

Nous n'ignorons pas, répétons-le, que la spéculation sur les terres sévit et nous sommes le premier à regretter que des terrains sis au centre de la ville soient d'une mise à prix plus élevée que celle de lots situés à Paris, avenue d'Orléans ou rue Fontaine (2). Mais toute généralisation serait ici excessive. Or, si l'on procède à un examen consciencieux de Casablanca dans son état actuel, plusieurs constatations s'imposent : 1° En premier lieu, au contraire de ce qui est souvent prétendu, l'industrie du bâtiment ne constitue pas la forme prédominante de l'activité humaine dans cette ville, bien qu'elle soit composée de branches multiples (briquetteries, ciments, chaux, forges, serrureries, menuiseries) dont l'usage, pour quelques-unes du moins, n'est pas exclusivement réservé à la construction. Les capitaux engagés à ce titre ne dépasseraient guère 6 à 7 millions. On reconnaîtra que ces chiffres ne présentent rien d'excessif surtout si, dégageant de ce compte tous les travaux qui peuvent être exécutés pour l'administration, les travaux publics, ou même les particuliers habitant dans d'autres localités, on retient d'autre part que Casablanca est le plus grand « centre de réception » du Maroc. Certains mois y déversent, il ne faut pas l'oublier, jusqu'à 2.890 émigrants (1). Est-il étonnant que sur cette population flottante, une partie se fixe dans le port où elle a débarqué (2) ? Le contraire serait surprenant dans un pays où les communications avec l'intérieur sont encore si coûteuses et si difficiles, et où le port de débarquement exerce une sorte d'attraction sur l'ouvrier qui entend parler des salaires élevés que l'on touche en ville (3). Or, il faut bien que ces arrivants se logent quelque part — et à supposer même que la moitié des émigrants mensuels s'en retournent dans leur pays d'origine, ce qui est exagéré — les autres en nombre appréciable grossissent la population européenne de Casablanca et entrent au service d'industriels et de commerçants que le succès des affaires oblige également à des constructions nouvelles. La prospérité de l'industrie du bâtiment n'est donc pas, comme certains voudraient le croire, un indice de cette maladie économique qui pourrait s'appeler la « mono-entreprise ».

Et, fait digne de remarque, lorsque nous parlons d'industrie du bâtiment, nous n'avons pas en vue uniquement les baraques en bois, ces abris temporaires, peu hygiéniques en général, des familles de colons. Nous référant à des statistiques tenues par les autorités de la ville, nous voyons que 577 maisons ont été construites en 1911 et 119 en 1912. Pour 1913 aucun chiffre n'est encore publié, mais on pense que le nombre des maisons édifiées sera supérieur à celui de l'année précédente. Au 1er janvier 1913, la valeur immobilière de la *propriété bâtie* était estimée à 32.370.000 P. H. et le rendement de la taxe urbaine n'était pas moindre de 226.763 P. H. 47. En 1910 il était deux fois moins important : 103.810 P. H. 65, seulement. On ne construit donc pas pour construire, et si quelques critiques peuvent être élevées à certains égards, il faut reconnaître que la construction répond à une nécessité provoquée par le développement incontestable du commerce et de l'industrie.

2° A côté du logement vient naturellement la nourriture et à Casablanca l'industrie de l'alimentation est particulièrement florissante. C'est peut-être la plus intéressante au point de vue du rendement. Sans doute la machine supplée dans de grandes proportions à la main-d'œuvre ouvrière, mais les biscuiteries, pâtes alimentaires, minoteries, distilleries, engagent, elles aussi, un capital de 6 à 7 millions de francs. Et dans ces chif-

(1) *L'Essor industriel à Casablanca*. 1 brochure, 2 francs. En vente à l'Office du gouvernement chérifien, 34, galerie d'Orléans, au Palais-Royal.

(2) 200 et 300 francs le mètre carré. *Temps* du 1er janvier 1914.

(1) Total des débarqués en novembre 1913.

(2) Nous lisons dans la *Vigie marocaine* que pendant le mois de décembre 1913, la barre ayant été pratiquée tous les jours, les débarquements et embarquements ont été particulièrement nombreux pour une saison généralement peu propice à l'émigration. D'après les statistiques officielles. ont débarqué à Casablanca pendant cette période 2.445 passagers dont : 1.427 Français, 517 Espagnols, 227 Italiens, 183 Marocains, 23 Anglais, 15 Suisses, 10 Allemands, 9 Grecs, 8 Belges, 5 Portugais, 4 Japonais, 3 Arméniens, 2 Indiens, 2 Autrichiens, 2 Serbes, 2 Argentins, 1 Turc, 1 Russe, 1 Bulgare, 1 Hollandais, 1 Suédois, 1 Roumain. Il a été embarqué par contre 1.271 passagers, ce qui donne une différence de près de 1.200 personnes en faveur des arrivées.

(3) Maçons européens : 10 à 15 francs par jour.
Boulangers : 8 à 10 francs.
Manœuvres : 5 à 6 francs.

fres ne sont pas compris les commerces de demi-gros et de détail extrêmement nombreux, dans lesquelles entrent les épiceries, les boucheries, les boulangeries qui assurent quotidiennement la subsistance de 30.000 Européens.

Ferons-nous abstraction dans cet exposé des commerces israélite et indigène? Ce serait un grand tort, car, bien que nous ne possédions aucune donnée sur ce point, il est difficile de méconnaître l'importance certaine des « fondouks », par exemple. Presque tous sont tenus par des israélites, ces auxiliaires précieux de la domination française au Maroc. Ils jouent ici un rôle analogue à celui des *dioulas* de notre Afrique Occidentale. A la vérité, il existe bien des différences entre eux — et les colporteurs du Soudan mènent notamment une vie physique plus active que celle des israélites marocains — mais l'analogie n'est pas niable au point de vue de l'influence que l'un et l'autre exercent sur les populations indigènes. A cet égard, comme sous le rapport économique, il est de notre intérêt de savoir compter avec l'élément juif du Maroc.

D'ailleurs, la visite des *fondouks* qui bordent la route de Mediouna est curieuse : elle révèle d'un coup le caractère commerçant de la cité. Ces fondouks, dont le nombre va en se multipliant, se louent environ 100 francs par mois et ont le caractère d'entrepôts ou de remises pour les articles d'alimentation ou le bétail. Des transactions extrêmement importantes s'y passaient autrefois.

Mais les fondouks reculent au fur et à mesure que s'édifie la ville nouvelle. Anciennement, ils venaient aux portes de la ville, à proximité du marché, lieu de concentration de la vie économique d'alors. Aujourd'hui des routes larges et bien aérées sont percées, de grandes maisons de rapport sont bâties et sous le mouvement du progrès de la civilisation européenne, les fondouks quittent leur ancienne place pour aller se reformer plus loin.

Tel est le spectacle qu'offre par exemple cette vue de Mediouna dont nous avons déjà parlé. Elle commence à la place du marché : c'est la grande voie centrale de la nouvelle Casablanca. Les Européens n'ont fait que transformer l'antique route par laquelle les caravanes apportaient à Dar-Beïda les grains des riches Chaouias. Ils y ont construit des cafés, des banques, des maisons de commerce... mais il semble que les fondouks s'éloignent à regret d'un quartier où le négoce florissait : on les retrouve plus haut sur la route jusqu'à Mers-Sultan, à 1.500 ou 1.800 mètres du Sokko et de la Tour de l'Horloge. Est-ce leur dernière étape sur le chemin du refoulement? Espérons que la création du boulevard circulaire, la construction de la Maternité et la présence du champ de courses ne porteront pas le dernier coup aux habitudes d'antan.

Et cependant, il est à présumer que le quartier réellement industriel de Casablanca sera, dans un avenir assez rapproché, celui qui s'étend actuellement du côté des Roches-Noires. Déjà, les dépôts de planches, de sacs de ciment, les fers, les hangars de toutes sortes dénotent l'emplacement, à proximité du port et de la gare, d'un faubourg propre aux vastes entrepôts de charbon, aux installations mécaniques, aux usines surmontées de noires cheminées. On sera à côté des « docks », et c'est de là que Casablanca retirera son surnom de *La Commerçante*, comme déjà Rufisque, à la côte occidentale d'Afrique, s'appelle la « cité de l'arachide ». Jusqu'où s'étendra la ville de ce côté? Il serait téméraire de faire des suppositions à cet égard. Tout au plus est-il permis de penser que les Roches-Noires sur la route de Rabat sont bien éloignées de la ville...

Une troisième route, l'avenue du Général-d'Amade, constitue vers le Sud l'axe principal d'un autre quartier européen tout en construction à l'heure actuelle; on lui donne différents noms, « quartier anglais » « quartier espagnol ». Ce qu'il y a de certain, c'est que ses habitants font preuve d'une initiative peu commune. Ils ont aménagé sur cinq kilomètres environ une route de 20 mètres bordée d'arbres, construit quatre-vingts villas et tracé un square qui complète heureusement l'ensemble.

Certains voient là le futur quartier « chic » de Casablanca, assurés que les favorisés de la fortune, ou les gros industriels du pays aimeront à venir prendre le frais sur les hauteurs d'Anfa Supérieure, aux journées chaudes de l'été. Au fait, pourquoi, dans quelques années, tous ces terrains aujourd'hui incultes et non lotis ne seront-ils pas recouverts de coquettes villas perdues dans des jardins enchanteurs? La situation de la colline dominant la mer et la ville pousse à la réalisation d'une pareille idée, surtout si ce quartier aristocratique en herbe venait jamais à avoir non pas son « boulevard de la République » comme à Alger, mais un boulevard du Protectorat! Et puis, la mode est si capricieuse...

Lorsqu'on réfléchit cependant à l'étendue qui, dans l'esprit des propriétaires fonciers, est assignée comme berceau à Casablanca, on est amené à reconnaître que, malgré les entreprises d'omnibus existantes et les tramways à venir qui diminuent ou diminueront les distances, le périmètre urbain est considérable. Il semble qu'on ait vu trop grand et on se demande avec effroi quelle invasion permettra un jour de combler les vides qui se produiront fatalement lorsque la période d'engouement pour le Maroc et en particulier pour Casablanca aura pris fin. Des Roches-Noires à Anfa Supérieure, il y a au moins les trois quarts de la distance de la porte de Neuilly à celle de Vincennes dans Paris. D'autre part, pourrait-on s'adresser aux colons français pour faire augmenter le chiffre de la population, si les décès continuent à être supérieurs aux naissances, comme le montre la décevante statistique du Consulat de France pour 1913? On a enregistré en effet 193 naissances pour 236 décès. Il résulte heureusement des constatations médicales que la mort a frappé principalement les nouveaux arrivés qui étaient dans un état de santé précaire,

dont beaucoup par suite de rachitisme ou d'alcoolisme. Une sélection, brutale il est vrai, s'opère ainsi parmi les immigrants : elle permet d'envisager la constitution d'une race forte et jeune, ce qui sera encore au profit du développement de Casablanca.

Pour l'instant, on ne peut faire appel qu'à l'immigration. Et ce n'est pas un des côtés les moins curieux de la ville que le spectacle des arrivées. Communiquent-elles, comme on a bien voulu le prétendre, une vie factice à la vie de la cité? Il serait nécessaire de disposer de certains chiffres que nous n'avons pas pour répondre dans un sens ou dans l'autre. Toujours est-il que le fait même de ces débarquements laisse dans le pays de l'argent et même en grande quantité. Les dépenses d'un immigrant, quelque faible que soit son pécule, sont toujours relativement élevées, celles afférentes au logement et à la nourriture sont d'ailleurs inévitables. Or ces dépenses, en fin de compte, ne sont pas factices par leur destination d'abord et ensuite par leur but puisque sur elles sont prélevées certaines taxes qui serviront à des travaux d'intérêt public et par voie de conséquence au développement de la ville. Il ne faut pas oublier que l'argent est autant le nerf de la paix que celui de la guerre.

A s'en tenir du reste à la population fixe de la ville, on n'est pas sans remarquer sa croissance continue et son heureuse influence sur la vie de la cité (1). Quelques exemples de cette progression sont caractéristiques, non seulement d'une année à l'autre, mais même en comparant deux mois consécutifs. Ainsi le trafic du marché de Casablanca s'établit comme suit pour les mois d'août et septembre 1913 (2).

	Août	Septembre
Bœufs vendus	947	1.170
Moutons	2.377	3.050
Chameaux	3	2
Mulets	39	39
Chevaux	79	62
Anes	197	152

Il est inutile d'insister sur l'augmentation des ventes d'animaux destinés à la consommation, ce tableau est suffisamment significatif.

D'autre part, on sait que les droits de portes à Casablanca sont affermés depuis le 1er juin 1913 pour une période qui va jusqu'au 31 décembre 1914 pour un prix de 394.736 P. H. 86. C'est déjà une jolie recette qui permet d'entrevoir ce qu'est le commerce intérieur de la ville. Il s'agit d'un affermage sans doute, mais on ne peut pas dire que ce prix d'adjudication soit trop élevé. En 1911 les droits de portes ont rendu 346.906 P. H. 25, en 1912, 371.205 et jusqu'au 31 mai 1913, 185.460. Ces droits sont très critiqués cependant tant au point de vue de leur principe que de certaines modalités relatives à leur application. Il est certain que le commerce des œufs par exemple, dont Casablanca faisait, il y a quelque temps encore, des exportations considérables en France, en Espagne et en Angleterre (1) sera fortement réduit cette année. On prétend que ce commerce se pratique maintenant par les ports du Sud.

En ce qui concerne les droits de marchés, nous résumons dans le tableau ci-dessous leur progression depuis 1911.

	1911	1912	1913	
	Piastres hassani			
Marché aux bestiaux	14.519	12.914	67.505	(affermé)
Marché aux approvisionnements	»	»	81.000	—
Marché aux chevaux et bêtes de somme	10.520 50	16.664	4.926	—
Location des baraques et droits d'emplacement	20.920	82.830	61.000	—

La Chambre de Commerce de la ville s'est préoccupée de cette question des droits de portes et de marchés : certains de ses membres ont proposé leur suppression pure et simple, d'autres ont préconisé certaines réformes. Il ne nous appartient pas de prendre position dans le débat ainsi ouvert. Cependant, il semble *a priori*, qu'à l'instar de ce qui se passe dans certaines villes africaines il serait plus avantageux pour l'administration de créer un vaste marché où elle assurerait pour son compte le recouvrement des droits. L'hygiène, le commerce et l'administration elle-même y gagneraient, sans nul doute.

Quoi qu'il en soit, à un point de vue purement statistique les chiffres que nous donnons plus haut montrent combien Casablanca se développe, sous l'active impulsion des services municipaux. Leur tâche n'est pas toujours aisée à remplir : chaque jour ils sont aux prises avec mille difficultés nées les unes du cosmopolitisme de Casablanca, les autres de l'absence des crédits nécessaires pour assurer le fonctionnement complet des travaux d'édilité, la salubrité de la ville, le maintien de l'ordre, etc., etc.

On parle souvent de la mauvaise hygiène des villes marocaines, on réclame des égouts, des rues, on demande la propreté de la voierie.

Mais comment donner satisfaction à ces desiderata qui évidemment n'ont rien de somptuaires, lorsqu'on ne dispose que d'un budget très limité ? Il ne faut pas demander aux hommes plus qu'ils ne peuvent fournir et nous devons applaudir de tout cœur aux efforts déjà considérables de MM. de Casanove et Collieaux dont le dévouement aux intérêts de la ville est connu de tous. Rappellerons-nous que ces administrateurs se souvenant des méthodes algérienne et soudanaise — les pays neufs présentent beaucoup de points communs sous ce rapport — ont heureusement doté Casablanca d'équipes volantes sanitaires qui sont chargées de répandre du pétrole dans les endroits

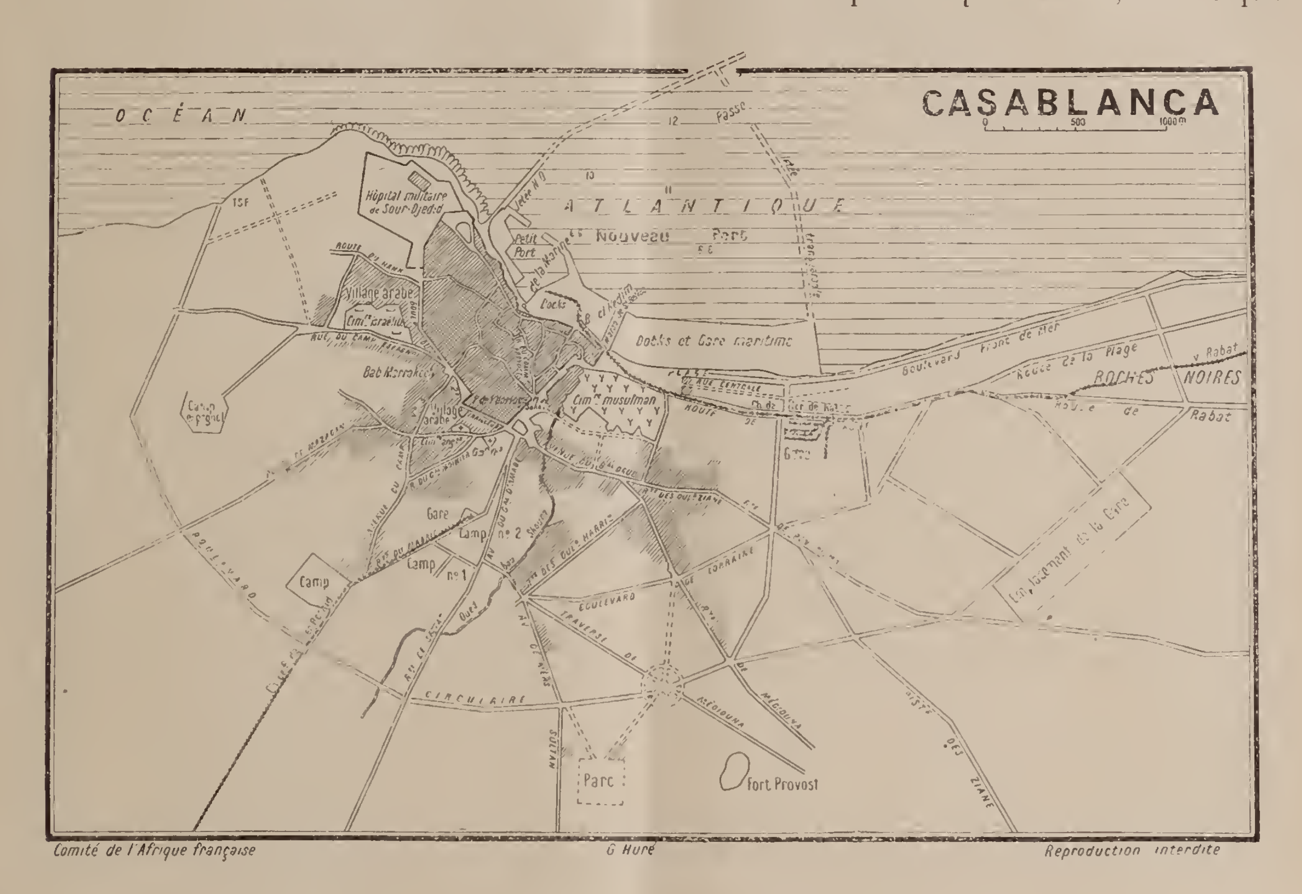
(1) En 1912, Casablanca comptait 47.000 habitants.
(2) Derniers chiffres communiqués.

(1) France : 65.986 kilogrammes en 1912.
Angleterre : 336.536 kilogrammes en 1912.
Espagne : 20.592 kilogrammes en 1912.

suspects, de donner la chasse aux nomades, de pétroler les puits, de brûler les détritus, de veiller en un mot à la bonne hygiène de la cité. Douze hommes et un contrôleur sont affectés, à l'heure actuelle, à cette besogne ingrate, mais méritoire au plus haut chef.

Que dire aussi du dégagement des rues congestionnées jusqu'alors par le va-et-vient incessant des commerçants, des émigrants, des ouvriers du port (ils sont plus de 1.200) et surtout des véhicules et bêtes de somme ! Chacun a déjà pu apprécier les heureux résultats de la réglementation de la circulation des voitures dans la rue du Commandant-Provost, l'artère si vivante de la ville arabe.

Au point de vue de l'hygiène de l'alimentation, la fraude est maintenant rigoureusement poursuivie. Les commissaires de police opèrent des prélèvements sur les denrées et les vins suspects — Allah sait s'il y en a ! — et il faut espérer que les sanctions étant édictées, la population européenne sera préservée à l'avenir de ces composés « d'extraits secs » qui n'ont de vin que le nom. Comment expliquer que les importations de vins s'élèvent à 100.000 hectolitres et que la consommation en absorbe 300.000? On ne fabrique cependant pas encore de vin sur place, que nous sachions? Ceci prouve qu'au Maroc, autant qu'à Paris, il serait nécessaire de créer des laboratoires dans lesquels les commerçants consciencieux viendraient déposer des échantillons de la marchandise qu'ils reçoivent. En cas de contestations ultérieures, leur honorabilité resterait intacte, soit que la qualité de leur produit ne laissât rien à désirer, soit que l'échantillon démontrât au contraire que le produit a été frelaté avant sa mise en vente, indépendamment de la volonté du commerçant, auquel cas, toute la culpabilité retomberait sur le fournisseur de la marchandise.



Comité de l'Afrique française — G. Huré — Reproduction interdite

Ajouterons-nous que les services municipaux sont les premiers à déplorer la laideur et la malpropreté du marché actuel de Casablanca, qu'ils voudraient débarrasser les voies fréquentées des nomades paresseux qui les encombrent et qui constituent un danger, au point de vue de l'hygiène, pour la population européenne. La création de caravansérails en dehors de la ville répondrait à ce besoin.

D'ailleurs les travaux publics ne restent pas inactifs, eux non plus. Ce n'est pas le lieu ici de récapituler tout ce qu'ils ont fait en 1913 : des rues ont été aménagées par leurs soins, des égouts construits, un hôpital édifié, des écoles ouvertes, etc., et aujourd'hui des boulevards sont projetés, des captations de sources étudiées ainsi que des adductions d'eau potable.

C'est là une mesure un peu perfectionnée pour un pays neuf, mais nous sommes persuadé que l'application en est très simple et que les services qu'elle rendrait seraient considérables. En attendant, on se préoccupe, en essayant de prévenir les tentatives de fraude de la part des Européens, de faire l'éducation hygiénique des indigènes. Et c'est là une très heureuse inspiration. Tout der-

nièrement le Dr Duché a fait une conférence sur les denrées entrant dans l'alimentation des Arabes et notamment sur le lait, puis le vétérinaire Heyrand a parlé sur les poissons et les viandes. Ces deux conférences, qui ont eu lieu chez le Pacha de la ville, ont semblé intéresser l'auditoire, exclusivement indigène. Il est à souhaiter que la série de ces instructives conférences ne s'arrête pas en si bon chemin. On pourrait les inciter aussi à la pratique des cultures maraîchères, et nul doute que ce soit avec succès. Les expériences tentées à Dakar, comme à Saint-Louis du Sénégal, où cependant le climat ne permet pas de grandes variétés de légumes, laissent espérer qu'à Casablanca on obtiendrait des résultats sérieux, surtout avec le Marocain dont l'esprit est plus éveillé que celui du Sénégalais. Il semble qu'une visite détaillée au potager si bien conçu et si bien entretenu du Dr Raymond Blary, le distingué médecin de l'infirmerie-ambulance, serait encore l'enseignement le plus pratique et le plus instructif. Il n'en coûte rien d'essayer — le Dr Blary nous pardonnera cette suggestion, — car, si comme il est permis de le croire, cette tentative produit d'heureux effets, on aura du même coup diminué le rôle des conserves dans l'alimentation européenne et trouvé un excellent remède à la vie chère. Il n'est pas téméraire de penser que, sous l'action de la concurrence, on ne paiera plus un chou 1 fr. 50, ni un paquet de carottes 0 fr. 50. Au surplus, avec une nourriture saine comme celle avec laquelle s'alimentaient nos pères, il n'est pas défendu de dire que l'état sanitaire général s'améliorera...

Dans cette revue rapide de Casablanca, dont la vie est moins factice qu'on ne le dit, nous n'avons pas la prétention de tout exposer. Les moyens d'information dont on dispose, à l'aube d'une organisation d'un pays aussi important que le Maroc, sont trop incomplets pour qu'on puisse viser aussi haut. Néanmoins aux considérations qui précèdent nous en ajouterons d'autres sur différents éléments qui ne manquent pas d'influer sur le développement des cités maritimes et commerciales : richesse de l'hinterland, mouvement des transactions avec l'extérieur, importance du port, etc.

Chacun sait la fertilité des Chaouia et les espoirs auxquels elle a donné naissance, espoirs qui se réaliseront car ils ne sont pas chimériques. L'année 1913, trop sèche, a été mauvaise pour l'agriculture, mais les colons savent attendre, car ils ont foi en l'avenir. De plus en plus les achats de propriétés sont en vogue dans la région de Casablanca-banlieue qui comprend une superficie de 134.600 hectares et ne compte pas moins de 28.000 habitants. La surface cultivée dépasse 45.000 hectares et son rendement pour 1912, année moyenne, a été le suivant : blé, 31.880 quintaux métriques, orge 95.649, maïs 7.620, lin 5.343, pois chiches 3.117, fenugrec 2.040. Une bonne partie de ces cultures sont pratiquées par les indigènes, soit pour leur propre compte, soit en qualité de khammès ou de gérant pour les Européens dont le nombre augmente chaque année. Voici d'ailleurs un tableau indiquant la situation de ces propriétés européennes dans Casablanca-banlieue à la fin de 1913.

Nationalités	Nombre	Superficie en hectares	Maisons	Fermes	Gottas	Exploitations
Allemands	14	4.710	8	»	»	Gérants indigènes
Anglais	8	270	4	»	1	Khammès
Belges	2	130	1	»	»	—
Espagnols	12	800	»	4	»	Gérants indigènes
Français	63	7.532	12	10	6	6 propriétaires exploitent eux-mêmes
Portugais	3	40	1	»	»	Kammès
Suédois	1	150	»	»	»	Censal
Total	103	13.632	26	14	7	

Remarquons qu'au milieu de l'année dernière, il n'y avait que 86 propriétés européennes englobant une surface de 5.919 hectares (1).

En ce qui concerne la Chaouïa, quelques indications nous sont fournies sur sa situation économique par les statistiques relatives au Tertib et au produit des droits de marché. Le recouvrement du Tertib s'est opéré dans de meilleures conditions que ne l'aurait laissé supposer la récolte de la dernière campagne. Les versements ont atteint 858.712 P. H. 90 contre 1.072.695 P. H. 19 en 1912. Le déficit est donc de 213.982 P. H. 29. Il ne doit pas être entièrement attribué à la sécheresse. Quelques mesures exceptionnelles ont été également prises par l'administration pour favoriser l'agriculture : les chevaux, les arbres fruitiers, les vignes ont été exemptés de droit.

D'autre part, dans la répartition de ces droits, on constate qu'en raison de l'influence de notre pacification et de notre surveillance des caïds au moment de la perception du Tertib, certaines tribus ont fourni un rendement supérieur à celui de l'année dernière. Il en est ainsi pour les Ouled-Sidi-ben-Daoud, les Ouled-bou-Ziri, les mzamza.

Enfin, grâce à ses réserves, la Chaouïa n'a pas trop souffert de la mauvaise récolte. Elle a même été en mesure de satisfaire aux demandes d'approvisionnement qui lui furent adressées des Rehamna, Doukala, Houz et aussi de Marrakech. Ce qui traduit bien ce mouvement « interprovincial », facilité du reste par la complète sécurité

(1) *Bulletin économique du Maroc*, nº 4, p. 5 : PRUNIER, étude sur le territoire de Casablanca-Banlieue.

du pays, ce sont les chiffres des droits de marchés en Chaouïa. En octobre dernier, ils étaient de 86.046 P. H., c'est-à-dire en octobre 1912. Déjà, en août et en septembre, on avait enregistré des excédents qui étaient respectivement de 12.963 P. H. et de 13.485 P. H. sur les mêmes mois de 1912.

On conçoit que dans ces conditions, les transactions des Chaouïa avec Casablanca aient été affectées. Les céréales, principalement, sont réduites aux statistiques d'exportation du port de Casablanca. En 1912, le blé, le maïs, l'orge figuraient aux sorties par ce port pour 11.381.108 P. H. A la fin de 1913, aucune exportation autre que celle du premier trimestre (238.415 P. H.) ne semblait s'être effectuée. De même les œufs dont la valeur atteignait 550.516 P. H. en 1911 n'étaient comptés que pour 91.497 P. H. à la même date. Les autres produits d'exportation pour les neuf premiers mois de 1913 sont principalement: les peaux de bœuf 1.264.107 P. H., de chèvre 899.516, de mouton 1.310.279 (1); les laines en suint : 615.116 P. H. ; les pois chiches : 351.640 P. H. On constatera que cette année le port n'a exporté ni graines de lin, ni alpistes, ni sorgho, tous produits qui figurent d'ordinaire en assez grandes quantités dans les statistiques du pays.

Non moins exceptionnel est le fait qu'aux entrées on a enregistré pour les trois premiers trimestres de 1913 une importation de 1.581.153 P. H. de céréales. C'est la première fois, parait-il, que l'on observe pareille chose. En 1910, Casablanca avait même *exporté* pour 4.980.484 francs de graines et de céréales. C'est un commerce qui, les autres années, donnait lieu à des transactions très actives (2).

Les autres produits d'importation continuent la progression qui a été souvent indiquée dans ce bulletin. Ce sont : le sucre 12.799.808 P. H. le thé 2.100.203, les bougies 944.064, les tissus 6.057.325, les matériaux de construction 7.424.364, etc.

En résumé, voici les chiffres des importations et des exportations par le port de Casablanca pour les dix premiers mois de 1913 :

Importations : 72.217.008 P. H.
Exportations : 8.270.548 »

On est loin des 23 millions exportés en 1912 ! Les importations au contraire auront doublé très vraisemblablement (40 millions en 1912). Au total, cela fait pour le port un commerce de 80 millions de piastres hassani pour les dix douzièmes de l'année. C'est dire combien les services du port ont dû déployer d'activité pour faire face avec des moyens insuffisants, à ces flots de marchandises. Les exportations sont nulles cette année ! D'aucuns ne s'en plaignent pas, car ils se demandent et non sans raison, où auraient été placées les graines et céréales. C'est encore une question que la Chambre de Casablanca a inscrite à son programme d'études.

Les services de l'aconage sont, eux aussi, débordés. Il y a deux ans, c'est à peine si on manipulait 200 à 300 tonnes par jour au maximum. Aujourd'hui la manipulation quotidienne est en moyenne de 700 tonnes en été. On va jusqu'à un millier de tonnes, lorsque le temps est très beau. En hiver, ces chiffres sont naturellement réduits, surtout lorsque l'état de la mer ne permet aucun débarquement pendant quinze et vingt jours. Néanmoins, d'une manipulation de 100.000 tonnes pour 1912, les services de l'aconage ont passé pour les dix premiers mois de 1913 à 192.000 tonnes. Et les recettes de ces services ont donné du 15 mai 1913 à la fin d'octobre 1.008.685 P. H. 81, alors que les prévisions n'ont été estimées pour l'année entière qu'à 1 million de P. H. Ajoutons qu'en outre de l'aconage officiel, des barcasses privées et des embarcations de compagnies de navigation chargent ou déchargent environ 400 tonnes par jour. Tout ceci montre combien il importe de presser les travaux du port si l'on ne veut pas être pris de court lors de la campagne prochaine. Le mouvement de la navigation, toujours en progrès, exigera également, dans un avenir prochain des quais, des docks, des darses, des entrepôts et tout un outillage perfectionné (1). Ne retardons pas outre mesure l'essor de Casablanca.

L'essentiel, en définitive, est de ne pas craindre de dépenser de l'argent. En matière économique comme en matière politique, le système des « petits paquets » ne vaut pas grand'chose. Puisqu'on est d'accord sur le principe du port, les hésitations dans son application ne sont plus permises. Celles-ci décourageraient les bonnes volontés et retarderaient les initiatives créatrices.

J. Goulven.

(1) Ces exportations de peaux sont plus considérables en 1913 qu'en 1912. Faut-il voir là un indice de progrès dans ces sortes de transactions ? Nous ne le pensons pas et nous serions plutôt enclins à y voir un signe de la mortalité plus grande du cheptel qui manque de pâturages.

(2) Voir à ce sujet le *Bulletin économique du Maroc*, juillet 1913.

(1) Pendant le 1er trimestre 1913, le port de Casablanca a été visité par 317 navires ayant chargé ou déchargé 347.522 tonnes. Sur ce total, 140 navires ayant transporté 216.521 tonnes étaient français.

CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMITÉ

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins vingt francs *devient membre adhérent et recevra pendant l'année le* Bulletin mensuel *publié par le Comité.*

Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à quinze francs *pour les fonctionnaires coloniaux, l'armée et les membres de l'enseignement.*

Ces prix ne s'appliquent point aux souscriptions antérieures au 1er janvier 1906 *qui sont maintenues à leur chiffre, quel qu'il soit.*

LES VOIES COMMERCIALES DE L'ABYSSINIE

On ne sait peut-être pas assez que la Côte française des Somalis est celle de nos colonies dont le commerce s'est développé le plus rapidement, proportionnellement à son étendue territoriale et au chiffre de sa population. Le mouvement commercial de la colonie, qui n'était en 1899 que de 6.198.125 francs, atteignait 18.122.817 francs en 1902, pour s'élever à 78.008.065 francs en 1911 et à 77.363.186 francs en 1912 : il a ainsi plus que décuplé dans l'espace de quatorze ans. Cet accroissement, aussi rapide que considérable, est dû au merveilleux développement pris par notre port de Djibouti, qui tend à devenir un véritable entrepôt où viennent s'approvisionner tous les pays riverains de la mer Rouge, et surtout, grâce au chemin de fer franco-éthiopien dont il est le point de départ, le principal point de transit pour les marchandises à destination ou en provenance de l'Abyssinie. En effet, ce transit constitue, particulièrement en ce qui concerne les exportations abyssines, la plus grosse part du mouvement commercial total de notre colonie. Ce serait toutefois une erreur de croire que la voie de Djibouti tend à monopoliser complètement les échanges de l'Abyssinie. Il est possible, désirable au point de vue français, qu'une fois le chemin de fer parvenu à Addis-Ababa, sa supériorité s'accentue davantage; mais il ne faut pas perdre de vue qu'en raison de la configuration géographique de l'Abyssinie, certaines de ses parties ont un débouché naturel vers la mer autre que la voie française, et il convient de ne pas ignorer que les colonies anglaises et italiennes disposant de voies d'accès vers le royaume abyssin font tous leurs efforts pour canaliser par leur territoire une partie de plus en plus importante de son commerce. Plusieurs rapports consulaires publiés récemment en Italie, en Angleterre et en Allemagne, permettent de se faire une idée de ces efforts, de leurs résultats actuels et de leurs chances de succès. Aussi nous a-t-il semblé intéressant d'extraire, tant de ces documents que du *Rapport annuel sur la situation générale de la Côte Française des Somalis en* 1912, les données nécessaires pour se faire une idée exacte de l'importance comparative des différentes voies commerciales de l'Abyssinie.

Le commerce total de ce royaume peut être évalué à environ 60 millions de francs, chiffre assez faible si l'on tient compte de ses ressources actuelles et du chiffre de sa population (environ 8 millions d'habitants), mais qui s'explique par la situation souvent troublée du pays et par les difficultés qu'y rencontrent les commerçants.

L'examen des diverses sources de renseignements dont nous disposons nous a permis de dresser le tableau suivant, montrant les parts proportionnelles de la voie française et des voies étrangères dans le commerce de ce pays en 1911.

Voies commerciales	Importations	Exportations	Total	
—	—	—	Francs	
Côte Française des Somalis	22.708.001	18.974.926	»	41.682.927
Erythrée	2.320.558	3.072.093	5.392.651	11.731.001
Soudan anglo-égyptien	1.023.125	1.887.725	2.910.850	
Somaliland britannique	»	»	1.850.000	
Somalie italienne	»	»	1.000.000	
Afrique Orientale Anglaise	»	»	577.500	
				53.413.928

On voit que le trafic s'effectuant par notre colonie a représenté en 1911 plus des trois quarts du commerce total de l'Abyssinie. Cette proportion a dû être un peu moins élevée en 1912, le commerce de transit par la Côte Française des Somalis n'ayant atteint que 38.607.098 francs (dont 19.443.361 francs aux importations et 19.163.737 francs aux exportations).

Nous allons maintenant étudier en détail chacune de ces voies commerciales.

Côte Française des Somalis. — Nous avons adopté les chiffres du transit à l'importation et de l'exportation des produits abyssins contenus dans le *Rapport annuel sur la situation générale de la Côte Française des Somalis en* 1912 (1). Ils sont sensiblement supérieurs au chiffre que nous avons trouvé dans les rapports italiens et anglais comme représentant le total du trafic effectué par le chemin de fer français de Djibouti à Dire-Daoua (1) : 20.496.403 francs en 1911 et 14.725.000 francs en 1912; mais l'évaluation du rapport français nous paraît être la seule complète, car on fait observer, dans ce document, qu'en dehors du transit du chemin de fer il y a un trafic de caravanes entre Djibouti (via Tadjoura) et l'Aoussa (région hors de la zone d'action du chemin de fer), évalué à 5 millions de francs en 1912; en outre les chiffres indiqués par le rapport français semblent les plus dignes de foi, parce qu'ils donnent le détail des marchandises importées et exportées. D'ailleurs l'indication des

(1) *Côte Française des Somalis. — Rapport annuel. Situation générale de la colonie pendant l'année* 1912. Annexe au *Journal officiel* du 8 août 1913.

(1) Dire-Daoua est à 56 kilomètres du grand centre commercial de Harrar. La *Bank of Abyssinia* a des agences sur ces deux places. Une école de garçons a été ouverte en 1910 à Dire-Daoua par le Comité de l'Alliance française.

trois quarts comme proportion du trafic s'effectuant par Djibouti, par rapport au commerce total de l'Abyssinie, ne paraîtra nullement exagérée, puisque, dans un rapport officiel allemand, il est dit que les cinq sixièmes du commerce



Comité de l'Afrique française — G Huré — Reproduction interdite

abyssin (évalué à 37.500.000 francs en 1910) passent par Djibouti (1).

Il y a lieu toutefois d'examiner de plus près le transit à l'importation et d'en déduire les chiffres afférents au matériel nécessaire à la voie ferrée : rails de fer, locomotives, wagons pour marchandises, ferronnerie et construction mécanique, ferrures de voitures et de wagons, chaux hydraulique. Leur total a décru de 4.904.944 francs en 1911 à 1.245.196 francs en 1912 et cette diminution ne peut que s'accentuer au fur et à mesure que l'on se rapprochera de l'achèvement de la voie ferrée. Déduction faite de ces chiffres, ainsi que de la somme de 4.669.020 francs représentant l'importation en 1911 d'armes et de munitions achetées au Japon par le gouvernement éthiopien, le trafic purement commercial a progressé de 13.134.037 francs en 1911 à 18.198.165 francs en

(1) *Berichten über Handel und Industrie*. Rapports consulaires allemands sur l'Abyssinie, analysés par la *Deutsche Kolonialzeitung* du 9 août 1913.

1912. Il y a donc lieu de s'attendre à ce que l'accroissement du trafic purement commercial compense et au delà la disparition du trafic provoqué par la construction du chemin de fer. La plupart des articles d'importation (1) ont été en progrès en 1912 : la valeur des tissus de coton (*aboudjedid*) importés (principalement de provenance anglaise et pour partie des Etats-Unis de Belgique et d'Italie), a été de 10.272.854 francs en 1912, contre 8.108.930 francs en 1911; l'importation des vins et alcools, de provenance française, est passée de 512.001 francs à 812.540 francs. D'une manière générale, l'importation des objets d'alimentation et de consommation courante, fournis surtout par la France (vins et alcools, conserves, farines, etc), l'Autriche (sucres), l'Egypte (orge, légumes secs, farines, tabac), accuse une certaine augmentation. Les envois de la Belgique (tissus, ferronnerie, verrerie, matériaux divers), de l'Allemagne (boissons, tissus, verrerie, métaux), de l'Italie (cotonnades, vins, conserves, chapeaux de feutre), n'ont guère varié.

Les exportations des denrées de l'Abyssinie, dit le rapport français, sont généralement en progrès. Les plus fortes augmentations ont été constatées sur les peaux brute 7.663.227 francs en 1912 contre 7.121.771 francs en 1911) et sur le café en fèves (6.993.944 francs contre 6.429.002 francs), articles qui constituent actuellement la principale ressource de l'Abyssinie et dont l'écoulement devient plus facile, au fur et à mesure que la voie ferrée pénètre plus avant dans l'intérieur du pays. Les peaux de chèvres sont exportées principalement aux Etats-Unis par la voie d'Aden, tandis que les peaux de bœufs sont dirigées sur Marseille, Le Havre, Anvers, Londres et Hambourg. Les cafés exportés par Djibouti sont le *harrari* et le café du Tchertcher, renommés par leur saveur et leur arome, cultivés dans la province de Harrar et expédiés surtout en France, à New-York et à Londres par la voie d'Aden; quant au café abyssin, de qualité inférieure, provenant du Sud-Ouest et de l'Ouest de l'Abyssinie, il ne parvient encore qu'en faibles quantités à Djibouti. Sont également en voie d'accroissement les exportations de cire brute (1.247.653 francs contre 1.159.916 francs) regagnant ainsi une partie du terrain perdu au cours des années précédentes ; ce produit vient du Choa et du Kaffa et est envoyé surtout en France ainsi qu'à Londres, Hambourg et Trieste. Par contre, le caoutchouc brut, dont la destination est Londres, n'a été exporté que pour 388.700 francs en 1912, contre 915.956 fr. en 1911, cette énorme diminution étant attribuée tant au ralentissement de la production qu'à un détournement de trafic vers le Nil et Khartoum; ce commerce est centralisé à Addis-Ababa par un consortium appelé *Régie co-intéressée du caoutchouc*. De même, l'ivoire présente une moins-value importante (2.151.960 francs contre 2.490.639 francs), le commerce de cette denrée étant soumis à des fluctuations fréquentes résultant de la connaissance encore imparfaite des régions du Sud-Ouest dont il provient : il est absorbé par les marchés d'Anvers et de Londres. La diminution des expéditions de mules et de mulets s'explique par les achats exceptionnels de ces animaux faits par les Turcs en 1911 pour le ravitaillement de leurs troupes dans l'Yemen; les exportations ordinaires, à destination d'Aden et de Madagascar, sont restées sensiblement les mêmes. Par contre, le courant déterminé par la hausse des cours sur les bêtes à cornes en Egypte a entraîné une augmentation des envois de bœufs abyssins.

Erythrée. — Le commerce caravanier qui s'effectue entre l'Abyssinie et la colonie italienne de l'Erythrée arrive, comme importance, au second rang; mais il commence à souffrir de la concurrence acharnée que lui font les voies de communication entre l'Abyssinie et le Soudan anglo-égyptien. Il s'est élevé en 1911 au total de 5.392.651 lire, se décomposant ainsi (1) :

	Importations	Exportations
	Lire	
Commissariat d'Acalé-Guzai...	1.202.364	1.099.288
Commissariat de Seraé........	1.517.363	807.545
Commissariat du Gach et Setit.	39.208	82.276
Commissariat d'Assab........	313.158	331.349
Total...............	3.072.093	2.320.558

Les principaux articles d'importation sont les filés, les tissus, les drogues; à l'exportation, ce sont les peaux, le café, la cire, les bœufs, le beurre, etc. Une maison de Milan expédie chaque année 2.500 à 3.000 balles de cotonnades italiennes à Adiquala, sur la frontière italo-abyssine, où elles sont vendues et réexpédiées sur Gondar.

Les importants travaux publics dont le gouvernement italien poursuit l'exécution en Erythrée favorisent le développement de ces relations commerciales. Les travaux de prolongation du chemin de fer Massaoua-Asmara jusqu'à Agordat sont poussés très activement et l'on dit que la ligne pourra être livrée au trafic jusqu'à Keren à la fin de 1914. D'autre part, le gouvernement italien a conclu un contrat avec une maison italienne en vue de l'amélioration du port de Massaoua : lorsque ces travaux seront terminés, les plus grands navires passant par le canal de Suez pourront mouiller dans le port, la profondeur d'eau leur permettant de s'ancrer le long de la jetée sur laquelle seront posés les rails de raccordement avec le chemin de fer Massaoua-Asmara-Agor-

(1) Pour avoir des renseignements détaillés sur les différents articles d'importation et d'exportation de l'Abyssinie, lire les trois rapports consulaires français suivants : — N° 799. *Mouvement commercial de l'Ethiopie en* 1907-1908 *par Diré-Daoua et Djibouti*. — N° 911. *Mouvement commercial de l'Ethiopie en* 1909 *par Diré-Daoua et Djibouti*. — N° 1062. *Situation économique de la province du Harrar en* 1912. Suppléments au *Moniteur officiel du Commerce* du 1er juillet 1909, du 27 octobre 1910 et du 27 novembre 1913.

(1) *Il commercio d'Importazione e d'Esportazione dell'Etiopia nel* 1911. Rapport de M. G. Cora, secrétaire de la légation royale en Ethiopie (*Ministero delle Colonie. Rapporti e Monografie Coloniali*, n° 6, février 1913), Rome, Tipografia Nazionale, 1913.

dat (1). L'exécution de ces travaux favorisera le développement du commerce italo-abyssin.

Mais ce qui mérite le plus de retenir notre attention, ce sont les efforts faits par les Italiens pour développer la voie commerciale Assab-Batié-Dessié, efforts tendant à détourner de la Côte Française des Somalis le commerce de Dessié (2). L'agent commercial italien installé dans cette localité abyssine, y a créé un petit musée commercial et son action tend déjà à favoriser l'importation des produits italiens, surtout des cotonnades. La *Bank of Abyssinia* est représentée à Dessié par un agent italien. Enfin on préconise la prolongation jusqu'à cette place de la route de caravanes partant d'Assab et aboutissant à la frontière italo-abyssine. Les trois quarts du commerce d'exportation de Dessié, consistant principalement en peaux de bœufs et de chèvres, se font actuellement par Tadjoura; mais il est à craindre que les Italiens ne réussissent à en attirer la plus grande partie à Assab.

Soudan Anglo-Egyptien. — Le long de la frontière, entre le Soudan et l'Abyssinie, ont été installés des postes douaniers administrés par le gouvernement du Soudan (3), à Gambela, Kurmak (dans les Beni-Changul), Roseires, Metemmeh. Une partie du commerce passe par Gallabat et Roseires; mais le point de transit le plus important est Gambela, localité située en territoire abyssin, mais cédée à bail au gouvernement du Soudan qui y entretient un inspecteur commercial, un assesseur des douanes (tous deux de nationalité anglaise), ainsi qu'un « mamour » égyptien avec un poste de police; de grands magasins y ont été construits pour mettre les marchandises à l'abri de l'humidité et des termites. Gambela, située sur la rivière Baro ou Sobat, affluent du Nil Blanc, est reliée par une route à Goré, le principal centre commercial de l'Abyssinie occidentale, pays très riche en café, caoutchouc, cire, etc., et de mai à octobre, un service de bateaux à vapeur met Gambela en communication avec Khartoum, relié, comme l'on sait, par chemin de fer avec Port-Soudan, sur la mer Rouge : le voyage dure environ sept jours de Gambela à Khartoum et environ onze jours de Khartoum à Gambela. La *Bank of Abyssinia* a ouvert une succursale à Goré et ouvrira prochainement des agences à Gambela et à Sayu.

La localité frontière de Gallabat est à treize jours de voyage de la station de chemin de fer de Sennar, laquelle est à dix heures de Khartoum. Roseires sur le Nil Blanc, a un service hebdomadaire de vapeurs avec Sennar, de juin à décembre.

Les chiffres suivants donnent une idée de la progression du commerce entre le Soudan et l'Abyssinie :

	Importations du Soudan en Abyssinie	Exportations d'Abyssinie au Soudan	Total
	—	— Francs	—
1910........	652.950	1.326.050	1.979.000
1911........	1.023.125	1.887.725	2.910.850

En 1912, le commerce par Gambela seul a atteint 1.808.800 francs contre 1.682.330 francs en 1911, et ce chiffre aurait été bien plus élevé si la rivière Baro n'avait été plus basse que de coutume en 1912. Ces données suffisent en tout cas pour montrer que ce mouvement commercial (qui doit actuellement dépasser 3 millions de francs) est en voie de développement rapide. Les principaux articles d'exportation sont : par Gambela, le café (*abyssin*, croissant à l'état sauvage dans les provinces de Kaffa et Guma), la cire, les peaux, le caoutchouc, l'ivoire; par Gallabat et Roseires, le café et les animaux. Les cotonnades, provenant d'Amérique, de Manchester, d'Italie, constituent le gros article d'importation.

Le commerce de tout l'Ouest de l'Abyssinie s'effectue actuellement par la voie du Soudan, et les cotonnades dites *aboudjedid* sont livrées dans le pays de Djimma, à l'Ouest d'Addis-Ababa, à meilleur marché par la voie de Port-Soudan et de Gambela que par la voie de Djibouti. Par exemple le transport d'une tonne d'*aboudjedid* de Manchester coûte 674 francs par Gambela, au lieu de 858 francs par Djibouti et Addis-Ababa (1). On prétend même que, lorsque le chemin de fer atteindra Addis-Ababa, le commerce de Gambela n'en sera pas affecté parce que le prix des transports entre Addis-Ababa et l'ouest abyssin est très élevé (2). Pour accentuer encore le développement du commerce par Gambela, on projette l'approfondissement de la rivière Baro, en vue de permettre aux bateaux d'un certain tonnage de la remonter pendant toute l'année jusqu'à ce point; on se propose de construire des routes et des ponts pour faciliter les transports entre la plaine et les hauts plateaux, actuellement effectués au moyen du portage. Enfin le gouvernement soudanais facilite aux commerçants leur premier établissement dans ces postes lointains, transportant leurs marchandises gratuitement ou à peu près, à condition qu'ils les vendent à ses agents à des prix raisonnables.

Afrique Orientale Anglaise. — Les Anglais ne se contentent pas de faire tous leurs efforts pour attirer vers le Soudan le commerce de tout l'Ouest abyssin; ils essayent aussi de créer un mouvement commercial entre l'Afrique Orientale Anglaise et les provinces méridionales de l'Ethiopie, notamment les pays de Sidamo et de Boran, riches en café et en bétail. L'exportation de ces produits par la poste frontière de Moyale en 1911 a atteint 412.500 francs, tandis que l'importation (cotonnades) a été de 165.000 francs. De Moyale à Marsabit, le trajet est d'environ neuf jours, et d'environ vingt jours de Marsabit à Nai-

(1) *Report on the Trade of Abyssinia for the years* 1911-1912 par M. A. D. Home, consul britannique à Addis-Ababa. (*Diplomatie and Consular Reports, Annual Series*, n° 5.163).
(2) Rapport italien précité.
(3) Rapport anglais précité.

(1) Rapport italien précité.
(2) Rapport anglais précité. — Voir dans ce même rapport le détail des tarifs de douanes et de transports.

robi (1), sur le chemin de fer de l'Ouganda, qui paraît ainsi être appelé à jouer un certain rôle dans le commerce de l'Abyssinie méridionale. D'autre part, les Anglais ont construit une ligne de tramway de Nairobi à Fort-Niere et de là une route d'automobiles a été aménagée jusqu'au delà du lac Rodolphe, dans le but d'attirer le commerce des régions abyssines limitrophes (2). Enfin un certain trafic est effectué par la voie du fleuve Juba, qui sert de frontière entre l'Afrique orientale Anglaise et la Somalie Italienne et aboutit au port de Kisimayou.

Somalie Italienne. — Le commerce s'accroît assez rapidement entre les ports du Benadir, Mogadichou et Brava d'une part, et les pays abyssins d'Ogaden, Aroussi et Boran d'autre part. La principale route commerciale est celle qui va de Ginir, dans l'Aroussi, aux postes italiens de Dolo et Lugh, sur le fleuve Juba. De ce dernier point, des bateaux descendent le fleuve par Bardera jusqu'à Giumbo. Pour développer cette voie commerciale, le gouvernement de la Somalie italienne a envoyé à Ginir un inspecteur commercial qui a créé un marché d'où les caravanes partent pour Mogadichou, malgré la distance considérable et le manque de facilités. Ce commerce en 1911 a atteint environ 1 million de francs, dont environ 250.000 francs à l'importation (cotonnades américaines et italiennes) et environ 750.000 francs à l'exportation (café) (3).

Somaliland Britannique. — Le mouvement commercial entre l'Abyssinie et le Somaliland britannique s'est élevé à 1.850.000 francs en 1910-1911 et à 1.550.000 francs en 1911-1912. La plus grosse part de ce commerce s'effectue entre l'Ogaden et le port de Bulhar, les principaux articles d'exportation étant les peaux, le café, le beurre indigène (4). Le trafic de caravanes entre Harrar et le port de Zeila a beaucoup souffert de la concurrence du chemin de fer de Djibouti à Dire-Daoua, qui permet de réaliser une énorme économie de temps par rapport au transport par chameaux (5). Par contre, grâce à la sécurité assurée par le corps de méharistes du Somaliland, le trafic des caravanes entre la région située à l'Est de Djigdjiga et les ports de la colonie britannique peut être encore appelé à un certain avenir.

L'examen comparatif des différentes voies qui s'offrent à l'Abyssinie pour commercer avec le monde extérieur montre que si la supériorité, actuellement détenue par la voie de Djibouti, paraît lui être assurée lorsque l'achèvement de la ligne ferrée jusqu'à Addis-Ababa lui permettra de donner toute la mesure de sa capacité, cette voie ne pourra vraisemblablement pas détourner à son profit le commerce de certaines régions abyssines (le Nord, l'Ouest et le Sud) qui, pour des raisons d'ordre géographique et surtout grâce aux efforts de nos concurrents, paraît destiné à s'effectuer par d'autres voies. Mais même en ce qui concerne la sphère d'action commerciale du chemin de fer franco-éthiopien, celui-ci ne la dominera complètement que lorsqu'il aura atteint la capitale abyssine, et pour cette raison, nous ne saurions trop insister sur l'urgence qu'il y a à hâter l'achèvement de cette ligne, dont les travaux d'infrastructure, d'après les renseignements publiés dans ce Bulletin (1), atteignaient le 1er juin dernier la rivière Aouache, exactement le kilomètre 242 à partir de Dire-Daoua; l'exploitation de ce tronçon est, en effet, peu rémunératrice, parce que les conducteurs de chameaux demandent pour le transport jusqu'au point terminus du chemin de fer le même prix que jusqu'à Dire-Daoua. D'ailleurs, même après la mise en exploitation de la ligne entière, celle-ci devra, pour conserver tout le trafic qui doit légitimement lui revenir, la défendre contre la concurrence de certaines lignes de caravanes aboutissant en territoire anglais ou italien qui, grâce à des tarifs de transport ou de douane extrêmement réduits, accaparent déjà une faible partie du commerce des régions centrale et orientale de l'Abyssinie: la question des tarifs sera donc, pour l'avenir de notre chemin de fer, d'une importance capitale.

Il convient, en outre, de se demander si la France occupe dans le commerce de l'Abyssinie un rang en rapport avec l'incomparable instrument de pénétration dont elle dispose. En l'absence de statistiques précises sur la provenance ou la destination des marchandises, il est permis de tirer des données qui précèdent cette conclusion, que la France importe beaucoup plus de produits d'Abyssinie (café, cire brute, peaux) qu'elle n'y exporte des produits de son industrie. En effet, les tissus de coton, le gros article d'importation en Abyssinie, sont de provenance anglaise, américaine, italienne et belge, et si la France a tenu pendant longtemps un rang important dans l'importation abyssine, c'est grâce aux envois d'armes et de matériel de chemin de fer qui, vu leur caractère accidentel, ne semblent pas devoir se reproduire dans l'avenir. Le commerce français ne vient guère au premier rang que pour un certain nombre d'articles de consommation courante et surtout de produits alimentaires. M. Roca d'Huytéza, consul de France à Harrar (2), évalue l'importation des différentes nations en Éthiopie, par la voie de Djibouti, à 3 millions de francs pour la France, 2.700.000 francs pour l'Angleterre, 2.300.000 francs pour la Belgique, 1.060.000 francs pour l'Italie, 300.000 francs pour l'Autriche, etc. Il est à remarquer que cette évaluation ne s'applique pas aux voies commerciales étrangères, où la part

(1) Rapport anglais précité.
(2) *Penetrazione commerciale in Abissinia* par le Père Tappi. *L'Esplorazione commerciale*, Milan, 20 octobre 1913.
(3) Rapport anglais précité.
(4) Rapport anglais précité.
(5) *Report on the trade of the Consular District of Harrar for the Year* 1912, par M. Dodds, consul britannique à Harrar (*Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 5680).

(1) *Afrique Française* de juillet 1913, p. 287.
(2) Rapport précité.

de la France doit être insignifiante; en outre le chiffre indiqué par les provenances anglaises nous paraît bien faible, si l'on considère que l'Angleterre introduit en Abyssinie la plus grande partie de l'*aboudjedid*, le gros article d'importation. « En délaissant cet article », dit d'ailleurs notre consul, « nous finirons par laisser tomber dans quelques années notre importation par Djibouti au troisième ou au quatrième rang. » Un rôle si effacé n'est évidemment pas celui que devrait jouer la nation qui détient le chemin de fer et le port par lesquels s'effectuent les trois quarts du commerce de l'Abyssinie et qui dispose, par conséquent, d'une situation privilégiée par rapport à ses concurrents. Il est à espérer que l'arrivée du rail à Addis-Ababa facilitera les envois de produits français en Abyssinie; mais ce résultat ne pourra être atteint que si nous améliorons nos méthodes commerciales et si nous mettons à profit les avis que ne cessent de nous prodiguer nos consuls (1).

Assurer définitivement au chemin de fer franco-éthiopien la supériorité qui lui revient dans le commerce de l'Abyssinie, accroître grâce à lui nos importations dans ce pays, telles sont les deux conditions à réaliser pour que cette grande entreprise atteigne le but amplement justifié par les lourds sacrifices qu'elle a coûtés à l'énergie et à l'épargne françaises: établir notre prépondérance économique en Abyssinie et favoriser le rayonnement de notre influence en Afrique Orientale.

CAMILLE FIDEL.

Chronique de l'Armée coloniale

Médaille coloniale. — Au mois de décembre 1910, au cours d'une reconnaissance opérée dans la plaine d'El-Atchana, un détachement composé de tirailleurs et de mokhazenis du poste de Bou-Denib, surprit un djich de forces supérieures, armé de fusils à tir rapide, le dispersa et lui enleva les prises que celui-ci venait de faire sur une petite caravane qu'il avait attaquée. Au cours de l'action, plusieurs mokhazenis furent tués ou blessés.

Par décret du 30 janvier 1914, le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Sahara » est acquis au personnel militaire européen et indigène, ayant pris une part effective à l'engagement d'El-Atchana, le 4 décembre 1910.

Mutations. — Le général de division Sucillon, membre du comité consultatif de défense des colonies, a été nommé au commandement de la division du Tonkin, à Hanoï, en remplacement de M. le général de division Lombard, dont la période de séjour va expirer.— Le colonel Boudonnet, de l'infanterie coloniale, adjoint au commandant d'armes de Bordeaux, a été nommé au commandement (par intérim), de la 4e brigade d'infanterie coloniale (2e division), à Toulon, en remplacement de M. le général de brigade Goullet, appelé à un autre emploi.

Inscriptions d'office. — Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, le capitaine Thomas, le lieutenant Fricout, de l'artillerie coloniale, le médecin-major Ringenbach, membre de la mission de délimitation Afrique Equatoriale-Cameroun (1912-1913).

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur :

Commandeur : le colonel Foucher, commandant militaire des territoires du Sud-Tunisien. — Officiers : le lieutenant-colonel Mouret, commissaire du gouvernement en Mauritanie ; le chef de bataillon Cahen, de l'infanterie coloniale (Maroc). — Chevaliers : les lieutenants Lecoutey et Berthomé, de l'infanterie coloniale, le médecin-major Fulconis (Mauritanie); le capitaine Lamotte d'Incamps, les lieutenants Belhomme et Gabrielli, de l'infanterie coloniale; les capitaines Le Borgne, Thierry, Rouyer, les lieutenants Conraux, de Moustier, Portères, de l'infanterie coloniale (Maroc); les capitaines Thomas, Fricout, de l'artillerie coloniale; le lieutenant Berraud, de l'infanterie coloniale ; le médecin-major Ringenbach (mission de délimitation du Cameroun).

(1) Lire, à ce sujet, les rapports consulaires français précités.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — M. Jousselin, consul de 2e classe, est nommé au consulat de Tripoli de Barbarie (poste transformé), en remplacement de M. Séon, consul général, chargé du consulat de Salonique.

M. de Labretoigne du Mazel, administrateur en chef de 1re classe des colonies, a été chargé des fonctions intérimaires de lieutenant-gouverneur de la Guinée, pendant la durée de l'absence du lieutenant-gouverneur titulaire et du secrétaire général.

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur :

Officier : M. Blanc, secrétaire général du gouvernement tunisien. — Chevaliers : MM. Dorée, ingénieur civil, à Taroudant (services exceptionnels : actes de courage au cours de la campagne contre El Hiba); Gaston Loth, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement au Maroc.

BIBLIOGRAPHIE

Au cœur de l'Afrique Equatoriale. Journal de route d'un officier (mission Jacquier), par le capitaine MAURICE MARTIN. Un vol. in-8° de VIII-220 pages avec 26 planches hors texte et une carte en noir de la région des Sultanats. Prix : 3 fr. 50. Librairie Chapelot, 30, rue Dauphine.

On se souvient qu'en 1910, M. Fourneau, lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari, reconnaissant l'importance qui s'attachait à l'exploration et à l'étude de la région des sultanats du Haut-Oubangui, confia une mission de reconnaissance au capitaine Jacquier, de l'infanterie coloniale. La mission, de caractère essentiellement pacifique, comprenait trois Européens : le chef de mission, le lieutenant Martin, son adjoint et M. Ebener, chef de la factorerie de caoutchouc de Bangassou. Une escorte de 40 tirailleurs sénégalais et environ 150 porteurs indigènes recrutés sur place complétaient le personnel. La petite troupe quittant Bangassou, se mit en route le 1er octobre 1910 et, inlassablement, jusqu'à fin 1911 parcourut la région limitrophe du Soudan anglais entre les sources de la Kotto et celle du M'Bomou. Le but à atteindre résultait de la nécessité, rendue impérieuse par les événements qui venaient de se produire au Nord, d'être davantage fixés sur les limites orientales de nos possessions centre-africaines et de l'incontestable utilité — au double point de vue politique et humanitaire — d'un courant de relations à établir entre les représentants anglais et français des deux colonies limitrophes. Le lieutenant-gouverneur Fourneau précisait encore en écrivant de Bangui que « d'ailleurs, après la conquête du Ouadaï, l'occupation devenue effective du Dar-Rounga, du Dar-Kouti, des pays Bandas du Kouango et de la Kotto, cette mission vient à son heure. Elle aura comme corollaire la création, dans les sultanats, d'une seconde circonscription, dont, logiquement elle précède et prépare l'organisation militaire, politique et économique ».

Mais ce ne sont pas les résultats de cette mission que le lieutenant, aujourd'hui capitaine Maurice Martin, nous fait connaître. Plus intimement il nous donne son carnet de route et nous livre ses observations personnelles, ses impressions, ses sentiments, tels qu'il les jeta sur le papier, en pleine brousse, dans l'excitation de la marche et pendant les trêves — si rares — des étapes. Et cela est vraiment beau et poignant. En particulier, le chapitre intitulé « perdu dans la brousse », récit que nous fait l'auteur d'un incident qui le laissa seul, pendant dix jours, isolé de la colonne à la recherche, sans armes, sans boussole et sans vivres, de ses compagnons, a la grandeur et l'amertume d'une agonie consciente. Ce civilisé, brusquement ramené à la condition du primitif et luttant contre les cynocéphales géants à coups de tison, cet abandonné nourri de racines, chargé par les éléphants, veillé par les fauves

et escorté de charognards affamés, nous donne, avec des frissons, une admirable leçon d'énergie. Les jeunes officiers que l'Afrique centrale sollicite, les fonctionnaires, les agents de factorerie et tous ceux que ne laissent pas indifférents les victoires de la volonté et du caractère liront ce livre émouvant avec intérêt et avec profit. On ne saurait imaginer une plus belle préface à la vie de brousse.

L'aventure sur le Niger, par Robert Randau ; 1 vol. in-16 de 358 pages ; 3 fr. 50. — Sansot, 9, rue de l'Eperon.

Aucun des ouvrages de M. Robert Randau ne peut être indifférent aux Africains. Romans de la grande brousse, romans de la patrie algérienne, ils s'attachent à mettre en lumière l'homme que nous forge notre empire colonial, les défricheurs de brousse, qu'il connait bien. Il les voit « trempés en force », de volonté plus ferme, de caractère abâtardi, avec « leurs heures de passions féroces » et aussi « leurs moments de mansuétude et de dévouement ». Il les juge « de magnifiques Français » et salue, faite par eux, « la forte intellectualité française qui existera sur les côtes de la Méditerranée entre Syrtes et l'Océan et qui englobera à son heure le Sahara et la Soudanie ».

C'est sur le Niger, de Koulikoro à Tombouctou, qu'il promène cette fois ses héros, et notamment ce Cassard qui traduit le plus souvent ses propres opinions, et un curieux type de broussard, Carbon de Carbone, qui disparaîtra de l'Afrique de demain. Ce que nous goûtons toujours le plus dans ses récits, ce sont les anecdotes et souvenirs dont il masque à peine les acteurs et aussi les descriptions qui évoquent si puissamment les bords du Niger et ses escales de Dienné, Mopti, Tombouctou ; les hommes et les choses sont là dans leur pleine lumière, radieuse, attrayante, même quand elle est un peu crue...

LE NOUVEAU PAQUEBOT L'"ASIE"

ET LE SERVICE DES « CHARGEURS RÉUNIS »

Les divers travaux qui vont être entrepris en Afrique Occidentale et Equatoriale entraîneront nécessairement l'accroissement des relations de ces colonies avec la métropole. La Compagnie des Chargeurs Réunis qui, depuis vingt-cinq ans, assure le service postal de la Côte occidentale d'Afrique et n'a cessé d'améliorer ses lignes, s'efforce de répondre à ces nouvelles nécessités. Déjà par la substitution de ses paquebots modernes *Europe* et *Afrique* aux unités qui avaient inauguré le service, elle avait accompli un appréciable progrès. Elle va mettre en ligne prochainement un paquebot l'*Asie* qui va lui permettre, concurremment avec ses deux autres vapeurs, de remplacer, par des départs de toutes les trois semaines, le service mensuel qu'elle assure actuellement. Le premier départ de ce nouveau service a eu lieu le 28 janvier et l'itinéraire suivi est le même que précédemment, complété cependant par l'escale de Monrovia que toucheront deux paquebots sur trois tant à l'aller qu'au retour : nous nous félicitons pour notre part de voir inscrire cette escale libérienne qui ne peut que développer nos intérêts dans la République noire.

Nous intéresserons certainement les fonctionnaires et les colons d'Afrique Occidentale en leur donnant quelques caractéristiques du paquebot l'*Asie*.

L'*Asie*, dont le lancement aura lieu tout prochainement, sortira des Chantiers de France, à Dunkerque. Sa longueur est de 140 mètres, sa largeur de 17 ; il déplacera 10 000 tonneaux et sa machine à triple expansion, d'une puissance de 10.000 chevaux, doit lui donner aux essais une vitesse qui ne sera pas inférieure à 18 nœuds. Ses cales, d'une contenance de 3.000 mètres cubes lui permettront la prise des marchandises à destination ou en provenance du Congo ; mais le navire a surtout été construit pour le transport des passagers et, à ce point de vue, ses aménagements ont été l'objet de l'attention toute particulière de ses armateurs.

Le nouveau paquebot pourra recevoir 146 passagers de 1re classe, 72 de 2e classe, 100 de 3e classe. Toutes les cabines de 1re classe, comprenant notamment deux appartements de grand luxe et 20 cabines à une seule couchette, heureuse innovation, s'aéreront directement sur le pont-promenade ; celles des secondes classes, la plupart à deux ou trois couchettes, s'ouvriront sur le pont de la longue dunette ; enfin des cabines en majeure partie à 4 couchettes, seront affectées aux passagers de 3e classe.

Chaque groupe se trouve, bien entendu, complété par une salle à manger distincte ; celle des 1res classes, par une ingénieuse disposition formera à l'avant deux petits salons que leur caractère d'intimité fera particulièrement rechercher. On appréciera la hauteur de celle des 2es classes comme d'ailleurs de tous les locaux de cette catégorie et les vastes dimensions de celle des 3es classes.

Les salons de musique et de lecture de pur style Louis XVI, ainsi que les escaliers conduisant au vestibule et à la salle à manger, seront pourvus de larges baies vitrées s'ouvrant sur le pont ; le fumoir « Renaissance hollandaise » occupera deux étages communiquant par un escalier intérieur ; il prendra jour également par de nombreuses et larges baies.

Une salle de sport avec les appareils mécaniques et électriques les plus modernes sera mise à la disposition des passagers, dont le confort s'augmentera encore de la présence à bord d'un salon de coiffure, d'une bibliothèque, d'une chambre noire pour la photographie, d'une blanchisserie, etc.

Soucieux par-dessus tout du bien-être de leurs passagers, les armateurs ont eu soin d'éviter d'une manière absolue une disposition des cabines intérieures qui fût dépourvue d'agrément sous les tropiques. Ils se sont attachés à donner à tous l'air, la lumière et l'espace indispensables pour une traversée dans les climats chauds ; c'est ainsi qu'en dehors de la disposition même des cabines, de puissants appareils électriques répandant à volonté l'air froid ou l'air chaud, assureront partout la ventilation et que la place a été faite aussi large que possible aux espaces réservés à la promenade. De même que l'air, l'eau sera distribuée à profusion dans tous les locaux et notamment dans les nombreuses salles de bains dont chaque groupe sera pourvu.

On voit que la Compagnie a mis tout en œuvre pour donner à ses hôtes tout le confort moderne. Ajoutons qu'elle a joint le souci de la sécurité à celui du bien-être et que l'*Asie* comportera un poste de T. S. F., ainsi que les engins de sauvetage les plus perfectionnés.

On peut donc dire que l'apparition prochaine dans les eaux de la Côte occidentale d'Afrique de ce grand paquebot-yacht à deux cheminées et aux cinq étoiles rouges bien connues sur la côte marquera une date heureuse dans l'histoire de la navigation ouest-africaine.

RELATIONS AVEC MADAGASCAR

La Compagnie des Messageries Maritimes vient de conclure, avec le gouvernement général de Madagascar, un nouvel accord, destiné à mettre les services locaux qu'elle assure, en harmonie avec son contrat métropolitain. En effet, depuis que ce dernier est entré en vigueur, le nombre des voyages annuels entre la France et Madagascar a été augmenté, d'où la nécessité de procéder à la revision du contrat qui vient d'être réalisée.

Le nouvel accord entrera très prochainement en application, et le paquebot nouveau que la Compagnie va envoyer à Madagascar pour assurer le service avec ceux qui s'y trouvent déjà, dans les meilleures conditions, quittera vraisemblablement Marseille à la fin du mois ; inutile de dire que ce navire est muni de la télégraphie sans fil.

D'autre part, la Compagnie, continuant à procéder au renouvellement de sa flotte, sur lequel nous avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention de nos lecteurs — ils n'ont pas oublié la mise en service du *Paul-Lecat*, du *Lotus* et du *Karnak*, le récent lancement de l'*André-Lebon* et ceux prochains du *Porthos*, *Athos* et *Sphinx* — va mettre incessamment en chantier le premier des paquebots destinés à la ligne de l'océan Indien ; ce navire portera le nom de *Général-Duchesne* en témoignage de gratitude pour les services rendus au pays par le chef de l'expédition de 1895.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 3

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

NOTES

SUR

LA POLITIQUE INDIGÈNE

LA QUESTION INDIGÈNE

L'œuvre accomplie par la France dans le Nord de l'Afrique est pour un Français la meilleure leçon de patriotisme. Il n'est pas d'histoire plus réconfortante, ni plus encourageante : Algérie, Tunisie, Maroc, ces pays, chacun à sa manière, disent quelques-unes des plus belles qualités de notre race; vertus militaires et vertus civiques. Après l'héroïsme de la conquête, c'est l'ardeur au travail, la ténacité, la persévérance dans la mise en valeur d'un sol toujours difficile, parfois ingrat, c'est la conscience de la valeur de l'effort accompli, la foi dans l'avenir.

Il y a moins d'un siècle les corsaires, commandés par les reïs du bey d'Alger, terrorisaient encore la Méditerranée. Sous la domination turque, les pays que nous occupons nourrissaient une population quatre fois moindre qu'aujourd'hui. L'insécurité était grande; de vastes régions restaient inhabitées; les tribus étaient constamment en guerre entre elles, ou en révolte contre leurs gouverneurs. Il fallut à nos soldats quarante ans pour conquérir, puis pour pacifier entièrement l'Algérie, dont l'essor véritable ne date que de la fin de l'insurrection de 1871. Aujourd'hui, en Algérie comme en Tunisie, et bien que là notre occupation ne date que de trente ans, des plaines fertiles s'étendent, où jadis étaient des marécages inhabitables; les coteaux sont chargés de vignobles; sur les plateaux on pratique avec un succès croissant l'élevage du bétail, et de vastes territoires, que jamais la charrue n'avait entamés, ont été mis en culture et semblent des coins de Beauce égarés entre l'Ouarsenis et les Chotts; de grandes villes se sont élevées, où l'activité des constructions témoigne de la richesse acquise; des ports ont été aménagés, qu'il faut sans cesse agrandir; on a ouvert des mines, construit des routes et des voies ferrées et consacré des crédits importants, encore qu'insuffisants, aux travaux de l'hydraulique agricole.

Ces résultats frappent les esprits même les moins avertis; et, surtout depuis que la hausse récente des prix du bétail, des céréales et du vin, a produit une prospérité jusqu'alors inconnue, qui s'est manifestée par un luxe quelque peu tapageur, mais aussi par un renouveau dans la construction et dans les défrichements, l'impression qui se grave dans l'esprit du voyageur, tandis qu'il parcourt ces contrées, est celle d'une jeune France qui fait honneur à sa mère, d'une belle œuvre accomplie par nos compatriotes, d'une race de colons français vigoureux, énergiques, assurés de leurs destinées, fiers d'utiliser au grand avantage des intérêts dont ils ont la charge l'autonomie qui leur a été consentie.

Il n'en est que plus préoccupant de découvrir l'envers de cet admirable tableau. Lorsqu'on examine de plus près la situation de l'Algérie et de la Tunisie on n'est pas long à s'apercevoir que, si l'ensemble prospère, si le commerce se développe à pas de géants et si la richesse sourit aux efforts de nos pionniers, le succès des uns a pour contre-partie chez beaucoup d'autres du mécontentement et de la souffrance. Les hauts prix, qui font la fortune de quiconque a de la terre, ont rendu la vie chère à ceux qui ne possèdent pas,

européens ou indigènes; chez ces derniers, d'autres causes de mécontentement provoquent un malaise qui va grandissant. Et il est impossible de prolonger un séjour dans le Nord de l'Afrique sans se trouver placé en face d'un problème dont la gravité va s'accentuant chaque jour : la question indigène.

***

Pour beaucoup de Français d'Afrique, l'incompatibilité qui se manifeste entre notre mentalité et celle de nos sujets ou protégés musulmans est fondamentale et irrémédiable. La religion, qui conditionne tous les actes de la vie des mahométans, apparaît à un grand nombre de ceux qui ont vécu parmi eux comme un obstacle infranchissable à tout rapprochement, à toute entente réelle. Notre civilisation, disent-ils, regarde vers l'avenir; la leur, vers le passé; l'une est en marche, l'autre est immobile et hait le mouvement. Pour eux, nous sommes des infidèles, des maudits; par la permission de Dieu, nous avons pu occuper des terres qui sont leur patrimoine et nous y installer avec des mœurs et des lois contraires à tout ce qu'enseigne le Coran sur la famille, la propriété, le statut personnel. Mais dans leur conviction notre ruine est fatale; nous serons à notre heure rejetés à la mer. En attendant ce jour, la fidélité commande de courber la tête, mais de ne rien céder. Aussi les races restent-elles en paix apparente, mais en antagonisme permanent. Un musulman cultivé demeure assez éloigné d'un Français pour qu'entre ces deux hommes aucune véritable collaboration ne soit possible. Quant aux gens du peuple, ils obéissent à une morale inférieure : ils n'ont le respect ni de la propriété, ni de la parole donnée; seule la force est capable de les discipliner. Au surplus, ajoute-t-on, la paix française a été bonne aux indigènes; leur nombre croissant, à lui seul, suffit à prouver qu'ils prospèrent; et s'ils formulent des revendications d'ordre social ou économique, c'est à l'instigation d'un petit noyau d'intellectuels qui ont su donner ainsi à leurs coreligionnaires le moyen d'exprimer leur hostilité contre le roumi, mais en réalité ne songent qu'à les unir contre nous, et cherchent à jouer un rôle politique semblable à celui des Jeunes-Egyptiens.

En France, on est porté à envisager la situation d'un point de vue tout différent. Il semble inadmissible à beaucoup d'entre nous que la religion conserve à notre époque un tel pouvoir et soit pour la civilisation musulmane un bouclier qui la rende impénétrable. Au surplus, nous croyons à la puissance invincible de nos principes, de nos idées, qui doivent nécessairement éclairer tout homme de bonne volonté et de bonne foi. S'il subsiste entre nos sujets et nous un pareil abîme, c'est donc que nous n'avons rien fait pour les élever à notre niveau, c'est que « notre œuvre morale en Algérie n'est pas à la hauteur de notre œuvre matérielle » (1). Et on réclame pour l'Algérie des réformes administratives et politiques, accompagnées d'une réorganisation de l'éducation indigène. Supprimez l'indigénat, dit-on; modifiez le statut personnel, la législation fiscale et l'appareil judiciaire; réduisez les pouvoirs des administrateurs; organisez une représentation indigène auprès du pouvoir central, réorganisez sur une base plus large celle qui existe dans certains corps électifs; donnez à tous une large instruction, et vous arriverez à réaliser le but de toute colonisation : l'assimilation des indigènes; vous ferez de ces hommes, dont les justes plaintes sont aujourd'hui un avertissement, demain peut-être un danger, des sujets loyaux et dévoués.

Entre ces deux thèses opposées, où est la vérité? Un fait est certain : le malaise existe, et se propage en Algérie et en Tunisie. Que le mécontentement soit, ou non, fondé; qu'il soit, ou non, l'œuvre d'une poignée d'intellectuels aigris, il n'en est pas moins évident qu'il a pris naissance à peu près partout, et qu'il grandit. Il n'élève guère la voix, parce qu'on ne le laisse pas crier, mais on en prend conscience à divers indices; et des faits tels que la résistance à la conscription, ou l'exode en Syrie d'un certain nombre de familles de Tlemcen, ont révélé la gravité du mal.

Peut-être en comprendra-t-on mieux les causes et se rendra-t-on mieux compte des remèdes possibles si, au lieu d'étudier le malaise indigène dans les limites étroites des frontières de nos possessions du Nord de l'Afrique, on l'envisage dans ses rapports avec deux mouvements d'importance mondiale et caractéristiques des vingt-cinq dernières années : l'attitude, dans tout l'Orient, des peuples colonisés, ou même de certaines nations indépendantes, à l'égard des puissances colonisatrices et de l'Occident en général; — et le heurt des civilisations chrétienne et musulmane.

***

L'agitation qui se propage dans le monde oriental et extrême-oriental depuis vingt-cinq ans est une forme nouvelle de la résistance des peuples conquis. C'est un mouvement essentiellement politique qui peut, dans certains cas, s'accompagner de révoltes militaires, ou les provoquer, mais qui se manifeste avec des caractères très particuliers, les mêmes dans tous les pays. Aux Indes, en Egypte, il a pris naissance alors que la pacification était un fait accompli. Il en est de même en Algérie et en Tunisie, et aussi en Indochine, qu'on peut considérer comme pacifiée, les actes de piraterie commis au voisinage de la frontière chinoise ne compromettant pas la sécurité de l'ensemble de la colonie. Il semble même que cette agitation ne puisse se développer qu'après la fin de l'état de guerre; car elle résulte de la rencontre de deux civilisations. Elle prend naissance lorsque, la conquête achevée, le peuple colonisateur s'installe dans sa vie civile et que tous ses actes provoquent l'antagonisme de peuples dont les mœurs, les tendances, les

(1) Ph. Millet, *Le Temps*, 18 février 1913.

croyances et les lois sont aux antipodes des siennes.

De tels mouvements n'existent pas chez les races très arriérées : Soudanais et Sénégalais sont devenus des sujets dociles; beaucoup d'entre eux font d'admirables soldats, et leur dévouement peut être sans bornes, pourvu qu'ils trouvent sous notre domination la justice et la sécurité. Pour que, dans un bien être matériel relatif, et une paix complète, naisse et grandisse le sentiment aigu que l'étranger protecteur est un intrus, que sa civilisation est monstrueuse et sa manière de vivre abominable, il faut déjà un degré d'éducation plus avancé; surtout, il faut une classe d'indigènes cultivés et instruits, en qui s'incarne le mécontentement de la masse, et qui le dirige aux fins de ses ambitions, égoïstes ou généreuses : il faut des jeunes-égyptiens, des jeunes-tunisiens, des jeunes-algériens (ou, comme on dit à Alger, des jeunes-turbans).

Et ce qu'il y a de particulier, c'est que partout ce mouvemment, essentiellement politique dans ses origines, évolue vers une orientation religieuse. Aux Indes, vers le milieu du siècle dernier, l'antique religion était en pleine décroissance. Aujourd'hui l'hindouisme revit, et constitue une puissance de résistance formidable aux tentatives des missionnaires; et dans les milieux universitaires, les étudiants sont les premiers à pratiquer les rites d'une religion qui ne s'impose plus à leur foi, mais à laquelle ils tiennent, comme au lien indissoluble avec la masse du peuple dont ils veulent être les conducteurs. Il en est de même en Extrême Orient dans les pays où le danger national résulte, non d'une tentative de colonisation, mais d'une pénétration de civilisations étrangères. Depuis que le Japon s'est plus largement ouvert, et que les missions chrétiennes y ont multiplié leurs efforts, le boudhisme s'est renouvelé, et ses moines ont retrouvé le prestige religieux des temps passés. A Ceylan le boudhisme s'est approprié les méthodes religieuses du conquérant. A l'imitation des Unions Chrétiennes de jeunes gens, cette institution si populaire du protestantisme contemporain, ont été formées des Unions Boudhiques de jeunes gens; des livres d'usage courant ont été publiés pour que les missionnaires anglais et américains ne soient pas seuls à répandre, par les Bibles et les Traités, des ouvrages dont la lecture quotidienne forme les mentalités et gagne les âmes. Ainsi en Extrême-Orient la religion, qui au début était étrangère au mouvement de résistance contre la civilisation et la protection occidentales, en est devenue l'auxiliaire le plus fort. C'est un point qu'il ne faut pas perdre de vue, si on veut se rendre un compte exact de ce qui se passe et de ce qui ne manquera pas de se produire davantage dans les pays musulmans. Faut-il s'en étonner, lorsque dans le monde occidental la langue et la religion sont les deux grandes forces des peuples faibles ou des nationalités opprimées, que chez nous-mêmes beaucoup d'incroyants retournent aux pratiques d'une religion dont ils n'acceptent pas les dogmes, demandant à son autorité la force, issue des traditions séculaires, capable de cimenter l'union de tout un peuple, et que, tout près de nous, des nations, hier encore asservies et demi barbares, aujourd'hui victorieuses d'un ennemi qu'on croyait sûr de la victoire, doivent en partie leur succès à la fidélité avec laquelle ils ont conservé, dans leurs patries, ou dans le monde entier où ils se répandaient, le sentiment national exprimé par l'attachement à leur langue et la fidélité aux pratiques de leur religion?

L'AGITATION DANS L'INDE

Dans un livre récent, *Indian Unrest*, où il a réuni ses correspondances au *Times*, l'un des meilleurs collaborateurs de ce journal, sir Valentine Chirol, a raconté l'histoire de l'agitation aux Indes. Elle vaut la peine d'être lue et méditée.

La renaissance des études sanscrites avait provoqué dans nos pays, vers le milieu du XIXe siècle, une curiosité passionnée pour l'antique civilisation hindoue où, par delà la Grèce, se découvraient les origines aryennes de tout le monde occidental. La théosophie, née de l'étude de la religion védantique, voulut rendre à l'Inde ce qu'elle avait reçu d'elle, et y faire briller à nouveau la lumière qui avait eu dans ces contrées trente siècles plus tôt, un si merveilleux éclat. De sorte que, lorsque se dessina dans l'Inde, vingt ans après la révolte des Cipayes, un commencement de renaissance nationale, ce mouvement trouva son appui le plus solide auprès d'anglais, philologues, historiens ou théosophes, que la reconnaissance ou le désintéressement scientifique portaient à aider les descendants des Aryens, des Védas et du Mahabarata, à reconstituer leur nationalité émiettée, et à rendre l'esprit vivifiant à une religion figée dans un ritualisme infécond. Le Collège Central Hindou de Bénarès fondé par Mme Annie Besant, avec le concours de professeurs anglais, théosophes pour la plupart, et de pundits indigènes, avec l'appui financier et sous le patronage des rajahs de l'Inde, fut le laboratoire où se reconstitua par l'étude, parmi des jeunes gens des castes supérieures, l'âme hindoue, tandis que le mouvement national éclatait avec violence dans les diverses provinces de l'empire.

Le mécontentement se manifesta tout d'abord par une demande de modification à l'organisation politique du pays. Sous le même vocable de « Swaraj » les uns réclamaient une sorte d'autonomie respectueuse de la suzeraineté anglaise; d'autres, une émancipation plus complète; d'autres enfin, l'indépendance absolue; grâce aux lois libérales de l'Angleterre, une campagne de presse put s'engager, modérée dans la forme, violente par l'esprit qui l'animait et par les conséquences où elle aboutit.

Dans le Deccan, un brahmane intelligent et instruit, le Chitpavan Tilak, avait commencé, dès 1879, à combattre dans la presse la domination

anglaise. Poona fut le centre de l'agitation qu'il réussit à provoquer.

L'*Hindu Tract Society* de Madras continua la campagne en 1887 en soulevant les masses populaires contre les missionnaires, et en préconisant, au lieu de l'éducation britannique, jusqu'alors acceptée avec faveur, un système d'éducation nationale. Le résultat de ces excitations fut l'éclosion de sociétés secrètes, les conspirations et les assassinats politiques. Ce fut aussi une recrudescence de zèle religieux. Tilak remit en honneur, en même temps que le souvenir des anciennes gloires de l'Inde, le culte du dieu « Ganesh », l'une des plus populaires aujourd'hui des innombrables divinités de l'Inde. En 1895, il organisa les fêtes en l'honneur de Shivaji, le fondateur de l'empire des Mahrattes. et à cette occasion vanta l'assassinat comme un devoir politique. En 1896, lors de la famine du Deccan, il poussa les paysans à refuser l'impôt; l'année suivante, il recommanda pendant une épidémie de peste la résistance aux mesures d'hygiène imposées par le gouvernement. Dans les principautés indigènes, comme celle de Kolhapur, où le souverain combattait l'influence des brahmanes en s'appuyant sur le gouvernement anglais, la révolte s'organisa avec son cortège habituel de bombes et de meurtres. Emprisonné en 1897, à la suite de l'assassinat du président du Comité de la Presse, Mr. Rand, Tilak fut relâché en 1901, et reprit la campagne avec une violence nouvelle; il fut condamné à mort en 1908, après des articles de journaux préconisant l'emploi des bombes; sa condamnation fut commuée et il fut emprisonné à Mandalay. Ce n'est que depuis son incarcération que les troubles se sont peu à peu apaisés.

Du Deccan, l'agitation avait gagné les autres provinces du Nord de l'Inde. Le Midi seul resta engourdi dans sa torpeur séculaire, et la révolte ne souffla pas sous l'ombre des grandes palmes. Mais dans le Pundjab, parmi les Sikhs même dont la fidélité avait assuré aux Anglais la victoire sur les Cipayes révoltés, la désaffection se propagea. Elle fut provoquée par diverses circonstances : un impôt trop lourd, une famine, une épidémie de peste, des mesures législatives maladroites, qui se proposaient d'améliorer le sort des paysans propriétaires fonciers et qui, de fait, les livrèrent aux usuriers. Mais le mécontentement n'eût pas pris les proportions auxquelles il atteignit s'il n'y avait eu dans les provinces du Nord, à ce moment précis, un mouvement de réaction contre les mœurs et la civilisation occidentales, appuyé sur une réforme de l'hindouisme, l' « Arya Samaj ». Dayanand Saraswati, le fondateur de cette secte, avait entrepris la guerre contre le culte des idoles; il prêchait le retour au vieux culte védantique; ses disciples furent les premiers à combattre deux des grandes plaies de l'hindouisme : les mariages d'enfants et le sort des veuves; ils préconisaient l'amélioration de la condition des femmes, demandaient le développement de l'instruction, et leur campagne de relèvement national, fondée sur les traditions mêmes de leur pays, en hostilité ouverte contre celles de leurs conquérants, donna une force imprévue au mécontentement provoqué par des causes d'ordre économique. Tout cela aboutit en 1907 aux troubles sanglants de Rawal Pindi, et à l'agitation qui se propagea dans les possessions du Maharajah de Patiala.

Mais où la crise fut le plus grave ce fut au Bengale, et son évolution se trouva si intimement associée aux variations de la politique anglaise concernant l'instruction indigène, qu'il est nécessaire de donner ici quelques détails à ce sujet.

L'acte fondamental, en cette matière, date de 1835; il fut promulgué après une discussion passionnée : dans la commission dont il est issu les avis étaient si partagés que lord Macaulay dut se prévaloir de sa voix prépondérante de président pour faire adopter ses idées, qui pouvaient se résumer dans les trois principes suivants : 1° développer la connaissance de la langue anglaise, comme seule interprète adéquate de la science, des idées, de la mentalité occidentales; 2° négliger les classes inférieures et s'attacher principalement à la formation d'une élite, dans l'espoir que cette élite, façonnée aux idées occidentales et anglaises réagira sur la masse du peuple; 3° observer une neutralité religieuse et morale absolue.

Le résultat ne fut pas celui qu'on espérait. Les bengalis, intelligents, avisés, se jetèrent tout d'abord avec enthousiasme vers un enseignement qui, par les examens où il conduisait, leur ouvrait l'accès des fonctions publiques et des carrières libérales. Bientôt les collèges ne suffirent plus; il fallut créer une Université à Calcutta; et à l'imitation de Calcutta on en ouvrit à Madras et à Bombay en 1854. Mais il n'y avait pas assez de professeurs anglais pour tant d'étudiants; et on dut faire appel au concours des maîtres indigènes. En 1880, à l'Université de Calcutta, tous les professeurs étaient anglais, sauf quelques spécialistes; depuis lors, le nombre des étudiants s'est élevé de 350 à 700, et il n'y a plus que 8 professeurs anglais contre 23 professeurs indigènes. Sur 127 collèges ouverts dans l'Inde anglaise, il y en a 30 sans professeurs européens, 16 avec un seul, et 21, avec 2. En 1901, il y avait dans le corps enseignant des écoles et des collèges, 500 Européens et 27.000 indigènes pour 700 à 800.000 élèves. Or la préparation des maîtres indigènes est absolument insuffisante. On comprend à quel résultat aboutit un enseignement soi-disant occidental, donné par des maîtres, eux-mêmes imparfaitement pénétrés des idées qu'ils ont mission de propager parmi des élèves à qui les traditions et les règles de leur religion interdisent toute relation avec les non-hindous. Les seuls européens avec qui ils pourraient être en contact sont leurs maîtres. Si ceux-ci font défaut, les étudiants n'entrevoient la civilisation occidentale qu'à travers des livres; ils n'en sont pas touchés. Leur instruction est bien poussée jusqu'au point correspondant à l'examen; mais la formation de l'esprit, cette partie essentielle de l'enseignement, n'est pas même effleurée. On arriva ainsi à ce résultat paradoxal

que les Anglais, qui chez eux considèrent les mérites du « fort en thème » comme très inférieurs aux vertus morales et s'attachent, peut-être d'une manière exclusive, à développer les qualités du caractère chez les jeunes gens, appliquèrent à leurs sujets indiens des principes diamétralement opposés. Ainsi que le dit l'Américain Price Collier (1), l'un de ceux qui dans ces dernières années, ont étudié avec le plus de pénétration les Anglais chez eux et dans leurs colonies : « l'Angleterre a pendant des siècles confié la direction de ses destinées à une aristocratie peu instruite, mais admirablement élevée, et formée par ses traditions; c'est ainsi qu'elle a conquis son immense empire. N'est-il pas surprenant qu'aujourd'hui, pour résoudre les problèmes du gouvernement de l'Inde, elle se laisse prendre au mirage des livres et des examens? »

Encore si ces examens conduisaient sûrement les étudiants à des situations où ils fussent satisfaits. Mais on a multiplié les écoles sans rapport avec les débouchés. Misérables pendant leurs années d'université, beaucoup d'étudiants ne trouvent, une fois l'examen passé, que des situations à 50 francs par mois où ils végètent. Certains d'entre eux même ne trouvent pas d'emplois. Récemment on estimait à 40.000 le nombre des anciens étudiants, diplômés, sans situation. Or dans l'Inde, comme ailleurs, l'un des résultats de la pénétration de la civilisation occidentale a été le renchérissement de la vie.

Il serait déraisonnable et injuste de prétendre, comme beaucoup l'ont fait, que l'ignorance des peuples colonisés est l'unique sécurité des colonisateurs. Mais il est incontestable qu'au Bengale un mauvais système d'éducation a eu pour conséquence la formation, si non d'un prolétariat intellectuel — le mot serait peut-être ambitieux — du moins d'un prolétariat de diplômés, parmi lesquels le mécontentement devait trouver un terrain d'autant plus favorable qu'il existait parmi les Bengalis une classe supérieure pour le diriger. A Calcutta les meilleurs avocats sont des indigènes; d'autres Hindous ont acquis des situations importantes dans l'administration ou dans les affaires. Plusieurs d'entre eux, impatients d'essayer leurs forces sur un champ d'action plus vaste, étaient prêts à prendre en main les revendications de leurs frères, et à se mettre à la tête d'un mouvement national de révolte contre la domination anglaise. Ici encore, des maladresses administratives provoquèrent l'agitation. En 1886 et 1887, alors que le nombre des maîtres indigènes avait considérablement augmenté, et qu'ils se trouvaient sur un pied d'égalité avec les professeurs européens, on décida de les faire rétrograder dans des situations moins avantageuses et moins rétribuées, en divisant en deux classes, d'après la nationalité, le corps enseignant. Ce fut l'origine d'une effervescence qui alla en croissant rapidement; et lorsque, en 1903 et 1904, lord Curzon, alors vice-roi, essaya de remédier au mal par une réforme de l'enseignement et par une division administrative du Bengale qui séparait en deux l'ancienne province et faisait un gouvernement distinct du Bengale oriental où musulmans et hindous étaient en nombre comparable, l'orage éclata contre un gouvernement accusé de vouloir rompre de force, par mesure administrative, l'unité du peuple du Bengale.

Ce fut alors, comme au Deccan sous l'influence de Tilak, un grand mouvement politico-religieux, dont le premier chef fut M. Banerjee, restaurateur du culte de la déesse Kali. Des jeunes gens furent groupés à Calcutta comme ils l'avaient été à Poona, en organisations semi-militaires; les complots et les assassinats se multiplièrent. Mr. Chandra Pal, les frères Arabindo et Barendra Ghose, furent les apôtres d'une doctrine qui plaçait à la source de son enseignement les textes sacrés du « Baghavad Gita », et qui, du mysticisme de cet admirable poëme, passait dans la pratique à l'apologie de l'assassinat politique et des bombes. L'organe de cette agitation révolutionnaire fut le journal de Barendra Ghose, le *Yugantar*, qui se répandit dans tout le Nord de l'Inde. Pour rétablir le calme il ne fallut rien moins que des mesures presque draconiennes : Barendra Ghose fut arrêté, condamné à mort et exécuté. En 1908 et en 1909 on restreignit la liberté de la presse aux Indes; le *Yugantar* fut interdit en 1908; vers la fin de la même année, dix réformateurs bengalis furent arrêtés et déportés.

Le gouvernement libéral, qui est au pouvoir depuis 1905, avait trouvé l'Inde dans cet état d'agitation profonde. Il dut tout d'abord, pour rétablir l'ordre, prendre les mesures de rigueur dont il vient d'être question; mais il voulut aussi affirmer son autorité sur une autre base que la force; et, en même temps qu'il marquait sa volonté de maintenir sa domination sur les peuples de l'Inde, il se préoccupa de leur rendre cette domination acceptable, et de les associer à leur propre gouvernement.

Lord Curzon avait coutume de dire que ce qu'il fallait aux Hindous ce n'est pas un gouvernement représentatif, mais un bon gouvernement. Ses successeurs, lord Minto et lord Hardinge, d'accord avec le secrétaire d'Etat, lord Morley, ne crurent pas devoir s'en tenir à cette formule, et jugèrent qu'un bon gouvernement est avant tout celui qui recherche l'assentiment, et si possible la collaboration, de ceux qui sont qualifiés pour représenter le peuple.

A aucun moment l'Angleterre n'a songé à donner à l'Inde la situation indépendante des colonies à « self government ». Les habitants de cet immense empire ne constituent pas une nation. La haine des hindous pour les musulmans est plus forte que celle qu'ils portent à leurs conquérants; et les mahométans constituent le cinquième de la population totale de l'Inde. Les Etats hindous eux-mêmes ont été en guerre entre eux, jusqu'au moment où leur fut imposée la paix britannique; enfin la distinction en castes creuse entre les habitants de ces pays des fossés presque

(1) *The West in the East*, p. 88.

infranchissables. Les Hindous éclairés se rendent compte que, dans cet état chaotique, ils ne peuvent échapper à une domination étrangère : la guerre civile aurait vite fait de remplacer par un autre maître celui dont on aurait réussi à se délivrer. Quant aux Anglais, ils sont trop avisés pour accorder aux peuples qu'ils gouvernent plus de liberté que ceux-ci ne sont capables d'en supporter pour leur bien. Mais, tout en conservant au gouvernement de l'Inde son caractère autocratique, ils se sont préoccupés d'assurer aux représentants de leurs sujets musulmans et hindous des voix dans les Conseils législatifs et exécutifs de l'Empire, afin que le sentiment populaire ait, pour s'exprimer des voix autorisées et vraiment représentatives, et qu'à l'élaboration des lois et des règlements participent des mandataires de ceux à qui ces mesures sont destinées.

Le gouvernement avait pendant longtemps autorisé les réunions annuelles d'une sorte de parlement, dit « Congrès national Indien », qui, recruté parmi les Hindous des professions libérales, représentait très imparfaitement l'ensemble de la population. A la suite des divisions et des luttes qui furent, dans son sein, le contre-coup de l'agitation de 1905 à 1908, le Congrès avait perdu une grande partie de sa popularité et de son autorité morale. Ce fut alors que le gouvernement libéral organisa, sur des bases nouvelles, les conseils de l'administration indienne.

Depuis la loi de 1909, les Conseils législatifs du vice-roi et des gouverneurs des provinces ont été élargis par l'adjonction d'un grand nombre d'indigènes et toutes les races, toutes les classes et toutes les croyances y sont représentées ; dans le Conseil du vice-roi la majorité des membres est nommée par le gouvernement ; dans les Conseils provinciaux, ce sont les membres élus qui sont en plus grand nombre. D'autre part, un membre indien a été adjoint aux Conseils exécutifs du vice-roi et des gouverneurs des provinces. Enfin, un Hindou et un Musulman ont été appelés à siéger au Conseil du secrétaire d'Etat pour les Indes à Londres.

La visite du roi et de la reine aux Indes en 1911, fut l'occasion de nouvelles mesures destinées à donner satisfaction aux indigènes. L'ancien gouvernement du Bengale fut reconstitué, et sa division en deux provinces rapportée ; des crédits considérables furent accordés pour le développement de l'instruction. Et comme, après les excès d'une agitation marquée par des crimes une certaine réaction s'était produite, que dans les milieux hindous et au Collège central de Bénarès les esprits se tournaient vers l'idéal d'un nationalisme hindou soumis à la suzeraineté anglaise, on fit crédit à cet esprit nouveau en accordant aux indigènes cultivés ce qui depuis longtemps était le but de leurs efforts : une université hindoue et une université musulmane. Enfin, comprenant l'importance qu'a sur ces peuples le prestige des antiques traditions, le gouvernement a saisi le prétexte du couronnement des souverains aux Indes et des fêtes du « Durbar » auxquelles on donna un éclat inaccoutumé, pour enlever à Calcutta et rétablir à Delhi la capitale administrative, et pour relever solennellement, au profit du nouvel Empereur des Indes, l'héritage de gloire et de puissance des fabuleux Grands Mogols.

Ces diverses mesures paraissent avoir un heureux effet ; et, bien que le récent attentat contre le vice-roi actuel, lord Hardinge, des menaces adressées à des fonctionnaires et diverses explosions d'engins, notamment dans des bureaux de postes, montrent que l'agitation est loin d'être entièrement calmée, l'état des esprits est tout autre qu'il y a quelques années ; et la nation qui cherche à prendre conscience d'elle-même paraît comprendre que, sans l'appui d'une puissance parvenue à une civilisation plus avancée, elle est incapable de se développer dans la paix. Les élections qui ont eu lieu, depuis le milieu de novembre 1912 jusqu'à la fin de janvier 1913, pour les conseils provinciaux et le conseil suprême — les secondes depuis l'acte de lord Morley de 1909 — ont donné une forte majorité à l'élément modéré (1) et, même au Bengale, les nationalistes ont été battus.

L'ISLAM

Aux Indes les Musulmans ont été, jusque dans ces dernières années, les auxiliaires du gouvernement britannique. Mêlés à une population hindoue quatre fois plus nombreuse, qui les poursuit d'une haine formée par dix siècles de guerres féroces, de pillages et de dévastations, les mahométans n'ont dû leur sécurité qu'à la puissance britannique ; et celle-ci s'est appuyée sur eux pour balancer et contenir les autres peuples de l'Inde. Aussi les musulmans ont-ils été des sujets fidèles. Et même lorsqu'après la réforme de 1909 les places créées dans les Conseils exécutifs furent données à leurs ennemis, si bien que ce sont les Hindous qui ont obtenu le bénéfice immédiat du nouvel ordre de choses, les Musulmans n'ont pas protesté. Il fallut la guerre italo-turque et la guerre des Balkans, pour provoquer parmi eux une agitation qui n'a pas laissé de préoccuper les Anglais. Ce furent des meetings, où l'on votait des résolutions invitant le gouvernement à intervenir en faveur des Turcs ; ce fut une émotion profonde de l'opinion, qui se manifestait par une attitude, jusqu'alors inconnue, de la presse ; ce furent des concours financiers, sans doute inférieurs à ce qu'espérait le gouvernement ottoman, mais bien symptomatiques ; hier encore c'étaient des réunions publiques organisées pour protester contre toute action de la politique britannique tendant à presser les Turcs de restituer Andrinople aux Bulgares ; et, malgré les efforts des autorités, qui tâchaient de retenir l'affection des musulmans et de leur faire sentir que leur intérêt bien entendu était lié à leur qualité de sujets de l'Empire des Indes, on s'est rendu compte

(1) *Bulletin du Comité de l'Asie Française*, mars 1913, pp. 143, 144.

pour la première fois que, aussi forts et parfois davantage que les attaches de la naissance et des intérêts, sont les sentiments mystérieux qui font, dans le monde entier, à travers les nationalités qui s'ignorent, l'unité de l'Islam. Comme leurs frères de tous les pays, les musulmans de l'Inde ont les yeux tournés vers Constantinople ou vers La Mecque. Les véritables chefs des populations musulmanes ne sont pas leurs administrateurs politiques, anglais, russes, chinois ou français : leurs conducteurs sont ceux qui parlent au nom du Coran.

L'unité du monde musulman est un fait relativement récent. Le sentiment national ne se trouve pas dans le Coran, et l'expansion de l'Islam ne fut, ni l'œuvre d'un peuple, ni l'occasion pour un peuple de se constituer, ou de fortifier son unité. En Arabie, en Syrie, les populations où naquit la nouvelle religion vivaient groupées en tribus indépendantes, et Mahomet, ni ses successeurs, ne firent rien pour organiser sur des bases plus stables une société fondée sur des assises aussi fragiles. Le prophète créa une théocratie dont il fut le chef incontesté. Il mourut sans fils, désignant seulement son disciple Abou-Bekr pour dire la prière à sa place ; de sorte que le khalifat sembla tout d'abord devoir être électif. Après le second successeur du prophète, ce fut par l'assassinat de deux enfants, petits-fils de Mahomet, que s'établit de force le pouvoir héréditaire, et la tradition ainsi fondée se continua par une série de violences. Les dynasties qui se succédèrent réalisèrent des conquêtes prodigieuses. En un siècle elles eurent soumis à leur domination, et à la foi de Mahomet la moitié de l'Asie, tout le Nord de l'Afrique, et le Sud de l'Europe ; mais elles ne surent pas organiser. Les tribus soumises, mais non fondues dans un Etat, étaient toujours prêtes à se révolter, et à guerroyer les unes contre les autres. Rien, dans les empires musulmans, même au temps de la splendeur des khalifes de Bagdad ou des souverains de Grenade ne fut semblable au prodigieux travail d'unification de la puissance romaine, ni à l'effort tenace et continu qui, à travers le moyen-âge, fit la nation française des divers peuples qui s'étaient partagé la Gaule. Aussi, l'histoire musulmane n'est-elle qu'une succession de guerres de tribus d'une effroyable sauvagerie : la Perse, l'Afghanistan, l'Inde, furent dévastés et noyés dans le sang : des empires splendides s'élevaient, qui paraissaient assurés d'une longue durée, et qui, après la disparition de leurs fondateurs ou de leurs proches successeurs, s'émiettaient, et s'effondraient dans les guerres intestines ; à l'instigation de collèges religieux, des tribus quittaient l'Egypte pour aller punir des puissances schismatiques en ravageant le Nord de l'Afrique, détruisant les vestiges des antiques civilisations que les premiers conquérants arabes avaient respectées ; et, des deux plus puissants empires fondés sur la foi musulmane — l'un et l'autre d'origine asiatique, et non arabe — celui des Grands Mongols, dont l'éclat fut exceptionnel, ne dura que deux siècles et s'écroula sous la poussée des peuples hindous conquis, mais non assimilés ; et celui des Turcs vient d'être vaincu par les peuples chrétiens au milieu desquels il campait depuis le xv[e] siècle sans avoir pu les soumettre, tandis qu'en Arabie les tribus s'agitent et cherchent, contre le Commandeur des Croyants, à reprendre leur indépendance.

Or, malgré cette absence d'unité nationale, un sentiment commun unit aujourd'hui tout l'Islam et ce sentiment se propage, se fortifie, en raison même de l'affaiblissement de la puissance politique des Etats musulmans. Le génie d'Abdul Hamid sut discerner ce mouvement naissant, le favoriser, l'amplifier, et le diriger à son profit, par le moyen des Congrégations. Pour n'avoir pas compris cette force, pour l'avoir négligée, et avoir voulu faire seulement de la politique ottomane, les Jeunes Turcs qui avaient renversé Abdul Hamid faillirent en quelques mois perdre à leur tour le pouvoir ; et ils durent, pour le garder, reprendre pour leur compte la politique islamique du sultan Rouge. On ne croit pas assez au panislamisme ; faute de bien observer l'œuvre des congrégations en Algérie et en Tunisie, on est porté à croire que ceux qui voient en elles un danger exagèrent leur rôle. Et cependant ce sont elles qui, du fond de l'Asie au centre du continent Noir, au Maroc, en Egypte et dans nos possessions du Nord de l'Afrique, propagent et amplifient l'idée musulmane, établissent cette « cohésion entre tous les musulmans du monde » dont parlait A. Le Chatelier (1), dans une lettre citée récemment dans le *Bulletin de l'Afrique Française* (2). Il ne faut pas croire que cette cohésion soit purement religieuse, et que les musulmans regardent au Commandeur des Croyants comme les catholiques du monde entier regardent au Pape. Sans doute, leur union se manifeste par des caractères religieux. Mais ici, comme dans l'Inde, comme en Extrême Orient, la religion est la forme la plus naturelle, — la seule possible — du groupement des peuples, unis dans un sentiment de réaction contre l'étranger. Ici, comme là-bas, le mouvement est avant tout politique, et se manifeste, non au profit d'une nation ou d'une puissance déterminée, mais au profit d'une civilisation, enserrée de tous côtés par la civilisation occidentale, et qui se défend.

Si l'on ne reconnaît dans l'agitation des peuples musulmans qu'un mouvement religieux, on est trop aisément rassuré sur sa portée ; car à peu près partout la foi semble avoir perdu, au contact des croyances chrétiennes ou du scepticisme occidental, beaucoup de sa force. En Algérie, en Tunisie, au Maroc même, beaucoup d'indigènes ne s'astreignent pas à la prière, cette pratique essentielle du culte musulman ; d'autres transgressent le jeûne du Ramadan, s'en cachent devant leurs coreligionnaires, et s'en vantent

(1) A. Le Chatelier. *Revue du Monde musulman*. Vol. XII, n° 9 (septembre 1910).
(2) Clozel. *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, Février 1913, p. 61.

devant les chrétiens ; on est donc porté à croire — bien que sur ce point des auteurs comme M. de Castries et M. Le Chatelier soient en désaccord — que les dogmes ont perdu leur force, et que la religion s'affaiblit. Pourtant si l'on y regarde de plus près, les masses continuent à pratiquer leur religion; et l'élite devenue sceptique marque une solidarité étroite avec le peuple, en observant tout au moins l'apparence de ces pratiques. Des familles tunisiennes, quand elles viennent en France, vivent à la française ; de retour dans leur pays, elles reprennent leurs traditions; les femmes, après avoir profité pendant leur voyage de la liberté la plus entière, s'assujettissent de nouveau, et de bon cœur, à la claustration et aux voiles. Et si la foi musulmane s'affaiblit, ce n'est pas au profit d'une sympathie plus grande pour nos mœurs et nos croyances.

Lorsque l'Islam était en train de conquérir le monde,sa religion fut largement tolérante. Il y eut des conciles en Espagne sous la domination arabe; et il fallut plus de huit siècles pour extirper du Nord de l'Afrique le Christianisme, qui longtemps s'y maintint avec sa hiérarchie épiscopale. Impitoyable aux païens idolâtres, la religion de Mahomet laissait vivre ceux qui servaient le Dieu unique, alors même qu'ils ne reconnaissaient pas son prophète, pourvu qu'ils fussent soumis et que les croyants réussissent à étendre sur les infidèles la domination du Croissant; et le tribut qu'on leur imposait, et dont ils pouvaient s'affranchir par l'abjuration, rendit certains gouverneurs, plus sensibles aux considérations budgétaires qu'à celles de la religion, plus que tièdes en matière de prosélytisme.

Les revers produisirent une réaction d'intolérance. L'exode des Maures d'Espagne, les incursions des flottes de Charles-Quint sur les côtes barbaresques, l'occupation par des chrétiens de certains points du littoral, réveillèrent le zèle religieux; ce fut au XVIe siècle que les derniers chrétiens disparurent du Nord de l'Afrique. Et notre époque a assisté à un nouvel épanouissement de la foi musulmane. Tandis qu'il opposait au christianisme, du côté du Nord, une résistance opiniâtre, et se montrait impénétrable, l'Islam, par ses missionnaires et ses marabouts, s'avançait à la conquête du continent noir; au Soudan, dans l'Afrique Equatoriale même, les explorateurs et les conquérants européens se heurtaient à l'expansion de cette religion qui, dans d'autres contrées, donne l'impression d'être à son déclin. Et telle est la puissance de la foi musulmane sur les peuples fétichistes, pour qui elle est un progrès moral incontestable, en même temps qu'un système aisément acceptable à leurs mentalités, que notre politique, malgré ses principes de tolérance religieuse, ne peut échapper à la nécessité de combattre les progrès de ces missionnaires : car, au centre de l'Afrique comme en Algérie et en Egypte, les peuples soumis au Croissant se tournent contre les Européens : avant leur conversion, malléables et dociles; une fois musulmans, hostiles et irréductibles.

Il ne s'agit pas, en effet, essentiellement d'une lutte de nationalités, ou de races, ni même seulement d'une réaction contre la conquête européenne. C'est, ainsi qu'on l'a dit à plusieurs reprises, la résistance d'une civilisation contre une autre. Le Coran imprime à tous les peuples qui s'inspirent de son enseignement des caractères communs qui constituent entre eux un lien puissant, et une force de défense unique contre toute pénétration d'idées étrangères.

A l'inverse du Christianisme qui enseigne et pratique la séparation du temporel et du spirituel, la religion de Mahomet règle toutes les actions des hommes : celles qui ont trait à leur salut, comme celles qui se rapportent à leurs relations quotidiennes. La civilisation romaine, fondée sur le droit, avait marqué d'une empreinte trop forte les peuples occidentaux pour qu'il leur fût possible de se soumettre à une théocratie. Au contraire, le Mahométisme, comme avant lui le Judaïsme, et la plupart des religions sémitiques, intervient dans toutes les branches de l'activité humaine. Droit civil et droit pénal, dogmes, règles relatives aux pratiques religieuses, au statut personnel, aux successions, à la condition des femmes, au mariage et au divorce, enseignement moral, prohibition de l'usure et même du prêt à intérêt, interdiction de reproduire en modelé la figure humaine, d'où est résultée l'orientation caractéristique de l'art musulman, tout cela se trouve dans le Coran. Ainsi la vie d'un musulman, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et non seulement les croyances qui influencent sa volonté, non seulement les actes importants de son existence, et les rites de ses pratiques religieuses, mais toutes les menues actions de sa journée, du lever au coucher, y compris la nourriture et la boisson, sont réglées par le Livre, ou par la tradition qui s'y rapporte. Il n'y a pas jusqu'aux attitudes, jusqu'au silence, jusqu'aux gestes dont la gravité donne aux orientaux une noblesse qui nous en impose, qui n'aient quelque rapport avec leur religion. Tout cela s'imprime fortement dans les âmes formées, de génération en génération, dans la vénération du Coran, dans la pratique de la prière, du jeûne, de l'aumône et du pèlerinage à La Mecque, dans la croyance au triomphe final de l'Islam sur tous ses ennemis. Et, même lorsque l'autorité du dogme faiblit, celle des mœurs, des traditions, des coutumes, nées de ce dogme, conserve toute sa vivacité. Ainsi s'établit le lien, d'une force infiniment supérieure à toute cohésion politique, entre ceux qui trouvent dans le Coran la source de leur vie morale, la règle de leurs coutumes et de leurs traditions, et qui considèrent comme étrangers à leur idéal le plus sacré ceux qui ne respectent ni leurs rites, ni leur droit, qui mangent de toute viande. et laissent leurs femmes aller sans se voiler la figure.

Ajoutez-y que ce lien entre tous les musulmans se fortifie du souvenir commun des gloires passées, et de l'espérance d'un avenir meilleur. L'Islam, à son apparition, marqua sur les religions

païennes qui avaient conquis l'Arabie, et même sur le christianisme dégénéré de la Syrie et de l'Egypte, un progrès incontestable. Les premiers khalifes et leurs lieutenants — M. de Castries le fait remarquer avec raison dans son beau livre sur l'Islam — étaient d'une toute autre valeur morale que les préfets des empereurs d'Orient. Et lors des croisades, ce fut, entre chevaliers chrétiens et chefs sarrasins, une émulation d'honneur, de courtoisie et de bravoure. S'il n'en avait pas été ainsi, et que le Coran n'eût pas été pour ses premiers disciples une source de vie puissante, fécondante d'enthousiasme dans tous les domaines, si ses premiers représentants n'avaient pas été des caractères supérieurs, jamais l'Islam n'aurait conquis le monde ; jamais il n'aurait provoqué la splendeur des civilisations de Bagdad et de Grenade, d'Agra et de Delhi. Mais il y avait à la base de cet édifice des fondations insuffisamment solides ; et toute cette beauté n'eut qu'un temps. L'absence d'unité nationale, la rivalité des tribus, usa dans des luttes intestines l'énergie d'abord dirigée vers la conquête, ou vers les sciences et les arts ; à la faveur de ces dissensions, une théologie d'une orthodoxie étroite et rigoriste domina l'Islam et combattit férocement toutes les tentatives d'affranchissement intellectuel. Le renouvellement nécessaire à toute religion pour lui permettre de poursuivre ses destinées, devint impossible, et la richesse de la vie religieuse fut diminuée au profit de l'autorité du rite. Et comme toute la vie civile, intellectuelle et morale dépendait de la même loi, l'immobilité imposée à la vie religieuse eut pour conséquence un arrêt ou un retard dans la civilisation. Tout est, bien entendu, relatif dans ce domaine. Même avec sa défense si forte, l'Islam ne laisse pas d'être pénétré par les influences étrangères ; rien n'est immobile ; tout évolue, et il y a des pays musulmans infiniment plus développés que d'autres ; mais ce n'est pas d'un développement qui leur soit propre. Autre chose en tous cas est de regarder vers l'avenir et de chercher le progrès dans la conquête d'un idéal qu'on découvre vous dépassant toujours de plus loin et de plus haut, ou de tourner ses regards vers le passé, et de ne se laisser modifier qu'à son corps défendant et presque à son insu. Et à notre époque de transformations si rapides, ceux qui ne poursuivent pas leur course sont vite distancés. A ces causes, qui suffiraient à expliquer que la civilisation musulmane, si fort en avant de la nôtre il y a dix siècles, soit aujourd'hui nettement en retard, s'en ajoute une autre, capitale : la condition des femmes. Et la principale plaie n'est pas tant la polygamie, qui est devenue une exception, que l'instabilité des mariages, dont la moitié au moins se dissolvent par des divorces, qui sont de véritables répudiations. Or, le développement des sociétés est en raison de la situation qu'elles font à la femme. Lorsqu'elle est reléguée dans un harem ou une zenana, ou réduite au rôle de servante, celle-ci peut encore dans cette condition inférieure, jouer un rôle important ; et ceux qui observent la société arabe sont surpris de découvrir qu'à la rigueur, l'homme se laisserait gagner à notre civilisation, mais que la force de résistance réside dans les tentes ou dans les maisons grillagées et muettes, auprès des femmes gardiennes des traditions. Mais sans leur culture, sans leur finesse, sans leurs facultés d'intuition et de jugement, l'intelligence des hommes manque d'un complément nécessaire ; leur société est privée d'un élément essentiel au développement des esprits. Leur vie morale elle-même est diminuée par le rôle inférieur que tient dans leur vie la mère de leurs enfants ; là où les femmes sont esclaves, l'abaissement est aussi grand pour l'homme que pour la femme. « Ce qui manque avant tout à l'Egyptien, dit lord Cromer (1) — et nous pouvons le répéter de l'Algérien — c'est cet ensemble de qualités que désigne si bien le mot grec αἰδώς, et que traduit si imparfaitement notre mot : respect de soi-même. Or, ces qualités, jamais il ne pourra les acquérir tant qu'il ne sera pas devenu monogame, comme le chrétien d'Europe, et qu'il n'aura pas appris à honorer la femme qu'il aura aussi juré de chérir et d'aimer comme l'unique compagne de sa vie, jusqu'à ce que la mort les sépare. »

Sans se rendre un compte exact, comme ceux du dehors, des causes de cette faillite de leur civilisation, les musulmans la ressentent et en souffrent. Ils s'aperçoivent que dans le progrès extraordinaire du monde moderne, ils n'ont pas eu la part à laquelle leur nombre leur eût donné droit ; et, si quelques-uns d'entre eux rêvent d'une adaptation aux méthodes et aux mœurs occidentales, le plus grand nombre veulent reconquérir, dans leur civilisation et pour elle, leur place dans le monde moderne ; et ils se redressent contre la culture qui veut les pénétrer. De même que le Japon a emprunté à l'Occident ses méthodes, et les a nationalisées pour se transformer et parvenir à une puissance égale, de même que l'Extrême-Orient réclame, à l'imitation du Japon, les méthodes qui lui ont été si précieuses, l'élite de l'Islam demande aujourd'hui l'instruction comme le seul instrument capable de reconquérir sa situation perdue ; mais c'est l'instrument seul qu'il réclame, et au profit de sa propre culture. Et de proche en proche, de l'Orient vers l'Occident, le besoin d'instruction se répand : depuis longtemps intense en Egypte, déjà accentué en Tunisie, encore insignifiant, mais bientôt sans doute appréciable en Algérie et au Maroc.

LE PROBLÈME NORD-AFRICAIN

L'agitation qui se propage dans le monde musulman est un fait qu'il faut savoir reconnaître et apprécier à son importance. Il serait imprudent de le nier. Mais il n'est rien d'irrémédiable. Comme les individus, les peuples subissent les influences qui savent les atteindre. Les courants

(1) *Modern Egypt.*, p. 88C.

d'opinion dont la force apparaît irrésistible peuvent être endigués, leur puissance atténuée et leurs effets profondément modifiés. Il suffit pour cela de mettre en jeu les forces antagonistes appropriées, et de savoir orienter vers de nouvelles activités les énergies déjà tendues et prêtes à l'effort. L'esprit qui souffle à travers l'Islam crée une difficulté de plus, grave mais non insoluble, s'ajoutant à celles qui résultent des conditions mêmes de notre établissement dans le Nord de l'Afrique.

On dit couramment que les Anglais sont des maîtres en colonisation, et que nous n'y entendons rien. En réalité, l'effort colonisateur des Anglais s'est exercé dans des pays dont les premiers habitants ont disparu devant eux ou sont demeurés dans un état d'infériorité qui ne leur permettait pas de lutter : ainsi dans l'Amérique du Nord, en Australie, en Nouvelle-Zélande, les conquérants ont refoulé ou détruit les indigènes, et leur admirable énergie et leurs rares qualités se sont employées à occuper le pays et à le mettre en valeur, à leur profit exclusif. Par contre aux Indes, en Egypte, ils se sont bornés à établir leur domination ; ils administrent et exploitent, mais leur race n'y a pas pris racine ; le pays est resté occupé par ses anciens habitants ; la terre n'a pas changé de propriétaires. En Egypte, notamment, les Anglais tiennent les places importantes : ils construisent les chemins de fer, possèdent les usines et les banques, et dirigent le haut commerce ; les troupes sont anglaises ou commandées par des Anglais ; mais les cadres de l'administration sont presque entièrement indigènes, et il en est de même des maîtres de l'enseignement primaire. L'Angleterre exerce une domination politique, mais elle le fait sous la forme d'un protectorat ; le pays était déjà organisé et surpeuplé avant l'occupation étrangère qui a ainsi pu se préoccuper essentiellement d'améliorer cette organisation et d'élever ce peuple. Et lord Cromer, dans le beau livre qu'il a consacré à sa longue administration conclut, par une question qui résume toute sa politique : « Les Egyptiens cultivés, dont le nombre va croissant rapidement, ont-ils les qualités qui les rendent capables de se gouverner eux-mêmes ?... Il ne faut négliger aucun effort pour amener les Egyptiens à un niveau tel qu'on puisse éventuellement donner à leur pays une large autonomie et qu'ils soient aptes à participer à son gouvernement (1). »

En Algérie et en Tunisie, des circonstances différentes ont conduit à une situation tout opposée. Le climat est excellent et convient aux Européens. D'autre part, la négligence, la paresse des habitants et aussi les ravages causés par les guerres et la mauvaise administration des Turcs avaient ruiné ce pays, autrefois l'un des greniers de Rome. De vastes territoires étaient incultes ; des terres excellentes n'avaient jamais été labourées et servaient de terrains de parcours. Ainsi par la force même des choses, et malgré les hésitations de notre gouvernement, qui pendant longtemps s'opposait à l'immigration et voulait le Royaume Arabe, des colons français, bientôt suivis par des Espagnols, des Italiens et des Sardes, s'établirent en Algérie. Ils achetèrent des terres ; des régions sans cultures furent loties et défrichées ; des propriétés domaniales furent vendues ou concédées ; d'autres, confisquées aux indigènes après des insurrections, passèrent entre les mains de Français. Et c'est ainsi que s'est progressivement constituée, à côté de la propriété indigène, elle-même consolidée et réglementée par notre administration, la propriété européenne. Des Français, Français d'origine ou naturalisés, fils de fonctionnaires ou d'officiers qui, séduits par cet admirable pays, n'ont plus voulu le quitter et y ont fixé leur famille, colons, négociants, industriels venus de la métropole, ont fait souche en Algérie et en Tunisie ; la première génération d'Algériens née dans le pays arrivait à l'âge d'homme au moment où Laferrière obtenait pour eux la création des délégations financières. Presque sur tout le territoire, la population européenne s'est fixée au milieu des indigènes ; les deux races se partagent le pays ; les champs se touchent, les propriétés sont enclavées ; les contacts sont infiniment multipliés. Il faut aller dans l'Extrême-Sud pour retrouver la société indigène organisée comme elle l'était avant notre conquête : les tribus menant leur vie nomade de pasteurs, sans contact avec les Roumis, presque entièrement libres, sous la simple surveillance et le contrôle des cercles militaires.

Ainsi dans nos possessions du Nord de l'Afrique, l'indigène et le colon propriétaires se heurtent à chaque instant. De ce contact résultent les difficultés spéciales de notre occupation. Pour l'indigène, le colon, est un intrus qui occupe illégalement une terre sur laquelle il n'a aucun droit. Peu lui importe que cette terre ait été autrefois inculte et n'ait dû sa valeur qu'au travail de son nouveau propriétaire : ce qu'il sent et ressent, c'est que dans un pays possédé depuis des siècles par ses pères, l'étranger est venu s'établir par la force ; que les nouveaux venus ont prospéré, tandis que l'indigène est resté pauvre, et que les meilleures terres sont entre les mains des colons. De là naît une jalousie que viennent exaspérer la différence des mentalités et l'hostilité sourde des races ; et le colon en butte à ce mauvais vouloir qui se manifeste par le mépris de la propriété, irrité par la paresse de l'indigène qui ne sait pas tirer parti de son sol et pour qui l'idéal est dans la vie libre et oisive et non dans l'ardeur au travail, déclare qu'il n'y a rien à faire de cette race fainéante et que l'hostilité des deux civilisations est irrémédiable.

Les chefs d'industrie, ceux dont l'activité ne touche pas à la propriété du sol, ne connaissent pas cette hostilité, et ne partagent pas ce mépris. L'indigène est de naissance paresseux ; mais l'apprentissage, l'appât du gain peuvent des plus médiocres faire des ouvriers capables, et certaines races donnent une main-d'œuvre de

(1) *Modern Egypt.*, pp. 881, 907-908.

premier ordre. Dans les usines, dans les mines les indigènes, lorsqu'ils sont traités avec justice et avec fermeté, travaillent bien et ne se plaignent pas. Ils ne se donnent de peine que pour la satisfaction immédiate de leurs besoins, disparaissent lorsque la récolte a été bonne dans leurs tribus, ou qu'ils ont amassé quelques économies et sont assurés de pouvoir, sans souffrir de la faim, vivre oisifs jusqu'à la saison prochaine; ils affluent lorsque la récolte a manqué, et reprennent du travail. L'homme qui commande avec humanité et qui paie exactement au jour dit, a vite fait de devenir pour ces grands enfants un maître respecté : c'est le chef; et dans leur mentalité simple, les indigènes s'adressent à lui pour les départager dans leurs différends de toute nature. Et très naturellement le maître honoré d'une telle obéissance et d'une si grande confiance trouve aisément, s'il a une réelle valeur professionnelle, à tirer de cette main-d'œuvre un excellent parti; il est ainsi porté à aimer les indigènes, à les apprécier, à s'intéresser à eux; et dans les discussions récentes, quelques-uns des meilleurs soutiens de la politique arabophile ont été des employeurs de main-d'œuvre.

Chez les colons, au contraire, le défaut d'entente est le plus souvent absolu. Dans les villes, la bonne intelligence ne règne pas davantage; les indigènes déclassés y sont nombreux : les uns, sortis des écoles primaires des campagnes, ne veulent pas retourner au douar travailler de leurs mains et sont venus grossir l'armée des sans-travail; d'autres, formés par l'enseignement secondaire, ne trouvent pas de débouchés; aux uns comme aux autres la tutelle de l'administration est lourde; et les différences de mœurs, de traditions, d'idéal, qui les séparent des Français et les empêchent de se mêler à eux, font que les indigènes s'affermissent dans leur conscience musulmane et que les deux races vivent côte à côte, sans se comprendre et sans s'estimer. Or, cette situation n'est pas seulement déplorable au point de vue moral : elle constitue pour nous un danger qui va grandissant. Survienne une complication internationale, l'Algérie et la Tunisie, dévouées à notre cause, seront pour nous une force; hostiles, elles pourront être la source de difficultés graves, infiniment plus sérieuses que celles de l'insurrection de 1871; car le mouvement islamique est assez fort, les ramifications des Congrégations dans le pays assez profondes pour qu'une révolte, si elle éclatait, fût générale et non plus particulière. Mais, sans envisager de pareilles éventualités, d'autres considérations suffisent à prouver la nécessité d'une entente entre les deux races. Il y a actuellement en Algérie et en Tunisie environ 800.000 Européens, dont la moitié au moins sont Français; dans cette population les naissances sont encore nombreuses; sans doute ils seront bientôt 1 million. Mais les indigènes sont déjà plus de 4 millions en Algérie, près de 2 millions en Tunisie, environ 4 millions au Maroc. Imagine-t-on une minorité d'Européens, vivant en constante mésintelligence au milieu d'une population indigène dix fois supérieure en nombre et qui, par la force même des choses, avec nous ou sans nous, ne manquera pas de se développer matériellement et intellectuellement? Cette situation, si elle se prolongeait, aboutirait aux pires événements. Il est de toute nécessité de trouver une solution.

Depuis la conquête l'administration a beaucoup fait pour les indigènes. Elle leur a assuré la paix et la sécurité; elle a supprimé l'esclavage; elle a organisé la prévoyance et la mutualité, créé l'assistance médicale, perfectionné l'agriculture. N'étant plus décimés par les guerres ou les épidémies, tirant de leurs champs, grâce à des méthodes mieux appropriées, des rendements meilleurs, les indigènes se sont multipliés. Ils étaient moins de 2 millions et demi en Algérie en 1830; ils y étaient un peu plus de 4 millions au recensement de 1902. Ces chiffres seuls prouveraient que le pays les nourrit.

Et cependant les familles arabes qui s'exilent volontairement apportent en Syrie leurs doléances contre la domination française et indisposent contre nous des populations musulmanes, clientes de la France depuis des siècles, formées dans nos écoles, gardiennes de notre influence en Orient, et qui jusqu'ici attendaient de nous le développement de leur culture et de leur civilisation. Il faut de toute nécessité rechercher les causes de ce mécontentement: s'il n'est pas fondé, l'apaiser et, s'il l'est, y apporter les remèdes nécessaires.

Pour beaucoup de Français de France le remède est dans une réforme administrative. Ils sont sur ce point d'accord avec l'élite indigène. Des cahiers de revendications ont été apportés à Paris, en septembre 1912, par une délégation de musulmans d'Algérie, appuyée par un groupe d'hommes politiques. Les délégués ont été reçus par le gouvernement, ils ont cherché à intéresser à leur cause tous ceux dont l'influence pouvait s'exercer en leur faveur; depuis leur départ, dans la presse, leur programme a été favorablement commenté. Ils demandaient une modification aux obligations militaires des Algériens, une réforme du régime répressif, une plus juste répartition des impôts, une équitable affectation des ressources budgétaires entre les divers éléments de la population algérienne, une plus grande facilité donnée aux naturalisations; enfin, et surtout, une transformation de la représentation indigène : élargissement du collège électoral, augmentation du nombre de leurs représentants dans les diverses assemblées et accroissement de leurs pouvoirs, représentation des indigènes à Paris, soit au Parlement, soit dans un conseil à créer.

Pour avoir entière confiance dans l'efficacité de ce programme et particulièrement des parties de ce programme les plus chères à ses auteurs, il faut oublier que les principales difficultés du problème algérien tiennent aux institutions beaucoup moins qu'aux hommes. Le grand mal vient de ce que la population est composée d'éléments

hétérogènes, séparés les uns des autres par des distances correspondant à plusieurs générations, parfois à plusieurs siècles de culture.

Il est singulièrement difficile d'administrer un pays occupé par des races si dissemblables. Lorsque, dans une même localité, sur toutes les questions: conditions d'existence, but de la vie, organisation de la famille, du travail, de la propriété, les points de vue sont opposés, les libertés, même les plus nécessaires, peuvent devenir des éléments de conflits. Nous avons cherché à introduire en Algérie l'administration métropolitaine; la colonie est divisée en départements, avec leurs conseils d'arrondissement et leurs conseils généraux; dans les zones où les Français sont en nombre suffisant l'organisation municipale fonctionne, et dans toutes les assemblées électives les indigènes sont représentés. Mais si la prépondérance assurée aux Européens est devenue pour eux l'occasion d'opprimer les indigènes et a été l'une des causes du mécontentement actuel, l'accroissement de la représentation indigène n'aurait-il pas pour résultat de favoriser des représailles et de provoquer l'oppression des Européens par les indigènes, qui sont le nombre? Et ne verrait-on pas se reproduire une situation analogue à celle qui a ruiné les Antilles françaises après que les droits électoraux eurent été accordés aux Noirs en 1848? On cite, à la vérité, à l'appui de la thèse contraire, l'attitude des musulmans en Bulgarie avant la dernière guerre, leur loyalisme et celui de leurs représentants au Parlement. Mais la situation est toute différente : les musulmans étaient en minorité dans le pays ; et il n'y avait pas la même différence de culture et d'éducation entre les deux races.

Dans le Nord de l'Afrique, l'état des choses se complique encore par le fait de la diversité de conditions des indigènes et par le dénûment intellectuel et moral du plus grand nombre. On a tort de tirer argument d'une comparaison trop hâtive de ces pays avec le reste de l'Islam. « Si on compare la condition de l'indigène algérien avec le reste du monde musulman, partout imprégné d'une vie nouvelle, dit Mme Roy Devereux dans un ouvrage récent (1) cité par M. Philippe Millet (2), il est impossible de ne pas conclure que la France a fait peu de chose pour favoriser le développement de ses sujets musulmans. » Il serait plus juste de dire que la situation particulière des Etats barbaresques les avait tenus en dehors du mouvement auquel ont participé les autres pays de l'Islam, et que la France avait ainsi, vis-à-vis des indigènes sur qui elle étendait sa domination, une tâche très particulièrement difficile à remplir.

On ne se souvient pas assez, lorsqu'on parcourt ce pays, où règne depuis plus de quarante ans une paix complète, que pendant des siècles des guerres incessantes l'ont ravagé. Tour à tour, à Tlemcen, au Maroc, à Tunis, des royaumes se sont élevés, qui ont conquis tout le Moghreb, puis se sont écroulés, jusqu'au moment où le morcellement des tribus parvint à son extrême limite, et où intervint, comme seul élément d'une paix éphémère, l'influence des chefs religieux, des marabouts. Ainsi pendant des siècles toute l'énergie de ce peuple se prodigua en guerres civiles, au prix de quelle décadence de sa civilisation, autrefois si glorieuse, il est aisé de s'en rendre compte. Et lorsque la conquête turque eut fait des côtes de l'Algérie et de la Tunisie un repaire de pirates, ces pays se trouvèrent plus séparés encore du monde civilisé, et les influences extérieures qui les eussent renouvelés ou maintenus ne s'exercèrent plus sur eux. Il ne faut donc pas s'étonner si la conquête française a trouvé les Arabes très en retard sur ce qu'étaient, au même moment, leurs coreligionnaires des pays demeurés en contact avec le reste du monde : l'Égypte, la Syrie, l'Asie Mineure, la Perse ; et si aujourd'hui encore c'est à peine s'ils s'éveillent au besoin d'apprendre et de savoir.

Encore y a-t-il, parmi nos sujets musulmans, des différences essentielles. Dans les villes s'est installée une population que, dès avant la conquête, ses habitudes de vie avaient rendue industrieuse et laborieuse ; à notre contact, leurs aptitudes se sont développées ; parmi eux, beaucoup ont fait des études ; ils commencent à fournir des médecins, des avocats, des fonctionnaires. Dans le Tell les indigènes se sont fixés sur la terre; habitants de tentes, comme en Algérie, ou logés dans des maisons, comme en Kabylie ou dans certaines parties de la Tunisie, ils sont avant tout cultivateurs ; ils sont restés groupés par tribus, mais ont pour la plupart renoncé à la vie errante. Sur les plateaux et dans le Sud, au contraire, c'est la vie pastorale qui constitue exclusivement l'état des indigènes, c'est la féodalité des anciens temps avec, à la tête des tribus nomades, les grands seigneurs chasseurs et guerriers.

Pour administrer un pays peuplé d'éléments si divers, appartenant à deux races qui ne se pénètrent pas, pour assurer à chacun son dû — et ce dû comprend une équitable représentation donnant à tous le sentiment que leurs droits sont défendus, et leurs voix écoutées — il faut évidemment une souplesse d'organisation et une variété de formes, auxquelles les habitudes et les traditions de France n'avaient guère préparé nos fonctionnaires. Il fallut toute l'habileté, toute la bonne volonté de nos administrateurs, pour s'adapter dans la mesure du possible à des situations variables des villes à la campagne, du Tell aux Hauts Plateaux, malgré les tendances de la métropole avide d'uniformité et de centralisation, et pour s'orienter vers l'établissement d'un régime capable de concilier ce double devoir : la politique indigène et l'œuvre française.

Car c'est avant tout une œuvre française qui se poursuit et qui doit se poursuivre en Algérie et en Tunisie. L'effort colonisateur d'un peuple est une affirmation de sa foi dans sa propre civilisation, en même temps qu'une extension de

(1) *Aspects of Algeria*. Dent et Sons, 1912.
(2) Le *Temps*, 18 janvier 1913.

ses frontières. Parfois les premiers pionniers ont été des commerçants; d'autres fois ce furent, comme dans les anciennes possessions portugaises, ou dans certaines portions de l'Afrique anglaise, des missionnaires; mais on peut entrer en contact avec des pays nouveaux, y prêcher sa religion comme les chrétiens en Chine, ou bien y faire des affaires et s'y fixer comme les Européens dans l'Amérique du Sud, et rendre service à son pays d'origine en développant son commerce ou son influence, sans pour cela coloniser. Il arrive même, qu'à vivre ainsi déraciné, le sentiment national s'affaiblit et qu'au bout de deux ou trois générations, la nouvelle patrie ait fait oublier l'ancienne. Il en est tout autrement de la colonisation proprement dite. A partir du moment où les comptoirs sont devenus des postes et où, sur une terre étrangère, les nouveaux arrivants ont hissé leur drapeau national, le caractère de l'entreprise se transforme; ceux qui s'y consacrent prennent conscience, plus ou moins obscurément, que tout en poursuivant leurs intérêts particuliers, ils travaillent à la grandeur de leur patrie. Et ce sentiment est encore plus intense lorsque l'occupation, comme dans le Nord de l'Afrique, eut une origine purement politique : c'est pour faire respecter le drapeau que la première expédition contre Alger fut décidée, et c'est pour en consolider les résultats qu'il fallut, malgré soi, et à travers bien des hésitations, poursuivre jusqu'à la conquête une guerre dont le seul but était tout d'abord d'obliger le dey d'Alger à respecter une convention assurant la libre navigation dans la Méditerranée. A ceux qui ont réalisé cette œuvre, la France doit de se sentir plus grande pour la sécurité de la mer conquise par sa flotte, pour le renouveau de confiance en soi dû à l'héroïsme de son armée, pour le vaste territoire où des Français prospèrent, cultivent le sol, font naître des richesses et accroissent de plus d'un milliard aujourd'hui le commerce de leur pays; enfin pour l'occupation même de ce territoire, ainsi interdit à la convoitise d'autres puissances dont le voisinage eût été pour nous un danger. Nous nous sentons plus forts aussi de l'énergie de la race nouvelle qui se forme dans ce pays; nous la voudrions plus complètement française, nous déplorons que l'insuffisance de notre natalité soit cause d'une si pauvre émigration en Algérie et laisse le champ trop libre aux Espagnols et aux Italiens; mais nous sentons avec orgueil cette race se franciser au fur et à mesure que l'école, puis le service militaire, parviennent à unifier dans un même idéal et dans une mentalité semblable des fils de Français et des fils d'étrangers.

Nous ne recherchons pas seulement par nos colonies l'accroissement de grandeur qui résulte de la force de nos armes, du nombre de nos nationaux, ou de l'importance de notre commerce. A l'heure où les nations occidentales veulent se partager le monde, par la conquête ou par l'influence, nous avons senti que nous avions aussi notre mot à dire; que, sans prétendre à l'universalité pour notre civilisation, nous avions le devoir d'affirmer sa valeur, et de lui faire tenir, dans l'évolution du monde moderne, le rôle auquel lui donnent droit ses traditions glorieuses, et son présent, si grand encore. Or, même dans le domaine des influences morales, le nombre est une force. Ainsi, au fur et à mesure que s'étendaient nos frontières, nous avons pris conscience du rôle que nous avions à jouer dans le développement des peuples, moins avancés que nous, sur qui s'exerçait notre domination. Il nous est apparu que nous ne pouvions nous installer à côté d'eux sans chercher à les pénétrer. Penser autrement eût été renier notre propre civilisation, sa valeur et sa mission mondiale; c'eût été la trahir et nous diminuer.

Ainsi s'est formée la conviction que notre œuvre administrative et politique devait être accompagnée d'une action civilisatrice. D'autres considérations, la nécessité même des choses nous ont conduits aux mêmes conclusions.

Ainsi l'effort des colons doit être par-dessus tout, soutenu et encouragé. Dans cette terre devenue française, ils font essentiellement œuvre française. Mais les indigènes ont droit à une égale protection; notre administration se doit à eux comme à nos nationaux; or, en toutes circonstances, le contact des deux races est une cause de friction; l'usage de toutes les libertés est dévié en arme de guerre. Ressentiment du vaincu contre l'envahisseur, sentiment national, ou sentiment de race qui redresse la tête et veut défendre ses glorieuses traditions, ses institutions, ses croyances, contre la mentalité occidentale: tout concourt à rendre vaines les mesures libérales et odieuses celles qui sont répressives. Au fond de cette hostilité est une incompréhension totale : les mots n'ont pas le même sens, les jugements sont différents, l'idéal est autre, et chaque race s'affermit sur ses positions, sans parvenir à se rendre compte de ce qui constitue la base de la vie morale de l'autre. Tant que la masse des indigènes sera, vis-à-vis de la moyenne des colons ou des ouvriers français, dans un état d'infériorité si marquée, il n'y a que peu à espérer du fonctionnement des institutions auxquelles nous voulons les convier. Il faut d'abord qu'ils aient l'esprit ouvert à l'intelligence de ce qu'elles signifient, la conscience élevée à l'acceptation des bases morales sur lesquelles elles reposent. Jusque-là, immobiles dans la contemplation de leur idéal battu en brèche par tous les Occidentaux, ils dédaigneront d'user des institutions que nous mettons à leur portée, ou s'en serviront contre nous.

Un indigène de grand mérite, M. Ismaël Hamet, a consacré un livre récent à préconiser la politique de l'assimilation. Il montre le Nord de l'Afrique peuplé par la même race qui, depuis l'origine de l'histoire, a opposé à ses envahisseurs la résistance la plus tenace et qui, vaincue à la longue par ses adversaires supérieurs par la force ou par l'organisation militaire, mais très inférieurs en nombre, s'est fondue en eux, s'est entiè-

rement assimilé leur civilisation, et s'est finalement transformée à leur image par un changement intellectuel et moral, nullement ethnique. Ce furent d'abord les Romains, et nous savons de quel état brillèrent les lettres et les arts de Rome dans les contrées qui furent la patrie d'Apulée et de saint Augustin. Puis vinrent les Arabes, et il fallut dix siècles pour que l'assimilation fût complète. Aujourd'hui elle est achevée : il n'y a plus ni Berbères ni Arabes; mais, sauf dans les massifs montagneux où la race autochtone s'est maintenue à peu près intacte, la population est composée de tribus, berbères d'origine, plus ou moins arabisées. L'Islam a tout envahi. A son tour, cette civilisation doit disparaître; et le livre d'Ismaël Hamet se termine sur la vision d'une terre africaine où les indigènes élevés et civilisés par des Français se seront mélangés à eux, et ne feront plus qu'une race, au profit et pour la grande force de la France. Ce rêve de l'assimilation a été celui de bien des historiens et de voyageurs en terre arabe. Il nous a valu l'*Afrique romaine* (1), chef-d'œuvre d'un noble esprit qui, parcourant notre colonie, voulait qu'elle devînt pour nous ce qu'elle fut jadis pour Rome.

Il est peut-être imprudent de baser toute une politique actuelle sur une espérance, si belle soit-elle, qui doit mettre plusieurs siècles à se réaliser. Avec grande sagesse, M. Jonnart, pendant les longues années où il fut gouverneur général de l'Algérie, préconisait, comme plus immédiatement applicable, une politique de collaboration entre Français et indigènes. Mais ici encore la même difficulté surgit : Comment collaborer si on ne s'entend pas? Ainsi, de quelque côté qu'on aborde la question de nos rapports avec les indigènes, apparaît la nécessité absolue, primordiale, d'élever leur niveau. Leur civilisation a droit à notre respect; mais sans la combattre, on peut chercher à l'influencer; on peut ouvrir les intelligences, gagner les cœurs, amener progressivement les esprits à la compréhension de ce que nous sommes, de ce que nous voulons faire pour le bien commun, et des moyens appropriés à ce but digne de toute leur sympathie. Surtout, si nous voulons que ce développement profite à l'idée et à la puissance françaises, il faut aussi, en même temps qu'on s'occupe des plus avancés parmi les musulmans, de ceux qui peuvent suivre l'enseignement secondaire et supérieur, ne pas négliger les autres, donner à l'instruction primaire la plus grande sollicitude, et veiller à ce que sur le peuple, comme sur l'élite, s'exerce directement l'influence française.

Les réformes administratives sont nécessaires : elles ne porteront des fruits que si elles sont précédées d'un relèvement de la condition morale et intellectuelle des indigènes. Le premier devoir est l'éducation.

(1) GASTON BOISSIER, *l'Afrique romaine*.

L'ÉDUCATION DES INDIGÈNES

Aucune nation civilisatrice n'a failli à ce devoir. Toutes ont compris que les peuples qu'elles prenaient sous leur protection attendaient d'elles leur développement; et elles leur ont donné l'instruction. Mais en accomplissant cette tâche elles entendaient bien en être récompensées. Elles étaient assurées de la force du lien qui ne manquerait pas de se former entre les intelligences, ouvertes par les maîtres étrangers, et ceux à qui elles devraient ce bien inestimable : le progrès. C'est encore la conviction enracinée dans bien des esprits. « L'enseignement des indigènes, lisait-on dans une polémique récente (1), est la clef de voûte de notre œuvre au delà de la Méditerranée... De lui dépend l'avenir de notre nation elle-même, car ce n'est que par l'instruction que la France peut espérer absorber ces 15 millions d'indigènes qu'elle va désormais porter logés dans ses flancs. »

L'expérience a apporté à cet optimisme un démenti. Au Bengale, en Algérie, l'enseignement n'a point consolidé l'attachement des indigènes pour la métropole; bien au contraire, elle a produit un certain nombre de déclassés; et elle a formé un plus grand nombre de mécontents prêts à utiliser, contre la domination étrangère, les armes intellectuelles qu'on leur donnait libéralement. Effrayés de ces résultats, les Européens fixés aux colonies n'ont pas été longs à proclamer que l'instruction des indigènes avait fait faillite, qu'elle avait accru leur hostilité contre l'étranger, et que la sagesse exigeait de ne pas donner à des races inférieures un développement d'où résulteraient pour nous les pires dangers. Dans un discours prononcé en 1886 (2) au Conseil supérieur M. Tirman, alors gouverneur général de l'Algérie, se faisait l'écho de ces constatations et de ces craintes : « L'expérience tend à démontrer, disait-il, que c'est quelquefois chez les indigènes à qui nous avons donné l'instruction la plus étendue, que nous rencontrons le plus d'hostilité. » Trois ans après, un membre de l'Université, M. Charveriat, écrivait : « L'hostilité d'un indigène se mesure à son degré d'éducation française. Plus il est instruit, plus il y a lieu de s'en défier. Longtemps je me suis insurgé contre une vérité aussi désespérante. Je n'ai cédé que devant le concert unanime de toutes les personnes que j'ai pu consulter (3). » Et tout récemment, en 1908, un congrès de colons réunis à Alger, ayant à sa tête le président des Délégations financières, émettait le vœu suivant (4) : « Le Congrès, considérant que l'instruction des indigènes fait courir à

(1) Le *Temps*, 12 août 1912. L'Enseignement indigène algérien en détresse.
(2) P. V. du Conseil supérieur du gouvernement. Séance du 18 novembre 1886.
(3) CHARVERIAT, « A travers la Kabylie ». Cité par A. DE CASTRIES, *L'Islam*, p. 230.
(4) Le *Temps*, 12 octobre 1912. « Histoire de l'enseignement indigène. »

l'Algérie un véritable péril, tant au point de vue économique qu'au point de vue du peuplement français, émet le vœu : 1° que l'instruction primaire des indigènes soit supprimée... »

Si ces pessimistes ont raison, la situation des colonies est désespérée, — du moins de celles, comme l'Inde et l'Afrique du Nord, où les indigènes sont en majorité, car on ne peut maintenir indéfiniment un peuple dans l'enfance. Par la force des choses, au contact d'une civilisation supérieure, il s'élève; ce développement même fait naître un besoin d'instruction qui va grandissant, et ne peut manquer de trouver à se satisfaire. Et s'il doit nécessairement en résulter le danger que redoutent certains de nos colons, la durée de notre domination est comptée.

N'est-il pas plus sage de rechercher si des résultats aussi fâcheux et aussi unanimement constatés ne sont pas des conséquences de méthodes défectueuses? et si l'erreur fondamentale n'a pas été de confondre l'éducation avec l'instruction, qui en est l'élément indispensable, mais non suffisant, et d'avoir négligé l'essentiel : l'action sur le caractère. Il est à la rigueur possible, dans nos pays, de séparer l'instruction et l'éducation, de confier l'une à l'école, et de laisser l'autre à la famille : encore est-ce une distinction bien artificielle; les vrais instituteurs, comme les professeurs dignes de ce nom, sont ceux qui se sentent des charges d'âmes, et qui éprouvent une responsabilité à l'égard des consciences et des volontés de leurs élèves, comme à l'égard de leurs intelligences. Mais enfin la neutralité est chez nous nécessaire, et elle est jusqu'à un certain point possible. L'enfant vit en dehors de l'école, dans un milieu qui l'élève, le développe; et le rôle éducateur peut et doit être revendiqué par la famille, cette cellule vivante sur laquelle est fondé tout l'organisme social. Rien de pareil lorsqu'il s'agit des jeunes indigènes. Le milieu où vivent les enfants est en discordance avec celui que représente l'école et où on veut les attirer. Loin de compléter l'école, la famille, la société lui sont étrangères ou hostiles. Il ne suffit donc pas au maître d'être un bon instituteur: son rôle d'éducateur est essentiel. Encore faut-il qu'il ait une connaissance approfondie du milieu sur lequel il est appelé à agir. Ceci explique les hésitations et les erreurs des débuts. Aujourd'hui, les premiers tâtonnements ont porté leurs fruits; les méthodes ont pu être jugées par leurs résultats. L'expérimentation est en possession d'un nombre suffisant de faits, de succès ou d'échecs, pour pouvoir les interpréter judicieusement. Et du chaos des discussions passionnées, et du labeur patient et tenace, commencent à se dégager les principes.

Le problème essentiel est celui de l'instruction primaire. A le négliger, à se préoccuper trop exclusivement, comme les Anglais l'ont fait aux Indes et en Egypte, de former une élite, on court un risque sérieux : la tentation est grande pour cette élite, si le peuple est trop au-dessous d'elle, de profiter de l'ignorance des masses pour se servir d'elles comme d'un instrument docile, au profit de sa propre influence (1) et peut-on lui en vouloir si cette influence nous est hostile? Et quand bien même la loyauté de cette élite à notre égard resterait entière, ses aptitudes seraient-elles à la hauteur de ses intentions? Ce n'est pas en quelques années, avec la meilleure volonté du monde, qu'on se pénètre des idées d'une race étrangère au point de pouvoir les enseigner; or, il s'agit, dans nos colonies et dans nos pays de protectorat, de faire pénétrer les idées françaises, et l'école primaire n'a pas pour mission de découvrir quelques sujets rares et de les aider à sortir de leur milieu : elle doit se proposer d'agir sur toute la masse, et de la transformer peu à peu.

On s'imagine difficilement le tort que fait à la société indigène l'implantation de notre civilisation au milieu d'elle; et il ne s'agit pas ici des vices que nous importons : cette contagion n'atteint qu'un nombre restreint de personnes; au contraire, le préjudice matériel est général : ainsi que le disait M. Charléty, directeur général de l'enseignement à Tunis, dans une communication faite au Congrès de l'Afrique du Nord, en octobre 1908, qui demeure comme le programme-type de l'enseignement primaire aux indigènes, « nous avons établi l'ordre, la justice, de bonnes finances, des ports et des chemins de fer, mais notre seule présence y a détruit les forces de la vie traditionnelle ». Les anciennes industries n'ont plus trouvé de débouchés et ont périclité; l'agriculture enracinée dans ses antiques méthodes, ne se prête pas aux rendements élevés de la culture européenne; et tandis que l'indigène voit croître le domaine des colons, il le voit aussi produire, à surface égale, plus que le sien; et comme à notre contact le prix de toutes choses s'élève, les conditions de production et d'échange qui assuraient, avant la protection ou la conquête étrangère, l'aisance ou la fortune, mènent les indigènes à la misère. Et ce ne sont pas les silos, ni les Sociétés de secours mutuels qui les sauveront; ce ne sont que des palliatifs. Le remède consiste à les mettre en état de comprendre, et d'appliquer les procédés industriels, commerciaux, agricoles des colons, de leur apprendre à transformer ou à remplacer ce qui est devenu désuète à notre contact. Et il ne sert de rien de protester contre cette exigence, et de déplorer que notre civilisation s'impose ainsi, dans ses formes matérielles tout au moins, à des gens qui, avant nous, vivaient satisfaits d'un mode d'existence autrement pittoresque et proche de la nature. Cette loi est inéluctable. Notre civilisation a utilisé la science à tirer un parti toujours plus complet des forces naturelles; besoins et moyens de production ont marché de pair. Or, les besoins sont contagieux. Il est donc indispensable qu'on enseigne aux indigènes les moyens de les satisfaire, alors que leur système économique se trouve ou bien dépassé par nos méthodes, ou bien détruit par notre concurrence. Au surplus, la colonisation,

(1) LORD CROMER, *Modern Egypt.*, p. 880.

on l'a déjà dit, est essentiellement, de la part de celui qui émigre de la mère-patrie, un acte de confiance dans sa propre civilisation. S'il a cette foi, sans laquelle il ne réussira pas, il ne peut manquer de vouloir élever à cette civilisation ceux dont il prend la charge.

Mais il y a plus. La colonie se couvre de travaux publics. Il faut des ouvriers pour les mines, les routes, les chemins de fer, les industries. Il faut aussi des ouvriers agricoles pour les colons européens qui, sauf les Espagnols, ne peuvent s'acquitter des plus dures besognes dans ces climats. Qui fournira des ouvriers? Les indigènes n'aiment pas le travail manuel; ils sont bergers ou laboureurs, et méprisent toute autre besogne; il faut donc recourir à l'immigration; c'est ainsi qu'en Algérie et en Tunisie un grand nombre d'ouvriers sont Espagnols, Italiens, Marocains ou Tripolitains; c'est une situation fâcheuse, qui peut devenir dangereuse, et qui fournit argument aux adversaires des colonies, pour qui celles-ci sont une faiblesse et non une force, tant qu'elles ne constituent pas un débouché pour le trop-plein de la main-d'œuvre nationale. Ne faut-il pas tendre à se passer de ces concours étrangers, et former parmi nos sujets les ouvriers dont nos colonies ont besoin? N'est-ce pas notre devoir à l'égard de nos indigènes eux-mêmes d'améliorer leurs conditions d'existence, en les faisant participer plus largement aux salaires payés par les colons? Or, actuellement, les indigènes sont pour la plupart impropres à ces besognes, soit parce qu'ils ne veulent pas travailler, soit parce que les Européens ont besoin d'une main-d'œuvre déjà appropriée à leurs travaux, c'est-à-dire, pour employer l'expression de M. Charléty, d'une main-d'œuvre « civilisée ».

Ainsi l'école primaire devra avoir des préoccupations utilitaires et professionnelles; elle comptera parmi ses premiers devoirs de préparer l'indigène à une vie économique plus civilisée, et de lui apprendre à fournir de la main-d'œuvre aux entreprises des colons. Il ne s'agit pas de restreindre l'école à ce rôle; il s'agit seulement de ne pas lui laisser négliger ce devoir, qui est essentiel, et qui peut se définir ainsi : mettre l'indigène à même de gagner sa vie, dans des circonstances économiques transformées par notre présence, et lui enseigner la valeur et la dignité du travail manuel. Aussi bien n'est-ce pas seulement aux colonies qu'il convient de l'enseigner. Ainsi que le disait, au mois d'octobre dernier, un industriel anglais, M. Walter Dixon, en ouvrant le Congrès annuel de l'Institut du fer et de l'acier de l'Ouest de l'Ecosse, dont il est président : « Tant qu'il y aura du travail manuel à accomplir dans le monde, il sera nécessaire que des hommes se trouvent pour l'accomplir de bon cœur, en le considérant comme une besogne honorable, et non comme un esclavage. » Or, plus que tout autre, l'indigène algérien est porté à mépriser tout ce qui n'est pas la vie libre et insouciante que ses ancêtres ont menée depuis des siècles, et qui ne peut plus le nourrir.

On ne propose pas de transformer les écoles primaires en écoles professionnelles, ni de leur annexer partout des écoles professionnelles; on irait aux pires conséquences. Comme le disait Burdeau (1) ; « on ne peut pas plus songer à faire de tous les indigènes autant d'ouvriers serruriers, forgerons ou maçons, qu'à en faire autant d'instituteurs... La marque certaine à laquelle on reconnaîtra une instruction convenablement dirigée, c'est qu'elle rendra les indigènes plus aptes à réussir dans leur milieu sans les déclasser ». Voilà la formule exacte, dont la vérité commence à se faire jour dans tous les pays où l'on se préoccupe de l'éducation des indigènes. Elever trop rapidement au-dessus de leur milieu les enfants les plus intelligents, c'est risquer de les déclasser : s'il n'y a pas assez de places pour eux dans l'administration, ou dans le commerce, ou dans l'industrie, ou dans les carrières libérales, — et dans un pays neuf le nombre de ces places est toujours restreint — ils trouvent, avec raison, qu'on a manqué aux promesses qui les avaient attirés à l'école. Egalement incapables de se faire une situation dans le milieu pour lequel ils ont été préparés, et de reprendre leur place dans celui dont on les a sortis, et auquel ils se trouvent aujourd'hui supérieurs, ils constituent par leur mécontentement justifié un danger pour la colonie, et leur intelligence et leur énergie sont perdues pour leur concitoyens. Et cela est vrai à tous les degrés de la société indigène : avocats ou médecins sans clientèle, diplômés d'écoles professionnelles sans places dans l'industrie, écoliers brevetés incapables de trouver des emplois dans les bureaux, et préférant la mendicité dans les villes au retour dans leurs douars; tous ces déracinés, cueillis par l'école parmi les meilleurs des enfants indigènes, constituent des forces vives perdues, et des dangers pour l'influence française.

C'est par très petits nombres que quelques indigènes particulièrement bien doués parviendront à franchir sans étapes la distance entre leur civilisation et la nôtre. Pour ceux-là, il convient d'être très accueillants, de leur ouvrir les portes de l'éducation secondaire et supérieure au même titre qu'aux Français, de leur assurer l'accès aux carrières libérales, de les associer à notre administration. Les autres devront être préparés par l'école, non pas à sortir de leur milieu, mais à y rentrer pour le transformer. Il faut donc, de toute nécessité, que l'école ne les « dénationalise » pas; et son but doit se restreindre à ceci : que l'élève, garçon ou fille, rentré chez soi, n'y soit pas dépaysé, qu'il y reprenne sa vie sans effort; et qu'il s'y retrouve nettement supérieur, mais d'un degré qui ne constitue pas une distance à ce qu'il aurait été s'il n'avait pas passé par l'école; et pour citer encore Burdeau (2) : « qu'il puisse... faire en un mot ce que font les siens, mais plus adroitement et mieux; qu'il ait surtout des habitudes de méthode et de suite dans le travail; ce

(1) Burdeau. *L'Algérie en* 1891, p. 209.
(2) Burdeau. *L'Algérie en* 1891, p. 207.

sera assez pour qu'on apprécie autour de lui les bienfaits de l'école française. »

Comment réaliser ce programme? On s'y essaye depuis quelques années, dans nos possessions du nord de l'Afrique. Mais en Algérie, la bonne volonté de l'administration se heurte aux difficultés causées tant par l'intervention de la métropole que par l'état d'esprit des corps élus de la colonie. Le décret de 1898, qui a accordé une certaine autonomie à l'Algérie, a réservé à l'autorité des ministres compétents deux départements : la Justice et l'Instruction publique. De sorte que, en matière d'enseignement, le gouvernement général n'a pas l'initiative et la liberté d'action qui lui seraient nécessaires : il est lié par des règlements : le décret du 18 octobre 1892, le programme de 1908. Et d'autre part, la législation métropolitaine, rendue applicable à l'Algérie, oblige la colonie à recourir, pour la création des écoles indigènes, même quand elle paye les quatre cinquièmes de la dépense totale, à la collaboration des communes, qui n'en veulent pas. La Tunisie, au contraire, a pu aller de l'avant avec la souplesse de méthodes que permet son régime politique, et la hardiesse qu'elle doit à l'initiative de deux hommes éminents, le Résident général et le Directeur de l'Enseignement qui sont, l'un et l'autre des administrateurs, des éducateurs et des pionniers.

Le programme suivi avec succès par la Tunisie a été exposé par M. Charléty dans son rapport au Congrès de l'Afrique du Nord de 1908 : Il faut se débarrasser de tout ce qui est étude machinale de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique; de tout ce qui, ne faisant appel qu'à la mémoire très vive des jeunes indigènes, est presque sans pouvoir pour réformer chez eux des habitudes fondamentales de penser, ou des instincts, et dont il ne reste rien, lorsque survient le déchet inévitable de tout enseignement. Il faut se préoccuper au contraire d'inculquer à ces enfants un enseignement imprégné de l'esprit scientifique sans lequel toute notre civilisation leur sera lettre morte; et pour cela développer chez eux l'observation raisonnée des réalités où ils se meuvent, faire « des objets de la classe, de la cour, du jardin », des sujets d'enseignement vivant, intéressant, approprié à la mentalité des élèves, en un mot faire des leçons de choses et ne pas se préoccuper, au moins pour commencer, des certificats.

Autant que possible on habituera l'enfant à travailler de ses mains; le maître devrait être capable d'enseigner un peu de menuiserie, de jardinage. Et s'il était possible, c'est un vœu souvent exprimé par ceux que préoccupe l'édution des indigènes, que dans les campagnes l'école ne retienne les élèves qu'une partie de la journée, et les laisse, le reste du temps, aux travaux des champs, afin qu'ils ne perdent pas le contact avec la vie où ils sont destinés à retourner; qu'ils y rentrent sans peine, et non comme par une déchéance, à la fin de leur période scolaire.

L'étude du français est indispensable. Autant il est nécessaire que les magistrats, les administrateurs français, sachent l'arabe, afin de ne pas être à la merci des interprètes dans l'exercice de leurs fonctions, autant il est nécessaire que notre langue devienne familière à l'indigène s'il doit devenir pour nos colons ou nos industriels un auxiliaire intelligent et si on doit l'amener à se pénétrer des idées et des concepts dont la formation a été liée à celle de la langue qui les exprime. A l'étude du français s'ajouteront des notions d'arithmétique, un peu d'histoire et de géographie. Là se bornera le programme de l'école primaire pour la grande masse des indigènes.

Parmi les établissements qui l'ont réalisé avec le plus de succès, on peut citer l'école indigène fondée en collaboration par une société industrielle tunisienne, qui en supporte les frais, et par la direction de l'Enseignement, qui fournit les maîtres. Elle se recrute exclusivement parmi les indigènes tunisiens, actuellement réputés pour leur inaptitude au travail manuel; son but est d'en faire de bons ouvriers, des chefs de chantier exercés, et d'assurer ainsi, par l'élément national, le recrutement de la main-d'œuvre qui dépend actuellement dans une large mesure de l'immigration italienne, kabyle, marocaine ou tripolitaine.

L'effectif est de cinquante élèves, répartis en deux classes. Aux plus jeunes on enseigne l'arabe le matin, le français l'après-midi; dans la grande classe, on enseigne le matin le français, c'est-à-dire la lecture, l'écriture, le calcul et la géographie, et des notions pratiques sur tous les outils des mineurs; l'après-midi les moins avancés restent à l'école; les plus grands vont à la mine où ils travaillent comme ouvriers.

Les résultats sont excellents; en deux ans des enfants qui ne savaient pas un mot de français arrivent à parler assez couramment pour être interrogés; c'est merveille de les voir, ordonnés et propres, dans leurs vêtements bleus, coiffés de la chéchia rouge, attentifs, anxieux de bien répondre, décidés à réussir comme leurs devanciers. L'indigène est utilitaire; s'il voit un but à ses efforts, il ne ménage pas sa peine; aussi cette école est-elle toujours au complet. Ailleurs, dans d'autres centres ouvriers du Nord de l'Afrique, les écoles ont été ouvertes sur les anciens programmes primaires; comme leur seul résultat pratique était de former des employés ou des « chaouch », et qu'il n'y avait chaque année qu'un petit nombre de ces places disponibles, les écoles se sont vite trouvées désertées : l'indigène hait l'effort, il ne s'y résigne que s'il voit la récompense pratique immédiate. Notre rôle est de tirer parti de cette tendance; aussi bien l'observation, l'attention, toutes les facultés qu'exige un travail manuel, sont-elles bien faites pour éveiller son esprit, et le mettre en contact avec la réalité des choses.

En même temps que l'école primaire stimule ainsi la vie intellectuelle chez les indigènes, et les prépare à une activité différente de celle de leurs traditions, elle doit veiller à leur développement moral. Il faut qu'à tout ce qui s'y ensei-

gne, disait Burdeau (1), s'ajoute un certain sentiment du bien, tel que des enfants le contractent naturellement sous la direction d'un maître juste et bon. » Peut-être avons-nous le droit d'être plus ambitieux, et d'attendre aussi de l'instituteur qu'il travaille au rapprochement si nécessaire entre les deux races en éveillant dans l'âme des enfants du respect et de la sympathie pour les principes que nous posons à la base de notre vie individuelle et sociale.

La civilisation est faite d'éléments moraux aussi bien que de progrès matériels. Il y a entre ces deux ordres de faits des rapports étroits, des réactions essentielles; mais il y a aussi, dans chacun de ces domaines, des lois particulières auxquelles sont soumises les conditions du développement. Depuis cent cinquante ans ce sont les progrès de la science, et surtout ceux de la technique, qui ont eu, sur la civilisation occidentale, l'influence décisive, en donnant aux hommes les moyens de satisfaire des besoins de plus en plus compliqués et exigeants, et en préparant des esprits capables de profiter de ces progrès, de s'assimiler aux conditions nouvelles de la vie. Mais, suivant les peuples, suivant les traditions et la formation des caractères, suivant la force ou la médiocrité de la notion du bien et du mal, les mêmes forces sont utilisées de manières très diverses; sur un fond intellectuel semblable se constituent des sociétés différentes, parfois hostiles; nous ne pouvons prétendre civiliser un peuple sans vouloir aussi former son caractère, sa conscience, comme notre propre civilisation a formé nos consciences, nos caractères. C'est une loi qui s'impose à notre volonté; c'est aussi une nécessité d'ordre pratique : car nos institutions politiques et municipales, notre organisation économique et commerciale, tout le cadre de notre vie sociale, tout cela s'est constitué, au fur et à mesure des révolutions ou des transformations pacifiques, en rapport étroit avec notre état moral, en raison de notre respect pour la personne et la propriété d'autrui, pour la vérité, en raison aussi de la condition des personnes. Et des progrès, qui chez certains peuples ont donné des résultats excellents, ont conduit chez d'autres à des échecs, à cause de la différence des consciences. A plus forte raison est-il nécessaire de respecter cette loi lorsqu'il s'agit de rapprocher de nous, de nos institutions, et de notre vie économique, des indigènes dont la civilisation retardait de plusieurs siècles sur la nôtre. Nous n'échappons donc pas à l'obligation d'agir sur leur âme, en même temps que sur leur intelligence; et l'école ne peut se soustraire à l'obligation de donner un enseignement moral.

C'est bien le problème le plus difficile et le plus délicat, car on ne saurait se proposer de réformer, ni de laïciser le Coran. Il s'agit ici encore de ne pas déclasser, de ne pas dénationaliser, et il est essentiel de construire et non de détruire. Chaque peuple a sa vie morale fondée sur un certain nombre de principes essentiels. Il faut savoir discerner ce qu'ils renferment de vérité éternelle, commune à l'humanité entière, respecter ce résidu indestructible, et le prendre pour point de départ de l'enseignement nouveau. L'Islam a produit, dans sa période héroïque, des hommes de haut caractère. Ce n'est pas la religion musulmane dans son essence qu'il faut incriminer si, à la faveur des luttes intestines, des pillages et des cruautés sans nombre qui ont désolé le Nord de l'Afrique, le vol et le mensonge sont devenus, parmi ces peuples, sinon des vertus, du moins de faibles peccadilles. Nos sujets sont musulmans; à la foi plus ou moins sincère qu'ils professent, est liée toute leur vie morale. Détruire ces croyances sans les remplacer serait produire chez eux un déséquilibre profond. Il ne faut à aucun prix les heurter de front. Mais, sans manquer au respect que doit professer pour leur religion la nation qui les a pris sous sa tutelle, l'école primaire a le droit et le devoir de chercher à éveiller chez les enfants la conscience qui dort, de leur enseigner que le vol et le mensonge sont des fautes graves. Elle a aussi le devoir de leur montrer que les sociétés fortes sont fondées sur le respect de la femme. Le Coran n'interdit pas de n'avoir qu'une seule femme, et de se considérer comme uni à elle par un lien qui ne soit pas à la merci d'un caprice. Si chaque maître était bien persuadé que la condition inférieure de la femme est une des causes essentielles qui ont empêché la société musulmane de s'élever, sa conviction pénétrerait son enseignement et en ferait un levier de réforme morale. Or, il s'agit bien moins de faire des cours de morale, d'enseigner des préceptes qui s'oublient avec tout ce qu'on apprend par cœur, que d'imprégner tout l'enseignement de convictions dont la force communicative pénètre les cœurs et devienne une source de vie.

C'est ainsi que petit à petit, par un enseignement à la fois pénétré de notre idéal et respectueux des traditions de nos élèves, on parviendra à transformer leurs mentalités, à les rapprocher des nôtres. Et qu'on ne dise pas, comme on le fait trop souvent : « Il n'y a rien à faire ! » C'est un mot qu'on n'a pas le droit de prononcer quand il s'agit d'une créature humaine, moins encore quand il s'agit d'intelligences aussi vives que celles des jeunes musulmans. Au reste, nous ne sommes pas les seuls à aborder ce problème. Les résultats obtenus par les Anglais et les Américains, ceux réalisés par certains éducateurs en Algérie et en Tunisie, sont de sûrs garants du succès, pourvu qu'on s'applique avec zèle et persévérance. La patience est, dans une pareille tentative, la vertu essentielle. Ce n'est pas en un jour qu'on oriente des mentalités vers un nouvel horizon. Mais si la semence est répandue à profusion dans un terrain qu'on ne cesse de travailler, elle finit par lever; et parfois on assiste, dans l'histoire des civilisations, à des mouvements vraiment étonnants par leur ampleur et leur généralité. Une bonne orientation dans l'école primaire peut produire, en quelques générations, un mou-

(1) Burdeau, *ibid.*, p. 209.

vement qui dépassera toutes nos espérances.

Ainsi comprise, l'école primaire n'exige qu'un outillage restreint; point n'est besoin de palais scolaires pour les indigènes; et, comme le disait M. Charléty (1), « un tel enseignement n'a besoin que d'un matériel sommaire : quelques objets très simples, quelques échantillons, peu de livres, quelques cartes. » Voilà tout ce qu'il faut. On peut donc parler sans dédain de l'école au rabais. Le luxe est superflu.

Ce qui importe, c'est de former des maîtres à la hauteur d'un tel enseignement; des hommes dévoués à leur mission, qui en sentent la grandeur, qui s'y consacrent, qui soient en même temps de bons éducateurs pénétrés de l'idéal qui fait la force de notre civilisation, décidés à en découvrir la beauté à leurs élèves, et qui soient aussi des hommes d'initiative, sachant adapter les programmes avec souplesse aux besoins de ces intelligences frustes. Mais la préparation de tels maîtres est longue, difficile et coûteuse; et pour retenir des hommes de valeur à ce rôle, parfois ingrat, il faut ne pas reculer devant des sacrifices pécuniaires. En France même, le recrutement des instituteurs subit une crise grave : on ne veut plus enseigner; on préfère la carrière de l'administration, des finances, des chemins de fer; les candidats aux écoles normales font défaut. Combien sera plus difficile le recrutement de bons maîtres pour l'enseignement aux colonies! Encore peut-on, en France, et c'est la solution qui s'imposera à bref délai, confier à des institutrices les petites classes; en pays musulmans, il faut des hommes pour enseigner aux jeunes garçons. Trouver ces hommes sera, longtemps encore, la grosse difficulté de l'enseignement indigène. Mais c'est un problème vital. A le résoudre, il ne faut épargner ni peine, ni argent.

CONCLUSION

Enseigner en classe n'est pas suffisant. Il faut qu'une fois sorti de l'école, le jeune homme, puis l'homme fait, sente que la civilisation qui l'attire est solidement fondée sur les principes dont elle se prévaut. Tout désaccord entre la théorie et la pratique, entre la profession des doctrines et la vie, est funeste. Mieux vaudrait nous désintéresser du progrès moral des indigènes que de leur présenter un idéal supérieur et d'être nous-mêmes, dans les applications de notre mission civilisatrice, infidèles à cet idéal.

Il est en particulier une vertu que les peuples primitifs ne pratiquent guère, à laquelle ils n'ont pas été habitués par leurs propres maîtres, mais dont la notion est si fortement enracinée au fond de leurs cœurs qu'on gagne, à l'exercer envers eux, une autorité extraordinaire : la justice. C'est aussi l'une de celles dont notre civilisation se prévaut avec le plus de complaisance : justice et liberté — il semble vraiment, à entendre certains panégyristes ou à lire certains programmes d'action, que l'expansion coloniale de notre pays n'ait pas eu d'autre objet que de répandre ces idées dans le monde. On voudrait donc croire que notre administration réalise en tous points une indiscutable justice. Et c'est une surprise douloureuse d'apprendre que de tous côtés, en Algérie, s'élèvent des plaintes sur la manière dont sont traités les indigènes, et qu'en Syrie, où se sont réfugiés beaucoup de nos mécontents, les musulmans opposent à l'administration française la justice supérieure du régime anglais en Egypte. Même en faisant la part des exagérations manifestes, il n'y en a pas moins là une constatation déplorable : professer la justice, l'enseigner, et donner à ceux qu'on a pris sous sa protection l'impression qu'on ne la pratique pas, quelle cause de désaffection pour notre autorité, de mésestime pour notre civilisation! Quel argument pour les prêcheurs de révolte!

C'est d'abord le régime fiscal que l'on incrimine. Les Européens sont exonérés des taxes qui pèsent sur la propriété non bâtie, tandis que les indigènes paient l'achour, impôt établi d'après le nombre de charrues, c'est-à-dire en rapport avec la superficie cultivée, l'hokkor, qui frappe les terres collectives, et le zekkat, impôt par tête de bétail. Et certes on a eu raison, dans les périodes difficiles du début, de favoriser la colonisation, si lente à se développer et si incertaine dans ses résultats. Mais aujourd'hui les Européens ont réussi, la colonisation se développe et prospère; il est juste que le colon paie sa part des dépenses d'intérêt général, d'autant que l'impôt est lourd aux indigènes. M. Raymond Aynard (1) évalue à 10 ou 11 francs l'ensemble des taxes qui pèsent par tête sur les indigènes, centimes départementaux et communaux compris; or leur fortune moyenne, comprenant terres, arbres, cheptel, maison, meubles et numéraire, ne dépasse pas 400 francs; l'ensemble des impôts directs et indirects constitue donc un prélèvement annuel de 2 1/2 0/0 du capital. Et si, pour suivre M. Aynard dans un autre mode de calcul, on considère les petits propriétaires indigènes, dont le nombre peut être évalué à 500.000, possédant en moyenne 6 à 8 hectares, on voit que l'achour, qui varie de 11 à 44 francs par superficie de 10 hectares, est lourd pour une famille qui doit vivre sur le produit de cette terre, qu'on ne saurait estimer à plus de 400 francs. Il est vrai que d'autres impôts frappent les Européens, dont la part contributive au budget est évaluée par M. Aynard à 75 ou 77 francs; mais ce sont des taxes basées sur les signes extérieurs de la richesse, ou des impôts indirects, dont le rendement est en rapport avec la puissance de consommation. Leur poids est donc moindre, proportionnellement aux forces contributives. D'ailleurs, y aurait-il une exacte compensation, que l'apparence d'iniquité subsisterait. Or, il ne faut pas que notre domination puisse être accusée d'injustice ni qu'en voyant

(1) *Ibid.*, p. 25.

(1) R. Aynard, *L'Œuvre française en Algérie*, p. 113.

son voisin le colon exonéré de l'impôt qu'il a tant de peine à payer, l'indigène puisse se croire traité et surchargé en vaincu. Au reste, par une conséquence imprévue des modifications récentes de la propriété foncière, les finances publiques commencent à souffrir de cette inégalité de taxation. Dans le département d'Oran, où les colons, encouragés par les beaux profits de ces dernières années, ont acheté de nouvelles terres aux indigènes et les mettent en valeur avec une énergie digne de tous les éloges, le rendement de l'impôt foncier diminue à mesure que se réduit la propriété indigène et qu'augmente la surface des terres où les colons cultivent à gros profit la vigne ou les céréales.

L'affectation du produit de l'impôt entre les besoins des diverses catégories de contribuables est-elle plus équitablement réglée que l'assiette même de l'impôt? Ici encore surgissent de nouveaux sujets de mécontentement; et, depuis un an notamment, par la voie des journaux, par des pétitions, par l'envoi à Paris de la délégation dont il a été question plus haut, une campagne énergique a été menée contre les agissements des assemblées délibérantes algériennes qui, dans le vote des budgets, favoriseraient les Français aux dépens des indigènes. Il est superflu de rappeler des faits qui ont été, à maintes reprises, mentionnés dans nos grands quotidiens : des conseils municipaux votant au profit des Européens des dépenses dont l'utilité était loin de s'imposer, et refusant des crédits pour des travaux de première nécessité (routes, fontaines, etc.) réclamés pour les douars indigènes de la commune.

Il est probable qu'avant longtemps on aura porté remède à la première de ces injustices : l'inégalité dans l'assiette de l'impôt. Les réclamations qu'elle a soulevées ont frappé l'opinion publique; les délégations financières s'en sont occupées; et, dans un discours récent, le gouverneur général a mentionné les études qui se poursuivent pour en reconnaître le bien-fondé. Bientôt aussi, sans doute, suivant l'exemple des Anglais en Egypte, on aura supprimé ou transformé les corvées, notamment celle de la surveillance des forêts, qui mécontente si gravement les indigènes. On se préoccupe aussi, et à bon droit, des questions relatives à la propriété, des mesures à prendre pour limiter la vente des terres, sauvegarder le domaine des tribus et empêcher le développement du prolétariat indigène qui risque de devenir une cause de mécontentement aigu et un danger pour la colonie. Quant aux plaintes relatives à la répartition des crédits dans les votes des assemblées, elles soulèvent une très grosse question : celle de l'administration des indigènes.

Certains pensent que le remède consiste dans une extension des droits électoraux des indigènes : qu'en augmentant dans les conseils municipaux des communes de plein exercice, dans les conseils généraux et dans les délégations financières le nombre de leurs représentants et en donnant à tous les membres des conseils municipaux sans distinction de race le droit de participer à l'élection des maires, en donnant, en un mot, une force plus grande à la représentation indigène, on aura supprimé la cause de tous les abus. Le gouvernement est déjà entré dans cette voie : aux termes du décret du 13 janvier dernier, l'effectif des membres indigènes des conseils municipaux est élevé du quart au tiers de l'effectif total. On peut se demander si le résultat de cette mesure sera ce qu'on en attend.

Est-il normal d'appeler à délibérer ensemble, sur un pied d'égalité, des gens entre lesquels existe une différence trop grande de culture, de besoins et de manière de vivre ? On n'empêchera pas les Européens de traiter les indigènes comme des quantités négligeables, tant que ceux-ci n'auront ni l'instruction qui leur permettrait de comprendre le fonctionnement de nos institutions, ni le caractère qui les mettrait à même de participer à la vie politique dans l'esprit dont cette vie est pour nous l'expression ; et lorsque leurs besoins sont infimes par rapport à ceux, trop complexes sans doute, que nous a créés notre civilisation, n'est-il pas humain que nous nous les représentions moindres encore qu'ils ne le sont en réalité ? Un conseil municipal est en majorité composé de colons dont beaucoup sans doute ont réussi, mais à force d'énergie et de peine, et pour avoir vaillamment lutté contre les difficultés de toutes sortes. N'est-ce pas pour cette majorité une tentation bien forte que d'employer à son profit un budget qui n'est jamais très gros ? Et si la représentation indigène obtenait la majorité, n'emploierait-elle pas sa force à être injuste envers les Français ? Il faut, pour que des délibérations puissent être prises avec des garanties suffisantes, que les deux éléments en présence ne soient pas séparés par des points de vue trop opposés ; il faut que les indigènes aient été élevés au-dessus de leur condition ancienne, qu'ils aient été, à tous points de vue, rapprochés des Français.

On a cité des cas où les représentants indigènes étaient des naturalisés et possédaient la capacité élective entière ; et où la nécessité de compter avec leurs voix a imposé à la majorité française de certaines municipalités des concessions importantes ; mais ce sont des cas isolés et exceptionnels, comme les naturalisations. Et si on envisage le problème dans toute sa généralité, on est amené à considérer que l'application intégrale de la loi municipale de 1884 à l'Algérie a été prématurée. Dans un discours récent (1), M. Lutaud envisageait l'éventualité de reconstituer avec leurs biens, avec leurs djemmaas ou assemblées délibérantes, mais sans les détacher des communes, les anciens douars, groupements indigènes que l'on a rattachés aux centres européens lorsqu'on a constitué les communes de plein exercice dans les territoires où la colonisation était assez avancée. Il ne serait pas surprenant que par la logique même des choses cette réforme aboutît à une réorganisation plus radicale de la commune de plein exercice et à une séparation entre les

(1) Le *Temps*, 1er avril 1913.

deux administrations : l'indigène et la française ; l'administration des indigènes ressortissant directement de l'administration supérieure, partout où cela est possible, avec une représentation organisée en rapport avec le degré de culture des administrés. « C'est une erreur, disait récemment M. Jonnart (1), de mêler et de confondre l'administration des Européens et celle des indigènes, d'appliquer en bloc à ces derniers des institutions et des règlements qui conviennent aux pays de civilisation avancée et de mentalité bien différente. »

Dans les territoires où le nombre des colons français est encore relativement faible, l'unité administrative est la commune mixte, à la tête de laquelle est un fonctionnaire nommé « administrateur », assisté d'une commission municipale composée des chefs de douars et de conseillers français, et qui a sous ses ordres les caïds, cheikhs ou adjoints indigènes placés à la tête des douars. Ces administrateurs ont des fonctions multiples : en dehors de leur rôle municipal, ils sont officiers de police judiciaire, présidents de la société de prévoyance indigène, arbitres des différends entre indigènes, en ce qui concerne les terres collectives ; ils punissent les petites infractions de peines de simple police; et aux tribunaux répressifs, ils sont juges des contraventions des indigènes et jouent le rôle de ministère public dans les affaires correctionnelles — sauf celles où un Européen est inculpé. Ce cumul d'attributions diverses et cette confusion entre les mêmes mains de pouvoirs administratifs et judiciaires provoquent en France de très sérieuses critiques. On accuse les administrateurs d'abuser de ces pouvoirs exorbitants pour tyranniser les indigènes ; et on a réuni à leur charge des cahiers de réclamations et de plaintes. Mais ne ferait-on pas des cahiers de même importance si on voulait faire une enquête minutieuse sur toutes les injustices, petites ou grandes, commises dans l'administration d'un département français, dont la surface moyenne est celle d'une commune mixte de l'Algérie ? En réalité, le corps des administrateurs est composé de fonctionnaires consciencieux et zélés et qui, pour le plus grand nombre, s'acquittent de leur rôle avec la préoccupation incessante du bien des indigènes ; et s'il y a dans le recrutement des caïds et dans la manière dont ils s'acquittent de leur rôle de nombreux sujets de plainte, les réclamations justifiées contre les administrateurs sont exceptionnelles et tiennent à ce qu'il y a dans tous les corps des fonctionnaires qu'il vaudrait mieux n'y avoir pas admis, sans que cela entache la valeur de l'ensemble de leurs collègues. Quant aux indigènes, ils aiment généralement leurs administrateurs ; après les bureaux arabes, supprimés à mesure que progressait la colonisation, c'est l'administration des communes mixtes qu'ils préfèrent, trouvant chez les administrateurs comme chez les officiers, plus de désintéressement et d'impartialité que dans les corps élus des communes de plein exercice.

Nous sommes trop portés, en France, à prêter aux indigènes notre mentalité; nous pensons qu'ils se révoltent comme nous de la confusion des pouvoirs; qu'ils tiennent, dans le domaine judiciaire, à toutes les garanties de notre procédure compliquée. Rien n'est plus éloigné de la pensée de la grande majorité de nos sujets, ou de nos protégés, du Nord de l'Afrique. Ce qu'ils veulent, c'est que l'autorité à laquelle ils sont soumis soit assez forte pour les protéger, et que cette autorité s'exerce avec équité. Ils ont le respect de la force, et ils réclament la justice. Pour celui qui incarnera à leurs yeux ces deux vertus, ils seront capable d'un véritable dévouement; mais la faiblesse est à leurs yeux méprisable, et toute mesure administrative ou judiciaire qui leur donnera l'impression d'être un acte de faiblesse est une faute contre notre prestige. A leurs yeux le représentant de l'autorité a tous les pouvoirs; il peut commander et juger à la fois. L'essentiel est que la répression suive de près l'infraction, et qu'il n'y ait, dans l'administration, ou dans l'action de la justice, nulle hésitation, nulle porte ouverte aux échappatoires. Il en est de même dans tous les pays où la civilisation en est à ce point. La justice, aux Indes, est quelque peu arbitraire, rapide dans ses arrêts et souvent sans appel. Mais elle est confiée à un personnel d'élite; et tous ceux qui ont étudié l'administration coloniale anglaise ont rendu le même témoignage : que la grande force des Anglais aux Indes tient à la manière dont est organisée la justice. Consultez les magistrats français de nos établissements de l'Inde. Rien n'égale leur découragement, et le sentiment qu'ils ont de l'inutilité de leurs fonctions : un jugement rendu n'est presque jamais signifié, à plus forte raison appliqué; l'huissier qui instrumente suivant les règles de notre procédure n'a généralement que le choix entre ces deux mentions à inscrire sur son exploit : absent ou insolvable. Tandis qu'à quelques lieues de là, en pays anglais, lorsqu'une amende est prononcée, le prévenu ne sort du tribunal qu'une fois cette amende acquittée, par lui ou pour son compte. Et comme la sentence est presque toujours juste, le magistrat et sa fonction sont entourés de respect. L'opinion publique française a de la peine à se ranger à cette manière de voir. Elle n'a accepté les tribunaux répressifs créés par M. le gouverneur général Revoil que moyennant de profondes modifications, qui en ont rendu le fonctionnement presque semblable à celui des tribunaux ordinaires. Et, malgré les conclusions de l'enquête sur les pouvoirs des administrateurs à laquelle a procédé l'an dernier avec infiniment de conscience et de soin la « Réunion d'Etudes algériennes » présidée par M. le sénateur Flandin, elle ne peut se résigner à admettre que la majorité des indigènes des communes de plein exercice soit moins bien administrée que ceux des communes mixtes. La question vient d'être portée à la Chambre, où les théories

(1) L'*Afrique du Nord*, p. 33.

opposées ont été exposées avec une égale ardeur — devant des banquettes vides. La discussion a abouti à un projet transactionnel qui a été voté par la Chambre, et le projet nouveau se borne à donner aux indigènes des garanties en supprimant l'internement administratif qui rentrait dans les pouvoirs du gouverneur général, et en réduisant les pouvoirs des administrateurs, qui désormais, sur vingt délits que comporte le Code de l'indigénat, n'en pourront plus juger que cinq, la connaissance des autres devant désormais appartenir aux juges de paix. Enfin, les pouvoirs des administrateurs qui expirent le 24 mars, n'ont été renouvelés que pour cinq ans. Il faut souhaiter que cette réforme n'empêche pas l'administration algérienne de consacrer tous ses efforts à l'éducation qui, seule, rapprochant les distances, amènera les indigènes au point où ils pourront être soumis aux mêmes principes de gouvernement que les Européens.

Déjà des modifications profondes se sont produites dans la condition de beaucoup d'indigènes. Il y en a, dans les campagnes, qui ont acquis de l'instruction et de l'éducation, qui cultivent leurs terres aussi bien que beaucoup d'Européens; il en est, notamment en Kabylie, qui réussissent mieux que les colons, et qui rachètent leurs propriétés, créant ainsi des domaines indigènes importants; le travail, le succès, l'exemple, ont développé en eux les qualités qui leur manquaient : la réflexion, l'application, la prévoyance. Il est évidemment nécessaire d'accorder à ces hommes une plus grande part des droits que possèdent les Français; ils ont conquis la capacité de participer, dans une plus large mesure, à leur propre administration. Dans les villes existe tout une bourgeoisie indigène : commerçants que l'instruction nécessaire à leur négoce et le contact avec la civilisation française, ont développés et affinés ; et qui, au même titre que le négociant français dont la boutique est voisine de la leur, sont capables de comprendre les intérêts de la cité qu'ils habitent. Leur représentation sera de droit dans des conditions qui respectent leur dignité et leur indépendance. Et c'est justice que le décret du 13 janvier 1914 ait considérablement élargi la base du corps électoral indigène. Enfin, il est des jeunes gens qui passent par nos collèges, nos écoles supérieures, nos universités; leur nombre était autrefois restreint : on parvenait difficilement, jusqu'à ces dernières années, à trouver assez de candidats pour épuiser le crédit des bourses de lycées. Mais les choses ont changé : le besoin d'instruction se développe ; à ce besoin on répond, et on doit répondre. Il faut seulement proportionner aux débouchés le nombre de ceux qu'on admet à s'instruire; il faut aussi s'ingénier à leur ouvrir de nouveaux débouchés. Et dans cet ordre d'idées, c'est une initiative digne de tous les éloges qu'a prise le gouvernement tunisien lorsque, organisant au collège Sadiki des cours supérieurs destinés à former des jeunes gens pour les bureaux des diverses administrations, il a appelé à faire partie du jury d'examen les chefs de ces administrations, afin que la préparation soit mieux réglée sur les besoins, et que les agents supérieurs sachent ce qu'ils peuvent attendre de ceux qu'on forme pour être leurs collaborateurs. Tous ces hommes, dont beaucoup ont passé leurs années d'études sur les mêmes bancs que les fils des fonctionnaires, des industriels, ou des colons français, et qui tous auront vécu en contact intime avec notre civilisation, pratiquant des métiers, des emplois ou des professions libérales qui exigent des aptitudes analogues à celles des Français, resteront-ils indéfiniment dans une catégorie inférieure, incapables de participer à la vie municipale ou publique? Ce serait un défi à la civilisation dont nous nous prévalons, à l'éducation que nous leur avons donnée. Au fur et à mesure que les indigènes participent aux besoins et à la vie de la communauté, et qu'ils deviennent conscients des intérêts de cette communauté, ils doivent acquérir le droit d'élever la voix dans la discussion de ces intérêts. Et c'est ainsi que, dans la vie des municipalités, et aussi dans celle des groupements administratifs plus vastes, se développera la représentation des indigènes, actuellement mineurs dans les communes mixtes, déjà élevés par l'instruction, dans bien des cas, au-dessus de cette condition, et destinés à acquérir, au fur et à mesure que se développera leur éducation, et que se formera le caractère, une capacité d'électorat et d'éligibilité beaucoup plus étendue et presque égale à celle des Français, correspondant à une sorte de naturalisation d'un premier degré, exclusive seulement des droits politiques.

Faut-il aller plus loin? Faut-il envisager l'octroi, sur une beaucoup plus grande échelle qu'aujourd'hui, des droits politiques complets? Faut il, en un mot, envisager la naturalisation des indigènes? Il serait peut-être dangereux de leur faire un don pareil, alors surtout qu'ils ne le désirent pas.

Nous sommes hantés par le mirage de l'assimilation, et nous appelons de nos vœux le moment où ce peuple, aujourd'hui hostile à notre influence, ne fera plus qu'un avec nous. Et, si les colons ont sans doute tort d'affirmer qu'un pareil rêve est irréalisable, nous avons, de ce côté-ci de la Méditerranée, tort d'oublier que les Romains ont mis des siècles à transformer l'Afrique de Jugurtha et à en faire un centre de culture latine; et qu'à leur tour les Arabes n'ont pu qu'au bout de six cents ans venir à bout de la résistance de populations alors chrétiennes; nous aurons donc, nous aussi, à compter avec le temps pour vaincre la ténacité de ces peuples, dont la défense contre l'autorité ou la mentalité de ceux qui voulaient être leurs maîtres a mérité à travers l'histoire l'admiration et le respect. A ceux qui sollicitent la naturalisation française, accordons-la sans hésiter s'ils en sont dignes; que ce soit une récompense après laquelle il n'y ait plus de différence de couleur ni de race; que le naturalisé, se sentant vraiment admis dans la famille française, en soit fier, et s'en vante, comme jadis celui qui

avait obtenu le droit de dire : « Civis romanus sum ». Mais la naturalisation implique l'abandon du statut personnel musulman et de la loi coranique. Le respect que nous devons à la religion et à la civilisation des indigènes doit nous empêcher de la leur imposer, même de faire pression pour qu'ils la demandent. A ceux qui s'élèvent et qui désirent rester musulmans comme tant de commerçants instruits, anciens élèves d'écoles ou de lycées, qui utilisent ce qu'ils ont appris à correspondre pour leur négoce avec la France et avec l'étranger, et à faire prospérer leurs affaires, mais qui ne veulent pas renier la religion de leurs pères, nous devons donner par d'autres moyens que la naturalisation le droit de prendre une certaine part à la vie publique. Au reste, quels médiocres citoyens, quels dangereux électeurs seraient ces Français qui n'auraient pas voulu le devenir. Il est une catégorie d'étrangers qu'une certaine communauté de race, d'origine et de civilisation, réussit à façonner en une ou deux générations, par l'école et le service militaire : ce sont ceux qu'incorpore la naturalisation mécanique; mais ils étaient de notre famille et ils sont en minorité parmi nous. Encore d'aucuns se demandent-ils s'ils deviennent vraiment des Français. Que serait-ce du nombre colossal des Arabes?

Tant qu'il n'y aura pas de mariages mixtes possibles, l'assimilation sera irréalisable. Or il suffit de parcourir l'Algérie et la Tunisie pour se rendre compte que de longtemps ces mariages seront des exceptions isolées. L'assimilation doit rester notre désir et notre espoir, pour un avenir lointain : c'est un idéal digne de nos efforts. Mais le devoir présent est de tendre à élever les indigènes par l'éducation, de leur donner progressivement des droits qui seront la conséquence nécessaire de l'amélioration de leur condition sociale et morale; et de faire en sorte qu'ils usent de ces droits dans le sens d'un rapprochement solide, et durable, avec nous. « Il faut en faire, comme le disait M. Jonnart (1), des collaborateurs et des associés. »

Une pareille orientation de notre politique indigène ne peut manquer de provoquer quelque résistance. Ceux qui, dans le Nord de l'Afrique, considèrent le développement de l'instruction parmi les indigènes comme un danger, s'y opposent avec toute leur conviction. Et c'est un problème ardu de tenir une balance égale, dans le gouvernement de ce pays, entre les droits des colons et ceux des indigènes. Un pareil problème ne peut se résoudre que sur place. Seuls, les gouverneurs, ou les résidents généraux, en contact avec les besoins et les difficultés, peuvent avoir une connaissance suffisante des hommes et des choses pour administrer au profit de l'influence française, aidant à la fois au progrès des colons et au développement des indigènes. Seuls, ils peuvent être les arbitres entre des intérêts actuellement opposés, qu'il s'agit d'unir dans l'intérêt supérieur de la France. Mais quels que soient leur mérite personnel et la valeur de leur caractère, ils ne seront à la hauteur d'une tâche si exceptionnelle que si la métropole leur donne de très grands pouvoirs, notamment en matière d'administration et d'enseignement, et fait d'eux de véritables représentants de l'idée et de la puissance françaises, supérieurs à tous les partis, à toutes les coteries, à toute la politique locale.

Au fur et à mesure qu'ils se développeront, et qu'ils prendront conscience de leurs capacités plus grandes, les indigènes pourront utiliser contre nous, ou pour nous, les forces que nous leur aurons données, que nous ne pouvons pas ne pas leur donner. Là est la difficulté. Il suffit de s'en rendre compte pour aviser pendant qu'il en est temps. Le plus grand danger consisterait à croire que, par la seule vertu de l'instruction et des droits électoraux, ces hommes, à mesure qu'ils s'affranchiront, seront pris d'un grand attachement pour nous.

Les indigènes seront attirés vers nous, vers notre civilisation et vers notre autorité, dans la mesure où, sous notre direction, prospéreront leurs intérêts matériels en même temps que se développeront leurs forces intellectuelles et morales. Ils subiront notre attrait, ou s'éloigneront de nous, suivant qu'ils seront individuellement bien ou mal traités; et suivant que vis-à-vis de la collectivité notre administration sera juste, de la justice correspondant à la notion qu'ils en ont, et qui ira en s'élevant. Mais cela ne suffit pas : prospérité matérielle, progrès intellectuels et moraux, respect d'une administration s'imposant par le sentiment de l'équité unie à la bienveillance et à la force, tels sont évidemment des éléments de nature à inspirer une certaine satisfaction de l'état présent. Pour déterminer l'attachement réel, un rapprochement durable, il faut plus : il faut le prestige.

Dans ses belles pages de l'*Afrique romaine* Gaston Boissier a cherché à représenter les sentiments que devait éprouver un indigène lorsque, il y a deux mille ans, dans un équipage sans doute très semblable à celui de ses arrière-neveux du XXe siècle, il pénétrait, un jour de marché, dans une des villes dont nous trouvons les vestiges si nombreux sur toute la surface du Nord de l'Afrique. Tout était fait pour impressionner, pour provoquer l'étonnement, l'admiration : arcs de triomphe, temples, colonnades, théâtres, cirques et bains publics, aqueducs et eaux courantes, tout parlait de la force, de l'habileté, de la sûreté de vues, de la supériorité de civilisation du peuple romain, maître du monde. Aucune autorité n'osait s'élever contre celle de ces conquérants, qui avaient imposé leur paix dans les contrées les plus éloignées, comme dans le Nord de l'Afrique; d'eux venait toute force, toute prospérité, tout progrès; leur bienveillance rétablissait sur des trônes les fils de ceux qui les avaient combattus; et dans leur Panthéon hospitalier les dieux des nations vaincues trouvaient une place honorable à côté de ceux des vainqueurs ; de sorte que le Numide pouvait prier à la fois les divinités de

(1) L'Afrique du Nord, p. 38. Discours prononcé le 16 décembre 1912 à l'Ecole des Sciences politiques.

ses ancêtres et celles de ses maîtres nouveaux. S'élever à la taille de ces géants, acquérir une bourgeoisie dont les Romains faisaient l'octroi sans trop de parcimonie, fonder dans la colonie africaine des foyers de civilisation, reflets de la lumière venue d'Italie, telle fut pendant plusieurs générations, et jusqu'à l'arrivée des Barbares, l'ambition unique que sut inspirer aux Berbères le prestige de Rome.

Notre prestige ne repose pas sur des fondements aussi solides. Nous ne sommes pas les maîtres du monde; nous avons des rivaux qui nous jalousent, et qui ne se font pas faute de faire, auprès des indigènes de nos colonies, la propagande la plus dangereuse pour notre influence : tout événement, de nature à affaiblir la situation mondiale de la France est connu et interprété contre nous; les progrès où les succès d'autres peuples colonisateurs sont également publiés, leur manière de traiter les indigènes dépeinte comme plus juste, plus bienveillante. D'autre part, les forces morales qui travaillaient en faveur des Romains, s'exercent aujourd'hui contre nous : la religion élève entre musulmans et chrétiens une barrière d'autant plus haute que, de part et d'autre, le monothéisme est plus intransigeant; et il existe, entre la civilisation des indigènes et celle du peuple colonisateur, un écart autrement grand que celui qui séparait les légionnaires de Rome des campagnards des provinces d'Afrique; ce n'est plus une distance qui appelle à être franchie; c'est un fossé qui divise.

Ainsi donc, tandis que Rome n'avait qu'à se montrer pour que son prestige entraînât à sa suite les peuples soumis à son autorité, nous avons, Français du xxe siècle, à veiller à ce que le nôtre ne soit pas compromis. Pour inspirer ce sentiment d'une supériorité réelle, accompagné d'un attrait irrésistible, qui constitue à proprement parler le prestige, la force matérielle est indispensable, et, avec elle, la manifestation des vertus morales les plus propres à impressionner l'âme des indigènes: la justice, tout d'abord, et, au même rang, le sentiment de l'honneur, le dévouement, le patriotisme.

Là est le secret du succès si remarquable du commandement militaire sur les Arabes : c'est d'abord qu'il représente la force, les vertus guerrières, que les indigènes estiment au plus haut point. Mais il y a plus : les Arabes d'aujourd'hui, chez qui se retrouve un peu du sang des Sarrasins du temps des croisades, respectent dans l'armée le dévouement au drapeau, le don de soi au sentiment national, qu'ils admirent sans avoir jamais pu élever jusqu'à cette hauteur leur patriotisme, rétréci aux limites de la tribu ou du çof. « Le moment n'est pas loin, disait en 1865 le rapport Delangle sur le Sénatus-Consulte (1), « où une population chez qui le sentiment de « l'honneur est ardent, ressentira un légitime « orgueil à partager sans restriction les destinées « d'une nation qui tient dans le monde civilisé « une si grande place. » C'était se faire de la manière des indigènes de comprendre l'honneur une idée très civilisée, très française, et très peu exacte. Mais ce qui est absolument vrai, c'est que le sentiment de l'honneur est ardent chez les indigènes, et que ceux qui, par leur exemple et leur vie, savent le stimuler, réussissent à se faire servir avec une loyauté parfaite. Cet attachement est parfois personnel; il va aux chefs, plutôt qu'à l'idée qu'ils représentent. Mais n'est-ce pas humain? Chez les soldats qui se font tuer sur le champ de bataille, n'en est-il pas chez nous qui donnent leur vie à l'officier qui a gagné leur cœur, autant qu'à l'idée de la patrie, qui pour des primitifs a besoin de s'incarner? et n'est-ce pas de l'enthousiasme pour un homme que l'on est souvent conduit à l'enthousiasme pour l'idée à laquelle cet homme a consacré son existence? Au fur et à mesure que la colonisation s'est développée, le commandement militaire a dû céder le pas à l'organisation civile; c'est une nécessité, mais les indigènes l'ont toujours regretté, sentant que pour eux ce fut l'autorité la plus juste, en même temps que la plus désintéressée, celle qui, par le culte du drapeau, les maintenait dans l'affection pour la France. On s'est souvent demandé pourquoi des soldats indigènes, libérés avec des notes exemplaires, devenaient, dans la vie civile, des indisciplinés, parfois de mauvais sujets. C'est qu'ils ne trouvaient, ni dans les colons, leurs voisins, ni dans les magistrats municipaux, leurs nouveaux maîtres, l'exemple des vertus dont l'armée leur avait donné l'exemple, et qui avaient pris leur cœur, et le prestige de la France se trouvait réduit à leurs yeux de cette diminution de prestige parmi ceux qui se présentaient comme leurs chefs.

Si nous voulons garder l'affection des indigènes, les attirer vers notre civilisation, et faire qu'ils transforment en forces au service de la France toute la nourriture intellectuelle et morale qu'ils recevront de nous, il faut que les Français qui les entourent représentent pour eux, non seulement la force qu'ils admirent, mais aussi les vertus pour lesquelles ils ressentent un attrait instinctif. Il faut qu'à tous les degrés de la hiérarchie sociale, ceux qui représentent la France devant le monde indigène aient le sentiment de leur responsabilité, qui est de travailler à la grandeur de notre pays, de le faire aimer autant que craindre et respecter. Si tous, colons, commerçants et ouvriers, magistrats et juges, employés et fonctionnaires, étaient animés d'un pareil esprit, s'ils se considéraient comme des pionniers, s'ils avaient conscience de la civilisation qu'ils représentent, et dont ils se doivent à eux-mêmes de réaliser l'idéal; s'ils mettaient l'intérêt de la patrie au premier rang dans l'accomplissement de leur tâche, ou la poursuite légitime de leurs intérêts personnels, il surgirait de toutes ces consciences, battant à l'unisson, une force communicative qui donnerait à tous ceux au milieu desquels elle se manifesterait l'impression d'une grandeur morale attirante, d'une supériorité

(1) De Castries. *L'Islam*, p. 232.

accueillante. Est-ce trop demander de nos Français d'Afrique? Mais nous sommes loin ici de l'école indigène. Former des Français passionnément épris de leur pays, prêts à donner leur vie pour accroître sa force, comprenant ce que signifie sa civilisation et l'idéal moral qu'elle exprime, et bien décidés, en toutes circonstances, et surtout devant des protégés plus faibles, à incarner ces vertus, et à réaliser cet idéal, ce serait, s'il comprenait sa mission, l'œuvre de l'instituteur français.

BILLY.

Le Chemin de fer du Tanganyka

ET LES PROGRÈS DE L'AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE

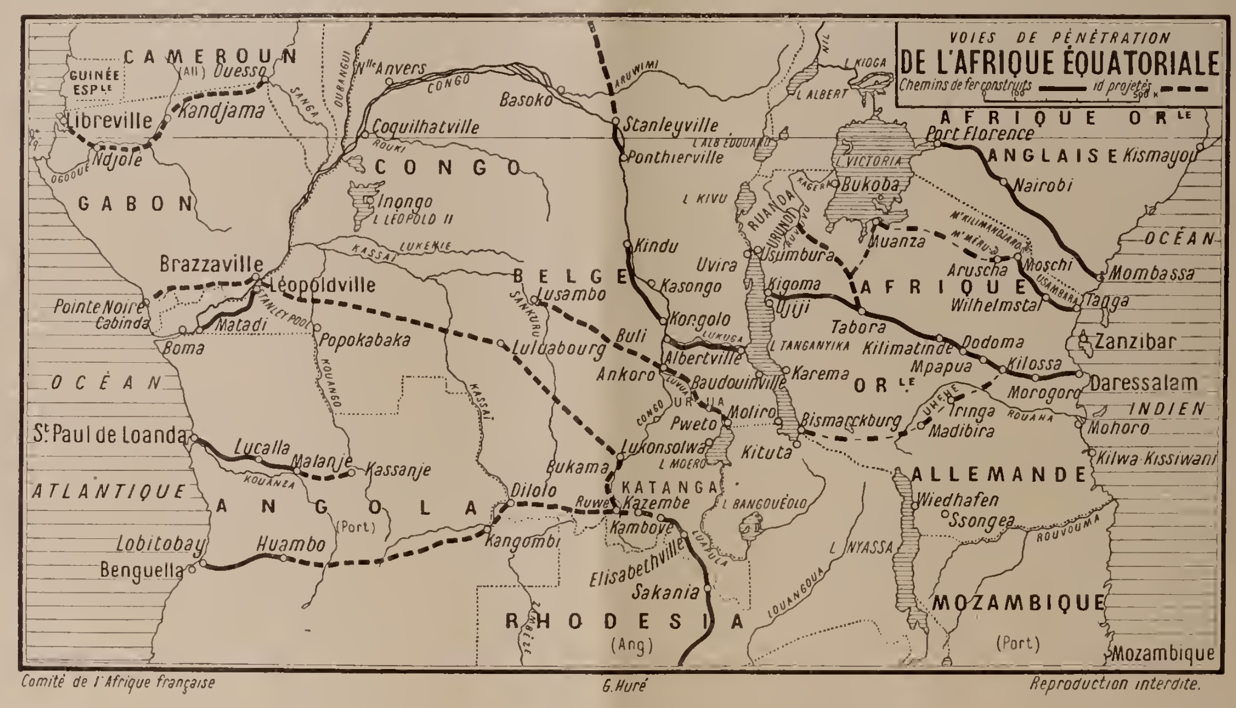
Un événement décisif pour l'avenir économique de la colonie, et, aussi, des régions limitrophes, à l'Ouest, s'est réalisé, le mois dernier. Le 1er février, le rail a atteint le lac Tanganyka. L'origine de cette grande entreprise fut la concession de la ligne de Daressalam à Morogoro, accordée, en 1904, à un syndicat de banquiers, qui obtenait des droits fonciers et miniers, dans la région traversée. L'Etat s'engageait à payer les intérêts à 3 0/0 d'un capital de 21 millions de marks. Les travaux furent confiés à la maison Holzmann et Cie, de Francfort. Le premier coup de pioche fut donné, le 9 février 1905, en présence du prince Adalbert, troisième fils de l'empereur. L'inauguration de cette première section fut faite le 9 septembre 1907, par le ministre des Colonies, M. Dernburg. Celui-ci avait voulu visiter l'Afrique orientale, avant de soumettre au Parlement un programme de voies ferrées à construire. Le projet, présenté par lui, au Reichstag, prévoyait le prolongement du chemin de fer central jusqu'à Tabora. Cette seconde section devait être achevée le 1er juillet 1914. Sa dépense était évaluée à 78 millions de marks. Pour la première fois, les ressources financières furent fournies par un emprunt de la colonie, avec garantie de l'Etat. Les travaux furent poussés avec une telle activité que la locomotive arriva à Tabora le 26 février 1912. En 1910, le Reichstag avait voté un crédit extraordinaire pour l'achèvement de cette section, et, aussi, pour les études de la suivante et dernière. Les frais de construction de celle-ci étaient évalués à 42 millions de marks ; cette somme fut accordée par le Parlement, le 8 mars 1913. L'ouverture était prévue pour le 1er avril 1915. La ligne aura donc été terminée un an plus tôt qu'on ne pensait. Ce résultat est dû, en partie, à ce que l'on a trouvé un tracé plus court que le tracé primitif. La ligne, construite à la voie de 1 mètre, part de Daressalam, remonte la vallée du Simbasi, s'insinue à travers un pays de collines, où se trouve Morogoro (220 kil. ; attitude : 498 mètres) ; puis, au delà de Kilossa, pénètre dans la région montagneuse. Elle atteint 1.120 mètres d'altitude à Dodoma (463 kil.), descend à 830 mètres, à Bahi (523 kil.), remonte à 1.360 mètres et s'abaisse ensuite, légèrement. Tabora (847 kil.), est à la cote 1.200, environ et le niveau du lac à la cote 800. Le point terminus, Kigoma, est au fond d'une baie, à 6 kilomètres au Nord de Ujiji. La longueur totale de la ligne (1.250 kil.) dépasse celle des grandes lignes africaines suivantes : Ouganda (940 kil.), Ouadi-Halfa à Khartoum (917 kil.) et Lagos à Kano (1.146 kil.). La distance de Daressalam à Kigoma est comparable à celle de Berlin à Milan. L'ouverture définitive de la dernière section aura lieu dans quelques mois. Le parcours total demandera, environ quarante heures, au lieu des quarante-deux jours employés par les caravanes. Une vingtaine de jours suffiront au voyageur, pour se rendre, de Berlin, Paris ou Londres, au lac Tanganyka. Le prix de son billet, en première classe, sera de 1.000 francs à 1.100 francs. Prochainement sera mis en service sur le lac un steamer allemand de 1.200 tonnes, un autre, tout semblable, est en chantier. Ces navires feront la traversée de Kigoma à Albertville (130 kil.), et de Kigoma à Bismarckburg. La colonie de l'Afrique Orientale se prépare à célébrer l'achèvement de la *Tanganykabahn* par une exposition dont le kronprinz a accepté le patronage. On annonce même qu'il se rendra, à cette occasion, dans l'Est africain.

Depuis plusieurs semaines, les journaux allemands et belges ont envisagé les conséquences économiques considérables, qui semblent devoir résulter de la liaison du lac Tanganyka à l'océan Indien. Les partisans du prolongement de la *Mittellandbahn* au delà de Tabora savaient très bien que la dernière section ne fournirait au chemin de fer aucun élément de trafic ; ce qu'ils avaient en vue c'était l'accès aux riches régions minières du Congo oriental ; les espérances étaient encore modestes, et semblaient, alors, de réalisation lointaine. Lors des débats au Reichstag, en 1911, on fit entendre que, plus tard, dans un avenir éloigné, le chemin de fer allemand réussirait, sans doute, à obtenir une partie des transports des minerais du haut Katanga, des cuivres de Kambove, et des marchandises nécessaires à l'industrie des mines. L'on ne tenait pas compte alors des contrées intermédiaires, encore peu connues, d'ailleurs. Or ces contrées sont d'une très grande importance pour le trafic futur de la *Tanganykabahn*. Cette constatation a été faite par le consul allemand à Boma, chargé, l'année dernière, d'une enquête économique sur le district Tanganyka-Moero, considéré comme « l'hinterland économique » du chemin de fer. Ce district, qui mesure plus de 200.000 kilomètres carrés, presque le quart de la superficie de la colonie allemande, paraît aussi riche en minerais que le haut Katanga. A 10 kilomètres seulement du lac, dans la vallée de la Lukuga, que suit le chemin de fer belge en construction, on a décou-

vert des gisements de houille, s'étendant sur 100.000 hectares. Les ingénieurs allemands ont calculé la possibilité de chauffer leurs locomotives, dans de bonnes conditions de prix, à l'aide de ce combustible. La vallée de la Luvua, dans le pays qu'on appelle l'Urua, possède d'importants gisements d'étain. Déjà, une société belge a installé une usine à Muika. L'exploitation occupe 450 ouvriers noirs, sous la direction de onze Européens. Le minerai est acheminé, par des porteurs, jusqu'au Congo, et, de là, dirigé sur l'Europe, moyennant le prix de 500 francs la tonne. Celle-ci trouve preneur à Anvers pour 3.000 fr. La durée de l'expédition est de deux mois et demi. Outre le charbon et l'étain, on a reconnu la présence de cuivre et d'or. L'exploitation des richesses du sous-sol requerra le concours de

sont tous des Arabes, ont importé de la colonie allemande pour 35.000 francs de marchandises. Pour toute l'année 1912, la valeur de ce commerce s'éleva à 113.000 francs; on comptait sur le double pour 1913. On ne croit pas exagéré de supposer que, dès à présent, les territoires congolais, limitrophes du lac, peuvent acheter pour quelques millions de marchandises. Ainsi, le Congo oriental est riche en minerais, pauvre en produits agricoles; c'est, à peu près, le contraire pour l'Afrique Orientale. Les deux pays ne peuvent donc, dit-on, se faire tort l'un à l'autre. La vérité, telle qu'elle apparaît aux Allemands, est que le district Tanganyka-Moero constitue l'heureux complément de leur colonie.

Le chemin de fer allemand, prolongé par la ligne belge de Kabalo à Albertville, qui arrivera



nombreux ouvriers, très difficiles à trouver aujourd'hui, la main-d'œuvre étant très rare dans le bas Katanga. Une autre difficulté sera de les nourrir. Mais, justement, les céréales, qui font défaut ici, abondent dans le territoire allemand. L'Afrique Orientale pourra leur fournir de la viande, le bétail manquant à l'Ouest du lac. Une chèvre coûte dix fois plus à Kongolo qu'à Ujiji. Le sel, extrait de la saline Gottorp, à une centaine de kilomètres à l'Est de Kigoma, est déjà transporté au Congo belge par les marchands arabes. En certains endroits entre le haut Congo et le lac, le kilogramme se paye de 1 à 2 francs. Le sel, comme les autres produits importés, est frappé par la douane belge d'un droit de 10 0/0. Depuis que le commerce est libre au Congo, c'est-à-dire, depuis le 1er juillet 1911, il a été possible de se rendre compte de l'importance des relations commerciales entre la rive allemande et la rive belge. Dans le second semestre de 1911, les commerçants d'Albertville, qui

au lac dans quelques mois, sera la voie la plus courte pour atteindre, non seulement le bas Katanga, mais aussi la région méridionale. De Daressalam à Kambove, par ces deux chemins de fer et le fleuve Congo, la distance est de 2.552 kilomètres. Les transports, par cette voie, subiront quatre transbordements. La ligne anglaise, qui dessert Elisabethville, et s'avance actuellement jusqu'à Kambove, a un développement de 4.150 kilomètres. Dans l'avenir, l'avantage dont va bénéficier la ligne allemande, lui sera enlevé par la ligne du Benguela, formée d'un rail continu de 2.000 kilomètres. Mais on sait que les fonds nécessaires à la continuation des travaux seront fournis par un groupe financier allemand. D'autre part, les Allemands ont le projet de construire une deuxième ligne conduisant au lac Tanganyka; c'est un embranchement de la *Tanganykabahn*, se détachant à Kilossa, pour aboutir à Bismarckburg. Il est certain que, plus tard, tous ces tronçons se souderont, et qu'un rail inin-

terrompu, sauf la largeur du lac, reliera, d'un océan à l'autre, l'Ouest et l'Est du continent. Le raccordement de ces lignes avec celles du Congo belge et du Congo britannique a dû être l'un des objets des négociations poursuivies depuis plusieurs mois par l'Allemagne avec l'Angleterre. Lorsque le chemin de fer, venu du Cap, atteignit Elisabethville, les coloniaux belges s'étaient émus à l'idée que le Katanga allait devenir une province commerciale anglaise. L'administration de l'Etat indépendant avait agi contre l'intérêt national, pensaient-ils, en provoquant la création d'une ligne ferrée venue des possessions britanniques, avant que les communications fussent établies avec le reste de la colonie et avec la métropole ; aujourd'hui ce n'est plus au Sud, c'est à l'Est que le danger apparaît. L'annonce de l'achèvement de la *Tanganykabahn* et la nouvelle de l'établissement du contrôle allemand sur la ligne du Benguela, ces deux faits, presque simultanés, rapprochés l'un de l'autre, ont éveillé les défiances et les inquiétudes. On a vu le Katanga investi, de tous côtés, par la politique allemande de chemins de fer, la plus riche partie de la colonie livrée à l'influence germanique ; on suspecta même les efforts économiques multipliés de préparer les voies à de certaines convoitises politiques. De telles appréhensions dépassent de beaucoup la réalité. Comme le disait, ici même, M. Robert de Caix « il ne faut pas se payer de grands mots et de grandes formules. Ce n'est pas parce qu'un chemin de fer allemand relie la côte orientale au Tanganyka, et qu'un autre traversera demain l'Angola, entre l'Atlantique et la frontière du Katanga que le Congo belge est condamné à être mangé par l'Allemagne. Partout, on relie son réseau ferré à celui des Etats voisins, sans s'exposer à ce danger. Il suffit que les Belges construisent eux-mêmes, chez eux, des chemins de fer, pour l'éviter à leur Congo ». Dans l'état actuel des choses, les Belges n'ont à opposer à la voie allemande que la grande voie du fleuve, qui mesure au total 3.852 kilomètres, soit 1.300 de plus que la route allemande, avec six transbordements. Ce sont là des conditions de lutte extrêmement défavorables, comme le faisait remarquer le correspondant bruxellois du *Temps*. C'est pourquoi s'impose à eux la construction de la ligne du Bas-Congo au Katanga, du transcongolais, partant de Boma, utilisant le cours navigable du Kasaï-Sankuru et aboutissant à Kabalo sur le Congo, point de départ de la ligne belge du Tanganyka. Du même point ou de Ankoro, une autre ligne projetée, doit remonter la vallée de la Luvua pour gagner le lac Moero. Kabalo est ainsi le grand carrefour d'accès au Katanga. Supposons terminée et exploitée cette ligne du Bas-Congo au Katanga, les Belges seront-ils alors, en mesure de se défendre contre la concurrence allemande? En prenant pour base Kabalo, on trouve que le voyage, au départ de la mer, durera cinq jours par la route allemande et neuf jours par la route belge. La question est ainsi tranchée pour les voyageurs et pour la poste. A cet égard, la partie semble donc compromise pour les Belges. Quant au transport de marchandises, la solution dépend des tarifs. Il s'agit de savoir si les conditions d'exploitation de la route belge permettront d'appliquer les mêmes bases de tarifs que les Allemands. Certainement, Matadi est plus près de l'Europe que Daressalam, et la voie atlantique est moins coûteuse que le passage par le canal de Suez. Mais les Allemands songent déjà à faciliter les transports par leur voie, en supprimant les transbordements à Kigoma et à Albertville, par l'emploi de ferry-boats, analogues à ceux qui traversent la mer Baltique, entre l'île de Rugen et la côte suédoise, quoique le lac Tanganyka soit ici une fois et demie aussi large et que la navigation y offre de très grandes difficultés. De plus, la ligne allemande se propose d'établir des tarifs très bas. « Il est de toute nécessité, a écrit M. E. Zimmermann, que le chemin de fer soit mis en mesure d'appliquer des tarifs au prix de 0 pf. 10 à 0 pf. 12 la tonne kilométrique, de manière à permettre à la marchandise expédiée d'Europe d'arriver, pour un prix de 175 à 200 francs la tonne, à Uvira, Albertville, Baudoinville, Moliro, Kituta. Avec de tels tarifs, le négociant allemand pourra travailler dans le Congo oriental. Sa voie allemande aura, en tous cas, une incontestable supériorité au point de vue de la rapidité des transports. La Société belge des chemins de fer des grands lacs essayera, par des tarifs appropriés, d'attirer le plus possible le trafic du Tanganyka vers Matadi ; mais elle n'y réussira que si les Allemands sont insoucieux. Or ceux-ci entendent, au contraire, travailler énergiquement à la sauvegarde des intérêts de leur commerce et de leur belle colonie et finalement, l'on se rendra compte en Belgique, qu'on ne nuit qu'à soi-même, en n'utilisant pas les possibilités du développement qu'on a à sa portée. » Cependant les avantages que procurent à la ligne allemande la situation géographique et la réduction des tarifs ne suffisent pas encore à contenter M. Zimmermann. Dans une brochure, récemment publiée sous ce titre: *Que vaut pour nous l'Afrique Centrale?* il propose un accord économique à conclure avec les Belges, à la suite d'une entente cordiale. Cet accord réserverait le Congo belge occidental jusqu'à Stanleyville et Lusambo à l'influence du chemin de fer de Matadi et abandonnerait le Congo belge oriental, c'est-à-dire toute la province orientale, l'Urna et le Katanga, à l'influence du chemin de fer de Daressalam au Tanganyka. Ce n'est pas tout, M. Zimmermann signale encore l'intérêt qu'aurait pour l'Allemagne une voie ferrée qui, partant de Duala, passerait par Dume et Nola pour aller aboutir à Nouvelle-Anvers sur le Congo. L'exécution de ce projet permettrait, en effet, aux Allemands de dériver vers leur colonie du Cameroun une partie du commerce du Moyen-Congo, en même temps que, par la convention précédente, ils posséderaient le monopole commercial sur le haut fleuve. On voit quelles ambitions suscitent

la politique allemande des voies ferrées et la doctrine allemande de l' « hinterland économique ».

Nous avons parlé de l'embranchement projeté qui doit atteindre le lac Tanganyka à son extrémité méridionale. Un autre embranchement rattachera au reste de la colonie les pays du Ruanda et de l'Urundi, dont on vante la richesse agricole et la nombreuse population. Les habitants, actifs et laborieux, ressemblent beaucoup, paraît-il, à ceux de l'Ouganda. Aussi les Allemands se promettent-ils d'obtenir ici des résultats analogues à ceux que l'on constate dans cette possession britannique, où la production du coton a pris, dans ces dernières années, un remarquable essor. Le Ruanda est le bassin supérieur de la Kagera, cette rivière considérée comme la branche originelle du Nil. Grossie du Njavarongo, de l'Akanjaru et du Ruvuvu, elle coule d'abord vers le Sud-Est jusqu'au delà de ce dernier affluent; formant ici un premier coude, elle prend la direction du Sud au Nord, puis elle tourne de nouveau à l'Est et va se jeter dans le lac Victoria, au point où aboutit l'extrémité de la ligne frontière entre les possessions allemandes et les possessions britanniques. C'est le cours d'eau le plus puissant de l'Afrique Orientale allemande, après le Rufidji. Il se divise en plusieurs biefs, séparés par des chutes et des rapides. Les essais avec des bateaux autres que les canots indigènes se sont limités à quelques sections. La Commission technique du futur chemin de fer a conclu de ses observations que la navigation est possible pour des embarcations, longues de 15 mètres, larges de 3 à 4, avec un tirant d'eau de 1 mètre. Le rapport présenté par le gouvernement parle, non sans exagération peut-être, d'un réseau de voies navigables d'au moins 500 kilomètres de longueur. Divers projets avaient été proposés. L'un d'eux, qui consistait à relier le lac Tanganyka au lac Kivu, a été écarté parce qu'il n'eût aucunement desservi le Ruanda, parce que la vallée du Russisti est infestée par la maladie du sommeil et à cause de la différence d'altitude entre les deux lacs. En partant du lac Kivu, il faut d'abord franchir un seuil de 1.900 mètres, pour descendre ensuite dans la vallée à l'altitude de 1.000 mètres. Un autre projet eût relié au lac Victoria la résidence du Ruanda, Kigali. Un troisième prévoyait une ligne partant du coude méridional de la Kagera et se terminant au lac Victoria. Le projet adopté par le gouvernement relie ce même coude de la Kagera à Tabora, faisant ainsi, comme nous l'avons dit, de la *Ruandabahn* un embranchement de la ligne du Tanganyka, destinée à devenir l'artère maîtresse de la colonie. On a prévu une bifurcation se détachant de la *Ruandabahn* dans le pays Kahama et se dirigeant sur Muanza. La ligne du Ruanda doit coûter 50 millions de marks: 17 ont été inscrits au budget de 1914, en même temps que 5 millions et demi de marks, formant le premier acompte pour la construction de la section de Neu-Moschi à Aruscha (86 kil.). Il n'est nullement question de prolonger au delà de ce point la ligne de l'Usambara au *Nordbahn*. La ministre des Colonies a dit à la Commission du budget que la construction des voies ferrées doit, maintenant, subir un temps d'arrêt.

Le long de la ligne centrale, dans la région de Morogoro et de Kilossa, ont été créées de grandes plantations, notamment des plantations de coton. La surface totale couverte en cotonniers embrasse 22.000 hectares, dont 6.400 pour les plantations européennes et 15.600 pour les cultures indigènes. La récolte de 1913-1914 est estimée à 12.000 balles de 250 kilogrammes, au lieu de 8.500 l'année dernière; au prix moyen de 0,70 pfennigs la livre, elle produira plus de 4 millions de marks. Celle des cultures qui a pris, dans l'Afrique Orientale, le plus grand essor est la culture du chanvre sisal. On comptait, en 1912, sur une exportation de 16.500 tonnes, et on espère arriver bientôt à 20.000, avec une valeur de 10 millions de marks. Trente sociétés s'occupent de la culture du caoutchouc. Huit sont anglaises. Le capital britannique, engagé dans les plantations de caoutchouc de l'hinterland de Tanga, s'élève à 24 millions de marks. En 1912, les plantations de caoutchouc de la colonie couvraient 32.600 hectares, dont 11.500 hectares productifs. Leur exportation progressa, en une année, de 684 à 1.053 tonnes. Mais ces entreprises souffrent actuellement de la crise du caoutchouc. Les planteurs réclament, avant tout, la réduction des frais de transport, par chemin de fer et par mer. Ils demandent, en outre, la prolongation de la durée des contrats de travail, de façon à diminuer les dépenses de production. Si cette durée était de trois ans, disent-ils, l'économie serait, pour eux, de 33 0/0, au moins. Il est question aussi d'instituer à l'Institut biologique de Amani des recherches scientifiques, en vue d'améliorer et d'uniformiser la production.

La colonie a fait en 1911-1912, un commerce de 68.330.000 marks (45.890.000 à l'importation, et 22.437.000 à l'exportation). Ces valeurs ont monté, en 1912-1913, à 81.700.000, 50.300.000 et 31.400.000 marks. A l'importation, il y eut augmentation pour les cotonnades (15 millions de marks, au lieu de 12,7). Il est à remarquer que l'Italie et le Japon comptent, ici, de plus en plus, comme fournisseurs, tandis que la part de l'Allemagne (3 millions et demi de marks) ne s'est accrue que d'une façon insignifiante. L'attraction exercée par le chemin de fer du Tanganyka s'est fait sentir à Muanza. Le commerce de cette ville, qui était de 6.200.000 marks en 1910, est descendu à 5.400.000 marks en 1912. En réalité, le commerce de transit a diminué beaucoup plus que ces chiffres ne le feraient croire, car, en même temps, la production, dans la région de Muanza, s'accroissait considérablement. Muanza est maintenant distancé par Bukoba, qui est le port du Ruanda et de l'Urundi, mais il faut s'attendre à voir l'action du chemin de fer se faire sentir ici, comme à Muanza. Quand la *Ruandabahn* sera construite, ces pays exporteront leurs

produits, non plus par le lac Victoria, mais par Tabora. Daressalam a fait, en 1912, pour 32 millions de marks d'affaires (20 millions en 1909), Tanga pour 25.300.000 marks (19.700.000, en 1911).

Le budget ordinaire, pour 1914, s'élève à 23.749.568 marks. Les recettes prévues donneront 3 millions et demi de marks de plus que l'an dernier (20.449.568 marks, au lieu de 16.901.628). Les dépenses sont évaluées à 16.766.506 marks. La subvention a été un peu réduite (3 300.000, au lieu de 3.600.000 marks). Le budget extraordinaire comporte 36.800.000 marks de dépenses consacrées aux voies ferrées.

CAMILLE MARTIN.

Le Développement des Possessions anglaises DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE EN 1912-1913

Il peut paraître fastidieux de répéter tous les ans, en étudiant le développement économique des colonies anglaises de l'Afrique occidentale, que leur prospérité commerciale et financière ne fait que s'affermir et s'étendre. Une faveur singulière les met à l'abri des crises plus ou moins longues qui sévissent périodiquement sur les colonies en état de formation et de croissance. Mais cette prospérité est un fait que la brutale éloquence des statistiques ne nous permet pas de discuter. Il ne faut donc pas attribuer l'optimisme de nos rapports annuels à un parti pris d'étonnement admiratif, mais à l'examen attentif des merveilleux résultats que les Anglais savent tirer de leurs facultés colonisatrices.

Dans l'immense étendue de l'Empire britannique, il existe, en effet, des colonies plus riches, parmi lesquelles les quatre groupements autonomes du Canada, de l'Union sud-africaine, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande constituent de magnifiques boutures de la race anglo-saxonne sur les trois grandes mers du globe. A côté d'eux et de la formidable masse humaine qui reconnaît, dans l'Inde et ses dépendances, l'autorité de l'Union Jack, les territoires de l'Ouest africain font figure de parents pauvres, malgré leurs 19 millions d'habitants et leurs 613 millions de francs de commerce extérieur.

L'étude des résultats acquis n'en est que plus intéressante, car les Anglais n'ont trouvé là, comme dans nos possessions voisines, qu'une table rase où rien ne préexistait de ce qui devait constituer l'ossature d'une colonie et ses éléments de prospérité. De leurs richesses virtuelles jusqu'alors inexploitées il s'agissait de faire des réalités. Or dans ces pays où le Blanc ne peut pas faire souche, on ne saurait compter que sur l'indigène pour leur développement économique. L'amener à reconnaître l'autorité britannique, lui faire abandonner sa conception sommaire de la lutte pour la vie résumée dans le pillage et la cueillette, lui inculquer progressivement des goûts et des besoins semblables aux nôtres, grâce auxquels les industries nationales trouveraient des débouchés nouveaux et des profits plus grands, tel était le problème que les Anglais ont résolu avec leur habituelle maîtrise.

Avant d'examiner en détail la situation financière et commerciale de chacune des colonies de l'Afrique occidentale anglaise, il convient de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les résultats économiques de l'année 1912. Nous signalerons simplement, parmi les problèmes nouveaux que suscite le développement de ces pays et qui s'imposent à l'attention du gouvernement britannique, la réforme, décidée en principe, du système monétaire, et le régime foncier ou *land tenure*. Mais en raison de leur importance et de leur complexité, nous ne pouvons ici qu'en indiquer l'existence.

L'ensemble du commerce extérieur des colonies anglaises de l'Ouest africain a atteint, en 1912, le chiffre de 613 millions de francs environ. Ce chiffre prend une signification plus précise et comme un relief particulier, si on le compare au montant total des échanges de l'Afrique occidentale française. Le commerce extérieur de notre colonie s'est élevé en 1911 à 270 millions de francs, pour redescendre en 1912 à 250 millions environ. Si l'on songe que les possessions anglaises semblent n'être que des enclaves isolées dans la masse de la grande colonie française, la différence des résultats accuse de façon saisissante la différence des méthodes de colonisation et de mise en valeur économique. Encore les rapports officiels ne donnent-ils que les chiffres du commerce maritime, sans tenir compte du trafic frontière qui donne lieu à un actif courant d'échanges, difficile d'ailleurs à contrôler, avec l'hinterland de plusieurs colonies françaises. Postés sur le cours inférieur des principaux fleuves de cette partie du continent africain, la Gambie, la Gold-Coast, la Nigéria, le Sierra-Leone même, constituent pour les régions voisines du Soudan français, des zones d'attraction d'autant plus irrésistibles que leur réseau ferré, conçu sans aucune préoccupation stratégique ou politique, se développe rapidement dans le sens des grandes routes commerciales.

L'importation et l'exportation entrent pour une part à peu près égale dans le montant total de 613 millions. Mais tandis que les importations se trouvent accrues de tout le matériel de l'Etat et des fournitures nécessaires à la fabrication de l'outillage économique, les exportations ne comprennent exclusivement que les productions locales. L'Afrique occidentale anglaise bénéficie

donc d'une balance commerciale nettement favorable, telle qu'elle doit exister normalement dans les pays neufs non industrialisés.

La régularité de leur mouvement ascensionnel ressort avec plus d'évidence si, au lieu d'examiner les progrès réalisés sur l'année précédente, on étudie cette évolution pendant la dernière période décennale. En 1901, le montant du commerce global de l'Ouest africain anglais s'élevait à 3.260.000 livres sterling, soit 81.500.000 francs; il atteint, en 1912, 24.509.000 livres, soit 613 millions. Il serait difficile de trouver ailleurs un terme de comparaison à un aussi prodigieux essor.

La situation financière se présente sous un jour également favorable. Si l'on excepte les territoires du Nord de la Gold Coast et la Nigéria septentrionale où l'effort de pénétration en est encore à ses débuts, les colonies anglaises de l'Afrique occidentale terminent régulièrement leurs exercices financiers sur des excédents de recettes. Par leurs seules ressources, sans subvention de la métropole, elles pourvoient aux frais d'administration et d'occupation et leurs budgets ignorent le mal des déficits chroniques. L'ensemble des recettes financières s'élevait, en 1901, à 1.532.000 livres sterling; — en 1911, il avait plus que doublé et atteignait 3.887.000 livres sterling; en 1912, on enregistre un nouveau progrès, puisque les résultats financiers de cet exercice permettent de constater un chiffre de recettes de 5.084.629 livres sterling, soit environ 127 millions de francs. Ces chiffres sont un indice d'autant plus sûr de la prospérité de ces colonies, que la presque totalité des recettes provient soit du produit des douanes, soit de l'exploitation des chemins de fer. Elles ont donc pour fondement la richesse foncière du pays et le développement de son outillage. Les Anglais ont en effet réduit au minimum le poids des impôts directs, qui sont difficilement acceptés par l'indigène et qui d'ailleurs ne cadrent guère avec le système de large autonomie pratiqué partout où existent des groupements à forme monarchique.

Gambie.

Dans son rapport pour l'année 1912 au ministère des Colonies, le secrétaire colonial du gouvernement de la Gambie constate avec une vive satisfaction que cette région continue sans à-coups à développer ses richesses agricoles, au point que de nombreux indigènes (3.500 environ) sont venus des possessions voisines pour s'y établir sans esprit de retour. Les salaires y sont élevés et la prospérité générale dont jouissent les Noirs occupés à la culture des arachides a rendu la main-d'œuvre plus rare et élevé le coût général de la vie.

Il est vrai que peu de travaux publics sollicitent la main d'œuvre indigène dans cette colonie minuscule, développée tout en longueur sur les rives de la Gambie. La batellerie suffit largement aux transports jusqu'aux bouches du fleuve où la navigation maritime crée, autour de Bathurst, un mouvement intense de marchandises. En 1912, 556 navires jaugeant 583.000 tonnes, ont relâché dans ce port, les deux tiers battant pavillon britannique et la France occupant le deuxième rang avec plus de 80.000 tonnes.

Le commerce s'est élevé à 1.491.000 livres (37.300.000 francs) en 1912; les importations figurent dans ce chiffre pour 735.000 livres (19 millions de francs), les exportations pour 735.000 livres (18.300.000 francs). La prospérité de la Gambie repose surtout sur les champs d'arachides. La récolte exceptionnellement abondante de 1912, en augmentant le pouvoir d'achat des indigènes, a permis à ces derniers de se livrer à des prodigalités vestimentaires et gastronomiques, qui se sont traduites, aux importations, par des plus-values considérables aux rubriques : noix de kola (13.000 livres sterling de plus qu'en 1911), riz, alcools, tabac, etc. Au total, le commerce d'importation a doublé depuis 1908.

L'exportation des produits de la colonie dépasse de 50.000 livres le chiffre atteint en 1911. Les deux tiers du montant global sont dus à l'arachide qui tend à devenir la culture essentielle de l'indigène, la récolte des noix palmistes et du caoutchouc n'intervenant que comme un appoint occasionnel. L'extension du marché des arachides, leur vente facile et rémunératrice sur les marchés d'Europe, les encouragements du gouvernement ont incité l'indigène à défricher des étendues de plus en plus vastes sur les deux rives du fleuve, à tel point que la production est passée de 32.000 tonnes en 1908 à 64.000 en 1912. C'est d'ailleurs la France qui constitue le meilleur débouché de ce produit, puisque le marché français absorbe 80 0/0 des arachides exportées de la Gambie anglaise, tandis que la Grande-Bretagne n'en achète que 4 0/0.

L'exportation des peaux brutes prend également une certaine importance; 49.000 tonnes sont sorties de Bathurst, au lieu de 29.000 en 1911. Par contre, le commerce des noix palmistes, de l'ivoire, de la cire reste stationnaire, et celui du caoutchouc a diminué de plus de moitié sur l'année précédente. Les statistiques révèlent pour la première fois une intéressante tentative de l'industrie indigène : c'est l'exportation des calebasses, presque entièrement à destination du Sierra-Leone, pour 85.000 francs environ, ce qui classe ce produit au quatrième rang par ordre d'importance dans les statistiques de sorties.

La France a su conquérir une large part du trafic de cette enclave anglaise enfoncée entre le Sénégal et la Casamance; 22 0/0 des entrées, 76 0/0 des sorties relèvent du marché français et la plupart des maisons de commerce installées dans cette colonie sont dirigées par nos compatriotes. Cette prépondérance de l'élément français sur un marché britannique est assez rare pour qu'elle mérite d'être signalée. Elle prouve que certaines qualités d'initiative et d'adaptation peuvent suppléer à l'absence de protection douanière et de faveurs administratives.

Sierra-Leone.

Nous faisions ressortir ici-même, l'année dernière (1), les possibilités d'avenir de cette colonie encore aux débuts de sa vie économique. Elle n'attend pour se développer que l'afflux des capitaux et des hommes qui lui a manqué jusqu'ici. Car, malgré la brillante fortune de Freetown où plus de 2.000 vaisseaux jaugeant 2.600.000 tonnes ont fait escale en 1912 et où la marine impériale a constitué son principal point d'appui de la côte occidentale d'Afrique, il semble que le courant d'émigration parti de la métropole aux quatre coins de l'empire colonial anglais soit passé jusqu'ici sans s'arrêter au large du Sierra-Leone. Il n'y a pas, en effet, 200 Européens dans la colonie, en dehors des fonctionnaires et du personnel militaire, sur une population totale que les rapports officiels estiment à 1.400.000 habitants. Les neuf dixièmes du territoire, placés sous le régime du protectorat, ne sont même occupés que d'une façon sommaire, sous l'autorité distante et discrète de cinq commissaires du gouvernement britannique.

Malgré une dette de 31.400.000 francs, la situation financière du Sierra-Leone est excellente. Les recettes budgétaires qui s'élevaient en 1908 à 321.000 livres sterling atteignaient en 1912 560.000 livres, soit environ 14 millions de francs. Le détail des recettes permet de faire sur cette progression ininterrompue des constatations fort intéressantes. Plus de 11 millions sur 14 proviennent de deux sources seulement : 7 millions et demi des perceptions douanières, et 3 millions et demi des revenus du chemin de fer. L'administration anglaise a su donner ainsi une base solide et durable à la prospérité financière de la colonie, dont la courbe ascendante suit exactement celle des productions et du commerce extérieur.

Sur le chiffre total des dépenses, fixé à 13 millions de francs, près de 4 millions sont constitués par des dépenses productives, en raison directe du développement de l'outillage économique : chemins de fer et travaux publics. La métropole laisse à la colonie le soin de prélever intégralement sur ses revenus normaux les sommes nécessaires à l'extension de ses ports et de ses voies de communication. Cette conception prudente permet de proportionner exactement les programmes aux possibilités sans surcharger l'avenir ; elle oblige en même temps les pouvoirs publics à concentrer l'effort financier sur les travaux strictement et immédiatement nécessaires.

Actuellement la préoccupation essentielle de l'administration locale consiste dans le développement du réseau ferré. En dehors de la ligne centrale de Freetown à Pendembu, qui coupe obliquement le territoire, sur une longueur de 227 milles, dans une direction générale de l'Ouest à l'Est, il n'existe que des tronçons, amorces encore insignifiantes de lignes futures. On a d'ores et déjà commencé la construction de l'embranchement de Boia Junction à la frontière guinéenne; cette ligne qui comprendra 83 milles à son achèvement traversera les plus riches palmeraies du Protectorat. Commencée en 1910, elle mesure actuellement 37 milles en exploitation et va bientôt franchir le Rokellé dans la direction du Nord-Ouest.

De Freetown une voie ferrée de 6 milles mène au sommet de Hill Station, à 800 pieds au-dessus de la mer.

Le commerce du Sierra-Leone a atteint, en 1912, 75 millions de francs (3.965.000 livres). Le tableau ci-après donnera une idée précise de la progression de ses transactions commerciales pendant les cinq dernières années, sous l'influence des voies de communications nouvelles :

	Importations en liv. st.	Exportations en liv. st.
	—	—
1908...............	813.700	736.755
1909...............	974.581	981.466
1910...............	1.162.470	1.249.367
1911...............	1.267.231	1.300.238
1912...............	1.424.864	1.540.754

La colonie a donc, en cinq ans, doublé le chiffre de son commerce maritime; les exportations, considérées séparément, ont augmenté de 130 0/0. Les transactions, autrefois localisées aux villes côtières, portent aujourd'hui sur un large hinterland, depuis que le réseau ferré amène facilement sur les quais de Freetown les productions des pays de protectorat, et l'argent ainsi répandu parmi les populations indigènes attire dans l'intérieur les marchandises européennes. De là, aux importations, le chiffre toujours croissant des entrées de tissus de coton, monopole de l'industrie anglaise, des produits manufacturés de toute sorte (chapeaux, lainages, quincaillerie), des sucres, des tabacs, du pétrole, des vins, etc.

Malheureusement la quantité des alcools importés augmente, elle aussi, d'une façon alarmante, en dépit des charges fiscales par lesquelles l'administration locale essaie d'en réduire la consommation. Les droits perçus sur les spiritueux importés se sont élevés en 1912 à 4 millions de francs, alors que leur valeur déclarée ne dépassait pas 2.240.000 francs! Cette valeur représentait, en 1908, 5,31 0/0 du montant total des importations, y compris les monnaies; en 1909, 4,73 0/0 à la suite d'une augmentation sensible des taxes mises en vigueur le 14 août 1908; en 1910, 5,09 0/0; en 1911, 6,01 0/0; et en 1912, 6,29 0/0, quoique les droits aient été de nouveau fortement relevés à partir du 4 mars. La marche de ce fléau qui sévit sur toute la côte occidentale d'Afrique et décime plus particulièrement les populations maritimes ressort plus nettement encore du tableau ci-après, qui indique en gal-

(1) *Afrique Française*, janvier 1913.

lons (1) les quantités de spiritueux importées pendant les cinq dernières années :

1908	305.233 gallons.
1909	303.537 —
1910	413.791 —
1911	457.911 —
1912	626.061 —

Dès cette année, une ordonnance du gouverneur interdit la distillation des alcools dans le territoire du Sierra-Leone. Il semble que seule une mesure aussi radicale à l'égard des alcools de traite soit susceptible d'arrêter l'intoxication et la dégénérescence progressive des races noires.

Le mouvement des espèces introduit dans les statistiques un élément d'instabilité. C'est en effet à Freetown que réside l'agence centrale de la Banque de l'Afrique occidentale anglaise, qui joue le rôle d'un centre de distribution pour les envois d'argent de la métropole. Ceux-ci sont en grande partie destinés à satisfaire aux besoins des colonies voisines et ne font par conséquent que passer dans les caisses de la Banque à Freetown.

Les exportations du Sierra-Leone ont atteint, en 1912, 1.540.000 livres, soit environ 39 millions de francs. Elles étaient seulement de 736.000 en 1908. Le montant en est dû, pour la plus large part, aux amandes de palme dont l'augmentation sur l'année précédente se chiffre par 136.000 livres et près de 8.000 tonnes. Ce produit trouve sur les marchés d'Europe un débouché presque indéfini, car des industries de plus en plus nombreuses essaient de substituer aux graisses et beurres d'origine ani male les beurres végétaux que les forêts tropicales sont susceptibles de fournir avec abondance et à très bas prix.

L'huile de palme a également augmenté de 2.860 gallons, en dépit de la chute des prix que ce produit a subi dans le courant de 1912 sur les grandes places européennes.

Après les palmiers à l'huile, ce sont les kolatiers qui fournissentla plus grosse part des exportations du Sierra-Leone : 1.652 tonnes représentant une valeur de 276.000 livres. Les prévisions étaient si favorables pour la récolte de 1913 que les prochaines statistiques enregistreront très probablement une progression considérable dans les sorties de noix de kola. Le principal débouché de ce produit n'est autre que le continent africain lui-même qui absorbe la totalité de sa production, à l'exception de cinq tonnes expédiées à destination de l'Europe. Le riz, les peaux, le piassava contribuent pour une part un peu moindre au montant total des exportations du Sierra-Leone. Quant au caoutchouc, exonéré pourtant de tout droit de sortie, il ne représente plus qu'une part infime de la production locale : 10 tonnes seulement ont été exportées, contre 16 l'année précédente, elle-même en régression sur 1910. Le département de l'agriculture et des forêts se préoccupe d'introduire dans la colonie des plants nouveaux susceptibles de donner de meilleurs résultats que les plants indigènes.

Ses expériences et ses encouragements ont surtout porté sur le coton et le cacao. Le Sea-Island semble s'acclimater facilement et produit déjà des récoltes rémunératrices, tandis que le coton indigène est de qualité inférieure. Pour le cacao, les premiers résultats obtenus sont des plus encourageants, et les plantations s'étendent rapidement dans le district de Sherbro, où les tribus Gallinas, alléchées par les prix élevés offerts aux marchés de la côte, se livrent aver ardeur à cette culture nouvelle.

Les principaux pays intéressés au commerce du Sierra-Leone sont l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis. L'Angleterre retient 40 0/0 du commerce de sa colonie ; la proportion est de 64 0/0 aux importations. Par contre, 46 0/0 des exportations vont en Allemagne, qui est le grand marché des amandes de palme. Les Etats-Unis écoulent au Sierra-Leone leur bois de construction, leur tabac et leur pétrole, grâce aux lignes directes récemment établies entre Freetown et New-York. La France, par contre, est absente de ce marché qu'enveloppe de toutes parts la Guinée française, et le mouvement de ses navires dans les ports de la colonie ne représente que 0,33 0/0 du tonnage total, occupant ainsi le cinquième rang après l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique et même la Grèce ! Il est déplorable que la marine nationale ne sache pas s'assurer une part moins dérisoire dans le trafic d'une colonie qui constitue une escale nécessaire sur la route du golfe de Guinée et du Congo.

Gold-Coast.

La Gold-Coast est divisée administrativement en trois parties de constitution et de valeur économique très différentes : la Côte de l'Or proprement dite, le pays Ashanti et les Territoires du Nord. Tandis que la première est administrée directement par l'autorité anglaise, les deux autres sont soumises au régime du protectorat. Le haut commissaire britannique n'exerce sur les trois provinces du Nord qu'un vague contrôle, et les populations indigènes ignorent encore presque complètement le poids des charges fiscales et de l'occupation militaire.

L'œuvre réalisée par les Anglais dans cette colonie est cependant une des plus brillantes que la colonisation ait accomplies dans l'Ouest africain depuis la conquête européenne. Agriculture, hygiène, travaux publics, tous les éléments essentiels de sa prospérité ont été abordés de front et étudiés dans un esprit pratique. Quand le programme de mise en valeur économique sera complètement réalisé, aussi bien dans les territoires du Nord que dans la zone côtière, la Gold-Coast deviendra probablement le plus riche champ d'exploitation de la côte occidentale d'Afrique.

I. — *Territoires du Nord.* — Actuellement, cette partie de la colonie en est encore au pre-

(1) Le gallon : 4 lit. 543.

mier stade de sa vie économique. Si la tranquillité y est complète, la vie agricole et commerciale y sommeille encore, malgré quelques courants d'échanges amorcés avec le pays Ashanti, ainsi qu'avec les colonies voisines du Soudan français et du Togoland. Aussi les recettes budgétaires perçues en 1912 s'élèvent-elles à peine à 3.000 livres (75.000 francs), alors que les dépenses réduites pourtant au minimum indispensable, atteignent 79.000 livres, soit 1.975.000 francs.

Le commerce d'importation consiste principalement en tissus de coton, que les indigènes semblent apprécier de plus en plus, en quincaillerie, verroteries, tabac et noix de kola. Le bétail et le beurre végétal sont à peu près les seules exportations du territoire. Mais on ne peut donner à ce sujet que des évaluations approximatives, car il n'existe que quelques postes de douane sur la frontière, et le plus souvent nulle autorité administrative ne contrôle les entrées et les sorties au passage des caravanes.

Le rapport du gouverneur, sir Hugh Clifford, est assez pessimiste sur l'avenir du territoire (1). « Ses ressources, dit-il, autant qu'on en peut juger aujourd'hui, sont purement agricoles et leur développement dépend de la main-d'œuvre et des moyens de transport, Or, les jeunes indigènes gagnent beaucoup plus d'argent en s'expatriant au service des entreprises industrielles et les voies de communication font défaut. Bien des années s'écouleront, et bien des changements devront être apportés dans les conditions d'existence du protectorat, avant qu'il soit permis de compter sur le succès d'une exploitation agricole. » Si l'on considère, en effet, que la population y est clairsemée (360.000 habitants environ) et l'émigration considérable, que le coût des transports jusqu'à la côte est prohibitif, et que l'effort de colonisation se portera de préférence sur les provinces du Sud plus riches et plus accessibles, il semble que le progrès économique doive être lent et reste pendant de nombreuses années insuffisant à compenser les dépenses d'administration. Or, le gouvernement britannique entend doter le Sud d'un outillage complet avant d'entreprendre dans le protectorat des travaux publics de grande envergure.

Des prospections ont révélé l'existence de quartz aurifères aux environs de Wa et dans le district de Bole, et même de mines de charbon sur la rive droite de la Volta blanche, en aval de Daboya.

D'autre part, la *British Cotton Growing Association* fait d'énergiques efforts pour développer la culture du coton dans les provinces du Nord. Son représentant à Tamale parcourt les villages en multipliant les palabres et les distributions de graines. Les Dagombas ont fini par s'intéresser à cette culture. En 1909, l'exportation du coton à destination de l'Angleterre se chiffrait par une balle de 240 livres ; en 1910, par 6 balles ; en 1911, par 10. D'après les prévisions, elle s'élèverait à 20 balles au cours de cette année. La récolte concentrée à Tamale y subit une première préparation, dans les usines et les magasins de la compagnie, avant de prendre le chemin de l'Europe.

(1) Report for 1912, *Northern Territories of the Gold Coast.*

II. — *Ashantis et Gold-Coast.* — Après avoir exposé la situation financière et commerciale de cette partie de la colonie, le gouverneur expliquait, dans son rapport au secrétaire d'Etat pour 1912, sa confiance dans l'avenir des possessions confiées à sa garde. L'année 1912 a, comme les précédentes, permis de constater la progression rapide des recettes budgétaires et du commerce extérieur. Grâce à la tranquillité que fait régner parmi eux la paix britannique, les indigènes se sont comme « retrouvés eux-mêmes », suivant l'expression imagée de sir Hugh Clifford. L'aisance introduite parmi eux par la diffusion de l'argent et la vente rémunératrice des produits naturels se traduit par un afflux de plus en plus important de marchandises européennes.

Sur 1.230.000 livres de recettes, les douanes et les chemins de fer ont fourni, à eux seuls, 1 million 060.000 livres. Ainsi se manifeste une fois de plus le libéralisme fiscal de l'administration anglaise qui s'applique à dégrever autant que possible la famille et la propriété, en reportant l'incidence de l'impôt sur ceux qui peuvent facilement le supporter. Les autres sources de revenus résident principalement dans les licences, les postes et télégraphes, et les taxes sur les mines au pays Ashanti.

Les 1.157.000 livres de dépenses se répartissent en majeure partie entre les frais d'exploitation des chemins de fer et l'exécution du vaste programme de travaux publics qui doit donner à la Gold-Coast son organisation économique définitive. Sans doute les subventions aux territoires du Nord et au pays Ashanti pèsent-elles encore d'un poids assez lourd sur son budget. Mais il y a tout lieu d'espérer que ces dépenses diminueront au fur et à mesure que le rail poussera la pénétration européenne vers les palmeraies, les pâturages et les gisements miniers du Centre et du Nord. Qu'il nous suffise d'observer que, en 1908, les revenus s'élevaient à peine à 752.000 livres.

Le commerce extérieur atteint, en 1912, le chiffre de 8.331.000 livres, soit 208.275.000. fr., dont 107.000.000 de francs aux exportations. Si l'on songe que la crise du caoutchouc a rudement frappé l'essor de nos colonies voisines de Guinée et du Haut-Sénégal-Niger, les progrès ininterrompus de la Gold-Coast prennent une signification particulière. Le fait capital de son évolution réside dans le développement de la culture du cacao. Sur ce sol privilégié où l'indigène ignorant et paresseux se contentait d'exploiter le palmier à huile et les lianes à caoutchouc, les Anglais ont réussi à implanter une industrie nouvelle, et sa prospérité récente a été si rapide que la Gold-Coast occupe dès maintenant le premier rang parmi les pays producteurs de cacao. Ce produit entre pour 1.642.000 livres dans le montant total des exportations, et l'extension des planta-

tions permet d'augurer une augmentation considérable pour l'année 1913.

Cette progression est d'autant plus remarquable que cette industrie est, en Gold-Coast, exclusivement indigène. Or l'indigène avait à lutter, au début de ses efforts et aujourd'hui encore, contre de multiples difficultés : absence de voies ferrées, difficulté de substituer, sur les marchés d'Europe, aux cacaos d'Amérique les cacaos encore inconnus de la côte africaine, méthodes de culture rudimentaires. L'extension projetée des voies ferrées à travers les zones d'exploitation aura pour effet d'imprimer un essor décisif à cette culture d'avenir. L'administration locale prodigue ses efforts pour propager parmi les indigènes des méthodes plus scientifiques qu'il est intéressant de signaler, car nos gouvernements coloniaux mis en face de la même œuvre de propagande, notamment en Côte d'Ivoire, pourraient y trouver d'utiles enseignements.

Non seulement des agents de culture parcourent les régions intéressées, mais encore des cultivateurs indigènes de la province orientale, désignés par leurs chefs, ont été envoyés à Aburi, où un fonctionnaire noir, ayant fait ses preuves, attaché à la direction de l'Agriculture, leur enseigne, avec l'aide de quelques autres Noirs instruits, la manière la plus pratique de mettre en valeur une plantation de cacaoyers. Les élèves, choisis parmi les hommes d'âge mûr, reçoivent une indemnité de 75 francs par mois. Une fois leurs études finies, ils retournent dans leurs villages afin d'y propager les enseignements reçus et continuent à percevoir une indemnité de la colonie. Le gouvernement local compte multiplier les centres d'instruction, si ce premier essai réussit.

En dehors du cacao, la Gold-Coast exporte en quantités importantes des amandes de palme, dont le marché s'élargit de plus en plus en Europe avec la création de nouvelles fabriques de savons; — des noix de kola, dont les sorties ont augmenté de 44 0/0 sur l'année précédente; — des bois de construction dont le marché américain absorbe des quantités considérables. Par contre, les sorties de caoutchouc ont encore diminué de 25 0/0 et sont tombées au-dessous des chiffres enregistrés depuis dix ans. En outre des bas prix offerts pour ce produit à Londres et à Hambourg, les difficultés d'exploitation et les salaires élevés constituent pour la colonie un sérieux désavantage en face des caoutchoucs d'Extrême-Orient et même des autres colonies d'Afrique.

Le sous-sol à peine exploré ne fournit encore que de l'or. Le pays Ashanti en a expédié en 1912 pour 1.439.000 livres (35.975.000 francs), en augmentation de 25 0/0 sur l'année précédente.

Les trois quarts du commerce de la Gold-Coast s'effectuent avec l'Angleterre et les colonies anglaises de la côte occidentale d'Afrique ; l'Allemagne vient en deuxième ligne avec 30 millions de francs, et la France qui pour les importations vient au cinquième rang seulement, après les Etats-Unis et la Hollande, occupe le troisième dans le montant total du commerce de la colonie, avec 10 millions de francs, grâce à l'importance de ses achats. Notre marine marchande participe pour 119.000 tonnes au mouvement maritime de la colonie, bien loin derrière l'Angleterre (827.000 tonnes) et l'Allemagne (500.000 tonnes).

Les compagnies allemandes de navigation qui desservent la côte occidentale d'Afrique viennent d'ailleurs d'augmenter le nombre de leurs escales et l'importance de leur flotte. Il est à prévoir que l'extension du réseau ferré amènera d'année en année un fret plus considérable aux têtes de lignes maritimes, Seccondee et Accra, où des travaux importants sont effectués sur les fonds d'emprunt réalisés par la colonie, en vue de les doter d'un outillage complet. Malgré la réduction des tarifs mise en vigueur le 1er juillet 1912 sur le Seccondee-Coumassie, le revenu total des chemins de fer présente une plus-value de 35.000 livres sur l'année précédente. Dans le programme exposé au Conseil de gouvernement, en novembre 1913, par sir Hugh Clifford figure la construction de nouveaux chemins de fer. Après avoir, selon ses propres expressions « plaidé chaudement auprès du secrétaire d'Etat en faveur d'une vigoureuse politique ferroviaire » (1), il prépare l'émission de nouveaux emprunts destinés à l'exécution de cette œuvre capitale. Le développement du réseau doit avoir pour bases uniques les deux grands ports de la colonie, Accra et Seccondee, et rayonner à travers les zones de culture en desservant les centres les plus peuplés. Les chemins de fer à entreprendre sur le prochain emprunt sont les suivants :

1° Une ligne de Komfrodua à Coumassie, par Tafo, Anyinam, le plateau de Kouahu et Bompata;

2° Une ligne partant d'Accra et aboutissant à un point non encore déterminé sur le railway de Seccondee ; elle est destinée à faciliter les transports dans toute la région comprise entre la rivière Birrim et la mer et à relier au réseau ferré les ports de Cape-Coast, Saltpond et Winnebah.

Les plans et estimations doivent être achevés au printemps de 1914 et les travaux commencés immédiatement après.

Nigéria.

I. *Situation politique.* — La fusion politique et administrative des deux grandes colonies des bassins du Niger et de la Bénoué, sur laquelle les dirigeants de la politique coloniale anglaise fondent les plus brillantes espérances, est maintenant un fait accompli. C'est à sir Frederik Lugard qu'est échue la tâche de réaliser cette fédération et de fonder l'organisation nouvelle basée sur le gouvernement de l'indigène par l'indigène. En fait, l'autorité britannique n'a jamais administré directement que Lagos et sa banlieue ; les groupements islamisés du Nord, les royaumes

(1) *The African Mail*, 28 novembre 1913.

d'Abeokuta, d'Ibadan, d'Ilorin, ont constamment joui d'une autonomie presque complète, et les tribus fétichistes des provinces orientales, quoique dégradées et sauvages, sont elles-mêmes laissées sous la dépendance des chefs locaux. Laisser l'indigène évoluer dans son cadre en lui facilitant l'acquisition des connaissances indispensables à son perfectionnement, telle est la formule qui semble aujourd'hui guider le gouvernement britannique dans l'organisation des protectorats africains.

Dès le 1er janvier 1913, les chemins de fer, la marine locale, les finances étaient groupés respectivement en une direction unique pour la Nigéria du Nord et la Nigéria du Sud. Sir W. Egerton, qui avait pendant huit ans, assumé le gouvernement de cette dernière province, s'embarquait pour l'Angleterre, et sir Frederik Lugard arrivé à Lagos le 3 octobre 1912, prenait seul en mains l'administration de ce vaste pays de 336.000 milles carrés, peuplé de 17 millions d'hommes. La politique indigène, la question foncière, le problème monétaire, le programme économique, seront désormais étudiés et conçus suivant des directives uniformes pour toute la colonie.

II. *Situation financière.* — La prospérité financière de la Nigéria du Sud s'affirme d'année en année. Il suffira de donner le tableau des recettes budgétaires perçues pendant les cinq dernières années :

1908............	1.387.975	liv. sterl.
1909............	1.361.891	—
1910............	1.933.235	—
1911............	1.956.176	—
1912............	2.235.412	—

Les perceptions douanières fournissent 70 0/0 du total et proviennent en majeure partie des droits sur les spiritueux et le tabac. Les chemins de fer donnent 17 1/2 0/0 du total (contre 16 0/0 en 1911), prouvant ainsi une fois de plus que la création des voies ferrées n'est pas seulement une nécessité économique, mais qu'elle est aussi une excellente opération financière. La colonie est à même de supporter allègrement les arrérages du grand emprunt d'outillage de 5 millions de livres émis en 1911, et même de gager les nouveaux emprunts que nécessitera à bref délai l'achèvement de son réseau ferré.

L'année financière en Nigéria du Nord ne comprend que les neuf mois, d'avril à décembre 1912, en raison de la modification apportée par la fusion avec la Nigéria du Sud, dont l'exercice financier coïncide avec l'année solaire. Il est assez curieux de constater que cette colonie vaste et riche, qui compte les cités les plus populeuses de l'Afrique Centrale, a vécu principalement jusqu'à ce jour de subventions fournies soit par le budget impérial soit par celui de la Nigéria du Sud. Sur un budget total de 624.000 livres pour les neuf mois d'avril à décembre, les revenus locaux n'entrent en effet que pour 476.000 livres. Le déficit toutefois va diminuant tous les ans depuis 1902 où il s'élevait à 339.000 livres, tombant ainsi de 12 millions de francs à 3 millions et demi. L'administration locale envisage dès maintenant la possibilité de réduire automatiquement la contribution annuelle, de telle sorte que le budget désormais unique puisse se suffire à lui-même.

III. *Situation économique.* — La Nigéria est une des rares colonies de l'Afrique Occidentale, où l'on assiste au développement simultané de l'exploitation du sol et du sous-sol.

Le département de l'Agriculture et des forêts a été réorganisé dans le courant de l'année sur de nouvelles bases. Dans le Nord, on a développé la station d'essais de Lokoja, et les agents de culture ont parcouru les provinces pour propager les méthodes scientifiques d'exploitation et même dans certains cas, pour distribuer gratuitement des semences. Des stations nouvelles ont été créées dans les principales agglomérations agricoles, à Bida, à Ilorin, à Zaria, à Nassarawa, centre de la future Université nigérienne, ainsi qu'aux portes de Kano, la grande métropole islamique des populations haoussas. Jusqu'à une date récente, les produits de cueillette seuls faisaient l'objet de certaines transactions. Mais l'évolution se dessine rapidement vers une utilisation moins rudimentaire des richesses du sol. La production du coton qui avait donné lieu en 1911 à une exportation de 230 balles, a décuplé en une année. D'autre part, dans le sultanat de Kano, le sol léger et sablonneux se prête admirablement à la culture des arachides. De vastes surfaces sont dès maintenant consacrées à cette plante, dont les pays industriels d'Europe et d'Amérique absorbent d'énormes quantités. Dans les six premiers mois de 1912, le chemin de fer de Lagos à Kano emportait vers la côte 759 tonnes d'arachides apportées des plaines voisines au grand marché mahométan; — dans les six premiers mois de 1913 Kano en expédiait 9.337 tonnes. Le riz, le maïs, le mil sont également cultivés le long des vallées bien arrosées des affluents de la Bénoué et du Niger.

Dans le Sud, ce sont les plantations de cacao, de coton, de maïs et d'arachides qui dominent. La production de cacao est énergiquement encouragée par l'administration locale qui fit distribuer en 1912 40.000 plants et plus de 12.000 semences. Elle a donné des résultats très favorables puisqu'elle atteignait 8 millions de livres anglaises (1) en 1912, au lieu de 3 millions en 1908. La production du coton a augmenté d'un tiers depuis 1908; il en a été exporté 39.000 quintaux anglais (2) en 1912. Enfin les champs de maïs s'étendent rapidement malgré les fluctuations considérables qu'entraînent dans le rendement des plantations les influences climatériques.

Les gisements stannifères du plateau de Bauchi sont l'objet d'une exploitation que l'afflux des capitaux et de la main-d'œuvre a permis de rendre

(1) La livre = 453 grammes.
(2) Le quintal anglais = 50 kg. 800.

intensive. L'extraction a passé de 774 tonnes en 1910 à 2.885 tonnes en 1912, et l'on vient de découvrir dans la province d'Ilorin d'autres gîtes d'origine alluvionnaire. De nombreux prospecteurs ont également demandé des permis de recherche de l'or, dont on a découvert des traces dans la province du Niger.

IV. *Le commerce.* — Le commerce de la Nigéria du Sud, y compris les marchandises en provenance ou à destination de la Nigéria du Nord, s'élevait en 1912 à 11.722.000 livres (293 millions de francs), auxquelles il convient d'ajouter environ 2 millions de francs représentant le trafic effectué par voie de terre avec les colonies étrangères limitrophes.

La Nigéria du Nord n'entre dans ce total que pour 38 millions de francs environ, dont 20 millions aux entrées. Les exportations, qui s'effectuent en majeure partie par la voie du Niger, sont constituées principalement par du minerai d'étain (plus de 50 0/0 du total), des amandes de palme (64.000 livres), des peaux, des plumes d'autruche, des arachides, du coton, du bétail, etc. Elles ont passé de 314.000 livres seulement en 1908 à 725.000 livres en 1912, grâce à l'exploitation récente des richesses minières. Les importations — où d'ailleurs la part de la France est nulle — consistent en tissus de coton (3.600.000 francs), noix de kola, tabac, articles en métaux, outils, alcools, sel, machines, etc. Leur mouvement est lent et irrégulier, avec de brusques reculs qui dénotent l'instabilité des relations avec l'Europe.

L'année 1912 a marqué pour la Nigéria du Sud une plus-value de 14 0/0 aux entrées et de 8 0/0 aux sorties. Près de la moitié des importations sont constituées par les tissus de coton, dont le marché s'élargit sans cesse parmi les indigènes venus au contact de la civilisation occidentale. Par contre, l'énergique campagne menée par le gouvernement anglais contre l'importation exagérée des spiritueux a porté ses fruits : leur part dans le total des entrées est descendue à 7 0/0 et les quantités introduites sont tombées de 4.835.000 gallons en 1911 à 4.450.000 en 1912, mais le danger reste menaçant, puisque 3.235.000 gallons seulement avaient été enregistrés en 1908 par les douanes nigériennes.

Les principaux produits exportés par la Nigéria du Sud sont les amandes de palme (185.000 tonnes), l'huile de palme (77.000 tonnes), le cacao (7.600.000 livres poids), le caoutchouc (1 million et demi de livres), enfin le coton (4.373.000 livres). La production de cacao a légèrement diminué, en raison de la sécheresse persistante de cette année; le caoutchouc continue sa chute. Le coton, au contraire, acquiert une place prépondérante dans les exportations de la colonie. De 1911 à 1912, les sorties de coton ont augmenté de 100 0/0. Les résultats connus au 1er novembre 1913 indiquent une nouvelle progression, puisque 117.000 balles ont été exportées pendant les dix premiers mois de 1913, au lieu de 78.000 pendant la période correspondante de 1912.

V. — *Travaux publics.* — Le gouvernement britannique se préoccupe d'assurer la navigabilité du beau réseau fluvial qui étend ses ramifications sur toute l'étendue des deux Nigérias. Le lit du Niger sera aménagé de Baro à la mer, de façon à permettre l'établissement de services de transport plus puissants. Des travaux importants en cours d'achèvement doivent faciliter aux gros navires l'accès du port de Lagos. Actuellement, des lignes régulières desservent les parcours Forcados-Burutu-Warri, Lagos-Porto-Novo, Lagos-Sapélé.

Le « Nigerian Railway », né de la fusion des deux lignes Lagos-Minna et Baro-Kano, reste l'artère principale de la colonie au point de vue économique et administratif. Ce chemin de fer, qui compte avec la ramification latérale du Bauchi Light Railway une longueur totale de 913 milles, continue à donner de merveilleux résultats. Il a transporté en 1912 870.000 voyageurs et 328.000 tonnes de marchandises. Le revenu net laissé en fin d'exploitation s'est élevé à 158.639 livres; il aurait été bien supérieur sans l'excès de dépenses nécessité par l'organisation définitive des lignes de la Nigéria du Nord.

L'Afrique occidentale anglaise n'en est encore qu'au premier stade de son développement. Mais le bilan de l'œuvre accomplie prouve déjà suffisamment sur quelles bases solides est établie sa fortune naissante. Un commerce extérieur de 613 millions, des budgets dont l'ensemble atteint 127 millions, des cultures nouvelles, cacao et coton, qui, après avoir fait la richesse de l'Amérique tropicale, pourraient bien devenir dans un avenir prochain la fortune de l'Afrique noire, tels sont les faits principaux qui se dégagent de l'étude de sa situation commerciale et financière. Cette étude, s'appliquant à des colonies qui apparaissent sur la carte comme taillées en pleine terre française, peut nous suggérer d'utiles comparaisons. Il règne en effet entre les domaines coloniaux français et anglais de l'Afrique occidentale une solidarité intime, née de l'enchevêtrement des frontières et de l'évolution simultanée de leurs destinées économiques. Si leur avance est déjà considérable en face de notre grande colonie pourtant si prospère, les Anglais le doivent en partie à la situation géographique de leurs enclaves, postées aux bouches des grands fleuves et au croisement des grandes routes africaines.

MAX MONTBEL.

AVIS

Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 francs.

Cette décision ne s'applique pas aux souscriptions des Français établis aux colonies qui nous sont versées par des correspondants ou des amis.

AUTOUR DU BUDGET

C'est à la vapeur que cette année les budgets qui nous concernent ont été votés et les discussions n'ont pas offert grand intérêt. En une seule séance, celle du 4 mars, le budget des dépenses civiles et pénitentiaires du ministère des Colonies a été voté par la Chambre.

Le rapport de la commission du budget a été fait par M. Ceccaldi (nº 3.511). Ce document, assez bref, parle surtout de l'organisation du ministère des Colonies, dénonce l'abondance des comités, commissions et conseils de perfectionnement qui fonctionnent autour de la rue Oudinot, proclame indispensable une organisation du ministère des Colonies et pose même la question du « grand » ministère des Colonies et des Protectorats et la création de l'Agence Centrale des colonies.

Sur les chapitres peu de choses à relever. Signalons cependant l'abaissement regrettable à 45.000 fr. du crédit applicable aux missions scientifiques et commerciales dans les colonies et d'intérêt colonial à l'étranger : pour l'année 1913, l'Afrique n'a figuré à ce chapitre que pour une somme de 1.500 francs donnée à M. Lefranc, publiciste, chargé d'une « mission d'étude ayant pour objet l'étude touristique des moyens de transports existant et à venir d'Alger à Tombouctou et de Tombouctou à Dakar ».

Signalons aussi que la subvention au budget local de l'Afrique Equatoriale, qui était de 600.000 fr. a été purement et simplement supprimée par la Commission du budget.

En séance, le débat a surtout porté sur les ravages de l'alcoolisme aux colonies. M. Lebrun, ministre des Colonies, a rappelé ce qui a été déjà fait en ce sens, notamment en Afrique Occidentale :

Un arrêté du gouverneur de la Côte d'Ivoire du 6 novembre 1912, a interdit la vente de l'absinthe aux indigènes à partir du 1er avril 1912. La même mesure a été prise à la date du 18 août 1913, par le lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal et Niger, arrêté qui entrera en application à dater du 1er janvier 1915.

Par un second arrêté du 14 janvier 1913, le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire a interdit, à partir du 1er octobre suivant, la vente aux indigènes des alcools de traite de toute nature et des spiritueux de consommation dans un certain nombre de cercles qui précisément, à raison de circonstances spéciales, doivent comporter cette interdiction. De même au Dahomey, par un arrêté du 31 décembre 1913, devant avoir son plein effet au 1er avril prochain, le lieutenant-gouverneur a prononcé l'interdiction de la vente aux indigènes de liqueurs du type absinthe, l'interdiction de l'introduction, de la vente ou cession de liquides du type « absinthe de traite », la création de zones de prohibition absolue dans le Haut-Dahomey et a prévu des restrictions en ce qui concerne la détention d'alcool par les Européens.

Par conséquent, dans cette matière de la réglementation, un grand pas a été fait en Afrique Occidentale française, et au point de vue de la taxe, un nouveau décret portant à 300 francs le droit d'entrée par hectolitre d'alcool a été préparé, mis au point par le ministère des Colonies et sera transmis prochainement au Conseil d'Etat.

De même pour l'Afrique Equatoriale, le ministre a rappelé que M. Merlin a fait mettre à l'étude une réglementation nouvelle des boissons alcooliques avec réglementation des licences et interdiction de vente de l'alcool dans certaines conditions. M. Lebrun a terminé par ce chant de satisfaction :

L'année 1912 a été marquée par le fait suivant : le développement commercial de nos colonies est arrivé à ce point que le troisième milliard a été atteint ; je m'empresse d'ajouter que je comprends dans notre empire colonial l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, encore que ce ne soient pas là des dépendances du ministère des Colonies.

M. LE RAPPORTEUR. — Ce devraient être des dépendances du ministère des Colonies. (*Très bien ! Très bien !*)

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Ce troisième milliard n'est pas, je l'espère, un sommet ; je suis certain que le mouvement que j'indique forme une courbe ascendante régulière qui continuera son mouvement ascensionnel. (*Très bien ! Très bien !*) Mais ce chiffre décèle un état de prospérité non douteux : je suis heureux de le signaler et de le caractériser devant la Chambre. Sachant quel intérêt elle accorde aux choses coloniales, j'ai pensé qu'elle aussi serait heureuse que ce chiffre significatif fût évoqué devant elle à la fin de ces brèves explications. (*Applaudissements.*)

L'ABORNEMENT
DE LA
Frontière de la Guinée et de Sierra-Leone

L'*Afrique française* a exposé à l'époque (1912, p. 336), les conditions dans lesquelles la mission mixte franco-anglaise du capitaine Schwartz et du District Commissioner Le Mesurier a étudié sur place l'abornement conforme à l'accord franco-anglais du 6 juillet 1911.

Le procès-verbal d'abornement, quoique signé le 1er juillet 1912, vient seulement d'être publié. En voici le texte :

Entre les soussignés :

M. P. Schwartz, capitaine d'infanterie coloniale, commissaire français,

Et M. le capitaine Le Mesurier, district commissioner, commissaire britannique,

Désignés par leurs gouvernements respectifs pour procéder à l'abornement définitif de la frontière entre la Guinée française et le Sierra-Leone, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Depuis Tembikounda vers l'Est, la frontière suit les lignes droites réunissant entre elles les bornes érigées par la Commission franco-britannique de 1896, depuis la borne nº 1, située à proximité de la source de la rivière Tembiko, jusqu'à la borne nº 11, située à la source de la rivière Ouldafou.

ART. 2. — De la borne nº 11, la frontière suit le thalweg de l'Ouldafou jusqu'à son confluent avec la rivière Meli. La borne nº 12 a été érigée à proximité de ce point et sa position est indiquée sur la carte jointe au présent protocole.

ART. 3. — La frontière suit ensuite le thalweg de la rivière Meli jusqu'à son confluent avec le fleuve Moa ou Makona, étant entendu que les îles désignées par les lettres A et B sur la carte ci-annexée restent à la France et que l'île désignée par la lettre C reste à la Grande-Bretagne. La borne nº 13 a été placée au confluent de la Meli et de la Moa, rive française.

ART. 4. — La frontière suit ensuite le thalweg de la Moa ou Makona, jusqu'au point où il rencontre le treizième méridien de longitude Ouest de Paris. Ce point est sur la ligne droite joignant les deux bornes nos 14 et 15, érigées par les deux Commissaires sur les rives droite et gauche de la Moa. La position des différents îlots dans les environs du treizième méridien, et les droits respectifs des deux nations en ce qui les concerne, sont définis par le plan, à l'échelle de 1/10.000e, placé dans l'angle de la carte.

ART. 5. — Dans toute la partie de la frontière ci-dessus définie, et en cas de contestations ultérieures, la position des innombrables petits îlots ou rochers existant dans les deux rivières sera fixée par rapport au thalweg. La navi-

gation et la pêche sont libres dans cette partie. L'utilisation de l'énergie hydraulique ne pourra se faire qu'après entente préalable entre les deux gouvernements.

ART. 6. — La frontière suit ensuite, vers le Sud, le treizième méridien, jusqu'au point où il rencontre la rive gauche de la Moa. Ce point est indiqué par la borne n° 15.

ART. 7. — De ce point, la frontière suit la rive gauche de la Moa jusqu'à son confluent avec la rivière Dongbogbia. Ce point est indiqué par la borne en pierres sèches n° 16. Il est entendu que ce point ne sera fixé définitivement que lorsqu'une entente aura pu se faire entre les gouvernements britannique et libérien, et que de ce fait, il peut être seulement l'objet d'un petit déplacement.

ART. 8. — Dans la partie de la Moa comprise entre les bornes nos 15 et 16, le fleuve et les îles appartiennent en entier à la France. Les populations des deux rives ont cependant des droits égaux de pêche dans cette partie.

ART. 9. — Au cas où des discussions s'élèveraient entre les indigènes des deux colonies, elles seront réglées par les autorités locales françaises et britanniques.

ART. 10. — Pendant six mois, à compter de la date du présent protocole, les indigènes vivant sur les territoires transférés auront la liberté de traverser la frontière pour s'établir de l'autre côté et d'emporter avec eux leurs biens meubles et les récoltes moissonnées.

Fait en double à Pendembu, le 1er juillet 1912.

Le Commissaire français,
SCHWARTZ.

Le Commissaire britannique,
F. N. LE MESURIER.

Chronique de l'Armée coloniale

Décorations. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur, les lieutenants de réserve Deschamps et Béziat, de l'infanterie coloniale (Maroc).

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — M. Cruchon-Dupeyrat, consul général, chef du bureau du Maroc, est promu ministre plénipotentiaire de 2e classe et nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Santiago du Chili et placé dans le cadre de la disponibilité.

M. Couget, conseiller d'ambassade, chargé du consulat général de Beyrouth, est chargé de l'agence et consulat général de France à Tanger et promu ministre plénipotentiaire de 2e classe, en remplacement de M. Chevandier de Valdrôme, décédé.

M. Destaing, directeur de la médersa d'Alger, est nommé professeur de berbère à l'Ecole des langues orientales vivantes (chaire créée par le décret du 2 décembre 1913).

BIBLIOGRAPHIE

L'Œuvre française au Maroc. Avril 1912-décembre 1913. par M. RENÉ BESNARD, député, ancien ministre, et CAMILLE AYMARD. Préface de M. CAILLAUX, ancien président du Conseil. Un vol. in-16, broché. Prix : 3 fr 50. Hachette et Cie, éditeurs, 19, boulevard Saint-Germain.

Ce volume est un exposé de la pacification, de l'organisation et de la mise en valeur du Maroc. L'étude est divisée en trois chapitres.

Dans le premier les auteurs montrent la France pacifiant le pays, le réorganisant au point de vue administratif, financier, judiciaire, entreprenant les travaux d'intérêt public qui sont l'outillage économique d'une nation et la condition de son développement, substituant le régime du droit et de la probité à l'anarchie, au règne du pillage et de la prévarication.

Dans la seconde sont décrits les résultats économiques du protectorat : la ruée formidable de l'immigration européenne « jetant en dix-huit mois près de 50.000 hommes assoiffés de gains et d'entreprises, sur un pays depuis des siècles immobilisé dans sa torpeur et son indolence ; le déséquilibre économique qui s'en est suivi, faisant hausser dans les villes le prix de la vie en des proportions anormales, créant la crise des logements qui fait payer la location d'une modeste maison à Casablanca ou à Rabat le prix d'un hôtel particulier à Paris, amenant par voie de conséquence une spéculation effrénée sur les terrains ».

Enfin, le chapitre troisième nous fait connaître les réformes sociales entreprises par la France, œuvre de relèvement et de civilisation : création d'écoles, de mutualités agricoles destinées à mettre le cultivateur indigène à l'abri de l'usure, organisation de l'assistance médicale.

On le voit, le lecteur garde après lecture, la vision entière et nette de l'activité féconde de la France au Maroc et des progrès déjà réalisés par elle. Et les trois chapitres rappelés ci-dessus peuvent se résumer sous cette forme. I. L'organisation du protectorat. — II. Les résultats économiques du protectorat. — III. L'œuvre sociale de la France au Maroc. Chacun de ces titres comprend des subdivisions qui en constituent la trame. C'est ainsi que l'organisation du protectorat groupe les sujets suivants : Traité franco-espagnol du 27 novembre 1912. Le droit et le fait. L'interprétation espagnole. Système de la cloison étanche entre les deux zones. Insurrection espagnole et pacification française. Les deux zones. Superficie et peuplement. Portion occupée. L'état politique du Moghreb avant le protectorat. Anarchie et pillage. La décadence chérifienne. L'occupation française. Le système des postes militaires. Valeur relative des troupes employées au Maroc. Troupes blanches, algériennes et noires. Réorganisation administrative. Réorganisation judiciaire. Réorganisation financière. Travaux publics. Réformes municipales, etc.

Rien n'est laissé dans l'ombre de ce qui peut intéresser l'économiste et nous retrouverons dans les chapitres suivants le même soin de la documentation pour le colon, le commerçant et l'industriel. A ce point de vue le volume est essentiellement pratique et met entre les mains du lecteur une masse de renseignements d'usage courant et judicieusement choisis.

A vrai dire le titre d'exposé appliqué à cet ouvrage est trop modeste car il est, au propre, un livre d'enseignement, un guide technique, que les émigrants consulteront avec profit avant le départ.

De nombreux tableaux statistiques répandus dans le texte le renforcent de toute la puissance de leurs chiffres encourageants et une carte très claire du Maroc administratif et militaire initie promptement à la géographie des réformes étudiées.

Livre enthousiaste aussi pour l'œuvre française. Ses réconfortantes conclusions vont au-devant des réalités qui se découvrent déjà dans la magnifique activité de nos nationaux et l'on comprend — devant le tableau de l'œuvre accomplie par la France au Maroc depuis dix-huit mois qu'elle en dirige les destinées — la devise que les auteurs bien inspirés placent à la fin de leur dernier chapitre : *Ad majorem Galliæ gloriam.*

Bibliographie de l'Afrique Equatoriale Française, par GEORGES BRUEL, administrateur en chef des colonies. Un vol. in-8°, Emile Larose, éditeur, 11, rue Victor-Cousin.

Chargé par M. Merlin, gouverneur général du Congo, de réunir les éléments d'une bibliographie concernant l'Afrique Equatoriale Française, M. Georges Bruel, bien connu des lecteurs de ce Bulletin s'est mis à l'œuvre et nous présente aujourd'hui, en un volume de plus de trois cents pages, le résultat de cet absorbant et délicat travail.

L'auteur, pour faciliter les études de colonisation comparée, a joint aux indications bibliographiques de l'Afrique Equatoriale Française celles des régions voisines du Kamerun, du Congo belge, de la Guinée espagnole, etc., etc. De même a été relevé tout ce qui concernait les anciennes parties du Congo français que le traité du 4 novembre 1911 a cédées à l'Allemagne « car, nous dit l'auteur, ces provinces perdues où les Brazza, les Mizon, les Moll, les Faure, pour ne citer que ceux qui ne sont plus, avaient planté notre drapeau, nous étaient particulièrement chères et il n'était que juste de rappeler à tous que nos droits sur elles ne reposaient pas seulement sur une occupation politique et commerciale, mais aussi sur des titres scientifiques de tout premier ordre ».

Dans cette bibliographie, les auteurs se présentent par ordre alphabétique avec indication de leurs écrits. Quant aux articles ou entrefilets anonymes, parus dans des publications périodiques, on

les trouve signalés par revues et suivant une rigoureuse chronologie.

C'est ainsi que les articles relatifs à l'Afrique Équatoriale parus dans le *Bulletin de l'Afrique Française* sont énumérés depuis l'année 1891 avec leur titre et les références conduisant au numéro et à la page nécessaires de la collection. Et telle est la richesse de cette documentation que plus de 800 articles se trouvent ainsi réunis.

On comprend qu'il n'a rien moins fallu que l'esprit de méthode et la particulière compétence de l'auteur pour mener à bien cette classification qui demeure dès maintenant entre les mains des « coloniaux » un indispensable et remarquable instrument de travail.

Francesco Crispi : *Politica estera* (1876-1890). *Questioni internationali*. Traduction française de P. Garrigou-Granchamp, rédacteur à la résidence de France à Tunis. Brochure in-8°, broché. Société anonyme de l'Imprimerie Rapide; 5, rue Saint-Charles, Tunis. La brochure n'est pas dans le commerce, mais l'étude entière a paru dans la *Revue tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage.

Le premier document *Politica Estera* examine la politique étrangère de l'Italie de 1878 à la Triple Alliance. Dans l'intervalle l'occupation française de la Tunisie est réalisée et l'Italie songe à répondre par l'occupation de la Tripolitaine. Le second document *Questioni internazionali* est relatif à la question de la Tripolitaine opposée aux intérêts français en Tunisie. Ces intérêts, d'abord économiques, se précisent et bientôt se doublent d'intérêts stratégiques. Les fortifications de Bizerte sont discutées et la politique de Crispi prend pour objectif de les interdire. On sait depuis ce qu'il est advenu de ces prétentions.

L'auteur, en publiant les traductions de ces documents d'abord dans la *Revue tunisienne* et ensuite sous la forme de la présente brochure, rend service à tous ceux qui suivent de près le développement de la France nord-africaine. C'est une contribution précieuse à l'histoire d'hier et qu'il n'est pas indifférent de posséder pour comprendre celle d'aujourd'hui.

Histoire des Arabes, par Cl. Huart, consul général de France, premier secrétaire interprète du gouvernement, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, directeur d'études à l'école pratique des Hautes-Etudes. Tome II, 1 vol. in-8° broché avec une carte hors texte. Librairie Paul Geuthner, 13, rue Jacob.

Ce second volume comprend les chapitres XIX à XXVI et termine l'ouvrage du savant auteur. Après nous avoir montré les eyyoubites et les mamloûks turcs et circassiens, M. Huart entreprend l'histoire des relations diplomatiques et commerciales avec les puissances d'Occident, puis considère l'Espagne et le Moghreb, les petits Etats musulmans d'Espagne, les Almoravides et les Almohades, la fin de la domination des Arabes en Espagne, la dynastie sadienne au Maroc et les chérifs hasaniens de Sidjilmâssa. Le livre se termine par une étude des lettres et des sciences chez les Arabes.

L'auteur arrivé au terme d'un exposé de treize siècles d'histoire ne peut se défendre d'un profond sentiment d'amertume. « L'impression qui résulte de cette succession de catastrophes, de ces guerres continuelles, de ces rapines incessantes, de ces changements de gouvernements, de ces randonnées d'une oligarchie militaire au travers de populations éternellement victimes de leur oppression, tantôt soumises et tantôt révoltées, est faite de quelque dégoût et de quelque ennui. » Le mal provient de ce que « l'islamisme qui a réussi à créer une forme de société, dans sa première base, la famille, devenue intangible et indestructible par sa longue durée même, et dont rien ne permet de prévoir ni la transformation ni la fin, a été incapable de donner à cette forme de société son couronnement naturel, la création d'Etats organisés permettant à l'abri de cette organisation même, l'évolution des mœurs, des idées, des relations ». Le défaut d'organisation politique remonte à Mahomet lui-même. « Il avait bien réussi à créer à Médine un pouvoir théocratique, mais il n'en avait pas réglé la dévolution à ses successeurs. » En somme il n'y eut « de véritable empire purement arabe que le règne, si vite troublé, des quatre premiers khalifes omeyyades de Damas, jouissant tranquillement, dans un milieu araméen chrétien fortement influencé par l'hellénisation, des joies de la vie que leur offrait une civilisation avancée et réglant de haut et de loin les destinées de leur immense empire ».

Le Tour du Monde, *Journal des voyages et des voyageurs*, indispensable aux voyageurs, aux géographes et aux touristes. Année 1912-1913, illustrée de plus de 500 superbes gravures. L'année contient en outre 426 pages de chroniques hebdomadaires. Un vol. broché, 25 francs : relié, 32 fr. 50 (Hachette et Cie, Paris).

Le *Tour du Monde* est le seul journal qui donne le récit complet des grandes explorations; il publie des impressions de voyages qui servent à la fois de guide et de conseils aux amateurs de grand tourisme; il donne des renseignements pittoresques, ethniques, économiques sur les pays que l'actualité met au premier rang; des informations sur les changements de toute nature qui peuvent s'opérer dans le monde entier. Une illustration abondante, originale, mouvementée et variée, accompagne un texte toujours documenté.

La réputation ancienne de ce magnifique recueil s'affirme encore par la publication du volume de cette année, la dix-neuvième de sa nouvelle série. Il contient entre autres récits :

Au Pôle Sud, par Roald Amundsen; *Rabat*, par Louis Botte; *Souvenirs de Roumanie*, par Paul Labbé; *Vues de Constantinople*, par L. de Launay; *Aux Iles de la Manche*, par C. Vallaux; *Japoneries de printemps*, par L. Doynel; *Impressions de Sicile*, par Me Caïco; *Aux Iles Baléares*, par le Dr Borel; *Quand j'étais maire de Tombouctou*, par le capitaine Marc Schrader; *Promenades au Caire*, par E. Deschamps; *Voyage en Ecosse*, par Ph. Henriot.

Essai sur l'amélioration du régime du fleuve Congo par la régularisation du débit des lacs et anciens lacs congolais, par le capitaine Robert Thys. Ouvrage publié par la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie.

Après avoir dirigé les travaux de la mission des forces hydrauliques du Bas-Congo, l'ingénieur Robert Thys eut l'idée d'améliorer la navigation du fleuve Congo, à la fois dans sa partie maritime et dans son cours supérieur, en régularisant le régime de ses eaux. Ce projet étant susceptible de conférer à la colonie des avantages économiques importants, la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie pria le capitaine Thys d'en poursuivre l'étude pour son compte et c'est le résultat de cette étude — soumise d'ailleurs à l'examen du ministre des Colonies — qui fait l'objet de cette publication. L'argument du savant ingénieur est celui-ci : Il est possible en quelques années, et pour quelques millions, de retenir par des barrages, dans les lacs et anciens lacs congolais environ 67 milliards de mètres cubes d'eau en saison des pluies pour les restituer en saison sèche. Les conséquences de ces prodigieuses disponibilités seraient immenses, et, en particulier, elles aboutiraient à créer une voie constamment navigable entre Kiambi et Ankoro, à rendre éventuellement utilisable le bief intercalaire Kasongo-Kibombo-Kindu, à donner une profondeur d'eau suffisante au bief Kindu-Ponthierville, à supprimer les passes difficiles du grand bief Stanleyville-Léopoldville, à faire obtenir un ou deux pieds de plus aux basses eaux à la passe de Fetisch-Rock, à réduire notablement l'étendue des terrains inondés en saison des pluies et enfin, à donner à la colonie une réserve nouvelle de 4.700.000 chevaux-vapeur en forces hydrauliques dans les régions minières du Katanga et de l'Urua. L'auteur, après devis, conclut à une dépense approximative de 8 millions nécessaire pour couvrir les frais de l'entreprise et indique que cette étude n'a d'autre but que de poser le problème afin de provoquer sa mise à l'étude complète à l'aide d'observations multipliées et de missions spécialement organisées.

Notice sur Settat et la région de Settat, par le lieutenant Delhomme, plaquette in-8° avec carte et plan. Imprimerie Fouque. Place Kléber, Oran.

Nous avons souvent signalé le souci constant que la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran apporte à la vulgarisation des études d'ordre exclusivement pratique. La publication de cette notice — extraite de son Bulletin — est une preuve nouvelle du soin qu'elle apporte à servir les intérêts de la colonisation. L'auteur, le lieutenant Delhomme du Service des renseignements à Corba-Tadla, s'est livré à une véritable enquête économique et apporte sur toutes les manifestations de la vie administrative sociale, commerciale et agricole de Settat et de sa région les détails et les précisions nécessaires à l'émigrant éventuel. Cette monographie d'une des régions les plus intéressantes de la Chaouia prendra place auprès de celle que le capitaine Voi-

not a consacrée à Oudjda. Et ce rapprochement nous amène à rendre une fois de plus hommage aux officiers qui, là-bas, servent la cause française par la plume et par l'épée.

L'Ile Maurice entre la France et l'Angleterre, par Edouard Laurent. Brochure in-16, rue Desforges, 12, à Port-Louis, Ile Maurice.

L'auteur préconise le groupement de Madagascar de Maurice et de la Réunion de façon à rendre la France maîtresse de l'Océan Indien. La permanence des sentiments français chez les Mauriciens ne pouvant seule déterminer la rétrocession de Maurice, M. Laurent suggère l'idée d'un échange. La Nouvelle-Calédonie ou les Nouvelles-Hébrides dit-il, pourraient constituer les éléments de la transaction.

La Mise en valeur du Congo belge (Étude de géographie coloniale), par C. Ibanez de Ibero, ingénieur civil, docteur ès lettres de l'Université de Paris. Un vol. in-8°, broché avec trois cartes hors texte. Prix : 5 francs. Librairie de la Société du Recueil Sirey, 22, rue Soufflot.

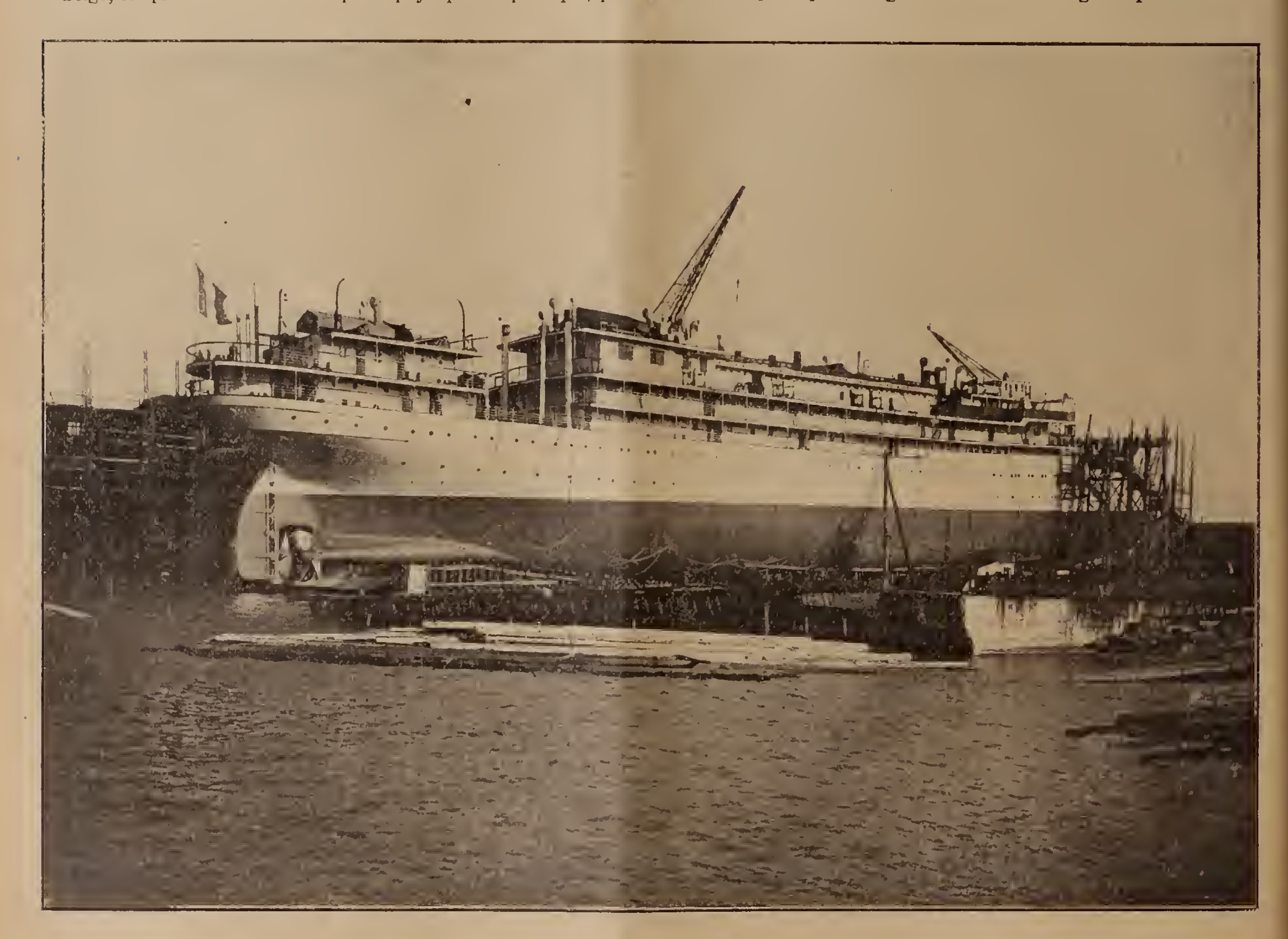
A toutes les personnes qui voulant avoir une exacte mise au point du Congo belge ne disposeraient pas de l'abondante matière réunie ces dernières années sur l'œuvre du roi Léopold II, cet ouvrage apporte la documentation nécessaire.

L'auteur, après avoir rappelé l'origine et la formation du Congo belge, le présente sous ses aspects physique et politique, puis l'examine dans sa valeur économique. Il passe ensuite en revue son outillage et ses finances. Sa conclusion est catégorique : « L'ancien Etat indépendant constitue, somme toute, un pays richement doué par la nature, mais il ne peut servir, du moins dans une grande partie de son territoire, de colonie de peuplement, mais seulement de colonie d'exploitation », colonie d'exploitation aux perspectives redoutables, si l'on tient compte des rivalités du rail. Méprisé, délaissé il y a vingt ans, le Congo belge « apparaît à l'heure actuelle comme le pivot de la domination économique du continent africain ».

LE PAQUEBOT "ASIE"

Le 12 février a eu lieu à Dunkerque le lancement du paquebot *Asie*, construit par les Chantiers de France pour la Compagnie des Chargeurs Réunis; l'opération a été effectuée en plein succès. Ce magnifique vapeur est destiné au nouveau service de trois semaines entre la France et la côte occidentale d'Afrique récemment inauguré par les Chargeurs Réunis.

Le luxe et le confort de ses installations ont été portés à un degré qui n'avait pas encore été atteint sur les vapeurs tant français qu'étrangers affectés aux lignes parallèles.



Des innovations très heureuses qui seront certainement très goûtées ont été réalisées dans tous les aménagements. En un mot, la nouvelle unité occupera la première place parmi les vapeurs les plus modernes et les plus réputés desservant la côte occidentale d'Afrique.

Les dimensions principales sont les suivantes : longueur : 140 mètres; largeur : 17 mètres; creux : 12 mètres.

Son déplacement est de 12.000 tonneaux, la puissance de la machine de 10.000 chevaux et l'*Asie* devra donner aux essais, qui auront lieu prochainement, une vitesse de 18 nœuds. Ci-dessus le nouveau bateau après le lancement.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 4

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DES PAYS BAS DU TCHAD

PAR LE CAPITAINE VIGNON,

DE L'INFANTERIE COLONIALE

Au cours de l'exploration qu'elle a faite en 1908 dans les « pays bas du Tchad », la mission Tilho a été amenée, en ce qui concerne l'hydrographie de ces régions désertiques, à formuler les conclusions suivantes :

1° Le lac Tchad n'occupe pas le point le plus bas du bassin dont il marque à peu près le centre;
2° Les régions au Nord et à l'Est du lac s'inclinent en pente douce vers le Nord-Est;
3° Pour la partie comprise entre le lac et Fantrassou, le Bahr-el-Ghazal n'est ni un affluent, ni un confluent, mais un simple prolongement du Tchad;
4° En ce qui concerne la partie du Soro, située au delà de Fantrassou, partie non parcourue par la mission, il y a lieu d'admettre l'opinion du lieutenant Ferrandi, qui l'a suivie sur tout son parcours et qui conclut à une pente descendante continue vers le Djourab.

La mission était aussi amenée à reconnaître que « ces conclusions n'apportent pas de solution au problème du fleuve mythique qui, selon les vieilles cartes, aurait autrefois uni le Tchad au Nil » et que « si la chose reste vraisemblable depuis le Tchad jusqu'au Toro, par contre, elle demeure hypothétique pour la partie située à l'Est et au Nord-Est du Borkou. »

Comme membre de la mission, j'avais été chargé particulièrement de l'étude de la région du Bahr-el-Ghazal. Mais le peu de temps que je pus consacrer à la reconnaissance de ce pays (mai et juin 1908) ne m'avait permis d'en tirer qu'une vue d'ensemble, et il restait encore une grande indécision dans le détail. Ayant eu, en 1911-1912, la bonne fortune d'être, au cours d'un nouveau séjour colonial, désigné pour commander, au poste de Moussoro, la subdivision du Bahr-el-Ghazal, je me trouvai placé dans les conditions les plus favorables pour compléter l'étude entreprise quatre ans plus tôt.

Les remarques et observations faites au cours de tournées administratives (1) et de reconnaissances méharistes de police dans le Toro, le Djourab, et jusque dans l'Ennedi (2) font l'objet de la présente étude et sont destinées, dans mon esprit, à déblayer le terrain pour une étude ultérieure conduite méthodiquement par un officier disposant des instruments de précision qui me faisaient défaut.

I. — Étude du Bahr-el-Ghazal

Les renseignements recueillis au cours des reconnaissances topographiques effectuées en 1911-1912 permettent d'envisager le Bahr-el-Ghazal comme se divisant en un certain nombre de régions d'aspect très différent :

1° Du Tchad à Bourdoumanga : sillon bien net d'une largeur variant de 300 mètres à 2.000 mètres;

(1) Dans l'établissement de la carte de la subdivision du Bahr-el-Ghazal, j'ai particulièrement utilisé les travaux topographiques des lieutenants Allègre et Minost, de l'infanterie coloniale.
(2) Reconnaissance dans l'Ennedi dirigée par le commandant Colonna de Leca (compagnie méhariste du Kanem : capitaine Vignon) du 10 juin au 29 août 1911 d'après les instructions données par le colonel Largeau, commandant le Territoire militaire du Tchad.

2° De Bourdoumanga à Fantrassou : épanouissement du Ghazal qui forme un archipel d'environ 4.500 kilomètres carrés ;

3° De Fantrassou à Koro-Toro : sillon très net, large de 3 à 5 kilomètres ;

4° De Koro-Toro à Chicha : tracé moins bien défini, beaucoup de dunes mobiles (1) ;

5° A Chicha : jonction du Bahr-el-Ghazal et du système hydrographique Djourab-Toro ;

6° De Chicha à Bokalia : sillon très net entre deux lignes de dunes mobiles ;

7° De Bokalia à Oueyta : sillon peu marqué, affleurements rocheux ;

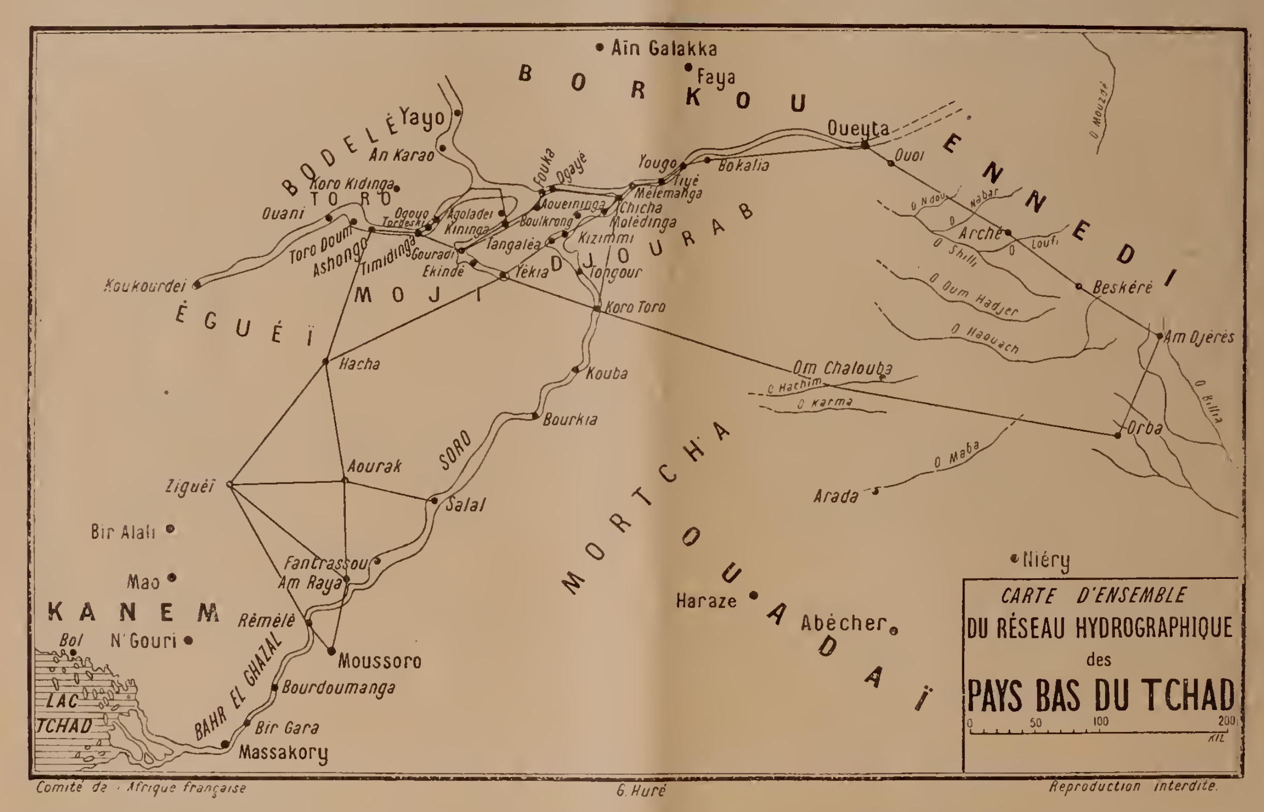
8° Au delà de Oueyta, au pied de l'Ennedi.

1° DU TCHAD A BOURDOUMANGA

Cette partie a été spécialement étudiée en 1908. La description du cours du Ghazal dans cette section est exposée en détail dans le tome II des *Documents scientifiques de la mission Tilho.* Nous retiendrons seulement des constatations faites à cette époque que les études altimétriques effectuées n'ont pas permis de déterminer de pente dans le cours du Soro. L'altitude moyenne adoptée est donc dans cette partie uniformément celle du Tchad : soit 240 mètres. Et ce résultat doit demeurer acquis aussi longtemps que des observations plus précises et plus nombreuses n'auront pu être entreprises dans cette région.

2° DE BOURDOUMANGA A FANTRASSOU

L'examen de la carte établie d'après les travaux topographiques des officiers en service à Moussoro, montre que, dans cette région, le Soro n'apparaît point formé d'un fossé unique comparable au thalweg plus ou moins encaissé d'un puissant fleuve. Il se présente au contraire sous la forme d'une dépression argileuse allongée, peu profonde et toute encombrée d'îlots sablonneux orientés assez uniformément dans le sens Sud-Est-Nord-Ouest. C'est donc à proprement parler un véritable archipel desséché tout à fait analogue à celui du Tchad entre Bol et Michilela. Les parties déprimées n'y affectent point en effet la forme d'« ouadis » mais ressemblent aux « bahrs » de l'archipel Tchadien entourant d'un lacis compliqué les îlots sableux qui autrefois émergeaient seuls et dont l'orientation générale est sensiblement la même dans les deux systèmes. L'extrémité méridionale de ces dépressions se termine en cul-de-sac, tandis que la partie Nord vient se perdre dans le large lit du Soro proprement dit, qui forme ainsi l'axe général de tout le réseau.



Comité de l'Afrique française — G. Huré — Reproduction interdite.

A mesure cependant que l'on s'avance vers le Nord, en suivant le Bahr-el-Ghazal de Bourdoumanga vers Fantrassou, ces dépressions secondaires reprennent au contraire l'aspect d'ouadis et se séparent plus nettement du système principal. C'est ainsi que certaines d'entre elles, qui viennent confluer vers Am-Raya avec le Soro, sont de véritables fossés, indépendants les uns des autres bien que très voisins, et présentent l'aspect d'affluents de la branche principale. L'oued Kalanka, qui est l'un des plus importants de ces ouadis, a une longueur de 62 kilomètres et ne présente aucune communication avec les dépressions voisines.

Il est en outre intéressant de noter que toutes ces dépressions se terminent vers le Sud à peu

(1) Terme impropre couramment employé au Tchad pour désigner les barcanes.

près exactement sur une même ligne droite marquée par les puits de Bourdoumanga, Titchininga, Deri et Guelefa. Au Sud de cette ligne s'étend la région du Har, faite de cuvettes à palmiers doums (1) creusées dans un plateau entièrement dépourvu de végétation arborescente et recouvert seulement de hautes herbes. Le Har marque ainsi une séparation très nette entre la région du Bahr-el-Ghazal et celle du Fittri. Il offre donc une ressemblance frappante avec la région qui s'étend au Nord de l'archipel du Tchad entre Ouanda et Goudji et au pied de laquelle viennent se terminer les bahrs de l'archipel du grand lac.

Vers le Nord, l'archipel du Bahr-el-Ghazal paraît se terminer suivant la ligne brisée Bourdoumanga, puits de Sit, Am-Raya et Fantrassou, au Nord de laquelle l'on rencontre les premières dunes du plateau du Kanem.

La pente du versant septentrional du Har est sans aucun doute dirigée du Sud-Est vers le Nord-Ouest, c'est-à-dire dans une direction presque perpendiculaire à celle que suit le Soro entre Bourdoumanga et Fantrassou. Il semble possible d'en déduire, à première vue, qu'il existe également une pente légère du cours du Soro entre ces deux points, pente assez faible d'ailleurs pour que les erreurs instrumentales de l'hypsomètre n'aient pu la faire ressortir au cours des observations de 1908. L'hypsomètre ne donne, en effet, guère mieux qu'une mesure au décamètre, et il est permis de penser qu'un nivellement de précision décèlerait une pente légère des oueds dirigée vers l'axe central.

3° DE FANTRASSOU A KORO-TORO

Aucune incertitude ne règne sur la situation exacte du cours du Soro entre ces deux points. Le sillon est net et bien tracé. Il est d'autant plus aisé à reconnaître que l'on progresse vers le Nord et que l'on approche des régions entièrement désertiques, car il ne cesse pas d'être occupé par des buissons de siwaks et des arbres ou arbustes épineux plus ou moins denses. Les points d'eau sont très rares et les puits peu abondants. Salal, en particulier, a une profondeur de 14 mètres et le débit de Bourkia est à peine suffisant pour abreuver quelques isolés.

Le lieutenant Ferrandi, qui a suivi en 1907 le Soro sur tout son parcours entre Fantrassou et Koro-Toro, déclare qu'il est particulièrement reconnaissable à ce que les arbres poussent seulement dans le lit, sur une longueur de 1 à 5 kilomètres, ce qui, d'après lui « rend encore plus évidentes les limites de la région autrefois occupée par les eaux ».

4° DE KORO-TORO A CHICHA

Tous les indigènes fréquentant cette région s'accordent à dire que, sur cette section, le lit du Ghazal est marqué par les puits de Boadinga, Toungour, Moukzoub, Kizimmi et Boulkrong. Cette assertion a pu être contrôlée et reconnue exacte au moyen, d'une part, de deux levés topographiques suivant des itinéraires différents entre Koro-Toro et Yekia, et d'un levé entre Yekia et Chicha, et d'autre part, d'un itinéraire direct entre Koro-Toro et Chicha.

a) En effet, entre Koro-Toro et Chicha l'on ne rencontre aucune dépression pouvant faire présumer qu'un bras du Ghazal se dirigerait vers l'Est (région déprimée de l'ouadi Hachim ou zone des mares d'Ellela). L'absence complète de points d'eau dans cette région désertique, et l'étendue considérable qu'occupent les dunes mobiles et les ondulations fixes aux environs de cet itinéraire indiquent clairement une altitude légèrement supérieure à celle du lit du Soro. Il est donc bien certain que le Ghazal ne se dirige pas vers le Mortcha.

b) De même, l'itinéraire Koro-Toro, Yekia, Kizimmi, a permis de constater que le Ghazal ne se dirige pas non plus vers l'Ouest. Le parcours Koro-Toro-Yekia, qui a été fait deux fois suivant des itinéraires un peu différents, a montré, en effet, l'existence entre ces deux points d'un plateau très peu élevé, absolument continu et sur lequel apparaissent par places des régions de dunes mobiles assez étendues et particulièrement difficiles à franchir. Les pâturages de cette zone entièrement dépourvue d'aiguades sont très pauvres et peu nombreux.

L'itinéraire suivi entre Yekia et Chicha par Kizimmi traverse dès la sortie d'Yekia un terrain paraissant s'élever lentement au fur et à mesure que l'on progresse vers l'Est. L'on doit bientôt choisir sa route à travers un chaos de dunes mobiles disposées sans ordre apparent et s'écartant parfois assez pour créer entre elles quelques plaines peu étendues. Ces dunes se rencontrent jusqu'à Tangalea et à Kizimmi où l'on retrouve une vaste dépression couverte de beaux pâturages,

(1) Hyphène d'Egypte. *Crucifera thebaica*.

marquée de nombreux bancs d'argile blanche et de dépôts coquillifères, et qui n'est autre que l'ancien lit du Ghazal. De Kizimmi à Chicha, l'on suit presque constamment la dépression du Soro (sauf le coude sur Boulkrong). L'on remarque que la végétation, presque inexistante entre Yekia et Tangalea, augmente peu à peu, à mesure que l'on avance vers l'Est, et manifeste une certaine activité auprès des points d'eau de Kizimmi et de Chicha. Outre le hàd (1), la flore est ici représentée par quelques doums, quelques épineux du genre talha (2) ou hedjilidj (3) et d'une sorte de tamarinier très touffu que l'on retrouve assez abondant à Ogouan un peu au delà de Chicha.

Bien qu'aucune observation altimétrique n'ait encore pu être faite dans cette section du cours du Soro, nous sommes fondés à penser que la pente est descendante de Koro-Toro vers Chicha, par analogie avec ce qu'elle est entre Aourak, l'Egueï et Gouradi.

5° CHICHA

En raison de l'importance du système hydrographique qui se relie en ce point au Bahr-el-Ghazal, nous étudierons à part ce système après avoir terminé la description du cours du Soro.

6° DE CHICHA A BOKALIA

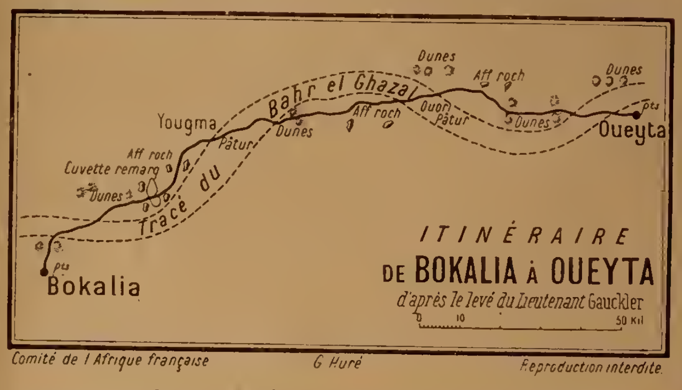
Ce parcours a été suivi en entier, dans le lit même du Ghazal, par la colonne méhariste rentrant de l'Ennedi en août 1911. Le Soro se trouve ici marqué par une zone déprimée couverte partout de beaux pâturages et bordée au Nord et au Sud par une ligne ininterrompue de hautes dunes mobiles. Sa largeur varie de 3 à 6 kilomètres et l'eau se rencontre presque partout à peu de profondeur.

Il y a lieu de noter que c'est dans cette région que nous avons remarqué les dunes mobiles les plus élevées (plusieurs atteignent jusqu'à 80 mètres). Certaines d'entre elles ont, en outre, été si fortement remaniées par les actions éoliennes, très violentes dans ces régions, que la forme classique de la barcane n'y est pas immédiatement reconnaissable. Dans ce cas, la partie concave de la dune n'affecte plus des formes géométriques et régulières, mais est interrompue par une ou plusieurs petites dunes mobiles accessoires qui se sont comme accrochées à la dune principale. Il semble d'ailleurs que ces modifications ne soient que temporaires et ne cessent d'être elles-mêmes constamment remaniées. Il est facile, en particulier, de constater, lorsque la direction générale du vent change pour quelques heures, que la dune mobile tend à se retourner et qu'au bout de peu de temps se dessine à son sommet une petite barcane dont la partie concave est orientée à l'inverse de celle de la dune principale. C'est ce phénomène qui rend si curieux à ce moment l'aspect des grandes dunes mobiles, parce que les poussières entraînées par le vent remontent la pente du versant concave et apparaissent au sommet comme des panaches de fumée qui donnent aux barcanes l'apparence de volcans en activité.

Les principales aiguades qui jalonnent le lit du Soro, entre Chicha et Bokalia, sont celles de Chicha, Melemanga (Melhermet de la carte Tilho), Tiyé, Yougo (Yoggué de la carte Tilho) et Bokalia. Il faut toutefois remarquer que ce dernier puits n'est pas situé dans le lit même du Ghazal, mais au milieu de la barrière de dunes à environ 3 kilomètres vers le Sud.

7° DE BOKALIA A OUEYTA

Cet itinéraire a été levé également pendant le retour au Kanem de la colonne de l'Ennedi. Il nous a permis une fois de plus de vérifier les déclarations de nos guides qui nous avaient affirmé que nous étions bien dans le sillon du Ghazal. La façon dont notre itinéraire a coupé ce sillon en plusieurs points ne nous a laissé aucun doute sur la direction de la dépression principale (voir le croquis ci-contre). Celle-ci est d'ailleurs ici beaucoup moins nettement marquée que dans la section précédente. Toutefois, l'alternance des régions déprimées, couvertes de maigres pâturages, et de dunes fixes ou mobiles aux versants arides et nus, permet aisément de suivre la direction générale du cours. C'est ici également, que pour la première fois depuis Hadjer el Hamis, sur la rive méridionale du Tchad, apparaissent des affleurements rocheux, d'abord complètement plats, et dont le relief augmente à mesure que l'on avance vers les monts de l'Ennedi.



A signaler également sur ce parcours, à une trentaine de kilomètres de Bokalia, une curieuse cuvette à fond argilo-calcaire d'un blanc éclatant et caractérisée par la présence de nombreuses bornes calcaires de un à deux mètres de relief.

L'aiguade d'Oueyta est particulièrement remarquable. Elle comprend à la fois un puits, une mare permanente et une zone assez étendue où l'eau se rencontre à fleur de terre.

La mare occupe une superficie d'un à deux hectares. Elle est très renommée parmi les nomades de ces régions qui viennent y recueillir un sel d'excellente qualité. Les bords mêmes de cette mare sont plantés d'une sorte de roseaux, végétation que l'on est peu accoutumé à rencontrer au désert. C'est autour des tiges de ces plantes

(1) *Cornulaca monocanta.*
(2) *Acacia tortilis.*
(3) *Balanites ægyptiaca.*

aquatiques que cristallise le sel qui forme des blocs d'un poids de 500 grammes à 1 kilogramme. La récolte du sel se fait tout simplement en coupant les tiges des roseaux. Et c'est ainsi que par la suite, les blocs de sel d'Oueyta sont reconnaissables à ce qu'ils sont perforés de trous, après que les débris végétaux qui en formaient l'ossature se sont desséchés et désagrégés.

Tout à proximité de cette mare, un puits assez abondant donne, à une profondeur de 1 m. 50, une eau relativement douce. C'est là que l'on abreuve de préférence les chameaux.

A environ mille mètres au Nord de la mare, le lit du Ghazal est marqué par une dépression couverte d'un assez beau pâturage où l'eau se rencontre à très faible profondeur. Contrairement à ce que donne le puits, l'eau de cette aiguade possède un goût salin assez prononcé. La ligne des dunes mobiles qui limite au Nord cette zone déprimée est très aisément visible d'Oueyta même et forme la bordure septentrionale du sillon, tandis que vers le Sud elle est constituée par une sorte de glacis où l'on rencontre des affleurements rocheux de plus en plus nombreux et de plus en plus importants, à mesure que l'on progresse vers le Sud.

C'est qu'en effet Oueyta se trouve au pied même de l'Ennedi, ce qui se remarque aisément le long de l'itinéraire qui, de ce point, mène à Ouoi. Sur ce parcours, l'on rencontre d'abord quelques ondulations sableuses fixes, puis des rochers plats et bas au milieu d'une région couverte de graviers et de galets. Un peu plus loin, ce sont des rochers ensablés; puis à l'arrivée à Ouoi, les premiers pitons gréseux, sentinelles avancées des grandes falaises qui couvrent la région de l'Ennedi (Djebel).

Ces constatations permettent de penser que le point d'Oueyta est l'un des plus bas que l'on peut rencontrer sur le trajet qui, de l'Ennedi, conduit au Borkou. Ce puits apparaît ainsi, au point de vue altimétrique, comme l'un de ceux dont la détermination s'imposera lorsque des recherches plus précises seront faites dans ces régions.

8° au delà d'Oueyta

Oueyta est actuellement le point extrême atteint vers le Nord-Est par les diverses reconnaissances des méharistes du Kanem, Au delà de ce puits, nous ne pouvons donc faire mieux que de consigner les renseignements topographiques que nous ont fournis nos guides tedas, renseignements qui, partout ailleurs, ont été reconnus exacts.

Les nomades signalent l'existence d'une dépression continue entre Oueyta, Angoala, Mourdé et Erédébé (1). Cette ligne d'aiguades est d'autant mieux connue d'eux qu'ils la suivent volontiers, car ils y rencontrent des pâturages très nombreux et ils évitent ainsi le très difficile passage à travers les montagnes de l'Ennedi.

De cette affirmation, il suit que la ligne des hauteurs indiquées par renseignement sur la carte de Nachtigal entre les puits de Bidadi, Bir-Turkeschi, Bakara-Billing n'existerait pas, ou tout au moins, qu'elle serait entaillée d'une profonde dépression, laissant place à l'ancien lit du Bahr-el-Ghazal. Pour être fixé sur ce point, il sera nécessaire qu'une reconnaissance, dégagée de tout souci d'ordre militaire, soit envoyée au moins jusqu'à Mourdé.

II. — Système hydrographique Djourab-Toro.

Au cours de l'étude qui précède, nous avons réservé l'examen du point de Chicha, en raison de l'importance qu'il présente comme lieu de jonction avec le Bahr-el-Gazal, du système hydrographique Djourab-Toro.

Les explorations antérieures, et principalement celle de Nachtigal et celle du lieutenant de vaisseau Audoin (mission Tilho), avaient démontré l'existence de ce système hydrographique et avaient permis de supposer qu'il était en relation avec le Bahr-el-Gazal. Mais les diverses cartes qui furent dressées à la suite de ces explorations marquaient une hésitation évidente sur la manière dont s'opérait cette liaison. Elles portaient, en effet, aux environs de Koro-Toro, un large épanouissement du sillon, analogue à celui du Chari débouchant dans le Tchad. Nous avons vu précédemment que cette supposition était erronée. Et à la suite des levés que nous avons faits au cours des reconnaissances de 1911 et 1912, nous avons acquis la conviction qu'il n'y a pas là une sorte d'ancien lac ou d'immense cuvette analogue à celle du Tchad, mais un réseau d'oueds importants semblables au sillon du Bahr-el-Ghazal.

De Chicha, en effet, se dirige vers l'Ouest un grand oued que nous pourrions appeler l' « oued Toro ». De ce sillon se détache vers le Sud une dépression marquée par les puits de Gouradi et de Yékia et que l'on peut dénommer l' « oued Gossom », et vers le Nord une importante dépression passant par An-Karao et Yayo et que l'on pourrait appeler l' « oued Yayo ».

La branche médiane de ce système (oued Toro) passe ainsi par les puits de Ogayé, Fouka, Aoueininga, Toroeski, Timidinga, Toro Doum et Ouani, et se prolongerait, d'après les indications de nos guides, jusqu'à Koukourdeye qui a été indiqué par la mission Tilho comme étant l'un des points les plus occidentaux de l'Egueï. Cette dépression aurait ainsi une longueur totale d'environ 435 kilomètres.

L'oued Gossom, beaucoup plus court, se détache du précédent au puits d'Aoueininga, passe par les aiguades de Kinanga, Gouradi et Ekindé et se termine à Yékia.

L'oued Yayo se sépare de la branche centrale à une trentaine de kilomètres plus à l'Ouest, se prolonge à travers le Borkou occidental, toujours

(1) Voir la carte de Nachtigal annexée à son livre *Sahara et Soudan.*

d'après les déclarations de nos guides (1) et jusqu'au pied même des monts du Tibesti.

Tel est le système qui nous a paru tenir compte de la façon la plus satisfaisante à la fois des constatations faites au cours des explorations précédentes et de celles faites par nous-même en 1912.

Cette hypothèse ne s'est d'ailleurs présentée à notre esprit que progressivement, à mesure que l'avancement de nos levés d'itinéraires nous permettait de coordonner des constatations dont chacune semblait tout d'abord poser un problème nouveau. Ce n'est qu'à la fin de ces tournées dans le désert, lorsque nous avons pu rapprocher de ces observations les résultats altimétriques acquis en 1908 dans ces régions (2), que cet ensemble hydrographique a pris forme et nous est apparu tel que nous venons de le décrire.

Les extraits ci-dessous de notre journal de route montrent la succession des faits d'observation qui nous ont amené aux conclusions formulées plus loin.

Journal de route des reconnaissances effectuées par la compagnie méhariste du Kanem.

a) HACHA A YIÉKIA

Premier itinéraire.

15 juin 1911. — Départ du puits d'Hacha (Égueï) pour celui de Yékia (Djourab) à 6 h. 35 du soir. Traversé une région de dunes peu élevées et franchi une série d'escarpements argilo-calcaires à pente douce sur le versant Ouest et absolument abruptes sur le versant Est (hauteur 2 à 4 mètres de relief). La marche est très lente.

16 juin. — Au lever du jour, nous sortons de l'Egueï pour entrer dans le Moji. Le terrain devient plat et uni; la végétation a entièrement disparu; c'est le désert absolu. Campé à 7 heures du matin dans un pâturage misérable.

Départ à 5 h. 15 du soir. Traversé d'assez nombreux champs de pierres. Terrain toujours plat et sans aucune végétation. Plus de coquilles.

17 juin. — Campé à 6 h. 10 du matin dans un pâturage maigre. La chaleur est considérable pendant la journée et le vent soulève des tourbillons épais de sable.

Départ à 5 h. 15 du soir. Le pâturage cesse aussitôt et fait place aux mornes étendues de sable parfois couvertes de champs pierreux.

18 juin. — De minuit à minuit 40, passé dans un beau pâturage de hâd vert. A 5 h. 50, nous sommes en vue des dunes mobiles qui avoisinent le puits d'Yékia, qui est atteint à 9 h. 15.

Deuxième itinéraire.

22 mai 1912. — Départ d'Hacha à midi 15. Nous marchons à travers les dunes de l'Egueï et franchissons les escarpements avant la nuit tombée. Vers 8 heures du soir, nous entrons dans le Moji. Campé à 11 h. 55.

23 mai. — N'ayant rencontré aucune trace de pâturage depuis la sortie de l'Egueï, nous levons le camp à 5 h. 47 du matin. L'on ne rencontre plus de coquilles. A travers de vastes champs pierreux, dans un désert où l'on n'aperçoit aucune végétation, nous marchons sans arrêt jusqu'à 2 heures du soir. Le sol est dur et les chameaux avancent aisément sur ce terrain favorable. Mais il est nécessaire d'arrêter quelques heures pour laisser reposer bêtes et gens et en particulier les chevaux qui n'ont pas bu depuis Hacha. Le pâturage étant nul, les chameaux sont entravés au carré. Départ à 7 h. 45 du soir. Même terrain plat. Campé à 11 h. 45 dans un pâturage suffisant.

24 mai. — Départ à midi. Traversé pendant trois heures un beau pâturage, puis la végétation cesse à nouveau. A 4 heures, nous sommes au pied des premières dunes mobiles : c'est le Djourab. A 6 h. 30, du haut d'une ondulation, nous apercevons sur la gauche les siwaks voisins du puits d'Ekindé. Campé à 8 heures dans les dunes.

25 mai. — Départ à 5 h. 15. Yékia est en vue, mais nous n'y parvenons qu'à 7 h. 30.

Sur le trajet que nous venons de parcourir, le Moji se présente comme une zone d'environ 100 kilomètres, plate, pierreuse par endroits, entièrement dépourvue d'eau et de végétation.

Ses caractères principaux sont donc :

1° Son manque de relief en comparaison de l'Egueï très mouvementé et du Djourab couvert de dunes mobiles;

2° Son aridité en comparaison de la richesse en aiguades de l'Egueï et du Djourab;

3° L'absence de ces dépôts coquillifères qui sont si nombreux dans l'Egueï et au Djourab.

b) DE YÉKIA A KORO-TORO

Premier itinéraire.

20 juin 1911. — Départ d'Yékia à 5 h. 10 du soir. Franchi jusqu'à 8 heures une série de dunes mobiles. Dans les fonds, beaux pâturages de hâd et assez nombreux dépôts calcaires. Halte de 8 à 10 heures. Puis le pâturage cesse absolument. Le terrain redevient plat.

21 juin. — Un peu de pâturage vers 5 heures du matin. Campé à 6 h. 45.

Départ à 6 h. 41 soir. Un peu de hâd desséché jusqu'à minuit. Petites ondulations de faible relief, disposées sans ordre et qui rendent la marche assez difficile. Vers l'Est, on aperçoit à l'horizon une ligne de dunes mobiles très éloignées : les guides déclarent que ce sont celles qui entourent le puits de Toungour situé lui-même dans le Ghazal.

22 juin. — Vers 3 h. 30 du matin, l'on rencontre quelques arbres, mais l'herbe fait toujours défaut. A 8 heures, l'on aperçoit au loin les dunes de bordure du sillon du Ghazal. L'on descend lentement dans la dépression couverte de siwaks et d'arbustes épineux. Campé à 7 h. 10 auprès du puits de Koro-Toro.

Deuxième itinéraire.

16 août 1911. — Départ de Koro-Toro à 6 heures du soir. Campé à minuit. Nous suivons un itinéraire un peu plus Sud qu'en juin.

17 août. — Départ à 4 h. 50 matin. Terrain un peu ondulé, aucune végétation, pas de coquilles ni de dépôts calcaires. Halte de 9 heures du matin à 5 h. 40 du soir. Campé à 10 h. 15.

18 août. — Départ à 4 h. 40 matin. Marché sur une sorte de plateau aride peu mouvementé et presque sans pâturages. Halte de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Pendant trois heures, nous franchissons une région encombrée de dunes mobiles très serrées où la marche est si pénible (sable très mou) que nous devons arrêter à 8 heures soir.

19 août. — Départ à 4 h. 30 du matin. L'on sort presque aussitôt du chaos des dunes et l'on arrive à Yékia à 6 h. 45 du matin.

c) YÉKIA A KIZIMMI

27 mai 1912. — Départ d'Yékia à 4 heures du soir. Région encombrée de dunes mobiles où la marche n'est guère facile. On a l'impression très nette de monter, dès le départ d'Yékia, sur un plateau qui est lui-même parsemé de dunes mobiles. Campé à 10 h. 25 dans un petit cirque entouré de dunes mobiles et où l'on remarque de très nombreux champs de pierres.

28 mai. — Départ à 5 h. 10 matin. Pâturage nul. Les pierres disparaissent presque aussitôt. A 7 heures, les dunes s'écartent peu à peu, le terrain devient plat entre elles et l'on a l'impression de descendre très lentement. A 9 heures, nous sommes au milieu d'un large pâturage; au Sud et au Nord, barrières de dunes mobiles : c'est Tangaléa. Pas un arbre, l'eau est assez abondante et a un goût salin. Campé à 10 h. 15 au puits.

29 mai. — Tempête de sable depuis le matin. Départ à

(1) Nous n'aurions pu effectuer nous-même cette reconnaissance qu'en sortant de la limite assignée à la nomadisation des unités méharistes.

(2) Voir *Documents scientifiques* de la mission Tilho, tome II, page 163.

7 h. 45 soir pour Kizimmi. Les dunes mobiles laissent entre elles de larges couloirs où l'on circule aisément. Pâturage continu mais peu abondant. Arrivée au puits à 11 heures. Celui-ci est entouré d'une sorte de petit bois épineux et de doums qui a pu croître à l'abri des dunes. C'est un des sites les plus plaisants que j'aie rencontrés au désert.

d) DE CHICHA A TORO-DOUM

5 juin 1912. — Départ de Chicha à 3 h. 45 du matin. Entré aussitôt dans un couloir bordé de hautes dunes mobiles. Le pâturage cesse bientôt. A partir de 5 heures, nombreux dépôts argilo-calcaires. Les coquilles et les vertèbres de poissons abondent. A 9 heures, nous arrêtons dans un maigre pâturage de hâd. Les guides, le long de l'itinéraire, ont signalé plusieurs endroits où l'eau se trouve à une très faible profondeur. Ils ne connaissent pas de noms à ces points d'eau d'ailleurs peu abondants.

6 juin. — Départ à 3 h. 45 du matin. Le terrain parcouru est le même qu'hier. Vers 9 heures, rencontré un peu de hâd; le terrain s'élève ensuite : nous quittons le couloir encaissé pour le retrouver un peu plus loin en arrivant aux puits d'Ogayé, où le pâturage est abondant.

7 juin. — Nous sommes en vue de Fouka, aussi en profitons-nous pour suivre le bord même de la dépression, tandis que la colonne, à quelques centaines de mètres sur la gauche, prend la route directe d'Ogayé à Fouka. Nous pouvons ainsi constater que la dépression a ici l'aspect du lit d'un fleuve desséché avec des bords parfaitement marqués. La végétation herbacée est très abondante partout dans la dépression. Partis d'Ogayé à 6 heures du matin, nous sommes à Fouka à 7 h. 15. Les puits, creusés dans la dépression, sont très abondants à une profondeur de 1 m. 50.

9 juin. — Départ de Fouka à 5 h. 13 du matin. La colonne longe la rive Sud de la même dépression au pied des dunes mobiles. Sur son parcours elle ne rencontre que peu de pâturages tandis que l' « oued » est tout verdoyant. Quelques dépôts argilo-calcaires et quelques coquilles; terrain plat sur lequel se dressent çà et là les dunes mobiles. Arrivée à Aoueininga à 8 h. 45. A proximité du puits, quelques touffes de palmiers doums.

La dépression paraît s'élargir sensiblement du côté de l'Ouest. Il semble que tout ce pays ait été submergé récemment par les eaux. J'ai l'impression de me retrouver en 1908 sur la route de Bosso à Koulona, dans la partie alors asséchée du Tchad. Les guides assurent que cet oued se prolonge vers l'Ouest jusqu'au Toro et qu'il est marqué sur tout son parcours par une ligne de végétation (surtout siwaks) qui le rend très facilement reconnaissable.

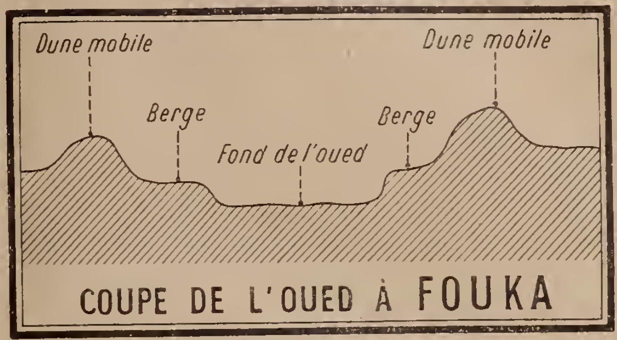
Le puits d'Aoueininga est très abondant à une profondeur d'environ 1 mètre.

11 juin. — Départ à 4 heures du matin dans la direction de Gouradi (Gossom). La bordure de dunes mobiles s'éloigne de plus en plus vers le Nord et nous la perdons de vue bientôt. Le terrain est plat. Vers 7 heures, une ligne de dunes apparaît de nouveau au Nord et nous reprenons notre route dans un sillon analogue à celui que nous avons trouvé entre Chicha et Ogayé. Ni coquilles, ni dépôts argilo-calcaires. Pâturage abondant par places. A 11 heures, campé dans un beau champ de hâd vert.

Les guides me donnent le renseignement suivant : la dépression dans laquelle nous marchons depuis Aoueininga se continue semblable jusqu'à Gouradi. Celle que nous avons suivie entre Ogayé et Aoueininga se poursuit au contraire jusqu'au Toro et passe à quelque 30 kilomètres au Nord d'ici.

Pour vérifier ces renseignements, une patrouille de dix hommes avec deux guides est désignée pour suivre la dépression la plus septentrionale, tandis que le gros de la colonne continuera directement sur Gouradi. Les deux groupes se rejoindront dans le Toro vers Timidinga.

12 juin. — *Itinéraire suivi par la patrouille.* — Départ à 3 h. 20 du matin. Marchant directement au Nord, nous nous engageons dans une large région de dunes mobiles au pied desquelles s'étendent d'assez beaux pâturages. A 7 h. 20, au milieu d'un chaos de dunes mobiles, le guide nous arrête au puits d'Agoladeï, très abondant, et profond d'à peine un mètre. Halte jusqu'à 2 h. 30 du soir. Même direction de marche le soir. A 3 heures, sorti des dunes. L'on traverse ensuite un plateau peu ondulé où apparaissent quelques affleurements ferrugineux. Ce plateau sableux paraît incliné vers le Nord et est absolument aride tandis qu'au delà apparaît dans l'horizon une ligne presque continue de végétation. Vers 5 heures, le terrain change. Au lieu de sable, il se compose d'une sorte de cendre faite de particules grises affectant la forme de petits disques plats ou de lentilles irrégulières. Ce terrain est mou et élastique et l'on a l'impression de marcher sur une croûte peu épaisse et très friable. Derrière les pas des chameaux se creusent de petits entonnoirs dans lesquels les lentilles s'effondrent comme le ferait le sable dans un sablier. Cela



Comité de l'Afrique française.

donne à penser qu'au-dessous de cette croûte superficielle existent dans le sol de nombreuses crevasses. Il est probable que ces crevasses ont été par le travail éolien en partie comblées par les apports qui forment actuellement la surface du sol. Ce terrain paraît en somme assez analogue à celui que l'on trouve dans le sillon du Bahr-el-Ghazal à Koro-Toro et Salal.

Presque aussitôt après être arrivé dans cette dépression l'on rencontre de très nombreux vertèbres et débris de squelettes de poissons. Les coquilles sont plus rares.

Les guides assurent que cette région était immergée sous les eaux à une époque qu'ils ne peuvent point déterminer avec précision mais qu'ils affirment contemporaine de celle où le Ghazal était lui-même inondé.

Campé à 6 heures du soir à peu près à égale distance entre les deux rangées de dunes mobiles qui, au Nord et au Sud, bordent et limitent la dépression.

13 juin. — 5 h. 15 du matin, en route vers le Nord. Nous circulons à travers de grosses touffes de siwaks juchées, comme à l'ordinaire en ces pays, au sommet de petits monticules de sable d'une élévation de 2 à 6 mètres. A 6 h. 15, nous changeons de direction et, faisant un « à gauche » nous suivons la dépression dans le sens longitudinal. La largeur de l'oued qui paraissait être sur le méridien d'Agoladeï d'environ 15 kilomètres, augmente à mesure que nous nous avançons vers l'Ouest. A 10 h. 30, l'oued se rétrécit subitement. C'est que nous dépassons, disent les guides, le confluent de l'oued venu du Toro et de celui venu d'An-Karao pour nous engager dans le couloir formé par le premier. Campé à midi. L'oued est ici large d'environ 5 kilomètres. Les siwaks sont toujours abondants et les vertèbres de poissons se rencontrent à chaque pas.

14 juin. — Vers deux heures du matin, le vent se lève et augmente rapidement d'intensité. A 5 heures, au moment du départ, il soulève déjà des tourbillons de poussière qui bientôt voilent l'horizon. Les guides cependant assurent qu'ils peuvent conserver la direction et la marche, bien que très pénible, n'est pas interrompue. Vers huit heures, le pâturage est moins abondant, les siwaks font place à des champs espacés de hâd. A 9 h. 15, le vent souffle en rafales; les tourbillons de sable nous entourent et nous perdons à peu près de vue les bordures de dunes à droite et à gauche de notre route. Le sol se recouvre de sable à très gros grains, mais les guides affirment que nous n'avons pas quitté la dépression que nous suivons depuis hier. De fait, le terrain demeure plat et nous ne franchissons ni dunes, ni autre mouvement de terrain. Halte à midi 30.

Vers deux heures, le vent faiblit et bientôt s'apaise. Le soleil reparaît, l'horizon se dégage et nous revoyons en

effet les hautes dunes mobiles qui limitent notre couloir. Assez nombreux palmiers doums en vue par touffes clairsemées.

Départ à 5 heures du soir pour atteindre une heure plus tard le puits d'Ogouo auprès duquel nous campons. L'eau en est si salée qu'elle est vraiment imbuvable; le puits est d'ailleurs très peu abondant (0 m. 75).

15 juin. — A 5 h. 20 du matin, en route. Le temps est calme et le ciel clair. Nous rencontrons encore quelques vertèbres de poissons. Toujours dans la même dépression bordée de dunes. A 9 heures, arrivée au puits de Toroeski, où la colonne principale a campé hier. Après un court arrêt, nous continuons sur Timindiuga où nous campons à 10 h. 50. Depuis Toroeski, nous sommes dans le Toro; les doums sont nombreux, quelques dattiers se montrent à demi ensevelis par les sables; pâturage de siwaks et de hâd.

16 au 19 juin. — En route jusqu'à Ashongo en suivant la dépression du Toro déjà parcourue en 1908 par le lieutenant de vaisseau Audoin (1).

c) DE KININGA A TOROESKI

Le rapport du lieutenant de Girval, commandant le gros de la colonne, relate ce qui suit :

Départ de Kininga le 12 juin. Marché constamment dans un couloir bordé de dunes mobiles jusqu'au puits de Gouradi où l'on recoupe l'itinéraire de 1908 du lieutenant de vaisseau Audoin.

Départ de Gouradi le 13 juin vers Toroeski. Traversé une région très mouvementée, dunes mobiles et ondulations fixes. Marche très pénible dans un terrain meublé, campé vers onze heures du matin.

Départ au jour le 14 juin. Marche pénible pendant environ deux heures. Apparition de dunes mobiles. L'on descend dans une sorte de vallée où la végétation est plus abondante (siwaks-doums). L'on entre dans le Toro que l'on suit jusqu'au puits de Toroeski.

f) D'ASHONGO A HACHA

20 juin 1912. — Départ à 6 heures du soir vers le Sud. Nous atteignons à 6 h. 20 la barrière de dunes mobiles que nous franchissons avec peine car le sol y est meuble et les chameaux marchent malaisément. A 8 h. 30, nous sortons des dunes et arrivons sur le terrain plat et uni. Halte à minuit 30 dans un pâturage de hâd abondant.

21 juin. — Départ à 6 heures du soir. Nous marchons sans cesse dans un pâturage, à la vérité assez maigre. Le terrain est absolument plat. Très peu de champs de pierres. Campé à minuit 45.

22 juin. — A 6 heures du soir, en route. Le terrain devient de plus en plus accidenté : nous approchons de l'Egueï. Pâturage abondant. Les monticules de sable formés autour de chaque touffe de hâd entravent beaucoup la marche des chameaux. Campé à 11 heures.

23 juin. — Départ à 5 h. 15. Nous sommes à proximité d'Hacha et reconnaissons la région caractéristique de l'Egueï avec ses grandes ondulations fixes, ses bouquets de doums dans les fonds et ses nombreux points d'eau.

*
* *

Il ressort de ce qui précède :

1° Que de Chicha jusqu'à Toro-Doum, nous nous sommes tenus constamment dans un oued ininterrompu (voir *Journal de route*. § d);

2° Que de Aoueininga à Gouradi se trouve également une dépression (voir *Journal de route*, § e);

3° Qu'entre Gouradi et Timidinga d'une part et qu'au Nord de Kininga d'autre part, nous avons traversé un terrain surélevé, avec dunes mobiles, séparant nettement l'oued Toro de l'oued Gossom (*Journal de route* § e et d);

4° Qu'entre Yékia et Koro-Toro aussi bien qu'entre Yékia et Kizimmi, une zone de terrain surélevé sépare l'oued Gossom du Soro (*Journal de route* § b et c);

5° Enfin que de Hacha à Yékia et de Hacha à Ashongo, nous avons traversé la région sans eau formant glacis appelée Moji sans y trouver trace d'aucune dépression (*Journal de route* § a et § f).

Telles sont les conclusions qui nous ont permis d'établir l'hypothèse du système hydrographique Djourab-Toro, telle qu'elle a été exposée au début de ce chapitre.

En ce qui concerne la branche septentrionale appelée oued Yayo et la partie de l'oued Toro comprise entre Toro-Doum et Koukourdeye, nous ne les avons point visitées et ne les avons fait figurer sur notre croquis que pour tenir compte de renseignements de nos guides, car tous ceux qu'il nous ont donnés et que nous avons pu vérifier ont été reconnus exacts.

Si maintenant nous nous reportons aux résultats altimétriques obtenus en 1908 par la mission Tilho, nous voyons qu'ils s'accordent fort bien avec notre propre hypothèse, puisque Koukourdeye est à 235 mètres, Ouani à 185 mètres, Toro-Doum à 180 mètres et Gouradi à 175 mètres. La pente est donc descendante de l'Ouest vers l'Est. Il serait important, pour étayer encore le système, de pouvoir déterminer avec la même précision que pour ces divers points, les altitudes de Chicha, Bokalia et Oueyta.

III. — L'Ennedi.

La limite orientale atteinte par les reconnaissances des unités méharistes du Kanem est marquée par la région montagneuse de l'Ennedi qui s'étend sur la rive droite du Bahr-el-Ghazal depuis Oueyta jusqu'au Darfour. Il serait assurément prématuré, dans l'état actuel de nos connaissances sur cette contrée, d'en vouloir établir une description géographique. Toutefois, au cours de notre passage dans ce pays, nous avons pu faire quelques remarques intéressantes tout au moins quant au sujet qui nous occupe : le Bahr-el-Ghazal.

La barrière rocheuse qui forme bordure occidentale de l'Ennedi, et que nous avons longée sur toute son étendue, se présente sous la forme de falaises à bords escarpés d'une élévation de 100 à 150 mètres au-dessus des sables sur lesquels elles reposent. Cette barrière est profondément entaillée par des cañons en parois absolument verticales qui donnent accès à l'intérieur du plateau. L'ensemble du soulèvement, au moins dans la partie que nous avons reconnue, ne présente pas d'altitudes bien considérables et se compose de tables gréseuses dont l'élévation ne paraît pas dépasser 300 mètres au-dessus des fonds des vallées.

Bien que les pluies soient plutôt rares, l'eau dévale dans les dépressions et forme des oueds nettement caractérisés. A Beskéré et à Arché, un filet d'eau de quelques centimètres de profondeur et de un mètre environ de large se maintient toute l'année entre deux parois de rochers dont l'ombre le protège contre une trop grande évaporation. Dès que le cañon s'évase, le filet d'eau se perd dans le sable.

(1) Voir *Documents scientifiques de la mission Tilho*. Tome II, journal de route du lieutenant de vaisseau Audoin, p. 72.

A Arché, en particulier, un épanouissement formant bassin naturel contient assez d'eau en toute saison pour que quelques caïmans aient pu y subsister ainsi que des myriades de petits poissons (1).

Tous ces oueds se dirigent vers le Mortcha, se prolongeant, disent les guides indigènes, jusqu'à des mares terminales où l'eau séjourne un ou deux mois après la fin de la saison des pluies. Une des plus importantes, la mare d'Ellela, aboutissement de l'oued Oum-Hadjer, conserverait de l'eau certaines années jusqu'à fin janvier.

Quant à savoir si les eaux de ces oueds vont ou non jusqu'au Bahr-el-Ghazal, nos connaissances géographiques sur cette région sont encore beaucoup trop vagues pour que l'on puisse émettre une opinion valable à cet égard. En tout cas, l'exploration n'en pourra être utilement tentée qu'en saison des pluies, car les indigènes n'ont jamais réussi à y creuser de puits.

Cap. VIGNON,
de l'infanterie coloniale.

L'ÉCOLE COLONIALE

I. — HISTORIQUE (2).

Dire que bien des Français ignorent tout des colonies françaises est une banalité; quoique cette ignorance devienne de moins en moins commune, elle est encore fort répandue et témoigne d'une fâcheuse disposition d'esprit. On comprendrait à la rigueur que les habitants de la métropole, lorsqu'ils ne sont pas directement intéressés à ce qui se fait dans les colonies, fussent peu au courant des grandes choses qu'accomplissent, en des pays lointains, leurs compatriotes. Mais on s'explique plus malaisément l'espèce de détachement, je n'ose pas dire de dédain, professé par un grand nombre de Français pour l'œuvre coloniale accomplie en France et particulièrement au cœur même de la France, à Paris. Et pourtant, c'est là un fait patent.

Combien de Français savent qu'il existe à Paris une Ecole coloniale? Combien de Parisiens connaissent en quel endroit de la capitale elle se trouve? Combien sont au courant de son but, de son organisation, de l'enseignement qui y est donné, des carrières auxquelles elle prépare? Je craindrais que la réponse à ces questions fût douloureuse à notre amour-propre national.

En tout cas, je rencontre tous les jours des gens qui me demandent ce que c'est que l'Ecole coloniale et qui me regardent avec méfiance lorsque je leur réponds que c'est une grande école, comparable, pour le niveau de son enseignement et la préparation qu'on y reçoit, à l'Ecole centrale ou à l'Ecole polytechnique. La plupart de ceux auxquels je fais cette réponse sont persuadés que je veux me moquer d'eux, et j'ai bien du mal à les convaincre du contraire.

Ceux qui se croient le mieux informés pensent que l'Ecole coloniale est une sorte de lycée de second ordre où l'on s'efforce de donner une vague instruction à quelques indigènes venus de colonies diverses; ils sont maintenus dans cette opinion par le fait d'avoir rencontré, un jour ou l'autre, de jeunes Indochinois qu'on leur a présentés comme des élèves de l'Ecole coloniale.

Ces gens n'ont pas tout à fait tort, puisqu'il existe effectivement à l'Ecole coloniale une section indigène: mais cette section est assurément la moins importante et ne constitue, à l'heure actuelle, que l'un des à-côtés de la grande école de l'avenue de l'Observatoire. Cependant, il convient d'être juste et de se rappeler que, dans notre pays, les notions coloniales mettent très longtemps à pénétrer dans le grand public qui, à cet égard, retarde presque toujours d'un quart de siècle environ sur les événements Or, il y a vingt-cinq ans, l'Ecole coloniale n'était encore, en effet, qu'une école destinée à la formation intellectuelle et morale de jeunes indigènes de nos colonies. Mais les choses coloniales vont vite : de même que l'Afrique et l'Indochine ont bien changé d'aspect depuis 1889, de même aussi l'Ecole coloniale s'est modifiée considérablement depuis la même date.

C'est en 1885 que fut fondée à Paris une institution dite *Ecole cambodgienne* qui, à la suite de différents avatars, devait donner naissance, quatre ans plus tard, à l'*Ecole coloniale* proprement dite.

En cette année 1885, le gouvernement de la Cochinchine se trouvait exercé, à titre intérimaire, par le général Bégin; ce dernier résolut d'envoyer en France quelques jeunes indigènes de bonnes familles, afin qu'ils pussent y apprendre notre langue, s'initier à notre civilisation et à nos institutions et, de retour dans leur pays, servir la cause de l'influence française. Son choix s'arrêta sur treize jeunes Cambodgiens et il les confia à un sous-chef du service télégraphique du Cambodge qui s'était distingué par sa valeur, par les services rendus, par sa connaissance approfondie des hommes et des choses de l'Extrême-Orient, et qui, plus tard, devait devenir ministre plénipotentiaire et grand-officier de la Légion d'honneur : j'ai nommé M. Auguste Pavie.

A leur arrivée à Paris, les jeunes gens confiés à M. Pavie furent logés dans un hôtel de la rue Jacob, qui devint ainsi le siège provisoire de ce qu'on appela la *mission cambodgienne*. En 1886, on les installa dans une maison sise rue Ampère, qui prit le nom d'*Ecole cambodgienne*. L'institution nouvelle fut dotée d'une existence officielle par un arrêté du 24 novembre 1887, qui en con-

(1) Nous croyons devoir ajouter ce détail un peu familier que ces petits poissons nous ont fourni à notre passage une excellente friture, ce qui n'est pas moins inhabituel que la présence de caïmans en plein désert.

(2) Les clichés illustrant cet article nous ont été obligeamment communiqués par la *Dépêche coloniale illustrée*.

fiait l'administration à un Conseil spécial. Moins de deux mois après, le 11 janvier 1888, un nouvel arrêté transformait le nom de la jeune école et en faisait l'*Ecole coloniale*, les pouvoirs publics ayant l'intention de la peupler, non seulement de Cambodgiens, mais aussi d'indigènes originaires de toutes les colonies françaises. La direction de l'Ecole était confiée, au mois de novembre de la même année, à M. Aymonier, résident supérieur en Indochine.

L'Ecole coloniale d'alors, simple transformation de l'Ecole cambodgienne, n'était encore destinée qu'à parfaire l'éducation de quelques indigènes, mais les choses n'allaient pas tarder à changer d'aspect, sous l'impulsion donnée par M. Paul Dislère, conseiller d'Etat, auquel avait été confiée la présidence du Conseil d'administration. Il n'est pas inutile de rappeler ici les noms des hommes qui furent, à ce moment, les collaborateurs de M. Paul Dislère et dont l'un au moins, M. Marcel Simon, l'est encore à l'heure actuelle. C'étaient MM. Dubard, chef du service central de l'inspection des colonies; Foncin, inspecteur général de l'Université; Fuchs, ingénieur en chef des mines; Léveillé, professeur à la Faculté de droit; Haussmann et Housez, chefs de division au sous-secrétariat des colonies; Bert, chef du service judiciaire en Indochine; Dorat, lieutenant-colonel d'infanterie de marine en retraite; Villard, ingénieur; Révoil, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux Colonies; Marcel Simon, auditeur au Conseil d'Etat. M. Victor Morel, attaché au bureau de l'Indochine, remplissait les fonctions de secrétaire de ce Conseil d'administration.

L'homme éminent qui présidait cette assemblée et qui, aujourd'hui encore, préside le Conseil d'administration de l'Ecole coloniale actuelle, a bien mérité le titre de créateur de l'Ecole coloniale. C'est en effet à M. Dislère que reviennent l'honneur et le mérite d'avoir, en dépit des obstacles rencontrés, fait aboutir cette idée qu'une grande nation coloniale comme la France devait posséder une administration coloniale ayant des traditions et une préparation spéciales et que, pour instituer ces traditions, pour réaliser cette préparation, une Ecole coloniale vraiment digne de ce nom était nécessaire.

A vrai dire, l'idée avait été émise depuis longtemps déjà; mais, successivement abandonnée, puis reprise, elle n'existait qu'à l'état d'idée intermittente, et il fallait l'énergie tenace de M. Dislère pour la faire sortir des cartons où elle dormait et l'amener à la vie. En 1873, on avait institué à Saïgon un *Collège des stagiaires* pour y former les futurs administrateurs de la Cochinchine et, cinq années plus tard, l'amiral Lafont proposait de transporter ce collège à Paris, d'en modifier l'organisation et de compléter ses programmes; sa proposition demeura lettre morte. En 1886, les mêmes préoccupations agitaient à son tour Paul Bert, qui concevait la fondation à Paris d'une école d'administration annamite.

Le Conseil d'administration de 1888 était tout désigné pour reprendre cette idée et lui donner un corps. Dès le commencement de l'année, M. Dislère, au nom de ce Conseil, faisait au sous-secrétariat d'Etat des Colonies des propositions très explicites. Puis, l'année suivante, soutenu par M. Louis Vignon, alors chef du cabinet de M. Rouvier au ministère des Finances, il obtenait l'insertion, dans la loi budgétaire du 17 juillet 1889, d'un article permettant la création d'une Ecole coloniale proprement dite, et, le 23 novembre de la même année, paraissaient deux décrets réglant l'organisation administrative, financière et technique de l'Ecole coloniale, telle



PORTE D'ENTRÉE
AVENUE DE L'OBSERVATOIRE

qu'elle existe aujourd'hui, au moins dans ses lignes principales; pour la première fois, le 1er janvier 1890, l'Ecole ouvrit ses portes à des élèves français. Toujours dirigée par M. Aymonier, elle s'était transportée de la rue Ampère au boulevard Montparnasse en 1889, en attendant qu'on lui construisît l'immeuble spécial qu'elle occupe depuis 1896, au n° 2 de l'avenue de l'Observatoire, et qui a été bâti grâce à une somme de 200.000 francs prélevée sur le legs Giffard et attribuée à l'école nouvelle par un décret du 4 septembre 1892.

Les deux décrets du 23 novembre 1889, qui portent la signature du président Carnot et le contreseing de M. Tirard, alors président du Conseil et ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, avaient été soumis à l'agrément

du chef de l'Etat par M. Eugène Etienne, alors sous-secrétaire d'Etat aux Colonies. Il importe d'associer le nom de ce dernier à celui de M. Paul Dislère dans l'histoire de la fondation de l'Ecole coloniale : c'est à ces deux hommes que la France — qui leur doit beaucoup d'autres choses — doit cette Ecole dont elle peut se montrer fière.

L'accès de l'Ecole coloniale, organisée par les décrets de 1889, était ouvert à tout Français âgé de 18 à 25 ans, reconnu physiquement apte au service colonial et justifiant du diplôme de bachelier. La durée des études était fixée à trois ans, mais ramenée à deux ans pour les licenciés en droit. Le programme comportait l'étude des langues indigènes, la science de la colonisation, le droit civil, commercial et politique et des exercices physiques. Les carrières auxquelles pouvaient prétendre les élèves brevetés étaient l'administration centrale des colonies, la magistrature coloniale, le commissariat colonial, les services civils de l'Indochine, les fonctions d'administrateur colonial, l'administration des directions de l'intérieur (secrétariats généraux actuels) et l'administration pénitentiaire. Ces différentes portes de sortie sont demeurées les mêmes depuis, sauf en ce qui concerne le commissariat colonial, qui a cessé de recevoir sa préparation à l'Ecole coloniale lors du rattachement de l'armée coloniale au département de la guerre. De plus, une section commerciale, créée en 1893, a été supprimée en 1913.

De nombreux décrets et arrêtés sont venus, depuis 1889, modifier bien des détails dans l'organisation de l'Ecole, les conditions d'admission, le programme de l'enseignement ; mais il serait oiseux de donner par le menu ces modifications successives. Ce que je viens de dire suffit à indiquer de quelle façon s'est créée l'Ecole coloniale, et nous pouvons dès maintenant passer à l'examen de son organisation actuelle. Cependant, cet historique ne serait pas complet si j'omettais de dire qu'en 1905, M. Aymonier fut remplacé comme directeur par M. Doubrère, alors chef du service du personnel au ministère des Colonies, qui n'a pas cessé depuis de consacrer l'activité et la compétence que l'on sait à l'œuvre délicate qui lui a été confiée.



AVANT-VESTIBULE

II. — L'ORGANISATION ACTUELLE.

Au point de vue administratif et financier, l'Ecole coloniale relève du ministre des Colonies et est administrée par un conseil d'administration dont les membres sont nommés et le prési-

dent désigné par le ministre. L'un des membres du conseil d'administration est délégué dans les fonctions d'ordonnateur ; de plus un économe, nommé par le ministre sur la proposition du conseil, est chargé de la perception des revenus et du paiement des dépenses. Les recettes se composent des droits d'inscription — fixés à 150 francs par an, — des dons, legs et subventions, du produit des bourses et des biens appartenant à l'Ecole. C'est le président du conseil d'administration qui représente l'Ecole dans les actes de la vie civile.

Le conseil d'administration se compose actuellement de MM. Paul Dislère, président honoraire de section au Conseil d'Etat, président ; de Mouy, président de section au Conseil d'Etat, vice-président ; Marcel Simon, conseiller à la Cour d'appel de Paris ; de Lavaissière de Lavergne, directeur honoraire au ministère des Colonies; Maurice Bloch, procureur général près la Cour des comptes ; Frank-Puaux ; Marcel Dubois, professeur à la Faculté des lettres de Paris ; Auguste Pavie, ministre plénipotentiaire honoraire ; Lucien Hubert, sénateur des Ardennes (ancien élève de l'Ecole coloniale) ; Le Cesne, administrateur délégué de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale, et Perreau, ancien professeur à la Faculté de droit. Le secrétaire du conseil est M. Charles Laisant, rédacteur principal au ministère des Colonies, ancien élève de l'Ecole.

A côté du conseil d'administration existe un conseil de perfectionnement présidé par le ministre des Colonies, qui est obligatoirement consulté sur les projets de décrets et d'arrêtés relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Ecole, sur le programme général de l'enseignement et les modifications à y apporter, ainsi que sur le choix des professeurs titulaires. Ce conseil spécial comprend les directeurs du ministère des Colonies, le président du Conseil supérieur de santé et l'inspecteur général des travaux publics des colonies, les membres du conseil d'administration, le directeur de l'Ecole, des représentants du Conseil d'Etat, de chacun des ministères de l'Instruction publique, de la Justice, des Affaires étrangères, de l'Intérieur, du Commerce et de la Guerre, de la Chambre de commerce de Paris, de la Faculté de droit, de la Faculté des lettres, du Muséum et de l'Ecole des langues orientales, et enfin dix membres choisis par le ministre parmi les notabilités du monde colonial.

La direction intérieure de l'Ecole est confiée à un directeur chargé du maintien de la discipline et de la surveillance des différents services. Ce directeur adresse au conseil d'administration ses propositions concernant le fonctionnement administratif de l'Ecole et l'organisation des cours et examens. Il est entendu par le conseil chaque fois qu'il le demande et peut être également appelé pour lui fournir des renseignements.

En ce qui concerne l'enseignement, il est du ressort d'une sous-commission du conseil d'administration qui prépare, sur la proposition du directeur, les programmes des cours et les tableaux d'emplois du temps. Les programmes sont arrêtés par le conseil d'administration en séance plénière, ainsi que les listes de sortie et de passage établies à la suite des examens. Les modifications aux programmes, préparées par le conseil d'administration, sont examinées par le conseil de perfectionnement qui les soumet à l'approbation du ministre.

Les professeurs titulaires sont nommés par le ministre sur une liste de présentation établie par le conseil d'administration et homologuée par le conseil de perfectionnement, qui fixe l'ordre de présentation, à raison de trois candidats pour chaque chaire vacante. Quant aux suppléants et chargés de cours, ils sont nommés par le conseil d'administration, sur la proposition du directeur.

L'Ecole coloniale comprend actuellement, outre la section indigène qui n'a pas cessé d'exister depuis le temps de l'Ecole cambodgienne, une division préparatoire et quatre sections : la section indochinoise, la section africaine, la section pénitentiaire et la section de magistrature coloniale.

La *division préparatoire* a pour objet de préparer au concours d'admission à l'Ecole. On y admet tout Français âgé de 17 ans au moins et de 22 ans au plus. L'enseignement porte sur l'histoire générale de la colonisation française et étrangère, la géographie générale et descriptive, la construction pratique, l'hygiène et la médecine pratique, la comptabilité pratique, la langue anglaise et la langue allemande.

Pour prendre part au concours d'admission, les candidats à l'une des trois sections administratives doivent être Français, être âgés de 18 ans au moins et de 23 ans au plus et justifier d'aptitudes physiques suffisantes et d'un diplôme de bachelier ; ce diplôme peut, toutefois, être remplacé, soit par un certificat d'études délivré par l'Ecole des hautes études commerciales, l'Institut commercial de Paris, l'une des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat ou l'Institut agronomique, soit par un certificat d'admissibilité dans les 150 premiers à l'Ecole navale. Quant aux candidats qui se destinent à la magistrature coloniale, on exige d'eux la licence en droit et ils subissent des épreuves spéciales dont il sera question plus loin.

Le concours pour l'admission aux trois sections administratives comprend d'abord une épreuve de sous-admissibilité portant sur les matières enseignées dans les écoles de droit en première et seconde années, à l'exception du droit romain et de l'histoire du droit français ; les candidats qui ont satisfait déjà aux examens de droit portant sur ces matières sont dispensés de cette épreuve. L'admissibilité est prononcée après des épreuves écrites portant sur l'histoire générale de la colonisation française et étrangère, la géographie et l'une des langues anglaise ou allemande ; l'admission définitive est précédée d'épreuves orales portant sur des notions pra-

tiques de construction, d'hygiène, de médecine et de comptabilité et sur la conversation en anglais ou en allemand. La licence en droit, ès lettres ou ès sciences et certains diplômes d'écoles supérieures font bénéficier les candidats, pour le classement, du sixième des points qu'ils ont obtenus pour l'admission.

Une fois admis et classés, les candidats choisissent, d'après leur rang de classement, la section à laquelle ils désirent appartenir, mais ils doivent, avant d'entrer définitivement à l'Ecole comme élèves, satisfaire aux obligations de la loi militaire et ce n'est qu'une fois revenus du régiment qu'ils suivront, pendant deux ans, les glaise et allemande, auxquels il faut ajouter des exercices physiques (notamment l'escrime et l'équitation).

En outre, chaque section a ses cours spéciaux : aux élèves de la section indochinoise, on enseigne la géographie détaillée de l'Indochine, l'histoire et les institutions de l'Indochine et de la Chine, la législation et l'administration de l'Indochine, les langues annamite, cambodgienne et siamoise ; aux élèves de la section africaine, on enseigne la géographie détaillée de l'Afrique, la législation et l'administration de nos diverses possessions africaines, le droit musulman, les langues et les coutumes indigènes de l'Afrique



DIPLÔME DÉLIVRÉ AUX ÉLÈVES BREVETÉS

cours destinés à leur donner les connaissances nécessaires aux carrières coloniales auxquelles ils se destinent.

Le concours spécial à la section de magistrature porte sur le droit civil, le droit commercial, le code pénal, l'économie politique, l'histoire de la colonisation française et étrangère et la géographie sommaire des colonies françaises.

Voyons maintenant quel est l'enseignement donné à l'Ecole coloniale aux élèves définitivement admis, à leur retour du service militaire.

Il y a tout d'abord des cours généraux, suivis par les élèves de toutes les sections. Ce sont des cours de colonisation française et étrangère, d'organisation administrative des colonies françaises, de droit administratif colonial, de productions coloniales, de topographie théorique et pratique, de comptabilité administrative, de langues an- Occidentale et de Madagascar ; aux élèves de la section pénitentiaire, on enseigne la législation pénale et les différents systèmes pénitentiaires en usage en France et à l'étranger ; enfin les élèves de la section de magistrature sont partagés eux-mêmes en deux sous-sections, l'indochinoise et l'africaine, dont chacune suit les cours de législation et de langues professés dans la section administrative correspondante, indépendamment des cours que suivent, à la Faculté de Droit, tous les élèves de cette section spéciale, lesquels sont attachés au Parquet et doivent accomplir leur stage d'avocat tout en poursuivant leurs études théoriques.

L'enseignement dure deux ans au moins. A la fin de la première année d'études, les élèves des sections indochinoise, africaine et pénitentiaire doivent justifier de l'obtention de la licence

en droit ou subir un examen portant sur les matières inscrites au programme de la licence en droit. Ils sont ensuite admis en seconde année, dans un ordre de classement déterminé par le nombre de points obtenus au cours de la première année, à moins que, le minimum de points exigible n'ayant pas été atteint, ils ne soient astreints à redoubler la première année d'études.

A la fin de la seconde année d'études, les élèves passent des examens portant sur chacune des matières enseignées; les élèves de la section africaine peuvent, sur leur demande, être interrogés en outre sur la langue arabe. Le brevet n'est accordé qu'aux élèves ayant obtenu un nombre de points correspondant à une moyenne de 13 sur 20 au minimum, depuis leur entrée à l'école. Les élèves brevetés sont classés d'après la moyenne obtenue par chacun et c'est d'après cette liste de classement que leur sont attribuées les places mises à la disposition des anciens élèves de l'école. De plus, les élèves de la section de magistrature sont astreints à terminer leurs études de droit avant d'être pourvus d'un emploi aux colonies.

C'est après avoir subi cette forte préparation que les élèves brevetés de l'Ecole coloniale sont nommés, les uns rédacteurs stagiaires à l'administration centrale du ministère des Colonies ou sous-chefs de bureau stagiaires des secrétariats généraux des colonies, d'autres élèves-administrateurs dans les colonies de l'Afrique ou de l'Indochine, d'autres sous-chefs de bureau de l'administration pénitentiaire des Colonies, d'autres enfin magistrats dans les colonies d'Afrique ou d'Asie.

Depuis le mois de novembre 1913, un nouvel élément est venu s'ajouter à ceux auxquels l'école coloniale distribuait auparavant son enseignement : je veux parler des adjoints des affaires indigènes de l'Afrique Occidentale et des services civils de l'Afrique Equatoriale, de Madagascar et de la Côte des Somalis qui ont été jugés dignes de passer dans les corps des administrateurs des colonies. On a pensé que le temps passé par eux dans les colonies les avait munis d'une préparation spéciale et technique suffisante, mais qu'il était nécessaire de compléter cette préparation en leur donnant un enseignement général qui, le plus souvent, leur faisait défaut, et on les a astreints à suivre, pendant un an, les cours généraux professés aux élèves des sections administratives; après quoi, ils subiront un examen qui décidera de leur passage dans le corps des administrateurs avec le grade d'administrateur-adjoint de 3e classe des colonies.

S'adressant à ces nouveaux auditeurs, M. Dislère, le 15 novembre dernier, prononçait les paroles suivantes :

L'Ecole coloniale n'a pas, Messieurs, la pensée de vous enseigner ce que vous avez appris en rendant au pays des services que récompense déjà votre désignation. Non, elle doit surtout vous montrer, à côté des enseignements du passé, de ceux que nous pouvons recueillir chez des nations étrangères, les principes primordiaux de notre organisation coloniale, pour vous mettre à même d'aborder les questions si délicates qui s'imposent aux administrateurs : elle doit vous montrer surtout, à côté d'utiles enseignements complémentaires, ce qu'on pourrait appeler la philosophie coloniale à un point de vue pratique. J'avais l'honneur de le dire l'an dernier à M. le ministre des Colonies : ce sont là d'utiles résultats à poursuivre, mais il en est un autre plus utile peut-être. En réunissant pendant une année d'études les futurs administrateurs pris aux deux sources où ils doivent être recrutés, on établit entre eux des relations et, permettez-moi d'ajouter, prévoyant l'avenir, des liens de sympathie et d'amitié. Non loin de l'avenue paisible de l'Observatoire, il y a le boulevard Saint-Michel, beaucoup plus vivant, et nous sommes persuadés que, lorsque, les uns et les autres, vous vous retrouverez plus tard dans la brousse, les relations seront bien facilitées par le souvenir du temps que vous aurez passé ensemble au Quartier Latin.

III. — La vie intérieure de l'école.

J'ai dit tout à l'heure, dans un résumé forcément sec et aride, ce qu'on enseigne aux élèves de l'Ecole coloniale et quelles connaissances variées on exige des aspirants au brevet de sortie. Certains ont critiqué cet enseignement, le trouvant trop vaste, et ces programmes, les estimant trop chargés : ici, comme partout, la critique est aisée à formuler, mais il serait difficile de réaliser pratiquement des améliorations véritables.

D'une part, si l'on réfléchit à la masse de connaissances spéciales et à la forte culture générale qu'on exige aujourd'hui des fonctionnaires coloniaux, il n'est pas possible de qualifier d'inutile une seule des matières enseignées à l'Ecole coloniale; on serait même plutôt tenté d'ajouter encore au programme, si la chose était matériellement faisable.

D'autre part, il importe de dire que la formation subie par les élèves de l'Ecole coloniale vaut non pas tant par la perfection du programme que par la méthode d'enseignement. Les maîtres ne se contentent pas d'exposer leur sujet, ils en imprégnent leurs élèves par l'effet d'une communion intime et de tous les instants; s'adressant à l'intelligence plus qu'à la mémoire, ils cherchent à former l'esprit de leurs auditeurs, à leur inculquer des méthodes de travail et de logique plutôt qu'à surcharger leur cerveau de notions multiples. Le nombre relativement restreint des élèves de chacune des sections rend possible à l'Ecole coloniale ce qui ne peut exister dans les facultés où le professeur, du haut de sa chaire, contemple devant lui des centaines de visages inconnus : alors que, dans les facultés ou les écoles à élèves nombreux, l'enseignement s'adresse en quelque sorte à des auditeurs anonymes, chacun des élèves de l'Ecole coloniale représente, aux yeux et à l'esprit de chacun de ses maîtres, une personnalité distincte à laquelle le professeur s'intéresse d'une façon spéciale; ce dernier connaît nominalement ses élèves, il les suit en dehors des cours comme il les suivra plus tard à travers les étapes de leur carrière. Et c'est ainsi qu'aux bienfaits de la formation collective s'ajoutent ceux de la formation individuelle.

On a dit avec raison que les maisons ont des visages. On peut dire aussi que chaque maison

d'éducation a son caractère propre et que son aspect révèle l'esprit de l'enseignement qui y est donné.

Je connais des écoles où l'on se sent, dès l'entrée, glacé par une impression de science doctrinaire et lointaine, qui s'harmonise avec l'humidité suintant des murailles uniformément grises et sales et avec les proportions, peut-être grandioses, mais volontairement froides et sévères de l'édifice.

Lorsqu'on franchit la porte de l'Ecole coloniale, on est saisi au contraire par une impression de gaieté saine, de chaleur lumineuse, de clarté réconfortante, de travail mariant l'utile à l'agréable et, par-dessus tout, par une impression de vie.

Déjà, l'aspect externe du bâtiment séduit le visiteur. Le style harmonieusement oriental de l'architecture lui révèle qu'il n'est pas en face d'un édifice quelconque, dont l'appropriation spéciale ne serait indiquée que par une inscription placée sur le mur extérieur. Lorsque, sortant du jardin du Luxembourg, on arrive au coin de la rue Auguste-Comte et de l'avenue de l'Observatoire, on n'aperçoit pas encore les mot *Ecole coloniale* gravés au-dessus de la porte d'entrée, mais déjà l'on sent parfaitement que l'on n'a pas devant soi un quelconque lycée, ni un laboratoire, ni un de ces multiples établissements scientifiques qui se ressemblent tous et dont rien ne révèle la destination. Les fenêtres mauresques, les élégantes toitures de tuiles à pans débordants évoquent tout d'abord une vision où viennent s'unir ingénieusement des souvenirs de la civilisation musulmane et des aspects d'Extrême-Orient, et l'on comprend tout de suite que, derrière ces murailles engageantes, on s'occupe spécialement des deux grands empires coloniaux de la France, l'africain et l'asiatique. Ne serait-ce que pour avoir su obtenir un résultat aussi rare, l'habile architecte de l'Ecole, M. Yvon, mériterait tous les éloges. On les lui décerne plus volontiers encore lorsque, ayant pénétré à l'intérieur de l'édifice, on constate avec quel bonheur il a su faire œuvre pratique tout en conservant à toutes les parties comme à l'ensemble du monument un cachet artistique qui manque trop souvent à nos établissements publics modernes.

Un vestibule, où l'on remarque tout d'abord le tableau d'honneur dont je parlerai plus loin, donne accès dans un vaste hall, surélevé de quelques marches, au bout duquel s'offre un escalier monumental conduisant aux étages supérieurs. Tout le côté droit du hall est formé d'un vitrage qui le sépare d'une cour intérieure, aux murs revêtus de belles faïences tunisiennes, et cela contribue à donner à cette immense salle, véritable cœur de l'Ecole, cette clarté et cette gaieté lumineuse et vivante qui surprennent si agréablement le visiteur. A gauche, s'ouvre une grande et haute salle réservée aux conférences publiques et aux séances solennelles; au fond, un passage conduit à la salle d'escrime, située au sous-sol et qui est



COIN DE FAÇADE SUR LA COUR INTÉRIEURE

sans contredit l'une des plus vastes et des plus belles salles d'escrime qui se puissent rencontrer à Paris : à la voir, on ne s'étonne pas d'apprendre que l'art de l'escrime est tenu à l'Ecole coloniale en spécial honneur ni que les élèves de cette Ecole décrochent toujours les premières places dans les concours d'escrime de la jeunesse studieuse.

A droite, un couloir longeant la cour intérieure et séparé d'elle, comme le hall, par un vitrage, mène aux salles de cours et au bureau du directeur. Les salles de cours elles-mêmes sont pourvues de hautes et larges fenêtres donnant soit sur la cour intérieure, soit sur l'avenue de l'Observatoire, en sorte que partout règnent cette lumière

et cette gaieté qui sont caractéristiques à l'Ecole coloniale. Même aux soirs brumeux de l'hiver parisien, cette impression persiste encore, grâce à l'excellent système d'éclairage, tandis que les lampadaires suspendus au plafond du hall, par leur style oriental inédit, rappellent eux aussi, comme les fresques qui décorent les murailles, que l'Ecole coloniale est l'antichambre de pays lointains et ensoleillés.

Au premier étage, la note studieuse est donnée par une immense salle de travail dont les parois, d'une hauteur impressionnante, supportent la bibliothèque coloniale la plus riche et la plus variée qui se puisse rencontrer en France. Le plafond de cette salle, peint par le maître Claude Bourgonnier, représente, dans une féerie de couleurs harmonieusement fondues, l'apothéose de

encourage de ses exhortations bienveillantes et les fait profiter des conseils avisés de sa longue expérience. Ce n'est pas la tourbe bruyante d'étudiants frondeurs qui, dans certaines grandes écoles, aime à « chahuter » de temps à autre un examinateur trop sévère ou un professeur dont les opinions déplaisent à la jeunesse : c'est une grande famille, consciente de ses devoirs, heureuse de son labeur et le poursuivant dans la joie calme et la saine gaieté familiale.

Et lorsque, de temps à autre, par exemple lors de la séance de rentrée ou de la période des examens, le père de cette grande famille fait son apparition, c'est, autour de M. Dislère, un général empressement de respect déférent et d'affection vraie qui a quelque chose de touchant, je dirai même quelque chose de réellement beau.



PLAFOND DE L'AVANT-VESTIBULE, PEINT PAR MERWART

la France conquérante et civilisatrice. Lorsque les élèves, entre l'étude ardue d'un problème de colonisation et la traduction d'un texte annamite ou malgache, veulent donner à leur esprit un instant de repos et se renversent sur le dossier de leurs chaises dans une attitude familière, leurs regards rencontrent l'idéalisation de leur rêve d'avenir, et ainsi l'art vient s'ajouter à la science pour compléter la formation de leurs âmes de futurs coloniaux.

De la bibliothèque aux salles de cours, de la salle d'escrime à la cour intérieure où ont lieu les leçons de boxe et les exercices physiques, à travers les escaliers et les couloirs décorés de peintures représentant des paysages exotiques et ornés çà et là d'un bouddha hiératiquement accroupi ou de panoplies d'armes étranges, les élèves vont et viennent, fraternisant entre eux et avec leurs maîtres, happés fréquemment au passage par le bras paternel du directeur, qui les

Pour se faire une idée exacte de ce qu'est l'Ecole coloniale, il ne suffit pas de l'avoir visitée ni d'être au courant de son organisation et de ses programmes, il faut avoir été témoin de ces scènes d'intérieur, il faut avoir vu, dans le grand hall, le vénérable créateur de l'Ecole, le président du conseil d'administration depuis 1888, toujours alerte et ardent, prêcher aux jeunes générations le dévouement à leur tâche ou épingler avec émotion, sur la poitrine de quelques anciens, la croix des braves, gagnée par delà les mers au péril de leur vie. En de semblables occasions, j'ai vu se mouiller de larmes bien des yeux qui, pourtant, avaient regardé la mort de près et sans se troubler.

IV. — Les anciens élèves.

Car cette union familiale, qui naît, durant les années d'études, entre les élèves des différentes sections, ne prend pas fin à leur sortie de l'Ecole.

La famille se disperse, mais ses membres continuent à communier entre eux, grâce à la religion du souvenir et aux mêmes aspirations vers un idéal identique. De même aussi les relations ne cessent pas d'exister entre anciens maîtres et anciens élèves.

Afin de resserrer encore ces liens si précieux, les anciens de l'Ecole ont eu la pensée de créer entre eux une véritable association qui, sous le titre de *Société des anciens élèves de l'Ecole coloniale*, fut fondée à Paris le 16 juin 1904, dans le but de défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres, et établit son siège social à l'Ecole même. Cette société, dont le président actuel est M. Lucien Hubert, sénateur des Ardennes, compte aujourd'hui 450 membres actifs environ, c'est-à-dire l'immense majorité des anciens élèves de l'Ecole; elle publie tous les deux mois un élégant bulletin dont la couverture représente la porte d'entrée de l'édifice de l'avenue de l'Observatoire et où, à côté de renseignements concernant la vie même de l'Ecole et de ses anciens élèves ou leurs intérêts professionnels, on peut lire de très intéressantes études signées des membres de la société.



LA NOUVELLE FRESQUE DE L'ÉCOLE COLONIALE

Que sont devenus, au hasard de la vie souvent agitée qui a été leur lot, les fonctionnaires, nombreux déjà, sortis de l'Ecole coloniale? L'annuaire publié par la *Société des anciens élèves* nous renseigne à cet égard et nous y retrouvons quantité de noms que nous sommes habitués déjà à voir figurer, en belle posture, à chacune des pages de notre histoire coloniale contemporaine.

Plusieurs des anciens élèves de l'Ecole sont parvenus à de hautes fonctions et s'y sont distingués d'une manière particulièrement brillante : si l'on réfléchit à la jeunesse de l'Ecole — la première promotion de sortie date de 1890 — ce fait est tout à l'honneur de l'enseignement donné et de la formation subie par les élèves. Parmi ces noms qui donnent un lustre spécial à l'annuaire des anciens élèves de l'Ecole coloniale, citons seulement ceux des gouverneurs Adam et Malan (promotion 1892), Angoulvant et Guyon (promotion 1894), Merwart (promotion 1895), Van Vollenhoven (promotion 1902).

Mais, à côté de cette sorte de tableau d'honneur que l'on pourrait dresser des anciens élèves parvenus par leur mérite aux premiers degrés de la hiérarchie administrative, il en est un autre, plus modeste par les grades de ceux qui y figurent, plus long aussi — hélas ! — et tout aussi glorieux : c'est celui que l'on aperçoit, gravé en lettres d'or sur un panneau de marbre blanc, à droite de l'entrée principale, lorsqu'on pénètre dans les bâtiments de l'Ecole coloniale; c'est le tableau de ceux qui sont morts là-bas, au champ d'honneur colonial. Je le reproduis ci-après :

Anciens élèves brevetés morts au service colonial.

Charles Lemoigne, élève-commissaire des colonies, 1892;
Lucien Vichot, aide-commissaire des colonies, 1893;
Lucien Roullet, administrateur colonial, 1894;
Joannès Blanc-Perducet, aide-commissaire, 1894;
Pierre Fournier, administrateur colonial, 1894;
Alfred Rivière, commis de l'administration pénitentiaire, 1895;
Camille Lecomte, aide-commissaire des colonies, 1895;
Paul Fauconnet, aide commissaire des colonies, 1898;
René Lesecq, aide-commissaire des colonies, 1900;
Henri Sévenier, administrateur de l'Indochine, 1900;
Auguste Carles, aide-commissaire des colonies, 1901;

Joseph Cornette de Saint-Cyr, commissaire de 2e classe, 1902;
Gustave Hermès, commis des affaires indigènes du Tchad, 1902;
Joseph Faulon, commissaire de 1re classe, 1903;
Albert Bénézeth, administrateur-stagiaire de l'Indochine, 1903;
Louis Fisch, commissaire de 2e classe, 1903;
Georges Rœderer, administrateur-adjoint des colonies, 1904;
Jean Arvers, contrôleur-stagiaire des douanes de l'Indochine, 1904;
Louis Manquené, administrateur de l'Indochine, 1904;
René Sossotte, commissaire de 2e classe, 1904;
Gaston Hesse, administrateur-adjoint des colonies, 1904;
Marc Pajard, commissaire de 2e classe, 1904;
Eugène Rousset, adjoint des affaires indigènes, 1906;
Jacques Bessières, administrateur de l'Indochine, 1906;
Yves Le Bozec, administrateur-stagiaire de l'Indochine, 1906;
Henri Sanglier, administrateur-adjoint des colonies, 1908;
Léon Caillat, administrateur de l'Indochine, 1908;
Henri Salvan, administrateur-adjoint des colonies, 1909;
Etienne de Lamolère, contrôleur des douanes de l'Indochine, 1909;
Nicolas Lefebvre, administrateur des colonies, 1911;
Stéphane Moreau, administrateur de l'Indochine, 1911;
Gaston Poucy, attaché à l'intendance des troupes coloniales, 1911;
Raymond Magnant, administrateur de l'Indochine, 1912;
Henri Marchand, administrateur des colonies, 1912;
Henri Malan, résident supérieur en Indochine, 1912;
René Lapie, administrateur-adjoint des colonies, 1913;
Gaston Perret, administrateur de l'Indochine, 1913.

En vingt ans, trente-sept anciens de l'Ecole coloniale, sur un total de 523 élèves brevetés sortis dans les carrières administratives, sont morts en service, terrassés par une de ces maladies tropicales qui ne pardonnent pas : cela fait une proportion de 7 0/0. Si l'on défalquait, du total de 523 brevetés mentionné ci-dessus, ceux qui sont demeurés en France, par exemple dans l'administration centrale du ministère des Colonies, on arriverait à peu près à la proportion d'un dixième.

Cette liste nécrologique est instructive à plus d'un titre : à part de très rares exceptions, parmi lesquelles se détache le nom du regretté Malan, ces morts glorieux sont des jeunes gens, souvent de tout jeunes gens, que le destin a fauchés à l'aurore de leur carrière, ainsi qu'en témoigne la nomenclature des grades, pour la plupart infimes, auxquels ils étaient parvenus au moment de leur décès.

Lorsque les élèves en cours d'études passent et repassent devant ce tableau d'honneur où s'étale à leurs yeux le martyrologe de leurs aînés, ils ne peuvent pas ne point se dire en leur for intérieur : *hodie tibi, cras mihi!* Ils savent que chacun d'entre eux a une chance sur dix de figurer à son tour sur le panneau de marbre blanc, quelques années seulement après avoir obtenu ce diplôme pour lequel il travaille avec tant d'ardeur. Et cependant, cette certitude, loin de les effrayer ou de les arrêter, les excite au contraire, les remplit de cette mâle et fière émulation qui engendre l'enthousiasme et le transforme en héroïsme, de cette émulation qui faisait chanter aux conscrits imberbes de la Révolution, alors qu'ils marchaient à la fois vers la gloire et vers la mort, le couplet à jamais fameux :

> Nous entrerons dans la carrière
> Quand nos aînés n'y seront plus;
> Nous y trouverons leur poussière
> Et la trace de leurs vertus.
> Moins désireux de leur survivre
> Que de partager leur cercueil,
> Nous aurons le sublime orgueil
> De les venger ou de les suivre.

Parfois il m'arrive, en attendant l'heure du cours, de faire les cent pas dans le vaste hall de l'Ecole, allant des bustes de Faidherbe et de Paul Bert — ces glorieux aînés — à la balustrade de pierre près de laquelle sont inscrits les noms des anciens morts pour la plus grande France. Autour de moi, affairés et joyeux, fumant une cigarette entre deux cours tout en devisant de leurs études ou de leurs plaisirs, les élèves vont et viennent; l'Ecole me fait l'effet d'une ruche bourdonnante et, à travers son bourdonnement indistinct, il me semble entendre les paroles de ce couplet de la Marseillaise, fredonnées en sourdine comme un calme chant d'espérance et de victoire par ces étudiants qui sont appelés à être demain des héros.

M. Delafosse.

LE RÉGIME DOUANIER
ALGÉRO-MAROCAIN

La Chambre des députés a discuté le 11 mars 1914, un rapport de M. Barthe sur le régime douanier algéro-marocain. Cette discussion a pris une ampleur qui n'est pas de tradition quand il s'agit de questions coloniales. Ces questions ne semblent pas avoir encore acquis en quelque sorte droit de cité au Parlement et celui-ci qui, dans sa mégalomanie, évoque tout devant lui, se contente d'ordinaire de voter sans débat les projets coloniaux qui lui sont soumis, non d'ailleurs sans les avoir presque toujours fait longuement attendre et avoir ainsi nui profondément aux intérêts matériels de nos possessions d'outre-mer.

Cette fois, disons-nous, la tradition a été rompue et de nombreux orateurs ont pris part au débat. La raison de cet empressement est facile à saisir et elle éclatera pour nos lecteurs quand ils auront lu les observations qu'appelle cette discussion très intéressante non pas seulement en ce qui concerne le sujet même qui faisait l'objet du débat, mais encore en ce qui concerne la conception de nombre de parlementaires touchant le rôle des colonies par rapport à leur métropole. Un débat sur une question d'espèce est devenu un débat de principe.

L'objet du débat était de modifier le régime auquel sont actuellement soumis les échanges

commerciaux entre le Maroc et l'Algérie. En vertu d'une loi du 17 juillet 1867, les produits naturels ou fabriqués originaires du Maroc devaient entrer en Algérie sans payer aucun droit de douane. C'était la franchise complète grâce à laquelle on espérait voir les produits marocains susceptibles d'être exportés être dérivés vers les ports de l'Algérie et en particulier vers les ports de l'Oranie.

Ce régime a, en 1902, été un peu modifié. Pour que le Maroc se procurât quelques ressources, la France consentit, par une convention signée en 1902, à ce que le Makhzen établit : 1° des droits de sortie sur les marchandises marocaines passant en Algérie ; 2° des bureaux de douane à la frontière des deux pays.

Les changements politiques survenus au Maroc et l'action civilisatrice de la France s'accentuant en plusieurs régions de ce pays, certaines craintes sont nées en France, quant à la concurrence que pourraient faire les produits marocains aux produits français grâce à l'organisation douanière instituée en 1902. On a pensé que les produits agricoles du Maroc : céréales, vins, animaux, pourraient, en passant par l'Algérie, venir faire concurrence aux produits de l'agriculture française et que les produits industriels de certains pays européens pourraient eux aussi en passant par le Maroc, faire concurrence aux produits de l'industrie française.

Pour répondre à ces préoccupations le gouvernement a déposé le 28 novembre 1913 sur le bureau de la Chambre un projet de loi (n° 1506), qui rapportait les dispositions de la loi de 1867, et stipulait que les marchandises importées du Maroc en Algérie par la voie de terre seraient soumises aux conditions ordinaires de l'importation par mer. Toutefois par exception, un certain nombre de produits importés directement par la voie de terre, et reconnus originaires de la zone d'influence française du Maroc, devaient être admis en franchise des droits de douane. Ces produits étaient les animaux vivants des espèces bovine, ovine, caprine et porcine ; les céréales et graines ; les fruits de table et légumes frais ou secs, autres que les raisins et que les vendanges, moûts et marcs. Des décrets rendus sur la proposition des ministres du Commerce, des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de l'Agriculture, devaient déterminer chaque année, d'après les statistiques officielles établies par le résident général, les quantités auxquelles pourrait s'appliquer l'immunité.

Ce projet a été renvoyé à la Commission des douanes et c'est lui qu'a rapporté M. Barthe (Rapport n° 3354). Cette Commission a jugé que le projet gouvernemental ne donnait pas assez de sécurité aux producteurs métropolitains et qu'il convenait de faire fixer par le Parlement lui-même, c'est-à-dire par la loi et non par décrets, les quantités de produits marocains qui pourraient être introduites chaque année en franchise des droits. Voici le texte qu'elle a élaboré et que son rapporteur a soutenu au Palais-Bourbon :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions insérées à l'article 6 de la loi du 17 juillet 1867 et au tableau D annexé à ladite loi sont rapportées, en ce qui concerne les produits naturels ou fabriqués originaires du Maroc importés en Algérie par la frontière de terre.

Les marchandises importées par cette voie sont soumises aux conditions ordinaires de l'importation par mer.

ART. 2. — Par exception à l'article précédent, sont admis en franchise des droits de douane les produits énumérés ci-après, importés directement par la voie de terre et reconnus originaires de la zone d'influence française du Maroc :

Animaux vivants de l'espèce bovine, jusqu'à concurrence de 20.000 têtes ;

Animaux vivants de l'espèce ovine, jusqu'à concurrence de 350.000 têtes ;

Animaux vivants de l'espèce caprine, jusqu'à concurrence de 25.000 têtes ;

Animaux vivants de l'espèce porcine, jusqu'à concurrence de 10.000 têtes ;

Blé dur, jusqu'à concurrence de 100.000 quintaux ;

Avoine, maïs et orge, jusqu'à concurrence de 100.000 quintaux ;

Fruits de table, autres que les raisins, vendanges, moûts et marcs, jusqu'à concurrence de 8.000 quintaux ;

Légumes frais importés en dehors des époques de production normale en France, prévue par la loi du 29 mars 1910, et légumes secs, jusqu'à concurrence de 5.000 quintaux.

ART. 3. — Le bénéfice de l'immunité sera subordonné à la production de certificats d'origine délivrés par les autorités du lieu d'expédition.

ART. 4. — La présente loi entrera en vigueur le 1er janvier 1915.

Les produits dont certaines quantités seraient admises dans la métropole en franchise de droits sont, on le voit, assez peu nombreux. Les hommes qui connaissent bien le Maroc et ses ressources ont été étonnés de ne point voir figurer dans cette nomenclature le blé tendre, qui réussit mieux que le blé dur en quelques régions du Maroc, et regretté qu'on fixât un cadre aussi étriqué à l'activité des agriculteurs marocains : colons ou indigènes. C'est que la Commission des douanes a été guidée par le souci d'empêcher que le Maroc, en s'éveillant à la vie agricole, ne devienne un concurrent des campagnes françaises. « Il serait antinational pour nos fonctionnaires, a écrit M. Barthe, d'encourager les cultures qui feraient que le Maroc se dresserait en concurrent de la France et de l'Algérie, de développer la culture de la vigne ou de tous autres produits dont nous sommes pourvus... » Et poursuivant cette idée, M. Barthe conseille aux cultivateurs marocains de se tourner vers la culture du coton. Certes, il est de toute évidence que le coton est aujourd'hui l'un des produits dont l'extension culturale est le plus désirable. Le monde civilisé dépend pour la fourniture de cette précieuse matière première des Etats-Unis, de l'Inde et de l'Egypte, mais surtout des Etats Unis et il serait à souhaiter que les pays qui mettent en œuvre le coton comme l'Angleterre et la France pussent s'affranchir de la dépendance étroite dans laquelle ils se trouvent pour cette fourniture à l'égard des Etats-Unis. Nous avons souvent applaudi ici aux efforts de l'Association cotonnière coloniale pour développer la culture du coton dans nos colonies. En Angleterre une société analogue poursuit le même but. C'est une vérité incontestable qu'a prêchée

M. Barthe; mais il n'est pas aussi certain qu'il le croit que le coton puisse au Maroc donner des résultats satisfaisants. Les services de l'agriculture poursuivent des études à ce sujet; mais à l'heure actuelle ils recommandent la prudence. Aller au Maroc pour cultiver le coton serait, en ce moment, se préparer de cruelles désillusions.

Au reste, il semble que le rapporteur, comme aussi les orateurs qui ont pris part au débat du 11 mars, aient pris parmi les renseignements économiques fournis sur le Maroc ceux qui étaient les plus optimistes ou qu'ils aient généralisé des résultats particuliers. C'est ainsi que plusieurs députés ont cité comme rendement à l'hectare pour les céréales un chiffre de 16 à 20 quintaux. On comprend qu'en écoutant ou lisant ce rendement supérieur à celui qu'ils obtiennent, les représentants des départements agricoles français ou les agriculteurs eux-mêmes aient été effrayés et aient songé à la possibilité d'un envahissement du marché français par les céréales marocaines. Mais ce rendement est tout à fait exceptionnel, et il est impossible de le considérer comme exprimant le rendement moyen, car il faut pour l'obtenir un concours de circonstances telles qu'il se réalise rarement. Le rendement moyen ne peut guère être estimé qu'à 4 à 5 quintaux à l'hectare. La réalité est, on le voit, fort différente des faits apportés à la tribune.

Les évaluations du troupeau marocain qui ont été citées au Palais-Bourbon ont, elles aussi, été choisies parmi les plus optimistes et malheureusement il semble qu'on soit assez loin des 40 millions de moutons, des 10 millions de chèvres et des 6 millions de bovidés que quelques orateurs ont indiqués. Au dire de quelques-uns de ces derniers l'abondance de la viande est telle que les prix du kilogramme poids vif, bien qu'ayant augmenté, n'est encore que de 45 à 50 centimes. Or à Meknès le service de l'Intendance a traité au prix de 0 fr. 95 le kilogramme sur pied, à Mazagan à 0 fr. 93, et dans la Chaouïa, le kilogramme de viande fraîche (bœuf) vaut 1 fr. 65, d'après les marchés passés par le service de l'Intendance pour le semestre de 1914. La concurrence du Maroc agricole ne peut donc pas être pour le moment aussi redoutable qu'on l'a assuré, et doit-on, dans la crainte qu'elle pourrait l'être un jour, empêcher le Maroc de se développer et de s'adonner aux cultures qui peuvent prospérer sur son sol et son climat? C'est à cette question générale et de principe que devait nécessairement aboutir le débat et c'est à elle en effet qu'il a abouti.

Divers orateurs sont venus soutenir la thèse que ce pays, qu'ils représentaient comme dès maintenant capable d'envoyer en France de nombreux produits analogues à ceux récoltés sur le territoire métropolitain, serait bientôt en mesure de l'en inonder, étant donnés les progrès de la colonisation. Dans ces conditions, il faut fermer aux produits marocains les voies d'accès en France.

A cette théorie les libres-échangistes et les coloniaux ont répondu avec des arguments qui sont bien connus et qui ont beaucoup de force. Il y a déjà longtemps qu'on a établi cette loi économique que les produits s'échangent avec des produits. Si le Maroc ne peut pas exporter les fruits de son sol en France, il sera certainement un médiocre client pour ce pays et pour ses produits industriels. S'il n'a pas de débouchés, il produira peu et ne s'enrichira pas. Dès lors, la conquête était inutile et les améliorations de toutes sortes qu'on projette : ports, chemins de fer, routes, sont inutiles aussi.

Un socialiste bien connu, M. Colly, a dit au rapporteur et aux autres orateurs, partisans soit de la barrière douanière complète, soit d'une barrière seulement entr'ouverte : « La façon dont vous voulez vous conduire à l'égard de vos colonies est profondément illogique..... Vous faites la conquête d'une colonie, et pour cela vous faites verser le sang de nos enfants; vous grevez les Français de charges nouvelles pour couvrir les dépenses occasionnées par cette conquête. Puis, lorsque la colonie est conquise, vous voulez maintenir votre fille dans la misère pour qu'elle ne fasse pas concurrence à la France, sa mère. Au moment de recueillir les fruits des efforts accomplis, vous voulez que ces fruits s'arrêtent à la frontière de la douane, pour que nous ne puissions pas en profiter. » C'est là une théorie difficile à comprendre. Avec l'autorité qui lui appartient comme chef du parti colonial et comme représentant du département algérien voisin du Maroc, M. Etienne a prononcé au cours de la discussion un discours que nous reproduisons ci-après d'après l'*Officiel* avec les interruptions qu'il a provoquées; c'est un document qui éclaire bien la question :

M. ETIENNE. — Je ne cacherai pas à la Chambre la surprise un peu douloureuse que j'ai éprouvée en entendant les discours de M. Mando et de M. Bonnevay. Je m'imaginais que ce n'était pas à cette Chambre qui, à plusieurs reprises, a marqué ses vues et ses tendances bien nettes sur le développement colonial de la France, qu'il était nécessaire de rappeler que, si nous avions voulu en effet donner à notre pays un empire d'outre-mer qui pût lui être profitable aussi bien au point de vue de ses intérêts économiques que de ses intérêts politiques cette expansion devait avoir pour conséquence de permettre aussi bien aux produits français de se répandre dans nos colonies qu'aux produits de nos colonies de pénétrer en France.

Mais maintenant, à s'en tenir au langage que je viens d'entendre, il semblerait que les colonies ne sont faites que pour recevoir les produits français, mais qu'il leur est absolument interdit d'envoyer en France les produits du sol colonial.

Si c'est là le nouveau pacte colonial qu'on entend instaurer dans ce pays, il faut le dire, et le dire clairement.

A gauche. — Autant supprimer les colonies !

M. ETIENNE. — Il ne faudra cesser de dire qu'il est utile et indispensable de faire pénétrer dans les pays que nous avons conquis, une pensée, une main-d'œuvre, une culture françaises; et quand des Français se disposeront à se rendre aux colonies, il faudra les décourager en leur disant: « N'y allez pas, parce que vous n'y trouverez que la ruine pour vous ».

M. EMMANUEL BROUSSE. — Ce n'est pas cela qu'on a dit!

M. CÉSAR TROUIN. — C'est le résultat!

M. ETIENNE. — C'est vers ce système que vous me paraissez tendre d'une façon particulièrement nette et précise. J'entendais en effet M. Bonnevay nous rééditer, qu'il

me permette de le dire, certaines fantaisies économiques d'après lesquelles l'Algérie inonderait la France de ses produits, faisant à la métropole une concurrence redoutable, aussi bien au point de vue de la production agricole que de la production viticole. Est-il permis de tenir un langage aussi spécieux, aussi tendancieux?

Comment! L'Algérie porte dommage à la France par l'exportation de ses produits! Mais vous avez enserré ce pays de telles lisières qu'il ne peut se mouvoir.

M. Emmanuel Brousse. — Il ne faut pas exagérer.

M. Ringuier. — C'est encore bien pis pour le Maroc.

M. Etienne. — Remarquez que ce sont les lois que vous avez votées qui ont créé ces lisières. Nous ne nous en plaignons pas, mais quand vous portez de telles accusations contre nous, nous avons le droit de rétablir la vérité.

Qu'a-t-on fait pour l'Algérie au point de vue économique? Vous lui avez imposé votre tarif douanier. Ce tarif est en vigueur de façon complète, absolue. Toutes les marchandises étrangères qui pénètrent en Algérie supportent nos droits de douane, tandis que les marchandises françaises sont indemnes. Vous nous avez, par conséquent, obligés vous-mêmes à exporter nos produits en France. De là l'union douanière qui s'est pour ainsi dire établie entre la France et l'Algérie. Et quand le phylloxera a ravagé les vignobles du Midi ce sont les viticulteurs de l'Hérault qui sont venus en Algérie.

M. le rapporteur. — Payez les droits!

M. Etienne. — Oui, vous êtes venus de l'Hérault planter la vigne en Algérie à la suite des désastres causés par le phylloxera.

L'Algérien s'est mis à la besogne à votre exemple, et quand il a exporté sa production, vous vous écriez: « Non! ah! pas du tout, ne venez pas chez nous, allez ailleurs. » Mais où voulez-vous que nous allions? dites-le. Après avoir ouvert la voie toute grande à l'Algérie du côté de la France et par là même l'avoir détournée des exportations vers l'étranger, pouvez-vous songer à lui fermer la porte à l'entrée en France?

Vous prétendez encore que nous avons une main-d'œuvre qui nous coûte peu, que nos frais de culture ne dépassent pas 300 francs.

M. le rapporteur. — J'ai dit 400 francs.

M. Etienne. — Oui, et vous donnez ce chiffre comme intangible. C'est une erreur absolue.

M. le rapporteur. — Il a été donné au Conseil général d'Alger.

M. Etienne. — Cela dépend des régions. Dans les hauts plateaux, oui, ces frais ne dépassent pas 300 francs, mais dans le Tell, autour d'Alger, ils atteignent 700 francs et 800 francs. Il ne faut pas répandre des erreurs pareilles.

M. César Trouin. — Très bien!

M. Etienne. — N'êtes-vous donc pas heureux de trouver presque à vos portes, tout à votre portée, ce qui vous manque quand le déficit se produit? Quand, en France, les récoltes sont nulles ou à peu près, c'est l'Algérie qui heureusement peut vous venir en aide et combler le déficit. Mais tout cela s'oublie vite et il suffit que quelques voix se fassent entendre, parlant d'un grand dommage, qui n'existe pas, mais dont on fait grand bruit, aussitôt tout le monde déclare, même ceux qui n'ont pas étudié la question déclarent: « Parfaitement, il faut empêcher l'introduction en France des produits algériens. »

Eh bien, j'espère que la Chambre aura la volonté d'en finir avec ces allégations.

M. Bonnevay. — On n'a jamais dit qu'il fallait repousser les produits algériens.

M. Etienne. — C'est cependant la conclusion même de votre thèse.

M. Emmanuel Brousse. — Pas du tout!

M. Etienne. — Voyons, Messieurs, vous soutenez aujourd'hui, à propos du Maroc, une thèse que vous espérez voir rencontrer dans la Chambre une adhésion presque unanime, pour, de là, pouvoir la répandre ensuite en Algérie. Voilà votre but.

M. Marc Réville, *président de la Commission des douanes*. Mais non, au contraire!

M. le rapporteur. — Je crois qu'actuellement la question algérienne n'a rien à voir avec la question des douanes marocaines. D'ailleurs je dois vous signaler que nous avons l'adhésion de tous vos viticulteurs.

M. Etienne. — Je n'ai pas encore parlé du Maroc.

M. le rapporteur. — C'est d'accord avec les producteurs d'Algérie que nous soutenons cette thèse. Pour ce qui concerne les frais de culture, si tout à l'heure j'ai cité le chiffre de 400 francs, c'est que M. de Redon, au Conseil général d'Alger, a donné ce chiffre au point de vue de l'établissement de l'impôt. Vous en trouverez des preuves, qui d'ailleurs ont été données à la Chambre par M. Raffin-Dugens; on pourra vous citer, à El-Raouïa, un viticulteur, M. Ch... qui, possédant 145 hectares de vignes, paye 20 fr. 91 d'impôt. S'il possédait la même superficie en France, il paierait trente fois plus et c'est un exemple pris entre mille.

M. Etienne. — Il ne s'agit pas de l'impôt; ce n'est pas du tout la même chose; je parle des frais de culture.

M. le rapporteur. — Je tiens à répéter que nous sommes d'accord sur ce point avec vos viticulteurs, car ils sont menacés au même titre que les nôtres.

M. Etienne. — Je vous demande pardon; l'Algérie a été mise en cause par M. Bonnevay qui a parlé des dangers que fait courir à l'agriculture française l'exportation de l'Algérie et qui a apporté à la tribune le chiffre de notre production, que vous appuyez vous-mêmes, 7 millions d'hectolitres.

M. le rapporteur. — Vous voulez faire dévier le débat et faire échouer le projet.

M. Etienne. — Ai-je besoin de rappeler, Messieurs, quelle est la situation respective de la France et de l'Algérie, au point de vue des échanges commerciaux? Le commerce de la France avec l'Algérie a atteint, en effet, 1.200 millions l'année dernière, et la métropole exporte 600 millions par an en Algérie, qui est devenue le troisième client de la France au point de vue de l'ensemble des échanges.

Si vous visez à détruire les efforts d'un demi-siècle qui sont arrivés à ces résultats que je signale, si vous voulez détruire tout cela, le faire disparaître, dites-le.

M. Emmanuel Brousse. — Pas du tout! C'est tout le contraire que nous disons à la tribune.

M. Etienne. — Je passe, Messieurs, à la question du Maroc.

Cette question est aussi bizarre que la question algérienne. Comment! en 1845, quand le général Bugeaud établit enfin la paix en Algérie après quinze ans de guerre, il fait un traité avec le Maroc. Il obtient que les produits français pourront traverser la frontière sans droits et il convient que les produits marocains pourront venir en Algérie dans les mêmes conditions. Ce système est, au cours des années qui suivent, modifié jusqu'au moment où une loi intervient: la loi de 1867, qui établit que les produits marocains naturels et fabriqués entreront en France en franchise. Dans quel but les gouvernements qui se sont succédé ont-ils établi ce système économique? Il me semble bien que c'est pour que l'Algérie, pays français, puisse communiquer avec le Maroc, s'y créer des intérêts, établir entre les deux pays des échanges et des relations qui seront mis à profit par l'influence française.

Jusqu'à ces derniers temps, c'est le système qui a été appliqué. Et néanmoins les échanges sont très lents à se développer. Le maximum d'effort que nous arrivons à obtenir, c'est en 1911.

En 1911, ces échanges ont atteint le chiffre formidable de 31 millions: 15 millions qui viennent du Maroc et 15 millions que l'Algérie envoie au Maroc. Et aussitôt vous avez entendu le cri d'alarme qui est jeté: le Maroc va envahir la France par ses bestiaux, par ses céréales, par ses fruits...

M. Georges Bonnefous. — Ce sera la vie à bon marché.

M. Etienne. — Voilà un pays qui n'est pas encore pacifié, dont les échanges sont de plus en plus difficiles; hier l'insécurité, aujourd'hui, pas de routes, pas de chemins de fer. Et cependant il y a quelques Français qui s'y sont établis dans l'espoir de développer l'influence française, et l'espérance très légitime de s'y faire une situation, et alors qu'ils ont à peine commencé leur travail, qu'ils n'ont eu encore que de mauvaises récoltes, et que c'est à peine s'ils ont pu obtenir un gain quelconque, pour

les récompenser de leur initiative, de leur vigueur, de leur endurance, vous leur dites: Attention, demain, quand vous voudrez exporter vos produits en Algérie, vous allez rencontrer des barrières. Hier encore, vous pouviez passer sans aucune espèce d'empêchement, demain les difficultés seront multiples. On vous permettra bien d'exporter 100.000 quintaux de blé; mais s'il s'agissait de 150.000 ou 200.000 hectolitres, la France serait en péril, car la France ne produisant que 110 à 115 millions d'hectolitres de blé, si par hasard on en introduisait 100.000, il y aurait péril, mais franchement peut-on fonder une réglementation sur de telles inanités?

N'aurait-on pas pu au moins attendre quelques années pour voir justement dans quelles conditions se développerait l'agriculture au Maroc et se rendre compte des résultats que vous auriez obtenus, si l'exportation aurait en effet été à ce point considérable qu'elle dût provoquer vos inquiétudes? Mais est-ce bien le cas aujourd'hui, alors que l'exploitation et l'importation, au lieu d'augmenter, ont diminué par suite des mauvaises récoltes, je le répète, et par suite de l'état général du pays?

Pour encourager ceux qui sont disposés à se rendre au Maroc et à faire enfin œuvre de colonisation, car il me semble que c'est le but que nous devons poursuivre, on leur dit : N'y allez pas, parce qu'immédiatement nous dressons devant vous des barrières telles que vous succomberez à la tâche. *(Très bien! très bien!)*

Je ne puis pas croire que la Chambre se décide à prendre des mesures telles que celles que vous soumet le rapport de M. Barthe.

M. Barthe a, je le dis à sa louange, fait un rapport remarquable, très documenté, qui a demandé un travail et un effort continus et très louables, mais ses conclusions m'inquiètent vraiment. Laissez-moi dire toute ma pensée. Ce n'est pas que les résultats immédiats de ces dispositions puissent être d'un très grand dommage pour ceux qui sont allés là-bas; mais ce qui doit nous frapper et retenir notre attention, ce sont les considérations générales qui sont développées dans ce rapport ainsi que dans les déclarations de M. Mando et de M. Bonnevay.

Est-ce une politique nouvelle qui se dessine? Est-ce la direction qui va être donnée à l'œuvre économique dans l'Afrique du Nord? S'il en est ainsi, il faut le dire, il faut nous expliquer très nettement et faire connaître aux Français de France et aux Algériens d'Algérie qui veulent aller au Maroc, quel est le sort qui les attend.

Cependant, pour le protectorat tunisien, vous avez adopté des méthodes de prudence que moi-même j'ai trouvées exagérées, mais qui cependant ont donné des résultats.

M. LE RAPPORTEUR. — Elles ont été violées.

M. ETIENNE. — Vous avez en effet un pays de protectorat, qui ne peut par conséquent être assimilé complètement à la France, et vous avez le droit d'y édicter des dispositions spéciales. Alors vous avez établi des droits faibles pour les céréales. Toute la production tunisienne en céréales peut être introduite en France.

M. LE RAPPORTEUR. — On a admis les céréales en franchise le jour où, par un décret illégal, on a permis à certaines céréales étrangères de rentrer en contrebande par la voie tunisienne. Mais retenez bien ceci : en 1901, après l'interpellation de M. Pichon et de M. Debussy, lorsque les agriculteurs de France s'aperçurent que ce décret constituait un gros danger, parce que la Tunisie était la voie par laquelle les céréales passaient en contrebande, malgré eux, à contre-cœur, ils furent obligés d'abandonner la loi de 1890. C'est parce que nous redoutons le retour de ce précédent qu'aujourd'hui nous ne voulons pas courir l'aventure.

M. ETIENNE. — Il n'y a aucun rapport.

M. LE RAPPORTEUR. — Ah! pardon!

M. ETIENNE. — Je pose, moi, le principe que les blés d'origine tunisienne, les blés récoltés en Tunisie — je ne parle pas des blés introduits en fraude, il est bien entendu qu'il faut les écarter...

M. LE RAPPORTEUR. — Je vous répondrai à la tribune.

M. ETIENNE... peuvent entrer en franchise en France quelle que soit la quantité.

M. EMMANUEL BROUSSE. — Non! Jusqu'à concurrence de 200.000 hectolitres.

M. ETIENNE. — Mais non, monsieur Brousse, vous faites erreur.

Les vins, au contraire, subissent une limitation et un droit. Il en est de même pour les huiles; un décret du gouvernement fixe annuellement les quantités pour les huiles et pour les olives.

Pourquoi donc un régime, que l'on a voulu taxer de libéral pour la Tunisie, est-il un régime de sévérité pour le Maroc?

M. Barthe nous dit de suite : C'est que nous nous sommes aperçus que des fraudes s'étaient introduites en Tunisie.

On y a, en effet, introduit ainsi des blés étrangers. Que le gouvernement prenne ses dispositions pour empêcher ces fraudes.

Mais vous nous dites, par la loi elle-même, que le Maroc ne pourra introduire en Algérie que 100.000 quintaux de blé, et un nombre déterminé de bœufs, de moutons, de porcs, etc...

Il est incontestable que c'est tellement lier les bras à nos agriculteurs, qu'ils ne sauront plus comment écouler leurs produits.

Il faut espérer que, malgré toutes les difficultés qu'ils rencontreront, nos colons obtiendront là-bas, de leurs cultures, des résultats avantageux, que les belles plaines de Trifas et de Tafrata vont se peupler de colons français, que les récoltes deviendront plus abondantes qu'aujourd'hui. Si elles devaient être limitées à 100.000 quintaux de céréales par an, était-ce la peine de nous transporter dans ce pays? Cependant vous fixez dans la loi le maximum des exportations à 100.000 quintaux. Vous devrez donc chaque année présenter une loi nouvelle pour modifier le maximum ou bien il faudra faire de la fraude. Voilà à quoi vous aboutissez fatalement.

M. RINGUIER. — Il faudra aussi désigner les premiers bénéficiaires du droit d'exportation.

M. EMMANUEL BROUSSE. — Pour la Tunisie, cette mesure est bien en vigueur.

M. ETIENNE. — Pardon, toutes les céréales entrent en franchise en Tunisie.

M. EMMANUEL BROUSSE. — Pas toutes.

M. ETIENNE. — C'est une erreur, je vous prouverai le contraire, si vous voulez. Ce n'est pas discutable.

Nous n'allons pas jusque là. Nous demandons au gouvernement qui, lui, peut apprécier chaque année, par ses agents, par les renseignements fournis par les Chambres de commerce, etc., la quantité de céréales récoltée, de fixer lui-même la quantité qui pourra être exportée en France. Je ne crois pas que ce soit là une demande extraordinaire.

On nous fait une autre proposition, non moins extraordinaire. On fait une distinction. Sous prétexte que le Maroc ne produit actuellement que du blé dur, le blé tendre sera complètement écarté de la production du Maroc. Pourquoi?

Croyez-vous donc que les colons ne vont pas semer du blé tendre?

Déjà dans les plaines des Trifas des tentatives ont été faites. Pourquoi voulez-vous qu'elles ne réussissent pas?

Je demande donc que vous ne mettiez pas dans votre texte : « blé dur », mais : « céréales et grains », comme cela existe pour la Tunisie, et comme le gouvernement vous le propose.

Ensuite, Messieurs, j'ai hâte de le dire, je m'associe aux conclusions de mon honorable collègue, M. Bonnevay, en ce qui concerne la culture du coton. Je veux bien que nous fassions les efforts nécessaires pour planter du coton aussi bien dans l'Afrique occidentale où déjà les efforts ont été considérables, car vous n'ignorez pas qu'il y a une société cotonnière en France qui s'est préoccupée de la culture du coton au Dahomey, sur la Côte d'Ivoire, dans le Soudan français; vous n'ignorez pas qu'à l'heure actuelle en Algérie et dans le département d'Oran des efforts sont tentés. Mais l'expérience est très longue et très coûteuse; il faudra des capitaux considérables, nous le savons par expérience. Pendant la guerre de Sécession, on a tenté dans le département d'Oran la culture du coton; on y a enfoui des sommes très élevées avant d'obtenir un résultat. Puis, quand la guerre a cessé, la différence de prix était telle entre le coton d'Amérique et le coton d'Algérie, qu'il a fallu renoncer à cette culture. C'est donc une question très

délicate et qui a besoin d'être étudiée de très près avant de s'aventurer dans la voie que vous indiquez.

Profitons d'abord de ce qui existe. Vous ne pouvez pas demander au Marocain qui vit de son blé, de son orge, de cesser du jour au lendemain cette culture et de planter du coton. Il ne saurait prendre au sérieux une telle proposition. En vérité, il faut, au contraire, faire tous les efforts possibles pour favoriser le travail indigène. Il est assez extraordinaire que ce soient nous, représentants de l'Algérie, que vous avez considérés pendant si longtemps comme des adversaires de l'indigène, alors que nous sommes, au contraire, ses soutiens les plus ardents, qui soyons obligés de venir combattre les propositions de ceux qui nous ont dit avoir le plus grand souci du développement intellectuel et moral de l'indigène. Qu'allez-vous faire des 4 ou 5 millions d'indigènes marocains si vous ne leur permettez pas de travailler avec vous? Avec qui voulez-vous qu'ils fassent du commerce? Où porteront-ils leurs denrées? A quelles puissances?

M. François Deloncle. — Aux Allemands! à Hambourg!

M. Etienne. — On me dit : Faites attention! nous avons à craindre une concurrence redoutable qui s'exercera par la zone espagnole! La zone espagnole est limitrophe du pays placé sous notre protectorat et les produits de cette zone qui ne seront pas arrêtés à la frontière s'infiltreront sur notre territoire protégé et de là glisseront en Algérie. C'est impossible, pour la raison que voici : Qu'auront en effet à payer les blés de la zone espagnole? Vous croyez qu'au lieu d'aller par Melilla qui est un port naturel et en outre un port franc, — ce qui est déjà un grand avantage, — la marchandise descendra de Melilla ou de la zone inférieure pour se diriger ensuite vers l'Est et parcourir 200 ou 300 kilomètres afin d'atteindre un port d'Algérie? Mais cette marchandise serait ruinée, dévorée par les frais avant d'arriver jusque chez nous. Nous n'avons pas de concurrence à redouter de ce côté-là; on l'a fait craindre, mais en homme qui connaît un peu la question, je vous affirme, connaissant la région depuis mon enfance, qu'il n'y a aucun danger.

Au lieu d'établir des barrières, laissez au contraire les produits s'écouler normalement et régulièrement; laissez au contraire le libre passage aux marchandises marocaines, laissez également le libre passage aux marchandises françaises; car si vous n'importez rien du Maroc, vous n'y exporterez rien de vos marchandises et c'est le commerce national qui en souffrira.

Je demande donc, pour conclure, que les produits naturels du Maroc admis à entrer en Algérie soient fixés par décret pris en Conseil des ministres. La même mesure s'appliquerait aux produits fabriqués.

Car, Monsieur Bonnevay, vous n'en avez pas dit un mot; vous avez bien parlé des produits fabriqués à l'étranger, mais au Maroc même il existe des industries dans la région qui avoisine justement l'Algérie et qui va jusqu'à la Moulouïa, s'étendant sur un territoire assez peu étendu; il y a notamment dans cette région des produits dits : cuirs filali, qui servent à fabriquer les babouches de nos indigènes, qui servent à fabriquer leurs petites sacoches. D'autres artisans font les burnous arabes. Pourquoi voulez-vous empêcher les habitants des régions que nous protégeons d'introduire ces marchandises en Algérie? Vous allez faire des mécontents et porter un très gros préjudice à tout ce pauvre monde.

Prenez vos précautions en ce qui concerne les marchandises étrangères. Elles ne peuvent pas plus pénétrer aujourd'hui en Algérie qu'elles n'y pénétraient hier. Elles sont tenues par la loi de 1867 de payer les droits à l'entrée en Algérie. Vous me dites qu'il se fait de la fraude. Surveillez-la, demandez des certificats d'origine, et vous aurez ainsi fait tout votre devoir.

J'ai fini et je prie instamment la Chambre de se tenir en dehors des considérations de doctrine économique, de libre échange ou de protection, de songer seulement aux intérêts généraux du Maroc, à l'intérêt suprême que nous avons à le voir prospérer le plus rapidement possible et d'éviter avant tout d'installer une barrière infranchissable entre l'Algérie et le Maroc. Ce serait la ruine pour le Maroc et ce serait un grand dommage pour l'Algérie et, par conséquent, pour la mère-patrie. *(Vifs applaudissements.)*

Le débat du 11 mars, si développé qu'il ait été, n'a pas épuisé le sujet et la suite de la discussion a été renvoyée à une date ultérieure. La Chambre étant partie en vacances et les élections générales devant avoir lieu le 26 avril, ce n'est que devant la Chambre nouvelle que la question sera reprise, et pour le moment tout reste en état. C'est le régime de 1867, modifié par les conventions de 1902, qui règle les relations commerciales algéro-marocaines.

De la discussion qui a eu lieu et qui n'a pas abouti à un résultat, on doit cependant tenir un certain compte car elle trahit la persistance, dans le Parlement, d'une mentalité qu'il ne serait pas politique de négliger. Certes les représentants de cette mentalité ont apporté à la tribune des documents un peu anciens ou incomplets ou ont donné des conseils qu'il serait imprudent de suivre trop aveuglément. C'est ainsi que quand il a été dit à la tribune que l'absence de toute organisation sanitaire au Maroc rendait dangereux l'introduction du bétail marocain en France, on se référait à une documentation un peu ancienne; depuis lors, en effet, un service sanitaire a été organisé et tout prochainement fonctionnera comme en Algérie. C'est ainsi encore, nous l'avons montré, que les statistiques concernant les rendements à l'hectare ou l'effectif des troupeaux devaient être redressées. C'est ainsi enfin que le coton, à supposer qu'il réussisse au Maroc, ne devrait pas être le seul objectif des cultivateurs; on ne connaît que trop les dangers de la monoculture et certains orateurs paraissent les avoir oubliés. Mais il sera bon de s'appliquer à développer les cultures complémentaires de celles de la France métropolitaine et les services officiels de l'agriculture doivent orienter leurs recherches de ce côté; ce sera pour le Maroc mettre des atouts dans son jeu. Ce n'est pas à dire toutefois que ce pays doive renoncer aux cultures qui réussissent bien sur son sol et en particulier à celle des céréales. Avec la sécurité et les progrès économiques la population d'ailleurs s'accroîtra, les besoins de céréales grandiront, et diminueront les dangers d'envahissement sur lesquels ont insisté quelques députés. Ce qu'il faut chercher à assurer, c'est la prospérité du Maroc, comme du reste de toutes les colonies ou de tous les protectorats d'outre-mer, car sans elle le pays colonisateur doit toujours entretenir le pays colonisé et ne trouve en lui qu'un consommateur médiocre de ses produits. Aussi convient-il, pour ne pas manquer à l'œuvre que nous avons assumée au Maroc, de repousser toute abrogation pure et simple du régime actuel, comme aussi toute limitation stricte et quasi immuable — ou qui serait le fait de la loi comme le demandait la Commission des douanes — des quantités de produits marocains susceptibles d'être exportées en franchise.

E. P.

AU LIBÉRIA

Il est bruit depuis quelque temps de diverses concessions de chemins de fer et autres sollicitées du gouvernement du Libéria par diverses maisons allemandes ou anglaises.

Un de nos correspondants d'Angleterre nous envoie le texte de ces diverses demandes. On les lira ci-après. Nous espérons bien que de pareilles démarches ne seront pas menées à bonne fin sans que notre gouvernement soit intervenu : il semble qu'étant données les ressources financières de la France, le fait que l'égalité a été stipulée pour elle au Libéria avec les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne, la probabilité de la jonction future du réseau libérien avec celui de notre Afrique Occidentale, nous devions obtenir dans les chemins de fer à donner au Libéria une part égale à celle des nations concurrentes. Nous avons apporté dans nos rapports avec cette République des ménagements qui, avec le reste, rendent une telle prétention parfaitement légitime.

Nous voyons, dans le rapport de M. Louis Marin sur le budget du ministère des Affaires étrangères, que les questions traitées relativement au Libéria ont été les suivantes :

Application des « réformes américaines » auxquelles le gouvernement de la République a donné son approbation en 1911, en même temps que les gouvernements anglais et allemand.

Renouvellement du contrat du médecin français engagé par le gouvernement libérien en qualité d'inspecteur général du service d'hygiène.

Abornement de la frontière franco-libérienne en exécution de l'arrangement du 13 janvier 1911.

Examen des réclamations formulées à l'encontre de l'Etat libérien à la suite de troubles survenus le long de la frontière.

Négociations en vue de l'institution d'un régime permettant l'exercice du commerce dans l'arrière pays, et notamment dans le voisinage des frontières franco-libériennes.

Etudes relatives au régime douanier applicable au fleuve Cavally.

Ce sont là des questions de détails intéressantes, mais qui ne doivent pas nous faire oublier la nécessité de tenir une part prépondérante dans les grands travaux et les grandes concessions qui doivent ouvrir le Libéria.

Concession demandée par MM. Wiechers et Helm, Hambourg.

Monrovia, 29 septembre 1913.

Honorable Monsieur,

Nous profitons de cette circonstance pour vous demander de soumettre la proposition suivante pour l'octroi en notre faveur de la concession d'un réseau ferré, à la prochaine réunion de la Représentation nationale, qui commencera sa session dans la première partie de décembre de cette année.

Nous demandons la permission de construire un ou plusieurs chemins de fer, commençant soit sur la rive droite, soit sur la rive gauche de la rivière Saint-Paul, ou sur ses deux rives, pour aller jusqu'aux frontières française ou anglaise dans une direction que nous puissions choisir, étant entendu que la ligne ou les lignes seraient restreintes aux territoires du Montserade ou de Cape-Mount, au-dedans de la République de Libéria.

Nous demandons aussi le droit de faire partir la ligne ou les lignes de la côte vers l'intérieur, selon que nous trouverions, après que tous les plans auront été dressés, que telles construction ou constructions se montreraient plus avantageuses, pour quelque raison que ce soit.

La durée de cette concession serait de quatre-vingt-dix-neuf ans à dater du jour de son octroi. Si le gouvernement à un moment quelconque a l'intention de reprendre notre ligne ou nos lignes, en tout ou partie, à un prix qui devra être accepté des deux parties, et jamais inférieur au prix actuel de la construction ou des constructions, le terme serait considéré être échu pour telle partie (ou parties) qui auraient été achetées. La partie ou les parties non acquises continueraient à être exploitées par nous jusqu'à ce que le terme plein de quatre-vingt-dix-neuf ans soit échu.

Nous aurons la permission de faire un levé définitif à travers le comté de Montserade et le territoire ou de Grand-Cap-Mount pour décider définitivement le tracé de ce chemin ou ces chemins de fer et de déposer ces plans et devis devant le gouvernement. Si celui ci désire des modifications pour raisons politiques ou stratégiques, ou autre raison quelle qu'elle fût, bonne attention sera donnée à ce point ou ces points.

L'étude du terrain devra être commencée pas plus tard que deux ans après l'octroi de la concession et ne devra pas durer plus de cinq ans après la passation de l'acte. La construction ou les constructions de la ligne ou des lignes commenceront autant que possible avant la fin de cinq ans, mais pas plus tard certainement qu'un an après que le plan définitif aura été soumis au pouvoir exécutif.

Le chemin ou les chemins qui devront être construits seront publics, ouverts à toute personne et objet, contre paiement préalable des droits fixés par nous avec le consentement du gouvernement pour ces transports.

Aucune autre concession de voie ferrée ne pourra être accordée dans le comté de Montserade et le territoire de Grand Cape-Mount à aucune personne ou personnes aussi longtemps que la présente existera et sera exploitée par nous. Nous aurons l'autorisation de fonder des compagnies subsidiaires ou dérivées pour exploiter des lignes adjacentes ou réunir des lignes aux railways dans d'autres comtés de la République, qui pourraient exister ou être mis en exploitation ultérieurement. Mais toujours avec la clause que de telles lignes resteront au-dedans du territoire de Montserade ou de Grand-Cape-Mount.

Naturellement nous aurons le droit de vendre notre ligne ou nos lignes à des tierces parties, après avoir demandé le consentement du gouvernement pour le faire, et l'avoir reçu.

En considération de notre exploitation de la concession, nous aurons la garantie du libre et seul usage de toutes les terres inoccupées et non réclamées des deux côtés de la ligne ou des lignes, dans un rayon qui ne sera pas inférieur à 5 milles (8 kilomètres) de chaque côté, pour l'exploitation de produits agricoles ou autres produits pendant toute la durée de notre concession. Les réserves des indigènes et les comptoirs seront exemptés de cette clause. Le droit de couper et d'exporter le bois nous sera aussi garanti, autant que d'autres concessions forestières existeront dans les limites ci-dessus.

Tous les matériaux pour la construction de la ligne ou des lignes entreront francs de droits. Nous aurons le droit d'utiliser les matériaux trouvés sur place, autant qu'ils ne seront propriété privée de personne.

Nous serons libres de louer ce territoire à des tierces-parties, pour la durée de la concession, les revenus en provenant nous appartenant. Toutes les terres à nous données en concession seront exemptes de taxes.

La concession devra être accordée au nom de MM. Wiechers, Hambourg et Libéria, à leurs héritiers, leurs délégués et leurs exécuteurs, ou à toute compagnie qu'ils pourraient former pour l'exploitation de la concession.

Veuillez, etc.

Concession demandée par Wiechers et Helm, Hambourg.

Monrovia, 27 août 1913.

Honorable Monsieur,

Nous vous demandons de soumettre à la prochaine session législative en décembre, les propositions suivantes :

En présence du fait que le terrain de ce pays se prête à un remarquable degré à la culture de la canne à sucre et que jusqu'à ce jour, très peu d'encouragement a été donné aux indigènes pour cultiver ce produit, nous avons l'intention d'établir une plantation pour distiller le rhum de la canne et, si possible, fabriquer le sucre de canne.

Nous ne savons pas encore cependant dans quelle partie de la République nous pourrons au mieux réaliser notre projet, mais nous avons décidé maintenant de porter notre choix soit sur le district de Junk, soit sur la rivière Cavally.

Nous ignorons s'il existe une loi établissant des droits intérieurs sur le sucre manufacturé ou sur le rhum de canne, mais s'il en est ainsi, notre projet deviendrait fortement aléatoire. Le rhum, importé, mais en petites quantités des pays étrangers, n'est que d'un degré inférieur, et ne pourrait être comparé à la qualité obtenue de la canne indigène. Mais, pour que l'essai puisse être d'une façon quelconque rémunérateur pour nous, nous réclamons du gouvernement la garantie que tant que la quantité que nous distillerions ne dépasserait pas 10.000 gallons par an, notre plantation serait exploitée libre de tout droit, actuel ou ultérieur. Quelle que soit la quantité qui serait distillée au-dessus de ce chiffre, nous consentirions à payer une taxe raisonnable, que le gouvernement déciderait.

Le gouvernement aurait évidemment le droit de placer près de nous un représentant pour surveiller notre production, afin d'obtenir toute sauvegarde contre aucun dépassement de la quantité fixée libre de taxe.

Nous demandons de plus le droit d'embarquer notre rhum par et pour un port quelconque de la République, sans qu'il soit grevé d'aucune charge supplémentaire sous quelque nom que ce soit.

Nous tenons à faire remarquer qu'actuellement il n'y a que très peu de rhum importé dans la République et que notre production n'entrerait en conflit avec aucun revenu budgétaire existant actuellement; la somme que nous aurions à payer pour l'acquisition de sucre de canne dépasserait largement tout revenu provenant de la faible importation présente de rhum étranger.

En ce qui concerne le sucre que nous pourrions manufacturer, nous accepterions de payer les droits actuels, soit 2 cents par livre sur toute quantité que nous mettrions sur le marché.

Nous sommes prêts à vous fournir sur ce point toute information que vous pourrez avoir le désir de nous demander.

Veuillez, etc.

Concession demandée par Wiechers et Helm, Hambourg.

Monrovia, 27 août 1913.

Honorable Monsieur,

Nous vous prions en même temps de soumettre au gouvernement lors de la prochaine session législative la demande suivante :

Les demandes d'huiles végétales et de graisses de toutes sortes, et pour toutes sortes d'exploitations, s'accroissent dans le monde avec une telle rapidité que la production actuelle d'huile de palme et de graine de palmiers de la côte ouest d'Afrique devient insuffisante pour satisfaire aux besoins les plus urgents. D'où est venue l'intention sérieuse chez les industriels intéressés dans ce commerce d'exploiter ces territoires de la côte ou de l'intérieur qui sont actuellement improductifs et sont en possession de gouvernements respectifs. Leur désir est donc de se livrer à une cuture intensive du palmier à huile sur une large échelle pour en assurer un apport permanent. C'est pourquoi nous désirons faire les premières démarches auprès du gouvernement pour l'obtention d'une concession de 6.000 acres si nous le jugeons nécessaire avec le privilège d'obtenir une nouvelle concession semblable, de 6.000 acres, pour cultiver cet arbre, et le droit d'introduire la machinerie nécessaire pour l'extraction de l'huile et le concassage des noix.

Il devra être décidé plus tard, avec le consentement du gouvernement, dans quelle partie de la république la concession nous serait accordée, après les recherches utiles, sur la composition du sol, et autres détails, d'après lesquels nous pourrions décider quelles seraient les conditions les plus favorables.

Cette concession nous serait donnée pour une durée de cinquante ans, avec le droit de prolonger pour une nouvelle et égale durée de cinquante ans.

Nous offrons de payer une rente annuelle de 10 cents par acre pour le premier terme de vingt ans, de (?) par acre pour le second terme, ceci étant payé chaque année d'avance.

Nous aurions le droit de transférer la concession ou de la remettre à des tierces parties, le gouvernement donnant son approbation pour le tiers qui devrait être choisi.

La rente annuelle serait payable à dater du jour où la location du terrain aurait été décidée, et où un contrat définitif aurait été signé entre le gouvernement et nous-mêmes ou le tiers parti intéressé dans l'arrangement.

Concession demandée par MM. Woermann.

Monrovia, 24 septembre 1913.

A l'honorable Sénat et Chambre des Representants de la République de Libéria, réunis en leur session 1913-1914.

En vue de l'urgente nécessité d'apporter les ressources du pays aux ports réguliers et d'assurer des facilités de transport et de voyage aux produits et aux marchandises aux points commerciaux importants du Libéria, la firme A. Woermann fait des propositions à votre honorable corps pour avoir le droit de construire des chemins de fer dans les comtés de Grand-Bassa et de Sinoé, partant de Lover-Buchanan dans le comté de Grand-Bassa et de Greenville dans le comté de Sinoé, dans les termes et conditions suivantes :

A) La firme A. Woermann pourra, si elle le juge utile, s'associer avec telles compagnie ou compagnies qui posséderont des droits similaires, ou des concessions, pourvu que la ou lesdites compagnies ne demandent aucun contrat, aussi longtemps que le capital placé dans le Railway porte intérêt.

B) Dans le but de garantir un petit intérêt sur le capital placé dans le Railway, sans grever le budget de la République, les droits forestiers sur le bois et l'huile de palme dans une certaine zone de terrain parallèle à la voie et des deux côtés de cette voie (lesquelles zones seraient fixées sur le rapport des experts qui auraient dressé les plans) seraient accordés aux capitalistes fondateurs du chemin de fer, mais lesdits droits forestiers seraient garantis seulement pour telle durée nécessaire pour permettre au chemin de fer d'accorder le même intérêt par son fret ou tout autre revenu. La demande pour ces droits forestiers pourrait être faite au pouvoir législatif du Libéria aussitôt que les rapports de deux experts, l'un étant un commerçant, et l'autre un constructeur, seraient en mains, lesdits experts devant être envoyés par A. Woermann, pendant la prochaine saison sèche, pourvu que la concession soit garantie avant la fin de l'année courante.

C) La concession et la construction du chemin de fer ne constitueront aucune charge pour le gouvernement du Libéria et son budget, et ne constitueront aucun monopole au détriment du commerce de toute firme ou personne intéressée.

D) Le gouvernement libérien aura la liberté à tout moment de reprendre la ligne ou les lignes en remboursant le capital mis dans le railway par les propriétaires de cette concession.

Signé : A. Woermann.

Copie du contrat

Proposé entre la République du Libéria et MM. Lover frères, concernant l'acquisition d'un certain territoire au Libéria.

Par contrat fait le jour de 1914 entre la République de Libéria représentée par d'une part; et Lover frères, Limited, de Port-Sunlight, dans le comté de Chester (Angleterre), appelée ici « la Compagnie », représentée par sir William H. Lower, baronnet, directeur de la Compagnie, d'autre part, sous la réserve d'approbation par le pouvoir législatif de la république de Libéria, il a été réciproquement accepté entre les parties ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — La Compagnie aura, pour un terme de ..... années, à compter d'un an à partir de l'acte législatif approuvant ce contrat, le droit exclusif d'élever des moulins pour presser tous les fruits de palmier à huile, ou autres fruits oléagineux existant, et d'exploiter les substances oléifères d'une concession située dans le district de Maryland (Libéria), limitée au Nord par une ligne perpendiculaire au 8e degré de longitude Est, entre un point dudit degré de longitude Est situé à 70 milles (115 kilomètres) de la côte et la rivière Cavally, au Sud par l'Atlantique, à l'Est par la rivière Cavally, à l'Ouest par le 8e degré de longitude, laquelle est plus particulièrement délimitée et indiquée sur la carte jointe au présent acte et *colorée en rose.*

ART. 2. — La Compagnie aura le pouvoir, les libertés, les droits et privilèges suivants, à une époque quelconque durant que ledit contrat aura force de loi :

a) Choisir parmi les terrains publics et à l'intérieur de la concession, acquérir dans des conditions justes et équitables des droits sur tel ou tels points du terrain, chacun n'excédant pas une surface de 50 hectares pour la durée fixée par ce contrat; couper, abattre, emporter et utiliser à son usage et bénéfice tout bois et arbre, croissant sur ce territoire et enclos dans lesdits endroits; et y élever toutes clôtures, moulins, factoreries, habitations, maisons de commerce, magasins, et autres constructions et machines; et capter les sources; et construire des digues et des réservoirs; et exécuter sur ces points tous autres travaux que la Compagnie jugerait utiles, à un moment quelconque.

b) Avoir accès à tous les arbres ou plantes à huile qui sont actuellement ou pourront croître plus tard sur la concession; et prendre leurs fruits, soit par eux-mêmes, soit par leurs serviteurs, soit par leurs employés; et les emporter; et en faire tel usage que la Compagnie ou ses agents dûment autorisés le jugeront, pour le temps indiqué ci-dessus ; pourvu toujours que rien de ce qui est indiqué dans ce paragraphe ne prive les indigènes de l'accès à leurs palmiers à huile pour leur consommation personnelle.

c) Des arrangements satisfaisants étant pris par la Compagnie avec les indigènes et une compensation raisonnable leur étant payée par la Compagnie, en paiement de tous droits existants possédés par eux sur les terres non exploitées de ladite concession et qui pourraient être affectés par les droits acquis par la Compagnie, sous cette condition de nettoyer ces terrains et d'y planter des palmiers à huile ou autres arbres oléifères de ces régions.

d) Rechercher les carrières et creuser dans ladite concession, pour en extraire les pierres et l'argile nécessaires à la fabrication de briques, pour construire ou exécuter des travaux divers, mais non pour vendre ou exporter.

e) — ? — (Pas de § *e*).

f) Avoir droit à l'usage de toutes les routes et chemins qui sont maintenant, ou seront à un moment quelconque, faits ou construits sur la concession; et faire et construire toutes routes, chemin de fer, monorails, wharfs et lignes télégraphiques et téléphoniques; et lancer sur la rivière Cavally et ses tributaires de la rive droite tous vapeurs ou autres bateaux pour le transport des marchandises et passagers; et améliorer la navigation sur tel de ses tributaires; généralement construire, organiser et exploiter tous moyens de transport et de communication sur le territoire de la concession.

g) Etablir et construire tous villages composés d'autant de maisons et autres constructions comprises dans ladite concession que la Compagnie jugera utile au développement de ses affaires.

h) Le libre, mais non exclusif, droit de faire du commerce dans ladite concession (mais en déclarant d'ores et déjà que rien ne pourrait empêcher les indigènes de se livrer au commerce comme auparavant, dans les limites de la concession).

ART. 3. — La Compagnie dépensera, avant l'expiration des trois premières années du délai indiqué, la somme de 20.000 livres (500.000 francs) pour l'organisation de ses affaires agricoles, industrielles et commerciales au Libéria.

ART. 4 (Incomplet). — La Compagnie, dès que l'acte législatif approuvant ce contrat sera voté, donnera toutes garanties (?) à la République de Libéria, dédommageant la Compagnie contre les prétentions des tiers sur les territoires compris dans ladite concession, sauf les droits acquis par la Compagnie conformément aux paragraphes *a* et *c* de l'article 2 ci-dessus.

ART. 5. — La Compagnie s'efforcera d'améliorer la condition des populations établies à proximité de ses factoreries et de leur assurer les secours médicaux. La Compagnie entretiendra au moins un médecin sur la concession et établira au moins une ambulance sur la même concession.

ART. 6. — Au cas où des taxes, charges ou impositions, seraient levées qui seraient plus onéreuses pour la Compagnie que celles existant actuellement, la République garantira à la Compagnie des subsides équivalents à la différence entre la somme qui aurait été payée sous les présentes taxes, charges, tarifications et impositions et celles qui pourraient être levées ou imposées comme il est dit ci-dessus.

ART. 7. — La Compagnie aura la liberté de vendre, transférer ou disposer de tout ou partie des droits de propriété ou des privilèges ci-dessus garantis. Et il est en outre accordé que si la Compagnie désirait obtenir une nouvelle licence (privilège) desdites concessions à elle garanties, lors de l'expiration de la présente licence, elle signifierait son désir six mois pleins avant l'expiration, par une note écrite au secrétaire d'Etat du Libéria, la République, à l'époque, ou avant l'expiration de cette présente licence, se soumettra aux mêmes conditions et conventions ci-indiquées. Et il est accepté et déclaré que la Compagnie aura le droit, à l'échéance de la prochaine détermination de la licence ici garantie, ou moins de six mois francs à partir de ce moment, d'enlever du terrain toutes constructions, chemins de fer, machines et autres établissements, et toutes marchandises, biens mobiliers et immobiliers et effets placés par elle sur ledit terrain et dans ses installations. Pourvu toujours que les concessionnaires aient le droit, à un moment quelconque, d'abandonner la licence (privilège) ci-dessus garantie, en donnant avis par écrit de leur intention, douze mois pleins à l'avance, au secrétaire d'Etat du Libéria. Au cas où les concessionnaires abandonneraient leur privilège après avoir rempli préalablement cette clause, ils ne pourraient faire aucune réclamation près de la République, en ce qui concerne les plantations ou établissements qu'ils auraient faits sur le terrain. Il est en outre déclaré que lorsque le texte use de l'expression « la Compagnie », employée dans ce contrat, il faut comprendre la Compagnie, ses successeurs ou remplaçants désignés.

En foi de quoi le sceau officiel de la République de Libéria, et le sceau ordinaire de Lover frères Limited ont été ci-dessus apposés les jour, mois et an que dessus.

LE RATTACHEMENT DE MAYOTTE

ET DES COMORES

Nous avons publié en son temps la loi du 25 juillet 1912 qui a transformé en possessions françaises les protectorats d'Anjouan, de la Grande-Comore et de Mohéli et les a rattachés



Bulletin du Comité de l'Afrique Française

ainsi que Mayotte, terre française depuis 1843, à la colonie de Madagascar.

Le règlement d'administration publique, prévu par cette loi, vient d'être pris par un décret du 23 février (*Journal officiel* du 26 février). Il porte que les îles de Mayotte, Anjouan, Mohéli et la Grande-Comore et leurs dépendances, rattachées au gouvernement général de Madagascar, constituent l'une des circonscriptions administratives de cette colonie. Sont, en conséquence, supprimés les emplois de gouverneur de Mayotte et dépendances, de trésorier-payeur à Mayotte, de résidents dans les îles d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande-Comore, ainsi que le conseil d'administration et le conseil de contentieux administratif de Mayotte et dépendances.

LA DÉLIMITATION DE LA LIBYE

L'*Afrique Française* a déjà plusieurs fois attiré l'attention sur la question de la délimitation de la Libye italienne (1). Celle-ci revient à l'actualité. Aussi croyons nous devoir publier la traduction d'un passage de l'introduction que le professeur Guido Cora a inscrite en tête de la traduction en italien, du voyage de Gerhard Rohlfs en Tripolitaine (2). Ce passage exprime clairement le point de vue actuel des coloniaux italiens sur la question :

La Tripolitaine au sens large — ou la Libye, comme on la dénomme plus communément — ne constitue pas, dans ses limites actuelles et quelque peu déterminées que soient celles-ci, une région géographique proprement dite, mais seulement un corps politique, qui a passé de la souveraineté de la Turquie à celle de l'Italie. Cette dernière a commencé par occuper quelques régions du littoral, comptant arriver peu à peu à prendre possession de l'intérieur, et elle a l'intention d'y établir progressivement un gouvernement plus stable que le précédent et de porter le pays à un état de civilisation que permettent sa situation géographique, les ressources modestes de son sol et l'aptitude colonisatrice des Italiens eux-mêmes.

Mais si nous voulions rechercher une unité géographique dans notre nouveau domaine africain, il nous faudrait en élargir un peu les frontières, bien qu'il soit impossible de rien préciser même dans ce cas, vu la connaissance imparfaite que nous avons encore du pays jusqu'à présent. Dans sa forme plastique générale, il comprendrait toute la région qui s'étend entre la Méditerranée et le soulèvement montueux Tarso-Tummo-Tasili, sorte de chaîne transversale moyenne du Sahara, qui sépare la Libye du versant soudanais ou du Tchad, et il devrait se terminer vers le Nord-Ouest, aux dépressions du Chott-el-Djerid (Tunisie méridionale) et du Sahara algérien oriental; au Nord-Est, à la région du Delta égyptien ou bien à la série d'oasis les plus orientales du désert de Libye. Cette énorme étendue peut être considérée comme se divisant en deux parties, dont la partie septentrionale, ou du versant de la Méditerranée, s'élargit et se resserre sous mille formes et s'appuie à une pente montueuse par laquelle on accède à une zone intérieure, sans écoulement, constituée surtout par le Fezzan à l'Ouest, et à l'Est, par le groupe des oasis de Koufra et ses dépendances.

Il résulte de là qu'il règne encore la plus grande incertitude au sujet des limites politiques, et aussi physiques, de la Libye. Nous accepterions volontiers une délimitation reposant sur les frontières physiques extrêmes que nous venons d'indiquer, mais les puissances voisines ne consentiront certainement pas à l'admettre. D'autre part, nous ne saurions accepter que comme un minimum la délimitation politique qui se bornerait à prolonger la Libye jusqu'à la chaîne transversale Tarso-Tummo-Tasili, vu que la Turquie, par ses conquêtes, a étendu l'hinterland de la Tripolitaine jusqu'au cœur du Tibesti ou du pays des Tebbou.

Suivant ce que j'ai eu l'occasion de dire dans un précédent travail (1), une bien faible partie des frontières terrestres de la Libye peut être qualifiée de délimitée. La convention du 19 mai 1910 (2) entre la France et la Turquie a fixé définitivement la frontière entre la Tunisie et la Tripolitaine depuis la Méditerranée jusqu'à Rhadamès: la France a obtenu ce qu'elle désirait en reportant sur la mer la frontière à 28 kilomètres plus au Sud-Est et en agrandissant ainsi son territoire. Le point de départ n'est plus Ksar-Biban, mais Ras-Agedir (Adjedir) et la frontière remonte ensuite l'oued Mokta. Au Sud de Rhadamès l'accord n'a pu se faire, car il s'était produit aussi des divergences au sujet de la possession de l'oasis de Djanet, réclamée par la Turquie et située à environ 100 kilomètres au Sud Ouest de Rhat. En vertu d'un accord franco-turc de 1906, destiné à établir un *modus vivendi* entre les parties, il a été créé une zone neutre autour de Djanet; mais les Français ont voulu trancher la question par les armes et, peu après le commencement de la guerre italo-turque, ils ont occupé l'oasis, le 27 novembre 1911. Ce n'est d'ailleurs pas là le seul point controversé de la frontière occidentale entre Rhadamès et Rhat, car nos voisins semblent se baser sur une ligne hypothétique, à angle droit, pénétrant dans le Fezzan, qui a été marquée jusqu'ici sur beaucoup de cartes, tandis que nous considérons que tout au moins la route de caravanes reliant ces deux villes doit faire partie des possessions italiennes, en admettant que la frontière ne soit pas reportée plus à l'Ouest, au bord du plateau d'Eguelé, en suivant une autre route de caravanes moins importante, également au Sud de Rhadamès.

Il n'existe aucun document qui justifie la susdite ligne hypothétique, non plus que l'autre à angle droit rentrant entre Ghat et Tummo-Tummo (nom que l'on donne à un nœud montagneux traversé par le Chormut-el-Ouar, c'est-à-dire « passage difficile »), endroit renfermant des sources et des bouquets d'arbres qui était considéré en général comme le point le plus méridional des possessions turques du Fezzan et, sur les cartes, cette frontière hypothétique prend ensuite une direction Nord-Est, jusqu'au croisement du Tropique du Cancer avec le 16e méridien Est de Greenwich, intersection qui marquerait l'extrémité nord de la ligne qui sépare les sphères d'influence de la France et de la Grande-Bretagne, suivant la Convention franco-britannique du 21 mars 1899, convention qui n'a pas été acceptée par la Turquie et, il convient de le dire, signée comme tant d'autres, sans se préoccuper des populations résidant dans ces sphères d'influence, dont certaines ignoraient probablement jusqu'à l'existence des deux puissances qui voulaient se partager leur territoire.

Une preuve que ladite Convention n'a pas été admise par la Turquie nous est fournie par les expéditions militaires faites par la Turquie au Sud-Est de Tummo, dans le Tibesti, pays qui fut mis sous la juridiction d'un kaïmakam (chef de district) et des garnisons turques furent installées à Bardaï et à Tao. On sait que les Turcs ont occupé aussi Aïn-Galakka, plus au Sud-Est, dans le Borkou en avril 1911 et que la France a protesté contre cette occupation auprès de la Sublime Porte. De même la présence d'un kaïmakam à Koufra semblait confirmée, bien que l'oasis

(1) *Afrique Française*, 1912, p. 31; 1914, p. 15.

(2) Dottor Gherardo Rohlfs, *Tripolitania, viaggio da Tripoli all'oasi di Kufra*, avec une introduction sur la Libye et un appendice sur la confrérie des Senoussi, par le professeur Guido Cora, de l'Université de Rome; 1. vol. de 280 pages, 3 lire, Vallardi, Milan.

(1) Guido Cora. *La valeur de la Tripolitaine*. Un vol. in-8° de 16 pages. Rome, publié par la *Nuova Antologia*, 1911 (extrait du numéro du 1er novembre de cette revue).

(2) *Afrique Française*, 1910, *Rens. Col.* p. 409.

n'ait pas été occupée par une garnison turque. Ceci nous amène à estimer que la domination turque, même purement nominale, en Tripolitaine, s'est beaucoup étendue depuis l'expédition de Rohlfs de Tripoli à Koufra (1878-1879) et que les frontières de cette vaste région sont bien loin d'être seulement esquissées.

Du côté de l'Egypte, la frontière de la province de Bengasi (Cyrénaïque ou Barca) semble être une dépression déterminée par environ deux degrés de latitude à travers le plateau de la Marmarique avec une ligne presque méridienne, qui, du milieu du Golfe de Sollum, irait à Kasr-Roumi (à environ 25°20′ long. E. Grenwich et 30°45′ lat. Nord) dans l'oasis de Siouah, en laissant donc au Barca l'oasis de Djaraboub, où était jusqu'ici la résidence principale des Senoussis (qui a été ensuite transportée à Koufra, puis à Gouro); mais même ce tracé est prématuré, car certains considèrent que le Golfe de Sollum doit appartenir dans son entier à la province de Bengasi. Dans ce cas, la frontière maritime partirait du 26e degré méridien Est, c'est-à-dire du cap (Râs) Halema ou Haleima. En tous cas l'Angleterre — comme a fait la France à Djanet — a voulu résoudre la question à son profit en faisant reconnaître par la Turquie à l'Egypte toute la côte à l'Ouest d'Alexandrie jusqu'au milieu du Golfe de Sollum. Cette annexion est déclarée provisoire, mais nous savons par expérience que ces occupations, lorsqu'elles sont opérées par des puissances très habiles, finissent toujours par devenir définitives.

Quand la prise de possession de la Tripolitaine et de ses dépendances sera complète, du moins quant aux points principaux, notre gouvernement aura à régler les questions de frontière avec les puissances voisines, en commençant par les lignes générales, sauf à procéder ensuite à des délimitations plus exactes au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir.

Avec des données aussi insuffisantes, on comprendra aisément qu'il soit difficile de procéder à une évaluation exacte de la superficie de la Lybie, puisque la seule frontière certaine est celle de Rhadamès à la Méditerranée et la côte de cette mer du Râs Agedir au Golfe de Sollum. Toutefois, pour arriver à un résultat approximatif, nous supposerons — à titre provisoire et sans rien préjuger des accords qui pourront intervenir ensuite au sujet de l'hinterland — que la frontière orientale depuis Kasr-Roumi soit prolongée, du Nord au Sud jusqu'au Tropique du Cancer, formant ainsi une longueur totale depuis la mer, d'environ 8 degrés en latitude, soit 890 kilomètres, et que, suivant le Tropique, elle s'avance à l'Ouest jusqu'au 16e degré de longitude Est, puis, au Sud-Ouest, jusqu'à Tummo et, de là, vers l'Ouest-Nord-Ouest jusqu'à l'oasis de Djanet, avec une frontière méridionale se développant sur environ 1.800 kilomètres qu'une ligne réunisse les deux oasis de Djanet et de Ghadamès, de sorte que la frontière occidentale, prolongée jusqu'à Râs-Agedir, avec le nouveau tracé, aura en tout un développement d'environ 1.100 kilomètres. La frontière septentrionale nous est donnée par la côte de la Méditerranée qui, de Râs-Agedir au Golfe de Sollum, mesure environ 1.900 kilomètres (en ne tenant pas compte des découpures secondaires) et s'incurve (vers le milieu pour former le vaste golfe de la Grande Syrte.

Ce quadrilatère approximatif, d'environ 5.700 kilomètres de contours, embrasse une superficie d'environ 1.500.000 kilomètres carrés, d'après un calcul planimétrique provisoire que j'ai établi (1), soit plus de cinq fois la surface du royaume d'Italie et trois fois celle de nos autres colonies africaines (Erythrée et Somaliland) et cette superficie pourrait être augmentée encore d'un tiers ou d'un quart si la frontière vers le Sud-Est était déplacée de manière à comprendre le Tibesti et les régions adjacentes, soit en totalité soit en partie.

Cette vaste étendue africaine se partageait sous la domination turque en deux parties, à savoir le vilayet de Tripoli (avec le Fezzan) et la province ou mutessarifik dépendant de Bengasi ou de Barca. On devait avoir ajouté à la seconde, comme dépendance nominale, le groupe d'oasis de Koufra et, au vilayet de Tripoli, appartenait l'oasis de Rhat. Nous ne savons pas à laquelle de ces deux grandes divisions administratives devait être annexé le nouveau territoire du Tibesti, mais peut-être était-ce au Fezzan, d'où ont été disloquées les troupes pour l'occupation turque.

Ainsi que pour d'autres divisions de l'Empire ottoman, on ne connaît pas de limite bien définie entre la Tripolitaine et le Barca, mais on la fait partir généralement de l'extrémité méridionale de la Grande Syrte pour la diriger dans l'intérieur vers le Sud-Est. La limite méridionale du vrai Barca serait déterminée par les oasis de Djalo et d'Augila, au delà desquelles, à 300 kilomètres plus au Sud, se trouve la dépendance de Koufra.

Professeur GUIDO CORA.

(1) L'Almanach de Gotha donne le chiffre de 1.051.000 kilomètres carrés, mais évidemment il ne tient pas compte des oasis de Koufra et des régions adjacentes et il suit à l'Ouest cette frontière à angles rentrants dont j'ai parlé plus haut.

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Par décret du 23 mars, sont promus au grade supérieur :

ARMÉE MÉTROPOLITAINE. — Le chef de bataillon Bourgeois, les capitaines Voisard, Dubuisson, Merlin, Lagrange, de l'infanterie; le chef d'escadron Payn, de la cavalerie.

INFANTERIE COLONIALE. — Le lieutenant-colonel Sicre, le chef de bataillon Tardin, les capitaines Vincent, Roques, Rebel, Ponet, Crotte, Le Duc, Tessier, Schneegans, Deshayes, Geoffroy, Vargoz, Civet, Bernard, de Marquessac, Valentin, Aymard, Reymond.

ARTILLERIE COLONIALE. — Les capitaines Lavarde, Bidon, Artigue.

Médaille coloniale. — Une loi du 27 mars décide que la médaille coloniale sans agrafe peut être accordée, sur la proposition motivée de leurs chefs hiérarchiques, aux militaires des armées de terre et de mer, indigènes exceptés, qui comptent dix années de services effectifs, pour les hommes de troupes, et quinze ans pour les officiers, et qui, en outre, ont servi en activité et avec distinction pendant six ans au moins dans les territoires du Sud de l'Algérie et de la Tunisie, dans les colonies ou pays de protectorat autres que la Réunion, l'Inde française, Saint-Pierre et Miquelon et les possessions françaises du Pacifique et des Antilles.

Un décret rendu sur la proposition du ministre de la Guerre fixera les conditions dans lesquelles aura lieu la concession de la médaille coloniale aux militaires présents sous les drapeaux à la date ou postérieurement à la date de la promulgation de la présente loi.

Par décret du 3 mars, le droit à la médaille coloniale, avec agrafe en argent « Afrique Equatoriale Française », est acquis à M. Merlet, administrateur en chef de 2e classe des colonies. Au cours de l'année 1913, M. l'administrateur en chef Merlet a procédé en Afrique Equatoriale Française à l'inspection d'une région militaire en insurrection, dans des conditions extrêmement périlleuses.

État-major général. — Par décret en date du 22 mars 1914, le général de division Sucillon, commandant la division du Tonkin, a été nommé commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine, à Hanoï, en remplacement de M. le général de division Lefèvre.

Les tirailleurs sénégalais en Algérie. — Au cours de la séance de la Chambre du 10 mars (budget de la Guerre), M. Augagneur a demandé au sujet du crédit de 2.071.913 francs, applicable aux tirailleurs sénégalais en Algérie si on ne pourrait supprimer ce crédit : « Il y a actuellement, a-t-il dit, deux bataillons de tirailleurs sénégalais en Algérie. Ils avaient été constitués, il y a plusieurs années, dans le but d'expérimenter ce que pourrait produire l'armée noire dans le Nord de l'Algérie. L'un de ces bataillons a été stationné près de la mer et a donné d'assez bons résultats. L'autre, envoyé dans le Sud, a pu prêter à des critiques. Il n'y a peut-être plus aucun intérêt à conserver actuellement dans le Nord de l'Algérie un bataillon noir, alors que nous utilisons un grand nombre de ces unités au Maroc où l'expérience se poursuit dans des conditions idéales, en quelque sorte, puisque ces hommes font campagne. »

Le ministre de la Guerre a répondu : « La création en Algérie,

d'un certain nombre de bataillons sénégalais a été réalisée pour deux de ces unités et prévue pour une troisième, par application des votes du Parlement. Suivant la suggestion que nous a faite la commission du budget, nous étudierons la question de l'emploi de ces bataillons en dehors de l'Algérie. »

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Congrès des colons français de l'Afrique du Nord. — Au milieu de juillet se tiendra à Lyon, sous les auspices du Syndicat de la colonisation lyonnaise en Tunisie, un Congrès d'agriculteurs, commerçants et industriels de l'Afrique du Nord, dans le but d'arriver à la formation d'une union permanente de tous les colons d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

BIBLIOGRAPHIE

Traités et accords concernant le protectorat de la France au Maroc, par E. ROUARD DE CARD, professeur de droit à l'Université de Toulouse; un vol. in-8° avec cinq cartes. Pedone, 13, rue Soufflot.

M. Rouard de Card ajoute une précieuse suite à l'utile série des volumes où il a publié et commenté les documents diplomatiques relatifs au partage de l'Afrique et plus spécialement à la question du Maroc. Depuis le dernier volume qu'il publia au début de 1911 sous le titre *Documents diplomatiques pour servir à l'étude de la question marocaine*, le protectorat français est né, précédé ou suivi de la convention franco-allemande du 3 novembre 1911, du traité franco-marocain du 30 mars 1912, de la déclaration franco-italienne du 28 octobre 1912 et de la convention franco-espagnole du 27 novembre 1912. C'est de ces quatre documents qu'il donne l'historique, le texte, l'analyse et le commentaire. On retrouve dans cette étude la clarté et la précision des précédentes, et l'abondante documentation où nous trouvons toujours plaisir à voir si souvent citer la collection de l'*Afrique Française*.

Du sang sur la mosquée, poésies, par ALFRED DROIN; un vol. in-16 de 192 pages; 3 fr. 50. Fasquelle, 11, rue de Grenelle.

Nos officiers du Maroc créent une littérature marocaine. Après M. Nolly, M. Pierre Khorat et, aujourd'hui le capitaine Cornet qui ont décrit les opérations, voici le poète, M. Alfred Droin, capitaine d'infanterie coloniale, dont les beaux vers nous décrivent tour à tour Rabat la Victorieuse, Fez la Sainte et Marrakech la Rouge. Il les a vues dans cette année 1912 qui fut si remplie, si passionnante, et ses sonnets sont pleins des heurts entre le vieux Maroc et l'intervention française. Ils le montrent superbement dans la mosquée ensanglantée, dans le vieux canon de Salé

Qui suscitait l'Islam vers les rouges butins

et dont maintenant le Roumi s'amuse, dans les soubresauts des harkas qui pillent et tuent, jusque dans l'évocation de cette porte

...où, de leurs yeux farouches,
Pendantes aux créneaux et saignant un sang noir,
Des têtes de Roumis regardent sans rien voir,

Entendra-t-il, ce vieux Moghreb que M. Alfred Droin a si justement chanté et dont il montre si souvent comme un emblême les cigognes qui

Méditent sans bouger durant les heures vides,

entendra-t-il ce vœu suprême du poète qui définit ainsi la vraie guerre sainte :

Laisse en paix les Roumis! que ton âme soit ivre
Du seul noble combat conseillé par le Livre :
Toi-même, sois ton champ de bataille, ô croyant!

Tarikh el-Fettach ou chronique du chercheur, par MAHMOUD KATI BEN EL HADJ EL MOTAOUAKKEL KATI et l'un de ses petits-fils. Traduction française, par O. HOUDAS et M. DELAFOSSE (publications de l'Ecole des langues orientales vivantes. Documents arabes relatifs à l'Histoire du Soudan). Un vol. gr. in-8°, broché. Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Dans leur introduction les savants traducteurs de cet ouvrage nous disent que depuis une vingtaine d'années ils savaient qu'il existait au Soudan un document inédit écrit à Tombouctou ou dans la région de Tombouctou vers le XVIe siècle de notre ère. M. Félix Dubois, en 1897, l'avait signalé dans *Tombouctou la mystérieuse*. En 1911 et sur les instances de M. Bonnel de Mézières, Sidi Mohammed El Iman ben Es Soyoûti, actuellement professeur à la medersa de Tombouctou, voulut bien communiquer un manuscrit relatif à l'histoire du Soudan. L'année suivante M. l'administrateur des colonies Brévié communiquait à son tour une copie du *Fettâssi* qu'il avait acquise d'un musulman de Kayes. Ce dernier document donnait la clef du mystère, qui enveloppait encore les véritables auteurs et le titre exact de l'ouvrage recherché avec tant de zèle et de patience.

En publiant cette traduction, MM. Houdas et Delafosse ajoutent à la série de leurs beaux travaux et apportent une contribution de premier ordre à l'histoire politique, administrative et sociale des pays nigériens antérieurement à la conquête marocaine de la fin du XVIe siècle.

A la Conquête du Maroc avec la colonne Mangin, par le capitaine CORNET, de l'infanterie coloniale; 1 vol. in-16 de 328 pages. Plon, 8, rue Garancière.

Le capitaine Cornet nous a jadis brillamment raconté ses campagnes du Tchad. On a plaisir à retrouver dans ce nouveau volume, consacré au Maroc, la vigueur de ses récits, le charme et la vérité de ses descriptions, le savoureux de ses anecdotes dans la forme du journal de route qu'il a adoptée cette fois encore et qui est si vivante. Il a fait en 1912 et 1913 auprès du général Charles Mangin les colonnes de Marrakech, du Sud et du Tadla. Les lecteurs de l'*Afrique Française* en connaissent les épisodes glorieux et dramatiques d'après les relations officielles et les rapports. C'est ici la vie même de ces colonnes qui s'évoque à leurs yeux.

Nous voici tout d'abord sur la route de Marrakech où il faut délivrer le consul Maigret et les officiers français. C'est Ouham, Ben Guerir, puis la marche déclanchée par le fameux : « Allez-y carrément! » du général Lyautey et les étapes glorieuses, Nzalat-el-Adam, Sidi-bou-Othman, puis Marrakech. Voici comment, au combat du 6 septembre, le capitaine Cornet décrit la minute qui précède le choc:

« Une masse grouillante de 15.000 burnous blancs s'avance en effet à notre rencontre sur un front de plus d'une lieue; des drapeaux aux couleurs éclatantes flottent sur les rangs profonds des fantassins et cavaliers ; une épaisse poussière cache les dernières lignes. C'est l'ennemi, enfin ! Et si bien groupé, si décidé à la bataille, si discipliné, qu'une émotion nous saisit où se mêle la joie d'avoir à nous mesurer contre un pareil adversaire et la crainte de voir cette énorme masse enfoncer notre modeste carré et arriver jusqu'au convoi serré au centre du dispositif. L'ordre le plus parfait règne dans les rangs ennemis que parcourent à cheval les chefs portant les ordres. De quel fanatisme a-t-on animé cette foule pour qu'elle ne tire pas ? Le soleil qui vient de se lever éclaire d'une radieuse lumière la plaine grise, la masse blanche de la harka et la barrière bleue de la montagne.

« Le colonel Mangin, impassible, confirme l'ordre de ne pas ouvrir le feu. Le spectacle de ces deux troupes qui s'avancent l'une contre l'autre, silencieuses, également animées du désir de vaincre, est impressionnant. Il semble qu'elles vont, sans tirer un coup de feu, en venir au corps à corps. Et la même crainte d'un dangereux abordage nous étreint et s'accroît à mesure que la distance diminue.

« Mais soudain, les premiers coups de fusil partent des lignes ennemies arrivées à moins de 1.500 mètres. C'est pour nous un soulagement que cette fusillade qui trahit l'émotion de notre adversaire. Les balles pleuvent sur la colonne ; elle continue à avancer, frémissante, sans tirer.

« Et voilà que, sur un ordre bref, le canon donne le signal de la riposte. »

Et voici encore l'entrée de la colonne à Marrakech, le 9 septembre :

« Le clairon français a sonné dans la capitale du Sud ses refrains familiers. Les troupes ont fait aujourd'hui leur entrée dans la ville; c'est la récompense attendue qui les paie des fatigues supportées, des privations d'eau, des nuits sans sommeil, des longues marches sous un soleil de feu. Derrière le chef qui les conduisit à la victoire, spahis, chasseurs d'Afrique, goumiers et partisans aux chevaux amaigris, mais toujours fringants, zouaves de vingt ans, tirailleurs algériens que les Marocains s'étonnent de voir au service des infidèles, Sénégalais graves et noirs, coloniaux grognards et gouailleurs, tous les vainqueurs de Marrakech, hâves mais prêts à de nouveaux efforts, ont défilé fièrement par les rues étroites que le soleil transforme en fournaise. Ils ont, dans l'épaisse poussière des avenues bordées de murs en ruines, longé les jardins plantés d'oliviers, de cyprès, de grenadiers et d'orangers; les hautes murailles leur masquaient l'intérieur de la ville et les palais des grands.

« Mais ils allaient contents, satisfaits de cette prise de possession de la capitale qu'ils avaient conquise. La population arabe se montrait réservée. Des petits groupes regardaient, silencieux, accroupis aux carrefours, ou appuyés aux recoins des murs. Mais dans le quartier juif, ce fut un enthousiasme vibrant. Sur le passage de nos troupes, des milliers de ces malheureux se pressaient sur les terrasses au sommet des murailles et poussaient des hourrahs et des you-you. Depuis toute une semaine le quartier juif était fermé, et le jour de notre arrivée était celui fixé par le sultan pour le massacre. Ceux-là aussi avaient été délivrés ! »

Tout le récit du capitaine Cornet est ainsi rempli de notes vives, alertes, simples, émues, et c'est plaisir que de suivre un tel guide à travers Marrakech délivrée de l'imposteur Hiba. C'est ensuite la série des colonnes de pacification de la fin de 1912 entre Marrakech et Mogador, chez les Mesfioua et vers Demnat chez les Srarna chez lesquels le capitaine « pique » cette petite note pittoresque :

« La présence des troupes inspire une crainte salutaire. Ce matin, quand je visitais la ville, une vieille Arabe s'est adressée à moi, chose inouïe en ce pays où le chrétien est méprisé et la femme tenue à une discrétion sévère: « Pourquoi vos soldats font-ils tant de musique ? Nous avons peur. — Mais ils apprennent simplement ». C'étaient en effet les clairons qui répétaient. Nous vîmes une équipe sénégalaise à l'école au bord de l'oued ; devant un cercle d'admirateurs marocains, les braves Noirs qui ne sont nullement exempts de vanité, s'époumonnaient fièrement le poing sur la hanche ; nous crûmes qu'ils y laisseraient leur dernier souffle, tant ils mettaient d'ardeur à sonner sans discontinuer. Le caporal était admirable; campé devant ses élèves, il crânait, la chéchia en arrière, la jambe enroulée dans des bandes molletières, la culotte bouffante ; s'efforçant à l'élégance de notre commandant en chef, il portait sous la veste kaki large ouverte un gilet à boutons dorés, déniché je ne sais où, que serrait une ceinture rouge. Souhaitons que ce respect de la force demeure ancré à l'esprit de nos turbulents Srarna. »

Enfin c'est la campagne du Tadla et de Ksiba, Sidi Ali bou Brahim, Boujad, les Aït Roboa et le rude contact avec les Berbères de Moha ou Saïd et de l'Atlas. Ces combats où tombèrent tant de braves sont racontés là avec la précision et l'émotion de notes prises sous le feu, et rien de plus dramatique que cette défense de la colonne contre la nuée des Berbères qui, poignard au poing, la harcèlent et ne cèdent que devant le courage et la ténacité de nos soldats. Et l'officier écrit sur son carnet :

« 12 juin. — Les derniers devoirs ont été rendus à nos morts. Notre pauvre camarade Variengien s'est éteint doucement. La plupart des blessés vont bien ; ils ont été dirigés ce matin sur l'hôpital de Casablanca. Pourquoi faut-il que toute conquête s'achète par le sang ? Nous devons perdre l'espoir d'établir notre domination sans payer ce lourd tribut.

« Ici comme partout ailleurs, les peuples ne se soumettent pas sans combattre. La religion fait un devoir aux musulmans de ne pas s'incliner sans avoir été battus ; mais elle leur conseille d'accepter loyalement l'autorité du vainqueur quand la résistance est devenue impossible.

« La soumission d'une tribu ne s'obtient que par l'occupation de son territoire, mais elle est alors sans réserve.

« Cette fois, le Tadla est conquis. Les Chleuhs avouent que Ksiba leur a coûté 700 morts et plusieurs milliers de blessés. Les Aït-Atta du Tafilelt, qui avaient franchi le Grand et le Moyen-Atlas pour venir assister au combat, sont repartis découragés. Demain ces vaincus seront nos alliés. »

Un Français au Sénégal. *Abel Jeandet*, par B.-H. GAUSSERON, avec préface de MAURICE BARRÈS, de l'Académie française et un avant-propos de CHARLES LE GOFFIC. Un vol. in-8°, broché. Prix : 5 francs. Librairie Edouard Champion, 5, quai Malaquais.

En signalant récemment le livre de M. Nicklès, *Un héros bizontin, Le capitaine Faure*, nous formions le vœu que soient multipliées ces biographies de nos Africains. Nous ne pensions pas que se préparait alors un hommage similaire à la mémoire d'Abel Jeandet qui est bien, lui aussi, de la race des Faure, des Moll et des Fiegenschuh.

Ce livre nous fait pénétrer dans la famille française traditionnellement destinée aux grandes causes. Car Abel Jeandet est le petit neveu du général Duhesme, mort à Waterloo, le petit-fils d'un chirurgien de la grande armée et le fils du Dr Jeandet, historien de la Bourgogne et, à son heure, militant de 1848. Avec notre héros la famille s'éteint et il ne reste plus pour la glorification de cette lignée d'hommes ataviquement voués à l'héroïsme que des stèles commémoratives dressées sur les divers théâtres de leurs exploits et les lettres si émouvantes et si précieuses qui constituent la substance du présent ouvrage.

Abel Jeandet s'est peint dans sa correspondance avec une si parfaite fidélité de traits et un tel bonheur d'expressions qu'il suffit de le lire pour le connaître, l'admirer et le regretter. On imaginerait difficilement figure de broussard plus sympathique. Il se livre avec une franchise toute filiale et s'analyse joyeusement sans ménagement, ne prisant rien tant que son devoir. C'est ainsi qu'il écrira à sa mère : « Je n'ai jamais délibéré pour savoir si mes actes seraient récompensés, mais pour savoir s'ils seraient utiles à mon pays ». Et, ailleurs, comme pour tempérer l'austérité des sentiments qui le gouvernent : « Je ne suis pas fataliste ce qui équivaudrait à être idiot... mais je crois, le diable m'emporte! que moi, vieux Bourguignon de race, franc Barozai, je mourrai sage, pieux et chantant matines! » Il ajoutera plus tard : « Si je tombe quelque part ce sera en Jeandet »...

Il tomba obscurément, foudroyé à bout portant d'un coup de fusil que lui tira un Toucouleur stipendié pour une besogne de vengeance. Le monument qui lui a été élevé sur la place de Podar porte : « Assassiné en service commandé, victime de son devoir et de son patriotisme ». C'est la mention qui accompagnera Jeandet au livre d'Or des administrateurs coloniaux et c'est aussi le motif qu'auront tous les Africains de lire ce beau livre, débordant d'enthousiasme et de sincérité.

Manuel d'horticulture coloniale, par AUG. CHEVALIER, P. TEISSONNIER et O. CAILLE. Collection des végétaux utiles de l'Afrique tropicale française. Fascicule VIII. Un vol. in-8° de 434 pages contenant 36 planches et gravures. A. Challamel, éditeur, 17, rue Jacob.

L'autorité qui s'attache au nom de M. Chevalier, chef de la mission permanente d'agriculture coloniale au ministère des Colonies et directeur du laboratoire d'agronomie coloniale à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, assure à ce manuel le succès qui accueillit les ouvrages antérieurs du même auteur. Ecrit sobrement, sans prétention scientifique, il condense un ensemble de renseignements pratiques et indispensables, non seulement aux colons spécialisés dans les industries horticoles, mais à toutes les personnes appelées à résider aux colonies. Administrateurs, officiers, agents de compagnies voués aux conserves et aux mets indigènes auront avec ce livre qui, écrit pour eux, garde le caractère d'une édition *ad usum delphini*, le guide le plus sûr pour un jardin et un potager sérieusement compris. On sait que depuis Faidherbe — l'initiateur avisé des jardins aux colonies — la tradition s'est conservée de constituer un potager à proximité de tout nouveau poste militaire et administratif. Sous l'administration des généraux Archinard et de Trentinian au Soudan français, ces jardins furent particulièrement prospères. La culture potagère s'est même implantée dans les postes de l'Afrique Equatoriale Française. Brazzaville, notamment, produit de très beaux légumes. Un peu partout le « jardin du poste » est devenu une nécessité pour le « Blanc » transplanté et tout à coup sevré des aliments végétaux dont la suppression brusque retentit si fâcheusement sur sa santé. Cet ouvrage en initiant le colonial à la culture potagère, en guidant

ses essais dans le choix des variétés, en lui enseignant les méthodes appropriées pour obtenir des résultats selon les terres et suivant les climats, le met à même d'assurer son alimentation, non seulement en légumes, mais en fruits. M. Chevalier ajoute à ce formulaire alimentaire un véritable traité d'horticulture pratique sachant combien la fleur apporte de gaieté dans l'ambiance de certains postes aux désolations déprimantes. Et ainsi le colonial devenu maraîcher, fleuriste et pépiniériste sera à lui-même son meilleur médecin. On peut affirmer que ce premier but atteint il deviendra par goût, sinon par nécessité administrative un agent de cultures vivrières auprès des Noirs routiniers, imprévoyants et d'une ignorance si complète en matière d'économie rurale. A ce point de vue un ouvrage de cette nature prend l'ampleur d'une œuvre sociale et ménage un contact si parfait entre le Blanc et l'indigène qu'il réalise un traité d'apprivoisement du Noir par ce qu'il a de plus sensible : la bouche.

Un index alphabétique très développé permet de trouver très rapidement les renseignements nécessaires sur une plante déterminée, depuis l'orchidée aux fleurs éclatantes jusqu'à la tomate poétisée dans notre midi sous le nom de Pomme d'Amour. De nombreuses planches et gravures ont été multipliées dans cet ouvrage chaque fois qu'il a paru nécessaire de fixer les caractères essentiels de certaines plantes. C'est dire que les non-initiés auront autant de facilité que les techniciens pour retirer de ce beau et utile travail les bénéfices matériels et moraux qu'il dispense libéralement.

Dictionnaire français-arabe des dialectes parlés à Djibouti et dans les pays environnants : Dankali, Somali, au Yémen et à Aden, par M. DEPUI, lieutenant de l'infanterie coloniale, hors cadre, à la brigade indigène de la Côte Française des Somalis. Un vol. relié. Imprimerie Humbert, à Besançon.

L'arabe tel que l'auteur le présente dans ce recueil est un composite des dialectes du Yemen, d'Aden et d'Egypte et c'est ce qui explique les différences de prononciation et quelquefois de mots que l'on rencontre. Ces différences sont encore aggravées par la prononciation plus rauque, plus gutturale des indigènes et par les diversités d'origine des immigrés.

L'auteur a rassemblé 8.000 mots ou expressions courantes permettant ainsi aux initiés de retrouver promptement le terme qu'ils auraient pu oublier et aux profanes d'user du mot nécessaire. Un abrégé de prononciation et de grammaire placé en tête du livre facilite les études du débutant. M. Depui en éditant prochainement le dictionnaire arabe-français des mêmes régions et qui est en préparation aura complété ainsi un travail pour lequel il sera loué sans réserves par nos nationaux.

L'Afrique Equatoriale illustrée, par M. FERNAND ROUGET, délégué du gouvernement général de l'Afrique Equatoriale à l'Office colonial. Un vol. in-8° comprenant de nombreuses photogravures et deux cartes hors texte. Librairie Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin.

L'ouvrage de M. Rouget présente dans une suite de gravures admirablement tirées le Congo tel qu'il est. Le texte nous laisse entendre ce qu'il sera, aussitôt que les voies de communications auront donné la vie à la grande brousse équatoriale. Ce livre est essentiellement pratique : historique, organisation administrative, services maritimes, lignes fluviales, transports terrestres, climat, hygiène, vie de l'Européen, sa nourriture, agriculture, commerce, etc., tout ce qui intéresse le « Blanc », tout ce qui participe à sa santé et à ses intérêts se trouve réuni dans cette précieuse étude d'un format commode et qui prendra place aussi bien sur les rayons de la bibliothèque que dans les compartiments d'une cantine.

Petites Ramatous, par LOUIS CARPEAUX. Un vol. in-16, couverture illustrée. Prix : 3 fr. 50. Bernard Grasset, éditeur, 61, rue des Saints-Pères.

Le mot « ramatous » si harmonieusement euphonique signifie « femmes ». Les petites ramatous sont donc les petites indigènes de la Grande Ile malgache. Et l'auteur nous les présente sous la forme anecdotique dans toute leur joliesse et dans toute leur ingénuité. « Il a pensé, nous dit-il, à publier aujourd'hui ces lignes écrites là-bas, au milieu des petites ramatous qui n'ont point changé et dont le charme exotique rappelle le plus nos petites françaises. » C'est donc là une étude de mœurs prises sur le vif, mais études de mœurs locales, puisque le milieu évoqué est la petite ville de Fianar « perchée comme un nid d'aigle sur les hauts monts ». Ces altitudes ne furent point inaccessibles à notre langue et on aimera à relire pour s'en convaincre la relation d'une fête où les petites ramatous dans le rôle des fleurs s'exprimaient en empruntant à notre robuste langue d'*oc* certaines déformations devenues populaires.

— Chest moi qui chouis la rose tendre, mais dans mon cœur se cachent des chépines.

Les Grands Mouvements de peuples en Afrique, Jaga et Zimba. Origines des nations Fundji, Schilluk, Galla, Masai, Kamba, etc., par le cap. R. AVELOT. Brochure in-8° avec cartes. Imprimerie nationale. Du même auteur signalons également les plaquettes suivantes : *Notice historique sur les Ba-Kalé*, comprenant un vocabulaire comparatif des dialectes kalé et des autres langages du groupe shéké de la famille bantoue nord-occidentale et des cartes de l'habitat des Ba-Kalé à différentes époques *Notes sur les pratiques religieuses des Ba-Kalé* avec plusieurs illustrations et une carte.

Ces deux études sont éditées la première chez Masson et Cie, 120, boulevard Saint-Germain et la seconde par la Société d'Anthropologie, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine.

AUX MESSAGERIES MARITIMES

LANCEMENT DU PAQUEBOT « SPHINX »

Le 12 mars, a eu lieu à Saint-Nazaire, le lancement du *Sphinx*, le nouveau paquebot construit par la Société anonyme des Ateliers et Chantiers de la Loire pour le compte des Messageries Maritimes.

L'opération, que la finesse des formes de la carène rendait particulièrement délicate, s'est accomplie dans les meilleures conditions.

Voici les caractéristiques principales de ce navire, un des plus importants que la Compagnie des Messageries Maritimes ait jamais commandés à l'industrie privée.

Le *Sphinx*, d'une longueur hors tout de 151 mètres, d'une largeur de 18 m. 50 au maître couple, sera actionné par une machine de 10.000 chevaux. Son déplacement sera de 13.833 tonneaux et sa portée en lourd de 5.760 tonneaux. Ajoutons, pour mémoire, que le poids de la coque, au moment du lancement, était de 5 600 tonnes.

La Compagnie des Messageries Maritimes destine ce magnifique navire à sa ligne d'Egypte. Déjà, sur cette ligne, elle a mis récemment en servico le *Lotus* et le *Karnak*, paquebots de grand échantillon, à marche rapide et dont les installations ont mérité la faveur du public. Le *Sphinx*, loin do le céder en quoi que ce soit à ses devanciers, réalisera, au point de vue du luxe et du confortable, une sorte de synthèse des derniers perfectionnements appliqués.

Il est instructif de suivre les efforts que déploie la Compagnie des Messageries Maritimes pour répondre à la confiance de sa clientèle et assurer à notre pavillon, sur les mers du monde, une situation égale ou supérieure à celui des marines de commerce étrangères. Si l'on additionne, en effet, les constructions neuves dont cette Compagnie a doté sa flotte, depuis les premiers mois de 1912, on arrive à un total de sept navires dont le *Lotus* et le *Karnak*, cités plus haut, le *Paul-Lecat*, actuellement en service sur la ligne de Chine, et l'*André-Lebon*, qui y entrera d'ici peu, le *Porthos* en voie d'achèvement à Bordeaux, le *Sphinx* qui nous occupe aujourd'hui et l'*Athos*, dont le lancement est prévu pour la fin du mois courant.

Manifestations d'activité dont bénéficient à la fois l'industrie et le commerce français et qui nous permettent d'envisager avec confiance l'avenir de notre marine marchande, malgré les attaques inconsidérées dont elle est trop souvent l'objet.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 5

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA MAIN-D'ŒUVRE NOIRE

AU SAHARA

La présente note a pour objet l'étude de quelques moyens susceptibles de favoriser la prospérité économique des oasis sahariennes. Ces deux mots, prospérité économique et Sahara, blessent l'oreille quand on les unit ; aussi, paraît-il utile de préciser tout d'abord les limites du sujet traité et de montrer que deux termes, en apparence antinomiques, font bon ménage dès qu'on donne à chacun d'eux le sens relatif qu'il comporte.

* * *

Les oasis ne constituent qu'une partie infime de tout le territoire saharien, une partie plus infime même que la carte ne semble l'indiquer. Le Sahara est si vaste et si vide qu'une carte à grande échelle, d'ailleurs difficilement réalisable, resterait sans utilité. Elle assemblerait des feuilles tout à fait blanches avec des feuilles à demi blanches. Sur les cartes en usage, la petitesse de l'échelle exige un grossissement des signes conventionnels qui représentent les palmeraies. Ce qui n'est qu'un artifice typographique devient aisément un trompe-l'œil. L'oasis, qui, exactement figurée, eût exigé, pour être vue, la loupe, sinon le microscope, y prend des airs de cité ou de canton. La statistique travestit moins la réalité. La fraction est saisissante qui donne le rapport des terres cultivées aux territoires désertiques. Toute entreprise qui touche au second terme risque de décourager par le chiffre même des kilomètres carrés en cause ; un programme qui se borne à l'amélioration des oasis est davantage à la mesure, sinon des forces humaines, qui s'attachent volontiers au démesuré, du moins des ressources d'une administration prudente, éprise de réalisations.

Eparses dans l'étendue comme les débris minuscules d'un district fragmenté, les oasis sont cependant la partie vivante du Sahara ; elles le sont, non seulement dans le sens de refuges où la vie existe, mais de centres actifs qui permettent à l'homme d'étendre son emprise sur tout le pays. A ces deux titres, dont un seul suffirait, elle s'impose à la sollicitude française. Leurs habitants, si peu nombreux qu'ils soient, forment une population dont la colonie a assumé la charge ; dans les différentes oasis, il vit un peu moins d'une centaine de mille indigènes, qui, pour être des hommes souvent étonnamment primitifs, n'en sont pas moins des hommes ayant des besoins primordiaux à satisfaire et que le souci civilisateur de la France ne peut oublier. Leur misère exigeait d'elle des sacrifices auxquels d'ailleurs elle n'a point failli. Ses efforts leur assurent un minimum d'existence paisible, et elle n'en est que plus libre pour songer à les utiliser en vue de ses besognes coloniales futures. Si grand qu'ait été le rôle des oasis dans le passé, en préparant la reconnaissance et la conquête du Sahara, si important qu'il soit dans le présent, en rendant possible son occupation, il sera surtout décisif dans l'avenir. Il permettra à ce pays immense de réaliser la fin que la politique coloniale lui imposera tôt ou tard.

Depuis cinquante ans, la valeur intrinsèque du Sahara a pu prêter à bien des illusions. Mais le mérite des précurseurs n'est point méprisable; c'est grâce à eux que l'opinion se familiarisa avec la notion, si conforme à la tradition latine, de l'unité nécessaire de notre empire africain.

La discussion ne reste ouverte que sur les moyens les plus efficaces. La liaison algéro-soudanaise se bornera-t-elle à l'action conjuguée des troupes, puis à la collaboration des administrateurs ; ou bien se complétera-t-elle par des réseaux de voies télégraphiques avec ou sans fil ; ou bien, sans plus attendre, conclura-t-elle que les avantages d'une artère ferrée l'emportent sur son coût ? Trouvera-t-elle enfin, grâce à la prospection méthodique rendue possible par le rail, les richesses minières que permet d'espérer la géologie, et le Sahara sera-t-il un jour pour nous ce que l'Alaska est devenu pour les Yankees, un désert se muant soudain en un Eldorado ? Quel que soit le programme que le siècle réalise, il ne le sera que si les oasis forment les piles du pont à jeter entre deux ou trois colonies. Multiplier les chances de progrès de ces oasis, ce n'est pas seulement accomplir un devoir présent, c'est prendre hypothèque sur l'avenir. Aujourd'hui, leur prospérité, en dehors d'un souci permanent de civilisation, n'a qu'un intérêt fiscal pour les budgets du Sud. Demain, elle peut être un des éléments indirects, mais nécessaires, de notre puissance africaine.

Un problème qui se pose aussi nettement comporte-t-il plusieurs solutions, parmi lesquelles le choix reste difficile ? A la fin du siècle dernier, le doute n'était que prudence. Quand le contact avec les milieux sahariens n'avait pas dépassé les oasis du Nord, leur origine et leur mode de développement restaient mystérieux. On se plaisait à voir en elles un don superbe de la nature, la rançon de son hostilité dans les solitudes environnantes. Avec Fromentin, on concevait le Sahara comme une antithèse : ici, les dunes stériles, les champs de caillasse, les plateaux déchiquetés à profil lunaire ; là, la magnificence des jardins, la splendeur de la vie sous toutes ses formes, superposées en étages aériens, à hauteur d'homme les épis des grands mils soudanais, plus haut le raisin, l'orange, l'olive, au-dessus le dôme des dattiers, abritant le grouillement des bêtes et des hommes. Cette vision romantique était tenue pour vérité révélée ; l'œil et la mémoire se faisaient ses complices. Procédant tous deux de même, ils ne retenaient point les détails, n'examinaient pas les multiples côtés des choses ; ils les fondaient, l'œil dans un ensemble, la mémoire dans un système. L'ensemble du paysagiste comportait deux tableaux heurtés, la solitude et l'oasis ; le système offrait deux termes opposés : le néant des espaces vides faisait pendant à la vie des palmeraies pleines de sève en travail. La conclusion était la même chez l'artiste que chez le voyageur. L'oasis se présentait sinon comme un Éden avant la faute, du moins comme un jardin merveilleux où la nature était plus qu'ailleurs clémente à l'homme. Dans ce cadre magnifique, décor rêvé de tout orientaliste de la plume ou du pinceau, tout semblait chanter le los de la nature, si bien que le rôle de l'homme n'était même pas soupçonné. Il a fallu des années d'observation saharienne pour qu'on songeât à l'envers du décor. Ce n'est que le jour où, soucieux du pourquoi des choses, le passant civilisé a laissé agir sa raison, que la réalité s'est dévoilée. Quelque séduisant que fût son cadre, l'oasis apparut alors comme une œuvre humaine et, parmi toutes œuvres humaines, une de celles qui ont coûté à l'homme le plus de labeur.

***

De ce labeur séculaire, la preuve est partout. Dès qu'on néglige l'éclat d'une mise en scène dont le soleil est le régisseur et qu'on cherche à pénétrer l'agencement des coulisses, on la retrouve toujours et de plus en plus péremptoire, dans l'oued Rhir, dans le Souf, au Mzab, aux oasis Touatiennes. A vrai dire, dans les Ziban et l'oued Rhir, elle est moins qu'ailleurs apparente. C'est que déjà la civilisation a mis son empreinte sur le pays. Elle masque de tout l'arsenal de son machinisme le champ clos où l'homme et la nature s'affrontaient seul à seule. Le rail court le long des palmeraies ; les perforatrices font jaillir l'eau des nappes souterraines ; les barrages en ciment armé endiguent les oueds au seuil des montagnes ; autos sur les pistes, avions dans le ciel évoquent des tableaux de la vie intense. La mise en valeur du pays a acquis déjà les dehors des exploitations modernes. On sent que la science est passée par là et on ne sait plus si cette féerie qu'est une oasis, épanouie dans l'étendue, est encore un des miracles ou bien si elle est tout entière le présent d'une nature généreuse. Pour comprendre que le labeur de multiples générations, armées de la seule force de leurs bras, est accumulé dans toute la richesse des choses, il faut dénombrer les vestiges de l'occupation romaine : ruines de réservoirs, arches écroulées d'aqueducs. Mais les Romains, grands colonisateurs et savants hydrauliciens, s'apparentent à nous par plus d'un cousinage, et leur maîtrise nous a trop surpris ailleurs pour qu'ici leur succès étonne. Il ne montre pas dans le spectacle qui s'étale sous les yeux la part originelle de la nature et celle des générations. La preuve de l'hostilité de cette nature et de sa défaite par l'effort humain n'est point encore décisive. Il faut aller plus loin la chercher.

Le Souf en est une première manifestation éclatante. Ses jardins, dont les palmiers produisent la datte la meilleure, sont une conquête sur la dune, incessamment renouvelée. Que l'homme disparaisse et le désert régnera bientôt en maître. L'image classique de linceul mouvant qu'éveille la dune est ici vraie à la lettre. L'oasis du Souf n'est faite que d'une série d'entonnoirs atteignant, à travers la dune, l'eau souterraine. Le vent qui passe rétrécit leur embouchure et comble leur pointe du glissement continu des sables. Il faut remonter chaque jour à la surface, couffin par couffin, la masse envahissante de la veille. Sous peine de voir son jardin n'être plus bientôt qu'une ride ignorée de l'Erg, où les dattiers enlisés jusqu'au faîte agiteraient désespé-

rément leurs dernières palmes, l'homme doit chaque jour conquérir le sol cultivable. Condamné aux travaux forcés à perpétuité du fourmi-lion, il s'acharne à son labeur éternel et son jardin, petite tache verte dans l'espace fauve, apparaît comme un beau témoin de son énergie.

Dans le Souf, la lutte pour la vie est la lutte contre le sable. Elle est dans le Mzab la lutte pour l'eau. Sur ce plateau calcaire, les rares pluies d'hiver ne ruissellent guère. A travers la roche perméable, elles descendent vers les profondeurs. Sur le sol, de place en place, subsiste à peine une maigre végétation, insuffisante pâture pour les troupeaux de quelques pasteurs. Pourtant sept oasis sont nées sur cette terre ingrate; et, si l'on mesure l'importance d'une cité, non à l'étendue de son périmètre, mais au courage de ses habitants, les sept Ksours de ces oasis méritent bien le nom de sept villes du Mzab que la tradition leur attribue. De même que le Soufi conquiert, couffin par couffin, le sol de son jardin, c'est seau par seau que le Mozabite fertilise le carré de terre où poussent ses palmiers. Leur labeur est similaire et étonne pareillement. Cependant, si le Mozabite est digne de la même louange que le Soufi, il ne peut la garder entière pour lui seul : il doit faire sa part à son humble et vaillant compagnon — on est presque tenté de dire son camarade — le petit âne qui tire la corde d'un puits ingénieux. En somme, le Mzab et le Souf montrent comment, sans l'homme, la vie au Sahara n'aurait pas persisté. Habités par deux races particulières, l'une adaptée à son milieu, l'autre animée de cette foi agissante qui caractérise les sectes religieuses longtemps persécutées, ils laissent encore dans l'ombre la question de l'origine des oasis. On sait bien par eux comment elles luttent contre la nature; on ne découvre pas avec évidence par qui elles ont été créées et grâce à qui elles subsistent.

Le Touat, exploré et connu, a fourni à la fois un aliment à l'admiration du civilisé devant certains ouvrages du barbare et une explication rationnelle à l'existence des oasis. L'admiration est complète en présence de cet énorme travail que représentent les foggaras. Elle se renouvelle à chaque oasis, tapie comme une araignée au centre de sa toile dans le réseau rayonnant des canaux souterrains, profonds de 10 à 20 mètres, larges de 3 à 6, qui drainent vers elle toutes les eaux superficielles. Un dénombrement évalue à plus de 3.000 kilomètres la longueur totale de ces galeries creusées dans la roche dure ou le sable aggloméré : combien de capitales modernes faut-il ajouter les unes aux autres, en recensant leurs Métropolitains, et leurs égouts pour atteindre à un total équivalent de mètres cubes remués ! L'admiration ne va point sans stupeur quand on songe à la différence des moyens employés : là, tout l'outillage de la technique la plus savante, ici la bêche à peine aciérée et le couffin de palmes tressées. Cette comparaison décevante entre la foggara et le Métropolitain est la première qui vient à l'esprit, mais une autre est bientôt imposée par la réflexion et c'est elle qui donne le mot de l'énigme saharienne. L'étonnement est du même ordre devant la foggara du Touat et la pyramide de Giseh. Dans les deux cas, l'énormité du travail accompli ne s'explique que par la répétition, multipliée à l'infini, du même geste par une foule de travailleurs. Seules, de patientes, d'innombrables fourmis humaines ont pu entasser si haut tant de pierres ou creuser si longuement le sol. De pareils monuments dans le monde ont pu être conçus par les rois d'une dynastie oubliée ou les conquérants maures ou juifs du Sahara ; ils n'ont été exécutés que par des esclaves, puisés au grand réservoir soudanais et sacrifiés avec indifférence. Par un retour du destin, qui commente étrangement la vanité des choses humaines, ces grandes œuvres, pyramides d'Egypte, foggaras du Touat, puits du Mzab, entonnoirs de sable du Souf, ont à peu près oublié le nom de leurs auteurs ; ils restent par contre un monument éloquent élevé par le peuple noir à sa propre souffrance. Notre expérience saharienne se résume en définitive en une formule : *L'oasis est l'œuvre du nègre et ne se perpétue que par lui.*

La preuve de cette formule est si bien inscrite dans le sol qu'elle est par elle-même décisive. L'histoire, qui a peu de souci des foules anonymes, même quand elles ne sont point faites d'esclaves, n'eût pu établir une aussi claire démonstration. Elle permet pourtant de préciser quelques détails, l'époque où l'œuvre fut conçue, la manière dont elle fut menée. Quelque rares que soient les documents sur l'histoire saharienne, quelques points sont bien établis. Au moyen âge, une civilisation juive, née d'une fuite au Sahara de la race israélite refoulée par l'invasion musulmane, s'étendit sur tout le Touat. Aux oasis déjà existantes, elle ajouta tout un chapelet d'oasis nouvelles; les trafiquants lui apportaient la main-d'œuvre noire; le pays connut quelques siècles d'une relative prospérité. Tombouctou, In-Salah, Agadès prospéraient, étant les grands marchés de la traite. Leur importance était si grande que la légende de leur grandeur devait longtemps survivre à leur déclin. Le Sahara déchut à nouveau en devenant arabe; et si depuis quelques siècles la décadence de ses oasis a participé à la décadence générale de la race, il n'en est pas moins vrai qu'elle a été en définitive assez lente : l'Arabe conquérant, dans ce milieu en lui-même hostile, s'y trouvait dans des conditions particulièrement appropriées à son fatalisme et à son nonchaloir; il était le maître sans voisin avide et il avait à sa portée les réservoirs d'esclaves dont le travail le faisait vivre.

* * *

En pacifiant le centre africain et en abolissant la traite, la France portait au Sahara livré à lui-même un coup terrible qui pouvait être mortel; en l'occupant et en lui amenant le stimulant des énergies modernes, elle le faisait entrer dans la civilisation. Dans quelle mesure ces deux influen-

ces contradictoires ont-elles agi l'une sur l'autre?

Après plus de dix ans d'occupation pacifique et d'expérimentations plus ou moins fécondes, il est facile de discerner les conditions générales de la vie économique des oasis. Un premier fait s'impose avec évidence: elles sont essentiellement des palmeraies de dattiers. Si le dattier pousse à peu près partout en Afrique, du Tell algérien à l'Equateur soudanais, la datte n'est vraiment comestible qu'au Sahara. La maturité exige une somme de calories que seuls les étés torrides aux maxima tenant, suivant le terme auquel le sport a donné droit de cité, les records du thermomètre de la planète, peuvent lui procurer. Elle s'accommode par contre assez bien d'hivers secs, aux nuits froides. Elle demande une eau abondante, de préférence pure, mais qui peut, jusqu'à un certain degré, être magnésienne. De telles exigences et de pareilles tolérances font du dattier la culture d'élection. Aucune autre, sauf les céréales, blé et orge, ne peut résister à l'écart énorme des températures. Par là sont vouées, sinon à des échec absolus, du moins à des résultats économiquement désastreux, toutes les tentatives d'acclimatation de plantes nouvelles: le coton ne résiste pas au gel; le tabac ne peut réussir que s'il est indigène et de variétés dédaignées du commerce; la pomme de terre double à peine sa semence; les arbres fruitiers restent à l'état, les oasis du Nord mises à part, de curiosité d'importation attestant l'art d'un pépiniériste expert. Le climat saharien, si exclusif vis-à-vis des cultures, ne l'est pas moins à l'égard de la main-d'œuvre. L'Européen, fût-il adapté à l'Afrique par une hérédité espagnole mâtinée de maure, ne peut devenir le colon qui travaille; il ne peut être que le colon qui dirige ou qui gère. Encore faut-il, ce qui n'est réalisable que dans certaines régions favorisées, que l'entreprise soit assez fructueuse pour supporter la double charge du fellah et du fermier. En somme, dans leur ensemble, les oasis sont des palmeraies à cultures sous-jacentes peu variées, d'où la main-d'œuvre blanche est exclue.

Cette première constatation faite, on est fondé à supputer l'avenir qui s'ouvre pour les oasis. Les motifs d'optimisme l'emportent-ils sur les chances contraires? L'un d'eux, et non le moindre, est assez imprévu. La datte, jusqu'à ces dernières années nourriture de l'indigène, a fait son apparition sur le marché mondial. Elle n'est plus un fruit exotique, ornement et curiosité des tables riches, elle entre de plus en plus dans la consommation générale. La raison en est ici sans importance; peu importe que ce phénomène nouveau soit dû à la généralisation du luxe et à l'affinement des goûts populaires, ou bien aux facilités d'exportation qu'ont procurées les moyens modernes de transport. Le fait intéressant est qu'elle joue déjà un rôle dans l'alimentation européenne et que ce rôle ne peut que s'accroître. Avec ses initiatives hardies, l'Amérique a si bien compris l'avenir qui attend la datte qu'elle se prépare à agir sur le marché avec tout le poids d'une production intense et scientifique. La Californie, ce paradis du fruit où toutes les essences trouvent à l'altitude de prédilection un terrain de choix, plante ses plaines chaudes de dattiers. Les courtiers du nouveau monde achètent méthodiquement les djebars des meilleures variétés africaines, si bien qu'un jour la nécessité de mesures douanières contre la datte américaine pourra s'imposer. A l'heure actuelle, la position des oasis sahariennes reste excellente. Pour s'améliorer, elles n'ont qu'à orienter leurs cultures vers la production de la datte prisée de l'Européen, à l'exclusion des dattes de deuxième ou troisième ordre, suffisantes et d'ailleurs nécessaires pour l'indigène.

A l'exportation toujours plus facile et rémunératrice de la datte s'ajoute, comme élément de prospérité pour les oasis, la possibilité d'étendre la superficie des palmeraies. Il faut au palmier du soleil et de l'eau; ses racines se contentent de sable à défaut de terre; seule, la roche de la Hammada lui est funeste. Au Sahara, quoi qu'il en semble au premier abord, ce n'est point l'eau qui manque, non l'eau ruisselante et superficielle, mais souterraine. Les recherches artésiennes ont fait passer au premier plan les régions où l'eau encore disponible semblait la plus rare. L'oued Rhir a laissé jaillir sous la sonde de véritables rivières; elles n'ont point coulé au détriment des puits déjà existants; pendant longtemps encore, les sondages y seront aussi fructueux. Les palmeraies, qui y ont décuplé d'importance dans certains districts, se souderont un jour l'une à l'autre des Ziban à Touggourt. Au Tidikelt, le pays que menaçait le plus la mort par la soif, l'eau artésienne a été rencontrée dans toutes les oasis. In-Salah ne vit plus de ses foggaras et ses puits lui assurent un tel excédent d'eau qu'un lac environne sa palmeraie. Dans d'autres coins du Sahara, l'eau artésienne existe pareillement. A Temassinine, plusieurs puits, à débit fort honnête, ont été creusés avec des appareils de fortune. Les géologues signalent une nappe probable, non reconnue, mais qui serait fort précieuse, entre le Mouydir et l'Ahnet, en pleine région assoiffée. Au Touat, les premiers sondages sont restés sans conclusion précise; on pourrait les renouveler s'il était besoin d'aller chercher l'eau dans les profondeurs du sous-sol; mais dans toute cette région qui va d'Adrar à Béchar, il n'est point nécessaire de poursuivre une quête coûteuse de l'eau, les foggaras mortes ne sont pas des foggaras taries, ce ne sont que des foggaras ensablées. Les revivifier n'exige que des travaux de curage ou de désensablement. Sans doute, il en est qui sont abandonnées par principe, ce sont celles dont le niveau, après de séculaires affouillements, est devenu inférieur au niveau de l'oasis, si bien que l'eau, faute de la pente nécessaire, ne peut plus couler dans les jardins; mais, même là, l'amenée de l'eau à la surface reste possible; le Mzab sait aller chercher plus profondément encore la nappe souterraine dont il vit.

Exigeant en eau, le palmier l'est si peu en

terre qu'il est assuré d'en trouver toujours. D'ailleurs, si le chimiste dans son laboratoire arrive à faire germer une graine dans un sol purement composé d'éléments minéraux, sans aucun humus, on peut dire que le Sahara réalise en grand cette expérience. Après une pluie, le reg le plus stérile se couvre d'une végétation à croissance exceptionnellement rapide ; dans la dune la plus instable, une rigole d'eau courante se couvre de pousses vertes ; dans les oasis les plus ingrates, le blé croît dans du sable pur ; si on ajoute au sable quelque fumure, son épi est dru comme un épi de Beauce. Les Touatiens ne l'ignorent pas, eux à qui la nécessité avait appris, bien avant que l'hygiène ne nous l'impose, la chasse méthodique à l'ordure. Ces primitifs n'ont-ils pas dans leur moindre ksar un édicule public qui apparaît comme l'équivalent barbare du tout à l'égout, et leurs femmes ne glanent-elles pas tout ce qui tombe du chameau avec une netteté qui pourrait servir d'exemple aux balayeurs des capitales ?

***

Un produit, la datte, dont le commerce croissant offre de grandes possibilités de développement, de l'eau en abondance, ou existante et inutilisée, ou connue et facilement accessible, des terres légères, mais qu'un peu de fumure fertilise et qui au besoin se passent de fumure, telles sont les principales constatations qui font apparaître sous un jour favorable la situation présente des oasis sahariennes. Elles suffiraient à motiver un optimisme raisonnable si le tableau, séduisant jusqu'ici, n'avait une ombre qui le menace. La main-d'œuvre est rare, si les ressources de la culture ne le sont point. Elle est rare parce que la disparition de la traite a amené la disparition du recrutement du travailleur noir, le seul possible, et que les races locales dégénèrent. Issues du sang nègre, elles sont comme les races métissées incapables de subsister longtemps par elles-mêmes. Leur déchéance n'est pas que morale ; leur abjection physique se généralise surtout là où le paludisme les atteint et où l'alcool, si terrible pour les primitifs, exerce des ravages si difficiles à enrayer, administrativement parlant. Sans doute, l'assainissement des ksours, surtout dans l'oued Rhir, est entrepris avec méthode et donnera les résultats escomptés ; mais l'alcoolisme est ici un mal sans remède utile, puisque le seul efficace, l'éducation de la masse, est, plus qu'ailleurs encore, sans effet sur des natures frustes. En définitive, les oasis sahariennes, créées par l'esclave, ont subsisté grâce à l'esclave ; sa descendance, qu'elle ait nom Gourariens, Harratines ou Rhouara, assume péniblement la charge de leur entretien. Elle succombe sous un poids trop lourd pour ses épaules dégénérées. Si la colonisation blanche était possible, qu'elle soit européenne ou arabo-berbère, elle serait la meilleure solution du problème. On ne saurait même l'envisager. Une conclusion s'impose avec évidence. La vie au Sahara a été l'œuvre du nègre, un chef-d'œuvre pourrait on dire sans trop d'exagération ; c'est à lui qu'il faut avoir recours pour la maintenir et, dans la mesure des nécessités générales qui s'imposent à toute politique africaine, la développer. Ce que la traite avait fait, avec un cruel mépris de la valeur morale de l'instrument, la civilisation ne saurait-elle le refaire ? La souplesse de ses procédés, économes de la souffrance humaine et respectueux des libertés primordiales, doit-elle s'avouer impuissante là où la force aveugle du barbare avait réussi ?

Ramener le noir au Sahara n'offre aucune difficulté de principe. Ses aïeux y ont vécu et y ont fait souche. L'abâtardissement des races locales tient au métissage plus qu'à l'inaptitude à se plier au climat. Autant le Gourarien, dans les veines duquel coule du sang sémite ou berbère, est trop souvent un être déchu, autant le noir des oasis, resté d'un beau bronze soudanais, conserve sa solide charpente et sa musculature puissante de fauve apprivoisé. D'ailleurs les races soudanaises sont, par avance, plus ou moins indiquées pour vivre au Sahara. Les peuplades de la zone maritime ou équatoriale, avides d'eau et ignorantes des froids de l'hiver, s'accommoderaient mal de la transplantation. Par contre, les races du Nord du Niger et du Centre africain proprement dit, du Tchad au Tibesti et de l'Aïr au Ouadaï, sont façonnées à un climat semi-continental ; le Sahara soudanais a la plus parfaite analogie avec le Sahara algérien ; il n'en diffère que par de plus grandes ressources en eau et par un peuplement plus dense. Entre les Haoussas de l'Aïr et les Touatiens, il y a les plus grandes similitudes dans ce genre d'existence. Ceux-là peuvent être pour ceux-ci un élément de régénération. Les bras qui manquent au Sahara, le Soudan, qui lui en a déjà tant fourni peut les lui fournir encore. Il suffirait d'un peu de discernement dans le choix des peuplades les plus aptes.

La difficulté, qui n'est point dans le principe, commence avec les moyens de réalisation. S'il fallait prévoir de toutes pièces une organisation complètement inexistante, l'hésitation serait permise. Le débet de l'entreprise ne l'emporterait-il pas sur son avoir ? Une circonstance heureuse fournit une solution possible, un commencement de solution tout au moins, propre à une expérience sans frais. L'introduction des troupes noires en Algérie a répondu à des préoccupations qui n'avaient rien de saharien ; elle permettra peut-être d'utiliser ces nouveaux contingents pour une fin qui n'avait point été primitivement prévue, mais qui, parmi tous les avantages escomptés, ne procurera point le plus médiocre. Elle peut servir à constituer des smalas en plein pays d'oasis et à amorcer une émigration noire dans le Sahara.

La création de smalas sénégalaises a déjà fait l'objet d'une étude particulière. Il suffit d'en rappeler ici les grandes lignes. Le point de vue militaire, raison d'être des Sénégalais en Algérie,

s'accommode parfaitement de leur stationnement dans l'Oued Rhir. Ce stationnement permet le rappel dans le Tell des contingents arabes. Il assure aux Noirs de grandes facilités d'acclimatation. Il a reçu l'approbation entière de M. le général commandant le 19e corps d'armée. Au point de vue du problème de la main-d'œuvre, il apporte à une région en plein essor un contingent de colons appropriés au milieu. Il rend possible l'étude de la régénération de la race locale par le sang sénégalais et complète sur une plus vaste échelle l'expérience déjà si concluante, à cet égard, de Timmimoun : mariages légaux et unions extra-légales de soldats et de touatiennes, si rapides que l'autorité locale, surprise par ce cas inconnu des règlements de l'indigénat, s'émut sans deviner le sens symbolique de ce phénomène naturel. Pour réaliser cette création des smalas, les études préparatoires sont faites. Les terrains à allotir sont choisis. Il suffit d'un ordre d'exécution : soit l'envoi dans le pays d'un 3e bataillon de Sénégalais, soit même le changement de garnison du bataillon de Tenès et d'Orléansville, quasi égaré en plein milieu européen.

A ce projet de smalas sénégalaises, si aisément réalisable, vient s'ajouter aujourd'hui une idée nouvelle. Elle mérite une attention particulière, car, si elle est trop inattendue pour n'avoir rien à redouter de la critique, elle offre la séduction des idées logiques et fécondes. Le commandant Celler, commandant le 1er bataillon de Sénégalais, propose d'effectuer désormais la relève des troupes noires, non viâ Dakar et la mer, mais par voie de terre à travers le Sahara.

Deux objections ne manqueront pas d'être faites à ce projet. La première s'inspire surtout des idées traditionnelles en matière saharienne, que l'expérience de dix ans d'occupation n'a pas encore mises au point dans tous les esprits. Certains penseront que le Sahara est infranchissable et que sa traversée d'une rive à l'autre est un tour de force pour méhara, interdit à des fantassins; d'autres estimeront que s'il est théoriquement possible, il se heurte dans la pratique à de redoutables aléas, dont le moindre n'est pas la mort par la soif au milieu d'une tempête de sable. Cette objection n'est impressionnante que pour qui ignore la réalité présente. En fait, de l'Adrar Soudanais au Touat, il existe une piste, jalonnée de points d'eau non seulement reconnus, mais aménagés. Ils sont nombreux sur presque tout le parcours; les plus éloignés l'un de l'autre le sont à peine de 150 kilomètres et cette distance ne se présente qu'une fois, entre Timissao (ou Tamada) et Silet. Sur tout le reste de la piste, l'eau est abondante, le bois existe, les pâturages sont plus ou moins riches mais suffisants. Cent Sénégalais, bons marcheurs et dotés d'un équipage de chameaux de bât, passeraient, l'été excepté, sans aucun risque. D'ailleurs, sans chercher bien loin dans le passé des exemples de tentatives de ce genre, il suffit de rappeler qu'en 1911, 150 Bérabiches, hommes et femmes, marchant à pied, mal équipés, presque sans outres et sans vivres, ont été rapatriés, de Tabelbala à Gao en trois mois. Leur effectif s'était, en route, accru d'une unité, d'un négrillon né entre deux étapes.

La seconde objection a trait au coût de l'entreprise. Le commandant Celler a fait, dans son rapport, une comparaison suggestive de la dépense dans les deux cas, voie maritime et voie terrestre. Il montre que le supplément de crédits nécessaires serait insignifiant. Encore a-t-il poussé le scrupule jusqu'à choisir les prix forts pour la location des chameaux. Un calcul sur la base du quintal kilométrique employé dans les oasis du Tidikelt, serait plus favorable. L'objection de la dépense n'est pas fondée.

Ces deux objections écartées, le système se présente comme réalisable. Ses avantages pour le développement des oasis sahariennes sont doubles. Par le va-et vient qu'il assure entre les deux colonies, il n'opère pas seulement une jonction permanente, il renverse une barrière morale surtout sensible aux yeux des populations soudanaises. Elles cesseront de considérer le Sahara comme une terre lointaine, en dehors de leur propre territoire. Il en deviendra le prolongement ; elles verront dans les oasis, non des marchés d'esclaves, mais des garnisons où tous les petits métiers qui vivent de la troupe sont possibles, où l'on recrute en payant des soldes plus élevées, donc où les volontaires ont intérêt à se rendre ; caravaniers, petits marchands, domestiques et boys, tout ce menu peuple qui gravite autour du soldat sera amené à suivre la même voie. Le mouvement pourra grandir si des smalas, à l'exemple de celles de l'oued Rhir, sont organisées au Touat, au Tidikelt, au Hoggar, partout où des méharistes assurent aujourd'hui la police. Leur remplacement par des unités noires est rendu facile par les progrès de la pacification, et a l'avantage de les rendre disponibles pour les besognes qui attendent l'Algérie en liaison avec le Maroc, dans le Sahel atlantique. Le Sahara militairement occupé par le Noir est l'amorce d'un Sahara économiquement exploité par le Noir.

En résumé, la relève par voie de terre offre une occasion, en quelque sorte unique, d'étendre au Touat le bénéfice que l'oued Rhir escompte de la création de smalas. Elle complète un programme qui touche aux intérêts primordiaux des oasis sahariennes.

* * *

Cette note, déjà trop longue, appelle une conclusion. Si l'on a admis ses prémisses — et comment en douter, puisqu'elles ne sont plus qu'un examen objectif de faits, plutôt que d'idées? — la nécessité s'impose de ramener le nègre au Sahara et de profiter de l'occasion qui s'offre pour en tenter au moins l'expérience. En pareille matière, un projet qui permet une expérience concluante à peu de frais, est de nature à rallier tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Afrique du Nord. Les économistes à hautes visions, séduits par un transafricain qui drainerait du Cap à

Alger les voyageurs pour l'Europe, et les politiques défenseurs d'un transsaharien impérial, ne peuvent avoir d'objection contre un programme plus sobre et plus réaliste. Si l'expérience échoue, elle ne fournit aucun argument contre leur thèse. Par contre, ceux qui ont la foi dans son succès souhaitent qu'elle serve d'introduction modeste à de plus ambitieuses conceptions. Si un jour le Sahara est traversé par le rail, le peuplement des oasis en nègres soudanais ne sera plus qu'un jeu et l'expérience d'antan l'aura préparé.

UN SAHARIEN.

L'OUBANGUI-CHARI-TCHAD

EN 1913

Occupation.

Formant, entre le lac Tchad au Nord, l'Oubangui au Sud et le Bahr-el-Ghazal à l'Est, l'extrême pointe des territoires de l'Afrique Equatoriale Française, la colonie de l'Oubangui-Chari-Tchad s'étend sur une superficie d'environ 1.250.000 kilomètres carrés dont 400.000 kilomètres carrés, pour l'Oubangui-Chari et 850.000 kilomètres carrés pour le territoire du Tchad.

Géographiquement elle se caractérise à la fois par une hydrographie très nette, qui la divise tout naturellement en deux régions : le bassin de l'Oubangui au Sud et celui du Chari au Nord, et par une orographie réduite à la plus simple expression : ni les Kagas granitiques du Haut-Oubangui, de la Kemo et de l'Ouham, ni les massifs gréseux du Gribingui, du Kouango et du Dar-Kouti ne constituent, à proprement parler, un système hydrographique défini; pas de chaîne nettement accusée, pas de massif caractéristique, rien que les contreforts isolés d'une arête qui peut-être a existé, limitant au Sud ce qu'on a appelé l'ancienne mer tchadienne, mais dont subsistent seulement des morceaux et comme les apophyses d'une ancienne épine dorsale cassée.

Politiquement, elle comprend deux groupes distincts : au Centre et à l'Ouest, un amas de peuplades sans organisation, poussière de villages et poussière d'hommes : à l'Est les sultanats du M'Bomou et du Dar-Kouti, constitués les uns, ceux du M'Bomou sur le modèle des zéribas musulmanes du Maroc et du Soudan égyptien, l'autre, celui du Dar-Kouti, suivant le type des Etats militaires créés de toutes pièces par les grands condottieri noirs, Samory, El Hadj Omar, Rabah, mais ayant tous pour origine, pour raison et pour condition d'existence le pillage et la traite.

Le régime politique des sultanats ne saurait être comparé à celui des Etats musulmans hiérarchisés de l'Afrique Occidentale Française, tels que l'ancien Fouta-Djalon qui ont pour base d'abord la circonscription religieuse constituée autour de la mosquée ou missidi, la « paroisse » en un mot, puis le groupement des missidis en « diwandés » ou provinces et enfin la réunion de ces dernières sous l'autorité d'un Almamy désigné par un collège religieux parmi les chefs de diwal.

Sultans : Etablissement de l'administration directe. Les traités de protectorat et leur histoire. Organisation du commandement indigène. — Tout au rebours, l'organisation des sultanats de l'Afrique Centrale et Equatoriale prend son point de départ au sommet et non à la base. Un aventurier entreprenant et intelligent surgit dans une tribu quelconque, qui, après avoir groupé autour de lui une bande de guerriers, c'est-à-dire de pillards, s'attribue d'abord et par la force un commandement territorial. Pour la commodité du pillage, il en affecte ensuite, suivant leur appétit, et suivant la crainte qu'il a d'eux, des parts à ses frères, fils ou neveux. Puis, par des razzias méthodiques, il constitue des groupements, crée des centres, se fait une capitale.

Tel est, avec des variantes, suivant les races et suivant les individus, plus ancien, par exemple, plus stable et plus pacifique dans le M'Bomou, plus désordonné et brutal dans le Dar-Kouti, le régime politique indigène des anciens pays de protectorat connus les uns, ceux du M'Bomou, sous la désignation de « sultanats du Haut-Oubangui », les autres, ceux du Dar-Kouti, sous le nom d'« Etats de Snoussi » (1).

Il s'est ainsi trouvé que ce qui manquait là était ici de trop, et que cette organisation administrative indigène que nous regrettions dans le Haut-Chari comme une base, une fondation sur laquelle établir la nôtre, constituait dans le Haut-Oubangui, le plus sérieux obstacle à notre occupation. On conçoit dès lors combien souple et différente devait se montrer la politique à exercer dans ce pays et comme elle devait s'adapter aux conditions locales.

Ici, il fallait, non pas certes briser, mais réduire et « élaguer » une autorité qui masquait ou contrecarrait la nôtre; là, tout au contraire, il la fallait sinon créer, tout au moins constituer avec quelque chose de bien ténu et bien vague, en donnant aux pouvoirs indigènes embryonnaires assez de consistance et de dignité pour nous « représenter » auprès des populations, assez de force pour obtenir d'elles ce que nous exigerions d'eux.

Le groupement des individus épars en villages homogènes et compacts, et l'organisation du *commandement indigène* dans les circonscriptions du Centre et de l'Ouest (Haut-Chari) d'une part; de l'autre, l'établissement effectif de l'administration directe dans celles de l'Est (Haut-Oubangui

(1) Ou, plus solennellement, suivant la formule protocolaire des instruments diplomatiques : « Territoires de protectorat soumis à l'action du sultan Mohamed es Senoussi Ben Haker, souverain du Dar-el-Kouti ».

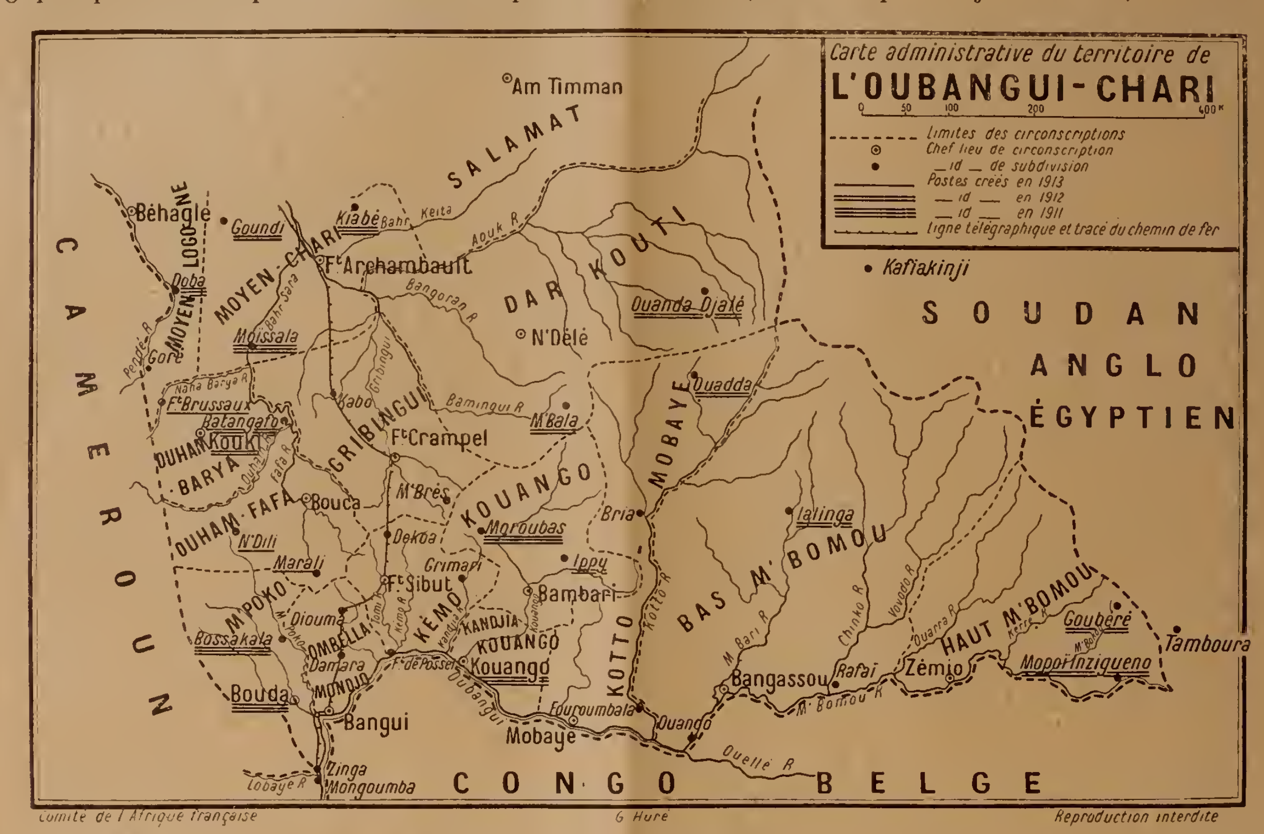
M'Bomou) ont, par suite, dominé toute la politique suivie au cours de 1912 et 1913.

* * *

Au début de 1912 la situation dans le Haut-Oubangui-M'Bomou se présentait de la façon suivante :

A Bangassou, un sultan impotent et presque aveugle, à la fois craintif et rétif, aussi impatient de manifester sa volonté qu'inhabile à l'imposer, n'osant rompre en visière à notre autorité, mais cherchant à la décourager par son inertie sans la braver par son hostilité : Labassou, fils de Bangassou et chef des N'Sakaras.

A Rafaï, un chef jeune, actif, intelligent, énergique qui sait comprendre les ordres qu'on lui donne et les faire exécuter, portant sans ridicule les vêtements européens, souple et dévoué sans servilité : Hetman, fils de Rafaï, qui représente le type, sans doute unique, en Afrique Equatoriale Francaise du fonctionnaire indigène, tel qu'il se rencontre en d'autres colonies et tel que nous devons chercher à en susciter et à en former.



Comité de l'Afrique française — G. Huré —

A Zemio, un vieux guerrier retiré, souple et retors, qui sut tantôt combattre et tantôt négocier, imposant par exemple sa suzeraineté à ses frères Ouando et Sinangba et à son cousin Rinda, mais ayant su jadis accepter celle de Gessi pacha, protégé de Gordon, Zemio, dit Igpiro, arrière-petit-fils de Nounga qui fonda la tribu des Zandez-Avougourous. Il nous vint de la rive gauche du M'Bomou. De sa zériba, haut perchée sur un mamelon qui domine le fleuve, il dirige avec une fermeté intelligente et le concours plus ou moins forcé de ses fils les populations de la rive française : Karés, Gabous, Biris, que les guerres ou razzias de ses parents ou les siennes avaient asservies à son autorité. Lorsque le passage des missions Liotard-Marchand le mit directement en relations avec nous, il eut le bon esprit et l'habileté de nous prêter le concours de ses corvées de porteurs, et lorsque, houspillé par les Belges et attiré par nous, il vint, en 1910, s'installer sur la rive droite ; il y trouva, sous notre tutelle bienveillante, un commandement qui satisfait ses désirs de conquérant assagi et de son côté, il nous apporta, à un moment où nous en avions besoin, l'aide d'une autorité plus ou moins bien supportée certes, mais incontestée. Et depuis, malade, mais l'esprit toujours lucide, il obéit et se fit obéir, avec la prudence avisée d'un homme qui ne veut pas voir troubler la fin de sa vie, qui était d'ailleurs proche, car il est mort le 12 octobre 1912.

Dès longtemps prévue, l'éventualité de l'ouverture de cette succession avait été plus particulièrement envisagée, les conséquences possibles examinées ; aussi, grâce aux instructions très précises envoyées dans les derniers mois de 1911, par M. le gouverneur Estèbe, cet événement important n'eut aucune répercussion fâcheuse pour la colonie, bien au contraire.

* * *

Car c'était la question même de l'organisation politique et du mode d'administration des sultanats qui se trouvait rouverte.

Posée dès les origines de notre installation effective dans la région, elle avait en 1909 trouvé une solution en quelque façon théorique.

En exécution des instructions ministérielles du 11 février 1906 et de celles du Commissaire général du gouvernement en date du 9 juin 1906, il avait en effet été prescrit au commandant de la région du Haut-Oubangui, dès la fin de 1906, de préparer l'intervention de traités en règle ayant pour objet « d'organiser et de resserrer le protectorat » exercé en fait chez les trois sultans du Haut-Oubangui.

Ces traités furent passés par M. le lieutenant-gouverneur Merwart, le 23 février 1909 avec Labassou, sultan des N'Sakaras, le 31 mars avec Hetman, sultan des Zandés-Bandjias, le 12 avril avec Zemio, sultan de Zandés-Avougourous.

Les dispositions essentielles communes aux trois traités étaient les suivantes :

a) Confirmation de la soumission du sultan à la souveraineté de la France (art. 1);

b) Renonciation aux expéditions non autorisées et répression des abus de force (art. 3);

c) Adhésion aux mesures prohibitives adoptées contre la traite des esclaves, le commerce des armes et des spiritueux, interdiction de toutes relations avec les contrées esclavagistes (art. VI);

d) Entretien d'une école (art. VII);

e) Stipulations relatives à la protection des richesses naturelles et au développement des cultures (art. IX);

f) Redevance et budget de protectorat (art. X).

Quant à la dévolution de la succession des sultans, elle n'était réglée qu'en ce qui concerne Labassou (Bangassou) et Igpiro (Zemio). Vis-à-vis du sultan de Rafaï, Hetman, elle n'était pas envisagée, comme n'offrant aucun intérêt actuel en raison de l'âge du titulaire (25 ans en 1909) et aussi de la simplicité qu'eût présentée, le cas échéant, un règlement immédiat, pour la régence d'un oncle d'Hetman, Sandou, frère du défunt sultan Rafaï.

Ces divers traités examinés en détail par le gouverneur général furent rejetés dans leur principe, étant désormais inutiles. Le gouverneur général estimait à juste titre que les traités de protectorat fort utiles en pays non délimités où ils constituent priorité d'occupation, n'étaient plus nécessaires au Congo dont les frontières étaient parfaitement déterminées. M. le gouverneur général Merlin en profitait d'ailleurs pour poser le principe de la politique du « démembrement progressif » dans les sultanats, non en vue d'un émiettement regrettable de l'autorité indigène, mais en vue de la réduction de son influence dans nos rapports avec l'indigène.

Ces instructions fort nettes vont constituer à proprement parler un mot d'ordre impératif auquel ne cesseront d'obéir depuis 1909, nos fonctionnaires et officiers en service dans les Sultanats.

La susbtitution en 1911, de l'*impôt de capitation aux redevances* payées par les sultans marquera déjà un premier pas dans la voie tracée par le gouverneur général et sera comme le point de départ de l'étape décisive qui va être parcourue en 1912.

Etablir le contact avec les chefs secondaires et les populations sans jamais le rompre avec le sultan : telle fut, résumée en deux mots, la politique prescrite et suivie jusqu'à la mort d'Igpiro. Tandis que par de fréquentes tournées, le chef de la Circonscription du Haut M'Bomou poursuivait la reconnaissance méthodique du pays, entrait en relations avec les chefs, s'informait des besoins et des aspirations des groupements, il prenait garde en même temps à toujours « sauver la face » au sultan en ayant pour lui beaucoup d'égards apparents et le mettait en confiance en ayant avec lui des rapports directs et en ne se servant qu'avec la plus extrême circonspection des intermédiaires indigènes.

D'un autre côté, par une surveillance active et surtout très mobile à la fois de la rive du M'Bomou, en vue de parer aux exodes vers le territoire belge, et de la ligne de frontière, Dar-Four Dar-Kouti, en vue d'arrêter et réprimer les incursions des contrebandiers arabes, l'autorité française s'implantait plus profondément dans le pays, ayant pour conséquence la conquête des habitants qui, comme tous les primitifs vont naturellement et spontanément au plus fort.

La valeur et l'efficacité de notre action eurent l'occasion de se manifester à diverses reprises.

Le 19 juin 1912 une caravane de trente contrebandiers arabes était surprise dans la brousse à 40 kilomètres Nord-Ouest de Kadjema et s'enfuyait, après avoir perdu cinq hommes, en abandonnant quatre fusils à piston, encore chargés, 22 sagaies, 25 kilogrammes de poudre, 10 000 capsules et 23 pointes d'ivoire.

Plus récemment, en septembre 1912, le chef de circonscription du Haut-M'Bomou envoyait à Kadjema (chef Ifourou, fils d'Igpiro) un lieutenant qui, installé dans la zériba d'Ifourou, rassure, affermit et encourage ce chef encore mal enraciné chez nous.

Ainsi devient évident aux yeux des indigènes que notre domination est pour eux à la fois une sauvegarde et un bénéfice : ce sentant protégés et nous sachant forts, ils entrent en confiance et se rapprochent.

Aussi, lorsque malgré les soins éclairés et dévoués du regretté D[r] Bernard, Igpiro mourut, personne ne bougea.

La mort du sultan, qui jadis eût jeté les gens dans la brousse, et causé l'exode de plusieurs centaines de personnes vers le Congo belge, semble laisser indifférents les indigènes, qui tous, continuent à vaquer sans peur à leurs occupations. Autrefois, pour obéir à la coutume, de nombreuses personnes auraient suivi le sultan dans la mort. Sa femme préférée, ses domestiques auraient été mis dans sa tombe, afin de le servir dans le dernier voyage. De nombreux captifs eussent aussi été égorgés. Ces sacrifices jetaient l'effroi dans la contrée et causaient des exodes, escomptés peut-être au delà de notre frontière pour la mort d'Igpiro.

**

Mais, grâce aux mesures prises, aucun sacrifice humain n'accompagna le décès d'Igpiro. Et les funérailles célébrées, le chef de circonscription crut remarquer qu'une certaine contrainte avait disparu parmi les sujets de l'ancien sultan.

L'heure était donc venue de clore définitivement la question posée en 1909 et que la politique suivie depuis avait graduellement éclaircie, simplifiée et mise au point.

Le sultan Igpiro n'a pas été remplacé. Celui de ses fils à qui, par tradition, le titre paternel eût pu revenir, Zemio M'Bomou, a simplement conservé son commandement, qu'on a toutefois arrondi de celui de son frère Krikri, un incapable, que l'ancien sultan avait d'ailleurs en fait à peu près complètement mis de côté.

La mort d'un petit-fils d'Igpiro, Zemio M'Bittimo, décédé quelques jours avant le sultan et qui commandait à Bakary, a permis de parfaire l'œuvre entreprise en procédant à une réorganisation complète du commandement indigène; le point de départ en a été l'attribution du commandement de Zemio M'Bittimo à Ifourou.

Cet Ifourou, appelé aussi Deni, était des fils d'Igpiro celui qui s'attendait le plus à recueillir sa succession.

Intelligent, énergique et, à cause de cela très sollicité par nos voisins de la rive gauche, il avait été chargé de la région de Kadjema qui avait besoin d'une direction un peu ferme. Mais il ne s'y plaisait guère, s'y considérait comme intérimaire et cherchait malgré la défiance du vieux sultan, qui ne l'avait que par crainte désigné comme son successeur, à jouer auprès de lui le rôle de conducteur. A plusieurs reprises il fallut le forcer à quitter la zériba de son père pour aller rejoindre son poste. L'important commandement qui vient de lui être attribué satisfait son ambition sans inquiéter ses rivaux qui se seraient vus avec peine et dépit subordonnés à l'un d'entre eux.

Et ainsi l'ancien sultanat de Zemio se trouve divisé en cinq provinces ou plutôt cantons dont les chefs désignés ou maintenus par nous tiennent de notre seul choix l'autorité que nous leur avons attribuée ou conservée. En y ajoutant les quatre commandements de la frontière Est, qui habituellement désignés sous le nom de sultanats de Mopoï, Inziguino, Tore Ouando et Ahmed, n'ont jamais été cependant que des chefferies secondaires bien qu'indépendantes de Zemio, et se trouvent actuellement détenus par des chefs de notre choix, la circonscription du Haut-M'Bomou comprend désormais neuf provinces réparties entre trois subdivisions dont les chefs-lieux ont été définitivement fixés à Zemio (chef-lieu de circonscription), Mopoï, Inziguino (1) et Goubéré (2).

S'il n'est peut-être pas encore permis de juger à ses fruits cette nouvelle organisation, on peut du moins la tenir comme étant en soi un résultat heureux, à voir la facilité avec laquelle elle a pu être réalisée par l'autorité locale et accueillie par les chefs et la population.

En ce qui concerne l'avenir de la partie ouest des sultanats, celle qui constitue la circonscription du Bas-M'Bomou, si un certain optimisme est permis à l'heure actuelle en raison de l'amélioration qui s'y est dessinée, c'est avec moins de satisfaction que, dressant l'itinéraire de la route suivie, on le voit si court. L'examen de la situation de cette circonscription qui comprend les deux sultanats de Bangassou et de Rafaï sera donc bien moins la constatation des progrès réalisés que l'étude des difficultés rencontrées, des à-coups, des marches et contremarches qui ont rendu l'évolution un peu plus lente ici, j'entends surtout dans *la subdivision* dite de Bangassou, laquelle correspond assez exactement au sultanat actuellement commandé par le chef Labassou. Elle fait l'objet de préoccupations spéciales de la part du gouvernement de la colonie qui en modifie actuellement l'organisation administrative afin d'en tirer des résultats plus rapides et plus tangibles.

Le sultanat de Bangassou s'étend de la Kotto au Moï. Un clan de Zandés le conquit autrefois sur les N'Sakaras. Mais les vainqueurs, peu nombreux, furent noyés dans la population vaincue, prirent ses mœurs, adoptèrent ses tatouages et sa langue. L'idiome zandé disparut peu à peu et le « sultan » actuel l'ignore.

La tribu N'Sakaras, d'abord asservie, était en fait bientôt devenue la tribu libre. Conduite par ses chefs, elle agrandit son territoire vers l'Ouest jusqu'au pays Vidri, au Nord jusqu'à la Kotto. De ses razzias incessantes qu'elle poussait, par-delà ce fleuve, jusqu'aux villages boubous du Nord de Mobaye, elle avait ramené un important butin d'esclaves. Ceux-ci reconstituaient sa provision de « viande » et sa réserve d'instruments de travail. Mais notre présence fit cesser ces incursions barbares dont les dernières remontent à 1893.

Or, cette population qu'on pourrait croire, en la jugeant d'après des observateurs superficiels, fort peu inféodée au sultan, peut-être même pressée de se libérer de son joug et en état de le faire, garde en réalité et prouve par maints détails un respect craintif à l'égard de Labassou et une soumission passive à ses exigences personnelles.

Aussi la règle posée pour le Haut-M'Bomou : établir le contact avec les chefs secondaires et les populations sans jamais le rompre avec le sultan, relativement aisée à suivre avec Rafaï qui, d'une part, tient parfaitement en main ses subordonnés et, de l'autre, se conforme exactement à nos instructions, devenait-elle nécessairement plus délicate avec Labassou, dont le concours pouvait paraître négligeable parce qu'il ne s'offrait pas, l'autorité nulle parce qu'elle ne se manifestait point, ou guère, tout au moins au gré de notre politique. En réalité, il s'était produit ceci, que, par suite de l'insuffisance de notre occupation jusqu'en décembre 1911 (date de l'arrivée de la 6ᵉ compagnie du bataillon n° 3), des tendances à

(1) 24 septembre 1912.
(2) 31 août 1913.

l'autonomie et à l'arrogance s'étaient fait jour chez les grands chefs n'sakaras, tendances que le grand âge du sultan avait favorisées et développées. De telle sorte qu'ici nous ne pouvions ni, comme chez Rafaï, nous en remettre à l'autorité du sultan sur les chefs secondaires, en l'aiguillant simplement et la redressant à l'occasion; ni, comme chez Zemio, nous appuyer sur la bonne volonté de chefs secondaires pour la plupart déjà formés et instruits par nous.

Il fallait ici discipliner à la fois le sultan et ses subordonnés.

Parmi ces derniers, un triple départ était à faire : 1° petits tyranneaux autoritaires et cruels, *a priori* hostiles à une domination qui comprime leurs instincts et en réprime les manifestations; 2° chefs simplement indisciplinés et dont l'éducation est possible; 3° chefs nettement ralliés et immédiatement utilisables.

Avec prudence, graduellement, mais avec une inlassable ténacité, il fallait nous débarrasser le plus tôt possible des premiers, les déférant le cas échéant aux tribunaux pour leurs crimes de droit commun (brigandage, traite, etc.); dresser les seconds par quelques salutaires exemples tels que déplacements, envois au chef-lieu de la circonscription ou de la colonie; affermir et consolider l'autorité des derniers.

D'indispensables changements dans la direction de la circonscription et des subdivisions ont malheureusement apporté dans l'exécution de ce programme quelques solutions de continuité dont les effets ont apparu surtout dans la durée des recouvrements de l'impôt de capitation.

A l'heure actuelle, tout est remis au point. Labassou semble bien avoir définitivement pris son parti de la situation et être enfin décidé à faire et faire faire, sans tergiverser, ce que nous lui prescrivons.

Au 15 février 1912, il a versé entièrement l'impôt de capitation de son commandement pour 1913 et accepté pour celui de 1914, à la suite d'une entente, d'une part, avec le chef de la circonscription et, d'autre part, avec les chefs secondaires, le principe du versement par ceux-ci de l'impôt de leur chefferie directement à la caisse de la circonscription.

***

Le Dar-Kouti et la prise de Ouanda-Djalé. — La mort du sultan Igpiro nous avait fourni l'occasion et le moyen de liquider pour l'un des trois sultanats du Haut-Oubangui la question de l'administration directe à substituer à l'ancien régime de demi-protectorat qui avait assuré notre prise de possession des pays islamisés de la zone équatoriale : la prise de Ouanda-Djalé dans le Dar-Kouti (16 décembre 1912) a réglé définitivement celle de l'ancien sultanat de Senoussi.

Le coup de main énergique du capitaine Modat en janvier 1911, avait, en supprimant Senoussi et son fils aîné Adoum, mis fin à la tyrannie qui pesait si lourdement sur les populations du Dar-Kouti. Celles-ci sont, comme on sait, faites du mélange ou plutôt du rapprochement de plusieurs groupes très différents : les peuplades autochtones d'abord : N'Doukas (1), Kreiches (2), Goulas (3), soumises par Senoussi; puis les peuplades razziées dans les territoires voisins, toutes Bandas; enfin les peuplades islamisées : Roungas, Baguirmiens, Fellatas et Haoussas, immigrées depuis une cinquantaine d'années et constituant l'ancienne « clientèle » du sultan et de son fils.

Au lendemain de la prise du tata et de la mort de Senoussi, tandis que le fils aîné du sultan disparu, Kamoun Abdoullay, et son neveu Ibrahim rejoignaient leurs quelques partisans dans leur repaire de Ouanda-Djalé, la population affranchie se divisait aussitôt. Pendant que les Bandas, ceux du moins qui avaient gardé le souvenir de leurs villages, autorisés d'ailleurs et encouragés par nous, regagnaient les pays d'où ils avaient été arrachés, les autochtones, jadis parqués à N'Délé, s'essaimaient dans les environs à la recherche de terrains de cultures et d'emplacements de villages.

Trop pressés cependant de jouir de leur liberté toute fraîche, ces derniers donnèrent d'abord plus de temps aux tam-tams et aux réjouissances qu'aux travaux de culture.

La crainte des gens du Ouanda-Djalé vint ensuite, — une fois passée l'impression du coup de force de 1911 — hanter de nouveau les esprits et paralyser les efforts. Et dès les premiers mois de 1912, des craintes de disette apparurent.

Aussitôt connu, le péril fut conjuré par des mesures opportunes. Le ravitaillement de la compagnie de N'Délé, à qui avaient d'abord suffi les réserves de Senoussi, était désormais assuré par les circonscriptions voisines et une active propagande faite auprès des indigènes en vue de les encourager aux cultures.

En même temps, par des reconnaissances méthodiques poussées d'un mouvement concentrique surtout de Ouanda-Djalé et en liaison constante avec les postes des circonscriptions frontières : Fort-Crampel, les M'Brès, Fort-Archambault, Am-Timan, Bambari, Bria, les populations étaient rassurées et remises en confiance.

Mais la question du Ouanda-Djalé restait entière.

Réclamé par le chef de circonscription, proposé par le commandant militaire de l'Oubangui-Chari, l'envoi d'une forte colonne est alors étudié en détail et finalement écarté par l'autorité supérieure pour des nécessités de politique générale.

En raison de la désagrégation commencée chez les dissidents de Ouanda-Djalé, il semble au surplus que les difficultés de ravitaillement et de transport que soulèverait l'expédition seraient hors de proportion avec un résultat auquel le temps devra conduire de lui-même.

Il paraît plus judicieux, plus pratique et plus

(1) Branche du groupe banda.
(2) Branche du groupe sara.
(3) Peuplade à part, dont le berceau est peut-être M'Bélé, aux sources de la Gounda, affluent de l'Aouk.

sûr, avant d'attaquer le repaire que le capitaine Modat, qui l'avait visité en juillet 1910, déclarait quasi inexpugnable, de le rendre, par une série de mesures soigneusement étudiées, graduellement inoffensif.

La première fut de concentrer entre les mains du chef de la circonscription du Dar-Kouti, la surveillance de la frontière confrontant à Ouanda-Djalé : la zone de Ouadda (limite sud) est détachée de la Kotto-Mobaye et rattachée au Dar-Kouti, qui reçoit la consigne d'y créer un poste. Symétriquement à celui-ci, mais sur la frontière nord un autre sera installé vers le confluent du Mamoun et de la Gounda afin de barrer la trouée de l'Aouk en assurant la liaison avec le poste d'Am-Timan (circonscription du Salamat).

La capitaine Souclier, qui vient d'être désigné pour N'Délé (mars 1912), poursuit alors avec une habile et tenace activité l'organisation et le resserrement de la surveillance.

Il installe un poste de 50 tirailleurs près de M'Bala, arme de fusils à tir rapide les villages de culture et fait par des reconnaissances constantes poussées autour de Djalé une chasse incessante aux rezzous des esclavagistes. En même temps, il emmagasine du mil et crée des rizières, constitue des approvisionnements de cartouches et de médicaments, pousse d'une façon intensive l'instruction et l'entraînement de ses tirailleurs.

Ayant ainsi préparé et appuyé par une affirmation constante et nettement apparente de notre force l'action diplomatique à engager, le chef de circonscription reprend alors, par l'intermédiaire du médecin major Benjamin, les pourparlers avec Kamoun, et l'invite à se rendre à discrétion en livrant toutes ses armes.

Kamoun tergiverse et cherche à gagner du temps. En réalité, il veut profiter de nos bonnes dispositions pour tirer quelque chose de nous sans rien donner que des phrases fleuries.

Peu rassuré cependant par l'activité déployée et de façon aussi apparente que possible, dans la circonscription, il cherchait entre temps à dresser contre nous une coalition des populations islamisées de la frontière : Foriens (chef Ali Dinar), Youlous (chef Djellab), Karas (chef Andjia).

Il devait échouer partout.

De son ami Andjia, il n'obtient que de vagues protestations verbales. Pour ce qui est de Djellab, l'ancien chef de Ouanda-Djalé et ministre de Senoussi, et de Handal, chef kreich des environs de Kafiakindji, tous deux échappés du Bahr-el-Ghazal, Kamoun les sait tout prêts à se coaliser, mais contre lui ; et quant au sultan du Dar-Four, Ali Dinar, qui a jadis échangé des cadeaux avec lui, il ne veut plus rien savoir de Djalé et fait la sourde oreille.

Déçu dans son espoir de prêcher la guerre sainte, seul sur son rocher avec à peine 150 bazinguers tout prêts à la débandade, Kamoun inquiet, hésite et tergiverse. Le chef de circonscription est informé de cette situation et mis au courant de cet état d'esprit par un de ses officiers, le lieutenant Cargemel, parlant l'arabe couramment. Celui-ci a pu, en effet, causer sans témoins avec les gens qui à N'Délé ont hébergé les envoyés de Kamoun. Aussi le capitaine Souclier, qui, par ailleurs, a depuis quelque temps déjà fait des ouvertures à Djellab et pense l'avoir détaché de Kamoun, juge-t-il le moment exceptionnellement favorable pour effectuer la reconnaissance de la région Mamoun-Gounda en prenant la route directe sur Djalé, persuadé que cette marche en avant déterminera la soumission du sultan, ou tout au moins préparera une solution décisive.

Le 2 décembre, il quittait N'Délé avec les lieutenants Cargemel et Reymond, le Dr Benjamin et 108 tirailleurs.

En route, à la Gounda, il reçoit les envoyés de Kamoun porteurs de trois lettres, dont une pour le docteur. Pleines comme toujours de réticences et d'ambiguïté, elles trahissaient néanmoins le découragement et l'indécision.

Interrogé isolément, un des envoyés apprend au capitaine que, en désaccord avec Kamoun, son frère Mamadou Fofana l'a définitivement abandonné et confirme au surplus tous les renseignements antérieurs touchant la désagrégation du groupe des chefs dissidents et la démoralisation des défenseurs de Ouanda-Djalé.

Aussi, après avoir nettement déclaré à l'émissaire de Kamoun (El Hadj Tokkeur) que son maître ne doit jamais compter recevoir notre investiture et que, sans les discuter plus longuement, il n'a qu'à se soumettre aux exigences du gouvernement français, le capitaine Souclier le renvoie en lui déclarant qu'il ira, s'il le faut, jusqu'à Djalé pour imposer ses conditions.

Arrivé le 15 devant le repaire, il vient à peine d'installer son campement que El Hadj Tokkeur descend du rocher porteur d'une lettre à l'adresse du docteur, aussi vague et imprécise dans le fond que les précédentes, aussi humblement larmoyante dans la forme.

Le capitaine lui fait répondre que s'il est sincèrement décidé à se soumettre, il n'a qu'à venir au campement, ajoutant que s'il n'est pas venu le soir même, on l'attaquera le lendemain.

A cet ultimatum décisif, Kamoun répond en arborant ses bannières sur les crêtes et en faisant sonner à ses clairons l'ancien rappel de Rabah. Puis il passe en revue ses bazinguers, ce qui permet au capitaine de les compter à la jumelle : ils sont 150.

Le lendemain, 16 décembre 1912, après une série d'engagements, dont quelques-uns fort vifs, qui dès le matin durèrent jusqu'à 4 heures du soir, Kamoun et ses bazinguers fuient en déroute, nos troupes occupent le tata de Kamoun. Nous n'avions de notre côté que quatre tirailleurs très légèrement blessés.

Préparée avec une énergique ténacité, réalisée avec une belle simplicité, la prise de Ouanda-Djalé est un brillant succès politique et militaire.

Presque sans effusion de sang, elle nous dé-

barrasse définitivement de la menace des razzias senoussistes, elle fait disparaître de la politique à suivre au Dar-Kouti les « questions extérieures » et permet d'y faire de l'administration vraie en groupant les individus et les villages, en faisant faire des cultures et constituer des réserves, en reconstituant la vie économique d'une région jadis riche et prospère et qui doit le redevenir, malgré tout le chemin qui lui reste à parcourir.

Repris dès le lendemain, les pourparlers avec le chef des Youlous, Djellab, aboutissent rapidement à un accord définitif: ce chef important s'engage à verser immédiatement une contribution de 1.000 francs, à laisser passer librement les commerçants et caravanes, et à ne plus jamais razzier ni en territoire anglais, ni en territoire français.

Enfin Mamadou Fofana et Kamoun Ibrahim, l'un fils et l'autre neveu de Senoussi, font leur soumission et livrent leurs armes: 57 fusils ou carabines Winchester, Remington, Albini, Gras, Lebel et 762 cartouches.

Quant à Kamoun Amdoulaye et Djemel Eddin, les deux fugitifs de Ouanda Djalé, qui s'étaient dirigés vers le Bahr-el-Ghazal, le capitaine anglais, chef du poste de Kafiakindji, prévenu de la prise de Ouanda-Djalé, annonçait à son tour leur reddition et la saisie de leurs armes.

Et ainsi se trouvaient rétablies les communications politiques et commerciales entre N'Délé et Kafiakindji et ce n'est pas l'un des résultats les moins intéressants de la prise de Ouanda-Djalé.

L'entente, indispensable entre les autorités françaises et anglaises pour la répression de la « traite perlée » et de la contrebande des armes et des munitions, conclue en juillet 1910 à Kafiakindji et confirmée en 1911 chez Saïd Baldas, devient ainsi réellement pratique et efficace. Et l'ouverture de la route N'Délé-Kafiakindji vient à son heure, en ce moment où les autorités anglaises semblent enfin sortir de la réserve, à tout le moins exagérée, qu'elles avaient gardée jusqu'à ce jour touchant la surveillance de leurs frontières.

Il est permis d'en déduire que la question des caravaniers arabes qui se pose également dans les autres circonscriptions militaires, celles du groupe de la Kotto-Kouango, va se trouver enfin résolue.

Répression de la traite et de la Contrebande d'armes. — La répression de la traite, la poursuite de la contrebande et du trafic des armes et munitions constituent, en effet, deux éléments essentiels de notre activité politique dans le Dar-Kouti, le M'Bomou, la Kotto ou le Kouango.

Ces deux questions, d'ailleurs solidaires, sont intimement liées à l'occupation de toute la partie islamisée de la colonie. La direction des caravanes de contrebandiers est toujours la direction primitive et vraie des routes commerciales. Elle indique le sens des courants économiques, elle précise l'emplacement des centres, des « places » commerciales. Elle a par suite ici servi en partie de schéma au tracé du réseau d'occupation qui comprend les postes de Mamoun, N'Délé, Ouanda, Yalinga, Goubèré. C'est pour et par *la traite* que tous les Etats islamisés se sont constitués, organisés et maintenus, c'est par elle qu'ils ont lutté contre nous, c'est elle que nous avons poursuivie et atteinte en les détruisant.

Moins influencé par les arabisés que le Dar-Kouti et même que le M'Bomou, l'ancien cercle de Mobaye devenu ensuite la région de la Kotto-Kouango est divisé depuis fin 1911 en trois circonscriptions: Kotto-Mobaye, Kouango et Kandjia-Kouango, comprenant outre les trois chefs-lieux de circonscriptions, quatre postes, chefs-lieux de subdivision : Bria (1) et Fouroumbala (2) dans la Kotto-Mobaye ; Ippy et (3) les Moroubas dans celle du Kouango.

Du centre arabe de Yatogo (4) en relations du côté nord Dar-Kouti) avec Said-Baldas (Haute-Kotto) et Kafiakindji (Bahr-el-Ghazal) et du côté est avec Dem-Ziber (Darfour), une route de caravanes se dirige sur Ippy (Kouango): c'est de là que partait en juillet 1912 un certain Hassan qui fut capturé par le chef de la subdivision de Bria à 15 kilomètres environ de la rive gauche de la Kotto au moment où il ramenait un convoi de six captifs qu'il venait d'acheter avec des capsules.

Autrefois, à N'Délé avec Senoussi, cet Hassan fut à Djalé avec Kamoun, puis alla s'installer à Kafiakindji ; c'est de là qu'il s'était joint à une caravane qui, sous le commandement d'un nommé Addour, avait déclaré se rendre à Bangassou pour y vendre tapis, mulets et bourriquots. Munie de passeports en règle, la caravane passa sur notre territoire, sans être inquiétée, puis elle se scinda en plusieurs groupes dont l'un celui d'Hassan se rendit effectivement à Bangassou, un autre franchit le Bonsou pour aller acheter des captifs chez les Lindas (au Nord d'Ippy). Tous devaient, les opérations terminées, rallier Yatogo où Addour s'installerait en les attendant. Mais l'arrestation d'Hassan troubla l'expédition. L'installation des Arabes à Yatogo remonterait à une dizaine d'années: les premiers qui s'y établirent furent les nommés Addour, chef actuel du groupement, et Nour Eddine, qui en était le marabout et y avait fondé une école, tous deux venus de chez Saïd-Baldas. Récemment encore, ce centre comptait environ 40 Arabes dépendant au point de vue religieux du Faki Aouata, resté à Saïd-Baldas (5).

---

(1) Juillet 1909.
(2) Fin 1909.
(3) Avril 1912.
(4) A 21 kilomètres au Nord de Ialinga.
(5) Ce lien religieux paraît d'ailleurs assez lâche, et il ne semble pas jusqu'à présent que la propagande islamique s'exerce d'une façon suivie dans le territoire de l'Oubangui-Chari ; les caravaniers arabes ont, comme on l'a vu, des préoccupations d'ordre plus matériel et plus pratique. La circonscription du Gribingui a bien signalé, la venue en 1912, d'un Arabe de race pure, muni d'un laisser-passer d'Abéché visé à Fort-Lamy et en qui le chef de la circonscription a cru reconnaître un « rekkas » (messager) venu de la Zaouïa de Djarboub, le principal centre de la confrérie des Senoussia, situé sur la frontière entre l'Egypte et la Tripolitaine vers Siouah. Mais aucun indice n'a permis de

Mis en fuite par l'occupation du nouveau poste de Yalinga, ces Arabes se sont depuis, ainsi que l'ont établi les reconnaissances poussées par les détachements de Yalinga, réfugiés dans la forêt de bambous située au Nord de la ligne Asragabara. La création d'un poste mobile de surveillance à Zenongo, au Nord de Nimeri, rendra plus difficile encore la circulation des marchands contrebandiers et esclavagistes.

Ainsi peu à peu, par l'effort coordonné des circonscriptions que traversent les routes de caravanes, par l'identification incessante des nomades et la surveillance étroite des convois, se précisent la direction des caravanes, la situation des groupements et l'emplacement des caravansérails et s'organise tout un réseau de chasse auquel bientôt nul ne pourra échapper. Et, quelle que soit l'habileté des Arabes à se faufiler par petits paquets ou même isolément, se terrant à la moindre alerte, quelle que soit la perfection de leur organisation en corporation clandestine, où rien ne manque, pas plus les débouchés que les commanditaires, dont presque tous les chefs indigènes sont les complices, qui obéit à des chefs à la fois politiques et religieux, en même temps négriers et contrebandiers, dispose de caravansérails bien approvisionnés, de gîtes d'étapes bien situés, possède enfin un réseau de pistes repérées et variables suivant la saison, il faudra bien qu'un jour prochain, pourchassés dans le M'Bomou, le Dar-Kouti et le Kouango comme au Massalit et au Sila, ils cessent leur trafic ou disparaissent.



JEUNES FILLES A MARIER.

Déjà les autochtones, qui longtemps se firent leurs complices, parce que fournisseurs et clients, comprennent l'intérêt qu'ils ont à nous seconder dans cette lutte, ne se laissent plus si volontiers razzier et commencent à faire leur police, ainsi qu'en témoigne le fait suivant, qui s'est passé en 1912 dans la subdivision de Yalinga (Bas-M'Bomou).

Une caravane arabe, conduisant des captifs et venant des bords de la Haute-Kotto, s'étant arrêtée au village de Banzili, prétendait par l'intimidation de ses dix fusils se faire donner des vivres : une discussion s'étant élevée, Arabes et autochtones en vinrent aux mains : trois Arabes furent tués. Deux femmes N'Sakaras et un enfant furent délivrés et envoyés à Yalinga. Prévenu trop tard pour pouvoir poursuivre utilement les Arabes, le chef de subdivision ne put que féliciter le chef Banzili de sa courageuse attitude.

C'est là un bon symptôme, de favorable augure pour la campagne entreprise et inexorablement poursuivie contre les esclavagistes.

conclure à l'organisation d'une propagande sur laquelle la vigilance de tous nos agents a été spécialement appelée.

***

Le groupe Kotto-Kouango et le programme d'action 1912 et 1913. — Comme on vient de le voir, le groupe des trois circonscriptions de la Kotto-Mobaye, du Kouango et de la Kandjia-Kouango, par la répercussion qu'y ont les événements du M'Bomou et du Dar-Kouti, et surtout par la contribution qu'elles ont trop souvent fournie aux razzias des caravaniers esclavagistes et aux opérations des contrebandiers arabes, tient en quelque façon au groupe des sultanats.

Par leurs caractéristiques ethnographiques et géographiques, ces trois unités administratives, qui ont entre elles des affinités, et qui ne sont d'ailleurs que les subdivisions de l'ancien cercle de Mobaye, puis de la région de la Kotto-Kouango, se rattachent d'autre part au groupe du Haut-Chari et aux circonscriptions de la ligne d'étapes.

De Kassa dans la Kotto-Mobaye (confluent de l'Oubangui et de la Kotto) à Fort-de-Possel (dans la Kémo) (embouchure de la Kémo) en passant par Guelorget-Mobaye et Kouango, le bord des rives de l'Oubangui est peuplé par les mêmes groupements de pêcheurs et de pagayeurs yakomas, sangos, bourakas et banziris, tous généralement paisibles et assez bien en mains, quoique voleurs émérites.

En allant vers l'intérieur, on rencontre, disséminés par îlots à travers les circonscriptions de la Kotto-Mobaye, du Kouango, de la Kandjia-Kouango et de la Kémo, les différentes tribus, groupements ou sous-groupements de ce qu'on a appelé la race banda : Yakpas, Langouassis, Togbos, puis en avançant davantage : Langras, Patris, Lindas, Tamraggos, Dekoas, Moroubas, Dakpas, etc., toutes sauvages, primitives, anthropophages, hostiles au fond au Blanc, mais plus ou moins soumises en fait, suivant l'ancienneté et l'intensité de la pénétration qui a été faite de leur pays.

Jusqu'en 1910, par suite de la faiblesse des moyens de pénétration, de la pénurie du personnel d'occupation, par suite aussi peut-être d'une louable prévention chez les commandants des unités administratives, contre l'emploi de la force, aucune opération de grande envergure n'avait été faite dans la colonie : strictement limitée à la répression isolée et localisée des faits graves

d'insurrection, effectuée sans programme d'ensemble et sans plan préalable, la pénétration avait présenté le caractère de ces « coups de sonde » justement critiqués dans la circulaire du 1er août 1909 de M. le gouverneur général Merlin.

Rarement suivies, faute de temps et de personnel, d'une occupation effective, ces opérations de détail laissaient inévitablement subsister des foyers de résistance et de rébellion, constituaient en même temps des centres de refuge pour les réfractaires non pas seulement de la circonscription mais encore des secteurs limitrophes.

Pour ces raisons, et tenant compte par ailleurs de ce fait qu'on devait considérer la pénétration pacifique comme ayant désormais donné son maximum de rendement et qu'on pouvait se déclarer légitimement satisfait des résultats réels et déjà importants obtenus par elle dans la plus grande partie de la colonie, l'administration locale décidait d'appliquer à la pénétration des régions insoumises des moyens plus efficaces, ceux-là mêmes que préconisait d'ailleurs la circulaire visée plus haut du 1er août 1909, « mise en mouvement d'effectifs sérieux en substituant à la marche de front la marche enveloppante ».

Aussi, dès le mois de novembre 1911, les chefs de circonscriptions étaient-ils invités à établir un rapport succinct groupant les incidents, tels que : razzias au préjudice de leurs administrés, meurtres de tirailleurs et de gardes, refus d'impôt, menaces directes contre eux ou leurs chefs de subdivisions, bref tous les actes d'insoumission qui avaient troublé leurs circonscriptions et concluant par des propositions précises en vue d'un programme d'action et d'un plan d'ensemble à arrêter pour la saison sèche 1912.

Les projets reçus furent soigneusement étudiés, puis sériés, et seuls furent retenus ceux qui présentaient un caractère d'urgence ou d'opportunité indiscutable.

A l'Est, d'une part, le Dar-Kouti était comme on l'a vu, occupé à la surveillance du groupement senoussiste de Ouandadjalé et à la réorganisation de la région de N'Délé et, d'autre part, le Bas et le Haut-M'Bomou se trouvaient en pleine période d'installation et de remaniement.

A l'Ouest, l'Ouham-Pendé ne devait être l'objet d'aucun effort de pénétration en raison de l'imminence des cessions territoriales à l'Allemagne ; quant à l'Ouham-Fafa, malgré la nécessité d'en pénétrer les régions insoumises, le manque d'effectifs suffisants rendant tout projet inopportun. Enfin, en ce qui concerne l'Ombella-Mondjo, la pénurie du personnel européen obligeait à rester dans le *statu quo*. Par contre, il n'était pas possible, en ce qui concerne le Kémo, de tolérer plus longtemps, à proximité de la route d'étapes, l'existence de régions réfractaires, même naturelles de refuge pour les mécontents, sources de difficultés continuelles pour un personnel administratif pressé par les impérieuses obligations tant d'un portage de plus en plus intensif que du recrutement et du ravitaillement des travailleurs employés à la route du Chari.

Quant aux trois circonscriptions militaires, deux d'entre elles (Kouango et Kandjia-Kouango) n'avaient aucune préoccupation du côté de la frontière du Soudan anglo-égyptien ; la troisième (Kotto-Mobaye) devait pacifier sa zone sud avant d'entreprendre vers le Nord l'action de surveillance et de pénétration qu'allait marquer la création du poste de Mouka, étape provisoire en attendant le transfert à Ouadda.

Pour toutes, il était urgent, en vue d'une utilisation rationnelle et immédiate de leurs effectifs relativement voisins les uns des autres d'ailleurs, de coordonner leurs efforts.

Tandis que, dans la circonscription de la Kémo en procédait à la pacification des groupements insoumis Langouassis, Togbos, N'Baggas, N'Boulous, Dapkas et Dekoas, c'est-à-dire des régions dissidentes comprises entre les rivières Kouma et Kandjia ; et de celles qui se trouvent immédiatement à l'Est de Balao, la circonscription du Kouango devait porter son effort sur les groupements réfractaires Dekoas et Andogpas habitant entre les rivières Kandjia et Kouango et la circonscription de la Kandjia-Kouango devait visiter les groupements Langouassis situés entre les rivières Kandjia et Kouango.

De plus, au moment où le détachement de la Kemo agirait contre le groupement hostile Dekoa du chef Goukara, le détachement du Kouango devait fermer aux transfuges la route du Nord-Est, et celui de la Kandjia-Kouango, celle du Sud.

Ces différents mouvements qui s'échelonnèrent entre le 10 février et le 10 mars 1912 et auxquels coopérèrent les circonscriptions de la Kémo, constituèrent la première série d'opérations. Elles furent reprises après un repos d'une quinzaine de jours.

La deuxième série, qui dura du 25 mars au commencement de mai, consista en une action simultanée des circonscriptions du Kouango, de la Kandjia-Kouango et de la Kotto-Mobaye en vue de la pénétration des régions insoumises comprises entre les rivières Kouango et Kotto.

Tandis que la circonscription du Kouango pénétrait les régions réfractaires Dekoas, Lindas et Yakpas (rive gauche du Kouango), la circonscription de la Kotto-Mobaye devait soumettre les groupements Boubous d'Ajou et le centre Banda de Komerou.

Effectuées suivant le programme ainsi déterminé, exactement coordonnées et poursuivies avec une patiente méthode, ces opérations ont eu, tant par leur action directe sur les populations visitées que par leur répercussion sur les populations voisines, la plus heureuse influence et ont marqué le début d'un incontestable progrès.

Parcouru dans la plus grande partie par les colonnes de police, visité ensuite plus lentement par les chefs de subdivisions, tout le pays compris entre la Kotto à l'Est, la Kouma ou Haute-Kémo à l'Ouest, qui, en dehors de la zone riveraine et

de quelques groupements mieux en contact avec les postes, constituait auparavant une région insoumise et réfractaire, se trouvait dès la fin du premier trimestre presque entièrement pacifié.

Sauf dans quelques villages Dekoas (frontière ouest), chez les Yacpas et dans la Haute Baidou (circonscription du Kouango), plus de rébellions à main armée. La résistance ne se traduit plus çà et là que par la fuite dans la brousse ou la mise en jeu d'une force d'inertie qui constitue cependant encore un obstacle sérieux au progrès.

Partout, sur les abords des routes principales, des villages ont été créés où les indigènes doivent vivre groupés. Une sorte d'organisation rudimentaire est née ainsi, qui pose dès maintenant le principe de l'organisation future. Les chefs soutenus semblent prendre un peu d'importance. Un rendement meilleur est obtenu dans la main-d'œuvre, le portage et l'impôt.

Dans la circonscription de la Kandjia-Kouango, créée seulement en 1912, le progrès est particulièrement apparent.

Au début de l'année, seuls les riverains de l'Oubangui, Banzaris et Bourakas étaient réellement soumis à notre autorité. Quelques petits groupements Langouassis et Gobous, situés immédiatement derrière les Banziris payaient l'impôt avec ces derniers, mais évitaient le plus possible notre contact. La majeure partie des habitants de la circonscription étaient franchement hostiles et il était impossible de s'avancer à deux heures de marche à l'intérieur sans une escorte.

A la suite des tronées effectuées dans le courant du premier semestre 1912, la situation est devenue tout autre. Méthodiquement, presque toutes les tribus ont été amenées à composition, les Bandas en février, les Langouassis en février, mars et avril, les Pagouas en mars et avril et enfin quelques Yacpas en avril et mai, quelques Langouassis en août, quelques Dekoas et Langouassis en novembre.

En résumé, la plus grande partie du territoire de la circonscription a été au cours de l'année visitée et effectivement occupée.

Enfin, au point de vue de l'*organisation du commandement indigène*, il a été constitué pour les tribus soumises trois cantons qui ont chacun leur chef : le canton Banziri, chef Socambi, le canton Bouraka, chef Toumbo, le canton Langouassi, chef Singueré.

***

Les circonscriptions de la ligne d'étapes : Kémo et Gribingui. — Le portage. — Ce ne fut pas là cependant l'unique résultat de cet ensemble d'opérations et leur effet ne resta pas localisé à la zone où elles se déroulèrent.

Leur répercussion se fit bientôt sentir tant au point de vue politique qu'au point de vue économique dans toute la région, dès longtemps pacifiée, de la Kémo.

Une notable amélioration se manifesta non seulement dans la subdivision de Grimari à la suite de la soumission des Dakpas et des Dekoas et de leur principal chef Gokara, mais encore dans les subdivisions de la route d'étapes : Dekoas, Fort-Sibut et Fort-de-Possel.

Tandis que dans la subdivision de Grimari, les populations Dekoas et Dakpas s'étant mises définitivement au travail et participant désormais à l'activité générale de ce secteur, les ventes de caoutchouc sur la place de Grimari s'élevaient rapidement et montaient de 5 *tonnes* en août 1912 à 8 *tonnes* en octobre et 16 *tonnes* en novembre 1912; dans les subdivisions de Fort-de-Possel, et surtout de Fort-Sibut et de Dekoa, on remarque une plus grande facilité dans le recrutement et un meilleur rendement de la main-d'œuvre nécessaire aux transports entre l'Oubangui et le Chari et aux travaux de la route du Chari.

Les recrutements portent sur un plus grand nombre de villages et par suite la répartition du travail et des corvées devient plus équitable. Pour la route du Chari les villages riverains fournissent des équipes qui se relèvent tous les quinze jours. Quelquefois, comme chez le chef Bianzara, tous les hommes du village travaillent volontairement à la route.

Il a été ainsi recruté au cours de l'année 1912, 5.768 travailleurs, soit une moyenne de 480 par mois.

Ces travailleurs appartiennent aux villages de la circonscription riveraine de la route. Il n'en est pas de même des travailleurs permanents qui ont été en moyenne au nombre de 170 ; ceux-ci sont étrangers à la circonscription.

Les uns et les autres ont fourni pour la mission de la route du Chari, 236.388 journées de travail au cours de l'année 1912, soit une moyenne de 19.700 journées par mois, ce qui représente la présence tous les jours sur les chantiers d'au moins 650 travailleurs.

Pour les travaux de curage de la Tomi il a été fourni 4.367 journées pour une période de quatre mois, soit une moyenne de 1.100 journées par mois.

D'autre part, le transport du personnel et du matériel pour les divers services : service colonial, service local du Tchad, service local Oubangui-Chari, courriers, commerçants et particuliers, route du Chari et lignes télégraphiques, a donné lieu aux statistiques suivantes :

Il a été recruté au cours de l'année 1912 par Fort-Sibut, 10.296 porteurs, soit une moyenne de 1.608 porteurs par mois ; par Dekoa : 12.960 porteurs, soit une moyenne de 1.080 porteurs par mois ; par Fort-de-Possel : 8.036 soit 670 porteurs par mois en moyenne.

Ce qui donne pour les trois subdivisions de la Kémo situées sur la route d'étapes un total annuel de 40.292 porteurs et une moyenne mensuelle de 3.357.

La subdivision de Grimari de son côté a fourni pendant cinq mois de l'année 1912 tant pour les transports du service local que pour des commer-

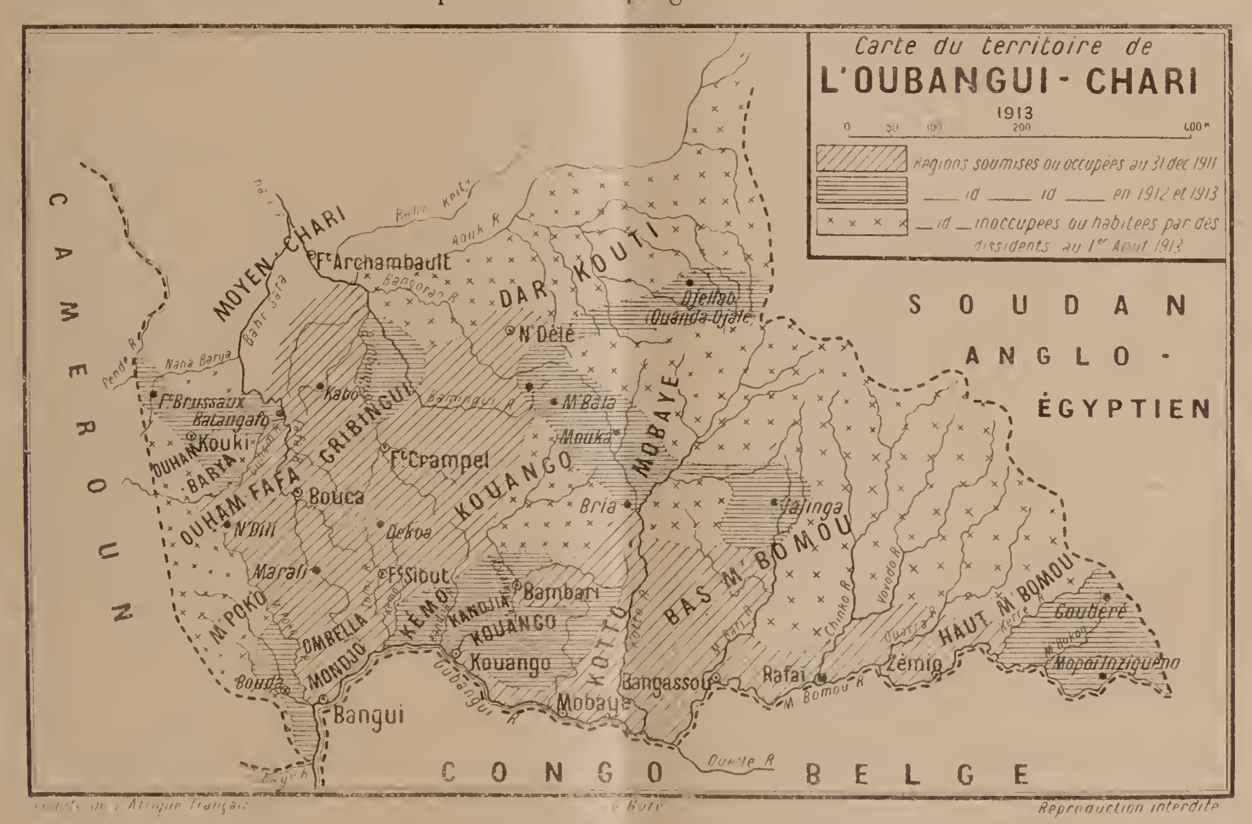
çants et particuliers, 1.904 porteurs (soit une moyenne de 398 porteurs par mois) : sur ce chiffre de 1.994 porteurs, 250 seulement ont été dirigés sur Fort-Sibut pour le service de la route d'étapes.

Quant à la subdivision de Fort-Crampel (circonscription du Gribingui), le nombre des porteurs fournis par elle se monte à 8.591, soit une moyenne de 715 porteurs par mois. Celle des M'brès en a fourni 6.000 en onze mois.

Ces cinq subdivisions ont fourni en 1912 pour le service des transports et la route du Chari un total d'environ *cinquante mille* porteurs, soit une moyenne de quatre mille hommes par mois.

De tels chiffres parlent d'eux-mêmes et se passent de commentaires. De ce qu'un pareil recrutement de main-d'œuvre ait pu s'effectuer bien réussi dans la subdivision des M'brès où des groupements par tribus ont été réalisés. C'est d'ailleurs à vrai dire celle des trois subdivisions du Gribingui qui a fourni à tous points de vue le meilleur rendement en 1912.

Quatre groupements existent à l'heure actuelle : les M'brès rassemblés aux alentours de Kaga-M'brès et dans les parages immédiats du poste comptent environ 3.400 adultes hommes et femmes; les Moroubas un peu plus dispersés et placés au Kaga-Yacouba, au Kaga-M'bra, un peu dans l'Ouest de ce point sur la route Fort-Crampel; ils sont 2.600 environ. Leur nombre a augmenté sensiblement au cours de l'année par l'arrivée de nombreux esclaves de Senoussi qui, ayant recouvré leur liberté, rejoignirent leurs anciens villages.



au cours d'une année dans une seule circonscription administrative, sans causer aucun trouble ni malaise dans la population, découlent tout naturellement, au point de vue des progrès de l'occupation, des réflexions et constatations d'ordre général qui trouveront leur place dans les conclusions de la présente étude.

Et nous trouvons ici encore le résultat de ce long, énergique et persévérant effort tenté dans toute la partie de la colonie où n'existe pas une organisation administrative indigène pour grouper les individus et les villages, faire des chefs et constituer l'autorité indigène.

Antérieurement déjà de fort intéressants essais de groupements de villages avaient été tentés avec succès le long de la route de Fort-de-Possel à Fort-Sibut. Ils ont été continués en 1912 entre Sibut et Crampel; mais ils ont particulièrement

Les N'Goulas, qui se trouvent sur la route des M'Brès à Fort-Crampel, sont au nombre de 1.700; et les Mandjias enfin, qui sont près de 2.000, voisinent avec les N'Goulas et sont quelque peu mélangés avec eux.

Toutes ces populations sont paisibles et soumises; seuls les Moroubas doivent être surveillés d'assez près, surtout depuis l'arrivée des gens de N'Délé dont un certain nombre paraissent animés d'un assez mauvais esprit.

S'il n'en est pas ainsi et si la situation est moins satisfaisante dans les deux autres subdivisions du Gribingui (Fort-Crampel et Kabo), cela tient à la persistance de quelques foyers réfractaires et notamment de celui de Kabo, dont la réduction, conduite avec trop peu de méthode et de patience en 1912, a été définitivement effectuée en 1913.

***

Groupe de l'Ouest : Ouham-Pendé, Ouham-Fafa, Ouham-Barya. — Au même programme de 1912 se trouvait inscrite la pénétration de de toute la région comprise entre l'Ouham et la Nana-Barya, et qui constitue la circonscription de l'Ouham-Barya créée par arrêté du 31 juillet 1913 et constituée d'une part, par les territoires de la circonscription de l'Ouham-Fafa, situés sur la rive gauche de l'Ouham, de l'autre par la partie de l'ancienne subdivision de Goré restée française à la suite de la convention du 4 novembre 1911. Cette région, très peu connue, est habitée par des populations denses, farouches, jalouses de leur indépendance.

Le « groupe de l'Ouest » qui devait donc comprendre trois circonscriptions : Ouham-Pendé, Ouham-Fafa, Ouham-Barya, s'est trouvé réduit à deux pendant l'année 1912, faute du personnel nécessaire à l'occupation de la dernière. On pouvait croire que la convention franco-allemande aurait eu au moins cette conséquence heureuse de nous permettre par ces disponibilités nouvelles de personnel d'occuper d'une façon plus étendue et plus serrée les territoires restés français : en réalité, il n'en a rien été, le personnel s'est trouvé tellement réduit en 1912 dans l'Oubangui-Chari, qu'aucun élément presque ne s'est trouvé disponible. Il ne restait en effet au 31 décembre dans les territoires encore à céder (Bozoum et Goré) que les agents strictement indispensables pour garder le pavillon et effectuer la remise des postes.

La situation politique s'est trouvée de ce fait présenter un caractère fort différent dans chacune des deux circonscriptions de l'Ouham-Fafa et de l'Ouham-Pendé.

Peuplée mi-partie de Mandjias (Nord, Est et Sud-Est), mi-partie de Bandas (Ouest et Sud-Ouest), la circonscription de l'Ouham-Fafa, chef-lieu Bouka, ancien *cercle de l'Ouham de la région du Haut-Chari*, se caractérise surtout en ce qui concerne la subdivision de Bouka (population Madjias), par une prise de contact assez étroite de l'administration avec la population. Le nombre inusité des palabres à régler démontre ici la confiance des indigènes en notre justice et l'impression de sécurité qu'ils ont en venant au poste. Le groupement de Boukas, dans les environs immédiats du chef-lieu de circonscription, et celui de Kouni un peu au Sud sont les plus intéressants à cet égard : ce sont de braves gens, travailleurs, familiers, bons enfants, chez qui les progrès de notre influence sont particulièrement intéressants parce que continus et ininterrompus.

Ici, surtout, l'autorité des chefs s'affirme de plus en plus, les groupements se resserrent, les cultures s'accroissent et se diversifient. Cette année notamment, il y a lieu de noter avec satisfaction que même en novembre et décembre, qui sont généralement des mois de disette, les villages étaient abondamment fournis de vivres et que le marché de Bouka n'a cessé d'être bien approvisionné.

Les subdivisions plus récentes de Yakonendji-N'dili au Sud-Ouest et Batangafo (1911) au Nord n'en sont pas encore à cette étape. Le groupement Dakpa de Batangafo a toujours servi de refuge aux réfractaires de l'Ouham et du Gribingui et d'autre part la rive gauche de l'Ouham avait jusqu'en 1911 constitué pour les M'Bias un asile presque inviolé.

L'occupation plus intense de la région Sud de Yakonendji en 1913 nous a déjà fait prendre pied là-bas. Par les tournées de saison sèche 1913, nous avons fait connaître et reconnaître notre force et nous nous imposerons définitivement dès que les moyens d'action seront suffisants dans le M'Poko.

Alors que dans le centre de l'Ouham-Fafa nous n'avions qu'à poursuivre une politique de réalisation, affirmant et confirmant les résultats acquis, dans l'Ouham-Pendé notre action plus délicate et difficile devait s'exercer sous une double forme. D'une part, dans les régions à céder de la Pendé et de la Haute-Ouham (subdivisions de Boala et Bozoum) politique d'attente et de recueillement d'action diplomatique bienveillante et persuasive sur des indigènes ombrageux et sauvages (Bayas et Saras), et d'autre part préparation de l'évacuation vers l'Est, reconnaissance de la route du retour, création des postes de liaison de Fort-Brussaux, puis de Kouki. Tandis que sur la frontière, à Boala, à Bozoum, à Goré, nos agents s'informaient des dispositions préparatoires faites par nos voisins pour l'occupation des territoires que nous allions leur remettre, et cherchaient à lutter loyalement d'influence avec eux pour garder sous notre tutelle ceux de nos sujets dont nous avions si péniblement et depuis si peu de temps entrepris ou achevé la conquête morale, des reconnaissances, partant de Bozoum et de Goré vers l'Est, préparaient la liaison qui n'avait pas encore pu être faite entre les points que nous abandonnions et ceux que nous gardions.

Le poste de Boala (120 kilomètres Ouest de Bozoum) a été évacué le 1er octobre; effectuée dans les formes exactement prévues aux conventions, mais avec une courtoisie ferme et digne, cette remise ne donna lieu à aucun incident.

Celle du poste de Bozoum, chef-lieu de l'ancienne circonscription de l'Ouham-Pendé, fut chose faite le 1er avril 1913.

***

Dès le début de 1913, la pénétration de la zone comprise entre la Nana-Barya et l'Ouham était entamée résolument, afin de faciliter les travaux de la mission de délimitation et d'asseoir notre autorité à proximité de la nouvelle frontière franco-allemande. Vigoureusement et méthodiquement menées, les opérations ont permis d'inventorier une population dense, laborieuse, avec laquelle il n'avait pas jusque-là été possible de prendre le contact, de relier les trois postes nouveaux de Kouki, Fort-Brussaux et Bantagafo, en un mot d'établir les bases de la nouvelle circonscription de l'Ouham-Barya qui est appelée à

devenir pour la colonie un réservoir en homme et en ressources agricoles.

D'une manière générale, le travail effectif des années 1911, 1912, 1913 va permettre d'étendre en 1914 à la plupart des circonscriptions les efforts méthodiques nécessaires pour achever la pénétration des régions encore peu parcourues, déterminer la soumission des derniers dissidents et compléter l'inventaire géographique et économique déjà très avancé.

Des instructions précises ont été adressées à cet effet aux divers chefs de circonscription par M. le gouverneur Estèbe avant son départ pour la France en juin 1913.

Bangui. — Depuis le 1er janvier 1912, la ville de Bangui est érigée en commune indépendante. Construite sur les pentes de la chaîne boisée dont les derniers contreforts sont baignés par les deux rapides de l'Oubangui, elle a pris depuis trois ans un rapide et satisfaisant essor, tant au point de vue administratif qu'au point de vue du



BANGUI. — LES RAPIDES.

commerce et de la navigation et elle est appelée à une extension encore plus grande.

Aussi a-t-il paru prudent, dès le 23 décembre 1912, d'allotir une partie des quartiers qui doivent former la ville de Bangui, en réservant la partie Ouest où seront choisis les emplacements du chemin de fer, de la douane et du service du port, prévus au projet d'emprunt de 175 millions.

La municipalité a consacré une importante partie de ses ressources à l'aménagement de la voirie et dès à présent le quartier européen présente un aspect très coquet.

Les constructions récentes de pavillons pour les officiers ou fonctionnaires, l'édification d'un secrétariat général et d'un palais de justice, l'installation de la formation sanitaire et les nombreuses maisons des colons et du commerce forment réellement une petite ville qui n'a rien de commun avec les terrains incultes et mal enclos qui constituent en général le début d'une bourgade aux colonies.

Des magasins d'alimentation pour Européens, des factoreries pour les indigènes, une fabrique de glace, des cafés et des pensions constituent avec le cercle du « Bangui rock club » les principaux points où se retrouvent les nombreux passagers qui tous les mois s'arrêtent au chef-lieu de la colonie.

Un marché animé a été construit près du réservoir où la population se fournit d'eau filtrée. Bien achalandé en vivres indigènes, on y trouve également du poisson frais et de la viande de boucherie provenant des réserves de bétail des pasteurs bornouans que le gouvernement local a incités à descendre du haut pays.

En un mot Bangui n'est plus le rocher inhospitalier où une poignée d'Européens avait peine à se maintenir pour défendre le passage des rapides, mais bien un centre commercial et administratif de grand avenir.

Population. Recensement.

La dispersion des individus et des villages, la méfiance des indigènes le peu d'autorité des chefs sont autant d'entraves au dénombrement de la population. Ici une case, là-bas une autre, une troisième plus loin : on peut dire en vérité que, sauf dans certaines parties de la colonie, les régions islamisées de l'Est et celles des circonscriptions du centre et de l'Ouest où le travail de groupement a pu déjà s'effectuer (la Kémo, la Kandjia-Kouango entre autres), il n'existe pas de villages à proprement parler, mais des hameaux çà et là dispersés.

Une autre cause, et non des moindres, des difficultés inhérentes au recensement des indigènes réside dans l'extrême instabilité des populations.

La proximité des territoires étrangers fournit aux groupements installés dans les zones frontières l'occasion, la tentation et le moyen d'échapper aux charges et aux obligations qui les gênent; une rivière à traverser et avec quelques coups de pagaies ils sont à l'abri, quittes à revenir ensuite, si comme il arrive souvent, ils trouvent de l'autre côté des charges et des obligations semblables ou plus lourdes.

L'épuisement rapide des terrains de culture intervient aussi comme facteur important de cette instabilité caractéristique. La terre se fatigue aussi vite qu'elle produit. N'ayant pas de bétail, les indigènes n'ont pas d'engrais. Aussi abandonnent-ils leur emplacement avec une extrême facilité dès que leurs plantations ne rendent plus assez.

Et puis c'est si peu de chose pour eux qu'un déménagement : quelques calebasses, quelques paniers, parfois une natte (le lit fait de rondins ou de bambous ne s'emporte pas toujours), des flèches et des sagaies, c'est là le mobilier; et, quant à la case, abri fait de paille et de branchages, il leur coûte aussi peu de la construire que de l'abandonner.

Les emplacements de villages, ou de ce qu'on nomme ainsi, changent fréquemment, le nom de l'agglomération est sujet lui-même à des variations; aucun village ne porte de nom emprunté à la géo-

graphie; c'est le chef de famille qui donne son nom au groupement; à sa mort, le groupement prend le nom de son successeur, qui est généralement son fils.

On conçoit dès lors combien la question du recensement se trouve liée à la méthode d'occupation.

Le premier dénombrement fait en 1906 donnait comme évaluation le chiffre de 2.130.000 habitants. Une plus exacte connaissance du pays a donné 362.485 indigènes portés sur les contrôles des chefs de circonscription, chiffre qui reste certainement très inférieur, d'un bon tiers au moins, à la réalité.

Justice indigène.

Au chef-lieu de chaque circonscription administrative fonctionne un tribunal indigène présidé par l'administrateur, l'officier ou le fonctionnaire commandant la circonscription, assisté de deux assesseurs, dont un Européen. A défaut d'Européen, les deux assesseurs sont indigènes.

Les tribunaux indigènes appliquent, en toute matière, les coutumes locales en ce qu'elles n'ont pas de contraire à la civilisation française. En matière civile et commerciale, ils connaissent en dernier ressort de tous les litiges dont ils sont saisis par les indigènes non justiciables des tribunaux français. En matière répressive, toutes les atteintes portées aux personnes et aux biens, commises par des personnes non justiciables des tribunaux français et au préjudice de celles-ci, sont jugées par le tribunal indigène. Les seules peines qui puissent être prononcées sont la peine de mort, l'emprisonnement et l'amende. Toute peine supérieure à deux années d'emprisonnement doit être soumise à l'homologation de la Chambre spéciale instituée à Brazzaville auprès de la Cour d'appel de l'Afrique Equatoriale Française.

Relations avec les colonies étrangères voisines.

La remise du poste de Boala, le 1er octobre 1912, aux autorités allemandes a été l'origine des relations poursuivies avec l'administration française de la région, et la détermination de la frontière définitive entre le Kameroun et nos possessions en exécution de la convention du 4 novembre 1911 et des protocoles qui l'ont suivie, a eu comme naturelle conséquence de mettre les fonctionnaires français de la circonscription de l'Ouham-Pendé en rapport avec les officiers composant la Mission allemande de délimitation.

Ces relations ont toujours été, de part et d'autre, empreintes de la plus parfaite courtoisie.

Il en a été de même avec nos voisins du Congo belge, qui, par suite de la situation géographique de leur colonie, séparée seulement de l'Oubangui-Chari, sur un très long parcours, par le fleuve Oubangui, sont appelés assez souvent à se concerter avec nos agents pour le règlement de questions se rapportant généralement à la politique indigène.

Une grande instabilité a toujours régné parmi les groupements des deux rives. Vers la Kémo, le courant se produit plutôt de la rive française à la rive belge; vers la Kotto, le Kouango et le M'Bomou, c'est plutôt l'inverse.

Les questions de politique indigène, aussi bien que les palabres ou réclamations de leurs ressortissants, ont donné lieu entre les autorités locales belges et françaises à des échanges de communications dans lesquelles les affaires traitées avec toute la largeur de vue désirable et toute l'urbanité possible ont toujours été solutionnées à l'entière satisfaction des deux gouvernements.

Une seule question est actuellement pendante: celle de l'exercice de la pêche par les indigènes français de l'Oubangui, Sangos, Banziris, Bourakas, sur les bancs de sable attenant à la rive belge. Il y a tout lieu de penser que les vœux formulés à ce sujet par l'administration française seront pris en considération par sa voisine.

Enfin à la demande du gouvernement belge, une mission mixte a procédé au recensement de la population installée dans les îles essaimées dans l'Oubangui. Jusqu'à ce jour les îles visitées ont été trouvées ou inhabitées ou occupées par quelques camps volants de pêcheurs relevant de chefferies des deux rives.

Particulièrement cordiales, les relations avec les autorités anglo-égyptiennes ont eu trait principalement, comme on l'a vu plus haut, à la répression de la traite et de la contrebande des armes et munitions qui parvenaient au Dar-Kouti par la voie du Soudan égyptien.

Elles ne manqueront pas de se resserrer encore grâce aux facilités que leur apporteront l'ouverture déjà réalisée de la route N'délé-Kafiakingi, et celle, très prochaine de la route de Goz-Beida-Kafiakingi, cela pour le plus grand bien de la civilisation et le succès de la campagne anti-esclavagiste.

Situation économique et colonisation.

L'Oubangui-Chari-Tchad est, des trois colonies de l'Afrique Equatoriale Française, celle qui peut-être a la plus originale et singulière fortune. Route vers le Tchad et route vers le Nil, elle fut l'escale de presque toutes les missions qui depuis tantôt vingt-cinq ans traversèrent l'Afrique Equatoriale.

Et c'est là ce qui explique l'orientation même de l'occupation, qui s'est trouvée n'être que le prolongement de l'exploration : orientée d'abord du Sud vers le Nord à la suite des missions Crampel, Dybowski, Maistre, Gentil (1890-1900), elle se dirigeait vers l'Est en remontant l'Oubangui à la suite des explorations Decazes, Bobichon, Julien, Liotard, Marchand (1893-1896).

Après avoir été un lieu de passage, un gîte d'étapes pour les explorateurs de l'Oubangui et du Chari, et avant d'être une colonie, l'Oubangui-Chari-Tchad devint un entrepôt, magasin de transit et service d'expédition pour le Tchad.

Bien que son acte de naissance porte la date du 11 février 1906, longtemps en réalité la colonie de l'Oubangui-Chari-Tchad n'a guère eu de vie propre. Simple entreprise de transport, l'Oubangui-Chari-Tchad n'avait d'autre souci que le ravitaillement du Tchad ; simple « marche » militaire, le Tchad n'avait d'autre raison d'être et d'autre but que la défense et la garde du pavillon. Voici que peu à peu, sans que pour cela ce but s'efface, une transformation cependant s'opère.

D'une part, en effet, un recrutement plus équitable des porteurs dans les circonscriptions de la route du Chari, l'agglomération et le bon fonctionnement d'une compagnie de porteurs permanents que la création de la route a rendue possible, l'extension des transports par eau, Oubangui, Tomi, Kandjia, diminuent graduellement l'intensité et les exigences de ce qui fut l'unique et absorbante préoccupation de tout le Haut-Chari : le *portage*.

Et, d'autre part, en raison d'une occupation plus étendue, plus complète et plus intensive, le territoire du Tchad commence à « réaliser ».

Les contributions directes qui n'atteignaient pas 450.000 francs en 1909, se montaient en effet à 711.670 francs en 1911 et à 873.000 francs de recouvrements en 1912. Les prévisions de 1913, portées à 900.000 francs, s'élèvent en 1914 à 1.464.000 francs.

Et ainsi il se trouve que, par suite de circonstances variées et de faits fort différents, naît et se développe simultanément dans les deux territoires une vie économique intense. La mise en valeur succède à l'occupation comme l'occupation avait suivi l'exploration.

1. — Mouvement industriel et commercial.

Mouvement du numéraire. Navigation. — Transport.

Importations. — Le commerce global de la colonie a atteint en 1912 plus de 3.000 tonnes dont les deux tiers à l'importation et un tiers à l'exportation, dépassant ainsi de plus de 500 tonnes le mouvement commercial de 1911 qui s'était élevé à 1.777.694 francs pour les importations et à 746.509.600 francs pour les exportations.

Les produits importés sont de deux sortes :

1° Ceux qui sont expédiés d'Europe ;

2° Ceux qui proviennent de l'intérieur de l'Afrique.

Les importations d'Europe destinées à la population blanche comprennent surtout des produits alimentaires; celles qui sont destinées aux indigènes consistent en étoffes, pagnes, bibelots de parure, verroterie, bracelets et colliers de métal, machette, pipes, sel, sucre, etc., etc. Parmi ces articles, les pagnes et les étoffes, tous de couleurs variées et vives, suivent les caprices et les engouements des acheteurs.

Les importations provenant de l'intérieur consistent surtout en articles en cuir, sel grossier, bétail du Tchad (bœufs et moutons), chevaux, œufs et plumes d'autruches, etc.

Exportations. — Les principaux et presque les seuls articles d'exportation sont le *caoutchouc* et l'*ivoire*.

Le caoutchouc existe en abondance et sous différentes formes, arbres, herbes et lianes, dans les sous-bois, sur certains plateaux istéritiques et dans les galeries bordant les cours d'eau.

L'ivoire s'exporte en grande quantité. De véritables entreprises de chasse sont organisées dans les territoires concédés et dans les zones libres quelques chasseurs habiles et énergiques font de fructueuses campagnes. Mais il est à craindre que si une réglementation n'intervient pas prochainement, la chasse acharnée faite aux éléphants n'en amène la disparition.

Echangé par les indigènes dans les factoreries contre des marchandises ou du numéraire, le caoutchouc qui valait en 1912 de 1 franc à 3 fr. 50 le kilogramme a subi en raison de la crise actuelle une dépréciation très forte. Quant à l'ivoire, son cours, qui est très variable suivant le poids et la qualité des pointes, oscille entre 3 francs et 12 francs.

Le tableau ci-après permettra de se rendre compte de l'importance relative de chaque article dans le mouvement des importations et des exportations en 1912 :

a) *Produits importés.*

Tissus	596.707	kilogrammes
Sel	721.211	—
Bimbeloterie	52.279	—
Produits alimentaires	299.212	—
Liquides	129.601	—

b) *Produits exportés.*

Caoutchouc	804.362	—
Ivoire	69.645	—

Le commerce général de la colonie est réparti entre :

1° Les Sociétés concessionnaires ;

2° Les commerçants libres;

3° Les trafiquants indigènes (Arabes, Bornouans, Sénégalais).

Sociétés

Concessionnaires. — Les Sociétés concessionnaires sont au nombre de cinq :

La *Société des sultanats du Haut-Oubangui ;* la *Société la Kotto ;* la *Société du Kouango ;* la *Compagnie française de l'Ouhamé et de la Nana ;* la *Compagnie forestière Sangha-Oubangui* (*section Ombella-Mondjo*). Toutes pratiquent le commerce d'exportation et d'importation. Mais en dehors du caoutchouc et de l'ivoire qu'elles se contentent d'acheter aux indigènes, elles n'exploitent aucun produit industriel.

Ce sont des sociétés uniquement commerciales.

Commerce libre. — Le commerce libre est représenté à Bangui par les maisons françaises H. Ruet et Cie, Goor et Cie; Weissenthaner, la Société « La Brazzaville », les négociants portugais Fernandes et Cie, Gomes, Sampaio, la maison espagnole Simarro et la maison grecque Georgalas.

Presque toutes ces maisons ont des succursales dans les centres de l'intérieur.

Une nouvelle maison française, la Société Gordebard et Ruet, a installé, au cours de l'année 1912, des comptoirs dans les circonscriptions de la Kemo et du Gribingui. M. Guibet, dont le principal établissement se trouve à Banzyville, est installé à Kouango.

Enfin la Société « Afrique et Congo » se livre exclusivement à Bangui à l'importation des articles d'alimentation pour Européens.

Trafiquants indigènes. — Inauguré vers 1907, mais sérieusement encouragé à partir de 1909, le mouvement des traficants et colporteurs du Tchad qu'on a communément appelés « bornouans » comme ceux du Soudan sont appelés « dioulas » a pris au cours de 1912 une particulière intensité.

Venant les uns, la majeure partie, de Tchekna ou Massenya et de Fort-Archambault, certains de Laï (Béhagle) par Moissala, d'autres de Bokoro et de Melfi, ils ont presque tous pour point de concentration Fort-Crampel, et c'est de là qu'ils rayonnent ensuite dans toutes les directions et de préférence vers Dekoa, Sibut, Bangui, Kabo, les M'brés, les Moroubas.

Du Bornou, du Kanem et du Baguirmi, ils importent les bœufs, les moutons, les chevaux, les kolas, les oignons, les boubous, les burnous, les marcoubes. Sur leur route, ils achètent et transportent d'un marché à l'autre le beurre de karité, la graisse de bœuf, les arachides, les flèches et les sagaies; enfin ils exportent de l'Oubangui vers le haut pays le sel, les étoffes, les perles, l'étain et les tissus européens.

Faute de statistiques complètes et de renseignements coordonnés, il est encore difficile d'évaluer en chiffres précis l'importance globale de ce mouvement commercial (1). Toutefois à N'délé d'intéressants renseignements ont été recueillis qui, grâce à des statistiques mensuelles régulièrement établies, permettent d'apprécier au moins pour cette place le mouvement des importations effectuées par les colporteurs du Tchad.

Les principaux centres d'exportation vers N'délé sont par ordre d'importance : Melfi et Amtiman d'abord, puis Fort-Archambault et N'Dioko et enfin Bangui.

* * *

Venant de pays plus avancés en civilisation, les trafiquants islamisés du Tchad offrent par eux-mêmes aux yeux des populations primitives de l'Oubangui un exemple vivant de situation matérielle supérieure. Ces gens qui sont presque tous et à quelques nuances près de même couleur que les indigènes et qui surtout pensent sur le même plan les approchent avec facilité. Ils pénètrent chez les plus sauvages, se mêlent à leur vie intime le soir dans les villages et, tout en n'ayant d'autre objectif que d'écouler leurs marchandises, ils éveillent par leurs récits de la route le goû de réunions où l'on cause et où de l'échange des idées naît le développement des besoins.

Ces nomades aussi savent à l'occasion s'enraciner : à Crampel, à Sibut, à Possel, à Bouka, à Bangui ils ont fondé de petits villages où ceux qui restent se sont faits pour ceux qui passent hôteliers et aussi banquiers.

Certes, ils ont à un degré extrême cette facilité qu'on nomme finesse ou roublardise lorsqu'on veut en faire une qualité, vol ou friponnerie quand on la tient pour ce qu'elle est, mais la surveillance et le contrôle sont à leur égard grandement facilités par les autochtones eux-mêmes qu'ils n'intimident pas et qui n'hésitent pas à venir au poste se plaindre dès qu'ils se croient lésés.

Marchands de bestiaux, commis voyageurs et banquiers, tantôt employés des Européens et tantôt concurrents, les trafiquants indigènes tiennent une place importante dans le mouvement commercial de la colonie et en particulier dans les circonscriptions de la route du Chari : par leur intervention croissante dans le mécanisme de la concurrence et leur action dans la diffusion du numéraire, ils ont pris dans le développement économique qui caractérise les années 1912 et 1913 une part qui est grande et dont il faut tenir compte.

Mouvement industriel. — Deux entreprises industrielles proprement dites, existent seulement dans la colonie : une fabrique de glace installée à Bangui depuis 1910 et une briqueterie créée à Bangui aussi en 1912. La fourniture des briques nécessaires aux nombreuses constructions entreprises tant au chef-lieu de la colonie qu'au poste belge de Zongo a été l'origine de sa fondation et a assuré son développement.

L'essai paraît en effet avoir été heureux et les résultats sont satisfaisants.

Mais la seule industrie européenne véritable est actuellement celle des transports qui fera l'objet d'un article spécial sous le titre : *Navigation.*

Ni l'exploitation des forêts ni celle des mines n'a encore retenu l'activité de la colonisation européenne, la première en raison sans doute de la difficulté des transports, la seconde par suite de la connaissance incomplète du sous-sol. Sauf un ou deux particuliers isolés, personne ne s'est occupé de recherches minéralogiques. On peut cependant, d'après les constatations faites, affirmer que des gîtes métallifères intéressants (nickel, columbium, manganèse, étain (1) tout au moins) existent dans l'Oubangui et qu'un jour très prochain on verra commencer l'exploitation. Les gisements ferrugineux sont uniquement exploités par les indigènes, et d'une façon toute primitive, pour la fabrication de leurs armes et de leurs outils. En dehors de la métallurgie du fer, les industries pratiquées par les indigènes sont rares et rudimentaires. Ils font des colliers et des bracelets

(1) Mouvement que toutefois pour sa part et en ce qui concerne son secteur, le chef de la circonscription de la Kemo estime fort voisin de 150.000 francs.

(1) Gisement de cassitérite (étain naturel oxydé) dans la région d'Ippy.

d'un style très primitif, dont la matière première (étain ou cuivre) leur est fournie par les traitants. Quant à l'industrie du bois, elle n'est pratiquée par eux que pour la confection de sièges, de lits, de tabourets ou de plateaux et de pirogues.

Ils fabriquent également, mais pour leur propre consommation de l'huile de palme et de la bière de mil, dite « pipi ».

Les femmes se livrent à la confection d'objets de sparterie (nattes et paniers) ou façonnent des poteries grossières. Dans quelques régions elles tissent, d'une façon rudimentaire, du coton avec lequel elles font de menues pièces d'étoffe dont elles se ceignent et qui constituent leur seul vêtement.

Il y a lieu cependant de signaler à part, en terminant, deux industries locales intéressantes, la fabrication des huiles et graisses dans la région du Gribingui et la pêche sur l'Oubangui.

Fabriquées par les N'Gamas de la subdivision de Kabo, l'huile d'arachides et la graisse de karité s'exportent à Crampel, Dekoa et même Fort-Sibut, où il s'en fait un assez grand commerce tant parmi les autochtones que chez les Bornouans.

La pêche est l'industrie locale et caractéristique des populations Banziri, Sango, Bourakas du haut fleuve. Chaque année ces indigènes descendent vers Bangui aux eaux basses, installent dans les îles ou sur les bancs de sable des campements et remontent aux hautes eaux vers leurs villages d'origine.

Ils pêchent avec de grands filets qu'ils traînent dans l'eau en les tirant à chacune de leurs extrémités, ce qui les oblige à utiliser des bancs de sable s'avançant en pente douce dans le lit du fleuve et ne présentant aucun obstacle.

Ils assurent ainsi pour une bonne part le ravitaillement de la population européenne de Bangui en alimentant le marché de poisson frais.

Enfin, mention doit être faite de l'intéressante initiative prise par la Banque de l'Afrique Equatoriale Française qui a établi à Bangui une succursale dans le courant de 1913. Cet établissement destiné à rendre les plus grands services au commerce local contribuera, en outre, à la diffusion du numéraire dans notre colonie centre-africaine, œuvre intimement liée au progrès industriel et commercial dont la réalisation a été uniquement assurée jusqu'ici par le gouvernement local.

Navigation. Transports. — Avant la promulgation de l'arrêté ministériel du 15 octobre 1900, approuvant la substitution aux Sociétés concessionnaires de la « Mobaye », de la « Kotto » et des « Sultanats » de la Compagnie de navigation et de transports » Congo-Oubangui », lesdites sociétés étaient astreintes, aux termes de l'article 2 de leurs cahiers des charges, à assurer sur le cours de l'Oubangui les services de navigation à vapeur. Les bateaux devaient, non seulement être affectés à leurs transports personnels ou à ceux de tout particulier ou société, mais encore, si elles en étaient requises, aux transports de l'Etat ou de la colonie.

La Compagnie en question, couramment désignée par les initiales N. T. C. O., qui s'était également substituée à la Société concessionnaire du Kouango, effectua régulièrement ses transports jusqu'en 1905, époque à laquelle elle se scinda en deux :

1° La Société des « Messageries fluviales » chargée d'assurer le service de Brazzaville à Bangui ;

2° La Compagnie de navigation-transports Congo-Oubangui ou N. T. C. O. chargée seulement du service de Bangui à Ouango.

Enfin, en 1909 apparut une entreprise particulière qui, dirigée par M. A. Otto, se chargea des transports sur l'Oubangui, sur le M'Bomou jusqu'à Ouango, sur la Tomi jusqu'à Fort-Sibut. En fait, il n'y eut là sans doute qu'un changement de raison sociale, car malgré sa qualité d'entrepreneur de transports, M. Otto est agent général de la N. T. C. O., dont il emploie le personnel et le matériel flottant. L'administration locale, qui, le 30 novembre 1910 avait traité avec lui pour ses transports de personnel et de matériel en 1911 et 1912, a passé, le 23 novembre 1912, un nouveau contrat de trois années pour assurer ces mêmes transports en 1913, 1914 et 1915.

En dehors de ces diverses entreprises, deux sociétés se sont fondées : « La Brazzaville », plus particulièrement ouverte aux besoins du commerce libre et dont les vapeurs naviguent entre Brazzaville et Bangui, et « l'Ouhame-Nana », qui opère, en tant que compagnie privée, sur le Chari, le Logone et le Toubouri.

La « Brazzaville », qui n'est d'ailleurs qu'une filiale de l' « Ouhame-Nana », a été créée pour les besoins commerciaux des régions non comprises dans le vaste périmètre concédé à la Société-mère.

Les communications fluviales entre Brazzaville et Bangui sont, aux hautes eaux, régulièrement assurées par des vapeurs de fort tonnage tels que le *Fondère*, (250 tonnes) et le *Commandant-Lamy* (200 tonnes), des Messageries fluviales, et la *Brazzaville* qui porte le nom de la Compagnie propriétaire.

En saison sèche, ces vapeurs ne remontent pas au delà d'Impfondo, de Dongou et de Zinga, selon la hauteur des eaux, et la navigation se poursuit par vapeurs de moindre tonnage et même depuis Zinga par baleinières aux mois des plus basses eaux (mars, avril).

De Bangui, les communications sont assurées sur le haut fleuve et suivant la saison, par chaloupes à vapeur, baleinières ou pirogues utilisant les biefs navigables que barrent les rapides des Bafourou, de l'Eléphant, de la Mobaye, etc.

Vers l'intérieur, le matériel expédié à Fort-Sibut emprunte la voie d'eau, à Fort-de-Possel, en remontant la Kémo, puis la Tomi, le personnel et les bagages allant par terre de Possel à Sibut. Les biefs navigables de la plupart des affluents de l'Oubangui et du Chari permettent des communications plus faciles et moins dispendieuses que le portage, mais comme ils sont malheureusement

peu étendus, la navigation est souvent arrêtée par des rapides ou des bancs de sable.

Quant au transport du matériel et du ravitaillement, il est assuré toute l'année sur le Gribingui et le Chari, entre Fort-Crampel et Fort-Archambault jusqu'à Fort-Lamy par de légers chalands et des baleinières ou pirogues en acier.

II. — Agriculture et élevage.

Aucune véritable entreprise agricole n'existe encore dans la colonie.

Une demande de 50 hectares de terrain à Kassai, aux environs de Bangui, a été récemment déposée par M. Chapelin, commis des services civils en disponibilité, qui a l'intention de se livrer à la culture maraîchère pour les Européens et de faire en grand la culture des plantes vivrières indigènes : manioc, maïs, patates, bananiers, etc.

Les Sociétés concessionnaires limitent leurs efforts à l'entretien des plantations de caoutchouc existantes et à la mise en terre du nombre strict de plants auquel elles sont astreintes par leurs cahiers des charges et comme la plupart des Européens établis dans les colonies, les agents de ces Sociétés ont des jardins potagers autour de leurs établissements.

En ce qui concerne les cultures vivrières, les indigènes, de leur côté, se bornent à cultiver les quelques plantes ou céréales auxquelles ils sont depuis toujours habitués et qui leur sont strictement indispensables pour assurer leur alimentation, c'est-à-dire suivant les régions, le maïs, le mil, le manioc, divers tubercules (patates, ignames, etc.), et le bananier.

L'extension des cultures vivrières actuelles et la propagation de cultures nouvelles afin d'augmenter à la fois, par une nourriture plus saine et plus fortifiante, la force de résistance des populations et de parer aux risques de disette en les forçant à la prévoyance, font partie du programme d'action politique entrepris et poursuivi avec une particulière persévérance en 1912 et 1913.

Une des tentatives les plus intéressantes et celle qui paraît avoir donné les meilleurs résultats, est la propagation de la culture du riz.

On sait quelle précieuse ressource cette graminée fournit aux populations de l'Afrique Occidentale Française; aussi était-il particulièrement intéressant, en ce pays où l'insuffisance de l'alimentation chez les indigènes apparaît comme une des causes de l'extension prodigieuse de la trypanosomiase, d'en tenter l'introduction et d'en répandre la culture.

Les premiers semis furent faits dès 1900 à N'délé (Dar-Kouti) par le lieutenant-colonel, alors capitaine, Julien, puis, en 1901 à Crampel (Gribingui) et successivement les initiatives se multiplièrent, en 1910 à Bouca et à Bozoum (Ouham), en 1911 à Bangui, à Grimari et aux M'Brous (Kemo), en 1912 à Fort-de-Possel (Kemo) et à M'Bala (Dar-Kouti).

Les résultats obtenus en 1912 sont tout à fait encourageants et permettent d'entrevoir surtout dans certaines parties de la colonie, de belles perspectives d'avenir rizicole.

Pour très encourageants qu'ils soient, ces résultats, dûs à des initiatives individuelles et non coordonnées encore, ne sauraient assurément être considérés que comme des indications, mais ils n'en ont pas moins à ce titre une valeur documentaire réelle.

Sans doute quelques données manquent : c'est ainsi que pour les postes où la surface ensemencée est connue, nous n'avons pas la quantité de grains mise en terre, et réciproquement. Nous pouvons cependant de ces données déduire un rendement moyen de 20 kilogrammes à l'are.

Or, il résulte d'expériences faites en Afrique Occidentale dans des pays essentiellement rizicoles comme le Fouta-Diallon que, pour la même surface, le rendement moyen est, suivant la qualité du terrain, de 20 à 35 kilogrammes au maximum. D'autre part, en ce qui concerne les terrains favorables et les sortes à cultiver, il a été reconnu que les circonscriptions du Centre et de l'Ouest, Kémo, Gribingui, Ouham, Fafa, étaient plus propices à la culture du riz de montagne et que, par contre, le Dar-Kouti où abondent les terrains marécageux, était plus favorable à la création de rizières irriguées.

En ce qui concerne la propagation de cette culture chez les indigènes, les tentatives faites ont montré que partout ici les autochtones devenaient friands de cette alimentation nouvelle dès qu'ils la connaissaient. Déjà à Bouka et à Crampel des chefs indigènes ont entrepris des plantations, et à Crampel d'importantes quantités de semences ont été distribuées en vue de la saison prochaine et les surfaces préparées pour les semis à faire en mai prochain s'étendent sur 2 hectares.

A Rafaï enfin, où la culture du riz aurait été introduite dès 1908, le sultan Hetman a d'importantes plantations. Chaque année il distribue des semences à ses principaux chefs et la culture s'étend de plus en plus.

***

L'élevage est peu important dans l'Oubangui-Chari. Les bœufs et moutons consommés dans la colonie proviennent du Tchad (Kanem, Ouadaï) d'où ils sont amenés par les Bornouans, Haoussas ou Fellatas. Il a été ainsi importé en 1912 à Bangui, en vue de l'approvisionnement de la ville en viande de boucherie, 320 bœufs et 74 moutons. Les bêtes à cornes, en effet, de même que les chevaux, les moutons, les porcs, les chèvres, etc., vivent difficilement tant à cause de la rigueur du climat que des maladies épidémiques (gale, trypanosomiase) et des tiques qui se gorgent de leur sang et les font succomber à une véritable anémie et déchéance physiologique.

La ferme-école de Fort-de-Possel, transformée et transférée à Fort-Sibut, d'une part, et de l'autre la mission catholique de Bessou, ont cependant réussi non sans efforts et mécomptes, à

constituer de petits troupeaux (bœufs, moutons et porcs).

D'intéressants efforts d'acclimatation et de reproduction ont été aussi et non sans succès, tentés à titre privé par des fonctionnaires en service dans les circonscriptions, à Bozoum notamment, mais ils ne sauraient avoir, comme on le conçoit, qu'un intérêt documentaire.

Les Sociétés concessionnaires élèvent de leur côté également quelques animaux (cabris, bœufs,



AUTRUCHE DU PAYS.

porcs) autour de leurs factoreries mais uniquement pour l'alimentation de leur personnel.

Enfin, un terrain rural destiné à l'installation d'un parc à bétail a été accordé à Fort-Sibut à deux Européens qui se proposent d'y élever du bétail ; l'emplacement en est judicieusement choisi pour les conditions favorables d'acclimatement qu'il réunit, et, l'essai doit réussir, pourvu qu'il soit conduit avec méthode et esprit de suite.

Régime des terres.

Concessions. — L'application du décret du 28 mars 1899 relatif au régime des terres domaniales au Congo français est aujourd'hui réglée par un arrêté du gouverneur général du 6 octobre 1910, fixant le régime des concessions de 10.000 hectares et au-dessous.

Les lots de terrains urbains sont concédés à titre onéreux par adjudication à des prix minima variant selon la localité de 0 fr. 25 à 3 francs le mètre carré.

Les concessions rurales inférieures à 10.000 hectares, en vue de la création d'exploitations agricoles ou d'entreprises d'élevage sont encore peu nombreuses et ne dépassaient pas le chiffre de 32 au 31 décembre 1912. Les concessions supérieures à 10.000 hectares ont été accordées en 1899 et en 1900 à différentes sociétés dites « Sociétés concessionnaires » soumises à un régime spécial fixé par le cahier des charges annexé à chacun des décrets de concession.

Ces concessions sont les suivantes :

1° Concession de la « Société des Sultanats du Haut-Oubangui » comprise dans les limites des circonscriptions actuelles du Haut et du Bas-M'Bomou ;

2° Concession de la Société « la Kotto » située dans la circonscription de la Kotto-Mobaye;

3° Concession de la Société du « Kouango français » comprise dans les circonscriptions du Kouango et de la Kandjia-Kouango;

4° Concession de la « Compagnie française de l'Ouhame et de la Nana » comprise dans les circonscriptions de l'Ouham-Pendé, de l'Ouham-Fafa, du Gribingui et de la Kémo. Aux termes de l'accord franco-allemand conclu le 4 novembre 1911, la partie située dans l'Ouham-Pendé passe sous la souveraineté de l'Allemagne ;

5° Concession de la « Compagnie forestière Sangha-Oubangui » comprenant : 1° le secteur « Ombella », constitué à la suite d'une convention du 20 juin 1910 par la « Société bretonne du Congo ». Ce secteur, situé dans la circonscription de l'Ombella-Mondjo comprend le bassin de la rivière Ombella ; 2° le secteur de la M'Poko, dont le rattachement effectif à l'Oubangui-Chari, conséquence indirecte de la convention de novembre 1911, s'est faite au début de 1913;

6° Concession de la Société « la Mobaye » (circonscription de la Kotto-Mobaye). Par une convention passée avec le ministre des Colonies et approuvée par décret du 28 février 1912, cette société a renoncé à la concession qui lui avait été accordée par décret du 16 juillet 1899 moyennant octroi en toute propriété de 50.000 hectares de terres et de deux lots de 400 et de 100 hectares à choisir dans la zone réservée de Mobaye. Cette renonciation rend 750.000 hectares à la colonisation libre.

Les sociétés concessionnaires se livrent presque exclusivement à l'achat des produits riches tels que le caoutchouc et l'ivoire qu'elles échangent aux indigènes contre de l'argent ou des marchandises ou qu'elles achètent à l'administration locale au titre de la rétrocession de l'impôt. En ce qui concerne l'élevage et la culture, elles ne pratiquent guère qu'un peu de culture maraîchère et vivrière, pour les seuls besoins de leurs factoreries.

Cinquante et un établissements (factoreries, comptoirs, etc.) ont été créés par les Sociétés concessionnaires dans l'Oubangui-Chari. Leur personnel comprend 74 agents européens, 170 traitants indigènes et 2.387 travailleurs.

En exécution des prescriptions de leurs cahiers des charges, les Sociétés concessionnaires ont mis en terre en 1912, près de 50.000 pieds d'essence à caoutchouc. Au 31 décembre 1912, il existait au total 450.000 pieds couvrant une surface de 1.200 hectares environ. Ces plantations, qui n'ont aucune vitalité et n'offrent aucun intérêt, sont exclusivement faites en vue de satisfaire à la lettre des obligations que leur cahier des charges impose aux Sociétés concessionnaires.

Réserves. — Certains territoires qui se trouvent dans la colonie en dehors à la fois du domaine public et du domaine privé constituent les réserves indigènes. Ces terrains, conservés aux

autochtones, existent aussi bien dans les territoires concédés que dans les territoires libres et ne peuvent être aliénés.

La constitution provisoire de ces réserves a été établie par arrêté du 9 octobre 1903, mais leur étendue et leur organisation n'ont pas encore été déterminées d'une façon précise.

En dehors des surfaces exclusivement affectées aux indigènes, l'Etat s'est réservé sur les territoires concédés aux sociétés concessionnaires par les décrets de 1899 et de 1900, des parcelles d'une étendue variable sur lesquelles peuvent être autorisés à s'établir les commerçants libres qui en feraient la demande.

La plus grande partie de ces réserves a été délimitée et déterminée par trois arrêtés du gouverneur général en date du 27 septembre 1909. Un arrêté du 28 novembre 1912 a délimité, sous réserve de l'approbation du gouverneur général, les réserves de 5.000 hectares prévues autour de Basso et de Ialinga dans la concession de la Société des Sultanats du Haut-Oubangui. Enfin, à la suite d'une convention passée le 23 février 1912 avec le ministre des Colonies, la Société « la Mobaye », renonçant sous certaines conditions à la concession qui lui avait été accordée par décret du 16 juillet 1899, a rendu au commerce libre près de 750.000 hectares de terre dans la région de Mobaye.

Les réserves constituent donc actuellement un ensemble d'environ 1.200.000 hectares pouvant être affectés à la colonisation libre.

En dehors de ces terrains, l'administration s'est de plus réservé le droit de prélever pour les faire valoir directement, pour les affermer ou les céder à des particuliers en vue d'y créer des établissements agricoles à l'exclusion de toute exploitation forestière autre que le défrichement, des parcelles d'une étendue inférieure à 5.000 hectares chacune, sans que la superficie totale de ces parcelles puisse dépasser le vingtième de ces territoires concédés.

Le domaine public a été fixé et organisé par décret du 8 février 1899.

Régime du travail.

MAIN-D'ŒUVRE. CONTRATS DE TRAVAIL

Les contrats de travail en Afrique Equatoriale Française sont réglementés par le décret du 7 avril 1911 complété par celui du 15 juillet 1911. Ce dernier texte fait obligation aux engagistes d'opérer tous les six mois le versement, dans une des caisses de l'administration, des sommes revenant aux travailleurs qui, aux termes de leur contrat, ne doivent recevoir leurs salaires qu'en fin d'engagement. Un compte spécial ouvert par arrêté du 10 octobre 1911 dans la caisse des trésoriers-payeurs de la colonie sous la dénomination de « Dépôts administratifs du travail » est destiné à recevoir les sommes globales ainsi versées.

Cette législation, comme on le conçoit, trouve surtout son application auprès des sociétés concessionnaires qui, en tant qu'exploitations agricoles et forestières, ont constamment besoin de faire appel au travail permanent. Au 1er janvier 1913 ces sociétés comptent 2.557 traitants ou travailleurs indigènes.

Le recrutement de ces travailleurs s'opère sur place, en général assez facilement, et la main-d'œuvre ainsi employée, pour être d'un rendement assez faible n'en présente pas moins une stabilité suffisante pour parer aux nécessités du présent.

Les sociétés concessionnaires, de même que le commerce libre et les particuliers, emploient également, quelques-uns de préférence, des journaliers qui travaillent sans être liés par aucun contrat.

Les manœuvres et travailleurs permanents sont payés de 8 à 20 francs par mois, ration non comprise, et de 20 à 30 francs par mois, ration comprise. Les journaliers reçoivent généralement 0 fr. 50 sans nourriture ; ils apportent des vivres de leur village. D'une façon générale, il est à remarquer, et c'est une constatation plus d'une fois faite, que les commerçants et surtout les indigènes préfèrent les engagements à court terme, quitte à les renouveler quand les uns et les autres sont satisfaits.

Louant leurs services à la semaine ou tout au plus au mois, les indigènes ont l'impression de rester plus libres de leur personne. Ils sont par suite plus fidèles et fournissent un meilleur rendement.

Voies de communication.

Voies terrestres.

Le principal effort s'est porté sur la route dite du Chari qui, de Fort-Sibut sur la Kémo à Fort-Crampel sur le Gribingui, réunit les bassins de l'Oubangui et du Chari et constitue la voie d'accès française par excellence du territoire du Tchad.

La Mission de construction dirigée par M. le capitaine Veyrier a été dissoute le 31 janvier 1913 et a été remplacée par une brigade d'études de la piste de Bangui à Fort-Sibut dirigée par un capitaine d'artillerie coloniale.

La route non empierrée doit servir de plateforme à un futur chemin de fer Decauville prévu dans le projet d'emprunt actuellement soumis aux Chambres, et il est à souhaiter que le travail considérable déjà exécuté ne soit pas perdu par un retard qui serait des plus préjudiciables tant par suite des remblais argileux que par l'exubérance de la végétation qui nécessite l'emploi d'équipes de cantonniers.

La route et ses ateliers installés à Fort-Sibut constituent un effort remarquable digne de retenir l'attention au moment où de grands travaux doivent être entrepris en Afrique Equatoriale Française.

La méthode de « recensement-recrutement », adoptée pour la relève des travailleurs dans les chantiers en particulier, fait ses preuves et l'expérience prouve que l'on devra s'y tenir.

La piste Bangui-Fort-Sibut, qui fait l'objet

d'études techniques, a été améliorée par l'installation d'un bac à traille au passage de la Baba entre Damara et Diouma.

Dans les circonscriptions de nombreuses pistes ont été ouvertes, mais il s'agit de *voies de pénétration* comportant uniquement un aménagement sommaire; débroussement du chemin, établissements de ponts en rondin. Ces travaux d'utilité publique ont été généralement exécutés par prestation des villages riverains et sous le contrôle des chefs de subdivision.

Il a lieu toutefois de signaler à part :

1° Dans la circonscription du Gribingui, les travaux de nettoyage du Gribingui en aval de Fort-Crampel;

2° Dans la circonscription de la Kemo, les travaux de nettoyage de la rivière Tomi effectués



PONT SUR LA ROUTE DU TCHAD

par la Mission de la route du Chari, sous la direction de M. le capitaine d'artillerie coloniale Diraison;

3° L'aménagement entre Fort-de-Possel et Fort-Sibut d'une nouvelle piste évitant les marécages de M'Brous et de la Goundjia qui, en saison des pluies, rendaient l'ancienne route d'étapes presque impraticable.

Parmi les travaux exécutés uniquement par prestation des villages on peut mentionner :

Dans la Kandjia-Kouango l'aménagement de trois nouvelles pistes, l'une de Kouango à Goumba, reliant l'Oubangui à la limite nord de la circonscription; l'autre de Goumba à Singueré, longeant la limite nord, et la troisième de Singueré à Kouango;

Dans la circonscription du Kouango, l'aménagement de deux voies importantes : M'Brés-Grimari et Kouango-N'Délé, dans la partie de la circonscription que traverse chacune d'elles; et enfin, dans la circonscription de la Koto-Mobaye, la création d'une piste de 5 mètres de large avec gîtes d'étapes entre Bria et Mouka.

AMÉNAGEMENT DES FLEUVES ET RIVIÈRES

La Mission hydrographique Congo-Oubangui-Sangha a étudié et relevé les rapides de Zinga et de Bangui dont elle a publié une carte très précieuse pour la navigation locale. Les reconnaissances ainsi faites ont permis d'établir, de façon indiscutable, que ces passages ne présentaient aucune difficulté réelle de navigation pour un bateau pouvant donner dix nœuds et manœuvrant bien.

Les études qu'on entreprendra, tôt ou tard, dans le bief Bangui-Mobaye conduiront très problement à des constatations analogues. Une fois de plus, on vérifiera qu'il ne faut pas s'exagérer les difficultés de navigation dans ce pays, qu'il ne faut pas surtout accepter sans contrôle, certaines légendes tirant leur origine de ce que les caractéristiques insuffisantes des vapeurs naviguant actuellement sur le Haut-Oubangui faisaient craindre d'aborder les rapides, légendes d'ailleurs soigneusement entretenues, en vue de justifier certaines prétentions exorbitantes touchant le prix du frêt.

Ce qui est vrai de l'Oubangui, l'est aussi du Gribingui, de la Tomi et sans doute de la Kandja. Ces deux dernières rivières ont été, nous l'avons dit, débarrassées en partie des arbres qui les encombraient; ce travail sera continué et terminé cette année.

A l'avenir pendant les quatre à cinq mois de hautes eaux, de robustes vapeurs pourront remonter assez facilement la Tomi jusqu'à Sibut et le Gribingui jusqu'à Crampel.

* * *

Enfin, M. le lieutenant de vaisseau Audoin étudie en ce moment le bassin du Haut-Chari sur lequel on ne possède au point de vue navigabilité que des données imprécises.

Postes et Télégraphes.

I. — Courriers postaux.

Marche des courriers. — Moyens de transports, Trafic postal.

Les nouvelles conventions passées entre le département et les Sociétés concessionnaires qui ont formé au cours de 1911 le consortium dit « Société forestière Sangha-Oubangui » ne reproduisent pas la clause contenue dans les anciens contrats, aux termes de laquelle ces compagnies de commerce étaient astreintes à assurer le service postal. Cette disposition était d'ailleurs rendue inutile par la convention passée en novembre 1910 avec la « Société des Messageries fluviale du Congo », desservant les ports entre Brazzaville et Bangui d'une part, Brazzaville et Ouesso d'autre part et dont la mise en vigueur date du 1er janvier 1911. Mais, les arrêtés locaux des 30 décembre 1878 et 15 mars 1884, non abrogés, font toujours obligation aux capitaines et patrons des bateaux, soumis au permis de navigation, de se présenter aux bureaux de poste pour y prendre les dépêches postales.

Tout bateau quittant Brazzaville pour Bangui et vice-versa peut donc transporter le courrier. Mais à quelques rares exceptions près, le courrier d'Europe ne parvient guère à Bangui qu'une fois

par mois, par le vapeur régulier des Messageries fluviales quittant Brazzaville le 23 ou le 24 de chaque mois. Les dates d'arrivée à Bangui varient du 1er au 8, suivant la hauteur des eaux. Elles pourraient cependant en toute saison être avancées par la réduction du délai qui s'écoule entre l'arrivée à Brazzaville, le 16 ou le 17 de chaque mois, du courrier apporté par le paquebot français, et le départ indiqué plus haut.

La recette principale de Bangui opère le triage des correspondances pour le haut pays et se charge de leur acheminement. Trois courriers principaux partent mensuellement du chef-lieu le premier à destination du Moyen-Congo et de l'Europe, par vapeur des Messageries fluviales quittant Bangui du 1er au 7 de chaque mois, selon l'étiage des eaux; le deuxième par chaloupes à vapeur ou baleinières de la Société « Transports généraux du Haut-Oubangui » se dirigeant vers le Haut-Oubangui (Fort-de-Possel, Kouango, Mobaye, Ouango) d'où ils continuent par la voie fluviale sur Bangassou, Rafaï et Zemio; enfin le troisième à destination de la route d'étapes et du territoire militaire du Tchad est confié à des porteurs jusqu'à Fort-Crampel, puis à des baleinières ou à un vapeur descendant le Gribingui et le Chari de ce point à Fort-Lamy. A Diouma, sur la piste Bangui-Fort-Sibut, bifurquent les sacs destinés au bureau de Bouca qui dessert les deux circonscriptions occidentales de l'Ouham-Fafa et l'Ouham-Barya.

L'année 1911 avait déjà marqué un progrès très sensible en ce qui concerne l'amélioration des relations postales entre le territoire militaire du Tchad et l'Europe, grâce à l'emploi de la voie Benoué-Logone. Les correspondances expédiées par cette voie mettaient à ce moment soixante à soixante-dix jours environ pour parvenir de France à Fort-Lamy sur la voie de l'Oubangui-Chari.

A l'heure actuelle le trajet Fort-Lamy-Paris s'effectue en quarante-huit jours par la voie Lagos-Kano dont l'emploi a diminué dans de notables proportions le nombre de sacs transitant par Bangui.

Les départs ont lieu de Paris tous les mardis. Les sacs embarqués à Liverpool sont débarqués quinze ou seize jours après à Lagos où ils prennent le chemin de fer jusqu'à Kano (durée du parcours en chemin de fer trois ou quatre jours au maximum).

De Kano, ils sont portés à dos d'homme jusqu'à Kusseri en passant par Maiduguri (poste frontière de la Nigéria anglaise) et Dikoa, poste du Kameroun.

La distance entre Fort-Lamy et Kano est environ de 720 à 750 kilomètres.

Les piétons mettent douze jours pour aller de Kano à Maiduguri et onze jours de Maiduguri à Fort-Lamy où il parvient une moyenne de quinze à dix-huit sacs par semaine. Les porteurs sont payés par le résident de Maiduguri par suite d'un arrangement avec le commandant du territoire militaire.

Les départs de Fort-Lamy pour la France ont lieu le lendemain du jour où arrive au chef-lieu la dépêche de Paris-Fort-Lamy. De cette façon les indigènes venant de Maiduguri avec le courrier de France y rapportent le courrier du territoire. Il part ordinairement toutes les semaines un sac pour Paris-Etranger et un sac pour Maiduguri. Afin d'éviter toute confusion dans les sacs entre Fort-Lamy et Maiduguri, les sacs acheminés sur Paris sont cravatés de rouge.

Les sacs postaux sont reçus par le résident de Maiduguri qui doit les diriger non pas sur Kano mais sur Lokodja au confluent de la Benoué et du Niger.

Enfin un accord conçu avec le Congo belge autorise le transit par tous les bureaux de poste français riverains de l'Oubangui, des dépêches venant de Brazzaville et Yakoma à destination de Libengué (belge).

Une lettre partant de Bangui met ainsi trente-trois jours pour aller à Fort-Lamy, trente-neuf pour Sémio, vingt pour N'Délé, trente-trois pour aller à Abéché.

II. — Télégraphes.

En 1910, la longueur des lignes télégraphiques de l'Oubangui Chari-Tchad était de 2 kilomètres seulement. En 1911, elle en comptait 350 et fin 1912, elle atteignait 1.220 kilomètres, soit 861 kilomètres de lignes nouvelles représentant la distance entre Fort-Crampel et Fort-Lamy.

Cette ligne a été construite et ouverte en deux sections :

La première de Fort-Lamy à Fort-Archambault — 578 kilomètres — est ouverte à l'exploitation pour compter du 1er juin (arrêté du 4 mai 1912). Elle est partagée en quatre tronçons principaux : Fort-Lamy-Massenya, Massenya-Bousso, Bousso-Miltou, Miltou-Fort-Archambault.

Les bureaux de Fort-Lamy, Massenya, Bousso, Miltou, Fort-Archambault, ouverts à la télégraphie officielle et privée par l'arrêté livrant cette section à l'exploitation, sont tous gérés par des Européens.

La deuxième, Fort-Archambault-Fort-Crampel, ouverte à l'exploitation à la date du 1er octobre 1912 (1), comprend 288 kilomètres, sur lesquels sont placés les postes de coupure de Bo, Kabo, et N'Dipy.

Le poste de Kabo en considération de la distance qui sépare les deux postes extrêmes de la section est géré par un télégraphiste militaire. Cette circonstance a permis d'y établir un service permanent de télégrammes officiels et privés.

La communication télégraphique est donc réalisée *entre Bangui et Fort-Lamy*. C'est une distance de 1.200 kilomètres dont 701 kilomètres sont compris dans le territoire militaire du Tchad et 519 dans l'Oubangui-Chari.

Cette ligne a été établie de Fort-Sibut et Fort-Lamy sous l'habile direction de M. le capitaine

(1) Arrêté du 11 octobre 1912.

Lancrenon dans les meilleures conditions de rapidité et de solidité.

III. — Télégraphie radioélectrique.

La communication par fil qui aboutit à Fort-Lamy se prolonge au delà par la télégraphie sans fil. Le dernier système assure d'abord, par un réseau de postes répartis dans le territoire militaire, la communication immédiate et constante entre le chef-lieu du territoire et la ligne des postes frontières. Les postes sont, au 31 décembre 1912 au nombre de cinq: Fort-Lamy, Mao, Moussoro, Ati et Abéché; deux autres, en construction à Goz Beida et Arada, fonctionnent aujourd'hui.

Par N'Guigmi, ensuite, qui possède également une installation radiotélégraphique, et par les lignes de l'Afrique Occidentale Française via Zinder-Dakar, la liaison se fait avec l'Europe.

Cette voie n'est pas encore ouverte au service de la télégraphie privée. Il y a tout lieu d'espérer que ce sera bientôt chose faite, pour la grande satisfaction du public qui verra ainsi réduire de 5 fr. 60 à moins de 2 francs par mot la taxe des télégrammes échangés entre la France et l'Oubangui-Chari-Tchad.

Il est aussi à souhaiter que des postes radioélectriques puissants soient créés pour suppléer au mince réseau des lignes existantes et parfois à leur mauvais fonctionnement. Bangui est désigné dans le programme soumis au département pour être le centre d'un de ces postes puissants pouvant communiquer avec Tombouctou, Djibouti, etc.

En l'état actuel de nos connaissances, la T. S. F. est plus particulièrement un moyen de communication à grande distance que les capacités actuelles de la télégraphie avec fil ne permettent pas d'égaler, mais il est précieux de pouvoir compléter l'un par l'autre les deux systèmes.

Quant à la télégraphie optique, elle n'est, dans ce pays, qu'un mode précaire et à rayon restreint de communication.

Emploi des lignes du Congo belge. — La communication télégraphique entre Bangui et Brazzaville, transitant par la voie belge, est restée limitée aux télégrammes officiels jusqu'au 1er juin 1912. A partir de cette date l'emploi de cette voie a été autorisé pour la correspondance privée. Le prix du transit par les lignes du Congo belge est de 0 fr. 20 par mot.

Dans les relations avec la France, la taxe par mot qui était de 6 fr. 75 a été, en 1912, réduite à 5 fr. 80.

Situation sanitaire.

Vue d'ensemble et considérations générales. — Etude des conditions d'hygiène et de salubrité. — La lutte contre la trypanosomiase et l'alcoolisme.

Par sa situation géographique en dehors de la forêt équatoriale et aux confins de la région soudanienne, le territoire de l'Oubangui-Chari appartient dans son ensemble à la zone dite guinéenne et participe aux conditions de salubrité relative à cette région.

La création et l'aménagement de nouveaux postes administratifs, l'essor donné au commerce libre, qui a élevé partout où il avait des comptoirs, des constructions plus convenables, le développement progressif du chef-lieu et le nombre toujours croissant d'Européens qui y résident, ont amené un changement complet dans l'hygiène de l'habitation. Les anciennes cases en torchis font place de plus en plus aux maisons en briques cuites, plus spacieuses, plus élevées au-dessus du sol, les tôles ondulées ont le plus souvent, partout où les transports ne sont pas trop onéreux et difficiles, remplacé la paille des anciennes toitures, les plafonds en planches ont détrôné le traditionnel nattage aussi dangereux qu'incommode et peu solide.

Le sol des pièces est constitué, dans les habitations même modestes, par un dallage en béton de ciment, de larges vérandas permettent d'avoir plus d'air et plus d'espace, bien que généralement le nombre et les dimensions des baies restent encore insuffisants; en un mot, les demeures des Européens tendent vers le confort.

L'alimentation aussi s'améliore.

Le développement du commerce amène la création de factoreries nouvelles et si le plus souvent elles sont insuffisamment et irrégulièrement approvisionnées, du moins sont-elles plus répandues et peut-on presque toujours y trouver les quelques conserves et vivres indispensables.

Mais il reste beaucoup à faire du côté de la culture maraîchère et de l'élevage. Un long et persévérant effort est encore nécessaire pour créer chez les indigènes installés autour des agglomérations européennes, le goût et le besoin des cultures potagères et de l'élevage, pour leur en faire comprendre l'intérêt et apercevoir les bénéfices. C'est-là une œuvre à la fois difficile et urgente, dont le progrès est lié à l'initiative et aux efforts des Européens que les indigènes imiteront.

Un peu de confort dans le « home », beaucoup d'hygiène dans la nourriture font que l'Européen prend l'habitude de vivre chez lui et garde le goût de la tenue et de la dignité, lutte contre le spleen et, moralement plus fort, résiste mieux aux nombreux facteurs pathologiques qui l'entourent.

Les imprudences et les excès ne contribuent certes pas peu à élever le taux de la morbidité aux colonies. Et il faut bien se dire que c'est en grande partie par un choix meilleur de personnes appelées à y vivre qu'on réussira à l'abaisser.

* * *

Chez les indigènes, les progrès dans l'hygiène de l'habitation restent encore, malgré les efforts tentés, presque insensibles.

Dans quelques régions de l'intérieur, il est vrai, là où la population est plus dense, plus forte, on rencontre des villages quelque peu groupés, les cases rondes avec ou sans soubassement en torchis sont hautes et larges, mais le vice habituel à ce genre de construction, c'est-à-dire l'étroitesse de la seule ouverture sur l'extérieur, est encore tel qu'il est généralement nécessaire de ramper pour pénétrer dans l'habitation.

En pays M'Bwaka, aux environs de Bangui, les cases sont de véritables huttes allongées sur plusieurs mètres le long d'une rue ou sur la berge d'une rivière. Basses au point qu'on ne peut s'y tenir debout, elles sont couvertes de branchages ou de paille et les parois sont constituées presque toujours de plaques d'écorces accolées les unes aux autres.

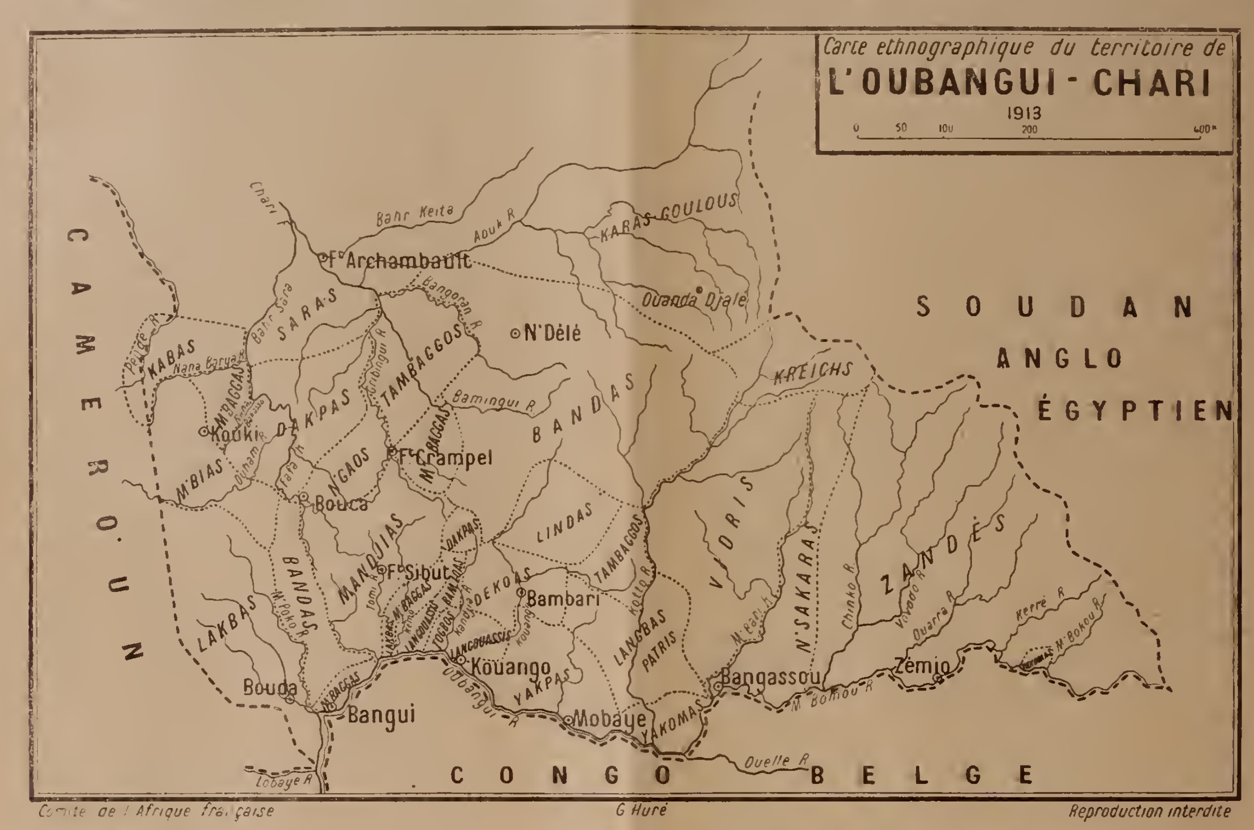
Chez les Banziris, Sangos, Bourakas et Yakomas et en général chez toutes les populations dont la vie se passe sur les cours d'eau (pagayeurs et pêcheurs), les villages, toujours composés de quelques lamentables abris de paille, sont situés sur la berge et inondés à chaque saison des pluies lors des crues de l'Oubangui et de ses affluents. Quelques progrès ont cependant été réalisés en ce sens dans les environs de Kouango et de Mobaye.

Mais l'observance de la loi du moindre effort est tellement rigoureuse que toutes les exhortations de l'Européen et même la peur de la maladie du sommeil ne sont pas suffisantes pour amener le Noir à lutter contre l'envahissement des hautes herbes.

Aussi les moustiques et tous les insectes piqueurs abondent-ils dans la plupart des villages, propageant le paludisme, la filariose et la trypanosomiase.

Que dire de l'alimentation de ces populations?

Elle est à peu près partout insuffisante ; il existe évidemment des régions riches, à belles cultures vivrières : le pays Dakpa de la rive gauche de l'Ouham (Bahr-Sara) dans la circonscription de l'Ouham-Barya, les groupements mandjias de l'Ouham-Fafa, l'arrière pays N'Sakara du Bas-M'Bomou ; mais elles sont loin d'être les plus nombreuses et bien souvent un ou deux épis de maïs, deux ou trois bananes sont tout le repas de ces Noirs insouciants et paresseux. Partout la viande, de quelque espèce soit-elle et dans quelque état de décomposition qu'elle se présente, est surtout recherchée ; l'anthropophagie existe encore çà et là, mais elle se cache ; c'est tantôt un reste de religion, l'observation d'un rite, d'une coutume, tantôt la satisfaction d'une envie irrésistible, le goût d'un mets délicat, d'un plat de luxe.



De sérieux et énergiques efforts ont été faits au cours de cette année en vue de l'extension des *cultures vivrières* et des résultats effectifs ont été obtenus, notamment dans la Kémo, l'Ouham, la Kandjia-Kouango et le Haut-M'Bomou (1). Les boissons sont prisées par tous lorsqu'elles sont alcooliques. Nous ne pouvons pas avouer avoir apporté aux Noirs l'habitude de s'enivrer, mais il est certain que nous l'avons favorisée et laissée s'étendre par la facilité accordée aux commerçants de vendre ou distribuer de l'alcool aux indigènes.

L'indigène fabrique depuis longtemps des

(1) Voir ci-dessus Agriculture.

bières fermentées de mil, maïs et même, comme les Zandés, distille de l'alcool (1), mais le péril n'est pas dans l'abus de ces liquides et de ces alcools dont le degré est très faible ; il réside dans la vente qui s'étend et se développe de plus en plus, des absinthes, vins et gins de traite, dont une grosse partie est distribuée en fraude, et par la plupart des commerçants, pour attirer l'indigène et provoquer la vente de ses produits à meilleur compte. Ce danger est particulièrement grave dans la région des sultanats.

Aussi, à ce point de vue, une réglementation prohibitive s'impose-t-elle.

Du vêtement, hormis les régions arabisées comme le Dar-Kouti et le M'Bomou, il est à peine besoin d'en parler : il est réduit à son minimum.

Ces diverses conditions ne sont pas faites pour rendre une population robuste et prolifique, aussi devient-il de plus en plus urgent de prendre des mesures pour améliorer son sort. Avec l'indigène très fruste de ces régions, on ne peut guère pour l'instant obtenir de résultats par la persuasion.

L'application des circulaires du gouverneur général prescrivant le débroussement autour des villages et des points d'eau, le déplacement des agglomérations situées dans un lieu insalubre et à l'intérieur ou à proximité des lieux habités par les Européens a été partout tentée avec la plus grande bonne volonté. Malgré les difficultés que rencontrait leur mise en vigueur auprès des indigènes, il en faut poursuivre l'application avec la plus absolue et inlassable rigueur.

Avec une ferme opiniâtreté on doit obtenir des villages des constructions plus habitables et des cultures suffisantes, quelque difficulté qu'on éprouve dans les régions où les Noirs ne sont pas effectivement groupés sous l'autorité d'un vrai chef, comme c'est le cas le plus fréquent dans l'Oubangui-Chari.

Mais il faut bien reconnaître que les corvées inévitables qu'impose notre occupation, les recrutements de manœuvres pour les travaux, de porteurs et de pagayeurs pour les transports, sont autant d'entraves que nous apportons nous-mêmes aux améliorations indispensables.

Il est puéril et vain, certes, de se lamenter sur le caractère « humiliant » ou « dégradant » d'occupations qui sont celles de plus d'un corps de métier en France et qui, en fait, ainsi qu'il résulte de constatations sincères, sont en plus d'un endroit et dans presque toutes les régions réellement soumises, acceptées de bonne volonté ou en tous cas avec résignation ; il est prudent et sage de reconnaître que l'abandon des villages pendant une partie de l'année par les hommes adultes entrave le développement de l'agriculture et de l'élevage et nuit à la santé publique. Nous nous trouvons ainsi en effet apporter nous-mêmes une justification aux coutumes primitives qui réservent aux femmes tous les lourds travaux et rendent plus difficiles encore aux mères indigènes, déjà naturellement insouciantes et indifférentes, les soins à donner à leurs enfants.

Il importe donc à la fois à l'avenir des races sujettes et à nos intérêts économiques, que soient promptement mises à la disposition de la colonie les ressources qui par l'exécution des grands travaux prévus au budget de l'emprunt, par la création et la mise en service de moyens de transport modernes, qu'il s'agisse de traction animale ou automobile, de services de vapeurs ou de voies ferrées, permettront de laisser les indigènes à leurs travaux agricoles : le reste viendra par surcroît.

Lutte contre la trypanosomiase et l'alcoolisme. — La trypanosomiase vient en tête des affections principales dont les indigènes sont atteints et ses ravages sont véritablement effrayants. Il semble que depuis quelques années l'Afrique Equatoriale Française assiste à un désastreux réveil d'une endémie déjà anciennement connue dans le continent noir, puisque dès 1374 *au moins* la maladie du sommeil était signalée dans l'Afrique du Nord (empire de Mali).

Les foyers les plus importants se trouvent sur les rives de l'Oubangui et dans les pays Gabous et Karés du Haut-M'Bomou.

Sa dernière apparition paraît remonter ici seulement à 1904 ; les premiers cas se manifestèrent à Djemma (Haut-M'Bomou), où s'est formé dans la suite un foyer très important.

On a d'abord pensé que l'éclosion de ce foyer pouvait avoir été provoquée par les caravanes arabes qui faisaient de fréquentes incursions dans le pays de Djemma, mais cette opinion semble peu fondée, car les caravanes en question se composaient surtout de Djellabas (1) venant des pays indemnes du Dar-Four et du Kordofan. On a ensuite, avec plus de logique et plus de vraisemblance, sinon avec plus de certitude, incriminé le récent afflux des Européens dans le pays et les déplacements d'indigènes qui en furent la conséquence.

C'est en effet précisément en 1904, l'année où apparut la maladie dans le pays que les équipes de pagayeurs Yakomas dépassèrent Zemio et remontèrent jusqu'à Djemma. Ces équipes étaient alors engagées sans contrôle médical, et précisément la même année, le chef de poste de Zemio signalait parmi elles, de nombreux décès qu'il attribuait à l'insolation, mais auxquels la maladie du sommeil n'était pas étrangère.

Du foyer de Djemma, elle est descendue d'abord au Sud vers Kepa, puis là, elle a bifurqué : descendant d'un côté la rive gauche de l'Ouana, elle a traversé Badounga, Mopoi, Bimbaro pour rejoindre le M'Bomou à Oussoumo ; suivant de l'autre la rivière Bakary, elle en a dépeuplé les rives.

Ses ravages n'eurent pas partout la même et effroyable intensité, en raison du degré de résistance des populations.

(1) « Anéké » ou « Abrigui ».

(1) Marchands d'esclaves.

Bien avant l'arrivée des Européens, en effet, s'était produite l'invasion Zandé. Venus des rives de l'Ouelle, les Zandés ou Niam-Niams avaient traversé le M'Bomou, vaincu et asservi les groupements autochtones. Les premiers soumis le furent le plus rudement. Asservis d'abord, les peuples qui occupaient le territoire actuel de Zemio, Karés et Biris, tombèrent dans une déchéance profonde. Au contraire, dans la région est et nord-est, la conquête plus récente et plus superficielle a laissé aux autochtones, Bassiris, Pampias, Balambos et Bodos, des caractères incontestables de force et de prospérité.

Quelle qu'ait été cependant la résistance offerte çà et là par des populations physiquement et socialement mieux armées, la terrible affection portée au loin par les villages en exode ou les les malades fugitifs a, depuis 1909 surtout, fait des progrès énormes. Et comme, ainsi qu'il a été remarqué précisément dans la région en question, elle frappe surtout les enfants et que, d'autre part, pour les adultes, un de ses premiers effets est l'impuissance génitale chez l'homme, la suppression de la fonction ovarienne chez la femme, il ne faut pas compter sur de jeunes générations pour rétablir l'équilibre. Aussi, l'avenir paraît-il sombre lorsqu'on sait que sur les rives de l'Oubangui, les derniers pourcentages s'établissent ainsi :

1° Yakomas de la Kotto au M'Boui, moyenne 74,6 0/0 avec chez certains chefs des chiffres de 90 0/0 (Kassa factorerie), 92,3 0/0 (Yekry), 95,8 0/0 (Pnidao);

2° Yakomas en aval de M'Boui, moyenne 55,6 0/0 avec chiffres de 68,7 0/0 (Toughemo), 77,7 0/0 (Bourou);

3° Sangos, en amont de Mobaye, moyenne 44,6 0/0 avec maximum de 57,1 0/0 (Voutro).

A la suite de sa dernière tournée sur l'Oubangui (fin 1912), M. le docteur Dreneau s'exprimait ainsi : « Jusqu'au delà des rapides de Guelorguet, c'est-à-dire jusqu'au village de Condogueré (en aval du M'Boui), j'ai rencontré des villages décimés, comme en témoignent les cases abandonnées ou détruites, des habitants dont la plupart sont dans un état d'apathie et de cachexie intense, une population infantile d'aspect horrible, de pauvres petits squelettes ambulants au corps couvert de terre, couvert de gale, couvert de pian, et dont seuls les yeux indiquent encore un reste de vie, des adultes qui marchent à grand' peine en s'appuyant sur un bâton, d'autres dont les gestes désordonnés, le rire bruyant et saccadé, le visage secoué de tics, marquent l'atteinte du système nerveux, d'autres qui s'écroulent comme des loques au moment où on les examine... »

Entre Mobaye et Bangui, le tableau est à peu près le même: partout des villages en ruines paraissant trop grands pour la population qu'ils contiennent.

Le sultanat de Bangassou seul semble encore inattaqué, quoique entouré par le fléau. Mais le restera-t-il encore longtemps? — Le long de toutes les rivières fréquentées, sur toutes les routes d'étapes parcourues, le mal progresse vers les régions saines (Bayas, Mandjias, etc.); du côté de Fort-Crampel, les cas deviennent de plus en plus nombreux. Pendant les six derniers mois de l'année 1911, le médecin de ce poste n'avait vu que 74 indigènes contaminés; en 1912, 495 nouveaux cas ont été relevés.

La variole, par contre, qui décimait autrefois la population, semble avoir disparu. Deux épidémies signalées au Soudan anglo-égyptien, d'où venait généralement le fléau, et en particulier l'épidémie de 1903, qui avait cruellement décimé le pays de Zemio, n'ont pas pénétré chez nous. Deux cas, il est vrai, ont été constatés, l'un à N'Délé, l'autre à Bangassou, mais ils sont restés tout à fait isolés.

La lèpre paraît fréquente dans le Sud du Dar-Kouti et le sultanat de Zemio en particulier, mais ne semble pas être un gros danger. Le *pian* est extrêmement répandu à peu près dans toute la colonie et atteint surtout les enfants dont quelques-uns sont couverts de lésions framboisoïdes et cachectisées. Les filarioses sont très communes partout; la « Filaria volvulus » se rencontre surtout dans les régions de Bangassou et de Rafaï et dans le Haut-Oubangui, où elle cause des éléphantiasis énormes.

Les affections pulmonaires causent à certaines saisons d'assez sérieux dommages dans la population. L'absence de tout vêtement, qui est à peu près partout la règle, l'insouciance bien connue des Noirs, qui ne cherchent pas à se protéger des intempéries, sont les raisons principales de la fréquence et de la gravité de ces affections.

C'est pour les mêmes raisons et pour d'autres encore, dont la principale est l'absence presque totale des instincts et sentiments maternels les plus frustes, que la *mortalité infantile* est considérable

Bien que le Noir soit prolifique, il ne faut pas oublier que l'avortement se pratique couramment dans certaines régions, que la vente ou le prêt d'enfants ne sont pas rares et que ceux-ci sont loin de recevoir les soins indispensables. Une sélection s'établit ainsi qui, peut-être ailleurs, pourrait avoir ce résultat d'entretenir la race forte et vigoureuse, mais n'a pas grosse valeur dans ce pays où ceux qui résistent sont encore guettés par la trypanosomiase.

Les luttes intestines de race à race, de village à village, l'anthropophagie avaient jusqu'alors limité les mouvements isolés d'indigènes, tout cela a presque disparu avec la sécurité que nous instaurons; les routes devenues plus sûres, les déplacements des Noirs se font plus fréquents et moins hésitants. C'est ainsi que des gens sains de l'intérieur viennent chercher sur les rives des fleuves, dans les centres, des occupations ou des marchandises. Ils séjournent plus ou moins longtemps dans les zones infectées et retournent chez eux contaminés. Il se crée autour d'eux un foyer de trypanosomiase localisé, foyer principal qui donne bientôt naissance à une véritable épidémie

de case, épidémie de village, épidémie de région.

Les Européens eux-mêmes avec leurs porteurs, leurs pagayeurs, leurs travailleurs, leur personnel domestique, leurs miliciens et leurs tirailleurs sont des causes de dissémination de l'affection (1). Ils engagent des Noirs sans examen et les transportent avec eux dans les zones indemnes alors que souvent ces individus sont porteurs de trypanosomes. Il semble impossible d'autre part d'interdire à des miliciens, à des tirailleurs, à des travailleurs sains de se marier, dans les postes de l'intérieur, avec des femmes non visitées par un médecin (là même où il en existe) et souvent trypanosomées ?

Les remèdes vraiment efficaces ne paraissent pas pouvoir être encore utilisés; le premier, celui qu'emploient les Belges et les Anglais, est le cordon sanitaire. Personne n'a le droit de passer d'une région infectée à une région indemne et inversement. Une aussi complète et rigoureuse mesure appliquée dans nos régions, outre qu'elle serait de nature à nuire à la vie économique du pays et à troubler dans un certain sens l'équilibre politique, exigerait des moyens d'action vraiment énormes. Et quant à une demi-mesure, mieux vaut ne pas la mettre en vigueur, elle semblerait vexatoire sans être efficace.

On pourrait faire examiner systématiquement tous les indigènes, délivrer à tous un certificat de visite et les surveiller lors de leurs déplacements. Mais le personnel médical et administratif est encore trop peu nombreux pour qu'une semblable solution soit actuellement possible.

Il reste la lutte contre les réservoirs de virus, le traitement des individus atteints.

Il est impossible avec les faibles ressources dont dispose le budget du service de santé de la colonie de faire autre chose que ce qui est déjà appliqué partout où existent des médecins, c'est-à-dire, le traitement par l'atoxyl de tous les porteurs de trypanosomes et même de tous les suspects.

Il est certain qu'une ou deux injections d'atoxyl font disparaître les trypanosomes de la circulation périphérique, rendant ainsi inoffensifs les individus porteurs de parasites, si l'on admet que la transmission de la maladie du sommeil ne se fait que grâce aux insectes piqueurs. Mais l'atoxyl a en outre une action thérapeutique qui n'est pas niable et il s'est trouvé que des individus très infectés sont revenus à la santé *à la suite d'un traitement bien conduit et assidûment suivi.*

Le dévouement de nos médecins a fini par triompher de l'indifférence des indigènes. Les résultats, presque immédiats obtenus par le traitement à l'atoxyl, ont déterminé partout un courant favorable à l'œuvre médicale des postes de Bangui, Mobaye, Bangassou, Zemio, Fort-Crampel et N'délé.

La création d'un service mobile d'assistance sur le fleuve est à l'étude et sera réalisée incessamment à l'aide d'une chaloupe à vapeur commandée en France.

Mais il faut que l'action administrative soit parallèle à l'action médicale. S'il est nécessaire de tenter auprès des populations une action énergique pour améliorer son hygiène, il faut aussi que les Européens comprennent le danger de la contamination et ne conservent pas autour d'eux, auprès de leurs habitations, en pleine ville, de véritables petits villages dont les habitants ne sont pas examinés et présentent très probablement une forte proportion d'individus contaminés.

Déjà le nouveau règlement sur les contrats de travail et l'institution du passeport sanitaire ont permis aux médecins d'entamer la lutte sous une forme nouvelle.

Il est indispensable que cette formalité du passeport et de la visite médicale lors d'un engagement, même de courte durée, soit obligatoire et rigoureusement exigée et que des sanctions puissent être prises contre ceux qui ne s'y soumettraient pas. Il faut exercer une surveillance très attentive sur les équipes de pagayeurs, de porteurs, de colporteurs, de travailleurs et de voyageurs de toute espèce, obliger la population à faire des cultures vivrières plus que du caoutchouc, atteindre les trafiquants d'alcool et d'individus, relever enfin le niveau social de quelques tribus asservies et le niveau moral de tous.

STATISTIQUE

Les postes médicaux ont été en 1912, au nombre de six, Bangui, Mobaye, Bangassou, Zemio, Fort-Crampel et N'Délé. Ils ont été pourvus d'un médecin pendant toute l'année, mais malheureusement, le personnel infirmier a presque toujours fait défaut.

Le tableau comparatif ci-dessous fera apparaître le progrès des consultations indigènes 1912 :

	1911	1912
Janvier	1.586	3.670
Février	1.482	4.114
Mars	1.656 (1)	3.796
Avril	1.582 (1)	3.796
Mai	903	4.139
Juin	1.108	3.744
Juillet	2.407	2.921
Août	2.674	3.000
Septembre	2.623	2.883
Octobre	2.400	2.801 (2)
Novembre	2.437	2.793 (2)
Décembre	3.406	2.700

Soit au total 40.457 consultations données au cours de l'année. Il y a lieu de noter que les consultations pour trypanosomiase ont été écartées et que les médecins se sont trouvés assez souvent absents de leurs postes pour effectuer des tournées, par ailleurs fructueuses en résultats.

(1) Il a été établi à Zemio notamment, que le pourcentage des individus atteints était toujours plus élevé chez les travailleurs du commerce que chez les autochtones.

(1) Sans les consultations de Bangassou et de Fort-Crampel.

(2) Environ, les statistiques de tous les postes n'étant pas encore arrivées au chef-lieu.

Enseignement Officiel et Privé.

ENSEIGNEMENT OFFICIEL

Organisé en Afrique Equatoriale Française par arrêté du 4 avril 1911, l'enseignement public comprend trois degrés :

L'*enseignement primaire élémentaire*, donné dans les écoles urbaines et dans les écoles de circonscriptions; l'*enseignement primaire supérieur*, donné uniquement dans les écoles urbaines aux enfants ayant déjà reçu l'instruction élémentaire; enfin, l'*enseignement professionnel* ayant pour objet de former des ouvriers maçons, charpentiers ou forgerons.

Enseignement primaire.

En 1912, il existait dans l'Oubangui-Chari : une école urbaine (Bangui), douze écoles de circonscriptions et deux écoles professionnelles (Bangui et Mobaye).

Ecole urbaine. — L'Ecole urbaine de Bangui, placée sous le contrôle de l'administrateur-maire de Bangui, comprend un cours d'enseignement primaire élémentaire et un cours d'enseignement primaire supérieur.

Ecoles de circonscriptions. — Celles-ci constituent avec les postes médicaux un des meilleurs moyens d'action sur les populations indigènes et le degré de fréquentation suit partout les progrès de l'influence française.

Il en existait treize au début de 1913.

Enseignement professionnel.

Enseignement professionnel. — Celui-ci est donné à Bangui et à Mobaye.

A. *Cours professionnels.* — Les élèves selon leur spécialité travaillent tous les jours ouvrables de 6 heures à 11 h. 1/2 avec des maîtres ouvriers sur les différents chantiers de maçonnerie et dans les ateliers de forge, charpente et menuiserie.

A. *Cours élémentaires.* — Les cours ont lieu le soir, de 17 heures à 18 h. 1/2. Ils comprennent l'étude du français, vocabulaire, langue usuelle, étude de la lecture; calcul élémentaire, leçons de choses, notions d'hygiène et et de géographie de la colonie.

Sous l'habile direction de M. le capitaine Diraison à Bangui, de M. le capitaine Jacquier à Mobaye, les résultats obtenus ont été des plus encourageants et l'on peut fermement escompter que dans quelques années la colonie pourra se passer du recrutement des ouvriers d'arts sénégalais ou sierra-léonais pour le fonctionnement des ateliers et chantiers.

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

L'enseignement privé est donné dans trois établissements scolaires fondés par les Pères du Saint-Esprit (Vicariat apostolique du Haut-Oubangui, dont le siège est à Bessou, à 29 kilomètres en amont de Fort-de-Possel), aidés à Bessou par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Le premier situé à Bangui sur la concession de la mission, dite de « Saint-Paul des Rapides », est fréquenté par une trentaine d'élèves auxquels suivant leur degré d'intelligence on apprend soit seulement quelques mots de français usuel, soit les premiers éléments de lecture et de calcul.

Le second est plus important. Situé à Bessou, il est désigné sous le nom de « Mission de la Sainte Famille des Banziris ».

Enfin un troisième établissement à Bayaforou comprend une cinquantaine d'élèves.

Régime fiscal.

Malgré les événements politiques qui sont venus en fin 1911 contrarier le programme d'occupation méthodique établi par M. le gouverneur général Merlin, la situation de la colonie de l'Oubangui-Chari-Tchad n'a cessé de s'améliorer au cours des dernières années et le développement croissant de ses budgets en est une preuve tangible.

Examinant plus particulièrement celui du territoire de l'Oubangui-Chari qui fait l'objet de cette étude, on le voit passer de 400.000 francs environ en 1906 à 1.401.045 en 1911 et bondir à 1.854.000 en 1914, malgré la cession de territoires étendus et la prudence que commande la crise actuelle du caoutchouc.

Ces chiffres éloquents qui indiquent les ressources considérables et croissantes de la colonie prouvent d'autant plus sa force économique qu'ils ont été atteints sans heurts et à l'aide d'un personnel numériquement insuffisant.

Les principales ressources de la colonie sont : 1° l'impôt personnel qui atteint les indigènes des deux sexes et dont le taux est fixé à 5 francs par an, sauf dans certaines régions où il a été abaissé par raisons politiques; 2° la contribution des patentes réglementée par les arrêtés des 31 décembre 1907, 24 septembre 1908 et 31 juillet 1912; et celle des licences qui dans leur ensemble ont produit en 1912 environ 75.000 francs. Enfin, l'impôt sur la propriété immobilière bâtie.

Les taxes douanières sont perçues au profit du budget du Gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française qui sert de son côté à la colonie une subvention actuellement fixée à 300.000 francs par an, subvention qui doit progressivement disparaître par des réductions successives.

D'ailleurs, chaque année se dessine une progression constante de l'excédent des recettes sur les dépenses, conséquence normale d'une occupation plus complète et plus effective du pays et tout naturellement de l'activité commerciale qui s'ensuit. On peut donc envisager l'époque où la colonie de l'Oubangui-Chari-Tchad pourra subvenir à ses propres besoins sans avoir recours à l'aide du gouvernement général dont les ressources doivent être employées à la constitution de l'outillage économique général du groupe.

L'accroissement des versements annuels à la Caisse de réserve de la colonie qui comprennent non seulement les réalisations du budget de l'Oubangui-Chari, mais aussi les excédents de recettes

du budget du Tchad contribuera en outre à assurer l'élasticité financière indispensable à la plus jeune de nos colonies qui aura pour conserver son indépendance à lutter sans trève contre les possessions étrangères voisines qui s'efforcent de la faire entrer dans leurs zones d'attraction économique.

Conclusions.

Le 18 juin 1889 la canonnière *Oubangui* venant de Brazzaville stoppait sur la rive droite de l'Oubangui un peu en aval du confluent de la petite rivière Kouango, au point où l'Oubangui forme un bief coudé que rétrécit la pointe amont d'un îlot.

Il en descendait deux Européens : Uzac, chef de la zone Oubangui, et Michel Dolisie, chef de poste, un écrivain indigène, huit laptots sénégalais et treize auxiliaires ou manœuvres indigènes. Un poste était aussitôt créé qui, un an après, le 15 juin 1890, était transféré à l'emplacement actuel de Bangui, à 300 mètres en aval du rocher. Et ce fut le début de la colonie de l'Oubangui-Chari-Tchad.

Siège aujourd'hui d'un des trois gouvernements du groupe de l'Afrique Equatoriale Française, dotée en 1912 d'une municipalité et d'un tribunal de première instance, la ville de Bangui compte à l'heure actuelle 104 Européens; 28 maisons de commerce ou entreprises industrielles y sont installées et le mouvement de son port, qu'atteignent pendant cinq mois de l'année des vapeurs calant plus de 2 mètres et qui, le reste du temps, est accessible aux chaloupes et vedettes, dépassait en 1912, tant à la montée qu'à la descente, 3.000 tonnes.

Indice certain de l'activité commerciale de la colonie, ce simple chiffre permet de mesurer l'évolution économique qui s'est opérée depuis la création du poste de Bangui et de marquer la route parcourue. Le progrès réalisé en 1912 par l'augmentation du trafic commercial par rapport à 1911 n'a pas été inférieur à 510 tonnes.

Et ce résultat matériel, effectif et tangible, est à son tour le signe évident des progrès réalisés dans les différentes branches de la vie politique et administrative de la colonie.

En pays neuf plus encore qu'en pays dès longtemps occupé et organisé, aux colonies plus encore qu'en France, il n'est pas d'à-coups ou de heurt dans une branche de la vie politique, administrative ou économique qui n'ait son retentissement sur l'ensemble, il n'est pas de progrès qui n'ait sa répercussion.

On comprend en effet que dans un pays adulte, arrivé comme nos pays d'Europe, à sa période de plein développement, les divers organes de la vie sociale aient acquis en quelque façon par les perfectionnements successifs et la spécialisation de leurs rouages une existence autonome et complète. Ici une dépendance étroite les unit l'un à l'autre.

Et c'est pourquoi le développement de la ville de Bangui, l'amélioration de ses factoreries et le mouvement de son port signifient vraiment quelque chose, et révèlent dès l'abord, en même temps que la prospérité économique de la colonies, les progrès de son évolution politique et administrative.

Parallèle à celle du mouvement de produits et de marchandises, l'activité du mouvement de numéraire caractérise l'*année économique*. De 844.774 fr. 72 en 1911, les chiffres des mandats-poste émis à Bangui passent à 866.449 fr. 48 en 1912 et les envois de fonds aux agences spéciales, qui s'étaient élevés à 818.250 francs en 1911, atteignent 869.000 francs en 1912.

L'activité des transactions postales et télégraphiques, l'intensité du mouvement des transports par voie de terre et par voie d'eau, les allées et venues d'Européens, l'animation croissante des marchés d'alimentation indigène et de produits d'exploitation révèlent partout les progrès de la vie économique.

La diffusion du numéraire et la mise en circulation, grâce aux travaux publics, aux transports de personnel et de matériel, aux achats de vivres sur les marchés, d'une quantité considérable d'espèces ont facilité la perception de l'impôt de capitation qui, après avoir atteint 877.790 fr. 01 en 1911, s'éleva, pour 1912, au chiffre de 1.063.081 fr. 18 et contribuera pour plus des deux tiers aux recettes de la colonie, assurant ainsi pour sa part, qui est grande, comme on le voit, l'équilibre d'un budget passé de 1.401.045 fr. 49 en 1911 à 1.550.000 francs en 1912 et 1.854.000 francs en 1914.

Le rendement de l'*impôt indigène* qui, avec l'accroissement du produit des patentes, des licences, de l'enregistrement et du domaine caractérise l'*année financière*, démontre en même temps les progrès de la pénétration et de l'occupation. Ouverte par la prise du tata de N'Délé et la destruction de l'empire de Senoussi, close par l'enlèvement du repaire esclavagiste de Ouanda-Djalé, l'*année politique* apparaît comme une période à la fois d'activité et de réalisations fécondes.

Tandis que par la réduction méthodique et patiente des centres réfractaires et le groupement des individus et des villages dans les régions fétichistes qui forment les circonscriptions du centre de la colonie, et la substitution graduelle dans les circonscriptions islamisées ou arabisées de l'Est, de l'administration directe au régime primitif des protectorats, notre domination s'imposait définitivement, par l'extension des cultures vivrières traditionnelles et la propagation de céréales nouvelles, la création des marchés, l'ouverture de pistes entre les centres importants, cette même domination se faisait réellement et efficacement utile, à ceux-là précisément qu'elle soumettait; grâce à la stricte et complète application, par M. le gouverneur Estèbe, des principes essentiellement méthodiques et pratiques exposés dans la circulaire de M. le gouverneur général Merlin sur l'occupation de la colonie (1er août 1909), l'Oubangui-Chari a obtenu comme

on le voit, en 1912 et 1913, des résultats effectifs et tangibles.

Ce qui a caractérisé en effet l'œuvre accomplie de 1911 à 1913 dans toutes les branches de la vie politique, économique et administrative, c'est avant tout la méthode, le souci des réalités pratiques et l'esprit de suite.

Et c'est là en même temps l'explication et la raison des résultats acquis et des progrès réalisés.

Tandis que d'une part, nos sujets, par le moyen de l'impôt, nous remboursent en quelque façon et pour une part de plus en plus forte nos dépenses croissantes d'occupation, de l'autre par la création de l'outillage économique par l'organisation de l'enseignement et de l'assistance médicale, par la lutte implacable, méthodique et patiente contre l'anthropophagie, la traite et la trypanosomiase, nous les payons à notre tour des obligations, des contraintes et des charges que nous leur imposons.

Et parce que cet échange, qui est le principe et le fondement même d'une colonisation vraie, s'est trouvé de part et d'autre, au cours de 1912 et 1913, particulièrement actif et fructueux, le territoire de l'Oubangui-Chari peut avec fierté considérer la tâche faite.

René Legrand.

LES VOYAGES DU CHÉRIF TIDJANI

DE FEZ A LA MOULOUIA

L'Afrique Française avait signalé l'an dernier un voyage fait vers Taza par un chérif, qui avait été mal accueilli parce que les Marocains avaient cru que le commandant de la région de Fez et des soldats se trouvaient cachés dans ses bagages! On lira avec intérêt la relation qui en a été faite.

Préface.

Le chérif Si Mahmoud Ould Si Ahmed Tidjani, chef des Tidjania de Laghouat, après un voyage de « ziara » de 18 mois dans le Sud du Maroc, se propose de rentrer en Algérie par Taza.

Sa caravane, outre ses serviteurs et des gens armés du Haouz, comprend une femme qu'il a épousée en passant à Fez, ainsi que les nombreux cadeaux reçus : vêtements, tapis, armes, selles, bijoux, chevaux, mulets, négresses et négrillons.

Il est accompagné de son beau-frère El Hadj Mohammed Dadi, riche commerçant d'Alger, originaire de Fez Dadi est sourd et tend à ses interlocuteurs l'embouchure d'un cornet acoustique que les Marocains mal intentionnés appellent le « taragraphe ».

Le khodja Si Mohammed ben Mahmoud, du bureau des renseignements de Fez, a demandé à accompagner le chérif pour lever l'itinéraire de Taza et entrer en relations avec les indigènes des tribus Tsoul, Branes et Ghiata.

Si Mohammed ben Mahmoud a habité six ans le Maroc oriental. Son intelligence et ses nombreuses relations avec les indigènes de cette région lui permettront de tirer le plus grand fruit des observations qu'il aura pu faire.

Il s'est fait affilier, pour la circonstance, à l'ordre des Tidjania avec le titre de mokaddem.

Partie de Fez le 27 décembre, la caravane du chérif s'est avancée jusqu'à une journée de marche de Taza, mais devant les menaces qui lui ont été rapportées, elle est revenue à Fez le 5 janvier.

Le récit de cette première tentative fait l'objet de la relation qui suit.

Demain 16 janvier, le chérif doit se remettre en route.

« Dieu fasse que cette seconde tentative réussisse mieux que la première! »

Les qualités d'observation du khodja Si Mohammed ben Mahmoud nous font espérer des documents du plus haut intérêt.

Si Mohammed ben Mahmoud parle couramment le français. Ce sont les passages intéressants de sa propre relation, dégagée des précisions strictement militaires, qui sont rapportées ci-après. Rien n'en a été changé ni dans le fond ni dans la forme.

Seul l'itinéraire, en raison même de l'intérêt qu'il présente, a été refait d'après le topo fort bien exécuté par le khodja lui-même.

Fez, le 15 janvier 1913.

PREMIER VOYAGE DU CHÉRIF

DU 27 DÉCEMBRE 1912 AU 5 JANVIER 1913

La caravane du chérif Tidjani comprend une centaine de mulets chargés de caisses, sur lesquelles sont juchés une trentaine de nègres, négresses et négrillons; 14 chevaux tenus en main; enfin une « mchafa », sorte de palanquin porté par deux mulets dans lequel la femme du chérif voyage, à l'abri de la curiosité des passants.

L'escorte est de 10 cavaliers et 20 piétons du Haouz.

Le guide, El Achouri, est un indigène de Taza chassé par les Ghiata pour avoir vendu des terrains et des maisons à des commerçants de Merada.

Vendredi, 27 décembre. — Départ de Fez par Bab-Fetouh, à 10 heures.

Belle journée, piste facile, récemment aménagée par la main-d'œuvre indigène sous la direction d'officiers et de soldats.

Arrivée à 2 heures à Hadjra-Kohila, où l'on campe 500 mètres après le gué du Sebou.

Samedi 28 décembre. — 9 h. 35. Départ de Hadjra Kohila, Après la descente d'El-Khouabi nous atteignons la vallée de l'Innaouen que nous franchissons à 12 h. 20 — gué facile pour la cavalerie et l'infanterie, mais dont les abords sont à aménager pour les voitures. Courant rapide; l'eau atteint les genoux du cheval.

13 h. 08. — Djebel Beddina, et vallée du Leben, dont la piste suit la rive gauche. Bon terrain, mais couvert de jujubiers et d'épines. A 13 h. 55, tournant difficile entre la Koudia-Zemora et l'oued.

A 15 h. 10 la piste traverse le Leben par un gué facile, à faible courant et peu profond. La piste suit désormais le long de la rive droite, de bons terrains, très labourés.

A 15 h. 45. — Mauvais tournant au pied de Koudiat-Beïada, et à 16 h 40 franchissement très facile du Leben, près de la mosquée de Souk-el-Arba de Tissa, où l'oued coule entre deux lignes de hauteurs peu élevées formant large vallée.

A 16 h. 45, nous campons entre le Souk et l'ancien camp de la colonne.

A 18 heures, un cavalier et un piéton des Hayaïna, affiliés aux Tidjania, viennent voir le chérif, qui leur remet trois lettres, l'une pour les Oulad bou Zian, les deux autres pour les gens de Souk-et-Tnin de Marnissa, les invitant à venir apporter la mouna au devant du marabout.

Nous avions rencontré entre Hadjra-Kohila et Tissa quatre ou cinq caravanes d'ânes et mulets, chargés de poules, d'œufs et raisins secs, des Hayaïna et Senhadja, se rendant à Fez. Ils ne nous ont donné aucun renseignement important.

Dimanche 29 décembre. — Départ à 10 h. 25. Traversée du Leben sans difficultés,

La piste reprend la rive droite Terrains labourés. Elle est dominée à gauche par des hauteurs moyennes

A 11 heures, nous prenons la montée « gaadi » facile. La descente sur l'oued serait, par contre, très difficile aux voitures.

A 11 h. 30, Koudiat-Zouama, couverte de jujubiers et de palmiers nains, dominée à gauche par de grandes hauteurs à courte distance.

A 12 h. 55, nous atteignons le douar Hamad-Sghir. Bon terrain, quelque peu labouré.

Nous campons, à 13 h. 10, au Sud de Souk-et-Tnin, dans une large cuvette.

Là nous trouvons le cavalier et le piéton de la veille qui ont porté les lettres du chérif. Aucun des destinataires n'est venu, et c'est en vain que nous attendons gens et mouna. Les cavaliers envoyés à l'achat d'orge et de paille aux mechtas voisines, n'ont rien trouvé, et les animaux passent la nuit sans manger.

Souk-et-Tnin se trouve dans une cuvette encerclée de montagnes, au pied desquelles le Leben fait une large boucle vers le Sud. Bons terrains, mais toujours jujubiers et palmiers nains.

Un camp devrait s'installer soit sur une grande hauteur au Sud-Ouest du Souk, soit au Nord au-dessus de la mosquée.

Il y a beaucoup de bois. Au Nord-Ouest du Souk, un groupe d'arbres brûlés jadis par une mehalla du Makhzen; au Nord-Est quelques palmiers.

Lundi 30 décembre. — Départ à 8 h. 30. Nous traversons le Leben et entrons dans une vallée entre Koudiat-Oulad-Lasri et Koudiat-Berarcha.

Après la traversée d'un ravin aux abords duquel la piste est difficile, nous suivons à flanc de côteau la rive droite de l'oued Haoura. Cet oued a très peu d'eau, et encore pas tout le long de son cours. Il est dominé sur les deux rives par de grandes hauteurs à petite distance.

A 9 heures, la piste est resserrée entre Dahar-el-Asri et Koudiat-Messassa, passage difficile.

A 9 h. 10, forêt d'oliviers à droite, piste encaissée.

A 9 h. 45, nous montons à flanc de coteau et franchissons un ravin. Groupe d'oliviers à gauche.

A 10 h. 30, la piste tourne à droite le long de l'oued et pénètre dans un terrain boisé.

11 h. 40. Nous passons près des ruines des Haouras et de la koubba de Moulay Abdeljellil, sur le flanc d'une montagne couverte d'oliviers clairsemés.

La piste suit alors à flanc de coteau, dominee par de grandes hauteurs, et franchit de nombreux ravins d'un passage toujours difficile

A 14 h. 40, arrivée aux mechtas des Oulad-Abdallah (Oulad-bou-Zian) Nous atteignons Aïn-Zerarka en traversant une forêt d'oliviers. A notre droite le ravin forme un gouffre profond.

15 h. 15. Passage d'un ravin. Région de Koudiats couverte de palmiers nains et d'épines (sekkoums), puis descente dans un saheb (large dépression).

15 h. 18. Traversée d'un petit oued où il y a de place en place des poches d'eau et nous montons à un col facile, le long d'un ravin où coule un filet d'eau parmi les joncs.

15 h. 53. Arrivée à Aïn-El-Azib, tête du ravin. Sur le plateau à droite, un village entouré de figuiers de Barbarie, des Oulad-bou Zian.

15 h. 56. Plateau couvert de palmiers nains, bon terrain, quelques labours.

16 h. 25. Djebel-Horram, village de Korribiche.

A 16 h. 45, nous entrons dans la plaine d'Outa-bou-Abane par un bab (défilé) large, entre Djebel-Horram et Koudiat-Khebbaz.

A gauche le village de Star se profile sur la crête, Devant nous, à grande distance, le Tfazzat domine les hauteurs.

Le meilleur emplacement de camp serait sur le Koudiat Tfazza Le Koudiat Khebbaz est trop éloigné de l'eau. Sources nombreuses mais de faible débit; celle de Tfazza est seule abondante. Bois dans les oueds.

Nous descendons dans la vaste dépression de Saheb-Berraho. puis, par une forêt d'oliviers et une longue montée, nous atteignons à 17 h. 20 la kasbah des Oulad-Ahmed (Oulad-bou-Zian).

La marche a été très lente en raison de la brume et du vent froid.

Le matin au départ nous avons vu une quarantaine de personnes amenant moutons, chevaux, mulets au marché. Personne n'est venu saluer le marabout. Le long de la route les gens qui se rendaient à Souk-et-Tnin et que nous croisions, dépassaient le chérif et le vieux Dadi en les regardant de travers à cause de leurs costumes, étonnés surtout de voir des gants aux mains du marabout; aussi venaient-ils embrasser les étriers de mon cheval, me prenant pour le chérif lui-même. Je le leur montrais alors en disant : « Le grand Tidjani est celui qui monte une mule et je ne suis, moi, qu'un simple mokaddem. » Mais ils regardaient le chérif et passaient sans le saluer.

Mardi 31 décembre. — 7 h. 30. Une quinzaine d'Oulad-bou-Zian viennent apporter au marabout un mouton et deux pains de sucre.

Ils ont de beaux chevaux et des fusils 74.

Ahmed Dadi, frère de El Hadj Mohammed Dadi le sourd et Mohammed ben Abdallah el Ouazzani nous rejoignent. Ahmed habite Aïoun-Sidi-Mellouk et se rend à Fez. Ils nous annoncent qu'ils ont entendu dire à Taza que les Ghiata vont piller le marabout. Les Oulad-bou-Zian nous confirment ces dires.

Le bruit court que le chérif Tidjani n'a pas laissé de fils, et que celui-ci est un Français; qu'il porte dans ses caisses canons et artilleurs, que le général est dans la mehafa et que de Taza il bombardera les villages Ghiata.

Dadi passe pour un ingénieur auquel le chérif parle avec un « taragraphe ».

Mohammed Ben Abdallah m'a reconnu. Je lui demande le secret.

Le chérif envoie un rekkas chez le Mokaddem des Tidjania de Taza. Il manifeste l'intention de retourner à Souk-el-Arba.

Les notables Bou-Zian nous quittent à 10 heures en refusant de nous accompagner chez les Ghiata et disant que c'était à nous de les prier de venir nous chercher.

Vers 13 heures, le marabout fait rappeler les notables et les prie de nous accompagner chez les Haouras de Messassa.

Départ à 13 heures: piste accidentée, accessible aux seuls animaux de bât, qui laisse à droite Souk-Tleta d'Outa-bou-Abban

Après avoir passé la petite source d'Aïn-Djemel, nous traversons à 14 h. 50 une petite plaine à hauteur d'Outa-bou Abban.

Nous marchons dans la direction de Fez par Aïn-bou-Menekkar. Puits pleins d'eau et chabbet El-Hoummal, grand ravin difficile.

A 15 heures, au franchissement d'un nouveau ravin où coule un filet d'eau, nous sommes rejoints par Si-Touami Ben-el-Hadj Kacem-el-Ouazzani qui nous surveillait à notre insu depuis Souk-el-Arba de Tissa.

Nous arrivons par terrain raviné, difficile, au village d'Haouara-de-Msassa à 15 h 40.

Nous campons dans un bas-fond au sud du village.

Si Touami et son cousin Si Mohammed ben Abdallah s'entretiennent à l'écart et Si Mohammed vient me conseiller d'aller coucher au village, car Si Touami l'a prévenu que la caravane allait être attaquée.

Sur mes instances, il me confie que son cousin est un coupeur de route fort capable d'avoir caché près de là quelques bandits de son espèce.

Le village important est à flanc de coteau, orienté vers l'Est. Un gros ravin recélant une source, le traverse.

Nous allons, Mohammed et moi, faire nos ablutions à la source, où je rencontre un domestique du marabout. Je lui recommande de prévenir le chérif et je vais chercher des asses (gardiens.)

Nous entrons chez le Fekih Abdesselem, où les gens se réunissent autour du thé. Je leur déclare : « Le marabout Tidjani est campé près de vous, vous serez responsables de ce qui lui arrivera. »

Je recrute ensuite dix gardiens pour la nuit, avec lesquels je rentre au camp Les deux Cheurfas m'accompagnent, Si Touami a bien fait quelques difficultés pour venir coucher avec nous, mais je tiens à ne pas le perdre de vue.

Nous passons la nuit en veillant. Elle se passe sans incident.

Mercredi 1er janvier. — Malgré mes efforts pour convaincre le chérif qu'il n'y a eu jusqu'ici que des bruits non confirmés, que son retour produirait mauvais effet, et que nous serons aussi bien attaqués à Souk-el-Arba qu'ailleurs si nous devons l'être, il donne vers midi l'ordre de partir.

Je réussis cependant à le décider à attendre le rekkas envoyé à Taza, et à envoyer chercher le caïd Driss des Branes par Si Mohammed el Ouazzani.

Si Touami veut empêcher celui-ci de partir. Il en résulte une dispute; alors si Mohammed el Ouazzani revient fort mécontent, et raconte que les Msassa ont l'intention de nous piller. A ce moment nous voyons arriver du village une soixantaine de piétons. Nous pensons que ce sont des Haouara qui viennent nous expulser.

Je me porte au-devant d'eux. Ce sont des Guettala et Msassa, divisés par une vieille querelle qui viennent prier le cherif de consacrer leur réconciliation.

Le marabout fait avec eux la prière. Ils nous rassurent sur les intentions des gens du village chez lesquels le chérif peut, disent-ils, rester un mois.

Le caïd Driss arrive avec quatre cavaliers et demande au chérif de se rendre chez lui à Gadet-Rouaneb. Les Khouans Branes et Tsoul viendront l'y prendre pour l'amener à Taza.

Le marabout promet de partir le lendemain matin. Cependant vers 22 heures le chérif me fait venir dans sa tente et pendant plus de 3 heures discute la conduite à tenir.

Il n'a aucune confiance dans les intentions du caïd Driss, et malgré mon opinion contraire, il déclare : « Je ne peux confier ma caravane à un tel singe... »

Finalement on décide de rentrer à Souk-el-Arba.

Jeudi 2 janvier, 8 h. 30. — Départ. Le caïd Driss et ses compagnons se rendent compte que nous n'allons pas vers Gadet-Rouaneb. Le chérif leur déclare qu'il va boire le café dans un douar voisin, et qu'ensuite nous nous rendrons chez lui. Ils comprennent que nous n'avons pas confiance, et nous suivent sans observation.

Après une descente difficile sur la source, nous franchissons Bab-Haoura de Msassa et continuons sur la rive gauche de l'oued, simple filet d'eau.

9 h. 25. — La piste traverse le ravin de Sidi-el Kholti, passage difficile, et sort dans une plaine entre Koudiat-ould-Lasri et Sidi-Kholti.

Après le passage de deux nouveaux ravins, au pied de Koudiat-Ksar, une longue montée nous amène sur le plateau de Mdaga, couvert de doums et de sedra, et dominé par des Dechours-Cheurfas-Tadjana.

Nous descendons dans un nouveau ravin, à l'Ouest de Koudiat-Zeriga où se profile un village, puis un autre en laissant à droite une région ravinée et à notre gauche le village des Oulad-Mellagui (O. Twil).

Après être passés au pied de la koubba de Sidi Mohammed ben Lahcene, par une piste très difficile, et avoir dépassé un petit village à notre gauche, nous traversons facilement le Leben et campons à 14 h. 15 à Souk-el-Arba.

Le caïd Driss profite d'une absence du marabout pour me dire qu'il a eu tort de ne pas avoir confiance en lui. « Je ne suis que l'esclave du chérif et le suivrai où il voudra me mener; tout ce qui m'appartient est à lui. »

Le cheikh Abdesselam et une dizaine de Hayaïna viennent voir le chérif : ils me reconnaissent et je leur dis qu'appelé auprès de mes parents, j'avais profité du passage du chérif pour faire le voyage. Le chérif confie au caïd Driss des lettres pour les Tsoul et les Branes.

Vendredi 3 janvier. — Nous rentrons à Hadjra-Kohila et nous campons auprès du lieutenant Pabst qui dirige les travailleurs de la piste.

Vers 19 heures, deux cheikhs Ghiata se présentent et nous assurent que vingt-deux notables Ghiata nous attendent chez les Oulad-bou-Zian. Ils offrent de nous conduire jusqu'à la Moulouya et protestent contre les mauvaises intentions qu'on leur a prêtées.

Vers 1 heure, un serviteur a cru apercevoir des voleurs dans l'ombre. Chacun sort en hâte et décharge son fusil dans la nuit, puis tout rentre dans le calme.

Samedi 4 janvier. — A 12 heures le chérif reçoit des lettres du général qui lui recommande la plus grande prudence et l'engage à rentrer.

Le chérif donne rendez-vous aux Ghiata pour dans huit jours et leur donne des lettres dans lesquelles il leur promet sa sauvegarde dans les murs de la ville.

Dimanche 5 janvier. — La caravane du chérif rentre à Fez.

Quatre jours après, 35 indigènes Branes conduits par le caïd Driss viennent trouver le marabout et lui annoncent l'arrivée pour le dimanche 12 de la Djemaa des Ghiata. Ils disent, en outre, que plus de 300 Branes viendront chercher le marabout à Souk-et-Tnin et que toute la tribu lui prépare la ziara.

DEUXIÈME VOYAGE DU CHÉRIF TIDJANI

Le 16 janvier, le chérif Tidjani se remet en route laissant à Fez Dadi le Sourd, mais toujours accompagné du khodja Si Mohamed ben Mahmoud.

L'escorte s'est renforcée de 33 Branes venus au devant du chérif.

Malheureusement l'ordre donné par le chef du service des renseignements de surveiller, à Fez, Si Touami, celui-là même dont le rôle parût néfaste au cours du premier voyage, ne peut être exécuté à temps et Si Touami put partir avant d'être arrêté.

Le 16 le chérif campe à Hadjera-Kohila et le 17 à Souk-el-Arba-de-Tissa.

De là Si Mohamed ben Mahmoud adresse au chef du service des renseignements une première lettre.

Il annonce que les Ouled-Allian manifestent l'intention de les piller au passage ou du moins de ne les laisser passer qu'en échange d argent.

Devant cette attitude, le chérif a renoncé à continuer son voyage, le 18, il est revenu camper à Souk-el-Arba.

Là de nouveaux renseignements lui parviennent dans l'après-midi du 18. « Les Hayaina sont rassemblés à Souk-et-Tnin. Ils ont reçu des lettres des Cheurfas d'Ouezzan de Fez leur disant que le chérif Tidjani emporte de l'argent des autorités françaises pour le distribuer aux Branes et aux Tsoul afin d'obtenir leur soumission. »

Si Touami ben el Hadj Kacem qui a suscité la première fois des troubles chez les Ouled Bouzian et Msassa serait passé à Souk-el-Arba dans la nuit du 17 au 18 et c'est lui qui serait allé provoquer le rassemblement à Souk-et-Tnin de Marnissa. Depuis son arrivée les Hayaina sont bouleversés ». Ces renseignements sont encore confirmés au chérif par diverses sources et provoquent chez les Branes de l'escorte un vif mécontentement. Le chérif doit intervenir pour les empêcher de se battre avec les Hayaina.

Le caïd Driss lui déclare alors : « Puisqu'on nous accuse d'avoir fait des affaires avec les Français, maintenant nous marcherons avec eux ».

En conséquence le chérif décide d'attendre à Souk-el-Arba la réponse du chef du service des renseignements et écrit aux Branes qui doivent venir à son avance de s'arrêter sur leur propre territoire pour éviter des incidents avec les Hayaina.

La lettre de Tidjani ne parvient au lieutenant-colonel en tournée que le 19 au soir. Celui-ci convoque alors les Chioukhs des Hayaina pour le 21 à Aïn-Seddina sur la limite de leur territoire et de celui des Cheraga. En même temps il prévient le chérif d'attendre à Souk-el-Arba que la situation s'éclaircisse.

Si Mahmoud envoie le 19 deux nouvelles lettres, il confirme le rassemblement à Souk-et-Tnin, sous l'influence de Si Touami des Ouled-Lesri-Ketalaa et des turbulents de Souk-et-Arba, avec des intentions hostiles.

Le Mokkadem Si Abderrahman ben Abdesselem des Branes a fait savoir qu'il avait rassemblé les Beni-bou-Yala entre Gadet-Rouaneb et Haouara-d'el-Hadjar.

Une aut e lettre du mokkadem Sidi Mohamed ben el Hadj, de Sidi-Ahmed-Zerrouk, manifeste la colère des Branes en raison de l'attitude des Hayaina et annonce que El Hadj Mohamed el Karkari envoyé par les Cheurfas d'Ouezzan a répandu chez les Tsoul le bruit que le chérif est un ancien spahi (1), qu'il amène des Français avec lui, des canons et de l'argent et que le katib Si Mahmoud l'accompagne. Ledit Karkari aurait été chassé et insulté par Tsoul et Branes.

Enfin Si Mohamed ben Hadj ajoute qu'il amène à Gadet Rouaneb 3.000 Branes, il recommande de ne pas prendre la route qui longe les Beni-Frassen.

Si Mohammed ben Mahmoud manifeste à la suite de ces renseignements sa confiance dans la fidélité des Branes et dans la bonne action politique qu'il pourra exercer chez eux : « Le caïd Driss qui faisait dernièrement des souhaits

---

(1) Terme employé au Maroc pour désigner les cavaliers indigènes au service de la France.

pour brûler ses cartouches contre nous, nous a dit plusieurs fois : Les Ouazzani qui font circuler ces faux bruits m'ont eux-mêmes prié de me laisser présenter par eux au hakem, maintenant je marcherai avec les Français ». Si Mohammed ben Mahmoud demande que les Ouazzani soient fermement tenus et que quelques chioukhs et cavaliers des Hayaina reçoivent l'ordre d'accompagner le chérif jusqu'à Gadet-Rouaneb.

Dans ces conditions il croit que le voyage se poursuivrait heureusement.

Dans sa seconde lettre il fait connaître qu'il a conseillé au chérif de renvoyer à Fez ses nombreux bagages qui semblent donner prise auprès des gens crédules aux légendes lancées par les Ouazzani.

Le chef du service des renseignements s'est porté à Aïn-Seddina et envoie au chérif deux cavaliers de valeur, Si Ahmed ben Kaab et le caïd Boucheta ben Khal. Il lui offre en même temps de conserver ses caisses.

Son intervention auprès des chioukhs Hayaina produit un effet rapide. Une lettre de Si Mohammed ben Mahmoud du 20 janvier annonce en effet que les Ouled-Lasri et les Ketala laissent le passage libre et sollicitent leur pardon auprès du chérif. Ils ont déclaré : « Nous croyons que Bouchenafa se porterait garant de tout ce qui arriverait de la part du hakem, nous voyons bien qu'il ne peut rien pour nous », et Si Mahmoud ajoute : « Tous les Hayaina tremblent de peur depuis qu'ils ont reçu vos lettres. Ce soir le cheikh Lahcen ould Dra et le cheikh Mohamed ben Dahman Djabri nous ont apporté la mouna et nous ont dit qu'ils nous accompagneraient où nous voudrions. Après un long entretien avec Ben Kaab et Boucheta nous avons décidé de partir demain pour Gadet-Rouaneb ». Enfin il conclut : « Sermonez les Hayaina bien fort. Ils ont une frousse épouvantable. Tentez d'emprisonner Si Touami pour leur prouver que Bouchenafa les a trompés. »

Le 21 à 10 h. 50, Si Mohammed ben Mahmoud écrit de nouveau de Souk-el-Arba.

Le cheikh Lhacen Ould Dra a été à l'aurore à Souk-et-Tnin et en est revenu vers 10 heures annonçant que les Ouled-Lasri et Kétala ne laisseraient le passage libre qu'en échange d'une certaine somme.

Il est alors décidé de passer par les Besbasa et le pays du caïd El Moudad où d'après le caïd Boucheta ben Khal et Ben Kaab les voyageurs n'ont rien à craindre.

Si Mohammed ben Mahmoud termine par cette appréciation : « Les Hayaina changent d'idée à chaque instant. S'ils pouvaient nous tuer et nous piller, ils n'attendraient pas une minute, mais ils ont une frousse épouvantable ; je crois qu'en cas de guerre dans la région de Taza, ils combattront en cachette contre nous avec nos ennemis. »

Ce même jour les Chioukhs ont répondu à l'appel du chef du service des renseignements à Aïn-Seddina.

Le chef du service des renseignements charge ceux d'entre eux dont le territoire se trouve sur la route du chérif, Larbi des Besbasa, Mohammed ben Mohamed des Ouled-Boucheta, Ahmed Zergane des Ouled-Djemonah, Mohammed Ben Abdesselem des Ouled-Amara, d'aller lui prêter appui.

Le cheikh des Ouled-Lasri et de Ketala venu aussi à Aïn-Seddina cherche à se disculper et déclare que le chérif peut en toute sécurité traverser ses terres, mais qu'il a à craindre les Tsoul rassemblés pour le piller.

Le 22, deux lettres de Si Mohammed ben Mahmoud parviennent au chef du service des renseignements. Elles annoncent que la caravane a quitté Souk-el-Arba le 21. A midi et demi à l'oued Lansar elle a rencontré le caïd Moudad venu à son avance, à 4 heures et demie elle campait chez lui et il faisait aussitôt prévenir le caïd Ould Denden des Haouara-d'el-Hadjer.

Le 22 au matin le caïd Ould Denden s'est présenté, c'est un homme intelligent, bon guerrier et qui paraît très désireux d'entrer en bonnes relations avec les Français. Il vient prendre le chérif pour le conduire à Djenan-Madjeber, chez les Haouara où les Branes se sont rassemblés. La caravane se met en route avec lui à 8 heures et demi.

Le 23 au soir le chef du service des renseignements est informé par le caïd Moudad des Oulad-Omran qu'il a accompagné le chérif Tidjani jusque chez les Branès.

Le 25, Ben Kaab et le caïd Bouchta ben Khal apportent deux lettres de Si Mohammed ben Mahmoud de Gadet Staï du 22 et 23 janvier.

Les voyageurs partis le 22 à 8 heures et demie de Dar-el-Moudad, sont arrivés à 10 heures chez les Haouara d'El-Hadjer. A 11 heures et demi ils atteignaient sans incidents les villages des Haouara où les habitants les accueillirent avec joie. A midi ils étaient à Djenan-Madjeber où une foule de Branès, hommes et femmes, les attendaient et les accompagnèrent parmi les cris de joie, les fantasias de cavaliers, les coups de feu, jusqu'à Gadet-Staï où la caravane campait à 3 heures du soir.

La soirée s'écoulait en causeries et en prières, au milieu de la population joyeuse.

Si Mohammed ben Mahmoud porte sur les Haouara le jugement suivant : « Ils paraissent tous des loups, sauf leur caïd qui me semble un homme très énergique, intelligent et précieux. Il m'a dit : « Je voudrais bien avoir l'aman et dépendre du hakem (1), mais je préfère aller le trouver quand il sortira avec sa colonne dans les environs. » De même le caïd Driss de Gadet Rouaneb paraît décidé à venir à Fez trouver le hakem parce que les Hayaina l'ont traité de Nasrani (2). Il est à la tête de trois groupes, les Oulad-Alian de Ras-el-Oued, les Metalsa et Oulad-Rached. Il demande à commander aussi les Oulad-Lasri et les Ktala pour les dresser.

Les Branès-Oulad-Alaham n'ont presque pas de chevaux, mais peuvent fournir 3.500 fantassins armés surtout de « kolata » (3) et de quelques chassepots. Ils ont beaucoup de cartouches, car ils n'hésitaient pas à faire parler la poudre dans leurs fantasias. Ils paraissent, au dire de Si Mohammed ben Mahmoud, peu intelligents et se laisseraient facilement soumettre.

Si Mohammed ben Mahmoud demande enfin au chef du service des renseignements la permission d'écrire au chef du service des renseignements de Guercif pour qu'une petite escorte vienne à l'avance du chérif au cas où les Branès ne pourraient le conduire au delà de la kasba Mçoun. Il annonce pour le 24 son arrivée à l'oued El-Hadar où il séjournera.

Le caïd Bouchta et Bel Kaab, qui apportent ces nouvelles, ont été des plus précieux au chérif dans son voyage.

Si Mahmoud les a chargés de ramener à Fez le cheikh Lahcene Dra qui a révélé aux Branès l'identité du khodja, révélation dangereuse et qui laisserait croire qu'il n'avait demandé à accompagner le chérif que dans l'intention de le trahir.

Enfin le 27 janvier, Si Mohammed ben Mahmoud adresse de Casbah-M'Sour au chef du service des renseignements de nouveaux détails sur son voyage.

La caravane avait quitté Gadet Staï le 23 après-midi et escortée de cavaliers, femmes, musiciens, atteignait à 5 heures du soir Gaadit-Talakat-Eunadjar où elle recevait un accueil enthousiaste de la fraction Essakhra des Beni-bou-Yala.

Les Beni-bou-Yala forment un bon quart des Branès et sont tous Khouani (4) Tidjania. Ils peuvent lever de 3.500 à 4.000 guerriers armés de remingtons et chassepots.

Le 24, le chérif arrivait à Gadet-Ennabal où il recevait la ziara des Beni-Foughal (Tsoul) qui lui déclaraient rejetter sur les Ouazzani la responsabilité de l'attitude hostile des Beni-Frassen leurs cousins.

Le 25, il était reçu par les Fezazra à Aïn-el-Haoud où se présentait une délégation de Beni-Makoura.

Le 26, il traversait Souk-el-Had au milieu d'une affluence enthousiaste, puis El-Hadar où les Beni-Abdallah vinrent demander le pardon de leurs cousins trompés par les Ouazzani. Sur l'invitation du chérif ils se joignirent aux voyageurs pour les conduire jusqu'à M'Soun. A 5 heures, le chérif Tidjani atteignait Souk-el-Khemis-Bouhalil et Djama-Khamcine où il était reçu par les Taïfa et Ouerba, deux fractions branès qui avaient été travaillées par les Ouazzani, mais qui devant l'attitude des Beni-bou-Yala, plus forts qu'eux, firent bon accueil aux voyageurs.

A Souk-el-Khemis, le mokkadem de Taza Si Mohammed Kebakbi se présenta. Il était allé jusqu'à Souk-el-Arba,

(1) Chef français.
(2) Vendu aux Français.
(3) Fusils.
(4) Serviteurs religieux.

mais après le passage du chérif. Il confirma les menées des Ouazzani qui d'après lui auraient envoyé vingt-cinq lettres aux Ghiata, Tsoul. Branès, Meknassa, Ouled-Bourima, Ouled-Bakar et Mekraoua.

Le lundi 27, le chérif accompagné par Si Mohamed Kebakbi et une centaine de Tsoul ayant à leur tête le khalifa Mohammed ben Si Hamou et le mokhadem Si Ali ben Kaddour et 400 fantassins et cavaliers branès, arrivait à 5 heures du soir à Casbah-M'Soun ayant passé au Nord de Meknassa. A minuit il recevait la visite de vingt cavaliers ghiata parmi lesquels le caïd Mohammed el Oudjani, le cheikh Ald Tab, le fils de Si Yacoug, et le mokkadem Abdallah.

Les Branès ayant, avant l'arrivée des Ghiata, déclaré qu'ils n'iraient pas jusqu'à la Moulouya, le marabout avait envoyé une lettre au commandant d'armes de Guercif pour demander son aide.

Une délégation des Beni-Oulid et des Senhadja vint aussi se présenter.

Si Mohammed ben Mahmoud ajoute un jugement rapide et précis sur les populations qu'il vient de traverser. « Les Tsoul, Ghiata, Branès. Senhadja et Beni-Oulid détestent le Makhzen et surtout les Français et ont tous l'intention de tirer sur la colonne quand elle viendra à Taza. Seuls les Beni-bou-Yala auraient de bonnes intentions. Les Branès peuvent lever 11 000 bons guerriers bien armés. Ils ont beaucoup de cartouches, venant des Riffains et de Mellila. Les Tsoul peuvent lever 9.000 guerriers environ, ils ont quelques manser mais surtout des chassepots. Leurs kebars auraient dit entre eux : « Si les roumis nous donnaient de l'argent, non seulement nous ne tirerions pas contre eux, mais encore nous leur servirions de guides pour Taza. »

Le 25, un télégramme de Fez avait prévenu les postes de la Moulouya de l'arrivée du chérif par les Branès et les Haouara.

Le 29, enfin arrive de Taourirt le télégramme suivant : « Si Mohammed Tidjani arrivé hier à Guercif. Prévenu le 27 par rekkas, le chef du service des renseignements s'est rendu avec makhzen et deux pelotons spahis à Taddert et a recueilli la caravane. Khodja Mohammed ben Mahmoud accompagnait marabout, demande prévenir cercle Fez de son arrivée au Maroc oriental. »

RENSEIGNEMENTS DIVERS

La lutte contre l'alcoolisme. — La Ligue internationale contre l'abus des boissons spiritueuses avait consacré sa séance de l'après-midi du jeudi 30 avril à la question de l'antialcoolisme aux colonies. M. Lebrun, ministre des Colonies avait bien voulu se faire représenter par M. Albert Duchêne, sous-directeur, chef de service au ministère, qui a accepté de présider la séance.

M. Duchêne a insisté sur le grand intérêt de la lutte contre l'alcoolisme dans les colonies et a assuré, dans des termes excellents, les congressistes du bienveillant appui de l'administration centrale, qui a déjà pris des mesures extrêmement importantes pour enrayer le trafic des spiritueux dans les colonies françaises.

M. le Dr Zacher, directeur du service impérial des statistiques de l'Empire allemand, a rappelé les services qui ont été rendus déjà à la cause de l'antialcoolisme colonial par la conférence de Bruxelles et il a exprimé le vœu que les communications faites au bureau international, institué par l'acte général, fussent dorénavant complétées par des statistiques donnant les quantités d'alcool importées dans chaque colonie, avec indication du degré alcoolique et de la provenance, et la comparaison de cette importation avec les importations générales, en même temps que la production locale d'alcool, comparée avec les productions totales de la colonie. Enfin, il a fait remarquer qu'aux conventions internationales qui ont été conclues sur cet objet sont venues depuis peu de temps s'ajouter des ententes partielles entre puissances ayant des colonies voisines et il a insisté sur les avantages de cette méthode accessoire d'envisager la chose. M. Zacher a enfin insisté sur la nécessité qu'il y aurait à étudier dans chaque colonie la répercussion favorable des dernières mesures antialcooliques qui auraient été prises par les gouvernements intéressés.

M. le baron Joseph du Teil, secrétaire général de la Commission coloniale de la Ligue nationale contre l'alcoolisme, a examiné successivement les principaux moyens de lutte contre l'alcoolisme aux colonies : zones de prohibition, élévation des droits d'entrée et d'accise, contrôle de la qualité, limitation du degré des spiritueux, prohibition des boissons du type absinthe, limitation du nombre des débits, licence des débitants et droits de consommation, en rapprochant de chacun de ces chapitres les mesures qui ont été prises dans différentes colonies françaises.

C'est ainsi qu'au point de vue des zones de prohibition, il a fait remarquer que M. Noufflard, lieutenant-gouverneur du Dahomey, venait de soumettre tout l'hinterland de cette colonie au régime de la prohibition absolue par arrêté du 31 décembre 1913, et que M. Guyon, lieutenant-gouverneur par intérim de la Côte d'Ivoire, avait complété le 22 juillet de la même année un arrêté du même genre de M. Angoulvant, plaçant les trois cinquièmes de la colonie de la Côte d'Ivoire sous le même régime.

Le rapporteur s'est ensuite étendu sur la question de la prohibition de l'absinthe qui vient d'être décrétée dans le Haut-Sénégal-Niger, par M. Clozel, dans le Dahomey par M. Noufflard, comme il l'avait été récemment par M. Angoulvant dans la Côte d'Ivoire. Il a fait remarquer que ce mouvement de prohibition contre l'absinthe s'est étendu au Maroc par un dahir chérifien qui vient d'être promulgué en ce sens.

Enfin il a cru pouvoir affirmer que les droits d'entrée allaient être portés par un décret en préparation à 300 francs par hectolitre d'alcool pur en Afrique Occidentale et qu'en Afrique Equatoriale le droit de consommation de 100 francs par hectolitre d'alcool pur s'additionnant à un droit d'entrée de 200 francs, frappe les alcools de taxes équivalentes.

BIBLIOGRAPHIE

L'Impérialisme français et les chemins de fer transafricains, par le commandant ROUMENS. Avec trois cartes ; un vol. de 358 pages ; prix : 4 francs. Plon, 8, rue Garancière.

La France se meurt, à cause du faible accroissement de sa population. C'est l'Afrique qui doit la sauver, la plus Grande France, composée de la Berbérie, de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale. Le commandant Roumens plaide avec chaleur cette thèse bien connue de nos lecteurs, et il la conclut par un appel chaleureux en faveur du Transsaharien « chemin de fer de domination et de paix, chemin de fer impérial ».

C'est donc sur le Transsaharien ou Transafricain que porte la partie principale de son livre. Elle reprend et rajeunit tout ce qui s'est dit ou écrit sur cette matière. Si les régions que doit parcourir le Transsaharien étaient aussi riches que la littérature inspirée par lui, le Transsaharien, certainement, existerait ! Mais le commandant Roumens ne s'est pas borné à l'exposé de la question, exposé clair, vivant, qu'on suit avec plaisir. Il a ses idées personnelles qu'il soutient avec chaleur, et par exemple, il se prononce nettement par le terminus à Alger et pour le tracé de l'Est par le Biskra-Touggourt qu'on vient d'inaugurer. Il croit au rôle impérial du Transafricain, il croit aussi que l'affaire paiera, il croit enfin qu'elle sera une œuvre de civilisation et de prospérité pour les populations africaines. Et l'on se laisse entraîner à partager sa foi et à souhaiter que le rail tente en Afrique cette nouvelle et merveilleuse entreprise.

L'Argent de la France, par PIERRE BAUDIN ; un vol. in-16 de 326 pages ; 3 fr. 50. Bernard Grasset, 61, rue des Saints-Pères.

On retrouvera dans cet ouvrage les qualités de documentation et de clarté habituelles aux études de l'ancien ministre de la Marine. La pénétrante analyse des budgets comporte d'utiles enseignements, même pour nos budgets coloniaux.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 6

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA COLONNE D'OCCUPATION DU BORKOU

RAPPORT D'OPÉRATIONS

DU

COLONEL LARGEAU

COMMANDANT LE TERRITOIRE MILITAIRE DU TCHAD

(Extraits.)

Nous publions ci-après quelques extraits du rapport du colonel Largeau relatif à la prise d'Aïn-Galakka et aux opérations dans le Borkou.

PREMIÈRE PARTIE

Préparation. Concentration.

I. — PRÉPARATION.

A la date du 7 février 1911, du campement de Magrène, j'avais préparé un plan d'occupation du Borkou; mais la lettre d'envoi qui l'accompagnait indiquait nettement qu'il n'en fallait retenir que les bases: « Il serait aisé, disais-je alors, d'établir des projets très séduisants, deux par exemple, dont l'un pour la saison sèche et l'autre pour l'hivernage, quitte à en exécuter un troisième quand les circonstances permettraient de marcher. Autant vaut donc remettre à l'autorité locale le soin de procéder, sous sa responsabilité, à l'occupation proposée lorsque les bases en auront été convenues. »

Les grandes lignes d'une action contre le Borkou, telles qu'elles ressortent dans le rapport du 7 février 1911, sont encore celles qui furent suivies à la fin de 1913:

1° Réunion, par deux itinéraires différents, des 7e compagnie (Kanem), 8e compagnie et section mixte d'artillerie (Ouadaï), soit au total environ 400 réguliers renforcés de 200 partisans fournis mi-partie par chacune des circonscriptions intéressées;
2° Nécessité de l'emploi de la mélinite pour réduire les fortifications d'Aïn-Galakka;
3° Opportunité d'une campagne d'hiver.

Les premiers ordres de mobilisation furent envoyés de Fort-Lamy le 6 septembre; le détachement du Ouadaï se mit en route d'Oum-Chalouba le 7 novembre, celui du Kanem partit de Zigueï le 1er du même mois. Arrivé de France à Fort-Lamy, le 3 septembre, j'avais dû en effet, avant de prendre parti, examiner la situation générale du territoire ainsi que celle des cadres et effectifs; j'avais reconnu qu'il serait difficile de rencontrer un ensemble de circonstances politiques et militaires plus propices: la seule grave difficulté résultait de la disette qui s'annonçait à la suite d'un hivernage désastreux; il ne fallait compter sur aucune ressource en céréales au Nord du 13°; mais des mesures d'ensemble, basées sur une mise à contribution du Baguirmi, permettaient d'assurer le ravitaillement. Je passai outre.

Une caractéristique de cette campagne aura été la part de l'imprévu; dans les opérations coloniales en effet l'imprévu ne résulte pas seulement du manque de renseignements sur les mouvements et les projets de l'ennemi; il provient surtout de l'absence de documentation matérielle tant sur

les itinéraires à suivre que sur les pays mêmes à occuper; les agents indigènes n'ont souvent aucune idée des renseignements qui nous importent, ils passent sous silence les plus utiles, varient dans leurs estimations, cherchent à deviner la pensée de celui qui les interroge, afin de lui plaire, ou à le circonvenir pour atteindre un résultat personnel; n'ayant jamais voyagé qu'en petits groupes et suivant leur fantaisie du moment, il leur est difficile d'établir un rapport exact entre leur temps de marche et celui d'une troupe progressant à une allure régulière; enfin les années ne se ressemblent pas, le débit des points d'eau et l'état des pâturages varient de façon à déjouer toutes les prévisions; très souvent il faut être sur place pour reconnaître de quelles ressources on dispose réellement; pour des convois formés de chameaux devant en principe paître tous les jours, c'est là un très gros obstacle.

Entre le Kanem (Zigueï) et la région de concentration (Bokalia), la route à suivre était directe et sûre: passant par Bou-Foumine, l'Egueï et le Djourab, elle permettait d'atteindre dans de bonnes conditions le voisinage du Borkou: elle n'offrait d'autres espaces sans eau que 95 kilomètres de Bou-Foumine à Hacha (Egueï) et 120 kilomètres entre Hacha et Yousou-Fouri (Djourab sud); en réalité c'est sur Amzao que le détachement du Kanem alla donner, ayant ainsi parcouru 131 kilomètres sans eau.

Entre le Ouadaï et Bokalia, plusieurs itinéraires s'offraient.

On pouvait prendre par Arada et Koro-Toro pour faire la jonction à Yekia ou Chicha avec le détachement du Kanem. Mais la distance à parcourir sans eau étant de plus de 260 kilomètres entre Koro-Toro et Arada, il eût fallu faire des préparatifs pour lesquels le temps et les récipients manquaient; en outre l'attention de l'ennemi se fût trouvée attirée dans une seule direction; chaque détachement isolé pouvant résister à une attaque, il y avait tout avantage à laisser l'ennemi dans l'incertitude et à séparer les détachements le plus longtemps possible pour les faire marcher et vivre plus à l'aise; il ne fallait pas songer aux itinéraires directs par Ellèla ou l'oued Hachim sur Bokalia; outre qu'ils n'avaient jamais été parcourus, ils auraient offert les inconvénients du précédent sans en avoir le principal avantage, à savoir une concentration moins lointaine; restait la voie très connue Oum-Chalouba-Oum-el-Adam-Oueyta avec, de ce point, détour sur Mossou pour gagner Bokalia en laissant Faya dans l'Ouest; il comporte au total 480 kilomètres de développement pour 250 en ligne droite.

Laissé libre du choix de son itinéraire, c'est celui que prit le lieutenant Dufour, chargé de conduire le détachement du Ouadaï; il montre combien est peu certaine l'influence de la saison sur le choix des parcours en ces pays; la mare d'Ellèla garde généralement de l'eau tout l'hiver, en décembre 1911, il y en avait encore à la mare de Djickdjick; en octobre 1913, il fallut parcourir sans eau la distance Oum-Chalouba-Oum-el-Adam (Ouoï), soit au total 210 kilomètres.

Si le choix de la saison d'hiver avait paru s'imposer, ce n'était pas d'ailleurs seulement en raison des points d'eau et des pâturages: c'était surtout pour éviter les grosses chaleurs qui accablent les hommes et les animaux; la situation tactique oblige souvent à marcher le jour; en saison froide, les marches de jour sont en elles-mêmes plus aisées que celles de nuit; en saison sèche elles dépriment les hommes et tuent rapidement les animaux.

II. — MARCHES DE CONCENTRATION.

A la suite des ordres donnés et des mesures d'exécution prises en toute initiative par des subordonnés zélés et expérimentés, les deux détachements du Ouadaï et du Kanem eurent la composition définitive suivante et exécutèrent les tableaux de marche ci-dessous:

1er Détachement du Kanem.

Etat-major. — Personnel européen, 8 : colonel Largeau. Commandant le territoire militaire du Tchad; capitaine adjoint Ferrandi, lieutenant Duclos, médecin aide-major de deuxième classe Giudicelli, officier interprète Djian, sergent-major Labadot, sergent-major Châtel, sergent Saturni. — Personnel indigène, 25 : tirailleurs ordonnances, 4; interprète, agent politique, bellas, convoyeurs 21, etc.; chameaux, 45; chevaux, 2.

Major de colonne. — Personnel européen, 3 : chef de bataillon Tilho, major de colonne; capitaine Lauzanne, détaché aux partisans; adjudant Navizet. — Personnel indigène, 12 : interprètes, bellas, convoyeurs, etc. Chameaux, 57 (matériel T. S. F., effets pour la huitième compagnie, cartouches, etc.).

7e *Compagnie.* — Personnel européen, 8: capitaine Maignan, lieutenants Faulque de Jonquières et Minost, adjudant Lagrion, maréchal des logis Delvalat, sergent Guirice, sergent Loigerot, sergent fourrier Roberto. — Personnel indigène, 209 : tirailleurs 180; infirmiers 3; bellas, convoyeurs, etc. 26; chameaux, 313 (de monture, bât, haut le pied); chevaux, 10.

Convoi d'approvisionnement. — Personnel européen, 2 : sous-lieutenant Mouret-Lafage, sergent Koegler. — Personnel indigène, 50 : conducteurs, interprète, etc.; chameaux, 125.

Auxiliaires, 58 : goumiers, 10; partisans, 48; chameaux, 59.

Soit au total :

Européens	20
Personnel indigène	354
Chameaux	599
Chevaux	13

TABLEAU DE MARCHE

Zigueï-Bou-Foumine (36 km. 600).

Novembre	Départ	Arrêt ou arrivée	Distance parcourue
—	—	—	—
1er	15 h. 50	21 h. 10	21 km. 5
2	4 h. 45	8 h. 30	15 km. 1

Bou-Foumine-Hacha-Somo-Iroussou (97 k. 400).

Novembre	Départ	Arrêt ou arrivée	Distance parcourue
2	18 h. »	21 h. 50	14 km. »
3	4 h. 25	7 h. 50	14 km. 5
3	15 h. 50	20 h. 30	20 km. »
4	4 h. 20	7 h. 30	14 km. 1
4	15 h. 45	20 h. 15	18 km. 9
5	4 h. 35	8 h. 15	15 km. 9

Journées des 5 et 6 et matinée du 7, station à Hacha (abreuvoir).


ENNEDI
BORKOU
TIBESTI
Le o indique les points d'eau
Reproduction interdite
Comité de l'Afrique française
G Huré
TIBESTI
BORKOU
ENNEDI
DJOURAB
MORTCHA
BAHR EL GHAZAL
ÉGUEÏ
Bardaï
Zoumouri
Yébé
Guésentou
Kozen
Guené
Mesqui
Majiounga
Gouro
Ounianga Kébir
Ounianga Sérir
Tekrou
Faya
Aïn Galakka
Oueyta
Fada
Archeï
Beskéré
Arada
Kapka
Youggué
Yékia
Hacha
Zigueï
Kirdimi
Toungour
Hammara
Kadjemeur
MER MÉDITERRANÉE
TUNISIE
Tripoli
Benghasi
Alexandrie
le Caire
TRIPOLITAINE
ÉGYPTE
FEZZAN
Ghadamès
Ghat
Djanet
DÉSERT DE LIBYE
NUBIE
Khartoum
Souakin
El Facher
El Obeïd
KORDOFAN
DAR FOUR
Abecher
Ft Lamy
DU TCHAD
NIGERIA
Zinder
Kano
Bilma
DU NIGER
MER ROUGE

Hacha-Somo-Iroussou-Amzao (*Djourab*) 131 km. 300.

7	15 h. 55	20 h. 55	20 km. »
8	4 h. 25	8 h. 40	15 km. 8
8	15 h. 50	21 h. 50	24 km. 8
9	4 h. 40	8 h. 15	15 km. 1
9	15 h. 55	18 h. 45	20 km. »
10	4 h. 20	7 h. 55	15 km. 1
10	15 h. 58	20 h. 45	20 km. 5

Journées des 11 et 12, station à Amzao (abreuvoir).

Amzao-Yekia-Salal (10 kilomètres).

13	5 h. 15	7 h. 30

Yekia-Salal-Kizimi (64 km. 100).

13	15 h. 55	20 h. 40	21 km. »
14	4 h. 20	7 h. »	11 km. 6
14	15 h. 45	20 h. 40	21 km. 8
15	4 h. 45	6 h. 56	9 km. 7

Journées des 15 et 16 novembre, séjour à Kizimi (abreuvoir).

Kizimi-Molédinga (27 km. 800).

16	15 h. 22	18 h. 5	11 km. 5
17	4 h. 7	7 h. 42	16 km. 3

Molédinga-Chicha (31 km. 200).

17	15 h. 34	18 h. 5	10 km. 2
18	4 h. 10	8 h. 27	21 km. »

Chicha-Youggué (61 km. 700)

18	15 h. 22	18 h. »	12 km. 2
19	3 h. 44	8 h. 10	20 km. 4
19	15 h. 26	18 h. »	12 km. 3
20	3 h. 39	7 h. 17	16 km. 8
	Total..............		460 km. 100

Étape moyenne parcourue.............	32 km. 800
Jours de station (pâturage et abreuvoir).	6 jours pour 14 étapes
Perte en animaux............	Nulle

2e Détachement du Ouadaï.

8e *Compagnie*. — Personnel européen, 8 : lieutenant Dufour, commandant la compagnie, lieutenant Berrier-Fontaine, adjudant-chef Calinon, sergent-major Sengès, Sergents Boucq, Morcel, Galliaerde et Gegou. — Personnel indigène, 226 : tirailleurs. 176, bellas, convoyeurs, etc. 50; chameaux, 317 (de monture, bât, haut le pied) chevaux, 10.

Section mixte d'artillerie. — Personnel européen, 3 : lieutenant Pendezec, commandant la section, maréchaux des logis, Ami et Léa. — Personnel indigène, 59 : canonniers, 40; bellas, convoyeurs, 19; chameaux, 73.

Ambulance. — Médecin aide-major Muraz, infirmiers indigènes, 4 : chameaux, 8 :

Auxiliaires. — 90 partisans; chameaux ; 92 : chevaux ; 13.

Soit au total :

Européens.................	12
Personnel indigène..............	379
Chameaux......................	490
Chevaux.......................	23

TABLEAU DE MARCHE

Oum-Chalouba-Oum-el-Adam (*Ouoï*) (210 km.).

Novembre	Départ	Arrêt ou arrivée	Distance parcourue
7	17 h. 55	22 h. 30	18 kilomètres
8	3 h. 25	10 h. 10	25 —
8	17 h. 25	22 h. 25	17 —
9	3 h. 20	8 h. 45	25 —
9	17 h. 30	22 h. 45	22 —
10	3 h. 40	7 h. 40	16 —
10	17 h. 40	22 h. 5	20 —
11	3 h. 30	9 h. 7	26 —
11	17 h. 25	21 h. 30	18 —
12	3 h. »	8 h. 45	23 —

Journée du 13 novembre et matinée du 14, séjour à Oum-el-Adam

Oum-el-Adam-Oueyta (46 km.).

14	18 h. 10	23 h. »	22 kilomètres
15	3 h. 10	9 h. »	24 —

Matinée du 16 novembre, séjour à Oueyta (abreuvoir).

Oueyta-Mossou (103 km.).

16	17 h. 35	22 h. 45	22 kilomètres
17	3 h. 5	10 h. »	28 —
17	16 h. 30	21 h. 5	20 —
18	3 h. 20	11 h. 40	33 —

Mossou-Bokalia (94 km.).

19	2 h. 5	10 h. 30	37 kilomètres
19	16 h. 5	22 h. 30	26 —
20	3 h. 5	11 h. 15	31 —

21 novembre, séjour à Bokalia (abreuvoir).

Bokalia-Youggué (30 km.).

21	17 h. 10	20 h. »	12 kilomètres
22	2 h. 5	7 h. 20	18 —
	Total..............	483 kilomètres	

Étape moyenne parcourue.............	43 km. 900
Jours de station (abreuvoir et pâturage).	4 jours pour 11 étapes
Perte en animaux.....................	Un chameau

DEUXIÈME PARTIE

Prise d'Aïn-Galakka.

1. — CHOIX DE L'OBJECTIF.

La présence d'un lourd convoi, la difficulté de faire vivre de nombreux chameaux près de Aïn-Galakka, la faiblesse de la zaouïa de Faya et la facilité d'une installation en ce point, la situation d'une région de concentration (Bokalia) imposée par les itinéraires des détachements du Ouadaï et du Kanem, eux-mêmes liés aux routes d'eau, tout m'avait d'abord fait pencher pour une marche sur Faya ; laissant en ce point le plus grand nombre des charges et des chameaux et un détachement chargé de la liaison avec les convois attendus de l'arrière, j'aurais pu me porter sur Aïn-Galakka dans de bonnes conditions.

Mais comme il arrive d'ordinaire dans ces pays désertiques, c'est seulement le 20 novembre en arrivant à Youggué (31 km S.-O. de Bokalia) que je pus être fixé sur la valeur des pâturages de la région; Bokalia offrait peu de ressources, Youggué au contraire, présentait de vastes superficies de hâd; je résolus d'y faire venir le détachement du Ouadaï qui devait arriver à Bokalia le jour même. Le capitaine Lauzanne fut dirigé sur ce point avec une patrouille de tirailleurs et de partisans. Il y trouva le lieutenant Dufour qui avait quitté Oum-Chalouba le 7 novembre et par Oum-el-Adam, Oueyta et Mossou avait conduit sans encombre sa colonne mixte jusqu'au point de concentration fixé. La marche de cette fraction s'était exécutée dans des conditions difficiles à travers une région où les points d'eau sont rares et où dans la deuxième partie du parcours les pâturages sont à peu près nuls. Malgré ces obstacles le détachement arrivait à Bokalia dans d'excellentes conditions et n'ayant perdu en route qu'un seul chameau.

Réuni au lieutenant Dufour, je fus mis au courant des incidents qui avaient marqué sa marche : une patrouille de partisans avait donné la chasse à un groupe de Khoan et un homme avait été tué dans la poursuite; des Nakazzas et Douzas de Faya étaient venus à Bokalia faire leur soumission; il

en résultait que notre approche était éventée et, dans la pensée générale, notre objectif était Faya.

J'avais depuis peu appris l'existence d'un itinéraire Youggué-Aïn-Galakka; il paraissait comporter deux grandes marches de 50 kilomètres conduisant au point d'eau d'Anerka, voisin lui-même d'Aïn-Galakka (1).

Je songeai alors à frapper l'ennemi avant tout détachement, au point fort où il ne m'attendait pas, persuadé que, sa principale zaouïa tombée, toute sa domination serait par terre. Cependant la première marche nous conduisait aux puits de Kourooudi d'où l'on est à peu près également distant de Galakka et de Faya; je m'attachai à entretenir l'idée que ce dernier point restait notre objectif.

Quittant Youggué le 23 novembre au soir, nous étions à Kouroondi le lendemain 24 à 15 h. 50; nous n'en repartions que le 25 à 14 h. 28; les heures chaudes du 26 furent passées dans un cirque de dunes masquant les vues et, à la nuit tombante, la colonne était à Anerka. Ce point étant proche de Galakka, il me suffisait d'y laisser une section avec cinquante partisans à la garde du convoi; la colonne partit donc à l'attaque de Aïn-Galakka le 27 à quatre heures du matin avec son effectif à peu près complet et allégée de tous ses impedimenta sauf les chameaux d'artillerie, de munitions, d'ambulance, et les chameaux de selle des Européens.

On pouvait penser à ce moment que notre marche sur Aïn-Galakka, n'était pas éventée. En effet, la suite montra que la concentration de Youggué avait échappé aux Khoan, que toute leur attention s'était portée sur Faya et sur le détachement du Ouadaï déjà signalé à Mossou; à Galakka, la surprise fut complète. La première confirmation en fut donnée par un jeune Arabe Mahamid qui s'enfuit de la zaouïa durant les préliminaires de l'engagement. Cet enfant nous apprit qu'une forte patrouille de la garnison, une quarantaine d'hommes sous le commandement de Mohammed Bou Ret, second du moqaddem Mohammed Bou Arida, s'était portée sur Faya pour renforcer la garnison; les femmes, les enfants et les objets précieux avaient été évacués de Faya sur Aïn-Galakka qui ne paraissait pas menacé et semblait d'ailleurs à l'abri d'une attaque.

II. — RENSEIGNEMENTS SUR LA ZAOUIA ET RECONNAISSANCE.

Du petit plateau qui précède l'ouadi d'Anerka, à la tombée de la nuit, le 26 au soir, j'avais pu reconnaître à la jumelle la zaouïa d'Aïn-Galakka, sombre et basse sur une légère éminence sablonneuse; sa situation générale était bien telle que la dépeignaient les renseignements antérieurs (capitaine Cellier, récits de commerçants ou d'évadés); nous avions même obtenu en cours de route une description; j'avais pu là-dessus déterminer les bases d'une action de vive force dont j'avais fait part aux commandants d'unité, le 26 dans l'après-midi.

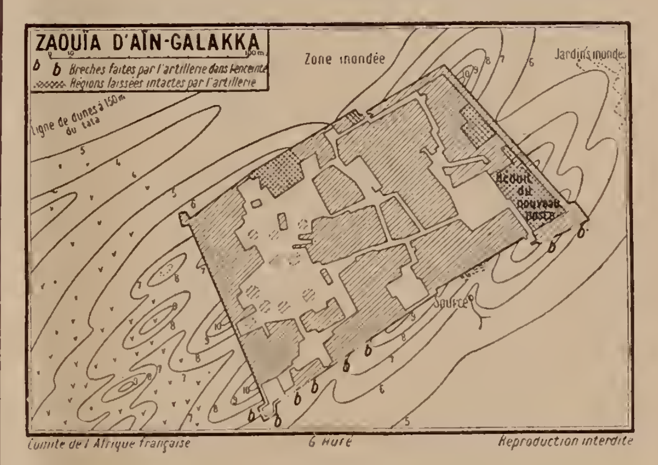
Il paraissait principalement établi :

1° Que l'enceinte de la zaouïa avait été renforcée sur la face Est et sur les moitiés orientales des faces Nord et Sud;

2° Que les dunes à 250 mètres et 300 mètres au Nord-Est avaient été arasées de façon à ne plus présenter aucun abri.

Ces travaux sur la direction générale des attaques françaises (capitaines Bordeaux et Cellier) et plus spécialement sur le front attaqué en 1908 par le capitaine Cellier trahissaient chez les Khoan l'absence de toute préoccupation vers le Nord-Ouest, l'Ouest et le Sud-Ouest; les informateurs disaient que de ce côté le terrain était au loin plat et découvert et « qu'un poulet même » ne pourrait paraître à l'horizon sans être éventé.

Sauf rectification ultérieure résultant de la reconnaissance du terrain, je m'étais estimé suffisamment renseigné pour déterminer comme je l'ai dit plus haut les bases d'une action de vive force; j'avais dit aux commandants d'unité que je me proposais d'investir le saillant Sud-Ouest, d'y faire brèche pour prendre du même coup à revers la face Ouest, qu'il faudrait être très éco-



Comité de l'Afrique française — G. Huré — Reproduction interdite

nome de munitions jusqu'au moment du combat rapproché et de l'assaut, les murs étant très forts et les meurtrières à peine visibles; enfin je leur avais recommandé de faire reconnaître dans les sections les meilleurs tireurs pour les charger spécialement à partir de 500 mètres de tirer sur les ennemis, probablement rares, qui pourraient se découvrir.

La zaouïa nous apparut vers sept heures du matin par sa face Est et à 2 km. 500 environ (1); quelques hommes se mirent à courir le long des murs. Le capitaine Lauzanne reçut alors mission :

1° D'envoyer un groupe de partisans aussi près que possible de la face Est pour couper les communications de ce côté et attirer l'attention des défenseurs;

(1) De Youggue à Aïn-Galakka il y a 117 km. 600 environ se décomposant ainsi : Youggue-Kouroondi 50 km. 600, Kouroondi-Anerka 52 kilomètres, Anerka-Galakka 15 kilomètres.

(1) En réalité les faces sont orientées comme il résulte du croquis joint : les deux plus grandes Sud-Ouest Nord-Est, les deux plus courtes Nord-Ouest Sud-Est; pour plus de commodité elles seront appelées face Nord, Sud, Est et Ouest.

2° D'éclairer la colonne avec le reste de son monde pour chercher à travers les dunes un passage permettant d'arriver à hauteur de la face Sud et à 2 kilomètres environ.

Cette position fut atteinte vers 7 h. 30. Le capitaine reçut l'ordre :

a) De faire continuer la marche en contournant la zaouïa par l'Ouest au groupe de partisans commandés par le sergent-major Labadot jusqu'à ce qu'il se reliât au premier groupe de partisans et pût exécuter sur la face Nord la même mission ;
b) D'aller prendre le commandement des partisans chargés de faire diversion sur la face Est.

On voyait alors à la jumelle de cent à cent cinquante hommes, la plupart en vêtements blancs, s'empresser sur le glacis au Sud pour observer les mouvements de la colonne et faire rentrer en hâte un troupeau d'une trentaine de chameaux.

Un examen rapide du terrain et de la zaouïa me fit reconnaître que la description générale qu'on m'avait faite était exacte à quelques détails près : la partie renforcée de l'enceinte abritait les constructions les plus élevées et formait un véritable cavalier commandant l'intérieur de la zaouïa ; les dimensions réelles de l'enceinte faisaient de la zaouïa une véritable petite forteresse ayant 2 hectares de superficie au lieu d'un ; le terrain au Sud-Ouest et à l'Ouest n'était pas plat, mais mouvementé ; des dunes prolongeaient les ruines de l'ancienne zaouïa (1) sur la direction nord-est-sud-ouest ; des ondulations assez élevées venaient finir contre la face ouest masquant une partie du mur pour une artillerie de 80 millimètres en batterie à bonne distance ; du côté sud le terrain découvert permettait jusqu'au dernier moment l'emploi de l'artillerie (2) tout en offrant des abris suffisants pour l'infanterie ; il paraissait exister parallèlement au mur et à une cinquantaine de mètres un gradin assez brusque formant angle mort sur les jardins ; enfin, en pénétrant dans le fort par la face sud, on pouvait espérer prendre à revers la face ouest et sans doute en enfilade les coupures intérieures établies parallèlement au cavalier.

En résumé :

1° Il fallait se hâter d'enlever l'enceinte fortifiée, dont on surprenait très à propos la garnison réduite par un détachement sur Faya;

2° La face sud se prêtait le mieux à une attaque de vive force.

III. — DISPOSITIONS POUR L'ATTAQUE ET COMBAT DE PRÉPARATION.

La colonne arrêtée vers 7 h. 30 était en losange dans son ordre normal. Je donnai verbalement les ordres suivants :

1° La 7e compagnie aura un peloton en première ligne se dirigeant par sa droite sur les haies prolongeant au Sud-Ouest le mouvement de dunes isolé à environ 800 mètres sud-est de la zaouïa, par sa gauche sur le saillant sud ouest de la zaouïa, l'intervalle entre les deux sections devra permettre le tir de l'artillerie. En aucun cas le peloton de première ligne ne devra appprocher à moins de 500 mètres des murs. Le deuxième peloton suivra en échelon débordant à 200 mètres sur la droite ; de ce côté et à travers les dunes, la 7e compagnie se gardera par des patrouilles cherchant la liaison avec les partisans ;

2° L'artillerie, à droite et dans le voisinage de laquelle se tiendra l'état-major, battra en brèche le mur sud en commençant par le tambour sud-ouest et en allant vers la droite. Le lieutenant commandant la section s'arrêtera sans autre indication quand il s'estimera à bonne portée ;

La 8e compagnie suivra l'artillerie en échelon à gauche et à une centaine de mètres ;

4° Le convoi et l'ambulance s'abriteront derrière le retour de dune dans le sud des rochers.

Mon intention était à ce moment de porter plus tard une fraction de la 8e compagnie contre le mur ouest et de donner l'assaut contre le saillant avec des éléments de cette compagnie ; mais le combat prit une physionomie différente.



LE COMMANDANT TILHO ET LE COLONEL LARGEAU
assistant au tir de l'artillerie.

L'artillerie s'arrêta vers 1.250 mètres et, tandis qu'elle mettait en batterie, j'examinai le terrain en avant.

Cependant, l'artillerie obtint avec la hausse de 1.225 mètres, un tir systématiquement court et avec la hausse de 1.250 mètres, un tir systématiquement long ; la brèche ne s'ouvrait pas ; il fallut se rapprocher jusqu'à 900 mètres environ ; à 8 h. 50 fut entamé avec les obus allongé un tir en brèche qui donna de bons résultats ; après une consommation de cent projectiles, cinq brèches dont deux de 6 à 8 mètres étaient ouvertes dans la partie ouest de la face sud ; le tambour de flanquement était largement éventré ; mais cependant des coups de feu isolés en partaient encore de temps à autre ; ils étaient adressés au premier peloton de la 7e compagnie, tandis que les tireurs de la face, n'ayant pas d'infanterie devant eux, prenaient surtout l'artillerie pour cible. C'est alors que le lieutenant de Jonquières fut blessé à l'épaule (9 h. 30).

La distance paraissait encore trop considérable pour la dernière période de préparation, l'artillerie fit un deuxième bond et, à 9 h. 40, se mit en

(1) Celle que les Khoan évacuèrent en 1907 devant l'attaque brusquée du capitaine Bordeaux.
(2) On raisonne ici sur l'artillerie de 80 millimètres dont la distance efficace de tir sur des retranchements sérieux est bien inférieure aux chiffres théoriques.

batterie vers 800 mètres ; je lui donnai pour mission de bombarder le centre de la zaouïa pour essayer de démolir les coupures et de défoncer les habitations, puis de bouleverser le bastion sud-est par lequel je me proposais de faire entrer une deuxième colonne d'assaut ; je pensais ainsi pouvoir gagner le cavalier, dominer les défenses intérieures et cheminer par les hauts pour tendre la main à la colonne de l'Ouest. Trois brèches fut rapidement obtenues, deux cases sautèrent.

Cependant, vers 10 h. 30, l'infanterie avait terminé ses cheminements et la situation mûrissait.

Un peloton de la 8[e] compagnie conduit par le lieutenant Dufour avait rejoint à portée des brèches sud-ouest le peloton de la 7[e] compagnie commandé directement par le capitaine Maignan.

Tout le deuxième peloton de la 7[e] compagnie (lieutenant Minost, maréchal des logis Delvalat) était posté dans l'angle mort à portée des brèches sud-est.

Ces deux troupes d'assaut avaient ordre de ne s'ébranler qu'à la sonnerie du clairon. Un peloton de la 8[e] compagnie (adjudant-chef Calinon) restait en réserve en arrière et à droite de l'artillerie.

Du côté des partisans, malgré les efforts du capitaine Lauzanne et de ses adjoints (lieutenant Duclos et sergent-major Labadot), l'investissement n'était pas assez serré pour empêcher l'évasion de petits groupes armés ; mais il empêchait du moins la sortie de bandes nombreuses et retenait contre les murs du Nord et de l'Est une partie des défenseurs. Cependant des isolés avaient pu se grouper dans les jardins et les petites dunes à l'ouest de la zaouïa d'où ils inquiétaient le peloton de la 7[e] compagnie. L'avant-dernière communication envoyée par le capitaine Maignan porte : « 10 h. 25. Ai dû déployer deux sections face à l'Ouest contre des tireurs embusqués dans les jardins. »

IV. — ASSAUT.

Les dernières dispositions furent alors prises pour l'assaut. Vers 10 h. 40, l'artillerie reçut l'ordre de tirer avec toute l'intensité possible en répartissant ses effets sur le front d'attaque ; mais il fut impossible de détruire quelques casemates dont les meurtrières se révélaient par la faible fumée des coups de fusil ; de ces casemates partait un feu continu qui se montrait particulièrement meurtrier. Au même moment, j'ordonnai au capitaine Ferrandi de rejoindre le 2[e] peloton de la 7[e] compagnie avec une section du 2[e] peloton de la 8[e] compagnie (réserve), de prendre le commandement du groupe ainsi formé et de faire donner le signal de l'assaut le plus tôt possible. Avec le capitaine Ferrandi partit l'adjudant Navizet qui tenait le drapeau et je prélevai sur la dernière section de réserve le sergent-major Sengès et le sergent Galliaerde pour renforcer le cadre européen de l'attaque.

Sept cents mètres environ séparent l'emplacement de la petite troupe de réserve de la position occupée par le 2[e] peloton de la 7[e] compagnie qu'elle doit prolonger. « Cette distance est parcourue d'une traite et au pas de course. De la face Sud de la zaouïa un feu violent accueille l'arrivée des renforts ; le caporal Mamadou Kamara de la 8[e] compagnie tombe l'abdomen traversé ; l'artillerie a cessé son tir. Une série de petites haies de branches de palmier sépare la ligne de tirailleurs de la muraille dont la grande porte est masquée par un mur léger percé de meurtrières. Un feu rapide de trois cartouches, puis de cinq cartouches est ordonné pour nettoyer les abords des deux brèches dont on ne distingue pas la partie supérieure ; pendant que les tirailleurs de l'aile droite tirent, les autres brisent avec leur coupe-coupe la première haie de branches de palmier. Celle-ci tombe. La charge est ordonnée et la sonnerie des deux clairons déclanche le mouvement final » (1). Il est 10 h. 57. Des deux côtés les officiers et sous-officiers entraînent vigoureusement leurs hommes, mais avec des résultats différents ; on voit l'attaque du capitaine Ferrandi escalader les décombres au Sud et à l'Est et avancer sur les argamasses, où, tenu par l'adjudant Navizet, flotte le drapeau tricolore ; les Européens échangent des coups de fusil avec les défenseurs postés dans les cours et passages intérieurs. Le capitaine Ferrandi, l'adjudant Navizet, le maréchal des logis Delvalat et le sergent Galliaerde se portent vers la gauche au-dessus de la grande cour du tata où donnent l'habitation de Mohammed Bou Arida et la mosquée.

« Des ouvertures percées dans les faces opposées de la cour partent de nombreux coups de feu sans que le plus souvent il soit possible de voir les tireurs. De temps à autre cependant un léger nuage de fumée indique la place d'où est parti le coup ; par la meurtrière ainsi découverte les tirailleurs déchargent leur arme. L'adjudant Navizet, le maréchal des logis Delvalat, le sergent Galliaerde et le sergent Kokoulibaly, une carabine à la main, ajustent tout senoussiste qui tente de traverser une ruelle ou de se montrer à une ouverture des murs. A droite la 4[e] section de la 7[e] compagnie avec son chef (lieutenant Minost), le sergent-major Sengès et le sergent Guiriec, parvient en passant par un plafond troué à s'établir sur le chemin de ronde longeant le mur Est. Les meilleurs tireurs groupés près du lieutenant font un feu ajusté sur les ennemis en position dans les courettes de la zaouïa. C'est à ce moment que le caporal Samba Sissoko tombe la tête traversée.

« Bientôt le sergent Galliaerde s'affaisse, la mâchoire fracassée ; il refuse tout secours.

« Le maréchal des logis Delvalat dont le visage respire l'enthousiasme de l'action s'approche du capitaine et lui demande l'autorisation d'aller

(1) Rapport du capitaine Ferrandi.

prendre sur le côté Est de la grande cour le drapeau des Khoan qu'il voit appuyé contre le mur. Le capitaine acquiesce et le maréchal des logis, longeant la crête de la muraille intérieure, arrive au drapeau, essuie plusieurs coups de feu, riposte, descend de l'argamasse sur un mur écrêté et dressant le trophée au-dessus de sa tête aux acclamations des tirailleurs, le rapporte au capitaine. A côté du drapeau français le drapeau khoan est planté sur le mur. » De ce côté nos troupes sont donc à ce moment maîtresses du terrain.

Vers le saillant Sud-Ouest, au contraire, un mouvement d'hésitation se produit.

A la sonnerie de la charge, le peloton de la 8e compagnie (lieutenants Dufour et Berrier-Fontaine) s'élance vers le bastion, arrive à l'angle extérieur et en contourne la face Sud pour parvenir à la brèche n° 1. « L'ennemi qui l'a laissé



LE COLONEL LARGEAU
et l'étendard pris à Aïn-Galakka.

avancer sans tirer ouvre subitement un feu assez violent mais surtout bien ajusté. Le lieutenant Berrier-Fontaine et 2 tirailleurs sont tués, d'autres tombent blessés. Il se produit du flottement, puis les tirailleurs se replient en arrière du mur Ouest du bastion » (1). Ils retrouvent leurs camarades du 1er peloton de la 7e compagnie conduit par le capitaine Maignan (le lieutenant de Jonquières blessé est resté en arrière). Une petite brèche a été ouverte dans le mur ouest par un coup de revers. Le sergent Moribani s'y présente et tombe la tête traversée. Un nouveau recul se produit. Le capitaine Maignan envoie l'adjudant Lagrion avec la 2e section vers la brèche n° 1, mais près de l'endroit où a été tué le lieutenant Berrier-Fontaine, l'adjudant Lagrion est à son tour atteint mortellement. C'est alors qu'on découvre dans la face ouest] du bastion, au ras du sol, une étroite ouverture. C'est là qu'un par un s'introduisirent le capitaine Maignan, le lieutenant Dufour et une partie de leurs hommes. Mais des coups de fusil ajustés partent d'une casemate située à l'Est du bastion et dont la porte résiste à tous efforts. L'adjudant Bougou-Taraoré et le capitaine Maignan sont l'un après l'autre mortellement frappés.

J'ai suivi tous les mouvements de la colonne de gauche et vu son élan brisé. J'envoie le chef de bataillon Tilho prescrire aux chefs des deux colonnes d'assaut de maintenir leurs hommes dans les positions les plus favorables pour attendre les résultats d'une nouvelle intervention de l'artillerie, je me tiens prêt ainsi à recueillir l'attaque du Sud-Ouest et j'ordonne à l'artillerie de se porter à la bricole aussi près que possible, mais elle doit s'arrêter vers 400 mètres, son personnel étant complètement exténué. De la face sud de la zaouïa part encore un tir ajusté qui blesse derrière sa pièce le maréchal des logis Léa.

Le chef de bataillon Tilho, au pas de course, va joindre le capitaine Ferrandi et le trouve posté sur le mur d'enceinte près du drapeau. Il lui transmet mon ordre et lui indique que la colonne d'assaut de gauche est arrêtée dans son mouvement en avant.

Le capitaine Ferrandi, qui vient de remonter de la cour intérieure où avec le lieutenant Minost et le maréchal des logis Delvalat il a guidé la progression des tirailleurs de case en case et de ruelle en ruelle, répond que les tirailleurs ont envahi toute la partie sud-est de la zaouïa et qu'on court le risque, en faisant tirer le canon, d'atteindre nos propres troupes, engagées de ce côté trop à fond pour revenir sur l'enceinte extérieure.

Le chef de bataillon revient au pas de course me rendre compte.

L'artillerie reçoit l'ordre de ne pas tirer et le commandant Tilho est envoyé vers la colonne de gauche pour exciter son offensive et chercher les moyens de pénétrer plus avant dans l'enceinte. Le chef de bataillon repart vers les brèches du Sud-Ouest. Il arrive au tambour flanquant auprès duquel de nombreux tirailleurs sont étendus blessés ou tués autour des corps du lieutenant Berrier-Fontaine et de l'adjudant Lagrion.

« Le sergent Boucq est à l'intérieur du tambour avec des tirailleurs; le chef de bataillon ordonne de marcher de l'avant en franchissant une ouverture étroite et basse donnant accès dans une case intérieure et de là dans une cour où sont tombés le capitaine Maignan, l'adjudant Bougou et trois tirailleurs.

« Ensuite le commandant Tilho se porte à la brèche n° 1 et y trouve des tirailleurs de la 8e et de la 7e sous le commandement du lieutenant Dufour et du sergent-fourrier Roberto. Des tireurs ennemis à couvert dans les mêmes casemates d'où étaient partis les coups qui avaient coûté si cher au cadre européen, font feu sur tous ceux qui se présentent hors de l'abri donné par un étroit pan de mur » (1).

Le commandant Tilho réduit ces casemates.

Cependant une dernière casemate restait inviolée. Depuis le début de l'action, elle avait pris

(1) Rapport du lieutenant Dufour.

(1) Rapport du chef de bataillon Tilho.

pour but le groupe de l'artillerie et de l'état-major qui avait suivi l'axe du secteur dénudé donnant accès à la face attaquée ; au dernier moment la section de réserve couchée derrière des palmiers formant couvert à 100 mètres du mur avait encore deux hommes contusionnés par des ricochets et un troisième sérieusement blessé; quelques braves conduits par le caporal Koloko Diakité allèrent entamer à travers les meurtrières un duel dangereux avec les forcenés qui occupaient ce réduit; finalement le lieutenant Pendezec qui avait repris son mouvement dut amener la pièce du maréchal des logis Ami à 25 mètres de la casemate; les coups de feu ne cessèrent qu'au troisième obus. Vers 12 h. 45, le combat se ralentit sensiblement; il était complètement terminé à 13 heures.

V. — PERTES, MUNITIONS CONSOMMÉES.

Avaient été tués ou sont morts des suites de leurs blessures :

Européens.

Capitaine Maignan, commandant la 7e compagnie;
Lieutenant Berrier-Fontaine, de la 8e compagnie;
Adjudant Lagrion, de la 7e compagnie.

Indigènes.

Adjudant Bougou Taraoré, de la 8e compagnie; sergent Moribani, de la 7e compagnie; les caporaux Mamadou Kamara, de la 8e compagnie; Tiekoura Kamara. 7e compagnie; Samba Sissoko. 7e compagnie; 2 tirailleurs de 1re classe, 5 tirailleurs de 2e classe, 1 partisan.

Avaient été blessés :

Européens.

Le lieutenant de Jonquières, de la 7e compagnie;
Sergent Galliaerde, de la 8e compagnie;
Maréchal des Logis Léa, de la section d'artillerie;
Sergent Boucq, de la 8e compagnie.

Indigènes.

Caporal Sadio-Taraoré, de la 7e compagnie; Koura, de la 7e compagnie; Lamine Taraoré, de la 8e compagnie. mort depuis des suites de sa blessure; 2 tirailleurs de 1re classe; 14 tirailleurs de 2e classe; 2 partisans (1).

L'incendie, allumé par les obus, fit rapidement son œuvre, ensevelissant sous les décombres les approvisionnements de toute nature et de nombreux cadavres. On ne put faire que 17 prisonniers; 417 femmes et enfants furent retirés vivants de la zaouïa ; 45 d'entre eux étaient blessés. On ensevelit 73 cadavres seulement, les autres (dont 16 furent découverts 3 jours après le combat au milieu des débris d'argamasses) ont été calcinés sous les ruines (2). La résistance des défenseurs avait été farouche : un Arabe égorgea de ses propres mains sa femme et son enfant. Tout était détruit à l'intérieur de la zaouïa, sauf deux petits groupes d'habitations dans le cavalier; le réduit et le magasin du poste s'y trouvent actuellement.

(1) Au total sans compter les partisans 15 tués, 23 blessés.
(2) Une grande quantité de fusils à tir rapide de divers modèles ont été ainsi perdus; on n'a pu en prendre à côté des cadavres ou en retirer des décombres qu'une centaine en bon état sur lesquels 4 tirent la cartouche modèle 86.

Sont morts parmi les notables Senoussistes : Mohammed Bou Arida, Moqaddem de la zaouïa depuis la mort d'Abdallah Tooueur (23 mai dernier); Senoussi el Chittaoui, ex-kaimakan ottoman du Borkou; El Figuih Yahya; Mahmadou Kaouari, chef des askeurs; Mohammed Ahmed Fezzani; El Khemis, intendant de la zaouïa, etc.

Consommation de munitions : obus allongés, 193 (sur 200); obus à balles, 18 (sur 109); cartouches, modèle 86, 7e compagnie, 6.690; cartouches modèle 86, 8e compagnie, 3.511 (un peloton de réserve); cartouches modèle 74 (partisans), 1.500.

Se sont particulièrement distingués dans nos rangs :

Le capitaine Maignan, le lieutenant Berrier-Fontaine, l'adjudant Lagrion, l'adjudant indigène Bougou Taraoré, le sergent Moribani, tués à la tête de leurs hommes à l'assaut de la zaouïa.

Etat-major. — Chef de bataillon Tilho, capitaines Lauzanne et Ferrandi, lieutenant Duclos, adjudant Navizet.

7e compagnie. — Lieutenants de Jonquière et Minost, maréchal des logis Delvalat, sergent-fourrier Roberto, sergents Guiriec, I. Amboroko, I. Nouhou Gabagoura, les caporaux Kouka, Sadio Taraoré, le tirailleur Mamadou Touré.

8e compagnie. — Lieutenant Dufour, adjudant-chef Calinon, sergent-major Sengès, sergents Galliaerde, Gegou, Boucq, Morcel, Samba Diakité, tirailleur ordonnance qui a été blessé sur le corps de son officier; le tirailleur de 2e classe Guirouana Karembé.

Artillerie. — Lieutenant Pendezec, maréchaux des logis Ami et Léa.

Service de santé. — Médecin aide-major de 2e classe Giudicelli.

En outre, 10 militaires européens et 41 militaires indigènes sont l'objet de propositions diverses en raison de leur belle conduite.

VI. — EXAMEN DE LA FORTERESSE ET DE SES ABORDS

Comme il ressort du croquis ci-joint, la zaouïa de Aïn-Galakka, est une véritable petite forteresse pouvant contenir de 1.500 à 2.000 personnes (1); ainsi se vérifierait le chiffre de 500 défenseurs qui a été souvent donné; affaiblie par le désastre d'Oum-el-Adam, par le détachement sur Faya, par les défections qui se produisirent dès les premiers effets de l'artillerie, la garnison n'a guère dû compter le 27 novembre, que 150 à 200 défenseurs résolus.

Pour ce qui est de l'examen de la fortification en elle-même, il montre que les renseignements étaient au-dessous de la réalité ; on avait toujours assigné à la Zaouïa une centaine de mètres de côté tandis que ses différentes faces comptent respectivement : 191 pour celle de l'attaque;

(1) 20.000 mètres carrés dont 10.000 construits, sur lesquels 5.000 occupés par les magasins, la mosquée, la prison, etc., si on compte en moyenne 10 mètres carrés pour une case d'habitation, on voit qu'il pouvait y en avoir 500 occupées en moyenne par 3 personnes.

**

106 pour celle de l'Est; 112 pour celle de l'Ouest; 154 pour celle du Nord.

La partie non renforcée avait des murs en briques d'argile séchées au soleil mesurant de 1 m. 60 à 2 mètres d'épaisseur sur 3 à 4 mètres de hauteur; la partie renforcée formant cavalier par rapport à toute la partie occidentale de la forteresse mesurait près de 200 mètres, dont toute la face Est et la fraction orientale de la face Nord; la portion la plus élevée de la face Est avait près de 6 mètres de haut; la largeur du rempart dans



On fait sauter le rempart de l'Ouest à la melinite pour empêcher l'ennemi de s'y installer.

toute cette partie de l'enceinte était de 2 m. 70 à 3 mètres au sommet avec 4 à 5 mètres à la base; le rempart lui-même était formé de deux murailles parallèles en briques séchées ayant celle de l'extérieur 1 mètre celle de l'intérieur 0 m. 80 environ et séparées l'une de l'autre par 1 mètre de sable, pierre, argile durcie, formant un véritable bétonnage; on peut dire que de ce côté la forteresse était à l'abri du canon de campagne; enfin pour s'opposer à une attaque sur cette face où ils l'attendaient, les Khoan avaient effectivement arasé les dunes voisines de façon à les dominer; ils avaient en outre créé un large banc d'eau à fond prenant entre les dunes et le rempart.

Si l'on ajoute que la forteresse commande les deux sources d'Aïn-Galakka, dont celle du Sud-Est notamment est au pied même de la muraille, on voit qu'elle était capable de repousser toute attaque matériellement mal pourvue et que, dans des circonstances moins favorables, elle aurait pu nous opposer une longue résistance et nous coûter de très gros sacrifices.

TROISIÈME PARTIE

Opérations à l'intérieur du Borkou.

Au lendemain de la prise d'Aïn-Galakka il n'existait plus dans le Borkou aucune force organisée capable de résistance sérieuse; la seule bande armée avec laquelle il fallut compter était constituée par la réunion vers Faya de la garnison de cette zaouïa commandée par Mahdi Ould Sunni et du détachement d'Aïn-Galakka commandé par Bou Ret : après le désastre d'Oum-el-Adam, la garnison de Faya était tombée à 20 ou 25 fusils et le détachement Bou Ret en comprenait une quarantaine ; en comptant donc les Tédas amis il paraissait impossible d'estimer à plus de 100 ou 150 fusils la force armée sous les ordres de Mahdi Ould Sunni.

Une patrouille envoyée à Faya rapporta que le 28 dans l'après-midi on y était dans l'ignorance de la prise de Galakka; le 30 la nouvelle de l'évacuation de la zaouïa fut apportée par un Nakazza; mais dans l'affairement général on n'y attacha pas d'importance : on ne songea pas à poursuivre l'interrogatoire de l'indigène et celui-ci négligea de montrer les preuves qu'il portait sur lui, à savoir les clefs de la zaouïa.

D'ailleurs la marche sur Faya s'imposait parce que ce point devait devenir le centre de notre action au Borkou : outre qu'il se trouve dans les plus vastes palmeraies de ce pays tandis qu'Aïn-Galakka n'est qu'un point d'eau, Faya est situé à 71 kilomètres plus près de l'Ennedi et de la route d'Abéché par Oueyta et Ounianga sur Koufra ; c'est là qu'allaient venir les convois attendus de l'arrière; Faya devait être le chef-lieu administratif de la future circonscription de l'Ennedi-Borkou et recevoir un poste de télégraphie sans fil.

Trois grandes journées furent employées à reformer les unités où l'ordre laissait à désirer par suite des pertes du 27; les approvisionnements furent reconstitués, le matériel méhariste vérifié et complété, les morts ensevelis. Les brèches furent agrandies et d'autres furent pratiquées dans les fortifications pour rendre plus difficile une réoccupation partielle de la zaouïa par un parti ennemi, enfin tous les blessés non évacuables furent transportés de l'ancienne zaouïa de Barrani dans la seule partie du cavalier restée intacte; une petite garnison de 30 fusils fut laissée à leur garde dans une situation où elle pouvait tenir plusieurs jours contre des forces bien supérieures à tout ce que l'ennemi pourrait mettre en ligne, et la colonne put repartir le 1er décembre au matin se dirigeant sur Faya de façon à éviter les palmeraies (1).

Elle passa la journée du 1er à Anerka, celle du 2 à Dourda et le 3 atteignit Faya qui fut trouvé évacué. Cette marche de 71 kilomètres fut pénible : on avait définitivement quitté les plaines et les ondulations sablonneuses de l'ancien bassin du Bhar-el-Ghazal (Bodélé, Djourab, etc.) pour entrer dans la vallée d'érosion qui constitue le Borkou ; les monticules rocheux, les arêtes de grès en voie de désagrégation, formaient souvent obstacle à la marche; enfin le vent du Nord-Est qui soufflait depuis l'Egueï devenait plus froid et plus violent, cinglant le visage de petits cailloux aigus.

(1) Etaient venus faire leur soumission et demander l'aman : Hellé, chef des Arnas, le derdé Sougou-Bangaï, chef des Yenoas ou Ouled-Amian, le chef Donza de Bedau, etc.

En même temps que les premières mesures étaient prises pour renvoyer le plus grand nombre des chameaux de réquisition, faire rentrer à la zaouïa l'approvisionnement de dattes en partie soustrait par les indigènes du voisinage et prendre contact avec les populations, une forte patrouille de partisans fut envoyée vers Gourign pour recueillir des renseignements sur Mahdi Ould Sunni ; d'après les chefs de Faya, Mahdi avait quitté précipitamment la zaouïa à la tête d'une centaine d'hommes armés dans la matinée du 29, prenant la route de Yarda par Tiggui. Il ne disposait que d'environ 40 chameaux et sa marche avait toutes les allures d'une fuite ; le 5 se présentèrent trois esclaves noirs armés qui l'avaient quitté à Yarda pour revenir à Faya; le lendemain deux captifs de case provenant des douars Môrarba vinrent à leur tour se soumettre après avoir quitté leur maître dans les mêmes conditions ; enfin le 7 décembre, l'adjudant Navizet envoya d'Aïn-Galakka la nouvelle que onze transfuges de la bande de Mahdi s'étaient présentés à la zaouïa sous la conduite de l'Ouled Sliman Mohammed ben Omar pour demander l'aman ; ainsi se produisaient les défections à prévoir; la température rigoureuse et la disette aidant, la démoralisation ne pouvait manquer de faire rapidement son œuvre; cependant, en attendant le retour de la patrouille, des ordres furent donnés pour la constitution d'une colonne allégée autant que le permettaient les circonstances. Elle devait comprendre:

Etat-major : colonel Largeau, commandant la colonne ; capitaine-adjoint Ferrandi, lieutenant-adjoint Duclos, officier interprète Djian, sergent-major Châtel, sergent Saturni, 5 tirailleurs ordonnances, 9 indigènes (interprètes, bellas, etc.), 2 chevaux, 37 chameaux.

2e peloton de la 7e compagnie (à pied) : capitaine Lauzanne, lieutenant Minost, sergent Guirrec, 85 tirailleurs, 6 bellas, 5 chevaux, 70 chameaux.

8e compagnie (à pied moins 60 méharistes) : lieutenant Dufour, adjudant-chef Calinon, sergent-major Sengès, sergent Boucq, Morcel, Gegou, 153 tirailleurs, 7 bellas, 9 chevaux, 172 chameaux.

Artillerie : lieutenant Pendezec, maréchal des logis Ami, 38 canonniers, 1 bella, 2 pièces de 80 millimètres avec 116 coups de canon, 40 chameaux.

Ambulance : médecin aide-major 2e classe Muraz, 1 bella, 6 chameaux.

Partisans : 33 partisans : Ouled Sliman, Morarba, Ferdjian, Mahamides, Tedas, Nakazzas.

Vivres : trente jours de vivres à 0 kg. 750 de mil et 0 kg. 250 de dattes. Trois jours sont portés sur l'homme, le reste au convoi. 30 jours de mil pour les chevaux.

Munitions : 220 cartouches par fusil dont 120 sur l'homme, 100 au convoi, 7 obus à mélinite, 89 obus à balles, 20 boîtes à mitraille.

Principales dispositions : tous les tirailleurs marchent à pied. Un convoi spécial transporte leurs couvertures, vêtements de rechange, ustensiles de cuisine à raison de 6 kilogrammes par homme. Le convoi transporte un jour d'eau pour les hommes et un jour pour les chevaux. Les Européens ont droit à un chameau de bagages.

Malgré toute l'activité déployée, cette colonne ne fut pas en état de marcher avant le 7 à midi. La patrouille de partisans rentra ce jour-là, n'ayant pas dépassé Yarda du propre aveu de ceux qui la composaient. Elle rapporta simplement la nouvelle que Madhi s'était dirigé de Yarda vers le Nord, très probablement pour gagner Gouro. Il aurait été bien inutile de chercher des renseignements plus précis ; étant données la couardise des uns, la vaste étendue des solitudes à parcourir, la faiblesse de l'effectif disponible, on en est réduit, dans des circonstances semblables, à se transporter successivement avec tout l'effectif disponible d'objectif en objectif. La colonne mobile se mit donc en route dès le 8 au matin.

Restaient à l'occupation de Faya et à la garde des chameaux : 50 hommes de la 7e compagnie, 6 hommes de la 8e compagnie, 2 hommes de la section d'artillerie, au total 58 hommes avec 2 officiers et 4 sous-officiers européens. Le chef de bataillon Tilho était chargé de l'arrière et de l'administration provisoire du pays ; la force dont il disposait devait s'augmenter rapidement : à compter du 15 décembre en effet, devaient arriver successivement à Faya : le lieutenant Tranchant avec 49 hommes, amenant du Kanem un convoi de 20 tonnes de mil ; le capitaine Ripert avec 56 hommes, amenant du Ouadaï le matériel de T. S. F. ; le capitaine Jérusalemy avec 70 hommes amenant d'Ati un convoi de 20 tonnes de mil, soit au total 3 officiers et 175 fusils, dont il était autorisé à disposer en cas de besoin (1).

L'objectif de la colonne était Gouro ; le choix de cet objectif avait été dicté par les considérations suivantes ; les instructions reçues prescrivaient à la fois d'occuper le pays et d'établir si possible un *modus vivendi* avec les zaouïa. S'il m'avait paru nécessaire, pour parler avec l'autorité indispensable, de prendre Galakka de vive force, le moment me paraissait venu d'essayer de causer avec les Khoan dans toute la mesure où la situation militaire ne s'en trouverait pas compromise.

D'Aïn-Galakka, dès le 29, j'avais envoyé sur Gouro, par Yarda, un groupe de femmes et d'enfants touareg accompagnant la veuve de Bou Arida avec un laissez-passer et une sorte de manifeste adressé à Mohammed Sunni ; dans ce manifeste, je me déclarais animé de sentiments pacifiques et prêt à accueillir des ouvertures en vue d'un accommodement honorable. Mais convenait-il d'attendre à Faya la réponse de Mohammed Sunni? C'était le plus sûr moyen de se laisser berner et peut-être de donner à l'adversaire le temps de se ressaisir ; abrité par six grandes journées de désert et appuyé sur la bande armée de son fils, Mohammed Sunni devait chercher à faire traîner les choses en longueur pour attendre un avenir meilleur ; peut-être même la zaouïa de Gouro aurait-elle pu dans ces conditions constituer à brève échéance un centre d'hostilité redoutable ; il aurait été très malaisé de savoir ce qui

(1) Dans les délais et les conditions prévus, ces convois arrivèrent au Borkou, le lieutenant Tranchant le 13 décembre avec 432 chameaux, le capitaine Ripert le 17 avec 116 chameaux, le capitaine Jérusalemy le 3 janvier avec 286 chameaux, soit avec les 1.089 chameaux de la colonne, 1.923 chameaux mis en route en novembre 1913 à destination du Borkou.

se passait parce que Gouro est situé en dehors de toutes les routes et entouré de vastes solitudes (1) ; les constructions de la zaouïa étaient en moellons de grès et l'artillerie de la colonne n'avait plus que sept obus à mélinite. Bref, tout militait pour une marche rapide sur Gouro, et, afin de rechercher le bénéfice d'une surprise, je résolus de prendre la route déserte qui, par Bembché et Kada, évitant toutes les palmeraies, me conduisait le plus directement au but. De cette façon, si l'on devait traiter, ce serait après avoir acquis un nouvel avantage qui permettrait d'exercer sur Mohammed Sunni et les Khoan la pression salutaire et nécessaire ; s'il fallait combattre au contraire, ce serait avec tous les bénéfices matériels et moraux que donne la surprise. La suite montra que Mohammed Sunni m'avait écrit spontanément une lettre d'ouverture qui ne parvint à Faya que le 12 décembre et qu'il avait répondu à mon manifeste d'Aïn-Galakka dans des termes différents mais très dignes. Je persiste cependant à croire qu'il fallait écarter pour l'avenir le danger que pouvait présenter Gouro fortifié et occupé par des fanatiques nombreux et bien armés. Si Mohammed Sunni montra par sa conduite qu'il n'avait pas confiance en mes déclarations, j'étais bien autrement fondé à exiger des garanties et à ne pas discuter par-dessus six jours de désert, avec un vieillard fanatique, retors et dont toute la vie s'était passée dans l'intrigue.

TABLEAU DE MARCHE

Décembre	Départ	Arrêt	Distance parcourue
	Faya-Goaï (16 km. 400).		
8	6 h. 30	10 h. 05	16 km. 400
	Goaï-Odofou (27 km.).		
8	15 h. 53	20 h. 30	19 km. »
9	5 h. 30	7 h. 20	8 km. »
	Odofou-Dorkou (30 km.).		
9	16 h. 03	20 h. 33	18 km. »
10	5 h. 40	8 h. 20	12 km. »
	Dorkou-Méméché (*Bembché*) (26 km.).		
10	15 h. 53	22 h. 33	26 km. »
Matinée du 11 décembre, séjour à Méméché (abreuvoir).			
	Méméché-Kada (90 km.).		
11	15 h. 57	23 h. 23	30 km. »
12	6 h. »	9 h. 55	16 km. »
12	16 h. »	23 h. 20	34 km. »
13	5 h. 55	8 h. 15	10 km. »
	Kada-Gouro (31 km.).		
13	15 h. 55	20 h. 40	12 km. »
14	4 h. »	6 h. 40	19 km. »

L'itinéraire suivi par la colonne traversait trois zones de caractère différent : jusqu'à Bembché, sur 100 kilomètres, on franchit des colonnes rocheuses à travers lesquelles, de col en col, en suivant des couloirs sablonneux entre des murailles de grès, on se glisse de point d'eau en point d'eau ; les pâturages sont maigres : sivouacs, akrech, helleuf, retems, végétation peu nourrissante ; de Bembché à Kada, se présenta sur 90 kilomètres une plaine caillouteuse d'une aridité et d'une sécheresse absolues ; le point d'eau de Kada offrit ensuite quelques talhas aux chameaux affamés ; il fallut enfin franchir durant la dernière étape (31 kilomètres) un haut plateau rocheux dont l'accès ne fut possible qu'en portant l'artillerie à bras.

Le 13 au soir, comme déjà le 26 novembre du plateau d'Anerka pour Aïn Galakka, j'avais pu avoir à la jumelle une vision du site où se trouve Gouro ; du haut d'une dune dominant la plaine qui s'étale jusqu'aux premiers contreforts du Tibesti, la zaouïa m'était apparue au nord de sa palmeraie, à une distance réelle de 19 kilomètres. J'avais pu remarquer que la zaouïa s'étalait dans un vaste cirque de collines; la muraille rocheuse, lointaine dans l'ouest, se rapprochait insensiblement en décrivant une large courbe jusqu'à n'être plus éloignée au nord-est des habitations, que de 7 ou 800 mètres; les explications du guide complétèrent cette reconnaissance à vue.

A la halte du soir je pus faire aux commandants d'unité une description sommaire du site et de l'itinéraire à suivre; je leur dis mon intention de faire cerner la zaouïa afin que rien ne pût s'en échapper; je leur recommandai, mon intention étant de négocier, de ne pas ouvrir le feu tant que leurs hommes n'auraient pas été exposés de façon qu'il ne put y avoir doute ou équivoque sur les intentions de Mohammed Suuni. Cette recommandation fut ponctuellement suivie le lendemain.

Le 14 au matin, grâce aux ondulations qui masquent la vue, je pouvais espérer jusqu'à 7 heures n'avoir pas été aperçu; à ce moment un homme debout dans l'Est de la Palmeraie nous vit et, après avoir observé un instant, prit sa course vers la zaouïa; au même moment, à la pointe sud de la Palmeraie, une femme fût arrêtée et interrogée; elle nous apprit que Mohammed Sunni était seul avec les siens et que son fils Mahdi se tenait vers Gourign. Nous étions à ce moment à 4 ou 5 kilomètres de la zaouïa qui nous apparaissait sur 2 ou 3 hectares comme une petite ville à maisons basses dominée par la Kouba blanche du Mahdi. Il n'y avait plus de temps à perdre : rapidement mis au courant, les partisans furent envoyés directement sur les maisons en coupant la Palmeraie, un groupe de neuf tirailleurs à cheval fut lancé vers le Nord-Ouest sous le commandement d'un officier pour « contourner la zaouïa par le Nord » et couper la route des montagnes; puis le mouvement en avant, interrompu quelques minutes, est repris à allure accélérée. Cependant les partisans s'attardent dans la Palmeraie à dépouiller en les brutalisant les habitants inoffensifs qu'ils y trouvent; le groupe des tirailleurs à cheval décrit en s'élevant toujours au Nord des courbes d'amplitude variable; des coups de feu partent de la zaouïa tandis que quelques groupes commencent à s'en échapper

(1) De Gouro à Gourign, 100 kilomètres de désert (sur la route de Gouro à Galakka-Faya) ; de Gouro à Méméché (ou Bembché) 90 kilomètres de désert (sur la route de Gouro à Faya) ; de Gouro à Ouniauga-Kebir, 123 kilomètres de désert ; de Gouro à Sarra par la route dlrecte, 300 kilomètres de désert (sur la route de Koufra).

pour gagner la montagne proche au Nord-Est; à ce moment les 60 méharistes de la 8ᵉ compagnie sont mis en route au trot pour reprendre le mouvement manqué par les cavaliers; mais le chef de la section n'est pas suivi, son monde ne tient pas en selle, s'égrène, et, finalement, il a cinq hommes avec lui; pour comble il s'est mis dans le sillage des cavaliers; ordre lui est envoyé de marcher droit sur la zaouïa; on le voit alors, après un arrêt assez long sous les coups de feu à ce moment nombreux, reprendre sa marche vers le Nord. Pendant ce temps, de l'extrémité nord-est de la zaouïa, on voit fuir dans le couloir rocheux qui apparaît nettement à 800 mètres des dernières maisons, des piétons, des femmes, des cavaliers. Mohammed Sunni s'échappe avec tous les siens.

Cependant l'infanterie gagnant toujours du terrain était arrivée à ce moment vers 6 ou 700 mètres de la zaouïa. Le peloton Lauzanne est lancé sur la petite localité avec ordre de gagner rapidement la lisière Nord-Est par où s'opère la fuite des habitants; sans se laisser arrêter par les coups de fusil de quelques attardés, le capitaine Lauzanne exécute lestement sa mission et, par une heureuse initiative, entame de lui-même la poursuite vers le Nord-Est. Je lui envoie le capitaine Ferrandi qui part au galop pour le confirmer dans son intention et le seconder dans son offensive; les méharistes y joignent 11 hommes, ayant semé les 49 autres. Dans un couloir de 2 à 300 mètres de largeur, bordé de hautes murailles gréseuses et coupé d'affleurements rocheux, les fuyards se retirent de col en col. A chaque arrêt, s'échangent des coups de fusil. Les femmes et les enfants épuisés et affolés s'arrêtent et sont recueillis. Les hommes battent en retraite en tirant. Vers le 6ᵉ ou 7ᵉ kilomètre un des fuyards tombe le Martini à la main; c'est le fils cadet de Mohammed Sunni, Abdallah, homme d'une trentaine d'années. A ce moment l'adjudant-chef Calinon marche avec une douzaine d'hommes à hauteur et sur le flanc du peloton de la 7ᵉ. Un autre fils de Mohammed Sunni, Abd el Ali, est également blessé et tombe entre nos mains. Les fuyards commencent à prendre des directions divergentes. Les fractions engagées suivent le groupe le plus important. Elles rencontrent vers 10 h. 30 les traces d'un cheval se dirigeant vers l'Ouest, c'est celui de Mohammed Sunni qui semble n'avoir alors personne autour de lui.

La poursuite est arrêtée à onze heures trente. Elle a été menée par des fractions à pied (capitaine Lauzanne, lieutenant Minost, sergent Guiriec, soixante-dix tirailleurs de la 7ᵉ compagnie, adjudant-chef Calinon, onze tirailleurs de la 8ᵉ compagnie, capitaine Ferrandi) pendant plus de trois heures à une allure très rapide et sur un terrain exceptionnellement difficile.

Elle ne nous a coûté aucune perte. Du côté de l'adversaire ont été tués, comme notables : Sidi Ahmed Dellal, ancien chef de la zaouïa de Faya, le Kamkalak Ahmed, frère du Kamkalak Mahdi et beau-frère de Mohammed Sunni. Des ouaguifs (1) sont également restés sur le terrain. Ont été pris :

Abdallah, Abd el Ali, Mohammed el Fadel, fils de Mohammed Sunni, Mohammed el Taher, son petit-fils, ses quatre femmes (deux arabes de Tripoli, une ouaddaïenne, une toubbou) ses trois filles dont une mariée et mère d'un petit garçon, sa belle-sœur.

Mohammed Sunni s'était échappé seul vers le Nord-Ouest sur un cheval médiocre, tout son monde (au total trente-deux hommes armés) s'étant dévoué pour tromper notre détachement de poursuite et l'attirer dans une direction divergente. Les nôtres s'arrêtèrent après avoir usé leurs chaussures sur les cailloux de la montagne où quelques chevaux auraient sans doute permis de capturer le fugitif. Mais c'est vainement que je fis chercher nos cavaliers dès l'arrivée à la zaouïa pour les envoyer au capitaine Lauzanne; ils ne reparurent qu'à treize heures après avoir continué à s'élever dans la montagne sur leur direction première.

Dans l'interrogatoire que je fis subir aux prisonniers, j'appris immédiatement que Mohammed Sunni m'avait écrit deux lettres, la première



LA COLONNE A GOURO
A gauche la koubba de Mahdi Senoussi.
Cliché de l'*Illustration*.

dès que la nouvelle lui parvint qu'Aïn Galakka était détruite, la deuxième en réponse au manifeste apporté par les femmes touareg; d'après les dates, la première de ces lettres au moins aurait dû me parvenir avant mon départ de Faya. On me dit aussi que Mahdi était resté à Gourign pour des raisons de subsistance au lieu de rejoindre Gouro comme son père l'y avait invité. L'examen de la zaouïa me fit reconnaître en effet que les vivres n'y étaient pas abondants; mais tout paraissait préparé pour un départ imminent; d'après des esclaves ou des mesquines de passage à Gouro un premier convoi de vivres et de marchandises était déjà parti dans la montagne, un deuxième convoi devait être mis en route le 15 au matin; notre arrivée inattendue l'avait seule empêché. Enfin on saisit une volumineuse

(1) L'iman Abd el Kader, blessé à la jambe et tombé dans les rochers, n'a pu être retrouvé malgré les recherches des partisans. Les ouaguifs sont les soldats des Khoan.

correspondance montrant que si Mohammed Sunni n'était pas au Borkou le chef dans le sens que nous donnons à ce mot, il était du moins le premier personnage senoussiste pour tous les pays au Sud de Koufra, consulté et écouté à propos de tout, étendant ses relations et ses intrigues jusqu'au Sila, au Ouadaï et au Baguirmi; le sultan Bakhit, au Sila, dans la gêne où il se trouvait à la fin de 1912 pour nourrir notre compagnie d'occupation, n'hésitait pas à lui envoyer vingt et un chameaux chargés de mil, et Acyl, notre protégé du Ouadaï, lui écrivait en termes déférents sollicitant de lui l'envoi de messagers secrets qu'il ferait prendre à Arada avec tous les égards et dans tout le mystère convenables.



UN DÉFILÉ DANS LES GORGES D'ARCHÉI (ENNEDI)
Cliché de l'*Illustration*.

Je ne pouvais mettre un détachement en route contre Mahdi que dans la nuit du 15 au 16; plus de 120 kilomètres d'un désert difficile nous séparaient de la palmeraie de Gourign; les Khoan seraient avertis en admettant qu'ils s'y trouvassent réellement et décamperaient pour se réfugier dans le Tibesti suivant un plan qui maintenant, d'après la conduite de Mohammet Sunni, m'apparaissait manifeste. Deux familiers de la zaouïa s'offraient à gagner Gourign pour amener Mahdi à une tractation. Je les mis en route le 15 au matin, invitant Mahdi à me rendre les fusils 1886 qu'il possédait encore et offrant en retour puisque son père et lui paraissaient décidés à abandonner le Borkou, de leur laisser durant deux mois la disposition de la zaouïa pour faire leurs préparatifs de départ. Les messagers devaient rentrer le 20. On s'occupa entre temps de reconnaître les environs et de s'orienter dans ces solitudes inconnues.

Le 15 le sergent Guiriec fut envoyé sur les traces suivies la veille par le détachement de poursuite et ne vit rien. Par contre, le sergent Morcel, de garde au pâturage, dépista une patrouille senoussiste de quatre hommes, portant sans doute un message oral à Mohammed Sunni de la part de son fils Mahdi. Il lui tua deux hommes blancs dont l'un portait un mousqueton 90 et lui prit son unique cheval.

Le 16 le lieutenant Minost va visiter les puits de Kalkounga à 11 kilomètres sud de Gouro. Il n'y trouve personne mais ramasse un Remington en bon état abandonné.

Dans la soirée le lieutenant Dufour se met en route sur Madjiounga (55 km. nord-est de Gouro sur la route de Yébé) avec 60 méharistes. Il en revient le 19. Il a relevé de nombreuses traces de chameaux et de moutons au milieu desquelles se trouvaient celles du cheval, des 3 chameaux et des 9 hommes qui accompagnaient Mohammed Sunni. Celui-ci, ayant vu du haut d'un rocher le



UN DES ÉTANGS D'OUNYANGA-KEBIR
Cliché de l'*Illustration*.

détachement avait pu s'enfuir encore, abandonnant quelques sacs de dattes et de blé. Un petit campement Gouroua paraissait l'avoir suivi dans sa retraite.

Le résultat de la reconnaissance du lieutenant Dufour me confirma dans l'idée que le plan d'une fuite par le Tibesti était bien convenu entre Mohamed Sunni et son fils; désespérant de prendre la route de Koufra par Tekro faute de temps pour rassembler de bons chameaux, pleins d'une défiance obstinée à l'égard des chrétiens, le père et le fils avaient été, par notre apparition devant Gouro, fortement dérangés dans l'exécution d'un projet de retraite vers Yébé; si les pourparlers avaient abouti et si les chrétiens s'étaient maintenus dans les Palmeraies du Sud (ils étaient déjà venus au Borkou quatre fois sans y rester), on eût toujours été à temps de se réinstaller à Gouro pour tirer de la situation nouvelle le meilleur parti possible, pour le reste on s'en fût remis aux volontés d'en haut et aux décisions des Maîtres de Koufra.

Cependant les deux messagers rentrèrent le 20 au matin rapportant que Mahdi avait quitté les rochers de Gourign avant leur arrivée; c'était possible si des fuyards de Gouro ou si des envoyés de Mohammed Sunni s'étaient dirigés en toute hâte le 14 sur les puits de Gourign; mais divers indices me permettaient aussi de croire qu'ils mentaient; quoi qu'il en soit, Mahdi ne voulait pas conclure un accord; d'autre part, tout autre parti qu'une fuite au Tibesti était invraisemblable ou mettait en péril sa bande réduite à moins de 100 fusils et démoralisée. Allait-il vers le Sud bien qu'il me pensât sur ses talons? Il se heurtait aux détachements du Kanem, du Batha et du Ouadaï, ensemble plus de 175 fusils. Se jetait-il sur Ounianga? Il m'y voyait arriver à bref délai. Venait-il sur Gouro? Il trouvait la zaouïa occupée et en liaison avec la colonne.

J'installai en effet une garnison de 40 hommes dans l'ancienne habitation du Mahdi qui formait un réduit inexpugnable avec 2 puits sous les fusils de la garnison, et le même jour, 20 décembre à 16 heures, la colonne prit la route d'Ounianga, emmenant en otage la famille de Mohammed Sunni; son fils aîné Abdallah non transportable fut laissé aux soins du lieutenant Minost commandant la garnison; la section d'artillerie rejoignit le campement de nuit.

Entre Gourou et Ounianga, suivant toujours le pied d'une marche rocheuse haute de 40 à 50 mètres et prolongeant les monts du Tibesti à la rencontre de ceux de l'Ennedi, la colonne parcourut 123 kilomètres d'un pays particulièrement aride, sur un sol rocheux blessant les pieds des hommes et des animaux; le froid devint très vif et les nuits de bivouac sans feu parurent longues par le vent glacial du N.-E. (1). On passa le milieu de la journée du 21 au puits de Fochi (21 kilomètres) où les chameaux purent brouter des siouacks, puis on parcourut 102 kilomètres dans les journées du 22 et du 23, faisant halte à deux reprises le 23 pour laisser les chameaux apaiser leur faim avec le feuillage rare et desséché de quelques maigres talhas; le 24 à 8 heures la colonne était à Ounianga-Kebir. Un détachement d'avant-garde avait trouvé la petite zaouïa évacuée par son moqaddem Abd Rebbih. Réfugié dans les environs, celui-ci fut capturé par surprise avec sa smalah de 29 personnes par le capitaine Ferrandi dans la nuit du 27 décembre.



INDIGÈNES D'OUNYANGA-KEBIR

Cliché de l'*Illustration*.

Après un jour de repos, 4 détachements furent mis en route dans la nuit du 25 au 26 ou le 26 au matin :

1° Le lieutenant Dufour avec vingt méharistes. Ce détachement reçut pour mission de reconnaître les pâturages de Tekro sur la route de Koufra et si possible dans les délais fixés de passer au retour par les mines de sel d'Arouelli.

Le lieutenant Dufour rentra le 29 au matin, ayant visité Tekro et Arouelli et n'y ayant rencontré que quelques mesquines Ounia et Gouroua avec des bourriquots et des moutons.

Le premier de ces points à été trouvé à 72 kilomètres d'Ounianga-Kebir, le second à 47. Leurs pâturages consistent uniquement en siouaks. Les mines paraissent par contre inépuisables et donnent un sel de très bonne qualité.

2° L'adjudant-chef Calinon avec un détachement d'égale force reçut la mission de réaliser avec Gouro la première liaison hebdomadaire. Parti

(1) Les tirailleurs marchaient nu-pieds, leurs chaussures indigènes étant depuis longtemps usées.

dans la nuit du 25 au 26, il rentra dans la nuit du 30 au 31 décembre ayant parcouru 246 kilomètres en cinq jours.

3° Le lieutenant Duclos avec quinze hommes se rend à Ounianga Serir pour y inventorier les marchandises que des commerçants d'Abéché avaient déclaré avoir laissées en transit dans la zaouïa et pour y entrer en rapports avec le mogadden Abd-er-Razig et les habitants.

Le lieutenant Duclos rentra le 29 au matin. Il avait reçu un excellent accueil des habitants, constaté la fuite d'Abd-er-Razig, dressé un inventaire des quelques marchandises de la zaouïa, et fait un levé détaillé des environs de la zaouïa.

4° Le sergent Saturni avec 15 hommes et tous les chameaux fatigués rentre à Faya par la route de Tohou.

L'adjudant-chef Calinon avait rapporté les nouvelles les plus immédiatement intéressantes : tout était tranquille à Gouro et un courrier du sud y était parvenu. Ce courrier, complété par une lettre du capitaine Ripert, commandant le détachement venu du Ouadaï avec le matériel de la T. S. F., faisait connaître que, dès le 20, Mahdi, avec une cinquantaine d'hommes et une quarantaine de chameaux fatigués, était passé au puits de Satiougou, 45 kilomètres nord de Tiggui, se dirigeant au dire des indigènes sur Mesqui et Yébé pour de là gagner Koufra.

La garnison d'Ounianga-Kebir fut ainsi constituée :

Lieutenant Pendezec, commandant la section mixte d'artillerie;
Maréchal des logis Ami, de la section mixte d'artillerie :
Sergent Morcel, de la 8e compagnie;
20 canonniers;
40 tirailleurs de la 8e compagnie;
1 pièce de canon;
300 cartouches par homme;
40 obus à balles ou boîtes à mitraille.

Il fut indiqué au lieutenant Pendezec dans ses instructions que la région de Tekro-Arouelli devait faire l'objet principal de sa surveillance; il y entretiendrait en permanence un détachement d'une vingtaine d'hommes commandés par un sous-officier européen; une autre fraction de même force serait tenue prête à marcher à Ounianga. Chaque semaine, une petite patrouille de 6 hommes devrait assurer la liaison avec Gouro.

La situation de l'ex-moqaddem Abd Rebbih fut aussi régularisée; ce vieillard exposa qu'il ne pouvait gagner Koufra et que, parvînt-il à s'y rendre, il y vivrait misérablement si même il n'y mourrait pas de faim. Il demandait comme une grâce qu'on le laissât vivre de charité à Ounianga. Un titre d'aman lui fut délivré portant en substance ; 1° qu'il pourrait rester à Ounianga et y cultiver ses jardins; 2° qu'il aurait à la maturité des dattes les trois quarts des fruits récoltés dans la petite palmeraie de la zaouïa devenue propriété du Gouvernement Français; 3° qu'il pourrait recevoir des dons volontaires; 4° qu'il s'engageait à n'exercer aucune autorité, à ne se livrer à aucune intrigue, à ne rien faire ni dire contre nous.

Ayant ainsi satisfait dans la mesure du possible aux instructions qui me prescrivaient de laisser coloniser les Khoan sous notre souveraineté, je pris dès le 31 au soir la route de Faya. Beaucoup moins difficile que celle qui va de Faya à Gouro, elle ne comporte qu'un parcours de 50 kilomètres sans eau sur 205 et se trouve à la limite orientale de la région montagneuse.

J'en transcris ci-dessous les étapes :

TABLEAU DE MARCHE

Décembre	Départ	Arrêt	Distance parcourue
	Ounianga-Kebir-Soëka (50 km. 400).		
31	15 h. 03	17 h. 53	12 km. 700
Janvier			
1er	5 h. 45	10 h. 40	21 km. 600
1er	14 h. 52	18 h. 30	16 km. 100
	Soëka-Eddeki (32 km.).		
2	14 h. 53	18 h. 32	15 km. 500
3	5 h. 47	9 h. 40	16 km. 500
	Eddeki-Eberdé (26 km.).		
3	15 h. 15	18 h. 30	15 km. »
4	5 h. 42	8 h. 10	11 km. »
	Eberdé-Magala (29 km. 500).		
4	15 h. 07	19 h. »	17 km. »
5	5 h. 42	8 h. 35	12 km. 500
	Magala-Odofou (25 km.).		
5	15 h. 20	18 h. 10	13 km. »
6	5 h. 45	8 h. 15	12 km. »
	Odofou-Goaï (26 km.).		
6	15 h. 15	18 h. 05	12 km. 500
7	5 h. 45	8 h. 30	13 km. 500
	Goaï-Faya (16 km. 400).		
7	15 h. 10.		

L'état-major atteignait la zaouïa le 7 au soir; le reste de la colonne le 8 au matin. Ce même jour, tout étant tranquille au Borkou, l'occupation de l'Ennedi par la 8e compagnie devenant urgente, la colonne fut disloquée par un ordre n° 110.

Faya, le 14 janvier 1914.

Colonel LARGEAU,

Commandant le territoire militaire du Tchad.

CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMITÉ

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins vingt francs *devient membre adhérent et recevra pendant l'année le* Bulletin mensuel *publié par le Comité.*

Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à quinze francs *pour les fonctionnaires coloniaux, l'armée et les membres de l'enseignement.*

Ces prix ne s'appliquent point aux souscriptions antérieures au 1er *janvier* 1906 *qui sont maintenues à leur chiffre, quel qu'il soit.*

Le Moyen Congo
EN 1913

I. — GÉNÉRALITÉS

Situé sous l'Equateur, entre le 4e parallèle nord et le 5e parallèle sud, le Moyen Congo appartient au groupe des colonies qui constituent l'Afrique Equatoriale Française. S'étendant le long du fleuve Congo et de son affluent l'Oubangui, il établit la liaison entre notre possession du Gabon et celle de l'Oubangui-Chari-Tchad, et correspond à cette vaste région tropicale intermédiaire entre la zone du littoral atlantique et les contrées reculées du centre africain, contiguës vers le Nord-Est au bassin du Nil.

Le Congo belge le limite à l'Est et au Sud, l'enclave portugaise de Cabinda au Sud-Ouest, la colonie du Gabon et le Cameroun à l'Ouest, la colonie de l'Oubangui-Chari-Tchad au Nord.

Sa superficie, anciennement de 400.000 kilomètres carrés en chiffres ronds, a été réduite d'environ un tiers par suite de la cession à l'Allemagne de la presque totalité des bassins de la Sanga et de la Lobaye, l'accord de 1911 ayant fait supporter au Congo français la compensation territoriale qui a permis à la France d'obtenir au Maroc sa liberté d'action politique.

Le relief du sol y présente un aspect général relativement simple. La majeure partie de la colonie est située dans la grande dépression où s'étale l'immense réseau fluvial du Congo, région plate et marécageuse, exposée aux débordements de cours d'eau dont le lit décrit à l'excès les plus capricieuses sinuosités. Vers le Sud le terrain se relève; c'est le rebord du grand plateau africain. Il en est de même à l'Ouest, où l'exhaussement du sol marque la séparation du bassin du Congo et de celui de l'Ogooué.

Les affluents principaux du Congo qui arrosent le territoire de la Colonie sont du Nord au Sud: l'Oubangui, avec les cours d'eau qui en sont tributaires, la Lobaye, l'Ibenga et la Motaba; la Likouala-aux-Herbes, dont les eaux empruntent, pour atteindre le grand fleuve, le cours inférieur de la Sanga, devenue aujourd'hui rivière allemande; la Likouala-Mossaka et ses affluents, la Bokiba, grossie de la Kandeko, l'Opa et le Kouyou, l'Alima, la N'Kémi; la Léfini; le Djoué. Au Sud-Ouest, le Niari, grossi de la Louessé et de la Bouenza, constitue un bassin côtier indépendant.

Les populations du Moyen Congo se rattachent à la grande famille africaine des nègres Bantous. Elles se divisent en un nombre considérable de groupes ethniques présentant des particularités distinctives assez marquées. L'élément le plus intéressant est incontestablement le groupe pahouin qui, du bassin de l'Ogooué au Gabon, son centre d'habitat, se répand peu à peu vers l'Est, refoulant devant lui les tribus moins consistantes qui n'ont ni sa vitalité, ni sa forte personnalité. Les Batékés, qui peuplent le centre de la colonie, possèdent également une physionomie originale. Les Bakongos, que l'on trouve principalement dans le Sud, et dont l'aire est plus limitée, sont de tous les autochtones ceux qui paraissent offrir les plus réelles facilités d'assimilation. Ces races principales ont poussé de nombreux rameaux secondaires dans lesquels parfois s'atténuent ou se modifient de façon sensible les caractéristiques essentielles du type primitif.

Une semblable variété, aussi bien que la diversité de cohésion sociale des groupes indigènes, permet de comprendre que ces derniers réagissent très différemment au contact de notre civilisation.

*
* *

La colonie du Moyen Congo doit son existence administrative autonome au décret du 29 décembre 1903. C'est cet acte, en effet, qui a jeté les premières bases des grandes divisions territoriales qui, de l'ancien bloc des « Possessions du Congo français et dépendances », ont formé un groupe de colonies distinctes : le Gabon, le Moyen Congo, l'Oubangui-Chari-Tchad, constituant chacune, sous l'autorité commune du Commissaire général du gouvernement de la République, un organe spécial animé de sa vie propre.

Mais cette autonomie de principe instituée en 1903 a été loin de produire du premier coup toutes ses conséquences. Les décrets de 1906, de 1909 et de 1910 ont marqué les étapes successives qui ont caractérisé l'accentuation vers la politique de décentralisation inaugurée à cette époque.

Le décret du 29 décembre 1903 crée la colonie du Moyen Congo, mais ne lui donne pas de gouverneur spécial, le Commissaire général, tout en exerçant sa haute autorité sur l'ensemble des possessions du groupe, est personnellement chargé de l'administration de cette colonie.

Par le décret du 11 février 1906, un administrateur en chef, faisant fonctions de gouverneur, est placé à la tête de ce territoire, et le décret du 12 mars 1909 crée l'emploi de lieutenant-gouverneur du Moyen Congo.

Enfin, c'est le décret du 15 janvier 1910, portant création du Gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française, qui donne à la colonie son statut actuel et réalise effectivement l'autonomie budgétaire. Disposant désormais de moyens d'action suffisants, la colonie est à même sous le contrôle du Gouvernement général, organe des intérêts communs, de poursuivre, par des méthodes appropriées à ses besoins, son développement régulier et normal.

La réorganisation financière consacrée par le décret du 15 janvier 1910 peut donc être considérée justement comme l'étape décisive de l'évolution administrative des colonies du groupe. Le budget général, instrument financier du Gouvernement général, supporte les dépenses d'intérêt

***

commun, les produits du Domaine et les recettes douanières lui procurent à cet effet les ressources nécessaires. Le budget local, alimenté par les autres impôts et revenus et géré par le Lieutenant-gouverneur, fait face à toutes les charges qu'imposent, à chaque colonie, les nécessités particulières de son existence propre.

Le Lieutenant-gouverneur devient de la sorte le chef réel de la colonie qu'il administre seul, avec pleine autorité et entière initiative, sous le haut contrôle du Gouverneur général.

Le Lieutenant-gouverneur est secondé par des chefs de service et de bureau qui sont ses collaborateurs immédiats. Ils sont chargés, chacun suivant ses attributions, de l'examen des affaires et de la préparation de la correspondance. Les chefs de service donnent leur avis pour les questions sur lesquelles ils sont consultés, ils fournissent les renseignements techniques demandés et font toutes propositions utiles le cas échéant. Le Lieutenant-gouverneur seul décide.



HOTEL DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL A BRAZZAVILLE
Ph. Lavit.

Les bureaux du Gouvernement comprennent: cabinet, inspection des affaires administratives, bureau des affaires politiques, secrétariat général (administration générale, finances, matériel), bureau militaire.

Les services qui relèvent de l'autorité du Lieutenant-gouverneur sont : trésor, santé, travaux publics, postes et télégraphes, douanes, justice de paix (au point de vue administratif), enregistrement, curatelle et domaines, garde régionale, télégraphie sans fil et enseignement.

A côté du Lieutenant gouverneur est placé en outre un lieutenant-colonel de l'infanterie coloniale, chargé du commandement du bataillon n° 2, qui porte le titre de Commandant militaire du Moyen-Congo. Il est appelé à servir d'intermédiaire entre le Gouverneur et les officiers chefs des circonscriptions occupées militairement.

Cet officier supérieur qui, au point de vue militaire, relève directement du général commandant supérieur des troupes de l'A. E. F., dépend du Lieutenant-gouverneur, en ce qui concerne le rôle politique et administratif des troupes qui occupent certaines parties du territoire.

Service judiciaire. — Le décret du 12 mai 1910 qui a réorganisé le service de la justice en A. E. F. et les arrêtés d'octobre 1910 qui en sont les corollaires sont toujours en vigueur. Cependant un décret du 16 avril 1913, publié au *Journal de la République française*, a apporté des modifications importantes à l'organisation du service judiciaire. En effet, les remaniements territoriaux subis par la colonie du Moyen-Congo depuis 1910, principalement l'Accord franco-allemand du 4 novembre 1911, nécessitaient une refonte complète de certains actes, notamment de l'arrêté du 3 octobre 1910 fixant les ressorts des justices de paix d'Ouesso et de Brazzaville. Néanmoins, certaines difficultés d'adaptation et des nécessités de mise au point n'ont pas encore permis l'application de la nouvelle législation.

L'organisation actuelle est donc la même depuis 1910, elle comprend pour le Moyen-Congo trois justices de paix à compétence étendue, dont les sièges sont : Brazzaville, Ouesso et Loudima. La compétence de ces tribunaux à un seul juge est approximativement celle des tribunaux de première instance de la métropole. Le magistrat qui les préside est assisté d'un greffier qui est en même temps greffier-notaire.

Les administrateurs ou officiers chefs de circonscriptions sont investis des fonctions de juge de paix à compétence ordinaire ; leur ressort territorial est celui de leur circonscription et ils dépendent respectivement des justices de paix à compétence étendue de Brazzaville, d'Ouesso ou de Loudima.

Ces fonctionnaires sont également présidents des tribunaux indigènes de circonscription ; en cette qualité, ils jugent assistés d'un assesseur européen et d'un assesseur indigène en appliquant les coutumes locales, sauf en ce qu'elles ont de contraire aux principes de la civilisation française. Ne sont justiciables de cette juridiction que les indigènes seulement; toutes les condamnations supérieures à deux ans de prison doivent être soumises à une Chambre d'homologation qui siège au chef-lieu.

A Brazzaville enfin, réside le procureur général, chef du service judiciaire, cette localité est également le siège de la Cour d'appel de l'A. E. F. et de la Cour criminelle.

Service du Trésor. — Le régime financier des colonies a été réorganisé par le décret du 20 décembre 1912. En ce qui concerne l'organisation financière de la colonie du Moyen-Congo aucune modification n'est intervenue. Le Lieutenant-gouverneur est ordonnateur du budget local ; il reçoit du Gouverneur général les délégations de crédit en ce qui concerne le budget général et les budgets annexes, le trésorier payeur de Brazzaville encaisse les recettes et paie les dépenses sur ordres de recettes ou mandats de paiement établis à son nom par le bureau des finances du chef-lieu. Des agences spéciales sont établies au chef-lieu de chaque circonscription, pour effec-

tuer également les recettes et les dépenses, mais ces opérations faites par des agents des cadres locaux n'ont qu'un caractère provisoire et sont régularisées à Brazzaville, au bureau des finances, par l'établissement, au nom du trésorier payeur, des ordres de recettes et des mandats de paiement nécessaires.

Ces organismes spéciaux qui sont actuellement régis d'après l'arrêté du 28 août 1909, sont appelés à disparaître, au fur et à mesure que le développement de la colonie permettra d'installer dans les différents centres des agents du Trésor.

Service de santé. — Ce service a été réorganisé par l'arrêté du 5 septembre 1910 et la circulaire de la même date. Il est uniquement assuré par des médecins des troupes coloniales secondés par des infirmiers européens et indigènes. Un médecin-major de 1re classe, chef du service de santé, réside à Brazzaville.

Dans l'intérieur, des postes médicaux existent à Ouesso, Makoua, Sibiti et Dongou. A Brazzaville, médecin des troupes assure le service de l'assistance indigène.

D'autres postes médicaux, tels ceux de Impfondo et Loudima, étaient prévus pour 1913, malheureusement l'insuffisance du personnel mis à la disposition de la colonie n'a pas permis de réaliser ce programme, malgré tout l'intérêt qui s'y rattache.

Service des travaux publics. — Il assure au chef-lieu l'exécution technique des divers travaux effectués au compte du budget local, du budget général et des budgets annexes sur fonds d'emprunt. Dans l'intérieur, sauf exception très rare, ce sont les fonctionnaires de l'ordre administratif qui dirigent l'exécution des travaux. Le personnel indigène des ouvriers d'art, maçons, charpentiers, forgerons, est recruté principalement en Afrique Occidentale Française, surtout au Sénégal. Ajoutons qu'un essai de recrutement vient d'être tenté à Saint-Paul-de-Loanda.

Service des postes et télégraphes. — La réorganisation du service des postes et des télégraphes au Moyen-Congo date du 20 août 1904. Ce service a été dirigé en 1913 par un commis principal du cadre métropolitain.

Des bureaux postaux et télégraphiques existent à Brazzaville-Plateau, Brazzaville-Plaine, Balloïs, Bétou, Impfondo, Liranga, Loudima, Mindouli, Mongoumba, M'Dongou, Pangala, Renéville, M'Bamou.

Des bureaux simplement postaux à Boka, Fort-Rousset, Loukoléla, Makotimpoko, Makoua, M'Pala, Mossaka, Mossendjo, Ouesso, Sibiti.

Service de la télégraphie sans fil. — Les stations radiotélégraphiques de Brazzaville et de Pointe-Noire ont été ouvertes à la correspondance publique générale par l'arrêté du 28 juin 1912. La station de Brazzaville communique également avec Boma, capitale du Congo belge.

Service des douanes. — Ce service est dirigé à Brazzaville par un vérificateur ; il comprend un bureau principal au chef-lieu et des postes à Brazzaville-Plaine, Brazzaville-Briqueterie, Ouesso, Manyanga et Banza-Baca.

En raison des modifications territoriales sur la nouvelle frontière du Cameroun, un projet d'installation de postes de douanes à Mossaka et à Mongoumba est à l'étude.

Service de l'enregistrement, de la curatelle et des domaines. — Ce service tient son organisation du décret du 1er juin 1903. Il est dirigé à Brazzaville par un receveur de l'enregistrement. Les greffiers-notaires d'Ouesso et de Loudima sont également chargés de l'enregistrement.

Garde régionale. — La garde régionale a été réorganisée par l'arrêté du 16 août 1909. Ce service est dirigé par un capitaine des troupes coloniales qui a le titre d'inspecteur et qui commande la portion centrale stationnée au chef-lieu. Cet officier est en même temps chef du bureau militaire.

Service de l'enseignement. — Réorganisé par l'arrêté du 4 avril 1911, ce service comprend une école urbaine à Brazzaville et des écoles de circonscription aux chefs-lieux des unités administratives.

L'école de Brazzaville est dirigée par un instituteur secondé par une institutrice stagiaire et plusieurs moniteurs. Les écoles de l'intérieur sont dirigées par des agents des services civils ou des sous-officiers.

A Brazzaville, une section professionnelle a été organisée à l'Ecole urbaine, par arrêté du 20 septembre 1912.

Organisation territoriale. — La colonie est divisée en plusieurs circonscriptions ayant à leur tête, suivant le degré de pacification du pays, des administrateurs des colonies ou des officiers de l'infanterie coloniale. Les premiers ont à leur disposition, pour assurer l'occupation du pays, des forces de police appartenant aux cadres de la garde régionale, les seconds des compagnies de tirailleurs avec leurs cadres habituels.

Le chef de circonscription est, pour une portion déterminée de territoire, le délégué, le représentant du lieutenant-gouverneur ; sauf les cas formellement prévus par les règlements, il n'a pas de pouvoir local de décision ; il renseigne le Lieutenant-gouverneur sur la situation du pays, donne son avis sur les questions locales, provoque des instructions, assure l'exécution des ordres reçus. Tous les agents détachés des divers services du chef-lieu relèvent du chef de circonscription, au même titre que les chefs de service relèvent du Lieutenant-gouverneur, et communiquent avec leurs supérieurs sous son couvert. L'arrêté du 4 novembre 1913 a réorganisé les circonscriptions administratives du Moyen-Congo qui sont au nombre de neuf unités civiles et cinq militaires.

Le personnel qui a assuré en 1913 l'administration des territoires comprend : un administrateur en chef, 7 administrateurs, 25 administrateurs adjoints, 23 agents des services civils (adjoints et commis), 5 capitaines, 8 lieutenants, 35 sous-officiers.

La ville de Brazzaville a été érigée en commune par arrêté du 5 octobre 1911. Elle a à sa tête une commission municipale composée de l'administrateur chef de la circonscription du Pool, qui est administrateur-maire et de deux notables ; elle dispose d'un budget particulier.

Cette organisation administrative, dont nous venons de passer en revue les divers rouages, est complétée au chef-lieu par un conseil d'administration placé, avec des attributions purement consultatives, auprès du Lieutenant-gouverneur. Il est composé, partie de fonctionnaires ou militaires membres de droit, partie de notables citoyens français désignés chaque année par le Gouverneur général.

Ce conseil se constitue en conseil du contentieux, par l'adjonction de deux magistrats nommés au début de chaque année par le Lieutenant-gouverneur; il devient ainsi un véritable tribunal administratif, et il est juge de droit commun pour tout le contentieux administratif.

II. — LA PÉNÉTRATION ET L'OCCUPATION ADMINISTRATIVE

A. — La pénétration.

L'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 enlevait au Moyen-Congo la presque totalité du bassin de la Sanga. La cession des territoires devint un fait accompli le 1er juin 1913. La diminution des recettes budgétaires qui en fut la conséquence amena le gouvernement local, pour rétablir l'équilibre de ses finances, à pousser activement l'occupation des dernières régions demeurées jusque-là en dehors de l'action administrative.

Disposant du personnel tant administratif que militaire provenant des régions évacuées, le gouvernement accentua l'œuvre de pénétration entreprise les années précédentes. Il fut possible de scinder en plusieurs parties de grands commandements territoriaux, tels ceux de la Louessé et de la Mossaka.

Nos administrateurs et nos officiers purent alors disposer des moyens qui leur avaient fait un peu défaut jusqu'à cette époque, et exerçant leur action sur des territoires moins étendus, poursuivre avec vigueur l'exécution du programme qui leur était tracé.

Ce programme différait forcément suivant les régions. Dans certaines contrées, notamment celles avoisinant la frontière du Gabon dans les circonscriptions de la Louessé, des Batéké, de l'Alima, de la Mossaka, en face de tribus quelquefois hostiles, il fallut agir énergiquement, briser quelques résistances, et surtout dissiper les méfiances de populations qui nous ignoraient. Partout ailleurs, dans les régions des Bakougni, des Bakongo, du Pool, du Djoué, de la Likouala, et de l'Ibenga-Motaba, notre but fut surtout de prendre davantage contact avec l'autochtone, de l'amener à une conception de la vie un peu moins fruste, de développer en lui le goût du travail et de lui assurer le bénéfice de son effort.

L'œuvre entreprise a partout réussi ; les centres hostiles ont été réduits. Nos administrateurs militaires ou civils ont su, dans cette tâche, pratiquer une politique de fermeté et d'humanité tout ensemble. Le pays est pénétré sur tous les points à l'heure actuelle, et le but du gouvernement a été atteint, puisque le Moyen-Congo, malgré la perte de riches territoires, a pu se maintenir dans une situation aussi prospère qu'auparavant et qui autorise toutes les espérances.

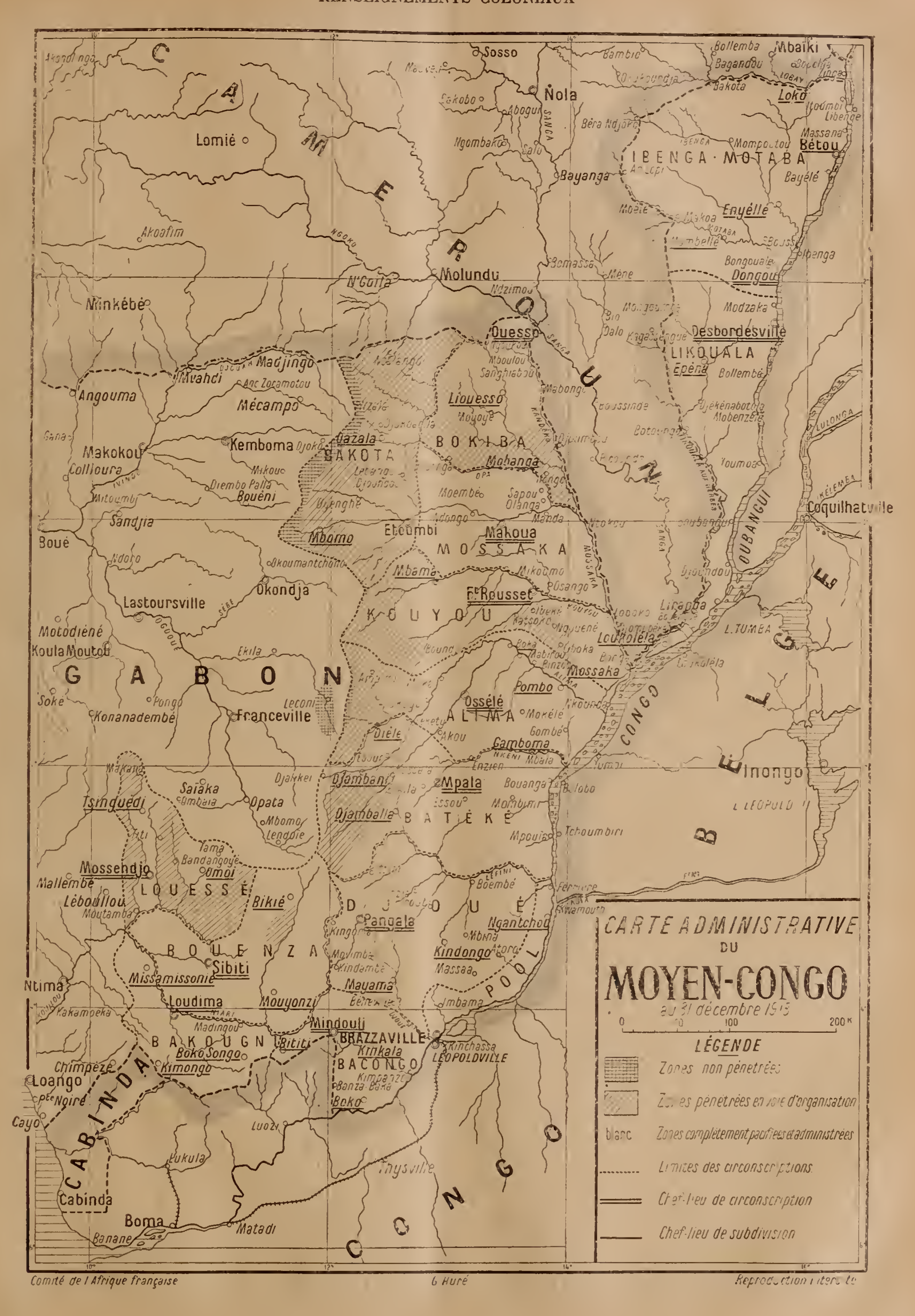
Circonscriptions de la Louessé et de la Bouenza. — Vers la fin de l'année 1912, l'arrivée dans la Louessé de la 1re compagnie de tirailleurs venant de la Koudou permit de créer une nouvelle circonscription et de réduire le champ d'opération dévolu à la 5e compagnie.

La 1re compagnie s'installa dans la nouvelle circonscription de la Louessé, son centre étant fixé à Mossendjo en pays batchangui ; elle eut pour mission de pousser la pénétration vers Tsinguédi et Omoï. Dans le même temps, la 5e compagnie était maintenue à Sibiti, qui devenait chef-lieu de la circonscription de la Bouenza ; elle continuait à occuper Mouyonzi, et plus tard Bikié.

L'œuvre de pénétration de la haute Louessé, en pays bakota et batéké, présenta quelques difficultés. Les postes de Tsinguédi et d'Omoï étant installés au milieu de populations hostiles, il importait tout d'abord d'en assurer la liaison par des communications sûres et rapides. Par de nombreuses tournées effectuées avec d'importants détachements de tirailleurs, nos officiers parcoururent en tout sens le pays, donnant aux populations l'impression d'un encerclement progressif ; toutes les fois que la chose était possible, on entrait en relations avec l'indigène ; quelques leçons furent jugées indispensables, pour faire comprendre à ces primitifs notre volonté inébranlable de mettre de l'ordre dans le pays. Les centres rebelles de Tama, de Bouloumou et de Mivoukou furent réduits par la force et ces opérations de police eurent un grand retentissement. Aussi le ravitaillement des postes d'Omoï et de Tsinguédi qui en juillet 1911 était encore plein de difficultés, se fait à l'heure actuelle normalement et en toute sécurité. Les naturels commencent à offrir spontanément leur services au poste de Mossendjo, pour toucher quelque salaire en argent.

Dans la circonscription de la Bouenza, la pénétration fut dirigée vers le Nord, sur les confins du Gabon, et le poste de Bikié fut installé en pays batéké. Notre influence s'y développa rapidement, mais pour l'asseoir sur des bases solides, il fallait de même que dans la Louessé, assurer les communications avec les postes voisins : se relier avec Sibiti d'abord, puis avec Pangala à l'Est, Mouyonzi au Sud et Omoï au Nord-Ouest.

L'exécution de ce programme fut poursuivie avec vigueur malgré les difficultés inhérentes à un pays boisé et souvent marécageux. Les résul-


CARTE ADMINISTRATIVE
DU
MOYEN-CONGO
au 31 décembre
0
100
200 K
LÉGENDE
Zones non pénetrées
pénetrées en d'organisation
blanc
Zones complétement pacifiées et administrées
des circonscriptions
de circonscription
Chef-lieu de subdivision
CAMEROUN
GABON
CONGO BELGE
CABINDA
CONGO
Sosso
Nola
Lomié
Molundu
Minkébé
Ouesso
Madjingo
Mvahdi
Angouma
Mécampo
Liouesso
BOKIBA
Makokou
Kemboma
Fort Rousset
Lastoursville
Okondja
Franceville
Bouéni
Boué
Sandjia
Mbomo
Etoumbi
Makoua
MOSSAKA
KOUYOU
ALIMA
BATÉKÉ
Mossaka
Loukoléla
Pombo
Ossélé
Djambala
Mpala
Gamboma
Tsinguédi
Mossendjo
Mallembé
LOUESSÉ
BOUENZA
Sibiti
Missamissonie
Loudima
Mouyonzi
Mindouli
Kindamba
Mayama
BRAZZAVILLE
LEOPOLDVILLE
Kinchassa
Kinkala
BACONGO
Boko
Boko Songo
Kimongo
BAKOUGNI
Loango
Cayo
Cabinda
Boma
Banane
Matadi
Thysville
Luozi
Inongo
Coquilhatville
Impfondo
Dongou
Desbordesville
LIKOUALA
Epéna
Enyéllé
Bétou
IBENGA MOTABA
Mbaïki
Loko
Bayanga
Bagandou
Bangui
Ntima
Kakamoeka
Mbama
Chimpézé
Kingoué
Pangala
Ngantchou
Kindongo
Bikié
Mouyondzi
OUBANGUI
POOL
Comité de l'Afrique Française
G Huré

tats furent aussi rapides et décisifs que dans la région voisine. La jonction Bikié-Omoï présenta cependant des difficultés sérieuses. Cette région est peuplée par les tribus Bakota et Bansanghi qui avaient jusqu'alors considéré leur pays comme inviolable. Ignorant tout de nos procédés de colonisation autant par crainte que par désir d'indépendance, ils opposaient à notre marche une certaine résistance. Elle fut brisée dès le premier contact avec nos troupes et tout ce pays est aujourd'hui soumis, et en voie d'organisation.

Vers Mouyonzi, les Babembé nous avaient obligés l'année précédente par leur attitude belliqueuse à exercer contre eux la force de nos armes. Ayant depuis lors accepté notre autorité et définitivement soumis, ils donnent maintenant toute satisfaction. Ils s'adonnent à l'agriculture et approvisionnent les marchés de Pangala et de Mindouli.

A Sibiti, d'occupation plus ancienne, les autochtones sont franchement entrés dans la voie qui leur était tracée. Les villages disséminés autrefois, se groupent en des centres importants, de grandes palmeraies sont constituées, et les cultures prennent une extension considérable.

Circonscription du Djoué, des Batéké et de l'Alima. — Cette région, comme la précédente, confine au Gabon, vers les hautes vallées de l'Ogooué. Cette zone frontière est habitée par les mêmes tribus : Batéké, Atchikouya, Tégué, Djikini, et il importait de l'occuper de façon définitive. En effet, à la suite des opérations nécessitées par la pénétration des hautes vallées de la Louessé et de la Bouenza, comme nous l'avons vu précédemment, des groupes de dissidents ne voulant pas accepter encore le fait accompli avaient trouvé refuge au sein de tribus de même race, les uns au Gabon, les autres sur le plateau encore peu connu de nous qui s'étend entre la Lékéty et la M'Pama.

Il importait de réduire rapidement ces foyers de mécontents.

Le pays Djikou entre Pangala et M'Pala fut parcouru par les fonctionnaires de la circonscription du Djoué, quelques résistances isolées furent sans grande peine brisées et un recensement plus serré put y être fait.

Le plateau Atchikouya cependant semblait devenir le refuge de toutes les fortes têtes. L'autorité locale fut donc amenée à s'installer à Djamballa, sur la haute M'Pama, et à Djambani, sur la Lékéty. L'installation se fit sans coup férir, mais les Atchikouya refusèrent de payer l'impôt de capitation, gage de soumission définitive. Cette attitude arrogante fut de courte durée et une démonstration de force en novembre 1913 ramena le calme de cette région. Le meneur de la bande, un vieux chef fétichiste nommé Gaundoumou, fut arrêté et interné.

Dans la région voisine du Nord, qui comprend le bassin de l'Alima, la pénétration put être menée encore plus rapidement par l'arrivée de la compagnie de tirailleurs provenant de l'évacuation de la Lobaye. Des postes furent créés à Boka et à Diélé. Les détachements de Gamboma et de Boka parcoururent le pays, prenant contact avec l'indigène. Là, comme ailleurs, les résistances furent peu importantes, elles se localisèrent dans la région de Fiomalaba, autour d'un féticheur influent nommé Gausessé. L'habile politique du chef de circonscription amena la soumission de ce groupe presque sans coup férir. Gausessé se rendit à Boka, implora son pardon et fut laissé en liberté, en raison des services qu'il pouvait nous rendre.

Son exemple fut d'ailleurs suivi, et les chefs réfractaires des environs de Diélé, de race tégué, entrèrent en relations avec le poste.

Seule, la présence de groupements encore hostiles à proximité de la frontière, sur le territoire du Gabon, pourrait être une cause de troubles, mais l'entente entre les deux gouvernements du Moyen-Congo et du Gabon permettra de mettre de l'ordre partout, en obligeant les derniers mécontents à accepter notre autorité, qui sait être paternelle, tout en étant exempte de faiblesse.

* * *

Circonscriptions du Kouyou, de la Mossaka, des Bakota et de la Bokiba.

Par arrêté du 21 mars 1913, la circonscription de la Mossaka était divisée en trois circonscriptions autonomes : le Kouyou, la Mossaka et la Bokiba.

Plus tard, le 4 novembre 1913, la Mossaka (nouvelle formation) était encore scindée en deux, et à l'Est sur la frontière du Gabon, était constituée la circonscription militaire des Bakota.

L'œuvre de pénétration fut poursuivie en même temps de tous les côtés. L'action entreprise dans le bassin de la Mossaka suivant le plan méthodique indiqué par le gouvernement amena rapidement les résultats qu'on était en droit d'espérer.

Dans le Kouyou, la subdivision de M'Bama comprenait l'importante tribu des Djikinis, d'origine batéké. Fiers de leur indépendance, qui jusqu'à ce jour, faute de moyens d'action suffisants de notre part, avait paru intangible, ces indigènes semblaient décidés à ne pas nous laisser pénétrer dans leur pays. L'administrateur de Fort-Rousset, avec les seules forces de police dont il disposait, put cependant parcourir toute la région, et après avoir infligé une leçon aux plus récalcitrants qui voulaient lui barrer la route, prendre contact avec les principaux chefs. Le chef de subdivision de M'Bama s'occupe aujourd'hui de reconnaître de façon plus précise ces groupements qui paraissent très denses, et dont le concours nous sera précieux pour la mise en valeur d'un pays riche en produits du sol.

Au Sud de Fort-Rousset, les groupements M'Boschis ont été également visités, ces indigènes aux mœurs plutôt douces, s'adonnant à la culture, n'opposèrent aucune résistance à notre occupation, et devinrent bientôt des auxiliaires avisés ; leur concours est utilisé pour l'approvi-

sionnement du marché de Mossaka, sur le Congo.

Dans la circonscription de la Mossaka, notre pénétration parmi les tribus Bakota du Nord-Ouest se trouva retardée. Le pays recouvert d'une forêt très dense était un refuge difficile à pénétrer, et les autochtones faisaient systématiquement le vide à notre approche. Il fallait donc une patience inlassable et surtout une occupation très serrée pour amener ces primitifs à sortir de leurs repaires. Le meurtre d'un agent de factorerie à Ekalla nous conduisit à installer un poste à M'Bomo sur la Licona, afin d'assurer la sécurité des commerçants trafiquants dans cette région. La nécessité d'avoir des communications sûres entre ce poste isolé et le chef-lieu, Makoua, nous obligea également à créer le poste d'Etoumbi, point terminus de la navigation sur la Likouala-Mossaka. Dans cette subdivision nouvelle, les N'Gouis, contre lesquels une opération avait déjà été conduite en 1911, manifestaient leurs sentiments nettement hostiles à notre action.

Il parut donc nécessaire de renforcer les détachements de la Mossaka, et une section de tirailleurs fut mise à la disposition du chef de circonscription. Une action vigoureuse fut menée contre les N'Gouis, fauteurs de désordres, le poste d'occupation fut transféré provisoirement à Oloby centre des résistances; des tournées fréquentes, un contact permanent avec les rebelles amenèrent bientôt les résultats attendus. Des chefs réputés irréductibles, tel Lombalibali, firent leur soumission, et un nouveau poste fut installé définitivement à Moali.

Le calme revint aussitôt, et le détachement de tirailleurs put être renvoyé au chef-lieu.

Tous ces événements avaient montré une fois de plus que parmi ces tribus bakota, de simples promenades en force si elles ne sont pas renouvelées souvent au cours de l'année, ne suffisent pas. Pour amener ces primitifs à nous, il faut le contact pour ainsi dire permanent, qui leur permet de nous observer, de nous comprendre peu à peu, et l'évolution ne tarde pas alors à se faire dans leur esprit simpliste : ils constatent que si nous disposons de la force qui oblige à la soumission, nous apportons avec nous la sécurité, l'ordre, la justice et le bien-être. Ces considérations nous amenèrent à envisager l'occupation militaire de cette région.

La situation politique de la circonscription militaire de la Likouala étant d'autre part excellente, il apparut au gouvernement qu'il y aurait tout intérêt à faire occuper par la 3e compagnie de tirailleurs la région des Bakota, tandis que l'autorité civile s'installerait à Impfondo. Ce mouvement fut en conséquence décidé et doit s'accomplir dès le début de 1914.

La troisième division administrative, circonscription de la Bokiba, créée au moment du partage de la Mossaka, comprenait indépendamment d'Ouesso, le bassin de la Lengoué. La leçon infligée en 1912 aux indigènes hostiles de Moyoyo avait porté ses fruits, et le calme n'a cessé de régner dans cette région.

***

Circonscriptions de la Likouala et de l'Ibenga-Motaba :

Cette région limitée par les deux antennes allemandes qui s'avancent au Sud et au Nord sur le Congo et sur l'Oubangui forme une sorte d'enclave; elle n'est reliée au reste de la colonie que par la voie fluviale.

L'étude de la pénétration de cette province se réduit à bien peu de chose. L'année 1913 a été plutôt consacrée à une occupation plus effective et à l'organisation du pays.

Nous avons vu plus haut que la situation dans la Likouala était jugée suffisamment bonne pour que l'autorité militaire pût facilement céder le pas à l'élément civil.

Nos officiers ont fait dans cette région de l'excellente besogne. La haute Likouala-aux-Herbes est un pays essentiellement marécageux, d'accès difficile, habité par des indigènes bocabongas, provenant la plupart de la Sanga ou de l'Oubangui qu'ils ont dû quitter autrefois, pour échapper aux poursuites occasionnées par leurs méfaits ; en quelque sorte repaire de bandits, toute cette contrée a été parcourue et reconnue par les détachements de tirailleurs; des pistes fréquentables en toutes saisons ont réuni les postes d'Epena et de Desbordesville, permettant ainsi l'accès sur l'Oubangui aux populations de l'arrière-pays.

Dans l'Ibenga-Motaba, occupée par une compagnie de tirailleurs, la pénétration est également complète. Le pays est partout reconnu, et la situation y est excellente ; les indigènes fréquentent volontiers nos postes et nos écoles. Des sentiers bien entretenus relient les points les plus importants, les marchés de Mondjoumbi, de Mompoutou, de Bagandou, aux postes de Mombellé et d'Enyellé.

***

En résumé, nous voyons au début de 1914 dans toutes les parties de la colonie, les nombreuses tribus, différentes de race, de mœurs et de langage, vivre en paix sous notre domination. S'il reste encore sur la frontière du Gabon quelques rares dissidents, ils ne tarderont pas à reconnaître notre autorité aussitôt qu'il aura été possible au gouvernement de la colonie voisine de pousser son action jusqu'aux extrêmes limites de son territoire et de nous tendre la main.

Un très gros effort a été fourni par le Moyen-Congo, le programme prévu au début de l'année a pu être entièrement mis en application, et comme nous le disions au début de cet exposé, les résultats acquis nous permettent d'envisager avec confiance l'avenir de la colonie.

B. — L'occupation.

Les territoires du bassin de la Sanga et de la circonscription de la Mpoko ayant été, à la suite de l'Accord franco-allemand de 1911, enlevés à la

colonie du Moyen-Congo, il convenait d'organiser sur de nouvelles bases l'occupation du pays. Les régions à administrer devenaient considérablement plus restreintes; il était donc possible de réduire le ressort, beaucoup trop étendu, de certains chefs de circonscription, et de faciliter ainsi leur tâche, en leur permettant d'exercer sur les populations indigènes une action plus immédiate. La remise aux autorités allemandes des derniers postes français de la Sanga rendant disponible le personnel qui s'y trouvait en service, de nouveaux centres administratifs ont pu être installés dans les zones où notre influence se faisait jusqu'ici insuffisamment sentir.

Un contact plus étroit a été, de la sorte, conservé avec nos administrés, et a permis d'appliquer de façon méthodique les mesures préconisées par l'autorité locale, telles que le groupement des villages en agglomérations importantes, la constitution de vastes palmeraies, l'extension des cultures vivrières, le développement de l'élevage du petit bétail.

Pour obtenir de tels résultats, il fallait entre administrateurs et administrés un intermédiaire qui fut apte, par son origine même, à approprier nos exigences à la mentalité de l'indigène. C'est pourquoi on a fait appel au concours des chefs de terre, en les investissant sur leurs congénères d'une autorité plus effective. La fonction de chef, qui précédemment n'était nullement enviée, a été rehaussée d'un certain prestige, des galons ont été attribués aux individus qui en sont titulaires, des avantages réels ont été attachés à cette qualité, et le chef est devenu, grâce aux efforts de l'administration régionale, un auxiliaire des plus précieux qui assure l'exécution des ordres supérieurs tout en faisant la police de son groupement.

Les progrès réalisés ne l'ont pas été sans difficultés, car un peu partout il a été nécessaire de lutter contre la paresse native de l'autochtone. Dans le groupement des villages épars, il importait de tenir compte des races diverses, des familles, du lieu même où ils étaient installés, pour que l'œuvre entreprise comportât un caractère définitif. Une surveillance constante a dû être exercée, et bien souvent, pour vaincre la force d'inertie qui nous était opposée, il a fallu avoir recours aux sanctions disciplinaires du code de l'indigénat.

Il semble maintenant que les indigènes, grâce à l'impulsion donnée, aient une réelle tendance à se réveiller de leur torpeur. Ils se mettent partout au travail avec une répugnance bien moins marquée, et on peut constater, dans la plupart des villages, les symptômes d'une évolution économique certaine, dont la conséquence immédiate est l'heureuse régression des maladies endémiques qui dévastaient le pays.

Le besoin de bien-être s'accroît, le pagne en fibres est délaissé pour les costumes à l'européenne, les maisons, mieux construites, se meublent de tables rudimentaires, l'alimentation s'améliore du fait même de l'extension donnée aux cultures, qui constitue l'un des principaux sujets de préoccupation de l'administration locale; des graines de mil, de maïs, de soja, de sésame, de paddy sont distribuées dans les groupements et les fonctionnaires, au cours de leurs tournées, ne manquent pas d'en surveiller la mise en terre et la culture.

Là ne s'est pas borné notre effort, car, en vue de créer pour l'avenir de nouvelles richesses forestières dont l'exploitation fût à la fois facile et rémunératrice, les indigènes ont été invités à constituer de vastes palmeraies et à prendre des dispositions en vue de protéger contre les feux de brousse les plantations existantes.

Dans le même ordre d'idées, des essais fort intéressants sont faits dans la circonscription des Bakougni pour développer la culture du coton aborigène.

Si ces mesures ne sont pas susceptibles de procurer d'ores et déjà un rapport important, du moins est-on fondé à compter qu'elles assureront, dans un temps peu éloigné, un très sérieux appoint à l'exploitation de la voie ferrée qui doit ouvrir aux régions agricoles du Sud de la colonie un champ de débouchés nouveaux.

En même temps qu'on travaillait à l'accroissement des ressources vivrières, des marchés étaient créés provoquant un mouvement commercial qui a eu pour corollaire une circulation monétaire plus active. Ces transactions, qui ont porté, pour la plupart, sur les produits des plantations, ont facilité à l'indigène l'acquisition de l'argent nécessaire au paiement de l'impôt, et ainsi a disparu la cause de maintes difficultés que seule expliquait la rareté du numéraire.

Pour favoriser encore davantage ce mouvement d'échanges, des voies de communications ont été aménagées avec les moyens du pays. Les postes ont été reliés entre eux par des pistes praticables en toutes saisons; les sentiers conduisant aux villages sont débroussaillés régulièrement. Des ponceaux et passerelles ont été jetés sur les marigots et marécages. Ils permettent aux habitants de certaines régions inondées, comme la Likouala, de parcourir des distances que la nature coupe d'obstacles jadis encore infranchissables.

Habituer l'indigène à un travail régulier afin de créer une main-d'œuvre disciplinée, et ouvrir des débouchés pour les produits de son travail, tel est le double but à poursuivre en vue de remédier progressivement à la crise économique occasionnée par la baisse du caoutchouc, qui, avec l'ivoire, a été jusqu'à ce jour le seul élément du commerce d'exportation.

Pour intéresser les autochtones au travail dont nous essayions de leur faire comprendre la nécessité, il fallait les éclairer et les mettre à même de saisir toute la portée des mesures que nous préconisions. Pour cela, il était indispensable de les soustraire aux pratiques avilissantes du fétichisme, au commerce de la traite et à l'usage du chanvre.

Nombreux sont les féticheurs qui, convaincus d'avoir imposé l'épreuve du poison dit « Nkassa »,

ont été condamnés à des peines sévères. Les efforts des administrateurs tendent à détruire le prestige de ces sorciers dont l'influence sur les indigènes est des plus néfastes. Tout chef de quelque importance ne devait-il pas uniquement naguère son autorité à sa mystérieuse profession de féticheur? Gardien des fétiches, il en personnifiait le culte et possédait ainsi sur ses congénères, d'une mentalité à la fois superstitieuse et enfantine, un très puissant ascendant.

La traite a été, d'autre part, l'objet d'une attention spéciale, et l'application des peines prévues au décret du 12 décembre 1905 a pu faire diminuer, de façon sensible, cet infâme trafic, qui a pour principal théâtre les hautes vallées des affluents du Haut-Ogooué. Les marchés d'esclaves existant dans ces régions sont alimentés par les races nomades, telles que celle des Likouba, commerçants avisés qui obligent fréquemment leurs débiteurs à s'acquitter envers eux par la remise d'un « captif » suivant l'expression du pays.

Pour prohiber la culture et la vente du chanvre dit « kif » des instructions formelles ont été données aux chefs de circonscription. Les trafiquants de ce dangereux stupéfiant sont impitoyablement poursuivis.

L'administration n'a pas songé qu'au relèvement moral de l'indigène, elle s'est également préoccupée de son éducation. Des écoles ont été ouvertes dans les centres administratifs importants. Les progrès constatés sont des plus encourageants et permettent d'envisager la formation d'ouvriers habiles et d'utiles auxiliaires qui pourront rendre de réels services sur les chantiers publics.

De plus, au cours de leurs déplacements, les fonctionnaires de divers ordres ne négligent aucune occasion d'éclairer l'esprit de l'indigène. Les ordres formulés sont toujours accompagnés d'explications simples, mises à sa portée, lui indiquant le but poursuivi, en insistant sur les particularités susceptibles d'éveiller son intérêt.

* * *

En résumé, pour asseoir notre occupation sur des bases stables, nous avons essayé de donner plus de cohésion aux groupements indigènes, de les discipliner, de créer des besoins à l'individu en lui fournissant les moyens de les satisfaire, de l'intéresser au travail en augmentant son bien-être, de le protéger contre les influences mauvaises qui s'exercent au détriment de son développement physique et moral. Cette tâche immense, œuvre surtout de longue patience et d'efforts tenaces, ne peut évidemment être considérée comme pleinement accomplie à l'heure actuelle, des progrès restent encore à réaliser. Mais les résultats atteints montrent que notre action civilisatrice s'affermit tous les jours davantage, et qu'une évolution certaine se produit dans les habitudes et les mœurs de nos sujets. Un indice non douteux de cette transformation peut être vu notamment dans le recouvrement de l'impôt de capitation, dont le rendement sans cesse croissant, dénote chez l'indigène, en même temps qu'une docilité plus grande à nos ordres, une facilité de s'acquitter vis-à-vis du fisc qu'explique une incontestable augmentation de bien-être.

De 1912 à 1913, si l'on fait abstraction des territoires qui ont été annexés au Cameroun ou incorporé à l'Oubangui-Chari-Tchad, cet accroissement s'est chiffré par plus de 160.000 francs.

C. — L'organisation administrative.

Les progrès de la pénétration d'une part, et aussi la remise aux autorités allemandes, dans le courant de l'année 1913, des derniers postes français de la Sanga, ont rendu nécessaire un remaniement de certaines circonscriptions administratives.

En raison de l'activité déployée par les émissaires du Cameroun, il importait d'asseoir très fermement notre autorité sur les populations voisines de ce pays. La situation politique de la partie occidentale du bassin de la Mossaka notamment, habitée par des Bakota et des Obambas, n'était pas sans préoccuper l'administration. Aussi a-t-il été décidé, sur la proposition de l'administrateur de Makoua, que toute cette région reculée formerait une circonscription autonome, dont l'autorité militaire serait chargée de poursuivre la pacification. Ainsi déchargé du commandement de cette zone difficile, l'administrateur de Makoua a été mis en mesure de s'occuper plus efficacement des territoires riverains de la Likouala Mossaka.

Dans le bassin de la Mossaka le poste de Mbomo a été occupé à la suite du meurtre d'un agent de la société concessionnaire. Afin de faciliter les communications entre Makoua, Odzala et Mbomo, un poste de liaison a été établi à Etoumbi. La résidence du chef de cette subdivision a été provisoirement fixée à Ololi, au centre des groupements Ngouis, pour en hâter la complète soumission. D'autre part l'attitude des indigènes de la région de Moali a déterminé l'installation d'un poste administratif au centre même de cette agglomération. Enfin, un mouvement de migration des populations de la Ngoko vers le bassin de Mambili a fait décider l'occupation de la région de Zalangoye.

Dans la circonscription de la Bokiba, l'opération contre le groupement de Moyoye, effectuée en 1912 avait été suivie de l'installation du poste de Liouesso. Notre influence s'étant rapidement étendue autour de ce point, il a été possible de reconnaître la région de la basse Lengoué, demeurée jusqu'alors en dehors de notre rayon d'action. L'extension du commerce allemand dans cette contrée menaçant de créer, à notre détriment, un mouvement économique vers la Sanga, l'occupation de ce secteur devenait urgente. C'est pourquoi un poste est en cours d'installation à Mobanga, à proximité de la frontière.

Au Nord de la colonie, la limite Sud de la circonscription de l'Ibenga Motaba a été portée au cours de la Motaba et de son affluent l'Ipendjo,

afin de permettre à la 4e compagnie de pouvoir utiliser tous ses moyens d'action sur la rive droite de la Lobaye où sont établis de nombreux centres de population.

Dans la circonscription des Batéké, le chef-lieu primitivement fixé à Essou a été installé à Mpala, sur un emplacement plus favorable. A la suite de la pénétration des groupements Djikou et Atchikouya, les postes de Djamballa et de Djambani ont été créés respectivement dans la haute Pama et sur la moyenne Lekety.

Dans la circonscription de l'Alima, la reconnaissance du pays a permis l'établissement d'un plan d'occupation rationnel. Le poste trop excentrique de Boka a été transféré à Osselé, sur la Mpama, localité située au point de croisement des différentes races et au centre géographique du pays. La pénétration des groupements Tégués a amené le transfert à Diélé du poste d'Ampaka, et la soumission du groupe Fiolamaba a été suivie de l'installation du poste de Pombo sur l'Alima.

Dans le Sud de la colonie (bassin du Niari et du Djoué) aucun changement n'a été apporté aux divisions administratives créées par les arrêtés des 30 juillet et 12 octobre 1912, et cet état de choses n'apparaît guère susceptible de modifications importantes, l'organisation de ces territoires étant basée sur un ordre politique que rien ne semble devoir troubler.

* * *

Telles sont les différentes considérations qui ont présidé à la répartition actuelle des circonscriptions.

Les forces dont la colonie a disposé pour maintenir l'ordre dans les régions pacifiées et pour pénétrer les autres parties du territoire étaient composées de 650 gardes régionaux et de 6 compagnies de tirailleurs (dont une stationnée à Brazzaville).

D. — Recensement.

Les progrès de la pénétration, l'occupation plus serrée du pays ont permis de recueillir des données plus précises sur l'état démographique de la colonie. Pour obtenir ce résultat, il importait de mettre l'indigène en confiance, de l'attirer à nous par une politique faite de patience et d'habileté. Les fonctionnaires en service dans les circonscriptions ont fait preuve, à cet égard, d'une activité méthodique qui a permis d'établir en cette fin d'année un recensement dont l'exactitude s'est très sensiblement rapprochée de la réalité.

Ce travail n'a pas été effectué sans difficultés : en toutes occasions les renseignements rassemblés ont été contrôlés, soit au cours des règlements de palabres, soit lors du groupement des villages épars en importantes agglomérations.

L'autorité dont l'administration s'est préoccupée d'investir les chefs de terre, a été un puissant auxiliaire pour la poursuite de cette tâche qui rencontre souvent chez l'autochtone une opposition systématique basée, semble-t-il, sur la crainte du paiement de l'impôt.

Cependant, nombreux sont encore ceux qui échappent à nos investigations.

En outre, les naissances et les décès qui surviennent dans les villages sont rarement déclarés au poste, et il en résulte des variations continuelles, dont il est difficile de se rendre compte.

La création d'importants groupements, les mesures prises pour rendre plus stables les populations feront bientôt des chiffres obtenus une base solide pour l'avenir.

En l'état actuel des connaissances du pays, il ne saurait être question ici d'établir une statistique démographique exacte.

En pareille matière, l'on ne peut procéder que par approximation, par comparaison.

En principe, les recensements sont effectués par les administrateurs au cours de leurs tournées, et sont généralement numériques. Le chef présente les hommes, femmes et enfants de ses villages. Le seul contrôle immédiat, pratiquement possible, des chiffres ainsi obtenus, consiste à compter les cases des habitants. Sans énumérer les parts d'erreur que comporte un pareil procédé, il convient de ne pas s'illusionner davantage sur la tendance qu'ont les indigènes à se dissimuler. Le recensement, à leurs yeux, constitue surtout une formalité fiscale à laquelle ils chercheront à se soustraire le plus longtemps qu'ils pourront.

D'autres fois, il revêt dans l'esprit de la population, le caractère d'une investigation gênante à l'égard de ses habitudes d'indépendance qui se heurtent dès lors à cette immixtion administrative dont elle ne saisit pas la portée.

Aussi, les administrateurs au cours de leurs déplacements recueillent-ils, aujourd'hui, ces renseignements aussi discrètement que possible, cherchant à ne pas éveiller l'attention des habitants sur le but qu'ils se proposent d'atteindre.

Ce n'est évidemment que par la fréquence des tournées, au moyen d'estimations successives, soit directes, soit par parallélisme avec ce qui existe dans des villages mieux connus, que la réalité apparaît, mais toujours relative.

Les plus grandes difficultés de dénombrement ont été rencontrées, — est-il besoin de le dire — parmi les tribus encore timides, peureuses, des régions excentriques, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants que les indigènes ont une tendance marquée à éloigner des villages au moment de l'arrivée d'un étranger.

Cet état d'esprit s'est modifié partout où nous sommes installés à demeure. Là, l'élément féminin ne fuit plus, rendant ainsi moins pénible la tâche du recenseur qui réussit, en même temps, à établir un rapport démographique susceptible de s'appliquer aux groupements voisins de même race.

Enfin, sauf dans la Haute-Sanga où continue à sévir la maladie du sommeil, il n'a été enregistré sur l'étendue de la colonie aucune information tendant à indiquer une dépopulation nettement caractérisée.

Le tableau ci-après a été dressé au moyen des

données fournies par chacune des administrations régionales.

Le nombre d'habitants y figurant reste certainement au-dessous de la vérité dont il s'approche en raison directe de l'état d'occupation du pays.

Evaluer, dans ces conditions, la densité moyenne de la population du Moyen-Congo, paraît présentement encore chose très difficile.

Toutefois, il convient de signaler que la plupart des régions situées vers les confins du Gabon, qui sont de pénétration récente ou en voie de pacification, donnent l'impression d'être assez peuplées, comparativement aux basses vallées des affluents du Congo ou du Niari.

Recensement de la population indigène au 31 décembre 1913.

Circonscriptions	Hommes	Femmes	Enfants et non imposés	Totaux
Louessé	5.724	7.632	80.000	93.356
Bouenza	10.005	13.344	64.000	87.349
Bakougnis	9.363	12.487	35.000	56.850
Bakongos	25.435	30.877	80.000	136.312
Djoué	10.047	12.202	90.000	112.249
Pool	6.245	3.552	10.000	19.797
Batéké	4.200	6.600	20.000	30.800
Alima	10.386	13.849	30.000	54.235
Kouyou	10.419	13.892	80.000	104.311
Mossaka / Bakotas	9.657	12.876	130.000	152.533
Bokiba	1.929	2.576	10.000	14.505
Likouala	6.039	8.052	32.287	46.378
Ibenga-Motaba	5.751	7.674	34.900	48.325
Total	115.200	145.613	696.187	957.000
	260.813			

III. — SITUATION ÉCONOMIQUE

1° Commerce général

Le commerce général s'est élevé en 1913 à 35.507.776 francs contre 32.074.036 francs en 1912, soit pour 1913 une différence en plus de 1.433.740 francs.

Cette augmentation porte pour 295.662 francs sur les chiffres des importations et pour 1.138.078 francs sur celui des exportations.

Le tableau ci-après permet de comparer les résultats des années 1913 et 1912 et de voir immédiatement que le commerce extérieur avec l'étranger et les colonies françaises a fléchi respectivement de 114.304 francs d'une part, et de 1.101 francs d'autre part, tandis que le commerce avec la métropole accuse une augmentation de 1.549.145 francs.

COMMERCE GÉNÉRAL		1913	1912	Différence pour 1913 (+)	Différence pour 1913 (—)
Importation de	France	4.108.329	4.281.300	»	— 172.971
	Colonies françaises	11.903	13.004	»	— 1.101
	Etranger	8.448.868	7.979.134	+ 469.734	»
	Totaux	12.569.100	12.373.438	+ 295.662	
Exportation pour	France	11.606.814	9.884.698	+ 1.722.116	»
	Colonies françaises	»	»	»	»
	Etranger	9.331.862	9.915.900	»	— 584.038
	Totaux	20.938.676	19.800.598	+ 1.138.078	
Commerce total	France	15.715.143	14.165.998	+ 1.549.145	»
	Colonies françaises	11.903	13.004	»	— 1.101
	Etranger	17.780.730	17.895.034	»	— 114.304
	Totaux	35.507.776	32.074.036	+ 1.433.740	

Nous voyons aussi que pour l'ensemble du commerce général les importations ont augmenté de 295.662 francs et les exportations de 1.138.078 francs.

Maintenant nous examinons le tableau comparatif ci-après dans lequel les chiffres du commerce général sont répartis entre les divers éléments qui le constituent (commerce spécial, dépôt, transit, admission temporaire):

		1913	1912	Différence pour 1913 (+)	Différence pour 1913 (—)
Importation (commerce général)	Commerce spécial	9.555.605	9.669.507	»	— 113.902
	Dépôt	3.056	30.670	»	— 27.614
	Transit	3.005.039	2.516.853	+ 488.186	»
	Admission temporaire	5.400	56.408	»	— 51.008
	Totaux	12.569.100	12.273.438	+ 295.662	
Exportation (commerce général)	Commerce spécial	17.909.228	17.218.423	+ 690.805	»
	Dépôt (réexportation)	056	30.670	»	— 27.614
	Transit	3.005.039	2.516.853	+ 488.186	»
	Admission temporaire	21.353	34.652	»	— 13.299
	Totaux	20.938.676	19.800.598	+ 1.138.078	
Commerce total (commerce général)	Commerce spécial	27.464.833	26.887.930	+ 576.903	»
	Dépôt	6.112	61.340	»	— 55.228
	Transit	6.010.078	5.033.706	+ 976.372	»
	Admission temporaire	26.753	91.060	»	— 64.307
	Totaux	33.507.776	32.074.036	+ 1.433.740	

Nous constatons que le commerce spécial et surtout le transit présentent de grosses augmentations alors que le dépôt et l'admission temporaire ont diminué dans de notables proportions (9/10 pour le dépôt et 2/3 pour l'admission temporaire.

Nous allons passer successivement en revue : le commerce spécial, le dépôt, le transit, l'admission temporaire et nous terminerons par le mouvement monétaire dont les chiffres ne figurent pas dans le mouvement commercial de la colonie.

A. *Commerce spécial.* — Le mouvement du commerce spécial, qui comprend à l'importation toutes les marchandises mises à la consommation et à l'exportation les marchandises nationales ou nationalisées par le paiement des droits, s'est élevé au total de 27.464.833 francs en 1913 contre 26.887.930 francs en 1912, soit une augmentation de 576.903 francs.

Ainsi que le montre le tableau comparatif ci-dessus, les importations ont fléchi de 113.902 fr. tandis que les exportations accusent une augmentation de 690.805 francs.

COMMERCE SPÉCIAL		1913	1912	Différence pour 1913		
Importation de	France	4.102.929	4.224.892	»	—	121.963
	Colonies françaises	11.903	13.004	»	—	1.101
	Etranger	5.440.773	5.431.611	+	9.162	»
	Totaux	9.555.605	9.669.507		+ 113.902	
Exportation	France	11.606.814	9.884.698	+	1.722.116	»
	Colonies françaises	»	»		»	»
	Etranger	6.302.414	7.333.725		»	— 1.031.311
	Totaux	17.909.228	17.218.423		+ 690.805	
Commerce total	France	15.709.743	14.109.590	+	1.600.153	»
	Colonies françaises	11.903	13.004		»	— 1.101
	Etranger	11.743.187	12.765.336		»	— 1.022.149
	Totaux	27.464.833	26.887.930		+ 576.903	

La diminution à l'importation porte uniquement sur le commerce avec la France, les transactions avec l'étranger sont pour ainsi dire sans changement. Il n'en est pas de même pour l'exportation, car, dans cette branche, le commerce avec la France présente une augmentation de 1.722.116 francs, tandis que les transactions commerciales avec l'étranger sont en décroissance de 1.031.311 francs.

B. *Dépôt.* — L'entrepôt étant inexistant dans la colonie, nous n'avons à nous occuper que du dépôt, régime sous lequel sont placées les marchandises non déclarées dans les délais légaux, et qui en sortent généralement pour la consommation. Elles sont dans ce cas reprises aux deux commerces. Il arrive pourtant que certaines marchandises fassent l'objet de réexportations. Le chiffre de 3.056 francs figurant dans les chiffres du commerce général sous la rubrique « dépôt » est relatif à trois réexportations de produits (tissus et coutellerie) importés du Congo belge et retournés dans le pays d'expédition.

C. *Transit.* — Le recul subit par le mouvement de transit en 1912, loin de s'accentuer, a fait place pour 1913 à une progression très importante.

Le chiffre de 6.010.078 francs atteint à la fin de l'année dernière est quelque peu supérieur à celui de l'année 1911 qui avait été exceptionnellement élevé (5.992.700 francs).

La diminution que fait ressortir le tableau ci-

Transit (entrée).

PROVENANCE DES MARCHANDISES ET PRODUITS	1913	1912	Différence pour 1913		
Allemagne	319.972	439.579	»	—	119.607
Belgique	483.301	132.321	+ 352 980		»
Congo belge	583.036	251.177	+ 331.859		»
Cameroun	1.616.730	1.693.776	»	—	77.046
Totaux	3.005.039	2.516.853		+ 488.186	

Transit (sortie).

DESTINATION DES MARCHANDISES ET PRODUITS	1913	1912	Différence pour 1913		
Allemagne	1.616.730	1.693.776	»	—	77.046
Belgique	583.036	251.177	+ 331.859		»
Congo belge	485.301	132.321	+ 352.980		»
Cameroun	319.972	439.579	»	—	119.607
Totaux	3.005.039	2.516.853		+ 488.186	

contre provient de ce que les marchandises allemandes à destination du bassin de la Sanga sont expédiées presque toujours directement de Kinshassa (Congo belge) au Cameroun et *vice versa* sans toucher au territoire français.

Par contre, pour les opérations de ce genre en ce qui concerne la Belgique et le Congo belge, s'est manifestée une recrudescence sérieuse que l'on peut attribuer à ce que certains postes de la colonie ont été ouverts au transit avec le haut pays belge dans le courant de 1912.

Ce mouvement s'est traduit par une augmentation de 1.369.678 francs (entrées et sorties comprises).

Principaux articles ayant transité en 1913 :

Conserves de viandes	52.224 francs
Dents d'éléphants	283.486 —
Caoutchouc	1.916.280 francs
Tissus et confections	289.807 —
Ouvrages en métaux	112.199 —

D. *Admission temporaire.* — L'admission temporaire des sacs vides destinés à l'exportation du minerai de cuivre, a été autorisée par décret en date du 15 mai 1911.

Il est entré en 1913, 7.200 sacs d'une valeur totale de 5.400 francs, venant de France.

Il a été exporté pendant cette même année 28.470 sacs d'une valeur de 21.353 francs à destination de la Belgique. Ces sacs contenaient du minerai.

Mouvement monétaire. — Le numéraire n'a pas été compris dans les chiffres du mouvement commercial de la colonie.

Le mouvement des monnaies, en 1913, est résumé dans le tableau suivant :

	Monnaies françaises. Mouvement avec				Monnaies étrangères	Totaux généraux
	France	Belgique	Congo belge	Totaux		
	—	—	—	—	—	—
Entrées (monnaies d'argent)	2.082.000	»	20.000	2.102.000	170.000	2.272.000
Sorties (monnaies d'argent)	»	»	20.000	20.000	170.000	190.000

2° Mouvement industriel.

Industrie indigène.

L'industrie indigène n'a pas fait de progrès sensibles en 1913.

A l'énumération des objets fabriqués par les autochtones : poteries, hottes, nattes, pagnes, waras ou houes indigènes, vannerie, pirogues, il n'y a rien à ajouter.

L'on peut toutefois signaler que quelques ivoiriers, pour la plupart d'origine bavili, décorent de sculptures grossières de petites escravelles.

Industrie européenne.

Exploitations forestières. — L'exploitation, tant des bois domaniaux que des bois privés, est réglementée par des décrets en date des 28 mars, 1er septembre et 9 septembre 1899 et par les arrêtés des 20 novembre 1902, 28 avril 1903, 12 mai 1903, 26 mars et 28 novembre 1907, 1er avril 1908, 30 septembre 1911 et 8 décembre 1913.

L'énumération des nombreux actes qui régissent cette matière, démontre la préoccupation constante de l'administration de protéger les richesses forestières de la colonie qu'aurait pu compromettre une exploitation abusive et irraisonnée.

Jusqu'ici l'exploitation par récolte des produits sylvestres ne s'est exercée qu'à l'égard des plantes à caoutchouc et des palmiers à huile.

A. *Caoutchouc.* — Le caoutchouc exporté de la colonie provient en majeure partie des territoires occupés par les grandes sociétés concessionnaires. D'une manière générale, celles-ci se bornent à acheter aux autochtones le caoutchouc récolté et préparé par eux. Seule la Compagnie française du Haut-Congo exploite directement les essences laticifères de sa concession au moyen d'équipes de travailleurs, mais les résultats obtenus (une moyenne de 8 kilogrammes par travailleur et par mois) n'étant pas rémunérateurs, cette société semble vouloir renoncer à ce mode de récolte.

Le latex est recueilli selon les régions, par saignées d'arbres et de lianes ou par traitement de rhizomes (herbe à caoutchouc).

Arbres : l'espèce la plus commune dans le Moyen-Congo est le *Funtumia elastica* ou *ireh*, dont l'habitat est les hauts plateaux.

Jadis, les indigènes abattaient les arbres, pratiquaient une incision circulaire de 0 m. 50, une feuille placée au-dessous de ces incisions, permet-



LA FORÊT EN BORDURE DU CONGO

tait de recueillir le latex. Actuellement, selon les conseils qui leur sont donnés, tant par les agents des sociétés concessionnaires que par les fonctionnaires, ils se bornent à saigner les irehs. Ils font des incisions en arêtes de poisson, placent une gouttière en dessous de ces incisions et re-

cueillent le latex dans des récipients en bois, en terre, en fer, ou même plus simplement le latex tombe sur une feuille placée au pied de l'arbre.

Lianes : Les principales lianes exploitées sont : la *Landolphia amoldiana* et la *Landolphia owariensis.*

Les indigènes coupaient ces lianes en tronçons de 0 m. 50 à 0 m. 60 de longueur, en faisaient des fagots placés sur un chantier légèrement incliné, le latex tombait sur une feuille déposée sous le chantier.

Depuis qu'on a pu leur faire comprendre qu'ils épuisaient, sans bénéfices appréciables, les richesses avoisinant leurs villages, ils se contentent de saigner les lianes en cercles (une liane peut porter 5 à 6 incisions).

Rhizomes : Les *Landolphia tholonii* sont arrachés par les indigènes et la racine traitée par battage.

L'autochtone prépare le caoutchouc en mélangeant au latex, quelle que soit son origine : arbres, lianes ou rhizomes, soit un liquide acidulé, soit un liquide ammoniacal, quelques-uns le traitent à l'eau bouillie.

Les efforts de l'administration tendent à substituer ce dernier mode de préparation aux précédents qui présentaient le grave inconvénient d'altérer le produit préparé, de le rendre poisseux.

Des résultats intéressants ont été déjà obtenus et nous avons tout lieu d'espérer que dans un avenir très rapproché, tout le caoutchouc exporté du Moyen-Congo sera coté parmi les meilleurs sur les marchés d'Europe.

Il convient de signaler, en particulier, la bonne qualité des produits préparés dans la circonscription du Djoué : du caoutchouc d'herbes présentés « en crêpes » par les indigènes de Pangala a trouvé acquéreur, au début de 1913, à 4 francs le kilogramme sur la place de Brazzaville.

Malheureusement, la crise qui a sévi et qui sévit encore sur le caoutchouc a ralenti les transactions dans la colonie.

Dans plusieurs circonscriptions, les sociétés concessionnaires ont refusé d'acheter les produits apportés par les indigènes, craignant de n'en pas trouver l'écoulement. D'autre part, la baisse du prix d'achat de ce produit a découragé nombre d'autochtones qui négligent actuellement la récolte du latex.

Les usines de préparation du caoutchouc d'herbes de la Société d'exploitation des caoutchoucs du Congo et de la Compagnie des Messageries fluviales du Congo ont dû momentanément cesser leur exploitation.

B. *Huiles de palme et de bambou.* — Depuis quelques années, les indigènes des circonscriptions riveraines de l'Oubangui et du Congo exploitaient les palmeraies naturelles et tiraient un bénéfice appréciable de la vente de l'huile de palme.

Ce produit était recherché par les sociétés concessionnaires pour la nourriture de leurs travailleurs, mais ne donnait pas lieu à une exportation, les quantités actuellement récoltées n'étant pas suffisantes pour alimenter un commerce important.

Par suite de la crise du caoutchouc, les sociétés concessionnaires ont licencié une grande partie de leurs travailleurs et les marchands d'huile de palme n'ont pu trouver de débouché à leur commerce. L'administration locale s'est inquiétée de cette situation et a cru expédient non seulement de faciliter l'écoulement vers les centres urbains de l'huile de palme actuellement produite, mais encore de provoquer la fabrication en grand de ce produit afin d'établir un mouvement commercial important vers la métropole.

Sur sa demande, la Compagnie des Messageries fluviales du Congo a, d'autre part, consenti un tarif réduit : 20 francs la tonne, pour le transport de l'huile de palme d'un point quelconque des rives de l'Oubangui et du Congo à Brazzaville. Elle a, d'autre part, offert d'acheter 0 fr. 30 le kilogramme de ce produit.

Enfin, des dispositions ont été prises tant pour l'aménagement des palmeraies naturelles que pour la création de plantations nouvelles dans toutes les circonscriptions du Moyen-Congo.

Partout, les fonctionnaires civils et militaires ont réussi à faire mettre en terre de nombreuses noix de palme et veillent avec soin à l'entretien des plantations ainsi créées.

Deux espèces de palmiers existaient dans la colonie, leur culture méthodique est entreprise : le palmier à huile (Eleis guineensis) et le palmier bambou (Rafia vinifera).

Le premier se présente à l'âge adulte sous la forme d'un arbre de 5 ou 6 mètres de futaie, au tronc noueux et droit surmonté d'un bouquet de branches à la naissance desquelles on trouve les régimes. Les noix rouges à maturité contiennent une graine (coknott). Un régime ordinaire donne un litre et demi d'huile.

Le second est un arbuste épineux de petite taille, les régimes sont à la base. Un régime moyen fournit un litre d'huile. Les procédés d'extraction sont sensiblement les mêmes : triturage des graines, ébullition.

Les coknotts sont concassés et séchés. Ils sont actuellement achetés à raison de 200 francs la tonne.

La récolte d'aucune écorce tannifère ou tinctoriale, d'aucune gomme et résine, n'est faite dans la colonie.

Les difficultés de communication, l'absence de voies d'eau navigables et flottables pour amener à la côte des trains de bois, les tarifs du chemin de fer belge ne permettent pas l'exportation des bois d'ébénisterie et de construction. Seules, quelques essences riches pouvant être débitées et exportées en billes de faible dimension pourraient être exploitées, c'est ainsi qu'actuellement l'on envisage la création d'un mouvement commercial du « Gaba » ou bois de rose. La Compagnie des Messageries fluviales a offert de transporter à tarif réduit les billes de ces essences d'un point navigable de l'Oubangui et du Congo à Brazzaville, sous réserve que ces bois seront ex-

pédiés sous forme de plateaux ne dépassant pas un poids de 300 kilogrammes. Mais, cette essence ne fait pas actuellement l'objet de transactions importantes en Europe ; son écoulement est limité, il n'y a pas lieu, tout au moins pour l'instant, d'espérer tirer de cette exploitation des bénéfices importants. La scierie des Messageries fluviales a été transportée dans le couloir du Congo, dans la concession Méléze. A la Léfini, M. Ferrière a installé, depuis plusieurs années, une scierie mécanique. Il débite un grand nombre de planches souvent transformées en meubles sur place.

Postes à bois. — Les essences situées à proximité des berges du Congo et de ses affluents sont abattues et débitées pour servir de bois de chauffage aux vapeurs sillonnant ces rivières.

Un certain nombre de postes à bois se livrent à cette exploitation, dans les conditions prévues et fixées par les arrêtés des 20 novembre 1902 et 1er avril 1908.

3° Mines

Le régime minier est réglementé en Afrique Equatoriale Française par:

1° Les décrets des 6 juillet 1899 et 19 mars 1905, qui stipulent les droits qui peuvent être conférés aux explorateurs disposés à entreprendre la reconnaissance des gisements miniers et les conditions dans lesquelles ces gisements peuvent être exploités;

2° Par le décret du 4 août 1901 sur la recherche et l'exploitation de l'or et des métaux précieux dans le lit des fleuves, rivières et cours d'eau.

Des arrêtés en date des 18 mai 1904, 1er octobre 1904, 3 mars 1905, 11 juillet 1905, 20 août 1905, 30 janvier 1906, 4 avril 1906, 30 août 1906, 11 juillet 1908, ont ouvert aux recherches et à l'exploitation minière divers territoires de la colonie du Moyen-Congo.

Des arrêtés des 19 mai et 28 juillet 1908 ont réglementé l'exploitation des carrières et déterminé les conditions d'extraction des matériaux de construction sur les terrains du domaine de l'Etat.

Le taux de la redevance sur la valeur des minerais extraits est fixé chaque année. Pour 1913, le taux a été fixé à 5 0/0 par arrêté du 1er août 1912 (*J. O.*, page 507) et la valeur servant de base à la liquidation de la redevance figure à l'arrêté du 20 novembre 1912 (*J. O.*, page 553). Des arrêtés des 4 novembre 1913 (*J. O.*, 1914, page 5) et 24 novembre 1913 (*J. O.*, 1913, page 575) ont déterminé ces taux et valeur pour l'année 1914. Un arrêté du 14 juin 1909 a rattaché le bureau des Mines à l'inspection des travaux publics du Gouvernement général.

C'est ce service qui reçoit et étudie les demandes de permis d'exploration, de recherches et d'exploitation. Il dresse périodiquement la liste des permis accordés.

Deux sociétés se sont constituées pour l'exploitation des gisements de cuivre : la Compagnie minière du Congo français, la Société des mines du Djoué.

a) Compagnie minière du Congo français (siège social à Lyon, 19 rue de Bonnel, capital 4 millions de francs).

Un chemin de fer à voie étroite reliant Mindouli à Brazzaville permet d'acheminer les minerais du carreau de la mine au port d'embarquement. Un service de chalands remorqués assure le transport de Brazzaville à Kinshassa.

Les exportations des trois dernières années figurent au tableau ci-dessous :

Années	Quantités	Droits perçus
1911......	1.916.104 kg. 50	22.308 40
1912......	1.985.043	5.245 20
1913......	1.271.000	4.278 67

b) Société des mines du Djoué (siège social à Paris, 64 rue de la Victoire, capital 1.200.000 fr.).

4° Organisation du domaine.

Le 8 février 1899, un décret est intervenu pour distinguer les parties de la colonie du Congo Français qui peuvent devenir propriétés privées et celles qui doivent constituer le domaine public.

Le même texte a déterminé les servitudes d'utilité publique dont pouvaient être frappées les propriétés privées.

1° *Domaine public.* — Le domaine public a été déterminé comme suit:

a) Le rivage de la mer, jusqu'à la limite des plus hautes marées, ainsi qu'une zone de 100 mètres mesurés à partir de cette limite;

b) Les cours d'eau navigables ou flottables dans les limites déterminées par la hauteur des eaux coulant à pleins bords, avant de déborder, ainsi qu'une zone de passage de 25 mètres de large à partir de ces limites, sur chaque rive et sur chacun des bords des îles;

c) Les cours d'eau non navigables ni flottables dans les limites déterminées par la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder ;

d) Les lacs, étangs et lagunes dans les limites déterminées par le niveau des plus hautes eaux avant débordement avec une zone de passage de 25 mètres de large à partir de ces limites sur chaque rive extérieure et sur chacun des bords des îles;

e) Les canaux de navigation et leurs chemins de halage, les canaux d'irrigation ou de dessèchement et les aqueducs, exécutés dans un but d'utilité publique, ainsi que les dépendances de ces ouvrages ;

f) Les chemins de fer, les routes et voies de communication de toute nature, les portes et rades, les digues maritimes ou fluviales, les sémaphores, les ouvrages d'éclairage ou de balisage, ainsi que leurs dépendances;

g) Les lignes télégraphiques et téléphoniques et leurs dépendances ;

h) Les ouvrages exécutés dans un but d'utilité publique pour l'utilisation des forces hydrauliques et le transport de l'énergie électrique ;

i) Les ouvrages de fortification des places de guerre ou des postes militaires, classés par le commissaire général ainsi qu'une zone large de 250 mètres autour de ces ouvrages ;

j) Et, généralement les biens de toute nature, que le Code civil et les lois françaises déclarent non susceptibles de propriété privée.

Les portions du domaine public qui seraient

reconnues sans utilité pour les services publics peuvent être déclassées par décret.

Les servitudes d'utilité publique sont :

a) Servitude de passage sur une zone large de 10 mètres sur chaque rive des cours d'eau non navigables ni flottables :

b) Servitudes de passage, d'implantation, d'appui et de circulation nécessaires pour l'établissement, l'entretien et l'exploitation des lignes télégraphiques et téléphoniques et des conducteurs d'énergie électrique classés dans le domaine public ;

c) Réserves d'une zone de 1.600 mètres autour des places de guerre ou de 600 mètres autour des postes militaires fortifiés.

Des autorisations d'occuper le domaine public à titre onéreux, précaire, révocable, peuvent être accordées suivant des conditions déterminées par des arrêtés des 22 juin, 22 décembre 1906 et 29 mai 1908 par les chefs de circonscriptions sous réserve d'homologation par arrêtés des lieutenants-gouverneurs.

La redevance imposée pour ces permis d'occuper est déterminée par la nature de la construction ou de l'aménagement qui sera établi sur les terrains d'après les taux suivants :

1° Maisons d'habitation et dépendances : cuisine, cabinets, etc., 2 francs par mètre carré et par an ;

2° Magasins de dépôt non habités, clos et fermés à clef, 1 franc par mètre carré et par an ;

3° Hangars ouverts pour bois, embarcations et cases servant de logement aux travailleurs indigènes, etc., 0 fr. 50 par mètre carré et par an ;

4° Cale de construction et de halage, 0 fr. 50 par mètre carré et par an ;

Toutefois la taxe est réduite à 0 fr. 20 par mètre carré et par an pour toute surface de ces deux dernières catégories en excédent de 100 mètres carrés.

5° Terrains simplement enclos, 0 fr. 20 par mètre carré et par an.

Le décret du 8 février 1899, qui a fixé les limites du domaine public, avait spécifié que tous les cours d'eau, navigables ou non, font partie du domaine public, un décret en date du 24 juillet 1911 a déterminé les conditions dans lesquelles il pourrait être permis d'établir un ouvrage quelconque au-dessus d'un cours d'eau ou le joignant, modifiant ou non son régime.

Actuellement, une demande introduite pour l'utilisation des chutes du Djoué est à l'étude. Un industriel a formé le projet d'installer une usine hydro-électrique pour l'éclairage de Brazzaville et le transport des forces électriques.

2° *Domaine privé.* — La condition des terres domaniales, leur mode d'aliénation, l'affectation à donner aux ressources provenant de leur abandon, soit en toute propriété, soit en jouissance temporaire ont été fixés par un décret du 28 mars 1899, modifié par décrets des 19 juin 1904 et 7 octobre 1907.

Ces actes législatifs stipulent que les terres vacantes et sans maître font partie du domaine de l'Etat et, provisoirement, ils attribuent au budget local de la colonie les produits domaniaux à titre de subvention pour les dépenses de colonisation qui sont limitativement définies.

Les terres domaniales du Congo Français peuvent être aliénées :

1° Par adjudication publique ;

2° De gré à gré par lots de 1.000 hectares, à titre gratuit ou à titre onéreux ;

3° A titre gratuit au profit de l'exploitant d'une concession de jouissance temporaire en ce qui concerne les parcelles mises en valeur.

La concession de jouissance temporaire des terres domaniales est donnée :

1° Pour toute superficie excédant 10.000 hectares par un décret, avec cahier des charges, sur le rapport du ministre des Colonies, après avis de la Commission des concessions coloniales ;

2° Pour toute superficie ne dépassant pas 200 hectares par le lieutenant-gouverneur après avis du Conseil d'administration ;

3° Pour une superficie supérieure à 200 hectares et inférieure à 10.000 hectares par arrêté du gouverneur général en Conseil de gouvernement.

1° *Grandes concessions.* — Les concessions supérieures à 10.000 hectares sont octroyées dans les formes et conditions prévues au décret et cahier des charges-types du 31 mars 1899.

Depuis la remise d'une partie des territoires à l'Allemagne, il n'existe dans le Moyen-Congo que sept grandes concessions :

Société forestière Sangha-Oubangui ;
Compagnie française du Haut-Congo ;
N'Goko-Sangha ;
Alimaïenne ;
N'Kémé-N'Kéni ;
Léfini ;
Alima.

La N'Gogo-Sangha a affermé à la Compagnie française du Haut-Congo à compter du 1er août 1913 et pour jusqu'à la fin de la première concession, c'est-à-dire jusqu'au 28 juillet 1929, la partie de sa concession demeurée en territoire français. Ce bail rentre dans la catégorie des actes prévus à l'arrangement de Berne du 28 septembre 1912. Il a reçu l'approbation ministérielle.

La société l'Alimaïenne a été autorisée, par arrêté ministériel du 5 janvier 1914, à faire assurer le service de navigation a elle imposée par le titre 2 de son cahier des charges par la Compagnie française du Haut-Congo.

Concessions d'une superficie inférieure à 10.000 hectares. — Le régime des concessions d'une superficie inférieure à 10.000 hectares a été réglementé dans la colonie du Congo Français par de nombreux actes administratifs dont les principaux sont les arrêtés des 26 septembre 1891, 4 avril 1899, 5 août 1899, 14 avril 1900, 31 juillet 1904, 18 février 1905, 30 janvier 1906.

Le 6 octobre 1910, un dernier arrêté est intervenu pour grouper en un texte unique les prescriptions édictées précédemment et pour les mettre en harmonie avec la situation économique nouvelle de l'Afrique Equatoriale Française.

Ce texte a posé en principe que toute attribution de terrains en pleine propriété ne peut avoir lieu qu'après mise en valeur.

Il a édicté des règles distinctes pour le constat

de cette mise en valeur, suivant qu'il s'agit de terrains urbains ou de terrains ruraux.

a) *Terrains urbains.* — La base de la procédure est la délimitation des périmètres urbains et leur lotissement.

Les lots de terrains urbains ne sont accordés qu'à titre onéreux, la concession se fait par voie d'adjudication aux clauses et conditions d'un cahier des charges dont le modèle est annexé à l'arrêté du 6 octobre 1910.

Ce cahier des charges-type a été complété par un addendum du 4 novembre 1913 prévoyant l'obligation, pour ceux qui désirent prendre part aux enchères, de déposer entre les mains du receveur des domaines du chef-lieu, ou entre celles de l'agent spécial dans les postes, une somme représentant un dixième du prix de mise en vente. Cette somme reste acquise au budget au cas où l'adjudicataire serait défaillant pour défaut de paiement dans les délais prévus. Cette mesure a été prise pour éviter les folles enchères. L'adjudicataire ne devient propriétaire du lot acheté qu'après constat de l'exécution des clauses prévues audit cahier des charges.

Provisoirement, dans les localités où l'administration n'a pas encore procédé au lotissement, il peut être accordé à tout commerçant patenté qui le sollicite un permis d'occuper, aux risques et périls du demandeur. Ce permis donne au bénéficiaire, en cas de lotissement ultérieur, par privilège spécial, la concession du lot qu'il occupe au prix minimum du cahier des charges et sous réserve de se conformer aux clauses et conditions de cet acte.

En 1912, des arrêtés avaient déterminé les périmètres urbains de Pangala, Reneville, Dongou, Ouesso. Le 29 août 1913, un arrêté a délimité le périmètre urbain de Brazzaville, le plan de lotissement de ce centre et le cahier des charges y annexé sont soumis à l'approbation du gouverneur général. Actuellement les plans de lotissement d'Impfondo et de Loukoléla sont en préparation.

b) *Terrains ruraux.* — Tous les terrains sis en dehors des périmètres urbains sont considérés comme terrains ruraux. Ils peuvent être concédés en vue de la création d'exploitations agricoles ou d'entreprises d'élevage.

La redevance imposée aux concessionnaires de terrains d'élevage est fixée à :

10 centimes par hectare pendant chacune des deux premières années;
20 centimes par hectare pendant la troisième et la quatrième année ;
40 centimes par hectare pendant la cinquième année;
60 centimes par hectare pendant la sixième année.

Pour les concessions de terrains de culture, ces tarifs sont réduits de moitié.

L'attribution en pleine propriété n'a lieu qu'après mise en valeur. Elle doit être réalisée dans un délai maximum de six ans.

Elle comporte :

1° Pour les terrains d'élevage, la constitution de troupeaux d'animaux domestiques régulièrement entretenus sur la concession depuis trois années au moins, à raison d'un minimum de dix têtes de gros bétail ou de trente têtes de petit bétail par 100 hectares et proportionnellement pour les superficies moindres.

2° Pour les terrains de culture, la création, sur le quart de la surface concédée, de plantations industrielles et vivrières régulièrement et méthodiquement entretenues.

Des dispositions spéciales régissent les concessions accordées aux indigènes, tant dans les centres urbains que sur les terrains ruraux.

a) Centres urbains.

Dans chaque centre urbain, un quartier est réservé pour les indigènes, les lots donnent lieu à la délivrance d'autorisations d'occuper, accordées par l'administrateur de la circonscription agissant par délégation du lieutenant-gouverneur. Les autorisations sont gratuites. Elles spécifient l'obligation de construire des cases dans des délais et des conditions déterminés et elles prévoient, en cas de déguerpissement pour motif d'intérêt public, l'allocation d'indemnités au profit des ayants droit.

b) *Concessions rurales.* — Les indigènes peuvent obtenir gratuitement à titre individuel ou collectif, à la seule charge de mise en valeur, des lots de 50 hectares d'un seul tenant avec possibilité d'être exonérés du paiement des frais de délimitation.

Les terrains ainsi concédés aux indigènes peuvent, après mise en valeur, être attribués aux ayants droit. Ceux-ci ne pourront vendre ces terrains pendant un délai de vingt-cinq ans à compter de l'acquisition qu'à des personnes agréées par le lieutenant-gouverneur et sous réserve d'une superficie de 5 hectares qui reste inaliénable.

Immatriculation. — Un décret du 28 mars 1899 a fixé le régime de la propriété foncière.

Cet acte présente un ensemble de dispositions susceptibles d'assurer la conservation et la transmission de la propriété foncière, des hypothèques et autres droits mobiliers. Il s'est inspiré des principes du système Torrens en réduisant toutefois aux formalités indispensables les conditions générales de l'immatriculation des immeubles et de l'inscription des droits immobiliers. Il n'établit pas, d'une manière exclusive et unique, un régime nouveau de la propriété foncière. Le Code civil demeure en vigueur dans toutes les circonstances où les dispositions du décret ne sont pas applicables. Il ne régit que les immeubles appartenant à des Européens ou assimilés.

L'immatriculation est d'ailleurs facultative; elle ne devient obligatoire que dans certains cas limitativement déterminés et ne porte que sur les fonds de terre et les bâtiments.

Les règles prévues assurent à l'instruction de la demande d'immatriculation toutes les garanties nécessaires. Elles pourvoient aux intérêts des incapables et des non présents ainsi qu'à l'examen de toutes oppositions ou contestations.

L'effet de l'immatriculation est de reconnaître

un caractère irrévocable et définitif au titre de propriété.

Aucune charge ne peut, à l'insu des tiers, grever l'immeuble, toute menace d'hypothèques occultes est écartée. Après l'immatriculation, le propriétaire, sûr de son titre, est à l'abri de toute revendication imprévue, les tiers eux-mêmes n'ont à redouter aucune surprise en ce qui touche l'étendue de leur droit.

A cette sécurité dans les relations s'ajoute, pour la constitution et la transmission des droits immobiliers, une simplification de formes aussi complète que possible.

5° NAVIGATION FLUVIALE

En 1912, le mouvement de la batellerie fluviale s'était élevé aux chiffres de 3.087 entre 3.086 sorties et le poids des chargements transportés avait été d'environ 12.000 tonnes à l'entrée et 4.000 tonnes à la sortie.

En 1913, ce même mouvement s'élève aux chiffres de 4.082 entrées et 4.075 sorties. La création d'un service régulier sur le Pool, organisé dans le courant de l'année dernière et fonctionnant trois fois par jour, explique cette augmentation considérable.

Le poids des chargements transportés n'a d'ailleurs, pour ainsi dire, pas varié. Il a été d'environ 12.000 tonnes à l'entrée et 3.900 tonnes à la sortie.

6° AGRICULTURE ET ÉLEVAGE

Aux termes de l'article 1er du décret-type du 31 mars 1899, sur les grandes concessions au Congo français, les concessionnaires sont autorisés à s'établir sur les terres domaniales pendant une durée de trente années et à y exercer tous droits de jouissance et d'exploitation, sauf en ce qui concerne les mines.

L'article 7 du même acte dispose que toute terre mise en valeur par les soins ou l'industrie de la société concessionnaire deviendra sa pleine et entière propriété dans des conditions spéciales au cahier des charges annexé, au décret octroyant chaque concession et sous réserve des droits retenus par l'Etat et la colonie.

Le cahier des charges-type, en date également du 31 mars 1899, précise l'objet des concessions et les conditions dans lesquelles l'exploitation des territoires octroyés peut être effectuée.

En son article 1er, il stipule que la concession a pour but l'exploitation agricole, forestière et industrielle des terres domaniales situées dans le territoire défini par le décret de concession sous les réserves des droits de l'Etat, des tiers et des indigènes.

L'article 2 du cahier des charges définit ces diverses réserves. L'article fait au concessionnaire une obligation de planter et de maintenir jusqu'à la fin de la concession en remplaçant ceux qui viendraient à disparaitre pour une cause quelconque, au moins cent cinquante nouveaux pieds de plantes à caoutchouc par tonne de caoutchouc, produite par la concession.

L'article 7 le contraint à mettre en exploitation progressive, soit par aménagement, soit par culture, les terres concédées.

L'article 8 définit les conditions à remplir pour que les terres soient considérées comme mises en valeur et pour qu'elles puissent être attribuées en toute propriété au concessionnaire.

Sont considérées comme mises en valeur :

1° Les terres occupées sur ou moins 1/10e de leur surface par des constructions.

2° Les terres plantées sur le 1/20e au moins de leur surface en cultures riches telles que : cacao, caoutchouc, café. vanille indigo, tabac, etc.

3° Les terres cultivées sur le 1/10e au moins de leur surface en cultures vivrières telles que : riz, mil, manioc, etc.

4° Les pâturages sur lesquels sont entretenus pendant au moins cinq ans, des bestiaux à l'élève et à l'engrais, à raison de deux têtes de gros bétail ou quatre têtes de petit bétail par 10 hectares.

5° Les parties de forêts d'une superficie d'au moins 100 hectares d'un seul tenant, dans lesquelles le caoutchouc aura été récolté régulièrement depuis au moins 5 ans à raison de 20 pieds au moins d'arbres ou de lianes en moyenne par hectare, étant entendu que, même après l'attribution de la propriété au concessionnaire, le nombre minimum de 20 pieds sera maintenu par la conservation des arbres ou des lianes existants ou par leurs remplaçants en jeunes plants, sous peine de retour à l'Etat de ladite propriété.

La domestication et l'entretien des éléphants donnent également lieu à l'attribution en toute propriété de terres choisies par le concessionnaire à raison de 100 hectares par tête d'éléphant.

Les sanctions pour non-exploitation des terres concédées : déchéance et retrait de tout ou partie de la concession, sont prévues et fixées au titre V du cahier des charges.

Les concessions régies par le décret et cahier des charges du 31 mars 1899 sont : L'Ongomo, la Léfini, la N'Keïné-N'Kéni, l'Alima, l'Alimaïenne, la N'Goko-Sangha, la Compagnie française du Haut-Congo.

Ces sociétés se livrent uniquement à l'exploitation du caoutchouc, bien que la colonie du Moyen-Congo possède d'autres richesses susceptibles d'alimenter un commerce d'exportation.

La principale raison en est que les moyens de communication sont précaires, les frais de transport jusqu'à la côte très élevés, seuls des produits riches et facilement maniables peuvent être évacués sur Matadi.

Le jour ou une voie ferrée reliera Brazzaville à Pointe-Noire, il sera possible d'envisager une exploitation rationnelle des essences forestières et des autres produits agricoles tels que : l'huile de palme, la kola, le copal, le tabac, le coton, le café, le cacao, etc.

Le caoutchouc. — D'une manière générale, au Moyen-Congo. l'on trouve les arbres à latex (*funtumia elastica*) sur les plateaux et les lianes (pour la plupart des *landolphia klainii* et *owariensis*) dans les parties basses et marécageuses. Enfin dans les plaines sablonneuses poussent les *landolphia Tholonii*, vulgairement dénommées herbes à caoutchouc.

Jadis, l'on pût constater des abus dans l'exploitation des arbres et lianes à latex. L'indigène

insuffisamment éduqué abattait les arbres et tronçonnait les lianes. Partout aujourd'hui il a renoncé à ces pratiques regrettables. Arbres et lianes sont saignés.

Le latex coagulé avec soin, en certaines localités à l'eau chaude, dans d'autres au moyen d'acides, fournit un caoutchouc de bonne qualité.

Les fraudes sont très rares. Elles ont été sévèrement réprimées, chaque fois qu'elles ont été constatées.

PRODUITS INDUSTRIELS

A. *Huile de palme.* — En traitant le régime forestier, la question d'exploitation de l'huile de palme a été examinée ; la situation actuelle a été indiquée et les encouragements donnés à l'exploitation rationnelle de ce produit ont été exposés.

Actuellement, les graines de l'*elais guineensis* et de la *raphia vinifera* sont seules traitées. Le fruit du ronier peut également être exploité ; l'huile qu'il fournit est amère et n'a pu encore être désodorisée, mais si elle ne peut être employée pour l'alimentation, elle peut être utilisée avec avantage pour le graissage des machines à vapeur et pour la fabrication du savon.

B. — *Graines oléagineuses.* — Il convient de signaler la présence dans toute la zone forestière de l'*irvingia gabonensis*, arbre ressemblant au manguier et dénommé vulgairement pour cette raison « manguier sauvage ». Cet arbre est appelé par les indigènes dans la Mossaka, pégné ; en bangala, somdo ; en sangho, fa. Il donne un fruit de la grosseur et de la couleur d'une pomme, à l'intérieur duquel se trouve un gros noyau renfermant une amande oléagineuse. C'est avec cette amande que les Gabonais préparent le pain de dika, vulgairement dénommé chocolat des Pahouins.

Cette graine, riche en oléine, pourrait devenir l'objet d'un commerce important ; à l'heure actuelle, elle n'est l'objet d'aucune exploitation.

C. *Résines.* — Le copalier existe en grande quantité dans la forêt équatoriale ; sa résine, qui fait l'objet d'un important commerce dans le Congo belge, n'est pas exploitée au Moyen-Congo.

Des échantillons ont été demandés dans toutes les circonscriptions ; ils feront l'objet d'une expertise pour déterminer la valeur marchande de ce produit.

D. *Kola.* — On trouve en grande quantité des kolatiers à amandes roses. Ceux à amandes blanches sont plus rares.

Ces fruits sont consommés par les indigènes et surtout par nos auxiliaires sénégalais et soudanais. Ils sont vendus à raison de 0 fr. 15 à 0 fr. 25 les trois sur le marché de Brazzaville.

Il n'en est pas exporté de la colonie.

E. *Raphia.* — Les fibres du raphia sont utilisées par des indigènes pour la fabrication des pagnes.

Cette industrie tend à disparaître, les autochtones trouvant actuellement à se procurer partout des tissus de fabrication européenne.

Le commerce local ne tire aucun parti de ce textile.

F. *Coton.* — Le cotonnier existe à l'état sauvage dans les circonscriptions de la Louessé, de la Bouenza, des Bakougnis, de la Mossaka.

Quelques essais de culture rationnelle ont été tentés : 1° par la société Alimaienne ; 2° par la Compagnie française du Haut-Congo. Jusqu'à présent, les résultats obtenus sont de faible importance.

L'administrateur en chef Leprince a fait une étude fort documentée de la question. Il a encouragé les indigènes à étendre la culture du cotonnier. Des échantillons recueillis par ses soins dans la circonscription des Bakougnis ont été soumis à l'examen des spécialistes en vue de créer un débouché à ce produit.

Lorsque le chemin de fer de Brazzaville à Pointe-Noire aura été construit, il sera facile d'écouler vers le port d'embarquement le coton récolté par les Bakougni. Ce produit pourra donner lieu à un important commerce.

G. *Tabac.* — Partout l'indigène cultive pour son usage personnel le tabac.

Tantôt il dissémine quelques plants dans des champs de manioc, tantôt il les place auprès de sa case.

Dans les circonscriptions de l'Alima, des Batéké et des Bakougni seules, ce produit fait l'objet d'une culture plus importante en vue du trafic.

Le procédé de fabrication, bien que très rudimentaire (séchage en plein vent), est suffisant pour en permettre la consommation.

Dans l'Alima, les N'Tégués, après séchage, en font des rouleaux serrés fortement par des lianes. Ces rouleaux achetés sur les lieux de production de 0 fr. 05 à 0 fr. 07 sont vendus dans la Mossaka et le long des rives du Congo à raison de 0 fr. 50 et 0 fr. 60 ; dans la Sanga, ils atteignent le prix de 1 fr. 25.

Les Bakougni assemblent les feuilles en paquets qu'ils exportent au Congo portugais, dans la région belge du Mayombé et à Loango.

La Société Alimaienne a planté à Oliémi 3 hectares de tabac. Elle a l'intention d'étendre cette culture, qui peut donner des bénéfices assez importants.

H. *Café.* — Des plantations de caféier avaient été créées par la Société Alimaienne. Les essais tentés n'ont pas donné les résultats qu'elle en attendait.

M. Ferrière a planté, dans la circonscription du Pool, une centaine de caféiers qui sont d'une belle venue. Actuellement, ils sont en plein rapport.

A côté de ces essais, encore fort peu importants, il y a lieu de signaler que le caféier existe à l'état sauvage, en grande quantité dans les îles de l'Oubangui et la rive française de ce fleuve, au Sud du Mobenzellé. L'indigène a été dressé à la récolte et la préparation des baies.

Des échantillons de ce produit ont été demandés à l'administrateur de la Likouala. Ils seront sou-

mis à l'examen des commerçants de Brazzaville. Un tarif de transport réduit, 20 francs la tonne, a été obtenu de la Compagnie des Messageries fluviales en vue de l'écoulement de ce produit sur la place de Brazzaville.

I. *Cacao.* — Seules, les Sociétés Alimaienne et Ongomo ont tenté des essais de plantations de cacaoyers.

Elles n'ont obtenu aucun résultat appréciable.

8° Cultures vivrières.

Le manioc et les bananes forment la base de la nourriture de l'indigène.

Il consomme également des patates, arachides, ignames, et du maïs.

A. *Manioc.* — On rencontre partout deux espèces : l'une douce et inoffensive, l'autre amère et vénéneuse. La première se reconnaît à ses tiges vertes, l'autre à ses tiges rouges. Ce dernier doit ses principes toxiques à l'acide cyanhydrique que renferme surtout l'enveloppe du tubercule.

On consomme le manioc doux cru après lui avoir enlevé sa pelure, et le manioc vénéneux cuit, après l'avoir fait rouir et bouillir.

La méthode la plus communément employée consiste à enlever la pelure du tubercule et à la mettre tremper dans l'eau pendant trois ou quatre jours afin de provoquer une fermentation qui dégage les produits nuisibles.

En certaines régions, le manioc ainsi traité est mis en vente. Dans d'autres, le manioc est, après le rouissage, bouilli et transformé en une pâte affectant tantôt la forme d'un pain, tantôt celle d'un bâton.

Dans l'Alima, un pain de racines lavées et rouies pesant de 30 à 35 kilogrammes est acheté de 0 fr. 40 à 0 fr. 60 ; il est revendu à l'équipage des bateaux sillonnant le Congo et ses affluents entre 3 et 4 francs. Ce produit donne lieu à un important trafic.

Chez les Batéké, les villages les plus rapprochés des postes administratifs ont étendu leur culture en prévision des achats effectués par le personnel de ces postes. Dans le reste de la circonscription, les superficies cultivées sont proportionnées au besoin des villages.

Dans la circonscription de la Likouala, la compagnie de tirailleurs est abondamment ravitaillée en manioc par les villages avoisinant les postes principaux d'Impfondo et d'Epena et les équipages des vapeurs s'approvisionnent aux Balloïs de manioc non seulement pour leurs besoins personnels, mais encore en vue de revendre les vivres à Brazzaville et à Bangui.

Dans le Kouyou, un panier de 5 kilogrammes de tubercules préparés est acheté de 0 fr. 15 à 0 fr. 25 ; il est transformé en pains (chicouangues) revendus 0 fr. 15 les trois aux équipages des vapeurs. Un panier de 5 kilogrammes fournit une trentaine de chicouangues.

Dans la circonscription du Pool, les champs de manioc ont été étendus grâce au soin et à l'activité de l'administrateur Girard afin d'obvier à la disette des vivres dont souffrait la population indigène du chef-lieu. Ce fonctionnaire signale qu'actuellement ces champs couvrent une superficie de 925 hectares.

Dans les régions que doit traverser le chemin de fer, des mesures ont été prises en vue de la création de nouvelles plantations qui doivent servir à l'alimentation du personnel qui sera employé aux travaux de construction du chemin de fer.

B. *Bananes.* — Bien que moins répandu que le manioc, le bananier est encore cultivé sur de grandes superficies du Moyen-Congo.

Il y a lieu de signaler surtout les plantations d'Impfondo (circonscription de la Likouala), celles de la Bokiba, de la Louessé, des Bakougni et du Pool.

Il en est cultivé plusieurs variétés, mais les deux principales sont : la banane plantain, consommée verte après avoir été rôtie ou bouillie ; la banane d'argent, plus sucrée que la première, est mangée crue à maturité.

On signale 1.000 hectares de bananeries dans la Louessé, autant dans les Bakougni, à peu près autant dans la Likouala et la Bokiba, une cinquantaine dans le Pool.

C. *Patates. Ignames.* — Bien que fort goûtées des indigènes, qui en consomment presque partout, les plantations de patates et d'ignames sont relativement peu importantes.

Ces tubercules ne forment pas la base de l'alimentation indigène, ils sont plutôt une friandise.

L'on peut en dire autant des arachides, que l'on rencontre dans toutes les circonscriptions, mais en petites quantités.

E. *Maïs.* — La culture du maïs est plus étendue que celle de l'arachide. Il convient surtout de signaler l'importance des champs de la Likouala. Bien que les tirailleurs d'Impfondo et d'Epena en consomment une grande quantité, la production dépasse de beaucoup les besoins de ces détachements.

L'administration locale a cherché des débouchés à ce produit. Elle a obtenu de la Compagnie des Messageries fluviales du Congo que le maïs serait transporté au tarif réduit de 20 francs la tonne d'un point quelconque navigable du Congo et de ses affluents à Brazzaville, où la production de ce produit est encore insuffisante pour les besoins de la population indigène, bien que plus de 70 hectares soient actuellement cultivés aux environs du chef-lieu.

F. *Riz.* — Afin de varier la nourriture des autochtones, l'administration avait ordonné de créer des plantations de riz dans diverses localités du Moyen-Congo.

Partout les résultats ont été satisfaisants. A signaler surtout les plantations entreprises dans les circonscriptions des Bakougni et de l'Alima.

G. *Fonio.* — Le fonio ou fundénié a été introduit dans la colonie. Les essais tentés ont été couronnés de succès. Le rendement a été considérable, mais les femmes indigènes reculent devant le travail de pilage que leur impose sa préparation.

H. *Fruits.* — A l'entour des postes administratifs, sur les concessions des missions, à proximité des factoreries l'on rencontre quelques arbres fruitiers, manguiers, avocatiers, goyaviers; mais dans les villages indigènes, seul le manguier existe.

Enfin, l'ananas existe à l'état sauvage, en très grande quantité, dans les circonscriptions du Pool, du Djoué, des Bakongo et des Bakougni.

Ces fruits sont consommés par l'indigène.

Le colon et le concessionnaire se désintéressent de leur exploitation.

CULTURES MARAICHÈRES

Jusqu'en 1912, les cultures maraîchères à Brazzaville étaient exclusivement pratiquées par trois déportés annamites auxquels une superficie de 15 hectares avait été concédée le long de la rive du Congo, au lieu dit « la briqueterie ».

Dans le courant de l'année 1912, un colon européen s'était installé près du village Batéké de M'Pila. Dès 1912, il a pu fournir une quantité suffisante de légumes frais, et, pendant toute l'année 1913, il a régulièrement approvisionné le marché. Au cours de 1913, il a abandonné sa première concession et s'est installé sur la rive gauche de la Tsiéma, sur un terrain qui lui a été concédé par arrêté du 10 octobre 1913.

La municipalité a, d'autre part, établi un potager sur la rive droite de la M'Foa, en utilisant quelques jeunes indigènes des villages voisins du chef-lieu, qui reçoivent ainsi des leçons d'agriculture pratique. Cet essai a donné d'excellents résultats. Quelques-uns de ces apprentis jardiniers ayant tiré profit des conseils qui leur avaient été donnés, ont déclaré qu'à la prochaine saison sèche, ils se procureraient des graines pour faire des jardins dans leurs villages.

Dans la circonscription du Djoué, à Renéville, la société des mines du Djoué avait créé un potager pour assurer le ravitaillement de son personnel européen. De septembre 1912 à septembre 1913, la Société a pu fournir à tout son personnel des légumes frais en très grande quantité. Elle employait à cette entreprise agricole 2 Européens, dont 1 agent de culture et 30 à 40 indigènes. Le terrain a été soigneusement labouré et fumé. Un essai de riz a produit le quadruple de la semence, les pommes de terre ont bien réussi, le produit était toutefois de grosseur médiocre. Le maïs a fourni une bonne récolte. Enfin 33 hectares ont été plantés en manioc. La société, ayant provisoirement suspendu ses travaux d'exploitation minière, a renvoyé en Europe, fin 1913, tout son personnel européen. La plantation a été laissée en jachère jusqu'au jour où elle reprendra son exploitation de minerais.

Enfin, dans tous les postes militaires et administratifs, il existe des jardins potagers dont la surveillance est confiée à l'adjoint au chef de subdivision.

De même auprès de chaque factorerie, les agents européens des sociétés concessionnaires et les colons récoltent les légumes frais dont ils ont besoin pour leur nourriture. Certains de ces potagers sont bien entretenus et les récoltes sont abondantes.

10° ELEVAGE

Le brusque accroissement de la population de Brazzaville rend chaque jour plus complexe la question du ravitaillement du chef-lieu.

Il s'agissait, tout en approvisionnant le marché, de ne demander qu'avec prudence aux indigènes les produits de leur élevage et de leur basse-cour sous peine de voir se tarir complètement et à brève échéance la source même de ces produits.

L'indigène dans son imprévoyance aurait, en effet, apporté au marché tout ce qu'il aurait pu écouler sans songer à garder les éléments de production. M. l'administrateur Girard a veillé avec le plus grand soin à la reconstitution des basses-cours et des troupeaux de petit bétail. Dans chaque village il a fait construire par les indigènes un enclos destiné à servir de porcherie.

Les animaux ainsi parqués seront mieux soignés, la viande pourra être consommée sans aucune appréhension par la population européenne. Des truies ont été achetées dans l'Alima et distribuées aux chefs. Des moutons ont été également remis aux indigènes en vue de la reproduction.

La basse-cour des indigènes avait quelque peu été entamée par les nombreux apports au marché et la reconstitution en était d'autant plus malaisée que le Noir apportait en assez grande quantité des œufs au marché.

En vue de l'amélioration des races indigènes des coqs et des poules d'Europe ont été distribués dans les villages.

11° LÉGISLATION DU TRAVAIL. — MAIN-D'ŒUVRE.

Le travail est réglementé dans la colonie par le décret du 7 avril 1911. Les dispositions de cet acte ont, dans leur ensemble, été mises en vigueur d'une façon normale.

Toutefois, si le gouvernement local a fait tous ses efforts pour assurer le maximum des garanties prévues dans cet acte tant aux engagistes qu'aux engagés, il ne semble pas cependant qu'il ait toujours trouvé auprès des premiers la coopération à laquelle il était en droit de s'attendre. Certains d'entre eux, en effet, pour se soustraire au contrôle administratif, ont quelquefois montré une tendance à éluder les responsabilités en ne prenant à leur service que des indigènes employés en qualités de journaliers.

Mais sauf cette fâcheuse constatation qui, heureusement est loin de comporter un caractère général, il n'a été enregistré aucune anomalie dans le fonctionnement de la législation du travail, au cours de 1912.

Les défections des chantiers privés, si fréquentes encore en 1911, ont sensiblement diminué pendant l'année dernière. De ce côté donc, les résultats ont été satisfaisants. Il demeure aujourd'hui permis de penser que, le goût du tra-

vail pénétrant de plus en plus dans la masse, la formation d'une main-d'œuvre abondante et stable ne sera bientôt plus qu'une question de modalité dans l'application de la loi économique de l'offre et de la demande.

D'ailleurs, nombreux sont les employeurs qui n'ont pas manqué d'accroître la mesure des traitements bienveillants à l'égard de leur personnel indigène. Il est à désirer vivement que ces bonnes dispositions se généralisent.

Au point où nous en sommes de la solution du problème de la main-d'œuvre locale, cette façon de procéder devient même impérative.

La main-d'œuvre la plus appréciée avait été jusqu'en 1912 celle des Bakongo et des Baya. Cette dernière devait nous échapper par suite de l'annexion de ses éléments au Cameroun.

Or, en vue d'assurer aux travaux d'utilité publique présents ou à venir ainsi qu'aux entreprises industrielles et commerciales du bas pays les bras nécessaires à leur réussite, il convenait



PIROGUES DE FEMMES BÉTOU

Ph. Roussilhe.

de prendre immédiatement des mesures en vue de réduire au strict minimum le dépaysement des Bakongo.

L'organisation régionale de la main-d'œuvre en vue de son emploi sur place devient, dès lors, une des préoccupations constantes de l'administration.

Malgré toutes les difficultés inhérentes à la réalisation rapide d'un tel projet, déjà des résultats tangibles ont été obtenus grâce au contact plus serré établi dans les différentes races à la suite d'une occupation progressive des territoires qui nous restent.

C'est ainsi que bon nombre de tribus, réputées naguère comme réfractaires à tout travail, ont pu être éduquées en vue des nouveaux besoins économiques. Beaucoup de Batéké, de Babembé, de Badongo et l'ensemble des Bassoundi, dans le Sud, une partie des M'Boschtis, des Boubanguis, des Bomitabas et des Bokabongas dans le moyen pays ont consenti à se laisser enrôler pour servir comme ouvriers, porteurs ou piroguiers.

Ces essais, s'ils n'ont pas encore donné toutes les satisfactions aux employeurs, autorisent cependant à penser que le problème posé est en voie de bonne solution.

IV. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Au 31 décembre 1912, les lignes télégraphiques en exploitation dans la colonie du Moyen-Congo étaient :

1° La ligne télégraphique de Liranga à Bangui, 638 kilomètres ;

2° La ligne télégraphique de Brazzaville à la Loubomo, 350 kilomètres se prolongeant dans le Gabon sur Loango et Libreville, soit un total de 998 kilomètres.

Dans le courant de l'année 1912, une étude était faite pour relier télégraphiquement Brazzaville aux nouveaux postes créés dans la Louessé. Le plan qui avait été prévu — M'Bamou, Renéville, Pangala, Bikié, Omoï, Mossendjo — n'a pu être réalisé, mais la section M'Bamou-Pangala, entreprise en septembre 1912, put être achevée le 26 décembre 1912. La section M'Bamou-Renéville fut ouverte à l'exploitation pour compter du 1er décembre 1912 ; celle de Renéville-Pangala pour compter du 15 janvier 1913. La ligne comprend deux bureaux Renéville et Pangala. Elle ne peut tarder à être prolongée d'une part vers la Louessé, d'autre part vers les Batékè, l'Alima et le Kouyou.

Les deux lignes télégraphiques de l'Oubangui et de Brazzaville sont reliées entre elles par la ligne belge. Les télégrammes sont transmis de Brazzaville à Léopoldville par la station de télégraphie sans fil de M'Piaka. Ils sont acheminés d'Irebu sur la ligne belge à Liranga, sur la ligne française par un service de pirogues.

Le fonctionnement de la ligne Brazzaville-la Loubomo a donné toute satisfaction pendant l'année 1913. D'importants travaux de réfection exécutés avant la saison des pluies ont permis de réduire au minimum les interruptions qui se produisent surtout au moment de l'hivernage. La piste a d'ailleurs constamment été maintenue en très bon état.

Par contre, sur la ligne qui suit l'Oubangui, de nombreuses interruptions se sont produites. Elles sont dues notamment au mauvais état de la piste inondée sur une grande partie de son parcours, obstruée par les troncs d'arbres abattus lors de la construction et par la végétation nouvelle empêchant de suivre le fil même en pirogue. A la saison des basses eaux, avec une surveillance plus facile, elles deviennent beaucoup plus rares. Des débroussements importants vont d'ailleurs être opérés deux fois par an en même temps que les chéneaux permettant d'atteindre le fil seront débarrassés des branches mortes qui les obstruent. Ces améliorations faciliteront dans une large mesure le service de surveillance et permettront aux agents d'effectuer de façon régu-

Mouvement de la correspondance dans la colonie.

Indications	Lettres	Cartes postales	Imprimés	Papiers d'affaires	Echantillons	Plis en franchise	Charge-ments	Câblo-grammes	Télé-grammes
Service intérieur	7.200	600	1.800	95	280	6.150	6.500	»	14.253
Service intercolonial	11.000	1.000	3.000	100	500	1.350	3.000	»	1.640
Service international	202.000	39.000	90.000	2.000	14.500	7.000	35.195	»	»
Transit	28.000	4.200	7.000	150	250	750	7.038	2.190	»
Totaux pour 1913	248.200	44.800	101.800	2.345	17.780	15.250	51.733	2.190	16.163
Totaux de 1912	212.500	37.630	77.700	700	10.230	14.180	45.768	1.918	12.038
Totaux de 1911	193.000	30.458	75.000	700	9.000	12.000	41.000	1.695	10.083
Totaux de 1910 (1)	239.380	51.900	93.550	1.730	14.230	18.350	78.862	1.333	7.726

(1) Les totaux de 1910 comprennent outre les correspondances du Moyen-Congo celles de l'Oubangui-Chari-Tchad transitant à cette époque par le bureau de Brazzaville.

lière en toute saison les réparations nécessaires, tension, vérification des ligatures, soudures, remplacement des isolateurs et des appuis, etc....

Par suite de la cession du territoire au Cameroun et de la réorganisation des circonscriptions de la colonie, des modifications importantes sont survenues dans le service postal de la colonie.

En fin 1913 les bureaux postaux ou télégraphiques de la colonie du Moyen-Congo étaient les suivants :

Bureaux	Service effectué
Brazzaville R. P.	P. T. t. RVT. CP 10
Brazzaville-Plaine	P. T. t.
Balloïs	P. T.
Bétou	P. T.
Impfondo	P. T.
Liranga	P. T.
Loudima	P. T.
Mindouli	P. T.
Mongoumba	P. T.
N'Bongou	P. T.
Pangala	P. T.
Renéville	P. T.
M'Bamou	P. T.
Boka	P. } Bureaux postaux dont la gérance est confiée à des agents étrangers au service des P. et des T.
Fort-Rousset	P.
Loukoléla	P.
Makotimpoko	P.
Makoua	P.
M'Pala	P.
Mossaka	P.
Mossendjo	P.
Ouesso	P.
Sibiti	P.

P = Postes; T = Télégraphe; T = Téléphone; RVT = Recouvrements; CP 10 = Colis postaux 10 kilogrammes.

Trafic postal et télégraphique.

Malgré la cession à l'Allemagne d'une partie du territoire de la colonie du Moyen-Congo, les recettes postales et télégraphiques n'ont pas fléchi pendant l'année 1913. Il y a même une plus-value assez sensible qui permet d'envisager avec confiance leur marche ascendante dans les années à venir.

Les excédents portent principalement sur :

Figurines postales	1.122 88
Télégraphie privée intérieure	2.307 80
Sur les colis postaux	1.642 05
Sur les produits du téléphone	1.157 48

D'autre part, il y a également plus-value assez considérable sur la télégraphie internationale, en transit par l'Afrique Equatoriale Française, originaire ou à destination du Congo belge.

Le mouvement des colis postaux a rapporté comme venant d'Europe (transit déduit) 1.846 en 1910, 1.985 en 1911, 2.916 en 1912 et 3.851 en 1913.

Enseignement.

Dans la colonie du Moyen-Congo l'enseignement est donné aux indigènes dans des écoles laïques officielles et dans des établissements religieux (catholiques ou protestants) leur nombre est de 30 :

Ecoles laïques	17
— catholiques	10
— protestantes	3

Les cours professés dans ces divers groupes scolaires sont suivis par 1.908 élèves environ, dont 1.101 pour les écoles du gouvernement.

Enseignement officiel.

L'enseignement officiel comprend deux degrés, le premier, qui est donné dans les écoles des circonscriptions, se borne à inculquer aux indigènes les premiers éléments de lecture, d'écriture et surtout de calcul. Le deuxième degré, qui est professé dans les écoles urbaines, comporte un programme plus étendu. En principe, il doit être reçu par des élèves ayant déjà fréquenté les écoles des circonscriptions et sachant déjà s'exprimer couramment en français. Le but poursuivi est de former des moniteurs et des employés pouvant être utilisés soit par l'administration, soit par le commerce.

Enfin, dans les écoles professionnelles, des indigènes choisis parmi les meilleurs élèves des écoles de circonscriptions reçoivent une instruction pratique dans la section qu'ils ont choisie selon leurs aptitudes : maçonnerie, menuiserie ou forge.

a. *Ecoles de circonscriptions.* — Ces écoles sont créées dans les centres importants, sur la proposition du chef de circonscription, dans la limite des prévisions budgétaires.

Il en existait 12 au 1er janvier 1913 ; dans le

courant de l'année, il en a été institué à Mouyouzi, à Sibiti et à Fort-Rousset, ce qui a porté en fin d'année le chiffre total à 15.

Les professeurs, choisis parmi les agents des services civils, ou les sous-officiers selon que les circonscriptions sont civiles ou militaires, éprouvèrent au début de grandes difficultés dans le recrutement des élèves. Quoique la durée quotidienne des cours ne fût pas grande (en moyenne deux heures par jour), les jeunes indigènes s'astreignaient difficilement à les suivre, leurs parents ne voyaient pas, d'autre part, le bénéfice que pourraient en retirer leurs enfants. La patience tenace des instituteurs, a réussi, dans une certaine mesure, à triompher de cette apathie.

Des rapports qui ont été fournis au dernier trimestre, il ressort que le nombre de fréquentations a été de près d'un tiers plus élevé que le trimestre précédent.

Le chiffre total des élèves qui fin septembre était de 881, était, en effet, de 1.101 au 31 décembre 1913, soit une moyenne d'environ 40 par école, que l'on ne peut guère dépasser sans risquer de voir diminuer les chances de succès.

La majeure partie des élèves est composée d'enfants de cinq à douze ans, provenant des villages environnant les postes.

Le programme consiste surtout dans l'application de la méthode directe : éveiller l'intelligence des élèves, leur apprendre à se faire comprendre en français, puis leur inculquer les premiers éléments de lecture, d'écriture et de calcul, tel est le but poursuivi. Les leçons de langage portent sur l'hygiène, sur les objets couramment employés par les indigènes, et sur leur genre de vie : culture du manioc, du maïs, de l'arachide, pêche, chasse, fabrication et usage de l'huile de palme, récolte du caoutchouc, poterie, vannerie, etc...

Les résultats obtenus sont très satisfaisants. La plupart des écoliers commencent à connaître une quantité suffisante de mots français : « les plus intelligents peuvent servir dans leur village d'interprète pour la traduction des demandes de renseignements les plus usuels qu'un étranger peut être amené à formuler » (circonscription de la Louessé).

« Ils savent compter et désigner de leurs noms les objets environnants et même construire de petites phrases dans un français assez pur : quelques-uns commencent même à épeler » (circonscription du Kouyou).

« La première division se compose de 8 élèves lisant, parlant assez couramment le français et comprenant sans difficultés les leçons qu'on leur enseigne » (circonscription du Djoué).

« Les instituteurs veillent en outre à ce que les élèves s'adonnent journellement à des travaux manuels ou agricoles : fabrication de bancs et de tables pour l'école (en bambous) plantations de cultures vivrières » (circonscription du Djoué).

On peut prévoir dès maintenant un recrutement facile, parmi des sujets possédant déjà un minimum de connaissances, pour l'école professionnelle de Brazzaville, dès que ceux qui suivent actuellement les cours auront fini leur stage.

b. *Ecole urbaine et professionnelle de Brazzaville.* — L'école de Brazzaville est divisée en 3 sections :

1° Ecole primaire élémentaire analogue à celle des circonscriptions ;

2° Deuxième division. — Elèves sachant déjà lire et écrire ;

3° Ecole professionnelle.

L'enseignement y est donné par :

Un instituteur provenant des cadres métropolitains, qui assure la direction de l'école et s'occupe de la deuxième division :

Une institutrice stagiaire des cadres locaux, pour la première division :

Un brigadier fourrier d'artillerie coloniale hors cadres maître ouvrier qui dirige la section professionnelle, deux moniteurs indigènes qui servent d'aides dans la première et la deuxième division.

Le nombre des élèves inscrits au cours préparatoire (1re division) était de 48 au 31 décembre 1913. En tenant compte des absences, on obtient une moyenne de fréquentation d'environ 30 écoliers. Ce sont tous des externes âgés de moins de douze ans, enfants de petits employés ou de petits artisans habitant les villages qui entourent Brazzaville.

La durée des classes est de quatre heures par jour. Les cours chôment les dimanches, jeudis et jours fériés.

La méthode suivie est la même que celle adoptée dans les écoles de circonscriptions.

Les résultats obtenus sont surprenants : en un an des enfants qui étaient incapables de comprendre et s'exprimer autrement que dans leur idiome, comprennent et parlent aujourd'hui couramment le français. Ils savent lire, écrire, faire des additions et des soustractions.

La deuxième division n'a pu être formée entièrement par des élèves ayant déjà suivi les cours préparatoires; elle est composée d'enfants âgés de plus de douze ans.

Le nombre des inscrits s'élevait, au 31 décembre, à 28. Parmi eux se trouvent quelques écoliers qui ont suivi les cours en 1912 et se sont le plus avancés. Ils savent s'exprimer en français, lire, écrire et connaissent les quatre règles. Pour les autres la méthode adoptée est la même que celle suivie dans la division précédente, et les résultats obtenus sont très satisfaisants.

L'école professionnelle est composée de 30 élèves internes, provenant des diverses circonscriptions de la colonie. Ils sont âgés de dix à quatorze ans.

Le logement, la nourriture et les vêtements leur sont fournis par la colonie. Un surveillant indigène, qui loge à l'école, veille au maintien de la discipline et à l'exécution des mesures de propreté personnelle.

Les élèves ont été répartis suivant leurs aptitudes en 3 sections :

1° Charpentiers-menuisiers.
2° Maçons-peintres.
3° Forgerons-mécaniciens.

Ils suivent, le matin, les cours d'enseignement général faits par le directeur de l'école. Et ils s'occupent à des travaux pratiques l'après-midi à l'atelier, sous la direction du brigadier d'artillerie.

Les élèves, ayant librement choisi leur section ont montré dès le début, beaucoup de goût et de bonne volonté. Ils sont arrivés à aligner des briques, à limer proprement des morceaux de fer, et à confectionner des meubles.

Il est permis d'espérer, dès maintenant, qu'à la fin de l'année ils pourront subir avec succès l'examen prévu par l'arrêté du 4 avril 1911 et être reçus maîtres-ouvriers.

Enfin, des cours d'adultes ont été créés pour que les employés ou ouvriers de l'administration et du commerce puissent y compléter leur instruction.

Au 31 décembre 1913, il y avait 106 élèves inscrits. La fréquentation est bonne et les résultats satisfaisants.

Enseignement privé.

L'enseignement privé est donné dans la colonie du Moyen-Congo :

1° Par des missionnaires de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit.

2° Par l'Association missionnaire protestante suédoise.

VII. — SERVICES SANITAIRES CIVILS.

Crédits affectés au service de santé.

Les crédits inscrits au budget de 1913 pour le service de santé (personnel et matériel) étaient de 180.000 francs. Cette somme représente la treizième partie des dépenses totales prévues pour l'année considérée. C'est là une proportion élevée qui prouve un gros effort en faveur des œuvres de protection de la santé publique.

En réalité, les crédits inscrits n'ont pas été complètement épuisés et la liquidation de l'exercice fait apparaître des reliquats au chapitre « Personnel du service de santé » ; mais c'est bien malgré elle que la colonie aura réalisé des économies sur ce chapitre. Le Département, faute de personnel disponible, n'a pu donner complète satisfaction à ses demandes réitérées.

Besoins réels et répartition possible. — Etant données les difficultés rencontrées par la colonie pour se procurer son personnel médical, la répartition des médecins pourrait être la suivante :

Brazzaville : Médecin-major de 1re classe, chef de service, médecin du bataillon et médecin résident de l'hôpital colonial concourant aux services sanitaires civils.

Ouesso : Médecin-major de 2e classe H. C.

Dongou remplaçant Impfondo : Médecin-major de 2e classe H. C.

Makoua : Médecin aide-major H. C.

Loudima : Médecin-major de 2e classe H. C.

Pangala ou Essou : Médecin aide-major H. C.

Sibiti : Médecin aide-major du bataillon chargé de l'assistance médicale.

Vaccine et prophylaxie de la maladie du sommeil : Médecin aide-major H. C.

Le territoire de la colonie serait ainsi couvert d'un réseau de postes médicaux situés à peu près à égales distances les uns des autres. Les médecins de ces postes pourraient tous plus ou moins fréquemment faire dans leurs circonscriptions des tournées de prophylaxie de la maladie du sommeil et de vaccination jennérienne. Il resterait en outre un médecin mobile destiné à être envoyé dans les régions les plus éprouvées par la trypanosomiase.

Infirmiers européens.

Trois caporaux infirmiers étaient prévus au budget pour la surveillance du camp de ségrégation de Brazzaville et les deux autres pour faire des tournées de vaccine.

Infirmiers indigènes.

L'effectif budgétaire était de douze. Deux ont été affectés pendant toute l'année à des services ne dépendant pas de la colonie, les huit autres ont assuré le service dans les formations sanitaires et postes médicaux.

Ce personnel, presque en entier d'origine Loango, a donné toute satisfaction. Il est propre, intelligent, facile à dresser. Les soldes relativement élevées données par la colonie assurent un recrutement facile.

L'état sanitaire des Européens.

L'état sanitaire des Européens a été bon dans la colonie pendant l'année 1913.

Cette affirmation est basée sur les faits suivants :

1° *Mortalité.* — Le nombre des décès constatés parmi la population civile et parmi les militaires hors cadres a été de quatre, abstraction faite de ceux survenus chez des individus en provenance d'autres territoires (Oubangui-Cameroun).

L'effectif moyen de la population considérée ayant été pendant l'année de 600 unités, le taux de la mortalité a donc été de 6,5 pour mille, ce qui est un chiffre véritablement rassurant.

2° *Morbidité.* — Le chiffre des entrées à l'hôpital de Brazzaville pour les fonctionnaires et militaires H. C. de la colonie a été de 42 avec 525 journées de traitement, soit pour un effectif moyen présent de 200 unités environ un taux de morbidité de 25 0/0 avec une moyenne de 13 journées de traitement par malade.

Ces chiffres sont peu élevés.

3° *Indisponibilités à la chambre.* — Sans qu'il soit possible de donner des chiffres précis, on peut affirmer que pour le groupe fonctionnaire le taux des indisponibilités a été très faible. La plupart de ces indisponibilités ont été causées par de légers accès de fièvre, des maladies sporadiques, ou des affections vénériennes.

Au chef-lieu, la consultation journalière du médecin des fonctionnaires est presque toujours déserte.

4° *Rapatriements anticipés.* — Pendant l'année 99 fonctionnaires résidant sur le territoire

de la colonie ont été présentés au conseil de santé en vue du rapatriement : 64 avaient accompli leur séjour complet, 35 ont été renvoyés en France avant l'expiration de leur période réglementaire.

Cette proportion d'un tiers pour les rapatriements anticipés peut paraître un peu élevée, mais il convient de noter qu'un certain nombre de rapatriés par anticipation avaient déjà au moment de leur départ 21 ou 22 mois de séjour.

5° *Etat de santé des fonctionnaires rapatriés en fin de séjour.* — Cet état de santé était très satisfaisant ainsi qu'on a pu s'en rendre compte au moment de la visite de départ devant le conseil de santé. Bien que l'examen pratiqué à ce moment soit forcément un peu rapide, il donne cependant une impression qui ne trompe guère. Dans presque tous les cas cette impression a été très favorable, même lorsqu'il s'agissait de fonctionnaires ayant accompli un séjour d'une durée notablement supérieure à celle de la période réglementaire.

6° *Etat de santé des femmes et des enfants.* — Le nombre des femmes et des enfants s'est considérablement accru dans la colonie et surtout à Brazzaville pendant l'année.

En fin décembre on comptait sur le territoire du Moyen-Congo une centaine de femmes et une trentaine d'enfants au-dessous de douze ans. Ce groupe a paru supporter d'une façon tout à fait satisfaisante le séjour dans la colonie. Il n'a fourni aucun décès, aucune entrée à l'hôpital. Cinq femmes ont mené à bien des grossesses qui se sont terminées par des accouchements normaux avec enfants vivants. Un seul avortement a été dû à une cause étrangère au climat. En général, les enfants ont conservé leur activité naturelle et n'ont que peu perdu de leur fraîcheur.

Le bon état sanitaire des Européens doit être attribué aux causes suivantes :

1° *Rareté et bénignité relative des endémies.* — La dysenterie et l'entéro-colite ont été extrêmement rares, quelques cas seulement ont été signalés dans la Likouala et l'Ibenga.

Aucun cas d'abcès du foie n'a été constaté. Le paludisme a sévi à peu près partout et en toutes saisons dans la colonie, mais ses manifestations ont été rarement graves.

L'accès pernicieux a été pour ainsi dire inconnu ; un décès a bien été attribué à cette cause, mais le malade n'a pas été vu par un médecin. La cachexie palustre n'a guère été observée que chez quelques employés de commerce ayant un long séjour et vivant, parfois, dans des conditions d'hygiène défectueuses.

C'est également ce groupe qui a été principalement atteint par la bilieuse hémoglobinurique (6 cas sur 11 observés). Au reste, cette affection s'est montrée relativement bénigne, puisqu'elle n'a causé aucun décès.

2° *Conditions climatériques.* — Bien que située tout entière dans la zone équatoriale, la colonie du Moyen-Congo jouit d'un climat beaucoup moins pénible que celui de bien d'autres possessions françaises. Pendant cinq mois de l'année les maxima atteignent rarement 28 degrés et les minima descendent souvent aux environs de 16. Pendant les sept autres mois les maxima de 35 sont rares tandis que la nuit le thermomètre se maintient aux environs de 22.

Si en novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, les journées chaudes sont fréquentes, les nuits restent relativement fraîches, permettant un sommeil réparateur. On ne connait pas au Moyen-Congo, ou au moins à Brazzaville, ces nuits d'insomnie produite par la chaleur, qui dans tant d'autres régions tropicales sont une cause si puissante d'anémie et de dépression générale.

2° *Amélioration des conditions hygiéniques.* — L'hygiène générale faisant l'objet d'un chapitre spécial, on ne signalera ici que les progrès réalisés dans le logement et l'alimentation des Européens.

A. *Logement.* — Au chef-lieu, dans le courant de l'année, un certain nombre de maisons en briques ont été construites pour les fonctionnaires, la plupart des habitations en torchis et paillotte ont été réfectionnées et améliorées. Actuellement la majeure partie des fonctionnaires est logée d'une façon sinon luxueuse au moins à peu près confortable. Si quelques uns habitent encore des cases peu hygiéniques, cela tient à ce que l'accroissement du nombre des ménages a été si subit et si considérable, qu'il n'a réellement pas été possible de construire avec une rapidité proportionnelle. Beaucoup a été fait également dans les circonscriptions et les fonctionnaires sont en général satisfaits de leurs logements. Cela est si vrai que l'on trouve maintenant des ménages dans certains postes.

B. *Alimentation.* — Brazzaville. La viande fraîche de bœuf est débitée actuellement trois fois par semaine. Cette viande, qui ne peut être livrée à la consommation qu'après visite médicale, est saine, mais malheureusement elle est généralement dure, provenant de bêtes maigres.

Le pain fabriqué par deux commerçants européens est toujours de bonne qualité. Grâce aux efforts constants d'une administration municipale très active, qui a su secouer l'apathie naturelle des indigènes, le marché est maintenant assez bien approvisionné en poisson frais, viandes de porc et de chevreau, gibier, fruits. Toutefois, pour certaines denrées du pays, surtout œufs et volaille, la production n'a pas augmenté aussi rapidement que les besoins d'une population européenne qui s'accroît d'une façon continue.

Pendant cinq mois de l'année des légumes frais peuvent paraître sur toutes les tables. Ils proviennent de jardins cultivés, soit par des particuliers pour leur usage personnel, soit par des Asiatiques pour la vente. Pendant les autres mois on peut encore trouver de la salade et des haricots verts.

Quant aux objets d'alimentation d'origine européenne, conserves, pommes de terre, oignons, liquides, etc., leurs arrivages sont aussi réguliers que possible et en quantités suffisantes.

En résumé, à condition de ne pas exiger à chaque repas un menu composé d'une trop longue liste de plats, l'Européen peut s'alimenter d'une façon très suffisante. On est d'ailleurs frappé ici de la rareté relative des dyspeptiques si nombreux dans d'autres colonies, et peut-être faut-il attribuer ce bon état des estomacs congolais à la frugalité de l'alimentation ou au moins à l'absence de ces excès de table trop souvent constatés dans certains pays tropicaux où règne une plus grande abondance.

Intérieur. — Dans les postes éloignés, le ravitaillement en produits européens n'est pas toujours facile, mais en revanche le peu de densité de la population blanche permet de se procurer plus aisément et à meilleur compte les produits indigènes.

Comme conclusion à ce chapitre, on peut dire que le Moyen-Congo donne l'impression d'une colonie relativement saine.

Consultations.

Un service de consultations gratuites a fonctionné partout où s'est trouvé un médecin, c'est-à-dire à Brazzaville, à Ouesso, à Makoua et à Sibiti.

En outre, le service des infirmeries-dispensaires des villages indigènes de l'agglomération urbaine de Brazzaville (Poto-Poto, Bakongo, Sénégalais) créé au commencement de l'année 1912 a continué à fonctionner en 1913 dans les mêmes conditions que l'année précédente, c'est-à-dire que trois infirmiers y ont donné des premiers soins aux indigènes venant au dispensaire, ou les faisant appeler à domicile. Sous la surveillance très étroite d'un médecin-major il a donné d'excellents résultats.

Enfin Loudima et Mindouli, postes dépourvus de médecins, ont été dotés d'infirmiers indigènes, qui dans la mesure de leurs moyens, ont donné leurs soins à la population. Les administrateurs de ces deux chefs-lieux de circonscription n'ont eu qu'à se louer des services rendus par ces modestes auxiliaires.

On peut affirmer dès maintenant, que l'œuvre d'assistance médicale indigène se développe régulièrement. C'est ainsi que Brazzaville-centre donne 7.095 consultations au lieu de 5.753 en 1912, que pour Brazzaville-villages le chiffre des consultations est passé de 6.453 à 12.742.

Maladies épidémiques. Questions sanitaires.

1° *Variole-Vaccine.* — De petits foyers épidémiques de variole ont été constatés en mars et avril dans les circonscriptions Bakongos et Djoué, ils sont restés très limités et ont été très rapidement éteints.

A Brazzaville, quelques cas sporadiques ont été observés en avril, mai, juin, et septembre, mais ils n'ont pas formé foyers.

Les cas de Brazzaville ont été tous très bénins, et la même bénignité a été constatée par les administrateurs des circonscriptions dans lesquelles se sont produits les petits foyers épidémiques.

Déjà en 1912, le médecin-major Ringenbach, à la suite d'une tournée effectuée entre Brazzaville et Loango et au cours de laquelle il avait rencontré de nombreux varioleux, avait insisté dans son rapport sur le peu de virulence de la variole dans les régions qu'il avait traversées.

2° *Varicelle.* — Cette maladie très bénigne a sévi à l'état sporadique dans les agglomérations indigènes de Brazzaville, pendant presque toute l'année, mais particulièrement en octobre, novembre et décembre.

3° *Trypanosomiase.* — Par suite de la pénurie de personnel médical, il n'a été fait, en dehors des centres de Brazzaville et Ouesso, que bien peu de chose pour lutter contre la redoutable endémie dont l'extension, si elle n'était promptement enrayée, compromettrait sérieusement l'avenir économique de la colonie.

A Brazzaville l'Institut Pasteur, tout en continuant ses recherches et ses expériences en vue de trouver le traitement le plus efficace, a examiné 8.661 indigènes. Ces examens ont été pratiqués soit pour permis d'embarquement, d'engagement, ou de résidence, soit pour cause de suspicion de trypanosomiase. Les examinés étaient adressés soit par les divers services intéressés, soit par la police, soit enfin par des particuliers, un certain nombre d'indigènes se sentant malades se sont présentés d'eux-mêmes.



FEMME ET ENFANT BONDJIOS
Ph. Roussilhe.

Sur les 8.661 individus visités, 300 ont été reconnus atteints de trypanosomiase à des degrés plus ou moins avancés. Un certain nombre venaient de l'intérieur de la colonie, très peu paraissaient avoir contracté la maladie dans les environs immédiats de Brazzaville, la majorité des malades était formée par des individus en provenance de territoires voisins (Oubangui, Cameroun).

Les sommeilleux ont été traités en ville ou au camp de ségrégation. Ce dernier établissement a eu pendant toute l'année une population moyenne de 65 malades dont un dixième environ d'aliénés, le taux de la mortalité y a été assez élevé, ce qui



FEMMES BONDJIOS (IKOUNBA)
Ph. Roussilhe.

s'explique facilement par la gravité et l'ancienneté de la plupart des cas au moment de l'admission.

Tous les Européens rentrant en Europe ont été examinés avant leur départ et 8 ont été reconnus atteints de trypanosomiase, un seul (agent de factorerie) paraissait avoir contracté la maladie sur le territoire du Moyen-Congo.

A Ouesso, les divers médecins qui s'y sont succédé, tous très au courant de la pathologie congolaise, se sont occupés très activement de protéger la colonie contre l'introduction des sommeilleux venant du Cameroun.

Ils ont en outre pratiqué de nombreux examens sur les indigènes de la circonscription et traité un certain nombre de malades.

A Makoua, quelques cas ont été également découverts et soignés.

En septembre, le médecin-major Ouzilleau, un vieux congolais, jusque-là en service dans l'Oubangui, a été mis à la disposition du Moyen-Congo pour accomplir une mission de prophylaxie dans les circonscriptions de l'Ibenga et de la Likuala, qui paraissent particulièrement éprouvées. Arrivé à Dongou dans les premiers jours de novembre, il a été retenu dans ce poste par la présence de malades européens dont l'état de santé a empêché sa mise en route immédiate. En fin décembre il se trouvait encore au point initial de sa mission, il écrivait alors qu'il avait examiné une partie de la population indigène de Dongou et qu'il avait trouvé une proportion de 5 0/0 de trypanosomés.

Pour les autres points de la colonie on n'a que les renseignements trouvés dans les rapports des chefs de circonscriptions et de subdivisions Quelques-uns de ces rapports sont pessimistes, d'autres disent que la maladie paraît en régression, le plus grand nombre signale un état stationnaire.

Ces renseignements n'ont évidemment qu'une valeur très relative, car ni l'intelligence ni la bonne volonté des enquêteurs ne peuvent leur donner la compétence technique.

Il est donc urgent que la colonie obtienne les médecins qu'elle réclame et pour lesquels elle est disposée à faire toutes les dépenses nécessaires. Lorsque ces médecins seront en nombre suffisant, il sera possible d'étudier la répartition topographique de la maladie du sommeil et d'organiser contre elle une lutte systématique, pour laquelle le matériel est prêt et n'attend que de bons ouvriers pour être utilisé d'une façon profitable.

Hygiène publique.

1° *Brazzaville.* — A Brazzaville l'hygiène est l'objet des soins constants d'une municipalité éclairée qui ici encore fait preuve de beaucoup d'initiative et d'activité.

Le débroussement du périmètre urbain est assuré d'une façon régulière, les voies publiques et les espaces libres sont bien entretenus, l'écoulement des eaux pluviales se fait dans de bonnes conditions, grâce à des caniveaux construits dans les principales artères, les services de vidange et d'enlèvement des ordures ménagères fonctionnent d'une façon satisfaisante, enfin les trois villages indigènes suburbains sont tenus dans un état de propreté qui peut être donné comme modèle.

Un détail laisse à désirer, c'est l'évacuation des eaux résiduaires provenant des habitations.



CASE DU VILLAGE INDIGÈNE DE POTO-POTO
Ph. Asnies.

Il n'est guère possible actuellement de se débarrasser de ces eaux que par le jet dans les cours et jardins ou sur la voie publique ; dans ce pays, où la capacité d'absorption du sol est considérable, le danger est en général réduit au minimum, mais pourtant dans certains cas cette manière de faire peut ne pas être sans inconvé-

nient. On ne peut songer encore à l'établissement d'un réseau d'égouts, ce qui, étant données l'étendue de la ville et la dispersion des habitations nécessiterait un travail considérable et une dépense énorme, qui ne serait pas en rapport avec le but à atteindre. Mais il serait possible d'établir en quelques points, pour certains groupes de maisons des puits perdus, destinés à recevoir les eaux usées. L'extrême porosité du terrain permettrait l'installation de ce système qui a paru donner des résultats satisfaisants à l'hôpital colonial où il est employé pour l'évacuation des eaux sales des cuisines. En tout cas le service de santé étudie la question de concert avec l'administration municipale.

Une eau de qualité excellente est distribuée en quantité suffisante au quartier du plateau et au camp militaire du Tchad. Cette eau est bue par presque tous les Européens sans filtration préalable, et malgré cela les affections intestinales sont extrêmement rares à Brazzaville. La canalisation doit être très prochainement prolongée jusqu'au quartier commerçant de la plaine.

Intérieur. — Pour les circonscriptions, les prescriptions relatives à l'hygiène des postes et des agglomérations indigènes ont fait l'objet de nombreuses circulaires du Gouverneur général Merlin. Ces prescriptions sont parfaitement observées. Il reste sans doute encore beaucoup à faire dans les villages éloignés de tout centre européen, mais il ne faut pas oublier que l'occupation effective d'une grande étendue du territoire de la colonie est relativement récente, et qu'en matière d'hygiène il faut beaucoup de temps pour modifier les usages des populations.

VIII. — LA SITUATION FINANCIÈRE

Le budget de 1913 arrêté en recettes et en dépenses à......	2.357.469 00
Fait ressortir par rapport aux prévisions de 1912, soit.....	2.145.500 00
Une augmentation de....	211.969 00

Cette augmentation provient, il est vrai, en presque totalité (203.968 fr. 54) de l'incorporation aux recettes ordinaires des sommes excédant le maximum de la caisse de réserve. Mais il convient de noter que malgré la perte de riches territoires subie du fait de l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911, le chiffre des prévisions budgétaires n'a pas été réduit.

En maintenant en 1913, pour l'impôt de capitation, les prévisions de 1912, soit 1.300.000 fr., la colonie escomptait le résultat d'une occupation plus serrée. Il fallait parer à une réduction de recettes évaluée à 665.000 francs en majorant seulement de 1 dixième la somme de 602.389 francs versée comme taxe personnelle par les populations passées au Nouveau-Cameroun. Son attente n'a pas été déçue. Grâce à l'activité déployée par le personnel civil et militaire, toute la zone limitrophe du Gabon et des possessions allemandes a été fortement occupée au cours de l'année, et au mois de février 1914 les perceptions réalisées au titre de l'impôt de capitation atteignaient déjà le chiffre de 1.302.239 francs.

Dans cette somme se trouvent compris les recouvrements effectués dans les anciennes circonscriptions passées à l'Allemagne au cours du premier semestre 1913 :

Yanghérés............	118.460
Lobaye................	35.675
Sanga..................	12.000
Soit au total..........	166.135

Mais le résultat acquis n'en est pas moins remarquable. Il montre la vitalité de la colonie qui, dans des circonstances difficiles et prise de court, a pu développer ses ressources au point non seulement de couvrir des dépenses qu'elle ne pouvait songer à comprimer, mais de réaliser en fin d'exercice un excédent des recettes sur ces dépenses qui peut être évalué au minimum à 40.000 francs.

RECETTES
Situation de l'exercice 1913 au 31 décembre 1913.

Désignation des recettes	EXERCICE 1913 — Prévisions budgétaires	EXERCICE 1913 — Réalisation probable pour tout l'exercice
Chapitre 1er. Contributions directes		
Impôt de capitation........	1.300.000	1.302.239 70
Patentes...........	50.000	51.978 00
Licences..................	7.000	7.243 30
Impôt sur la propriété immobilière bâtie............	19.000	19.161 85
Total du chapitre 1er.	1.376.000	1.380.622 85
Chapitre 2. Produits divers.		
Droits sur mandats-postes.	5.000	6.726 25
Produits de l'enregistrement et du timbre........... .	16.000	8.241 20
Amendes.................	6.000	5.946 50
Permis de port d'armes....	4.000	3.254 50
Droits sur les engagements des travailleurs	3.000	1.644 00
Recettes domaniales et postes à bois..................	19.000	20.743 85
Remboursements de cessions de médicaments...	11.000	1.455 96
Produits des concessions d'eau...................	4.000	5.090 00
Produits de la glacière.....	»	»
Recettes diverses et non classées................	1.932 46	30.122 73
Total du chapitre 2..	69.932 46	83.224 99
Chapitre 3. Caisse de réserve.		
Placement des fonds constituant l'encaisse de la caisse de réserve........	7.568 00	7.568 09
Somme excédent le maximum de l'encaisse de la caisse de réserve........	203.968 54	203.968 54
Total du chapitre 3..	211.536 54	211.536 54

Chapitre 4. Subvention du budget général	700.000 00	700.000 00
Chapitre 5. Recettes des exercices clos.	Mémoire	4.072 26
Chapitre 6. Recettes d'ordre	Mémoire	
Total général	2.357.469 00	2.379.456 64

Soit un excédent probable de 21.987.000 francs sur les prévisions.

Caisse de réserve.

Avoir à la clôture de l'exercice précédent 30 juin 1912 (exercice 1911)	Opérations effectuées en cours d'exercice — Recettes	Opérations effectuées en cours d'exercice — Dépenses	Avoir au 31 décembre 1913
—	—	—	—
553.968 54	459.788 53 (1)	203.968 54 (2)	809.788 53

CONCLUSIONS

La situation d'ensemble de la colonie du Moyen-Congo se présente, ainsi qu'on a déjà pu s'en rendre compte par le détail des chapitres précédents, dans les conditions les plus satisfaisantes.

L'année 1913 a vu s'effectuer la remise à l'Allemagne des derniers territoires cédés au Cameroun que nous occupions encore conformément aux stipulations du protocole de Berne.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, à ce sujet, que c'est la colonie du Moyen-Congo qui a supporté la plus grosse part du sacrifice territorial consenti à l'Allemagne en échange de la liberté d'action qui nous a été accordée au Maroc. Sur une superficie totale cédée de 271.874 kilomètres carrés pour l'ensemble de l'Afrique Equatoriale, 150.960 kilomètres carrés appartenaient au Moyen-Congo, la proportion est donc d'environ 56 0/0. L'Oubangui-Chari-Tchad n'a été diminué que de 80.414 kilomètres carrés, soit environ 29 0/0 de la cession totale, et le Gabon de 40.500 kilomètres carrés, soit 15 0/0.

Et si l'on considère l'étendue du sacrifice territorial par rapport à la superficie respective de chacune des colonies du groupe, on voit mieux encore combien le Moyen-Congo a été le plus gravement atteint. Les territoires cédés au Cameroun (271.874 kilomètres carrés) représentent environ 13,5 0/0 de la superficie de l'Afrique Equatoriale Française (approximativement 2 millions de kilomètres carrés). Le Moyen-Congo, qui avant l'Accord franco-allemand, mesurait une surface de 415.500 kilomètres carrés, s'est trouvé ramené à 264.540 kilomètres carrés, il a donc subi une réduction superficielle de plus de 36 0/0. Tandis que le Gabon et l'Oubangui-Chari-Tchad réunis perdaient seulement 120.914 kilomètres carrés, pour une surface d'environ 1.590.000 kilomètres ; la proportion n'est plus pour eux que de 7,6 0/0. La comparaison de ces deux chiffres est suffisamment éloquente.

On pouvait craindre, sans être taxé de pessimisme, qu'une telle mutilation, qui, entre parenthèses, enlevait au Moyen-Congo les territoires les plus productifs en caoutchouc, n'entravât fâcheusement le développement de cette colonie. Il n'en a rien été cependant, grâce aux efforts soutenus qui ont été fournis tant par les représentants de l'administration que par ceux du commerce local. Une pénétration plus complète du pays a été poursuivie par les administrateurs et les officiers, et les reconnaissances effectuées ont permis de réduire la superficie territoriale de certaines circonscriptions trop étendues. C'est ainsi que des deux anciennes circonscriptions de la Mossaka et des Batéké, ont été formées les nouvelles circonscriptions de la Bokiba, des Bakota, de la Mossaka, du Kouyou, de l'Alima et des Batéké. L'action politique et administrative a pu, de la sorte, s'exercer d'une façon plus étroite et plus immédiate, partant plus efficace, sur de nombreux groupements dont la soumission à notre influence était, jusqu'à ce jour, plus nominale que réelle.

Cette plus grande concentration d'efforts s'est traduite, en fin d'année, par des résultats pleinement satisfaisants.

L'impôt de capitation dont le rendement peut être considéré comme étant fonction de l'état d'occupation et de pacification du pays, a produit en 1913 une recette totale de 1.302.239 fr. 70, légèrement supérieure aux prévisions budgétaires. Malgré la perte énorme que représente pour le Moyen-Congo la cession à l'Allemagne des bassins de la Sanga et de la Lobaye, où existaient des centres de population relativement importants, la diminution de rendement, par rapport à l'année précédente, a été inférieure à un cinquième — un peu plus de 18 0/0 — (perception de 1912 : 1.606,985 francs).

Au point de vue économique, les constatations sont tout aussi favorables. Le très léger fléchissement qui s'était produit en 1912 dans le mouvement commercial ne s'est pas maintenu en 1913 et les chiffres de cette dernière année sont sensiblement supérieurs à ceux de 1911 (commerce spécial 1911 : 26.921.379 francs ; 1912 : 26.887.930 francs ; 1913 : 27.464.833 francs). L'ivoire exporté en 1911 s'est élevé à 126 tonnes contre 132 en 1912 et 140 en 1913. Le caoutchouc accuse une augmentation appréciable : 1.526 tonnes, contre 1.413 en 1912 et 1.416 en 1911. Ces chiffres sont d'autant plus significatifs que la crise économique résultant de l'avilissement du prix du caoutchouc s'est fait sentir dès le début de second trimestre.

Au point de vue financier, la situation budgétaire fait ressortir un excédent de recettes sur les dépenses de 41.327 fr. 96 (recettes 2.379.456 fr. 64. Dépenses 2.338.128 fr. 68). L'avoir de la caisse de réserve qui était de 553.968 fr. 54 au 31 décembre 1912 se trouvait être de 809.788 fr. 53

(1) Représentant l'excédent des recettes sur les dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1912.

(2) Somme représentant l'excédent sur le maximum réglementaire de l'encaisse de la caisse de réserve au 30 juin 1912, et versée en recette au budget local de l'exercice 1913 en janvier 1913.

au 31 décembre 1913, en augmentation par suite de 255.819 fr. 99.

Ce sont là des signes d'une prospérité qu'il est impossible de mettre en doute, et qui s'est affirmée dans des circonstances cependant difficiles. Il a fallu franchir une période de transition qui n'était pas sans comporter de sérieux aléas. Cette période semble aujourd'hui passée, et la colonie du Moyen-Congo peut désormais, après de légitimes appréhensions, envisager l'avenir avec confiance.

Elle peut en particulier compter sur les très rapides progrès et sur les très féconds résultats politiques et économiques que produira d'ici peu l'amélioration des voies de communication. L'emprunt de 171 millions, actuellement voté par la Chambre des députés et soumis à l'examen du Sénat, apportera à la colonie du Moyen-Congo l'outillage indispensable à la circulation, c'est-à-dire à la vie même du pays. Une voie ferrée puissante reliera à l'Océan le magnifique bassin fluvial du Congo, voie de transit importante dont le rendement augmentera progressivement grâce à des aménagements sérieux.

Les installations d'occupation seront développées et permettront aux services de la colonie de poursuivre l'œuvre de pénétration, de pacification et de développement économique.

Il suffit d'examiner avec attention les résultats fournis depuis 1909 par les diverses missions d'études constituées sur l'emprunt de 21 millions pour être pleinement rassuré sur les résultats futurs : l'œuvre du passé répond de l'œuvre à venir.

* * *

La colonie du Moyen-Congo est donc très nettement en progrès, et, grâce aux moyens d'action qui vont lui être fournis avant peu, ce progrès conduira en un petit nombre d'années à une véritable et splendide activité.

L'œuvre accomplie depuis la création du Gouvernement général, grâce au labeur de fonctionnaires et d'officiers compétents et dévoués, porte la marque d'un esprit avisé, méthodique et persévérant, d'un chef à la fois prudent et hardi, qui a su, dans toutes les occasions, inspirer les programmes et coordonner les efforts.

La colonie du Moyen-Congo, dans sa prospérité prochaine, n'oubliera pas le nom du Gouverneur général Merlin.

Paris, le 25 mai 1914.

LUCIEN FOURNEAU.

NOS MORTS

LE CAPITAINE D'ARTILLERIE AVIATEUR

J. HERVÉ

Les renseignements incomplets et inexacts donnés par les journaux sur l'identité du capitaine aviateur Hervé, qui a trouvé la mort au Maroc occidental récemment dans les conditions que l'on sait, m'avaient fait supposer un moment qu'il ne s'agissait pas de mon camarade de l'armée d'Afrique.

L'Illustration du 18 avril qui donne sa photographie, accompagnée d'ailleurs d'indications erronées sur son âge et ses états de services, ne m'a plus laissé aucun doute.

Hervé n'avait que 36 ans; sous-lieutenant en 1902, il avait été promu capitaine en mars 1912. Je l'avais connu dans la province d'Oran, d'abord, puis au Maroc oriental où nous étions lieutenants ensemble. Breton, fils d'un ancien maréchal des logis d'artillerie de la garde impériale, il avait d'abord été tenté par la mer. N'ayant pu, en raison d'un accident survenu au moment de l'examen, se présenter à temps à l'Ecole navale, il s'engagea dans l'artillerie. Comme sous-officier, il prit part en 1900, 1901 avec sa batterie (capitaine Beuchon) à la campagne de Chine. Reçu à l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie, il rentra en France. Nommé sous-lieutenant le 1er avril 1902, il fut affecté à l'un des régiments de Castres. Il alla ensuite à Saumur suivre le cours des lieutenants d'instruction, puis fut nommé au 38e régiment à Nimes. Il ne tarda pas à demander à partir en Algérie ; le 25 janvier 1909 il fut affecté au 2e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique à Oran.

Parti d'Oran le 16 juillet 1910 avec sa batterie, pour Oudjda, puis Taourirt et Mérada, il prit part aux colonnes de 1911 sur la Moulouya (général Toutée). Nommé capitaine en mars 1912, et affecté au 29e régiment en qualité d'instructeur, il rentra en France, à regret, je crois.

Puis l'aviation le tenta. Rapidement possesseur de ses brevets, il commanda le centre d'Avor, puis l'an dernier fut nommé au commandement du centre de Casablanca.

De Casablanca, il m'écrivait en janvier dernier qu'il avait déjà fait quelques longs vols et quelques belles randonnées (Casablanca, Fez, Marrakech, etc.).

De caractère froid, très rigoureux et très énergique, ce « brave Hervé », comme nous l'appelions tous, était le plus sûr et le plus loyal camarade. La droiture de son esprit et la délicatesse de son cœur étaient les meilleures raisons que nous avions de l'aimer.

Maintenant qu'il n'est plus, des circonstances me reviennent en mémoire, où, déjà, sous nos yeux, il avait failli trouver la mort. A Aïn-el-Turk, près d'Oran, en 1910 il n'avait été sauvé d'une noyade certaine que par l'adresse et la vigueur d'un Marocain (ouvrier agricole) qui le repêcha péniblement, dans une baie où les courants sont dangereux et où ce jour-là, la mer démontée semblait interdire toute baignade. En 1911, chargé d'une reconnaissance dans un massif plus ou moins sauvage situé entre notre route de marche et la Moulouya, il s'y était, je crois — ce qui était facile — plus ou moins perdu et n'avait dû son salut qu'à son énergie et sa ténacité.

La mort qu'a dû avoir ce brave camarade est glorieuse, certes, infiniment glorieuse; mais combien il a dû acheter chèrement le repos dont il jouit maintenant! Mieux eût valu pour lui qu'une balle l'atteignît en plein combat.

Je n'ai aucun détail sur le sort de ses agresseurs qui furent aussi ceux du caporal Rolland, mais, tel que je connaissais Hervé, il a dû, avant de mourir, les traiter avec la dernière énergie.

Depuis son départ pour Casablanca, et à part sa lettre qui m'apportait, il y a trois mois, ses vœux de nouvel an, je ne savais ce qu'il devenait.

Et le journal, brutalement, vient de m'apprendre ce qu'il est devenu.

Tous les camarades qui l'ont connu seront d'accord avec moi pour louer le beau caractère de soldat, énergique et fier, qu'était Hervé et pour garder de lui, bien au fond du cœur, un souvenir profondément ému.

CAPITAINE D.

Chronique de l'Armée coloniale

Inscriptions d'office. — Sont inscrits d'office : pour le grade supérieur le capitaine Roux, de l'artillerie coloniale (services distingués rendus au Maroc et notamment au cours de la reconnaissance dans la région de Kelaa, mars 1914); pour la croix d'officier de la Légion d'honneur, le capitaine Goursaud, des spahis (blessé

très grièvement au combat du 12 mai au Maroc, a succombé à ses blessures); pour la croix de chevalier, le lieutenant de réserve Belle, des spahis (grièvement blessé à l'attaque de nuit du camp de Zrarka le 25 mars).

Promotions. — Sont promus : au grade de général de division le général de brigade Leblois, commandant la 1re division d'infanterie coloniale ; de général de brigade, le colonel Fourcade, de l'artillerie coloniale.

Sont promus au grade supérieur :

ARMÉE MÉTROPOLITAINE. — Le lieutenant-colonel Girodon (Maroc), les chefs de bataillon Donau (Tunisie), Dinaux, de l'infanterie ; le chef de bataillon Godefroy (Algérie), les capitaines Appiano, Normand (Maroc), Ballabey (Sénégal), du génie.

INFANTERIE COLONIALE. — Le chef de bataillon Pernot, les capitaines Sapolin, Larroque, Rouy, les lieutenants Moutot, Charbonnier, Masson, Dormoy, L'Herrou, Bruyère.

ARTILLERIE COLONIALE. — Le lieutenant-colonel Guichard-Montguers, le chef d'escadron Cayrade, le capitaine Strickler, les lieutenants Werner et Barthélemy.

Etat-major. — Le général de division Leblois, nouvellement promu, a été maintenu à titre définitif, dans le commandement de la 1re division d'infanterie coloniale à Paris. Le général de brigade Fourcade, nouvellement promu a été maintenu en résidence libre. Le général de brigade Montignault, en résidence libre, a été nommé, au commandement de la 1re brigade d'infanterie coloniale, à Brest, en remplacement de M. le général de brigade Ruault, appelé, à cette date, à un autre emploi.

La campagne allemande contre la Légion étrangère. — Le 18 mai, à la Chambre prussienne, le nouveau ministre de l'Intérieur, M. de Lœbell, a parlé de la limite d'âge fixée à vingt ans au-dessous de laquelle la France n'acceptait pas d'engagements à la Légion, et il annonça que le ministre de l'Intérieur allemand avait demandé au ministère des Affaires étrangeres d'intervenir auprès du gouvernement français pour obtenir un nouveau recul à vingt et un an de l'âge à partir duquel les engagements seront considérés comme valables. « Le ministère de l'Intérieur, ajoute-t-il, a avisé la police de surveiller avec le plus grand soin les affaires de la Légion étrangère et d'intervenir au besoin avec sévérité. Le ministère de l'Intérieur appuie dans la mesure du possible toutes les demandes de libération qui lui sont transmises. Nos démarches ont déjà abouti à maintes reprises. Le gouvernement français refuse de relâcher les Allemands enrôlés lorsqu'ils ont vingt ans révolus; autrefois, la limite était de dix-huit ans seulement; elle est de vingt ans depuis novembre dernier. Le ministère de l'Intérieur a fait une démarche auprès du ministère des Affaires étrangères pour demander une solution plus large encore de cette question. »

Les Allemands vont-ils se décider à laisser la Légion étrangère vivre dans le silence, se rendant compte que toute leur campagne est vaine? C'est ce que semble promettre ce curieux article de la *Gazette de Cologne* du 5 juin :

« Sous l'impression de cas particulièrement frappants qui ont attiré de nouveau l'attention publique sur l'état de choses barbare dominant dans l'armée coloniale française, le thème inépuisable offert par la Légion étrangère a été exploité ces derniers temps à l'excès par la parole et par l'image. Autorités publiques, gazettes, philanthropes bien intentionnés et gens d'un passé douteux dont l'objectif principal était de faire salle comble, ont dépeint sous les couleurs les plus sombres la misère des jeunes gens inexpérimentés et étourdis qui se laissent entraîner par les chants de sirènes des racoleurs français. On a exposé à quiconque voulait l'entendre comment les infortunés mercenaires avaient à combattre sous le soleil incandescent du désert et au milieu des mauvais traitements contre de perfides indigènes. Si tous ces avertissements avaient produit, même d'une façon restreinte, le résultat cherché, les rangs de la Légion étrangère devraient être à l'heure actuelle complètement désertés par les Allemands. Or comme notre patrie jouit depuis longtemps de la réputation méritée de fournir à la Légion étrangère son contingent principal, le gouvernement français se verrait réduit pour compléter les effectifs, à avoir recours à ses propres nationaux. Toutefois, on n'entend pas parler de semblables succès et même, s'il faut en croire les personnes compétentes, l'afflux à la Légion étrangère est plus que jamais important.

« Pour quiconque comprend, même d'une façon superficielle, l'âme populaire, ce résultat complètement négatif n'a rien de surprenant. Il y a quelque temps déjà le Dr Dunschmann (dans la *Revue médicale helvétique*) s'est exprimé, à l'occasion de l'incident Tromel, sur les dangers qu'il y avait à vouloir « éclairer » le peuple de semblable façon. Il a montré comment depuis l'époque des croisades jusqu'à nos jours, le peuple, sous l'influence de certaines forces suggestives, a fait bien souvent et malgré tous les avertissements le contraire de ce que la raison lui commandait. Il va de soi que l'homme normal dont la pensée est saine et tranquille n'éprouvera pas le moindre penchant à se lancer dans des aventures du genre de celles qui menacent quiconque prend du service dans l'armée coloniale française. Pour des hommes qui ont la pleine maîtrise de leur imagination, tous les avertissements sont superflus. Ou bien ils resteront chez eux ou bien, s'ils s'expatrient, ils considéreront soigneusement auparavant si le gain espéré est au moins quelque peu en proportion avec la mise de fonds. Il en est tout autrement des gens à l'esprit faible et crédule, des hystériques suggestionnables, des épileptiques animés souvent d'un désir irrésistible de migration, et enfin des désespérés qui, considérant leur vie, souvent bien à tort, comme brisée, sont indifférents à tout. C'est en vain qu'on voudra empêcher tous ceux-là de faire le pas fatal en répandant des flots d'encre d'imprimerie. Les articles mêmes qui dépeignent les souffrances des légionnaires donnent à beaucoup de ces jeunes gens l'idée d'entrer dans ce corps. Et quand leur imagination a joué un certain temps avec cette idée, ils la réalisent inconsciemment et quand ils s'en aperçoivent, il est trop tard.

« La meilleure façon d'empêcher l'accès de la Légion étrangère aux hommes à la volonté faible et dégénérée — les mêmes que l'attrait de la pornographie conduit souvent au crime — c'est certainement de parler le moins possible de l'existence même de la Légion étrangère. Il va de soi qu'il ne faudra pas négliger non plus tous les moyens d'éducation morale à l'égard des individus menacés et sévir sérieusement contre les racoleurs qui contribuent par pur égoïsme à détruire les vies humaines. »

Ces choses ne sont pas dites en termes galants, certes, mais il est curieux d'enregistrer cet aveu de l'inefficacité de la campagne allemande.

Décorations. — Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

EXPÉDITIONS LOINTAINES. — Officier : le chef de bataillon Noiré (Sassandra). — Chevaliers : les lieutenants Dufour (Tchad) et Niger (Moyen-Congo), de l'infanterie coloniale.

MAROC. — Chevaliers : les capitaines Audemard d'Alençon, Panouze, Rigot, de Witkowski, Vernisy, Gaudin, de la Grèverie, Garnier, Breton, Weisweiller, Urguette, Albert, Morand, Kappler. les lieutenants Bourgoin, Cordier, Vesperini, de Fajet de Casteljau, Fouchard, Grosjean, Bordenave, le légionnaire Virot, de l'infanterie ; le capitaine Ving, les lieutenants Le Bihan, de Chivré, Desfontaines de Preux, Freyssenge, Bonnesœur, Dessirier, Hennet de Goutel, Emonet, de la cavalerie ; le lieutenant Brau, de l'artillerie ; les capitaines Heinrich et Suchet, du génie ; les capitaines Camy, Alix, Gosey, Villiet, les lieutenants Calvy, Doutart, Meunier, de l'infanterie coloniale ; le chef d'escadron Martin, le capitaine Landriau, de l'artillerie coloniale,

BIBLIOGRAPHIE

Afrique physique et politique, projection zénithale équidistante méridienne, à l'échelle de 1/6.000.000e dressée sous la direction de MM. Marcel Dubois, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, et J.-G. Kergomard, agrégé d'histoire et géographie. Librairie Challamel, 17, rue Jacob.

Il y a longtemps qu'une carte d'ensemble d'Afrique faite d'après les derniers traités et les dernières découvertes n'avait été publiée. La belle carte que vient d'éditer la maison Challamel répond à ce desideratum.

Elle est très élégamment éditée en plusieurs couleurs et d'une grande clarté. Nous ne lui ferons qu'une légère critique : c'est d'avoir porté une frontière nette entre le Ouadaï et le Darfour, au lieu de la zone indéterminée prévue par la convention franco-anglaise de 1899. Mais pour toutes les autres parties de l'Afrique, elle est faite d'après les documents les plus récents et les plus précis. Elle est digne d'être placée devant tous ceux qui suivent de près les questions africaines.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

Nº 7

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

VILLES D'AFRIQUE

KAYES

Kayes!... Peu de villes d'Afrique évoquent un passé aussi brillant, aussi glorieux que ce nom qui claque comme un coup de feu. C'est, en effet, toute la conquête du Soudan dont il nous fait souvenir, toute l'épopée de notre lutte contre les sultans noirs, les marchands d'esclaves, les marabouts, les El-Hadj-Omar, les Ahmadou, les Samory. C'est à Kayes qu'ont été préparées les colonnes qui ont conquis et pacifié les immenses territoires qui constituent aujourd'hui le Haut-Sénégal-Niger; c'est de Kayes que, poursuivant l'œuvre de Faidherbe, sont partis pour faire le Soudan français, Borgnis-Desbordes, Archinard, Gallieni, Frey, Combes, Boilève, Humbert, Bonnier, Audéoud, Binger, etc. C'est à Kayes que le général de Trentinian notifia à Samory la décision qui l'exilait au Gabon et que fut par suite définitivement consommée la chute du fameux almamy dont les sofas avaient si longtemps pillé et ensanglanté la vallée du Niger.

Kayes est situé à 900 kilomètres environ de Saint-Louis, au bord du Sénégal. C'est la tête de ligne du chemin de fer de Kayes au Niger et une des plus importantes agglomérations de la colonie; sa population est de 5.950 habitants indigènes et de 120 à 140 Européens.

En y arrivant, que ce soit par terre ou par le fleuve, le voyageur est agréablement surpris. C'est surtout en y accédant par le Sénégal que l'impression est la plus réconfortante et que l'on éprouve le plus de satisfaction à se trouver au sein d'une ville propre, claire, aux rues bordées d'arbres que l'on ne s'attend guère à rencontrer après avoir laissé le fleuve encaissé entre des berges arides ou rocheuses.

La ville s'allonge le long du Sénégal, se détachant sur les collines de Médine dont l'écran l'encercle presque complètement et au milieu d'une végétation presque toujours verte, les cases indigènes au toit conique de chaume se mélangent aux toitures rouges ou aux terrasses des bâtiments administratifs et des maisons de commerce réparties en quatre quartiers : Kayes-Ville, Kayes-Anciens-Tirailleurs, Kayes-Khasso et Kayes-Plateau qui constituent l'ancienne capitale du Soudan.

Les principales maisons de commerce du Sénégal et de la colonie existent à Kayes : Maurel et Prom, Buhan et Teisseire, Peyrissac, Devès et Chaumet, A. Maurer, Delmas, la Compagnie française de l'Afrique Occidentale, l'Africaine française, Schleber et Salacroux, etc., et de nombreux traitants marocains et indigènes. L'administration et les services militaires y sont représentés par un Délégué du Gouverneur, administrateur du cercle, le Service des Postes, de la Douane, du Chemin de fer, du Trésor, des Contributions, du Service topographique, des Travaux publics. Il y a à Kayes une Justice de paix à compétence étendue, le service de l'Intendance, une annexe de l'artillerie et un commandant d'armes. On y trouve un groupe scolaire : école professionnelle, école primaire, orphelinat, une ambulance et un dispensaire. Il existe également une Chambre de commerce créée par arrêté du 31 décembre 1900.

Au centre de la ville un marché couvert situé sur une place où se trouvent le plus grand nom-

bre de maisons de commerce, très bien achalandé, réunit des acheteurs appartenant à toutes les races du Soudan, quelques Syriens, et offre à l'œil un spectacle fort joli et fort animé.

Une large avenue conduit au Plateau où se trouvent l'ancien Gouvernement, le Palais de Justice, les bâtiments du chemin de fer de Kayes au Niger et des logements de fonctionnaires. Un service de lorrys met la ville basse en communication avec le Plateau.



En résumé, en arrivant à Kayes on est tout à la fois séduit par son aspect clair, son animation, et par ce qui a été créé par notre occupation.

En effet, nous n'avons pas trouvé à Kayes une agglomération importante, ayant un passé comme Tombouctou, Djenné, Ségou, Oualata. C'est d'un petit village situé entre les postes importants du Haut-Fleuve, Bakel et Médine, que le colonel Borgnis-Desbordes fit cette ville où se préparèrent les opérations de la conquête de ce qui s'appelait alors le Haut-Fleuve. A Kayes commencent les roches qui rendent la navigation difficile jusqu'à Médine, derniers ressauts du barrage du Félou. Médine était alors le point important, mais l'accès en était presque impossible par le Sénégal et c'est ce qui fit choisir Kayes comme terminus de la navigation.

De simple dépôt de matériel et de vivres, Kayes devint bientôt le centre important qu'il est aujourd'hui, au détriment de la glorieuse Médine qui ne garde plus de son passé que le souvenir de la belle défense de Paul Holle et de la brillante expédition de Faidherbe.

Les bateaux de mer pouvant accéder à Kayes trois mois par an, les maisons de commerce suivirent l'exemple de l'autorité militaire et installèrent à Kayes leurs principales opérations.

En 1887, Médine ne fut même plus chef-lieu de

cercle, mais devint une résidence du cercle de Kayes.

Jusqu'en 1908 Kayes fut la capitale de la colonie, mais à cette époque le gouvernement fut transféré sur les bords du Niger à Bamako-Koulouba.

Néanmoins, la ville a gardé son importance commerciale, grâce à sa situation privilégiée sur le Sénégal, et sera longtemps encore le plus important point de transit du Soudan.

C'est là en effet qu'au moment des hautes eaux viennent et viendront toujours les navires apportant d'Europe les marchandises destinées à la consommation de la colonie pour en échange remplir leurs cales des produits du cru : caoutchouc, arachides, karité, sésame, peaux brutes, gomme, kapok, coton, etc. (1).

La vie à Kayes s'est beaucoup modifiée. Depuis



FEMME KHASSONKÉ

1907, une usine électrique fournit l'éclairage, actionne des ventilateurs et permet, par suite, de supporter la chaleur vraiment pénible des mois d'avril, mai et juin.

Actuellement, pendant les basses eaux, l'accès est assez difficile et, en 1912, un convoi mit cinquante-deux jours pour venir de Saint-Louis à Ambidedi, à 40 kilomètres de Kayes. Cet inconvénient disparaîtra bientôt, lorsque, grâce à l'emprunt que négocie M. le Gouverneur général Ponty, le Thiès-Kayes mettra Kayes à trois jours de Dakar.

Kayes est administrée par le commandant de cercle assisté d'une commission consultative. Trois administrateurs adjoints et un certain nombre d'adjoints et commis des affaires indigènes, sept en principe, sont sous ses ordres ; plus vingt gardes cercles dont dix montés, trois interprètes et deux écrivains indigènes ; il y a en plus pour la ville proprement dite, un commissaire de police de carrière et vingt-quatre agents de police.



LE *Borgnis-Desbordes*.

Des travaux importants de voirie ont été exécutés en 1912, aménagement des berges du Sénégal, caniveaux pour l'écoulement des eaux de la ville (4.000 mètres), empierrement des rues, comblement des mares, etc.

La population européenne de Kayes est composée surtout de commerçants français, de fonctionnaires et d'officiers. Les commerçants sont de beaucoup les plus nombreux, 100 environ. Quelques Syriens, quelques Marocains, dont un naturalisé français, tous commerçants.

La population indigène est composée en majeure partie de Khassonkés, on y trouve aussi une grande quantité de Toucouleurs, de Malinkés, de Bambaras, de Peuhls, de Maures et de Ouolofs, ces derniers presque exclusivement employés comme commis dans les maisons de commerce.



LE PASSEUR A KAYES

Les Khassonkés se livrent plus particulièrement aux cultures vivrières, les Toucouleurs à l'élevage. Les Malinkés et les Maures font partie de la population flottante apportant les uns de l'or, les autres de la gomme.

On trouve plusieurs bijoutiers fort habiles et

(1) Les tableaux ci-après indiqueront le mouvement commercial des principaux produits.

ayant même fait apprécier leur travail dans les expositions coloniales en France et à Bruxelles.

Comme religion, les Khassonkés sont presque tous fétichistes, les autres musulmans, mais sans fanatisme, sauf peut-être les Ouolofs, qui sont assez assidus à la mosquée.



GRANDE RUE DE KAYES

Le climat de Kayes est assez pénible, surtout d'avril à juillet, la température s'élève souvent à plus de 45 degrés à l'ombre, elle a été jusqu'à 48 degrés en 1913, et ce qui rend particulièrement cette période difficile à supporter est le peu de différence existant entre la journée et la nuit, où l'on voit couramment plus de 40 et 41 degrés.

De février à juin le vent d'Est souffle assez fréquemment, couvrant tout d'une poussière impalpable et des plus désagréables.

La saison des pluies dure du 15 juin au 15 octobre en général. Il tombe peu d'eau à Kayes, 27 centimètres en 1912.

Les mois de novembre, décembre, janvier et février sont relativement frais et agréables.

Dans ces conditions, l'acclimatement est assez pénible pour les Européens, qui ont à craindre le paludisme, les bilieuses et des dérangements intestinaux affectant des formes dysentériques.



A KAYES

Au point de vue du paludisme, il faut constater qu'une notable amélioration a été opérée en 1912-1913, et que par suite de l'écoulement des eaux, de l'interdiction absolue de faire des plantations dans la ville et dans le village, les moustiques ont diminué dans une proportion fort appréciable.

Les indigènes sont très sensibles aux variations de température et sujets aux bronchites. La variole diminue énormément dans le cercle, grâce aux nombreuses tournées de vaccine faites depuis quelques années. En général, l'état sanitaire de la population est plutôt satisfaisant.



PORT DE KAYES

Le principal produit de la région de Kayes est actuellement l'arachide ; de plus, c'est là que viennent s'entasser en attendant les bateaux, les produits de l'intérieur et, ainsi qu'il a été dit plus haut, que sont débarqués les produits européens destinés aux comptoirs de la boucle du Niger.

Aussi, les tableaux ci-après indiquent plutôt la majeure partie du commerce du Soudan que le commerce de Kayes proprement dit.

Les graines : mil, maïs, riz... récoltées dans le cercle ne sont pas toujours suffisantes pour la consommation et les commerçants en font venir de l'intérieur de la colonie.

Les maisons de commerce européennes installées à Kayes font toutes de bonnes affaires et le chemin de fer de Thiès à Kayes leur permet d'envisager pour bientôt un accroissement important de leurs opérations.



PALAIS DU GOUVERNEMENT A KAYES

Les rares Syriens établis dans la ville font un commerce de pacotille relativement peu impor-

tant. Ils sont surtout achalandés en verroteries et objets destinés à la parure des élégantes de la ville.

Kayes possède un hôtel-café européen fort bien



BERGES DU SÉNÉGAL

tenu, une fabrique de glace, une fabrique de boissons gazeuses, des bouchers, boulangers, tailleurs et des bijoutiers indigènes.

Voici un aperçu de quelques prix :

Allumettes, la boite 0 fr. 10.
Sucre, le kilogramme 1 fr. 50 à 2 francs.
Sel, le kilogramme 1 franc.
Tabacs en feuille, la tête 0 fr. 10.
Œufs, 0 fr. 10.
Viande de boucherie, le kilogramme 0 fr. 50 environ.
Colas, de 0 fr. 10 à 0 fr. 25 suivant la saison.

Ces prix sont prix de détail, payés par les indigènes achetant au marché par petites quantités.

Dans les maisons de commerce où s'approvisionne l'Européen, les prix diffèrent :

Allumettes, le paquet 0 fr. 25.
Sucre, le kilogramme 0 fr. 90 à 1 franc.
Poulets, de 0 fr. 50 à 1 franc.
Vin ordinaire, de 0 fr. 90 à 1 fr. 20 le litre.
Sirops, le litre 4 à 4 fr. 50.
Tabac maryland, le kilogramme 8 francs.



LE SÉNÉGAL A KAYES

Cigarettes de la régie, maryland, 0 fr. 60 le paquet, scaferlati, 0 fr. 50 le paquet.
Pain, 0 fr. 75 le kilogramme.
Glace, 0 fr. 30 le kilogramme.
Jambon, 6 francs le kilogramme.
Fromages frais, 6 francs le kilogramme.
Champagne, de 5 à 12 francs la bouteille suivant la marque.
Les consommations prises au café varient de 0 fr. 60 à 1 franc.



GARE DE KAYES AU 14 JUILLET

La vie matérielle est relativement facile à Kayes, car le marché est tous les jours suffisamment approvisionné en poulets, poisson, beurre, œufs, lait, viande de bœuf et de mouton, et on trouve même toujours des animaux sur pied.

Les maisons de commerce et les divers services ont des jardins potagers qui fournissent pendant huit mois de l'année tous les légumes d'Europe.

En 1912 et 1913, pendant la saison, le jardin de la Délégation a permis de distribuer quotidiennement de 35 à 40 kilogrammes de légumes aux fonctionnaires; on peut aussi se procurer du gibier : outardes, perdreaux, canards, pintades, bécassines, pigeons, antilopes, phacochères, lièvres.

A vrai dire le gibier ne se rencontre plus aux abords immédiats de Kayes et c'est surtout sur les chasseurs indigènes qu'il faut compter pour en avoir.

Mais les amateurs de grande chasse peuvent trouver sans s'éloigner beaucoup l'occasion de



MARCHÉ DE KAYES

tirer un lion, une panthère, un hippopotame, un coba, voire même un éléphant, et le voyage au moment de la crue est si facile qu'il tentera certainement bientôt les chasseurs européens. En

effet, de Bordeaux ou de Marseille on peut venir en sept jours à Dakar, un jour de chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, cinq jours environ par les Messageries fluviales de Saint-Louis à Kayes, et quand le Thiès-Kayes sera terminé, Kayes ne sera plus qu'à trois jours de Dakar, à dix jours de Paris.

Voici le relevé des importations et des exportations pendant les cinq dernières années :

Importations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	1908		1909		1910		1911		1912	
	Quantité	Valeur — Francs	Quantité	Valeur — Francs	Quantité	Valeur — Francs	Quantité	Valeur — Francs	Quantité	Valeur — Francs
Sucre cassé... / Sucre en pain..	222.283 k	95.882	118.904 k	53.282	121.737 k	56.221	1.416.925 k	529.917	179.142 k	339.571
Sel............	63.600 k	14.850	105.400 k	30.250	312.161 k	109.124	745.891 k	239.984	456.954 k	141.867
Vin...........	93.663 l	84.450	97.750 l	77.126	185.927 l	138.463	216.657 l	175.425	255.267 l	235.211
Absinthe......	11.499 l	24.696	11.813 l	30.246	12.560 l	32.548	13.410 l	35.218	37.830 l	92.914
Farine.........	40.477 k	12.143	19.348 k	6.385	93.850 k	30.972	459.424 k	159.808	109.512 k	36.504
Etoffe Guinée..	106.500 m	255.600	469.200 m	1.070.160	558.400 m	1 282 540	1.186.510 m	2.566.550	100.206 m	1.858.292
Etoffes diverses.	119.737 m	89.249	123.900 m	75.519	124.200 m	75.946	140.510 m	96.519	160.910 m	102.625
Conserves alimentaires ..	20.908 k	75.607	15.929 k	40.581	19.625 k	52.430	20.265 k	54.625	22.459 k	58.930
Liqueurs et spiritueux...	9.463 l	22.528	8.972 l	28.654	9.356 l	30.545	10.057 l	31.926	9.835 l	29.617
Quincaillerie et fers de toutes natures......	80.702 k	18.327	673.929 k	160.970	856.540 k	296.145	691.057 k	165.226	650.432 k	162.525
Bois de construction.....	17.864 m	1.786	1.507 st	28.171	2.205 st	42.370	3.206 st	68.516	1.485 st	28.397
Jambons.......	459 k	1.323	1.441 k	3.089	1.520 k	3.315	1.465 k	3.045	1.512 k	3.210
Légumes secs..	4.613 k	2.307	6.047 k	3.025	5.505 k	2.379	5.840 k	2.486	6.250 k	2.546

Exportations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	1908		1909		1910		1911		1912	
	Quantité — Kilogr.	Valeur — Francs	Quantité — Kilogr.	Valeur — Francs	Quantité — Kilogr.	Valeur — Francs	Quantité — Kilogr.	Valeur — Francs	Quantité — Kilogr.	Valeur — Francs
Peaux brutes.	2.723	2.423	29.646	35.552	41.358	27.020	56.254	39.699	140.525	108.690
Plumes de parures......	165	4.950	442	13.260	1	40	158	2.560	386	6.780
Cire.........	250	200	2.935	2.348	1.567	1.254	7.935	6.074	5.030	4.065
Ivoire........	451	5.308	10.486	188.360	9.323	148.428	3.046	46.488	985	18.956
Amandes de karité.....	6.492	662	29.325	5.516	15.422	6.600	185.945	75.019	650.205	268.796
Gomme......	30.847	12.001	497.538	174.139	259.983	90.974	285.673	111.103	1.428.365	555.803
Caoutchouc..	62.388	436.716	241.289	1.930.316	389.586	3.116.688	251.825	1.846.017	103.525	866.087
Bois d'ébénisterie.......	800	200	825	205	»	»	»	»	»	»
Coton........	13.369	9.358	20.806	14.564	19.261	13.483	22.650	15.043	25.150	18.641
Or...........	4k250	11.050	184k825	508.269	287k020	78.930	73k506	183.216	19k525	38.760
Laine........	»	»	63.034	22.447	18.756	6.565	101 536	38.874	295.625	109.194
Arachides ...	»	»	2.035.283	264.587	1.805.661	236.734	3.610.945	509.179	8.659.642	1.049.442
Kapok	»	»	»	»	»	»	260	141	6.250	3.425
Corrozo......	»	»	»	»	»	»	4.050	2.056	»	»

Mercuriale.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	Vin	Absinthe	Sucre	Jambon	Saucisson	Fromages	Cognac	Rhum	Pommes de terre	Œufs	Poulet	Viande de boucherie	Pain	Farine	Sel fin	Sel gris	Bougie	Pétrole	Allumettes	Cigarettes	Tabac
Nature de l'unité........	Lit.	Lit.	Kg.	Kg	Kg.	Kg.	Blle	Blle	Kg.	Nbre	Nbre	Kg.	Kg.	Kg.	Kg.	Kg.	Pt	Lit.	Pt	Pt	Kg.
Prix....................	0 90 à 1 10	4 »	0 80 à 1 »	6 »	6 »	6 »	4 50 à 7 50	4 » à 4 50	1 »	0 10	0 50 à 0 75	0 50	0 75	0 80 à 1 »	0 75	0 20	1 25	0 80	0 25	0 60	6 50

Telles sont esquissées à grands traits la physionomie, les conditions de vie, l'importance de Kayes. De rien, d'une bourgade, elle est devenue une de nos grandes villes d'Afrique et elle a tenu à donner à ses principales artères le nom de ceux qui ont contribué à la faire prospère, soit en présidant en France au développement de la colonie, soit en l'administrant, de ceux qui ont conquis le Soudan dont elle fut la porte, de ceux qui sont tombés pour la grande France. Nous citerons seulement quelques unes de ces dénominations :

Place Faidherbe; avenues Borgnis-Desbordes, Ballay, Archinard. Paul-Holle, Eugène-Etienne, de Trentinian, Rues Frey, Gallieni, Brière-de-l'Isle, René-Caillé, Boilève, Humbert, Binger, Chautemps, du Dr Grall, du Gouverneur-de-Lamothe, du Colonel-Bonnier, André-Lebon, Mage, Andéoud, du Lieutenant-Belleville, Duranthon, André-Brue, du Lieutenant-de-Chevigné, du Capitaine-Mangin, du Capitaine-Ménard, du Capitaine-Braulot, etc.

C'est l'évocation de tout un passé glorieux.

Et maintenant que l'ère des conquêtes est close, Kayes n'a qu'à s'occuper de sa vie commerciale et du développement des facultés de production des populations de son cercle. De par sa situation, de par l'activité et l'intelligence de ses commerçants, et grâce à l'appui que ne lui ménagera pas le gouvernement local, elle restera certainement la capitale commerciale du Haut-Sénégal-Niger.

Tellier,
Administrateur en chef des Colonies.

LES

Conditions commerciales et agricoles

EN TRIPOLITAINE

Plus de deux années s'étant écoulées depuis la prise de possession de Tripoli par l'Italie, il peut être intéressant d'étudier quelles ont été, pendant cette période de début, les conditions économiques de la nouvelle colonie, et de se demander si les perspectives de développement de la Libye sont de nature à justifier les vastes espoirs de ses conquérants. Un tel examen doit porter sur le mouvement des affaires et de la colonisation et sur les possibilités de mise en valeur du pays comme aussi de résurrection du commerce transsaharien ; il permettra au lecteur de faire plus d'une comparaison utile entre les premiers résultats de l'entreprise italienne en Libye et ceux de notre propre entreprise — presque contemporaine — au Maroc.

Les statistiques commerciales de 1912, comparées à celles de 1909 (une des dernières années du régime ottoman), accusent une énorme augmentation des importations (27.781.985 lire contre 10.941.000 francs) et une sensible diminution des exportations (4.028.520 lire contre 5.022.000 fr.). Celle-ci est considérée comme transitoire et due uniquement à la guerre italo-turque qui a paralysé le trafic des caravanes venant de l'intérieur. Les exportations vers l'Italie ont été particulièrement atteintes tandis qu'au contraire les importations italiennes à Tripoli ont plus que triplé, ayant passé de 2.924.316 lire à 10.961.168 lire : cela s'explique aisément par les besoins de l'armée d'occupation et des nouveaux immigrants venus d'Italie, auxquels il faut attribuer les importants envois de farines, vins et spiritueux, produits de la ferme, objets d'ameublement, etc. (1).

L'immigration italienne imprimera-t-elle à ce commerce un progrès nouveau et immédiat? Les statistiques officielles ne permettent guère de répondre à cette question par l'affirmative et il nous paraît d'autant plus intéressant de les reproduire qu'elles constituent un précieux élément d'appréciation des conditions économiques actuelles en Tripolitaine et spécialement à Tripoli.

Avant l'occupation on comptait à Tripoli environ 2.000 sujets italiens. Pendant la période écoulée depuis le commencement de la guerre italo-turque (octobre 1911) jusqu'au 31 décembre 1912, il est arrivé 10.358 Italiens ; pendant le premier semestre de 1913 les arrivées ont été de 4.593, et pendant la période du 1er juillet au 31 octobre 1913, de 2.255. Si l'on ajoute aux anciens résidants les immigrants arrivés depuis l'occupation, on obtient un total de 19.206 Italiens. Les départs de Tripoli de citoyens italiens ont été de 3.027 pendant la période comprise entre le début de l'occupation et le 31 décembre 1912, de 4.396 pendant le premier semestre de 1913, et de 2.759 pendant les quatre mois compris entre le 1er juillet et le 31 octobre 1913. L'exode total porte donc sur un chiffre de 10.182 Italiens, et la population italienne restant à Tripoli au 31 octobre 1913 était de 9.024 individus, *inférieure* de 307 au nombre existant au 31 décembre 1912. Il résulte, en effet, des chiffres qui précèdent, que l'important mouvement d'immigration italienne constaté en 1912 s'est déjà arrêté (tandis que le mouvement d'immigration française au Maroc dure encore et se développe), le nombre des partants étant, pour les derniers mois, supérieur à celui des arrivants. Régression d'autant plus remarquable qu'elle coïncide avec une énorme augmentation de l'émigration italienne transocéanique (314.203 pour les neuf premiers mois de 1913, contre 196.106 pour la période correspondante de 1912). Bien que l'on ne puisse en tirer — quant à présent — aucune déduction en ce qui concerne l'avenir du peuplement italien en Libye, il est du moins permis de supposer que les conditions économiques actuelles à Tripoli ne sont pas des plus favorables (2). C'es

(1) La France a importé à Tripoli les mêmes articles et aussi des produits chimiques, des objets en métal, etc. A noter l'augmentation des importations de la Tunisie. L'Allemagne a importé de la ferblanterie, de la bière, des conserves, des produits chimiques, etc., l'Angleterre des cotonnades, des lainages, etc.

(2) Il est curieux d'observer, à ce propos, que l'Office du gouvernement chérifien et du protectorat de la République française au Maroc à Paris a reçu plusieurs demandes d'ouvriers et colons italiens de Libye demandant à aller au Maroc. On a d'ailleurs remarqué dans un récent numéro de l'*Afrique Française* la forte proportion de l'immigration italienne au Maroc : 8.800 au 1er janvier 1914 (*Afrique Française*, février 1914, p. 95).

d'ailleurs l'impression qui se dégage de certaines correspondances de cette ville et de différents articles de la presse italienne.

Le développement économique de Tripoli paraît avoir souffert de cette circonstance qu'on a voulu développer trop vite. Le mouvement commercial des débuts de l'occupation a été intense, mais chaotique, reposant sur des bases factices et de nature transitoire ; ce fut une âpre concurrence pour l'accaparement du marché, et la crise survint à la fin de 1912, provoquée par le défaut d'équilibre entre l'offre et la demande, entre l'importation et la consommation, entre le commerce et le crédit. Beaucoup de commerçants — et aussi de spéculateurs de toute catégorie — attirés au début de la conquête par l'appât d'un gain facile, ont été profondément déçus.

Le *Giornale d'Italia*, organe de l'opposition, dans une correspondance de Tripoli en date du 30 septembre 1913, avoue le *fiasco*, tant au point de vue industriel qu'au point de vue financier, des entreprises de la première heure. D'après ce journal, aussitôt après la prise de possession de Tripoli, à la suite des premiers appels du gouvernement qui engageait les Italiens à prendre part à l'œuvre de civilisation de la nouvelle colonie soit en s'y établissant soit en y engageant des capitaux, un grand nombre d'entreprises nouvelles se sont constituées, pour la plupart sans connaissance exacte des conditions locales ni des difficultés qui les attendaient, sans capitaux suffisants pour se prémunir contre une stagnation éventuelle des affaires ou une dépression commerciale. Or, c'est précisément ce qui se produisit, par suite des lenteurs de la pacification, et aussi des incertitudes et des tâtonnements de la politique du ministère des Colonies, qui se prononçait tantôt pour une entente amiable avec les Arabes, tantôt pour des mesures militaires énergiques : il en résulta une série de krachs financiers qui non seulement entravèrent le développement économique normal de Tripoli, mais encore en chassèrent d'autres entreprises saines et viables.

Ces appréciations sévères du *Giornale d'Italia* sont corroborées par celles — parues vers la même époque — de M. Corrado Zoli dans le *Secolo*. Cet écrivain, après avoir montré que la stagnation, la méfiance et le découragement avaient remplacé l'activité commerciale du début, rendait responsable de cet état de choses le défaut de politique coloniale bien définie de la part du gouvernement central de Rome et reprochait à la bureaucratie italienne de faire obstacle à toute tentative sérieuse de colonisation.

Pourtant, d'après des informations plus récentes, la situation semble s'améliorer à Tripoli ; les stocks diminuent peu à peu et les affaires reprennent un cours plus normal.

*
* *

La commission nommée en février 1913 par M. Bertolini, ministre des Colonies, pour faire une enquête sur les conditions agricoles en Tripolitaine, a publié récemment son volumineux rapport. Ses études ont porté sur la Tripolitaine septentrionale, exactement sur la région côtière s'étendant entre la Grande-Syrte et la frontière tunisienne, jusqu'à la bordure de Djebel ou haut plateau, soit sur une étendue de 22.000 kilomètres carrés. Les journaux italiens ont résumé les conclusions de cette importante enquête, et récemment, M. Bertolini les a commentées à la Chambre des députés dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la discussion des dépenses relatives à l'occupation de la Libye, s'élevant à 1.150 millions de francs.

La commission admet que dans la zone étudiée l'exploitation agricole intensive, irriguée, pour la production des fruits et légumes, ne pourra être étendue que sur environ 30.000 hectares en plus des oasis déjà cultivées. Les terres pauvres en eau, sur lesquelles la culture intensive n'est pas possible, pourront être livrées avec avantage, à l'aide des procédés techniques de la culture sur terre sèche, aux cultures arborescentes, par exemple à celles de l'olivier, du figuier, combinées avec celles de certaines céréales (orge). Quant aux immenses steppes, impropres à la culture, elles pourront être consacrées à l'élevage du bétail, particulièrement des ovins.

La commission est parvenue à ces conclusions après avoir reconnu l'existence en Tripolitaine de certaines des conditions nécessaires pour la mise en valeur d'un pays quel qu'il soit, et d'un pays africain en particulier : bien que la région soit dans son ensemble peu arrosée, les pluies, dans la zone étudiée et principalement dans la partie soumise à l'influence de la mer, tombent en quantités suffisantes ; en outre, il existe dans presque toutes les plaines du littoral un ou plusieurs cours d'eau intermittents, mais ayant parfois un caractère torrentiel, pouvant être utilisés pour irriguer de vastes terrains et pour abreuver les bestiaux ; enfin le sous-sol tripolitain, grâce à sa composition, absorbe facilement l'eau sans la laisser se perdre par l'évaporation et conserve longtemps l'humidité. Dans beaucoup d'endroits, l'eau est ainsi emmagasinée à peu de profondeur : certaines oasis sont même si riches en eau qu'il s'y forme des marécages propagateurs de la malaria, tandis que par des irrigations le territoire cultivable des oasis de la région côtière pourrait être étendu dans des proportions appréciables.

D'ailleurs la commission croit avoir trouvé la preuve de la possibilité théorique du développement agricole de la Tripolitaine septentrionale dans l'examen de sa végétation spontanée, qui offre les caractères essentiels de celle des autres pays méditerranéens, et aussi, parce que la région étudiée par la commission serait, d'après elle, plus favorisée que les plaines de la Tunisie centrale et méridionale, où les progrès agricoles ont été cependant considérables. En somme, ses conclusions sont également éloignées d'un optimisme enthousiaste et d'un pessimisme décourageant. Il en résulte que la Libye renferme des possibilités agricoles, mais réalisables seulement grâce au travail persévérant de l'homme.

La Commission trace enfin au gouvernement un programme de colonisation dans lequel elle s'efforce d'harmoniser les intérêts des colons italiens avec les conditions de la vie indigène. Elle préconise, pour la mise en valeur du pays, la combinaison du capital italien et de la direction italienne avec le travail et l'expérience des indigènes; elle demande que la plus grande liberté possible soit laissée à l'initiative privée; elle conseille une expérimentation approfondie et suggère à cet effet la création à Tripoli d'un Office agricole permanent pour l'étude de tous les problèmes relatifs à la colonisation.

Tandis que l'enquête de la commission gouvernementale s'était arrêtée à la bordure du Djebel, la mission du sénateur Franchetti, envoyée par la *Societa Italiana per lo studio della Libia*, a étudié cette zone accidentée, comprenant les régions de Msellata, Tarhuna, Gharian et Yefren. Dans le Djebel, très riche dans l'antiquité, on pratique encore l'élevage et l'on cultive l'olivier, le figuier et les céréales, avec des procédés primitifs. Mais s'il est prouvé que ces différentes cultures peuvent végéter sans irrigation avec les méthodes indigènes, il n'est pas encore démontré, d'après le sénateur Franchetti, que ces cultures ou d'autres pourront devenir rémunératrices à l'aide de la main-d'œuvre et des capitaux italiens. Dans le Djebel, en effet, il ne peut être question que de culture en terre sèche, l'irrigation y paraissant impossible, et les méthodes qui donnent de bons résultats en Italie ou même sur le haut plateau de l'Erythrée ne peuvent être employées en Tripolitaine, où l'on devrait plutôt appliquer les méthodes en usage dans certaines parties des Etats-Unis pour la culture des plantes qui résistent à la sécheresse. La conclusion de la mission Franchetti, comme celle de la commission gouvernementale, est que ce grave problème ne pourra être résolu qu'après une vaste expérimentation agricole, forestière et pastorale confiée par le gouvernement à des services techniques. Seuls les résultats de ces expériences diront si la Tripolitaine se prête ou non à l'établissement de la petite propriété italienne et peut devenir, par suite, un important débouché pour l'émigration.

L'enquête déjà effectuée dans l'extrême Nord de la Tripolitaine sera poursuivie plus avant dans l'intérieur, dans la région comprise entre le Djebel Nefusa et la Grande Syrte, où l'on désirerait voir confirmer notamment l'existence d'importants gisements miniers. En ce qui concerne la Cyrénaïque, les études entreprises pour déterminer sa valeur économique ne sont pas encore terminées; on estime toutefois qu'elles aboutiront à des conclusions plus favorables qu'en ce qui concerne la Tripolitaine.

Mais quelque réelle que puisse être la valeur économique de la Libye, l'avenir de la colonie dépend de la possibilité d'y diriger l'émigration italienne en la détournant de ses voies actuelles. Un récent article de la *Perseveranza* de Milan, admettant qu'une partie appréciable des 900.000 kilomètres carrés encore incultes de la Libye est susceptible d'être mise en valeur, estime que ce résultat ne pourra être atteint que grâce à l'immigration de paysans italiens, la population indigène étant trop peu nombreuse et trop primitive pour pouvoir accomplir cette tâche. Mais l'immigration en Libye ne sera possible qu'avec l'aide de l'Etat qui devra faciliter sa mise en valeur par l'exécution de tout un ensemble d'autres travaux d'utilité publique.

Il est intéressant de signaler, dans cet ordre d'idées, que la filiale établie à Tripoli par la *Banca d'Italia* ne se bornera pas à aider le commerce italien, mais exercera aussi, concurremment avec la filiale du *Banco di Sicilia* existant depuis plus longtemps, le crédit agricole. La *Banca d'Italia* s'efforcera de seconder la politique du gouvernement qui consiste à procurer aux paysans italiens, désireux de s'établir en Tripolitaine, les moyens d'y trouver une existence passable. Pour y parvenir, la filiale de la Banque d'Etat a pour instructions de se montrer assez large dans la concession des crédits, et de les accorder toutes les fois que la personnalité de l'emprunteur et la nature de ses entreprises donnent une certaine garantie de continuité dans l'exploitation du terrain acquis, et font par suite espérer des résultats satisfaisants.

*
* *

Une des principales préoccupations des coloniaux italiens est celle de la possibilité de rendre à Tripoli et à Bengasi leur ancienne importance comme débouché du commerce caravanier du Soudan, aujourd'hui détourné par les voies ferrées françaises et anglaises de l'Afrique Occidentale et du Niger. Avant que le grand centre commercial de Kano n'ait été relié à Lagos par voie ferrée, les caravanes qui en partaient apportaient à Tripoli et à Bengasi les produits de l'intérieur et en rapportaient des marchandises européennes : ce trafic représentait une valeur annuelle moyenne d'environ 7 millions de francs; mais la construction du chemin de fer, en ouvrant au commerce une voie infiniment plus rapide, moins onéreuse et plus sûre, porta un coup fatal au commerce caravanier, et depuis lors les marchandises expédiées de Kano à Tripoli prennent avec avantage la voie de Liverpool. Un tel détour paraîtra d'autant plus extraordinaire que la consommation locale de peaux, de plumes d'autruches et autres produits du Centre-Africain est absolument insignifiante à Tripoli, d'où ceux-ci sont réexpédiés en presque totalité sur les différents marchés de l'Europe et de l'Amérique. Tripoli semblerait donc n'avoir plus aucune raison d'être comme centre de distribution de ces denrées : mais il existe encore sur cette place des industries spéciales de transformation des produits soudanais (choix et classement des peaux, sélection et nettoyage des plumes d'autruches), et d'anciennes maisons de commerce spécialement organisées pour ce genre d'affaires et bien connues tant des indigènes de l'intérieur

que des négociants d'Europe et d'Amérique : c'est à elles que ces derniers adressent leurs commandes de produits africains. Le gouvernement ottoman, pour conserver à Tripoli ce rôle commercial et empêcher que le centre de distribution des produits du Centre-Africain ne soit transféré à Liverpool, avait exonéré de tous droits les provenances du Centre-Africain importées par la voie de Liverpool. Le gouvernement italien, qui lui a succédé, n'a maintenu cette exonération qu'avec obligation du dépôt conditionnel de la somme équivalente au droit. Cette mesure, par laquelle ce gouvernement a voulu favoriser la reprise du commerce des caravanes, a été vivement critiquée par les milieux commerciaux qui craignaient de voir les maisons s'occupant du commerce des produits du Centre-Africain, se transporter à Liverpool, avant que la construction des chemins de fer de Tripoli vers l'hinterland ne permette d'y faire affluer de nouveau le trafic détourné par d'autres voies.

Toutefois, depuis l'occupation de Ghadamès par les troupes italiennes, l'arrivée à Tripoli des premières caravanes de cette provenance a fait espérer une reprise des relations commerciales entre la côte et l'hinterland. Nous trouvons dans l'*Economista d'Italia*, au sujet de ces caravanes, des renseignements qu'il nous semble intéressant de reproduire ici.

La première caravane, composée de 100 chameaux, appartenant au commerçant Hadj Ali el Tni, de Ghadamès, arriva à Tripoli le 18 juillet 1913, après un voyage de dix-huit jours, ayant suivi l'itinéraire Sinaun-Fossato-Zavia-Zanzur-Gengarech-Tripoli; elle était accompagnée de vingt-huit chameliers, les uns natifs de Ghadamès, les autres Touaregs. Chacun des chameaux était chargé de deux colis d'un poids total de 3 cantars, c'est-à-dire 153 kilogrammes environ, composés principalement de peaux du Soudan, généralement de chèvres, colorées en rouge ou en jaune à l'aide de matières végétales, entourés de peaux de bœufs et liés avec des cordes d'alfa. La seconde caravane, composée d'environ deux cents chameaux, conduits par soixante chameliers de même origine, appartenant à un autre commerçant de Ghadamès, Hadj Taher Lekhel, arriva à Tripoli le 11 août 1913, après avoir parcouru le même itinéraire, mais ayant employé vingt-huit jours, en raison du nombre double de ses chameaux : elle portait un chargement analogue à celui de la première caravane. La valeur totale des marchandises transportées par ces deux caravanes est estimée à un peu plus de 190.000 francs dont 153.000 francs de peaux, 30.000 francs de plumes d'autruches, et un peu plus de 7.000 francs d'articles divers, notamment d'un peu d'ivoire. Les prix de transport de Ghadamès à Tripoli ont varié de 7 fr. 50 à 9 francs par cantar, soit environ de 15 francs à 17 fr. 60 par quintal, prix sensiblement plus élevés que ceux pratiqués antérieurement à l'occupation italienne, qui étaient d'environ 12 fr. 50 par quintal. Cette hausse paraît due surtout à la pénurie de chameaux résultant des réquisitions militaires. Les marchandises transportées par les caravanes ont été acquises en totalité par des commerçants de Tripoli. Les caravanes ont fait à Tripoli, pour l'intérieur, d'importantes acquisitions de tissus de coton, de sucre, de thé, de café, etc., pour environ 100.000 francs, de sorte que le mouvement commercial global provoqué par ces deux caravanes s'élèverait à environ 290.000 francs. Les caravaniers ont été d'accord pour reconnaître la sécurité absolue du parcours qu'ils ont effectué sans incident d'aucune sorte, avec le seul concours de petites escortes mises à leur disposition par les différents postes.

Cette reprise du trafic des caravanes entre Ghadamès et Tripoli mérite de ne point passer inaperçue dans les milieux coloniaux français. On sait en effet que pendant la guerre italo-turque le commerce caravanier en provenance du Centre-Africain et passant par Ghat et Ghadamès avait pris la direction de Gabès, grâce à la sécurité assurée par nos compagnies de méharistes. Il y a lieu d'espérer que tous efforts utiles seront faits, de notre côté, pour conserver au Sud-Tunisien ce courant d'échanges dont l'intérêt économique et politique est indéniable. La prolongation jusqu'à Gabès du réseau ferré tunisien et la construction projetée d'un chemin de fer de Gabès vers la frontière tuniso-tripolitaine aideront beaucoup à atteindre ce résultat. Il ne faut pas oublier en effet que la construction d'une ligne Tripoli-Ghadamès est prévue dans le programme des voies ferrées de la Tripolitaine. Aussi bien faut-il s'attendre à ce que, à la suite de l'occupation de Mourzouk par leurs troupes, les Italiens fassent tous leurs efforts pour ressusciter le trafic des caravanes entre le Centre-Africain et Tripoli par le Fezzan, qu'une voie ferrée doit relier dans l'avenir au port méditerranéen. Voilà une éventualité, grosse de conséquences, qui, au point de vue français, ne saurait nous laisser indifférents.

CAMILLE FIDEL.

LE PORT ET LES NAVIRES DE RABAT-RIVIÈRE

Les grands navires qui viennent à Rabat y trouvent une rade inhospitalière comme celles de toute la côte ouest du Maroc ; ils sont obligés d'y mouiller loin de terre, leur déchargement ne se fait que très lentement par le moyen de barcasses que la barre, trop souvent impraticable, empêche de sortir en moyenne cent trente jours par an.

Au contraire, un navire plus petit, qui peut pénétrer à l'intérieur de l'oued y trouve un excellent mouillage, son déchargement s'effectue rapidement sans être gêné par la houle du large et il se trouve complètement à l'abri des coups de mauvais temps malheureusement trop fréquents pendant la saison d'hiver.

C'est donc vers ce port intérieur naturel, que forme la rivière de Rabat, l'oued Bou-Regreg, que doit tôt ou tard s'orienter le commerce maritime aux dépens de la rade

extérieure que les bâtiments de commerce délaisseront peu à peu.

Nous nous proposons ici : 1° d'étudier sommairement le port de Rabat-rivière ; 2° de voir les navires qui l'ont déjà fréquenté ; 3° d'en déduire un bâtiment type que nous conseillerons aux Compagnies de Navigation, armateurs, etc., qui se proposent d'établir des lignes commerciales entre Rabat et les ports de France ou de l'étranger.

I. — Le port de Rabat-rivière.

L'embouchure de l'oued. — La barre.
Le chenal. — Le mouillage intérieur.

L'oued Bou-Regreg, rivière de très faible débit, sur les rives de laquelle sont bâties les deux villes jumelles de Rabat et Salé, se jette à la mer par une assez large embouchure orientée au Nord-Ouest. Cette embouchure est obstruée par des bancs de sable accumulés là par la houle du large et entre lesquels les courants de marée creusent un chenal de profondeur et d'orientation très variables, affectant souvent des coudes brusques.

Lorsque la houle arrive sur ces hauts fonds de l'embouchure, elle s'y escarpe brusquement et déferle. C'est ce qui forme *la barre.*

Cette barre peut être franchie par des navires calant de 3 mètres à 3 m. 10 d'eau. Ils la passent au moment de la pleine mer. La profondeur d'eau est alors de 4 mètres à 4 m. 50 environ par une marée moyenne. Ces chiffres, du reste, n'ont rien d'impératif, étant donné l'extrême variabilité de la profondeur du chenal. En tout cas, il est de la plus élémentaire prudence de ne s'engager sur la barre qu'avec une marge d'au moins un mètre sous la quille. On s'exposerait, dans le cas contraire, à talonner très fortement dans le creux des lames et à faire des avaries graves.

Les coudes et la faible largeur du chenal obligent à limiter à 60 mètres la longueur des navires.

Le mouillage à l'intérieur de l'oued est excellent. On y trouve des fonds de vase de très bonne tenue, dans une large fosse où la profondeur est toujours supérieure à 3 mètres.

Les courants de marée se font sentir naturellement dans l'oued, leur force atteint 2 nœuds à 2 n. 5 pour une marée de coefficient 100. Aussi, les navires au mouillage en rivière y affourchent s'ils ont moins de 45 mètres de long, et s'y embossent dans le cas contraire. Pendant la saison d'hiver, après les grandes pluies, des crues sont parfois à redouter; la vitesse du courant peut alors atteindre 8 à 9 nœuds. Mais ces crues sont généralement prévues à temps pour qu'un navire au mouillage puisse prendre ses dispositions pour les étaler.

II. — Navires ayant déjà fréquenté le port de Rabat-rivière.

Jusqu'en 1912, seuls de petits voiliers portugais ou espagnols fréquentaient le port intérieur du Bou-Regreg.

Pendant l'été 1912, quelques vapeurs de faible tonnage, affrétés par la Guerre entrèrent dans l'oued. Ce furent la *France*, la *Renée Achaque*, la *Tunisie*, portant tous moins de 250 tonnes.

Les débuts de la belle saison de l'année 1913 vit s'ouvrir tout à coup l'ère du développement intensif du port de Rabat-rivière. On vit successivement entrer dans l'oued deux voiliers à moteur, le *Sirra* et le *San-Antonio*, des vapeurs nombreux, tels que la *Cannebière*, le *Roma*, le *Faraman*, le *Rebia*, la *Ville de Rabat*, et deux navires neufs construits spécialement pour le port, la *Mauritanie*, Compagnie Castagné, et le *Mehediya*, Compagnie Oldenbourg. De nombreux vapeurs plus petits, tels que la *France*, la *Tunisie*, le *Gibel-Habib*, etc., fréquentèrent également le port. Nous n'insisterons pas sur ces derniers, les jugeant peu intéressants étant donné leur faible tonnage.

Nous allons étudier d'une façon plus complète les caractéristiques et les qualités des différents navires cités plus haut.

a) *Les voiliers à moteur* Sirra *et* San-Antonio. — A ces deux navires revient l'honneur d'avoir apporté les premiers en rivière des chargements d'environ 400 tonnes. Le *San-Antonio*, gréé en trois-mâts latin avec misaine de fortune, a 58 mètres de long et cale 3 m. 10 avec 400 tonnes. Le *Sirra* est un peu moins long. Tous deux ont un moteur Diésel pouvant leur donner une vitesse de 8 nœuds. Ce sont des navires doués de bonnes qualités évolutives, et par leurs formes, très marins.

b) *La Cannebière.* — Ce vieux vapeur a suivi de près le *San-Antonio* à Rabat. Son tirant d'eau de 3 m. 40 avec 360 tonnes, est trop fort. Il ne lui permet l'accès du fleuve qu'aux grandes marées.

C'est un navire peu intéressant, étant donné son âge et son tirant d'eau.

c) *Le Roma.* — Ce vapeur suédois de 48 mètres de long peut porter 350 tonnes avec un tirant d'eau de 3 mètres. C'est un excellent petit navire gouvernant extrêmement bien. Les dimensions et son tirant d'eau lui assurent une entrée facile, quel que soit le coefficient de la marée.

d) *Le Rebia.* — Ce vapeur, acheté par la Compagnie Paquet pour le Bou-Regreg, est loin de présenter toutes les qualités voulues. Sa longueur de 60 mètres est acceptable, mais à 3 mètres de tirant d'eau il ne porte que 400 tonnes. Il présente alors le désavantage d'être à égalité de tirant d'eau à l'avant et à l'arrière, et étant de plus très plat, de gouverner très mal, embardant beaucoup.

e) *La Ville-de-Rabat.* — Ce beau navire à deux hélices pouvant porter 900 tonnes avec trois mètres de tirant d'eau, gouvernant très bien, serait presque l'idéal si sa longueur de 72 mètres n'était franchement excessive. Etant donné la faible largeur du chenal à certains coudes, il risque en évoluant de toucher soit par l'avant, soit par l'arrière et de faire des avaries graves si cet accident se produit à l'endroit où le chenal longe la falaise rocheuse de la pointe des Oudaïa.

d) *La Mauritanie* et *le Mehediya.* — Ces deux navires ont été construits spécialement pour le Bou-Regreg. La *Mauritanie*, longue de 60 mètres, peut porter 800 tonnes à 3 mètres de tirant d'eau. Le *Mehediya*, long de 50 mètres, peut prendre 750 tonnes à 3 m. 20.

La *Mauritanie* (1) bâtiment que j'ai spécialement étudié est large de 10 m. 50. La chaufferie et la machine sont à l'arrière. Les cales ont chacune 20 mètres de long. Il manque à ce navire un système de ballasts suffisants pour lui permettre de naviguer dans de bonnes conditions lorsqu'il est lège. Nous reviendrons du reste sur cette question des ballasts.

III. — Le navire-type.

Parmi les bâtiments cités plus haut, nous avons vu que les deux derniers seulement ont été construits spécialement pour le port de Rabat. Nous avons vu également que la *Mauritanie*, malgré de gros avantages, était encore loin d'être un bâtiment mis au point. Nous allons donc tout d'abord rechercher les qualités essentielles que devra présenter notre navire-type, dont deux caractéristiques nous sont déjà impérativement fixées, savoir : la longueur 60 mètres et le tirant d'eau maximum 3 m. 10.

1° Ces premières caractéristiques étant imposées, il est bien évident que, dans leurs limites, nous devrons nous proposer de construire un navire capable de porter la plus grande quantité possible de marchandises. On conçoit facilement, en effet, que d'ici peu de temps la concurrence fera baisser considérablement le prix du fret destiné à Rabat. Les petits navires, par exemple, qui jusqu'à présent prenaient à Marseille des chargements de 300 tonnes pour Rabat, se trouveront hors d'état de continuer lorsque ce prix diminuera. Seuls les plus gros vapeurs pourront rester en ligne et assurer le transport du fret d'une façon avantageuse pour les armateurs.

Nous attaquons donc à présent le problème en donnant

(1) La *Mauritanie* s'est échouée sur la pointe de Salé dans les circonstances suivantes : Ce vapeur sortait du Bou-Regreg complètement lège. Le ballast avant était vide, car plein, il présentait l'inconvénient de fatiguer énormément le navire. Celui-ci avait donc son arrière très enfoncé dans l'eau à cause du poids de sa machine et son avant complètement déjaugé. Il se trouvait donc dans des conditions franchement défavorables pour naviguer. Lorsqu'il se présenta sur la barre, celle-ci était assez belle, mais la brise était très fraîche. Le bâtiment tomba vent de travers, et malgré sa machine en avant à toute vitesse, il lui fut *impossible* de revenir au lof pour doubler la pointe de Salé.

à notre navire les dimensions maxima fixées plus haut. La longueur du bâtiment étant fixée à 60 mètres, nous adopterons également la largeur maxima permise pour une telle longueur. Nous fixons à 11 mètres cette largeur maxima. Enfin nous obtiendrons le meilleur rendement comme volume des cales avec un navire à fond plat, c'est-à-dire affectant au maître couple la forme d'un chaland. Cette forme de carène est du reste avantageuse en cas d'échouage accidentel sur les bancs de sable de l'embouchure;

2° Le navire destiné à Rabat devra présenter toutes les qualités requises pour passer la barre en toute sécurité. Ces qualités se résument en trois : *a*) bonne stabilité de route ; *b*) excellentes qualités évolutives ; *c*) vitesse suffisante.

a) *Bonne stabilité de route.* — C'est une qualité essentielle pour un navire entrant en rivière avec de grosses lames venant de l'arrière, qui tendent à le faire embarder violemment. Cette qualité est difficile à obtenir avec un navire plat à faible plan de dérive. On y arrivera en lui donnant un tirant d'eau légèrement plus faible devant que derrière, en affinant un peu les formes de l'arrière et en évitant de trop charger ses extrémités.

b) *Qualités évolutives.* — Nous avons vu que le chenal très étroit présente des sinuosités assez prononcées. Le navire devra donc être suffisamment manœuvrant pour le suivre aisément, pour redresser sa route après une embardée, et évoluer avec certitude en pleine barre si besoin est.

Nous obtiendrons ces qualités avec un large safran de gouvernail. Un bâtiment tel que celui dont nous parlons, c'est-à-dire dont la largeur est relativement forte en proportion de la longueur, aura du reste naturellement un faible rayon de giration. L'emploi de deux hélices rend dans bien des cas la manœuvre plus aisée qu'avec une seule hélice ; mais nous verrons plus loin que cette disposition, déjà défectueuse au point de vue économie de combustible, présente certains désavantages à la mer.

c) *Vitesse.* — Nous ne saurions trop insister sur ce point de vue, trop souvent négligé dans la construction des cargo-boats. Si l'entrée en rivière se fait à très faible allure, il n'en est pas de même de la sortie qui doit au contraire se faire à grande vitesse avec un grand bâtiment qui n'a pas à craindre les coups de mer.

Nous fixons à *9 nœuds* l'allure *minima* à donner pour la sortie. Avec cette vitesse, le navire aborde franchement les rouleaux, et les passe rapidement, sans perdre son erre. Avec une vitesse plus faible, il s'élèvera mieux sur les lames, il est vrai, mais tanguera violemment, et perdra rapidement son peu de vitesse ; parfois même, s'il est pris dans une série de rouleaux successifs, il se verra culer peu à peu, et pourra alors se trouver dans une position très fâcheuse ;

3° Enfin le dernier desideratum auquel devra satisfaire notre navire-type est d'être un *navire de mer*, c'est-à-dire un bâtiment capable en toute saison d'affronter les traversées souvent dures qui séparent Rabat des ports d'Europe. Cette qualité sera évidemment un peu difficile avec un bâtiment large, plat et à faible tirant d'eau, qui par ses formes même est peu marin. Même par temps maniable ses propulseurs, insuffisamment enfoncés dans l'eau, s'affoleront dans les coups de tangage, le bâtiment perdra beaucoup de sa vitesse, ne gouvernera plus et se mettra naturellement en cape, dérivant beaucoup. Ces défauts, déjà sensibles lorsque le navire se trouve dans ses lignes d'eau normales, c'est-à-dire en charge, sont très accentués lorsqu'il est lège. Ce sera donc la traversée de retour, toujours faite à vide, qui sera la plus dangereuse. Nous en avons un exemple dans le cas du vapeur *Ville-de-Rabat*, qui naviguant presque lège dans le Golfe du Lion, y fut pris par un coup de vent d'Est qu'il ne put étaler et qui le drossa à la côte au cap Leucate. Nous avons pu nous rendre compte nous-même, dans une traversée entre Rabat et Marseille, des mauvaises qualités nautiques de ce navire lorsqu'il navigue à vide. Nous avons pu voir également les inconvénients que présente l'emploi de deux hélices. Celles-ci, en effet, placées à fleur d'eau emballent non seulement au tangage, mais encore au roulis, chose que ne fait jamais une hélice centrale. Il en résulte une diminution d'allure obligatoire, sous peine de faire des avaries.

De ces considérations, nous retirons les enseignements suivants :

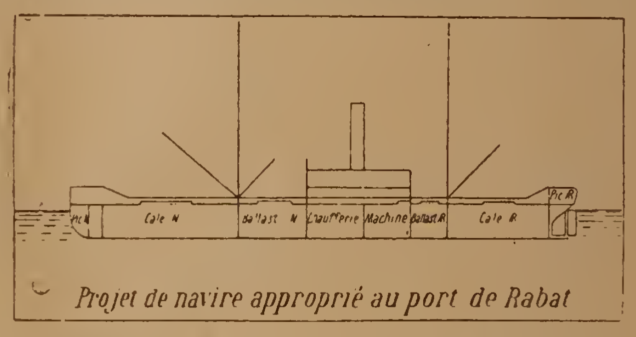
a) L'emploi d'une hélice centrale semble préférable à celui de deux hélices latérales.

b) Nous devrons par un système judicieux de *ballasts*, donner à notre navire-type sensiblement les mêmes lignes d'eau lorsqu'il est lège que lorsqu'il est en charge.

Ballasts. — Prenons un bâtiment construit pour porter 800 tonnes, dans les conditions que nous avons fixées plus haut. Pour le mettre en état de naviguer convenablement à vide, il nous faut prévoir un système de ballasts permettant l'introduction à bord d'environ 600 tonnes d'eau. La plus grande partie de ce poids devra se trouver au centre du bâtiment, une centaine de tonnes seulement étant répartie entre deux petits ballasts ou pics placés l'un à l'avant, l'autre à l'arrière, et destinés à modifier au besoin l'assiette du bâtiment. Le ballast central devra occuper autant que possible une tranche du navire, qui se trouvera ainsi chargé normalement et lui évitera les roulis trop brusques ou trop accentués que donnent les gros poids placés ou trop haut ou trop bas.

Conclusions. — Plan.

Comme conclusion à ce qui vient d'être dit plus haut, nous donnons ici le plan tout à fait schématique d'un navire rigoureusement approprié au port de Rabat.



Projet de navire approprié au port de Rabat

Sa longueur est de 60 mètres, sa largeur hors tout de 10 m. 50. Son tirant d'eau de 3 mètres. La disposition intérieure est celle représentée par la figure :

1° A l'extrême avant, un petit ballast ou pic d'une contenance de 30 tonnes environ ;

2° Une grande cale de 16 mètres de long ayant comme ouverture un panneau de 6 mètres de long;

3° Un grand ballast de 8 mètres de long, comprenant toute la largeur du navire, d'une contenance d'environ 360 tonnes. Ce ballast est fermé par un panneau étanche de 3 mètres × 4 mètres. Ce qui permet, lorsqu'il est vide, de l'utiliser comme cale;

4° Le groupe chaufferie et machine s'étendant sur une longueur de 12 mètres, les soutes à charbon étant placées de chaque côté en abord ;

5° Un ballast de 4 m. 50 de long comprenant comme le premier toute la largeur du navire et d'une contenance d'environ 200 tonnes;

6° Une cale de 12 mètres de long, allant jusqu'à l'étambot, desservie par un panneau de 4 mètres × 4 mètres;

7° Dans les formes arrondies de l'extrême-arrière, à côté de la cambuse, est ménagé un petit ballast ou pic d'une contenance de 20 à 30 tonnes. Il servira au même titre que le pic avant à des légères modifications dans l'assiette du navire, lorsque le besoin s'en présentera.

Ce navire ainsi conçu pourra porter de 700 à 800 tonnes environ en lourd, avec un tirant d'eau d'à peu près 3 mètres.

C'est de ce type, qu'à notre avis devront le plus possible se rapprocher les constructeurs auxquels on demandera des navires appropriés au port de Rabat; c'est également de ce type que devront s'inspirer les armateurs cherchant à acheter un navire s'ils veulent avoir un bâtiment avantageux.

J. Nouvel de la Flèche,
Enseigne de vaisseau.

LA MISSION DE RAVITAILLEMENT DU TCHAD PAR KANO

(Janvier 1912-Décembre 1913)

PREMIÈRE PARTIE

HISTORIQUE SUCCINCT

Formation de la Mission. — La Mission de ravitaillement du Tchad a été formée au Ministère des Colonies au mois de décembre 1911. A cette époque, le service de l'Intendance de l'Afrique Equatoriale Française avait fait connaître au Département l'impossibilité dans laquelle il se trouvait, d'assurer le transit du ravitaillement du Tchad par la voie du Congo. Dans le même temps, l'accord du 4 novembre consacrait l'abandon à l'Allemagne de la région du Mayo-Kebbi, porte d'entrée du Territoire du Tchad sur le Niger et la Benoué. En somme, nos possessions allaient se trouver embouteillées et il s'agissait — tout au moins provisoirement — de trouver une voie nouvelle pour y faire aboutir les approvisionnements destinés aux troupes.

Au Ministère, on connaissait par différents comptes rendus, les efforts faits par les Anglais en Northern Nigeria, pour relier cette colonie à la mer, en se servant du cours du Niger jusqu'à Baro, puis de la voie ferrée de construction récente entre Baro et Kano. Mais les renseignements obtenus jusque-là étaient très vagues. Le ministre des Colonies, M. Lebrun, eut alors l'idée d'utiliser la traversée de la Nigeria anglaise jusqu'à Kano, puis de faire diriger sur Zinder et Mao, à travers le territoire français, les denrées destinées au Tchad. En conséquence, il décida d'envoyer une mission (1) chargée : « 1° de conduire jusqu'à Mao par la voie Kano-Zinder un premier échelon de 60 tonnes de ravitaillement à destination du Tchad, de faire connaître d'urgence s'il était possible d'envoyer par la même voie un second échelon de même tonnage, et même d'en faire passer un troisième de 80 tonnes, quitte à l'entreposer momentanément à Zinder pendant la saison des pluies; 2° d'étudier d'une matière complète la voie Kano-Zinder comme voie normale d'accès au Tchad, aussi bien pour le personnel que pour le matériel; déterminer le mode et la capacité de rendement de cette voie; recueillir tous renseignements techniques utiles : accueil des autorités étrangères et facilités données par elles, exécution des différents transports et transbordements, emmagasinement, droits exigés, prix de revient de la tonne, pertes, casse, emballages, etc. ; indiquer les conséquences qui résulteraient de l'adoption de cette voie; déterminer les mesures de détail à adopter ultérieurement pour son utilisation. »

Premier échelon. — Le chef de Mission s'embarqua le 25 janvier 1912 à Bordeaux à destination de la Nigeria, avec un sous-officier, afin d'aller préparer la réception du premier échelon. et d'examiner les facilités d'envoi des deuxième et troisième. Etant donné l'urgence de faire parvenir au Tchad les vivres dont il manquait, le premier échelon qui devait être de 60 tonnes fut porté à 120 tonnes.

Il quittait Bordeaux le 22 février 1912, trop tard pour utiliser sur le Niger la période des hautes eaux, et arrivait à Burutu (embouchure du Niger) le 20 avril. Le transbordement eut lieu aussitôt, partie sur un vapeur, partie sur deux chalands tirés par un remorqueur, et malgré l'époque tardive et la baisse des eaux, la mission avait la certitude d'atteindre Baro.

Cependant, bien que le vapeur ait pu atteindre Lokodja, le 27 avril avec 10 tonnes, les chalands qui avaient été dépassés en route et qui calaient davantage, furent arrêtés à Onitsha, par suite d'une sécheresse exceptionnelle du Niger, et ne parvinrent à Lokodja que le 4 mai. A ce moment, le bief, Lokodja-Baro était impraticable. Force fut d'attendre la crue.

Les chalands ne purent se remettre en marche que le 4 juillet; ils étaient à Baro le 8 juillet, et les marchandises arrivaient à Kano le 19 du même mois.

La mission prit ensuite ses dispositions pour mettre les caisses à l'abri des tornades et des termites, en attendant l'arrivée des animaux demandés au Territoire du Niger. Les instructions du département prescrivaient que le ravitaillement devait suivre la voie Kano-Zinder-Mao. En l'absence de renseignements précis au départ de Paris de la Mission, cette indication n'était qu'une directive susceptible de modification si les nécessités s'en faisaient sentir. Aussi, à son arrivée à Kano, son chef ayant reçu des renseignements complémentaires, avait-il manifesté l'intention — d'accord en cela avec le colonel commandant le territoire du Niger — d'éviter le crochet de Zinder, et demanda que, tout en maintenant la direction générale de Mao, le ravitaillement, une fois en territoire français, rejoignît la route normale d'étapes de Mainé-Soroa à N'Guigmi; ce qui fut fait.

La saison des pluies étant survenue, on dut substituer aux chameaux, dont l'emploi avait été préconisé, les bœufs porteurs, beaucoup moins aptes aux longs trajets. Mais, les caisses attendirent à Kano du 19 juillet au 16 août. L'évacuation se fit du 17 août au 7 septembre, au moyen de 2.000 bœufs et 6 chameaux qui ont enlevé 4.439 caisses.

Dès le mois de février, le chef de Mission avait eu des pourparlers avec l'agent des Chargeurs

(1) Capitaine Mercier chef de mission, lieutenant Bertaut adjoint, adjudants Gely et Mouret-Lafage.

Réunis à Cotonou. Il en était résulté que cette compagnie de navigation avait donné la certitude qu'un service postal régulier aurait lieu entre Cotonou et Lagos à partir du mois de mai suivant et que ce service serait assuré par un vapeur sur la lagune, voie d'eau continue reliant ces deux points et passant par Porto-Novo.

D'autre part, la mission avait constaté que le railway de Lagos venait rejoindre le Baro-Kano, d'où possibilité de se rendre directement de Lagos à Kano. Le chef de mission s'était renseigné à Lagos sur les moyens dont pouvait disposer le nouveau « Lagos-Railway ». Il apprenait ensuite que dans le but de supprimer la concurrence entre la voie du fleuve et la voie ferrée, l'unification des tarifs entre les voies Lagos-Kano et Forcados-Kano était décidée en principe, enfin que la fusion des railways de Nigéria allait être accomplie sous le nom de « Nigerian Railway ».

Toutes ces raisons ont fait que le chef de mission a proposé au département d'utiliser pour ses envois ultérieurs la voie ferrée Lagos-Kano, faisant suite à la navigation lagunaire Cotonou-Lagos.

Deuxième échelon. — Le deuxième échelon de ravitaillement comprenant 103 tonnes était parti de Bordeaux le 22 septembre 1912, il est arrivé à Cotonou le 23 octobre, soit 31 jours après : le transbordement à Cotonou à terre par le wharf, puis sur le vapeur *Faadji* a demandé 3 jours. Il quittait Cotonou le 6 novembre, arrivait à Lagos le 7, en partait le 9 novembre par train spécial, et arrivait à Kano le 13 novembre, 51 jours, après son départ de Bordeaux (huit jours ont été inemployés à Cotonou).

L'évacuation du deuxième échelon dura du 11 décembre 1912 au 1er janvier 1913. Du 13 novembre au 11 décembre, attente des animaux de Zinder.

1.069 chameaux et 126 bœufs ont servi au transport de cet échelon.

Au moment où les dernières caisses du second échelon étaient enlevées, la mission pouvait considérer sa tâche comme terminée, et en fait, elle n'avait pas reçu du Département les instructions concernant un troisième échelon.

Le Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française avait assumé la responsabilité des envois ultérieurs, et le Territoire du Niger devait prendre toutes les dispositions nécessaires pour en assurer la réception à Kano et l'évacuation sur N'Guigmi. Cependant, au moment de l'arrivée du troisième échelon de 150 tonnes, le Territoire de Zinder n'était pas préparé à le recevoir, et n'avait pas d'officier disponible pour s'en occuper. C'est pourquoi le lieutenant-colonel commandant le Territoire du Niger envoya par l'intermédiaire du chef de mission, une réquisition au lieutenant Bertaut, afin d'exécuter, pour le compte du Territoire du Niger, la réception à Kano et le transport de Kano à N'Guigmi, du troisième échelon attendu.

Troisième échelon. — Il comprenait 156 tonnes (5.849 caisses) et avait quitté Bordeaux le 25 novembre 1912. Arrivé à Cotonou le 2 janvier 1913, il en repartait le 8 janvier pour Lagos où il parvenait le 9. Mis en route le 11 janvier par train spécial, il arrivait à Kano le 16. L'évacuation dura du 4 au 21 février, et fut exécutée au moyen de 1.536 chameaux.

Evacuation dans le Territoire du Tchad. — A part quelques caisses — 143 exactement — du premier échelon, qui par erreur ont été portées de N'Guigmi à Rig-Rig par les bœufs du Territoire du Niger, c'est à N'Guigmi, poste limite des Territoires militaires du Niger et du Tchad, qu'ont eu lieu les transbordements entre les deux Territoires, et c'est à Rig-Rig, premier poste du Tchad, qu'a incombé la tâche d'allotir les approvisionnements et de les expédier dans les trois grandes directions : 1° Bol pour Fort-Lamy ; 2° Mao pour le Kanem ; 3° Ati par Moussoro pour Abéché et le Ouadaï.

De N'Guigmi à Rig-Rig et de Rig-Rig à Moussoro, les ravitaillements ont été transportés par les chameaux des Arabes du Chittati, de Ziguei, et les Tédas de Mao.

De Rig-Rig aux divers postes du Kanem, les transports ont été assurés par les bœufs porteurs des subdivisions de Rig-Rig, Bol, N'Gouri et Mao. Enfin, des postes du Kanem aux postes extérieurs les transports ont été effectués de la manière suivante : de Bol à Fort-Lamy par les vapeurs, et de Moussoro à Ati par les animaux porteurs (bœufs) de la subdivision du Bahr-el-Ghazal.

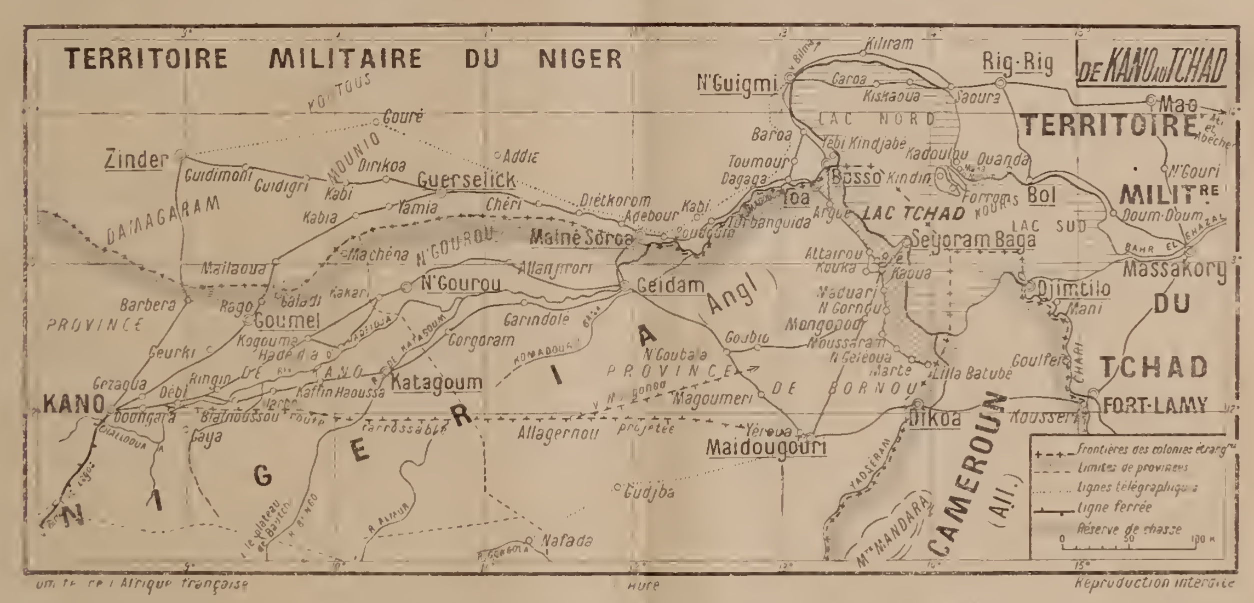
Le tableau ci-après indique la date d'arrivée et

	N'GUIGMI		RIG-RIG		BOL		FORT-LAMY
Échelons	Arrivee	Depart	Arrivee	Depart	Arrivée	Départ	Arrivée
1er *échelon*	Du 19 septembre au 20 octobre 1912	Du 25 septembre au 2 novembre 1912	Du 1er octobre au 6 novembre 1912	Du 18 octobre au 8 novembre 1912	Du 12 au 18 octobre 1912	Du 17 octobre au 14 décembre 1912	Du 22 octobre au 19 décembre 1912
2e *échelon*	Du 8 janvier au 4 février 1913	Du 9 au 27 février 1913	Du 13 février au 3 mars 1913	Du 21 février au 6 mars 1913	Du 25 février au 9 mars 1913	Du 2 mars au 17 avril 1913	Du 7 mai au 22 avril 1913
3e *échelon*	Du 9 au 24 mars 1913	Du 29 mars au 27 avril 1913	Du 3 avril au 3 mai 1913	»	Du 7 au 12 mai 1913	Du 12 octobre au 13 décembre 1913	Du 17 octobre au 18 décembre 1913

de départ des trois échelons à N'Guigmi, Rig-Rig, Bol et Fort-Lamy.

Reconnaissance du Tchad. — Dès son arrivée à Kano, l'attention du chef de mission a été attirée par l'utilisation de la route directe à travers la Nigeria anglaise, de Kano à Fort-Lamy par Seyorom-Baga et le lac Tchad ; grande route commerciale, d'un parcours aisé et sûr jusqu'à Seyorom, mais dont l'emploi devenait plus problématique dans la traversée du lac. Aussi bien de la part des autorités anglaises que des autorités françaises, les renseignements manquaient, et l'important mouvement commercial des régions du Tchad vers la Nigeria, et vice-versa, semblait ignoré. Le Territoire du Tchad émettait des doutes et faisait des réserves sur la traversée du lac au moyen de flotteurs indigènes, mais était cependant d'avis de tenter une expérience.

Les Anglais accordèrent l'autorisation de laisser traverser leur territoire par les convois du premier échelon, mais les autorités de Zinder firent des objections à ce passage, prétextant la traversée du territoire allemand, le paiement de droits d'oussourou, etc... et, devant ces objections, le Département s'opposa alors à l'adoption d'une nouvelle voie, maintint ses instructions primitives de diriger le premier échelon de ravitaillement sur Mao, se réservant de modifier sa décision pour les échelons ultérieurs, lorsque la question du passage par Seyorom serait plus connue.



Le commandant Mercier continua à Kano son enquête, et la question commençait à se préciser, lorsqu'il reçut la mission d'aller faire une étude complète de l'emploi du lac comme voie normale et quelque temps après, l'annonce du refus des autorités anglaises, de laisser transiter les deuxième et troisième échelons et d'une manière générale nos marchandises directement de Kano à Seyorom par Geïdam. Avant son départ de Kano (11 janvier 1913), il conféra alors avec le Gouverneur général de la Nigéria, sir Frédéric Lugard; il fit ressortir les inconvénients de la route de N'Guigmi et, s'appuyant sur les clauses de la convention anglo-française du 8 avril 1904 complétée par celle du 9 avril 1906, qui assurait à la France une communication en « eaux libres », en toute saison, entre ses possessions Nord-Ouest et Sud-Est du lac Tchad, il réclama le droit de venir embarquer nos marchandises à Seyorom Baga, seul point de la côte Ouest d'où, en l'état actuel des choses, il était possible de se rendre en « eaux libres » à l'embouchure du Chari. Cette réclamation fut admise par sir Frédéric Lugard, et comme conséquence, il nous accorda l'autorisation, sous réserve de la décision du *Colonial Office*, après être sorti du territoire anglais vers Gumel, d'y repénétrer vers Yoo, en traversant la Komadougou, puis de suivre la côte Ouest du Tchad et d'aboutir à Seyorom Baga.

Le gouvernement anglais ne faisant pas d'objection au passage des fonctionnaires par la route directe de Kano à Seyorom Baga par Geïdam et Kaoua, le commandant Mercier reconnut cette voie, et, de Kaoua, procéda à la reconnaissance de la traversée du lac en saison sèche, et de la route de Yoo à Seyorom Baga.

L'éventualité des hautes eaux envisagée dans les instructions du ministre des Colonies, a fait ensuite l'objet d'une reconnaissance en vapeur du 3 novembre au 12 novembre 1913 sur le *Jacques-d'Uzès;* et malgré le manque d'eau cette année, par suite de la très faible crue du Chari (3 mètres de moins qu'en 1912), cette seconde reconnaissance a confirmé en tous points la première. Toutes deux ont prouvé qu'à part de très rares exceptions et à condition de se plier aux exigences du régime des eaux et aux nécessités d'une navigation un peu spéciale, la traversée du lac de Seyorom-Baga à Bol ou Djimtilo (embouchure du Chari) n'offre pas de difficultés et qu'elle peut être utilisée normalement comme voie de ravitaillement. Quoique limitée périodiquement dans sa durée, on peut la considérer comme constante: les profondeurs du lac permet-

tant d'autre part l'emploi des vapeurs, l'évacuation rapide d'un ravitaillement est certaine.

Les pirogues indigènes elles-mêmes, mais avec quelques réserves, sont d'un emploi subsidiaire appréciable, et voire même utilisable pour un encombrement d'une certaine importance.

En dehors des avantages politiques et économiques de cette voie d'eau, les avantages pécuniaires qu'elle offre sont enfin réels, puisqu'ils permettent d'escompter une économie de 200 fr. par tonne sur la voie de N'Guigmi.

La traversée de la partie Nord du lac Tchad a fait en outre l'objet d'une reconnaissance spéciale en juin 1913, au cours de laquelle le commandant Mercier, parti de Bosso, a pu atteindre le point de Kadoulou et remonter même le bahr de Magom par Maka. Cette traversée est généralement possible pendant les années consécutives aux grandes crues du lac comme cela a eu lieu en 1910, 1911, 1912 et 1913. Mais la navigation sur cette partie du lac est incertaine et variable et demande à être vérifiée au moment du besoin. Comme la traversée de Seyorom-Baga à Bol ou Djimtilo, elle constituerait une grande économie sur les transports, en évitant le grand et inutile contour par N'guigmi.

Derniers travaux de la mission. — Le 7 juin 1913 le secrétaire général de la Northern Nigéria faisait connaître au chef de mission que le gouvernement anglais accordait définitivement l'autorisation pour le personnel du Tchad de se rendre directement de Kano à Seyorom-Baga par Gaïdam et pour les marchandises, celle de repénétrer à Yao (Komadougou) en territoire anglais, pour venir être embarquées à Seyorom-Baga.

Cette double autorisation, que le chef de mission trouva à son arrivée à Fort-Lamy, coïncidait précisément avec l'annonce de l'arrivée à Kano de 18 tonnes de matériel divers et munitions pour le service local du Tchad et pour la télégraphie sans fil. A la même époque le commandant Mercier recevait d'autre part une lettre du résident du Bornou fixant les règles à adopter pour l'utilisation du territoire anglais de Yoo à Seyorom-Baga par nos convois, et l'établissement d'un poste provisoire en ce dernier point en cas d'embarquement de marchandises à destination de Fort-Lamy.

Il demanda alors au commandant du territoire de profiter de l'occasion qui se présentait si opportunément, et d'expérimenter, au moyen des 18 tonnes annoncées, la voie Yoo-Seyorom-Baga afin de pouvoir établir un *modus vivendi* définitif avec les autorités de la Nigéria. Parti de France le 21 avril 1913, de Kano le 21 juillet, ce convoi était rendu à N'Guigmi le 4 septembre; il aurait pu atteindre à la même date Seyorom-Baga, être enlevé par le vapeur, et se trouver à Fort-Lamy vers le 10 du même mois. Envoyé à N'Guigmi, il a séjourné du 4 septembre au 6 décembre dans ce poste, et du 10 octobre au 2 décembre à Rig-Rig, soit au total, 53 + 52 = 83 jours, et n'est parvenu à Fort-Lamy que le 18 décembre, c'est-à-dire deux mois plus tard que s'il avait utilisé la traversée du lac de Seyorom-Baga à Fort-Lamy.

Mais le colonel commandant le Territoire du Niger ayant refusé d'envoyer ses convoyeurs à Seyorom-Baga, l'expérience n'a pu être faite. En sus de la rapidité du transport qui eût permis notamment de faire parvenir d'urgence à Mao du matériel de télégraphie sans fil, cette expérience aurait eu l'avantage de mettre en demeure la compagnie de l'Ouhamé et Nana d'effectuer, à travers le lac, des transports sur la côte Ouest et de faire trancher par l'autorité supérieure une question d'augmentation anormale de tarif, que cette société demande depuis le mois de novembre 1912, pour le trajet de Fort-Lamy à Seyorom. Il dépend donc maintenant des commandants des Territoires du Niger et du Tchad, de se servir d'une manière normale de cette voie, en faisant apporter à Seyorom-Baga les colis destinés au Tchad, et en les faisant enlever, soit par les vapeurs, soit par les baleinières ou des pirogues indigènes.

Les 18 tonnes reçues à Fort-Lamy le 18 décembre dernier par le service local comprenaient des munitions, des fournitures de bureau, du matériel du service de santé et vétérinaire, et des effets d'habillement et d'équipement; tous ces objets y sont parvenus en excellent état. Encouragés par la bonne exécution de ce transport, la proximité relative de Kano et les grandes ressources qu'on y trouve, le service local et le régiment du Tchad viennent de faire à Kano des commandes de tôles ondulées pour couvrir leurs bâtiments respectifs.

Enfin le Département, après avoir expédié le 21 juillet dernier par l'*Amiral-Duperré* 16 tonnes environ destinées à la télégraphie sans fil du Tchad, a fait savoir télégraphiquement vers la même époque, qu'il se proposait d'envoyer par Kano en octobre et novembre le ravitaillement de 1914. D'après les renseignements parvenus en janvier et février derniers, la tête d'un premier échelon de 120 tonnes environ était arrivée à N'Guigmi, et un second échelon de 144 tonnes se disposait à quitter Cotonou à destination de Kano. L'encombrement total pour le service de l'intendance et de santé était d'à peu près 263 tonnes.

DEUXIÈME PARTIE

But poursuivi par la mission. — Le but général de la mission de ravitaillement avait été défini par les instructions du ministre des Colonies en date du 16 janvier 1912, mais, comme il a été dit plus haut, les renseignements concernant les voies de communication de la Nigéria étaient vagues, et ces instructions ne pouvaient être par la suite que des directives à adapter à la situation locale. Aussi, dès le mois de février 1912, lorsque le chef de mission eut signalé l'utilité d'abandonner la voie mixte Niger-Baro-Kano et demandé l'envoi du deuxième échelon à Lagos pour le diriger sur Kano par le chemin de fer de Lagos

à Kano, le Département lui répondait-il « qu'il avait seul tous éléments pour prendre une décision à ce sujet ». Quelques mois plus tard une affirmation du même genre lui était faite au sujet du choix de la voie de Seyorom.

Or ce n'est qu'après avoir effectué une première reconnaissance à Lagos, à Kano, à Forcados et Zinder et s'être documenté sur place, que le but à atteindre s'est précisé dans l'esprit du chef de mission et qu'il a pu se fixer une ligne générale de conduite. Ce but a pu alors se définir ainsi : faire aboutir au Tchad les échelons de ravitaillement, dans les meilleures conditions de rapidité, d'économie et de bonne conservation; trouver pour l'avenir la voie d'un emploi normal et offrant les meilleures garanties.

En conséquence, l'effort du chef de mission a porté sur les points suivants :

1° Rechercher la voie à adopter définitivement;

2° Régler les questions douanières, et déterminer toutes les formalités à accomplir pour le transit de nos marchandises en Nigéria;

3° Réduire le nombre des intermédiaires auxquels le Département devra s'adresser, et fixer le mode de transport à adopter : entreprise ou régie directe, ou combinaison de ces deux modes de transport.

4° Etudier les moyens de diminuer la casse, les pertes et les avaries, déterminer, délimiter et répartir les responsabilités respectives des différents transporteurs (Chargeurs Réunis, Railway, convoyeurs).

1° Rechercher la voie a adopter.

Le trajet de France au Tchad se décompose de la manière suivante : *a*) de France à la côte d'Afrique; *b*) de la côte à Kano; *c*) de Kano au Tchad.

A) *De France à la Côte d'Afrique.* — Le premier échelon de ravitaillement avait été dirigé sur Forcados et Burutu; ces deux ports de la Nigéria avaient été utilisés antérieurement pour les marchandises expédiées au Tchad par la Benoué. A Burutu, le cargo était transbordé sur des bateaux fluviaux et atteignait Baro, d'où le chemin de fer le transportait à Kano. Il y avait ainsi deux transbordements, quoique, une fois les colis remis à Burutu au service de la marine de Northern Nigéria, il n'y avait plus à s'en occuper, ce dernier se chargeant des formalités jusqu'au terminus du chemin de fer. Mais, en réalité, il y avait bien deux services distincts : Navigation et Railway, et en cas de perte de colis, cette dualité de service pouvait engendrer des difficultés. C'est précisément ce qui s'est produit au sujet de quatorze caisses égarées entre Burutu et Kano.

Pour ces raisons et celles qui sont indiquées plus loin, l'idée de ne s'adresser qu'à un seul intermédiaire a pris immédiatement consistance et a naturellement porté l'attention sur Lagos, qui se désignait de lui-même comme point de transit entre Bordeaux et Kano.

Lagos étant le port de la côte d'Afrique à atteindre, le ravitaillement pouvait y être rassemblé de deux manières :

1° Soit par son envoi à Forcados où il aurait été transporté à Lagos sur des branch-boats, bateaux de faible tonnage, susceptibles de franchir la barre;

2° Soit par le débarquement à Cotonou et le transport de Cotonou à Lagos par la lagune de Porto-Novo (distance de Cotonou à Lagos, 120 kilomètres en vingt heures).

Les frais de transport par Forcados ou Cotonou étaient à peu près équivalents, avec une légère différence toutefois en faveur de Forcados. Le nombre de transbordements est le même (1 de chaque côté : 1 Forcados et à Cotonou). Le passage par Cotonou serait plus rapide si le cargo était transporté par les bateaux postaux mensuels des Chargeurs Réunis : il bénéficie complètement à une compagnie française, il procure à cette compagnie le seul fret qu'elle a droit de prendre entre Porto-Novo et Lagos, d'après la convention passée avec la colonie du Dahomey, et en y ajoutant le trafic des voyageurs, il contribue à établir des relations commerciales entre le Dahomey et le Lagos.

Le *Faadji*, bateau à roues arrière, qui assure le service de la Lagune, amène les marchandises à pied d'œuvre à Lagos-Iddo-Wharf, tête de ligne du Nigerian-Railway.

B) *De la côte à Kano.* — Le seul avantage de la voie mixte Burutu-Baro-Kano était l'économie résultant de l'utilisation du Niger au moment des hautes eaux ; par ailleurs, la dualité des services responsables, la précarité et la lenteur de la voie du Niger pendant les basses eaux, l'absence de représentant de la France à Forcados mettaient cette voie mixte en état d'infériorité par rapport à celle du rail, qui venait de relier définitivement Lagos à Kano par l'achèvement récent du « Lagos-Railway Extension » (prolongement du Lagos-Railway à partir de Jebba par Zungeru, et jusqu'à Minna, où il rejoint le Baro-Kano). L'hésitation n'était plus permise, dès que les tarifs Burutu-Baro-Kano et Lagos-Kano eurent été unifiés. Le fusionnement des deux railways, l'adoption, le 15 octobre 1912, d'un tarif invariable (tarif des hautes eaux sur le Niger), la célérité des transports, la facilité des transbordements à Iddo-wharf consécutive à la correspondance du service lagunaire des Chargeurs Réunis, et les avantages évidents pour le personnel du Territoire du Niger d'utiliser la voie ferrée Lagos-Kano, décidèrent le chef de mission à proposer au Département d'adopter définitivemen à l'avenir, la ligne du Lagos-Kano. Il obtenait en outre un peu plus tard du chemin de fer anglais, que tout encombrement de 100 tonnes (anglaises) et au-dessus serait enlevé par un train spécial, qui atteindrait Kano en cinq ou six jours au maximum. Les durées de trajets pour les encombrements moindres, de 10 à 100 tonnes, et au-dessous de 10 tonnes, ne dépasseraient pas douze à quinze jours.

Un avantage de l'adoption de la voie du Nigerian-Railway, et qui deviendra particulièrement appréciable pour le Tchad le jour où la voie de Kano aura été réorganisée en vue du passage du

***

personnel en service au Territoire, consiste dans la faculté qu'a tout voyageur prenant à Lagos, à destination de Kano, le boat train (train en correspondance immédiate et directe avec le paquebot venant d'Angleterre), d'emporter avec lui, comme bagages, aux tarifs de petite vitesse, 2 tonnes (2.032 kilogr.) de marchandises, qui voyagent dans le même train et arrivent par suite à Kano dans le délai minimum (3 jours). Si les dispositions sont prises pour rassembler à temps à Kano les moyens de transport, il n'est pas douteux que des marchandises qu'il y aurait intérêt majeur à envoyer dans le minimum de temps au Tchad pourraient y parvenir dans le délai de deux mois au maximum.

C) *De Kano au Tchad.* — Kano, Maidougouri, Dikoa, Fort-Lamysont sensiblement sur le même parallèle. La ligne qui les joint coupe à leur



naissance ou vers le milieu de leur cours, les thalwegs des affluents de droite de la Komadougou, et, après la traversée du thalweg de la Katagoum-River, suit la ligne de partage des eaux de la Komadougou et de la Bénoué (par le Gongola). Le terrain est plat et peu marécageux; le point d'Allagernou en marque à peu près le milieu. La simple inspection de la carte tendrait à prouver que cette route qui est la plus directe, doit être la plus avantageuse pour se rendre de Kano à Fort-Lamy. Elle mesure 730 kilomètres à vol d'oiseau ; elle nous est malheureusement interdite, à cause des 230 derniers kilomètres qui, avant d'aboutir à Fort-Lamy, traversent la partie nord du Cameroun allemand, en bordure du lac Tchad. Les Anglais projettent de construire en ligne droite (Bee-line) une route carrossable pour automobiles, qui de Kano aboutira à Maïdougouri par Allagernou. De ce dernier point, un tronçon que nous pourrons utiliser se dirigera sur Mongonou et la rive Ouest du lac Tchad. D'autre part, d'après les derniers renseignements recueillis, deux sociétés anglaises se préoccupent sérieusement d'organiser sans retard la traversée du lac de Seyorom à Djimtilo, avec remontée jusqu'à Fort-Lamy, suppléant ainsi le Territoire du Tchad privé des moyens nécessaires et la Société Ouhamé Nana qui paraît peu décidée à s'orienter de ce côté. Il se peut que cette route carrossable Kano-Maidougouri soit le précurseur du chemin de fer ; mais telle qu'elle se présente — avec la vitesse et le gain de temps qu'elle réalisera — et même si le tronçon terminal Dikoa-Fort-Lamy nous reste interdit, il est difficile de supposer que, tôt ou tard, nous ne tenterons pas de l'utiliser. Nous nous bornons à signaler cette voie de communication, qui nous semble être intéressante, et pour la construction de laquelle des subsides ont été tenus en réserve en Nigéria.

Le crochet Kano-Zinder ayant été primitivement écarté, deux routes se présentaient pour atteindre le Tchad : la route anglaise Kano-Geidam-Seyorom, et la route française Kano-Gueurselick-Maïné Soroa-N'Guigmi. Le chef de mission a dit plus haut les raisons qui militaient en faveur de l'idée d'atteindre Seyorom-Baga. En présence des objections du Territoire du Niger et du refus final des autorités anglaises de laisser passer nos marchandises par la route directe, il n'a pu mettre son idée à exécution, mais il a finalement obtenu le passage de Yoo à Seyorom-Baga et a ménagé de la sorte, pour l'avenir, l'accès au lac Tchad et la communication directe, toujours en « eaux libres », de nos possessions Nord-Ouest et Sud-Ouest du lac.

2° Règlement des questions douanières et détermination des formalités a accomplir pour le transit de nos marchandises en Nigéria. — Exemption de droits.

Au moment où la mission de ravitaillement arriva en Nigéria, la question de transit à travers cette colonie, à part l'utilisation de la voie du Niger pour les ravitaillements à destination de la Benoué, n'avait pas encore été envisagée. Sur le Niger, en vertu de l'Acte général de Berlin, la navigation est entièrement libre, et les marchandises transitant sur le fleuve ne peuvent être soumises à aucun droit de transit, quelle que soit leur provenance ou leur destination. Néanmoins, les Allemands plombent nos colis et perçoivent un droit de plombage de 0,65 pfennigs par colis, et la douane anglaise à Yola vérifie de même les plombs posés à Burutu et fait payer 10 0/0 de la valeur des colis manquants. Pour ce qui concerne les marchandises importées en Nigéria, en transitant par une autre voie que le Niger, les textes en vigueur au commencement de l'année 1912 étaient, d'une part, pour la colonie de Southern-Nigéria, la « Customs Tariff ordinance 1911 » (Règlement de 1911 sur les tarifs douaniers), et d'autre part, pour la Northern Nigeria, la « Customs Tariff Proclamation 1911 » (ordonnance de 1911 des tarifs douaniers). Des droits de transit y étaient prévus. Outre qu'ils eussent été onéreux pour nous, ils auraient donné lieu à de sérieuses complications, par le fait qu'ils étaient

fonction des droits payés en Afrique Occidentale Française alors que nos marchandises auraient simplement traversé cette colonie, et des droits encore inexistants au territoire du Tchad pour toute marchandise importée par la voie du Niger.

Mais là ne résidait pas la seule difficulté. La Southern et la Northern Nigéria formaient, il y peu de temps encore, deux colonies distinctes. La mission de ravitaillement est arrivée en Nigéria à une époque où la colonie était sur le point de subir des modifications et transformations profondes, où le pays était, pour ainsi dire, en état de gestation, dans l'attente du fusionnement des deux Nigéria jusque-là séparées et se faisant même une guerre de tarifs. En attendant la réalisation de cette amalgamation qu'est venu étudier et que doit effectuer le Gouverneur général sir Frédéric Lugard et dont le fusionnement des deux chemins de fer Lagos-Minna et Baro-Kano sous le nom de Nigerian Railway était le précurseur (1), l'absence d'organe centralisateur des questions d'intérêt général et commun pour les deux colonies — comme celle de la douane notamment — et la juxtaposition de deux autorités, dont le pouvoir et les attributions n'étaient pas encore nettement délimités, nous exposaient inévitablement à de sérieuses difficultés.

D'une manière générale, la thèse anglaise au sujet des questions de douanes que soulèverait l'importation de marchandises en Nigéria à destination du territoire du Niger était la suivante : « Aucun droit ne serait prélevé si les produits importés sont frappés en territoire militaire ou à Dakar — s'ils proviennent de ce port — d'un droit équivalent à celui perçu sur les mêmes produits en Nigéria. Dans le cas où ces droits seraient inférieurs, une taxe complémentaire serait imposée par le gouvernement de la Northern Nigéria. En outre, une commission, mais insignifiante, serait également prélevée par le service des douanes anglaises, pour couvrir les frais de visite des colis importés. »

Cette thèse, qui pouvait s'admettre pour les marchandises importées directement en Afrique Occidentale Française après avoir transité en Nigéria, n'était pas acceptable pour celles destinées au territoire du Tchad. Ces dernières étaient exposées, en effet, devant transiter en Nigéria, puis en Afrique Equatoriale Française, à payer de toutes manières (et à cause de l'entrée même dans le Territoire du Niger des droits de douane, qui d'après ce qui vient d'être dit et aux termes des règlements de douane de 1911 en Southern Nigéria et en Northern Nigéria, n'étaient pas dus, puisqu'il n'existe aucun droit au Territoire du Tchad, sauf pour les marchandises montant pour le Congo. C'est une des raisons d'ailleurs pour lesquelles le chef de mission avait préconisé l'emploi de la route directe Kano-Geidam-Seyorom.

Malgré les difficultés de cette situation, le chef de mission obtenait du comptroller of Customs (directeur de la douane) de Southern Nigeria, que les marchandises du gouvernement français, en général, Territoires du Niger et du Tchad, ne paieraient aucun droit de douane ni de transit, et que les colis renfermant du vin ou des spiritueux seraient seuls soumis à un droit de plombage de 1 shilling (1 fr. 25), droit maximum, non définitif, et qui serait très probablement réduit. Si même le railway avait atteint la frontière, la douane anglaise se serait contentée de plomber simplement les wagons renfermant les vins et spiritueux ; mais comme, dans l'espèce, il y avait à partir de Kano, un trajet à effectuer par voie de terre (125 kilomètres environ), ce droit de plombage ne pouvait être évité et devrait être payé pour obtenir la libre pratique. A titre exceptionnel et pour le premier échelon de ravitaillement, le chef de mission obtint même que le droit de plombage ne serait pas perçu et que les caisses ne seraient pas plombées, réalisant de ce fait une économie de 2.900 francs d'autant plus appréciable que le premier échelon contenait une très grande quantité de liquides (2.310 sur 4.451, plus de la moitié).

Ces résultats acquis pour le premier échelon grâce au directeur de la douane de Southern Nigéria, supérieur hiérarchique du Collector of Customs (collecteur de douane) de Northern Nigéria, étaient considérés, sous la réserve de la fixation du droit de plombage, comme définitifs et applicables naturellement à la colonie de la Northern Nigéria. La suite prouva que cette hypothèse était inexacte.

Nous apprîmes en effet, officieusement, pendant le mois de juin 1912, qu'un règlement venait de paraître le 3 mai 1912 en Northern Nigéria, fixant les conditions du transit, à travers la Southern et Northern Nigéria, des marchandises venues par le Baro-Kano et le Lagos Railway et destinées au territoire français. Ce règlement imposait à nos marchandises des formalités gênantes. Elles devaient payer les mêmes droits que les marchandises importées pour la consommation locale ; elles étaient sujettes aux droits de magasinage, à toutes taxes à venir pour les marchandises importées, et à un droit de 1 shilling pour tout colis qui, au préalable, devait être attaché d'une façon sûre et estampillé avec le timbre du transit ou scellé. Les droits d'importation auraient été ensuite remboursés à la sortie, mais l'article 11 spécifiait toutefois qu'aucun remboursement ne dépasserait le droit payé dans le territoire étranger dans lequel les marchandises étaient exportées.

Par le fait, ce règlement, quoique n'ayant pas d'effet rétroactif et ne s'appliquant pas au premier échelon, annihilait les engagements pris par le comptroller de la douane et allait à l'encontre des perspectives que ce fonctionnaire avait fait entrevoir, puisque, non seulement le droit de plombage de 1 shilling n'était pas diminué, mais, des simples caisses de liquides, il était étendu à tous les colis, sans distinction. Toutes

(1) La réunion est effectuée depuis le 1er janvier 1914.

les démarches étaient donc à recommencer.

Retenu à Kano par la direction d'ensemble de la mission, le commandant Mercier députa le lieutenant Bertaut, son adjoint à Zungeru, auprès du Lieutenant-Gouverneur de la Nohthern Nigéria, C. L. Temple, afin d'obtenir, si ce n'est l'abrogation du règlement du 3 mai 1812, du moins un traitement de faveur, pour les marchandises du Gouvernement français.

En conséquence, il donna à cet officier des instructions très complètes, dépassant même le cadre limité de l'objet propre de la mission qui lui était confiée, et portant sur des questions diverses que le Département avait intérêt à connaître. L'idée générale qui devait diriger le mandataire dans ces négociations, était de chercher à obtenir un traitement de faveur par l'exonération de principe des droits d'entrée, exonération qui entraînerait par le fait la caducité du droit de transit, qui se confondait pratiquement avec le droit de plombage. Pour arriver à ce résultat, il devait user de deux ordres d'arguments. Les articles 28 et 29 de « l'Acte de navigation du Niger » spécifient, le premier, que « les affluents du Niger seront soumis au même régime que le fleuve dont ils sont tributaires », et le second, que « les routes, chemins de fer ou canaux latéraux, qui pourront être établis dans le but spécial de suppléer à l'innavigabilité, ou aux imperfections de la voie fluviale sur certaines sections du parcours du Niger, de ses affluents, embranchements et issues, seront considérés, comme les dépendances de ce fleuve, et seront également ouverts au trafic de toutes les nations. » Il pouvait donc, se basant sur ces deux articles, arguer de ce que le Baro-Kano-Railway ne faisait que doubler la Kaduna non navigable dans son cours supérieur, et suppléait en réalité à l'imperfection de son issue vers le Nord, pour demander l'assimilation de la voie ferrée à la voie fluviale, et, comme conséquence, l'application des avantages qui découlaient de la première de ces voies.

Si cet argument ne portait pas, le délégué du chef de mission devait se rabattre sur l'article 10 de l'annexe II de la « proclamation de 1911 » qui exempte de droits de douane en Nigéria « toutes les marchandises importées dans des circonstances spéciales pour des buts d'un caractère public général, ou une entreprise considérée comme avantageuse pour le Protectorat, avec l'approbation du Gouverneur. « Le passage de nos ravitaillements devant amener, et dès le début de l'exploitation, un élément très appréciable de trafic aux chemins de fer de Nigéria, il était plausible d'admettre que cet argument ne serait pas dépourvu de valeur aux yeux du Lieutenant-Gouverneur de la Northern Nigeria.

Dès son arrivée à Zungeru, le lieutenant Bertaut se rendit immédiatement compte, ainsi du reste que le chef de mission lui-même en avait éprouvé l'impression à Lagos dans ses pourparlers avec les autorités de Southern Nigeria, que le gouvernement anglais considérait comme une « chance » de pouvoir s'assurer les transports à destination de nos colonies d'arrière pays (Niger et Tchad) et qu'il serait par suite décidé à des arrangements spéciaux, pour obtenir que ces transports, que suivrait sans doute une partie au moins du personnel, passent à travers son territoire. Cette certitude acquise et cette base assurée, il n'eut pas de peine à obtenir en principe que les règlements en vigueur fléchiraient devant les envois du gouvernement français et que la « proclamation du 3 mai 1912 » ne nous serait pas appliquée. La question du paiement des tarifs de transbordement et de magasinage, de même que celle de l'établissement d'un *modus vivendi* définitif concernant l'ensemble des formalités douanières, étaient réservées. Par ailleurs, le Lieutenant-Gouverneur nous donna l'assurance qu'aucune visite ne serait effectuée sur nos marchandises à la frontière des deux Nigérias, qu'un terrain serait mis gratuitement à notre disposition à Kano pour l'entreposage de nos colis, et que des escortes nous seraient fournies jusqu'à la frontière, pour les convois d'armes, de munitions et de numéraires.

Trois semaines plus tard, lors du séjour de ce haut fonctionnaire à Kano, ces différentes questions furent reprises de nouveau et complètement mises au point par le chef de mission. Le Lieutenant-Gouverneur, non content de réduire le droit de transit, y renonça définitivement ; il nous exonéra des tarifs de magasinage, des droits d'entrée et étendit ces différents avantages à tout mandataire du gouvernement français. Il voulut bien considérer nos marchandises comme importées sous l'empire de la loi du transit sur le Niger (« the Niger Transit order in Council »), et sanctionna le traitement de faveur fait au gouvernement français, par sa lettre du 31 juillet 1912.

Le 28 septembre suivant, un arrêté du Lieutenant-Gouverneur de la Southern Nigéria ajoutait, sous le n° 13, à l'annexe II du règlement de 1911 qui énumère les marchandises exemptes de droits de douane, « toutes marchandises importées en transit par le gouvernement francais par la Nigerian-Railway à destination des territoires au delà de la Nigéria » et sous le n 12, toutes celles importées avec l'autorisation du Gouverneur, par un agent accrédité mandataire d'un gouvernement étranger ».

Ces questions de principe semblaient donc définitivement réglées lorsque, à l'arrivée à Lagos du deuxième échelon de ravitaillement, le chef de mission apprit, incidemment, que la douane de la Southern Nigeria s'apprêtait à réclamer à la mission française le paiement du droit de transit de 1 schilling. Ces tâtonnements, ces incertitudes peuvent surprendre ; ils s'expliquent cependant si on se rapporte à ce qui a été dit au sujet de l'évolution actuelle de la Nigéria anglaise et de la situation respective des deux colonies qui la composent. De même que la Southern Nigeria avait accordé au chef de mission l'exemption du droit de douane pour le premier échelon, et que la Northern Nigeria, tacitement, par sa « proclamation » du 3 mai 1912, n'avait pas ac-

quiescé à la faveur qui nous était faite, de même, la Southern Nigeria ne crut pas devoir nous reconnaître l'exemption du droit de transit, dont sa voisine entendait nous faire bénéficier. Il fallut donc remettre en cause cette affaire, qui, en dehors du principe même de l'exemption des droits, devait se chiffrer pour les 9.720 caisses des deuxième et troisième échelons de ravitaillement attendues, par une économie de 9.720 shillings, soit plus de 12.000 francs.

Ce droit de 1 shilling déjà élevé par lui-même, mais cependant relativement léger pour les gros colis, était en outre excessivement onéreux pour nos ravitaillements, qui doivent, à cause du portage, se présenter sous la forme de très nombreux colis d'un poids assez faible. Il eût augmenté le prix de la tonne de 40 shillings (50 francs), soit l'équivalent du fret anglais d'Europe à Lagos.

Le chef de mission engagea donc de nouvelles négociations concurremment avec les deux Lieutenants-Gouverneurs, en demandant en outre la sanction du Gouverneur Général, sir Frédéric Lugard, et obtint que l'exemption du droit de transit qui, — sur ces entrefaites, — nous avait été de nouveau accordée pour le deuxième échelon deviendrait définitive. Cette exemption fut même étendue, par mesure gracieuse, aux caisses de liquides qui auraient été ouvertes dans le cas de casse intérieure, et qui, après fermeture, devaient être liées avec du fil de fer et scellées. La douane renonça à cette rémunération, justifiée cependant, d'un travail et d'une fourniture matérielle. Le seul droit auquel nous soyons astreints, est le droit de transbordement, dit « terminal », de 2 sh. 6 (3 fr. 12) par tonne, qui est un droit perçu par le Nigerian-Railway à Iddowharf et non par la douane.

Enfin, l'article 13 de l'annexe II du règlement de 1911 sur les tarifs douaniers fut modifié, englobant dans son nouveau texte l'exemption de tous droits de douane pour toutes marchandises déclarées comme appartenant en propre au Gouvernement, et celles par suite confiées à son mandataire.

La douane anglaise nous ayant accordé les plus grandes facilités lors de l'arrivée du premier échelon de ravitaillement, n'avait cependant pas renoncé à son droit de contrôle. Toute caisse ouverte par nous à l'arrivée à Burutu ou en cours de route, devait être considérée comme ouverte pour « la consommation » et payer en conséquence les droits d'entrée. Cette interdiction constituait un obstacle à la détermination de la responsabilité des transporteurs; elle était une nouvelle cause d'avaries ultérieures pour les caisses de liquides sonnant la casse, et de dépenses inutiles pour le transport de colis incomplets. Ce fut le cas du premier échelon. Dès l'arrivée du deuxième échelon, la mission a obtenu l'autorisation d'ouvrir, soit à Lagos, soit à Kano, en présence de la douane, tous les colis sonnant la casse ou présentant des traces de coulage ou d'avaries quelconque. Les colis sont ensuite réfectionnés après avoir fait le « plein », puis liés et scellés gratuitement.

La réception à Kano du premier échelon de ravitaillement en juillet 1912 et son expédition sur N'Guigmi, avaient été effectuées sous le contrôle d'un simple clerk indigène. Mais dès le mois de novembre, à l'arrivée du deuxième, le Collector of Customs de Northern Nigeria vint à Kano ouvrir un bureau de douane, rechercher un magasin provisoire, étudier l'emplacement d'un entrepôt à construire et s'entendre avec le Railway au sujet de l'établissement de connaissements directs entre l'Europe et Kano. Le chef de mission profita de la présence de ce fonctionnaire pour traiter, de concert avec lui, toutes les questions se rapportant aux formalités à remplir pour nos marchandises, soit à Kano, soit au point de sortie du territoire anglais, soit en cours de trajet et d'une manière générale établir d'un commun accord un *modus vivendi* pour l'avenir.

3° Réduction du nombre des intermédiaires auxquels le département devra s'adresser et fixation du mode de transport a adopter : entreprise, régie directe, ou combinaison de ces deux modes de transport.

A la suite de la mission de Zinder en juin 1911 du capitaine anglais du génie Mance, le constructeur du Baro-Kano-Railway, l'attention des autorités militaires de l'Afrique Occidentale Française avait été attirée sur les avantages de l'utilisation de ce chemin de fer pour le territoire du Niger, par les rapports du sous-intendant Lamothe, de Zinder, qui, dès cette époque, envisageait pour le territoire de son ressort, la passation d'un marché avec la Compagnie française de l'Afrique Occidentale (la F. A. O.), pour la fourniture de tous les vivres constituant la ration. Quoique la F. A. O. ne fût pas encore installée à Kano lors du départ de Paris de la mission de ravitaillement, et que, par suite, la mise à exécution de ce projet ne fût pas encore réalisable, c'est sur cette impression, avec cette donnée, que le chef de mission a quitté la France et débarqué en Nigéria en février 1912. Aussi, lorsque à son arrivée à Kano, une société commerciale anglaise très connue en Nigéria et en Angleterre même, la London and Kano Trading Cy Limited, s'offrit à effectuer le transport complet d'Europe à Seyorom du ravitaillement du Tchad et à un prix inférieur à celui actuel par N'Guigmi, le chef de mission crut-il devoir accueillir favorablement ces offres et chercher à les utiliser. L'opération de transport de Kano à Seyorom par Geidam ne comportait pas de difficultés insurmontables, et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'elle s'exécutera dans un avenir, qui pourrait ne pas être lointain, mais sans doute malheureusement, pas à notre profit. Néanmoins, plusieurs raisons ayant mis obstacle à son exécution, il fallut y renoncer malgré l'intérêt qu'il y avait à créer un précédent.

A défaut de ce transport complet, le chef de

mission dut se rabattre sur les transports partiels suivants : *a*) de France à Lagos ; *b*) de Lagos à Kano ; *c*) de Kano au Tchad.

A) *De France à Lagos.* — B) *De Lagos à Kano.*

Il a été dit plus haut que l'idée d'atteindre le port de Lagos ne s'est pas fait jour d'un seul coup sans quelques tâtonnements. Avant la réception des renseignements sur le chemin de fer de Lagos et sa correspondance avec les Chargeurs Réunis par la lagune, il ne pouvait être question, d'autre part, d'aboutir directement à Kano. Un arrêt à Lagos, de même qu'à Kano, s'imposait et par suite la présence de deux transitaires pour recevoir respectivement à Lagos et à Kano les colis et veiller à leur réexpédition soit sur Kano, soit sur le Tchad.

Des pourparlers furent alors engagés à cet égard avec la F. A. O. et la « London and Kano ». Les propositions de ces deux sociétés, discutées et commentées par le chef de mission, ont été transmises en juillet et août 1912 au département. D'une manière générale, les propositions de la F. A. O. étaient moins onéreuses, mais celles de la « London and Kano » avaient ceci de particulier et d'avantageux qu'en sus du rôle de transitaire à Lagos et à Kano, qu'elle aurait rempli, cette société se serait chargée du tranport des ravitaillements de Kano à Seyorom au prix de 25 livres anglaise (625 francs) la tonne.

Mais sur ces entrefaites, l'annonce du prochain établissement de la douane à Kano, qui entraînerait la suppression probable des formalités à Lagos, permit d'entrevoir la possibilité d'obtenir des connaissements directs d'Europe à Kano, et de ce fait, l'inutilité d'un transitaire à Lagos.

A l'instar de ce qui se pratique sur le Niger à Burutu, où le service de la navigation de Northern Nigeria reçoit les marchandises apportées par les grands paquebots et les achemine par sa flotille sur Baro et de là sur Kano, le Lagos-Railway consentait à recevoir nos colis à Iddowharf et à les diriger par voie ferrée sur Kano. Mais les formalités qu'il y avait à faire à Lagos : vérifier l'état des colis, constater la casse, les manquants, contradictoirement avec les transporteurs, firent apparaître immédiatement les inconvénients d'une semblable opération et le manque de garanties qui en résultait pour le département. D'un autre côté, le Lagos-Railway, malgré le désir qu'en exprimait le general manager (directeur général du chemin de fer), n'était pas encore en mesure de faire des connaissements directs ; il devait s'entendre d'abord avec le service de la douane ; l'étude était en train de se faire, mais la question n'était pas résolue. Il fallut trouver autre chose.

C'est alors que le chef de mission eut l'idée de s'adresser aux « Chargeurs Réunis » pour faire envoyer en droiture de Bordeaux à Kano le troisième échelon de ravitaillement qui devait suivre incessamment.

A la suite de conversations avec l'agent général de Cotonou, cette société se chargea d'effectuer à Lagos toutes les opérations nécessaires, de payer le Railway et de livrer les marchandises à Kano soit au transitaire choisi, soit au délégué du Département. Elle devenait responsable de ces dernières depuis l'embarquement à Pauillac jusqu'à la livraison à Kano. Dans ces conditions, la présence d'un transitaire à Lagos devenait inutile, et l'idée en fut dès lors abandonnée.

La situation était tout autre à Kano. L'expérience des trois échelons de ravitaillement, malgré la présence de la mission, a montré en effet, que la coïncidence entre l'arrivée des colis et celle des animaux est difficilement réalisable. Si cependant cette coïncidence a lieu, il ne paraît pas possible au délégué du Département d'assurer en toute sécurité et avec les garanties indispensables, l'exécution de toutes les opérations : réception et récollement des caisses, leur triage et dédouanage, l'ouverture et le réfectionnement de celles présentant des traces d'avaries, l'établissement de la responsabilité du transporteur, le chargement des animaux, l'organisation et la mise en route des convois, etc. L'enlèvement et l'évacuation immédiate de colis à Kano sont fonction non seulement de leur déchargement, mais aussi du temps nécessaire aux opérations susindiquées ; en outre, si le déchargement et l'évacuation sont dans la proportion de quatre à un, il ne s'agit pas à proprement parler et uniquement d'amener une coïncidence entre l'arrivée des caisses et des moyens de transports, mais bien d'avoir à Kano et à portée de la main, le nombre des animaux nécessaires pour enlever le nombre de caisses qu'il est possible de prendre régulièrement en charge, toutes formalités faites, et de les réexpédier. D'un autre côté, si la coïncidence n'a pas lieu par suite du retard des animaux, on s'expose à des pénalités et à un déchargement d'office par le Railway.

Ce sont ces considérations qui ont amené le chef de mission à demander l'établissement d'un transitaire à Kano.

Les propositions faites le 12 septembre par la F. A. O. pour remplir cet office étaient fermes et applicables même au deuxième échelon. Cependant il n'y fut pas donné suite, parce que le Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, estimant sans doute ce rouage inutile, avait assumé toute la responsabilité du passage du troisième échelon de ravitaillement. L'étude de cette question de transitaire fut néanmoins poursuivie, car il était utile d'examiner si en raison de l'installation de la douane à Kano, l'emmagasinage par ce dernier service ne pourrait pas, dans un avenir prochain, être substitué à celui du transitaire lui-même. La situation en effet changera complètement le jour où la douane possédera un vaste magasin, où les marchandises, comme cela a lieu à Lagos et Garua (pour celles montant par la Benoué), y seront entreposées d'office et y attendront qu'on les enlève. Il s'agira alors de tout régler dans le but de ré-

duire au minimum les frais de magasinage, mais tant que ce magasin ne sera pas construit, il paraît difficile d'éviter un emmagasinage même provisoire à Kano et la présence soit d'un transitaire, soit d'un représentant du Département à demeure dans cette localité à partir du jour où le ravitaillement y débarque.

Il faut enfin remarquer que le gouvernement anglais distingue les marchandises soumises aux droits : le vin et les spiritueux, et celles qui ne le sont pas : farine, sucre, etc., qu'il demande que les premières transitent le plus rapidement possible à travers la Nigéria, que durant leur arrêt à Kano « elles soient enfermées dans un magasin fermé et que néanmoins la garde et la responsabilité soient assurées par l'agent du gouvernement français délégué pour les recevoir ».

c) *De Kano au Tchad.*

A partir de Kano, en attendant que les Anglais construisent un chemin de fer ou, à défaut, la route carrossable dont il a été fait mention, les seuls moyens de transport existant sont le portage humain ou le portage animal : chameaux et bœufs porteurs sur les routes au Nord de la Komadougou (territoire français) ; chameaux exceptionnellement — et rien que pendant la saison sèche — bœufs, normalement et porteurs sur les routes au Sud de cette rivière (territoire anglais).

Avec ces moyens primitifs de transport, auquel de ces deux systèmes : entreprise ou régie directe, fallait-il recourir pour le trajet de Kano au territoire du Tchad? Séparé du terminus du chemin de fer par 800 kilomètres, ce dernier est pour le moment et pour longtemps encore sans doute, tributaire de la Nigéria et de l'Afrique Occidentale Française, sauf en ce qui concerne la traversée de son territoire même, c'est-à-dire à partir de Seyorom ou de N'Guigmi, il est donc relativement peu intéressé au choix du mode de transport.

Le but à poursuivre était alors de trouver la voie la plus rapide et la plus économique, mais il était nécessaire que les transports ultérieurs faits par celle reconnue la meilleure, puissent à la fois s'effectuer normalement, en toute sécurité, et sans l'aide d'une mission spéciale pour les escorter. Un contrat passé avec un entrepreneur qualifié semblait donc répondre à ces désiderata; l'idée en avait d'ailleurs été discutée pour le Territoire du Niger et tout en déterminant limitativement les charges de l'Etat, il était possible de connaître exactement le montant de ces dernières. D'un autre côté, l'intérêt primordial étant, avant tout, de ravitailler le Tchad, vu l'absence de renseignements et le flou de la situation au commencement de 1912 et quoique en principe il faille réserver aux nationaux ou protégés français les bénéfices pouvant être retirés de transports effectués pour le compte de l'Etat, rien ne s'opposait, si l'utilité ou l'opportunité s'en faisait sentir, à passer un contrat même avec une société étrangère.

Le chef de mission, après s'être d'abord adressé à une société française — la F. A. O. — et s'être rendu compte qu'en dehors du rôle de transitaire à Kano, elle n'était pas en mesure d'effectuer des transports à destination du Tchad, accueillit favorablement les offres de la « London and Kano trading Cy Limited », offres du reste avantageuses puisqu'elles réalisaient une économie de 127 francs par tonne sur les transports en régie effectués, d'une part par le territoire du Niger (de Kano à N'Guigmi), et de l'autre par le Territoire du Tchad (de N'Guigmi à Bol). La « London and Kano » demandait en effet 25 livres anglaises (625 francs) de Kano à Seyorom ; le transport en régie de Kano à Bol par N'Guigmi revient à 752 francs; comme les distances de Seyorom à Fort-Lamy et de Bol à Fort-Lamy à travers le lac sont égales, l'économie réalisée par l'entreprise était donc bien de 752 — 625 = 127 fr. Par ailleurs, le chef de mission ayant obtenu, à l'occasion du premier échelon de ravitaillement, l'autorisation de l'autorité anglaise de passer par la route directe de Kano-Geidam, l'opération était réalisable.

Il ne fut pas donné suite à ces propositions de la « London and Kano » à cause des objections de l'A. O. F. qui s'opposait au passage par Seyorom. Hostile d'abord à l'utilisation de la voie de Kano elle-même, qui amenait cependant les marchandises à Zinder avec une différence de prix de 1.000 francs environ par tonne sur celui du chemin de fer du Dahomey, l'A. O. F. consentit ensuite à adopter pour elle-même, et *a fortiori* pour le Tchad, le passage à travers la Nigéria. Elle se rendit compte alors des énormes avantages qu'elle pouvait retirer pour son indigénat, du passage, sur le Territoire du Niger, du ravitaillement du Tchad qui, de toutes façons, lui aurait échappé, s'il s'était effectué par le Congo ou la Bénoué. Toutefois, malgré l'économie qui résulterait de l'emploi de la route Yoo-Seyorom (200 francs par tonne), sans du reste diminuer les bénéfices personnels de ses indigènes puisque le trajet Kano-Mainé Soroa-N'Guigmi est sensiblement le même que celui de Kano-Mainé Soroa-Yoo-Seyorom, le Territoire du Niger ne consent pas à transporter à Seyorom les colis du Tchad.

La nouvelle opposition manifestée par l'A. O. F. lorsque le chef de mission voulut, avec le deuxième échelon de ravitaillement, tenter un essai partiel d'une quarantaine de tonnes par Seyorom, et le refus des Anglais de nous accorder le passage par Geidam, même par l'intermédiaire de la « London and Kano », ont mis fin à toute tentative de transport à « l'entreprise » et instauré définitivement — du moins jusqu'à nouvel ordre — le mode de régie directe par les convoyeurs du Territoire du Niger. Il y a lieu de penser toutefois que la voie de Seyorom s'imposera vraisemblablement, lorsque les Anglais y auront fait les travaux qu'ils projettent. Elle ne traverse pas de zones désertiques comme celle de N'Guigmi-Mao ; elle aboutit sur le lac Tchad à la tête de ligne d'une navigation normale et assurée pour de longues années ; et lorsque la tra-

versée du lac aura été organisée avec des bateaux automoteurs, attirant vers elle le service de la poste Paris-Kano-Fort-Lamy, éventuellement exposé à des entraves tant qu'il traversera le Nord du Cameroun allemand, il est à supposer que les autorités anglaises, loin de faire obstacle à l'emploi de la route directe Kano-Seyorom, route normale de débouchés du Territoire du Tchad, l'encourageront au contraire et chercheront par tous les moyens à lui assurer du trafic.

Quoi qu'il en soit, si les transports à destination du Tchad constituent une véritable aubaine pour les indigènes du Territoire du Niger, menacés dans leurs intérêts par l'abandon de la route de Tripoli et la décroissance fatale du commerce du sel de Bilma et du sel de Guerselick, la passation d'un contrat de transports avec la « London and Kano », contrat d'essai et de durée limitée, était d'un véritable intérêt pour le Territoire du Tchad, tant pour le présent que pour l'avenir. Cependant, cette société qui, au début, considérait comme facilement exécutables les transports jusqu'à Seyorom, et qui s'était contentée de 625 francs (25 livres sterling) la tonne, fut quelque peu ébranlée par les difficultés que pouvait lui réserver l'opposition du Territoire du Niger (elle est en grande partie tributaire de ce territoire pour la fourniture des chameaux) et celles que paraissait vouloir lui ménager son propre gouvernement; elle jugea alors prudent de hausser son prix primitif et demanda 29 livres sterling (725 francs) au lieu de 25 pour le transport d'une tonne. Il est vrai que moyennant ce prix, la « London and Kano » se charge de toutes les opérations à effectuer à Kano pour la réception des marchandises et leur emmagasinage, de sorte qu'au total, même à ce prix de 29 livres sterling, le coût total d'une tonne de marchandises transportée sur connaissement direct par les Chargeurs Réunis de Pauillac à Kano, reviendrait à Fort-Lamy à 1.062 francs par la « London and Kano » effectuant le trajet direct Kano-Geidam-Seyorom, et à 1.089 fr. 15 par régie directe en passant par N'Guigmi et Bol, le transport étant effectué partie par Zinder et partie par le Territoire du Tchad; soit une différence de 1.089 fr. 15 — 1.062 = 27 fr. 15 à l'avantage du système à l'entreprise. En attendant que les Anglais reviennent sur l'interdiction de faire passer nos marchandises par Geidam, il nous est en tout cas toujours loisible d'user de l'intermédiaire de la « London and Kano » — ainsi que le service local et le régiment indigène du Tchad viennent de le faire — pour des achats directs de matériel et matériaux de construction, tôle ondulée, ciment, etc. que nous aurions intérêt à faire à Kano.

4° Étudier les moyens de diminuer la casse, pertes et avaries. — Déterminer, délimiter et répartir les responsabilités respectives des différents transporteurs (compagnies de navigation, railway, convoyeurs).

L'essai de la voie de Kano par la mission de ravitaillement du Tchad a porté sur un premier échelon de 120 tonnes, un deuxième de 103 tonnes et un troisième de 156 tonnes, au total sur 379 tonnes de denrées diverses, qui ont été suivies depuis le moment de leur débarquement en Nigéria ou au Dahomey, jusqu'à Fort-Lamy, et acheminées sur les points les plus reculés du territoire. Presque tous les moyens de transport ont été employés et les résultats exactement contrôlés. Il semble donc qu'on puisse tirer de cette expérience, au point de vue des pertes, avaries et de la casse, des renseignements pratiques.

D'une manière générale, les pertes, avaries et casse, peuvent se classer en deux catégories : les intrinsèques et les extrinsèques. Les premières proviennent de causes intérieures : emballage défectueux ou insuffisant, mauvaise fermeture des récipients, etc., et sont imputables soit au fournisseur, soit à l'expéditeur. Les deuxièmes proviennent de causes extérieures et sont attribuables aux différents transporteurs qui convoyent la marchandise du point de départ jusqu'au point de destination, ou bien à des cas de force majeure.

Les causes intrinsèques ont été étudiées dans des rapports spéciaux qui ont relaté les constatations faites par les différents membres de la mission dans l'emballage des denrées, la valeur des récipients, et indiqué les améliorations à apporter dans les envois ultérieurs et le moyen de remédier à la casse. Il reste par suite à examiner les causes extrinsèques et les mesures qui ont été prises par la mission de ravitaillement ou préconisés par elle pour faire disparaître ces pertes et avaries, ou tout au moins les réduire dans de notables proportions.

A titre documentaire, il paraît opportun d'ouvrir ici une parenthèse et d'insister sur la nécessité d'un très bon emballage. En étudiant les choses de près, on arrive en effet à constater que, pour d'importants et longs transports comme ceux du Tchad, les pertes par suite de casse sont pour ainsi dire en raison inverse de la valeur de la marchandise transportée. Si nous considérons par exemple un litre de vin et un litre d'un produit pharmaceutique, dont les prix d'achat en France seraient respectivement de 0 fr. 50 et de 10 francs, dont l'emballage reviendrait à 0 fr. 50 par bouteille et le transport jusqu'à Abéché à 2 francs par bouteille, la perte — si ces deux bouteilles arrivent brisées ou vides à Abéché — serait respectivement : de $0{,}50 + 0{,}50 + 2 = 3$ fr. pour le vin, soit 6 fois sa valeur $(0{,}50 \times 6)$, et de $10 + 0{,}50 + 2 = 12$ fr. 50 pour les produits pharmaceutiques, soit sa valeur propre plus le quart seulement de sa valeur $(2{,}50 = \frac{10}{4})$. Comme les quantités des marchandises de peu de valeur sont en général beaucoup plus grandes que celles de grande valeur, il semble donc, en se plaçant uniquement au point de vue « transports » et quoique cela paraisse paradoxal, que l'emballage devrait être d'autant plus soigné que la denrée transportée a une valeur marchande moins grande

et qu'en réalité un emballage coûteux est — dans le cas qui nous occupe — une véritable économie.

Sur un tableau que nous avons dressé, mais qui est un peu technique pour prendre place ici, figurent, avec les disparitions, les renseignements les plus récents sur le pourcentage de la casse de vivres liquides qui, étant généralement la plus importante, demande à être particulièrement atténuée. Il n'y est pas fait état des pertes provenant d'une fermeture défectueuse, de la mauvaise qualité des bouchons ou de la dilatation des liquides, causes intrinsèques, ni des pertes des vivres solides, en général moins élevées, et qui ont été insignifiantes pour le ravitaillement par Kano.

L'examen de ce tableau donne lieu aux remarques suivantes :

Première observation. — Il n'y a pas eu disparition de marchandises ailleurs qu'à Cotonou, Lagos-Iddo, et probablement à Burutu et Lokodja (pour le premier échelon). Une tentative de vol a eu lieu à Kano sur le deuxième échelon, dans un magasin surveillé par des agents de police indigènes anglais; elle a du reste été immédiatement éventée et réprimée. Aucune disparition en cours de route, une fois les caisses remises aux convoyeurs indigènes.

Deuxième observation. — Malgré que la casse n'ait pas été identifiée à Kano pour le premier échelon, le pourcentage de traces de coulage ou de casse en ce point présente, pour chacun des échelons, des différences marquantes : premier échelon 33, 21 0/0 (sonnant la casse ou coulage); deuxième échelon 0,40 0/0, et troisième échelon 1,23 0/0 (casse), qui s'expliquent comme suit. Le premier échelon est arrivé à Burutu, très éprouvé, extérieurement du moins; l'ouverture et le réfectionnement des caisses avariées n'ont pas été faites à Kano, mais seulement à N'Guigmi, où une casse de 4,86 0/0 a été constatée. En ce dernier point, les caisses sont restées pendant quinze jours exposées en plein soleil. A Rig-Rig et à Bol, elles n'ont pas été abritées, faute de magasin; les colis ont attendu inutilement pendant deux mois à Bol, du 17 octobre au 14 décembre 1912, quoique ce fût l'époque des hautes eaux, pendant laquelle la navigation par vapeur est très aisée; enfin, le transport a été effectué pendant la saison des pluies, uniquement par bœufs porteurs, et avec des animaux fatigués. Tout cela explique l'importance du pourcentage des pertes à Fort-Lamy : 10,9 0/0 sur le vin, 12,3 0/0 sur le tafia; par rapport au deuxième échelon : 0,76 0/0 et 18 0/0.

Le deuxième échelon devant, dans l'esprit du chef de mission, servir d'expérience pour les ravitaillements futurs, au point de vue notamment des pertes et avaries inévitables, a été surveillé dès son débarquement à Cotonou et suivi d'étapes en étapes. Il a encore bénéficié d'un commencement d'organisation de la part du Territoire du Niger et de la présence à N'Guigmi d'un agent responsable. De Bol, il a été aussitôt évacué par vapeurs sur Fort-Lamy. Le résultat de ces mesures préservatoires ne s'est pas fait attendre : 0,77 0/0 de traces de coulage à Cotonou; casse constatée à Kano, 0,40 0/0; à N'Guigmi, 0,093 0/0; à Fort-Lamy (casse globale), 0,76 0/0 pour le vin, 0,18 0/0 pour le tafia.

Le troisième échelon accuse 1,19 0/0 de traces de coulage à Lagos-Iddo et une casse de 1,23 0/0 à Kano, et 0,173 0/0 à N'Guigmi. Le résultat est évidemment très bon, mais s'il est inférieur à celui du deuxième échelon, cela tient à ce que la surveillance jusqu'à Kano inclusivement a été moindre; qu'à Lagos notamment, le transbordement, présidé par un simple clerk indigène de la F. A. O. (mandataire des Chargeurs Réunis), n'a pas dû s'opérer sans doute avec toute l'attention désirable, ce qui a occasionné des avaries représentées à Kano par 342 caisses portant des traces de coulage, alors qu'au départ 33 caisses seulement avaient fait l'objet de réserves. L'opération bien conduite et l'entreposage à Bol dans un magasin construit sur ces entrefaites, ont alors permis de réduire la casse aux chiffres minimes sus-indiqués.

Troisième observation. — Si maintenant on voulait classer les moyens de transport en : *a*) moyens modernes : paquebot, chemins de fer; *b*) moyens anciens et primitifs : animaux porteurs, bœufs ou chameaux, et interroger le tableau synoptique des pertes et avaries, on devrait constater avec quelque surprise qu'au point de vue de la conservation des colis, les seconds ont un avantage marqué sur les premiers : 33,21 0/0, 0,40, 1,23 0/0 et respectivement 4,86 0/0, 0,093 0/0, 0,173 0/0. Cette supériorité des moyens primitifs sur les modernes s'accentue encore, si on considère les distances parcourues, eu égard au mode lui-même de locomotion et au nombre de transbordements. On constate aussi pour le premier échelon que le pourcentage de casse par animaux porteurs s'accroît environ de 2 0/0 par 300 à 400 kilomètres : 1,92 0/0 à Ati (poste intermédiaire à 450 kilomètres de Rig-Rig); 3,99 à Abéché (poste extrême à 300 kilomètres du précédent). Il semble enfin, en se référant au premier échelon, que la casse doit être plus élevée avec les bœufs qu'avec les chameaux. Si paradoxal que cela paraisse, on en arriverait donc à conclure, de l'examen du tableau précité, que les disparitions, les pertes et les avaries sont en raison inverse de la perfection du moyen de transport, et les garanties, en raison inverse aussi du degré de civilisation des agents transporteurs.

Considérations sur les pertes et avaries en cours de route et la responsabilité des transporteurs.

1° *Moyens modernes de transport.*

Les Chargeurs Réunis étaient responsables des colis depuis Pauillac jusqu'à l'embarquement sur le Nigerian Railway à Iddowharf. C'est principalement pendant les transbordements que les pertes et les avaries se produisent : à l'embarquement

à Pauillac, au débarquement au wharf de Cotonou, et à l'embarquement sur la lagune, au débarquement à l'appontement d'Iddo, et à l'embarquement sur le Railway. Elles proviennent des manutentions faites en hâte, sans assez de soin, et souvent avec brutalité; le coulage qui en résulte ne se manifeste pas immédiatement d'une manière apparente, grâce à ce que, pour les caisses de vin entre autres, la sciure qui garnit les vides entre les paillons de bouteille boit le liquide. S'il est possible d'identifier à Cotonou et à Iddowharf les avaries respectives des manutentions de Pauillac et de Cotonou, il en est différemment de celles d'Iddowharf, qui n'apparaissent qu'à Kano, sans d'ailleurs pouvoir les attribuer au Railway, car le train est à une cinquantaine de mètres de l'appontement, et les accidents sur un si faible parcours sont rares. Une fois les caisses arrimées et les wagons pleins, ces derniers sont fermés et scellés; des avaries en cours de route de Lagos à Kano ne doivent pas être nombreuses. Le bateau des Chargeurs Réunis qui paie pour l'occupation de l'appontement. a au contraire intérêt à opérer son déchargement dans le minimum de temps, et c'est la raison pour laquelle il est permis d'affirmer que la majorité des avaries doit avoir pour origine le transbordement à Iddo.

Il y a donc là une première difficulté au sujet de l'attribution à Kano, des responsabilités respectives des Chargeurs Réunis et du Nigerian Railway et si l'imputation des avaries se fait à Lagos, il y a beaucoup de chance que la part des Chargeurs reste au-dessous de la vérité.

Cette difficulté se complique par le fait que le Railway transporte « aux risques et périls de l'expéditeur », et qu'il ne se considère responsable que des manquants et de l'état extérieur des colis. Par suite, sauf s'il s'agit d'une question de poids, les réserves faites à Iddowharf à l'embarquement sont presque inutiles, et si les avaries survenues en cours de trajet de Lagos à Kano ne sont pas imputées aux Chargeurs, elles risquent fort de ne pas trouver preneur, et de rester finalement à la charge de l'Etat.

Pour ce qui regarde la responsabilité du transport par mer, elle est des plus difficiles à établir, à moins — ce qui est très dispendieux — que la marchandise ne soit assurée au départ, contre tous risques de mer, casse et vol compris.

La responsabilité du transporteur n'existe pour ainsi dire pas: il ne se porte garant que du nombre et de l'état extérieur des colis, mais non du contenu et du poids : « poids et mesures inconnues, sauf si le contraire n'est formellement exprimé et accepté ». Le transporteur ne veut même pas admettre la reconnaissance du contenu au départ; il ne transporte qu'un colis. Quelques compagnies de navigation (anglaises et allemandes) vont même jusqu'à décliner la responsabilité des vols commis par leurs équipages. Certaines cependant admettent l'usage d'ouvrir les caisses avariées extérieurement, et de remplacer les manquants. Par faveur exceptionnelle, la F. A. O. a obtenu de la « Woerman Linie et de « l'Elder Dempster » d'être remboursée de la casse au-dessus de 1/2 0/0 qui est la casse normale; mais alors ces sociétés peuvent se dérober à cet usage (remplacer les manquants) en débarquant les marchandises à la hâte, et en mettant le réceptionnaire dans l'impossibilité matérielle — surtout lorsqu'il s'agit d'un tonnage composé d'un grand nombre de petits colis — de procéder, en présence du capitaine, à une vérification efficace en vue d'établir les responsabilités encourues. C'est ce qui s'est passé pour la mission de ravitaillement à Burutu lors de l'arrivée du premier échelon.

Enfin, même dans le cas où le départ des avaries entre les Chargeurs Réunies et le Railway pourrait se faire, et où ces dernières apparaîtraient instantanément à Iddowharf, d'autres raisons empêchent de donner comme certaines les avaries, à l'apparition des traces de coulage. La mission a constaté à Kano d'abord, puis à N'Guigmi, que ces traces de coulages n'étaient pas un indice certain de casse intérieure, pas plus d'ailleurs que de différences de poids : 50 0/0 des caisses du deuxième échelon présentant des traces de coulage et ouvertes, ont été trouvées intactes, de même que des caisses accusant des diminutions de poids de 1 kg. 500 à 2 kilogrammes sur le poids primitif.

Les avaries imputables à la Société Ouhamé et Nana pour le trajet en vapeur de Bol à Fort Lamy sont généralement peu importantes, et quant à la responsabilité de cette société, elle sera toujours difficile à établir, puisqu'elle ne possède pas de balance à Bol, ce qui la dispense de fournir à l'administration le minimum de garanties qu'elle pourrait lui donner. En réalité, l'Ouhamé Nana, comme les transporteurs maritimes, n'est guère responsable que du nombre et de l'état extérieure des colis.

Quant à la charte-partie du 15 novembre 1912, concernant le troisième échelon, elle renfermait les propositions faites par le chef de mission. Malgré le chevauchement des responsabilités des deux transporteurs susvisés, Chargeurs Réunis et Railway et une légère augmentation sur celui qui avait été convenu avec l'agent des Chargeurs Réunis à Cotonou, elle garantissait pleinement les droits de l'Etat. Il était nettement spécifié en effet, article 2, que « nonobstant les transbordements et autres opérations précitées, le matériel serait transporté en connaissement direct de Pauillac à Kano, et qu'il ne cesserait pas un seul instant d'être à la charge et sous la responsabilité de la compagnie, depuis sa livraison à Pauillac, jusqu'à sa remise à Kano entre les mains du représentant des Colonies » et dans son article 9 paragraphe 2, que « pour le transport par chemin de fer de Lagos-Iddos à Kano et la livraison à Kano, la compagnie était responsable à l'égard de l'administration des Colonies, dans la mesure où le chemin de fer est lui-même responsable à l'égard de la compagnie »; mais « il était bien entendu que si des avaries ou des pertes étant constatées à l'arrivée à Kano, la compagnie entendait se

prévaloir du paragraphe 2 de cet article, elle aurait à faire la preuve à l'égard de l'administration, de la survenance desdites pertes ou avaries en cours de trajet par chemin de fer et non antérieurement.

2° *Moyens primitifs de transport.*

La question de pertes et avaries change d'aspect lorsque des moyens perfectionnés de transport on passe aux moyens indigènes proprement dits. Elles peuvent alors provenir de deux sortes de causes : *a*) Négligence, inhabilité du convoyeur ou mauvais état de l'animal porteur ; *b*) défectuosité de l'organisation des convois. Certains aléas, inhérents au mode lui-même de transport et aux circonstances locales, sont inévitables : heurts ou chocs en cours de route, affolement des bêtes, accidents aux animaux ; à d'autres au contraire, il est très possible de remédier : éliminer les animaux en mauvais état ou les convoyeurs trop faibles pour charger les animaux, ou manquant d'expérience pour les conduire; convois mal ou insuffisamment organisés, mal dirigés, non contrôlés, composés de convoyeurs non nourris, ou de bêtes ne trouvant ni eau, ni pâturages ; toutes causes exposant à des déchets importants dans les colis.

Dans l'un et l'autre cas, peut-on rendre les transporteurs responsables des pertes, de la casse, ou de la mortalité des animaux? Oui, en principe, car on ne saurait admettre que le transporteur exige une double rémunération et pour le transport lui-même et pour le moyen avec lequel il l'effectue. Le propriétaire d'un bœuf porteur qui douterait de sa bête, ou connaîtrait son mauvais état, pourrait, par exemple, au cas d'accident survenant à cette dernière, être payé intégralement ou en partie du transport, recevoir une indemnité, et au surplus, vendre la viande après abatage de l'animal ; ce qui constituerait un triple bénéfice. En pratique, et tant que les transports ne seront pas complètement libres et d'une sécurité absolue, qu'il faudra exercer une certaine pression pour la fourniture d'office, par les villages, des animaux porteurs, il ne serait pas équitable, lorsque aucune faute n'est relevée contre le convoyeur que — sauf en cas de perte de colis — les avaries soient supportées par les convoyeurs, ou qu'ils ne soient pas indemnisés, au moins dans une certaine mesure, des animaux morts. En réalité, le vrai responsable, dans ce cas, est le service qui recrute les animaux porteurs, et qui organise ou est censé organiser les convois. Il semble donc que la prétention du Territoire du Niger n'était pas soutenable, lorsque se considérant vis-à-vis du Tchad « comme une compagnie de transport », il se refusait à en endosser les pertes et avaries ou morts d'animaux qui pouvaient être en partie évitées, avec une organisation adéquate à l'encombrement à faire transiter, à la distance, aux régions traversées, à la saison, et au mode de transport. En cette matière où il s'agit d'une question d'espèces, on ne saurait donc fixer de règles absolues : il suffit de s'en tenir à des règles générales de bons sens et d'équité.

Une remarque s'impose cependant ici. Les approvisionnements envoyés au Tchad comprennent d'une manière générale deux catégories de marchandises : celles qui sont comestibles (vivres de la ration), et celles qui ne le sont pas (effets, matériel). L'Etat récupère la valeur des premières, intégralement par le remboursement du personnel, officier ou fonctionnaire qui perçoit la ration au prix de revient, et partiellement par celui des hommes de troupe qui paient la ration au prix d'achat en France. Les secondes sont cédées à des parties prenantes individuelles à des taux variables, ou consommées collectivement par les divers services. Il résulte de là que plus les avaries ou la casse sont importantes, plus grandes sont les pertes subies par l'Etat d'une part, et par le personnel officiel ou fonctionnaire de l'autre. Au total, le Territoire du Niger esquivait en réalité toute responsabilité, puisque, de ces opérations il ne retirait que les bénéfices, tandis que les pertes devaient revenir en fin de compte à l'Etat pour une part, et aux officiers du Tchad pour l'autre.

Tableau comparatif de la casse par les 3 voies : Congo, Bénoué. Kano, constatée à Fort-Lamy.

Année 1911.

	Congo	Bénoué	Kano
Vivres liquides..	10 %	3,14 %	»
Vivres solides...	2,43 %	0,23 %	»
Habillement.....	»	Néant	»

Année 1912.

	Congo	Bénoué	Kano
Vivres liquides..	2,25 %	»	10,50 % (1)
Vivres solides...	15,5 %	»	0,92 % (1)
Habillement....	25 %	»	»

Année 1913.

	Congo	Bénoué	Kano
Vivres liquides.	3,16 %	»	0,76 % (vin) 0,18 % (tafia) (2)
Vivres solides (saindoux)...	32 % (3)	»	»
Vivres solides (farine)......	»	»	0 % (2)

TROISIÈME PARTIE

OBSERVATIONS ET CONSTATATIONS FAITES

Premier échelon. — Le premier échelon, doté d'animaux déjà très fatigués à leur arrivée à Kano, et devant supporter toute la saison des pluies, fut particulièrement éprouvé. Le capitaine, chef des convois, parti le dernier de Kano, et

(1) Echelon d'expérience (premier échelon).

(2) Pourcentage du deuxième échelon.

(3) En outre sur 300 kilogrammes de thé, 289 kilogrammes ont été livrés inconsommables, et 10 kil. 800 manquaient. Ces denrées parties de Bordeaux, le 24 mars 1913 sont arrivées à Fort Lamy, le 1er novembre 1913.

vingt-cinq jours après le premier convoi, c'est-à-dire lorsqu'ils étaient proches de N'Guigmi, eut peu d'action sur eux, et ne put guère que ramasser les retardataires. A Mainé-Soroa, il en licencia même un certain nombre dont les animaux étaient incapables de continuer la route. 61 bœufs sur 1.996 (plus de 3 0/0) et 1 chameau sur 8 moururent en cours de route.

Deuxième échelon. — Le deuxième échelon, composé uniquement de chameaux, transitant au meilleur moment (après la saison des pluies), bénéficia de l'expérience du premier, et de la présence d'un membre de la mission, chargé de la surveillance des convois et aussi de prendre en compte les colis, dont l'envoi immédiat était demandé par le territoire du Tchad, à cause de la baisse des eaux dans le lac. Le déchet sur les chameaux fut de 8 sur 1.069, soit 0,66 0/0 et nul sur les 126 bœufs de complément.

Troisième échelon. — Aidé d'un officier de Zinder pour lui servir d'intermédiaire avec les indigènes, le lieutenant Bertaut eut la charge du troisième échelon, avec une initiative complète dans son organisation et sa conduite. Les pertes en animaux furent de 1 chameau sur 1.536, employés au transport de 156 tonnes, soit 0,06 0/0, résultat particulièrement remarquable, comparé surtout au 0,66 0/0 du deuxième échelon, et aux 3 0/0 du premier.

Le troisième échelon arrivé à Bol du 7 au 12 mai 1913, aurait pu être évacué sur Fort-Lamy par vapeurs. La raison donnée pour l'arrêter à Bol fut que les magasins du chef-lieu étaient pleins. Le territoire du Tchad, d'autre part, n'a pas cru devoir expérimenter le transport par pirogues boudoumas, dont le chef de mission demandait qu'un essai fût fait sur une petite échelle.

Dégâts. — Les dégâts commis en territoire anglais par le passage des deux premiers échelons de ravitaillement ont été insignifiants : 1 shil. 6 (1 fr. 87) à Kano; 5 et 14 shillings (6 fr. 25 et 17 fr. 50) entre Kano et la frontière, soit 25 fr. 62 au total.

Ils ont été plus sensibles à l'occasion du passage du troisième. Malgré les observations plusieurs fois renouvelées, des chameaux ont été laissés sans aucune surveillance à Kano. Vingt d'entre eux ont pénétré dans le camp des tirailleurs et causé des dégâts. Le résident a infligé une amende de 5 shillings (6 fr. 25) par chameau aux délinquants, et comme ils n'ont pas été en état de s'acquitter de cette amende, l'administration anglaise s'est largement payée en fixant à 2 chameaux le remboursement de la somme due. Cet incident est regrettable, mais sans importance, car la moindre surveillance l'eût empêché.

Coûts des transports. — Une lettre du colonel, commandant le Territoire du Niger, faisait connaître que la dépense de transport du premier échelon de Kano à Mao, se monterait *probablement* à 84.000 francs environ, et à 75.000 seulement, si le transport s'était effectué jusqu'à Rig-Rig. Dans ces sommes étaient compris 4.000 francs de frais accessoires (voyages des officiers de Zinder en Nigéria, frais de déplacement des commandants de convois, solde des auxiliaires), et 1.860 fr. 50 de dédits payés aux propriétaires d'animaux réquisitionnés, mis en route et renvoyés à vide.

Le Gouverneur général de l'A. O. F. estimait en conséquence à 700 francs le prix de la tonne kilométrique, mais il faisait remarquer que le premier échelon avait occasionné quelques fausses manœuvres et divers faux frais qui ne se reproduiraient pas dans les envois subséquents et il estimait que dans des conditions normales, la tonne kilométrique de Kano à N'Guigmi, ne devait pas dépasser le maximum de 500 francs.

Si nous laissons de côté les frais de déplacement du personnel de Zinder qui a été substitué à celui de la mission, c'est en effet ce chiffre approximatif de 500 francs qui a été payé par l'agence spéciale de N'Guigmi aux convoyeurs des deuxième et troisième échelons. Les sommes sorties de cette caisse ont été :

Pour le 1er échelon (126 tonnes).	51.028,852	182.161,622
— le 2e échelon (103 tonnes).	52.212.40	
— le 3e échelon (156 tonnes).	78.920,37	

Il faut ajouter à la somme de 51.028.852 fr, les indemnités pour animaux morts (61 bœufs et 1 chameau) dont le montant est resté inconnu, à celle de 78.920,37 2.300 francs le montant des frais accessoires de chargement, manutentions, frais de séjour du personnel, etc.), et 100 d'indemnité pour la perte d'un chameau. Les détails manquent pour le deuxième échelon, la somme globale seule est connue. L'indemnité fixée pour les pertes d'animaux fut, ultérieurement, de 30 francs par bœuf et 100 francs par chameau.

La moyenne de la tonne kilométrique a été de 425 fr. 24 pour le premier échelon, et 506 francs pour les deuxième et troisième. La différence en faveur du premier échelon, de même que le prix global du premier par rapport au deuxième, et quoique celui-ci fût d'un tonnage moindre, s'explique par l'appréciation erronée de la distance par le chef des convois du premier échelon, qui a calculé ses transports sur une distance de 620 kilomètres, alors qu'il y a 740 kilomètres environ entre Kano et N'Guigmi par la route suivie. A 0 fr. 70 la tonne kilométrique et pour ce parcours, le prix du transport revient à 518 francs. L'opinion des officiers de la mission est que le prix de 0 fr. 60 la tonne kilométrique serait équitable et très rémunérateur; à ce taux, le transport de la tonne reviendrait à 444 francs et l'économie réalisée serait importante.

Dans l'ensemble, le passage des 3 échelons de ravitaillement du Tchad a jeté dans le territoire du Niger (cercles de Zinder et de N'Guigmi) plus de 185.000 francs, soit près de la moitié de l'impôt du cercle de Zinder, et six fois celui de N'Guigmi.

L'examen de ce tableau donne lieu à deux sortes d'observations :

Valeur comparative des transports d'après les animaux employés, l'importance et l'organisation des convois, durées de trajet de France au Tchad.

	ECHELONS	Départ de Pauillac	KANO			N'GUIGMI								
			Arrivée	Départ	Arrêt moyen	Arrivée	Durée moyenne du trajet de Kano à N'Guigmi	Pourcentage de pertes sur les animaux	Pourcentage de casse	Poids moyens transportés par animal	Arrêt moyen	Départ	Arrivée à Bol	Durée du trajet de Pauillac à Bol
1er échelon.	102 tonnes 4.439 caisses 2.076 bœufs 8 chameaux En 8 convois de 250 animaux en moyenne	7 mars 1912	Du 22 juillet au 30 juillet 1912	Du 17 Août au 10 septembre 1912	32 jours	Du 19 septembre au 20 octobre 1912	34 jours	3,09 0/0	1,86 0/0	2,21 caisses ou 57 kg. 460 (bœufs)	15 jours	Du 28 septembre au 2 novembre 1912	Du 12 au 18 octobre 1912	7 mois 8 jours
2e échelon.	103 tonnes 3.857 caisses 1.069 chameaux 126 bœufs En 7 convois de 170 animaux en moyenne	22 septembre 1912	13 novembre 1912	Du 11 décembre 1912 au 1er janvier 1913	37 jours	Du 8 janvier au 4 février 1913	29 jours	0,66 0/0	0,093 0/0	3,22 caisses ou 83 kg. 720 (chameaux)	27 jours	Du 9 au 27 février 1913	Du 25 février au 9 mars 1913	5 mois 11 jours
3e échelon.	156 tonnes 5.814 caisses 15.36 chameaux En 10 convois de 150 animaux en moyenne	25 novembre 1912	16 janvier 1913	Du 4 au 22 février 1913	27 jours	Du 9 au 24 mars 1913	33 jours	0,06 0/0	0,173 0/0	3,78 caisses ou 98 kg. 230 (chameaux)	27 jours	Du 29 mars au 27 avril 1913	Du 7 au 2 mai 1913	5 mois 14 jours

A. *Valeur comparative des transports de Kano à N'Guigmi.*

Le poids brut des caisses a été de 26 kilogrammes pour le vin; de 28 kilogrammes pour la farine, le sucre, le riz, les conserves de bœuf, thon et sardines, et de 25 kilogrammes pour le tafia, le vinaigre et le poivre. Le poids moyen d'une caisse étant de 26 kilogrammes, le poids moyen transporté par animal a été :

De 2,21 caisses ou 57 kg. 460 pour le 1er échelon
De 3,22 — 83 kg. 720 pour le 2e —
De 3,78 — 98 kg. 280 pour le 3e —

Le tableau précédent indique pour les 3 échelons : le nombre de convois (8, 7 et 10) et le nombre moyen d'animaux par convoi (250, 170, 150); la durée moyenne des transports de Kano à N'Guigmi (34, 29 et 33 jours); le pourcentage de casse) 1,86-0,093-0,175): et des pertes d'animaux (3,09-0,66-0,06). D'où il ressort — si on prend comme terme de comparaison le troisième échelon — que la casse et les pertes d'animaux ont été dans la proportion suivante :

Pour le premier échelon 1/10,7 (casse) et 1/56,5 (perte animaux); pour le deuxième échelon 1/1/2 (casse) et 1/11 perte animaux). A part la casse du deuxième échelon qui n'a été que la moitié de celle du troisième, les 3 autres proportions accusent un avantage très marqué en faveur de ce dernier échelon : 1/11, 1/10,7, 1/56,5.

Il est évidemment malaisé d'établir une comparaison mathématique entre des transports effectués à des époques distinctes et par des animaux de pieds différents. Si la saison des pluies n'est pas bonne pour les bœufs porteurs, la fin de cette saison et le commencement de la saison sèche, en leur assurant l'eau et un excellent pâturage — comme cela a été le cas du premier échelon — ne pouvaient que leur être favorables. Si d'autre part, les mois de décembre, janvier et février sont les meilleurs mois pour les caravanes de chameaux, par contre, les régions semi-désertiques de la frontière franco-anglaise et de la rive gauche de la Komadougou, ne constituent pas, pour ces animaux, la zone idéale d'habitat, encore qu'ils n'aient fait que la traverser. Au demeurant, on peut donc dire, qu'au point de vue de l'époque des passages, les trois échelons se sont trouvés dans des conditions à peu près équivalentes, le deuxième et le troisième surtout.

Au point de vue des charges transportées par les bœufs et les chameaux, il n'est pas possible non plus de mettre rigoureusement en parallèle les poids respectifs que les uns et les autres sont susceptibles de porter. Les chameaux de Mauritanie, de l'Azbin, du Manga, de même que les bœufs du Damergou, de Nigéria, du lac Tchad et du Bahr-el-Gazal, ne sont pas capables — à poids égal — de fournir le même effort. Tout ce qu'on peut dire, quand on a vu de près un grand nombre d'animaux, c'est que, d'une manière générale, le chameau porte le double du bœuf, et normalement 100 kilogrammes contre 50. Si les animaux du premier échelon ont porté en moyenne

2,21 caisses au lieu de 2, cela tient à ce que la moitié environ a été remplacée à Mainé-Soroa, ainsi que cela a été dit plus haut. La différence de poids transportés par les deuxième et troisième échelons, 3,22 et 3,78 caisses (83.720 et 98 kg. 280), de même que celle des pertes d'animaux, 8 chameaux et 1 seul pour le troisième échelon, s'expliquent en outre par ce fait, que les chameaux du troisième échelon revenaient de l'Azalaï directement (caravane annuelle du sel), et un certain nombre, blessés, alors que ceux du troisième avaient eu deux mois de pâturage pour se refaire.

Ceci posé et les colis étant tous sensiblement de même forme et de même poids, si on veut se faire une idée de la valeur comparative des transports de Kano à N'Guigmi des trois échelons, il faut tenir compte des différents facteurs qui interviennent et de leur importance : poids transporté, durée du transport, casse et perte en animaux. D'une manière générale, on peut dire que le rendement est proportionnel au poids transporté, et inversement proportionnel aux trois autres facteurs, ce qui pourrait se traduire par la formule :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{poids transporté}}{\text{durée trajet} \times \text{casse} \times \text{perte animaux}}$$

En effectuant les calculs pour les deuxième et troisième échelons, on arrive aux chiffres suivants :

$$2^{e}\ \text{échelon}\quad \frac{83,72}{29 \times 0,093 \times 0,66} = \frac{83,72}{1,78} = 47$$

$$3^{e}\ \text{échelon}\quad \frac{98,28}{33 \times 0,173 \times 0,06} = \frac{98,28}{0,342} = 287$$

d'où la proportion de rendement de $\frac{287}{4} = \frac{6}{1}$ soit 6 à 1, entre les troisième et deuxième échelons, exactement comparables, puisque tous deux étaient dotés de moyens de transport semblables (chameaux) et très sensiblement égaux.

La manière qui nous paraît la plus exacte pour comparer maintenant les premier et troisième échelons, est de doubler la capacité de transport des bœufs (2×55 kg. 38), puisque nous avons admis qu'un chameau portait le double d'un bœuf. Nous aurons alors :

Rendement.

$$\text{Pour le } 1^{er}\ \text{échelon}\quad \frac{2 \times 55,38}{34 \times 1,86 \times 3,09} = 0,567$$

$$\text{Pour le } 3^{e}\ \text{échelon}\quad \frac{98,28}{33 \times 0,173 \times 0,06} = 287$$

d'où la proportion de rendement de $\frac{287}{0,567} = \frac{506}{1}$ soit de 506 à 1 entre les troisième et premier échelons.

Quoique ces chiffres et ces proportions ne soient pas d'une exactitude mathématique, ils n'en ont pas moins une valeur de relation, démontrant à elle seule, que les bœufs porteurs sont inaptes à effectuer des convois aussi importants et sur d'aussi longs parcours. A l'inverse du chameau qui, une fois chargé, suit docilement la bête qui le précède, surveillé par un nombre très réduit de convoyeurs (1 pour 6 ou 8 animaux), le bœuf est moins docile, plus vagabond, plus fantasque, et cause des chutes de caisses, tout en étant moins résistant. Il faut les réserver pour les relations intérieures de poste à poste et l'évacuation de petits encombrements.

Dans la formule sus-indiquée, les facteurs : poids transporté et durée de trajet, étant généralement connus et peu variables, les deux susceptibles d'influer considérablement sur le rendement sont, par suite, la casse et les pertes d'animaux. Or, ces deux éléments sont essentiellement fonction de l'organisation proprement dite des transports, comme on peut s'en convaincre par ce qui a été dit précédemment. Il semble enfin que le chiffre de 150 animaux par convoi est le plus convenable, et à adopter comme ayant fourni le meilleur rendement.

Les renseignements n'étant pas complets pour le Tchad, la discussion n'a pu porter que sur les convois du territoire du Niger. Il semble cependant que les règles à en tirer doivent, à peu de chose près, être applicables au premier de ces territoires.

B. *Durée de trajet de France au Tchad.*

Le premier échelon de ravitaillement ayant constitué une véritable expérience et par une voie, le Niger, qui a été définitivement abandonnée, il n'y a pas lieu d'en faire état.

D'un autre côté, lorsque les marchandises sont à Bol, on peut les considérer comme rendues au Tchad. Bol (ou Ouanda) est donc le terminus du transport.

Le tableau précédent nous fournit alors les renseignements ci-après :

Arrêts totaux moyens.

2e échelon : 37 jours à Kano + 27 jours à N'Guigmi = 64 jours

3e échelon : 37 jours à Kano + 27 jours à N'Guigmi = 54 jours

et en retranchant ces séjours de la durée totale du trajet depuis Pauillac.

2e échelon : 5 mois 11 jours — 64 jours = 3 mois 7 jours
3e échelon : 5 mois 14 jours — 54 jours = 3 mois 20 jours

d'où une moyenne de trois mois et demi de Pauillac à Bol, arrêts déduits. Ces arrêts pouvant aisément être diminués et réduits, en se ménageant un battement de quinze jours à Kano, dix jours à N'Guigmi et cinq jours à Rig-Rig, la durée normale de transport de France au Tchad doit être de quatre mois et demi jusqu'à Bol et cinq mois jusqu'à Fort-Lamy.

QUATRIÈME PARTIE

AMÉLIORATIONS ET PROPOSITIONS POSSIBLES

I. — Trajet de France a Kano. Capacité de rendement de la voie de Kano.

Le transport direct de Kano au Tchad *viâ* Seyorom-Baga, par l'intermédiaire d'un entre-

preneur qualifié, et la construction de la route pour automobiles Kano-Maïdougouri avec — corollaire — l'organisation de la navigation de l'embouchure du Chari à Seyorom, permettraient d'augmenter la capacité de rendement de cette voie. Mais tant que le Tchad ne pourra compter sur ces deux appoints, ni user en tant que simple particulier, des ressources en moyens de transport des régions du Mounio et du Manga (rive gauche de la Komadougou), il sera tributaire du Territoire du Niger et la capacité de la voie de Kano restera uniquement fonction des moyens de transport et de la bonne volonté de la colonie voisine. Pour ce qui le regarde, quoique ses ressources en chameaux soient bien inférieures à celles du Territoire du Niger, le Tchad, en y mettant au besoin le temps, et par une utilisation judicieuse et opportune de ses animaux porteurs, sera toujours en mesure d'assurer sur son territoire et jusqu'aux postes extrêmes, l'évacuation des colis amenés à sa frontière Ouest.

Sans préparation spéciale, le cercle de Zinder a pu, presque à lui seul, en 1912-1913, effectuer le transport de Kano à N'Guigmi, de 379 tonnes destinées au Tchad. Sans doute, l'occupation du Tibesti et le ravitaillement de cette région vont distraire une partie des moyens de transport du Territoire du Niger. Mais si, de son propre aveu, les grandes caravanes revenant chaque année en décembre, de l'Azalaï, comprennent en moyenne 20.000 chameaux, il n'est pas exagéré de dire qu'il sera normalement possible d'en diriger environ 4.000 sur Kano à la disposition du territoire du Tchad. Au taux de 10 chameaux à la tonne (4 caisses par animaux) le minimum que pourront évacuer ces animaux est donc de 300 ou 320 tonnes en deux ou trois échelons; minimum, en effet, vu la décroissance d'importance des caravanes de sel de Bilma, par suite de la concurrence du sel européen, qui rendra disponible pour les transports un certain nombre de chameaux et leurs convoyeurs. A ce chiffre, il n'est pas téméraire non plus d'ajouter 60 à 80 tonnes à faire transporter, par petits convois de 20 à 30 tonnes, sur de petits trajets et aux époques favorables, par le grand nombre de bœufs porteurs des régions frontières de la Nigéria anglaise. Au total, c'est au minimum de 400 tonnes que peut être fixée en ce moment la capacité de transport de la voie de Kano.

Epoque des transports. — L'époque favorable pour les chameaux de Zinder est : décembre, janvier, février, mars; celle du Territoire du Tchad — eu égard à la navigation du lac). — d'octobre à fin février (en année moyenne C'est donc en octobre et novembre que les échelons destinés aux grands convois de chameaux doivent partir de France. Les petits échelons de 20 à 30 tonnes à faire convoyer par les bœufs, peuvent arriver à Kano à toute époque de l'année, sauf de juin au 15 septembre. Quant aux convois urgents de 2 tonnes à confier à des passagers, ils pourront être évacués en tout temps, et leur départ de France, dépendre simplement du moment où l'urgence ou la nécessité s'en fera sentir.

Mode d'emploi. — A titre de simple indication et d'exemple, les envois pourraient être faits de la manière suivante :

a) Annuellement (8 et 9 octobre) et par des cargos, 2 gros échelons de vivres de 130 à 140 tonnes, et un troisième de 30 à 40 tonnes (convois de chameaux).

b) Trimestriellement ou à des époques déterminées, 3 ou 4 échelons de matériel, effets d'habillement, munitions. de 20 à 30 tonnes (convois de bœufs porteurs). Etant donné la faiblesse du tonnage, il serait possible de confier ce fret aux bateaux postaux des Chargeurs Réunis.

c) Au moment du besoin et par du personnel de relève, de petits encombrements (individuel pour ainsi dire) de 2 tonnes au maximum, qui voyageraient avec le personnel lui-même.

Réception à Kano. — Si les envois doivent être annuels, assez rapprochés, et limités à deux ou trois, la prise en charge à Kano pourra s'effectuer, soit par un officier venu de Zinder dans ce but, soit par un officier de la relève du Tchad. L'emmagasinage ne sera pas absolument indispensable, et nous userons, pour l'entreposage des colis, du terrain qui a été mis à notre disposition par l'administration anglaise.

Si, au contraire, nous entendons employer à toute époque de l'année la voie de Kano — sauf de juin à septembre — l'emmagasinage s'impose, et tant que la douane anglaise n'aura pas de magasins à Kano, la désignation d'un transitaire dans cette ville paraît inévitable.

Responsabilité du transporteur jusqu'à Kano inclusivement. — La charte-partie du 14 novembre 1912, donne toutes garanties au département; elle est à maintenir pour les envois ultérieurs. L'intérêt de l'Etat et celui des cessionnaires exigeraient toutefois que la Compagnie maritime de transport fût responsable de la casse au-dessus d'un certain pourcentage (1/2 0/0 comme certaines Compagnies anglaises et allemandes), et que cette clause fût insérée dans la charte-partie.

Emballage. — Il n'y a pas lieu d'apporter de modifications au volume et au poids des colis. Le poids moyen de 26 kilogrammes est suffisant. Il ne paraît pas opportun de porter de 10 à 12 le nombre des bouteilles de vin ou de tafia, mais il serait plus pratique de se servir de bouteilles de 1 litre au lieu de celles de 0 l. 92.

Prix de transport de la tonne. — Le fret de Pauillac à Iddowharf est de 75 francs, le droit terminal de 3 fr. 12 et celui de la tonne kilométrique de Kano à N'Guigmi de 0 fr. 70 pour 740 kilomètres, soit 518 francs. Le prix de transport de la tonne anglaise (1.016 kilogrammes) par railway de Lagos-Iddo à Kano, est de 117 fr. 50 pour la 1re classe (farine, provisions), de 236 fr. 25 pour la 2e classe (vin, tafia, huile), de 342 fr. 50 pour la 3e classe (vêtements, armes). Le Nigerian Railway n'accorde pas de tarifs dégressifs pour trains complets, mais des réductions de 2 1/2 0/0 et 5 0/0 sont faites pour tout encombrement respec-

tif de 12 et 18 tonnes anglaises, pouvant être logées en un seul wagon. La tonne de 1.000 kilogrammes de Pauillac à la frontière Ouest du Territoire du Tchad ressort par suite à :

75 + 3,10 + 117,50 + 518 = 713,60 pour la 1re classe
75 + 3,10 + 236,25 + 518 = 832,35 pour la 2e classe
75 + 3,10 + 342,50 + 518 = 938,60 pour la 3e classe

Accueil par les autorités anglaises de Nigeria à la mission. — Cet accueil a été excellent et de grandes facilités ont été faites au personnel de la mission. En dehors des considérations politiques actuelles, l'intérêt des Anglais était, du reste, d'attirer du trafic à leur chemin de fer, de même qu'en ce moment ils seraient très désireux de voir emprunter par le personnel européen, la voie de Kano, afin de faire bénéficier leur Nigerian Railway d'un plus grand nombre de voyageurs. Ils ont, en outre, autorisé le passage sans armes des troupes, à condition seulement que les détachements ne dépassent pas 150 à 200 hommes, qu'ils soient échelonnés, et que les armes ne voyagent pas en même temps. Il nous accordent, en réalité, par le railway, l'autorisation qu'ils ne peuvent refuser aux Allemands par le Niger : le passage des troupes, quoique, — si le Département voulait user de cette facilité — une entente préalable avec le « Colonial Office » serait nécessaire, le fait n'en est pas moins à retenir, et, le cas échéant, on pourra se servir de l'autorisation accordée.

Durée du trajet. — Les deuxième et troisième échelons ont mis cinq mois et demi environ pour arriver à Bol, mais ils ont subi en cours de route des arrêts totaux de soixante-quatre jours et cinquante-quatre jours. C'est donc de ces arrêts, à éviter, que dépend presque uniquement la rapidité des transports. Dans ce but, il est nécessaire :

1° Que dès le départ de France du cargo, les avis d'expédition soient adressés au service de l'intendance de Fort-Lamy *via* Liverpool-Lagos-Fort-Lamy, en même temps que le câblogramme habituel annonçant l'envoi ;

2° Que l'arrivée du cargo à Cotonou soit annoncée par le sous-intendant de cette localité au sous-intendant de Fort-Lamy, en même temps qu'au commandant du Territoire du Niger;

3° Enfin que dès l'arrivée des colis à Kano, le Territoire du Niger télégraphie au Territoire du Tchad, et — comme de coutume — l'avise télégraphiquement des départs successifs de Kano.

De cette manière, le commandant d'une part, le service de l'intendance de l'autre, pourront prendre en temps voulu leurs dispositions, et toute perte de temps sera évitée.

II. — Trajet de Kano a la frontière Ouest du territoire du Tchad.

Les points terminus du territoire du Niger ou (ce qui revient au même) les têtes de ligne de la frontière Ouest du Tchad, seront, suivant le cas : N'Guigmi, Bosso ou Seyorom-Baga.

A partir de Kano, dans un pays aussi lointain et aussi particulier que le Tchad, une marchandise acquiert d'autant plus de valeur qu'elle doit être transportée à de plus grandes distances, qu'elle est plus indispensable et plus impatiemment attendue; sa bonne conservation, corollaire des mesures adoptées, envoi en connaissement direct, autorisation de réfectionner les caisses avariées, importe donc au plus haut point.

Le principal intéressé — le destinataire — serait, semble-t-il, le plus qualifié pour aller recevoir ses colis à Kano, les prendre en charge de la Compagnie maritime de transports et en effectuer, avec les moyens mis à sa disposition par Zinder, l'évacuation jusqu'aux terminus du Territoire du Niger. Cette solution ne présente pas d'empêchement, un personnel désigné irait plus facilement à Kano qu'à Abéché et il en pourrait rapporter éventuellement des commandes faites soit en France, soit directement à Kano, pour le Territoire ou le régiment.

Une deuxième solution consisterait à charger un officier de la relève du Tchad (un fonctionnaire de l'intendance de préférence ou un officier d'administration) de remplir le même office. Des règles précises étant maintenant établies, il ne paraît pas que cette deuxième solution offrirait des difficultés particulières.

Mais à défaut de l'une ou de l'autre ou du système à l'entreprise — et jusqu'à plus ample informé — le territoire du Niger continuera à effectuer les transports sur ce deuxième trajet. Tout a été dit sur l'organisation, la conduite des convois et les précautions à prendre. Il est cependant à désirer que la responsabilité du Territoire du Niger — agissant pour le compte du Tchad — devînt plus effective qu'elle ne l'est actuellement et qu'après avoir pris régulièrement en charge à Kano — toute caisse partant au complet en bon état — il passât de même les ravitaillements au représentant du Tchad, après vérification de l'état et du nombre des colis au terminus. Cette manière de procéder permettrait seule de limiter les pertes et avaries et de garantir tout à la fois les intérêts de l'Etat et des concessionnaires du Territoire du Tchad.

III. — Réception au Tchad.

Les transports par chameaux ou par bœufs dans le Territoire du Tchad ne sont pas une nouveauté et le chef de mission n'a pas la prétention de vouloir édicter des règles qui sont connues, quoique — comme toute chose — susceptibles peut-être d'améliorations. Les propositions qu'il fait ici même — fruit de l'expérience acquise en la matière au cours d'une année et demie de travail et d'observations — n'ont pour but qu'une meilleure utilisation de ces règles et leur adaptation à une zone intermédiaire (la région entre Kano et le lac Tchad) sur laquelle beaucoup de renseignements manquaient jusqu'à ce jour.

Les mesures qu'il propose sont de deux ordres : *a*) mesures immédiates et préparatoires; *b*) mesures du moment et d'exécution.

A. *Mesures immédiates et préparatoires.*

1° Obtenir du Territoire du Niger qu'il consente à faire au moins une expérience de la voie Yoo-Seyorom, en se conformant aux règles données pour le passage ou le séjour en territoire anglais. A défaut de ce consentement, il est désirable que le Territoire du Tchad fasse lui-même cette expérience, en limitant à Dagaya le transport, par Zinder, de quelques tonnes et en les faisant porter de Dagaya à Seyorom-Baga par des chameaux du Kanem.

2° Organiser dès maintenant la ligne d'eau Djimtilo-Seyorom-Baga, en suivant la frontière allemande et en utilisant les chalands en bois dont dispose depuis peu le service local; développer le mouvement économique déjà existant (route habituelle des Fezzanais), et prendre davantage contact avec la rive anglaise du lac, dans le but de nous libérer, si possible, de la traversée du Bornou allemand, pour atteindre la route de Kano et d'utiliser éventuellement cette ligne d'eau soit pour nos marchandises, soit pour notre personnel. Tenter, avec nos moyens actuels (chalands), des expériences de navigation à voiles sur le lac, en attendant mieux. Faire des expériences de transport par pirogues boudoumas de Bol à Djimtilo, par l'itinéraire habituel des Boudoumas. Pousser activement à la construction à Fort-Archambault de nouveaux chalands en bois, afin de dégager le Territoire du Tchad de la tutelle de la Société Ouhamé-Nana.

B. *Mesures du moment et dont l'exécution devrait commencer dès la réception à Fort-Lamy du cablogramme annonçant le départ de France des marchandises.*

Deux cas sont à envisager. *Premier cas.* Si l'adoption de la voie de Yoo-Seyorom-Baga est décidée, procéder immédiatement à une reconnaissance préalable (si ce n'a pas été fait) sur Seyorom-Baga, pour se rendre compte de l'état du lac au point de vue des profondeurs d'eau et de la liberté des passages; faire reconnaître le point d'embarquement de Seyorom-Baga afin d'y installer un poste provisoire; entrer en pourparler avec le résident de Maidougouri et lui faire connaître notre intention d'utiliser le passage Yoo-Seyorom-Baga et installer un poste à Seyorom-Baga pendant le transit des caisses; enfin, rechercher des embarcations destinées à effectuer le transport des colis : moyens de l'Ouhame-Nana, embarcations du Territoire ou flotteurs boudoumas. Donner avis au service de l'intendance de ces diverses mesures et des moyens qui ont été mis à sa disposition.

Deuxième cas. — La voie de Seyorom-Baga n'est pas adoptée.

1. Faire procéder d'urgence et concurremment, par le commandant de subdivision de Bol (Ouanda) pour la région de Kadoulou-Kindin-Magom-Forom, par le commandant de la subdivision de Rig-Rig (Kouloa) pour la traversée proprement dite du lac de Bosso vers Kadoulou, à la reconnaissance de la profondeur de la partie Nord du lac Tchad, de ses facilités de transport et du point d'aboutissement de la traversée du lac Kadoulou-Maka-Magom.

2. D'après les résultats de cette double reconnaissance, se déterminer sur la voie à adopter : Bosso Kadoulo-Magom ou N'Guigmi-Rig-Rig et aviser le Territoire du Niger d'avoir à envoyer le ravitaillement, soit au terminus de N'Guigmi, soit à celui de Bosso.

3. Faire installer un magasin de fortune soit à Rig-Rig itinéraire de N'Guigmi), soit à Magom ou environs (itinéraire de Bosso par le lac Nord) et réparer si c'est nécessaire celui de Bol.

4. Suivant le tonnage à recevoir, la situation générale et les moyens en animaux de transport des régions du Kanem et du Ouadaï, faire choix des moyens de transport à utiliser sur les différents secteurs à l'intérieur du Territoire, prendre les mesures nécessaires pour opérer en temps voulu, aux têtes de ligne de M'Guigmi, Magom ou de Kadoulou, la concentration des animaux porteurs et définir le rôle des autorités territoriales dont les subdivisions ou circonscriptions devront, un peu plus tard, être traversées par les convois de ravitaillement.

5. Informer le service de l'intendance des ordres donnés, des mesures prises et lui laisser toute l'initiative pour la préparation et l'organisation des transports à effectuer, après avoir mis à sa disposition — en cas de pénurie de son personnel — un officier combattant et un sous-officier pour le suppléer.

6. Le but fixé et les moyens fournis, le service de l'intendance de Fort Lamy prendra ses dispositions pour :

Prendre en charge aux têtes de ligne du Territoire du Tchad, du représentant du territoire du Niger, le ravitaillement dont ce dernier aura assuré le transit; réfectionner les colis avariés et faire les réparations utiles;

Evacuer les colis sur les différents points du Territoire; organiser les convois, les échelonner, juger des cas d'urgence (caisses de farine dessoudées, par exemple), et d'une manière générale, faire le nécessaire pour assurer dans les meilleures conditions possibles le transit sur le territoire et l'arrivée des charges dans les différents postes.

L'officier (combattant ou d'administration) représentant le service de l'intendance, communiquerait directement avec lui ; les chefs de postes ou de subdivisions auraient à obtempérer à ses réquisitions en animaux, mais resteraient eux-mêmes chargés d'assurer la sécurité et la discipline des convois et de déterminer, le cas échéant, les responsabilités encourues par les convoyeurs.

Il serait nécessaire qu'un sous-officier du service de l'intendance au moins fût adjoint à l'officier chargé du ravitaillement, avec un ouvrier muni des outils et ingrédients nécessaires pour faire les réparations telles que: réfectionnement de caisses, leur resoudage, etc.

Ces propositions visent le cas de l'arrivée des gros convois annuels (convoi de 100 tonnes et au-dessus). Pour les encombrements de moindre importance, des règles analogues pourraient être édictées, mais dans ces cas, les chefs de poste ou de subdivisions assureraient l'ensemble des opérations et agiraient vis-à-vis du service de l'intendance et chacun sur le territoire de leur commandement, comme il vient d'être indiqué pour l'officier représentant ce service.

V. — Conclusion.

Privé de sa voie normale de ravitaillement, la Bénoué, depuis la convention du 4 novembre 1911 et celle du Congo toujours précaire, le Territoire du Tchad est pour ainsi dire embouteillé; il a besoin de prendre de l'air et de trouver une issue. Un premier résultat de la mission de ravitaillement aura donc été d'attirer l'attention du côté de l'Ouest et de montrer les avantages qu'a ce territoire à augmenter ses débouchés dans cette direction et de prendre contact avec sa voisine anglaise.

Par suite des circonstances spéciales qui ont été relatées, le séjour de la mission en Nigéria s'est prolongé au delà des délais prévus. Au cours de ses complexes occupations, elle a dû, tour à tour, se livrer à des investigations rendues délicates, en raison de sa situation en territoire étranger, faire preuve de diplomatie et de tact dans ses nombreuses négociations avec les autorités anglaises, assurer à diverses reprises de pénibles travaux de manutention et exécuter de longues et rapides randonnées nécessitées par l'imprécision des renseignements au début et les modifications qui découlèrent ensuite d'une appréciation plus exacte de la situation.

Le résultat d'ensemble de son travail et de ses efforts a été :

D'assurer le passage, à travers la Nigéria, en trois échelons et avec une durée de trajet moyenne de cinq mois et demi de 379 tonnes de marchandises diverses;

D'obtenir des autorités anglaises, au point de vue douanier, un traitement de faveur tout à fait exceptionnel;

D'établir par Cotonou, au moyen de connaissements directs et de trains spéciaux sur le railway, une voie rapide pour atteindre Kano;

De préparer, après une étude consciencieuse et approfondie l'utilisation — à partir de Kano — d'une route facile et économique aboutissant à Fort-Lamy à travers le lac Tchad et de nous faire réserver un droit d'accès sur la rive Ouest de ce dernier;

De mettre au point toutes les formalités relatives aux différents transports, tout en garantissant dans la plus large mesure les droits de l'Etat;

D'obtenir le passage à travers la Nigéria du personnel des armes et munitions et même des détachements de troupes;

D'apporter, d'autre part, des renseignements intéressants au point de vue géographique et économique sur la région du lac Tchad et les régions limitrophes.

En outre, indirectement ou accessoirement, la mission a contribué à l'établissement du service à vapeur lagunaire de Cotonou à Lagos, d'un agent consulaire dans ce centre important et d'un fonctionnaire de l'intendance à Cotonou ; elle a été, par ses transports, une occasion de bénéfices pour les indigènes du Territoire du Niger et du Tchad; elle a enfin fait connaître, à titre documentaire, la valeur et le rendement du Baro-Kano-Railway qui a effectué le transport de son premier échelon.

Au total, la mission de ravitaillement a fait une expérience complète dont il sera sans doute possible de tirer d'utiles enseignements.

Tous ces résultats — il est bon de le dire en passant — ont été obtenus de haute et constante lutte, mais à peu de frais. Sans parler des grandes économies faites sur les transports proprement dits par l'emploi de cette nouvelle voie, et en tenant compte des indemnités qui — de toutes manières — eussent été payées à un personnel rejoignant son affectation coloniale, il faut remarquer que si la mission a donné lieu à quelques dépenses supplémentaires ou spéciales, elle les a largement récupérées par l'économie de 14.900 fr. (15.000 fr. environ) réalisée par ses seules négociations sur le droit de transit d'un shilling.

La mission a conscience enfin d'avoir travaillé utilement pour le Territoire du Tchad, dont elle a opiniâtrement et en toutes circonstances soutenu les intérêts. Malgré son éloignement du chef-lieu, elle a tenu compte des nouvelles qui lui parvenaient de son territoire, s'est attachée à connaître ses besoins présents et ceux pouvant résulter d'événements à prévoir. Aussi le commandant Mercier pouvait-il écrire le 10 mai 1913 au Département: « Je crois pouvoir affirmer que depuis que le Tchad existe, cette année, pour la première fois, il a été ravitaillé normalement et à temps et que si des éventualités venaient à se produire sur ses confins, il ne serait pas pris au dépourvu. »

Paris le 24 juin 1914.

Commandant Mercier,
de l'infanterie coloniale.

Un Voyage de Fez à Colomb-Béchar

du jeune Chérif Moulay Driss

BEN MOUBAKIK BEN LARBI DERKAOUI EL ALAOUI

Du 6 au 30 avril 1914

Le Chérif Moulay Driss quitte Fez le lundi 6 avril, pour effectuer une tournée de ziara chez les Berabers, ses serviteurs religieux de l'ordre des Derkaoua.

Il est âgé de vingt ans et c'est la première fois qu'il entreprend un voyage aussi long ; mais il obéit à une tradition de famille qui est pour lui un devoir et qui fait taire ses appréhensions.

Il n'a aucune arme sur lui et porte comme talisman l'habit vert des Cheurfas.

Il monte un cheval noir, « Messaoud », qu'il a reçu en don du caïd d'Aïn-Chaïr l'an dernier ; il est suivi de deux serviteurs et de deux mulets.

Départ de Fez à 10 heures du matin ; arrivée à Sefrou à 19 heures.

Le chérif reçoit l'hospitalité du pacha El Amouri.

Mardi 7 avril. — Départ de Sefrou à 7 heures du matin. Arrivée au camp d'Anoceur à midi. Le Chérif est reçu par le caïd Haddou ou Saïd ; il trouve dans la tente du caïd, trois Berabers Aït Hamza, auxquels il avait donné rendez-vous quelques jours auparavant. Ce sont les nommés : Cheikh Mimoun ou Larabi, Addou ou Hammou, Bou Izougar.

Ceux-ci apprennent au Chérif que son mokaddem. Sidi Raho, s'est approprié tous les biens appartenant à la Zaouïa et qu'il détenait en qualité de mokaddem, et cela sous le prétexte que le Chérif s'était soumis à l'autorité française.

Après avoir rendu visite au capitaine de Blois, le Chérif se met en route à 13 heures en compagnie des trois Aït Hamza. La petite caravane arrive à Guigou à 20 heures 1/2.

D'Anoceur à Guigou, la route est infestée de voleurs ; ils viennent des Aït Hamza, Aït Khebbache, El Haja, Aït-Ali.

Le col de Rechouat est particulièrement dangereux ; il était occupé ce jour là par 10 hommes armés qui arrêtèrent d'abord le Chérif, et qui, l'ayant reconnu, lui remirent à titre de ziara, un douro en s'excusant du peu d'importance de l'aumône et en formant le vœu de trouver bientôt 10 mulets de prise.

A Guigou, le Chérif descend chez les cheikh Mimoun ould Larabi ; on lui annonce que Sidi Raho est à Tarzout, qu'il a été informé de son passage et qu'il a l'intention de le rejoindre à Bou-El-Man.

Cette région est très prospère, elle possède de belles cultures bien arrosées par l'oued, mais ses habitants vivent dans la crainte continuelle de la venue des Français. D'ailleurs, le pays est livré aux brigands et le malheureux qui s'aventurerait seul aux portes mêmes du ksar, serait impitoyablement détroussé et tué.

Mercredi 8 avril. — Départ de Guigou à 5 heures du matin, avec les trois Aït Hamza. Arrivée à 11 heures chez le mokadden Hajij des Derkaoua à Bou-El-Man.

Les Aït Hamza quittent alors le Chérif pour rentrer à Guigou. Celui-ci reprend sa route à 13 h. 1/2 en compagnie du mokaddem Hajij et de Moha ou Hamou des Aït ben Moussa. Arrivée à Endjil vers 20 heures.

Même insécurité de la veille dans un pays très accidenté, d'un parcours difficile, mais contenant néanmoins de nombreuses cultures. Le Chérif descend chez Sidi Abderrhamane ben Mébarek des Ouleds Sidi Mébarek de Talsint.

Jeudi 9 avril. — Le mokadden Hajij et Moha ou Hamou retournent sur leurs pas. Sidi Abderrhamane part avec le Chérif à 5 heures du matin ; on marche toute la journée pour arriver à 19 h. 1/2 à Kasbet El Makhzen. La marche est facile dans un pays de plaine mais l'insécurité est toujours la même; ce sont les Ouleds Khaoua qui détroussent les voyageurs. Seules les caravanes nombreuses et bien armées peuvent tenter de vive force un passage.

A Kasbet El Makhzen, le Chérif s'arrête chez Moulay Ahmed ben Lamine Chérif Allaoui des Medakra, habitant un des ksours de Kasbet El Makhzen.

Vendredi 10 avril. — Séjour à Kasbet El Makhzen. Sidi Abderrhamane ben Mébarek retourne à Endjil.

Samedi 11 avril. — Le Chérif quitte Kasbet El Makhzen à 8 heures du matin en compagnie de Moulay Ahmed Ben Lamine. On arrive à 19 heures à Nzala après une longue marche dans un pays légèrement accidenté.

Les Aït Atta et les Aït Izdeg tiennent les routes et arrêtent les caravanes.

Mohammed ben Kerroun des Kebala offre l'hospitalité au Chérif et à ses compagnons.

Dimanche 12 avril. — Départ de Nzala à 9 heures du matin en compagnie du même Moulay Ahmed ben



Lamine. Arrivée à Tialaline à 17 heures. Terrain facile, mais territoire peu sûr. Le Chérif accepte l'hospitalité de Mohammed ou Hassein Kabli.

Lundi 13 avril. — Départ de Tialaline à 4 heures du matin, toujours en compagnie de Moulay ben Lamine. Arrivée à 19 heures à Rahmet Allah. Parcours sur un terrain un peu mouvementé ; les coupeurs de route font là aussi la loi.

Le Chérif trouve à Rahmet Allah, son oncle Moulay Taki qu'il n'a pas vu depuis cinq ans. Il l'avait prévenu de sa prochaine venue par un rekkas parti de Fez quelques jours avant sa mise en route.

Moulay Taki raconte au Chérif la rencontre qu'il a faite il y a quelques années, en vue des palmiers de Rahmet Allah, d'un officier de renseignements de Bou-Denib, le lieutenant de Lachaux.

Mardi 14 avril. — Séjour à Rahmet Allah. Départ de Moulay Ahmed Ben Lamine pour Kasbet El Makhzen

Mercredi 15 avril. — Séjour à Rahmet Allah.

Jeudi 16 avril. — Visite à Gaouz.

Vendredi 17 avril. — Visite aux Mdakra où le Chérif est reçu par des Cheurfas Alaouïtes, habitant le Mdakra. Le pays est fort riche, il possède de très belles cultures. On y parle beaucoup de la venue prochaine d'une colonne qui doit partir de Colomb pour envahir le Tafilalet. Tout le monde l'appréhende fort.

Le Chérif rencontre aux Mdakra le vieux Moulay Ahmed ou Lahcen Sebbaï, vieillard usé, ne pouvant marcher qu'à l'aide d'un bâton, qu'il faut porter à bras sur sa mule, mais qui n'a rien perdu de sa haine contre nous.

Moulay Ahmed ou Lahcen constitue encore l'âme de la révolte aux Français ; c'est pour obéir à ses exhortations que les Aït Hammou prolongent leur résistance et cherchent toute occasion de nous faire du mal.

Cette intransigeance n'est pas partagée d'une façon aussi sévère par son entourage, et particulièrement le fils de l'agitateur ne semble pas devoir être aussi irréductible que son père.

Il a été question dans la conversation, des courses de Colomb ; les Doui-Menia sont à l'heure actuelle considérés là-bas comme soumis.

Samedi 18 avril. — Retour à Gaouz.

Dimanche 19 avril. — Retour à Rahmet-Allah.

Lundi 20 avril. — Le chérif se met en route à 5 heures du matin en compagnie de trois Aït-Atta : Saïd ou Hammou, Mohammed ou El Hadj, et Bouikeziane.

Le pays est montagneux. Il contient de nombreuses mines. Des bandes armées nombreuses (l'une d'elles comptait dix-neuf Aït-Atta) sillonnent le pays.

Arrivée à Mellaha à 20 heures, Allah ou El Hadj des Kebala reçoit les voyageurs.

Mardi 21 avril. — Départ à 5 heures du matin avec les trois Aït-Atta auxquels se joignent quatre Aït-Hammou, parce que les bandits de ces deux tribus surveillent les pistes.

Toute la région est particulièrement dangereuse.

Arrivée à Rezaouane à 20 heures, chez Sidi Abderrhamane des Ouleds-ben-Ali-ben-Amar ; le cadi Moulay Laousine des Mdakra vient également saluer le Chérif.

Le Chérif apprend là qu'une petite colonne française venue de Bou-Denib s'était aventurée dans le djebel Daït pour y prospecter des mines ?

Une bande de brigands des Aït-Hammou s'étaient rapprochés du camp à la tombée de la nuit et avaient ouvert le feu sur le camp blessant un officier et tuant ou blessant deux soldats.

Les Aït-Hammou avaient perdu un homme, leurs tentes, qui étaient au pied du djebel Daït, avaient décampé pendant la nuit.

Mercredi 22 avril. — Départ de Rezaouane à 10 heures du matin. Arrivée à 13 heures à Hatteba, terrain de culture des Aït-Bouchaouene.

Sidi Abderrhamane accompagne le Chérif. Le pays est dans une tranquillité absolue. Le caïd Mohammed ou Ali ou Bourokba reçoit la petite caravane.

Jeudi 23 avril. — Départ d'Hatteba à 15 heures. Arrivée à Oullada à 19 heures. Le Chérif voyage seul avec ses deux serviteurs, on lui a simplement indiqué la route, le pays est tranquille et sûr ; le Chérif est reçu par le caïd Moha ou El Hadj et son père Ahmed ou El Hadj.

Vendredi 24 avril. — Départ d'Oullada à midi. Arrivée à Beni-Tadjit à 15 heures. Le Chérif descend chez le mokaddem Ben Abdallah.

Samedi 25 avril. — Séjour à Beni-Tadjit.

Dimanche 26 avril. — Départ de Beni-Tadjit à 6 heures du matin. L'oued a grossi des pluies d'orage, vingt hommes aident le Chérif et son personnel à le traverser. Après le passage de l'oued, le Chérif continue sa route seul et arrive à 20 heures aux Beni-Bessia.

Lundi 27 avril. — Départ des Beni-Bessia à 9 heures. Arrivée à El-Hairedj à 14 heures. Le Chérif descend chez le caïd Sidi Mohammed ben Mébarek et le mokaddem Sidi Cheikh.

Mardi 28 avril. — Départ d'El-Hairedj en compagnie du mokaddem Sidi Cheikh à 10 heures. Arrivée à midi chez les Beni-Yati. Le chérif descend chez le caïd Moulay Mohammed et le mokaddem Sidi Mohammed ben Abdallah.

Mercredi 29 avril. — Départ de Beni-Yati à 4 heures du matin. Le pays est peu sûr. Aussi le mokaddem Sidi Cheikh et le mokaddem Sidi Mohammed ben Abdallah accompagnent-ils le Chérif. On traverse une région désertique. On arrive à 18 heures à Aïn-Chaïr, sans avoir rencontré âme qui vive. La caravane descend chez le caïd d'Aïn-Chaïr, Si Mohammed ou Fekir qui est absent ; ses deux frères le remplacent.

Jeudi 30 avril. — Départ d'Aïn-Chaïr à 11 heures du matin. Arrivée à El-Amar à 17 heures chez le caïd d'El-Amar.

Vendredi 1er mai. — Départ d'El-Amar à 4 heures du matin. Arrivée à Colomb à 4 heures et demi.

Cet itinéraire n'apportera aucune donnée nouvelle à la géographie du Maroc, mais il montre bien l'état d'insécurité et d'anarchie du pays béraber, qui se trouve hors de notre zone d'action, insécurité qui paraît d'autant plus frappante quand on la compare à la tranquillité, à la paix que l'on retrouve lorsqu'on entre dans la ligne intérieure de nos postes.

Il montre aussi qu'en dehors de l'influence toute locale des chefs de bande, il n'y a dans le pays berbère d'autre autorité que celle des chefs d'ordres religieux auxquels on ménage un accueil favorable pour obéir à une crainte superstitieuse.

LA CAMPAGNE ALLEMANDE

CONTRE

LA LÉGION ÉTRANGÈRE

Assistons-nous à une modification de tactique ? Nous signalions dans le dernier numéro (*Rens. Col.* p. 248) un article de la *Gazette de Cologne* reconnaissant l'inefficacité de la campagne allemande et conseillant le silence. Voici un article identique publié par le Pr Dr. Henri Pohl, de Greifswald, dans la nouvelle revue *Das Grœssere Deutschland* (No 12, p. 330). Il semble annoncer une nouvelle orientation des efforts dirigés contre la Légion :

Au cours de la discussion en seconde lecture du budget de l'Empire pour l'exercice 1914, la question de l'entrée de sujets de l'Empire allemand dans la Légion étrangère française a été, comme l'année précédente, soulevée au Reichstag par des députés des divers partis. Déjà, au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères par la Commission du budget l'attention du Gouvernement impérial avait été appelée sur la Légion étrangère et sur l'activité des

racoleurs. En réponse, il avait été déclaré que la France consentait désormais à rendre les engagés de moins de vingt ans, lorsqu'une demande à cet effet lui était adressée. Quant aux plaintes contre une activité intense de racoleurs pour la Légion, une enquête approfondie avait eu lieu à la suite de chacune d'elles, mais on avait reconnu que, dans chacun des cas signalés, l'accusation formulée était sans fondement. Les socialistes protestèrent contre la vive campagne menée en Allemagne contre la Légion étrangère, mais reconnurent qu'en elle-même cette institution méritait d'être condamnée.

M. Spahn, député du Centre, trouva aussi que l'on parlait trop et trop haut de la Légion étrangère au public allemand. C'est un fait, dit-il, que depuis le commencement d'une campagne plus active contre la Légion auprès du public allemand, le nombre des Allemands qui s'engagent à la Légion a été en augmentant. Le Dr Oertel, conservateur, s'est élevé avec énergie et avec une violence toute particulière contre la Légion étrangère. M. Zimmermann, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a renvoyé au compte-rendu détaillé des séances de la Commission du budget.

« J'ai, dit-il, fait ressortir à ce moment que le gouvernement français avait pris, tout à fait de sa propre initiative, la décision de rendre leur liberté aux jeunes gens n'ayant pas encore achevé leur vingtième année. Chaque fois que nous le demandons, il nous les rend sans difficulté. »

A la séance du 15 mai 1914 au Reichstag, le prince de Mœwenstein-Wertheim-Rosenberg a exprimé cette opinion que nous n'avions pas à nous occuper de la Légion étrangère française en elle-même, mais que nous devions considérer comme une question essentiellement allemande l'adoption de toutes mesures qui nous paraîtraient propres à empêcher que des citoyens allemands continuent à être entraînés à la Légion. Ces mesures ne seraient pas dirigées contre la France, mais devraient servir exclusivement à la protection de citoyens allemands : ce serait donc, par là même, une affaire allemande et non pas française.

Cette opinion a été approuvée par le baron de Richthofen, député libéral, qui a exprimé sa satisfaction de voir, d'après la déclaration de M. Zimmermann, sous-secrétaire d'Etat, que les nombreux et pénibles incidents qui se produisaient étaient toujours réglés d'une manière si rapide et si correcte.

Le député Heckscher, progressiste, a déclaré qu'à côté de l'idée de revanche, l'existence de la Légion étrangère constituait le principal facteur permanent qui rendait plus dificile une entente franco-allemande. La Légion est, dit-il, une source de malentendus constants et d'irritation incessante et réciproque.

A la Chambre des députés de Prusse, il a été fait également, le 18 mai 1914, une importante déclaration sur la question de la Légion. M. de Lœbell, le nouveau Ministre de l'Intérieur, a annoncé que les autorités policières avaient reçu comme instructions de consacrer une extrême attention aux affaires concernant la Légion étrangère et, le cas échéant, d'intervenir impitoyablement. Les demandes de libération de la Légion qui parviennent au Ministère de l'Intérieur sont appuyées, dit-il, du mieux possible et l'on a obtenu effectivement divers résultats. Malgré cela le gouvernement français se refuse à libérer les Allemands qui se sont engagés, lorsqu'ils ont vingt ans révolus. Autrefois on avait fixé dix-huit ans; depuis novembre 1913, c'est vingt ans. Le Ministère de l'Intérieur a demandé aux Affaires étrangères d'essayer d'obtenir une solution plus complète de la question.

Déjà, ces débats parlementaires de mai 1914 montrent suffisamment que ce ne sont pas seulement des « chauvins allemands » qui protestent contre l'enrôlement de sujets allemands dans la Légion. Mais on ne saurait nier que la lutte contre la Légion a donné lieu en Allemagne à des productions littéraires que l'on est obligé de qualifier de basse littérature, et que souvent elle est menée sous une forme qui, au point de vue de l'effet pratique, en fait l'équivalent d'une campagne de recrutement *en faveur de* la Légion. Or, la justice et la sagesse nous imposent d'examiner sans passion et mûrement toutes les circonstances qui interviennent, tous les facteurs positifs et juridiques. En n'usant que d'injures et d'exagérations, comme on en rencontre souvent dans des brochures, des récits et même aussi dans des journaux, on ne fait qu'irriter la susceptibilité des Français et les attacher d'autant plus fortement à une institution dont le maintien est aussi peu nécessaire pour les intérêts vitaux de la France que pour son honneur.

Du côté français, on a, en conséquence, répondu à plusieurs reprises sur un ton irrité aux exagérations allemandes. Si l'on veut ajouter foi à quelques défenseurs français de la Légion, il ne saurait guère exister une institution plus juste et défiant davantage la critique que cette Légion étrangère si diffamée. En 1913 Charles Poimiro a publié un volume considérable *La Légion étrangère et le droit international*, et j'ai reçu, il y a quelques jours, le livre de Gaston Moch *La question de la Légion étrangère* (Paris 1914). Tous deux ont pris pour tâche d'établir que la Légion étrangère était l'objet d'attaques absolument injustifiées. Moch reconnaît il est vrai, que l'on pourrait apporter quelques améliorations à la Légion et à son organisation sur certains points de détail secondaire, mais il ne saurait en être question que quand les milieux éclairés du peuple allemand se seront prononcés contre la campagne menée par des calomniateurs acharnés.

Un tableau exact de ce qui se passe à la Légion et des éléments dont elle est composée nous paraît avoir était fait par M. F. von Papen, dans un article publié en 1912 dans les *Preussische Jahrbuecher* (Vol. 148, pages 287 et suiv.). Avec raison il s'élève énergiquement contre une appréciation reposant uniquement sur les lettres de légionnaires, si fréquemment reproduites par les journaux et remplies de descriptions d'atrocités, ou bien sur les livres écrits par d'anciens légionnaires dont les récits d'actes sanguinaires glacent d'effroi les braves bourgeois. Mais von Papen expose d'autre part la disproportion criante qui existe entre la solde payée et le service fatigant qui est imposé. A elle seule, l'idée de servir deux longues années et de ne recevoir, en récompense de toutes ses peines et de tous ses efforts, que cinq centimes par jour, devrait détourner de s'engager. La discipline est extrêmement sévère et les peines prononcées sont souvent hors de proportion avec la faute. Le climat, insalubre, a déjà donné à plus d'un légionnaire le germe de graves maladies et l'a amené à une mort prématurée. Le vice qui fleurit à la Légion et auquel on se livre à un degré effrayant, est l'homosexualité, qui est le vice typique de la Légion.

Que les attaques dirigées contre la Légion soient en partie exagérées ou non, il y a une chose qui est certaine pour tout patriote allemand : nous devons faire notre possible pour empêcher l'engagement d'Allemands dans la Légion. Chaque année un bon

nombre d'Allemands, dont on exploite la détresse, l'étourderie, l'inexpérience, sont enrôlés dans la Légion. Tous ont droit à la protection de l'Empire allemand, qui est en droit de traiter comme immoral, et par suite comme nul, le contrat d'engagement; ne fût-ce qu'au point de vue de la rémunération absolument insuffisante, peu importe que l'engagé ait ou non vingt ans révolus.

Comme mesures préventives, on peut envisager : des conférences explicatives et la diffusion de brochures mettant en garde contre la Légion; mais, comme von Papen le fait remarquer avec raison, on ne doit pas attendre trop de résultats de cette campagne. De plus, la lutte incessante et impitoyable contre toute espèce de mauvais traitements envers les soldats dans notre armée constitue un excellent moyen de faire du tort à la Légion : heureusement, les mauvais traitements envers les soldats diminuent de plus en plus. Enfin l'on pourrait étudier l'idée de créer un corps colonial de volontaires allemands et nos colonies devraient être plus ouvertes à la colonisation que cela n'a été le cas jusqu'à présent. A cet égard, on doit applaudir aux paroles du docteur Arning, le colonial bien connu : un moyen pratique, c'est une politique ouvrant largement la route dans les colonies que nous avons déjà, même à ceux qui ne disposent pas de capitaux et cependant veulent faire usage de leurs bras.

Il va de soi que toute œuvre de racolement sur le territoire allemand et même en dehors de nos frontières doit être l'objet d'une répression pénale et être combattue par tous les autres moyens possibles.

Certains considèrent comme utopique de concevoir que l'enrôlement d'Allemands dans la Légion étrangère prenne fin à la suite d'une convention internationale entre le gouvernement impérial allemand et la France. Il n'a pas non plus manqué de voix qui ont déclaré inconciliable avec notre dignité nationale d'espérer d'une pareille convention la disparition de ce mal et ont réclamé une attitude énergique du gouvernement allemand, ne laissant aucun doute sur notre volonté de mettre un terme à cette honte allemande. Je comprends fort bien ce point de vue, mais je ne le partage pas. Pourquoi, lorsqu'une occasion convenable se présenterait, ne pourrait-on pas arriver à conclure avec la France une entente stipulant que des Allemands ne pourraient plus être engagés dans la Légion? On ne saurait admettre que le comte de Kanitz ait porté une atteinte quelconque à notre dignité nationale en exprimant, le 30 mars 1911, l'espoir que l'on arriverait à un résultat satisfaisant par voie de négociations.

Il est à souhaiter instamment que disparaisse le plus tôt possible le danger que renferme en elle-même, pour la paix internationale, la question de la Légion étrangère. Des menaces ne mèneront certainement pas au but : la France ne se laissera pas arracher par des menaces une interdiction d'enrôler des Allemands dans la Légion. Mais il faut essayer de résoudre ce conflit et ce n'est pas hors du domaine des choses possibles. Pris isolément, la plupart des litiges internationaux qui surgissent à l'occasion d'engagements d'Allemands dans la Légion peuvent aboutir à une solution pacifique, même si l'on n'a pas pu s'entendre par la voie diplomatique. Cela ne veut nullement dire que nous renoncions à l'idée de faire triompher, au moment opportun, notre revendication générale, à savoir qu'aucun Allemand ne puisse être accepté dans la Légion.

Laissons de côté actuellement la question de savoir si nous avons laissé échapper, au moment de l'affaire de Casablanca, une occasion favorable de faire triompher notre désir, justifié au point de vue moral et pratique; mais je ne saurais omettre de signaler l'article du Dr Arning dans le *Deutsche Kurier* du 12 septembre 1913, où il exprime la conviction qu'avant cet incident de Casablanca la Légion étrangère était, en pratique, voisine de l'anéantissement, par suite des désertions en masse qui s'y produisaient.

« C'est pour nous une pensée intolérable que les fils de parents allemands mettent leurs forces et leur vie au service d'un Etat qui nous est hostile et nourrit contre nous des pensées de revanche et que la France exploite la situation de façon à accroître, du moins indirectement, ses forces offensives contre nous au moyen de nos propres fils. » (Arning). Cela doit en effet irriter notre sentiment national et sans aucun doute la paix internationale peut éventuellement se trouver compromise si, à un moment de tension politique, un conflit surgissait à l'occasion de l'enrôlement d'un Allemand dans la Légion. Si un jour la situation était très tendue, l'existence de la Légion étrangère et l'activité des racoleurs peuvent être l'étincelle qui mettra le feu aux poudres. C'est pourquoi je crois avoir bien fait en signalant, il y a quelque temps, dans la revue mensuelle *Hochland* (décembre 1913), qu'il s'ouvrait de ce côté un champ d'action fécond pour tous ceux qui veulent sincèrement une paix honorable et aussi longue que possible entre les Etats d'Europe. « Surtout ceux qui parlent sans cesse de la solidarité internationale du monde civilisé devraient contribuer de toutes leurs forces à ce que le dernier Allemand disparaisse de la Légion étrangère française. » La réalisation de cette demande, comme le disait avec raison M. Erzberger, le député au Reichstag, dans le *Tag* (N° 131 du 7 juin 1914), ferait plus pour une entente franco-allemande que des centaines de congrès et des milliers de discours. En effet, la lutte contre l'enrôlement d'Allemands dans la Légion représente une œuvre au service de la paix.

LES RECETTES
DES
CHEMINS DE FER ALGÉRIENS ET TUNISIENS
EN 1913

D'après un tableau publié par le *Journal officiel* du 21 juin, les recettes des chemins de fer algériens et tunisiens en 1913 ont été les suivantes :

I. — ALGÉRIE

Réseaux de l'État :

1° Réseau de l'ancienne compagnie franco-algérienne :

	Km.	1913	1912
Arzew à Colomb-Béchar et Tizi-Mascara	723	5.344.961	4.821.897
Mostaganem à Tiaret	202	2.277.161	2.228.004
Oran à Arzew	43	674.590	705.683
	968	8.296.712	7.755.584

2° Réseau de l'ancienne compagnie de l'Est-Algérien :			
Alger à Maison-Carrée..	11	458.752	496.745
Maison-Carrée à Constantine..............	453	9.752.845	9.555.660
Ménerville à Tizi-Ouzou.	53	746.424	809.134
El-Guerrah à Batna.....	80	1.057.862	1.051.619
Batna à Biskra.........	121	1.040.943	1.004.525
Bougie à Beni-Mançour..	88	1.644.090	1.530.312
Ouled-Rahmoun à Aïn-Beïda................	93	882.676	581.617
	899	15.583.592	15.029.612
Paris-Lyon-Méditerranée :			
Philippeville à Constantine..................	87	3.083.115	2.747.819
Alger à Oran...........	426	15.278.822	15.211.677
	513	18.361.937	17.959.496
Ouest-Algérien :			
Sainte-Barbe-du-Tlélat à Ras-el-Ma............	152	3.891.848	3.506.906
Tabia à Tlemcen.... ...	64	1.338.087	1.219.140
Tlemcen à la frontière du Maroc...............	69	1.006.694	766.537
Oran à Aïn-Temouchent.	81	1.430.594	1.461.791
Blida à Berrouaghia....	84	1.022.982	940 930
Berrouaghia à Boghari..	41	255.660	113.760
	491	8.945.365	8.009.064
Bône-Guelma et prolongements :			
Bône à Guelma.........	89	2.217.681	1.993.617
Guelma à Kroubs.......	115	927.851	890.355
Duvivier à Souk-Ahras.	52	1.358.517	1.185.666
Souk-Ahras à la frontière.	53	214.882	212.676
Souk-Ahras à Tébessa..	128	2.255.492	1.911.306
	437	6.974.423	6.193.620
Compagnie Mokta-el-Hadid :			
Bône à Aïn-Mokra......	33	235.477	247.102
Totaux........	3.341	58.222.109	53.194.478

II. — TUNISIE

Bône-Guelma et prolongements :			
Ligne de la Medjerda...	196	2.783.524	2.652.507
Mateur-Sud à Béja (ville), Béja (gare) à Béja (ville) et Djedeïda à Bizerte...............	214	1.371.941	1.006.254
Réseau à voie étroite...	1.038	18.311.091	15.565.151
Totaux........	1.444	22.466.556	19.223.912

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Sont promus au grade supérieur :

Armée métropolitaine. — Le chef de bataillon Met (Maroc), de l'infanterie; les capitaines Rieder, d'Arbois de Jubainville, Bellot, Martin d'Escrienne, Vidal (Maroc), de l'artillerie.

Infanterie coloniale. — Les lieutenants-colonels Poirier, Gadel; les chefs de bataillon Gadoffre, Obissier, Trousselle, Condamy; les capitaines Vallord, Castex, Gibault, Guille, Cornet, Galinier, Chauvelot, Métivier, Dumas, Paponnet, Heral, Quinque.

Artillerie coloniale. — Le lieutenant-colonel Peyrègne; les chefs d'escadron Mléneck, Jaquet; les capitaines Pelletier, Jannet, Gillet, Ostermann.

Médaille coloniale. — Le 7 décembre 1913, au lieu dit « Toulla » (confins algéro-tripolitains) un détachement de méharistes de la compagnie saharienne du Tidikelt, sous la conduite du maréchal des logis Morel, surprit une bande de pillards Tebbous et l'anéantit sans avoir eu aucune perte à déplorer.

Un décret du 22 juin a décidé que le droit à l'obtention de la médaille coloniale, agrafe « Sahara » est acquis aux militaires européens et indigènes, de la compagnie saharienne du Tidikelt, ayant pris part, le 7 décembre 1913, sous la conduite du maréchal des logis Morel, au combat de Toulla.

Inscriptions d'office. — Pour le grade supérieur : le lieutenant Bouix, du service des renseignements du Maroc occidental.

Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur : le lieutenant-colonel Sarton du Jonchay, directeur des établissements hippiques d'Algérie, le capitaine Paul Martin, de l'infanterie coloniale (blessé grièvement au combat du 20 juin au Maroc).

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur : le sous-lieutenant Claveau, du 2e rég. de tirailleurs indigènes (grièvement blessé d'une balle qui lui a fracturé le fémur, le 13 juin 1914, en chargeant à la tête de sa section, Maroc oriental); le lieutenant Durand de Villers, du 2e rég. de spahis (blessé très grièvement poitrine traversée) au combat du 16 juin 1914, en chargeant à la tête de son peloton pour dégager un groupe de tirailleurs, Maroc oriental); le lieutenant Lebrun, du 2e rég. de spahis (a reçu, le 13 juin 1914, une balle dans la bouche avec perforation du palais, en chargeant brillamment à la tête de son peloton, Maroc oriental); le lieutenant Verly, de l'infanterie coloniale (blessé grièvement au combat du 28 juin, Maroc); le lieutenant de Pinteville de Cernon (Maroc); Si Ahmed ould Ali, caïd des Haouaras (services exceptionnels rendus à la cause française. S'est distingué aux différentes opérations auxquelles il a pris part dans le Maroc oriental en 1913 et 1914 et notamment au combat de Sidi-Belkacem où il a été blessé le 4 juin 1914); le caïd Si Ahmed ben Eddin, des Ouled Sidi-Cheikh-Cheraga (beaux services de guerre, notamment au Maroc où il a été l'objet d'une citation pour sa brillante conduite aux combats des Beni-Ouzien et de Bou-Denib (13 et 14 mai 1908).

Mutations. — Le général de division Marabail, commandant la 3e division d'infanterie coloniale, a été nommé inspecteur des formations de réserve et de la préparation militaire de la 17e région à Toulouse. — Le général de brigade Bonnier, précédemment nommé au commandement (par intérim) de la 17e division d'infanterie, a été nommé au commandement (par intérim) de la 19e division d'infanterie à Rennes. — Le général de brigade Fourcade, des troupes coloniales (en résidence libre), est nommé membre du Comité technique du génie, en remplacement du général de brigade Bonnier.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — Sont promus au grade supérieur dans le cadre des administrateurs des colonies :

Les administrateurs en chef de 2e classe, Homassel, Valzi, de Guise, Hummel; les administrateurs de 1re classe Capurro, Joulia, Liurette; les administrateurs de 2e classe Cochard, Silvie, Lippmann, Dufour, Jolicler, Baret, Brochard, Pouperon, Wœlffel, Arnaud, Lapalud, Lahaye, Maubert, Le Hérissé, Bouheaud, Rocaché.

Au sous-secrétariat des Affaires étrangères. — Le décret du 21 juin qui a réglé les attributions du sous-secrétariat des Affaires étrangères, porte qu'en plus des questions administratives et techniques et de comptabilité, le sous-secrétaire est chargé d'une façon spéciale des questions actuellement traitées à la direction des affaires politiques et commerciales par la sous-direction d'Afrique.

BIBLIOGRAPHIE

L'Autre France (Tunisie, Algérie, Maroc), publiée sous la direction de M. Louis Quérouil Archinard, avec la collaboration de MM. Henri Lorin, professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux, Marcel Nési, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée de Bordeaux, et Jean Garoby, professeur à la Médersa d'Alger; un vol. in-8°, richement illustré, de 416 pages; 30 fr. — Féret et fils, éditeurs à Bordeaux.

Ce beau livre est aussi un bon livre. Il n'apporte pas seulement au lecteur plus de 2.000 phototypies bien choisies et remarquablement tirées, ainsi que deux planches hors texte en couleurs tirées d'après de lumineux tableaux de Dinet. Il lui présente aussi une étude, très vivante et consciencieuse à la fois, de notre Afrique du Nord.

C'est tout d'abord l'étude du milieu physique, puis du milieu historique. Elle est suivie de la description détaillée des trois colonies et pour chacune d'elles les savants collaborateurs que M. Quérouil Archinard a groupés traitent successivement des régions naturelles, de l'essor économique et de l'organisation administrative, politique et financière. C'est de la vulgarisation, mais de la vulgarisation déjà savante et surtout très artistique, et nous voyons cet ouvrage comme un très beau livre de prix ou d'étrennes.

Les collaborateurs de cette œuvre méritent d'être remerciés. M. Henri Lorin, en leur nom, proclame une fois de plus, en terminant, que c'est par l'Afrique que la France pousse le plus vigoureusement sa croissance nationale. « Déjà, écrit-il, l'on annonce chez certains de nos voisins, dans les écoles et les casernes, que c'est de ses membres nord-africains qu'il faudra mutiler la France quand on l'aura de nouveau vaincue. Sachons nous-mêmes apprécier ce que vaut ce patrimoine : persuadons-nous qu'il est un des points d'appui les plus solides de notre résistance, une de nos meilleures chances de grandeur et peut-être de victoire. »

On aime à entendre ce cri d'espoir après avoir parcouru cet album de l'énergie française dans l'Afrique du Nord, où l'on trouvera aussi — à côté de la carte de propagande du Comité du Maroc — deux pages très vivantes du général Lyautey approuvant « ces chapitres solides, sincères, sobres et précis ».

Scènes de la pacification marocaine, par Pierre Khorat; un vol. in-16 de IV-300 pages, avec une carte; 3 fr. 50. — Perrin, 35, quai des Grands-Augustins.

C'est la colonne des Zaers de 1912 que nous raconte cette fois M. Pierre Khorat, l'auteur de *En colonne au Maroc*. Il y a dans ses récits le trait souvent mordant, toujours pittoresque, un peu de raillerie amère, et aussi l'émotion légère ou profonde dont l'auteur voudrait pourtant, semble-t-il, se défendre. Il a bien « croqué » les types du Maroc actuel, les chefs, les officiers et les soldats et également les Marocains, ralliés ou hostiles, et encore tout le flot de colons et de mercantis qui bondit derrière chaque colonne.

Sous la forme du roman, M. Pierre Khorat a bien évoqué la vie en colonne, les difficultés de la guerre marocaine, les complications de « l'accrochage » et du « décrochage », les émotions de la poursuite et les énervements de l'attente, la complexité de la politique suivie en même temps que l'emploi de la force. Surtout il excelle à noter les hommes importants qui vont répétant : « J'en parlerai au Résident Général! » et les brasseurs d'affaires ou simples mercantis qui pullulent au début de toute entreprise coloniale.

Mais le regret que ses souvenirs d'Indochine lui ont laissé ne donne pas à toutes ses notations le caractère un peu amer qu'on y relève souvent et voici, par exemple, un amusant tableau de la haine vivace, là-bas, entre femmes marocaines et femmes sénégalaises : « Un soir, comme Imbert, Merton et Pointis passaient en se promenant près de la fontaine, ils furent témoins d'une dispute qui les divertit fort. Justement impatientée par les dimensions des récipients qu'une Sénégalaise voulait remplir avant son tour, la femme d'un goumier protestait violemment. Avec une insolence tranquille, l'autre cala sans mot dire une énorme cuvette sous le filet d'eau : « C'est bien la peine, vraiment, d'accaparer la fontaine, ricana la Marocaine; toute l'eau que tu mettras sur ta peau ne la fera pas blanchir! » — « Que dis-tu? glapit « Madame Sénégal ». Je suis noire, c'est vrai, mais propre, et mes habits aussi. Tu peux frotter, ça ne déteint pas. On n'en peut dire autant de toi. » Les femmes gloussaient d'aise; la Marocaine montrait avec ostentation la pâleur relative de son visage et de ses bras. Rendue furieuse par la raillerie, la Sénégalaise humecta son écharpe, frotta d'une main ferme sa figure et sa poitrine et montra fièrement l'étoffe dont rien n'altérait l'immaculée blancheur. Puis, bondissant sur la Marocaine, elle la maintint d'une poigne vigoureuse et la bouchonna sans douceur avec l'écharpe humide. La figure de sa victime s'éclaircit sous les frictions, mais l'étoffe soudain déployée apparut grisâtre de la crasse qu'elle avait enlevée. Triomphante à son tour, la Sénégalaise acheva sa victoire par une bourrade qui terrassa l'adversaire, et les poings tendus vers les indigènes, le cou gonflé par l'effort, elle hurla : « Les Marocains sont des sauvages ! Les Marocaines ont la figure sale, les habits sales, tout sale. Si nous étions sales comme vous, nos maris nous battraient! »

Annuaire du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française, 1913-1914; un vol. de 1042 pages avec cartes et gravures. — Larose, 11, rue Victor-Cousin.

La nouvelle édition de ce précieux ouvrage a reçu de nouvelles améliorations. Les cartes ont été revisées, des plans de villes ont été ajoutés, les monographies et les renseignements officiels sont mis au point. Enfin, une heureuse innovation enregistre au début du volume le discours du Gouverneur Général au Conseil de Gouvernement, le rapport sur le combat de l'oued Tagliat en Mauritanie et la fête des drapeaux des tirailleurs sénégalais à Dakar.

En Algérie, par Arnold Van Gennep, 1 vol. de 218 pages; 3 fr. 50. *Mercure de France*, 26, rue de Condé.

On a toujours plaisir et profit aux livres de M. Van Gennep. Ses enquêtes sont consciencieuses et méthodiques et il en présente les résultats sous une forme toujours agréable et claire. Il aime les Musulmans et s'efforce de pénétrer leur âme. Ses nouvelles observations ne laisseront indifférent aucun de ceux qui se soucient du problème indigène en Algérie.

La Paix est malade, par André Mévil; préface de M. Albert de Mun, de l'Académie française; un vol. in-16 de 260 pages; 3 fr. 50. — Plon, 8, rue Garancière.

M. André Mévil a relevé dans les faits récents, et surtout dans notre histoire marocaine, toutes les marques de l'attitude hostile de l'Allemagne et il y voit le vrai danger de demain. Le pangermanisme lui arrache un cri d'alarme, tempéré seulement à la pensée que la France peut encore faire l'effort de résistance et affirmer sa volonté de vivre. Son livre ne peut qu'encourager cet effort et cette volonté.

Congrès national des Sociétés françaises de Géographie (31e session, Paris, 15-19 juillet 1913); comptes rendus publiés par la Société de Géographie; un vol. in-12 de 352 pages. — Masson, 120, boulevard Saint-Germain.

On trouvera dans ce volume les communications faites à ce Congrès, notamment pour l'Afrique, une étude de M. Porquier sur Djibouti dans ses rapports avec l'Ethiopie, et de M. Joubert sur la question de Cheikh-Saïd et un rapport du capitaine Nieger sur la mission du Transafricain.

Etudes pour la formation d'un capital indigène au Congo, par Octave J.-A. Collet, membre du Comité central de la Société belge d'études coloniales. Brochure in-8°. Hayez, éditeur, 112, rue de Louvain, Bruxelles.

Cette brochure constitue le tirage à part de l'article que l'auteur a, sous le titre ci-dessus, publié dans le *Bulletin de la Société belge d'Etudes coloniales* en décembre 1913.

Annales du Musée colonial de Marseille (vingt et unième année, 3e série, 1er volume). Au Musée colonial, 5, rue Noailles, Marseille.

Ce volume contient de nombreux articles intéressant Madagascar et consacrés aux palmiers, aux orchidacées et mélastomacées. A signaler également l'étude de M. Baudon, administrateur des colonies, sur les cultures indigènes de la région du Gribingui.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 8 à 12

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

L'OCCUPATION DU BORKOU ET DE L'ENNEDI

La marche sur Faya.

La prise de Aïn Galakka (1) avait été le coup de force qui nous laissait désormais les mains libres au Borkou; nous allions pouvoir procéder méthodiquement à son occupation. Des cinq zaouias que les Senoussistes y possédaient, quatre encore étaient en leur pouvoir mais aucune en vérité, sauf Faya, n'était disposée pour soutenir une attaque sérieuse. La logique nous conduisait donc à tenir le plus tôt possible le second poste fortifié afin de prévenir la concentration de fores que Mahdi et Bou Ghet auraient pu être tentés d'y faire, jouant leur dernière carte avec l'abnégation et le courage dont Abdallah Tooeur et Mohammed Bou Arida leur avaient donné l'exemple.

A ce propos il convient de rectifier une erreur dont la presse s'est fait l'écho en disant que la colonne avait marché sur Galakka parce qu'on le savait dégarni et qu'on avait voulu profiter de l'affaiblissement de la garnison, conséquence du détachement de Bou Ghet sur Faya. Non, à la guerre, sous quelque latitude que ce soit, le but que doit poursuivre le chef est la destruction de l'adversaire. Son devoir est de chercher le principal groupe des forces ennemies et de le battre. C'est cette nécessité qui nous a conduits sur Aïn Galakka. Nous n'avons en effet appris le départ de Bou Ghet qu'après que le combat eût été engagé, c'est-à-dire trop tard pour changer d'objectif. Je ne dis pas d'ailleurs que si nous eussions connu à temps ce fait nouveau, cela aurait déterminé le commandement à marcher d'abord sur Faya. On pouvait considérer en effet que, même sans Bou Ghet, Galakka restait incontestablement le point fort du Borkou non seulement par l'importance des effectifs que nous y avons rencontrés, mais par la science et la minutie de son organisation défensive.

Le 1er décembre au matin, la colonne part pour Faya. La formation est restée la même et un œil exercé ne verrait aucune différence entre ceux qui partent aujourd'hui et ceux qui arrivaient il y a quatre jours. Des camarades sont absents; on a serré les rangs et il n'y paraît presque pas. Duclos a remplacé Lauzanne derrière les guides; c'est lui maintenant qui lève l'itinéraire et a le commandement des partisans. Le maréchal des logis Delvalat a pris le peloton de Jonquières; l'adjudant-chef Calinon celui de Berrier-Fontaine.

Le colonel a décidé de se porter sur Faya en trois étapes; la première de 15 kilomètres doit nous conduire à Anerka où nous avions campé la veille du combat, la seconde à Dourra à 25 kilomètres plus loin, la troisième enfin, de 33 kilomètres, doit nous faire atteindre le but. Nous

(1) Le combat de Galakka s'est livré le 27 novembre 1913. La colonne commandée par le colonel Largeau comprenait 733 indigènes dont 415 réguliers et 33 Européens, 1.089 chameaux, une section mixte de 80 de montagne, une quarantaine de chevaux. Elle fut formée à Youggué dans le Djourab par la réunion du détachement du Kanem (commandant Tilho) et du détachement du Ouadaï (lieutenant Dufour). Elle s'empara de la zaouïa fortifiée et opiniâtrement défendue après un combat qui nous coûta 3 Européens tués, 3 blessés et 34 indigènes hors de combat. Les Senoussistes furent surpris; ils avaient envoyé à notre rencontre vers Faya le détachement de Bou Ghet qui devait s'unir à Mahdi Ould Sunni, chef de Faya. Voir le rapport paru dans l'*Afrique française*, *Rens. Col.*, juin 1914, p. 201.

restons constamment au nord des palmeraies; les points d'eau où nous passons sont situés dans des cuvettes secondaires. On y trouve des bouquets de doum, un peu d'helleuf ou d'akrech, pas une case ni un habitant. C'est le Borkou des bourriquots sauvages qui vivent par troupeaux en marge des oasis. Ils ont paille et eau à discrétion et se multiplient librement. Ils sont du type classique du bourriquot africain : robe grise et croix noire sur le dos. De temps à autre les indigènes organisent de grandes battues et s'emparent des plus jeunes d'entre eux pour les dresser et s'en servir pour leurs convois.

C'est à Dourra que nous avons reçu des renseignements qui nous apprenaient la fuite de Mahdi (1) et de Bou Ghet vers le Nord. Un Nakkazza de Chikh Djimé avait assisté au départ des Senoussistes démoralisés. Il les avait vus préparer leurs bagages et se mettre en route tous à pied sauf les deux chefs et Mocktar Targui (2). Leurs chameaux étaient en très mauvais état, ce qui ne pouvait nous surprendre, étant donnés ceux que nous avions vus jusqu'alors. Les fuyards se dirigeaient sans doute sur Gouro pour se grouper autour de Mohammed Sunni. Nous fîmes subir au Nakazza qui nous apportait ces nouvelles un interrogatoire serré. Il ne se démonta nullement et pour couper court à nos suspicions nous fit simplement cet aveu décisif : « La preuve que les « Senoussistes ont évacué la zaouïa de Faya, c'est « que j'en ai fermé la porte derrière eux ! » Et se fouillant, il nous montra une grosse clé de bois du modèle employé couramment par les Khoans.

Je mentirais en disant que nous n'éprouvâmes pas une désillusion. Nous aurions voulu au moins une petite résistance qui nous payât de nos peines.

Notre marche était devenue en effet extrêmement pénible. Entre le Borkou du Sud marqué par les palmeraies que nous évitions et celui du Nord que jalonnent Tiggui, Bedau, Yarda, etc., il y a un dos rocheux que l'érosion éolienne a puissamment sculpté; ses derniers contreforts sont venus s'effondrer en lisière des oasis et c'est dans des ruines et des éboulis que la colonne devait progresser. Dans ces roches en transformation et se réduisant en poussière le vent continuait son travail de déblaiement ; il nous aspergeait le visage et heurtait les yeux de minuscules grains de sable animés d'une grande vitesse et qui nous déchirait la peau. Les chameaux eux-mêmes et les chevaux refusaient d'avancer autrement qu'en tournant le dos aux rafales.

Pendant la nuit un froid très vif se faisait sentir et nous grelottions sous nos couvertures bien que le sable s'accumulant devant l'obstacle que notre corps formait nous ensevelît à moitié.

Les renseignements que nous avait apportés le Nakazza lui ayant paru vraisemblables, le colonel résolut de faire occuper sans retard Faya, car il était à prévoir que les habitants de la palmeraie pilleraient sans scrupule les magasins de la zaouïa. Une patrouille d'auxiliaires fut immédiatement constituée sous les ordres de l'interprète de Mao, Mamadou Fezzan, et envoyé à Faya. Si elle avait affaire à plus fort qu'elle, elle devait nous attendre; sinon, prendre possession de la zaouia et en interdire l'accès aux habitants. De toutes façons des émissaires nous seraient envoyés pour nous tenir au courant.

Nous quittâmes Dourra le 2 décembre au soir prêts à toutes les éventualités, mais soupçonnant que notre entrée à Faya serait des plus pacifiques. Dans la matinée du lendemain, ne recevant aucune nouvelle de Mamadou Fezzan, le colonel, arrêtant la colonne, résolut d'en envoyer chercher et me chargea de ce soin.

Je partis donc avec quelques cavaliers et arrivai en vue de la zaouïa. Le même phénomène qu'à Galakka se produisit. Bâtie également sur un faible relief du sol et de même couleur que lui, il fallait presque arriver sur elle pour la distinguer. D'un coup d'œil je vis qu'elle avait été évacuée. A l'intérieur, nos patrouilleurs repus gardaient les magasins de dattes. Ils nous avaient bien envoyé des messagers, mais ceux-ci nous avaient manqués. Un beau cheval avait été capturé; c'était la monture personnelle de Mahdi qui l'avait prêtée au chef Teda d'Olloubоï pour aller en reconnaissance vers Bokalia. Ainsi jusqu'au dernier moment, tout le monde nous avait attendus vers l'Est et nous étions arrivés vers le Sud. Je trouvai aussi un certain nombre de captifs et de captives des Senoussistes qui confirmèrent les renseignements du Nakazza de Djimé.

Depuis 1908 la zaouïa de Faya avait aussi bien changé. Comme Galakka c'était une forteresse, plus facile à défendre peut-être à cause de son périmètre réduit et plus soignée comme construction. Nous trouvâmes plus tard des lettres où Mohammed Sunni reprochait à son fils Mahdi de dépenser trop d'argent pour agrandir et embellir sa zaouïa « alors qu'à Gouro ses frères et sœurs « souffraient de la faim ». Il le menaçait même de la malédiction paternelle, « le plus terrible châtiment après celle de Dieu », s'il ne modifiait pas sa conduite.

Mahdi avait fait édifier une enceinte de moellons, très épaisse, percée de meurtrières et doublée sur une partie de la périphérie d'une banquette de tir. Un mur solide construit à 5 ou 6 mètres en avant de la porte principale en masque l'entrée. Toutes les toitures sont en terrasses. Un puits de 3 mètres de profondeur est creusé au centre de la zaouïa, devant la mosquée. Les appartements des Senoussistes sont disposés sans ordre, mais il y règne une grande propreté. Tous sont munis de portes fermées à l'aide de targettes de bois qu'enraye un ingénieux système de clous mobiles. Les magasins sont presque vides. Nakazza et Kamadjas, au lendemain de la fuite de Mahdi, se sont copieusement servis ; il ne

(1) Il ne faut pas confondre Mohammed Mahdi, fils de Mohammed Sunni, dont il est souvent question dans cette étude avec « le mahdi » qui est le personnage révéré par la confrérie senoussiste comme l'envoyé de Dieu et qui est mort à Gouro en 1902.

(2) Chef du rezzou qui a tué le maréchal des logis de Gramont sur l'Ouadiène le 8 octobre 1913.

reste que quelques tonnes de dattes qu'ils n'ont pas eu le temps d'emporter.

Vers le Sud-Est s'étend toujours aussi verte la belle palmeraie de Youn et au Nord de la zaouïa les jeunes pousses de blé mettent une note tendre sur le front sévère des dunes mouvantes et d'une haute table de grès.

La colonne vient se former en carré à l'Ouest de la zaouïa dans une petite plantation de dattiers. Les bâtiments sont répartis entre les services; les secrétaires s'installent dans la mosquée, le commandant Tilho dans l'ancien logement de Mahdi, le colonel en dehors de l'enceinte dans un petit réduit à demi démoli et abandonné. Il m'échoit l'ancien appartement de Massaoud Sta dont le propriétaire a été tué à Oum El Adam. Duclos vient m'y rejoindre. Nous sommes séparés par une petite cour où jouent dans le sable des pigeons. Dans le mur on leur a creusé des alvéoles cubiques et les femelles sont couchées sur leurs œufs les unes à côté des autres comme les larves des abeilles dans leur cire. Ce sont bien là nos pigeons de France, aussi agités, aussi bavards, aussi amoureux. En les voyant, il me semble que je suis loin... loin, là-bas vers un coin discret de la Dordogne, mais un tirailleur interrompt mon rêve : « Commandant appelle toi ! » Je me réveille, je suis encore au Borkou et en effet je vois au-dessous de l'original pigeonnier une branche fourchue encastrée dans le mur; c'est là qu'on attachait l'esclave coupable; me voici sur la petite place, la mosquée est là avec les ogives de ses fenêtres et de ses portes; du sable blanc a été récemment répandu sur son sol et au Nord de l'enceinte une plate-forme de terre damée a été préparée pour les Salams de chaque jour.

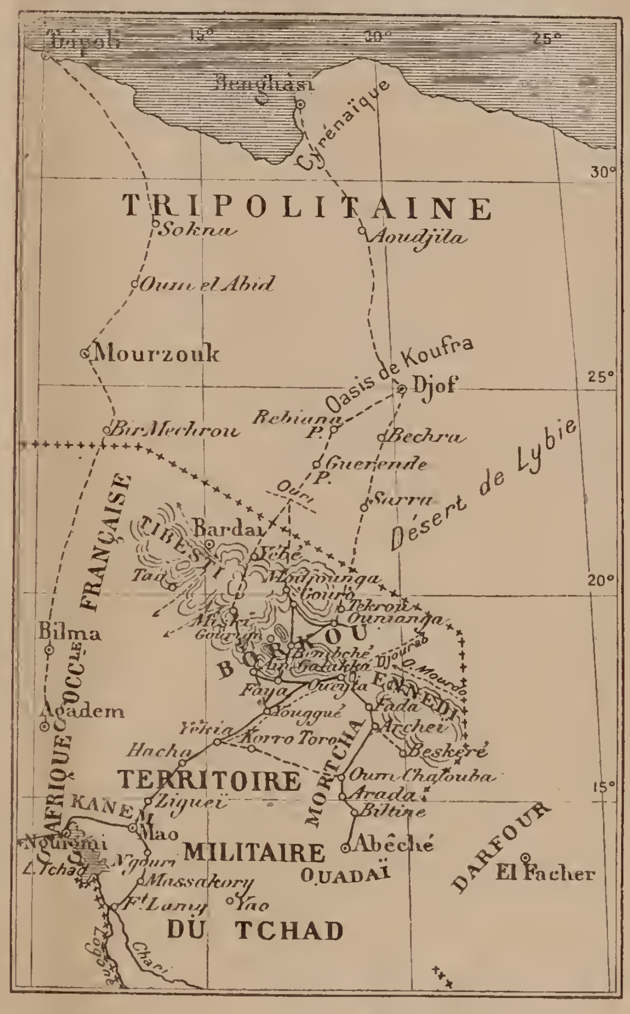
La zaouïa pourra servir presque telle quelle à la future garnison. Faya est appelé à devenir le grand poste administratif du Borkou. Nos camarades ont de la chance que Mahdi ait travaillé pour eux. Cela va leur éviter d'inaugurer la prise de possession du pays par la construction de fours à brique et pour une fois, au lendemain du combat, les tirailleurs ne quitteront pas le fusil pour la truelle du maçon.

Le premier soin du commandant de la colonne est de prendre contact avec Mahdi. S'est-il retiré sur Yarda pour y rester en expectative ou au contraire a-t-il reculé jusqu'à Gouro ? Nous vîmes plus tard dans la correspondance échangée entre le père et le fils au sujet de la venue possible des Français au Borkou que le « plan » des Senoussistes était conforme à la deuxième hypothèse, mais Mahdi ne le suivit pas.

Dès le 3 au soir, le chef de nos Djagadas, Hametta, est envoyé en reconnaissance avec une dizaine d'auxiliaires choisis parmi les meilleurs. Il doit aller jusqu'à Yarda et même, s'il le peut, jusqu'à Gourign et nous rapporter des renseignements précis sur la retraite de Mahdi.

Mais elle nous fut connue avant son retour, car, dès le 5, deux captifs vinrent nous trouver après avoir abandonné le fils de Mohammed Sunni à Yarda. Ils nous racontèrent qu'en ce point la bande de Mahdi et de Boughet s'était grossie d'une cinquantaine de fuyards d'Aïn Galakka dont les récits avaient achevé de la démoraliser. Ils avaient avec eux un certain nombre de goranes qui profitaient de la nuit pour se sauver; d'autres demandaient ouvertement l'autorisation de retourner en arrière. Mahdi leur retirait simplement leurs armes et les laissait partir. Les « ouaguifs » ne suivaient qu'en rechignant et commençaient

LA CAMPAGNE DU BORKOU



(D'après le lieutenant Duclos.)

à se débander. Les chefs Senoussistes avaient déclaré qu'ils se rendraient à Gouro par Gourign et agiraient suivant les ordres de Mohammed Sunni.

On se prépare donc à partir pour Gouro dès le retour de la patrouille d'Hametta. Il est d'ailleurs évident que si on attend à Faya la réponse de Mohammed Sunni à la proclamation qu'avait emportée la veuve de Bou Arida (1), le rusé

(1) De Galakka le colonel avait laissé partir pour Gouro la veuve de Bou Arida, le moqaddem de la Zaouïa, en lui confiant une proclamation où la paix était offerte à tous ceux qui solliciteraient l'aman.

vieillard nous fera perdre un temps précieux par ses tergiversations et les procédés dilatoires dont usent si volontiers les musulmans dans le règlement des questions qu'ils ont intérêt à ne pas résoudre.

Le 6 décembre nous avons des nouvelles de Galakka. C'est le chef des Arnas, Hallé Sassimi, qui nous les apporte. Elles ne sont pas bonnes au moins pour lui.

Il nous explique, en effet, que l'adjudant Navizet (1) ayant fait une petite reconnaissance à cheval dans les environs de la zaouïa est tombé sur un troupeau de 120 chameaux et l'a capturé. Ces chameaux, Hallé prétend qu'ils étaient à lui, mais Navizet pense au contraire qu'ils appartenaient aux Senoussistes et provenaient de leurs dernières razzias chez nos administrés. Aussitôt nos auxiliaires dépêchent quelques-uns d'entre eux à Galakka pour examiner ces animaux et reconnaître leurs marques. La suite montra qu'Hallé avait menti.

Le lendemain nous recevons un courrier du Ouadaï, le premier qui nous ait atteints depuis notre départ de Ziguei. Les nouvelles de l'arrière sont bonnes. Le capitaine Ripert, escortant le poste de télégraphie sans fil d'Arada, destiné à Faya, est parti. Il a dû renoncer à prendre la route directe de Koro Toro et arrive par celle qu'avait suivie Dufour. Les convois de ravitaillement s'organisent. Celui du lieutenant Tranchant a déjà quitté Mao; celui du capitaine Jerusalemy s'apprête à se mettre en route. Toutes les prévisions du commandement se réalisent ainsi à l'heure dite.

Nous apprenons aussi qu'au Darfour une lutte violente était engagée entre Ali Dinar et son vassal, le chikh des Arabes Rézéyats : Moursa Ould Maddibo. Mais depuis si longtemps nous entendons parler de ces luttes homériques où l'imagination indigène multiplie les combattants et les morts, où on annonce toujours l'intervention des Anglais, leur marche sur El Facher, puis quelques jours après le maintien du statu quo, que ces nouvelles ne nous impressionnent pas.

D'ailleurs le Darfour fût-il à feu et à sang et la frontière du Ouadaï menacée que notre situation de ce côté est restée aussi forte puisque pour former la colonne du Borkou on n'y a prélevé ni un cheval ni un fusil.

Dans l'après-midi Hametta rentre de Yarda. Il ne rapporte aucun renseignement nouveau. Il confirme le départ de Mahdi pour Gourign ainsi que le passage des femmes Touareg de Galakka qui regagnent Gouro.

Notre départ est donc fixé au lendemain matin. Le commandant Tilho restera à Faya avec le titre de commandant provisoire du Borkou. On lui laisse un certain nombre d'officiers et de sous-officiers pour l'aider dans sa tâche et la plus grande partie de nos chameaux.

Les renseignements obtenus sur les routes qui conduisent à Gouro les représentent comme très difficiles. Celle de l'Ouest passe par Yarda. Elle a l'inconvénient de rendre impossible le secret de notre marche. Or depuis que nous avons pu arriver à Galakka sans être éventés, nous commençons à croire que nous sommes protégés par un mystérieux anneau de Gygès. La vérité est que les régions que nous traversons sont bien les pays muets dont parle le poète. Nous ne savons pas grand'chose de l'adversaire, mais il en sait encore moins de nous. Il n'est donc pas téméraire de penser que nous pouvons atteindre Gouro sans être annoncés et c'est pour mettre toutes les chances dans notre jeu que le commandant de la colonne décide de prendre la route désertique de l'Est.

C'est Tokoï, le faux-saulnier (1), qui se charge de nous guider. Il est allé chercher son frère, le jeune Lasfeur, qui avait jusqu'à ce jour vécu à Faya auprès des Senoussistes et qui, ayant parcouru tout récemment la région, pourra rafraîchir les souvenirs de son aîné qui depuis plusieurs années habite le Kanem.

La colonne légère se composera du 2ᵉ peloton de la 7ᵉ, de toute la 8ᵉ, de l'artillerie et de l'ambulance. Les tirailleurs marcheront à pied sauf 60 méharistes de la 8ᵉ; nous emmenons aussi tous les chevaux disponibles. Au total, nous avons 280 fusils et 325 chameaux.

Nous avons fait des coupes sombres chez nos auxiliaires. Comme jusqu'à ce jour ils nous ont plutôt gênés que servis, on en laisse la grande majorité à Faya. J'avoue d'ailleurs qu'ils n'insistent pas pour nous suivre. Gouro jouit d'une réputation sévère; les vivres y sont rares; par contre il y aura peut-être des coups de fusil. Les trente-trois que je choisis se résignent, mais ils s'inquiètent de ce qu'ils vont bien pouvoir gagner dans ces roches stériles. On promet 60 francs par mois aux chefs, 30 francs aux meskines et une part de prises... s'ils sont assez courageux pour en faire.

Nous emportons 33 jours de vivres dont trois quarts de la ration indigène en garin et un quart en dattes. Il nous reste encore des bœufs du Kanem. Ils sont maintenant habitués aux privations et remarquablement entraînés. La graisse ne les gêne pas, par exemple, et leurs muscles sont à l'épreuve de la balle 86. Nous en aurons un parmi eux qui ira à Gouro, verra Ounianga et viendra ensuite se faire égorger à un jour de Faya; un jeune bovidé blanc et rouge qui aura parcouru ainsi 1.400 kilomètres dans le désert.

Nous laissons le commandant Tilho avec plusieurs tonnes de dattes que nous sommes parvenus à faire restituer aux gens de la palmeraie. Ce fut une tâche difficile qui incomba à Djian. Les témoins étaient formels; ils avaient vu Chaami et Firti, les deux chefs Nakazza et Kamadja, faire vider les magasins, mais malgré les preuves, les coupables niaient et accusaient du méfait une malheureuse femme enceinte qui à elle seule aurait ainsi emporté plus de 10 tonnes de butin.

(1) L'adjudant Navizet avait été laissé au commandement du poste de Galakka.

(1) Tokoï était un Teda du Kanem, ancien guide des caravanes de sel.

Pour couper court à ces galéjades et obtenir enfin une restitution partielle, il fallut mettre les deux mauvais plaisants au poste de police et les prévenir qu'ils n'en sortiraient que contre le versement de 50 charges de dattes. Le soir, 50 bourriquots étaient devant la porte de la zaouïa avec la rançon fixée.

Tous ces gens des oasis ont été les vrais bénéficiaires de l'occupation du Borkou. Ils ont vidé sans scrupule les dépôts de dattes et de sel que les Senoussistes avaient constitués en différents points du Borkou et ils ont obtenu notre aman sans avoir à verser aucune contribution de guerre. Ils ont dû trouver heureux ce changement, eux dont Mohammed Sunni disait dans sa correspondance : « Ils sont las de nous. Tout le pays en a assez. Nous n'avons pas une sympathie au Borkou! »

De Faya à Gouro.

La colonne légère quitte Faya le 8 décembre au matin. La route qu'elle prend, a outre l'avantage dont j'ai parlé, celui de laisser indécis sur notre objectif définitif ceux qui nous voient partir. Jusqu'à Dourkou, en effet, nous pouvons choisir entre Gouro et Ouniaiiga et pour la plupart des indigènes du pays c'est même à cette dernière palmeraie que nous allons.

Avant de quitter Faya, les guides nous ont indiqué les points d'eau où nous devrons nous arrêter et les distances qui les séparent. C'est ainsi que le colonel a fixé notre tableau de marche de telle sorte que nous devions arriver à Gouro le 14. Ces prévisions se sont réalisées, mais ce qui mérite d'être souligné, c'est la remarquable concordance entre les renseignements des indigènes et nos constatations. Je mets ci-dessous en parallèle en face de chacune des étapes les chiffres obtenus d'après les indications de Tokoï et ceux de nos propres appréciations :

	Estimation indigène.	Distances appréciées.
De Faya à Goat	15	16.400
De Goat à Odofou	30	27
D'Odofou à Dourkou	30 à 32	30
De Dourkou à Memeche	20	26
De Memeche à Kada	90	90
De Kada à Gouro	22 à 25	31

soit une distance totale de 220 kilomètres au lieu de 210.

A la sortie de Faya, on suit pendant plus d'une heure la lisière septentrionale de la palmeraie de Voun; à mesure qu'on s'éloigne vers l'Est elle diminue peu à peu d'épaisseur pour ne devenir qu'un étroit rideau d'arbres qui finit en pointe aiguë dans les dunes de sable et les rochers. Nous y voyons de nombreux groupements de cases en nattes. Ils se sont formés au pied d'une falaise de grès ou à proximité d'une mare. Ce qui surprend le plus, c'est l'abondance de l'eau sous ce ciel éternellement bleu. On ne compte pas dans l'oasis de Voun les points où elle vient affleurer à la surface d'une quantité toujours égale. On comprend que les Nakazzas accourent périodiquement se reposer avec délices de leurs traversées des régions désertiques à l'ombre de leurs palmiers et en vue de cette eau inépuisable qui est le plus précieux des biens.

Pour sortir de la palmeraie, il faut gravir plusieurs dos de terrain sablonneux où pointent çà et là quelques roches. Mais jusqu'à Dourkou, la marche est facile et on n'a pas l'impression de quitter la vallée méridionale du Borkou.

D'ailleurs, les trois premiers points d'eau se ressemblent. Goat, Odofou et Dorkou sont des cuvettes du même modèle, celle-ci peut-être un peu plus ouverte que les autres. En quittant Faya, nous les trouvions misérables et plaignions nos chameaux. Leurs talhas et leurs bivouacs nous paraissaient chétifs, leur akrech desséché. Mais quand nous les revîmes un mois plus tard revenant du plateau stérile de Gouro, nous les appréciâmes autrement : « Je suis sûr, me disait Lauzanne, que des chameaux vivraient très bien ici; d'ailleurs, il y en a eu; regardez ces zéribas; des indigènes ont habité ces cuvettes; voilà des traces de moutons, de chevaux; ces talhas sont très verts et ces sivouacs vigoureux. » Eh oui! nous étions pris nous aussi par ce mirage qui fait décrire par Nachtigal en termes si séduisants les bords du Tchad lorsqu'il les vit à son retour du Borkou.

La vérité est que la végétation de ces points d'eau lutte avec ténacité contre le sable mais qu'elle a affaire à un adversaire qui ne connaît ni la fatigue ni le repos. Les talhas sont à demi enterrés; les sivouacs, à force de s'élever pour ne pas se laisser submerger, sont tout au haut de véritables dunes et ces multiples monticules donnent un aspect tout à fait caractéristique à ces îlots de verdure où nous faisons nos courtes escales.

L'eau est douce et partout à une brasse à peine de profondeur.

A partir de Dourkou le paysage change. Nous entrons dans un des derniers contreforts de la digue rocheuse qui borne au nord le Borkou sud et nous y retrouvons les gorges de grès curieusement ouvragées, les beffrois foudroyés, les fortifications en ruine des cités romantiques dont Victor Hugo dessinait en ombres chinoises les silhouettes en marge de ses manuscrits.

Comme nous marchions surtout la nuit, la clarté de la lune donne à ces roches noirâtres si bizarrement découpées un caractère mystérieux. Quand nous nous arrêtons pour le bivouac nocturne, les sentinelles sont placées sur les reliefs qui se prêtent à l'ascension et en faisant nos quarts et nos rondes nous avons ainsi l'impression que le guetteur est bien toujours à sa place, oublié là depuis le moyen âge et qu'il attend encore le passage du guet.

Parfois ces grès sont luisants et noirs comme de la houille et on dirait qu'ils ont été calcinés; on en trouve aussi qui se présentent en plaques minces et feuilletées et qui en se déplaçant sous notre pas rendent le son de l'ardoise.

L'aspect du pays devient de plus en plus désolé; entre les puits on ne voit ni un arbre, ni un brin de paille, ni un oiseau.

Nous voici à Memeche. L'ouadi est largement ouvert, mais encore plus aride que les autres. Son fond est occupé par des touffes d'helleuf, roseaux peu comestibles; quelques sivouacs achèvent de mourir sur les pentes. On fait boire les chameaux et on leur coupe quelques bottes de cette mauvaise paille, car les guides nous ont prévenus que nous n'en verrions plus avant Gouro.

Les nuits sont toujours très froides et le vent notre inséparable compagnon. Un officier que je plains entre tous, c'est Duclos, chargé de lever l'itinéraire. Il doit se battre contre le sable, contre le vent, contre son carnet, contre son chameau. D'une main grelottante et les yeux obscurcis par la poussière, il inscrit les azimuths de cinq minutes en cinq minutes; il a cassé toutes ses montres; il en est réduit à consulter... un réveil-matin que l'un de nous lui a prêté; c'est sa dernière ressource, après quoi, il comptera les pas de sa monture. D'ailleurs, la question des montres est à l'ordre du jour. Le sable a eu raison de presque toutes les nôtres. Les plus chères comme les plus communes se sont rendues à cet inlassable et insinuant ennemi. Et cependant comme les quarts de nuit se prennent d'heure en heure, il faut bien avoir recours à ces impartiaux arbitres, car personne ne tient à veiller pour le voisin. Lauzanne, qui est toujours le dévouement fait homme, a trouvé la solution. Comme il a pris l'habitude de coucher par terre la tête sous une table, il laissera son oméga sur celle-ci. On viendra l'y consulter et on la remettra en place. Seulement de gros bêtas de Sénégalais, tout heureux de pouvoir se donner l'illusion de connaître l'heure, ont voulu voir ce qu'il y avait dans le « gris-gris » qui fait tic-tac. Un matin Lauzanne a trouvé qu'on en avait ouvert le boîtier; une autre fois, il n'a plus vu sa montre à son réveil, et je dois reconnaître qu'il avait, ce jour-là, cessé de sourire. Elle lui fut rendue cependant et ce n'était qu'un désagréable malentendu, mais il n'y eut plus de montre sur la table et chacun dut se débrouiller.

Nous atteignons enfin Kada après deux étapes de 44 et 46 kilomètres dans un paysage de désolation Duclos ne se fatigue pas à demander aux guides comment s'appelle ceci? Comment s'appelle cela? On ne voit rien, absolument rien. La veille de l'arrivée cependant, on a défilé devant trois petits sakhoums, de ces arbustes de misère qui ont des allures de plants d'asperges. Et c'était tellement phénoménal de trouver dans cette région trois êtres animés d'une lueur de vie que ce coin privilégié avait un nom! Sur son carnet d'itinéraire Duclos put inscrire « Kossomberlé » mais que personne ne s'y trompe, ce n'est pas encore la « Ville Inconnue » du Tropique.

Le 13 au matin nous arrivons à Kada. C'est un petit ouadi d'épineux fermé vers le Nord par une haute barrière de grès. J'y ai coupé les traces de deux chameaux égarés; aucun homme n'était passé par là depuis longtemps. Nous commençons à croire que cette fois encore nous allons surprendre nos ennemis. Certainement, ils ignorent notre marche, car autrement ils auraient envoyé des patrouilles ou des guetteurs. Or, personne ne s'est approché du puits ni aujourd'hui ni hier. Des auxiliaires font l'exploration complète de l'ouadi; ils ne voient rien. Tokoï nous dit qu'autrefois les gens de Gouro envoyaient leurs moutons à Kada. Ils avaient en ce temps-là dégagé l'orifice du puits aujourd'hui envahi par le sable et un filet d'eau en coulait pendant quelques centaines de mètres.

Nous campons au pied de la muraille rocheuse et on se prépare à l'action du lendemain. Les compagnies complètent leur ration d'eau, constituent un petit approvisionnement de paille, et le soir, nous nous mettons en route vers seize heures.

La sortie de Kada est des plus difficiles, car il faut franchir un col étroit où les chameaux ont à peine la place de passer. La colonne met deux heures pour s'écouler par ce seuil. Les pièces de 80 m/m doivent être déchargées et passées à bras. L'adjudant Ami essaie de faire tailler un escalier dans la roche avec les outils de parc de la section mixte, mais les chameaux, trouvant suspects ces degrés que n'a pas revêtus la patine du temps, se refusent à y mettre les pieds. Jusqu'au coucher du soleil, nous assistons à ce défilé de nos 350 animaux. Rien qu'à la façon dont ils abordent la brèche, on peut distinguer leur origine. Ceux qui proviennent du Kanem, pays de sable, renaclent sur les grès, ceux de l'Ennedi, au contraire, les escaladent au pas de charge et le nez au vent.

Nous allons bivouaquer à 12 kilomètres de là, nous croyons être à peu près à mi-route et il ne faut pas trop s'approcher de la zaouïa de peur que nos chameaux ne donnent l'éveil par leurs cris. Dans les environs des palmeraies, il faut craindre aussi la rencontre d'un isolé parti à la recherche d'un animal perdu ou celle encore d'un passager venant rendre visite à ses amis et nous devions d'autant plus nous prémunir contre des interventions de cette sorte que nous étions maintenant à proximité de la grande route qui va du Borkou méridional à Gouro par Gourign. Mais nous avions le froid pour nous. Les indigènes le redoutent plus que nous et il les tenait ensevelis dans leurs cases sous leurs couvertures de peaux de mouton.

Après l'arrêt, le colonel rassemble autour de lui les commandants d'unité et leur explique dans quel esprit il allait entrer à Gouro. Nous ne venons pas faire la guerre à Mohammed Sunni. Nous voulons simplement obtenir une réponse à la proclamation qui lui fut adressée de Galakka. Notre présence accélérera sa décision. Il s'agit donc d'occuper les environs de la zaouïa pacifiquement, mais dans une formation telle que la fuite de nos adversaires ne puisse pas se produire. S'ils ouvrent le feu sur nous, il ne faudra répondre que lorsqu'il deviendra manifeste qu'ils veulent se battre et que ce n'est pas sur des initiatives de captifs que le tir continue.

A la jumelle, avant la tombée du jour, le colonel avait pu discerner la palmeraie que nous devions couper ou contourner avant d'atteindre la zaouïa et en arrière de celle-ci un massif montagneux où Mohammed Sunni devait tout naturellement chercher un refuge, s'il refusait d'entrer en rapport avec nous.

Ainsi il devenait de plus en plus probable que nous allions renouveler la surprise de Galakka. Nous n'avions pas trouvé depuis six jours trace humaine. Comment comprendre cependant que parmi tous les Nakazzas de Voun qui nous avaient vu partir il n'y en ait pas eu un seul assez dévoué pour aller prévenir les Senoussistes? Une cause qui inspire une aussi générale indifférence est bien une cause perdue et c'est de cette cause que la journée du 14 décembre allait sonner le glas.

Gouro.

A 4 heures du matin, le 14 décembre, quelques coups de sifflet nous réveillent; comme tout le monde couche par terre, les ballots de couvertures sont vites ficelés et on se met en route. Vers 6 h. 30, on commence à distinguer une sorte de bourgade grise d'où émerge un gros cube blanc; en arrière, une ligne de hauteurs projette sur l'horizon ses arêtes vives et comme découpées à l'emporte-pièce. Il nous semble que nous touchons au but. Nous demandons à Tokoï ce qu'est la construction blanche qui tranche si nettement sur la teinte sombre uniforme; il nous répond que c'est la « kouba », le monument funéraire élevé en l'honneur du mahdi après sa mort ou plutôt sa mystérieuse disparition, car, pour les indigènes, il est monté un jour dans les nuages, en 1902, à Gouro même, mais il reviendra à son heure Dans la kouba, on vient prier, on vient aussi prendre quelques pincées du sable qu'il a sanctifié autrefois par son contact et Mohammed Sunni, gardien fidèle de ces pieux souvenirs, vieillit tout doucement à côté du sanctuaire, priant, lisant, prêchant et réalisant ce tour de force de vivre dans le bien-être et l'abondance dans un des plus sauvages déserts de l'Afrique.

La zaouïa occupe le fond d'un immense fer à cheval formé par la chute du plateau sur l'oasis. Cette disposition du sol nous fait commettre dans l'appréciation des distances des erreurs dont nous ne nous sommes rendu compte que plus tard. Nous sommes en réalité beaucoup moins près que nous ne pensons. La palmeraie elle-même se dérobe longtemps à nos regards. Puis nous voyons la tête étoilée de quelques arbres et presque aussitôt nous entrons dans des dunes aplaties que la colonne contourne et qui la masquent du côté de la kouba. Nous ne pouvons songer à couper à travers les dattiers et Tokoï nous entraîne vers le Nord Ouest pour nous les faire éviter. Nous arrivons ainsi à côté d'une petite zériba et d'une case en paille isolée de toute autre et qui est comme l'abri d'un anachorète. On ne voit ni n'entend personne. Le soleil est au-dessus de l'horizon, mais il luit de son pâle éclat des mois d'hiver. Le froid est vif et c'est lui sans doute qui tient encore endormis les habitants de l'oasis. Tokoï cependant est entré dans la petite case; des éclats de voix en sortent et bientôt après une femme, qui paraît ne se montrer qu'avec une grande répugnance. Les auxiliaires l'interrogent, nous ne comprenons pas ses réponses, mais son attitude trahit l'effroi. Pour la rassurer, ce sauvage de Tokoï lui donne un grand coup de chicotte sur les fesses; il faut intervenir et se contenter des quelques mots qu'elle a lancés en écho au sifflement de la la lanière de cuir: « Personne ne nous attendait. Mohammed Sunni est là. Quant à Mahdi, il n'a pas encore paru à Gouro! » Elle avait sans s'en douter suivi la gradation nécessaire pour porter à son paroxysme notre stupéfaction. Plus de trois cents hommes et de trois cents animaux avaient pu arriver ainsi au cœur des domaines des Senoussistes sans donner l'éveil, cela était déjà original; mais que dire de la tranquillité et de la confiance de Mohammed Sunni alors qu'à 220 kilomètres de lui ses deux zaouïas du Borkou méridional étaient tombées entre nos mains? S'imaginait-il qu'une fois de plus nous étions venus planter nos couleurs sur Faya pour reprendre ensuite la route du Kanem et laisser derrière nous nos adversaires panser leurs blessures et se refaire à nos dépens? Nous apprîmes ensuite qu'ayant répondu à la proclamation du colonel par une de ces lettres où il excellait à donner le change grâce à une phraséologie savamment maniée, à des déclarations de désintéressement, d'innocence et d'irresponsabilité de tout le mal que les siens, malgré ses conseils, nous avaient fait, il espérait que, nous contentant de ses affirmations, nous n'entreprendrions pas le rude voyage de Gouro.

Mais le plus étonnant, certes, était de n'avoir aucune nouvelle de Mahdi. Etait-il resté à Gourigu où, comme nous l'avons vu, il devait se rendre? Etait-il passé au Tibesti? S'était-il rendu à Ounianga? Mohammed Sunni seul pouvait répondre à ces questions et encore ignorait-il peut-être lui-même la retraite de son fils. Cette absence en tout cas était une preuve de plus que notre marche n'avait pas été divulguée.

Dans la palmeraie tout à coup un homme nous a vus. Il reste un moment immobile comme paralysé de stupeur, puis il prend son élan vers la zaouïa en poussant des cris stridents.

Il est 8 heures. Le plan du colonel se traduit en ordres immédiats. Puisque Mohammed Sunni est livré à ses propres forces, il ne dispose que d'un petit nombre de fusils; nos cavaliers et nos méharistes vont pouvoir lui couper la retraite en un clin d'œil. Duclos part le premier avec les dix chevaux; l'adjudant-chef Calinon le suit à quelques minutes avec les soixante méharistes de la 8e. Leur objectif est le même; ils doivent faire le tour de la zaouïa par l'Ouest et le Nord et aller se placer entre elle et la montagne dont on commence à voir les rampes d'accès comme autant de chemins offerts à Mohammed Sunni pour fuir,

Le terrain est peu favorable. Dans le sable mou des dunes les chevaux s'enfoncent et ralentissent l'allure, tandis que les chameaux arrivant brusquement sur la crête des barcanes s'arrêtent et reculent; dès lors, les méharistes commencent à s'échelonner fâcheusement ; de jeunes recrues dont l'instruction n'a pu être encore achevée tombent avec leurs bassoures ; d'autres ont perdu l'équilibre et sont à cheval sur le cou de leur monture sans pouvoir ni descendre ni remonter. Calinon qui se tient en selle comme un Téda continue au trot son mouvement enveloppant, mais il n'a plus derrière lui qu'une dizaine d'hommes. De son côté, Duclos n'est pas arrivé à la hauteur de la kouba que déjà la zaouïa se vide par le Nord-Est. C'est là que les auxiliaires auraient dû se trouver s'ils avaient exécuté les instructions du colonel. Il leur avait expliqué que Mohammed Sunni n'ayant avec lui que peu de monde, ils pouvaient s'approcher sans risques et il avait promis à celui qui le capturerait une riche récompense. Mais nous avions eu beau trier sur plusieurs centaines de partisans les 33 que nous avions emmenés ; il ne fallait pas compter sur eux pour une autre besogne que le pillage, une fois tout danger disparu. Au lieu de remplir leur mission, ils sont cette fois encore allés du côté du misérable village de la palmeraie voir s'il n'y avait rien à prendre et, comme ils revenaient bredouilles, ils ont héroïquement blessé d'un coup de fusil un vieillard à demi-infirme dont nous avons pansé la plaie le lendemain.

C'est le bruit du galop des chevaux de Duclos qui a donné l'éveil à Mohammed Sunni, comme ses fils nous l'ont dit plus tard. De l'emplacement où nous étions, nous eûmes tout de suite l'impression qu'il allait échapper. Vers la montagne on voyait des gens se hâter, tous à pied sauf trois; certains étaient habillés de blanc, d'autres de rouge; on ne distinguait pas si c'était des hommes ou des femmes. Duclos qui les avait également aperçus, estimant qu'ils avaient sur lui une trop grande avance, se jeta lui aussi dans les rochers pour leur couper la route, mais il ne put déboucher sur le plateau que trop tard pour les rejoindre.

Quelques-uns des Senoussistes étaient restés dans les clôtures de la zaouïa ; de là ils avaient ouvert le feu sur Calinon qui eut un de ses chameaux blessés et mit pied à terre. Mais Lauzanne qui avait forcé l'allure avec le peloton de la 7e, arrivait à son tour et le colonel lui donnait l'ordre de marcher droit sur la Kouba. Il partit au pas gymnastique et l'atteignit bientôt avec Minost salué par les derniers coups de fusil des retardataires. Dans une petite cour une trentaine de chameaux galeux regardaient de leur œil dédaigneux la fuite de leurs maîtres ; c'est tout ce qui restait de vivant dans ces murs.

Mais Lauzanne ne perd pas son temps à les fouiller; continuant sa course, il pénètre sur les traces des fuyards dans un des couloirs conduisant au plateau. Hommes, femmes, enfants courent pêle-mêle se dirigeant vers le Nord. Le chemin qu'ils suivent est très accidenté ; des seuils de roche y font saillie, puis plus loin il faut descendre dans des cuvettes à demi comblées par le sable. Quand les Senoussistes remontent les pentes nord de ces dépressions, nos tirailleurs les fusillent du haut des crêtes sud, puis ensuite, quand les nôtres se portent en avant, c'est l'inverse qui se produit. Bientôt les femmes s'arrêtent épuisées, tendant des mains suppliantes ; les partisans se précipitent sur elles non pour les rassurer quoi qu'ils soient presque de même race et en tout cas de même croyance mais pour leur arracher des doigts et des oreilles leurs bijoux. Ahmet Dellak, l'ancien moqaddem de Faya, a été tué presque au début de la poursuite, puis Ahmet le frère du Kamkalak Mahdi qui a été un de nos irréductibles adversaires au Ouadaï. L'aîné des fils que Mohammed Sunni avait avec lui à Gouro, le fakih Abdallah, a la jambe brisée ; il tombe; ses compagnons l'abandonnent. Il faut courir pour empêcher les tirailleurs de l'achever. Son genou est brisé et il perd beaucoup de sang. Des auxiliaires le mettent sur un chameau et le ramènent à la zaouïa. Son frère cadet, Abd el Ali, est fait prisonnier par un Téda. Il a eu le bras traversé et se croit mort. Le plus jeune des fils de Mohammed Sunni, un enfant d'une dizaine d'années, tombe aussi entre nos mains. La famille entière du vieil agitateur est maintenant en notre pouvoir. Cependant Lauzanne continue la poursuite à travers les cailloux coupants où les tirailleurs ont laissé les derniers débris de leurs samaras. Vers 10 h. 30 on trouve les traces d'un cheval qui se dirigent vers le Nord-Ouest. Aucun piéton n'accompagne le cavalier. Une même idée nous vient à tous ; c'est par là que s'est sauvé Mohammed Sunni tandis que ses enfants et ses serviteurs se faisaient bravement tuer pour protéger sa retraite. Il est clair que nous ne le prendrons pas ce matin. Nous sommes tous à pied et nous boîtons. Il nous reste bien le cheval du capitaine Maignan, mais la pauvre bête a les pieds en sang et ne peut même plus se traîner. Lauzanne qui a fait le tour d'une petite dune ramène un prisonnier. C'est un Touareg au teint très clair. On l'interroge, il n'a rien vu, ne sait rien ; un tirailleur laisse tomber son poing sur son crâne ; il se souvient alors que c'est bien Mohammed Sunni qui a fui tout seul à cheval. Il n'y avait d'ailleurs que trois chevaux dans la zaouïa et nous en avons capturé *deux*. Le troisième qui nous échappe était le bon !

Devant nous, on voit encore à 1.500 mètres au moins une dizaine de personnes qui marchent groupées vers le Nord. On fait appel à l'infatigable entrain de Minost. Cinq ou six tirailleurs encore capables d'accélérer l'allure se joignent à lui. La petite troupe part au pas gymnastique. Ayant rattrapé une notable fraction de la distance perdue, Minost fait tirer deux ou trois cartouches ; on ne répond pas, bien plus on s'arrête. Ce sont des femmes de la suite de Mohammed Sunni dont plusieurs ont été autrefois volées par les Se-

noussistes au Kanem et qui, effrayées par la fusillade, allaient droit devant elles sans savoir où.

C'est fini, tout ce qui pouvait être pris l'a été. Lauzanne rassemble les tirailleurs et fait l'appel. Il y en a 70 de la 7e compagnie et 11 de la 8e qui ont suivi avec Calinon. Ils sont tous exténués et assoiffés. Il est 11 h. 30; depuis 4 heures ce matin ils ne se sont pas arrêtés.

On fait donc une pause en plein soleil, car il n'y a là que 4 malheureux épineux sans feuilles auprès desquels on place la sentinelle; devant nous une ligne noire barre l'horizon; c'est la falaise d'un plateau d'une centaine de mètres plus élevé que celui où nous nous trouvons. A notre gauche, l'Emi Koussi dresse son imposante silhouette. Il est à une centaine de kilomètres de nous. C'est dans l'Afrique tropicale le roi de l'altitude. Les indigènes disent qu'à son sommet l'eau gèle la nuit dans les peaux de bouc. On lui attribue des sources d'eau froide et d'eau chaude et il bénéficie d'une légende que les Tédas se chargent de colporter et de grossir.

On fait un compte rendu sommaire au commandant de la colonne et on lui demande de nous envoyer quelques chameaux pour les femmes et les enfants capturés ainsi que pour les blessés que nous avons laissés sur notre route.

Nous repartons à 1 heure. A 4 heures, nous voyons arriver Djibrin Bedad avec un petit convoi et quelques vivres. Ceux-ci sont les bienvenus et sur le champ nous nous asseyons par terre pour y faire honneur. Quand les habituelles boîtes de sardines et de « singe » et les boules de farine frites dans l'huile sont consommées, nous reprenons notre marche. Voici la zaouïa, animée maintenant d'une vie guerrière; nous la parcourons rapidement. C'est une petite ville, mais absolument différente d'aspect de Galakka. On voit qu'elle n'était pas destinée à soutenir une attaque; elle n'est point entourée de murailles et les Senoussistes y recherchaient plutôt le bien-être que la sécurité. Toutes les constructions sont en pierre et couvertes en terrasse. Une grande partie d'entre elles était inhabitée et avait cessé d'être entretenue. Dans celles-là, le sable a fait son œuvre. Il en a crevé les toitures et comblé l'intérieur, ou bien il s'est accumulé contre les murs exposés au Nord et a fini par les submerger. Par contre les logements encore occupés sont remarquables. Nous n'arriverions pas à plus de régularité, à plus de confort, à plus de solidité surtout avec les pauvres moyens du pays. Les anciens appartements de Mahdi, en particulier, hauts de 6 mètres, avec toutes leurs ouvertures cintrées, leur crépissage soigné, sont un modèle de construction. Dans les cours intérieures sont creusés des puits solidement maçonnés et munis de margelle, ce qui est ici une rareté. Le logement de Mohammed Sunni exposé à l'Ouest est également des plus confortables. L'entrée en est égayée d'un petit jardin où deux ou trois jeunes palmiers jettent un peu d'ombre. La surprise a été si complète qu'en y entrant nos tirailleurs ont trouvé le lit encore chaud, la théière sur le feu comme si le maître de maison avait dû fuir au moment même de son petit déjeuner matinal. Un lit en fer importé d'Europe occupait une des pièces; ailleurs on peut voir un petit lit pliant venu de la rue de Richelieu; partout des taras, des tapis et une grande profusion de coffres en bois déjà ficelés où Mohammed Sunni avait enfermé ses provisions de route, des vêtements, des parfums et sa correspondance. Car, malgré sa tranquillité apparente, il avait déjà préparé son départ et même commencé son déménagement. Depuis plusieurs semaines, il faisait porter dans la montagne, en un endroit que nous n'avons pu connaître, des vivres et ses objets de valeur. Il se tenait prêt à lever le camp dès que Mahdi son fils le préviendrait du danger. En somme on pouvait reconstituer à présent les événements. Après la chute de Galakka, Faya avait été brusquement évacué et sa garnison, jointe aux fuyards du 27 novembre, était venue se placer au Nord de Yarda et vers Gourign en position d'attente. Si, comme tout le monde l'espérait, les Français regagnaient le Kanem, on réoccuperait simplement les zaouïas; s'ils marchaient vers le Nord, on fuirait. Il semblait à Mahdi que pour aller à Gouro nous étions obligés de passer par Yarda; ce qui le trompa, c'est le choix que nous fîmes de la route désertique. Il en résultait que nous étions maintenant sur ses derrières et qu'il apprendrait notre marche par la chute de Gouro et la capture de sa famille.

Le plus jeune fils de Mohammed Sunni nous confirma que c'était bien le bruit des chevaux qui avait donné l'éveil aux Senoussistes et il ajouta même que la première pensée de son père avait été de voir en nous des Toubbous en quête de rapines, comme il en venait souvent de l'Emi-Koussi. Quand il s'était rendu compte de son erreur, il avait appelé ses captifs, leur avait dit de le défendre et, pour leur donner du courage, avait tiré lui-même le premier coup de fusil.

La partie la plus soignée de la zaouïa est certainement la Koubba. Haute au moins de huit mètres, elle frappe les regards par son énorme cube d'une blancheur éclatante simplement orné d'une couronne de fenêtres étroites et allongées qui ont été percées juste au-dessous du toit et laissent tomber une lumière douce à l'intérieur. Un pilier central soutient l'ergamasse. Dans un coin une sorte de catafalque de bois recouvert de soieries et grillagé permet, par une petite ouverture, de prendre quelques pincées de terre à l'endroit où la légende veut qu'ait autrefois prié le Mahdi. C'est dans la kouba que Mohammed Sunni venait faire ses pieuses siestes à la fraîcheur.

La principale occupation et le principal souci de cet homme était de se procurer des vivres. La palmeraie ne lui donnait que des dattes et nous en avons trouvé dans ses magasins une certaine quantité, mais elle ne lui fournissait ni le beurre, ni la viande, ni le blé, ni le lait. Il avait une nombreuse famille à nourrir, sans parler de ses

captifs, en tout une vingtaine, de ses hôtes et des passagers. Il lui fallait chaque jour assurer la subsistance d'une cinquantaine de personnes au moins et il n'y avait pas trop de son influence religieuse pour obtenir des goranes qu'ils vinssent en aide au représentant d'Allah auprès d'eux.

On peut se demander pourquoi Mohammed Sunni a choisi ce sauvage séjour; il pouvait se tenir à Ounianga, par exemple, ou à Bardaï, ou encore dans une des zaouïas du Borkou méridional.

Il est possible que les souvenirs se rattachant aux derniers jours de l'existence du Mahdi aient eu de l'influence sur son choix, mais il est plus probable encore que Gouro lui plaisait parce que sa ceinture de déserts lui assurait à la fois la solitude qu'il aimait et aussi la sécurité. Il se trouvait dans une situation analogue à celle des maîtres de Koufra installés dans une des parties les plus isolées et les moins accessibles du désert de Libye.

Il occupait ensuite une position centrale par rapport aux quatre zaouïas qui dépendaient de lui et pouvait en outre communiquer directement avec Koufra par une route dont l'existence nous a été révélée seulement à Gouro.

La correspondance saisie a montré que Mohammed Sunni était un fin lettré jouissant d'un grand prestige auprès de ces confrères. Les maîtres Senoussistes lui demandaient fréquemment conseil non seulement sur les affaires intéressant le Borkou, mais aussi sur la politique générale de la secte.

Nous avons pu constater ainsi qu'il n'avait pas toujours dit la vérité à ses correspondants et qu'il était un de ceux qui avaient favorisé l'installation des Turcs au Borkou.

Du moment que les Senoussistes n'étaient plus de taille à maintenir leur suprématie, il fallait qu'ils choisissent le moindre mal et son avis était qu'il valait mieux se soumettre aux Turcs qu'aux Français.

Mais les Turcs devaient lui donner des déceptions, car dès qu'ils furent installés au Borkou, ils n'acceptèrent pas d'y jouer le rôle secondaire qu'on voulait leur imposer. Ils ne voulurent pas non plus favoriser des agressions contre nous et se refusèrent même à voir les Senoussistes prêter leur concours à Doudmourrah. En un mot ils se conduisirent loyalement à notre égard et cela suffisait pour qu'ils ne pussent s'entendre avec ceux qui les avaient appelés pour nous nuire.

La personnalité de Mohammed Sunni est donc de tout premier plan. Son esprit d'intrigue est connu de tous les sultans indigènes du Centre africain et s'il fut, il y a une dizaine d'années, expulsé d'Abéché par Doudmourrah, c'est parce qu'il y avait commencé des menées occultes comme il sait si bien en conduire, au nom de Dieu.

Au Borkou, il a joué un rôle de direction qui engage sa responsabilité dans tous les événements passés. Abdallah Tooueur lui rendait compte de toutes ses entreprises, même de celles qui le firent attaquer nos détachements réguliers et il lui demandait de les bénir.

Si les Moqadem successifs de Galakka ont été plus connus que Mohammed Sunni, c'est parce qu'ils furent le bras qui frappe mais la tête qui pensait, qui encourageait, qui combinait, c'est à Gouro qu'elle était et qu'il fallait l'atteindre.

Les habitants de la palmeraie, dès notre arrivée, se sont sauvés. Est-ce frayeur, sauvagerie ou fanatisme? Nous ne pourrons pas le savoir, car, jusqu'à notre départ, nous n'arriverons point à entrer en rapport avec eux. Plus tard seulement, leur chef viendra trouver le colonel jusque sur la route d'Abéché pour lui demander l'aman et il sera surpris de la bienveillance de l'accueil qu'on lui fera. En attendant, nous n'avons d'autres agents de renseignement que Tokoï et nos prisonniers. Mais ceux-ci ne veulent rien dire et, d'ailleurs, ne savent que peu de choses sur le pays.

Nous apprenons, cependant, que sur la direction suivie par Mohammed Sunni en fuyant il y a un puits appelé Modjiounga où se tient habituellement un petit campement de Toubbous. Outre Kada où nous sommes passés le 13, il y a encore autour de Gouro deux autres points d'eau : celui de Kalkounga, vers le Sud, et celui de Fochi vers le Sud-Est. Au delà, dans toutes les directions, les espaces sans eau sont considérables.

Le 15 décembre, au matin, le colonel se décide à envoyer deux émissaires à Mahdi. S'il est à Gourign comme il est possible, on ne peut songer à se lancer à sa poursuite, car il est bien évident qu'il aura appris notre arrivée à Gouro avant que nos détachements aient pu l'atteindre. Dans ces conditions, il aura pris ses précautions et se sera réfugié, soit dans le Tibesti, soit vers Ounianga. Deux messagers, au contraire, en forçant l'allure, peuvent peut-être le rejoindre avant qu'il ait fui,

Le colonel leur remet une lettre expliquant à Mahdi la situation de sa famille et lui offrant, s'il se rend et nous remet ses armes, de le laisser librement gagner Koufra. Il lui accorde cinq jours pour répondre, lui conseillant de prendre une décision rapide, car nos soldats sont en train de consommer les vivres qui lui seront nécessaires à lui et aux siens pour faire leur long voyage. Cette menace ne doit pas laisser Mahdi insensible, car il connaît la misère de Gouro; il sait combien les vivres y sont difficiles à renouveler, et c'est certainement une des raisons qui l'ont fait rester à Gourign avec ses 150 bouches à nourrir au lieu de rejoindre immédiatement son père.

Dans l'après-midi du 15, un compte rendu du sergent Morcel, chargé de la garde au pâturage, nous apprend qu'une patrouille ennemie s'est présentée dans l'oasis, que sommée de déposer les armes, elle a voulu fuir et qu'elle a perdu deux hommes, un mousqueton modèle 92 et un cheval. En effet, nous voyons arriver portés sur des chameaux deux cadavres d'Arabes blancs. Nous nous demandons si ce n'était point là un

détachement avancé de Mahdi et nous cherchons à savoir le nom de ces hommes et la zaouïa à laquelle ils étaient attachés. On montre les cadavres aux fils de Mohammed Sunni, mais ils prétendent ne pas les reconnaître. On est sur le point de renoncer à pousser plus loin l'interrogatoire, lorsque quelques-uns de nos auxiliaires arrivent à identifier les deux individus. Ils faisaient l'un et l autre partie de la garnison de Galakka et devaient avoir suivi à Faya le détachement de Bou-Ghet. Ils proviennent donc bien de la bande de Mahdi et se sont présentés à Gouro ignorant notre présence. Ils ne l'ont apprise qu'en mourant.

Cette opinion nous fut plus tard confirmée par des ouaguifs prisonniers. La discorde s'était mise parmi les fuyards de Gourign. Les captifs ne voulaient plus obéir à leurs maîtres et le clairon de Galakka avait insulté ces deux notables Senoussistes qui avaient vainement fait appel à l'autorité du Mahdi pour obtenir une réparation. L'heure était à l'indulgence. Le clairon n'avait pas été puni et ceux qui avaient à se plaindre de lui, s'étaient mis en route sur Gouro pour confier leur affaire à Mohammed Sunni. Nos tirailleurs s'étaient chargés de la régler.

Dès le 16, le colonel décide de faire reconnaître les puits de Kalkounga et de Modjiounga.

Minost est envoyé au premier. Il doit se porter à l'extrémité de la branche sud du fer à cheval qui encercle Gouro et de là examiner les environs du point d'eau.

C'est à l'occasion de cette reconnaissance qu'il nous fut donné de constater combien la disposition des lieux rendait difficile l'appréciation exacte des distances. Deux heures après son départ, Minost était encore en vue de la zaouïa, à telle enseigne qu'on prit un moment ses tirailleurs pour la troupe de Mahdi venant sur nous. Il atteignit sans encombre le versant nord de Kalkounga. L'ouadi était vide. Il trouva dans les cailloux un chameau touareg affreusement blessé qu'on laissa à Tokoï et un Remington en bon état.

A la tombée de la nuit, Dufour partit pour Modjiounga dont il ne revint que le 19. Il avait trouvé le point d'eau à 55 kilomètres environ de Gouro et, suivant nos prévisions, y avait relevé les traces d'un petit campement Toubbou d'une vingtaine de cases. L'ouadi lui sembla couler vers le Nord-Ouest et contourner par le Nord l'Emi-Koussi dont il put distinguer nettement les contours. Des moutons, des chameaux avaient récemment pâturé dans l'ouadi qui renfermait d'assez nombreux épineux.

Dufour s'était fait éclairer par ses auxiliaires et ceux-ci étaient tombés sur le campement de Mohammed Sunni situé sur une crête rocheuse et hors de portée de leurs coups. C'était donc bien là que le vieux Senoussiste était venu chercher un refuge provisoire dans la pensée, lui aussi, que nous ne tarderions pas à évacuer Gouro.

En voyant le détachement de Dufour, il s'enfuit encore, abandonnant ses dernières provisions de bouche qu'il avait enfermées dans les débris de sa tente et le bidon de pétrole qui lui servait de puisette. Neuf serviteurs fidèles l'accompagnaient et sans doute un certain nombre de Toubbous.

Dans ce pays très difficile et inconnu de nous, il pouvait espérer nous dépister; il aurait fallu consentir à perdre beaucoup de temps pour entamer une poursuite fructueuse. L'enjeu n'en valait pas la peine. — Dufour revint donc à Gouro.

Rapprochant la direction prise dans sa fuite par Mohammed Sunni de la position d'attente choisie par Mahdi, on peut maintenant admettre que l'un et l'autre chercheront à gagner Yébé d'où, une fois réunis, ils pourront atteindre Koufra.

Il ne nous reste plus, pour être fixé, que d'attendre le retour de Gourign de nos deux émissaires.

Les Gourouas sédentaires persistent à rester pendant le jour dans les cailloux. La nuit, ils viennent rôder dans la palmeraie, autour des mares. Une des chamelles de Lauzanne y ayant été oubliée, ils l'ont dépecée et mangée sur place.

Le 17, cependant, deux vieillards affamés se présentent. On les comble de vivres et de bonnes paroles et on leur demande de rassurer leurs amis et de nous les amener. Ils promettent et s'en vont. Nous ne les reverrons plus.

Nos auxiliaires décidément écœurants de paresse et de lâcheté ne veulent point reconnaître les environs. Quand ils poussent l'audace jusqu'à grimper sur la montagne, c'est pour revenir bien vite nous dire qu'ils ont vu 10, 20, 100 homme qui les ont insultés et menacés, mais qu'ils ont mis en fuite. Nous renvoyons ces insupportables hâbleurs à leurs siestes et à leurs ripailles.

Une reconnaissance à cheval de la palmeraie nous révèle quelques-uns de ces coins délicieux qui sont comme la rançon de l'universelle laideur et de la stérilité qui nous entourent.

Voici de beaux palmiers, sur le bord de longues mares d'eau claire, des figuiers, des jardins. Çà et là de petites prairies d'herbe verte et tendre nous transportent bien loin d'ici. Puis, nous trouvons maintenant une sorte de villa romaine isolée, à un kilomètre au Sud de la zaouïa et pas encore achevée. Un jardin est commencé devant la porte, un puits est creusé. Un petit escalier donne accès à une sorte de mosquée surélevée; des pièces aux ouvertures arrondies se succèdent tout autour d'une cour que forme un mur polygonal. Quel est le Senoussiste désabusé de ce monde qui, pour s'isoler, a choisi cette solitude de Gouro et voulu se faire un désert dans le désert? Peut-être ne connaîtrons-nous jamais son nom et la villa disparaîtra-t-elle demain sous le manteau de sable qui la guette et contre lequel personne ne la protégera désormais.

Le 20, dans la matinée, les émissaires reviennent de Gourign. Ils n'ont rien vu ni rien appris. Il est impossible de les faire parler. La nuit précédente, cependant, la sentinelle qui veille à la porte du réduit où est enfermée la famille de Mohammed Sunni, a tiré sur un homme qui a voulu y pénétrer. N'est-ce point un de nos messagers chargé

par Mahdi d'une mission secrète? Interrogés, ceux-ci le nient avec énergie.

D après les renseignements que nous avons obtenus plus tard, il semble bien que, partis de Gouro le 15 et revenus le 20, nos envoyés ont dû voir le fils de Mohammed Sunni à Gourign, puisqu'il n'a quitté ce point que le 19. Mais, pour une raison ou pour une autre, ils n'en veulent rien dire.

Dès lors nous retombons dans l'éternel dilemme : ou Mahdi s'est enfui au Tibesti, ou il est parti pour Ounianga. Mais dans le premier comme dans le second cas, il n'est plus de taille à nous inquiéter. Il a laissé prendre sans la défendre sa zaouïa de Faya ; il laisse entre nos mains sans rien faire pour la délivrer toute sa famille. Il n'y a plus qu à poursuivre l'occupation du Borkou.

Mais la première mesure qui s'impose est de tenir solidement la zaouïa de Gouro afin d'éviter qu'elle serve de point de ralliement aux fugitifs. Minost y restera avec le sergent Guirriec et 40 tirailleurs. Il s'installera dans les anciens appartements du Mahdi et élargira progressivement son champ de tir en jetant à bas toutes les constructions extérieures. On lui laisse des vivres et on le prévient qu'il doit s'attendre à rester quelque temps isolé. La famille de Mohammed Sunni sera emmenée à Faya sauf Abdallah qui, avec sa jambe brisée, n'est point transportable.

C'est Djian qui reçoit la mission de mettre en route les femmes et les enfants de Mohammed Sunni. Les compagnies seront obligées de fournir des moyens de transport, des récipients pour l'eau et des tirailleurs pour ficeler et amarrer les charges. Il s'agit d'emmener en tout une trentaine de personnes et de prévoir tout ce qu'il leur sera nécessaire jusqu'à Faya.

Mohammed Sunni avait quatre épouses, deux Arabes de la région de Tripoli, déjà âgées et d'un extrême embonpoint, une Toubbou, femme intelligente, connaissant le pays et au courant de toutes les affaires de son mari et une Ouadaïenne, nommée Dahbaïa, tête de linotte qui n'a pas cessé de demeurer souriante au milieu de tous ses malheurs.

Ces femmes avaient été jusque-là soumises à la réclusion habituelle des musulmanes et tout à coup elle se trouvaient au milieu d'un camp ; elles n'étaient pour ainsi dire jamais sorties de leur habitation et elles allaient faire de longues et dures étapes à chameau. La transition était dure ; aussi chacun s'employa-t-il à l'adoucir. Djian surtout y mit sa patience et sa coutumière pitié et il parvint à les réconforter de telle sorte que, quand il les quitta quelques semaines plus tard, elles se mirent toutes à sangloter.

La colonne put quitter Gouro le 20 à 4 heures de l'après-midi. Seul Pendezec demeura en arrière avec la section d'artillerie pour démolir la Kouba.

Sept obus en vinrent à bout. De l'orgueilleux édifice il ne restera que des pans de murs crevés que Minost acheva ensuite d'abattre.

Cette destruction était symbolique. Elle prouvait aux indigènes du pays qui, à défaut d'esprit religieux, sont superstitieux et crédules que la « baraka », la bénédiction et la puissance du Mahdi n'étaient pas à l'abri de nos coups.

Ils pouvaient après cet exemple apprécier à leur juste valeur ces prophéties toujours répétées et toujours crues que rien n'est plus facile à l'homme « envoyé » de Dieu que de changer en eau les balles de nos fusils ou d'exterminer l'infidèle d'un seul geste de sa main.

Si cette délégation de Dieu au Mahdi de la confrérie Senoussiste était réelle, comment n'avait-elle pu préserver de la ruine sa propre Kouba ? Il est certain que même nos auxiliaires ont eu besoin de voir de leurs yeux ces solides murs s'effondrer pour y croire et que c'est avec une stupeur admirative que dans le crépuscule qui envahissait l'oasis ils ont aperçu le grand trou noir s'agrandir et la toiture tomber avec fracas dans un nuage de poussière et de fumée.

*
* *

Gouro n'appartient ni au Tibesti ni au Borkou. C'est une oasis de transition. Quand on s'en éloigne vers le Nord-Ouest pour aller sur Bardaï, on entre aussitôt dans le Tibesti ; par contre, si on se dirige vers le Sud, dès Bembéché ou Gourign, on pénètre dans le Borkou.

Toutes les grandes palmeraies du Tibesti s'échelonnent sur le versant qui regarde vers Koufra. C'est là qu'on trouve Bardaï qui est une vallée de dattiers dans le genre de celle que nous avons suivie de Galakka à Faya. En descendant sur Gouro on trouve encore Oso, Zoumouri et Yébé qui a dû servir de refuge à Mohammed Sunni et à son fils avant leur départ poar Koufra. C'est la région riche et peuplée du Tibesti. Ailleurs on ne trouve que la roche stérile ou des pâturages d'épineux.

Alors que nous occupions Gouro, nos camarades de Zinder s'installaient à Zouar dans un de ces enneris méridionaux où, quand il a plu, les nomades conduisent leurs chameaux. Mais Zouar n'est ni plus important au point de vue politique, ni plus favorable au point de vue économique que tel autre enneri du Tibesti. Le seul qui compte est Bardaï et, tant qu'il n'a pas été tenu, on a pu dire que notre tâche de ce côté n'était qu'amorcée.

Les habitants de Gouro se nomment les « Gourouas ». Ce sont des Goranes qui ressemblent beaucoup aux Tédas. Comme eux ils sont essentiellement nomades et ne laissent dans leur oasis que les vieillards, les infirmes ou les meskines.

Leur chef est Mohammed Erbeimi, un organisateur et un conducteur remarquable de rezzous.

De même que chez les Djagadas ou les Koukourdas, le pouvoir est héréditaire dans une seule famille ; c'est celle de Dourkouman dont Mohammed Erbeimi est issu.

Les Gourouas nomadisent depuis l'ouadi Meski, ligne de points d'eau située au Sud-Est du Tibesti,

jusqu'aux derniers contreforts orientaux de l'Ennedi et jusqu'à Ouri qui coupe la route de Gouro à Koufra.

Je ne vois aucune tribu gorane ayant un aussi vaste champ de nomadisation.

La tribu ne se retrouve au complet qu'une fois par an au moment de la cueillette des dattes ; cette récolte achevée, les Gourouas se dispersent dans toutes les directions, surtout, si l'hivernage n'ayant pas été pluvieux, les pâturages de Meski et d'Ouri sont restés secs.

C'est pendant ces mauvaises années que les Gourouas, pour remédier à la crise de leur élevage, tentent de lointains et fructueux coups de main.

Mohammed Erbeimi a conduit plusieurs rezzous jusque chez les Kebabiches, ce qui aurait amené les protestations de lord Kitchener à Koufra.

Lui-même m'a raconté une de ces invraisemblables randonnées de vingt journées de marche vers le Sud-Est. Il était parti de l'ouadi Mourdo à l'extrémité Nord-Est de l'Ennedi, avait bu dix jours après à Merga, oasis abandonnée située sur la route directe de Koufra à El-Facher, et dont les dattiers sont communs à tous ceux qui veulent faire l'effort de venir chercher leurs fruits ; deux jours après il était passé au point d'eau de Boudoua et après sept longues étapes avait atteint les premiers campements Kebabiches d'Ali Tini dont il avait enlevé une partie des chameaux.

Il a fait six ou sept fois dans sa vie le voyage de Gouro à Koufra par les deux seuls itinéraires praticables, la grande voie caravanière de l'Est qui passe par Tekro et Sara et la route de l'Ouest suivie par les habitants du Tibesti.

C'est par ce dernier chemin que les Senoussistes pourraient venir se concentrer vers Yébé pour de là tenter quelque agression contre nos postes ou nos détachements. Il appartient à notre garnison de Gouro et à celle de Bardaï de les éventer à temps.

Partant de Gouro, cette route passe à Modjiounga, puis, après avoir coupé cinq ou six oueds sans eau où poussent quelques talhas, elle atteint Ouri, terrain de parcours des Ourias, fraction de la tribu Gouroua. Il paraîtrait que dans la montagne d'Ouri coule une source d'accès très difficile et dont les animaux ne peuvent s'approcher. Sur le plateau, on trouve des gueltas qui, après plusieurs années consécutives de sécheresse, se tarissent.

Il faut compter sans doute 300 kilomètres de Gouro à Ouri. A quatre jours plus loin, on trouve le puits de Guerenda, creusé par les Senoussistes; puis à distance à peu près égale Rebiana, oasis habitée par des gens venus de Koufra : Zoueys et autres.

Enfin, de Rebiana on gagne en trois jours la grande zaouïa de Koufra, après être passé aux palmeraies de Yaska et de Talhab.

Cette route est plus longue que la route de Tekrossara, mais elle offre l'avantage de ne pas être aussi complètement désertique.

On y trouve des talhas, parfois un peu de paille, ce qui permet à des chameaux en mauvais état d'atteindre Koufra à petites étapes.

Plusieurs fois Mohammed Sunni, rendant visite aux maîtres de la confrérie, emprunta cet itinéraire qui rencontre à Ouri ceux qui de Bardaï et Yébé vont à Koufra.

L'occupation et la protection du Borkou ne pouvaient donc être complètes qu'autant que nous tiendrons dans notre territoire le débouché de cette route ; c'est ce rôle essentiel que doit remplir Gouro.

De Gouro à Ounianga.

Pour nous rendre de Gouro à Ounianga nous avons encore la perspective de faire 120 kilomètres d'une route complètement dépourvue de pâturages et sur cent kilomètres privée d'eau. Nos chameaux commencent à baisser visiblement. Nous n'en avons pas perdu encore et c'est merveille, mais il est clair que le régime qui leur est imposé les épuise peu à peu.

Le 21 décembre nous allons faire la sieste à Fochi, à 21 kilomètres de Gouro.

La colonne a contourné la palmeraie par sa corne orientale et est venue suivre le pied de la falaise du plateau gréseux que nous laisserons à notre gauche jusqu'à Ounianga. Les dunes, à la sortie de l'oasis, cessent brusquement et la marche sera facile malgré les quelques petits contreforts rocheux qui, tombant de ce plateau, vont mourir au sud de notre itinéraire.

Le puits de Fochi est situé au fond d'une échancrure de la falaise. On y trouve quelques sivouacs encore verts et quelques touffes de seubot.

Une fois sortis du golfe au fond duquel est bâtie la zaouïa de Gouro, nous pouvons voir derrière nous le profil de l'Emi Koussi qu'éclaire le soleil levant et qui n'a plus la lourde silhouette embrumée de l'autre jour.

Au moment d'entrer dans la gorge de Fochi, nos auxiliaires ont un moment d'émoi; ils viennent de voir un mouton. Comme cet animal ne passe pas pour dangereux, c'est une ruée folle pour le prendre. Mais tout à coup apparaissent trois autres moutons. Nos héroïques auxiliaires ralentissent l'allure, car ils ont réfléchi que, si un mouton n'est pas à craindre, quatre commencent à devenir inquiétants pour cette raison qu'ils doivent avoir un berger; et en effet voici un homme, puis deux, puis trois qui, étonnés de la rencontre, cherchent à gagner rapidement la montagne. Les cavaliers se mettent à leur poursuite et les arrêtent, On les traîne de notre côté, tremblants de peur. Ce sont deux indigènes du Tibesti et un commerçant noir de Koufra, à allure de contrebandier, qui avaient été acheter un petit troupeau de moutons à Ounianga, dans l'intention de les vendre à Gouro. Leurs explications ne sont pas très claires, mais quel que soit leur véracité, il faut bien convenir que ces trois pauvres diables ne sont pas des plus redoutables. Comme ce sont les premiers Toubbous que nous

pouvons saisir depuis notre départ de Faya, nous les emmenons comme guides. On confie leurs chameaux à un Téda et on les envoie rejoindre Tokoï à l'avant-garde. Cela nous vaut d'assister à une scène plaisante entre son jeune frère Lasfeur et les nouveaux venus. Dès qu'ils s'aperçoivent, ils s'adressent avec volubilité un flot d'injures et de menaces. On s'informe. Le contrebandier autrefois a fait prisonnier Lasfeur qui avait tenté de le razzier; il l'avait mis aux fers et privé de nourriture jusqu'à ce qu'il lui ait payé une rançon. Ce sont ces souvenirs que le frère de Tokoï rappelle sans aménité et qui troublent passablement le calme du contrebandier. Heureusement que les Français ne sont pas venus si loin venger les querelles de Lasfeur. Une déclaration dans ce sens ramène l'harmonie et les deux anciens ennemis vont prendre leur repas au même sac de dattes.

Ce contrebandier devait d'ailleurs nous payer de notre protection dans la même journée.

Le puits de Fochi n'avait qu'un débit insignifiant; or nous avions compté sur lui pour y faire notre provision d'eau jusqu'à Ounianga. On allait être obligé de retarder le départ lorsque le prisonnier déclara que nous ne savions pas nous y prendre. Ceci dit, il descendit dans le puits et se mit à le creuser avec ardeur. Après une heure d'efforts, il poussa un cri d'appel et se hissa rapidement hors de la cheminée que l'eau avait instantanément remplie. Il venait de crever la poche artésienne dont jusque-là nous n'avions pu voir que les infiltrations.

Du coup, il acquit notre estime. Aussi, profitant de nos bonnes dispositions, il arriva à se faire rendre morceau par morceau sa garde-robe dont les auxiliaires l'avaient, dès le premier contact, soulagé. Il commença par réclamer son « boubou » noir, puis son cadmoul; deux jours après il insistait pour rentrer en possession de sa peau de mouton, de ses sandales, de ses peaux de bouc et de ses dattes. Nos partisans niaient avoir pris et dissimulaient ces objets et ces vivres, mais le contrebandier avec son astuce professionnelle finissait par les découvrir et n'avait de repos qu'ils ne lui fussent rendus.

De Fochi nous faisons un bond de 48 kilomètres. La route reste bonne mais le froid est si vif qu'à midi nous grelottons sur nos chameaux.

On ne trouve ni un arbre ni une touffe d'herbe. Pendant la sieste on fait baraquer les animaux, on leur attache les genoux et on leur met sous le nez une botte de la mauvaise paille que nous avons ramassée à Gouro. Le vent n'a jamais été si violent ni aussi glacial que pendant cette partie du trajet. D'un seul coup les femmes de Mohammed Sunni font connaissance avec la vie au grand air. Elles ne savent pas se tenir à chameau et ces longues étapes leur sont nouvelles et pénibles. D'un mot elles ont confié à Djian leurs impressions : « Nous sommes mûres! »

Nous pensons avoir fait la moitié du trajet, mais le contrebandier reste pessimiste. Il nous conseille d'aller passer la sieste du 23 à un petit pâturage de talhas appelé Adiguima. Comme Tokoï, qui n'a pas fait cette route depuis 10 ans, est lui-même hésitant, le colonel en décide ainsi. Nous atteignons ce maigre bosquet de 25 arbres après une trentaine de kilomètres. Les chameaux courent vers les rares feuilles vertes, mais ils ont vite dépouillé toutes les branches basses et ils se couchent déçus.

Le soir nous poussons encore quelques kilomètres jusqu'à un second groupe de thalas, et nous prenons le bivouac de nuit avec la certitude d'atteindre le lendemain matin aux premières heures du jour Ounianga, terme de notre 4ᵉ grande étape.

Vers six heures du soir le colonel fait préparer un détachement léger qui doit marcher rapidement sur la zaouïa et se saisir, s'il le peut, du vieux moqaddem Abd Rebbih.

Les tirailleurs désignés sortent du carré avec leurs chameaux et leurs chevaux et se tiennent prêts à partir. A trois heures du matin, on les réveille et, guidés par le contrebandier, nous nous mettons en route. Vers le dixième kilomètre le chemin devient très accidenté; on approche de l'énorme cuvette dont les étangs d'Ounianga occupent le fond. Plus on avance, plus on éprouve de difficultés à franchir des crevasses profondes, des éboulements de débris de roches friables et en équilibre instable où les chameaux ne s'engagent qu'à coups de chicotte et où les chevaux qui ont les sabots usés boîtent bas.

Le contrebandier nous fait faire un crochet vers l'Ouest afin d'éviter les petits campements qui occupent la partie au nord de l'oasis. Nous marchons sans discontinuer dans des grès de teinte claire et le guide répète : « Nous n'y sommes pas encore, il faut pour y parvenir que nous coupions des affleurements de banco blanc. » Le jour pointe; nous accélérons l'allure pour arriver avant le lever du soleil. Péniblement nous grimpons un col. Soudain, à nos pieds s'étend, teinté de vert et de rose, un immense étang bordé de palmiers. Nous sommes saisis par la nouveauté et l'imprévu du spectacle. On nous avait bien dit qu'il y avait des mares à Ounianga mais nous étions loin de penser qu'elles atteignissent des dimensions qui en faisaient presque des lacs.

Ounianga Kabir.

Maintenant nous descendons vers l'oasis à toute allure. La zaouïa, grise et basse, apparaît bientôt à nos yeux. Il y règne un silence que notre approche n'interrompt pas. Nous voici à la porte. Un coup de crosse : elle cède. A l'intérieur personne. Nous entrons dans les trois pièces closes où Abd Rebbih a laissé des marchandises qui lui avaient été confiées par des caravaniers. Dans des coffres en bois on trouve quelques ustensiles de ménage, de la correspondance, des dattes. Une courge entamée gît dans un coin à côté de vieux fusils hors d'usage. Nous sortons de la zaouïa à la recherche des habitants. On en voit fuir dans la palmeraie et grimper sur une

arête rocheuse qui court à l'est des constructions et masque une partie des dattiers. Nous courons à cheval derrière les fuyards. Des femmes se laissent prendre. Les trois auxiliaires qui ont suivi ramènent des bourriquots et des moutons. Le sergent Ko Koulibaly avec les tirailleurs à pied fait le tour du grand étang. Personne ne nous attaque ni ne se défend. Les Ounias sont d'humeur pacifique et si au premier moment ils ont fui, c'est de frayeur. Le frère du chef, Abdallah, vient se présenter à nous : « Si au lieu d'entrer dans la palmeraie tu étais resté dans la zaouïa, nous nous y serions tous déjà rendus. Le mieux est que tu y retournes et mes gens seront rassurés. » Et, en effet, à peine faisons-nous demi-tour que de tous les buissons de la palmeraie surgissent des Ounias uniformément vêtus de peaux de moutons qui se dirigent vers la zaouïa où la colonne vient d'arriver. Bientôt une centaine d'hommes sont accroupis devant la porte du colonel. Ils ont l'air complètement rassurés. Abdallah explique qu'Abd Rebbih, le moqaddem senoussiste, a fui dès qu'il a appris la prise de Gouro. On ne sait où il est allé, car il est parti la nuit avec toute sa famille, une vingtaine de personnes, et 4 chameaux en très mauvais état dont l'un d'ailleurs appartenait à un habitant de l'oasis, nommé Moussa.

Il a sans doute pris la route de Koufra, mais il est dans l'impossibilité matérielle d'y arriver.

On n'a à Ounianga aucune nouvelle de Mahdi. Dans la matinée nous avions relevé de nombreuses traces de chameau qui nous avaient fait croire qu'il s'était peut-être réfugié dans les environs, mais elles provenaient d'une caravane partie depuis plusieurs jours.

Dans l'après midi du 24, le camp est envahi par des femmes Ounia apportant sur de petits plateaux tressés des dattes, du tabac, du sel. Elles sont peu farouches et bientôt les tirailleurs commencent à parler de rendez-vous pour la nuit prochaine. Il paraît que leurs mœurs sont des plus faciles. Les fréquents passages des marchands qui, après la traversée du désert de Libye, voient pour la première fois depuis de longs jours un centre habité où ils pourront mettre un terme à leur sollicitude ont créé cette amoralité. Ils ont des étoffes, des colliers, des perles de verre, tout ce qu'il faut pour tenter les femmes et rendre aveugles les maris. Il est de tradition que, lorsqu'une grosse caravane arrive de Koufra, les maris Ounia partent en voyage pour quelques jours; lorsqu'ils reviennent, ils constatent que leur absence a été fructueuse pour le ménage et ils reprennent place à leurs foyers jusqu'à la prochaine occasion.

Nos tirailleurs ne peuvent payer ni en pagnes ni en argent, mais ils donnent une petite partie de leur ration de mil à leurs nouvelles amies. Le grain est en effet fort apprécié à Ounianga où on ne récolte qu'un peu de blé.

Dans la journée du 25 des détachements sont envoyés dans toutes les directions afin de faire la reconnaissance rapide des environs.

Calinon doit reprendre la route de Gouro. Il inaugure ainsi la première liaison hebdomadaire dont sera chargée la garnison d'Ounianga. Il pourra en outre nous rapporter des renseignements sur les événements qui ont suivi notre départ. Peut-être Mahdi a-t-il donné de ses nouvelles; peut-être Mohammed Sunni s'est-il rapproché de Gouro.

Duclos part pour la petite zaouïa d'Ounianga-Serir, à 55 kilomètres environ au Sud-Est de celle que nous occupons. Il entrera en rapport avec les Ounia de la palmeraie et cherchera à connaître le refuge du moqaddem Abd er Razig qui s'est enfui de chez lui en même temps qu'Abd Rebbih. Il devra en outre faire l'inventaire des marchandises qui pourraient se trouver en dépôt dans la zaouïa afin que les droits des caravaniers soient constatés et sauvegardés.

Dufour est envoyé à Tekro-Arouellé, région de salines et de sivouacs. Il est essentiel pour nous d'en connaître exactement les ressources et de savoir si le détachement qu'on va laisser à Ounianga pourra y entretenir en permanence une petite fraction mobile. Sur la route de Koufra à Abéché, Tekro est le premier puits en territoire français et, pour l'atteindre en venant de Sarra, il faut parcourir un peu plus de 300 kilomètres sans eau ni pâturages. C'est donc en quelque sorte le port attendu après la traversée de l'immense mer de sable. De la vigilance de ceux qui auront la charge de le surveiller dépend la sécurité de son hinterland.

Parti d'Ounianga le 25 décembre au soir, Dufour revenait le 29, ayant parcouru la ligne de points d'eau dont Tekro et Arouellé occupent les deux extrémités. Les salines sont situées au pied d'une falaise qui marque le rebord méridional d'un plateau plus élevé que celui où il faut monter lorsqu'on s'éloigne d'Ounianga vers le Nord. L'eau est presque à fleur de terre et très abondante. Le sel, mélangé de sable à la surface du sol, est plus propre au fur et à mesure qu'on va le chercher à plus de profondeur. Les sivouacs sont également très nombreux et peuvent permettre à une soixantaine de chameaux de nomadiser dans la région.

Le détachement ne rencontre que quelques malheureux d'Ounianga et de Gouro venus avec leurs ânes prendre des charges de sel, et rentre sans incident.

Le sergent Saturni est renvoyé à Faya avec les animaux fatigués et la plus grande partie de nos auxiliaires qui, ayant mangé en 15 jours leur ration d'un mois, sont affamés.

Pendant que toutes ces reconnaissances rayonnent autour d'Ounianga, Lauzanne dresse le levé des environs de la zaouïa.

Nous partons un matin à cheval pour faire le tour du grand étang. Il faisait un temps délicieux et avec cette eau frissonnante et bleue et ombragée de palmiers on se serait cru dans un de ces paysages de rêve comme en montrent les affiches des compagnies de transport et où on voit sur les bords d'une mer d'azur un méhariste

arabe qui déclare que « tout bon Français doit visiter l'Algérie ».

Le grand étang est au Sud de la zaouïa; deux autres de moindre dimension lui font suite, tous entourés de dattiers.

Leur surface totale doit être d'une quinzaine de kilomètres carrés. Leur eau est malheureusement imbuvable, car elle est chargée de natron. Aucun poisson ne peut y vivre. Cependant on y voit des bandes de canards à demi apprivoisés et qui n'ont encore jamais entendu le bruit d'un fusil de chasse.

Les habitants n'ont point éprouvé le besoin de se promener sur l'eau; ils n'ont donc construit ni pirogues ni radeaux.

La partie septentrionale du grand étang est bordée de dunes qui y poussent plusieurs pointes de sable et dessinent des golfes dont de vigoureux palmiers garnissent les rives.

Au Sud au contraire, la falaise rocheuse tombe presque à pic dans l'eau et la végétation n'a pu s'y développer que dans des anses étroites et au milieu des éboulis.

Tout le tour de l'étang, les Ounias ont élevé leurs cases formant de petits villages propres et gais auprès de jardins bien entretenus où on ne voit actuellement que du blé vert. Quelques-uns ont construit leurs habitations en moellons, mais la plupart les ont édifiés en nattes comme les Goranes. Ils se sont placés le plus souvent à proximité de pitons de grès où ils pouvaient trouver un refuge et où ils ont bâti de petits magasins de dattes en argile séchée. L'aspect de ces arêtes rocheuses ainsi dentelées par ces sortes de ruches blanches est très curieux. On dirait que de gigantesques oiseaux y ont accroché leurs nids. En bas, les séchoirs à dattes du modèle habituel sont disposés auprès de chaque case. La rive sud de l'étang est occupée par de nombreux cimetières. Les Ounias n'enterrent pas leurs morts; ils les recouvrent de pierres jusqu'à ce que le tas forme un cône arrondi d'un mètre cinquante de hauteur.

Ce qu'il y a de plus remarquable chez ces gens, c'est la grande confiance qu'ils nous ont témoignée dès le premier abord. Leurs enfants eux-mêmes s'approchent sans crainte de nos chevaux, leurs femmes nous saluent et ne changent rien à leurs occupations.

Vers la fin de notre promenade, nous arrivons à une case dont un homme sort en nous apportant une poignée de dattes. Son air décidé me frappa. Le lendemain je devais faire sa connaissance et apprendre que c'était un de mes anciens administrés du Kanem qui avait une querelle à régler avec Abd Rebbih.

Les Ounias sont les cultivateurs des belles palmeraies des deux Ounianga mais ils n'en sont pas les propriétaires. Suivant une loi dont nous avons relevé maintes obligations, ce sont des nomades qui, au moment de la récolte, viennent enlever le fruit du travail des sédentaires. Ces nomades sont les Gaédas.

Se prétendant d'origine toundjer, les Gaédas racontent qu'ils ont autrefois quitté le Ouadaï à la suite de dissentiments avec un de ses sultans. Ils sont venus demander asile aux Goranes et peu à peu ont pris leurs mœurs énergiques; combatifs ils se sont vite fait une place dans l'Ennedi. Ils nomadisent de préférence sur la lisière septentrionale de ce pays et descendent jusqu'à Oum Chalouba.

Ils sont parvenus à s'emparer peu à peu d'Ounianga et maintenant les Ounias trouvent tout naturel de leur obéir et de les nourrir.

Le vieil Abdallah nous expliquait, non sans mélancolie, que juillet prochain les verrait revenir avec leurs femmes, leurs enfants, leurs captifs et que tous, affamés par le long jeûne du printemps, auraient de formidables appétits. D'ailleurs, ils mettent des formes pour se faire ainsi entretenir. Ils n'exigent pas, ils prennent, dressent leur case dans une zériba de dattiers, auprès d'un des Ounias de l'oasis et amicalement le dévalisent. Ceux-ci cachent leur grain dans des grottes, enterrent leurs dattes, mais les Gaédas sont de merveilleux découvreurs de cachettes.

S'ils ne sont pas des Goranes, ils s'en sont, on le voit, admirablement assimilé les procédés.

Leur grand chef, celui qui détient les « Nehass », est Harri, qui n'a pas voulu nous attendre et s'est réfugié à Koufra.

Au-dessous de lui Kabir et Derkallah exercent des commandements secondaires. Ceux-là se sont soumis.

Il y a chez les Gaédas cinq grandes fractions comprenant en tout 250 familles environ.

Avec eux nomadisent certains petits groupements de l'Ennedi, dont les Tabias qui se trouvent habituellement dans les environs de l'ouadi de ce nom.

Le 27 au soir, l'indigène qui nous avait offert des dattes dans notre promenade autour de l'étang se présente à la zaouïa et déclare qu'il connaît la retraite du moqaddem Abd Rebbih.

Nous avons vu qu'en quittant Ounianga celui-ci avait emmené un chameau appartenant à un nommé Moussa; le Moussa dépouillé était le dénonciateur. Il avait suivi le « pied » de son chameau à travers les rochers et les dunes de sable, avait marché jusqu'à Loubayed, une source située entre Ounianga et les salines de Demi, puis avait vu les traces se rabattre vers le Sud. Elles l'avaient conduit jusqu'à un petit col où Abd Rebbih avec les 23 personnes qui l'accompagnaient s'abritait sous une tente de coton. Moussa s'était approché du moqaddem. Celui-ci se voyant découvert avait invité le nouveau venu à déjeuner, lui avait fait jurer de ne pas trahir sa retraite, mais dès ce moment il s'était senti à la merci des Français. Il savait par expérience la valeur du serment d'un Ounia.

Et en effet, pour rentrer en possession de son chameau, Moussa n'a rien trouvé de mieux que de venir se plaindre à nous. Le colonel décide de s'emparer d'Abd Rebbih. Une petite reconnaissance se met en route dans la nuit du 27 au 28 avec cet objectif. C'est Moussa qui la guide. Il

est admirable de précision dans ses renseignements ; il veut que la surprise réussisse. Pour être sûr qu'Abd Rebbih n'échappera pas, il a laissé auprès de lui un de ses neveux, qui du haut du rocher surveille le petit campement. A quatre heures du matin nous trouvons le jeune homme, transi de froid, car la nuit a été glaciale et il n'a pu allumer de feu ; il nous dit à voix basse : « Il n'est pas parti ; ses captifs viennent d'aller chercher de l'eau aux puits; nous allons le trouver ! » Nous avançons silencieusement et nous laissons nos chevaux en arrière, car ils font du bruit dans les débris de roche sur lesquels il faut se hisser. A un certain moment, Moussa nous fait signe de marcher à quatre pattes, puis soudain il nous montre d'un geste un point situé au delà de la crête du col : Le voilà ! En un bond les tirailleurs sautent sur la tente et la jettent à bas. Abd Rebbih qui s'était écarté un peu pour faire son salam est entouré; un concert de lamentations s'élève ; les femmes crient, les enfants pleurent; seul le vieux moqaddem reste calme. C'est un homme d'une cinquantaine d'années, un peu voûté, portant une barbe blanche, le visage ridé, la voix dure : « Je vous attendais, dit-il, je savais bien que cet homme, après avoir mangé à la même calebasse que moi, me trahirait ! D'ailleurs je vous ai écrit hier soir que je me rendais et demandais l'aman; ma lettre a dû se croiser avec vous. » Il se répand ensuite en reproches amers contre Moussa et, comme celui-ci voulait fouiller dans ses bagages, il le chasse avec indignation. Ce pauvre Abd Rebbih a une famille de patriarche. Une quinzaine d'enfants, la plupart fort gentils, s'agitent autour de lui. Petit à petit ils se rassurent et s'approchent de nous. Les femmes, presque toutes d'anciennes captives, restent voilées et jettent sur nous des regards furtifs.

Dans l'après-midi le messager qui a porté au colonel la demande d'aman revient avec une réponse favorable. Il faut plier bagages et rentrer.

Je ne doute point qu'avec les 4 minables animaux qui lui restaient le moqaddem n'ait pu songer à emmener à Koufra sa caravane.

Pour la faire rentrer à Ounianga nous sommes même obligés de demander des animaux de renfort. Nous nous mettons enfin en route, mais Abd Rebbih ne décolère pas. Impopulaire à Ounianga par suite de sa dureté vis-à-vis des Ounias, il se doute que ceux-ci se réjouiront de l'y voir revenir prisonnier. Il rend justement responsable de son humiliation Moussa qui marche en tête en fredonnant un petit air. Comme le chemin, à un certain moment, est devenu difficile et qu'une femme est tombée de chameau, il l'accuse de vouloir exterminer sa famille en la faisant rouler dans des précipices. Mais Moussa siffle toujours son petit air et le moqaddem le voue au feu éternel sans que cette menace ait l'air de troubler le plus sceptique des Ounias.

Le retour à la zaouïa a causé un gros rassemblement. Abd Rebbih entend des ricanements et sa fureur augmente. Elle ne tombe qu'une fois qu'il s'est rendu compte qu'il a besoin des Français et ne doit pas les irriter. Il finit par demander humblement de rester à Ounianga pour y cultiver ses jardins et y faire subsister les siens. Il ne dira ni ne fera rien contre nous.

Ses captifs veulent l'abandonner. Les Ounias lui refusent une habitation dans l'oasis et certains viennent revendiquer les jardins de la zaouïa. C'est la curée. Les Senoussistes avaient bien raison de dire qu'ils ne s'étaient pas fait un seul partisan dans le Borkou.

Il faut que ce soit nous qui le protégions contre la rapacité de ses anciens administrés. On lui remet un titre d'aman dont une phrase ferait bien rire les Ounias, s'ils pouvaient la lire, c'est celle où on laisse le droit à l'ex-moqaddem de « recevoir les dons volontaires qui lui seront apportés ». On peut mesurer la générosité des offrandes dont il bénéficiera à cette réponse d'un Téda à Djian lui demandant : « Si les Khoans n'étaient pas à même de l'exiger, donneriez-vous l'impôt de votre plein gré? Pas un grain de sable ! Et pourtant la Sakada est due aux hommes de Dieu ! Elle se demande et ne s'exige pas ! »

Duclos vient de rentrer aussi d'Ounianga Serir. Les habitants l'ont bien reçu ; ils n'ont pu lui indiquer la retraite d'Abd er Razig qui doit, comme son voisin, attendre de meilleurs jours dans un coin écarté. Dans la zaouïa quelques marchandises empaquetées avaient été laissées par des caravaniers senoussistes.

Le « petit Ounianga » est une belle oasis où Duclos a relevé quatre mares dont une d'eau douce où vivent des poissons.

Les commerçants venant de Tekro et se rendant à Oueyta par Bidadi passent de préférence à ce point d'eau qui est exactement sur leur route. Mais la palmeraie est moins importante que sa sœur de l'Ouest et ses habitants sont moins nombreux.

Le 31, aux premières lueurs du jour Calinon rentre de Gouro; il vient de faire en cinq jours 250 kilomètres d'une route dont nous avons pu apprécier quelques jours auparavant la sauvage aridité. Il n'a perdu aucun chameau et il ramène tout son monde en excellent état. Il n'a d'ailleurs rien vu. Le nouveau poste n'a pas été inquiété. Les Gourouas continuent à le bouder. Quelques vieilles femmes sont venues demander à manger au capitaine Minost, mais le chef Guirki n'a pas quitté sa montagne. On n'a pas de nouvelles de Mohammed Sunni.

Calinon nous rapporte un courrier du capitaine Ripert, daté de Tiggui le 25 décembre. Le commandant Tilho a utilisé les détachements venus de l'arrière avec les convois de ravitaillement. La présence de Mahdi à Gourign a en effet été connue à Faya trois jours après notre départ. Les indigènes de Kirdimi ont même émis l'hypothèse que le fils de Mohammed Sunni et Bou Ghet pourraient tenter un coup de main contre la petite garnison de Galakka. Comme les lieutenants Tranchant et Fouché viennent d'arriver du

Kanem avec 20 tonnes de mil et une cinquantaine de tirailleurs, le commandant Tilho les fait partir aussitôt pour l'Ouest les envoyant rejoindre 6 jours après par le capitaine Ripert qui a conduit d'Arada au Borkou le poste de télégraphie sans fil. Le 22 décembre sont donc réunis à Galakka 3 officiers, 10 tirailleurs et autant d'auxiliaires. La marche sur Gourign est aussitôt entamée et c'est de son arrivée à Tiggui que le capitaine Ripert informe le commandant de la colonne qu'il croit encore à Gouro. Mais Mahdi n'a pas attendu et dès le 19 il s'est enfui vers Meski et l'Emi Koussi. D'ailleurs sa bande a fondu et la plupart des Ouaguifs ont déserté. Ripert en recueille un grand nombre qui viennent à lui avec armes et bagages, incapables de supporter de plus longues privations. Dans le camp ennemi la famine règne. Sans animaux porteurs Mahdi doit se ravitailler sur place, mais les habitants d'Ani et de Tiggui ont fui, cachant leurs provisions dans les rochers. Les nuits glacées achèvent de démoraliser les derniers compagnons du fils de Mohammed Sunni; la nouvelle de la prise de Gouro et de la capture du vieux moqaddem anéantit les suprêmes espérances des Senoussistes.

Nous pouvons quitter Ounianga; l'occupation du Borkou est un fait accompli.

Avant de partir, le colonel remet au contrebandier devenu gendarme une lettre pour les maîtres de Koufra. Ils y liront la genèse des événements; ils verront que, s'ils acceptent le fait accompli, le chemin de l'entente avec nous ne leur est pas fermé. L'exemple d'Abd Rebbih ne sera pas isolé, s'ils le veulent.

Nous laissons à Ounianga Pendezec avec 40 tirailleurs, 20 canonniers, un canon, 40 chameaux. Sa mission est complexe. Chef d'un poste d'écoute vers Koufra, il est bien placé pour entendre. Il doit surtout faire parcourir son front par un petit détachement mobile, Tekro-Arouellé sont les clefs de notre organisation défensive au Borkou. Tant que nous savons ce qui s'y passe, nous restons forts. Ounianga devra aussi assurer un service hebdomadaire de liaison avec Gouro, et coopérer avec le poste de l'Ennedi à la pacification des Goranes et des Gaëdas.

Le soir même, nous levons le camp. Les premières heures de l'année 1914, nous les passons à quelques kilomètres d'Ounianga dans un bivouac inhospitalier où le vent nous assaille. C'est là que nous nous offrons mutuellement nos vœux. La colonne vit ses derniers jours. Cela nous attriste, car bientôt il faudra nous séparer et reprendre chacun de notre côté le sillon monotone.

Deux cents kilomètres nous séparent de Faya. La route est moins difficile que celle de Gouro. Nous n'avons qu'une étape de cinquante kilomètres sans eau pour arriver à Soeka; ensuite à chaque sieste nous trouvons un puits. Pendant les premières heures de marche nous devons abandonner deux chameaux, les premiers depuis le départ. Les Bellas prétendent qu'ils ont sans doute bu de l'eau des mares d'Ounianga. Nous les laissons sur la route. Ce soir ils seront égorgés et mangés par les Ounias qui suivent toujours les caravanes à l'affût d'aubaines de cette sorte.

Je n'ai jamais assisté sans peine à cet abandon forcé de bons serviteurs qui ont jusqu'au bout fait leur lourde tâche, et qui ne s'arrêtent que pour mourir.

La température et les règles de marche nous ont d'ailleurs été favorables à cet égard puisque nous n'avons perdu que sept chameaux depuis le début de la colonne. C'est un résultat inespéré et pour quiconque a été méhariste véritablement exceptionnel. Nous nous en réjouissons tous surtout en pensant à la vive satisfaction qu'en ressentiront dans quelques semaines les membres du Conseil d'administration du régiment du Tchad qui ne nous ont pas vus partir sans frémir un peu pour leur masse de remonte.

Le 7 janvier nous nous retrouvons à Goat. Un chef noorma dissident de l'Ouadiène, Mohammed Choa, y attend le colonel ; il vient demander l'aman ; il devance tous ceux qui à Faya demain brûleront sans pudeur ce qu'ils ont adoré et adoreront — ou feront semblant d'adorer — ce qu'ils ont si longtemps brûlé.

Le poste de Faya.

Ce n'est plus une zaouïa que nous retrouvons; c'est un poste, presque une ville. De nombreux camarades sont arrivés ; on dirait que le Kanem et le Ouadaï ont brusquement déversé sur le Borkou leurs tirailleurs, leurs cadres européens, leurs chameaux et leur mil Que doivent penser les indigènes de cette organisation si prompte de la conquête ? Des cases en nattes se sont partout édifiées ; les détachements qui ont escorté les convois se sont formés en carré tout autour du poste et pour comble, dominant celui-ci de sa fine silhouette, symbole le plus sensationnel du nouveau statut du Borkou, le mât de la télégraphie sans fil se dresse hors de l'ancienne zaouïa.

Le capitaine Ripert, les lieutenants Tranchant et Fouché sont rentrés de leur reconnaissance de Tiggui. Le capitaine Jerusalemy est arrivé d'Ati le 3 janvier avec un convoi de farine de mil qu'il a eu bien du mal à conduire jusqu'à Faya. Les chameliers Djeadné n'avaient jamais vu le désert. Ils tremblaient à l'idée d'y mourir de soif ou de froid. Il fallait que les tirailleurs de l'escorte chargeassent les chameaux et protégeassent les sacs de mil contre les rapines nocturnes des convoyeurs à qui la crainte de la mort n'enlevait pas cependant tout appétit.

Le Kanem et le Ouadaï avaient ainsi réquisitionné et mis en route pendant le seul mois de novembre près de 2.000 chameaux. Ce chiffre est énorme si on songe à la modestie des ressources locales. A Mao le commandant Brisset est obligé de se multiplier pour remplir dans les délais voulus cette tâche ingrate, sans gloire, mais si indispensable du ravitaillement.

Le capitaine Chaulard a installé le poste de télégraphie sans fil. En huit jours il a pu communiquer avec Ati par l'intermédiaire du cerf-volant

porte-antennes du commandant Tilho. Le 1er janvier le mât était installé et les dépêches pouvaient être passées régulièrement. Le moteur est sous une simple case en nattes. Malgré le sable et le vent, il ronfle du même rythme régulier. Le maréchal des logis Colin, les soldats David et Baron arrivent à transmettre en une journée plus de deux mille mots. Nous pourrons ainsi recevoir à Faya le « Havas » qui, retour de France, nous apprend le combat de Galakka.

Le petit poste de 2 kilowatts seulement, en service normal avec le mât, communique avec Ati à 500 kilomètres de Faya; quand l'état de l'atmosphère permet l'emploi du cerf-volant que les expériences tentées ont d'ailleurs fort endommagé, Fort-Lamy distant de 720 kilomètres entend clairement nos messages.

Chaulard a dû faire un mât de fortune avec des matériaux économisés sur les autres postes du réseau et avec des éléments métalliques trouvés à Fort-Lamy.

Cette installation si rapide et si sûre est certainement le tour de force le plus extraordinaire qu'il m'ait été donné de voir dans ces pays. Voilà ce que peut donner la science jointe à un robuste optimisme. Quand le colonel avait demandé à Chaulard : « Pourrez-vous communiquer de Faya avec le Kanem ou le Ouadaï ? » Chaulard avait répondu : « Oui » sans hésiter, car il est un adepte de cette formule heureuse et bien française : « Si c'est possible, c'est fait ; si c'est impossible, ça se fera. »

Des chefs goranes attendent le colonel pour en obtenir l'aman ; Kebir et Derkallah des Gaëdas sont là ainsi que le frère d'Alla Tchi, « nehass » des Nakazzas. Ils sont bien un peu inquiets, car ils ont eu la mauvaise inspiration, ignorant que nous allions nous installer au Borkou, de former un rezzou qui dans les premiers jours de décembre a razzié nos administrés d'Arada. Les volés, auxquels appartiennent certains de nos auxiliaires, se prétendent ruinés ; ils ont perdu presque un millier de chameaux. Les voleurs ramènent ce nombre à une centaine ; mais ils se trouvent bien embarrassés de la réussite de leur entreprise.

Le fils du chef de Zouar s'est présenté à Faya le 25 décembre, demandant un titre d'aman. On lui fait remarquer que, tandis qu'il vient de si loin chercher la protection des Français, il aurait pu la trouver à sa porte puisque nos camarades de Zinder ont pris pied au Tibesti le 10 décembre, justement dans la région de Zouar. Alifa Guettimi est surpris de l'exactitude de nos renseignements, et de voir que nous ne tombons pas dans son piège. Il a en effet, suivant la coutumière tactique gorane, demandé son appui à celui qui était loin contre celui qui était près et par conséquent beaucoup plus gênant, mais il s'en retourne bredouille.

Nous trouvons encore à Faya une grande quantité de prisonniers provenant soit de Galakka soit des bandes de Bou Ghet et de Mahdi. Ils sont 208 dont j'ai relevé les races afin de montrer quel mélange disparate d'individus constituait les garnisons senoussistes. On ne s'étonnera point que pour maintenir l'union dans cette tour de Babel il ait fallu trouver à ces gens une occupation intéressante et fructueuse sur laquelle ils fussent tous d'accord. Les Senoussistes leur avaient enseigné le pillage; les professeurs étant savants, les élèves s'étaient rapidement instruits.

Parmi les meilleurs de ces catéchumènes j'ai relevé 2 Baguirmiens, dont Moursal Bouzou, le chef des Ouaguifs, et un clairon, 5 Saras du Moyen-Chari, 3 Bornouans, 2 Yalnas de Melfi, 1 Banda, 2 Haoussas, 9 Ouadaïens, 3 Sokoros, 5 Arabes de la grande tribu des Morarba dont l'un venait du Fezzan, l'autre du Ouadaï, le troisième du Kanem, 1 Tripolitain qui avait servi sous les Turcs, 1 Fezzanais, 2 Arabes cheredads, 4 mi-Aïssas et 2 Djebaïrs débris des transfuges du Kanem, ruinés par leur exode de 1910 qui ne les aura que momentanément délivrés de notre joug, 1 Ourfilla, 1 Medjabré, etc., etc...

Ce sont là les « patriotes » Borkouans contre lesquels nous avons lutté. On l'a vu, parmi eux, il n'y a pas un indigène du pays. Et cependant peu après, en face de notre attitude réservée, l'entité senoussiste avait grandi. Chaque jour elle s'affirmait davantage. Nous étions en train d'édifier et de consolider au cœur de l'Afrique un « Paraguay » d'un nouveau genre où se donnaient rendez-vous les plus ardents négriers et les suppôts du cléricalisme le plus rétrograde, le plus hypocrite qui soit : le cléricalisme musulman.

Mais tout ceci est maintenant un rêve. Nos trois couleurs flottent gaiement au haut du mât. Un tirailleur sénégalais dresse à leur ombre sa silhouette noire. Notre tâche est terminée. Nous avons fermé dans le bassin du Tchad le polygone de nos conquêtes africaines.

L'occupation de l'Ennedi.

Le 8 janvier 1914 la colonne légère qui a procédé à l'occupation de Gouro et d'Ounianga rentre à Faya. Il n'y a plus un Senoussiste au Borkou. Mohammed Sunni a gagné Koufra, sa famille est entre nos mains sauf ses deux fils aînés dont l'un est moqaddem de la zaouïa de Mesra en Tripolitaine et l'autre, Mahdi, après avoir fui devant nos troupes à Faya et à Gourign, s'est réfugié dans le Tibesti.

Pour que la tâche dévolue au territoire militaire du Tchad soit entièrement accomplie, il ne nous reste plus qu'à occuper l'Ennedi qui est le dernier grand carrefour des routes de la traite.

Le colonel Largeau décide alors de s'y rendre avec la 8e compagnie méhariste qui depuis mars 1911 a reçu ce pays comme zone d'action de ses détachements montés.

Tandis que le Borkou est peuplé de sédentaires agriculteurs et que l'élevage, comme dans toutes les palmeraies, ne peut y être que misérable, l'Ennedi est l'habitat préféré des nomades pasteurs qui y trouvent à profusion de l'eau, de la

paille et des épineux sans avoir à y craindre les parasites des oasis.

C'est pour ces raisons que les Senoussistes attachaient tant de prix à sa possession.

Alors que vers le Kanem ils ne descendirent jamais au-dessous de Fouka, du côté du Ouadaï ils émettaient la prétention de venir s'établir à Oum-Chalouba à moins de deux cent cinquante kilomètres d'Abéché.

L'Ennedi est le rivage méridional de la grande mer de sable Libyque de même que la Cyrénaïque en marque les bords septentrionaux. Koufra n'en est qu'une île. On conçoit que les Senoussistes aient redouté de se voir couper de tout l'hinterland soudanais qu'ils appelaient du nom significatif de « trab-el-Abid » (terre des esclaves).

Pour faire comprendre l'importance de l'Ennedi, je ne crois pas pouvoir mieux faire que de le décrire sommairement et d'indiquer à grandes lignes l'historique de nos rapports avec ses populations et avec les Senoussistes et les Turcs qui voulurent tour à tour se faire les protecteurs de celles-ci.

I. Description géographique.

L'Ennedi est un plateau de grès friables sur lequel s'est exercée une érosion extrêmement puissante. Les effets de l'eau et du vent se sont traduits par le creusement de gorges, de couloirs et de grottes, par une sculpture très poussée de la roche donnant lieu à des reliefs aux formes tantôt délicates et dentelées, tantôt massives et puissantes, à des éboulis formidables; des oueds s'y sont tracé des lits encaissés que les pluies de chaque hivernage agrandissent; mais ils n'ont qu'un écoulement de quelques jours et ils vont tous se perdre à 200 ou 300 kilomètres de leur origine. En des points nombreux de leur cours, il suffit de creuser à quelques mètres à peine de profondeur pour trouver une eau abondante et pure. Dans certains cirques particulièrement accidentés, des sources jaillissent : les plus célèbres sont celles d'Archéi et de Beskéré.

L'Ennedi a 75.000 kilomètres carrés environ et s'étend entre les 15°30 et 18°30 de latitude nord et les 19° et 21°30 de longitude orientale.

Vers l'Ouest, il tombe sur le Mortcha par une arête discontinue de direction générale Nord-Ouest, Sud-Ouest. Des gorges, qui entament de ce côté le plateau, descendent les nombreux oueds qui font la richesse du Mortcha et qui n'ont plus aujourd'hui la force de pousser leurs cours jusqu'au Djourab.

Les principaux d'entre eux sont l'ouadi Souela, l'ouadi Bou-Neschap ou Chili, l'ouadi Oum-Hadjer qui reçoit comme affluents de droite les deux oueds d'Ouargalla, le grand ouadi Haouach et celui d'Oum-Chalouba.

Tous ces oueds sont caractérisés dans leur partie moyenne par des lits peu profonds dont le thalweg est légèrement raviné et qui, sur une largeur variant de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres, sont plantés de toutes les variétés soudanaises d'épineux. On y retrouve l'acacia talha et l'hedjilidy du Kanem, les acacias Kitir et Garad du Baguirmi, le jujubier du Ouadaï. Les pâturages de graminées y sont abondants et de même nature que ceux du Kanem; des lianes très appréciées des chameaux, comme le « chaloub » qui a donné son nom à l'ouadi Oum-Chalouba, s'y rencontrent en abondance.

Pendant l'hivernage de grandes mares se forment dans les biefs argileux du lit de ces oueds. C'est l'époque où tous les éleveurs de chameaux se donnent rendez-vous au Mortcha, pour y faire manger à leurs animaux des pâturages verts.

Le versant septentrional de l'Ennedi donne également naissance à un grand nombre de petits oueds d'orientation générale Nord-Sud et dont les principaux sont l'ouadi Mourdo et l'ouadi Nicaoulé, dont le cours s'interrompt presque au sortir de la région montagneuse.

Il existe enfin un troisième système d'oueds partant des lisières méridionale et orientale de l'Ennedi et se dirigeant vers le Sud-Est, mais leurs thalwegs n'ont pas été relevés.

Dans les cirques rocheux de l'Ennedi on retrouve la même végétation. La faune aussi y est identique.

De grandes variétés d'antilopes y vivent par troupeaux, ainsi que les petits carnassiers habituels de ces régions : chacal, fenek, etc.

Mais on y rencontre aussi deux animaux inattendus : le mouflon et le caïman.

Les indigènes ont appris à chasser le premier, mais ils respectent le second.

Les Bideyats, qui sont les sédentaires de l'Ennedi, pour tuer des mouflons, se réunissent par grandes bandes et s'acharnent après un animal du troupeau. Ils le poussent de roche en roche jusqu'à ce qu'il soit acculé à se laisser approcher à portée de sagaie ou à se jeter dans le vide et se briser les reins dans sa chute.

Quant aux caïmans venus ainsi à la lisière du désert de Libye, ils vivent dans les sources. On en trouve dans celle d'Archéi, par exemple, et les Bideyats prétendent qu'ils en sont les protecteurs. Le capitaine Chaulard, un jour, en ayant tué un, le vieux Targo, chef d'Archéi, le lui reprocha disant que la source allait se tarir. Il y a un an de cela, elle coule toujours et Targo avoue maintenant que la puissance du caïman est moindre qu'il ne croyait.

La population de l'Ennedi comprend des éléments sédentaires ou plutôt semi-nomades : les Bideyats, et des éléments purement nomades : les Goranes et les Gaëdas.

Les Bideyats se divisent eux-mêmes en deux grandes fractions : ceux de l'Ennedi septentrional vivant au contact des Goranes et des Gaëdas et ceux de l'Ennedi méridional, appelés les Billias et relevant du sultan du Zaghaoua-Kobé.

Ces Bideyats que les Arabes appellent Teraoua et les Goranes « Ana » prétendent avoir été chrétiens et avoir eu un passé très glorieux. Le Ouadaï aurait été peuplé de leurs ancêtres et Abéché même, avant que Mohammed Cherif en

eût fait la capitale de son royaume, était un village Bideyat.

Ils sont bien déchus aujourd'hui des sommets où les fait naître la légende. Ils ont des mœurs voisines de celles des Goranes Nakazzas, élèvent des chameaux, des chevaux, des bourriquots, des moutons, ne se livrent à aucune culture, font la cueillette des baies sauvages, caroubes, hedjilidj, neubog, et se procurent du grain par échange.

Ce sont néanmoins les habitants les plus intéressants de l'Ennedi. Ils ont toujours été exploités par les Nakazzas et les Gaëdas et, s'ils ont fait partie de rezzous, c'est en partie poussés par eux.

Ces dernières années leur ont été néfastes, car ils ont subi des pertes graves du fait de leurs anciens alliés et du nôtre.

Les principaux chefs des Bideyats du Nord sont Logoum, Djerio et Targo; ils ont tous les trois obtenu l'aman et favorisé notre installation dans l'Ennedi

Parmi ceux du Sud (Billias), Niké et Tengué se sont soumis récemment au capitaine Ripert, Bederio et Hassoun, profitant du voisinage du Darfour, sont restés en dissidence.

Les Gaëdas, propriétaires des oasis d'Ounianga, viennent dans l'Ennedi faire pâturer leurs chameaux avec ceux de leurs amis Nakazzas, possesseurs des oasis de Voun, de Djedi et d'Amoul.

C'est à eux que se rattachent des petites fractions nomades qui se tiennent dans les oueds septentrionaux de l'Ennedi : les Mourdia, les Tabia, etc., qui jusqu'à présent ont pu vivre à peu près complètement indépendants de nous.

On conçoit ce que ce fractionnement, dont l'exposé ci-dessus ne donne qu'une faible idée (puisque les Nakazzas seuls représentent plus de quinze groupements différents), a engendré d'anarchie, de rixes et pilleries dans ces malheureuses régions.

Les querelles intestines étaient meurtrières et il fallait ajouter à leurs effets les dévastations ouadaïennes, foriennes et senoussistes. C'est un miracle qu'il ait pu rester un homme et un mouton vivants dans l'Ennedi après tant de malheurs. Mais le pays était arrivé à l'extrême limite de sa résistance. Si nous avions retardé encore quelques années notre action, nous serions arrivés trop tard; nous n'aurions plus eu à occuper qu'un désert.

Nous n'avons commencé à avoir des rapports avec les habitants de l'Ennedi qu'en 1907.

Le Territoire militaire du Tchad n'était alors tenu que par 4 compagnies dont chacune avait une lourde tâche à remplir.

La 1re et la 3e étaient placées face au Ouadaï à Bokoro et à Melfi; la 2e occupait le Chari; la 4e défendait le Kanem contre les Senoussistes et les Tédas.

Celle-ci était la plus éloignée de l'Ennedi, c'est elle pourtant qui la première entra en rapports avec les Goranes qui l'habitaient parce que seule elle disposait d'un instrument d'action éloignée : le peloton méhariste de Bir-Alali.

L'instrument n'était pas parfait; il n'avait même pas d'existence régulière et budgétairement il était inconnu. Son matériel était des plus rudimentaires; sans masse de remonte, il ne vivait que de prises. C'est pourtant lui qui le premier porta nos couleurs à huit cents kilomètres de nos postes extrêmes et qui bien avant la prise d'Abéché put s'approcher de la grande cité soudanaise une première fois à 70 kilomètres par l'Ouest à la fin de 1906, une seconde fois à 140 kilomètres par le Nord au début de 1908.

Dans les premiers mois de l'année 1907 le lieutenant-colonel Largeau qui commandait le Territoire estima utile une déversion des troupes du Kanem sur les derrières du Ouadaï. Il confia au capitaine Bordeaux le soin de se porter avec un détachement méhariste vers Oueyta pour y couper la grande voie caravanière du Nord par où s'écoulaient vers Ben Ghazi les jeunes esclaves, les pointes d'ivoire et les plumes d'autruche contre lesquels étaient importées de la poudre, des capsules, des armes et des cartouches.

C'est le 8 avril que le capitaine Bordeaux, ve-



nant de Mao, atteignit Oueyta. Il eut la chance de pouvoir y remplir de façon la plus complète sa mission, en s'y emparant de deux caravanes dont l'une emmenait à Koufra quatre-vingt-treize esclaves.

De Oueyta, il poussa sur Ouoï, d'où avant tout autre Européen il put voir les premiers reliefs tabulaires de l'Ennedi.

Au mois de septembre de la même année, le lieutenant Gauckler et moi repartions avec les méharistes du Kanem pour une tâche analogue. Nous atteignîmes Ouargalla, mare abondante située sur cette grande route des esclaves, mais nous n'y rencontrâmes pas de caravaniers. Par contre, nous pûmes y surprendre des campements Nakazzas et leur enlever plus de deux cents chameaux. C'était aussi la première fois que ces nomades recevaient chez eux une troupe

française et leur quiétude devait en rester troublée longtemps.

De Ouargalla nous allâmes jusque sur les rives de l'ouadi Chili ou Bou Nechap d'où nous aperçumes dans le lointain les hautes falaises d'Archéi, reine de l'Ennedi et qui resta encore pour nous terre promise.

Pendant l'année 1908 et les premiers mois de 1909, les nomades du Mortcha reçurent encore plusieurs fois la visite des détachements du Kanem. Puis Abéché fut pris et l'ère des grandes randonnées sembla close. Les méharistes cessèrent d'être à l'ordre du jour. Toute l'attention du commandement était concentrée sur le Ouadaï. Le soin de défendre cette nouvelle circonscription contre les Senoussistes et leurs alliés fut pendant l'année 1910 confiée à des aguids ouadaïens. C'est ainsi que Segheiroum, frère d'Acyl, fut tué au nord d'Arada et que l'aguid Er Rachid Barkaï alla faire exterminer sa colonne par la soif et les Senoussistes sur la route de Beskéré.

Archéi et Beskéré, tout l'Ennedi, avec ses cirques naturellement fortifiés, ses gorges inaccessibles, ses lourdes murailles de grès, se dresse dans ces deux noms.

Je me souviens que lorsque j'étais au Kanem, les nomades me disaient : « Vous irez au Borkou, au Mortcha, à Abéché même, mais vous n'entrerez ni à Archéi ni à Beskéré. »

En 1910 le zouey Si Saleh Abou Kreimi s'était solidement installé à ce dernier point. De nombreux Khoan étaient venus l'y rejoindre et c'était l'époque où le nom de Doudmourrah chassé de son trône servait à tous les dissidents de mot d'ordre, leur procurant au cœur même du Ouadaï des alliés.

C'est alors que l'aguid Barkaï avec plusieurs centaines de cavaliers voulut tenter l'aventure de pénétrer de vive force dans le cirque célèbre. Il ne put réussir. La légende s'empara de cet échec pour grossir encore si possible le mystérieux prestige de Si Saleh et l'horreur de sa sauvage retraite ; Beskéré devint les Thermopyles de l'Ennedi.

Puis survient l'année 1911 et la légende s'écroule au bruit des canons du commandant Hilaire. Parti d'Oum-Chalouba avec des méharistes improvisés, des guides peu sûrs, des renseignements imprécis, le commandant Hilaire arrive mi-mai au cœur de l'Ennedi. Archéi, Séné, Beskéré, Kafra, il ne laisse aucun cirque sans l'explorer, aucun groupement de touareg ou de zoueys sans lui demander des comptes. A Seni il bouscule le fameux Kaossen, l'irréductible targui, à Kafra, Si Saleh qui s'enfuit de ses Thermopyles jusqu'au Darfour (1).

Aujourd'hui Si Saleh, fait prisonnier dans les circonstances que nous verrons plus loin, est déporté à Fort-Archambault ; c'est là qu'en mars 1914 il a rencontré le lieutenant-colonel Hilaire son vainqueur : « Ah ! c'est toi le commandant « La Hir », lui dit-il, tu es le premier qui aies eu raison de moi et m'aies donné la frayeur des Français. »

(1) Voir *Afrique française*, 1913, *Rens. Col.*, p. 6.

D'un seul coup, l'Ennedi était violé dans ses plus intimes retraites et le mystère tombait.

Deux mois après, le commandant Colonna de Leca avec le capitaine Vignon et le lieutenant Gauckler le parcourait encore à la tête des méharistes du Kanem ; il n'y trouvait plus de Senoussistes et les Bideyats l'y accueillaient sans trop de mauvaise humeur.

Mais un élément nouveau allait intervenir. Les Turcs en juillet 1911 avaient occupé le Tibesti et le Borkou. Leur premier représentant, le capitaine Rifky, officier très distingué, passa les quelques mois de son séjour à Galakka à lutter contre les prétentions hautaines d'Abdallah Tooueur. Celui-ci disait aux Turcs : « C'est moi qui commande le pays. Je ne vous ai pas appelés. Je ne tolérerai pas que vous y fassiez acte de souveraineté. »

Rifky ne put rien obtenir des Senoussistes qui nous restèrent sourdement hostiles ; mais ses rapports avec nous furent toujours corrects. Il entretint même des relations amicales avec le commandant Colonna qu'il avait connu en Tripolitaine et en mars 1912 il lui fit part de son départ pour la côte où l'appelaient ses chefs. La guerre avait éclaté entre les Italiens et les Turcs. Il ne resta plus à Galakka qu'un vieux melazem (lieutenant), un kaïmakan, fezzanais sans culture, et quelques zaptiés.

C'est au moment où l'occupation turque du Borkou paraissait devoir cesser d'elle-même, qu'elle prit à l'instigation d'Abdallah Tooueur une vigueur nouvelle.

Rifky avait pu résister à l'autoritaire moqaddem, le melazem (1), sans défense et en quelque sorte son prisonnier, dut céder.

Le 10 octobre, il manifesta l'intention d'aller établir un poste à Oum-Chalouba, en vertu d'une lettre reçue du Caire par les maîtres de Koufra et qui leur reconnaissait comme frontière méridionale le parallèle d'Arada. Cette lettre émanait de M. Bonnel de Mézières ; ses termes n'en avaient pas été arrêtés d'accord avec les autorités responsables ; elle était sans valeur diplomatique et n'engageait que son auteur.

C'est ce qu'on répondit au Turc.

Cependant Abdallah Tooueur avait envoyé dans l'Ennedi un vieux Medjabré nommé Mohammed el Bey (2) avec mission d'y maintenir l'ordre et de l'y représenter.

Pour inaugurer son khalifat, Mohammed el Bey envoya quelque temps après deux enfants et dix-sept moutons aux autorités du Ouadaï. Cette importante restitution était censée nous dédommager des quelques milliers d'animaux et des quelques centaines d'habitants que les Senoussistes ou leurs agents nous avaient enlevés durant ces dernières années.

(1) Cet officier turc était originaire du village d'Adana ; il y avait dix-sept ans qu'il servait en Tripolitaine sans avoir revu sa patrie.

(2) Mohammed el Bey s'intitulait le « mamour » (chef de district) de l'Ennedi.

Au mois de novembre, le lieutenant Dufour escorta jusqu'à Oueyta une caravane ouadaïenne qui allait chercher à Demi un chargement de sel. Il rencontra le Turc au terme de sa route. Le vieux melazem était là avec quelques soldats qui manœuvraient remarquablement mais se trouvaient dans le plus extrême dénuement. Dufour leur donna un sac de couscous qui fut reçu avec une vive reconnaissance ainsi que quelques paquets de cigarettes, un peu de sucre et de thé.

Ce Turc qui avait blanchi sous le harnais était un brave homme, fort accommodant de caractère sauf quand il était dans le voisinage d'Abdallah Tooueur et que celui-ci lui inspirait des poses et des résolutions héroïques.

C'est ainsi qu'il confia à Dufour son intention de s'établir à Baki et d'y faire un poste. Pour cette fois il laissait passer notre caravane sans lui faire payer de droits, mais, la fois prochaine, il exigerait un thaler par chameau.

Dufour essaya de lui faire comprendre ce que cette installation à Baki avait de paradoxal à l'heure où les Turcs avaient abandonné Tripoli, Ben Ghazi et autres importantes villes. Le vieux melazem affirma qu'il savait de source sûre que les armées de Tripolitaine étaient « chéries de la victoire ».

Le 31 décembre une mise en demeure énergique d'avoir à évacuer Baki fut envoyée au Turc. Il y consentit demandant seulement un délai de vingt jours. Entre temps, remplissant sa promesse, il avait exigé d'une caravane de sel 2 thalers par chameau, tandis que Mohammed el Bey en réclamait pour lui 3 autres.

C'est alors qu'arrivent de Paris des instructions très fermes prescrivant à nos méharistes de nomadiser à outrance dans l'Ennedi et d'y assurer la police.

Dufour remonta aussitôt sur Baki avec 90 tirailleurs.

Il arriva au puits dans une formation qui lui fit poser par le Turc cette question : « Viens-tu pour la paix ou la guerre? — La paix si tu évacues, la guerre si tu restes. » Le melazem avait déjà pris son parti. Il en avait assez d'être le jouet d'Abdallah Tooueur. Il le dit à Dufour et fit sur l'heure ses préparatifs de départ. Le 14 mars il quittait Baki.

Il n'a pas revu Adana sa patrie; les Senoussistes mécontents qu'il ait abandonné l'Ennedi l'ont paraît-il fait ou laissé assassiner sur la lisière nord du Borkou alors qu'il voulait gagner Bardaï.

Telle est la courte histoire de l'occupation turque de l'Ennedi. Elle n'a pas été de la part des autorités de Tripolitaine un acte antiamical. Elle n'a pris cette allure que du fait des Senoussistes qni ont profité du remplacement du capitaine Rifky et du rapatriement de la plus grande partie de ses forces pour contraindre le melazem à des initiatives qu'il déplorait secrètement et qui n'avaient jamais été dans ses instructions.

Au contraire nous devons rendre hommage à la bonne foi des Turcs et à la loyauté de leur conduite. Nous en avons eu la preuve dans le désaveu formel et écrit qu'ils ont donné à plusieurs reprises à la politique des Senoussistes, principalement quand elle a voulu soutenir contre nous Doudmourrah, après sa fuite d'Abéché.

Nous ne reçûmes plus après l'évacuation de Baki qu'une lettre des Turcs; elle émanait d'un soi-disant kaïmakan resté à Galakka. Abdallah Tooueur y avait ajouté une courte et hautaine apostille comme si nous n'avions pas compris que le kaïmakan turc n'était plus que la pâle doublure du moqaddem senoussiste.

Nakazzas, Gaëdas et Bideyats firent leur profit de la confusion née des autorités multiples qui s'agitaient autour de l'Ennedi. Ils adoptèrent unanimement ce que nous pourrons appeler la politique de la chauve-souris.

Aux Senoussistes, ils disaient : « Nous sommes oiseaux, voyez nos ailes »; aux Turcs : « Nous sommes souris, vivent les rats! » Pour les Français enfin ils n'étaient plus que les innocentes victimes d'un état de choses où il leur devenait impossible de discerner et de suivre le droit.

Dans le courant de janvier 1912 le conflit prit toute son acuité. Quoiqu'il y ait eu presque un an que nous étions installés à Arada, nous étions loin d'y voir clair dans la question gorane. Au lieu de nous trouver en présence d'un chef unique, reconnu par tous, nous avions affaire à des hommes qui se disaient puissants et obéis, mais qui ne disposaient que d'une petite clientèle.

Le seul Nakazza reconnu comme le chikh légitime Alla Tchi Ould Moussa Maïna était resté au Borkou. Nous étions donc dans cette situation paradoxale d'avoir aux portes de notre poste d'Arada plusieurs milliers de nomades que le besoin de pâturages obligeait à vivre à notre contact, mais qui ne voulaient pas nous connaître et continuaient à obéir à leur chef, allié de nos plus ardents ennemis et habitant avec eux.

Trois graves incidents ouvrirent les hostilités entre le poste d'Arada et les Nakazzas et Gaëdas d'Oum-Chalouba. Ceux-ci commencèrent par refuser des animaux au sergent Guy qui s'était rendu chez eux pour en réquisitionner un certain nombre. L'aguid Mahammid Dogoum, notable dignitaire ouadaïen, que le poste d'Arada employait habituellement comme intermédiaire, ayant voulu transmettre nos ordres aux Gaëdas, faillit être tué par eux. Il eut la poitrine traversée par une balle et sa suite fut décimée.

Presque en même temps, un Arabe de haute lignée, descendant direct des grands chikhs Ould Sliman du Fezzan, nommé Sef en Naceur, s'était mis en route de Faya sur Arada dans le dessein de demander l'aman aux Français.

Harcelé par les Nakazzas dès sa sortie du Borkou, il arriva avec une caravane très éprouvée dans l'ouadi d'Oum-Chalouba. Il y fut assailli par plusieurs centaines de Goranes et tué à 90 kilomètres à peine de notre premier poste.

Cet événement, qui eut un retentissement considérable chez toutes les fractions nomades en

rapports avec les Senoussistes, arrêta net le mouvement de soumission et de détente qu'inaugurait la demande de Sef en Naceur.

Il mettait en outre, à notre charge, des veuves et des orphelins dénués de toutes ressources. Il fallait, autant pour notre prestige que dans l'intérêt des victimes, procéder à des châtiments et à des réparations immédiates.

C'est à quoi le lieutenant Detchebarne et l'adjudant Desandré s'employèrent.

Par le jeu des détachements mobiles alternés, ils ne laissèrent aucun repos aux Nakazzas et aux Gaëdas pendant les six premiers mois de l'année 1912. Le souvenir de ces coups de sonde répétés et de ces poursuites sans répit est demeuré très frais dans la mémoire de ces nomades. Il n'est pas étranger à la tranquillité relative dans laquelle ils se sont tenus depuis lors.

En mars, le lieutenant Detchebarne montait jusqu'à Oueyta; en avril, l'adjudant Desandré entrait à Archéi; en mai, Detchebarne revenait dans l'Ennedi et au puits de Lifou tuait un Gaëda apparenté aux chefs de la tribu, Chahadidi; sans s'arrêter, il reprenait la poursuite des dissidents vers le Borkou et ne s'arrêtait qu'aux postes de Faya (25 juillet), où il trouvait le melazem et Abdallah Tooeur mécontents de cette intervention imprévue.

Cette chasse tenace et méthodique avait lassé nos adversaires. Les nomades qui étaient restés à Oum-Chalouba étaient d'une fidélité qu'avaient trempée les circonstances; les douteux ou les hostiles avaient dû fuir.

Nous nous retournâmes alors contre l'Ennedi méridional et le Zaghaoua puisqu'il nous était interdit de liquider d'une façon vraiment définitive la question de nos confins du Nord par l'occupation permanente des points où s'équipaient et s'organisaient les rezzous.

On voit ici, une fois de plus, combien les solutions empiriques qui, seules, étaient laissées à la portée des autorités locales auxquelles une intervention au Borkou était formellement interdite ont causé de ruines dans le Mortcha. On chercherait vainement aujourd'hui dans les campements nakazzas les merveilleux troupeaux de chameaux qu'ils possédaient il y a huit années et qui étaient célèbres jusqu'aux bords de la Méditerranée.

Les rezzous et les contre-rezzous ont fait leur œuvre de ruine et de mort. Il y en a maintenant une de réparation à entreprendre; elle sera de longue haleine.

Entre l'Ennedi et le Tama, des semi-nomades apparentés aux Bideyats occupent la région dite des Zaghaouas.

Elle est très accidentée et forme un massif granitique dont les principaux points habités sont le Koubé, le Rahat-Andour et le Kapga.

Ce petit sultanat tampon des Zaghaouas a souvent préservé les provinces septentrionales du Ouadaï des atteintes des bandes foriennes.

Pour remplir cette mission protective, le cirque rocheux de Kapga est particulièrement bien placé. Après sa fuite d'Abéché, en juin 1909, c'est là que Doudmourrah alla chercher un premier refuge et qu'il revint plus tard prendre pied quand il voulut tenter de reconquérir de vive force son trône avec l'aide de Si Saleh.

Le Kapga, bien que pauvre et stérile, a été l'objet de compétitions nombreuses. Aujourd'hui on a pu apaiser l'agitation endémique à laquelle se livrent les descendants de ses minuscules sultans en partageant le pouvoir entre le sultan Borghou qui commande les groupements zaghaouas proprements dits et le melik Baré qui commande les campements Bideyats.

Au Koubé la lutte s'est poursuivie longtemps entre Ader Rhaman Firti soutenu par le Darfour et Haggar soutenu par nous.

Après des alternatives diverses, le sultan Haggar Teko arriva à triompher de son rival par notre intermédiaire. Abder Rhaman se sentant soutenu par Ali Dinar était venu s'installer près de Rahat-Andour, d'où il tentait sur les confins Nord du Tama de fructueuses razzias. Le 2 décembre 1912, il fut surpris par le maréchal des logis de Gramont et tué.

En 1913, le Koubé fut visité à deux reprises par les détachements d'Arada. L'adjudant-chef Calinon et le lieutenant Berrier-Fontaine apparurent à Orba et y mirent à la raison quelques groupements de Bideyats-Billias que leur éloignement de nos postes poussait au pillage dans un sentiment erroné de leur sécurité.

Le dernier coup fut porté en mars 1914 par le capitaine Ripert qui les pourchassa avec l'aide d'Haggar Teko jusqu'au puits de Mosbat, à la frontière forienne, à 400 kilomètres à l'Est d'Arada.

Les Zaghaouas se livrent à la culture du mil et à l'élevage du mouton. Ils ont aussi quelques chameaux et des chevaux en assez grand nombre. Mais durant ces dernières années, ils se sont considérablement appauvris. Comme leurs frères Bideyats, ils ont besoin de paix et de sécurité. Nous allons pouvoir leur donner l'une et l'autre.

La mise au point de la pacification du Zaghaoua m'a fait sortir un peu de mon sujet. Cette région, en effet, n'a pour ainsi dire pas subi l'action des Senoussistes. Notre ennemi, de ce côté, est le Darfour. Si j'en ai parlé, cependant, c'est parce que l'occupation de l'Ennedi seule pourrait nous permettre de ramener l'ordre dans cette partie de nos possessions. Il n'y a pas, en effet, de démarcation nette entre les Bideyats qui sont, comme nous l'avons vu, les sédentaires de l'Ennedi et les Zaghaouas. Une action sur les uns avait aussitôt sa répercussion sur les autres et ce n'est que parce que nous avons pu agir en même temps dans l'Ennedi proprement dit et dans le Zaghaoua que nous avons atteint et promptement un résultat vainement cherché depuis 1911.

J'ai montré dans ce rapide exposé comment, de 1907 à 1912, nous avions dû lutter pied à pied dans l'Ennedi et le Mortcha contre les Senoussistes et leurs partisans Nakazzas et Gaëdas; la défensive qui nous était imposée avait empêché tout succès décisif.

Les Turcs par leur intervention inopportune n'avaient fait qu'obscurcir une situation déjà pas claire.

Théoriquement, ils avaient amené l'état de paix entre Abdallah Tooueur et nous, mais au début de 1913 les véritables sentiments du moqadem de Galakka purent se manifester sous leur jour véritable et l'œuvre d'apaisement des Turcs se montra égale à sa vraie valeur, c'est-à-dire à zéro.

Les correspondances saisies au Borkou nous ont permis de connaître la genèse de l'agression inattendue à laquelle Abdallah Tooueur se livra contre nos troupes, lui qui nous avait cependant maintes fois écrit que la paix était désormais entre lui et nous.

Mais avant d'en arriver à ce dernier épisode, il me faut signaler l'heureuse capture par le lieutenant Dufour du fameux Si Saleh Bou Kreimi, l'ancien moqaddem des dours de l'Ennedi.

C'est le 13 mai 1913 que, renseigné par le Bideyat Djerio, Dufour qui se trouvait à Fada dans une des vallées de l'Ennedi apprit la marche sur le Borkou d'une lourde caravane que Si Saleh ramenait du Darfour. Une marche ininterrompue de vingt heures conduisait notre détachement à Ouoï où avaient été appelés en même temps l'adjudant Calinon et le sergent Dupau. Jamais coup de filet ne fut mieux combiné et mieux servi par les circonstances. Si Saleh donna dans le traquenard ; lorsqu'il voulut décharger ses bagages auprès du puits, il s'aperçut que des dunes voisines des spectateurs mal disposés et narquois l'observaient au nombre de 90 carabines. Il était pris « comme un enfant ». Dufour aurait pu brusquer les choses. Il préféra régler pacifiquement l'affaire. On causa et Si Saleh se rendit avec les 133 personnes de sa suite; il nous remit immédiatement ses 37 fusils. Ceci se passait le 15 mai.

A cette même date, Abdallah Tooueur était en route de Galakka sur Ouoï (Oum-el-Adam). Il a exprimé lui-même dans une lettre à Mohammed Sunni l'objectif qu'il s'était proposé.

Un Touareg qui avait reçu dans nos postes une hospitalité bienveillante s'était rendu à Galakka par l'Ennedi. Il avait vu à Ouoï le détachement de Dufour. Cela lui suffit pour dire à Abdallah Tooueur que nous procédions à une concentration de nos forces à proximité du Borkou dans le seul but d'un coup de force prochain. Le moqaddem résolut alors de nous prévenir par une prompte offensive.

Il appela à lui tous les Senoussistes de Galakka et de Voun, contraignit à marcher les chefs goranes et arriva ainsi à mettre sur pied 500 combattants fanatiques parmi lesquels le vieux Mohammed Sunni avait son beau-frère, son gendre et un de ses fils.

Dufour avec ses 90 tirailleurs était toujours à Ouoï. Il avait, suivant son habitude, protégé les faces de son bivouac par de solides haies d'épines. Sans être prévenu de ce qui se tramait au juste contre lui, il avait été mis sur ses gardes par un Nakazza de Voun et il veillait.

Le 23 mai, un peu avant le jour, la harka d'Abdallah Tooueur se jetait sur le campement endormi. Quelques coups de feu tirés trop tôt par les Senoussistes sur un cheval échappé qu'ils avaient pris pour un homme avaient prévenu les tirailleurs. Ils se trouvèrent debout au moment où la rafale venait s'abattre sur les haies. Une fusillade intense s'engagea; les tonnelets de la compagnie et les cantines des Européens en ont gardé des traces nombreuses. Le drapeau d'Abdallah Tooueur, planté sur la zériba, était arraché des mains de celui qui le portait par le sergent Boucq. Puis le bruit cessa et les Senoussistes s'enfuirent. Pas tous, car 71 cadavres restaient accrochés aux épines. Abdallah Tooueur était parmi les morts, ainsi que Sidi Afif et de nombreux notables. De notre côté, un seul tirailleur était tué et quatre étaient blessés.

Ce brillant succès nous débarrassait d'un homme qui était un soldat remarquable et dont la culture, l'intelligence et l'énergie nous auraient encore coûté de lourds sacrifices.

On put croire un moment que la cause senoussiste sortait de l'épreuve frappée à mort.

Il n'en était rien.

C'est le propre d'ailleurs de ceux qui croient agir au nom de Dieu de ne jamais désespérer.

Nous avons saisi une lettre de Mahdi Ould Sunni qui ramenait les survivants du combat à Faya ; elle ne respire nul affolement. Il rend compte de l'aventure à son frère comme d'une lutte où les pertes les plus sensibles ne sont pas de son côté.

Si les Senoussistes ont dû se retirer, c'est « parce qu'ils n'avaient plus de cartouches », autrement ils nous auraient exterminés.

A Galakka, un vote des khouan remplace Abdallah Tooueur par Mohammed bou Arida. On dirait qu'il ne s'est rien passé de grave et la vie de la zaouïa recommence sereine.

Bien plus, le nouveau moqaddem, qui est très populaire chez les Goranes, a appelé à ses côtés des fractions toubbous du Tibesti. Avec elles et les Touareg, il monte un rezzou qui nous portera encore un coup cruel en plein Mortcha. Ce sera le dernier d'ailleurs et notre riposte sera la prise d'Aïn-Galakka et la mort de ses défenseurs.

Le 8 octobre, 250 pillards conduits par Moktar Targui razzient des campements d'Arabes Mahariés, vers Goz-Ariane, sur l'Ouadiène. Le maréchal des logis de Gramont est en tournée de recensement dans les environs. Il court au rezzou avec sa petite troupe de douze hommes. Il l'attaque furieusement et d'abord le repousse. Mais les pillards voient la faiblesse de son détachement et l'entourent. De Gramont succombe sous le nombre avec neuf de ses hommes dans un des plus héroïques épisodes de notre histoire du Tchad.

On le voit, il aurait fallu de nombreux combats de Ouoï pour avoir raison de nos farouches adversaires. La seule façon de les réduire était de passer de la stérile défensive à l'offensive vigoureuse

et continue jusqu'à son terme naturel : l'occupation du pays.

Il ne me reste plus maintenant qu'à décrire les circonstances dans lesquelles celle de l'Ennedi a été réalisée après l'achèvement de celle du Borkou.

Le colonel Largeau quitta Faya le 15 janvier 1914, se dirigeant vers N'Dou-Fada. Il emmenait avec lui une partie de la 8e compagnie sous le commandement de Dufour. Déjà Calinon avait été installer une zériba dans la région. Il devait y entrer en rapports avec les Gaëdas, Nakazzas et Bideyats et leur annoncer notre intention d'y faire un établissement durable.

Cette nouvelle, jointe à la venue du commandant du territoire, devait convaincre les dissidents du danger de continuer à jouer les « cavaliers seuls » dans l'Ennedi.

Celui que nous voulions surtout amener à composition était le fameux Alla Tchi, « Nehas » des Nakazzas, véritable sultan nomade auquel la netteté de son attitude à notre égard avait valu un prestige incontesté chez tous les opposants des confins nord du territoire.

La route qui va de Faya à Fada a 300 kilomètres environ de longueur; elle marque en quelque sorte la limite entre les pays du Mortcha et ceux du Borkou et de l'Ounianga.

Les dunes mouvantes et les affleurements de roches n'y sont pas assez nombreux pour gêner la marche; les points d'eau y sont rapprochés, mais on y souffre déjà de l'aridité des plateaux rocheux du Borkou.

Entre Faya et Moussou, sur une distance de 83 kilomètres, on ne trouve que les puits de Dourkoui, situés dans une série de cuvettes du modèle de celles que nous avons déjà vues entre Ounianga et Faya.

Il faut remarquer d'ailleurs que dans cette région les points d'eau ne se rencontrent qu'aux endroits où le sol a subi de grands bouleversements de nature éolienne ou autre.

Des crevasses profondes, des gorges, de brusques dénivellations annoncent presque toujours un puits.

Les cuvettes de Dourkoui sont encombrées de roches et de dunes. Quelques talhas y poussent péniblement; des touffes de seubot y luttent aussi contre le sable.

Cette maigre végétation réjouit cependant nos chameaux d'autant que nos guides nakazzas, qui sont complètement nuls, nous ont fait perdre une matinée de marche en nous conduisant du premier puits de Dourkoui au second, distant de 3 kilomètres, au lieu des 12 qu'ils nous avaient promis. Nos animaux ont ainsi pris un jour de repos inattendu. Ils en avaient besoin d'ailleurs, car on ne reconnaît plus en eux les beaux chameaux de Dufour qui, deux mois auparavant, avaient fait notre admiration à Younggué. Les bosses sont plates, l'allure languissante et des blessures saignantes se montrent sous les bassoures.

L'ouadi de Moussou est desséché et pelé; nous ne pouvons nous y arrêter et nous continuons sans désemparer sur Oueyta.

Les trois cuvettes qui constituent la région dite de Oueyta jouissent dans le bassin du Tchad d'une notoriété qu'elles doivent aux opérations du capitaine Bordeaux que j'ai relatées plus haut et à l'occupation momentanée des Turcs. Situé au premier tiers de la route de 450 kilomètres de longueur qui conduit de Ounianga à Arada les caravanes cyrénéennes, ce point d'eau a toujours été un relai apprécié. On n'en veut d'autre preuve que les nombreuses zéribas d'épines qu'on y relève, les crottes de chameau dont sont semées les dunes qui au Sud de la triple oasis viennent mourir en pente douce sur les mares. Car il y a à Oueyta deux grandes mares où l'eau n'apparaît que par places au travers des tiges de roseaux. C'est toujours une nouveauté dans ces parages sahariens que ces coins de verdure. Mais ici les moustiques nous chassent vite vers le sable brûlant des crêtes. Le désert est jaloux de ses droits. Il n'est sain et hospitalier que loin de l'ombre et des sources où il ferait bon de s'arrêter.

A peine avons-nous pénétré dans la cuvette de Oueyta-Kebir que nous sommes en effet assaillis par des nuages de moustiques. Ce ne sont pas les insectes délurés et vifs de la région soudanienne. Ceux-là volent d'une aile lourde et sont gluants. Ils se laissent écraser sur la peau à la place qu'ils viennent de piquer. On voit qu'eux aussi « font campagne » sous ces latitudes qui ne leur conviennent qu'à demi.

Quarante-deux kilomètres nous séparent de Ouoï (Oum-el-Adam); nous ne pouvions avoir pour reconnaître cette oasis de meilleur cicerone que notre camarade Dufour, le vainqueur d'Abdallah-Tooueur. Il nous montre de loin l'emplacement où se livra le rude engagement qui coûta la vie au moqaddem Senoussiste. De nombreux ossements gisent encore sur le sol, jouets des amusements nocturnes des chacals. Les différentes zéribas de Dufour rayonnent dans la cuvette tout autour des puits.

On sent qu'on entre dans l'Ennedi. Les talhas réapparaissent et quelques touffes de la belle paille jaune qui depuis le Kanem a manqué à nos chameaux.

Vers l'Ouest la célèbre « table » de Ouoï dresse sa silhouette pesante. C'est une immense butte de tir de 150 mètres de haut. Comme tout l'Ennedi qu'elle annonce, elle est en grès rougeâtre. Elle a parfois servi aux nomades de refuge ou de tour de guetteur. Mais aujourd'hui personne ne s'y cache.

Dans la cuvette on trouve quelques pâles pieds de hâd et vers le Nord, tout le long d'une crête rocheuse qui sert d'assise à des dunes de sable, des buissons vigoureux de sivouacs.

A l'horizon, les buttes de grès se multiplient. Beaucoup jalonnent des points d'eau dont Dufour nous donne les noms.

Peu après notre arrivée quelques indigènes se présentent. Ce sont des Tabias de Bordellé. Ils

répondent d'une façon évasive à nos questions. Alla Tchi, quelques jours auparavant, était avec eux. Quand il a appris que le colonel arrivait, il est parti par Baki afin de rassembler ses hommes et de leur faire restituer aux Français tout ce qu'ils leur ont récemment volé.

Cet accès tardif d'honnêteté nous surprend bien un peu. Puis il y a une histoire très compliquée où viennent se mêler Alla Tchi et un Blanc qui est passé récemment à Ouoï. On ne comprend pas lequel des deux a perdu des chameaux dans l'affaire. Une seule chose est sûre, c'est que notre interlocuteur Bordellé est plus innocent qu'un agneau qui vient de naître.

Plus tard nous avons connu le Blanc qui avait eu avec Alla Tchi cette palabre; c'était le capitaine Ripert, revenant de Faya. Il avait appris que le « nehass » des Nakazzas se cachait dans les environs de Ouoï et il avait été assez heureux pour lui reprendre une cinquantaine des chameaux qu'il avait razziés au mois de décembre précédent à nos nomades d'Arada. C'est ce que Bordellé appelait les premières « restitutions volontaires ».

Le point choisi pour l'installation du poste de l'Ennedi est Fada dans un vaste ouadi planté d'épineux et bordé de falaises de grès où on relève encore les traces d'anciennes habitations Bideyats, de curieux dessins gravés et de peintures.

De Ouoï nous avons parcouru pour atteindre ce puits 73 kilomètres. Nous nous sommes enfoncés dans les gorges pittoresques des premiers contreforts du plateau.

Nous admirons la nouveauté du paysage avec cependant une petite désillusion due à ce que les descriptions qu'on nous en avait faites sont plus belles que le modèle.

Mais pour bien comprendre ces régions, il faut les voir avec les yeux d'un méhariste. Les reliefs se grandissent du sentiment qu'on a de son indépendance, le vert des arbres s'avive de l'espoir d'un coup de main heureux ou d'un beau raid, les dunes se dorent du charme de l'inconnu.

Beaucoup verront d'un œil attristé ces horizons de grès arides, ce manteau de sable qui lentement tend à tout niveller. Le méhariste saura chercher et trouver dans l'éboulis la petite tige verte que le contraste de la laideur environnante embellit et il s'en fera un bel arbre, un parc, un bosquet, une forêt même où il s'isolera avec délices pour vivre le rêve éternel des nomades.

A Fada nous trouvons enfin Alla Tchi avec plusieurs chefs Gaëdas. Il se présente au colonel vêtu en meskine et avec de grandes démonstrations d'humilité. Il apporte un chameau blanc qu'il offre comme présent d'aman.

C'est un homme d'une quarantaine d'années d'assez forte corpulence. Il a, dit on, beaucoup maigri depuis quelques semaines, car il s'honorait autrefois d'être, dans un pays de faméliques, d'une copieuse obésité.

Voilà donc l'homme qui depuis huit années nous tient tête. Je le regarde et je le trouve de physionomie beaucoup moins sympathique et intelligente que son rival Djimé, le chef des Nakazzas soumis.

On le confie à l'officier interprète Djian qui est chargé de recueillir ses déclarations et de l'interroger sur les derniers rezzous qu'il a conduits au Mortcha.

Il faut trouver aussi entre Djimé et lui un *modus vivendi* acceptable.

Après trois jours de discussions tout s'arrange. Alla Tchi procédera aux restitutions nécessaires et conservera le commandement des gens qu'il a gardés auprès de lui pendant sa dissidence, mais il ne devra pas paraître à Oum-Chalouba dont Djimé reste l'unique chef.

Le camp de la 8e compagnie commence à prendre forme. Calinon l'a déjà délimité par une épaisse zériba à une centaine de mètres du puits.

L'eau est abondante et claire à Fada avec un petit goût de moisi. On la puise dans la crevasse d'un rocher que Dufour a fait en partie recouvrir.

Les épineux sont très vigoureux, mais il y a peu de paille cette année, car il n'a presque pas plu dans l'Ennedi. Les chameaux devront être envoyés au loin.

Malgré ce contre-temps fâcheux, Dufour est optimiste et plein d'entrain et il promet de mener la vie dure aux derniers dissidents.

Le 31 janvier au soir nous le laissons à sa lourde tâche et prenons la direction d'Archéi. Cinquante kilomètres seulement nous en séparent. La route est excellente jusqu'à l'entrée du cirque. Là nous sommes obligés de descendre par une pente abrupte et bordée de ravins où les chameaux ne peuvent s'engager qu'un par un. Le sentier nous conduit à un champ de cailloux où une centaine de tumuli sont disposés en quinconces et formés de pierres empilées comme les tas que les cantonniers élèvent sur le bord de nos routes. Personne ne peut nous dire les auteurs et le but de ce travail qui doit remonter bien loin dans le passé.

Le cirque d'Archéi nous offre un des spectacles les plus originaux de notre randonnée. Les reliefs qui l'entourent ou s'y dressent sont imposants; la végétation y est très dense quoique composée à peu près exclusivement d'épineux.

A peine arrêtés, nous courons à la source fameuse. Il faut nous engager dans un étroit couloir bordé de deux hautes murailles de grès droites et lisses. Celle du Nord est percée dans sa partie basse d'une large ouverture qui donne accès dans une vaste grotte où nous entrons. Elle est vide et nue et il y fait une chaleur lourde. Autrefois elle a dû être occupée par les eaux de la source.

Celle-ci jaillit à quelques centaines de mètres plus loin et forme jusqu'à la grotte un chapelet de mares dont les renflements s'appuient sur les deux murailles. A cheval sur le dos de nos ordonnances nous les traversons. Sur leurs rives des traces nombreuses de caïmans nous confir-

ment les renseignements de Chaulard. Mais Targo le Bideyat qui nous conduit nous a rassurés; ils ne sont pas méchants.

Nous arrivons ainsi à un épanouissement du couloir dont la réelle beauté nous paie de nos peines. Des tours épaisses de plus de 100 mètres de hauteur, de fines dentelles de grès, des ciselures délicates, des terrasses polies, nous font un cercle étrange d'architectures et de sculptures imprévues. Et la source remplit de clairs bassins où nagent de petits poissons. Avec quelle hâte nous nous penchons sur ce miroir depuis longtemps inusité, je n'ai pas besoin de le dire. Pour quelques heures nous nous envolerons vers des latitudes plus clémentes.

Nos ordonnances vont chercher nos moustiquaires et nos seaux en tôle et nous nous mettons à pêcher. Avec nos fragiles chaluts de mousseline nous raclons le fond des bassins pendant que les Noirs sautent dans l'eau en riant et criant pour effrayer les poissons. Ceux-ci sont plats, comme de jeunes carpes, et guère plus longs que le doigt. Nous capturons cependant un silure d'une livre environ et nous en voyons quelques autres qui viennent sentir le piège et d'un coup de queue vigoureux l'évitent.

Le soir nous avons tous mangé de la friture et malgré son léger goût d'amertume il n'en fut jamais de meilleure sous le ciel.

Les campements Bideyats sont disséminés dans le cirque. Nous voyons toute la journée venir à la source de vieilles femmes maigres et ratatinées poussant devant elles leur bourriquot chargé des peaux de bouc à remplir.

Je demande à Targo quelques souvenirs sur Si Saleh qui habita longtemps ce cirque. Le Bideyat a déjà presque oublié le farouche moqaddem. Il se souvient seulement que tous les jours il égorgeait une ou deux chamelles grasses pour ses gens et que les meskines des rochers trouvaient alors quelques os à ronger. Le temps des ripailles est passé et même les tripes de moutons deviennent rares. Targo le constate non sans mélancolie.

Le 2 février nous quittons Archéi. Pour gagner Arada nous passerons par Oum-Chalouba où les Nakazzas de Djimé sont réunis. Nous avons à parcourir 166 kilomètres sans point d'eau dans une région qui, en année normale, devrait encore renfermer de belles mares.

Nous suivons d'abord l'ouadi d'Archéi pendant 6 kilomètres environ. Mais nos guides qui décidément sont deux imbéciles nous conduisent dans un cul-de-sac où une haute barrière de grès nous empêche de passer. Il nous faut revenir sur nos pas.

Aussi bien vers l'Ouest que vers le Nord la sortie du cirque est laborieuse.

Nous arrivons enfin à trouver une issue et notre marche continue sur le « naga (1) » plat et nu du Mortcha qui ne cessera qu'aux dunes de sable d'Arada.

Nous coupons plusieurs petits oueds boisés et atteignons celui de Souela qui est une des branches maîtresses du système hydrographique du Mortcha. Dans son lit, de la paille de l'an passé n'a pas encore été déracinée par le vent. Il est vraiment dommage que faute de point d'eau dans les environs elle ne puisse être utilisée par les chameaux de nos nomades qui ont tant souffert de l'exceptionnelle sécheresse du dernier hivernage.

Cette réflexion, nous pourrons la refaire au passage de chacun des grands oueds qui jalonnent notre route. Ce sont là de précieuses ressources naturelles perdues que quelques puits bien distribués mettraient à la portée de tous. Aucune recherche dans ce sens n'a d'ailleurs été faite et les Nakazzas sont bien trop paresseux pour en entreprendre d'eux-mêmes.

Nous voici à Bou-Nechap, à Oum-Hadjer, à Haouach, à Sofaya. Nous retrouvons partout le même paysage : un rideau d'arbres plus ou moins épais, dissimulant un fossé plus ou moins large et profond : des chaumes durs ici, de fines graminées là. Nulle part on ne trouve trace de vie animale. Ce n'est qu'aux approches d'Oum-Chalouba qu'on aperçoit sur le sol les empreintes sympathiques de quelques pieds de chameau. Des émergences granitiques nous ont d'ailleurs depuis quelques heures prévenus. L'incroyable nudité des rives de l'ouadi nous renseigne également. Nous approchons du seul point d'eau habité du Mortcha. L'affluence des animaux depuis un an y est telle que rien de ce qui est comestible n'a pu résister à tant d'appétits. On ne voit plus ni une tige d'herbe, ni une feuille.

Djimé vient nous recevoir, toujours souriant et bon enfant. Il a des tas de « madeloumines » (réclamants) à présenter. Et en effet derrière lui, on aperçoit assis par terre la lourde cohorte de ceux qui assiégeront tout à l'heure la tente de notre officier interprète Djian.

Affaires de chameaux, de moutons, de meurtres, de rapt se succèdent pendant des heures avec cette conclusion monotone : « Donne-nous un papier. » Car c'est ici encore le règne incontesté du « mektoub ». Avec un mektoub du Blanc on peut tout espérer; c'est la consécration des justes causes, c'est aussi le moyen d'éviter la sanction des mauvaises.

Nous restons une journée avec Djimé et prenons la route d'Arada, éloigné de 87 kilomètres à peine.

Nous y arrivons le 10 février.

C'est le premier poste français que nous voyons depuis le 1er novembre. Le sous-lieutenant Bayle nous y reçoit de la plus exquise façon. C'est un vieux spécialiste du Tchad que j'ai connu sergent en 1907 à N'Gouri, au Kanem. Il a gagné tous ses galons en Afrique et nous passons quelques heures charmantes à nous rappeler le passé.

Le temps a marché et a fait son œuvre. Il y a huit ans, on parlait, au Territoire, d'Abéché ou de Galakka comme de deux objectifs encore lointains, mystérieux et défendus. Aujourd'hui l'un et

(1) Nom donné au sol plat et argileux; le « gos » est au contraire sablonneux et généralement ondulé.

l'autre sont atteints. Cacherai-je que nous en avons un peu de regret? Il était si bon d'espérer, de vivre l'esprit tendu vers un but désiré, de regarder devant soi au lieu de se retourner pour voir derrière. Enfin il faut en prendre son parti et se mettre à l'ouvrage. Le Borkou et l'Ennedi sont occupés, il faut y panser les blessures qui y sont nombreuses et graves et, après avoir conquis le sol, y faire la conquête et la pacification des esprits. C'est la tâche dévolue aux excellents camarades que nous y avons laissés.

Quant aux populations, elles apprécieront bientôt les conséquences heureuses de l'œuvre qui vient d'être menée à bien dans des délais si courts.

Le glas de la traite a sonné dans les territoires qui relèvent de nous; la liberté des routes et du commerce est assurée; les vols à main armée sont devenus impossibles et en tous cas les recéleurs de biens ainsi acquis seront traqués et durement punis; ceux qui voudront se livrer à l'agriculture ou à l'élevage sont certains de conserver le fruit de leur travail; sur ces malheureux pays luit enfin une tardive aurore de bonheur, de paix et de justice.

Capitaine J. Ferrandi,
de l'infanterie coloniale.

QUELQUES MOIS AU LIBÉRIA

IMPRESSIONS

I. — Monrovia.

Même pour le colonial qui vient de quitter — et c'est mon cas — le bijou tropical qu'est Konakry — l'arrivée à Monrovia laisse une impression de charme très pénétrante. Bâtie sur un tertre élevé qui va noyer son promontoire assez avant dans la mer (abritant ainsi au Sud-Ouest une rade foraine ouverte à tous les vents), la ville offre du large un fort joli aspect en vérité avec ses maisons en gradins, leur dôme de feuillage, le petit phare — véritable veilleuse! — fièrement campé au plus haut de la crête, et la magnifique plage de sable où s'allonge « Kroo-Town », la ville indigène. Une barre, peu méchante, donne accès dans le havre intérieur et là encore le pittoresque du site s'accentue, l'îlot de la « Providence » (la légende en a fait le lieu d'atterrissage des premiers esclaves libérés) émerge au ras de l'eau, et son seul fromager géant semble, à l'heure de la pleine mer, au milieu des quelques paillotes qu'il couronne, comme la balise indicatrice du double chenal qu'empruntent les piroguiers pour remonter les criques du « Stockton » et du « Mesurado » bordées du sempiternel et bien monotone rideau de palétuviers.

Mais aussitôt à terre la désillusion commence : « Water-Side » ou la ville commerçante est en hivernage une fondrière bourbeuse, en saison sèche une étuve..... et les factoreries allemandes, anglaises, hollandaise et américaine échelonnées le long de l'unique rue sont — à une exception près — de vétustes bâtiments, d'apparence misérable et en réalité tels, dont je plains les occupants. L'entrepôt des douanes et l'hôtel des postes et télégraphes — indignes des bénéfices croissants réalisés par ces deux services publics — ne leur cèdent en rien et j'aime mieux passer le marché sous silence..... Tout à l'extrémité de « Water-Street », « Kroo-Town » mérite une mention à part; j'y reviendrai plus loin.

Nous allons maintenant quitter la ville basse, les faubourgs « suburbs » en quelque sorte de Monrovia, et par des ruelles ravinées et caillouteuses nous gravirons l'échelon qui nous sépare de la « City », de la ville administrative. Trois larges belles avenues parallèles, coupées à angle droit par d'autres artères similaires, déterminent un tracé heureux qui fera peut-être dans l'avenir une très coquette résidence de la capitale libérienne. Quant à présent, le cadre est surtout inattendu et original : faute d'un service de voirie organisé, l'herbe pousse drue dans les rues pendant une partie de l'année; mais à vrai dire, ce tapis de verdure qui donne à l'endroit un cachet tout à fait « couleur locale » repose l'œil et ne choque pas. Malheureusement, aucun plan d'ensemble n'a jamais présidé aux constructions, l'alignement est une donnée inconnue, et tout est fait de pièces et de morceaux. Des habitations qui s'annonçaient fort belles restent inachevées faute d'argent ou bien (souriez, ô architectes!) un rez-de-chaussée en maçonnerie est surmonté d'un ou deux étages entièrement en tôles. La caractéristique la plus marquante est l'exiguïté des vérandahs aménagées dans la très grande majorité des cas sur la façade principale de la maison seulement. « L'Exécutive-Mansion » (traduire l'Elysée monrovien), la Chambre des députés, qui sert en même temps de salle cinématographique, le ministère des Affaires étrangères, sont les trois seuls bâtiments officiels dignes de retenir l'attention. Des consulats, je ne parlerai que pour mémoire : la légation des Etats-Unis est quelconque, le consulat d'Allemagne plus médiocre encore, le vice-consulat de France tout à fait de second ordre. Seul le consulat général d'Angleterre mérite l'appellation d'installation confortable. A une demi-heure de marche de la ville, au bord même de l'Océan, « loin des bruits du monde »..... il offre tous les avantages dont nos amis anglais savent s'entourer dans leurs « homes » à l'étranger. J'aimais — à quoi bon m'en cacher? — aller y entendre chanter les hymnes du vent, et de ce coin regretté j'emporte le double souvenir d'une hospitalité toujours charmante et de l'illusion de la famille que savait si bien faire naître l'affectueux accueil d'un diplomate aussi accompli qu'homme du monde achevé, aidé d'une maîtresse de maison son émule.

II. — Kroo-Town et les Krous.

« Kroo-Town », je l'ai dit, mérite une mention particulière : sur sa langue de sable que la mer

ronge chaque année un peu plus, cette ville de pêcheurs et de marins marque en quelque sorte la survivance d'un groupement ethnique autochtone que n'a pu submerger l'élément « d'importation » des esclaves affranchis débarqués à la côte des Graines par les philanthropes de la « Colonisation Society ». Et ce coin indigène a certes son originalité propre : les cases ne ressemblent en rien à ce que j'ai vu sur la côte ou dans l'hinterland guinéens : les murs en sont entièrement faits des nervures d'un bambou spécial (« koure » en dialecte krou) découpées en minces lattes, puis nattées et tendues sur une armature de pieux fichés dans le sol; les Krous appellent ce nattage « sakoui ». La toiture, plutôt basse — pour donner au vent moins de prise — est constituée de la même façon, mais recouverte par surcroît d'un double matelas des larges feuilles du bambou déjà utilisé et tressées tout comme procèdent les Malinkès du pays Kouranko pour le chaume. Pas une motte de terre n'entre donc dans la construction de ces habitations, toujours rectangulaires, le plus souvent spacieuses et divisées en quatre, cinq et parfois six chambres. Une seule porte donne accès dans l'intérieur.

Physiquement, les Krous sont assez noirs de peau, de petite taille, mais musclés et bien bâtis. L'élément féminin est franchement laid. Hommes et femmes — le double détail vaut d'être noté — fument du matin au soir de petites pipes en terre et portent uniformément au milieu du front une barre verticale qui, partant de la naissance des cheveux, aboutit à la partie supérieure du nez. Très fiers de ce tatouage — commun aussi aux Bassa (autre tribu très voisine de la leur et signe) distinctif de leur qualité de gens libres — les Krous sont d'ailleurs des esprits foncièrement indépendants et certains de leurs frères de la côte sud (Rock-Cess, River-Cess, etc...) montrent envers les autorités libériennes des dispositions rien moins que loyalistes..... Ceux de « Kroo-Town » vivent par contre dans la plus grande quiétude. Et la grosse agglomération qu'ils représentent (6.000 à 7.000 individus) est la raison d'être du commerce local. A eux seuls, en effet, les Krous consomment les trois quarts du gin et autres spiritueux de traite débités sur place, et cet empoisonnement, leur malheur et cause de déchéance pour la race, fait le bonheur des civilisés..... Leurs épouses, très coquettes, sont par ailleurs pour les commerçants de l'endroit d'excellentes clientes; à les voir suivre par longues théories le convoi funèbre de l'une d'elles, drapées dans des pagnes de velours noir, parées de chemisettes blanches et coiffées de mouchoirs de soie, on comprend quel facteur commercial important elles représentent.

III. — Conditions de la vie et climat.

La vie matérielle est incontestablement difficile à Monrovia, en tout cas très onéreuse. Le bétail fait à peu près complètement défaut et l'Européen n'a guère d'autre ressource que les viandes frigorifiées apportées deux ou trois fois par mois par les paquebots de la Compagnie anglaise Elder Dempster. Beurre et lait sont inconnus; les légumes frais constituent un véritable luxe et la volaille même est rare et hors de prix : il est impossible de se procurer un canard à moins de 5 et 6 francs, et des poulets étiques valent 2 fr. 50. Le coût moyen des œufs est de 0 fr. 15 à 0 fr. 20. Poissons et crustacés sont seuls assez abondants et la demande pour de belles soles ou langoustes ne dépasse pas 1 fr. 25. Mais la pêche est par trop irrégulière !...

Dans ces conditions, la conserve devient la base essentielle de l'alimentation quotidienne. Et la consommation intensive de ces produits est, à mon sens, l'explication la plus immédiate qui puisse être donnée du degré d'habitabilité moindre du pays. L'Européen souffre plus ici du manque d'aliments azotés que du climat qui vaut mieux d'ailleurs que sa réputation.

Chaud et éminemment humide, il est à coup sûr déprimant, mais je n'ai pas connu une journée sans brise de mer et les nuits — souvent très fraîches — retrempent l'organisme et lui permettent de ne pas être aussi vite débilité que dans les rivières du Sud, par exemple (Boké, Boffa, etc....).

Le régime des saisons semble moins nettement établi qu'en Guinée, et il n'y a pas au sens strict du mot une saison sèche « absolue ». Les tornades qui se prolongent jusqu'à la mi-décembre recommencent dès la mi-février et chaque mois quelques très fortes ondées font croire au retour prématuré des pluies d'hivernage.

IV. — Commerce et influences étrangères.

« Derrière la façade du Libéria officiel, s'étend un riche domaine dont l'Angleterre, la France et le négoce allemand tenaient jusqu'ici les clefs. » Ainsi s'exprimait M. Jean Herbette au début de 1911 dans une remarquable étude publiée par la Revue *Questions Diplomatiques et Coloniales*.

Malheureusement, ce domaine, les Libériens n'ont rien fait depuis pour le mettre en valeur. Il semble même — et ce n'est pas un paradoxe — qu'ils veuillent avec un soin jaloux, fermer de plus en plus l'arrière-pays au commerce européen confiné dans les ports dits « Ports of Entry », et dont les comptoirs les plus avancés s'arrêtent à une trentaine de kilomètres de White-Plains (point terminus de la navigabilité sur le fleuve Saint-Paul) et à Webo, sur le Cavally, frontière naturelle avec la Côte d'Ivoire. Et cependant, les ressources de cet hinterland doivent être considérables pour — sans moyens de communication — alimenter des transactions commerciales qui se sont chiffrées en 1912 (dernières statistiques connues) par 1.194.128 $ 03 aux importations, soit environ 6 millions de francs, et par 1.150.491 $ 50 aux exportations, soit environ 5.800.000 francs.

Le détail de ces dernières témoigne au surplus de la variété des produits dont dispose la République Noire et qui lui permettent d'obvier aux dangers de la mono-production. J'ajoute aus-

sitôt que le coprah et la canne à sucre donneraient des bénéfices certains s'ils étaient exploités et que la culture du cacaoyer trouverait ici des conditions de climat particulièrement favorables.

Produits	Quantités		Valeur
—	—		—
			Dollars
Café	1.778.338	Lb.	251.219.19
Piassava	14.978.637	—	356.872.57
Cacao	26.381	—	2.429.92
Gingembre	362.363	—	19.255.59
Calabar beans	42.707	—	1.649.94
Kolas	800	—	65 »
Ivoire	9.771	—	144.047.91
Caoutchouc	82.436	—	20.528.47
Amandes de palme	247.9 9	boisseaux (1)	288.512.32
Huile de palme	517.361	gallons	140.762.41

La part de chacune des puissances dans la compétition commerciale internationale au Libéria traduit à peu près exactement aussi le degré d'influence de chacune d'elles dans le pays :

Pays intéressés	Importations	Exportations
—	—	—
	Dollars	Dollars
Allemagne	592.019.50	896.494.06
Grande-Bretagne	374.785.14	186 796.01
Pays Bas	134.552 54	19.325.54
Etats-Unis	27.567.49	213.70
Autres pays	65.203.36	47 657.19
	1.194.128.03	1.150.491.50

L'influence de nos voisins d'outre-Rhin est, on le voit, prépondérante, étayée sur des firmes puissantes (A. Woermann, Wieckers et Helm, West, etc.), sur une marine marchande toujours plus attirée vers un trafic précieux, sur une ténacité et un esprit de suite enfin qui forcent l'admiration. Leurs rivaux immédiats, les Anglais, ont de même des intérêts matériels majeurs et l'appui de leur grande banque coloniale, la « Bank of British West Africa ». Le génie mercantile des Hollandais leur donne le troisième rang dans le chiffre des affaires brassées et les Etats-Unis occupent la dernière place. Mais si — commercialement parlant — la confédération américaine joue un rôle absolument effacé, elle jouit par contre, au double point de vue politique et moral, en sa qualité de « conseillère amicale » (friendly adviser) de la République Noire, de la même prépondérance que l'Allemagne au point de vue maritime et commercial.

Et la France ? Sous la rubrique « Autres pays » elle ne figure que pour quelques dizaines de milliers de francs avec ses vins, ses champagnes et ses conserves. C'est certes bien peu ! Et seule l'installation d'une maison française concurrente pourra vivifier notre influence au Libéria, faire de notre station radiotélégraphique autre chose qu'un objet de luxe, favoriser les recettes de notre câble, aider en un mot nos nationaux à prendre — dans un pays riche encore en promesses — une place digne de notre renom mondial, et à donner à la France des moyens d'action

(1) Le boisseau vaut 56 livres anglaises.

Mouvement général du commerce des Colonies françaises pendant l'année 1913.

COLONIES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	COMMERCE TOTAL
Afrique occidentale française.	—	—	—
Sénégal	88.070.795	72.937.825	161 008.620
Haut-Sénégal et Niger	10.783.390	3.681 987	14.465.377
Guinée française	19.413.212	16 644.752	36.057.964
Cote d'Ivoire	18.154.499	16.401.815	34.556.314
Dahomey	15.152.404	16.477.473	31.629.877
TOTAL GÉNÉRAL	151.574.300	126 143.852	277 718.152
Afrique équatoriale française.			
Gabon	8 612.668	15.726.361	24.339.029
Moyen-Congo, Oubangui-Chari	12.569.100	20.938.676	33.507.776
TOTAL GÉNÉRAL	21.181 768	36.665.037	57 846.805
Réunion	24 934.943	16.592 290	41 527.233
Madagascar, Mayotte et dépendances	46.747.456	56.054.377	102.801.833
Cote française des Somalis	33.916.843	47.704 148	81.620.991
Etablissements français de l'Inde	10 837.115	43.720.095	54.557.210
Indo-Chine	306.238.018	345 259.253	651.497.321
Saint-Pierre et Miquelon	4.356.745	6.201.798	10.558.543
Guadeloupe et dépendances	20.174.930	18.287.489	38.462.419
Martinique	22.144.315	28.896.814	51.041.129
Guyane française	12 494.765	12 222.537	24 717.302
Nouvelle-Calédonie et dépendances	17.707.916	15.838.4[illegible]5	33.546.321
Etablissements français de l'Océanie	9.030.474	11 554.507	20.584.981
TOTAUX	681.339.638	765.140.602	1.446.480.240

Le mouvement du commerce général des colonies en 1913 s'élève au chiffre de 1.446.480.240 francs, dont 681.339 638 francs à l'importation et 765.140.602 francs à l'exportation.

Il s'était élevé en 1912 au total de 1.291.202.353 francs, dont 622.156.260 à l'importation et 669.046.093 à l'exportation.

C'est donc une augmentation de 155.277.887 francs, dont 59.183.378 francs à l'importation et 96.094.509 francs à l'exportation.

plus tangibles qu'un privilège médical, notre actuel, unique mais bien chancelant apanage!

V. — Conclusion.

« Gouverner, c'est prévoir », a dit un homme d'Etat. Et l'heure a sonné pour le président Howard d'envisager dès maintenant l'avenir, s'il veut que la République aux destinées de laquelle il préside prenne l'essor que doivent lui valoir ses richesses inexploitées.

Prévoir, pour le Libéria, c'est rompre résolument avec les errements du passé qui ont donné naissance à cette doctrine de Monroe libérienne — « le Libéria aux Libériens » — ; c'est repousser à tout jamais l'idée fausse que l'octroi de concessions équivaut à la mainmise des concessionnaires sur le pays ; c'est au contraire appeler les capitaux étrangers, c'est construire, grâce à ces apports, les voies ferrées et les routes qui draineront les produits de l'arrière-pays et feront jaillir les sources vives où boiront les troupeaux...

Prévoir, c'est aussi donner des garanties aux autochtones, les libérer du joug des « District Commissioners » trop enclins à les considérer comme « taillables et corvéables à merci », leur permettre de se choisir leurs propres chefs. Car « le Noir accepte beaucoup plus facilement d'être brimé par son chef naturel que par un individu quelconque auquel il ne reconnaît aucun autre droit que celui du plus fort ». Je cite volontiers M. l'administrateur en chef Delafosse, qui fut à Monrovia le premier titulaire du vice-consulat de France et qui connaît si admirablement les populations indigènes.

Pour me résumer, la mise en exploitation rationnelle de l'arrière-pays, doublée de l'adoption d'une politique indigène définitive, voilà quelles sont, à mon sens, les conditions *sine qua non* à la prospérité du Libéria. Leur réalisation permettra aux dirigeants de la République Noire de ne se souvenir du passé d'ombre que pour envisager l'avenir ensoleillé !

Monrovia, le 20 mars 1914.

GUSTAVE SAM.

BIBLIOGRAPHIE

Au Congo : Souvenirs de la mission Marchand, par le colonel BARATIER ; 1 vol. de la collection Modern-Bibliothèque ; 0 fr. 95. — Fayard, 18, rue du Saint-Gothard.

La mission Marchand que le docteur Emily évoquait récemment dans un si beau livre est toujours attachante pour les coloniaux. Aucun d'eux n'a oublié le prodigieux effort de la poignée de héros que Marchand conduisit jusqu'à Fachoda. Peu à peu les détails nous viennent sur l'épopée de la Congo-Nil.

Les pages que le colonel Baratier vient de lui consacrer sont vibrantes et attachantes comme tout ce qu'a écrit ce vaillant officier On connaissait mal dans l'histoire de la mission Marchand la période de début, si pénible, que fut la traversée du vieux Congo. Là déjà il fallut triompher de toutes les difficultés et même briser la révolte de tribus redoutables. Baratier conte ces épisodes avec son brio habituel et nous savons aujourd'hui ce que fut l'hostilité d'un Makabendilou.

Le récit nous conduit jusqu'à Brazzaville; il devait être continué et nous en attendrons la suite. Dans une préface émouvante adressée « au colonel Marchand, à mon frère », le colonel Baratier rappelle comment Marchand fut le chef, dont l'autorité s'imposait, dont l'expérience commandait la confiance et dont le cœur attirait les dévouements. Ce fut en effet, pour ceux qui ont vu de près la glorieuse mission, un fait impressionnant que le dévouement au chef de camarades qui avaient — ils l'ont prouvé — leur personnalité, leur grande valeur. Il convenait que leur œuvre commune fût rappelée. Le colonel Baratier, qui est au premier rang des défenseurs de la patrie, pourra-t-il nous donner un jour les mouvements de la mission dans la partie du Congo qui allait de Brazzaville au Nil? L'épopée d'aujourd'hui ne nous fait pas oublier celle d'hier dont il a si chaudement écrit les premières pages.

TABLE SPÉCIALE DES RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

